



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVI DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1906.

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1906.

Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIVe siècle.

La récente étude de M. le chanoine Callewaert, consacrée aux origines du style pascal en Flandre, vient de fixer à nouveau l'attention sur le fameux style de Tournai et sur les assertions singulières de Gilles li Muisis qui le concernent. Au cours de fréquentes visites aux archives communales de Tournai, la bonne fortune m'est échue d'exhumer parmi une quantité prodigieuse (10.000 environ) d'actes privés du XIIIe et du XIVe siècle, quatre chirographes émanant des échevins et des Voirs jurés de la ville, datés, à mon sens, d'après ce style chronologique. Il m'a semblé que l'extrême rareté de tels documents (au moyen âge on ne passait qu'exceptionnellement des contrats le Vendredi-Saint) constituait une raison suffisante pour les faire connaître et les soumettre à la critique. Toutefois, il va sans dire que je ne saurais avoir la prétention de formuler, dans une simple note, une conclusion générale sur l'emploi du style du Vendredi-Saint à Tournai de l'époque médiévale ; pour le faire, il faudrait au préalable, s'armer de patience et dépouiller aux archives tournaisiennes à peu près un million de chirographes ; mais qui donc opérerait ce laborieux travail au

bénéfice de résultats, en somme, trop peu importants pour la peine que de telles recherches nécessitent? On conviendra aisément que si les études historiques ont leurs *impedimenta*, il est bon de se débarasser des plus inutiles et qu'il est digne que l'érudition ait des vues plus hautes.

On connaît les dires de Gilles li Muisis. Suivant le très crédule abbé le changement du millésime de l'année aurait eu lieu, au quatorzième siècle, non pas après la fin de l'incomparable chant d'église l'*Exsultet* du Samedi-Saint (1), mais bien la veille, le jour du Vendredi-Saint, après none ou la messe des présanctifiés. Le chroniqueur tournaisien ne rapporte pas ce détail comme étant une simple exception, mais comme l'expression de la coutume constante de la France, de la Flandre, du Tournaisis et d'autres contrées (2). Voici comment il s'exprime à ce sujet à deux reprises différentes; on remarquera que sa pensée est nettement formulée et qu'elle énonce une règle générale.

La première citation est prise dans la *Chronica prima :*

---

(1) A propos du renouvellement du millésime de l'année à Pâques, je trouve un beau texte peu connu chez le grand liturgiste du XIIIe siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende: « *In cereo etiam affigitur tabula seu charta scripta quae significat tabulam in qua Pilatus scripsit : Jesus Nazarenus, Rex Judæorum.... Et cum cereus Christum significet, merito in dicta tabula inscribitur annus Domini tunc currens, cum ejus incarnatione : quia in cereo notat quod Christus est annus antiquus et magnus, plenus dierum....* » DURANDUS. *Rationale divinorum officiorum*, édition de 1551, Lyon, fol. 215 v°.

(2) Il est probable que M. GROTEFEND (*Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, t. I, p. 140) entend par *alibi* le Brabant; mais cette affirmation ne repose sur aucune base solide: « *Noch dazu rechnete man ihn [der Jahrwechsel mit Ostern] nicht überall von demselben Termine ab, sondern entweder von Karfreitag, wie in Vlandern und* BRABANT ». D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (éd. 1783, t. I, p. XI) l'année aurait également eu comme point de départ, à Delft et à Dordrecht, la matinée du Vendredi-Saint; mais cette opinion est encore à justifier par des exemples certains.

« *Secundum stylum romanae curie, tabelliones et scriptores in instrumentis et litteris quas conficiunt semper mutant datas suas et renovant annum a Nativitate Domini nostri Jesu Christi. In Francia autem et in Flandria et in nostris partibus et alibi renovatur ab incarnatione et* MITTUNTUR [1] DATAE LITTERARUM DIE VENERIS IN PARASCEVE DOMINI POST OFFICIUM MISSAE » [2].

La seconde mention se lit dans la *Chronica secunda :*

« *Notandum est quod secundum stylum romanae curiae, notarii et scriptores ponunt in suis scripturis : Datum anno a Nativitate Domini et cœtera ; secundum vero stylum Galliae, notarii et scriptores ponunt : Datum ab Incarnatione, etc.* ET INCIPIT ANNUS ET DATA TALIS DIE VENERIS IN PARASCEVE POST OFFICIUM CELEBRATUM » [3].

Il est indubitable que les dires de Gillis li Muisis sont en grande partie inexacts ; mais il me semble que les quatre exemples suivants permettent d'affirmer que le millésime de l'année changeait assez souvent au Vendredi-Saint à Tournai, pour que l'abbé de Saint-Martin ait pu croire réellement que tel était l'usage *invariable* dans sa ville natale et dans les pays de style gallican.

1) Le premier exemple est un arrentement passé devant l'échevinage de St-Brice à Tournai du 15 avril 1351. La date s'énonce ainsi :

« *Che fu fait l'an de grasce mil ccc et li, le XVe jour dou mois de avril* » [4].

Il est impossible de mettre ce chirographe à l'année 1351 (Samedi-Saint) — 1352 (Samedi-Saint), parce que

---

(1) Il faut lire *mutantur.*

(2) *Corpus chronicorum Flandriæ*, éd. J. DE SMET (*Collection des chroniques belges inédites*), t. II, p. 292.

(3) *Idem.* p. 338.

(4) *Greffe échevinal de St Brice, layette 1351. Archives communales de Tournai.*

cette année ne compte pas de 15 avril ; en effet, d'après la manière ordinaire de changer le millésime dans le style gallican, l'année 1351 aurait commencé le Samedi-Saint *16 avril 1351* et se serait terminée le Samedi-Saint *7 avril* 1352; il n'y a donc pas de place pour un 15 avril 1351, à moins d'admettre que le millésime de l'année ait été changé le 15 avril même, qui est précisément le jour du Vendredi-Saint.

En outre, une preuve irrécusable que l'arrentement en question est bien de l'année 1351, est fournie par les noms des échevins de St-Brice mentionnés dans l'acte : « *Jaquemes dou Croquet, Jehans de Maude, Jehans dou Puch, Jehans li Pas, Theris Moutons, Jean de Veson et Henris Pourres* ». Ceux-ci ont été échevins du 1 octobre 1350 au 31 septembre 1351 et leurs noms par conséquent n'ont pu être rapportés dans un chirographe de 1352. La charte échevinale est donc bien du 15 avril 1351, jour du Vendredi-Saint de cette année et le millésime est celui de 1351.

2) Le second exemple est donné par la date suivante d'un chirographe passé à Tournai devant les échevins de la cité le 27 mars 1377.

« *Che fu fait le jour dou boin venredi XXVIIe jour dou mois de march l'an mil CCCLXXVII* » [1].

Il faut dater cette charte : *27 mars 1377* et non *27 mars 1378* (n. st.) ; en effet, le Vendredi-Saint (*boin venredi*) de 1378 (n. st.) ne tombe pas le 27 mars, mais le 16 avril ; de plus, le 27 mars est effectivement le jour du Vendredi-Saint de l'année 1377 ; enfin, parmi les sept échevins qui furent présents à la passation de l'acte du 27 mars 1377, deux ont quitté leur charge le 20 février 1378 et

---

[1] *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

n'ont pu assister à un arrentement effectué le 27 mars de l'année 1378.

Voici la liste comparative des échevins ([1]).

Du 20 février 1377 au 19 février 1378.	*Du 20 février 1378 au 19 février 1379.*
Jehans Dehellemes	Le même
Jehans Gargate	Le même
Mikieux Moutons	Jehans Villain
Jakes Le Louchier	Jakesmes Hackart
Jehans de Gillenghien	Le même
Mahieu dou Mortier	Le même
Jehans d'Avesnez	Le même

Il ne reste, en conséquence, qu'à admettre, ou bien que le scribe qui a rédigé le chirographe a changé le millésime de l'année dans la matinée du Vendredi-Saint après l'office, c'est-à-dire le 27 mars 1377, ou bien qu'il a placé le commencement de l'année au 25 décembre 1376.

3) Un chirographe des Voirs jurés de Tournai du 5 avril 1314 (n. st.) a pour date :

« *M. CCC. et XIII le jour dou boin devenres* DEVANT LE SIERVICE » ([2]).

Les mots « *devant le siervice* » n'ont d'autre raison que de signifier que le millésime de 1377 n'a pas encore été augmenté d'une unité. Cette date est une preuve irrécusable, ce semble, de l'emploi du style du Vendredi-Saint ; car l'expression « *devant le siervice* » a la même valeur que la formule « *ante cerei benedictionem* » employée dans les chartes datées du Samedi-Saint et elle laisse clairement entendre qu'une nouvelle année com-

---

([1]) Cette liste m'a été communiquée fort obligeamment par mon ami M. L. Verriest, des Archives de l'État à Mons.

([2]) *Chirographes des échevins de la Cité de Tournai, layette de 1313. Archives communales de Tournai.*

mence à courir à partir d'une heure indiquée dans la matinée de ce jour ([1]).

4) Un quatrième exemple est emprunté à un chirographe des Voirs jurés de Tournai du 9 avril 1322, dont la date est ainsi libellée : « *L'an de grasse M.CCC et XXII, IX jours en avril par 1 devenres* » ([2]).

Le 9 avril 1322 tombe un vendredi et c'est précisément le Vendredi-Saint de cette année ; la charte ne peut, d'autre part, être reportée au 9 avril 1323 puisqu'en cette année Pâques tombait le 27 mars. On est donc aussi fondé à croire que l'acte en question a été passé après le service religieux du Vendredi-Saint et que le millésime de l'année a déjà été changé.

Il n'y a que deux hypothèses qui puissent expliquer les indications chronologiques qui nous occupent. Ou bien, ces chartes sont datées d'après le style gallican, qui était le mode ordinaire de commencer l'année à Tournai au quatorzième siècle usité par les scribes communaux, et alors le millésime a changé le jour du Vendredi-Saint, comme le veut Gilles li Muisis ; ou bien, les rédacteurs

---

([1]) Je comprends les hésitations que M. Callewaert éprouve à considérer des expressions comme « *vor noene* » accompagnant des actes donnés le Vendredi-Saint comme étant une preuve *certaine* du renouvellement du millésime après la messe des présanctifiés (Cf. AnÉm. 1905, p. 14, notes). Ces doutes me paraîtraient fondées si « *ante*, *post*, *voor*, *naer* », etc. se rencontraient dans des chartes de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle où ces mots n'ont pas la signification déterminée qu'ils possèdent au siècle suivant. A cette époque ces mentions sont usitées uniquement dans les actes notariés et dans quelques chartes d'échevinages ruraux. Il n'est donc pas téméraire d'attacher un grand prix aux locutions « *devant* » ou « *après le siervice* » ou encore « *post* » ou « *ante cerei benedictionem* » puisque nous savons qu'elles avaient une importance nettement établie au point de vue chronologique dans des documents rédigés le vendredi et le samedi de la semaine sainte.

([2]) *Greffe échevinal de la Cité de Tournai, layette de 1322. Archives communales de Tournai.*

des quatre chirographes ont compté le début de l'année nouvelle à partir du 25 décembre et dans ce cas nous avons quatre exemples, non douteux, de l'emploi du style de la Nativité.

Mais cette dernière hypothèse n'est pas recevable et n'a point la valeur qu'on lui attribuerait à première vue. Il est très vrai qu'à Tournai, de même qu'ailleurs dans les pays de style gallican, certains rédacteurs de chartes échevinales ont employé *par exception* le style de Noël ; toutefois, rien ne démontre irréfutablement que ce soit le cas ici. Qui croira, en effet, que les quatre chartes données le Vendredi-Saint, doivent être rangées *précisément* toutes les quatre parmi les rares actes des échevins de Tournai où s'observe le style de la Nativité ? Cette coïncidence fortuite et extraordinaire permet de conclure avec quelque vraisemblance que ce style chronologique n'a pas été employé dans les quatre exemples signalés. Il existe donc des raisons sérieuses pour admettre qu'on a affaire dans le cas présent à des chartes où le millésime de l'année a déjà changé le Vendredi-Saint (ex. n°s 1, 2 et 4) et où cette mutation est indiquée par l'expression « *devant le siervice* » (ex. n° 3).

Mais de tout ceci résulte-t-il nécessairement que cette fête religieuse ait été prise au quatorzième siècle comme point de départ **invariable** d'une année nouvelle ? Évidemment non, car voici trois preuves irrécusables du contraire :

1) Chirographe des Voirs-jurés :

« *L'an M. CCC. et XIII le nuit de paskes apries nuesne* » (1).

None est l'heure de la bénédiction du cierge pascal et les mots « *apres nuesne* » sont l'équivalent de l'expression

(1) *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

« *post cerei benedictionem* » ; le 14 avril 1313 est la date réelle de l'acte.

2) L'exemple suivant est analogue au précédent : « *L'an M. CCC. XI le nuyt de paskes apries nuene* » [1] et la date correspond au 10 avril 1311.

3) Un chirographe des Voirs jurés du 18 avril 1310 (n. st.) est libellé ainsi dans sa date : « *M. CCC. et IX le nuit de grandes paskes devant nuene, XVIII jors en avril* » [2].

« *Devant nuene* » indique une heure du Samedi-Saint avant la bénédiction du cierge et la date est encore de l'ancien style, puisque le 18 avril est la veille de Pâques de l'année 1310 (n. st.) et qu'en 1309 la fête de Pâques tombait le 30 mars. Le millésime de l'année doit être augmenté ici d'une unité et la date se lire : *18 avril 1310*.

Une conclusion découle de l'ensemble de ces exemples, c'est qu'au quatorzième siècle on a compté, à Tournai, l'année civile à partir de deux jours différents de la Semaine-Sainte, à savoir du Vendredi-Saint et de la matinée de la veille de Pâques après none. Mais il est impossible de déterminer, en outre, lequel de ces deux jours a été choisi de préférence pour changer le millésime. Des quatre chartes avec mutation du millésime au Vendredi-Saint et des trois au Samedi-Saint, il n'y a aucune règle positive à déduire puisque des recherches entreprises demain peuvent mettre au jour plus d'un acte montrant le renouvellement du millésime après la bénédiction du cierge pascal. Cette question est d'ailleurs purement oiseuse et sans intérêt au point de vue des recherches historiques sur les annales de Tournai au quator-

---

[1] *Greffe de l'échevinage de la Cité, layette de 1311. Archives communales de Tournai.*

[2] *Greffe de l'échevinage de la Cité de Tournai. Archives de l'État à Mons.*

zième siècle. En effet, la liste des échevins de la cité, inscrite dans les registres de la loi, permet facilement de contrôler si une charte émanée des juges urbains, donnée le Vendredi-Saint ou la veille de Pâques d'une année quelconque, est réellement de cette année, ou si la date qu'elle porte doit être réduite au nouveau style. Pour le quinzième siècle, toutes les lettres échevinales que j'ai examinées m'ont permis de constater que l'usage de fixer au Samedi-Saint le commencement de l'année a prédominé à cette époque. Jusqu'ici on n'a pas encore relevé un seul acte prouvant que l'office du Vendredi-Saint ait été pris comme point de départ d'une année nouvelle.

Si l'on admet maintenant que dans les quatre exemples le millésime de l'année a varié au jour indiqué par la date qu'ils portent, on se convaincra facilement aussi que Gilles li Muisis savait très bien ce qu'il disait quand il a affirmé qu'à Tournai l'année commençait à courir dans la matinée du Vendredi-Saint. Certes, ses affirmations sont erronées quand il fait de cette coutume particulière et locale l'usage général des pays de style gallican et qu'il ne dit pas que dans sa ville natale même le millésime changeait parfois à un autre jour. Mais à tout prendre, il ne faut pas jeter la pierre au bon abbé de St-Martin d'avoir été si mal renseigné sur les styles chronologiques de son époque, alors que nous — mieux outillés que lui — nous le sommes encore si peu aujourd'hui au sujet des usages d'alors. Quant à son ignorance sur ce qui se pratiquait de temps à autre, de son vivant à Tournai, elle est moins compréhensible ; mais nous savons trop, que li Muisis s'est trompé trop souvent et trop grossièrement pour que nous nous étonnions beaucoup de l'inexactitude manifeste d'une partie de ses dires concernant le début de l'année au Vendredi-Saint.

Bruxelles. H. NELIS.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

SUR

LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE

à Bruges.

Je suis heureux de pouvoir rendre hommage aux mérites de l'étude si précise de M. Nelis, en déclarant que malgré mes hésitations antérieures, je souscris des deux mains à ses conclusions : les faits qu'il allègue me semblent concluants.

En outre, — et c'est ce que je désire surtout signaler à l'attention de nos lecteurs, — les textes cités par notre savant collaborateur corroborent la portée et précisent le sens des deux exemples signalés autrefois, pour Bruges, par MM. L. Gilliodts et R. Shéridan, exemples que j'ai rappelés dans ma précédente étude sur *Les origines du style pascal en Flandre* (1).

Les doutes que j'avais exprimés au sujet de la mention « in Goeden Vridaghe *vor noene* » provenaient de la signification obvie et naturelle que j'attribuais à ces mots : « avant *midi* ». D'après ce sens, le changement semblant devoir

---

(1) AnÉm. t. LV, 1905, p. 14, note.

se faire à midi, je ne voyais ni la raison déterminante du changement, ni son attache avec le texte de Gilles li Muisis affirmant que le millésime changeait « post officium missæ ».

Heureusement, les expressions « *apries* » ou « *devant neune* » (p. 11 s.), « *devant le siervice* » (p. 9) données par M. Nelis nous montrent que la formule « vor noene » doit se traduire « avant *None* de l'office ». Voilà l'attache liturgique. L'heure de None se chantait immédiatement avant le service du Vendredi-Saint et la messe des Présanctifiés: et le millésime changeait après cette messe. La charte signalée par M. Shéridan confirme donc, en partie, pour Bruges, les dires de l'abbé de Saint-Martin.

Notre mot flamand *noene* avait parfaitement cette signification au XIVe siècle. Il dérive évidemment du latin *nona*, qui désignait à la fois la neuvième heure du jour ancien (trois heures de l'après-midi) et la partie de l'office canonial qui se chantait primitivement à cette neuvième heure, mais qui, déjà au XIVe siècle, était chanté, le Vendredi-Saint, avant le service solennel du jour.

Dans le premier sens, nous lisons dans Van Maerlant, *Rijmbijbel*, v. 26525: « Van der *sester* wilen... dat men middach nomen hoort, toter *noenen* ward demsterhede » ; v. 26578 : « Omtrent *noene* so riep Jhesus... mijn God, twi heefstu mi ghelaten ? »

Comme désignation de l'heure canoniale de *None*, voici un texte du *Haagsche Bijbel*, 2, 12 a. : « Sdages loven wy seven werven, dats te lauden, te primen, te tierce, te sexte, *te noene*, te vespertide ende te completen » [1].

C. CALLEWAERT.

---

[1] Voir le Dictionnaire de VERWYS en VERDAM.

De Hongersnood in de Middeleeuwen

tot de XIIIde eeuw.

't Is een lange, treurige bladzijde in het boek van ons verleden, het verhaal van de hongersnooden, die in vroegere eeuwen ons land en ons volk geteisterd hebben. Deze rampen opzoeken en beschrijven ware gewis belangwekkend. Doch, nader onderzocht, kunnen ze nog een hooger belang opleveren. Hongersnood ontstaat, wel is waar, veelal toevallig ten gevolge van onweders, overstroomingen, van 't mislukken van den oogst, al oorzaken die in de natuur zelf liggen en onafhankelijk zijn van 's menschen wil en werk. Als men echter bedenkt dat dergelijke onheilen, hun toe- en afnemen, hun uitgebreidheid, hun gevolgen, dat de pogingen, aangewend om ze te voorkomen of te keer te gaan, in nauw verband staan met den huishoudelijken en maatschappelijken toestand, dan is 't licht te begrijpen hoe een geschiedenis van den hongersnood, aldus opgevat, van aard is een blik te laten werpen op het leven van ons voorgeslacht en kan bijdragen tot het beter kennen van de volksontwikkeling.

Weinig, zeer weinig is over dit onderwerp geschreven geweest, 't zij hier, 't zij elders. Enkele afzonderlijke bijdragen zijn in plaatselijke tijdbladen te vinden. Aldus

CH. MORREN. *Notice sur les famines en Belgique.* Bulletin de l'Acad. de Belg. III[e] vol.

E. VAN MIGEN. *De Hongersnood van 't jaar 1044.* Belgisch Museum, 1838, 2[de] deel. Bl. 419 en volg.

P. C. VANDER MEERSCH. *Notice sur les grandes famines qui ont désolé la Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Messager des sciences et des arts. Gand, 1847, p. 247 en volg.

Ze geven ofwel een dorre opsomming van feiten ofwel uitgebreide beschrijvingen, grootendeels ontleend aan de verbeelding of aan Meyer, Despars, enz.

L. WASSERMANN. *Die Hungerjahre und die Klöster in alter Zeit.* Der Katholik. 72 Jahrgang. Dritte Folge. V Band. 1892. — Deze studie behandelt ook ons land; doch ze verliest veel van haar weerde, daar ze gesteund is op voorbeelden aan alle landen en tijden ontleend.

L. TORFS. *Fastes des calamités publiques survenues dans les Pays-Bas et particulièrement en Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris-Tournai, 1859, 2 deelen.

Dit was het eenige uitgebreid werk dat tot hiertoe verschenen was. Hoe verdienstelijk het weze, de weerde ervan is gering; het is niet wetenschappelijk bewerkt, vervalt in allerhande uitweidingen en wat de geschiedgronden betreft, zeer zelden zijn ze vermeld en dan nog zijn het enkel compilatiën uit de 17[e], 18[e] eeuw.

Voor het eerst is dit onderwerp ernstig en grondig behandeld geweest door FRITZ CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*, Leipzig, 1900. (Leipzigerstudiën aus dem Gebiet der Geschichte, herausgegeben von G. Buchholz, K. Lamprecht, E. Marckx, G. Seeliger, VI. 1.).

De schrijver heeft de geschiedgronden uit dien tijd nauwkeurig onderzocht, al de gegevens eruit getrokken die op zijn onderwerp betrekking hebben en aldus een waren en volledigen schets gegeven van den hongersnood in de hoogere middeleeuwen. Daarbij, in een aanhang, die het grootste deel van het boek beslaat, geeft hij een « *Chronik der elementaren Ereignisse* », waar hij overdrukt, jaar voor jaar, al de uittreksels uit de verschillende bronnen, betrekkelijk niet alleen de hongersnooden, maar andere openbare rampen, als ziekten, sterften, overstroomingen ; zelfs onweders, veldverwoestingen en ongewone luchtverschijnselen.

De verhandeling strekt over geheel Midden- en Noord-West-Europa, en behelst dus ook ons land. Zelfs speelt ons land een voorname rol, daar, onder al de schriften uit dien tijd, deze uit ons land gewis het talrijkst zijn.

't Ware dus jammer geweest, ware dit boek, dat ons zoo zeer aanbelangt, onbekend gebleven. — Niemand ook, hopen we, zal het ons ten kwade duiden, dat we ons hebben laten overhalen om, op onze beurt, de geschiedenis voor te stellen van den hongersnood alhier. Curschmann's *Chronik der elementaren Ereignisse* is ons van zeer groot nut geweest en menig gezichtspunt hebben we van hem overgenomen. We hebben er naar getracht, benevens eenige wijzigingen en nieuwe bijzonderheden die wij hebben aangebracht, deze geschiedenis nader toe te passen op onze gewesten ; en willen steunen, veel meer dan Curschmann het doet, op het innig verband dat bestaat tusschen den hongersnood en de maatschappelijke en huishoudelijke toestanden.

***

Behalve de Kapitulariën der Frankische koningen, zijn er geen oorkonden die rechtstreeks gewag maken van

hongersnooden. Liggers, inkomst- en rekeningboeken, die zeer nuttige inlichtingen kunnen verschaffen nopens de werking en de gevolgen, ontbreken voor dit tijdstip. We beschikken dus enkel over verhalende geschiedgronden. En dan nog mag men de Heiligenlevens onverlet laten. Zelden wordt er een geval van hongersnood aangestipt en doorgaans is het zeer onduidelijk voorgesteld, zonder bepaling van tijd en plaats en oorzaak. Natuurlijk moet hier uitzondering gemaakt worden voor de gewichtige levens van Graaf Z. Karel de Goede. Blijven nog over de Annalen en Kronyken, vooral deze die in de kloosters zijn opgesteld geworden ; de andere immers houden bijna uitsluitend hun aandacht gevestigd op het staatsleven van hun tijd. Wat in de annalen aangestipt staat is echt en nauwkeurig, doch zeer bondig.... Zulk jaar : *fames valida*, een hevige hongersnood, en wat ze er soms bijvoegen is iets wonderbaars, doch van weinig belang. De Kronyken zijn uitvoeriger en weiden uit over omstandigheden die den hongersnood voorafgaan of vergezellen : Annalen en Kronyken volledigen malkaar.

Om een genoegzaam getal gegevens bijeen te hebben, was het noodig dezelve te ontleenen aan bronnen uit verschillende gewesten. Ook, als we spreken van den hongersnood *alhier*, moet dit in ruimen zin verstaan worden. Ten andere, wat hier en daar en ginder vermeld staat over oorzaken, werking en gevolgen van een eenigszins uitgebreiden hongersnood, mag gemakkelijk veralgemeend worden en toegepast op gansch eene streek waar lucht- en grondgesteldheid en maatschappelijke ontwikkeling nagenoeg dezelfde zijn.

Het tijdperk dat hier behandeld wordt, loopt van de VIII^ste^ eeuw, – uit dien tijd immers dagteekenen onze oudste annalen, — tot de XIII^de^, tijdstip waarop een gansche ommekeer plaats grijpt op huishoudelijk en maatschappe-

lijk gebied, hetgeen een grooten invloed uitoefent op de geschiedenis der hongersnooden. De schrikkelijke hongerramp van 1315-16 sluit dit tijdperk (1).

Achtereenvolgens zal er sprake zijn van het ontstaan van den hongersnood, — van den duur, de uitgebreidheid en het getal, — van de uitwerkselen en gevolgen, — van de middelen aangewend om de hongerlijdenden ter hulp te komen.

Ontstaan van den hongersnood.

De menschen uit dien tijd wisten, zoo wel als wij, dat regen en hagel, vorst en hitte, storm en overstrooming den hongersnood voorafgingen en teweegbrachten, maar in hun geest van geloof speurden ze dieper in naar de hoogste oorzaak en zagen in die rampen het werk van Gods handen ; ze zegden en schreven : « 't zijn al straffen Gods » — « Het zweerd van Gods gramschap woedt allenthenen, de paleizen der rijken evenals de hutten der armen worden door den hongersnood getroffen » (2). « De Heer zond dus zijn geesels van hongersnood en sterfte over al die in ons land woonden » (3) Jan de Klerk in *Brabantsche Yeesten* beschrijft den hongersnood van 1315 en besluit :

« Dus wrac God onze Here
In ertrike des menschen zonden
Daer si met weelden in stonden » (4).

God nochtans sloeg niet onverhoeds. De menschen werden vooraf verwittigd door schrikkelijke voorteekenen

(1) Pirenne. *Histoire de Belgique*. I (2e éd.) 1903. bl. 290.

(2) *Gesta abbatum Gemblacensium* ; *Contin.* auct. Godeschalco, anno 1095. *Monumenta Germaniae* (MG), *Scriptores* (SS). VIII, 547.

(3) *Passio Karoli comit.* auct. Galberto. Cap. 2. MG. SS, XII, 562.

(4) *Collection de chroniq. Belges*, éd. Willems et Bormans, Vde boek, Xde hoofdst. I. 442.

en wondere luchtverschijnselen, ten einde aan tijden boete te doen voor hun zonden, zoo dachten ze.

Aldus de zonverduistering. Zoo lezen we bij Galbertus : « Maar vooraf behaagde 't den Heer de menschen door schrikkelijke teekenen tot boetveerdigheid te roepen... Ten jare 1124 in Oogstmaand verscheen rond de noen een verduistering in de zon. En daar de menschen, 't zij heeren, 't zij dienstlieden, hun leven niet beterden, brak plotseling een hongersnood uit gevolgd door sterfte » (1). « Dit jaar, 1310, schrijft Li Muisis, was 't zonverduistering den laatsten dag van Januari en ditzelfde jaar was er schaarschheid aan graan en wijn » (2).

't Zijn vooral de steertsterren die rampe voorspellen. « Daar verscheen een steertsterre en de hongersnood volgde » lezen we in verscheiden jaarboeken op 't j. 941 (3). De groote hongersnood van 1316 werd aangekondigd door een steertsterre : « Visa est stella comata ; aldus de jaarboeken van Park ; en dan volgden : pest, hongersnood en sterfte » (4). Voor ditzelfde jaar dicht Jan de Klerk in *Brabantsche Yeesten* : over « die drie plaghen,... die God sende den menschen ieghen (te weten : regen, sware dieren tijt en sterfde) » en hij besluit (5) :

« Ende onlanghe, eer dit ghevel
Sachmen die cometen fel
In die lucht die hat den staert
Rechte staende Noord-West waert,
Die van naturen altoes bedieden
Doot van princen oft plaghen van lieden. »

(1) *Passio Kar. comit. Fl.* c. 2 et 3.
(2) ÆGIDII LI MUISIS *Chron.* DE SMET. *Corpus chron. Fland.* II, 176.
(3) *Ann. Laubienses*, SS. IV, 16.
(4) *Ann. Parchens.* SS. XVI, 608.
(5) JAN DE KLERK, boek V, cap. X. v. 783-820.

Een ander wonder verschijnsel, te weten het Noorderlicht staat vermeld bij Baldwijn van Ninove. « Te dien jare (1192) zag men bij nachte een vier in de lucht zoodat iedereen dacht dat 't brandde in de nabijheid » ([1]). En een ander schrijver: « Den 18sten van de kalenden van Februari (15 Jan.) bij 't vallen van den nacht, zagen velen een schrikkelijk vuur, dat laaide over geheel 't aardrijk al den noordkant » ([2]). En onmiddelijk daarop voegt Bald. van Ninove « En daar volgde een hongersnood van ongeveer zeven jaar. »

Die volksopvatting over de hooger redenen van 't ontstaan van den hongersnood nu daargelaten, welke waren eigenlijk de werkelijke naaste oorzaken van den hongersnood?

In de bronnen uit dien tijd vinden we, dat in de meeste gevallen de onmiddelijke oorzaak was: het mislukken van den oogst.

Daartoe werd veelal aanleiding gegeven door lange, harde winters. Een treffend voorbeeld daarvan is de winter die den grooten hongersnood van 1125 voorafging. Reeds in 1124 vermeldt Anselm van Gembloux een buitengewoon strengen winter met schrikkelijk veel sneeuw. Daarop volgde gestadig slecht weder: overhands sneeuw, regen en vorst en dat duurde tot t'halven Maart. 't En was maar in Mei dat er bloei en wasdom te bespeuren was ([3]). In zulk geval kon 't zaaien niet op zijn tijd geschieden; zoodat reeds van in 't begin van 't jaar de akkerbouw ten achteren stond. Was nu daarbij de zomer ongunstig of volgde daarop een nieuw slecht jaar, dan moesten de gevolgen onvermijdelijk noodlottig zijn. 't Is hetgeen inderdaad dit jaar gebeurde. De regen die regelmatig iedere maand bij stortvlagen viel, verzwond om zoo te zeggen het zaad in

([1]) BALD. NINOV. *Chron.* SS. XXV, 53 p.

([2]) *Continuatio Aquicinctina*, SS. VI, 428.

([3]) *Anselmi Contin. Sigeberti.* SS. VI, 379,

den grond, zoodat de rogge en de haver bijna niets opbrachten ([1]). Dit jaar reeds was er een algemeene hongersnood ([2]). Deze toestand verergerde nog het volgende jaar, daar de winter opnieuw streng en langdurig was ([3]). Geen wonder dat Walter van Terenburg, in 't leven van Graaf Karel, boekte : « 't Was nu twee jaar dat de grond onvruchtbaar was en de oogst uiterst gering, ook was er groote schaarscheid aan levensmiddelen » ([4]). Voeg daarbij dat het vee, dat in den winter veel buiten bleef, toen eveneens erg te lijden had. Dit ook werkte noodlottig mede, vooral in onze streken, waar de veekweek zeer uitgebreid was en in ruime mate moest voorzien in het levensonderhoud der bevolking.

Wat het meest nog slechten oogst en vervolgens hongersnood veroorzaakte, was het ongunstig weder tijdens de lente en den zomer : groote droogte, aanhoudende regen, herhaalde zware hagelvlagen ([5]).

([1]) *Anselmi Continuatio Sigeberti.* SS. VI, 379.

([2]) Ziet nog : *Ann. Camerac.* SS. XVI, 513.
Ann. Fossenses. SS. IV, 30.
Chronicon Elnonense S. Amandi. Recueil des Historiens de France. XIII, 454.

([3]) *Annal. Blandinienses,* SS. V, 28. — *Anselmi contin. Sigeb.* SS. VI, 379. — *Galberti Passio Kar. com.* cap. 273, SS. XII, 562.

([4]) *Walteri Vita Karoli comit. Fland.* cap. 11, SS. XII, 544. — *Herimanni de Restauratione S. Martini Tornac.* cap. 13. SS. XIV, 323.

([5]) Ziet nog voorbeelden van slecht weder als oorzaak van hongersnood :
't jaar 874. Lange strenge winter, gevolgd door droogte. *Annal. Bertiniani,* SS. I.
't jaar 973. Regenachtige, koude zomer. *Ann. Laubien.* SS. IV, 17.
't jaar 1076-77. Lange winter (November-Maart), daarna groote droogte. *Annal. Elnonenses majores,* SS. V, 13.
't jaar 1315. Gestadige regen,

« die in die maent van Meie began
ende duerde een jaer voert an. »

Jan de Klerk, *Brabantsche Yeesten,* I, 442.

Andere oorzaken zijn er die meer zelden voorkwamen en wier uitwerkselen doorgaans min uitgebreid waren, zooals:

Stormen. Den 30 Juni 1185, ontstond er een storm vergezeld van zwaren hagel, in de omstreken van Anchin. De oogst lag verwoest en er volgde hongersnood ([1]).

Overstroomingen. Ten jare 1183, ten gevolge van den aanhoudenden regen, ontstond er overstrooming langs verscheidene watervlieten en was de oogst bedorven ([2]). In 1309, na een harde vorst overstroomde de Schelde en vernielde de vruchten in de omstreken van Doornijk ([3]). In 1287, groote zeeoverstrooming, die langs de kust groote schade aanrichtte ([4]).

Ziekte en sterfte onder het vee, al zijn ze op hun eigen niet rechtstreeks oorzaak van hongersnood, maar eerder het gevolg ervan, helpen er toe om de ramp te verergeren, daar het vee toen ter tijd een voornaam levensmiddel was en een groot deel uitmaakte van de have der landelijke bevolking.

Een gansch bijzondere en buitengewone oorzaak vinden we eenmaal vermeld, te weten de verwoestingen aangericht door sprinkhanen. 't Was in 873. Bij geheele zwermen kwamen ze uit 't Oosten afgezakt al over Duitschland, Frankrijk. Alhier ook werden ze gezien en overal brachten ze groote schade teweeg. Het jaar daarna was er hongersnood. Hoe nauw echter het verband is tusschen beiden kan men moeilijk uit de toenmalige schriften opmaken, te meer dat die verschijning voorafgegaan is door groote droogte en gevolgd door een harden winter ([5]).

([1]) *Sigeberti contin. Aquicinctina*, SS. VI, 424.
([2]) *Annal. Egmundani*, SS. XVI, 469. *Ann. Floreff.* SS. XVI, 625.
([3]) *Ægid. Li Muisis.* De Smet. *Corpus chron. Fland.* II, 176.
([4]) *Annal. Blandin.* SS. V, 33. — *Bald. Ninov. chron.* SS. XXV, 546.
([5]) *Annales Vedastini*, MG. SS. II, 196.

Eindelijk dienen nog vermeld de menigvuldige oorlogen en rooftochten tijdens de hoogere middeleeuwen. Dat de invallen der Noormannen hongersnood tot gevolg hadden, valt niet te betwijfelen, daar we weten hoe ze vee en vruchten roofden en de velden verwoestten ; of nog hoe de bevolking weggevlucht of met vrees geslagen het land onbebouwd liet. Daarover evenwel hebben we weinig of geen berichten, immers in die woelige dagen werd weinig geboekt. Er zijn nochtans voorbeelden. Zoo lezen we in de *Historiæ* van Richer van Reims (1), hoe in 889, na langen strijd, de Noormannen verdreven werden en hoe alsdan een hongersnood ontstond, omdat de aarde drie jaar lang onbewerkt gebleven was. In 852 woedde aan den Neder-Ryn een plaatselijke hongersnood, ten gevolge van den inval der Noormannen (2). Mag men hetzelfde niet vermoeden alhier, na de invallen in 879-80 ?

Wat de kleine inlandsche oorlogen aangaat en de rooftochten der edelen ondereen tijdens de leenroerigheid, is 't algemeen bekend hoe talrijk ze waren en hoe die strijdlustige lieden hun veete koelden door onderling het vee te ontvoeren en de velden te verwoesten, zoodat nogmaals de arme plattelandbewoners het meest te lijden hadden (3). Zelden nochtans vernemen we dat ze hongersnood veroorzaakten. 't Is wellicht dat, zoo er nood was, deze op eene kleine uitgestrektheid beperkt was en zich niet liet gevoelen in de nabijheid der kloosters, waar de kronijkschrijvers leefden, en die van dergelijke aanvallen en strooperijen gevrijwaard bleven. Eenmaal lezen we hoe ten gevolge van inwendige oorlogen en verwoestingen « vastante passim cuncta raptore » de menschen op vele

(1) *Richeri Historiarum Lib.* I, cap. 5. MG. SS, uitgave in-8.

(2) *Annales Xantenses*. SS. II, 229.

(3) Ziet voor Vlaanderen, H. Van Houtte. *Essai sur la civil. flam. au commencement du XIIe s.* Louvain, 1891, bl. 49 en 170.

plaatsen genoodzaakt waren aarde te eten, gemengd met wat meel en in vorm van brood gekneed (1).

Onder de gevallen die we in de bronnen uit dien tijd aantreffen en die aangestipt zijn als min of meer aanleiding gevend tot hongersnood, zijn er die, zooals stormen, overstroomingen, oorlogen, min sterk op hun ontstaan schijnen ingewerkt te hebben. 't Is dat ze meer zelden voorkwamen en doorgaans geheel plaatselijk waren, zoodat hun invloed zich in engeren omvang en min beduidend liet gevoelen. De gewone, de voorname aanleiding was het ongunstig weder. In onze streken komt dat zoo dikwijls voor en alleszins waren de gevolgen ervan noodlottig en uitgebreid; immers ze strekten zich uit over gansch een grondgebied, waar grond- en luchtgesteldheid en levensaard dezelfde waren. Het onmiddelijk gevolg van 't ongunstig weder en de rechtstreeksche oorzaak, de eigenlijke oorzaak dus van den hongersnood was het mislukken van den oogst; het noodzakelijk gevolg hiervan was schaarschheid of volkomen gebrek aan wat het hoofdzakelijk bestanddeel uitmaakt in de voeding van den mensch.

***

Hier rijst nu de vraag op hoe 't uit te leggen is, dat slecht weêr in dien tijd altijd zoo noodlottig was voor den oogst, en dat 't mislukken van den oogst altijd, onvermijdelijk den hongersnood tot gevolg had; bij zooverre dat, in de jaarboeken, storm en vorst en natte en droogte regelmatig als iets geheel belangrijks vermeld worden, alzoo belangrijk en 't vermelden weerd als 't afsterven en verkiezen van pauzen en prinsen, als veldslagen en vredeverdragen, enz.

---

(1) *Annal. Bertiniani*, auct. PRUDENTIO. MG. uitgave in-8. 29, op 't jaar 843.

Dit moet worden verklaard door de gesteldheid van den grond, door den aard van den akkerbouw, door den ganschen huishoudelijken en maatschappelijken toestand in die eeuwen.

Tot de XIII[e] eeuw, tijdstip der groote ontginningen, bestond ons land ten grooten deele uit onvruchtbaren grond. Geheel het kustland, schier onbedijkt nog en zonder waterafleidingen, aan herhaalde overstroomingen blootgesteld, stond veelal onder water en bleef onbenuttigd. Noordwaarts was 't een zandachtige vlakte slechts onderbroken door bosschen en poelen ; in 't Zuiden was de grond meer vruchtbaar en beter bewerkt, hoewel men daar ook lijk elders, tal van bosschen, woestijnen en moeren aantreft. En daar nog waar de grond bewerkt en vruchtbaar gemaakt was, 't zij in de kleine afzonderlijke boerenhoven, 't zij in de uitgestrekte grondbezittingen, bestond een deel, en hier in Vlaanderen een vrij groot deel, uit weiland ; zoodat slechts een zeer gering deel overbleef om bezaaid en beploegd te worden en een betrekkelijk kleine hoeveelheid veldvruchten kon voortbrengen (1).

De akkerbouw zelf was heel gebrekkig en zeer weinig

(1) Ziet over de grondgesteldheid in ons land :

V. Brants. *Histoire des classes rurales aux Pays-Bas jusq. fin du XVIII s.* (Mém. de l'Acad. royale. Collection in-8, t. XXXII, 1881.) p. 205.

F. De Potter en J. Broeckaert. *Geschiedenis van den Belgischen Boerenstand.* (Aldaar). bl. 102-103,

Ch. Duvivier. *Hospites. Défrichements en Europe et spécialement dans nos contrées aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles.* (Revue d'Hist. et d'Archéol. Bruxelles, 1859); bl. 131 en volg.

En voor Vlaanderen in 't bijzonder :

F. Van de Putte. *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre Occid.* (Annal. de la Soc. d'Émul. Bruges. t. III) p. 187-191,

Pirenne. *Histoire de Belgique*, I (2[de] uitg.), bl. 139.

ontwikkeld. Vooreerst was het getal vruchtsoorten veel kleiner dan heden (1). Daarbij, daar het onderling verkeer en vervoer zeer moeilijk was, moest men overal al de vruchtsoorten kweeken (2). Hieruit volgde dat 't niet mogelijk was de gepaste vruchten op te doen naar den aard van den grond, hetgeen de opbrengst nog verminderde en bovendien den grond spoedig verarmde en uitputte (3).

Deze verarming van den grond moest dus tegengewerkt, de verloren natuurkrachten hersteld worden. Men bezigde, wel is waar, mergel, gekorven en gedroogd lisch en wied (4) en stalmest, maar die vette was onvoldoende in opzicht van hoeveelheid en van gewenschte toepassing (5). De mest uit de steden werd nog niet benuttigd en kunstmatige vette was natuurlijk onbekend. De intensieve akkerbouw, zooals hij nu bestaat, was toen niet mogelijk. Daarom, daar waar de grond bewerkt werd, vindt men nevens een stuk bouwland, een groote uitgestrektheid weiland. Weiland was toen onmisbaar. Daarop kweekte men vee, dat doorgaans de voornaamste have uitmaakte van den landbouwer, en voor een groot deel tusschenkwam in zijn levensonderhoud en vette leverde voor zijn bouwland. Veelal worden wei- en bouwland beurtelings gewisseld vooral voor mageren en pas ontgonnen grond. Als 't deel dat bezaaid en beploegd werd uitgeput geraakte, liet men

(1) V. Brants. *Gemeld werk*, bl. 206. H. Sée. *Les classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age*. Paris, 1901, p. 542.

Ziehier de vruchtsoorten die wij in de verschillende bronnen hebben aangetroffen : haver en rogge het meest ; spelt was meer eigen aan 't Luiksche en 't Namensche ; tarwe vooral in onze zuidergouwen, in Henegouwen en Artesië ; nog : gerst, millie, erwten en boonen, wijngaarden en fruitboomen, zoowat overal.

(2) Aldus is 't wellicht uit te leggen hoe in dien tijd zooveel wijngaarden gekweekt werden.

(3) H. Sée. Aldaar.

(4) Van de Putte, p. 194.

(5) De Potter en Broeckaert, bl. 184 en volg.

het rusten ; aan zijn natuurlijken wasdom overgelaten, werd 't weder tot weiland (¹).

Al vroeg echter, — men vindt er alhier reeds in de IXᵉ eeuw sporen van, — kwam een beter landbouwstelsel in zwang, te weten : de driejaarsche wisselbouw. Het eerste jaar zaaide men herfstkoorn, 't tweede jaar maartekoorn, het derde liet men de aarde rusten en braak liggen. Op sommige plaatsen paste men het stelsel der afwisselende vruchten toe : beurtelings zaaide men bijvoorbeeld rogge en haver. Braakvruchten zullen nog lang onbekend blijven (²).

Voeg daarbij dat het landbouwallaam nog zeer gebrekkig was en dat de groote tuigen niet in 't bereik waren van den kleinen boer, die dus genoodzaakt was alles met de hand te verrichten (³).

Dit alles maakt dat de akkerbouw zeer weinig ontwikkeld was en de opbrengst zeer gering, ja wel den helft of de twee derden minder dan nu. Het groot aantal vee, dat toen gekweekt werd en de vischvangst in de vlieten en langs de zeekust konden maar in kleine mate de geringe opbrengst van veldvruchten vergoeden.

Tevens mag men niet uit het oog verliezen dat de bevolking rap aangroeide, zoodat de grond nog slechts met groote moeite in het onderhoud der bewoners kon voorzien. Ook zien we hen gedurende gansch de XIIᵉ eeuw, uitwijken om in den vreemde onderstand te zoeken (⁴).

(¹) BRANTS, p. 205. DE POTTER en BROUKAERT. bl. 183.

(²) V. BRANTS, p. 206. — DE POTTER en BROECKAERT, bl. 182 en 206. Meermalen steunen de kronijkschrijvers op het volkomen mislukken van den oogst. « Segetes autumnales detuerunt simul et vernales. »

In *Sigeberti auctarium affligemense* (MG. SS. VI, 418). « Messis triticea solito fuit rarior ; porro avena sui *tercii mensis semina* suprascripta reparavere dampna ». Hetgeen aantoont dat de driejaarsche bouwwijze in gebruik was en dat de terwe met den haver gewisseld werden.

(³) H. SÉE, p. 542.

(⁴) PIRENNE, *Hist. de Belg.* I (2ᵈᵉ uitg.), bl. 136 en 286-287.

Geviel er nu een eenigszins slecht jaar, zoo was terstond de oogst ontoereikend, en toen volgde natuurlijk schaarscheid of volkomen gebrek aan levensmiddelen, hongersnood.

Dit wordt nog gemakkelijker verstaanbaar, wanneer men den toestand der maatschappij nagaat in dien tijd. Doorgaans leefde elk met wat hij op eigen akker opdeed. Deze, — de vrije boeren daargelaten, — lijfeigenen of andere dienstbare lieden, die op een heerlijkheid gevestigd waren of op een afhankelijk hof woonden, moesten op gestelde tijdstippen een groot deel van hun opbrengst aan den heer afstaan. Eerst en vooral vielen de verplichtingen, censen, tienden, te betalen ; ze hadden maar te zorgen dat ze van 't overige leven konden. Te kunnen toekomen was hun eenige bekommernis en dit was hun genoeg ; overschot van vruchten te hebben was niet alleenlijk bijna onmogelijk, maar dat beoogden ze zelfs niet, ze hadden er immers maar weinig bate aan gehad ; omdat ze van hun overschot geen geld hadden kunnen maken : geld was niet in ieders bereik ; aan uitvoer of verkoop op stadsmarkten viel voor 't meestedeel niet te denken. Kwam er nu nood, dan hadden ze noch voorraad, noch geld om levensmiddelen aan te schaffen en vervielen dus noodzakelijk in de ellende (1).

Merkelijk beter was het gesteld met de groote grondbezitters, en in 't bijzonder met de kloosters, daar de opbrengst het verbruik overtrof. Ook hadden deze min spoedig en min zwaar te lijden van den hongersnood en waren dan ook de voorzienigheid van de streek. Doch, was het weder langen tijd ongunstig en sloeg de oogst herhaalde malen tegen, dan geraakte de voorraad al ras uitgeput en zij zelf verkeerden in nood ; immers voor hen

(1) CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 18.

ook was de grondslag van het levensbestaan gelegen in hetgeen hun eigen akkers opbrachten ([1]).

Het eenige redmiddel dat overbleef, was, voor plaatselijke hongersnooden, de invoer uit naburige streken, waar overvloed was; en in geval van algemeenen, wijduitgestrekten nood, uit den vreemde. Aan invoer uit het buitenland hebben wij te allen tijde behoefte gehad. In Vlaanderen was 't meestal uit Henegouwen en Artesië, later uit de Oosterlanden, dat men invoerde ([2]). Welnu de invoer uit afgelegen streken was, voor het tijdstip dat we behandelen, niet mogelijk, daar het uitgebreid, internationaal handelsverkeer, 't zij op zee, 't zij te lande, niet bestond. We lezen wel soms van invoer uit naburige gewesten. Aldus, ten jare 1155, ontstond er een plaatselijke hongersnood in de omstreken van Affighem. « Na verscheidene onvruchtbare jaren, was de voorraad van het klooster uitgeput. Te einden raad, besloten de paters geld te leenen en broeders te zenden naar een andere streek om er levensmiddelen te koopen. Deze keerden terug — uit Noord-Frankrijk wellicht — met een volgeladen schip tot aan Audenarde », langs de Schelde dus ([3]). Doch deze betrekkingen, zelfs tusschen naburige landen, waren zeer moeilijk. Men hoeft slechts te bedenken hoe schaarsch en hoe gebrekkig de wegen en de vervoermiddelen waren; hoe de wegen schier gestadig onveilig gemaakt werden door baanstrooperijen en door de menigvuldige kleine oorlogen der edelen en slotheeren; hoe eindelijk het onderling verkeer belemmerd was door tol- en doorgangsrechten allerhande ([4]).

([1]) Bijv. de hongersnood in S. Maartens te Doornijk in 1095. *Herim. De restauratione S. Martini Tornac.* cap. 70 seq. MG. SS. XIV, 307 etc. In de abdij te Affighem in 1155. *Sigeberti auct. Affighemnense.* MG. SS. VI, 402.

([2]) V. Brants, bl. 203-204. — F. Van de Putte, bl. 195.

([3]) *Sigeberti Auctarium Affligemense.* MG. SS. VI, 402.

([4]) V. Brants, bl. 221-223. H. Van Houtte. *Essai sur la civilisation.* bl. 49.

Bij gebrek dus aan voorraad, aan geld en aan invoer, moest elk zijn levensbestaan vinden op den grond zelf dien hij bewoonde en bewerkte. Daar nu, zelfs in de goê jaren, de opbrengst uiterst gering was, zoo waren slecht weder of eenig ander ongeval voldoende om den oogst geheel ontoereikend te maken ; en zoo is het te begrijpen hoe, in die eeuwen, de hongersnooden zoo licht ontstonden en zoo talrijk waren.

Hoe eindigde nu de nood? « Deo miserante », zeggen de godvreezende kronijkschrijvers ; wanneer het Gods bermhertigheid behaagde een einde te stellen aan de plagen, die Hij het zondige menschdom overzond. Deze plagen duurden, zoo lezen we meermalen « usque ad litanias majores », tot aan S. Marcusdag (25 April) (¹). Doorgaans niet vóór een nieuwen goeden oogst. Soms worden buitengewone gevallen vermeld, waardoor de nood ophield of ten minste verstilde. 't Gebeurde, dat, na langen hongertijd, ten gevolge van sterfte en uitwijkingen, de bevolking zoodanig verminderd was, dat de overblijvenden gemakkelijk in hunnen nood konden geholpen worden (²).

Duur, uitgebreidheid en getal der hongersnooden.

Kronijkschrijvers zijn doorgaans niet te betrouwen, als het de door hen aangegeven getallen geldt. Wanneer ze bijvoorbeeld spreken van een twaalfjarigen nood (³), voorzeker overdrijven ze ; er is natuurlijk geen sprake van een aanhoudenden eigenlijken hongersnood, maar wel van langdurige schaarschheid en duren tijd ; of van mindere of meerdere hongersnooden, die met tusschenruimten op

(¹) Aldus bij v. in *Anselmi Continuatio Sigeberti*, op 't jaar 1128. MG. SS. VI, 381.

(²) *Sigeberti Continuatio Aquicinctina*, op 't j. 1196. SS. VI, 433.

(³) *Sigeb. Auctarium Affligemense*, op 't j. 1139. SS. VI, 400.

elkander volgen; of ook van de noodlottige gevolgen die zich langen tijd nog na een zwaren hongersnood laten gevoelen. Nog al dikwijls vermeldt men zeven hongerjaren ([1]), ook hier is het te doen om een rond getal op te geven, gesteund wellicht op de herinnering aan de zeven magere jaren in Egypten. Een hongersnood van zeker bedied duurde gewoonlijk twee, drie jaar. En dan nóg waren het niet altijd volle jaren. Als er sprake is van twee jaar, beteekent dit heel dikwijls dat de ellende aanvang nam op het einde van het eerste jaar, na 't mislukken van den oogst, en natuurlijk voortduurde het volgende jaar — het eigenlijke noodjaar — tot den nieuwen oogst. De nood kon nochtans twee, zelfs drie gansche jaren aanslepen. Zulks gebeurde wanneer twee of meer jaren achtereen de oogst ontoereikend was of volkomen mislukte, ten gevolge van aanhoudend slecht weder. Evenwel was dit niet altijd het geval. Niet zelden is het gebrek aan levensvoorraad gedurende het tweede en derde jaar toe te schrijven aan den schrik, de moedeloosheid, de verwarring onder de bevolking teweeggebracht door den hongersnood van 't eerste jaar of door hetgeen ertoe aanleiding had gegeven. Al het graan werd reeds het eerste jaar verbruikt; en menigeen soms bekommerde er zich niet om te zaaien voor 't volgende jaar? Alzoo lag weldra de akkerbouw gansch verwaarloosd. 't Is waar, de bronnen berichten hoe telkens, na een eerste hongerjaar, of na de verwoesting van hun akkers tijdens oorlogen en landstrooperijen, tal van hoeven leeg stonden te lande ([2]), doch dit was niet altijd een ontlasting

---

([1]) *Chron. S. Bavonis*, op 't j. 1139. De Smet. *Corpus chron. Fland.* I. 584. — *Chronicon Bald. Ninov.* op 't j. 1192. SS. XXV, 537.

([2]) *Annal. Vedastini*, op 't j. 892. SS. II. 206. — Rodolf van S. Truiden. *Gesta abbatum Trudonentium*, 't jaar 1006, SS. X, 229. — Galb, *Passio Karoli Comit.* cap. 2. SS. XII, 562.

voor de volgende jaren, integendeel. De boeren verlieten niet altijd hun land voor goed, maar zochten bescherming of tijdelijken onderstand bij een bijgelegen abdij of burcht; zoodat ondertusschen de velden onbewerkt bleven en er het volgende jaar nogmaals gebrek was aan oogst en levensmiddelen (¹).

Wat nu de uitgebreidheid van den hongersnood betreft, de bronnen laten niet toe de nauwkeurige begrenzing vast te stellen. Ofwel stippen ze slechts aan wat in de onmiddelijke omgeving gebeurde; ofwel wanneer ze willen steunen op de groote uitgestrektheid, dan gebruiken ze algemeene, overdreven bewoordingen, als « per totam Galliam et Germaniam », « per universas terras ». Soms kan men uit den aard der omstandigheden afleiden hoever de nood uitstrekte. Een voorbeeld. In 1302 hield Gent het met den koning van Frankrijk, terwijl de omstreken Gwijde en Willem aanhingen. Men belette graan en andere levensmiddelen binnen de stad te brengen. Als we nu lezen (²) dat daardoor een hongersnood ontstond, 't blijkt klaar dat deze zich tot de stad bepaalt. Insgelijks, is de ramp verwekt door overstroomingen of andere dergelijke oorzaken, dan ook is de uitgestrektheid van de ramp in verhouding met de uitgestrektheid van de oorzaak. In andere gevallen, is het uit de vergelijking der gegevens ondereen, dat de uitgebreidheid kan afgemeten worden. Als we alleenlijk melding vinden over een hongersnood in de *Annales Vedastini* in 982 (³), in *Sigeberti Gemblacensis Chronographia* in 1090 (⁴), in *Sigeberti auctarium Affligemense* in 1153... (⁵), terwijl de bronnen uit de omliggende

(¹) F. Curschmann. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 25-28.
(²) *Annales Gandenses*, uitgave van F. Funck-Brentano, Paris, 1895. bl. 29.
(³) MG. SS. II, 206.
(⁴) MG. SS. VI, 366.
(⁵) MG. SS. VI, 401.

gewesten, voor dienzelfden tijd, er niet van gewagen, wanneer ze 't anders voorzeker zouden doen, dan mag men besluiten, dat 't daar enkel plaatselijke hongersnooden geldt, die geheerscht hebben in de omstreek van Atrecht, Gembloux, Affighem...

Wanneer tezelvertijde berichten voorkomen uit Gent, Doornijk, Gembloux, St-Truiden, Luik,... en dat bovendien de oorzaak uiteraard algemeen is, als langdurig slecht weder, dan is 't aan te nemen dat de hongersnood zich uitstrekte over gansch een grondgebied, dat een aardrijkskundig geheel uitmaakt en aan dezelfde luchtgesteldheid onderhevig is. Zoo was de hongersnood in 1095 een landelijke hongersnood voor Belgie alleen.

Eindelijk zijn er groote algemeene hongersnooden, over geheel West- en Midden-Europa verspreid. Dit waren de hongersnooden in 1044-45, 1125-26, 1144-46, 1195-96, 1225, 1315-16.

Uiterst belangrijk ware 't nu, na te gaan het aantal hongersnooden, die malkaar zijn opgevolgd, om aldus hun toe- en afnemen te onderzoeken en te zien of en tot hoever er verhouding bestaat tusschen hun meerder of minder getal eenerzijds en de huishoudelijke en maatschappelijke ontwikkeling anderzijds. Gereedelijk zal men aannemen dat 't onmogelijk is een volledige optelling te maken van al de hongersnooden, die in deze eeuwen ons land geteisterd hebben. Meestal de berichten die tot ons zijn gekomen zijn getrokken uit kloosterschriften. Welnu, de kloosterlingen boekten wat ze op hun gebied, in hun omgeving ontwaarden. Zijn het nu niet juist de kloosters die het minst en het laatst van den honger hebben te lijden gehad? Vooraleer de nood tot daar gedrongen was, wat al ellende had de landsche bevolking, van de kloosters verwijderd, niet te doorstaan gehad? Hoeveel kleine, plaatselijke hongersnooden zijn er niet geweest die ongeboekt en

onbekend zijn gebleven; zulke te weten die door heel plaatselijke oorzaken zijn ontstaan of door ongevallen, als oorlogen, rooftochten, waarvan de kloosters gevrijwaard werden?

Nochtans, als men, bij het doorbladeren van annalen en kronijken bemerkt met welke bezorgdheid alle onweder en schaarschheid zelfs zijn aangeteekend, mag men wel vermoeden dat een hongersnood van eenig belang en van zekere uitgestrektheid niet onopgemerkt voorbijging en dat we dus voldoende ingelicht zijn ten minste over groote gewestelijke of algemeene hongersnooden. Algelijk dient er eene uitzondering gemaakt te worden voor de VIII^{ste} en voor de X^{de} eeuw, voor dewelke genoegzame inlichtingen ontbreken. Beperken we ons tot de XI^{de}, XII^{de} en XIII^{de} eeuwen. We vinden:

Voor de XI^{de} eeuw: 4 groote hongersnooden.

Voor de XII^{de} eeuw: 4 groote en een zevental plaatselijke.

Voor de XIII^{de} eeuw: slechts een algemeene; en daarbuiten is nergens van hongersnood sprake (1).

Wat terstond in het oog valt is het schielijk dalen van de XII^{de} tot de XIII^{de} eeuw. Daarbij dient gevoegd dat tusschen dezen eenigen uit de XIII^{de} eeuw (in 1225) en den eerstnavolgenden (in 1315-16) een tijdverloop is van negentig jaar; dat, na dezen laatsten, geen hongersnood zich nog voordoet, tenzij in heel buitengewone omstandigheden; eindelijk dat, in Midden- en Oost-Duitschland bijvoorbeeld, het getal eerder toeneemt. 't Is dat intusschen de huishoudelijke en maatschappelijke toestand alhier zoo ontwikkeld was, dat ons land deze andere landen ver overtrof; dat het in stand was aan de storingen der natuurelementen hoofd te bieden en zijn bewoners met zijn voortbrengst kon voeden, of ten minste de middelen

(1) Zie de « *tabellen* » bij F. Curschmann, bl. 82-85.

in 't bereik had om gemakkelijk en spoedig in hun onderhoud te voorzien.

Inderdaad, een veel grootere uitgestrektheid grond wordt thans benuttigd. De XIII[de] eeuw is het tijdperk der groote ontginningen. De vereenigde landbouwers, de vorsten en heeren, maar vooral de nieuwe Cistercienser-kloosters, met hun talrijke moniken en werkbroeders, hun afhangende kloosterhoeven en proostdijen, leggen er zich op toe de bosschen uit te roeien, de dorre woestijnen en zandige heiden vruchtbaar te maken, de moeren droog te trekken, het kustland aan de zee te onttrekken, door dijken en watergangen tegen de overstroomingen te vrijwaren en tot veien poldergrond te veranderen. Te allen kante strekken zich uitgebreide « nieuwe landen » *terræ novæ*, die van jaar tot jaar de opbrengst en den levensvoorraad vermeerderen (¹).

De kruisvaarten en de betrekkingen met andere volkeren hebben nieuwe vruchtsoorten leeren kennen (²). Beter dan vroeger wordt de vruchtteelt geschikt naar den aard van den grond. Waterwegen worden overal aangelegd en geregeld om het poelwater af te leiden en tevens den grond te bevochtigen en vruchtbaar te maken. Meer dan ooit wordt 't weiland uitgebreid, vooral in Vlaanderen, en de veekweek komt tot hoogen bloei. De noodzakelijkheid van de vette wordt hoe langer hoe meer gewaardeerd en als bestanddeel eener goede cultuur wordt ze met grondiger kennis aangewend. Het oude landbouwstelsel ook wordt verbeterd (³). Het land behoeft niet meer een jaar lang te

(¹) F. Vandeputte. *Essai sur la mise en culture...* bl. 492. — Ch. Duvivier. *Hospices. Défrichements...* bl. 77. — Pirenne. *Histoire de Belg.* I (2[de] uitgaaf) bl. 286.

(²) Algemeen wordt aangenomen dat de boekweit door de kruisvaarders alhier werd ingebracht.

(³) V. Brants. *Hist. des classes rurales...* p. 56. — De Potter en Broeckaert. *Geschiedenis van den Belgischen boerenstand...* bl. 105 en volg.

rusten en braak te liggen, de driejaarsche wisselbouw heeft plaats gemaakt voor de intensieve cultuur (1). Nogmaals is 't op de uitgestrekte landerijen der Cistercienser kloosters dat de betere landbouwwijze 't eerst en 't meest wordt aangewend. De graanvruchten worden er gekweekt in 't grootte; molens rijzen te allen kante en ruime schuren bergen rijken voorraad (2).

De verbetering van grond en landbouw gaat gepaard met de verbetering van den boerenstand. Immers is deze zelfde XIIIe eeuw, de eeuw der volksontvoogding; het meestedeel der bevrijdingsakten dagteekenen uit dien tijd. Lijfeigen- en dienstbaarschap verdwijnen en maken plaats voor cijns- en rentepacht; de vroegere « hospites » zijn vrije erfpachters geworden; de groote grondeigendom is aan 't verbrokkelen; en de kleine eigenaars, voornamelijk in Vlaanderen, worden hoe langer hoe talrijker (3). Werkten de boeren vroeger zonder vooruitzicht, nu dat ze een vrij, onafhankelijk bestaan hebben, kunnen ze arbeiden voor eigen rekening en leggen er zich op toe hun land te verbeteren en den opbrengst ervan te vermeerderen; nu ze zeker zijn de voordeelen zelf te mogen genieten, kunnen ze zorgen om overschot te hebben en tot een zekeren welstand te komen, waardoor ze schaarschheid en duren tijd niet zoo zeer meer moeten duchten.

Middelerwijl ook zijn de gemeenten tot hoogen bloei gestegen. Tal van landslieden zijn uitgeweken naar de steden, waar ze benevens de vrijheid, in de nijverheid

---

(1) Z. Pirenne. *Le Soulèvement de la Flandre maritime.* Bruxelles. 1900. Introduction p. V et suiv. Onder de landgoederen, in den inventaris, op bl. 208, vernoemd, komt o. a. een stuk land voor, bestaande uit 24 gemeten: 8 gem. tarwe, 8 haver en 8 boonen. Geen braakland dus; wat een bewijs is van intensieven akkerbouw.

(2) Pirenne. *Hist. de Belg.* I. bl. 286-87.

(3) V. Brants. bl. 37 en volg. De Potter en Broekaert. bl. 94 en volg.

nieuwe bestaansmiddelen vinden. De boeren voortaan weten hunne voortbrengselen op de stadsmarkt tot geld te maken, en aan een anderen kant, het weven te lande verzekert hun bestaan en vermeerdert hun welstand ([1]).

De godsvrede en de kruisvaarten hebben een einde gesteld aan de inwendige veeten en kampen en aan de strooptochten en hebben rust en veiligheid teruggeschonken. Het binnenlandsch verkeer neemt uitermate toe; heerwegen en kerkstraten worden aangelegd in alle richtingen en de waterloopen geleid en geregeld en bij middel « overdrachs » bevaarbaar gemaakt. De groothandel alsmede de internationale betrekkingen op zee en te lande hebben een uitgebreiden omvang aangenomen ([2]). Zoo nu in sommige streken de opbrengst der graanvruchten nog gering en ontoereikend is, daar wordt in voorzien door regelmatigen invoer uit naburige of afgelegen landen. Vroeger, wel is waar, lazen we ook soms van inkoop en invoer van levensmiddelen, maar 't was enkel als de nood reeds heerschte en om hem te keer te gaan; nu integendeel geschiedt de invoer regelmatig en overvloedig, zoodat men den nood weet te voorkomen ([3]).

Eenerzijds dus zijn zekere oorzaken, die in vorige eeuwen zoo dikwijls hongersnood verwekten, als: overstroomingen, landverwoestingen, enz. ten grooten deele verdwenen. Anderzijds heeft de plotselinge omkeer, in den huishoudelijken en maatschappelijken toestand teweeggebracht, het land in staat gesteld zijn bewoners te voeden of althans de middelen ter hand gesteld om in hun onderhoud te voorzien. Eindelijk dient men nog in aanmerking te nemen het verminderen van het bevolkingsgetal in de XII^de^ eeuw.

---

(1) PIRENNE. *Hist. de Belg.* I, bl. 287. — BRANTS. bl. 47.

(2) PIRENNE. *Ibid.* — BRANTS, bl. 53.

(3) F. CURSCHMANN. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 43-45.

't Is geweten hoe ons land overbevolkt was in 't begin van de XII[e] eeuw. Doch, de achtereenvolgende uitwijkingen naar het buitenland (1), de kruisvaarten (2), de talrijke hongersnooden, ziekten en andere rampen die ons land teisterden, verminderden spoedig en in hooge mate de bevolking. De bewoners, nu veel kleiner in getal, konden gemakkelijker op eigen grond vinden wat ze om te leven behoefden. En daarin mogen we wellicht nog een reden zien van het plotseling afnemen der hongersnooden van de XII[e] tot de XIII[e] eeuw (3).

('t Vervolgt.)

Kortrijk. E. VAN CAPPEL.

Vide p. 173 et seq.

---

(1) CH. DUVIVIER, bl. 78

(2) V. BRANTS, bl. 53.

(3) F. CURSCHMANN, bl. 46.

EEN INVENTARIS VAN 'T JAAR 1752

—

TER INLEIDING.

—

Deze inventaris, alhoewel minder nauwkeurig opgesteld dan die van 't jaar 1632 ([1]), is daarom niettemin leerrijk en vol belang.

Wij zien hierbij hoe, na verloop van ruim eene eeuw, (1632-1752), gansch de inboedel van onze rijke huizen den machtigen invloed ondergaan heeft van het fransche hof. Twee net afgelijnde tijdstippen zijn het, niet enkel op staatkundig gebied, maar ook voor wat aangaat gebruiken en gewoonten, en alles wat er mede, zooals huisraad vooral, in verband staat.

In 1752 is geen spraak meer van die menigte stoelen allerlei, wel verschillend voor mans en vrouwen, zooals de wellevendheid dit vergde in 1632. Men zit, of men ligt hier op *canapés*, *bergères*, *fauteuils*, *lits de repos*. Ge krijgt onder uwe voeten, niet de thans verouderde *scabelle*, maar een *tabouret*, gezeid, bij algemeene dwaling,

([1]) Zie *Biekorf*, 1905 : *Een Inventaris van 't jaar 1632.*

tambourin. Nu schrijft ge, niet aan een *scribaene*, maar aan een *bureau*, *secrétaire* of *schrijftafel*. 't Is uit met *kannebard* of *kannereck*; bewondert in plaats de talrijke *consolen*, (trant Louis XV), niet met het oude *tin* of *zilverwerk*, maar vol Chineesch of Japaansch *porceleyn*. Geen *bahuwen* (¹) meer.

De zware *dressoor* (fr. dressoir) staat vervangen door het veel lichtere *buffet*. Het *spaansch leder* (fr. cuir de Cordoue) ligt afgerukt en telt als prondeling; nu behangt men de muren met *tapijten*, (die nog wel, voor een deel, uit vorigen tijd bewaard zijn), met allerhande gekleurde stoffen, zelfs reeds met *toile cirée* en *engelsch papier*.

(¹) *Bahuwe*, fr. bahut. Dit woord beduidt eerst en vooral een koffer. « C'était le meuble domestique le plus usuel du Moyen-Age », schrijft Viollet-Le-Duc.

In Vrankrijk waren deze koffers met leder overtrokken en met koperen nagels versierd, die erop in allerhande figuren uitkwamen. In Vlaanderen waren zij met ijzeren banden omgeven, en in grooten getalle werden zij, gedurende de XVIe en XVIIe e., naar Vrankrijk uitgevoerd, waar zij dan ook den naam kregen van *bahuts de Flandre*.

Dit meubel is zeer belangrijk, want door verdere volmaking en vervorming, werd het een oorsprong van andere. Men plaatste het op vier pooten, men voegde er een bord aan toe, van onder, ofwel twee kaskens met openslaande deuren, van boven werd het insgelijks bewerkt met ijzeren banden, 't kreeg uitstaande pilaarkens op zijne hoeken, en zoo bekwam men den *dressoor*, (fr. dressoir), die vrij algemeen te vinden was in de middeleeuwen. Alzoo had men, als 't ware, twee *bahuwen*, de eene op de andere. Het zal wel om die reden zijn dat wij nog *bahuwe* zeggen om zulke meubels aan te duiden. Wij vinden, in een stuk van 1616, de volledige beschrijving die volgt: *Een dressoor met twee pilarkens ende twee duerkens boven, ende twee groote dueren nederwaerts, onder met een schof.*

Men maakte ook soms borden van boven, trapsgewijze, om er kostelijke pronkstukken op uit te stellen, maar hoe meer borden er waren, des te grooter heer moest de eigenaar zijn. Dat was wet geworden.

De dressoor stond overdekt met rijk laken of tapijt. Hij diende wel ook tot huisaltaar. Zie M. Soil, *Un inventaire de 1527*, *Annales de l'Académie d'Archéologie*, XLII, 4e série, tome II, p. 166; en *Biekorf*, 1905, bl. 95, nota 2.

De kleedij verandert mede. Weg met *passementen*, *kanten* en oude *spellewerk*. Jacques de Fevre droeg er tot op zijn slaapmuts, maar dat was in 1632. Nu houdt men meer van *silver vringen*, van silver en goude *guarniture*, *falbalas*, *broderie* en wat dies meer zij.

De wereld is veranderd : ook de bewoording om al dat nieuw goed aan te duiden, en hier wordt menigen franschen naam den nek gekraakt.

Onder al dat kaf, valt toch hier en daar een graankorreltje uit te lezen.

In deze inventaris treffen wij eene lange rei schilderijen aan. Nu toch geeft men den naam op van de kunstenaars, wat men vroeger niet plag te doen. Er is spraak van vlaamsche en italiaansche schilders : *Michel-Ange des Batailles*, *Brauwer*, *Rubens*, *Erasmus Quelinus*, *Bredael*, *Breugel*, *Mostaert*, *Teniers*, *Van Dyck*, *Bockhorst*, *Michel-Ange van Sienna*, *Snijders*, *Vanden Kerckhove*, *Breijdel*, *Pourbus*.

In 1632 waren bijna alle onderwerpen christelijk, of aan de gewijde geschiedenis ontleend. In 1752, benevens godsdienstige en stichtende schilderijen, in klein getal, ziet men er vele die heidensche fabels voorstellen, *Herders en Herderinnekens*, *Orpheus*, *Vénus*, *Diana op jacht*, *Nymphen*, *Bacchanalen*, enz.

Nochtans was baron de Bette geen ongodsdienstig man, gezien hij op zijn kasteel, te Dudzeele, genoemd het *Schottekasteel*, eene kapel hield, waar de H. Mis gelezen werd.

Onder de voorwerpen hier nog vermeld, vinden wij eene overgroote hoeveelheid porceleijn, en dit wel in alle plaatsen van het huis, op de schouwen, aan de muren, op kassen, boven de deuren, overal. 't Is een echte winkel.

Men heeft zelfs een bijzonder meubel, *pyramide* geheeten, uitsluitelijk bestemd om al dat breekbare uit te stellen, en dat tot 15 stuks bevatten kan.

Men bedenke hierbij dat baron de Bette geleefd heeft in den tijd van de groote welvaart onzer *Oost-Indische Maatschappij voor Scheepvaart*, gesticht in 1723, bij keizerlijke vergunningsbrief van Karel VI uit Oostenrijk ([1]). Onze schepen vaarden op Indië, en voerden in Vlaanderen over een ontzagelijke groote hoeveelheid Japaansch en Chineesch porceleijn. In menig huis te Brugge, maar te Oostende vooral, waren rijke verzamelingen bijeengebracht. Het tin en zilverwerk kreeg dan een ondergeschikte plaats, en ging soms wel den smeltkroes in. Van dan af wilt men meer porceleijn, gleyers uit Delft, kristaal uit Venetiën en Milanen, enz.

De scheepvaarders hadden nog *thé*, *chocolade* en andere vreemde kruidenierswaren uit het verre Oosten mede.

Dank aan hen, kent men nu ook *Indiaansche figuren* (fr. figurines, statuettes des Indes), en voor de kleedij, nieuwe stoffen, als *broderie des Indes*, *Indiaansche damast*.

Deze inventaris werd opgemaakt bij het afsterven van Mevrouw Maria Adriana de Fevre. Zij liet geene kinderen na. Beurtelings was zij in huwelijk getreden met :

1° Willem de Leflye,

2° Frans du Chambge,

3° Graaf Delval,

4° B^ron^ Karel de Bette ([2]).

Bij den inventaris van het woonhuis te Brugge, is deze gevoegd van het Schottekasteel te Dudzeele, dat diende tot het zomerverblijf.

([1]) Zie A. Ronse, *Les Ports belges*, 2e édit. Bruges, 1874, pp. 39-42.

([2]) Aanteekeningen getrokken uit de papieren van M. A. Ronse.

Het geschrift is schoon, maar de spellingregels zijn heel en al verwaarloosd. Een zelfde woord komt dikwijls in twee, soms drie en meer verschillende gedaanten voor. De saamgevoegde letteren *gh*, *dt*, *ck*, staan allengskens vereenvoudigd ; *ende* wordt *en*, *ofte of*, enz.

Het oorspronkelijke handschrift berust bij den heer A. Ronse, voordien volksvertegenwoordiger en schepen van Brugge.

Het is een zeer aangename plicht voor ons hem hier te bedanken voor zijne vriendelijke dienstwilligheid, alsook voor de kostelijke hulp die hij ons heeft verleend in het opmaken der aanteekeningen.

Ter toelichting hebben wij vooral het boek van Havard in handen gehad, met opschrift : *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours*. Paris. — Dit meesterwerk is, voor het grootste deel, uit inventarissen opgemaakt.

Weinig werd gedaan tot hiertoe, in Vlaanderen, voor de studie der oude meubelen. Het werk ware de moeite waard nochtans. De bewoording zelf om de voorwerpen aan te duiden is dikwerf bij ons verloren geraakt en uit geene woordenboeken op te maken ([1]).

Tot die studie, meenen wij, kan het uitgeven van oude inventarissen wel iets bijbrengen.

A. DE POORTER.

([1]) Twee belangrijke inventarissen zijn uitgegeven geworden :

1°) door M. CUVELIER, *La garde-robe, les bijoux et le mobilier d'une patricienne flamande sous le règne de Charles-Quint. Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, 5e série, tome VIII, 1898 ;

2°) door B^{ron} J. BETHUNE, *Documents concernant Olivier de Wree, (Vredius). Inventaire successoral de Jeanne Marysael, épouse de Vredius* (1630). *Annales de la Société d'Émulation*, Bruges, 5me série, tome IV.

IN HET WOONHUIS TE BRUGGE.

Inventaris van alle de meubelen, huyscatheylen, schilderyen, silverwerck, contante penninghen, papieren, ende documenten, bevonden ten sterfhuyse van Vrauw Marie Adriana Defevre, Douariere van Mher François Charles Albert baron de Bette, den selven inventaris genomen ten versoucke ende ter ontlastinghe van Jacques Henry Suvee, procureur deser stadt, in qualiteyt als reddant testamentaire ten voorseyden sterfhuyse, naer dien in d'absentie van Mher Charles de Pollinchove, raet van Staeten ende eersten president van het Parlement van Vlaenderen, erfgenaem ten voornoomden sterfhuyse, den voorseyden Suvee hadde doen cacheteren de principaelste camers, buffetten, cassen, papieren, ende andere effecten, de gonne, hedent tweentwintighsten Ougst seventhien hondert tweenvyftich, geopent syn geworden soo ter presentie van den voornoomden heere de Pollinchove, als degonne van Jouffr. Anna Marie Defevre, weduwe van D'heer Bartholomeus Tomboy, d'heer Jan Antone Haegens, agierende over syne kinderen, ende Jouffr. Catherine Keigniaert, insgelyckx erfgenaeme ten desen sterfhuyse, ende eerst :

IN EENE SALETTE (1)

COMMENDE TER STRAETE.

Alvooren de selve bevonden behangen met tapiten (2).

1 canapet ende coussin becleet met geelwe ende roodt damast (3); 1 ander canapet met geelwe gebloemt damast;

---

(1) *Salette.* Havard geeft den naam *Sallette* of *Salette* aan eene kleine plaats, *une petite salle*, dienende tot spreekkamer, en waar men de bezoekers inbracht. Dat woord, zegt hij, is nu verloren geraakt, maar het werd gebruikt in de XVIe en tot in de XVIIe eeuw. Elk burgerhuis had alsdan eene *salette.* — Dáár toch is de beteekenis niet van de *salette* bij ons, in Vlaanderen. Hier gaf men dezen naam aan een der voornaamste plaatsen van het huis beneden. Wij zouden nu zeggen den *salon.*

Alzoo is onze *salette* een ruime plaats, waar men de prachtmeubels talrijk aantreft. In den *Inventaris van 1632* is zij behangen met spaansch leder, *cuir de Cordoue*, verdeeld in „ *acht* stucken. „ Men vindt er een groot getal schilderijen, waaronder de portretten der bloedverwanten, 1 buffet, 1 groote „ uuttreckende tafel „ (vlaamsche tafel), nog 1 andere „ viercante tafel „ met zijne langsels, meer dan 20 stoelen, enz.

Soms onderscheidt men de *groote* en *cleene salette.* In 1500 en 1600 kent men ook bij ons *de zale.* Dat is de eerste plaats bij het inkomen in een huis, fr. *vestibule.* Wij lezen duidelijk in den *inventaris van Meckelyne Pycke* (1547): *In de zaele ofte voorvloer.*

Het woord *kamer* werd vroeger nooit gebruikt voor de plaatsen van omleeg, maar op den boven heet het altijd *camer.*

(2) *Tapijten.* Het tapijtwerk was vroeger zeer vermaard in Vlaanderen. Van daar zegt men in Frankrijk *tapis de Flandre*, of *gobelins*, naar den naam *Jan van Gobeelen*, eenen behendigen ambachtsman die uit Brugge naar Parijs zou overgegaan zijn, en er onze schoone nijverheid aan de Franschen overmaakte.

Ten tijde van den Spanjaard gebruikte men veel het spaansch leder, *goud leer*, *cuir de Cordoue*, dat, niet als nu nagelvast was, maar verdeeld in *stukken*, die men uitnemen en verplaatsen kon.

Bij Bron de Bette zijn de kamers behangen met tapijtwerk, of andere stofgoederen; zelfs een met *toile cirée* en een met *engelsch papier*, zoo wij verder zullen aanmerken.

(3) *Damast*, werd gebruikt voor zetels, beddegordijnen, muurbehangsels en kleederen. De rijkste damast was in zijde, en kwam eerst, zooals de naam het aanwijst, uit de stad Damas, in het Oosten. De grond en de bloemen die erop gemaakt werden, waren van één en dezelfde kleur. De inventaris spreekt van *roode*, *geluwe*, *blauwe*, *witte*, *cramoisi* en *Indiaansche* Damast.

6 fauteuillen becleedt met blauw en wit damast; 5 tamboerins ([1]) met geelwe damast; 1 console met 3 stuckx porceleyn ([2]); 1 piramide met 15 stuckx porceleyn; 1 idem oock met 15 stuckx oudt porceleyn; 1 console met 3 stuckx porceleyn; 2 idem, op yder een porceleyne pot; 1 ander console met 3 stuckx porceleyn; 1 piramide met 13 stuckx porceleyn; 1 idem met ghelycke nombre van stuckx; 1 console met 3 stuckx porceleyn; 1 idem met een stuck; 5 idems met 11 stuckx porceleyn.

1 stuckx schilderye met vergulde ende roode lyste, representerende *de ghevanghenisse Christi* door Michiel Angelo de Bataille ([3]).

1 ander stick met gelycke moluren, *een gevecht*, door den selven.

2 kleyne stuckx idem, verbeeldende *2 toebackroockers*, maniere van Brouwer.

1 *landtschap met stoffatie* ([4]), copie naer Rubens.

1 *bachanal van kinderkens*, door Erasmns Quelinus de jonge ([5]).

([1]) *Tambourins* = tabourets.

([2]) Het porceleyn werd nooit op de bloote muren gehangen, zooals men het heden doet.

([3]) Cerquozzi (Michel-Ange), gezeid Michel-Ange *des batailles ou des bambochades*, geboren te Rome in 't begin van 1600. Daar had hij voor eersten meester eenen vlaming, Jacob d'Asé, te Rome gevestigd, maar die geen talentvol schilder was. De leerling vloog hooger dan de meester, en werd zeer beroemd. Men vindt van zijne werken in menige museums van Europa. Zie Siret, *Dictionnaire historique des Peintres*, Paris, 1874.

([4]) *Met stoffatie*, fr. étoffé, te zeggen met personen. De schilders werkten soms aan een schilderij met twee te saam. De eene schilderde den grond of landschap, de andere het leven.

([5]) Erasmus Quellinus is een schilder der vlaamsche school, 1607-1678. Hij was geboortig uit Antwerpen, en leerling van Rubens. Zie Siret, *Dictionnaire*.

1 *lantschap met stoffatie* op coper plaete van Bredael ([1]), maniere van den fluweelen Breugel ([2]).

8 kleyne stucksckes *op koper plaete* in 2 van de hiervooren genoomde piramiden, door Gillis Mostaert ([3]).

2 idem op *paneel met zwarte lysten*, op de goeste van Brauwer.

1 *portrait* met besnede goude moluren, wesende waepen getuygh.

2 schilderyen verbeeldende *een herder en herderinne*, met roode ende goude moluren, in de goeste van David Teniers.

1 idem in swarte molure representerende *Flora met ander nimphes*, in de goeste van Van Dyck.

1 idem swarte molure, representerende *eene slaepende Diaene, met veel jacht honden*, copie naer Rubens.

1 idem schilderye, goude molure, representerende *St. Hubrecht*, door lange Jan ([4]).

1 idem schilderye, goude molure en coper plaete representerende *Orpheus*.

1 idem met goude molure representerende *S. Rochus*.

1 schilderye wesende een *heylige famillie*, door Michiel Angelo Da Siena ([5]).

1 ander schilderye met swarte molure, representerende *een leger passagie op een brugge*, door Snyders ([6]).

([1]) Pieter Bredael, de oude, 1630-1719. Hij schilderde vooral landschappen, en werkte J. Breugel na.

([2]) Jan Breugel, gezeid *de fluweelen* Breugel = fr. *de velours*, te Brussel geboren in 1568, gestorven te Antwerpen in 1625. Hij is de broeder van den *helschen Breugel*, Pieter, die uitmuntte in het schilderen van *duvelryen*. Beide zijn zonen van Pieter Breugel, *den oude*.

([3]) Gillis Mostaert, 1525-1601, broeder van Frans.

([4]) Jan Bockhorst, gezeid *langen Jan*, geboren te Munster, in Westphalen, leerde bij Jordaens.

([5]) Michel-Ange Anselmi, gezeid Michel-Ange de Sienne of de Lucques. Italiaansche school, 1491-1554. Z. SIRET, *Dictionnaire*.

([6]) Frans Snyers of Snyders, leerling van Pieter Breugel, den jonge. Hij muntte uit in het schilderen van dieren en wildjachten.

2 portraiten mignature op silver plaeten ende in goude molure, representerende wylent den *heer Baron de Bette ende Jouff. Wouters*, syne eerste geselnede, door Joseph Vanden Kerckhove ([1]).

2 portraiten van *prince Albertus en Isabella* in goude moluren.

1 koppel stuckxkens op koper plaete, wesende *bataillen*, met vergulde moluren, door C. Breydel ([2]).

1 schilderiken op koper plaete met goude mouluren wesende een *Ryn gesichte met een wintmeulen en eenige schipkens*, etc.

1 vrauwe portrait op doeck, met goude moluren;

1 stuckxie met goude moluren representerende een cabinet met 10 cleene *portraitiens*, gemailleert en andere, en 2 kleyne stuckxkens *Bataille* ([3]);

1 geborduert *lantschaepken* in goude molure;

1 *bachanal* in ivoir gesneden, op eene swarte paene gront met bruyne molure;

1 *geesselinge Christi* in coper figuren;

1 *Venus* koper figure;

1 item in hout gesneden;

2 *peerdekens* in coper;

2 *satyren en een ander figuerken* in houdt gesneden;

1 commode met marbre plaete; 1 posteleyne vase; 1 cabaret met 21 tassen en teelkens porceleyn; 1 getapisseert tafelken ende een idem met groen bekleet;

([1]) Josef Vanden Kerckhove, 1667-1724. Was een der stichters der Akademie te Brugge. Hij bleef er leeraar tot aan zijnen dood.

([2]) Karel Breydel, gezeid *le Chevalier*, 1677-1744. Uit Antwerpen. Hij schilderde dieren, landschappen en gevechten. Ook nog *Ryn-gezichten*, zoo dat wij hem het hier volgende nummer ook kunnen toekennen.

([3]) Te zeggen : geschilderd door Michel-Ange des Batailles.

4 piautre aermkens (1) ende 2 hout haensvogelkens (2); 6 roo gordynen.

IN DE EETPLAETSE (3).

In 't buffet :

30 silver fourcetten ; 29 silver lepels ; 18 messen met silver nechten, 14 idems, 1 kleyn idem ; 12 decert fourcettiens; 12 lepels; 12 messen; 2 soupelepels; 3 ragoulepels (4); 1 kaffékanne silver ; 2 silver forcietten ; 1 groot silver koffoir (5) ; 2 kleyne idems ; 4 groote silver kandelaers ; 4 idem, minder ; 4 kleyne idems ; 1 silver keirssnuyter (6); 1 porte mouchette silver ; 1 silver hantmarck ; 1 silver kaffekanne; 2 silver suyckerbussen; 1 idem minder soorte; 1 silver peperbusse (7) ; 1 silver mostaertpot ; 4 kleyne peperbuskens ; 3 schinck taillooren (8) ; 1 porte assiette ;

---

(1) *Piautre.* Kiliaen = *Peauter*, *Speauter* : een soort van tin of wit metaal. Wij zouden het nu *ruols* heeten. *Aermkens.* Verder vinden wij : *Silver aerms*, *versilverde branchen.*

(2) fr. Canards.

(3) De *inventaris van 1632*, hoe nauwkeurig ook opgesteld, maakt geene melding van eene eetplaats. Misschien wel omdat men nog de gewoonte had, meesters en dienaars te samen, alhoewel aan verscheidene tafels, in de keuken te eten.

(4) *Ragou*, fr. Ragoût.

(5) Réchaud ?

(6) fr. Mouchettes.

(7) *Peperbusse.* In de inventarissen uit de XVII[e] eeuw vindt men de *zoutraten* talrijk, maar weinig *peperbussen*, en die komen eerst voor onder den naam van *poerbussen*, *poerdoozen.* Men heeft de peper gebruikt in het eten sedert lange eeuwen, maar hij was vermengeld met de spijzen, ofwel ingesloten in de *schuyte*, *boot*, (fr. *nef*, *barque*), het kostelijk juweel dat men op tafel voor den heer des huizes plaatste en dat in vorm van schip gemaakt, allerhande voorwerpen bevatte dienstig tot het eetmaal. 't Is maar later dat men de *peperbus* uitvond, of *pepervat*, dat ook verschillige vormen aannam.

(8) *Schincktailloorem* zijn wat zwaarder dan ander tellooren, met een tuit om uit te schinken. Andere hebben eenen dobbelen grond, en langs den tuit bracht men warm water in, om het eten op de telloor warm te houden. Deze zijn in porcelein of gleiers,

4 silver aerms ; 1 silver schotel en decssel ; 1 silver kroes en goblet ; 1 silver kommeken ; 6 porte tassen ; 1 silver porte karaffe ; 1 silver kommeken ; 3 silver dopperkens (1) ; 1 silver theepot ; 1 becken (2) ; 1 theepot ; 1 schotel ; 1 silver sack orlogie ; 1 silver limonade lepel ; 6 confituer forcetkens, silver, en 6 idem lepelkens ; 4 thee lepelkens ; 2 suyckertangen ; 1 silver wywatervat ; 1 tennoille (3) ; 1 silver olyflepel ; 1 silver brilkasse ; 1 tabatiere, silver vergult (4) ; 1 silver taerterolde ; 1 houtte doos met eenige silver medaillien ende andere kleyne stuckx silver ; 5 porceleyne schotels, ouden back ; 7 minder idems ; 5 porceleyne salladieren ; 37 porceleyne tailllooren, geheele ende gebroken ; 5 sucolate thassen ; 2 porceleyne spoelkommen ; 13 stuckx thee porceleyn ; 1 porceleyne kanne met silver goudt beslagh.

Op de schauwe : 13 stuckx porceleyn.

Aen de selve schauwe : 4 consolen met 12 stuckx porceleyn daer op.

Boven de deure : 20 stuckx porceleyn in thee buffetken met 50 stuckx porceleyn daer op en daer in.

7 portraiten met goude moluren ; 3 stuckx schilderyen ; 1 coper bassin met syn veise en yser voet ; 1 spiegel (5) ;

---

(1) *Dopperkens.* Het woord *dop* beteekent een *knoop,* eene ronde verhevenheid, meestal van edele metalen, dienende als versiersel op kleederen, gordels, paardetuigen, banden van boeken, enz. B. v. *Een dosiine zelvere croesen met doppen aan de voeten ; — zelvere soutvaten met doppen ende verguldc boorden.* Verwys-Verdam, *Middelnederlandsch Woordenboek.*

(2) *Becken,* fr. bassin, rafraîchissoir.

(3) Is het niet *tenaille* = pincettes ?

(4) *Tabatière.* Wij meenen hier te mogen verstaan eene *snuifdoos.* In de XVIIe eeuw maakte men deze doozen zeer fraai op ; zij dienden niet zelden tot geschenk.

(5) In den *inventaris van 1632* vinden wij de spiegels aleen op den boven, in de slaapkamers. Dit zijn nog kleine spiegels, die niet dienden om uitgesteld te worden. Hier nu komen er grootere voor, die men op

2 witte ende 2 groene gordynen; 10 matte stoelen en 1 fauteuille; 2 branders, tanghe en schuppe in yser; 1 bureau ofte schryftafel (1); 2 deillie houtte tafels.

In een kasken neffens 't buffet:

1 farde met papieren; 1 farde met quittantien en ander bagatellen.

IN DE GROOTE SALETTE.

De selve bevonden behangen met tapiten.

1 lit de repost van geelwe en root damast (2); 1 canapet, silver tissu; 1 schoon *stuckx schilderye* door Poerbusse (3); 1 rabot en dessein (4); 1 heertyser met koper hanthave; 2 fauteuillen getapisseert; 10 fauteuillen groen en wit damast; 6 stoelen op biesems; 1 matte; 7 roo gordynen;

---

schouwen plaatst of aan de muren vasthecht, gelijk het nog heden gedaan wordt. De schouwen, in Louis XV, zijn vol teekeningen en mouleuren, en in 't midden, van onder, maken die als 't ware eenen kader, waarin de spiegel past.

Die oudere kleine spiegels waren zeer kostelijk opgemaakt, met lijsten in metaal, verguld koper of ebbenhout omzet. Men droeg ze in rijke kokers, soms in pane, en er waren sloters aan, gelijk men er aan de boeken maakte.

Voór men het kwikzilver kende om den eenen kant van het glas of kristaal te beleggen, gebruikte men daartoe zeer dunne bladeren zilver, lood of tin, en, tegen den roest, omsloot men den spiegel met de scheede. Het verzilveren met kwik begon maar in het begin der XVIIe eeuw.

(1) *Bureau* stamt af van het fr. woord *bure*, ruwe stof die men op de schrijftafels legde tegen het plekken.

(2) *Lit de repos*, is een klein bed, zeer laag, om binst den dag te rusten, een soort van *sofa*, als men nu zegt, of *chaise longue*. Het blijkt echter uit dezen inventaris verder dat een *lit de repos* een gewoon bed kan zijn, met behangels, matras, lakens, enz.

(3) *Poerbusse*. Naar het schijnt, was de ware naam van den beroemden schilder niet *Pourbus*, maar *Poerbusse*. Zie in *Annales de la Société d'Émulation*, tome L, année 1900, een artikel van den heer A. Ronse, met opschrift: *Quel est le véritable nom de famille de Pierre Pourbus?*

(4) Is dit een rabat *en dessin* (fr.)? Een soort van bewerkt schouwkleed? Wij lezen in den inventaris van Jean du Chambge (1645): *2 rabatteaux de saye bleuze avecq fringes, travaillez à l'esguille.*

1 staende orlogie ; 2 tafels met schoven ; 2 speeltafels met groen overtrokken ; 1 luyster met goudt verguldt, contre-poix, 2 branchen.

IN DE GROOTE EETPLAETSE.

De selve bevonden behangen met cramoisie damast.

4 platte luysters met hun spiegel goudt verguldt ; 12 stoelen bekleedt met cramoisie damast ; 1 taefelken bekleedt alsvooren ; 3 fauteuillen van bevrochten riet met hunne coussins ; 1 canapet bekleedt met geelwe damast.

1 buffet : daarin bevonden 9 chapaensche porceleyne [1] schotels ; 4 grauwe porceleyne idem ; 4 porceleyne spoelkommen ; 1 komme ; 10 schotels, onder groot en cleen ; 15 stuckx theeporceleyn ; 2 terrinnen, witte, met hun patteelen ; 1 pot à œille ende schotel [2]; 1 witte schotel, decksel ende tailloore ; 6 porceleyne schotels ; 22 taillooren ; 16 salladieren ; 12 porceleyne soupe thaillooren ; 6 crabonetten ; 7 groote schotels ende eenigh glas.

Op de schauwe : 1 stelsel van 6 stuckx porceleyn.

6 sucolaté tassen ; 2 porceleyne kannen, 2 spoelkommen ; 1 ander stelsel van 5 stuckx minder ; 20 stuckx porceleyn ; 4 saladieren ; 2 indiaensche figuren [3] ; 4 consolen met 4 stuckx porceleyn daerop.

---

[1] Fr. Porcelaine du Japon.

[2] *Pot-a-Oille*, *Een hoylle schotele* (1632).

Havard schrijft : *Oille* = « Ragoût des Espagnols qui consiste dans « un mélange de toutes sortes de viandes et de légumes, et qu'on fait « cuire dans une large marmite.

« *Pot-à-oille* = le vase de forme spéciale dans lequel on prit « l'habitude de servir ce ragoût quand il fut devenu à la mode. »

En verder : « Les premiers pots-à-oille en porcelaine qui parurent « à la cour, furent offerts, le 29 Décembre 1739 à Louis XIV, pour « ses étrennes ... Sous la Restauration le pot-à-oille disparut de nos « tables et fut remplacé par la *soupière*. »

Men heeft nog de fransche (!) uitdrukking : *Olla-podrida*, (pot-pourri), om dien spaanschen hutsepot te beduiden, en, van daar, eenen mengelmoes allerhande, vooral in letterkundige voortbrengselen.

[3] Deux figurines des Indes.

1 commode : daerin bevonden een deel couppons van kleedinge ende kleyn lynwaet in de 3 eerste schoven.

In een ander schof, een witte damaste rock met silver vringen ; 1 asschrauw zijde cappe ; 1 ander witte damaste rock ; 1 rock cramoisie in silver blomme ; 1 roo satyne rock met silver boort coin d'Espagne.

In een ander schof : 3 lappen (gemolcke) lynwaet ende een deel coupons.

IN DE SLAEPKAMER.

1 commode daer inne bevonden :

1 silver waterpot ; 1 silver bourdalou ende custode (1) 1 silver becken en l'épine (2) ; 2 silver toilette doosen ; 1 paer silver kandelaers, keersmuyter en porte mouchette ; 3 toilette bustels ; 2 kleyne tolette doosekens ; 1 silver spelleback ; 1 silver mande tolette spiegel met silver moulure ; 1 tolette kleedt.

Voorts in het selve buffet bevonden eenighe ongestevene engagentes (3) ende opgedaene coeffuren.

De voorseyde camer behangen bevonden met geelwe damast.

---

(1) *Bourdalou*, is ook een *silver waterpot*, gelijk hier voorgaat, die in een kasken of koker zit. Dit voorwerp is zuiver fransch. Zie Havard.

(2) *Becken en l'épine.* Wij vinden in den *inventaris van Diego Davila* (1616) : *Een tinnen becken met lippijn ;* elders nog : *Een becken en lepijn ;* in 1629 : *Een zelver vergult becken met het lampet daertoe dienende.* En Kiliaen geeft : *Lepijn = Lampet, hant-vat, guttus, lavacrum manuarium.*

Het is dus : un bassin ou rafraichissoir avec aiguière. Geen wonder dat wij die *beckens met lepyn* zoo talrijk ontmoeten. Immers, als wanneer men vroeger het dagelijksch gebruik nog niet had van de forchetten, moest men noodzakelijk zijne handen wasschen vóór en na eten. Alzoo is het *becken ende lepyn* bewaard gebleven als pronkjuweel.

(3) *Engagentes,* en verder : *1 paer dobbel engasanten,* fr. *engageant,* te zeggen lange en breede mauwen die de vrouwen droegen.

1 lidange ([1]) van geelwe damast ende spree; 6 fauteuillen bekleedt met geelwe damast, 1 ander fauteuille met geelwe en roo damast; 1 lit de repos en fauteuille ofte bergère.

Voor de schauwe :

1 groote spiegel; 7 stuckx porceleyn ende 1 schilderye representerende de H. Maget met haer kinderken; 2 versilverde branchen; 2 tambourins ([2]); 1 toilette tafel bekleedt met zyde stoffe; 1 platte luyster in goude molure ende spiegel; 1 porceleyne vase; 1 crucifix op swarte paene ende goude molure.

1 bureau : daerboven bevonden 10 stuckx porceleyn.

Ende in de 6 eerste schoven eenige syde koussen, mediocre engagentes, linten, ende andere prondelinge.

In een ander schof vanden selven bureau bevonden de naervolgende *goude ende silver specien* ([3]) :

([1]) *Lidange* = *lit d'ange*, een soort van bed zonder staanders, waarvan de hemel zeer kort is. De oorsprong van dien naam is onbekend.

([2]) Zie bl. 41.

([3]) De geldstukken waren vroeger van zeer verschilligen aard en waarde. In Vlaanderen vond men geld uit alle gewesten van het Noorden, Frankrijk, Engeland, Spanje, uit de zoo talrijke kleine staten van Duitschland, uit Italië, Turkiën zelf en het Oosten. Daaronder waren er *oude* en *nieuwe* munten. Alzoo komt het dat men hier, bij delvingen of anderszins, soms geld ontdekt uit alle landen en van alle tijden.

Daaruit ontstond eene groote moeilijkheid om te rekenen. Men vond eene soort van *penningen* uit, en men *wierp* er zooveel van op tafel als een gegeven muntstuk eenheden telde. Op het einde nam men al de penningen samen en zoo kreeg men de uitkomst der optelling. Dat heette *legghen* met *leghpenninghen*, en het werd geleerd in de scholen. Zoo lezen wij in de rekening die opgesteld werd bij de meerderjarigheid van Karel Van Marievoorde, (1591) : *Betaelt Mr Jan De Waele van hem te leeren legghen ende cyfferen,....*

In den inventaris van Jan de Fevere, (1599) : *Een dosekin met leghpenninghen.*

Die penningen waren in koper, soms in zilver. De inventaris opgemaakt bij het afsterven van Martinus Lem, burgemeester van

1 gouden Ducaton [1]; 10 oude Souverainen; 1 nieuw dobbel souverain ende 6 enckel; 7 Guineen; 20 oude croonen; 13 alve idem; 5 quarten; 44 Ducatons, soo in enckele, dobbele als triple; 5 fransche Pattacons en half; 20 Navarren ende 1 halve idem; 8 nieuwe stucken van seventhien en half; 7 stuckxken van negen min een oortje; 1 hollantsche Pattacon; onderhalve [2] nieuwe crôone; 2 quarten van Carambolen [3]; 6 nieuwe schellingen; 85 oude schellingen; 8 stucken van 5 stuyvers.

Gebillionneerde specien [4]:

20 spaensche Pattacons; 7 quarten van Navarren; 1 halve fransche pistole ende een ander vremt goudt stuckxken.

Voorts de naervolgende *medaillen en penningen*:

Het portrait van Pere Quesnel [5]; 1 ander medaille silver verbeeldende Carel den sesden en aen d'anderkant de waepens vanden lande vanden Vryen; 3 silver lot penninghen [6]; 6 ander silver penninghen; 1 penninck goudt ofte vergult; 1 tassche [7] met silver beslagh.

Brugge, (1597), vermeldt: *49 zilver leghpenninghen, weghende 7 oncen 18 yngkelsche en half.*

Wij kennen nog een dergelijke soort van penningen, meest in been, die dienen voor sommige spelen. Leggen is dus rekenen. Kiliaen zegt: *legghen ende rekenen met pennynghen.* Van de gelijke heet het in het fransch : *jeter, jetons.*

[1] *Ducaton.* Een *ducaat* was altijd een gouden munt. De *ducaton* was in zilver, en zeer verspreid in ons land onder den Spanjaard, en later nog.

[2] Een en half.

[3] *Carambolen*, een fransch geldstuk.

[4] Espèces en billon, kopergeld.

[5] Vermaarde Jansenist, die Arnould als leider opvolgde. Hij vluchtte naar Belgenland, werd gevangen te Mechelen, en vertrok nadien naar Holland.

[6] Is dit *silver verlot*, te zeggen lood dat versilverd is, of zijn het *silver lotpenninghen*, en wat is dan een *lotpenning*?

[7] *Tassche*, fr. bourse.

Voorts in een dooseken bevonden de naervolgende *juweelen* :

Alvooren een diamante charlotte ende diamante cnoop; 2 diamante pendalotten; 1 rinck met 5 diamanten; 1 idem met 3 diamanten ende roo steen (1).

IN DE KAMER ALWAER D'OVERLEDENE HAER WAS KLEEDENDE.

1 waegeschotte (2) kasse, daer in bevonden :

Eerst 47 vrouwhemden; 1 blauwe tissu rock; 1 idem; 1 ander rock, broderie des Indes; 4 koeffuren; 4 schroon van koeffuren; 24 silver livrey knopen; 22 kleyne idems; 5 silver bellekens ende 4 silver pointen van schoen; 1 paer silver schoen gispen; 1 pack coupons soo van cameryckx als neteldoeck (3); 2 schoven met slaepcornetten; 2 witte

---

(1) Wij gaan hier voorbij de papieren van Bon de Bette, als zijnde van klein belang.

(2) *Waeghe-schot* is bij Kiliaen : *lignum scriniarium, tabula quercea*, te zeggen : eikenhout voor meubels.

Het eikenhout bleef lang gebruikt in de Noorderstreken. In den *inventaris van 1632* zijn het bijna al eikenen meubels. Wij vinden nochtans eenige uitnemingen, en voor kleine voorwerpen gebruikt men alreeds cypres en ebbenhout. Een grooter meubel nochtans vestigt de aandacht. Het staat beschreven als volgt : *Op de zelve tafele, een groote zwarte gheconterfeite ebbenhoutte scribane, es ghepresen op 8 pond grooten.* Dit schijnt eene namaking aan te duiden ; de scribane zal met ebbenhout *opgeleid* geweest zijn. Zij is nochtans een der eerste meubels welke men in een bijzonder huis tegenkomt uit vreemd hout vervaardigd.

Als wanneer de vreemde houtsoorten inkwamen in de XVIIe eeuw, verdween ook de eik of *waegheschot*. Ebbenhout, acajou, enz. zijn immers, zoo men zegt, meer *kortbrake* en dienvolgens gemakkelijker om *in te leggen* met metaal, been of ivoor, gelijk het alsdan de mode werd. Dat werk heet in 't fransch *marqueterie*.

Van de jaren 1600 voort werden de *ingeleide* meubels zeer rijk vervaardigd en verspreid in Vlaanderen. Ook ontleenden onze meubelmakers hunne noodige teekeningen, niet enkel aan gewone teekenaars, maar dikwijls aan ervaren kunstenaren. Kunst en nijverheid gingen alzoo gepaard en leverden meesterstukken op die nog bewonderd worden.

(3) Mousseline.

rocken; 3 mantelinnen; 13 camesolen; 3 witte schorten; 1 pack met ondermutsen; 33 witte sack neusdoecken (1); 7 paer menotten; 7 paer onderkoussen; 7 paer idem; 3 paer ondermouwen; 6 paer schoen.

Beneffens een deel cort lynwaet bestaende soo in ondermutsen en handtdoecken.

Beneffens een deel coupons van roben, rocken, etc. Eyndelinge een paar silver gispen met pierre d'Estrages.

1 garde-robe daer in bevonden de daegelycksche roben ende rocken by d'overledene gelegaleert aen Isabelle Dehou.

1 waegeschotte bureau oft secretaire vervolt met linten, gaeren ende koussen ende audere prondelinge.

1 toilette spiegel; 1 staende orlogie; het portrait van Mevrouw de Ruisseau; 1 stuck schilderye verbeeldende het kindeken Jesus ende St Jan; 1 houte staender; 3 paignez; 1 siège percée; damaste gordyne voor de vensters.

---

(1) *Zakneusdoeken*. Men heeft beweerd dat de zakneusdoeken tamelijk nieuwerwetsch zijn, en dat men zeer lang, aan het hof van Vrankrijk zelf, in hunne plaats de vingers gebruikte. Wat daar ook van zij, wij weten stellig dat men in Vlaanderen *neusdoeken* gekend heeft in de XVIe eeuw, en die noemden dan *snuutdoucken*, fr. mouchoirs. Zij waren zeer keurig opgemaakt, soms met kanten en fringen omzet, en werden dikwijls, met nieuwjaar b. v., tot geschenk gegeven.

Zie *Testament de Jacques de Heere*, in *Annales de la Société d'Émulation*, 1901, LIe volume. Daar vinden wij, onder talrijke andere, in artikel 38:

Een snuytdouck met spellewerck, wesende mijn nieuwjaer, a° 1578, van mijn nichte....

Snuutdoucken met frynghen, ende een werck ande twee zyden.

Waren dat *zak*neusdoeken, fr. mouchoirs *de poche*? Waarom die *frynghen*, en vooral dat *werck ande twee zyden*?

Zoo hebben wij nog heden *neusdoeken* welke men om den hals en op de borst draagt, die toch geen *zak*neusdoeken zijn. Onze inventaris onderscheidt verder beide soorten en geeft elke soort in een verschillig nummer op.

Voorts soo in eene kasse in de sale, als in de bottelrye, bevonden het naer volgende *thin:*

21 platteelen zoo groot als kleyn; 29 idem; 179 tinne tailloorcn; 4 nieuwe schoteltiens: 2 tinne salven (1); 1 tinne camerpot; 1 hamme schotel, 1 soupe lepel; 2 gleyersche potten; 1 tinne mostaert pot; 6 sypers; 1 schincktailloore; 3 tinne cannen; 1 pintc; 1 mostaertpot; 3 waterpotten.

IN DE ZALE VANDEN SELVEN HUYSE.

Buyten het tin, bevonden in een schaprae vande selve zaele, noch gevonden eenighe rekeningen raekende de commisserie van wylent m'her Baron de Bette ende eenighe prondelinghe.

1 waegeschotte kasse waer in berusten alle de filassen van quittantien gediend hebbende tot de rekeningen van m'her Baron de Bette, mitsgaders ander oude papieren.

4 groote stuckx schilderye.

1 waegeschotte kasse, daer in bevonden:

1 robe van syde geelwe ende roo strypkens; 1 idem robe van satyn geelwe en bruyn; 1 sitze robe geelwe gront (2); 1 violette rock met fabulans(3); 1 robe van Indiaens damast met silver garniture; 1 fluweele robe met goude garniture; 1 sitze robe blauwe gront.

---

(1) Tinne *salven*. Elders vinden wij: *1 silver salve, 1 doorluchtige zalve*. Wat is een *salve?*

(2) *Sitze*, beduidt eene kleerstof. Wij vinden nog het woord terug, in het opzeggen der kinderen, te Brugge:

« Kramer is gekommen! » —
— « En wad etjie ol meegebrocht? »
— « Nolden en spallen,
« Klinkers en ballen,
« Aken en oogen
« Pyletjies en boogen,
« *Sitzen* en kattoen,
« Ifrou, menheere, eije niemendolle vandoen? »

(3) *Falbala*, te zeggen *plissé* op vrouwekleederen of op gordynen.

Voorts de beste arnasseuren, 2 ander arnasseuren en 2 gorreelen met nieuwe stringen.

1 ander schotel ; 3 tafel blaeren ; 1 taefel ; 6 branders ende iser schippe ; 2 oude blaeckers ; 6 stooven ; 7 blasons ; 1 kiste.

OP DE ROODE CAMER

COMENDE OP DEN BASSE-COUR.

Alvooren de selve behangen met tapiten.

1 lidange met root behangen, daer in ligt een maltrasse, pluymen bedde ende hoofteynde, mitsgaders een witte gestickte spreede.

1 swarten bureau daer in bevonden een deel prondelinge.

1 wageschotte kasse daer in bevonden :

19 paer beddelaeckens ; 15 paer laeckens van 2 breeden ; 15 hammelaeckens soo damaste als andere ; 5 idems ; 111 servecten soo damaste als andere ; 37 flowynen, soo groote als kleyne ; 3 idems ; 1 witte gordyne met syn fabala (1) ; 1 stelsel van 5 stuckx gleyers.

Op de selve kasse : 1 porceleyne waterpot met syn decksel.

Op de schauwe : 1 porceleyne becken ; 2 witte porceleyne potten ; 6 porceleyne schotelkens ; 10 porceleyne potkens ; 1 spiegelken met goude molure ; 2 versilverde branchen ; 1 taefelken met marbel bladt ; 1 met groen bekleedt ; 1 nacht taefelken ; 1 fauteuille ; 8 biesem stoelen met geelwe kussens ; 2 oude portraitten ; 2 toilette spiegels ; 1 geborduert schilderyken ; 4 witte gordynen.

OP EENE ANDERE KAMER

COMENDE OP DEN BASSE COUR, GENAEMT DE GROENE KAMER.

Alvooren de selve behangen met tapiten.

---

(1) *Falbala*, zie bl. 60.

1 lidange met indiaensche broderie ende groene gordynen, daerin light een stroosack, pluymen bedde ende hoofteynde met 2 maltrassen ende 1 groene gestickte zyde spreede.

2 spiegels met goude moluren ; 3 witte gordynen ; 2 glaese blaeckers.

Op de schauwe : 33 stuckx porceleyn.

11 trypestoelen (1) ; 3 fauteuillen ; 1 siège percée met 1 tinne pot ; 2 taefels.

Boven de deure : 13 stuckx porceleyn.

1 portrait ; 2 staenderkens.

OP DE CATTOENE KAMER.

Alvooren de selve behangen met root cattoen.

1 ledange met blauw damast behangen ende Haerlemsche lynwaete gordynen, daer in light een stroosack, 2 maltrassen en pluymen hoofteynde ; 1 paer laeckens ; 2 gestickte sargiën.

1 lit de repos met camelotte (2) behangen ; 1 stroosack ; 3 maltrassen ; 2 wolle hoofteynden ; 1 sargie ; 1 paer laeckens.

Voor de schauwe : 1 spiegel met swarte molure ; 5 stuckx gleyers werck ; 1 schilderye verbeeldende een gekruysten Godt.

1 commode daer in ligt : 3 syde roben in 't eerste schof.

In 't tweede schof : 2 syde roben ; 4 nacht paquetten (3).

---

(1) *Trype*, was een soort van pane. Men miek er veel in Vlaanderen, zoowel voor kleederen als voor meubelgoed.

(2) *Camelotte*. Deze stof werd eertijds vervaardigd in het Oosten met het haar van den *Camelus*, kemel. Hier werd zij nagemaakt in geitenhaar of ander. Brussel vooral stond vermaard om deze nijverheid, en voerde veel dezer stoffen naar Frankrijk uit. Men bezigde *camelot* voor behangsels op muren en aan bedden, voor gordijnen, stoelen, enz.

(3) *Paquette*, is dat niet = *pakske*, te zeggen, de geheele kleedij ? Zoo hoorden wij eens te Oostende : *een visschers pakske*.

In het derde schof : 4 witte onderrocken.

1 waegeschotte schaprae, daer op staen 2 gleyersche potten.

1 strycktafel met groene sargien ; 2 tambourins (1) ; 6 matte stoelen ; 1 deel manden ; 22 hemden ongegarniert ; 34 hemden gegarniert ; 26 sackneusdoeken witte ; 23 neusdoeken ; 9 halve neusdoeken ; 15 platte mouwen ; enckel mansetten ; 28 cour de gergen (?) ; 8 cornetten de la foire ; 18 nachtcornetten ; 4 ronde coeffuren ; 17 paer dobbel engasanten ; 10 sacken ; 28 mutsen, gestrekte en ander ; 12 communie kleetjens ; 11 busquieren ; 2 toilette cleers ; 2 pignoiren ; 8 witte schorten ; 12 paer witte koussen ; 15 camesolen ; 9 witte rocken ; 4 paer hantschoen ; 4 paer menotten ; 15 flowynen ; 7 paer groote laeckens ; 4 paer mindere ; 19 paer domestique laeckens ; 11 mindere ; 8 servietten à bords ; 63 servietten a rosetten ; 89 servietten geteekent D. F., rose d'hollande fine ; 12 servietten pauwoogen (2) ; 14 groeve idem ; 17 servietten à service ; 12 cerferons (3) ; 6 colsons (4) ; 5 slichte servietten ; 12 witte hantdoeken ; 2 witte keucken ammelaeckens ; 17 disch cleers ; 20 blauw amlaeckens ; 62 blauwe serveeten ; 28 blauw hantdoecken ; 16 grauwe idem ; 15 hals serveeten ; 2 frotoirs (5) ; 5 thee doecken ; 9 cattoene schorten.

---

(1) Zie bl. 41.

(2) *Pauwoogen*, duidt een soort van weefsel aan in vorm van de oogen van eenen pauw. Men kende ook *daemwerk*, volgens de vierkante verdeelingen op het daamspel, fr. damier.

(3) Is dat niet *serres-front*, wat men vroeger noemde een *passe?* Zie bl. 64, nota 2.

(4) *Caleçons*.

(5) *Frotoir*, of *gratteerder* = een voorwerp, doek of borstel, om te frotten.

OP ISABELLEN'S CAMER.

2 lit derepotiens met potas (1) behangen, daerin liggen 2 stroosacken, 2 pluimen bedden, 2 pluyme oorkussens, 4 saergien, 2 paer laeckens.

2 stoelen ; 1 deillie houte tafelken ; 1 deillie houte kasken.

OP DE VUYL LYNWAETCAMER.

1 passe (2) ; 3 coffers ; 1 deel quac (3) manden ; 3 mattestoelen.

OP DE GANCK.

5 placke bardels ; 2 schilderietiens.

OP DE KAMER BOVEN DE KLEYNE EETPLAETSE.

1 lit de repos, met katoen behangen, daer in ligt : 3 maltrassen ; 2 sargien ; 1 paer laeckens ; 1 hooft eynde.

15 stuckx schilderye ; 1 waegeschotte tafel ; 1 pluime bedde ende cattoene spree ; 1 staenderken ; 3 saelstoelen ; 3 waefelysers.

OP D'ACHTER SOLDER.

1 yser pot ; 3 koper ketels ; 1 tarte panne ; 1 yser spit ; 1 deel lynwaet persen (4) ende ander prondelinge.

---

(1) *Potas* zal hier een soort van stof beduiden, waarmede deze kleine *lit de repos* behangen waren.

(2) *Passe.* Dit fransch woord beteekent *het deel van eene vrouwemuts dat het hoofd bedekt, tusschen het voorhoofd en den schedel. Idioticon,* De Bo. Nochtans stellen wij dit woord hier gelijk met *presse* of *perse*, om dit tuig aan te duiden, waarin men het lijnwaad *preste* of *plooide*. Onder de *pres*, was gewoonlijk een *kaske* gemaakt, om er het lijnwaad in te leggen. Wij lezen verder : *I passe met syn kasken*, en elders, (1616), *Een buffetken wesende een faille passe* ; (1632), *een lynwaet passe van waghenschot.*

(3) Slechte.

(4) Wij kennen te Brugge meer dan een huis waar die persen nog bestaan, op den zolder, en dienen om het lijnwaat te hangen droogen.

OP DE VOORSOLDER.

1 deillie houtte taefel met een deel lynwaet persen.

IN DE KEUCKEN.

7 casserollen; 6 coper ketels onder groot en kleyn; 5 idems; 12 koper decksels; 2 tourtepanne (1); 4 idems; 3 coper sypers; 1 coper coffékanne; 2 sucolaté potten; 3 coper mooren; 5 yser schuppen; 4 tangen; 2 roosters; 2 idem; 1 yser randel; 1 yser draeyspit met 4 yser speten; 1 carpelspit; 3 coper pannen; 1 coper candelaer; 1 coper haspe (2); 1 fruytpanne ende een deel aerdewerck; 1 coper mortier; 1 deille houten disch.

IN DE GANCK VANDE KEUCKEN.

4 roo coper ketels en casserollen; 7 geelwe coper casserollen; 8 coper decksels; 1 bedtpanne; 2 coper ketels; 1 coper braetpanne endo een deel aerdewerk, gleyers werck ende glas; 1 passe met syn kasken (3).

OP DE KOUTSIERS KAMER.

3 waepens; 1 stoeldraeyers koutse; 1 maltrasse en stroosack; 2 sargien; 1 schrooback met syn mes; wat ydel botteillien.

OP DE KAMER VAN BRUNO.

1 stroosack en maltrasse; 1 paer laeckens; 2 sargien; 2 oorkussens.

IN 'T PEERDESTAL.

1 swarte ruynpeert; 1 idem merriepeert; 1 graender.

---

(1) *Taartepanne.*

(2) *Hasp,* dat is de *winde* zelf die rond draait. Kiliaen geeft: *rota glomeratoria qua fila rotando conglomerantur.*
Van daar: *zot lyk een haspe.*

(3) Zie bl. 64, nota 2.

IN DE REMISEN (1).

1 slee; 1 wippe; 1 coutse met bruyne gront, becleedt met geelwe trype; de beste coutse becleet met 7 glaesen en geelwe trype; 1 reep met syn catrol; 3 goede leerren; 1 berline becleedt met blauwe trype.

IN DEN HOF.

1 oraigneboom; 7 granaetboomen; 5 couliandeers (2); 2 seseminen (3).

IN DEN ACHTERKELDER.

Eenige ydel fustagie.

IN DE BIERKELDER.

10 derdendeelen (4); 5 stellingen.

IN DEN HOUTKELDER TER STRAETEN.

Een deel hout soo blockens, fasseel als spaenders (5).

---

(1) Hier leeren wij de namen der rijtuigen: *slee, coutse, berline.*

(2) *Couliander, oleander* = laurier rose.

(3) *Seseminen,* dat is brugsch = fr. Jasmins.

(4) *Derdendeelen.* Ziedaar eene onderverdeeling van de ton, die wij niet meer kennen.

(5) *Blokken,* dat is hout voor den heerd, voor een houtvuur. De blokken worden gewoonlijk op *een voet en half* lengte gekapt.

Fasseel, lang hout, voor de *steren* = 1 meter lang.

Spaenders, of *houtspaenders* = fijn gespleten hout om het vuur te ontsteken. Ook nog: *stoofhout.*

Busschen, samengebonden *wissen* of *rijsels.*

OP HET SCHOTTEKASTEEL (¹).

Op den 24sten Augusti 1752, ter presentie van den heer van Pollinchove ende den heer Grave van Collins geinventorieert de naervolgende meubelen ende effecten bevonden op het *Schotte Casteel* gelegen ter prochie van Dudzeele, d'overledene gecompeteert hebbende.

(¹) Het *Schottekasteel*, te Dudzeele, bestaat nu niet meer.

Het werd in de jaren 1830-1840 afgebroken, toen het eigendom was van den heer de Lichtervelde. Er wordt door K. de Vos, destijds onderpastoor van Dudzeele, in zijn *Parochieboek* van die gemeente, verteld dat gemeld kasteel door eenen heer uit Caledonië of Noord-Schotland gesticht werd. Ook nog dat tijdens Maximiliaan, zekere Pieter van Westervoorde, koopman in laken, het Schottekasteel, op 13 October 1490, verliet, en dat het den dag daarna door de duitsche soldaten geplunderd en in brand gestoken werd. Het kasteel dat in Sanderus' werk afgebeeld staat, was dus al een tweede bouw.

De naam van het Schottekasteel vind ik op de kaart van J. Drubbele (1838), en op die van Popp (1880). Op de kaart van het *Institut cartographique belge* (1880), komt hij niet meer voor. In zijne *Beschrijving der vereenigde wateringen van Eyensluys en Groot-Reygharsvliet* zegt J. Drubbele het volgende : « In dit begin van « zuyden heeft gestaen het zoo genaemde Schottekasteel, zedert eenige « jaeren afgebroken, wordende het overige der gebouwen nu gebruykt « voor woning van den pachter der hofstede,... » (1838).

Dat de kaart van Popp den naam van het kasteel nog vermeldt is te wijten aan de omstandigheid dat die kaart circa 1855 opgemaakt geweest is, ingevolge de kadasterplans van circa 1835, dus van toen het Schottekasteel nog bestond.

Nu kennen de lieden ter plaats den naam van Schottekasteel nog en passen zij hem toe op de hofstede die er van overgeschoten is. Vergelijk ten andere wat J. Drubbele getuigt. — (*Mededeeling van M. K. de Flou, werkend lid der Vlaamsche Akademie.*)

SANDERUS, *Flandria illustrata*, geeft de namen op der vorige eigenaars van het Schottekasteel. Jacques de Fevre verschijnt er in 1641. 't Is door de familie de Fevre dat dit goed in 't bezit kwam van *Bon de Bette*.

IN DE SLAEPKAMER

1 lit de repos met gestrypt lynwaet behangen daerin een stroosack, pluyme bedde, 2 matrassen, hoofteynde; 3 pluyme cusseus ende 2 gestrekte cattoene sargien; 1 hollants vertrekxken; 1 toilette taefel ende cleet; 1 toilette spiegel; 1 ander spiegel met goude moulure; 1 stuck schilderye verbeeldende de H. Famille; 1 russis mesienet (1); 2 gordynen, root cattoen; 1 ander tafelken.

1 schapraeken daer in bevonden: 4 gegarnierde hemden; 1 lynwaetsack; 5 witte neusdoecken; 4 paer witte hantschoen; 3 paar engageanten; 4 slaepcornetten; 3 paer gaeren cousseu; 7 hantdoecken en feyfels.

4 versilverde candelaers.

1 overtrocken bureau, daerin bevonden: 1 swarte mantele; 1 roo idem; 1 silver pomade dooseken ende domyns (2); 1 etuy; 20 serveeten; 3 hantdoecken.

In een ander schof: 1 missael (3); 1 paer slaeplaeckens; 1 netteldoecken coiffe; 15 flowynen; 1 witte ende geperckte schorte, 14 witte hantdoeken; 2 borstkens.

In 't derde schof:

4 silver voetkens van ....; 1 paer slaeplaeckens; 5 tafelcleers, 4 hautdoeken; 1 chasuple; 1 tambourin; 1 setel stoelken en cusken; 2 gordynen voor de vensters ende spiegel voor den heert.

INDE CAMER

NEVENS DE VOORGAENDE.

Deselve bevonden behangen met zeyldoeck.

1 spiegel ende vergulde moelure; 1 ledikant (4) met

(1) *Mesienet* = fr. moustiquaire, façon russe; russisch muggennet.

(2) *Domyns* (?) Men kende onder den fr. naam *dôme* een soort van glas of klok, waaronder men kostelijke voorwerpen legde.

(3) 't Is het eenigste boek waarvan spraak is.

(4) Lit-de-camp.

groen behangsel, stroosack, maltrassen, hoofteynde ende gestickte cattoene sargien ; 2 cattoene gordynen voor de vensters ; 6 matte stoelen ; 1 schilderye portrait.

IN DE SALETTE.

Deselve behangen met toile cirée (¹).

3 cadril taefelkens ende dose met factons (²) ; 1 taefelken met marbel bladt ; 1 deillie houtte taefelken overtrocken met tapit ; 12 matte stoelen ende cattoene gordynen.

IN DE CAPPELLE CAMER.

1 canapet ; 12 printen ; 1 stuck schilderye verbeeldende *den Pays* ; 1 ander representerende een dochter voedende haren vader (³) ; 2 bloemstucken ; het portrait van *duc d'Albe* ; 7 cleyne stuckx schilderye ; 5 stuckx figuere ; 1 stroosack, maltrasse, paer laeckens ende witte sargie ; 2 stoelen ; 4 leerren ; 3 taefel blaers.

IN DE CAPPELLE.

. . . Romeynschen . . . . ende . . .

1 dwaele ; 1 hooft Christi ; 4 stoelen ; 1 knielbanck.

IN EEN CAMER BOVEN.

1 lidekant met catoen behangen, daerin 1 stroosack, 2 maltrassen, hoofteynde, 2 pluyme cussens, 2 gestickte

---

(¹) *Toile cirée.* Havard zegt dat men niet alleen de meubels bedekte met *toile cirée*, maar ook de muren, en hij toont dit laatste door voorbeelden uit 1770, 1779 en 1782. Beletten wij hierbij dat een kamer in het Schottekasteel alzoo behangen was reeds in 't jaar 1752. De *toile cirée* was geschilderd.

De inventaris vermeldt de volgende muurbehangsels : *tapiten*, *geelwe damast*, *roo kattoen*, *zeildoeck*, *toile cirée*, *engelsch papier*.

(²) Men noemde *quadrille*, een soort van kaartspel tusschen 4 personen, waarvoor men, in de XVIIIᵉ eeuw, bijzondere tafelkens maakte, met, er bij, doozen die de *jetons* of *teekens* bevatten.

(³) *Dit* onderwerp vinden wij ook in 1632. Het noemt er *Patricius Romanus.* Zie *Biekorf*, 1905, bl. 160.

cattoene sargien ; 6 matte stoelen ; 1 deillie houtte tafel ende taefelcleedt ; 1 ander taefelken met toile cirée ; 1 spiegelken.

IN EEN ANDER CAMER.

Deselve behangen bevonden met groen engels papier (1).

1 ledckant met gewaeterde stoffe, daerin stroosack ende pluyme hoofteynde.

5 cattoene gordynen ; 1 ezel ; 6 matte stoelen ; 1 saelstoel ; 1 ront taefelken ; 1 spiegelken.

IN EEN ANDER KAMER.

1 ledikant met lynwaete behanghsel, daer in stroosack, maltrasse, 2 hoofteynden, 2 pluyme cussens en een geelwe sargie.

1 ledikant met duyts lynwaet behangh, daerin stroosack, maltrasse, 2 hoofteynden, pluymen bedde, 2 witte sargien ende 1 paer laeckens.

1 Hollants vertreckxken ; 5 matte stoelen ende 1 saelstoel ; 1 schapraeken ; 1 taefelken ende toilette spiegel.

IN DE VESTIBULE BOVEN.

11 stuckx schilderye ; 2 saelstoelen ende 2 matte stoelen.

OP DE NOORSOLDER.

1 deel houtte werck, oudt yser, netten ende prondelinghe.

---

(1) *Engelsch papier.*

De behangsels in goudleer, tapijtwerk, stoffen zooals damast, zijde, katoen, waren kostelijk. In 1700 komen dan ook geschilderde papieren vóór. Men zag gaarn, in 't bijzonder, het *engelsch papier*, dat op pane geleek. Havard zegt dat de beroemde Mevr. de Pompadour, in 1754, het voorbeeld gaf van dit gebruik, dat alzoo algemeen werd. Hier toch zijn wij in 1752, en 't Schottekasteel telt reeds eene kamer behangen met *groen engelsch papier*.

OP DE KAMER VAN DE DOMESTIQUE.

1 ezel, maltrasse, hoofteynde, sargie, kussen ende 1 paer laecken, soo passe ([1]) ende windeweer ([2]).

IN DE EETPLAATSE.

1 taefel buffet; 1 schipetaefelken; 1 hollants verlackt taefelken; 7 matte stoelen; 2 stoelen met lenen; 1 taefelken; 1 roo coper fonteyne; 1 houtte porte caraffe; 7 gleyersche stelsels van 5 stucken.

IN DE SALLE.

8 stuckx schilderye; 1 passe; 1 tafelken en tafelbladt; 2 stroo hoeden; porte mouchetten.

IN DE KEUCKEN.

10 schotels groot en cleyn; 2 schinck taillooren: 3 tinne taillooren; 2 kandelaers; 1 kanne; 1 soupelepel; 3 forcetten ende 2 lepels; 4 sypers; 1 waterpot.

([1]) *Passe*, zie bl. 64, nota 2.

([2]) *Windeweer*, fr. paravent.

In den *inventaris van 1632* vonden wij twee *windeweeren*, genoemd *scherms*, op den boven van het huis: een op de bijzonderste slaapkamer, een tweede op den gang:

Item een scherm van vier sticken, becleet met groen laecken, gheboort met roode benden ende metaele naeghels, ghepresen op 2 p. 10 s. (Un paravent de quatre pièces, revêtu de drap vert, bordé de bandes rouges et garni de clous de cuivre.)

Item een scherm van drie sticken becleet met groen laecken, gheboort ende gheaccommodeert als 't voorgaande, es ghepresen 36 s. 4 g. Hier is het *voorgaande* een koffer met 2 ijzeren banden. De drie *sticken* van den scherm waren waarschijnlijk verbonden met ijzeren banden die, schoon bewerkt, op het groen laken uitkwamen. Altijd telde men de scherms bij *sticken*.

Havard zegt dat de windeweeren eerst rond 1625 in voege kwamen in de bijzonder woonsten. Het is te verwonderen dat dit gebruik zoo laat ontstond, als men overdenkt hoe men vroeger moest blootgesteld zijn aan trek in die oude huizen, waar deuren en vensters vooral, niet dicht slooten, waar het open houtvuur u op de eene zijde verwarmde en koud liet op de andere. De menschen waren niet zoo teer als nu, maar als zij te bed gingen, dáár ten minste hielden zij er aan bevrijd te zijn tegen wind en koude. De bedden, zoo wij zien, zijn met hemels, staanders en gordijnen, gelijk gesloten doozen.

Koper :

3 thee mooren ; 1 chucolate pot ; 1 mortier stamper ; cleyne themniers (?) ; 2 casserollen ; 1 taerte panne ende decsel ; zypers ; 1 schuymspaen ; 1 melokpanne ; 4 kandelaers ; 1 peckele ; 3 hantpannen.

Voort de naervolgende *gleyers ende porcelleyn :*

32 groeve taillooren ; 53 idem fine ; 5 groote patteelen ; 30 idem, onder groot en cleyn ; 1 becken ende l'Epine (1) met fruytmande ; 1 kanne ende comme ; 2 spoelbacken ; 5 sceaux a ver (2) ; 6 waterpotten ; 4 bruyne schotels ; 15 stuckx wit aerde the goet ; 6 suycker potten ; 2 steene kannen ende 2 pinten ; 8 saladierkens ; 3 the potten ; 40 stuckx thee porceleyn ; 42 idem ; 3 porceleyne spoelcommen.

Voorts 1 pappot ; 1 staende spit ende gewichten ; tanghe ; blaespype ; schippe ; rooster ; brander ; 3 yser coffooren ; 4 yser potten ; 1 deel bier en wynglaesen ; 2 taefels ; 6 stoven ; 1 disch ende 1 deel ander prondelinge ; 21 piautre lepels (3).

Ontrent de 60 bottels ende pinten wyn, 25 à 30 pinten roo wyn ; stellingen en 2 alven bier.

BIERKELDER.

3 stellingen ; 9 pullekens met bier ; 1 idel halve ; 1 iser croone (4).

ANDER KELDER.

1 deel busschen.

---

(1) Zie bl. 55, nota 2.

(2) *Seaux à verre.* Nu zegt men : *sous-verres.* Havard schrijft hierbij : « Ces seaux consistaient en de petites soucoupes profondes, « généralement de porcelaine, quelquefois de métal, dans lesquelles « on posait les verres pour ne pas toucher la nappe. »

(3) Zie bl. 51, nota 1.

(4) Brugsch voor *crane.*

Aldus den voorschreven Inventaris gemaeckt ende genomen ten versoeke, presentie ende interventie, mitsgaeders alle respective daegen, maende, ende jaere, als hierboven vermelt, toorconden den onderschreven Notaris tot Brugge residerende.

(G.) BOONE.
1753.

COMPTES RENDUS

—

Edouard Jonckheere. *L'origine de la côte de Flandre et le bateau de Bruges.* Deux volumes in-8°; première partie 79 pages; 2e partie 34 et 13 pages; 3e partie, huit planches. Bruges, L. De Haene-Bodart, lithographe. 1903.

Quelle est l'origine de la côte de Flandre et quelles sont les vicissitudes qu'elle paraît avoir subies? Pour résoudre cette question, il est nécessaire de posséder quelques notions sur la géologie de la plaine maritime et de les avoir constamment devant les yeux.

M. Rutot nous servira de guide (1).

A Ostende on atteint le roc primaire, à la profondeur de 300 mètres. Les dépôts crétacés ont une épaisseur de 90 mètres; les étages tertiaires, le Landénien et l'Yprésien se developpent sur 166.5 m. Le quaternaire flandrien est épais de 26 mètres; les dépôts modernes ont une épaisseur de 5 mètres.

Le quaternaire est donc représenté par l'assise flandrienne, couche de sables marins, étendus sur notre pays par la Mer du Nord, qui par suite d'un affaissement a pu envahir environ le tiers de la Belgique.

A la fin des temps quaternaires ou pleistocènes, la mer flandrienne se retira et le rivage était plus au large que dans les temps actuels. Cette invasion marine cessa pour deux causes: l'apport des cours d'eau ensabla la mer, et celle-ci fut refoulée en outre par le relèvement du sol.

---

(1) A. Rutot. *Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la Plaine maritime.* Extrait des *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XXI, 1903. Bruxelles, 1903.

Avec le retrait de la mer flandrienne, commence l'époque moderne; dans la plaine maritime se sont accumulées, pendant cette époque, les couches suivantes :

1° Une couche de tourbe s'est formée dans le vaste marécage des régions littorales ; elle a souvent de un à deux mètres d'épaisseur, mais elle peut avoir, en certains cas, six à sept mètres de puissance. Les 30 centimètres supérieurs renferment des antiquités préromaines et des vestiges de l'époque romaine.

2° Une dépression du sol a ramené la mer jusqu'à l'extrême limite de la plaine maritime et cet envahissement marin a étendu, sur la plaine tourbeuse, une couche d'alluvions marines, qui constituent ce que M. Rutot appelle l'alluvion marine inférieure.

3° Vers 840, un nouveau soulèvement fit émerger le territoire envahi, tandis que la haute marée, pénétrant par certains chenaux, déposait, en se retirant, dans les fonds les plus bas, l'argile inférieure des Polders.

4° Après l'an 1000, un nouvel affaissement du sol, se fit sentir et vers 1170 la résultante de l'affaissement du sol, combinée avec de violentes tempêtes, produisit un nouvel envahissement de la mer: d'où le dépôt de l'alluvion marine supérieure.

5° Grâce à ce dépôt, la mer prit un mouvement de recul, vers le rivage actuel. Ce recul permit aux habitants de l'endiguer de nouveau et de s'établir sur de petits monticules, appelés *terpen* en Frise et *stellen* en Flandre; les flots furent repoussés vers une ligne de rivage, concordant à peu près avec celle du littoral actuel. Des inondations artificielles, causées par les guerres, déposèrent une argile grise, fine, dure, plastique, qui est l'argile supérieure des Polders.

Le déplacement de notre ligne de rivage est exposé de la même façon dans le grand traité de géologie de M. de Lapparent (¹) Un fait indéniable, sur lequel tout le monde est d'accord, se dégage des observations et des études, auxquelles on s'est livré; la côte était plus au large que le rivage actuel, depuis la formation de la tourbe jusqu'à la fin de l'époque romaine.

Comment faut-il interpréter, d'après les principes de la géologie, ces modifications de la ligne de rivage? Les géologues se contentent d'enregistrer les conditions réciproques de la terre ferme et de la mer, sans se prononcer sur la cause qui vint modifier ces relations. Ces

---

(¹) A. DE LAPPARENT. *Traité de Géologie*. 4ᵉ édition. Paris, 1900, t. I, p. 571-572.

déplacements, résultent-ils de lentes oscillations de l'écorce solide? Y a-t-il des plages affaissées et d'autres soulevées? Ou bien les déplacements constatés, proviennent-ils des changements qui affectent l'équilibre de la masse marine? M. de Lapparent affirme qu'il faut examiner chaque cas en particulier (1).

M. Jonckheere s'est livré à cet examen dans son mémoire et voici en quels points ses conclusions diffèrent de celles que nous venons d'exposer d'après M. Rutot :

Il n'admet pas le relèvement du sol, à la fin de l'époque quaternaire, pour expliquer le retrait de la mer flandrienne. Il nie également l'affaissement du sol, qui aurait amené l'invasion marine, vers l'an 300 de notre ère : la cause de cette submersion, n'aurait pas été la dépression du sol. M. Jonckheere fait en outre valoir ses raisons, pour contester le second envahissement marin de 1170 : en somme trois propositions, que M. Jonckheere est parvenu, croyons-nous, à démontrer dans son travail et qui peuvent se résumer en la thèse suivante : le jeu des marées suffit à expliquer tous les phénomènes, sans recourir aux mouvements de bascule de la terre ferme (2).

Abordons la première proposition.

La rupture de l'isthme, qui reliait l'Angleterre au continent, suffit pour rendre compte des phénomènes, qui se sont passés à la fin du quaternaire. Avant cette rupture, la marée de la Mer du Nord ne devait pas dépasser 0.50 m. (3); grâce à la rupture qui forma le Pas-de-Calais, la marée, s'éleva à 4.40 m. et les géologues nous font toucher du doigt, comment l'action des vagues, quand les côtes sont plates et les marées très fortes, parvient à constituer un cordon littoral et comment cet appareil, qui se profile en ligne droite, détache du domaine maritime proprement dit, une région de lagunes : ces lagunes, qui occupent les anciennes échancrures du rivage, sont destinées à être comblées par la tourbe, affermies et conquises par la terre ferme (4).

---

(1) A. de Lapparent. *Ouv. cit.*, t. I, p. 569.

(2) M. Boule. *Les invasions marines historiques du Nord de la France et de la Belgique*, dans l'*Anthropologie*. Tome XVI, 1905, p. 241.

(3) M. le chanoine A. Duclos croit le contraire dans son travail, *De oude kuste van Vlaanderen*. Brugge, 1873, p. 57. Cette notice était très méritoire, pour l'époque où elle parut, de même que le travail du Docteur Meynne : *Lectures de la Plage. Des transformations du Littoral des Flandres*. Bruges 1876.

(4) A. de Lapparent. *Ouv. cit.*, t. I, p. 243 et suivantes.

Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'hypothèse d'un soulèvement du sol pour expliquer la formation de notre première côte des temps modernes et l'émersion de la plaine maritime, qui fut habitée depuis l'âge néolithique jusqu'à la fin de l'époque romaine.

Nous arrivons à la seconde proposition de M. Jonckheere et nous nous demandons, comment la plaine maritime a été submergée, vers la fin de l'époque romaine. Cet envahissement marin s'explique par des brèches, qui auront été ouvertes, à travers la dune et qui auront permis à la mer d'inonder la plaine des tourbières. Ce qui le prouve, c'est la constatation suivante: la hauteur de la limite de la zone inondée coïncide avec la hauteur que la marée pouvait atteindre ; si, au contraire, le sol avait bougé, la hauteur de la limite de la dépression et de l'invasion marine, n'aurait pas correspondu d'une manière précise avec l'élévation de la marée haute ; c'est le mérite de M. Jonckheere, d'avoir mis ce fait en lumière et d'en avoir déduit la stabilité de la région maritime. Ce qui vient corroborer cette preuve, c'est qu'à la cote 5 et 6, on constate la présence de colonies franques, dont le souvenir persiste dans les noms de villages, qui s'échelonnent sur les promentoires sablonneux, qui longent la plaine maritime.

Cette invasion marine a laissé un dépôt d'alluvion dans la plaine maritime et ce relèvement tendit à affranchir la plaine de la marée par un nouveau cordon littoral, qui doit coïncider avec le rivage actuel ; cette action naturelle fut encore accélérée par l'érection de digues ; la plaine maritime fut de nouveau conquise sur la mer et occupée par des colonies frisonnes, dont l'histoire atteste la présence et dont les noms de lieux comme les types d'habitations rurales, ont conservé le souvenir (1). Il n'est pas nécessaire de faire intervenir un exhaussement du sol, pour expliquer l'émersion de la plaine maritime ; et comme la colonisation, dont nous venons de parler, est antérieure à 1170, il est permis de nier, avec M. Jonckheere, l'importance d'une seconde invasion marine, qui aurait englouti cette plaine. Il est vrai que les digues défensives subirent fréquemment des ruptures accidentelles ou artificielles (2), qui permirent à la mer d'amener des sables marins ; mais l'histoire des peuplades du littoral proteste contre un second envahissement marin, qui aurait eu lieu vers 1170.

---

(1) *On* pouvait voir à l'exposition de Liège, au salon de l'anthro*pologie, le* plan de la ferme frisonne, *de Goudbloem,* de Dudzeele.

(2) P. Bosmans, S. J. *L'Apologie de Coeck, Mercx et Janssens,* dans *ASS.* Tome XXVIII, p. 63 et suiv.

La toponymie vient confirmer les données de la géologie et les témoignages de l'archéologie et de l'histoire ; mais la toponymie doit être interprétée avec discernement ; certaines étymologies, fournies par M. Jonckheere sont sujettes à caution. Citons quelques exemples : Westcapelle (1) est vraisemblablement *Waescapelle*, conformément à ce que nous lisons dans un document de 1409 ; *chapelle établie, dans un terrain vaseux,* après le retrait de l'invasion marine, ou à la suite d'une submersion partielle de la région. *Snaeskerke* (2) n'est pas *Neuskerke*, le promontoire sablonneux, affectant la forme d'un nez ; la commune est située dans la plaine maritime et son nom est une contraction de l'ancienne forme *Snelgirkerke* vers 1100 et *Snelghierskerke* en 1227. *Snelgir* est le prénom frison, *Snelger*, *Snelliger*, conservé dans le nom de famille, *Snelgersma* (3) ; il nous présente un témoignage précieux de la colonisation frisonne, après que la terre eût été reconquise sur les flots ; citons, à l'appui de cette interprétation, l'existence de plusieurs habitations rurales, du type frison le plus pur, situées à proximité de cette église, établie sur le domaine du colon frison (4). L'étymologie du nom de Wareghem (5) et des noms patronymiques francs est trop connue, pour qu'elle soulève encore le moindre doute et qu'il soit nécessaire de l'exposer ici.

Quelques inexactitudes de ce genre n'enlèvent rien à la valeur scientifique du mémoire de M. Jonckheere et elles n'infirment en rien ses conclusions, quant à la formation de la plaine maritime et à l'ethnogénie de notre province (6).

J. Claerhout.

---

(1) *Fragmenta*, Tweede Reeks, p. 12.

(2) *Biekorf*, 1898. Bijblad, p. vii.

(3) J. Winkler, *Friesche Naamlijst*. Leeuwarden, 1898, p. 361.

(4) G. Kurth, *La frontière linguistique*. Bruxelles, 1896, p. 342 : « Un certain nombre d'agglomérations doivent leur nom à leur église, *kerk* en flamand... Le radical désigne tantôt une circonstance matérielle, tantôt le fondateur de l'église, je veux dire le riche propriétaire, qui l'a élevée sur son domaine et qui a continué d'en rester le patron. ».

(5) Errata, 2e partie, à la fin du mémoire.

(6) M. Jonckheere a eu l'heureuse inspiration de faire un fascicule spécial, contenant huit belles planches, qui servent à élucider son mémoire et qui font honneur, tant à la sagacité de M. Jonckheere, qu'au talent de l'habile lithographe qu'est M. Léon De Haene. Cet ensemble de travaux est dédié à Mgr. de Béthune, archidiacre du chapitre et président de la Société d'Archéologie de Bruges.

H. Pirenne. *Une crise industrielle au XVIe siècle. La draperie urbaine et la « Nouvelle draperie » en Flandre.* — BARBI. 1905, pp. 489-521. (ABelges. 1905, t. VII, pp. 178-179).

De Vlaamsche stadsweverij was langen tijd alleen om prachtweefsels te verveerdigen, en er, Europa door, ter markt te brengen. Wie ging er wel om mededingen? Geen toch van de twee die haar de wolle leverden! Engeland bedroomde 't aleens niet! En 't Vlaamsche platteland, dat wel reeds vrij en in 't wilde woef, liep nog bot op de sterke en afgunstige inrichtinge der stadsambachten en -nijverheid. Zoo kon het de Vlaamsche stad uitzien tegen de mogelijkheid van twee ernstige medestrevers: ze hield het vol om de werkeloosheid van den eenen, en de oningerichtheid van den anderen. Twee redens uit den toeval ontstaan, en wankelbaar van aard. 't Was tweemaal gevaarlijk.

Van de XIVe eeuw voort, zou 't veranderen.

Engeland kwam van lieverlede bewust van zijn krachten: van den rijkdom die uit hem groeide, en van de bedrijfmacht van zijn handen. Het durfde het aan om te weven: in 't eerste wat grove stoffe, en laterhand fijn laken. Daar men te Brugge eenhandelig was, vaarde het, om te lossen, over naar Antwerpen. Van daar bedolf het Europa onder eenen vloed van waren. Zoodanig dat het weldra voor een oogenblik bovenstond bij heel de weverij van Vlaanderen! Niet te verwonderen; want, wat aan deze niet toegelaten was, immers door hare keuren, dat mocht Engeland vrij: nl. zooveel voortbrengen als 't wilde, en handelen met zijn hoofdvermogens naar beliefte.

De slag viel hard voor Vlaanderen; voor heel Vlaanderen, want 't moest leven met zijn weverij.

Die jammerlijke toestand moest geweerd worden.

Doch hoe? Niemand in de steden, die aanstonds de grondreden van 't verschijnsel vattede. Men ging de schijnbare redens aan 't lijf: men schold op de staatkunde der Burgondiërs, die te Brugge engelsch-hatend, en te Antwerpen engelschlievende was; dan spaarde en spijkerde men op de hoedanigheid der gewrochten; dan nog ook bedwingelandde men de kleine nijveraars van 't omliggende buitengebied. Alles verloren gedaan; en 't en hielp tot niets, dan om meer en meer onze havens, die daarbij stilaan verzandden, te doen schuwen.

Die meest te beklagen waren, 't is niettemin de steden. Want boven dezen eersten algemeenen tegenslag kwam voor hen nog een andere aangedaagd. Zij ze lagen beketend en verlamd door hun eigene dwangwetten en -keuren. Doch nevens hen wemelde een leven, dat huishoudkundig vrij was, het buitenleven. De kwalijkte die over Vlaanderen woog, ueep de eersten hunne keel toe, maar zweepte het tweede vooruit. 't Was te vreezen geweest. En voor de Vlaamsche groote steden ontrees weldra de tweede mededinger, zooveel te wreeder daar hij meer naderbij woonde : nl. na de nieuwe nijverheids-roeringe in Engeland, was 't nu een dergelijke in 't platteland van Vlaanderen.

Om te weven, goed komt het uit? om dat te doen, lijk in Engeland zonder dat er van ambtswege naar hoedanig- of hoeveelheid van bedrijvers of bedrijf gekeurd werd? daar was onze boerenweverij voor bestand. — En wel zij alleen hier, ten anderen, 't spreekt! — De buiten gevoelde het. De velden bleven in den brand; en alles wat beenen had, liep weven. De wolle, die men bezigde, 'n kwam van Engeland niet; ze 'n was zoo kostbaar niet. 't Was wol uit de streek, of ook Spaansche wolle. Maar ze viel erom juist te goedkooper. Ten anderen men hield het in stoffen van een lichte maak, en van een klein geld. Ten langen einde was de uitslag voor den buiten overheerlijk! Voorgoed 'n mocht de Engelsche nijverheid niet meer om iets denken dan om fijne lakenweverij. En de Vlaamsche stadsnijverheid, reeds aan 't kwijnen, was nu rad heel den adem af.

Daarmeê was de maat over. 't Was een rampe voor deze laatste, met een lesse erbij. Onze groote steden begrepen ze eindelijk. Ze poogden dan om boven te scharten, al bescheiden den buiten nadoende. Doch 't was te laat bedacht; en alle stappen verlamden ze nog daarbij hun vooruitstreven door, met herdenkingen aan de oude keuren, achterwaard te mennen. Er was eene macht van volk de poorten-uit, en 't land-in geweken. En 't en keerde niet meer weêre.

Deze uitwijkelingen waren even 't woelige deel geweest van de oude stadsbevolking. Dát wat nu en dan zijnen kop opstak, tot het dien terug neêrgedrukt wierd. En dien woelgeest samen met den wrok om vele vorige neêrlagen, hadden die uitwijkelingen tegader met hun huisraad meêverhuisd. Ongelukkiglijk waren ze daarenboven in nu hun jongst midden minder bewaakt, en beschikten ze er over meer krachten. Voor langen tijd, dwarrelde 't zoo wanordelijk dooreen in die nieuwe samenscholingen van werklui; nl. meest rondom Hondschoote, S. Winnoxbergen en Armentiers.

't Was voór heel het land een beweenelijke daadzaak dat, heel de XV^{ste} eeuwe door, de steden dat volksken hadden leeren staatkunde voeren: 't was ten voordeele van de steden geweest, tegen de vorsten, en aleens gewapenderhand... Wie moest erom verwonderd staan? Op zijne beurt, binst de XVI^{ste} eeuwe, tijdens de beeldstormerij, was dat eigenste volksken, in zijnen toestand zoo we hem boven beschreven, bewust van zijn veerdigheid, en dra was 't beslist om nu staatkunde te bedrijven voor eigenen zak, naar eigenen drift, en op eigene wijze .... gelijk het gedaan heeft, zoo 't geweten is.

Dat is onzes inziens, de korte inhoud van het heerlijk opstel waarin heer Pirenne onlangs de geschiedenis samenvatte der « crise industrielle au XVIe siècle.... en Flandre », en van haar gevolgen. « De même, zegt hij, que la psychologie moderne a établi qu'il n'existe point d'idée sans image, de volition sans émotion sensible, l'histoire découvre, de son côté, à mesure qu'elle avance, que les phénomènes sociaux sont tous dépendants les uns des autres et qu'il est indispensable de les étudier dans leurs rapports réciproques ». (p. 490.)

Of Heer Pirenne, de bekwame ontginner van de *Kulturgeschichte* in ons land, deze zijne stelling heeft weten sterk te steunen, nl. al niet verder springende dan de zeldzame gegevens het hem toelieten, dat behoeft nu niet gevraagd. Voor ernstig werk, staat zijn name borg. Mocht de hand die deze zijne schoone gissing dieper zal doorgronden, en b. v. die buiteninrichtingen zal ontleden, even knap als de zijne tot in 't binnenste van 't oud Vlaamsch leven gaan dringen om meer en meer de ziel ervan te leeren kennen.

L. DE WOLF.

A. Van de Velde. *Het Schildersgild te Brugge*, van de XIVe tot de XIXe eeuw. Brugge, Van Mullem, 1905, in-8°, 120 bl.

M. Arthur Van de Velde heeft in een lief boekdeeltje eene.... studie uitgegeven over de Brugsche *Unie der ambachten* van de Beeldemakers (zie verder), Huuscrivers (schilders die op effen gronden schilderden, bl. 31), Cleerscrivers (die op stoffe schilderden, bl. 32), Boomhauwers (die de zadelhouten vergaarden, bl. 66), Zadelaars en Gareelmakers (die de zadelhouten vulden en bekleedden, bl. 66), Glazemakers (glasschilders) en Spiegelmakers. Hij noemt die Unie *het Schildersgild*,

omdat al die ambachten aaneenhingen door 't gebruik van eenzelfde werktuig: het penseel, dat zijnen dienst leende tot het schilderen op paneel, op doek, op hout, op steen, op glas; tot het versieren van wagens, breidels, zadels en spiegellijsten (bl. 115).

Schrijver heeft de taak opgevat « het keurboek en de proces-« stukken, op het stadsarchief, de keuren en het rekeningboek, op « het staatsarchief » (bl. 8), die met die Unie in verband staan, te bespreken. Ongetwijfeld was er moed toe noodig om al die stukken te doorlezen en de schrijver heeft het bewijs geleverd dàt hij met de oude schriften en hunne taal vertrouwd is. Hulde dient hem ook gebracht om de bouwstoffen die hij de beoefenaars van de geschiedenis onzer gilden aan de hand doet.

Men denke nochtans niet, dat het hier eene uitgaaf van oorkonden geldt. Dat het bewaarde Keurboek in XVIII eeuwschen band gestoken is en begint met een afschrift van de Keur van 1444, is wellicht de eenigste inlichting die schrijver over zijne bronnen geeft. Eenige van deze schrijft hij ten deele af; andere ontleedt hij of duidt er enkel den inhoud van aan. Hij doorloopt de stukken meestal volgens 't jaar hunner dagteekening en 't ambacht waarop ze betrekking hebben. Eenige stukken ook bespreekt hij die handelen over de Heilig Bloed-processie, het Ambachtshuis, de Feestdagen, de St Lukaskapel en enkele schilderijen. In 't meerendeel der gevallen zoeken wij te vergeefs naar den regel dien schrijver volgt in 't uitschrijven of niet uitschrijven van de oorkonden. Bij een welverzorgde studie zou die regel natuurlijk 't belang zijn dat het stuk oplevert voor 't bestudeerde vraagstuk..

Of echter het hier besproken boekje als een welgeleide studie mag doorgaan, zou ik betwijfelen. Aaneenhangende beredeneering is er geen vijf bladzijden ver te vinden. 't Gebeurt wel, dat schrijver eene bevestiging neerschrijft die hij zegt te zullen bewijzen; doch in de volgende bladzijden is er van alles sprake, volgens 't onderwerp der stukken die hem onder de handen vallen, maar de bevestiging blijft vergeten of komt, half bewezen, soms onder een anderen vorm bij gevalle nog eens voor den dag.

Een voorbeeld daarvan is het hoofdstuk aangaande de Beeldemakers. Hier en daar een woord over hetgeen de Beeldemakers waren en daartusschen opmerkingen van allen aard over taal, over 't leven van bijzonderen, bedenkingen over de handelingen der ambachten, over de processen enz. En wat vernemen we over 't werk der Beeldemakers? Bl. 11 schrijft hij « dat niet alle Beeldemakers paneelen

leverden „, en bl. 32, „ dat de Beeldemakers, ten minsten in den „ beginne, uitsluitelijk op paneel werkten „. Bl. 31 „ de Beeldemakers „ schilderden met teekenkunst naar de zeer juiste uitdrukking van „ het verzoekschrift van 1716 „ en bl. 21 waar hij over dit verzoekschrift zal spreken, stelt hij Beeldemakers en Huusscrivers tegenover degenen die in het ambacht het fijnschilderen beoefenden, d. w. z. met teekenkunst schilderden. Bl. 31 lezen wij als besluit van geheel het hoofdstuk: „ Beeldemaker beduidt dus iets ingewikkelder, iets „ vollediger dan hetgeen men heden onder de benaming van schilder „ verstaat. „ Met dit alles wordt ons begrip over de Beeldemakers niet heel duidelijk!

De stukken handelen meestal over de verhoudingen tusschen de verschillende leden der Unie en over de verdediging van de belangen der ingelijfden tegen vreemdelingen of ook tegen stadsgenooten die hetzelfde ambacht wilden uitoefenen. In die ingewikkelde zaken, die over 't gildewezen van vroeger eeuwen zooveel duisterheid werpen, heeft schrijver in menig geval klaarte gebracht, waarover de geschiedschrijvers hem dank mogen betuigen.

Ongetwijfeld zal 't lezen van al die processen een slechten indruk nalaten en zal de lezer na dit alles maar moeilijk verstaan hoe „ in de „ middeleeuwen de gilden van den weldadigsten invloed geweest zijn „ op de ontwikkelingen van nijverheid en volksvlijt „ (bl. 117). Wij zijn er ver van af, de waarheid van dit laatste gezegde te betwisten; doch als M. Van de Velde die woorden van M. Ter Gouw tot de zijne maakt, dan moeten wij hem zeggen dat zij geenszins kunnen dienen als besluit van zijn werkje. Door zijne eenzijdigheid en onvolledigheid geeft dit boekje een verkeerd denkbeeld over de middeleeuwsche gilden.

A. Logghe.

Baron de Bethune. Gouverneur van West-Vlaanderen, werkend lid der Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal en Letterkunde. *Erasmus Causse, een Kortrijksche schrijver en kunstenaar, 1660-1738.* — Uitg. der Academie, Gent 1905; 8°, 333 bldz.

„ *In de* XVIIe eeuw en in de XVIIIe werd weinig, ja te weinig acht gegeven op degenen die het wel meenden met het bewaren en bewerken van onzen Dietschen taalschat. „

Heden ten dage is het daarmede veel beter gesteld. Keer op keer worden nu gewrochten en levensberichten van merkweerdige dichters of schrijvers uit die tijden van geringen kunstmin, aan het licht gebracht, door ijverige kunst- en taalvorschers; zoo het leven en de werken van Michiel de Swaen, door Dr M. Sabbe, en die van den Duinkerkschen dichter Dom. de Jonghe door Jhr. Dr. K. de Gheldere.

Het werkje dat we hier voorhanden hebben, is evenzoo eene bijdrage tot de kunst-en letterkundige geschiedenis van de tweede helft der XVIIe eeuw en de eerste helft der XVIIIe. Erasmus Causse, een kortrijksche schilder, boekte het verhaal eener tienjarige reis die hij in 1687 ondernam, door Vlaanderen en Vrankrijk, Bourgogne, Savoyen en Piemont en gansch Italie; van zijn zesjarig verblijf te Rome en van zijne terugreis over Tyrol, Hoog-Duitschland, door 't zuiden van Bohemen, geheel Holland en Zeeland, naar Kortrijk. Hier huwde hij, had vijftien kinderen en, om in 't onderhoud van dit talrijk kroost te voorzien, wijdde hij zich aan den lijnwaadhandel toe; hij overleed en werd begraven in 1738.

Dit reisverhaal heeft Erasmus Causse opgeluisterd met gekleurde teekeningen en schetsen van zijn eigen hand; drie in aard en weerde verschillende exemplaren bestaan er van.

Baron de Bethune, levert eene studie over Causse als schilder, teekenaar en schrijver. De aangehaalde plaatsen uit het handschrift laten vermoeden dat hij als schrijver niet zonder een zeker talent was, vooral zeer gemoedelijk beschreef hij. De schetsen zijn met smaak en bekwaamheid uitgevoerd. Een bekwaam en tamelijk beroemd schilder moet hij geweest zijn, doch bij de wete van hoogedelgeb. boeksteller, ontbreken teenemaal bepaalde bijzonderheden nopens Causse's kunstbekwaamheid, en van zijne gewrochten is niets tot ons overgekomen, behalve de teekeningen die zijn reisverhaal versieren, daarom is er bezwaarlijk een oordeel over den man als kunstenaar te vellen.

Kortrijk CÆS. GEZELLE.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

M. le chanoine A. Cauchie, professeur à l'Université de Louvain et M. W. de Vreese, professeur à l'Université de Gand, ont été nommés membres honoraires de la Société.

Sociétés savantes et Congrès.

Koninklijke Vlaamsche Academie. — Op de plechtige openbare vergadering, den 29 Juni 1905, heeft M. De Vreese een belangrijke redevoering gehouden over « *De gedenkstukken onzer middeleeuwsche Letterkunde.* » Pas heeft spreker de drie vierde van het opzoekingswerk voor zijn breedaangelegde: *Bibliotheca Neerlandica Manuscripta*, voltrokken; en reeds heeft hij, alle geschriften die een officieel of juridisch kenmerk dragen daargelaten, nagenoeg 5000 handschriften uit bijna alle landen van Europa opgespoord, onderzocht en beschreven: alzoo uit Spanje, Zwitserland, Zweden elk 10, uit Italië 20, uit Denemarken en Oostenrijk elk 46, uit Frankrijk 171, uit Engeland meer dan 200, uit Duitschland 724, uit Holland 1542, uit België ongeveer 1900.

Indien men bedenkt dat tot nog toe niet meer dan 1000 dezer oorkonden werden benuttigd, kan men besluiten welk onafzienbaar studieveld hier openligt over de letterkunde, de geschiedenis, de kunst en vooral over het godsdienstig leven van ons vlaamsche volk.

Werd immers al wat maar wereldsche vooral fraaie letteren was, tamelijk nagevorscht en bestudeerd, men heeft de kennis der godsdienstige letterkunde nagenoeg gansch verwaarloosd. En toch zullen niet de oorkonden te kort geschoten hebben. Laten wij even opsommen: 300 handschriften met bijbelvertalingen, een hondertal met het Psalmboek of Souter, 100 over Jezus' leven, 100 over zijn Passie, 100 over het leven der H. Maagd Maria en der Heiligen.

Daarbij vertalingen van de werken der kerkvaders: 165 hss. van den H. Bernardus, 145 van den H. Augustinus, 58 van den H. Bonaventura, 37 van den H. Gregorius. Verders hss over mystiek: de werken van Jan van Ruusbroec (150 hss.), van Hadewyck, van Hendrik Mande, van Geert Groote, benevens honderden dergelijke, meestal naamlooze werken, en de vertalingen uit het Duitsch van Tauler (83), Suso (74), Jordanis (40), Eckart (22). Evenrijk is de practische godgeleerdheid vertegenwoordigd; maar het talrijkst nog zijn de gebeden en getijdenboeken waarvan er bijna 900 met onschatbare miniaturen, randversieringen, gehistorieerde letters, opgeluisterde handschriften bewaard blijven.

De tijd is gekomen, zegt Dr De Vreese dat de Vlamingen — voegen wij er bij dat inzonderheid de vlaamsche geestelijken — in dit vak uit de schaduw kunnen en moeten treden. Een zeker getal der gemelde handschriften staan beschreven in de catalogen van boekerijen zooals deze der bibliotheek van Brussel [1]; de *Bibliotheca manuscripta Neerlandica* van Dr De Vreese zal ze ons vollediger laten kennen. En om de talrijke moeilijkheden op te lossen die in deze studie voorkomen, is daartoe niet alleen Zuidnederlandsch taalgevoel en kennis van Zuidnederlandsch als levende taal noodig, grondige kennis van de katholieke kerkleer is ook onmisbaar.

Wie van onze jonge vlaamsche priesters slaat er de handen aan 't werk om althans een hoekjen — dit der mystiek of der gebedenboeken bij voorbeeld — van dat uitgestrekt braakliggende veld met aanleg en taai geduld te ontginnen?...

C. C.

— **Société des Amis de Musées de Bruges.** — L'assemblée générale, qui a eu lieu le 12 février, avait attiré l'élite du monde artistique brugeois à la salle des conférences de la rue St-Jacques. Le Baron H. Kervyn de Lettenhove, l'âme de la société et l'auteur de tous ses succès, a remis à l'administration communale, au nom des Amis des Musées, sept tableaux acquis pendant l'exercice 1905. Trois beaux panneaux appartiennent à l'école Brugeoise du XVIe siècle; les quatre autres toiles sont dues au pinceau de quatre artistes de notre époque et dont la renommée n'est plus à faire.

En voici l'énumération:

---

[1] Zie ook K. De Flou en Edw. Gailliard. *Beschrijving van middelnederlandsche en andere handschriften die in Engeland bewaard worden.* Uitgave der Vlaamsche Academie, Gent, A. Siffer, 1896, 264 bl.

1°) *Le Portrait de Don Juan Lopez Gallo*, baron de Maele, entouré de ses trois fils, peint par P. POURBUS en 1561 et qui a figuré à l'exposition de tableaux organisée à Bruges en 1867. (JAMES WEALE, *Catalogue de tableaux de l'ancienne école néerlandaise*. Bruges, 1867, p. 101-103).

La partie supérieure de ce tableau en ogive, représentant un ange qui porte des armoiries, manque, ainsi que le revers en grisailles avec l'effigie de S[t] Jean-Baptiste. Le premier fragment a été coupé pour donner à ce panneau la forme rectangulaire ; on l'a scié ensuite dans son épaisseur, pour utiliser les grisailles. Ces mutilations ont été effectuées dans un but mercantile par un antiquaire d'Outre-Manche. Le portrait de Don Juan Lopez Gallo et celui de Catherine Pardo, sa femme, formaient les volets d'un triptyque donné à l'église des Frères Prêcheurs à Bruges en 1568. Les époux y avaient fait élever un beau mausolée, dont quelques fragments ont été acquis l'an dernier par la Societé archéologique.

2°) *La Vierge et l'Enfant*, attribué par M. G. Hulin à AMBROISE BENSON. Ce peintre fut admis comme franc maitre dans la gilde de S[t]-Luc en 1519, fut doyen en 1537, gouverneur en 1540 et juré de cette confrérie en 1521, 1539, 1545 (1). Il mourut vers 1558, époque à laquelle sa veuve Jossine Michiels épousa Pierre Yseur. (Arch. de l'Etat à Bruges. Prévôté n° 633, f. 418).

M. Hulin a fait erronément de ce peintre un Lombard (2). Il est originaire de Lombaertsyde : « *ende was hut Lombardie* ». Lombardie est le nom donné à cette commune, comme en font foi les sceaux de 1313, 1332 et 1502, dont les empreintes et les moulages sont conservés aux archives de l'État à Bruges. (Collection de sceaux et de moulages de sceaux). Cette dénomination est d'ailleurs encore employée couramment dans le langage populaire de la contrée.

3°) *Un repos de la Vierge*, du méme maître que le n° 2200 du Catalogue du musée de Madrid, attribué par MM. Friedlander et Justi à un maître Brugeois, qui a signé deux tableaux des initiales A. B. Ce tableau appartient comme le précédent à l'École de Gérard David. Outre *Ambroise Benson*, plusieurs peintres Brugeois de cette période, portant les mêmes initiales, sont inscrits au livre des peintres. Ce sont notamment *Antoine Baroens, Adrien Becaert*,

(1) AnÉm, 3[me] serie, t. I, p. 165 et ss.

(2) *Catalogue critique de l'exposition de tableaux flamands du XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles*. Bruges, 1902, P. XXVIII.

Antoine Beyts, *Adrien Bosschaert*, *Arnold vanden Boske*, *Adrien Braems*, *Augustin de Brune* et *Adrien Vanden Bussche*.

4°) *Le portrait de Madame Vander Beeck-Bouvy*, œuvre du peintre Brugeois BRUNO VAN HOLLEBEKE, dont la ville de Bruges possède plusieurs belles toiles. Ce tableau a été offert par le Bon de Maleingreau d'Hembise, en souvenir de cette généreuse donatrice, qui a légué ses collections à la ville de Bruges.

5°) *La Coquette*, due au pinceau de FLORENT WILLEMS (1823-1905) une des gloires de la peinture belge, dont plusieurs tableaux ont figuré l'an dernier à l'exposition rétrospective et qui a été le peintre de l'impératrice Eugénie. La Coquette a fait l'admiration de tous à l'exposition universelle de Paris en 1855. Elle y avait été exposée en même temps que *Les Trentaines de Berthal de Haze* de H. LEYS, dont une étude a été donnée à l'administration communale par la *Société des Amis des Musées* en 1904.

6°) *Le quai des ménétriers à Bruges*, peint d'une façon magistrale par ALBERT BAERTSOEN. Né à Gand en 1856, ce peintre débuta en 1886 à l'association artistique *l'Essor*, de Bruxelles. Son art est vrai et sincère. Il traduit la mélancolie des béguinages, l'intimité des quais déserts où il a passé de longues heures. Bruges, Gand, Nieuport, les bords de l'Escaut, l'île de Walcheren, sont les sujets ordinaires de ses méditations. Le tableau ci-dessus est une des pages les plus étudiées de ce maître, qui promet un avenir brillant et dont deux œuvres ornent le musée du Louvre.

7°) *Une pêcheuse portuguaise*. Œuvre de L. MAETERLINCK offerte par lui aux *Amis des Musées de Bruges*. Gantois de naissance et conservateur du musée de cette ville, il a cultivé la peinture où il a remporté de nombreux succès et s'est fait connaître comme historien d'art. Il fit plusieurs séjours en Allemagne, en Italie, en Espagne et en Portugal. Sa *Pêcheuse* date de son voyage dans ce dernier pays, où il fut appelé à faire le portrait de la reine Maria Pia, au palais de l'Ajuda, vers 1880.

Après avoir fait, dans un magnifique discours, l'historique des tableaux et retracé la carrière de leurs divers auteurs, le Bon Kervyn de Lettenhove entretient son auditoire de la construction du nouveau Musée de Peinture et de l'exposition d'Art ancien organisée à l'hôtel Gruuthuuse [1]. A cette occasion, il adresse un éloquent appel aux membres de l'administration des Hospices de Bruges et leur demande instamment de revenir sur leurs dernières décisions et de prêter

(1) Voir notre article AnÉm., t. LV, pp. 338-341.

momentanément les meubles nécessaires pour l'organisation d'un musée permanent dans ce palais, jusqu'à leur remplacement par des meubles, acquis successivement par la société d'archéologie.

Cette remarquable séance se termina par les remerciements adressés au président par le C[te] Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges. Il adressa des compliments flatteurs à la Société sur le choix des œuvres dont elle fait don à la ville de Bruges et annonça une solution prochaine de la question des musées.

Le discours prononcé par le B[on] Kervyn de Lettenhove est sous presse. En vue de compléter la bibliographie de la Société (¹), nous donnons ici le titre de cette brochure:

Discours prononcé par le B[on] H. Kervyn de Lettenhove, président de la Société des Amis des Musées à l'assemblée générale annuelle le 12 février 1906, Bruges. Imprimerie Popp, 1906.

Signalons enfin une brochure qui a été omise dans la même bibliographie : *Quelques réflexions sur la nécessité et l'utilité d'une Société des Amis des Musées de Bruges* par B[on] H. Kervyn de Lettenhove, Bruges, L. De Plancke, 1902. In-8°, 22 p.

B[on] A. van Zuylen van Nyevelt.

Commission royale d'histoire. — MM. les abbés Ch. Scheys et J. Warichez proposent à la Commission d'éditer sous ses auspices le *Cartulaire de l'Église de Tournai*. Nous espérons que cette proposition, sur laquelle la Commission délibérera dans une séance ultérieure, recevra un accueil favorable. La publication sera de la plus haute importance pour l'histoire de Flandre.

— **Concours des bourses de voyage.** — Parmi les mémoires qui ont été jugés dignes d'une bourse de voyage, les deux premiers intéressent nos études. Ce sont ceux de : M. L. Vander Essen, *Étude sur les vies des saints belges de l'époque mérovingienne* ; et du R. P. Willaert (de Bruges), *Étude sur les relations diplomatiques de l'Angleterre et des Pays-Bas espagnols sous le règne des archiducs.*

Les deux lauréats sont docteurs en histoire de l'Université de Louvain.

— **Concours des bourses de voyage.** — Parmi les thèses proposées par les docteurs dont les mémoires ont été jugés dignes d'une bourse de voyage, nous relevons les deux suivantes :

(¹) AnEm., t. LV, 1905, pp. 107-210.

De M. L. Van der Essen : A l'encontre d'une opinion courante, on ne peut pas identifier saint Gudwal, dont les reliques furent apportées à Gand vers 959, avec saint Gurval, evêque d'Aleth en Bretagne.

De M. R. Wermaes : Le style pascal n'a pas été en vigueur en Flandre avant la seconde moitié du XII[e] siècle, contrairement à ce qu'affirment certains auteurs. Depuis cette époque, son usage souffre encore des exceptions.

Qu'il nous soit permis d'ajouter qu'à notre avis, ces exceptions sont demeurées la *règle* jusqu'à la dernière dizaine d'années du XII[e] siècle (AnEm, t. LV, 1905, pp. 121 ss.).

Expositions.

Exposition de la Toison d'or. — On organise pour l'été prochain à l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges, une exposition de tout ce qui se rapporte au célèbre Ordre de chevalerie de la Toison d'Or, institué à Bruges même par Philippe le Bon, le 10 janvier 1429. Inutile de rappeler que les sires de Gruuthuuse étaient membres de cet Ordre princier. M. le Baron van Zuylen van Nyevelt a d'ailleurs rappelé l'an dernier le procès de Louis de Gruuthuuse qui se déroula pendant une quinzaine d'années (1481-1500) devant les chapitres et les assemblées de l'Ordre (1).

Périodiques.

Fédération d'art et d'histoire locale. — Tel est le titre d'un bulletin mensuel que l'active *Société d'études de la province de Cambrai* commence — bien modestement, par 4 pages ! — et dans lequel elle donnera les renseignements et les nouvelles qui peuvent être de quelque utilité pour les travailleurs et les amateurs d'histoire locale : indications de travaux parus ou en préparation (sociétés savantes, revues et journaux ; travaux divers ; nouvelles) questions et réponses ; fiches bibliographiques d'histoire locale.

La nouvelle publication fera partie intégrante du *Bulletin de la Société d'études*, mais on peut s'y abonner séparément, à raison de 0.30 f. la feuille d'impression. S'adresser à M. Th. Leuridan, président, 60, boulevard Vauban, Lille.

---

(1) *Quelques notes sur l'hôtel Gruuthuuse et ses possesseurs*. Bruges, De Haene, 1905, p. XVI ss.

L'heureuse naissance de ce nouveau confrère prouve, une fois de plus, qu'il est de toute nécessité pour ceux qui s'occupent d'art et d'histoire locale, d'avoir un organe qui les „*tienne au courant* du mouvement des études et des travaux d'histoire régionale „. C'est le but qu'a eu en vue la *Société d'Emulation*, en introduisant dans ses *Annales* les *Comptes rendus*, la *Chronique* et la *Bibliographie de l'histoire de Flandre*.

C. C.

Notes bibliographiques.

Nous venons de recevoir le **Rapport** *sur les travaux du Séminaire historique pendant l'année académique 1904-1905* [Extrait de *l'Annuaire de l'Université Cathol. de Louvain*], Louvain, 1905, Van Linthout, in 12°, 117 p.

Sous la modeste apparence d'un *Rapport*, ce petit livre fournit une contribution très précieuse à la solution d'une foule de questions historiques. Sans compter les travaux qui sont simplement signalés, il y a là le sommaire méthodique, clair, substantiel d'une trentaine d'études poursuivies avec talent et méthode, sous la sage et savante direction de M. le professeur A. Cauchie. Tous les sujets, dont quelques-uns (p. ex. sur l'abbaye de Villers, la question Franciscaine, l'Inquisition) sont traités avec ampleur, sont enrichis d'une précieuse bibliographie de sources et de travaux faite avec discernement.

Nous devons, à regret, nous contenter de signaler ici les questions qui peuvent concerner la Flandre. Telle est l'étude de M. l'abbé G. Buysschaert, sur *Les polémiques dogmatiques en France au sujet du Luthéranisme* (p. 14-16). Parmi les principaux chefs qui tinrent tête à la Réforme, se trouve le Flamand *Clichtove de Nieuport*. „ Le conférencier s'attache à l'œuvre et aux doctrines de Clichtove. La réfutation des hérétiques amène ce dernier à affirmer fortement l'autorité de l'Église et de sa hiérarchie, la valeur de ses préceptes, l'origine divine du célibat ecclésiastique. Il relève le mérite des bonnes œuvres et leur rôle dans la justification, le caractère de véritable sacrifice de la messe „ [1].

Dans son étude sur l'*Augustinus* de *Cornelius Jansenius*, c'est le

---

[1] Les *Notitiæ genealogicæ* de Ch. De Visch, manuscrit conservé aux archives du Séminaire de Bruges, n. 137/22, fournissent sur la famille de Clichtove des détails intéressants, qui pourront être utilisés, un jour dans les *Annales*.

livre, l'homme, le milieu intellectuel que M. l'abbé Noël analyse avec talent (pp. 27-30). La dernière déclaration de Jansenius au sujet de son Augustinus est-elle authentique et fut-elle sincère ? Nous aimons à citer à ce sujet quelques lignes qui résument bien cette question (1).

« Pressentait-il l'opposition qui devait accueillir son œuvre ? La religieuse qui l'assista à ses derniers moments a rapporté plus tard que l'évêque mourant avait demandé son manuscrit et y avait écrit en latin quelques lignes qu'elle prit pour une soumission au jugement de l'Église. La pièce qu'on peut appeler le testament littéraire de Jansenius, est-elle authentique au sens critique de ce terme ? M. Noël penche pour l'affirmative, et y distingue deux parties. Le mandat d'imprimer donné aux éditeurs : rien ne prouve que ceux-ci l'aient forgé ; ils n'en avaient nul besoin, et n'en ont point fait usage. Les lignes qui soumettent l'Augustinus au jugement de l'Église ont pour elles le témoignage cité, et sont d'ailleurs contenues équivalemment dans l'ouvrage. Les hésitations de l'auteur se trahissent dans sa correspondance : celle-ci manifeste les tâtonnements d'un esprit qui cherche la vérité et arrive graduellement à une persuasion sincère. S'il prend des précautions au sujet de la publication de l'œuvre, ses défiances ne semblent pas impliquer, qu'il ait eu conscience de s'écarter de la foi. »

Signalons enfin, parmi les travaux pratiques sur les institutions du moyen âge, celui du R. P. Maurice Legrand O. C. sur l'origine, les doctrines, le culte, et la propagation des *Cathares* ou *Albigeois*, dont la secte était assez répandue, aux XIIe-XIIIe siècles, dans la Flandre, sous le nom de *Piffels* (pp. 48-51).

C. C.

— **Codices Belgici selecti.** — Tel est le titre d'une collection de *fac-similés des principaux manuscrits des bibliothèques belges*, qui sera publiée sous le patronage du R. P. Van den Gheyn, par la librairie

---

(1) Voir *Jansenius, evêque d'Ypres, ses derniers moments, sa soumission au S. Siège* (Étude du Séminaire d'histoire ecclésiastique) Louvain, 1893. Nous y avons exposé et défendu les mêmes opinions. M. Alph. Vanden Peereboom a exposé sous un faux jour, dans son *Cornelius Jansenius* (pp. 75-98), l'histoire de l'enlèvement de la première épitaphe de Jansenius. Comme nous avons recueilli tous les documents concernant cette affaire, nous referons prochainement ici l'histoire de cet enlèvement.

Misch et Thron, rue royale, Bruxelles. Parmi les codices dont la reproduction photocollographique est déjà annoncée se trouvent :

La chronique de Gilles li Muisis (original, du XIVe s., 128 planches in-8°), par le R. P. Van den Gheyn ; la *Chronique de Sigebert de Gembloux* (autographe du XIIe s., 124 planches in-4°), par M. A. Cauchie.

— En vue de la rédaction du *Liber memorialis* et des monographies paroissiales, il y a de bonnes indications sur les origines et une précieuse bibliographie dans les articles publiés depuis quelques mois par M. D. L[escouhier] dans la *Gazette van Brugge :* In Belgenland.

— La *Gazette van Dixmude* publie, depuis près d'une année, une suite d'articles soignés *Eenige bijzonderheden uit de geschiedenis der St Nikolauskerk van Dixmude.* Nous nous permettons de signaler ces notes intéressantes à l'attention de nos amateurs d'histoire et d'archéologie locales : ils ne les liront pas sans fruit. Nous formons le vœu de voir suivre, ailleurs encore, cet exemple donné par M. E. Hosten, le jeune et actif archiviste de la ville de Dixmude.

— De Leuvensche hoogleeraar L. Scharpé laat, met de medewerking van andere uitstekende taalgeleerden, een nieuwe reeks oude vlaamsche teksten verschijnen onder de benaming : **Leuvense Tekstuitgaven.** Alhoewel hoofdzakelijk voor het hooger onderwijs bestemd, zullen deze uitgaven met veel vrucht door leeraars aan het middelbaar onderwijs benuttigd worden.

De Eerwaarde Heer J. Decock, professor te Leuven, leidt in met de fabels van *Esopet*, (Leuven, bij Bomans, 98 blz., prijs 2 fr). Een groot aantal andere gewrochten, waaronder meer dan één uit West-Vlaanderen herkomstig, zijn ter pers of in bewerking. Wij laten hier de lijst volgen :

tSpel van tReyne Maecxsele, en de *Spelen van den Verlooren Zoone*, door Lawet, een Roeselaars Rederijker uit de tweede helft der 16e eeuw ; — Castelein's *Const der Rhetorycken ;* — een overzicht over Houwaert's leven en werken, bewerkt als bloemlezing uit die werken ; — Anthonis de Rooveer's *Rethoricale werken* ; — De Dene's *Warachtige Fabulen der dieren* ; — een ontleding, tegelijk als bloemlezing opgevat, uit De Dene's *Testament Rethoricael ;* — een bloemlezing uit Poirters ; — een herdruk van den bundel *Oudvlaemsche Liederen en andere Gedichten* naar het hs. verbeterd en volledigd ; — Abraham De Koningh's *Bijbelspelen ;* — de zes *Histo-*

riaelspelen uit het hs. der Hasseltse Rode Roos ; — het *Leven van de H. Godelieve*, naar de verschillende hss. ; — VELDEKE's *Servatius* ; — een keus van oude geestelike liederen ; enz.

La question des Éolithes.

Comme M. Rutot, le plus ardent protagoniste des éolithes, a trouvé les premiers silex de cette nature, dans la Flandre Occidentale, il convient d'en dire un mot ici.

Qu'est ce qu'un éolithe, d'après M. Rutot ?

C'est un éclat de silex, portant les traces évidentes de l'utilisation, soit pour la percussion, soit pour le raclage.

Voici maintenant comment M. Rutot développe sa théorie : « Quelles sont les traces évidentes de l'utilisation ? Ce sont, pour le rognon naturel ayant servi à percuter, les *étoilures* et le *grenu spécial localisé*. dus à la percussion plus ou moins prolongée sur un ou plusieurs points du rognon. Ce sont, pour les éclats naturels tranchants, de forme quelconque, la *retouche*, action régulière, méthodique et *intelligente*, due à la *volonté* de raviver, à plusieurs reprises, la même arête tranchante, utilisée pour le raclage, au fur et à mesure qu'elle s'émousse par le travail. Il s'agit donc là d'un véritable mode tout particulier d'aiguisage de l'arête, *qui se fait toujours de la même manière :* l'enlèvement d'esquilles, autant que possible de même étendue et parallèles, opéré *d'un seul côté* de l'arête et entamant dès lors toujours la même face. Quant au *procédé* d'enlèvement des esquilles, il peut différer selon l'industrie à laquelle la pièce considérée appartient. Cette *retouche d'utilisation* ou avivage peut se faire soit par percussion, au moyen d'un silex allongé, dit retouchoir ou éclateur ou fabricator (terme anglais), soit par pression, au moyen d'instruments divers en os, ou en bois de renne ou de cerf. Mais la retouche d'utilisation ou d'avivage n'est pas la seule que l'on puisse remarquer sur les éolithes. Beaucoup d'outils portent, en effet, une autre retouche, que j'ai proposé d'appeler *retouche d'accomodation*.

Cette retouche se fait même toujours *préalablement à l'utilisation*, car son but est de rendre l'éclat brut, dont on désire se servir, aisément maniable et bien en main, de manière que des arêtes tranchantes ne blessent, pendant l'usage, ni les doigts, ni la paume de la main.... La retouche d'accomodation consiste soit dans *l'abatage*, soit dans le *martelage*, l'*écrasement* par percussion, des tubercules, aspérités, pointes, tranchants, empêchant la bonne préhension. Il devient dès lors évident que, puisque ce n'est jamais par la partie

agissante que l'on prend l'outil, la retouche d'accomodation, dans un instrument utilisé, se trouve généralement à *l'opposé* du côté agissant, portant la retouche d'avivage.... Pour que les éclats deviennent effectivement à nos yeux des racloirs, des grattoirs, il faut qu'ils portent, en plus de la forme, les signes évidents qu'ils ont servi à racler, à gratter, pendant assez longtemps pour que l'ouvrier ait été forcé d'indiquer l'usage prolongé de l'outil par la superposition des retouches d'avivage qui donnent à l'instrument ainsi utilisé un aspect taillé ([1]). »

Les éolithes ont reçu le nom de silex reutéliens, du mot *reutel*, nom d'un hameau de la commune de Becelaere, où il y a des mines de cailloux, destinés à empierrer les routes et où M. Rutot a remarqué jusqu'à 50 tonnes d'éolithes! Voilà le nom d'un modeste hameau flamand, devenu célèbre du coup et en train de faire son tour du monde!

M. Rutot recueille les silex reutéliens dans les cailloutis qui se trouvent à la base du Quaternaire, à la terrasse supérieure de la vallée des rivières. Il affirme qu'ils ont servi pendant la période d'avancement du premier Glaciaire quaternaire, et il estime à vingt-cinq mille ans la durée de cette progression et le développement de l'industrie reutélienne.

***

Dès 1902 nous exprimions toutes nos réserves relativement aux éolithes et aux nombreux travaux, que M. Rutot, un savant d'une activité dévorante, leur a consacrés dans les *Mémoires* de la Société d'Anthropologie de Bruxelles ([2]).

La plupart des préhistoriens français n'ont jamais admis la valeur des éolithes comme produits de l'activité d'un être intelligent et M. Boule vient de leur porter, dans l'*Anthropologie*, un coup dont ils auront quelque peine à se relever, si cette étude n'amène pas le déclin de leur vogue ([3]).

M. Boule ne peut admettre les silex reutéliens, antérieurs à l'époque

---

([1]) A. Rutot. *Sur la cause de l'éclatement naturel du silex* dans *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XXIII, 1904. Prem. Mémoire.

([2]) J. Claerhout. *Le Préhistorique de la Flandre occidentale*. AnÉm. Tome LII. Bruges, 1902, p. 5 et suiv.

([3]) M. Boule. *L'origine des éolithes*, dans l'*Anthropologie*, tome XVI, 1905, p. 257 et suivantes.

Chelléenne, comme témoignages de l'existence de l'homme tertiaire; il réclame des documents ostéologiques et il rejette les éolithes, parce qu'il paraît certain qu'ils peuvent être produits par des causes naturelles.

Il y a, au Sud-Est de Mantes, dans la commune de Guerville, une usine, où l'on fabrique du ciment, en mélangeant de la craie et de l'argile plastique. La craie, qui renferme des rognons de silex, est versée avec l'argile dans des cuves circulaires, appelées délayeurs et dans ces bassins elle est soumise au mouvement tourbillonnaire de l'eau. Ces cailloux, qui subissent dans les délayeurs, les actions dynamiques d'un tourbillon artificiel, comparables aux actions dynamiques d'un cours d'eau naturel et torrentiel, offrent tous les caractères des anciens graviers des rivières et un grand nombre d'entre eux présentent des retouches identiques à celles qu'on observe sur les éolithes. M. Boule a pu recueillir une belle collection d'échantillons, semblables à ces pièces, qu'on désigne sous les noms de *percuteurs*, *grattoirs*, *retouchoirs*, *silex à encoches*.

***

Il sera prudent toutefois de se tenir sur la réserve et de ne pas opiner que la partie soit gagnée.

M. Rutot est tenace et il a déjà relevé le gant, à la Société d'Anthropologie de Bruxelles, en qualifiant les silex de M. Boule de pseudo-éolithes. Les éolithes se voient toujours dans les vitrines du British Museum et du Musée d'histoire naturelle de Londres. L'Allemagne aussi est entrée dans le mouvement et les membres de la Société d'Anthropologie de Berlin recueillent des éolithes dans diverses contrées de l'Allemagne et jusque dans la vallée du Nil en Égypte.

J. CLAERHOUT.

Nos archives.

Destruction d'archives. — Sous ce titre, M. J. Cuvelier écrit dans la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. III, 1905, p. 509.

« Etant donné l'énorme quantité de paperasserie administrative qui, chaque année, vient accroître les archives des communes, il est à craindre que le moment soit proche où les administrations communales ne trouveront plus assez de place pour héberger toutes leurs archives. Ce jour-là les archives anciennes, ou des documents importants parmi les archives modernes, risquent fort d'être reléguées au grenier ou dans quelque coin oublié. Afin de prévenir leur destruction,

l'association des archivistes néerlandais, d'accord avec les secrétaires des trois plus grandes villes de la Hollande, des comités des associations pour les intérêts communaux et des fonctionnaires communaux, a envoyé au Ministre de l'Intérieur une requête pour prier ce haut fonctionnaire de fixer l'attention des administrations communales sur les papiers qui peuvent être détruits, sans inconvénient, à partir de certaines époques. Une liste judicieusement dressée, contenant la description du genre de papiers a détruire est jointe à la requête. Cette question devant se poser un jour, en Belgique aussi, nous croyons bien faire en signalant ici la requête et la liste. (Voyez *Nederlandsch archievenblad*, t. 14 (1905-1906). pp. 107-116). „

Serait-il permis de signaler, à cette occasion, l'annonce suivante que nous découpons d'un journal? « On demande 50 ouvrières de « 12 à 18 ans, pour trier rognures de papier; ouvrage assuré pour « l'année. S'adresser usine *Destruction archives*, 354, avenue van « Volxem, Midi „.

— **Lichtervelde.** — Dans une maison mortuaire on procédait au nettoyage et — naturellement — on avait commencé par brûler « les vieux papiers „, quand survint un amateur des choses du passé, qui obtint facilement la cession de ce que le feu n'avait pas encore détruit: un nombre respectable de documents sur parchemin et sur papier, renfermant de très intéressants détails d'histoire locale.

Hélas! en combien d'autres localités ne laisse-t-on pas détruire des pièces qui peuvent avoir une réelle valeur et qu'un peu de soin pourrait sauver de la destruction?

— Le journal de la même commune *De Veldbloem*, édité par M. Sintobin, avait publié quelques articles d'histoire locale, qui furent très goûtés. A la suite d'un appel adressé à ses lecteurs, la rédaction reçut, dès la semaine suivante, une quinzaine de documents qui remontent jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Depuis lors, de nouveaux dons sont venus enrichir notablement ce premier fonds, qui permet de donner régulièrement de nouvelles études d'histoire et de topographie locales.

Nous félicitons nos amis de Lichtervelde de cette heureuse initiative; elle mérite de trouver de nombreux imitateurs.

Nos anciens objets d'art dispersés.

— **Tableau de la Présentation de l'église St. Jacques à Bruges.** — La *Patrie* du 21 novembre 1905, signale à l'attention des

Brugeois l'existence, dans la collection du duc de Devonshire, d'un tableau du XVI[e] siècle, qui est en même temps une remarquable œuvre d'art et un important document archéologique et historique. Il nous semble hors de doute que la scène représentée est bien la Présentation de la S[te] Vierge: les anges qui descendent — un peu lourdement — du ciel, pour apporter une couronne; le S[t] Esprit planant au-dessus de l'autel sous la forme d'une colombe, et la figure du Père céleste apparaissant dans une gloire nébuleuse et étendant la main pour bénir la future Mère de Dieu, déterminent le sens de la scène qui se passe devant l'autel. La S[te] Vierge est reçue par le grand-prêtre debout sur la marche inférieure de l'autel; de chaque côté, en partie presque derrière l'autel, un groupe de jeunes personnes: les vierges consacrées à Dieu qui vivaient retirées dans le temple. Une jeune fille s'est détachée d'un des groupes pour s'approcher sur le premier plan, de S[te] Anne et de S[t] Joachim; elle leur montre la scène qui se passe au pied de l'autel. A senestre, à l'écart se tient un jeune homme qu'une des vierges du groupe voisin désigne de la main. Serait-ce une représentation symbolique du vœu de virginité et de la renonciation au mariage? On en serait d'autant moins étonné que la S[te] Vierge est représentée à l'âge adulte; ce qui est moins conforme à la tradition.

Le tableau doit avoir été peint, entre 1516 et 1580, pour la confrérie de la Présentation de la S[te] Vierge, érigée en l'église S[t]-Jacques à Bruges, en 1498. L'artiste a transporté la scène du temple de Jérusalem dans le chœur de l'église S[t]-Jacques, dont on reconnaît immédiatement toute l'architecture, y compris la voûte en bois de chêne, qui ne fut placée qu'en 1516-1518. La scène se passe devant l'ancien maitre autel, détruit en 1580 par les Iconoclastes. Ceux-ci démolirent en même temps la magnifique tourelle eucharistique que nous retrouvons ici très nettement représentée, à dextre de l'autel, avec les *cancelli* qui l'entouraient.

A en juger d'après les costumes, le panneau doit être rapproché de 1516 plutôt que de 1580. Deux des vierges notamment portent le hennin à cornet pointu, orné d'un long voile, une coiffoire qui était plus commune au XV[e] qu'au XVI[e] siècle. Viollet-le-Duc, *Dictionn. du mobilier*, t. III, p. 238, croit — erronément — que le hennin n'aurait subsisté que jusqu'en 1470. Marie de Bougogne est la dernière de nos princesses qui en est coiffée dans la galérie de grisailles des comtes de Flandre, peintes en 1480 et conservées au Séminaire de Bruges.

Ce fut entre les années 1520 et 1525, nous écrit M. le curé A. Dierick, que la confrérie de la Présentation obtint l'autorisation de s'ériger un autel, dont les frais furent supportés par un des membres, Jean Baclyn ([1]). On sait qu'un autel de confrérie comportait presque toujours, comme retable, un panneau (souvent un triptyque) représentant le patron de la confrérie. Aussi sommes-nous très portés à croire que notre tableau n'est autre chose que cet ancien retable : il aurait donc été peint vers 1525.

La confrérie de la Présentation fut érigée en 1498 et approuvée en 1514 pour les « prêtres habitués du chœur » ou « du commun » de S[t]-Jacques. On désignait par ce nom la communauté de tous les prêtres agréés pour chanter régulièrement, au chœur de l'église, les sept heures de l'office canonial, « ad modum collegiatae ». Leur nombre pouvait varier d'après les revenus du « commun », et comprenait souvent p. ex. les titulaires des différentes chapellenies érigées dans l'église ([2]). Notre tableau représente 15 prêtres, en surplis, dévotement agenouillés dans ou devant les stalles du chœur : ce sont, à n'en pas douter, les *portraits* des membres de la confrérie. L'aumusse et le livre que quelques-uns portent, ont-ils une signification ? Quels sont les cinq personnages (4 femmes et 1 homme) agenouillés à senestre ? Sont-ce peut-être les bienfaiteurs de la confrérie ?

Le maitre autel, représenté sur notre tableau, porte comme retable un double triptyque superposé. La photographie ne permet pas de juger du sujet du triptyque inférieur ([3]). Mais le panneau central supérieur semble bien représenter l'arche d'alliance avec un personnage debout de chaque côté : l'apparition de l'ange « stans a dextris altaris incensi » annonçant à Zacharie la future naissance de S. Jean-Baptiste ? L'auteur de l'article de la *Patrie* se demande si ce n'est pas « le retable de la vie de St Jean-Baptiste, peint par Roger vander Weyden et donné à l'église en 1476 [ou plutôt 1477] par Baptiste del Agnello, négociant de Pise. ([4]) »

([1]) Voir d'ailleurs la monographie que M. Dierick a consacrée à la confrérie : *Het jubelboekske 1498-1898*, *De Presentatie van O. L. Vr. en het broederschap van O. L. Vr. Presentatie*, Brugge, 72 bl.

([2]) Voir A. Dierick, *o. c.*; E. Rembry, *De bekende pastors van St. Gillis*, Brugge, 1898, p. 38 ss.

([3]) On semble distinguer une croix. Serait-ce le tableau de Hugo Vander Goes *La descente de la croix ?* Voir J. Weale, *Bruges et ses environs*, (4[e] edit) p. 133.

([4]) J. Weale *o. c.* p. 134.

Plusieurs faits sont favorables à cette hypothèse : le même donateur avait fondé en outre deux anniversaires à exonérer par le *Commun* au chœur, aussi que d'autres services et une messe quotidienne à célébrer à son autel. Après sa mort, l'autel avec tous ses accessoires et les rentes avec leurs charges de messes sont cédés par ses héritiers, en 1486, à la gilde des tourneurs de chaises et des blanchisseurs de cire, qui avaient pour patron S. Jean-Baptiste.

Mais en 1491 la dite gilde se déchargea de l'obligation de la messe quotidienne en cédant la rente au *Commun* du chœur, au profit du chapelain de l'autel de S. Jean-Baptiste, à condition que la messe en question fut célébrée journellement pour Jean-Baptiste del Agnello au maître autel du chœur. [1] Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que le retable du fondateur eût suivi sa fondation, et eût été placé peut-être au-dessus du retable primitif, peint par Hugo Vander Goes.

Nous espérons que des plumes plus compétentes pourront trancher définitivement plusieurs des questions que nous avons soulevées.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. le chanoine Duclos reproduira cet intéressant tableau dans l'étude, richement illustrée, qu'il prépare sur *Bruges, ses monuments et ses rues. Histoire, esthétique et souvenirs*. Le tableau lui-même sera d'ailleurs exposé cet été-ci à Londres, où M. James Weale pourra l'examiner à loisir.

C. CALLEWAERT.

Orfévrerie brugeoise. — L'église Saint-Servais, à Schaerbeek, possède un **ostensoir** en vermeil qui est l'œuvre de l'orfèvre Brugeois : Guyllyaume van Neyukerke, 1614. Il provient de l'ancien couvent des Dominicaines à Bruges et porte l'inscription : *Jacopinesse in Brugghe*. C'est par erreur que l'*Inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Bruxelles*, publié en 1905 par le Comité des Correspondants de la Commission royale des Monuments, p. 35, affirme qu'il provient de l'ancien couvent des Dominicains, et qu'il a figuré à l'exposition de Malines en 1864.

— Le couvent des RR. PP. Capucins, rue des Tanneurs, à Bruxelles, conserve également deux pièces d'orfèvrerie d'origine brugeoise.

Un **calice**, en vermeil repoussé, à base 6, soit présentant six lobes, faces ou cotes, au pied, à la tige, au nœud ; et décoré de palmes,

---

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. le prof. M. Van Dromme, qui a patiemment et soigneusement compulsé les archives de St-Jacques. Voir le registre nº 24 p. 96, 97 ss. et 29 vº ss.

feuillage et rosaces. Il est l'œuvre de Daneel Landtsocht, orfèvre à Bruges en 1618. Nous y trouvons les poinçons : W (lettre du décanat de la corporation des orfèvres) ; un calice entre les initiales D et L (poinçon de l'orfèvre) ; une tête couronnée de lion (?) de Flandre ; la lettre **b** couronnée (marque de Bruges). Il fut probablement transporté de l'ancien couvent des Capucins (gare), au couvent de Bruxelles, lors de la fondation de celui-ci, en 1852.

Une **croix** en cristal opalin, sertie d'argent en partie doré, repoussé, ciselé et gravé. Les bras de la croix sont rehaussés de 4 médaillons circulaires mobiles, entourés d'une torsade ciselée, gravés : sur la face, des symboles ailés des 4 évangélistes ; sur le revers, de la figure de S. Nicolas, du millésime (**ano**, d'un côté, **1562**, de l'autre) et d'un écusson émaillé (émail translucide) : coupé : en chef d'argent au demi-lion, de gueules ; en pointe, de gueules, à l'autre moitié du lion, d'argent.

Les branches de la croix s'amortissent en massives palmettes ciselées, caractéristiques de la seconde moitié du XVI[e] et du commencement du XVII[e] s. (On les retrouve au crétage de l'entablement de l'Ostensoir de S[t]-Servais à Schaerbeek, prémentionné).

La croix porte comme poinçon une sorte de canette d'où s'épanouit une branche à 3 feuilles. Hauteur $0^{m}185$ sur $0^{m}135$ de largeur.

D'après un billet manuscrit du XVIII[e] s. conservé dans la custode en cuir du XVI[e] s. qui protège cette croix, celle-ci, (le cristal seul) est un don des souverains Charles et son épouse au métier des « Wollelakeverwers », à Bruges. C'est sur cette croix, dit le manuscrit, que les membres de la corporation juraient d'en observer les statuts. Selon J. Gailliard, *Ambachten en neringen van Brugge*, 1854, le blason ci-dessus est celui des *Cultensteckers* ou *Cutstickers* (fabricants de pourpoints), qui avaient Saint Nicolas pour patron.

P. Sylvain, O. C.

— La *Revue de l'art chrétien*, Janvier 1906, pp. 47 et 56, nous apprend que les produits des ateliers flamands de tapisserie sont nombreux en Italie ; en outre, des ouvriers flamands auraient tissé, en Italie même, sur des modèles de peintres Italiens.

Ainsi on conserve à l'église de Pienza (Toscane), huit tapisseries flamandes portant la marque d'Audenarde : « une paire de lunettes et le sigle du fabricant, un A et un B, suivis d'un peigne de tapissier ».

H. H.

Nouvelles d'histoire locale.

Ghistelles. — Avant les destructions perpétrées par les Iconoclastes au XVI[e] siècle, il existait à l'église de Ghistelles un mausolée érigé à la mémoire de *S[te] Godeliève*. Nous en retrouvons la description dans un épitaphier composé par Jacques le Boucq (¹), héraut d'armes de Charles-Quint, entre les années 1521 et 1560, dont le manuscrit original est la propriété de Messire Art. Merghelynck, à Ypres. Voici cette description (p. 89 v°. et 90 r°.) :

« Au costé dextre du cœur est la chapelle de Saincte Godelieuve qui fut estranglée. La sépulture est à dextre de la dicte chapelle, qui est de marbre, haulte eslevée. Dessus est couchée la dicte Saincte Godelieuve, accoustrée en Religieuse. La dicte sépulture est toute enclose de colonnes de cuivre. Ses os sont en fiertre en une abbaie de dames à une lieue du dict Ghistelle. A l'entour de sa sépulture est ceste escripture et à ses pieds sont ses armes :

O Godelyeve, f[ili]a Heynefroites core, te Lundefort geboren, ghemarterlyzeert buten Ghistele in LXX, mach me hooren, in LXXXIIII binnen Ghistele tonser oorbren Santyne verheven e te hudaer eert bi Gregorius paus den sevenste Canonizeert ».

Cette notice complète les renseignements donnés par M. le Baron DE BETHUNE, *Épitaphes et monuments des églises de la Flandre*, p. 362 (Bruges, L. De Plancke, 1900), où l'intéressant texte épigraphique est simplement désigné par les mots : *O Godelyvve etc.*

J. OPDEDRINCK.

Poperinghe. — On a mis la dernière main à la reconstruction de la flèche de l'église Notre-Dame à Poperinghe. Elle remplace celle qui avait été refaite, il y a une cinquantaine d'années, à l'encontre des principes architecturaux et archéologiques. Les plans ont été bien conçus par l'architecte Coomans d'Ypres.

Souhaitons à la nouvelle flèche une vie plus longue que ne le fut celle de sa consœur décédée.

H. HOSTE.

— **S[te]-Walburge à Furnes.** — L'ancienne partie de cette église est, si nous pouvons nous exprimer ainsi, une « mine » de décors muraux polychromes. Les savants et les artistes en attendaient avec impatience « l'exploitation » méthodique, ordonnée par la commission

(¹) Cf. *Biographie nationale*, t. XI.

royale des monuments. Or, nous apprenons que cloisons et échafaudages ont disparu définitivement !

Adieu, veau, vache...

H. H.

Questions.

— Le Dr Otto Driesen, un savant folkloriste de Berlin, s'occupe d'une monographie sur la chanson flamande de *Heer Halewyn*. Cette chanson, connue par toute l'Europe, a été imprimée pour la première fois seulement en 1836, par Willems. Beaucoup de variantes inédites sont connues encore dans nos villages, sous le nom de *Heer Halewyn* ou de *Jan Hubrecht*. Nous serions heureux si les lecteurs des *Annales* voulaient nous signaler les personnes qui connaissent ce vieux *lied*.

J. CLAERHOUT.

— Au chant des grandes antiennes O, avant la fête de Noël, se rattachaient anciennement diverses coutumes spéciales concernant le nombre de ces antiennes, la manière de les chanter, la sonnerie des cloches, certaines festivités connexes. Quelles étaient ces coutumes en Flandre ? En existe-t-il encore des traces ?

C. CALLEWAERT.

— Qu'est-ce que le *Cercle de Polymnie* existant à Bruges, en 1809 ? Quel était son objet ? Quand a-t-il commencé ? Quand disparu ?

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

1 [**LV, 246**] **A. Habets.** *Nieuwe banen in het geschiedenisonderwijs.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 261 = L. Goffin.)

(¹) La bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de la bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

2 **J. Finot.** *Liste des diplômes des rois carolingiens et des premiers rois capétiens, conservés dans les archives du Nord.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 139-162.

3 **H. v. Sauerland.** *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens.* 2[te] Abteilung : vom Anfange des Pontifikats Clemens VI bis zum Ende des Pontifikats Urbans V. (20 mai 1342 - 24 décembre 1370). Metz, Scriba. 1905, gr. in-8, xiv-373 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 245-256 = Dom U. Berlière.)
Quelques documents intéressent nos anciens diocèses.

4 **A. Hocquet.** *Inventaire analytique des archives de la ville de Tournai.* 1[r] fasc. Tournai, Delcourt-Vasseur, 1905, in-8, xvi-140 p. (ABelges, 1904, t. VII, p. 247-248 = A. Dutron.)

5 [LV, 3 : 141] **Dom U. Berlière.** O. S. B. *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai.* (Revue critique d'histoire et de littérature, 1905, nouv. sér., t. XL, p. 377-378 = L.-H. L.; Deutsche Literaturzeitung, 1905, t. XXVI, c. 1318-1319 = E. Göller ; BEC. 1905, t. LXVI, p. 306-307 = A. d'Herbomez ; Bulletin critique, 1905, 2[e] sér., t. XI, p. 405-406 = G. Mollat ; RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 328-329 = Ph. Lauer ; Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland, 1905, t. CXXXVI, p. 512-519 = A. Bellesheim ; AnEN. 1905, t. I, p. 449-450 = H. Dubrulle ; MA. 1905, 2 sér., t. IX, p. 146-147. Ch. Samaran ; RQH. t. LXXIX, 1906, p. 296 = J. Besse.)

6 **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, pendant le Pontificat de Martin V,* d'après les documents conservés aux Archives de l'État à Rome. — AHEB. 1905, t. xxxi, p. 9-41, 258-321, 373-482.
Cette publication constitue un premier complément au livre du R. P. Berlière, *Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes.*
Comme celui-ci, c'est un inventaire analytique de documents d'ordre financier, provenant de la chambre apostolique. Parmi eux se trouvent les registres des annates, des quittances, des obligations pour services communs ou petits services, des collectories etc., qui nous fournissent de précieux renseignements pour l'histoire générale et locale. Au point de vue de l'histoire générale, ils permettent d'étudier l'organisation des finances pontificales, de reconstituer le régime bénéficiaire, de constater les abus qui y régnaient etc. Au point de vue de l'histoire régionale, locale et corporative, ils fournissent les noms d'un grand nombre de bénéficiers, de façon à permettre de reconstituer la succession chronologique des curés et dignitaires ; ils établissent la valeur

relative des bénéfices, ils sont une source de précieux détails sur l'histoire des paroisses et la géographie des anciens diocèses.

De bonnes tables des noms de personnes et de lieux permettent aux chercheurs de se retrouver dans l'analyse de ces 845 documents. M. D. qui s'est limité approximativement au pontificat de Martin V (1417-1431), a l'intention de continuer ce travail pour tout le XV[e] s., et même de le poursuivre jusqu'en 1559.

Une foule de villes, paroisses, abbayes de notre diocèse y sont mentionnées: Autryve, Beernem, Bruges, Cuerne, Courtrai, Damme, Dixmude, Dranoutre, Furnes, Ghistelles, Handzaeme, Harlebeke, Hooghelede, Houthem, Houttave, Ichteghem, Kemmel, Lauwe, Lisseweghe, Locre, Lombartzyde, Loo, Lophem, Meetkerke, Menin, Moorsele, Moorslede, Nieuport, Oostkerke, Ostende, Pollincove, Snelleghem, Steene, Sweveghem, Swevezeele, Ter-Doest, Thérouanne, Werwicq, Ypres, Zedelghem, etc.

A. D. M.

7 **J. Vannérus**. *Le dépôt des Archives de l'État à Anvers. Accroissements de l'année 1904.* — RBAB. 1905, t. III, p. 462-497.

Ces accroissements proviennent surtout du transfert aux Archives de l'État, des archives du gouvernement provincial, antérieures à 1794.

Parmi ces documents, un groupe se rapporte aux Chartreux de Lierre. Nous y relevons un ms. de la passion (XV[e] siecle) intitulé *Passio dominica, ab ipso D. Joanne Harlemio conscripta.*

Au verso de la couverture une note du XVI[e] s. porte: Hunc librum compilavit dilectus frater noster Dominus Johannes de Haerlem, monachus professus domus hujus ac sacerdos, qui alias fuit vicarius et procurator domus antedicte et subvicarius domus monialium Sancte Anne extra Brugas, Cartusiensis ordinis. (p. 496.)

8 **Th. Bussemaker**. *Verslag van een voorloopig onderzoek te Lissabon, Sevilla, Madrid, Escorial, Simancas en Brussel naar archivalia, belangrijk voor de geschiedenis van Nederland.* 's Gravenhage, 1905, in-8°, 207 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 246-247 = H. Nelis; RBAB. 1905, t. III, p. 399-400 = J. Cuvelier; RHE. 1906, t. VII, p. 224-225 = G. Brom.)

9 **F. De Bas**. *Repertorium voor de Nederlansche krijgsgeschiedenis bewerkt onder toezicht van den chef van den generalen staf.* La Haye, 1905, in-8°, 669 p. (RBAB. 1905, t. III, p. 507-508. H. Nélis; RHE. 1906, t. VII, p. 224 = G. G.

10 **L. Petit**. *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot op 1900 verschenen.* Fasc. I-II. Leiden, Brill, 1905. (ABelges, 1905, t. VII, p. 249 = J. Laenen.)

Intéresse directement la Hollande, indirectement la Belgique surtout à l'époque espagnole.

11 **E. Bouchet.** *Tables du Comité flamand de France (1853-1904).* Lille, Ducoulombier, 1905, in-8°, 92 p.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique *Histoire de l'art.*

12 **J. Claerhout.** *Examen de Poteries trouvées à Roulers.* — AnAB. 1905, t. XIX p. 272-273.

Quand on a construit les égouts, à la place St-Michel à Roulers, on a exhumé de nombreux tessons de poterie du moyen âge et de curieux tuyaux en terre cuite très anciens.

13 **Bon A. de Loë.** *Fouilles à Lisseweghe.* — AnAB. t. XIX, 1905, p. 262-265.

M. le baron de Loë a retrouvé dans le tertre, qui s'élève 400 mètres à l'ouest de l'église de Lisseweghe, les vestiges du manoir de ce village, bâti probablement au XIIIe siècle.

J. Claerhout.

14 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Recherches à Ichteghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 277-278.

M. le baron de Maere d'Aertrycke a recueilli à Ichteghem, trois boulets de canon, trouvés sur le champ de bataille de Wynendaele (28 sept. 1708). Il a récolté en outre, au même endroit, un assez grand nombre de balles en plomb de 27 grammes, et deux boulets en fonte de 24 livres de balle. J. C.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

15 **Joosting.** *De jaarstijl der bisschoppen van Utrecht.* 3 p. — Overdruk van NAB. 1905-1906, n. 1.

16 **S. Muller Fz.** *De jaarstijlen in het sticht Utrecht gebruikt voor het synodaal-besluit van 1310.* In-8°, 33 p. — Overgedrukt uit de Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdeeling Letterkunde, 4e reeks, VII deel, bl. 309-341.

Deux bonnes contributions à la connaissance du style chronologique suivi dans l'ancien diocèse d'Utrecht, dont dépendait anciennement une partie du Nord de la Flandre (AnÉm. 1905, t. LV, p. 188).

En se basant sur six chartes relatives à l'abbaye de Dikninge, M. Joosting montre que, de 1139 à 1226, les évêques d'Utrecht ne suivaient ni le style pascal, ni celui de l'Annonciation (25 mars) mais bien celui de Noël, comme une charte au moins le prouve; — à moins qu'il ne faille supposer, ce qui est moins probable, le style de la Circoncision (1 janvier).

Cette thèse est confirmée et précisée par l'étude de M. Muller, qui porte sur une collection de près de 3000 chartes, réunies par M, G. Brom.

Le style de Pâques apparaît pour la première fois en 1224 ; à partir de ce moment, il est suivi — mais pas exclusivement — par les évêques ; entre 1248 et 1287, il est adopté dans les diverses corporations religieuses, que l'auteur étudie en particulier, tandis que dans les chancelleries des autres autorités il faut supposer — sauf preuve du contraire — l'emploi de l'ancien style.

Cet ancien style, qui pour M. Joosting et la généralité des auteurs est le style de Noël, est pour M. Muller le style du 1er janvier. Il n'en cite qu'un seul exemple diplomatique. Mais il en appelle à l'usage de nommer le 1er janvier « nyejaerdach », de commencer, ce jour-là le calendrier, de fêter le renouvellement de l'année, etc. Ces derniers arguments ne sont pas suffisants. car tout cela se rapporte au renouvellement de l'année *civile*, qu'on commençait toujours au 1er janvier, même sous le régime universel du style *chronologique* de Pâques ; la question des styles ne concerne que le seul changement du millésime dans les dates des actes et documents, et il semble qu'on ne puisse pas conclure de l'un à l'autre. Nous avons nous-même attaché peut-être trop d'importance à une charte d'Étienne de Tournai (AnÉm. 1905, t. LV, p. 140 ; coll. ABelges, 1905, t. VII, p. 225). C. C.

17 **H. Nélis**. *Le commencement de l'année au Vendredi-Saint à Tournai au XIIe siècle.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 5-13.

Prouve qu'à Tournai on changeait parfois le millésime de l'année, le Vendredi-Saint après l'office. Il en cite quatre exemples. Trois autres documents prouvent que le changement se faisait d'autres fois le Samedi-Saint.

18 **C. Callewaert**. *Note complémentaire sur le commencement de l'année à Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 14-15.

Le changement du millésime à Bruges, a été rattaché parfois à *None* ou à l'office du Vendredi-Saint.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire*.

19 **J. Lion**. *La question du Portus Itius. Lettre ouverte adressée en 1866 à MM. les membres de la 33e session du congrès scientifique de France.* Amiens, 1905, in-8, 19 p.

20 **R. Blanchard**. *Sur la date de l'invasion marine dans la plaine maritime de la Flandre à l'époque historique.* — AnEN. 1905, t. I, p. 534-541.

En raisonnant sur la date des médailles trouvées dans nos parages, l'auteur conclut que c'est au début du cinquième siècle qu'il faut placer l'événement de cette invasion. Celle-ci d'ailleurs a été lente. Les deux assertions sont nouvelles.

21 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la société d'archéologie de Bruxelles pendant l'exercice de 1904.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 253-281.

Rapport sur les recherches effectuées entre autres à Vlisseghem, Lisseweghe, Crombeke, Proven, Dudzeele, Westcapelle, Wervicq, Clemskerke, Tieghem, Pitthem, Hulste, Roulers, Wercken, La Panne et Ichteghem.

22 **J. Claerhout.** *La question des Eolithes.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 94.

Expose l'état de cette question très actuelle.

23 **A. de Lapparent.** *La fable éolithique.* — Cor. 1905, t. CCXXI, p. 1073-1093.

Contrairement à l'opinion de M. Rutot et d'accord avec MM. Boule et Laville, l'auteur refuse d'admettre la taille intentionnelle des silex reutéliens, mesviniens ou autres éolithiques.

Les prétendues retouches méthodiques se sont produites par l'action de chocs renouvelés, dans les périodes de crues des rivières quaternaires.

24 **J. Claerhout.** *Recherches dans les stations néolithiques de Pitthem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 272.

La station du *mont de Pitthem* a procuré, dans le courant de l'année 1904, des nuclei, des lames, des silex craquelés et une espèce de pointe de lance en silex gris, longue de 0^m075. La station de la *route de Wynghene* a fourni des lames, des grattoirs, le tranchant d'une petite hache polie et deux pointes de flèches, munies de deux ailerons et d'un pédoncule.

25 **M. Schweisthal.** *Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 431-447.

Seul, le premier chapitre de cette étude vient de paraître. Il traite de l'habitation préhistorique et de la maison celtique. Nous rendrons compte de ce travail, quand il aura entièrement paru.

J. CLAERHOUT.

26 **Bon A. de Loë.** *Découverte de pilotis à Wercken.* — AnAB. 1905, t. XIX. p. 273-274.

Description du gisement avec pilotis, découvert à Wercken, quand on a construit le pont sur le canal de Handzaeme, entre Zarren en Wercken. J. C.

27 **Baron A. de Loë.** *Fouille d'une sorte de terp ou monticule de refuge au hameau du Cocq-sur-mer, à Vlisseghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 254-262.

Le terp, dont il s'agit, était un monticule artificiel très peu élevé. reposant sur le sable jaune de l'alluvion marine. Il n'avait guère plus de 0^m60 de hauteur, mais s'étendait par contre, sur une très grande surface. Il constituait cependant un point culminant et était formé de terre meuble noirâtre contenant, par-ci par-là, des ossements d'animaux brisés ou entaillés aux extrémités; des fragments de poterie; des ustensiles en fer, ainsi que des traces de foyer. A la base du monticule, était un lit de coquilles de moules piétinées. Quelques-uns des objets recueillis sont plus anciens que la date assignée par M. Rutot à la dernière invasion marine et remettent en question la géologie de la plaine maritime. J. C.

28 [LV, 408] B[on] **Ch. Gillès de Péllchy.** *Notes sur les fonds de cabanes de la vallée de la Mandel.* (Zentralblatt für Anthropologie, 1906, t. XI, p. 41 = Ernest Doudou.)

Les fonds de cabanes de la Mandel offrent une certaine analogie avec ceux explorés en Hesbaye par M. Marcel De Puydt. J. C.

29 **B[on] de Maere d'Aertrycke.** *Fouilles à la Panne.* — AnAB. 1905, t. XIX, 274-277,

Découverte de poteries du premier âge du fer et de l'époque romaine. Récolte de nombreux exemplaires du briquetage, dit de la seille. J. C.

30 **J. Claerhout.** *Découverte d'ossements et d'antiquités au bord d'un ruisseau à Pitthem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 272.

Les alluvions d'un ruisseau, appelé *Bekhembeek*, contenaient des ossements d'urus et des débris de tuiles romaines, dont un fragment avait servi apparemment de poids de filet.

31 **J. Claerhout.** *Découverte des vestiges d'une villa Belgo-romaine à Tieghem.* — AnAB. 1905, t. XIX, p. 271.

M. Vital Moreels a trouvé dans un champ, dépendant de la ferme de M. Rich. Verbeke, et situé à proximité du chemin de Tieghem à Avelghem, des pierres en calcaire carbonifère, des débris de *tegulæ*. de nombreux morceaux de mortier romain et des traces de cendres de bois, qui constituaient vraisemblablement les ruines d'une villa Belgo-romaine.

32 **H. Rigaux.** *Découvertes gallo-romaines à Courtrai. Leur intérêt au point de vue lillois.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 163-70.

Croit pouvoir conclure qu'une voie publique passait, à l'époque gallo-romaine, par Lille, Courtrai, Gand.

33 **Cantineau-Cortyl.** *Cassel. Notes archéologiques et déductions historiques à propos des constructions découvertes et des terrains reconnus pendant les travaux exécutés en avril 1904 dans la partie est de la butte du castellum.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 217-222.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

34 J. **Dalle**. *Recherches généalogiques sur la famille Dalle-Lepercq de Bousbecque.* Bousbecque, 1905, in-8, 206 p.

35 C. **de Borman**. *Les origines belges de notre dynastie.* Bruxelles, Weissenbruch, 1905, gr. in-8, 56 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 280.)
Tables généalogiques sans documentation.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales voir les rubriques : *Archéologie. Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

36 [LV, 416] J. **Ferrant**. *Un diplôme du roi Philippe I de France pour le chapitre d'Harlebeke.* (RBAB. 1905, t. III, p. 407 = H[ubert] N[élis].

37 **Coutumes** *des pays et comté de Flandre. Quartier de Gand.* T. VII : *Coutumes du Vieuxbourg de Gand.* Introduction par D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1904, in-4, 684 p. (ABelges, 1904, t. VI p. 199-200 = H. Coppieters Stochove.) T. IX : *Coutumes des seigneuries enclavées dans le Vieuxbourg de Gand,* éd. D. Berten, 1904, 714 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 54 = H. Coppieters Stochove.) T. XI : *Coutumes de la ville et de la châtellenie de Courtrai,* t. I. Ville de Courtrai, éd. Cte de Limbourg-Stirum, 1905, xxvi-600 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 276-277 = H. Van Houtte.)

38 E. **Gailliard**. *De keure van Hazebroek van 1336 met aanteekeningen.* (Publication de l'Académie royale flamande.) T. V. Gand, Siffer, 1905, in-12, 536 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 277-278 = V. F[ris].)
Supplément au glossaire du tome IV.

39 [LV. 419] L. **Gilliodts-van Severen**. *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* T. III. (ABelges, 1905, t. VII, p. 274-276 = J. Cuvelier.

40 **Lettres plantiniennes**, éd. A. Fayen. — RBAB. 1905, t. III, p. 433-462.
Édition de 11 documents provenant de la Bibliothèque Vaticane (ms. Reg. lat. 2023) et des archives du Musée Plantin à Anvers,

précédée d'une introduction substantielle. Le premier groupe de documents concerne la Bible de 1574. Il comprend : une lettre de Plantin au P. Manriquez, maître du sacré palais, qui avait proposé certaines suppressions à faire à la Bible de 1569 ; les lettres par lesquelles Plantin fait hommage au cardinal Caraffa et au Pape Grégoire XIII, de la nouvelle édition de la Bible. La lettre adressée au Pape a été publiée par M. le chan. De Schrevel dans ses *Documents pour servir à la biographie de François Lucas, dit Lucas Brugensis* (AnÉm. 1889, t. XXXIX, p. 191 ss.), d'après le même manuscrit de la Bibliothèque Vaticane. L'édition de M. Fayen donne certaines variantes.

Le quatrième document, du 23 novembre 1576, est une lettre de François Lucas de Bruges à Balthasar Ansidei, bibliothécaire de la Vaticane, où il s'efforce de justifier les citations de certains auteurs suspects d'hérésie, admises par lui dans son célèbre ouvrage « *Notationes in Sacra Biblia* ».

Le travail de M. Fayen constitue une contribution importante à la biographie du célèbre théologien brugeois.

A. De Meester.

41 **Une enquête** *sur l'immunité fiscale du clergé des Pays-Bas* (*1593*) éd. R. Maere. — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 482-507.

Dans l'introduction, M. Maere reconstitue les faits qui furent l'occasion de cette enquête, instituée à la demande de la Cour Romaine par Ottavio Mirto Frangipani, nonce de Cologne.

Les documents publiés sont les réponses de la plupart des évêques ou chapitres ecclésiastiques, à la demande d'informations du nonce. Leur exposé nous apprend où en était, dans les différentes provinces, la question de l'immunité fiscale du clergé et comment celui-ci envisageait la situation à son propos.

On pourra relever dans quelques-unes de ces réponses, des détails sur la désolation des églises des Pays-Bas, à la fin du XVIe s. ; notamment, dans la réponse de Remi Drieux, évêque de de Bruges, à Frangipani.

Les documents proviennent des Archives Vaticanes, Fonds *Borghèse*. A. D. M.

42 **Donatien De Bruyne**, O. S. B. *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes*. — AnÉm. t. LV, 1905, p. 404-423.

Onze lettres importantes se rapportant surtout aux recherches et publications patristiques de Luc d'Achery et de Jean Mabillon (1664-1665).

43 [LV, 170 : 279.] **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1632.* (RBAB. 1905, t. III, p. 398 = J. Cuvelier).

44 **A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* — AnÉm. t. LVI, 1906, p. 41.

Inventaire des meubles trouvés à la mort de Me M. De Fevre, veuve du Bon de Bette, dans la maison en ville et dans le *Schottekasteel* à Dudzeele. — Introduction, texte et notes.

45 **Jos. Wils.** *La congrégation des théologiens campinois de l'ancienne Université de Louvain.* — AHEB. 1905, t. XXXI, p. 360-420.

Quelques étudiants campinois de la faculté de théologie fondèrent, en 1703, la *Congregatio dominorum theologorum Campiniensium*. Un registre conservé a la Bibliothèque de l'Université contient le règlement et les noms des membres de la *Congregatio*, qui subsista pendant un siècle. M. Wils, reproduit in extenso le titre et la préface du manuscrit, les statuts, les noms des membres. Il complète très heureusement, par d'abondantes notes explicatives les indications de différentes mains que contient le registre. Parmi les membres de la *Congregatio* plusieurs occupèrent des fonctions ecclésiastiques en Flandre; notamment à Bruges, Bulscamp, Cuerne, Ghistelles, Heyst, Menin, Merckem, Thielt, Waereghem, Wervick, Wytschaete, Ypres etc.

A. D. M.

46 **A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac.** *Les Cahiers de la Flandre Maritime en 1789*, avec une Introduction et des Notes. (Publications de la Société Dunkerquoise.) T. I. Dunkerque-Paris, Picard, 1906, in-8°, LXIII-472 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 273-274 = V. Fris.)

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

47 **Dr Willem de Vreese.** *De gedenkstukken onzer middeleeuwsche letterkunde.* — VKVA. 1905, p. 431-448 (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 85 = C. Callewaert ; GB. 1905, t, II, p. 436).

48 **Roberti Gaguini,** *Epistolae et Orationes*, éd. L. Thuasne. (Bibliothèque littéraire de la Renaissance.) Paris, Bouillon, 1904, 2 vol in-8, 407 et 594 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 447-449 = L. Delaruelle.)

Cette édition se recommande autant par la valeur des notices dues à la science de M. Thuasne, que par l'importance des renseignements que le texte contient sur la vie littéraire à la fin du XVe siècle. Détail : Gaguin était en rapports suivis avec Pierre Burry et les frères Fernand, tous trois de Bruges.

49 **L. Pastor.** *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, Frankreich und Ober-Italien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis.* (Erlaüterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes. IV, 4). Fribourg en Br., Herder, 1905, in-8°, XII-186 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 6-7 = D. U. B[erlière] ; Hist. Pol. Blätter, 1905, t. CXXXVI, p. 711-714 = A. Bellesheim.)

Le Cardinal a passé par Bruges, Nieuport et Gravelines.

50 **R. Villa.** *El emperador Carlos V y su Corte, segun las cartas de don Martin de Salinas, embajador del infante don Fernando (1522-1539). Con introduccion, notas e indices.* Madrid, Fortanet. 1903-1905, in-8, 990 p.

51 **Chronicle** *of the english Augustinian canonesses regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain* (now at St. Augustine's Priory, Newton abbot), 1548-1625, éd. A. Hamilton, O. S. B. Londres, Sands, in-8°, xx-277 p., Sh. 10.6. (RHE. 1905, t. VI, p. 140-142 = L. Willaert, S. J.)

Lors de la persécution religieuse en Angleterre, plusieurs chanoinesses régulières de Saint-Augustin se refugièrent à Louvain, où elles fondèrent, en 1609, le Prieuré de Sainte-Monique. La nouvelle fondation prospéra si rapidement qu'en 1629, dix religieuses allèrent établir à Bruges une maison filiale, actuellement le Couvent des Dames Anglaises.

Le décret de proscription des couvents de la fin du 18e siècle, força ces communautés à émigrer en Angleterre. La maison-mère de Louvain y resta et forme aujourd'hui le Prieuré de Saint-Augustin à Abbotsleigh, près de Newton-Abbot dans le Devonshire.

La chronique anonyme de ce monastère publiée par Dom Hamilton intéresse en première ligne l'histoire du catholicisme en Angleterre; mais les nombreux rapports que le Prieuré de Saint-Augustin conserva avec les institutions religieuses de notre pays, en font aussi une source importante pour notre histoire religieuse. A. D. M.

52 **P. Frédericq.** *Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des Pays-Bas au commencement du XVIIe siècle.* — ARBBull. 1905, p. 237-271.

Cite avec quelques commentaires de longs extraits du *Traicté de l'œconomie politique* (1615) de Montchrétien pour montrer le puissant — et indéniable — essor économique des Provinces Unies, au sortir de leur lutte avec l'Espagne. Mais oublie complètement de faire la critique d'autorité de cet écrivain Normand qui avait longtemps résidé en Hollande. Pour le contraste, l'auteur choisit un texte où la misère des provinces du sud est décrite sous des couleurs exagérées. C. C.

53 **Th. Leuridan.** *Relation d'un voyage dans les « Pays-Bas » en 1660.* — SEPCBull. 1904, t. VI, p. 237-254.

54 **C. Bemelmans.** *Notice sur le manuscrit n° 22152 de la bibliothèque royale de Belgique. Une œuvre inédite de Jean Ooms.* — RBAB. 1905, t. III, p. 374-378.

Le travail conservé dans ce ms., est intitulé *Tractaet van het Ghebedt.* M. B. en donne la division et la composition. Jean Ooms, natif de Gheel, étudia à Louvain, enseigna la théologie au séminaire épiscopal de Gand, fut successivement curé, chanoine et archiprêtre de l'église Saint-Bavon. Il mourut à Gheel en 1710.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

51 **G. Kurth.** *Manuel d'Histoire de Belgique*. 2e éd. rev. et corr. Namur, Lambert, s. d., in-8°, 192 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 288-289.)

52 **H. Vander Linden.** *Geschiedenis van de latere middeleeuwen en van de nieuwe tijden*. Gent, van Goethem, s. d., in-8°, 192 p., ill. (ABelges, 1905, t. VII, p. 287-288.)

Excellent, sauf en matière religieuse.

53 **Kan. Davids** *Vaderlandsche Historie. Geschiedenis van België. Tweede uitgave, met voortzetting van* **A. Habets**. T. XI, 1e livr. Louvain, van Linthout, 1905, in-8°, 215 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 249-250 = J. L[aenen].)

54 **E. Gossart.** *Espagnols et flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection*. Bruxelles, H. Lamertin, 1905, in-8, XII-331 p. F. 5 (ABelges, 1905, t. VII, p. 93-95 = H. Lonchay; MBBull. 1906, t. X, p. 74-76 = R. De Schepper; HJ. 1905, t. XXVI, p. 869-870 = P. Schr.)

55 **A. Habets.** *Twee belangrijke jaren uit onze vaderlandsche geschiedenis, 1576 en 1577*. Proeve van historiesche critiek — De Katholiek, 1905, t. CXXVIII, p. 118-135; 221-243; 337-356.

56 **P. L. Muller.** *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord en Zuid-Nederland*. — BVG. 1904, 4e sér., t. IV, p. 1 ss.

Continuation de l'étude que l'Auteur a commencée précédemment, 3e sér., t. VII, VIII, 4e sér., t. II, p. 42, 272.

Il conclut que l'histoire de l'intervention d'Anjou dans les affaires des Pays-Bas, s'identifie avec l'histoire de la séparation des deux pays.

57 **E. Gossart.** *L'auberge des princes en exil, anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIe siècle*. Bruxelles, Weissenbruch, 1905, in-12, 230 p. (RQH. 1906, t. LXXIX, p. 316-317 = Max. de la Rocheterie).

Histoire des princes qui ont reçu l'hospitalité à la cour de Bruxelles, et de la vie qu'on y menait.

58 **Cte M. de Villermont.** *Grands seigneurs d'autrefois: le duc et la duchesse de Bournonville et la cour de Bruxelles*. Paris, Retaux, 1904, in-8, VII-428 p., F. 6. (PPL. 1904, t. CIII, p. 353 = A. H.)

Beaucoup de faits intéressants pour l'histoire des Pays-Bas espagnols dans la première moitié du XVIIe siècle.

59 **Sautai.** *Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough. Le forcement du passage de l'Escaut en 1708*. Paris, Chapelot, 1905, in-8, 115 p.

60 **A. de Saint-Léger**. *Un chapitre des relations entre la France et l'Angleterre.* La question de Dunkerque et du canal de Mardyck, à la fin du règne de Louis XIV (1709-1715). (Extrait du Bulletin de l'Union Faulconnier.) Paris et Lille, Tallandier, 1904, in-8, 111 p. (RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 126-127 = H. Hauser).

61 **J. Laenen**. *Etude sur la suppression des couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant (1783-1794).* — AnABAN. 1905, t. LVII, p. 343-418 (à suivre). (ABelges, 1905, t. VII, p. 218-219 = J. L[aenen].)

Examen politique du décret du 17 mars 1783.

62 **R. Picavet**. *Het Onafhankelijke Belgie. 1830-1905.* Gent. 1905. 2 deelen. 85 en 85 blz. Pr. 0.50 f. en 0.50 f.

Ce petit ouvrage expose sommairement la révolution de 1830 et les principaux faits des règnes de Léopold I et de Léopold II, et fait connaitre les progrès réalisés dans les domaines de l'industrie, du commerce, des arts, des lettres, etc.

L'ouvrage est destiné aux enfants des écoles primaires.

63 [LV, 443.] **H. Colenbrander**. *De Belgische omwenteling.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 250-251 = J. L[aenen].)

64 **Matter**. *Bismarck et son temps. T. II. L'action. 1862-1870.* Paris, Alcan, 1906, in-8, 684 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 10-11 = A. De R[idder].)

Une fois de plus on trouve exposée dans ce volume, la politique annexionniste de Napoléon III au détriment de la Belgique.

65 [LV, 51.] **A. de Saint-Léger**. *La légende de Lydéric et des forestiers de Flandre.* (AnEN. 1905, t. I, p. 602-603 = H. Rigaux.)

66 [LV, 52.] **R. Giard**. *Baudouin Bras de fer.* (AnEN. 1905, t. I, p. 459 = A. de Saint-Léger.)

67 **L. König**. *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau.* — CRHBull. 1905, t. LXXIV, p. 195-428. (ABelges, 1905, t. VII, p. 227-228.)

68 **N. de Pauw**. *L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime.* Gand, Hoste, 1905, in-8, 38 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 251-252 = V. Fris.)

Fixe définitivement la date de cet attentat au 17 juillet, et apporte de nouveaux motifs à la justification du tribun.

69 **D'Arbaumont et Oursel**. *Notes sur l'assassinat de Jean sans Peur.* Dijon, Jobard, 1905.

70 **J. Carpentier**. *L'Artois pendant la Révolution des Pays-Bas, depuis l'origine des troubles jusqu'à la réconciliation des provinces wallonnes (1565-1579).* — Mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures d'histoire (juin 1905). Résumé dans AnEN. 1905, t. I, p. 470-475.

71 **L. Van der Essen.** *Het ontstaan van Antwerpen* (Uitgave der Katholieke Vlaamsche Hoogeschooluitbreiding nr 76). Antwerpen, Nederlandsche boekhandel, 1905, in-12, 59 bl. F. 0.25.

A la *légende* du géant, coupant les mains et les jetant à l'Escaut (*Hantwerpen*), qui n'est qu'un épisode de la légende de Brabo, laquelle se rattache elle-même au cycle des légendes de Jules César, M. V. d. E. oppose l'*histoire* des origines d'Anvers.

Il donne d'abord une bonne étude d'ensemble, groupant les résultats les plus probables des dernières recherches sur la situation physique de toute la partie flamande de notre patrie aux époques préhistorique et celtique, sur les peuples de Celtes qui résidaient sur notre sol, sur l'occupation et la civilisation romaines et sur les invasions des Francs, des Frisons et des Saxons.

Quant à Anvers, le nom est d'origine celtique; les découvertes d'antiquités romaines rendent au moins très probable l'occupation effective romaine. La première mention certaine se trouve dans la *Vita Eligii* du VIIIe siècle, basée elle-même sur une autre *Vita* du VIIe siècle, d'après laquelle S. Éloi « jugi instantia *Andoverpis* decertavit » c'est-à-dire qu'il lutta *à Anvers* et non pas contre une peuplade d'*Anversois*. S. Amand y fonda une église en l'honneur des SS. Pierre et Paul. Cela résulte de deux documents par lesquels Rohingus et sa femme Bebelina, en 726, donnent à S. Willibrord cette église « bâtie par S. Amand dans le Castrum d'Anvers ». Si l'authenticité de ces pièces n'est pas absolument au-dessus de tout soupçon, on peut du moins se fier à l'exactitude des données qu'elles contiennent. C. C.

72 **Robert Beaucourt de Noortvelde.** *William d'Ypres (1087 ?? 1162) (parfois dénommé : Guillaume de Loo) — Comte de Kent — Ypres en Angleterre (The Ypres Castle), accompagné d'une notice historique sur les villes d'Ypres et de Loo (abbaye de St-Pierre) avec planches.* Ypres, E. Lambin, 1904, in-12, 104 p.

Sous ce titre peu banal, l'auteur nous offre un spécimen très réussi des résultats auxquels on arrive grâce au mépris absolu de toutes les règles de la méthode historique. Il ne néglige pas de tirer de ses élucubrations une « leçon de sagesse ». Voici sa conclusion finale, après des variations sur William d'Ypres, l'affaire Dreyfus en France et la condamnation de Thomas Beck enAngleterre: « Saluons respectueusement l'homme sage, pondéré, circonspect et tolérant : que celui-là seul règne toujours ! » Suit la signature de l'auteur. C. C.

73 [LV, 452.] **G. C. A. Juten.** *Sluis.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 296-297 = H. V. H[outte].)

74 **Z. Y. X.** *Gammerages, Waarmaarde.* — BGHB. 1906, t. V, *p. 11-19.*

A ces deux communes, situées l'une en Brabant, l'autre dans la Flandre Occidentale, l'auteur trouve, à travers le moyen âge,

une communauté de nom et de destinées, et leur suppose une communauté d'origine.

A certains endroits sa méthode relève de la fantaisie.

75 **E. Boissonnet.** *Études sur le parlement de Flandres. I Les premiers Présidents de Pollinchove.* — Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, centrale du département du Nord, séant à Douai. Douai, 1904, t. VIII, p. 479-492. (ABelges, 1905, t. VII, p. 265 = E. M[atthieu].)

Notice biographique.

76 **J. Ter Gouw.** *Pater Brugman.* — Noord en Zuid, 1905, t. XXVIII, p. 125-129.

Nouveaux détails sur Corneille-Adrien Brugman. Cf. B. 1901, t XII, p. 374-378; 1902, t. XIII, p. 1-8, et les références y jointes.

77 **Colonel Arnould.** *Les Du Portal.* CFFBull. 1905, p. 427.

Notice généalogique et biographique concernant la famille du Portal dont un membre, le chevalier Antoine Jean Louis, figure comme secrétaire dans l'assemblée des nobles, tenue à Bailleul du 6 au 9 avril 1789, pour protester contre la délibération de l'Assemblée nationale et le décret du 29 juin 1789 qui supprimaient la noblesse héréditaire. J. O.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

78 **L. Vander Kindere.** *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* AnEN. 1905, t. I, p. 321-367. (ABelges, 1905, t. VII, p. 258-259.)

79 **L. Vander Kindere.** *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* — ARBBull. 1905, p. 749-788. (ABelges, 1905, t. VII, p. 292-293; MBBull. 1906, t. X, p. 88 = A. Dutron.)

Deux articles très importants dans lesquels l'auteur remonte le courant des opinions en vogue. L'origine du droit urbain ne doit pas être cherchée dans une transformation du droit personnel marchand, comme le prétend M. Pirenne (cf. t. LV, n. 200); les organes de l'autonomie communale sont les jurés et les prévôts, jugeant les bourgeois d'après leur statut privilégié, ce ne sont pas les échevins. Ceux-ci sont les représentants du pouvoir princier. Mais avant l'arrivée de la dynastie d'Alsace, les communes avaient presque transformé ces agents de l'autorité du prince en magistrats communaux. Par ses chartes, Philippe d'Alsace, tout en étendant leur juridiction, comme le désiraient les communes, les a replacés complètement sous la dépendance du prince. Loin d'avoir été donc un promoteur des libertés

communales, Philippe aurait été un centralisateur autoritaire, dont l'œuvre a subi de notables modifications après sa mort.

C. C.

80 **L. Verriest.** *Institutions judiciaires de Tournai au XIIIe siècle. Les Registres de justice dits Registres de la loi.* Tournai, Casterman, 1905, in-8, 128 p. (RBAB. 1905, t. III, p. 398-399 = H. Nelis.)

Ces registres de la loi les plus anciens de ce genre qu'on trouve en Belgique, concernent les années 1275-1276, 1279-1280, 1280-1281. Ce sont avant tout des registres actant les condamnations prononcées par les magistrats de la ville, pour toutes espèces d'infractions aux règlements communaux.

Une table des noms de personnes serait le complément nécessaire de cette importante publication.

81 **M. Bauchond.** *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au Moyen Age.* Paris, Picard, 1904, in-8, 314 p. (AnEN. 1905, t. I, p. 439-446 = G. Espinas.)

Organisation judiciaire et procédure ; pénalités.

82 **A. Vande Velde.** *Het Schildersgild te Brugge of de Unie der Ambachten van de Beeldemaekers, Huisscrivers, Cleerscrivers, Zadelaars, Gareelmakers, Boomhouwers, Glazemakers en Spiegelmakers van de XIVe tot de XIXe eeuw.* Bruges, Van Mullem, [1905], in-12, 120 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 122-123 = V. F[ris]; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 81 = A. Logghe.)

83 **G. Des Marez.** Communication d'une *étude sur l'évolution corporative à Ypres à la fin du XIIIe siècle,* — faite à la société pour le progrès des études philologiques et historiques, — résumée dans ABelges, 1905, t. VII, p. 269-270.

84 **P. De Pelsmaeker.** *Le courtage à Ypres aux XIIIe et XIVe siècles.* — CRHBull. 1905, t. LXIV, p. 439-484.

Étude sobre, claire et bien documentée sur cette institution destinée à aider les marchands dans les transactions et les débats judiciaires. L'auteur examine d'abord les sources, de 1239 à 1418 ; la plupart sont données en appendice (p. 460-484) ; puis il expose toute l'organisation du courtage, spécialement en ce qui concerne le commerce du drap.

A Ypres, le courtier n'est pas fonctionnaire public, mais sa profession est réglementée. Il est toujours hôtelier ou valet d'hôtelier. Ses fonctions : acheter ou aider à acheter pour autrui et attester, comme témoin en justice, la réalité et les conditions du marché. Il doit être bourgeois (au moins depuis l'organisation corporative), prêter serment et aussi verser un cautionnement, car il est personnellement responsable du paiement du prix dans les achats à terme.

Son ministère ne doit pas être demandé, sauf pour les transactions de drap et de guède ; il a le droit et l'obligation d'exiger

le courtage tel qu'il a été établi par la ville. Il doit observer les interdictions édictées en vue de garantir la loyauté de la profession et la spécialisation des fonctions : défense d'être personnellement engagé dans l'affaire qu'il traite, de faire le commerce, etc., doit déclarer aux receveurs des assises tous les draps qui arrivent dans sa maison ; il a enfin une série d'obligations vis-à-vis des parties, en ce qui concerne la délivrance de l'objet vendu et le paiement du prix. Pour ce dernier point, notamment pour les achats à terme, il y a un régime spécial, de faveur, pour les négociants allemands. C. C.

85 **J. Finot.** *L'espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux XVI[e] et XVII[e] siècles.* — CHNBull. 1904, t. XXVI, p. 1-43. (AnEN. 1905, t. I, p. 600-601 = A. de Saint-Léger.)

86 **H. d'Arbois de Jubainville.** *La famille celtique.* Étude de droit comparé. Paris, Bouillon, 1905, in-8°, XX-221 p. (RQH. 1906, t. LXXIX, p. 279-280 = P. L. L.)

Livre I : composition de la famille, sa responsabilité pour crime, législation des successions. Livre II, mariage, épouses légitimes, concubines. — Riche en faits nouveaux.

87 **Léo Verriest.** *La preuve du servage dans le droit coutumier de Tournai.* — CRHBull. 1905, t. LXIV, p. 521-542.

A la mort d'un serf, le seigneur avait le droit de prélever la totalité ou une partie des biens de la succession du défunt. En se basant sur des documents inédits (1070-1412), qu'il publie *in extenso*, M. Verriest montre qu'à Tournai, le seigneur qui prétendait exercer son droit, devait rigoureusement prouver la condition servile du de cujus. La production d'une charte de servitude ne suffisait pas : la seule preuve juridique admise était le témoignage d'un certain nombre de parents par consanguinité ou appartenant au « costé duquel le siervage vient ». Encore devaient-ils être « bien et souffisammcnt interroghié, oy et examiné ». Le servage ne se présumait pas, tout homme étant réputé libre. C. C.

88 **J. Schramme, H. Limbourg, F. Van de Wattyne.** *Des Polders.* Bruxelles, Larcier, 1904, in-8, 312 p. Fr. 7,50. (AnEN. 1905, t. I, p. 454 = R. Blanchard.)

B. Histoire économique et sociale.

89 **D[r] C. Te Lintum.** *De Merchant Adventurers in de Nederlanden. Een bijdrage tot de geschiedenis van den engelschen handel met Nederland.* 's Gravenhage, M. Nyhoff, 1905. (GB. 1905, t. I, p. 424-431 = K. J. Derks.)

90 **J. Finot.** *Relations commerciales entre Gênes et la Flandre.* — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

91 [LV, 461.] **H. Pirenne.** *Une crise industrielle au XVIe siècle.* (AnÉm. t. LVI, 1906, p. 79 = L. De Wolf.)

92 **J. Finot.** *Étude sur le commerce de l'alun dans les Pays-Bas et sur l'intervention des papes à ce sujet.* — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

93 **G. Le Gentil.** *La Flandre jugée par un Castillan.* — AnEN. 1905, t. I, p. 542-553.

Commentaire de quelques passages de R. DE MESONERO ROMANOS, *Recuerdos de viaje por Francia y Bélgica.* (Ilustracion espanola y americana.) Madrid, 1881.

On trouve quelque analogie, au point de vue du caractère et des mœurs, entre les habitants de la Flandre et de l'Espagne. C'est bien à tort cependant qu'on verrait des influences espagnoles dans nos villes flamandes. Il serait plus naturel de dire qu'à leur retour, les soldats importèrent en Espagne les usages et les coutumes de la Flandre.

94 **Olympe Gilbart.** *A propos de l'âme Belge.* — W. 1905, t. XIII, p. 334-338.

La magistrale brochure de M. Godefroid Kurth, *La patrie belge* [LV, 446] empêche M. Olympe Gilbart de dormir tout son somme. Se basant sur la différence de caractère entre Flamands et Wallons, il nie l'existence d'une âme Belge.

« Ne travaillons plus, dit M. Gilbart, à fusionner les sensibilités flamandes et wallonnes ; mais à les developper séparément. A ce compte nous travaillerons à la grandeur et à la prospérité du pays. » J.-B. D.

C. Histoire des sciences et des lettres.

95 **W. Golther.** *Nordische Literaturgeschichte.* Erster Teil. Die isländische und norwegische Literatur des Mittelalters. Leipzig, Göschen, 1905, 123 p. M. 0.80. (MBBull. 1906, t. X, p. 73 = Wagner.)

96 **M. Sabbe.** *Het leven en de werken van Michiel de Swaen.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-4, 235 p.

97 **Dr. K. de Gheldere.** *Rymwerken van Dominicus De Jonghe, heelmeester te Duinkerke* (1654-1727), met levensbericht en aanteekeningen. (Uitgave der K. Vl. Academie). Gent, Siffer, 1905. in-8, 118 p.

Cette étude rend un hommage mérité à un poète de talent : Dominique De Jonghe. Il naquit, en 1654, à Nieucapelle-lez-Dixmude et décéda, en 1717, à Dunkerque, où il s'était établi comme chirurgien. Il fut membre de la Chambre de Rhétorique Saint-Michel de cette ville, et fut pendant de longues années un collaborateur du poète Michel de Swaen.

L'oubli se fit sur sa mémoire et sur ses œuvres.

Toutefois, en 1904, le Dr de Gheldere réussit à mettre la main sur un des manuscrits de De Jonghe. Ce manuscrit porte la date de 1708 et contient plusieurs poèmes, dont les quatre premiers sont intitulés: *Aen de haeters der Rym-const; Inleydingh; Aen de minnaers van de dicht-const*; *Het geluk van Nieupoort.* L'auteur publie de larges extraits de ces poèmes.

En somme, notre poète-chirurgien fut un disciple de l'école de la *Rederijkersconste.* Non licet omnibus adire Corinthum: Chacun n'est pas né pour la gloire. Cependant, quoique Dominique De Jonghe n'eût pas le talent de Michel de Swaen, au moins peut-on dire que dans ses poèmes il fait preuve de qualités, qui le distinguent des autres *Rhétoriciens* de son époque.

E. HOSTEN.

98 [LV, 471.] **Baron de Bethune.** *Erasmus Causse.* (AnÉm. t. LVI, 1906, p. 83 = C. Gezelle.)

99 **P. Fredericq.** *Professor Thorbecke te Gent (1825-1830).*— GOGBull. 1905, t. XIII, p. 186-189.

Né à Zwolle. Professeur à l'Université de Gand.

D. Histoire de l'art.

100 **J. De Waele et A. Van Werveke.** *Château des Comtes de Flandre à Gand. Guide du Visiteur.* Gand, Hoste, 1905, in-8°, 58 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 285 = V. F[ris].)

Données archéologiques et historiques.

101 [LV, 215] **J. De Waele.** *L'ancien château des Comtes de Flandre à Gand.* (AnEN. 1905, t. I, p. 437-439 = E. Théodore.)

102 [LV, 377]. **E. J. Soil de Moriamé.** *L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle.* (RAC. 1905, 5 sér., t. I, p. 121-122 = L. Cloquet.)

M. Cloquet, en rendant compte de l'ouvrage de M. Soil, reproduit quelques dessins inédits et fait remarquer la prédominance du parti horizontal qui s'est maintenu dans les façades tournaisiennes à toutes les époques. H. H.

103 **Bon Joseph Béthune.** *Les anciennes façades de Courtrai.* Inventaire des façades anciennes de la ville de Courtrai. — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 31-70, 18 pl. hors texte. (MABull. 1905-1906, t. V, p. 196-197 = E. G[evaert].)

Description soignée des types les plus intéressants (peu nombreux malheureusement) de l'architecture domestique courtraisienne. Il n'existe qu'un spécimen de la période gothique: il date de la fin du 16e ou du commencement du 17e siècle. Suivent plusieurs façades remarquables en style de la renaissance.

A partir du 18me siècle, la corniche saillante détrône le pignon et hormis quelques détails, les façades courtraisiennes rentrent dans le type classique plus ou moins pur, c'est-à-dire présentent des fenêtres encadrées d'ordres classiques. H. HOSTE.

104 **F. Coppejans.** *Peinture murale domestique.* — RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 265-266.

Copie et description d'une peinture murale découverte récemment dans une maison de la rue de la Monnaie, à Gand. Elle représente la dernière cène. Curieux détail iconographique à noter: la table est servie par des anges. H. H.

105 **H. Hoste.** *A Furnes. Découverte de peintures décoratives à l'église Ste-Walburge.* — RAC. 1905, 5e sér., t. I, p. 399-401.

Le débadigeonnage des voûtes et d'une partie des murs de la chapelle de la Ste-Croix, à l'église susdite, a amené la découverte de peintures décoratives très intéressantes. La description détaillée de ce décor polychrome fait le sujet de l'article de M. H. H.

106 **Eduard Firmenich-Richartz.** *Exposition de l'histoire de l'art à Düsseldorf — Les tableaux Flamands.* — AAF. 1905, t. 1, p. 120-135.

La valeur supérieure de la peinture flamande est démontrée. A dater de l'Exposition de Bruges, on commence à établir de rigoureuses distinctions dans l'histoire de l'art flamand et à écarter les productions françaises. L'Exposition de Düsseldorf fut une heureuse occasion de faire une comparaison entre les productions des arts allemand et néerlandais. Sur la base commune d'un âpre réalisme et d'une expression analogue se manifeste la divergence des tendances, de la conception et du tempérament. J.-B. D.

107 **L. Rosenthal.** *Primitifs flamands et primitifs italiens.* Dijon, Darantière, 1905, in-8, 42 p.

108 **C. Revillon.** *Recherches sur les peintres de la ville de Saint-Omer.* Saint-Omer, d'Homont, 1904, in-8, XII-207 p.

109 **W. H. J. Weale.** *Popular opinions concerning the van Eycks.* — The Burlington Magazine, January, 1904, p. 26-38.

Encore une lance rompue en faveur de la reconstitution de l'œuvre d'Hubert van Eyck. M. Weale cherche à montrer quand et comment est née la légende qui nous présente les frères van Eyck vivant côte à côte et exécutant d'un commun travail leurs chefs-d'œuvre, sans en excepter le retable de l'Adoration de l'Agneau.

Cette légende, née vers 1560, trouve son origine dans les prétendus portraits des van Eyck, qui figureraient parmi les juges intègres, sur un des panneaux du retable de Gand. Lucas de Heere, le premier, fait mention de ces portraits dans une poésie qui date de 1559; cette affirmation est reprise plus tard, vers 1604,

par Van Mander. Entretemps, l'inscription du retable, couverte par la peinture, était tombée dans l'oubli, ce qui favorisa singulièrement le développement de la légende.

Selon M. Weale, Hubert van Eyck, par l'ordonnance de la composition, l'expression des figures et l'élégance des draperies, surpasse de loin son frère Jean. Celui-ci n'a eu qu'une part très restreinte dans l'exécution du fameux retable de Gand, et rien ne prouve qu'il y ait travaillé avant la mort de son frère Hubert. A. SOETAERT.

110 **Edgar Baes**. *Sur quelques œuvres de Rogier Van der Weyden.* — AAF. 1905, t. I, p. 136-141.

Après une bien courte description de la caractéristique du maître et une comparaison plus que brève avec d'autres primitifs, l'auteur examine quelques œuvres de Roger Van der Weyden. Somme toute, très peu de neuf au sujet de ce maître « à peine élucidé, dont la vie est encore trop voilée d'obscurité. »

J.-B. D.

111 **Levé**. *Étude sur le caractère français de l'œuvre de Jean Bellegambe.* — Communication résumée dans CHNBull. 1904, t. XXVI.

112 **L. Dimier**. *Peintres de Portraits Flamands en France à la fin du XVIe siècle.* — AAF. 1905, t. I, p. 108-119.

Il y eut à la cour de France, à la fin du XVIe siècle, toute une génération d'artistes dont personne n'a parlé jusqu'ici, dont les noms n'ont été réunis nulle part et dont à peine quelques œuvres authentiques commencent a être connues. — L'auteur communique ce que des études récentes et des recherches personnelles lui ont permis de découvrir au sujet de Corneille Ketel, Jérôme Franck, Georges Boba, Herman Van der Mast, Georges Van der Straeten, Lucas de Heere. J.-B. D.

113 **A. Heins**. *A propos d'un curieux tableau de l'école flamande du XVIe siècle,* — GOGBull. 1905, t. XIII, p. 177-180.

Tableau du Musée de Tournai. Paraît appartenir à l'école de Quintin Metsys.

114 **Dr Icilio Guareschi**. *Storia della chimica. V. Sui colori degli antichi.* Introduzione, parte prima. Dalla remota antichità al secolo XV. « *De arte illuminandi* ». Torino, Unione tipografico-editrice, 1905, gr.-in-8, pp. 288-402, fig. et planches hors texte. (RBAB. 1905, t. III, p. 504-505 = J. Vanden Gheyn, S. J.)

Cette partie du grand ouvrage de M. Guareschi traite principalement de la nature des couleurs employées par les enlumineurs du moyen âge. Il analyse les traités sur les couleurs, que nous ont légués l'antiquité et le moyen âge. Au XIIIe siècle il rencontre le traité de Pierre de St-Omer; au XIVe siècle, le traité *de arte illuminandi*, dont il donne une réédition accompagnée de notes très développées et très instructives.

A propos des traités d'Alcherius, M. G. adopte l'opinion de MM. Bouchot, Courboin et Reinach qui voient un Van Eyck en Jacques Cone ou Coene. Il leur a été fait justice. (AnÉm. 1905, t. LV, p. 216 s. et n° 352 de la bibliographie.)

115 **Médard Verkest.** *La Satire dans le "Kuerbouc d'Ypres".* — AAF. 1905, t. I, p. 95-107.

L'auteur commence par retracer l'historique du livre, et cette partie de l'étude est suffisamment documentée.

Dans la seconde partie, l'auteur donne la description et l'explication des figures et ornements du célèbre manuscrit. Il y a ici des réserves à faire. Nous espérons trouver sous peu le temps de remettre bien des choses au point. Nous regrettons que les délicates miniatures aient été reproduites, dans l'article par des croquis affreux qui ne donnent aucune idée des originaux.

J.-B. D.

116 **A. Kleinclausz.** *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XVe siècle.* Collection « Les maîtres de l'art ». Paris, librairie de l'art ancien et moderne, 1905, grav. F. 3.50. (Études Franciscaines, 1906, t. XV, p. 221-222 = A. Germain).

Originaire des Pays-Bas, Sluter se fixa, vers 1380, à Dijon, et y porta à l'apogée de la gloire la célèbre école de sculpture bourguignonne. M. K. étudie la biographie, le milieu historique, les œuvres du maître, spécialement à la Chartreuse de Champmol, ainsi que les travaux de ses continuateurs, notamment les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans peur. Enfin il caractérise l'école bourguignonne en gardant une prudente réserve sur la question des origines de cette école, « Les statues de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre font de Sluter le premier des portraitistes connus en sculpture, le précurseur des maitres florentins ».

117 **C. Enlart.** *Sur les pleureurs des monuments funéraires du XVe siècle. Douai-Dijon.* — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts, centrale du département du Nord, séant à Douai. Douai, 1904, 3e sér., t. VIII, p. 313-318. (ABelges, 1905, t. VII, p. 264 = E. M[atthieu].)

L'auteur croit se trouver devant une œuvre de l'école flamande.

118 **Ad. Schellekens.** *Les fonts baptismaux de l'église Notre-Dame à Termonde.* (Tiré-à-part des AnAT. 2e sér., t. XI.) 3 pl.

Ces fonts qui sont de provenance tournaisienne datent de la première moitié du XIIe siècle. Une des faces porte une curieuse représentation de la dernière Cène : le Christ à table avec douze apôtres et un personnage qu'on croit être Judas couché devant la table.

H. H.

119 **Paul Hartmann.** *Exposition de l'Histoire de l'art à Düsseldorf. 1904.* I. Les Tapisseries Flamandes. — AAF. 1905, t. I, p. 80-91.

Examen de deux groupes de tapisseries flamandes se rapportant à deux siècles différents. Le plus récent datant du premier tiers du XVIII[e] siècle et appartenant au C[te] de Mervelot, consacre dans son ensemble, le passage du style décoratif Baroque à celui du Rococo. Le plus ancien, constitué par la tapisserie de S. A. S. Mgr. le Prince de Wied et les deux œuvres de S. A. S. Mgr. le Duc d'Arenberg (le château de l'honneur — le jardin des vertus) date probablement de 1520-1527 et témoigne de la brillante mise en scène de l'art du moyen âge, à la veille de la révolution que la Renaissance allait provoquer. J.-B. D.

120 **P. G. de Maesschalck**. *Deux plaques tumulaires en cuivre*. Termonde, Ducaju-Beeckman, in-8, 16 p., 4 pl. (RAC. 1906, 5[e] sér., t. II, p. 65 = A. S.)

L'auteur décrit soigneusement deux lames funéraires conservées à l'église de N. D. à Termonde ; l'une de Barthélémy Pennemans, datant de 1539 ; l'autre de Pierre Esscherie, exécutée à la fin du XV[e] s. L'auteur a tort, croyons nous, d'attribuer cette seconde dalle à l'école brugeoise. H. H.

121 **J. B. Dugardyn**. *Un coffre qui n'est pas unique en son genre*. — MABull. 1905-1906, t. V, p. 155-160.

Ce coffre est conservé à la cathédrale d'Ypres. L'auteur en donne une description détaillée. Il porte des vestiges importants de polychromie. Sa face antérieure représente la légende de S[t]-Georges.

122 [LV. 496] **G. Caullet**. *Une nouvelle reliure de Pierre Caron*. (ABelges, 1905, t. VII, p. 261 = P. B[ergmans]; RBAB. 1905, t. III, p. 508-509 = A Delstanche.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

123 [LV, 124] **H. Debout**. *Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai*. (HJ. 1905, t. XXVI, p. 879-880 = G. A[llmang].)

124 **P. Kalkoff**. *Das Wormser Edikt in den Niederlanden*. — HVJS. 1905, t. VIII, p. 69-80.

L'auteur nous donne une étude sur l'origne et les diverses traductions du texte latin de l'édit de Worms. Il examine tout spécialement les altérations de la version flamande et sa publication dans les Pays-Bas. Le 13 juillet 1521, l'édit est proclamé à Anvers par Nicolas de Lierre, en présence du conseil et du collège échevinal ; à l'instant même on procède à la destruction générale des livres visés dans les articles. Semblable promulgation et exécution eut lieu à Gand le 25 juillet suivant.

En ce qui concerne la ville de Bruges, le nonce Aléandre crut pouvoir se dispenser d'intervenir personnellement dans la publication de l'édit. Fort de l'orthodoxie de la ville, il se contenta de transmettre la pièce à Jacques d'Haluin et aux deux conseils.

HENRI CALLEWAERT.

125 **H. Hubert.** *Notes et documents sur l'histoire du protestantisme à Tournai* [et aux environs] *pendant le dix-huitième siècle,* 280. p.; *Une page de l'histoire religieuse de la Flandre au dix-huitième siècle. Le protestantisme à Doulieu-Estaires en 1730-1732.* 42 p. — Mém. couronnés et mém. des savants étrangers publiés par l'Acad. Roy. de Belg. 1903-1904, t. LXII, in-4. (AnEN. 1905, t. I, p. 452-453 = G. S.)

126 **L'Ordre de Prémontré** *en Belgique. L'abbaye de Grimbergen.* — BN. 1906, t. VIII, p. 27-37.

Humbert, premier abbé de Grimbergen, envoie quelques religieux à l'église St-Nicolas de Furnes pour y introduire la règle Norbertine.

127 **Bernois.** *Étienne de Tournai* (1128-1203). Orléans, Gout et C[ie]. In-8°, 110 p.

128 **R. P. André de S. Marie** C. D. *Dans l'Inde Malabare. Souvenirs et récits de nos missionnaires belges.* Ypres, F. Tyberghein, 1905, in-8°, 248 p.

Relevons parmi les biographies, celles du R. P. Victor Verleure, d'Ypres, 1834-1897, (p. 26-50) et d'Eustache de Lannoy, un jeune flamand qui au XVIII[e] siècle devint grand capitaine des milices de Travancore (p. 169-189); et signalons le récit que fait le R. P. Denis Huysman de Cuerne, de son récent voyage aux Indes (p. 50-168). L'ouvrage est abondamment illustré.

b) *Histoire spéciale,*

γ) CULTE, HIÉRARCHIE.

129 **D. Lescouhier.** *Explication des principales cérémonies et fêtes religieuses de l'Église Romaine.* Bruges, Beyaert, 1906, in-12, p. XVI-263.

Nous ne signalons ici cet excellent manuel que parce qu'il relève bon nombre d'usages locaux et de faits se rapportant à l'histoire de la Flandre, p. ex. à la relique du S. Sang à Bruges, de la S[te] Croix à Furnes, à la procession de Furnes, etc.

130 **A. Dusautoir.** *Un dernier mot sur les roses merveilleuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.* — Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1904, t. XI, p. 385-400. (AB. 1905, t. XXIV, p. 496-497 = A. P[oncelet].)

131 **Geschiedkundig overzicht** *aangaande het mirakuleus beeldeken van O. L. V. van Karmelusberg vereerd ter kerk der ongeschoeide Karmelietersen te Brugge.* Brugge, Burghgrave, 1905, 42 bl.

Getrokken uit het werkje *Drij Roozen voor Moeders bloemenkrans*, door E. P. Avertanus van de H. Theresia, C. D. I. Oorsprong van den eeredienst. II. Jubelfeesten van 1726. III. Afschaffing en herstelling van het klooster der Karmelietersen. Het heilig beeld is teruggegeven aan de Theresianen in 1855 en aan de godvruchtigheid der geloovigen in 1880.

δ) VIES DE SAINTS.

132 **C. G. N. De Vooys.** *Meister Eckart en de Nederlandsche Mystiek.* — NAKG. 1904-1905, nouv. sér., t. III, p. 176-194, 265-290 (suite et fin). [LV, 134].

L'auteur étudie l'influence que la mystique d'Eckart ensemble avec celle de Ruusbroec a pu avoir sur la mystique des Pays-Bas. Il édite en annexe plusieurs manuscrits, entr'autres, p. 280, un extrait du ms. n° 408 de la bibliothèque de la ville de Bruges : « Van een devooten vraukin. » H. C.

133 **A. F. J. De Laet.** *Vrankerijk onder Turnhout. Opzoekingen.* Turnhout, Jacobs-Brosens, 1905, in-8, 76 p. (ABelges, 1905, t. VII, p. 210 = J. L[aenen].)

Travail de seconde main.

L'auteur croit avoir des raisons pour affirmer que Domlinus, le saint prêtre qui assista St-Bavon dans ses derniers moments aurait habité Turnhout et non Torhout. Nous reviendrons sur cette intéressante question. A. Logghe.

134 **Dr. L. van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur. De H. Willibrordus en zijne levensbeschrijvingen.* — GB. 1905, t. I, p. 371-387.

Il y a deux parties dans cette étude : d'abord, une biographie de S. Willibrord, esquissée à grands traits, d'après les documents qui nous restent ; ensuite une étude sur ces documents : les *Vitae Willibrordi* ne sont pas nombreuses, mais elles ont une réelle valeur historique. Cette seconde partie se trouve donc être la confirmation de la première. Entre les deux parties, l'auteur a placé une courte étude sur *le testament* de S. Willibrord : cette pièce, datée de 726, aurait été fabriquée au XIIe s. par le moine Théodéric d'Echternach. M. Van den Essen pourrait bien avoir raison ; mais quelle valeur attache-t-il au silence des auteurs du XVIIe s., cités p. 382 ? J. Mahieu.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

135 **J. A. Butler.** *The origin of the Douay Bible.* — American Ecclesiastical Review. 1905, t. XXXII, p. 585-599.

Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de St-Bavon. Signature autographe du comte.

(1122.)

Le chartrier de l'ancienne abbaye bénédictine de St-Bavon, conservé en partie aux Archives de l'Etat à Gand, contient deux chartes de Charles le Bon, datées de l'année 1122. Le comte de Flandre y confirme un accord fait en 1070 par un de ses prédécesseurs Robert au sujet des droits d'avouerie sur le monastère gantois Le texte des deux chartes paraît être, à une première lecture, d'une teneur identique (sauf d'insignifiantes modifications), à tel point que leurs éditeurs, le professeur Serrure [1] et le baron J. de Saint-Genois [2] ont pu tenir l'une des deux pièces pour l'original et l'autre pour la copie. Ainsi le document B (édité) serait antérieur au document A (non publié) [3]. En examinant les pièces de près, on constate qu'en réalité il n'en est rien et

---

[1] [SERRURE]. *Cartulaire de St-Bavon à Gand: « ...comme on lit dans une copie de cette charte [1122] qui paraît être faite à la même époque que l'original »*. p. 29, note 1.

[2] J. DE SAINT-GENOIS. *Histoire des avoueries en Belgique*, p. 200, note 1 : *« Duæ chartæ hujus diplomatis servantur in archivis Flandriæ Orientalis ; altera vero copia esse videtur, desunt quædam »*.

[3] Le texte de B est publié par SERRURE, *idem*, p. 27-29, n° 22 et par J. DE SAINT-GENOIS, *idem*, p. 200-202, pièce n° 5.

qu'on n'est pas encore fixé sur la nature des deux chartes au point de vue diplomatique.

De plus, une particularité intéressante est attachée à l'un de ces documents et mérite d'être mise en relief. C'est la présence — singulière pour qui connaît le style des chartes du douzième siècle — de la signature *Karolus* à la fin du texte. Un fait aussi étrange est de nature à éveiller des soupçons sur la sincérité de l'acte et il est tout naturel de se demander si la souscription et le corps de l'acte ne sont pas apocryphes [1].

Je voudrais montrer brièvement : 1° que le document A est parfaitement authentique ; 2° que sa rédaction est antérieure à la mise par écrit de la charte B et que celle-ci a remplacé l'acte A ; 3° Que la marque *Karolus* peut être considérée comme une signature autographe de Charles le Bon.

Voici comment les chartes se présentent.

L'acte A est écrit sur une grande feuille de parchemin, mesurant 0.70 $\times$ 0.24. La forme très allongée de la pièce rappelle la dimension ordinaire des actes d'asservissement et des chartes privées des abbayes de St-Pierre et de St-Bavon à Gand.

L'écriture est la grande et belle minuscule diplomatique de l'époque et présente tous les caractères distinctifs de la gothique à la première phase de son développement. A mesure que le scribe avançait dans sa tâche, il s'est efforcé de resserrer les lignes les unes contre les autres de façon à laisser moins d'espace blanc entre elles. Quand il s'est aperçu qu'il lui serait impossible de mettre tout le texte

[1] Dans la discussion qui va suivre, on s'en tiendra surtout à l'acte A, parce que le document B est d'une authenticité non attaquable et n'offre rien de remarquable. Quant à la signature *Karolus* dont il est pourvu, il saute aux yeux qu'elle n'est pas de Charles le Bon et qu'elle a été tracée par une main autre que la sienne. Voyez le fac-similé phototypique.

sur sa feuille de parchemin, en conservant son écriture du début de la charte, il a fortement amoindri les lettres à partir de l'énumération des témoins.

Quelques petites incorrections se constatent dans la rédaction du document. C'est d'abord, au-dessus de la vingt-sixième ligne, l'addition des mots : « *id est udfang* » qui doivent s'intercaler après « *aut forinsecis exceptionibus* »; puis, à la fin du corps de l'acte, un grattage à la place du prénom *Desiderius*, effectué vraisemblablement pour remplacer le mot *Desdir* qui s'y trouvait auparavant ([1]).

Dans la teneur de la charte il y a deux parties nettement distinctes : un texte nouveau et un ancien.

Le premier morceau, en dehors des formules introductives d'usage, relate les difficultés suscitées à l'abbaye de St-Bavon par son avoué Daniel et stipule les droits auxquels celui-ci peut prétendre en qualité de défenseur du monastère ([2]).

Le texte ancien, qui forme ici le corps de la charte, comprend, à peu de chose près, l'accord du comte de Flandre, Robert, de l'année 1070. On remarquera que l'acte de Charles le Bon n'est pas un vidimus, bien qu'il se borne pour le fond à répéter le diplôme de 1070. C'est une confirmation et par conséquent un titre nouveau pour St-Bavon, lui renouvelant le privilège d'un de ses prédécesseurs.

Examinons maintenant le document B. Comme la pièce précédente, il est également écrit sur une très longue feuille de parchemin d'une mesure de 0.68 × 0.25. A

([1]) Ce grattage est postérieur à la mise par écrit de l'acte B, puisque le texte de celui-ci donne, au lieu de *Desiderius*, *Desdir* et qu'il est certain, comme on le verra, que le rédacteur de la charte B a copié le texte du document A.

([2]) D'après J. de Saint-Genois, ce Daniel serait le seigneur de Termonde. Voyez *Histoire des avoueries en Belgique*. p. 106.

gauche, se lit la moitié de la légende chirographaire : *Cyrographum Karoli comitis Flandriæ.*

L'écriture est régulière et a bel aspect. C'est la grande minuscule gothique du début du XIIe siècle. La comparaison entre les caractères paléographiques de A et de B permet d'affirmer, sans trop de crainte de se tromper, que les deux actes n'émanent pas d'un même scribe. Notons encore que tous deux n'ont pas été fabriqués par des notaires attachés au comte Charles, mais sortent, très probablement, du *scriptorium* de St-Bavon.

Au bas de la charte se trouve, comme le montre le fac-similé, une incision dans le parchemin avec deux morceaux de lanières en cuir blanc auquel le sceau comtal a été attaché, mais qui est perdu aujourd'hui.

Le document B reproduit fidèlement le texte de A, à part les additions et les modifications suivantes :

A.	B.
Hanc igitur ecclesie libertatem ab avo meo sicut hic recitatum est confirmatam.	*Hanc igitur ecclesie libertatem ab avo meo* ROTBERTO *sicut hic recitatum est confirmatam.*

A la fin de la charte, le scribe a ajouté dans la formule d'anathème un membre de phrase important qui ne se lit pas dans A, mais qui ne rend pas pour cela B suspect d'interpolation.

A.	B.
Si quis hanc affirmationis cartam.... infringere temptaverit, Dei omnipotentis et sancti Bavonis omniumque Sanctorum incurrat offensam.	*Si quis hanc affirmationis cartam.... infringere temptaverit, Dei omnipotentis et sancti Bavonis omniumque Sanctorum incurrat offensam* **et ab honore deprivetur advocatie.**

La juxtaposition des noms des témoins qu'on trouve de part et d'autre dans A et dans B indique nettement les changements et transpositions que le rédacteur de ce dernier a fait subir à la pièce A qui lui a certainement servi de modèle.

A.

Hujus rei testes sunt : Bertulfus Brugensis praepositus. Otgerus Sancti Audomari praepositus. Otgerus Tirunciniensis praepositus. Reinerus le Wingene. Abbas Gislebertus de Eham. Hunradus decanus de Gandavo. Fromoldus Furnensis praepositus. Willelmus de Ipre comitis Philippi filius. Advocatus de Betune Rotbertus. Balduinus de Gand et Yvvain frater ejus Walterus Alardi filius de Eina. Walterus de Tornaco. Gerardus Kamerling. Balduinus Constabels. Rothulfus de Viggensele. Hackect castellanus de Brugge. Froolfus castellanus Gandensis. Symon castellanus de Ynkers. Walterus scultetus de Curtraco. Walterus de Lokre. Walterus de Nivele et Lantbertus frater ejus. Arnulfus de Windeke. Gislebertus de

B.

Hujus rei testes sunt : Gislebertus abbas de Eham. Bertulfus Brugensis praepositus. Otgerus Sancti Audomari praepositus. Otgerus Tyrunciniensis praepositus. Fromoldus Furnensis praepositus. Reinerus de Wingine. Hunradus decanus de Gandavo. Helyas decanus de Brugge. Willelmus de Ipre Philippi comitis filius. Advocatus de Betune Rotbertus. Balduinus de Gand et Yvvain frater ejus. Walterus Alardi filius de Eina. Walterus de Tornaco. Gerardus Kamerling. Balduinus Constabels. Rothulfus de Viggensele. Hackect castellanus de Brugge. Albertus-Desiderius et Isaac frater ejus. Lantbertus Muruvater. Rotbertus-Walterus Sigebodi filius. Gervays et Lantbertus frater ejus. Lantbertus Lidwigis filius. Beruvold de Iadbeka.

Bergen. Arnulfus de Ysengem. Willelmus de Vurslar. Goszuinus de Nivvekerke. Goszuinus de Vive. Albertus de Brugge. Lantbertus Lidwigis filius Desiderius et Isaac frater ejus. Gervasius Walterus Sigebodi filius. Desiderius de Maldengem. Walterus Covent. Beruvold de Iadbeka. Reingotus Scelve. Ascricus de Ostkerka. Hiddo de Eggenuverf. Wlfricus scultetus de Maldegem. Theodericus de Beverne. Dirman de Lokre. Rothulfus de Melne. Meinzo Laban. Walterus et Balduinus frater ejus de Somergem.

Reingotus Scelve. Wlfricus Cnop. Ascricus de Ostkerka. Hiddo de Eggenuverf. Wlfricus et Desdir de Maldengem. Froolfus castellanus de Bergen. Gislebertus-Symon castellanus de Inkers. Walterus de Lokre. Walterus scultetus de Curtraco. Sigerus de Hule. Bernardus de Rosbays. Winemarus castellanus de Gandavo. Thidric de Beverne. Dirman de Lokren. Goszuinus de Nivvekerka. Walterus de Nivèla et Lantbertus frater ejus. Goszuinus de Vive. Willelmus de Vorslar. Godefridus de Lathem. Arnulfus de Windeke. Arnulfus de Ysengem. Albertus et Onulfus Hundingi. Rothulfus de Melne. Meinzo Laban. Walterus et Balduinus frater ejus de Somergem.

L'examen paléographique des deux chartes ne permet pas de supposer qu'elles aient été falsifiées à une date postérieure à 1122. L'écriture est bien de cette époque et n'est pas contrefaite. La nature même des documents n'indique pas qu'on ait affaire à des pièces non authentiques. Le fond est repris de la charte de 1070 et n'a rien de suspect. L'acte de 1122 fut confirmé, en outre, une année plus tard, par l'archevêque de Cologne dans

une charte qui est entièrement sincère, et par le comte de Flandre Thierry d'Alsace en 1145 (¹).

Quels sont les rapports entre les deux documents en question et quelle est la nature de la charte A?

Notons d'abord que cette pièce ne semble pas être la copie de B, mais que sa rédaction est antérieure à la mise par écrit de ce dernier acte. Des raisons sérieuses rendent cette hypothèse fort vraisemblable :

1) Le fait que le scribe de B a placé en premier lieu, parmi les témoins, Gilbert, abbé d'Eename, est un indice sérieux que la rédaction de A s'est faite avant celle de B. Dans A le nom de cet abbé suivait ceux de plusieurs prévôts de la Flandre. Si dans la pièce B, l'abbé d'Eename vient en première ligne, c'est que le scribe aura été persuadé qu'un abbé ne pouvait céder le pas, dans un acte officiel, à des prévôts et qu'il méritait d'être mentionné avant eux. Il faut en dire de même des autres modifications qui ont été apportées dans l'ordre des noms des témoins.

2) Les mots « *id est udfang* » qui se trouvaient inscrits entre les lignes dans A, comme étant une note explicative, ont été inserrés par le rédacteur de B au milieu du corps de l'acte. Il saute aux yeux, me semble-t-il, que B est plus correct, et plus soigné que A et que sa rédaction pourrait être postérieure à la composition de celui-ci.

3) La fin de la charte B qui porte : *et ab honore deprivetur advocatie* a certainement été ajoutée au texte A ; en supposant que A soit postérieur à B, on ne comprendrait pas pour quel motif le scribe de celui-ci aurait pu laisser de côté un membre de phrase de cette importance.

(¹) [SERRURE.] *Cartulaire de l'abbaye de St-Bavon*, pp. 29-30 n° 23, p. 36-38, n° 32.

4) Enfin, le document B a toujours été considéré comme ayant été rédigé en dernier lieu et comme unique document émanant du comte Charles. Ce qui le montre, c'est que son texte a été confirmé en 1145 par Thierry d'Alsace. La confirmation ne s'inspire pas de A mais bien de B et reprend mot à mot tous les termes de sa pièce (¹).

Si la charte A n'est pas une copie de B, elle ne constitue pas davantage la minute de ce document. L'ordonnance particulièrement soignée de l'acte ainsi que ses caractères paléographiques propres à une expédition authentique empêchent, en effet, de lui donner ce caractère.

Dans ces conditions, il ne reste plus qu'à supposer que nous avons devant nous une charte originale de Charles le Bon, rédigée et composée à S[t]-Bavon et qui a été remplacée par une autre également originale pour des motifs particuliers. Ces raisons, dans le cas présent, me paraissent faciles à deviner, si l'on veut bien considérer de près la disposition matérielle du document et se rendre compte de certaines négligences qu'on découvre dans son texte.

Il est certain que si la première confirmation du comte Charles a été refaite par les moines de l'abbaye, c'est qu'apparemment ils avaient des raisons sérieuses pour agir ainsi et qu'ils jugeaient le texte A défectueux dans sa composition.

Le scribe de la charte comtale de 1122 avait rencontré, après l'achèvement de son œuvre, une sérieuse difficulté qu'il n'avait, sans doute, pas prévue en commençant à écrire. La souscription *Karolus* avait été mise tellement près de l'endroit où devait se trouver l'incision pour le sceau, qu'il n'était plus possible de couper le parchemin pour y introduire les lanières de cuir, sans endommager

(¹) [Serrure]. *Cartulaire de l'abbaye de S[t]-Bavon*, p. 36-38, n° 32.

en même temps la signature du comte. D'autre part, le peu de place laissée libre sur le diplôme ne permettait pas non plus d'y appliquer un sceau en placard dont la mode n'avait pas encore entièrement disparu à cette époque. Que faire alors, si l'on voulait à tout prix donner à l'acte un supplément d'authenticité par l'apposition du sceau comtal ? Il fallait bien se résigner, en conséquence, à rédiger une autre charte munie du sceau de Charles le Bon. C'est ce qui fut fait et l'on s'avisa pour la recomposition d'un nouveau document qui n'est autre que la charte B.

Telle est, je crois, la seule explication plausible à donner pour rendre compte de la présence dans le chartrier de St-Bavon des deux actes originaux de 1122 accordés par le comte de Flandre à l'abbaye gantoise.

En composant le nouveau document, le scribe de B eut soin d'écrire la souscription *Karolus* à droite du sceau de façon à ne plus gêner son application sur le parchemin. Il profita de l'occasion pour corriger, au point de vue diplomatique, certaines fautes qui s'étaient glissées dans le texte A. C'est ainsi que s'explique la place d'honneur accordée, dans l'énumération des témoins, à l'abbé Gilbert d'Eename. Le rédacteur inséra, en outre, dans le corps de son factum, le nom d'un témoin, Godefroid de Lathem, qui avait été laissé de côté, on ne sait trop pourquoi, dans le premier original de 1122. La formule d'anathème se trouva également complétée au moyen d'une clause nouvelle : « *et ab honore deprivetur advocatie* » et les mots : « *forinsecis exceptionibus* » furent expliqués par la glose : « *id est udfang.* »

Un dernier point reste encore à éclaircir. C'est celui de l'authenticité de la souscription *Karolus*. La signature du saint comte a-t-elle été écrite par Charles le Bon même, ou bien a-t-elle été mise sur le parchemin par le moine de St-Bavon qui composa l'acte de 1122 ?

Avant d'émettre un avis à ce sujet, rappelons l'extrême rareté des souscriptions autographes de princes laïques au douzième siècle (1) et signalons la témérité qu'il y aurait à soutenir le caractère d'entière certitude de la plupart de ces marques personnelles (2). On doit s'en tenir ici — comme bien souvent en matière d'érudition — à des probabilités fondées sur des hypothèses vraisemblables et qui ne sont pas contredites par des faits bien établis.

La supposition que le mot *Karolus* émanerait du comte de Flandre paraît être, de toutes les opinions qu'il est permis de faire à son propos, la plus justifiée et celle à laquelle on peut se rallier, après mûr examen, avec le moins de doute.

Quelques arguments de valeur doivent être mis en avant pour asseoir un jugement vraisemblable. L'écriture de la signature n'est pas de la même plume que celle du corps de la charte. Autant le texte de celle-ci a été écrit par une main habile, ferme et sûre d'elle-même, autant la marque *Karolus*, (ainsi que le montre le fac-simile) dénote une main hésitante et peu experte. Comme beaucoup de souscriptions autographes de l'époque, la signature du comte est tracée en lettres majuscules très espacées les unes des autres (3). On objectera peut-être que si la

---

(1) Cf. A. Giry. *Manuel de diplomatique*, pp. 600-601. On n'a pas encore signalé jusqu'à présent de signatures autographes de grands vassaux laïques du XIIe siècle de nos provinces belges au moyen âge. Pour des personnages ecclésiastiques, les seules souscriptions que j'ai rencontrées dans des chartriers abbatiaux du Xe au XIIe siècle, se trouvent dans une charte de 1154 donnée par le cardinal Gérard, légat apostolique au chapitre de Binche. *Chartrier du chapitre de St-Ursmer de Binche. Carton n° I. Archives de l'État, à Mons.*

(2) *Musée des archives nationales*. Paris, 1872, p. 53.

(3) Comparer les signatures données par le *Musée des Archives nationales*, p. 68 : signature d'Ermengaud, comte d'Urgel (28 février 1027) : p. 83 : signatures d'Ives de Chartres et d'autres dignitaires ecclésiastiques (1113). Voyez aussi dans Steffens. *Lateinische Paläographie*, planche n° 64, la signature de la comtesse Mathilde (1106). Ici la souscription est combinée avec le monogramme.

signature porte l'empreinte visible de l'hésitation, c'est à cause de la nature particulièrement mauvaise et rugeuse du parchemin au bas de la charte. Mais cette considération perd toute sa force si l'on observe que celui qui a écrit les deux dernières lignes de l'acte avec la belle régularité qu'il y a mise aurait pu tracer, une ligne plus loin, avec autant de calligraphie et avec une égale sûreté de main le mot *Karolus* de la signature. On conviendra que dans les deux circonstances les difficultés à vaincre étaient les mêmes pour le rédacteur et l'on ne se rend pas compte pourquoi dans l'un cas il a écrit au courant de la plume et pourquoi il a hésité dans l'autre.

Une preuve très importante en faveur de l'authenticité de la signature de Charles le Bon peut être tirée de la façon même avec laquelle elle a été exécutée. Le fait que les lettres de *Karolus* sont inclinées à droite avec cette allure personnelle que leur donne un homme peu habitué à tenir la plume, semble indiquer que c'est bien Charles qui a signé le diplôme de 1122. En traçant des souscriptions des souverains les scribes du moyen âge avaient *généralement* l'habitude de les écrire d'une façon droite et l'on peut croire que le rédacteur de A aurait agi de même s'il avait dû mettre la marque du comte de Flandre. Le tracé inégal et incliné de la plupart des signatures de cette époque est un détail paléographique caractéristique qui plaide, selon toute vraisemblance, pour leur authenticité (1). Deux exemples particulièrement frappants de cette

(1) Comparer le tracé de quelques signatures autographes dans *Musée des Archives nationales*. pp. 63, 65, 83, 84. *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes*, planches n^{r} 34 (989); 36bis (v. 1010), STEFFENS. *Lateinische paleographie*, pl. n°s 63 (1102); 64 (1106), VAN SICKEL. *Monumenta graphica medii aevi*, t. I, fasc. I, pl. XVI, fasc. II, pl. XV, fasc. III, pl. V. *Musée des Archives départementales. Recueil de fac-similés héliographiques*, pl. XI (950); pl. XV (856); pl. XVIII (1080).

vérité me sont fournies par des chartes du douzième siècle (1). Le premier est précisément l'acte B de 1122 pour St-Bavon. Là et le texte et la signature émanent de la même main et la souscription est tracée en lettres droites et régulières. Le chartrier de l'abbaye de St-Ghislain possède deux bulles papales de 1118 (9 et 12 Avril) ; dans la première pièce les signatures sont régulières et n'ont aucun cachet personnel ; dans la seconde bulle, au contraire, elles n'ont pas ce caractère d'uniformité et l'écriture de chaque marque des cardinaux est fortement penchée. Or, le premier document est un faux et les signatures sont apocryphes ; par contre, l'autre acte est authentique et les souscriptions sont autographes (2) !

Dans l'hypothèse où le nom *Karolus* serait l'œuvre d'un moine de St-Bavon, on s'explique difficilement que celui qui a écrit la charte A ait pu être assez distrait pour ne pas remarquer qu'il plaçait la signature du comte presque à l'endroit où devaient trouver place les attaches du sceau. Que Charles le Bon n'ait pas remarqué le fait et ait tracé de sa main sa propre signature là où il ne devait pas la mettre, la chose paraît très vraisemblable et fort naturelle. La méprise du comte n'a rien qui étonne et de pareilles erreurs arrivent tous les jours à des personnes n'ayant pas l'habitude d'écrire et devant mettre leur signature sur un acte officiel.

Les partisans de l'inauthenticité de la marque du comte ne manqueront certes pas d'objecter qu'elle ne peut être

(1) DE REIFFENBERG. *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*..., t. VIII, pp. 339, 343.

(2) Ces bulles seront étudiées dans un travail sur les *Chartres fausses de l'abbaye de St-Ghislain* qui sera publié dans un prochain fascicule des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. Un fac-similé permettra de se rendre un compte exact de la différence d'écriture entre les signatures véritables et celles qui sont contrefaites.

de Charles le Bon, pour ce motif que le mot *Karolus* constitue, en quelque sorte, le monogramme du prince qui n'était jamais tracé par la main du souverain, mais par un de ses notaires. Quelle invraisemblance y aurait-il, en effet, à ce que l'acte A de 1122 ait été muni d'un monogramme (inachevé il est vrai), comme l'ont été, en 1115, une charte du comte Baudouin de Flandre pour l'abbaye de Ninove ([1]), et une autre charte, de l'année 1146, pour l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés, lez-Tournai, par Thierry d'Alsace ([2]) ?

En réalité, la difficulté qu'on oppose n'en est pas une. Il suffit, pour la détruire, d'observer : 1° que le nom *Karolus* n'est pas disposé en forme de monogramme, mais constitue bel et bien une signature. 2° Si l'on avait tenu à mettre sur l'acte A un monogramme du comte, à plus forte raison l'aurait on fait sur le document B, qui est plus soigné et plus achevé que A. Or, on constate qu'il n'en a pas été ainsi et que le scribe de B s'est contenté d'y apposer une simple signature fictive de Charles le Bon.

* * *

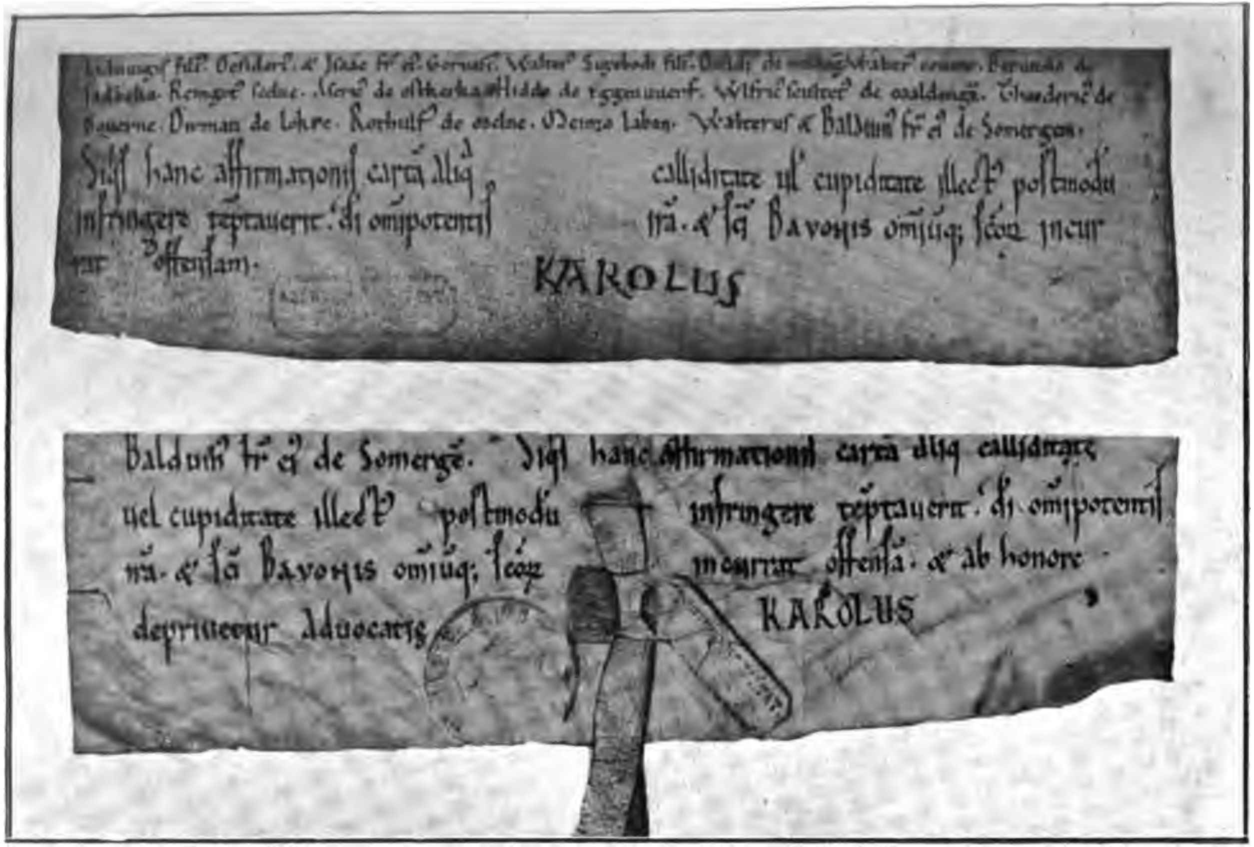
En résumé : 1° la charte A du comte de Flandre Charles de l'année 1122 est à l'abri de tout soupçon de falsification ; 2° elle ne constitue pas une copie de l'acte B, comme on l'a prétendu jusqu'ici, mais bien une charte originale dont les moines de St-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte parce que la première leur semblait défectueuse dans sa composition. 3° Le mot *Karolus* peut être considéré comme la signature autographe du comte.

([1]) Charte originale dans le chartrier de l'abbaye de Ninove. Carton I. *Archives de l'État à Gand.*

([2]) Charte originale dans le chartrier de l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés. *Archives de l'État à Mons.*

Le document accroît encore en intérêt pour une double raison : d'abord parce que la marque dont il est muni est la seule souscription authentique d'un souverain laïque de nos contrées qui soit connue jusqu'à présent ; enfin parce que cette signature, étant autographe comme je le crois, constitue une relique, puisque la piété populaire a voué un culte au saint comte de Flandre et que l'Église catholique a élevé celui-ci sur ses autels.

Bruxelles. H. Nelis.



Sigs hanc affirmationis cartã aliq calliditate ul' cupiditate illect' postmodũ
infringere temptauerit: dĩ omnipotentis nrã. & sci Bavonis omniũq; scõr incur
rat offensam.

KAROLUS

Balduin' fr' ei' de Somergẽ. Sigs hanc affirmationis cartã aliq calliditate
uel cupiditate illect' postmodũ infringere temptauerit. dĩ omnipotentis
nrã. & sci Bavonis omniũq; scõr incurrat offensã. & ab honore
depriuetur Aduocatig

KAROLUS

werd, hij telkenkeer onmiddelijk door hongersnood getroffen werd. Maar toen het onderling verkeer zich uitbreidde en de handelsbetrekkingen vermeerderden en dat meteen het geld begon in zwang te komen, toen wordt in de jaarboeken een tot dan nog onbekend woord gebezigd, te weten: « Caristia » of « dieren tyt ». En van toen voort worden gewoonlijk de prijzen opgegeven der verschillende eetwaren. Zoo bijv. de oogst mislukte... en daar was dure tijd, zoodat « dit jaar te Brugge een hoed tarwe XL sol. gold » ([1]). De hoogte, het klimmen en dalen der prijzen dienen voortaan tot maatstaf van de hevigheid, het toe- en afnemen van den hongersnood. Ziehier een voorbeeld daarvan getrokken uit Reiner ([2]). De gewone prijs was te Luik voor een muid rogge, 5 sol., voor een muid spelt 2, 3 sol. Tijdens den hongersnood van 1197 werd de rogge 18 sol. en de spelt 10 sol. verkocht en dit duurde tot S. Barnabasdag (11 Juni). 's Anderendaags waren de prijzen plotseling gestegen tot 32 en 17 sol., en ze klommen gestadig, naarmate men voorzag dat de oogst zou voorspoedig zijn. Op S. Jacobsdag (25 Juli) stonden ze 40 en 20 sol. De nood verdween en het volgende jaar daalden de prijzen tot 15 en 7 sol. 't Is waar, « dieren tyt » is een zachtere uitdrukking voor hongersnood en dikwijls wordt een « Caristia » aangestipt met een verhooging van prijzen, zonder dat er van eigenlijken hongersnood sprake is. Nochtans, daar de hongersnood zelf natuurlijk en altijd vergezeld is van duren tijd, zijn beide weldra en voorgoed wisselwoorden geworden.

Er valt echter op te merken dat deze verhooging van prijzen niet altijd rechtstreeks en uitsluitend het gevolg

---

([1]) *Chron. S. Bavonis* op 't jaar 1149. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, I, 588.

([2]) *Reineri Annales S. Jacobi Leod. Monumenta Germaniæ Historica. Scriptores.* XVI, 652.

is van de schaarscheid of het gebrek van levensvoorraad. Men dient nog rekening te houden met den in- en uitvoer en met de willekeur der handelaars. Alzoo in 't Luiksche van 1212 tot 1225 zijn het goê oogstjaren, schielijk stijgen de prijzen zeer hoog; omdat ringsom in Duitschland en in Belgie de hongersnood heerscht en de levensmiddelen naar daar uitgevoerd worden (1). Insgelijks verhaalt Hocsem (2) over de ellende tijdens den hongersnood in 1315, « en nochtans, voegt hij erbij, staken de schuren vol graan, maar 't werd vervoerd naar de zeestreken, waar de nood, ten gevolge van de overstroomingen, grooter was dan alhier ».

't Waren er dus toen die uit de ellende hunner medemenschen hun eigen bate trokken en zich aan woeker plichtig maakten. Van deze die in nood verkeerden, wisten ze tegen geringen prijs have en erve af te koopen en terzelvertijd hun schuren op te hoopen met graan, om het later of in andere gewesten, wanneer of waar de nood het nijpendst was, zeer duur voort te verkoopen (3). Zooeven hebben we aangetoond hoe tijdens den hongersnood van 1197 te Luik, de prijzen omtrent verdubbeld werden van den eenen dag tot den anderen, en hoe er gerekend werd op het wellukken van den volgenden oogst om de prijzen nog te verhoogen; dit was wel te wijten aan de willekeur van baatzuchtige kooplieden. « De woekeraars ook verdrukten op alle wijzen hun schuldenaren. Als ze op gestelden tijd niet konden betalen, bekwamen ze uitstel op voorwaarde dat ze onder eed beloofden dubbel terug te geven » (4).

---

(1) F. Curschmann. *Hungersnöte im Mittelalter*, bl. 48 en 50.

(2) *Joh. Hocsemi Gesta Pontificum Leodiensium*. Uitg. Chapeaville, *Gesta Pontif. Leod.* II, 373.

(3) Dit getuigt Sigebert van Gembloux. *Gesta abbatum Gembl.* MGH. SS. VIII, 539.

(4) *Gesta abb. Gembl. auctore Godeschalco.* SS. VIII, 547.

Geen wonder ook had de hongersnood telkens een algemeene verarming tot gevolg. In de vroegere middeleeuwen werd het grootste deel der bevolking, die in dienstbaarheid te lande en van het land leefde, terstond in de zwartste armoede gedompeld. Niets bezittend om den nood te bestrijden, bleef hun niets anders te doen over dan met bedelen of met de hulp van liefdadige lieden hun leven wat te verlengen en dan eindelijk van honger om te komen.

Niet alle maatschappelijke standen werden evenzeer door den nood getroffen. Nergens vernemen we dat een vorst of een kerkvoogd van den honger te lijden gehad heeft. Doch heel dikwijls vervielen begoede lieden, rijken en edelen zelfs, in armoede en werden genoodzaakt te bedelen ([1]). De kleine landelijke grondbezitters zagen zich van het begin af verplicht hun eigendom te verpanden of te verkoopen. We lezen hoe, tijdens den hongersnood van 1197, de wijngaardkweekers uit het Noorden van Frankrijk, geld leenden op den wijnoogst van het volgende jaar; doch de oogst mislukte, en het geleende geld niet kunnende terugbetalen, moesten ze vluchten ([2]). Zoo verging het doorgaans. Na al wat ze bezaten verkocht en verteerd te hebben, verlieten de hongerlijdenden het land om elders hun nooddruft te zoeken. Vele vrije lieden werden wederom tot lijfeigenschap gebracht; velen gingen zich verhuren bij rijke grondbezitters, waar ze werkten, niet voor geld, maar voor wat brood en wat bier, genoeg om in hun dagelijksch onderhoud te voorzien ([3]).

Wat de stadsbevolking aangaat, zij vooral verzonk weldra in armoede en ellende. De stedelingen schaften

---

([1]) *Sigeberti Continuatio Gemblacensis*, op 't jaar 1146. SS. VI, 389.
([2]) *Sigeberti Continuatio Aquicinctina*. SS. VI, 433.
([3]) *Guielmi Chronicon Andrense*. SS. XXIV, 724.

zich hunne levensmiddelen aan in winkels en op markten. In de dure tijden stegen de prijzen zoo hoog, dat 't voor het meerendeel onmogelijk was eetwaren aan te koopen. Vele welstellende burgers werden ten onder gebracht. Te Doornijk, in 1315, moesten velen, om in hun onderhoud te voorzien, de huizen, die zij in de stad bezaten, verkoopen (¹). De arme ambachtslieden, tot het uiterste gebracht, doorliepen bedelend de straten of gingen zich nederleggen vóór de huizen der rijken (²).

Alleen deze, die groote rijkdommen of overvloedigen voorraad bezaten, te weten de groote grondheeren konden bestaan; zelfs was de algemeene verarming voor sommigen voordeelig, daar zij daarin een gelegenheid vonden om hun eigen bezittingen uit te breiden. Kloosters en bisschopskerken bezaten uitgestrekte heerlijkheden. Zij hadden dan ook veel min te lijden van den nood en waren het toevluchtsoord voor de hongerlijdenden uit den omtrek. Doch dit was op verre na de toestand niet van *alle* kloosters. Vele gestichten van minder aangelegenheid, na alles verkocht, na al hun voorraad uitgeput te hebben, voor hun eigen onderhoud en om de armen ter hulp te komen, vervielen zelf in armoede en moesten door anderen geholpen worden. Een der eerste zorgen van Bisschop Wazo van Luik, gedurende den hongersnood van 1143-44, was te voorzien in de behoeften van de kloostergemeenten uit zijn bisdom (³). En van den abt van Gembloux in die zelfde jaren, wordt gezegd dat hij vele andere kloosters onderhield (⁴). De moniken van St Maarten te Doornik hadden met volle handen hun voorraad aan de armen uitgedeeld, dan werden ze

(¹) *Jacobi Muevini Chronicon*. De Smet, *Corpus Chr. Fl.* II, 457.
(²) *Passio Karoli Comitis Flandriæ*. SS. XII, 563.
(³) *Anselmi Gesta abbatum Leodiensium*. SS. VII, 221.
(⁴) *Sigeberti Gesta abbatum Gemblac*. SS. VIII, 539.

plotseling gewaar dat hun niets meer overbleef. De burgers kwamen overeen om hen ter hulp te komen en zonden de eene tarwe, een andere rogge, een andere boonen. Een vriend van het klooster schonk 40 mark zilver. Kort daarna hadden ze nog tot eenig voedsel wat haver, dat ze deden malen en bakten zonder het te ziften. Dit onhebbelijk voedsel werd door de hongerige kloosterlingen tot den laatsten brijzel verslonden (1).

Haverenbrood, wanneer er noch tarwe noch rogge meer te krijgen was, diende tot gewoon voedsel tijdens den hongersnood. Graaf Karel de Goede gebood haveren brood te bakken, opdat de armen ten minste met water en brood het leven konden behouden (2). Geen brood meer hebbende, nam de hongerlijdende menigte al wat eenigszins eetbaar was of scheen. Boonen, stroo met allerhande gewassen werden dooreen gemengd en gebakken (3). Erwten en boonen waren het dagelijksch eetmaal van rijken en edelen (4). Karel de Goede gaf bevel dat al wie twee gemeten land bezat, ten minste één gemet met boonen en erwten zou bezaaien, omdat deze vrucht spoedig groeit en rijpt, en opdat de armen spoedig voedsel zouden hebben (5). Graan en brood waren uiterst schaarsch geworden en de schrijver van Graaf Karel's marteldood bekent als met tegenzin dat sommigen, onder den Vasten van 1125, vleesch aten (6). Nochtans, 't gewone slachtvee ontbrak alras; en de menschen, door honger gedreven, doodden allerhande dieren en aten zelfs het vleesch van dieren,

---

(1) *Herimanni liber de restauratione S. Martini Tornacensis* op 't j. 1095. SS. XIV, 307 en 308.

(2) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 563.

(3) ÆG. LI MUISIS op 't j. 1315. DE SMET, *Corp. Chr. Fl.* II, 207.

(4) *Canonici Leodiensis Chronicon rythmicum.* SS. XII, 416.

(5) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 563.

(6) Aldaar.

die van honger en ziekte doodgevallen en half bedorven waren (¹). Ze leefden met wortelen en met de kruiden der aarde en aten 't gras der weiden, rauw lijk de ossen (²), of zelfs aarde, met wat meel in vorm van brood gebakken (³). Evenwel, niet één maal treffen we eene melding aan van menscheneterij in onze streken. Was de toestand alhier nooit zóó erg? Waren de zeden alhier meer beschaafd? Heeft het toeval gewild dat zulke gevallen onbekend en ongeboekt bleven? In Oost-Frankrijk en Duitschland komen niet zelden gevallen voor van menscheneterij tot de XIIe eeuw, terwijl er in de verdere gewesten van Oost-Europa bij iederen hongersnood aangestipt worden en zulks nog in de XIVe eeuw (⁴).

Wanneer het nu zooverre kwam dat alle voedsel ontbrak, dat van nergens nog hulp te verwachten was, dan stonden ze radeloos, wanhopig. En ze verlieten hun hoeven, hun dorpen, bij gansche gezinnen; een ordelooze menigte mannen, vrouwen, kinderen, ouderlingen doolden langs velden en wegen, meestal niet wetend waaruit noch waarin. Sommigen vluchtten in de bosschen, anderen zag men rondzwerven bleek en uitgemergeld, bedelend van hof tot hof, of een laatsten toevlucht zoekend in de steden, bij kloosters en burchten (⁵). Waarlijk, 't valt te verwonderen dat niet méér gewelddaden gepleegd werden. Slechts tweemaal vernemen we dat « de armen de rijke heeren kwelden door diefte en brandstichting » (⁶) en dat « velen, door honger gedreven, tegen hun gewone levens-

(¹) *Reiner.* SS. XVI, 652.

(²) *Sigeb. Contin. Aquic.* SS. VI, 433.

(³) *Annales Bertiniani.* Kleine uitgave, bl. 29.

(⁴) F. Curschmann, bl. 59-60.

(⁵) *Passio Kar. Com. Fl.*, gem. pl. — *Gesta abbatum Trud.* SS. X, 416.

(⁶) *Sigeb. Chron.* op 't j. 1095. SS. VI, 367.

wijze in, dieven en baanstroopers geworden waren en door 't strop verhangen werden » ([1]).

Uit de schetsen van de hongersnooden ons door de kronijkschrijvers nagelaten, kan men afleiden dat de gewone, algemeene gemoedstemming van de volksmenigte was : een neerslachtige moedeloosheid. « Elkendeen ging aan 't verkwijnen, de gezonden evenals de zieken, omdat zij zelve die welvarend waren naar 't lichaam, toch ziek werden door 't zien van de ellende hunner stervende medemenschen » ([2]). « Allen hadden den dood in 't vooruitzicht, en wanhopend over hun leven, vervielen ze in neerslachtigheid en verkwenen... Elk was bekommerd met zijn eigen lot en niemand was bezorgd over het lijden en den dood van zijnen vriend » ([3]). Daar was noch vreugde, noch vroolijkheid meer.

> Dat woert vant men nu waer
> . . . .
> Dat die tyt noch soude comen
> Dat men in ertrike soude scouwen
> Sonder bliscap bruden trouwen,
> Ende sonder seer ter liken ghaen.
> . . . .
> Danse, spele, sanc al riveel
> Wart afgheleeght in desen daghen ([4]).

Veeten ook en twisten werden afgelegd in deze dagen. Alzoo was 't dat de hongersnood van 1315 voor lang een einde stelde aan den bloedigen burgeroorlog die sedert jaren het prinsbisdom Luik verwoestte ([5]).

([1]) *Sigeb. Contin. Aquic.* op 't j. 1197. SS. VI, 433.

([2]) *Passio Kar. Com. Fl.* SS. XII, 562.

([3]) *Annales Parchenses.* SS. XVI, 608.

([4]) Jan de Klerk, *Brab. Yeesten.* Vde B., Xde Hst. — *Collection de Chroniques Belges*, I, 443.

([5]) Pirenne, *Hist. de Belg.*, II, 37.

Zoo groot werd weldra de algemeene verslagenheid der hongerlijdende scharen, dat ze moêgedoold, uitgeput van krachten, bleven liggen langs wegen en straten, vóór de huizen der rijken, bij de poorten van kloosters en burchten, tot dat de dood hen van het lijden kwam verlossen.

Tvolc was in soe groter noot,
En mochte vertellen man en gheen ;
Want dat ghecarm ende dat gheween,
Dat men hoerde van den armen,
Mochte enen steene ontfermen,
Daer si achter straten laghen
Met iammere ende met groten claghen,
Ende swollen van honghere groot,
Ende bleven van armoeden doot... ([1])

Dood en ziekte waren de onafscheidbare begeleiders van den hongersnood. « Daar was hongersnood, en er ontstond zware peste en er volgde groote sterfte onder de menschen. » Zoo luidt het bijna telkenkeere ([2]). Ten gevolge van 't gebrek aan levensmiddelen en veel meer nog ten gevolge van slecht, onverteerbaar voedsel, ontstonden en verspreidden zich allerhande kwade ziekten. Talrijk waren de slachtoffers, die doodgevonden werden in de straten der steden, in de velden, in de bosschen ([3]). De lijken verpestten de lucht, en de pest op hare beurt maakte tallooze slachtoffers. « Door 't gure getij en den zwaren hongersnood begonnen de lichamen te verzwakken en krank te worden. En daar was een sterfte zoo groot dat 't nog nooit gehoord noch gezien geweest was ; en mannen en vrouwen, jong en oud, rijk en arm, stierven

([1]) JAN DE KLERK, aldaar.

([2]) 't Jaar 874. *Folcwini gesta abbatum S. Bertini Sithin.* SS. XIII, 621.— 1124. *Anselmi Continuatio Sigeberti.* SS. VI, 379.— 1196. *Contin. Aquic.* SS. VI, 433 en andere.

([3]) *Gesta abbatum Gemblac. auctore Godeschalco.* SS. VIII, 547.

alle dagen in zoo groot getal dat de lucht algeheel verpest werd en dat de parochiepriesters niet wisten waar eerst naartoe gesneld; en daarbij, zooveel armen vielen al bedelen overal in alle wijken, dat het magistraat besloot mannen aan te stellen en te betalen om de lijken over de Schelde te voeren en te begraven » (1).

Aan regelmatige begravingen en kerkelijke uitvaartplechtigheden viel niet te denken. « En twee tot driemaal daags trok, uit het ziekenhuis te Leuven, een wagen met 6 of 8 lijken, verspreidend alom verpestenden reuk, naar een nieuwgemaakt kerkhof buiten de stad » (2). Weldra waren de kerkhoven niet meer genoegzaam. Op vele plaatsen werden breede en diepe kuilen gedolven, waar men de lijken in nederliet (3).

Soe dat menze warp bi ghetale,
In enen putte tenenmale
Tsestich ende oec mere (4).

Hoe zeer wellicht de chronijkschrijvers geneigd schijnen om te overdrijven, als ze spreken van « vele duizenden » en dat « verstorven was van den volke dat derden deel », doch is het licht aan te nemen, dat, toen er onder die halfverhongerde menigte een ziekte uitbrak, de gevolgen moesten schrikkelijk zijn, vooral in de steden, waar de bevolking in ruime mate aangroeide door den toeloop der vluchtelingen uit het ommeland.

Zooals we het reeds aangetoond hebben, had bijna iedere hongersnood tot gevolg dat de noodlijdenden hun heerdstede en hun land in den steek lieten om elders hulp

(1) Dit voor Doornijk tijdens den hongersnood van 1316. Z. ÆG. LI MUISIS. DE SMET, *Corp. Chr. Fl.* II, 207.

(2) *Joh. Hocsem. Gesta Pont. Leod.* Lib. II, Cap. VI. Uitg. CHAPEAVILLE, II, 373. Ziet ook *Passio Kar. Com. Fl.*

(3) *Gesta abb. Gembl. contin. auct. Godeschalco.* SS. VIII, 547.

(4) JAN DE KLERK, ter gem. pl.

en redding te vinden ([1]). En dit was niet alleen het geval bij arme boeren, maar ook bij begoede lieden ([2]). Zelfs kloosters werden soms gedeeltelijk ontvolkt. Aldus werden in 1142 een aantal moniken uit de abdij te Lobbes naar andere kloosters gestuurd ([3]). Groot moet het getal der vluchtelingen geweest zijn, aangezien er vermeld staat hoe soms vele hoven, ja gansche dorpen leeg stonden, en hoe de overblijvenden konden ondersteund en gered worden, omdat een overgroot deel der bevolking de streek verlaten had ([4]). Dit heengaan was niet altijd doelloos. 't Is waar, velen zwierven rond zonder te weten waar naartoe hunne stappen gericht, doch meestal vluchtten zij naar een bijgelegen stad of abdij. Waarschijnlijk zijn ze, na tijdelijke afwezigheid, wanneer de nood voorbij was, teruggekeerd. Doch, waren er ook geene die het land uittrokken om zich voor goed in den vreemde te gaan vestigen? En als de kronijkschrijvers spreken van uitwijkingen, door hongersnood veroorzaakt, « multi coacti sunt e regione egredi, alio emigrare », moet men niet daardoor echte volksverhuizingen verstaan? Uitdrukkelijke gegevens ontbreken en met zekerheid is het niet vast te stellen. Ons is bekend hoe in de middeleeuwen een uitwijkingsbeweging bestaan heeft naar Oostland, en anderzijds weten we dat de landen van over de Elbe: Holstein, 't aartsbisdom Bremen, 't markgraafschap Brandenburg, door Vlamingen ontgonnen en vruchtbaar gemaakt werden. Deze uitwijkingen geschiedden het meest tijdens de XII[e] eeuw, toen juist de hongersnooden alhier het talrijkst waren. 't Was ook in

---

([1]) Ziet o. a. *Annales Vedastini*, 't j. 892. SS. II, 206. — *Passio Kar. Com. Fl.* — *Chron. S. Bavonis*, 't j. 1144. De Smet, *Corp. Chr. Fl.*, I, 586.

([2]) *Contin. Gembl.*, 't j. 1144. SS. VI, 388.

([3]) *Gesta abbat. Trud.*, 't j. 1006. SS. X, 229 en and.

([4]) *Contin. Aquicinct.*, 't j. 1196. SS. VI, 433.

deze eeuw dat de bevolking zeer aangroeide en op eigen grond het bestaan niet meer kon vinden en dus door den nood tot uitwijken gedreven waren. In hoever nu de hongersnood daartoe rechtstreeks heeft bijgedragen, is uit de geschiedgronden niet op te maken ; toch mag men met recht veronderstellen dat de hongersnood een groote drijfveer is geweest tot de landverhuizing in deze dagen. Een kronijkschrijver van ginder, Bernhardi, in zijn *Jahrbüchern Konrads III*, brengt de Vlaamsche volkszetting in Holstein, ten jare 1143, in verband met de ***hongersnooden***, ziekten en overstroomigen in onze gewesten (1).

Hetzelfde dient gezegd van de toenmalige uitwijkingen van Vlamingen naar Engeland en namelijk hun deelname aan den veroveringstocht van Willem van Normandie (2).

Dat de rampen uit dien tijd, en in 't bijzonder de hongersnood, invloed uitgeoefend hebben op de kruisvaarten, dit valt ook niet te betwijfelen. In 1095 heerscht in ons land een groote hongersnood en het volgende jaar vertrekt de eerste kruisvaart, waaraan de Belgen een overwegend aandeel namen. De tweede kruisvaart insgelijks is voorafgegaan van een algemeenen hongersnood in 1145-47. Ten andere, Ekkehard zegt het uitdrukkelijk : « De inwoners uit West-Frankrijk konden gemakkelijk overhaald worden om hun land te verlaten, daar Galliё verscheidene jaren verwoest was geweest door burgeroorlog, ***hongersnood*** en sterfte » (3).

(1) Aangehaald bij F. Curschmann, bl. 67. Ziet ook De Borchgrave, *Histoire des Colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant les XIIe et XIIIe siècles*. Mém. de l'Acad. royale de Belg., 1865, bl. 38. — Ch. Duvivier. *Hospites. Défrichements en Europe, spécialement dans nos contrées aux 11e, 12e et 13e siècles.* Revue d'hist. et d'arch. Bruxelles, 1859, bl. 78. — Pirenne, *Hist. de Belg.*, I, 136.

(2) Pirenne, aldaar.

(3) *Chron. Univ.* SS. VI, 263, aangehaald bij F. Curschmann, bl. 68.

Hulp aan de hongerlijdenden verleend.

In den algemeenen nood kwam van nergens hulp opgedaagd, was van nergens leniging te verwachten, tenzij van de christelijke liefdadigheid. 't Was immers een christenplicht armen en kranken te helpen. De christelijke liefde is de beweegreden geweest en de bezieling van de maatregelen en pogingen door Landbeheer en eenlingen in 't werk gesteld. Midden die akelige somberheid die over de lijdende menigte gespreid lag, glanst, als een helder licht, de edelmoedige zelfverloochening van velen, die, ter liefde Gods, al wat ze hadden, ten beste gaven voor hun ellendige broeders. « Hij die slaat en geneest, stortte den goeden geest in de herten zijner dienaren, die een milde hand toereikten tot al die in nood verkeerde » (1).

Helaas, de hulpveerdigheid, hoe ijverig, hoe buitengewoon ook, kon doorgaans niet opwegen tegen de uitgestrektheid van den nood. En vooreerst, zelden zien we middelen beramen en aanwenden om den nood te *voorkomen*, en zelfs in het bestrijden van den voorhanden zijnden nood, zooals ten andere in vele instellingen en ondernemingen uit dit tijdperk der middeleeuwen, ontbrak het niet zelden aan overdachte schikking en welberaamde inrichting.

Tot een doelmatige bestrijding, om genoegzame hulp uit te reiken, regelmatig en voortdurend, tot alle deelen des lands en der bevolking, was een ingerichte maatschappij noodig, hebbende aan haar hoofd een bewind dat beschikte over het noodige gezag en het noodige vermogen.

Zulk een staatsinrichting, alhoewel gebrekkig nog, liet Karel den Groote toe krachtdadig den hongersnood te

(1) *Sigeberti auctarium Affligemense*, 't j. 1162. SS. VI, 405.

keer te gaan. Eerst nam hij zijn toevlucht tot geestelijke middelen en legde openbare gebeden op. In 780 moest ieder bisschop drie missen lezen en drie psauters zingen voor den koning, voor het leger en voor den *hongersnood;* ieder priester moest drie missen lezen, ieder monik, kloosterzuster en kanonik drie psauters zingen. Daarbij schreef hij een algemeenen vasten voor van twee dagen. Dan zorgde hij den uitvoer van levensmiddelen te beletten. Hij zelf stelde de verkoopprijzen vast, opdat niemand zijn eetwaren te duur verkoopen zoude. Aan zijn « missi » beveelt hij dat ze de behoeftigen ter hulp komen, opdat niemand van honger verga. De « beneficiarii » zullen, zooveel zij het vermogen, al hunne lijfeigenen ondersteunen. Ieder bisschop, ieder abt, iedere abdis zal vier noodlijdenden voeden tot aan den volgenden oogst. Een andere maal schikt hij de aalmoezen die elk te storten heeft voor de behoeftigen : bisschoppen, abten en graven elk een pond of ten minste een half pond ; de mindere geestelijken vijf solidi ; de koninklijke « vassi » naar gelang van het getal hunner onderhoorigen. De daklooze zwervelingen staan onder de bescherming des konings ; ze mogen zich neerzetten waar ze willen ; niemand zal ze verdrukken of tot slaven maken. Ook nog ontslaat hij de armen van de verplichtingen, die te betalen waren voor de heerevaart (1).

Van dergelijke wetten onder zijn opvolgers hooren we niet meer. De staat vervalt en verbrokkelt weldra geheel en gansch. Zeer zelden nog treffen we berichten aan over maatregelen door een wereldlijk bestuur genomen om in tijd van nood hulp te verschaffen. Ook komt als iets zeer buitengewoons voor hetgeen de graaf van Vlaanderen doet

(1) Z. F. Curschmann, bl. 70-74, met de verwijzingen naar en de uittreksels uit de Kapitularen door Karel den Groote ter gelegenheid van hongersnooden uitgeveerdigd.

tijdens den hongersnood, die in 1125 in het graafschap woedde. Met lof en vereering spreken de chronijkschrijvers over zijn bewonderensweerdige offerveerdigheid en liefdadigheid en over de wijze en krachtdadige pogingen die hij aanwendde om de ellende zijner onderdanen te lenigen (¹). De verkoopprijs van een vierendeel wijn stelt hij op ten hoogste zes « nummi ». Zijn doel was tijdelijk een einde te stellen aan den wijnhandel en de handelaars te dwingen voortaan geen wijn meer in te koopen, maar andere noodwendiger levensmiddelen. 't Brouwen van bier wordt verboden, opdat al het graan diene om brood te bakken; « 't is immers beter dat de rijken water drinken, dan dat de armen van honger sterven. » De bakkers, in plaats van één gewoon brood, dat éénen « nummus » verkocht wordt, moeten twee kleine brooden bakken; alzoo kunnen de armen, die geen « nummus » bezitten, toch voor een « obolus » brood koopen. Verders beveelt hij den helft van het land, met erwten en boonen, in plaats van met koorn te bezaaien, om het volk des te spoediger levensmiddelen te verschaffen. Met hetzelfde doel doet hij honden en kalveren slachten. Gansch het graafschap door gebiedt hij dat elk naar zijn vermogen de armen helpe. Deze van Gent berispt hij strengelijk omdat ze armen hebben laten omkomen vóór hunne woning, wanneer ze nochtans hen konden helpen. Hij zelf geeft het voorbeeld. Zijn behoeftige onderhoorigen ontslaat hij van hunne verplichtingen. Te Brugge schenkt hij dagelijks onderstand aan honderd armen. Hetzelve doet hij op zijn andere hoven en burchten. Overal waar hij is, komen ontelbare armen naar hem toegestroomd; nooit gaan ze ongeholpen heen. Met eigen

(¹) *Sigeberti Continuatio Præmonstratensis*. SS. VI, 449. — *Herimanni liber de Restaur. S. Mart. Tornac.* SS. XIV, 323. — *Chr. S. Bar.* DE SMET, *Corp. Chr. Fl.* I, 578. Vooral. *Passio Karoli Com. Fl. auctore Galberto*. 2de en 3de hoofdst. SS. XII, 562, en *Walteri vita Karoli Com. Fland.* 11de hoofdst. SS. XII, 544.

handen deelt hij levensmiddelen uit en geld en kleedingstukken.

In 1118, werd door het magistraat van Luik de verkoopprijs van graan vastgesteld (1). In 1317 stichtten de schepenen van Dowaai een « commune aumosne » en belastten vijf mannen met het inzamelen en het uitdeelen der giften, door de burgers voor de behoeftigen bestemd (2). Dit is het weinige dat wij vooralsnu achterhaald hebben over hetgeen de stadsbesturen in deze eeuwen deden voor de hongerlijdenden (3).

De hulp van wege de besturen was dus doorgaans gering. Hoe de wereldlijke rijken te werk gingen jegens de armen, daarover bezitten we weinig inlichtingen. Wellicht is zulks te wijten aan den aard van de geschiedgronden uit dien tijd, die meest allen kloosterschriften zijn. Doch is menigmaal geboekt, hoe ze vol menschlievendheid de armen ter hulp kwamen; hoe vele edele ridders milde aalmoezen uitdeelden (4), hoe niettegenstaande den nood, weinig menschen omkwamen, omdat ze door de geloovigen ondersteund werden (5). Evenwel, niet altijd was de menschlievendheid de eenige beweegreden van hun mildheid. Om hun dienstbare gezinnen op hun heerlijkheid te behouden en het uitwijken te beletten, waren de edelen soms wel genoodzaakt groote uitgaven te doen om deze gezinnen te onderhouden (6). Wanneer

---

(1) *Canon. Leod. Chron. rythm.* SS. XII, 418.

(2) L. Lallemand, *Histoire de la charité.* III, bl. 311. Paris, 1906.

(3) De *H. Geesttafels* en *Armendisschen* komen het eerst tot stand in de XIIIe eeuw. Z. P. Alberding Thym, *De gestichten van liefdadigheid in België.* Mém. de l'Acad. 1883, bl. 106-108.

(4) *Sigeb. Contin. Aquicinct.* 't j. 1175. SS. VI, 415. — *Heriman. De Restaur. S. Mart. Torn.* 't 1095. SS. XIV, 307.

(5) *Baldwini Ninov. Chron.* 't j. 1196. SS. XXV, 538.

(6) *Gesta abb. Gemblac. Contin. auct. Godeschalco.* 't j. 1095. SS. VIII, 547.

echter de hongersnood over een groote uitgestrektheid woedde en lang aansleepte, en dat het getal der armen hoe langer, hoe meer aangroeide, waren vele rijken en edelen niet meer in staat de behoeftigen te helpen ; zij zelf konden nog slechts met groote moeite in hun eigen bestaan voorzien, of zelfs vervielen in de grootste armoede ([1]).

Veel gewichtiger, veel uitgebreider en algemeener was de hulp, die de kerkelijke gestichten, voornamelijk de groote abdijen en bisschopskerken, aan de hongerlijdenden verleenden. Zij waren de rijken, de machtigen in dien tijd. Zij bezaten uitgestrekte, wijdverspreide landerijen ; bij hen overtrof de opbrengst grootelijks het verbruik ; bij hen was er voorraad in overvloed, als bij elke andere de levensmiddelen uitgeput waren. Zij dan ook waren in staat om, zelfs in uitersten nood, onderstand te verschaffen. Zij vooral waren bezield met den geest van christelijke liefdadigheid, die hen aandreef om al wat ze bezaten ten beste te geven en zelfs de grootste ontberingen te verduren, ten einde hun lijdende medemenschen ter hulp te komen.

Zij waren de voornaamste toevluchtsoorden. In hun ruime bergplaatsen was er graan in overvloed. « Abt Albertus van Gembloux, voorzienig als een tweede Joseph, had den overvloedigen oogst van de vorige jaren in schuren en zolders geborgen, om er nu de armen mede te spijzen » ([2]). « En bisschop Wazo, onze Joseph, zorgde er voor om langs alle kanten graan te koopen en in veilige plaatsen te verzamelen, om het, toen de hongersnood ontstond, kosteloos aan zijn noodlijdende kudde uit te deelen » ([3]). Aldus was ook de gewoonte in de abdij van Lobbes. En de kronijkschrijver drukt er zijnen spijt over

([1]) *Continuatio Gembl.* 't j. 1146. SS. VI, 389.
([2]) *Gesta abbatum Gemblac. auctore Sigeberto.* SS. VIII, 539.
([3]) *Anselmi Gesta Episc. Leod.* SS. VII, 221.

uit, dat ze dit jaar (1142) de gewone almoezen niet geven konden, omdat de voorraad graan, die op een hunner hoven verzameld lag, door een brand geheel vernield geweest was (1).

'tWas dan ook eerst en vooral naar de kloosters dat de hongerlijdenden hun toevlucht namen. Aan de kloosterpoort werden geld en levensmiddelen uitgedeeld door den poortier, die meteen aalmoezenier was. « Ze kwamen van heinde en verre, mannen en vrouwen, kinderen en ouderlingen (2) » « Ze lagen voor den ingang onzer kerke, kermend en stervend, nog vóór er geluid werd voor de metten, wachtend naar de aalmoes, die hun met het eerste morgenkrieken uitgereikt werd (3). » Ieder uur van den dag kwamen ze bedelen en nooit gingen ze ongeholpen heen (4). In de abdij van S. Truiden werd, tijdens den hongersnood van 1316, « in het huis van den aalmoezenier een oven gebouwd met een grooten ketel, waarin op gestelde dagen een soort erwtsoep « pottagium ex pisis et condimentis » gekookt werd, die dan aan de arme bedelaars uitgedeeld werd (5). » Soms was de toeloop zoo groot, dat het niet mogelijk was de ontelbare menigte die zich in wanorde aan de poort verdrong, ter hulp te komen. Alzoo geschiedde het onder andere te Sint-Truiden in 1006. Daarom werd hun gevraagd : « Wiens dienstman, en gij, wiens dienstvrouw zijt gij ? En als ze antwoordden : Ik ben van S. Lambrecht, [Luik] of van S. Pieter, [Leuven] of van S. Servaas, [Maastricht] of S. Remakel [Stavelot] (6) of gelijk welken heilige, dan

(1) *Gesta abbatum Lobbiensium*. SS. XXI, 229.

(2) *Rudolfi Gesta abbatum Trudon*. op 't jaar 1006. SS. X, 229.

(3) *Reiner. Annal. S. Jacobi Leod*. 't jaar 1197. SS. XVI, 652.

(4) *Gesta abb. Gembl. auct. Sigeb*. 't j. 1044. SS. VIII, 539.

(5) *Gesta abb. Trudon*. SS, X. 416.

(6) Deze kerken immers bezaten grond en dienstbare lieden in den omtrek van Sint-Truiden.

werd geantwoord: Wat hebt gij te maken met het gezin van Sint-Truiden? Dat de heer, wiens dienstbare gij zijt, u voede. Bekenden ze van S. Truiden te zijn, dan werden ze vaderlijk onthaald met deze woorden: Heden zal u voeden onze Heer S. Trudo, omdat gij onze medebroeder zijt (1). „

Doch men vergenoegde zich niet met de zwervende menigte bij te staan. Doorgaans begon men met de dienstbaren, die aan het klooster of aan de kerk gehecht waren van de gewone verplichtingen te ontslaan (2). Aan de schamele armen, die niet durfden bedelen, deed bisschop Wazo in 't geheim graan ten huize bestellen, door lieden daartoe aangesteld, aan elk volgens behoefte, aan de eenen 10, aan anderen 20, 30, 60 tot 100 muiden: Voor de vrije lieden, die al hun levensvoorraad uitgeput hadden, zorgde hij dat ze er niet toe genoodzaakt waren zich ook te ontmaken van hun huwelijksjuweelen, hun kleederen, al hun have en erve. Vooral de plattelandbewoners waren het voorwerp van zijn bezorgdheid. Met wijs vooruitzicht schonk hij aan elken boer wekelijks twee denaren, opdat ze niet door den nood gedwongen waren geweest hun ossen te verkoopen en in 't vervolg hun land onbewerkt te laten (3). Maar ook deze, die niet tot het kloostergezin behoorden, de geburen, zelfs de edelen kregen onderstand (4). Dikwijls werd het aan de arme hongerlijdenden toegestaan hen te komen vestigen op den grond van het klooster, waar ze, zoolang de hongersnood duurde, onderhouden werden. Toen was de toeloop zoo groot, dat dikwijls het klooster, na alles gegeven te hebben wat het bezat, weldra zelf in nood

(1) *Rudolfi Gesta abb. Trudon.* SS. X, 229.
(2) *Gesta abb. Gemblac. auct. Sigeb.* SS. VII, 539.
(3) *Ans. G. Ep. Leod.* SS. VII, 221.
(4) *Gesta abb. Gemb. auct. Sigeb.* SS. VIII, 539.

verkeerde ([1]). Om zulks te vermijden, dienden maatregelen genomen : Bisschop Reginard van Luik nam een bepaald getal noodlijdenden aan, te weten 1200, welke hij op vier plaatsen verdeelde ; 300 te Luik, 300 te Hoei, 300 te Dinant, 300 te Fosse ([2]).

't Is een algemeen verwijt, dat men de middeleeuwsche liefdadigheid ten laste legt, te weten : dat de armenverpleging geschiedde, zonder vooruitzicht, zonder beleid. Inderdaad, in vele gevallen schijnt het dat men alleen bekommerd was om den voorhanden zijnden nood te bekampen. Evenwel, zooeven hebben we aangetoond hoe men gedurende de overvloedige jaren, het graan verzamelde en in de schuren borg, met het oog op den toekomenden nood. Insgelijks zagen we hoe Bisschop Wazo, met te zorgen dat de velden niet onbewerkt bleven, de verlenging van den hongersnood en meteen de ontreddering van den landbouw te keer ging. Wat meer is, hier kan men vaststellen hoe deze maatregel ook de werkloosheid belette. 't Is immers een ander verwijt tegen de middeleeuwsche liefdadigheid gericht, dat men aalmoezen deelde goedkome-'t-uit, zonder in acht te nemen dat men alzoo het bedelen en het ledigloopen aanmoedigde.

Het valt niet te ontkennen dat het over 't algemeen ontbrak aan inrichting en vooruitzicht. Doch midden die menigvuldige zware rampen en algemeene ontreddering, was het zaak eerst en vooral de dolende uitgehongerde scharen het leven te redden ; en daarom kon het niet anders of men moest aalmoezen en levensmiddelen schenken zonder berekenen, aan al wie zich aanbood. Ten andere, hoe was het mogelijk, op een tijdstip waarop de nijverheid nog in haar kindsheid was, aan zooveel werk-

---

([1]) *Herimanni. De Restauratione S. Martini Tornacensis.* SS. XIV, 307.

([2]) *Ans. G. Ep. Leod.*

loozen een winstgevenden arbeid te bezorgen(¹)? Nochtans, verscheiden voorbeelden toonen aan dat de liefdadigheid niet altijd uitsluitelijk bestond in het bloot uitdeelen van aalmoezen. Behalve het geval van Bisschop Wazo, zooeven vermeld, zoo lezen we nog hoe bisschop Reginard van Luik werken liet uitvoeren, om aan de noodlijdenden arbeid en brood te verschaffen. Alzoo deed hij eene brug bouwen, zuiveruit met een liefdadig inzicht, wat door den kronijkschrijver genoemd wordt « de aalmoes der groote brug (²). » Nog verder ging Simon, abt van Gembloux. Al de oude kloostergebouwen deed hij afbreken en heroprichten, hij voltrok de onlangs begonnen kerk, bouwde een nieuwe kapel, enz. (³).

Hoe 't ook zij, een dingen staat vast; 't is dat de geestelijken in die tijden van algemeene ellende aan tallooze scharen hulp hebben verleend door al de middelen die toen in hun bereik waren en dat zij met bewonderenswaardige hulpveerdigheid en zelfverloochening menigeen van gewissen dood en ondergang gered hebben. Ze gaven al wat ze bezaten, al hun voorraad, al hun geld, tot dat ze zelf niets meer hadden en honger leden en genoodzaakt waren te bedelen. « In die jaren (1106) hadden we gebrek aan levensmiddelen en ons klooster was in grooten angst en nood » (⁴). « In de kelder en in de schuur bleef er niets meer over... Zoo groot was de nood (in Sint Maarten te Doornijk in 1095) dat we niets hadden om ons te voeden

---

(¹) L. LALLEMAND, III, bl. 343.

(²) *Ruperti chron. S. Laurentii Leod.* MGH. SS. VIII, 274, aangehaald bij F. CURSCHMANN, *Hungersnöte im Mittelalter*. Leipzig, 1900, bl. 80-81.

(³) *Anselmi Gemblac. chron. in Pistor.* MGH. SS. I, 1013, aangehaald bij L. WASSERMANN, *Die Hungerjahre und die Klöster in alter zeit. Der Katholik*, 1892, bl. 52-53.

(⁴) *Rudolfi Gesta abbatum Trudon.* MGH. SS. X, 229.

dan haverenbrood » (1). Om in hun eigen levensonderhoud te voorzien en hun lieve armen niet hulpeloos te laten, verkochten ze hun kostbaarheden, de zilveren vaten en kerksieraden (2), verpandden de prebenden van het klooster (3), soms waren ze gedwongen den kerkschat aan Joden te verpanden (4). Om graan te koopen leenden ze geld (5), en maakten zelfs groote schulden, zoodat langen tijd nadien nog het klooster in verlegenheid en nood verkeerde (6).

Kortrijk. E. VAN CAPPEL.

---

(1) *Herimanni Liber de Restauratione S. Martini Torn.* MGH. SS. XIV, 307-311.

(2) Evendaar. Bl. 323, op 't jaar 1125.

(3) *Gesta abbatum Gemblac. Contin. auct. Godeschalco.* MGH. SS. VIII, 547, op 't jaar 1095.

(4) *Simonis Gesta abbatum S. Bertini Sithiu.* MGH. SS. XIII, 651, aangehaald bij CURSCHMANN, bl. 78.

(5) *Sigeberti auctarium Affligemense.* MGH. SS. VI, 402, op 't j. 1155.

(6) *Gesta abbatum Lobbiens.* MGH. SS. XXI, 329, op 't j. 1143.

L'ÉGLISE NOTRE-DAME

et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges.

L'histoire archéologique de la monumentale église Notre-Dame, à Bruges, est encore à faire. Les données historiques tirées des documents écrits, qui doivent préciser les conclusions archéologiques et servir de guide dans les restaurations, sont relativement rares et peu sûres.

L'étude de certains documents, qui seront publiés prochainement [1], nous permet de rectifier une erreur admise couramment et d'établir une date nouvelle précise, concernant la reconstruction de la collégiale Notre-Dame. Du même coup, nous ferons sortir de l'ombre une modeste chapelle de la Sainte Vierge, située au Bourg, qui est restée presque inconnue, parce qu'elle a eu la malchance d'être confondue, dans une partie de son histoire, avec la grande église du même nom.

Nous passons sur les origines obscures de la primitive chapelle de Notre-Dame, bâtie, dit-on, par S. Boniface, sur sa destruction lors de l'incendie de 1116 et sur les remaniements qu'elle aurait subis, en 1120, sous Charles le Bon.

***

Les historiens de Notre-Dame semblent d'accord pour admettre une nouvelle reconstruction, au moins partielle; qui aurait été faite, de 1180 à 1185, aux frais de Gertrude,

---

[1] Dans le volume LIV des *Annales de la Société d'Émulation*, qui est en retard, mais paraîtra sous peu.

veuve du châtelain Raoul de Nesle. En 1185, la nouvelle église aurait été consacrée en l'honneur de la Sainte Vierge par Evrard, évêque de Tournai.

A l'appui de cette assertion, M. Beaucourt de Noortvelde reproduit([1]) la charte suivante, qu'il a copiée dans Miraeus.

Ego Everardus, Dei gratia Tornacensis Episcopus... Notum fieri volumus omnibus Christi fidelibus quod Gerthrudis, Brugensis castellana, et filius ejus Johannes castellanus, *basilicae suae in Brugis, cum consecraretur in honore Beate Marie Virginis*, in dotem, ad usum Roberti capellani in vita sua et subsequentium, de proprio suo decimam de Lophem... (*suivent d'autres donations*), voto et rogatu mariti sui pie recordationis Radulfi obligata, in memoriam anime ipsius R[adulfi] et filii sui, comitis Con[onis] et omnium predecessorum suorum, ipsa et filius ejus Joh[annes] libere contulerunt.

(*Suit l'attestation de nombreux témoins*).

Anno Dominice Incarnationis MCLXXXV, consecrationis nostre XIII. Actum Brugis IIII idus septembris ([2]).

M. J. Weale semble bien, lui aussi, se baser sur cette même charte ([3]) que MM. Wauters ([4]) et Vanderkindere ([5])

([1]) *Description historique de l'église de Notre-Dame à Bruges*, Bruges, 1773, p. 18-19.

([2]) Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, I p. 717. Dans les deux publications, la charte est notablement tronquée. Elle sera publiée intégralement dans le tome LIV (sous presse) des *Annales de l'Émulation* d'après l'original, sur lequel nous avons corrigé la partie du texte que nous donnons ici.

([3]) *Bruges et ses environs*, Bruges, 1884, p. 109 : « En 1180-1185, l'église fut reconstruite, au moins en partie, aux frais de Gertrude d'Alsace, veuve de Raoul de Nesle, châtelain de Bruges ». « Une reconstruction nouvelle se fit de 1180 à 1185 » dit M. de Flou, *Promenades dans Bruges* p. 186. « Reconstruite de 1180 à 1185, elle fut achevée vers 1225 » ajoute M. le Chan. A. Duclos, *Bruges en un jour*, p. 52. Cf. M. J. Gailliard, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale*, t. I, 2e part. p. V.

([4]) *Table chronologique*, t. II, p. 641.

([5]) *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 56, note 7.

rapportent, à leur tour, à la collégiale Notre-Dame. Pour prouver une reconstruction et consécration de cette église en 1185, on n'a d'ailleurs allégué, que nous sachions aucune source écrite autre que le document en question.

Or cet argument historique unique porte à faux.

Dans la charte citée d'Evrard, Gertrude de Montaigu [1], veuve du châtelain Raoul de Nesle, et son fils Jean, disent: « *basilicam suam in Brugis*, cum consecraretur in honore beate Marie Virginis ». Dans une autre charte de la même date, Elisabeth, femme du châtelain Jean, approuvant la dotation faite par la charte précédente, se sert à peu près des mêmes termes [2]. C'est probablement le terme un peu prétentieux de *basilica* qui a donné le change à nos historiens.

De 1214 à 1218, la dîme de Lophem en question fait l'objet d'une contestation et d'un procès, dont le dossier presque complet, mais inédit, nous a été très obligeamment communiqué par M. l'abbé H. Hoornaert, curé du Béguinage. Dans la quinzaine de pièces formant ce dossier [3], l'édifice religieux dont il sagit n'est appelé qu'une seule fois « *basilica* » ; partout ailleurs il est qualifié de « *capella* domini castellani Brugensis », tout comme on parle couramment du « capellanus » et de la « capellania ».

---

(1) La châtelaine Gertrude, veuve de Raoul de Nesle, n'est pas Gertrude d'Alsace, belle-fille de Thierri d'Alsace, comme le croit M. J. Weale, mais Gertrude de Montaigu, comme le montre M. Van Derkindere, *ouvr. cité*, p. 56, note 7 et p. 124 note 6. Elle était cependant parente de Thierri qui dans une charte de 1143 l'appelle « mea neptis ».

(2) Charte publiée, en partie, par Miræus et Foppens, *op. diplom.*, p. 717. Une copie prise sur l'original, se trouve dans le *Cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin au Béguinage*, fol. 5, conservé aux Archives de l'État à Bruges, Archives ecclésiastiques, n. 168.

(3) La plupart se trouvent copiées dans le Cartulaire que nous venons de mentionner.

Ce n'était donc pas une grande église, une collégiale.

Dans le même dossier, on désigne de plus près l'emplacement de la dite chapelle : « capella beate Marie site Brugis *in curia castellani* » dit une des pièces ; « basilica beate Marie Brugensis *in curia castellani* » répète un autre document. C'était donc la chapelle castrale des châtelains de Bruges.

En 1224, la comtesse Jeanne de Constantinople se fit vendre par Jean de Nesle la châtellenie de Bruges. En passant entre les mains des comtes de Flandre, qui avaient leur chapelle comtale, la chapelle des châtelains n'avait plus la même raison d'être. Mais la chapellenie dotée en 1185, c'est à dire le bénéfice ecclésiastique, était de sa nature perpétuelle. La comtesse Jeanne songea donc à transférer la chapellenie et à la rattacher à une institution où le service du chapelain pouvait être d'une plus grande utilité, au Béguinage. Le projet, — nous ne savons pour quel motif — ne fut mis à exécution que par la comtesse Marguerite, sœur de Jeanne de Constantinople. Elle s'en ouvrit à l'évêque de Tournai, Walter de Marvis, qui approuva le projet, mais proposa de transférer en même temps que la chapellenie, l'édifice lui-même avec tout son mobilier. Il écrivit à ce sujet à Marguerite de Constantinople en 1244, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Cum bone memorie sororis vestre piam voluntatem devotione debita prosequentes, *capellaniam quae fuit de castellania Brugensi* ad locum in quo manent Beghine Brugenses qui dicitur Vinea velitis deinceps deserviri, ne *capella consecrata, in qua hactenus dictum deserviebatur beneficium*, sine cultu divino remaneat, videtur nobis expediens, licitum et honestum ut *et ipsam capellam cum omni suo edificio ligneo et lapideo, libris et omnibus ornamentis ad ipsam capellam spectantibus* ad prefatum locum

Beghinarum transferre cum omni honestate debita faciatis, ne vel dictus locus, ut premissum est, remaneat sine Dei cultu vel ad prophanos usus conservati lapides procedente tempore redigantur, et nos dicte translationi nostrum adhibemus assensum (1).

Dans la charte par laquelle Marguerite de Constantinople opéra ce transfert, en Janvier 1245, l'emplacement de la chapelle — et par conséquent de l'ancienne résidence des châtelains — est mieux déterminé : « capellaniam que quondam castellanie Brugensi appendebat, *sitam in Burgo Brugensi, juxta sanctum Donatianum* » (2). Et l'évêque de Tournai attestant le transfert, le 18 avril 1245, répète à son tour : « capellaniam que quondam castellanie Brugensi appendebat, *sitam in Burgo Brugensi, juxta ecclesiam Sancti Donatiani* » (3).

Nous concluons :

1° La charte de 1185 — la seule qu'on ait alléguée pour prouver par documents écrits une reconstruction et une nouvelle consécration de Notre-Dame — ne nous apprend rien sur l'histoire de ce monument.

2° Les châtelains de Bruges de la famille de Nesle possédaient, dans la cour de leur résidence, une chapelle dédiée elle aussi à la Sainte Vierge. C'était un édifice séparé, construit en pierre et en bois. La chapelle remontait, semble-t-il, au moins en projet, à Raoul de Nesle (4), qui

---

(1) D'après l'original sur parchemin, conservé aux archives du Béguinage. Le texte donné par Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, 717, est tronqué.

(2) Original sur parchemin, aux archives du Béguinage.

(3) Original sur parchemin aux archives du Béguinage. Edit. Miræus et Foppens, *ouv. cité*, p. 717.

(4) Voir la charte de 1185 : « voto et rogatu mariti sui pie recordationis Radulfi obligata ». Il est possible cependant que cela ne porte que sur la dotation de la chapellenie.

signe comme châtelain pendant les années 1135 à 1153 ([1]); mais elle ne fut dotée qu'en 1185, par Gertrude et Jean, veuve et fils de Raoul, et consacrée, le 10 septembre de la même année, par Evrard, évêque de Tournai. La chapellenie, fondée dans la chapelle, resta annexée à la châtellenie de Bruges jusqu'au moment où celle-ci passa, en 1224, entre les mains de la comtesse de Flandre. En 1245 elle fut transférée au Béguinage. La chapelle elle-même fut abattue et transportée au même endroit avec tous les livres, les ornements et les meubles qu'elle contenait.

3° Les châtelains de Bruges avaient leur résidence au Bourg, puisque leur chapelle castrale, située « in curia castellani » se trouvait « près de l'église Saint-Donatien ». C'est donc bien à tort que M. Beaucourt de Noortvelde ([2]) conclut des documents de 1185 que les châtelains occupaient l'ancien hôtel Gruuthuuse, attenant à l'église Notre-Dame.

Nous laissons à des plumes plus compétentes le soin de préciser l'emplacement exact de la résidence des châtelains et de leur chapelle.

***

En ce qui concerne l'église Notre-Dame, notre première conclusion est purement négative.

Heureusement, M. le chanoine Cauchie, professeur à Louvain, a eu l'amabilité de nous signaler un document inédit qui fournit un précieux élément positif pour l'histoire archéologique de Notre-Dame de Bruges. Il s'agit d'une bulle de Nicolas IV, datée du 15 mars 1289.

Le prévot (Brixius) et le chapitre de Notre-Dame ont

([1]) Voir H. Coppieters Stochove. *Regestes de Thierri d'Alsace.* En 1133, Hacket est encore châtelain (n. 28). En 1163, Conon, fils de Raoul, signe déja comme châtelain (n. 158).

([2]) *Ouvr. cité,* p. 19 et 173.

commencé une reconstruction très coûteuse de leur église, qui menaçait ruine, et ne possèdent pas les ressources nécessaires pour mener à bonne fin l'œuvre commencée. A leur demande, le Pape engage tous les fidèles des diocèses de Tournai et de Cambrai à soutenir cette œuvre par des aumônes et des subsides charitables. A tous ceux qui y contribueraient il accorde, pour cinq ans, une indulgence d'une année et de quarante jours. Il défend, sous peine d'invalidité, de faire colporter ces lettres d'indulgence par des quêteurs.

M. E. Langlois a analysé ce document dans les *Registres Pontificaux de Nicolas IV* (publication de l'École Française de Rome) p. 174, n° 784. Nous donnons ici le texte de la bulle, que M. l'abbé H. Dubrulle a eu l'obligeance de nous faire copier dans les archives Vaticanes. Reg. Vatic. 44 (Nicolai PP. IV), epist. 92, folio 131 verso et seq.

« Universis Christi fidelibus per Tornacensem et Cameracensem civitates et dioceses constitutis presentes litteras inspecturis.

Quoniam, ut ait Apostolus, omnes stabimus ante tribunal Christi, recepturi prout in corpore gessimus sive bonum fuerit, sive malum, oportet nos diem messionis extreme misericordie operibus prevenire, ac eternorum intuitu seminare in terris, quod, reddente Domino, cum multiplicato fructu recolligere debeamus in celis, firmam spem fiduciamque tenentes quod qui parce seminat parce et metet, et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus et metet vitam eternam. Cum itaque, sicut ex parte dilectorum filiorum.. prepositi et capituli ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis, fuit expositum coram nobis, *ipsi ecclesiam ipsam, que minatur ruinam, de novo edificare inceperint, opere plurimum sumptuoso*, et ad ipsius consummationem eis proprie non suppetant facultates, universitatem vestram rogamus et hortamur in Domino, in remissionem vobis peccaminum injungentes,

quatinus de bonis vobis a Deo collatis, eis ad hoc pias elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per subventionem vestram *ecclesia ipsa valeat consummari*, et vos per hoc et alia bona, que Domino inspirante feceritis, ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire. Nos ergo de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui eis ad hoc manum porrexerint adjutricem, unum annum et quadraginta dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Presentibus post quinquennium minime valituris. Quas mitti per questuarios districtius inhibemus, eas, si secus actum fuerit, carere viribus decernentes. Datum ut supra. »

Datum ut supra indique la même date que la bulle qui précède dans le même registre, ep. 91, donnée *Idibus Martii anno secundo.* c.-à-d. le 15 mars 1289.

L'église Notre-Dame, qui menaçait ruine, a donc été rebâtie vers la fin du XIII[e] siècle. La reconstruction a été importante et très coûteuse. Nous laissons aux archéologues le soin de déterminer quelles sont les parties conservées qui datent de cette époque. Mais nous constatons que les historiens sont muets sur cette reconstruction de l'église. Sanderus, Weale, De Flou, Duclos ne parlent, au XIII[e] siècle, que de la construction de la tour qui fut achevée, dit-on, en 1297.

***

A la même date du 15 mars 1289, en vue d'augmenter la dévotion envers Marie, qui amène toujours un grand concours de fidèles à l'église Notre-Dame aux jours de fête de la Mère de Dieu, le Pape Nicolas IV accorde une indulgence de cent jours à tous les fidèles qui visiteront la dite église aux fêtes de Noël, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption.

Bien que cette seconde bulle ne se rapporte pas à l'histoire de la construction de Notre-Dame, nous nous en voudrions de ne pas ajouter ici le texte de ce document, qui nous est encore communiqué très gràcieusement par M. H. Dubrulle et qui contient un témoignage éclatant de la grande dévotion de nos pieux ancêtres à l'égard de la Sainte Vierge. Le texte s'en trouve, à la suite de la bulle précédente, dans le même Registre du Vatican, 44, epist. 93, folio 132.

« .. preposito et capitulo ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis.

Gloriosus Deus in sanctis suis, in ipsorum glorificatione congaudens, in veneratione beate Marie semper Virginis eo jocundius delectatur quo ipsa, utpote mater ejus effecta, meruit altius sanctis ceteris in celestibus collocari. Cupientes igitur ut ecclesia vestra, que in honore beate Marie Virginis est constructa, et ad quam ob ipsius Virginis devotionem, in ejus festivitatibus magna populi confluit multitudo, congruis honoribus frequentetur ; omnibus vere penitentibus et confessis qui ecclesiam ipsam in Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis festivitatibus ejusdem Virginis, annis singulis devote ac venerabiliter visitarint, suorum peccatorum veniam humiliter petituri, de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, centum dies de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Datum ut supra ».

La date est donc encore : 15 mars 1289.

C. Callewaert.

Recherchons
les anciens cartulaires de la Flandre.

Des milliers de chartes furent octroyées dans nos provinces au moyen-âge. Ces poudreux parchemins scellés, si avidement recherchés par les historiens modernes, étaient doublement précieux pour les institutions anciennes qui les avaient reçus. Ces actes d'achat, de donation ou de fondation, d'accensement ou d'asservissement, ces exemptions de tonlieu ou de juridiction, ces concessions de privilèges ou d'indulgences, ne contenaient pas seulement les éléments de l'histoire de l'institution à laquelle ils se rapportaient, ils constituaient en même temps les titres légaux de leurs propriétés ou rentes, de leurs droits ou devoirs, de leurs privilèges spirituels ou temporels.

Aussi, pour les conserver soigneusement, on les réunissait dans les chartriers des archives, on cherchait à les dédoubler, à les multiplier en s'en faisant délivrer des *vidimus* ou des copies authentiques ; on ne résistait même pas toujours à la tentation de fabriquer des pièces apocryphes destinées soit à remplacer les originaux perdus ou détruits, soit même à se créer des titres nouveaux. Souvent leurs détenteurs jaloux les enfermaient dans des armoires ou coffres verrouillés et cadenassés ; les clefs en étaient confiées à plusieurs personnes dont la réunion était nécessaire pour la visite des archives.

Pour obvier à cet inconvénient et pour faciliter les recherches, toujours malaisées quand toutes les pièces sont séparées, on chercha, surtout à partir des XII[e] et XIII[e] siècles, pendant lesquels les chartes se multiplaient rapidement, à copier les documents, en vue de l'usage journalier, sur des registres *ad hoc* que nous appelons des *cartulaires.*

Le scribe chargé de cette mission examinait le dépôt des archives, classait toutes les chartes selon le groupement qu'il trouvait déjà établi (1) ou d'après un ordre qu'il jugeait plus pratique (2) ; ensuite il les transcrivait avec plus ou moins de fidélité (3) l'une à la suite de l'autre, laissant au besoin des espaces blancs après chaque division. Le recueil ainsi formé était souvent tenu à jour ou du moins complété de temps à autre, par des scribes successifs, qui ajoutaient à la fin ou intercalaient à leur place convenable les nouveaux documents qui venaient enrichir le chartrier.

---

(1) Le classement des archives, sur lequel se modelait souvent l'ordre des pièces dans le cartulaire, était généralement basé — tout naturellement — sur l'organisation, les divisions et subdivisions des branches de l'administration à laquelle les archives appartenaient. Dans une grande abbaye, p. ex., on groupait ce qui se rapportait à la maison-mère, aux divers prieurés qui en dépendaient, aux grandes fermes qu'on exploitait ; on mettait ensemble toutes les pièces concernant une même terre, etc. On annotait parfois au dos des chartes le cartulaire et la page où on en pouvait trouver copie.

(2) Dans certains cartulaires d'institutions de moindre importance on s'en tenait parfois à l'ordre chronologique des chartes ; ainsi en est-il dans le cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin au Béguinage de Bruges. D'autres fois, comme dans le cartulaire de Saint-Donatien, conservé au Séminaire, on donnait successivement les bulles pontificales, les chartes épiscopales, les privilèges des comtes de Flandre, les statuts synodaux et autres actes.

(3) Comme l'utilité immédiate qu'on avait en vue était la facilité des recherches sur la teneur des chartes, il est arrivé bien des fois qu'on a abrégé les formules initiales et supprimé ou raccourci la liste des témoins. Souvent aussi on a rajeuni l'orthographe des documents.

Quelque cent ans plus tard, un autre copiste composait un nouveau cartulaire. Il copiait tout d'une traite le contenu de l'ancien recueil; ou bien il supprimait les pièces qui avaient perdu leur valeur juridique et transcrivait à l'endroit voulu les pièces ajoutées après coup ; ou même, se plaçant à un point de vue nouveau, il renouvelait tout le classement et composait son cartulaire dans un ordre différent du premier.

Les cartulaires pouvaient ainsi se succéder à des intervalles plus ou moins rapprochés ; et beaucoup d'anciennes institutions importantes, chancelleries princières ou épiscopales, abbayes ou villes, possédaient des séries de cartulaires très différents d'âge, de format, de conception et de contenu.

Les recueils de cette nature ne contenaient généralement que les copies des documents anciens, qui existaient séparément et servaient à établir des droits ou privilèges, et à délimiter des obligations ou des compétences, etc. Accessoirement cependant on y ajoutait des pièces d'une autre nature, ou même, dans certains cartulaires de gildes ou de confréries, toute espèce de pièces intéressant la société.

Le titre, s'il y en a un, indique d'ordinaire assez clairement la nature du recueil. Voici quelques-uns de ces titres : *Cartularium*, *Copiae cartarum*, *Registrum chartarum*, *Jura et privilegia*, *Transcripta*, *privilegiorum*, *Liber privilegiorum*, *Registrum bonorum censuum privilegiorum*, *Charterboek*, *Privilegieboek*, *Keurboek*, *Ordonnantieboek*, *Documentregister*, *Privilegien en statuten*, etc. [1].

On voit par là combien les cartulaires différaient des livres de comptes ou de rentes, des registres aux delibéra-

[1] Quand il y avait plusieurs cartulaires, on les dénommait souvent par la couleur de la reliure : Roodenboek, Zwartenboek, Wittenboek, etc. ; parfois on les distinguait par des lettres A, B, etc.

tions, des terriers, *liggers* ou descriptions de biens, des chroniques ou *dagboeken*, des obituaires ou nécrologes, etc. dans lesquels on inscrivait certaines catégories de faits concernant l'administration ou l'histoire de l'institution, mais qui ne servaient pas comme recueils de copies de chartes ou de documents diplomatiques existant séparément ([1]).

Il est aisé, après ce qui précède, de juger quelle est l'importance des cartulaires au point de vue de l'histoire, de la toponymie, de la linguistique, etc. Les milliers de documents diplomatiques qu'ils renferment sont la source la plus objective et la plus riche de l'histoire du moyen âge.

Un nombre déjà très respectable de chartes sont publiées. Qu'il nous suffise de rappeler que la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique* par feu M. Wauters compte dix gros volumes in-4° et s'arrête à la date 1350.

Dès sa fondation en 1839, la *Société d'Emulation* de Bruges a compris la nécessité de mettre à la disposition des historiens de la Flandre les trésors immenses contenus dans nos anciens cartulaires. Sa grande collection du *Monasticon Flandriae* qui, malgré ses imperfections, passe pour la plus importante publication de ce genre en Belgique, compte déjà une série de cartulaires d'abbayes ou d'institutions religieuses flamandes. Néanmoins la masse des chartes qui n'ont pas vu le jour n'est pas moins considérable et il ne sera jamais possible de tout publier. Cependant, pour éclaircir bien des points obscurs, le recours aux documents diplomatiques est indispensable.

Où les trouver ? Beaucoup d'originaux ont disparu, et bien des chartriers restent cachés ou furent dispersés. Il faut, de toute nécessité, pouvoir recourir aux cartulaires, qui ont conservé et groupé le texte des anciennes chartes. Il

([1]) On trouve cependant parfois des documents importants à la suite de certains de ces recueils.

nous faut donc avant tout des *répertoires*, aussi complets que possible, des cartulaires conservés. C'est dans ce but que la Commission royale d'histoire a publié successivement un *Inventaire des cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique*, 1895, in-8°, 123 p.; *Inventaire des cartulaires conservés en Belgique ailleurs que dans les dépôts de l'État*, 1897, in-8°, 66 p.; *Inventaire des cartulaires Belges conservés à l'étranger*, 1899, in-8°, 87 p.

Mais ces répertoires sont forcément incomplets. Il existe, surtout dans les dépôts d'archives qui ne dépendent pas de l'État, et chez les particuliers, bien des cartulaires qui n'ont pas été inventoriés. Il s'agit donc de compléter les inventaires existants. Et en vue de ces recherches, les sociétés locales d'histoire peuvent rendre les plus signalés services.

C'est dans ce but que dès la première réunion du Cercle brugeois d'études historiques, le 11 avril 1903, nous appelions l'attention de nos amis sur la nécessité de rechercher les anciens cartulaires de la Flandre non encore inventoriés. Nous signalions à cette occasion, l'existence d'un certain nombre de ces recueils, qui ne figurent pas dans les inventaires publiés par la Commission royale. Depuis lors, nous en avons rencontré plusieurs autres. Dans une réunion plus récente, notre Cercle a pris des mesures pour poursuivre les recherches avec plus de méthode et d'esprit de suite.

Mais comme les moindres indications peuvent mettre sur la piste d'excellentes découvertes, et que toutes les bonnes volontés peuvent coopérer à cette œuvre, nous nous permettons d'adresser un pressant appel à tous nos lecteurs et amis. Nous les prions instamment de vouloir nous faire connaître les cartulaires flamands qu'ils connaissent, en dehors des dépôts des archives de l'État,

et s'il ne leur est pas posible de nous fournir tous les renseignements désirés, *qu'ils veuillent ou moins avoir l'obligeance de nous* **signaler l'existence** *de pareils recueils* (1).

***

Quelles sont les indications que doit fournir un bon répertoire de cartulaires ?

1° **L'institution** dont il contient les chartes et à l'usage de laquelle il a été composé : p. ex. comté de Flandre, Franc de Bruges, châtellenie, ville, abbaye, couvent, chapitre, église, table des pauvres, hospice, gilde, métier.

2° **Le contenu.** La *nature* des actes qu'il contient. S'il porte un titre, transcire celui-ci exactement et intégralement. Indiquer la *date* de l'acte le plus ancien, et celle du document le plus récent.

Ajouter la *langue* dans laquelle les actes sont rédigés : latin, flamand, français.

3° **L'âge** du cartulaire.

Ceci s'applique évidemment avant tout au noyau primitif du cartulaire, qui est écrit d'une seule main. Si on découvre l'année de sa confection et le nom du scribe, on ne manquera pas de les annoter. En dehors de ce cas, on devra se baser sur l'écriture ou sur d'autres indications (parfois sur la date des actes les plus récents du noyau le plus ancien). Pour les ajoutes postérieures, on peut se contenter d'indiquer d'une façon générale si elles sont nombreuses et à quels siècles appartiennent les actes.

4° Une **description sommaire du volume** : le format, la nature des matériaux (parchemin, papier) et le nombre des feuillets.

---

(1) *Nous serions* heureux de connaître aussi les anciens **obituaires** ou **nécrologes** ainsi que les **chroniques**. Nous donnerons plus tard des **renseignements** sur ces intéressants documents.

5° **Le dépôt et le fonds d'archives** où le cartulaire est conservé.

6° **Les publications** qui auraient reproduit un nombre considérable des pièces contenues dans le cartulaire.

***

Voici deux exemples de ces notices :

Eeckhoutte (abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Transcripta privilegiorum ordinata per Dominum Hubertum Hauscilt abbatem, scripta per manus Joh. Vulre diaconi, anno Domini 1396.

Actes de 1130 à 1402 ; quelques ajoutes jusqu'en 1711.

Latin, flamand et français.

Ecriture : XIVe s. et suivants.

In folio, sur parchemin, de 11 feuillets.

Aux archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Eeckhoutte n. 179/151.

Zonnebeke (abbaye de Chanoines réguliers de Saint-Augustin).

Jura, privilegia et statuta abbatiae et conventus monasterii ecclesiae B. Mariae Sinnebekensis, primum quidem escripta ex originalibus instrumentis anno 1294, quibus successu temporis alia accesserunt, omnia iterum autenticata anno Domini 1512, et nunc demum ex antiquissimo illo autenticato, charactere item vetustissimo descripto libro, excopiatis noviter instrumentis anno 1632.

Actes de 1072 à 1295, avec quelques ajoutes jusqu'à 1512.

Ecriture : XVIIe siècle : 1632.

Latin, flamand, français.

In folio sur papier de 60 feuillets.

En voie de publication.

Archives du Grand Séminaire de Bruges, fonds Zonnebeke.

C. Callewaert.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

On m'a demandé, à diverses reprises, quelques notes sur l'Exposition des Primitifs Flamands, quelques détails rétrospectifs sur son organisation, quelques renseignements sur ses résultats... La réponse à ces questions me paraissait longue et difficile: aussi étais-je très hésitant. Pour vaincre mes scrupules, on me fit remarquer que cette Exposition de 1902 avait été pour Bruges un véritable événement, qu'il importait donc, au point de vue de notre histoire locale, d'en recueillir les documents, et que leur place tout indiquée se trouvait dans les Annales de la Société d'Emulation.

Me parler histoire, me demander une collaboration aux travaux de la Société d'Emulation, c'était évoquer des souvenirs toujours bien chers et éveiller ainsi en mon âme des sentiments qui me désarmaient absolument...

Je cédai donc. Et, en exécution de cette promesse, j'apporte aujourd'hui à cette *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* dont mon père fut l'un des fondateurs, longtemps le président et toujours le collaborateur dévoué, non pas, hélas! une étude historique ou le résultat de quelque découverte de nature à jeter une lumière nouvelle sur un point obscur de nos Annales, mais simplement quelques souvenirs personnels sur un fait tout récent et encore présent à la mémoire de chacun.

En effet, cette Exposition, tout le monde l'a vue, et je ne puis dire des tableaux rien qui n'ait été éprouvé par les visiteurs.

Pourquoi donc venir en parler ? Et quels sont auprès des lecteurs de l'Emulation, mes titres à les entretenir des œuvres de nos Primitifs ? Ces tableaux, je ne les ai ni conquis, ni découverts. La plupart étaient glorieux déjà.

Certains d'entre eux avaient même une vraie cour d'admirateurs. Ceux qu'on ignorait alors, sont connus maintenant et célèbres aujourd'hui.

Eh bien ! quoique que cela puisse paraître paradoxal, c'est précisément cette célébrité qui est la seule excuse de ces modestes et très simples notes.

Les tableaux célèbres ne sont-ils pas comme ces personnages illustres, pour lesquels l'histoire met à contribution les détails les plus familiers et à première vue les plus insignifiants ?

Des écrivains éminents, membres de nombreuses académies, n'ont-ils pas mis au pillage, pour écrire l'histoire d'un homme qui identifie une grande époque, les petits cahiers de Joseph, le valet de chambre de Napoléon I ? C'est que tout ce qui précède les combats et ce qui suit les victoires, est intéressant et souvent instructif dans ses moindres anecdotes.

Ayant été mêlé de très près à la cuisine préparatoire de l'Exposition, j'ai appartenu un peu, comme le Joseph de Bonaparte, à l'office ; je lui ressemblai encore plus pendant la durée de l'Exposition, puisque j'en fus en quelque sorte le concierge, en ayant surveillé l'entrée et dirigé moi-même la garde pendant cent onze jours sur les cent douze jours de son existence (1) ; plus tard, au moment d'un départ qui me fendait le cœur, lorsque

(1) M. R. Coppieters t'Wallant me seconda dans cette besogne avec le zèle le plus grand.

je fis à nos chers Primitifs, avec les soins les plus minutieux et la déférence la plus grande, leur toilette de voyage, j'ai approché de plus près encoro mon modèle...

Je vais donc, des salles superbes de l'Exposition, vous faire descendre à des sous-sols, et là vous donner quelques recettes ! Peut-être serviront-elles un jour ? Car, dans quinze ou vingt ans, il se trouvera bien un téméraire pour entreprendre une nouvelle Exposition des Primitifs à Bruges. Il le faut. Qu'il ne craigne pas ; qu'il soit jeune et enthousiaste, et il la fera bien plus belle que ne le fut celle de 1902. Lui donner, à ce cher inconnu, quelques renseignements qui pourront lui être utiles et l'aider ainsi dans cette nouvelle et plus complète apothéose de l'art Flamand, voilà une des raisons qui m'ont le plus engagé à livrer à la publicité ces modestes souvenirs.

Ces notes me permettront aussi de soulever quelques voiles et de trahir quelques secrets. Et cette perspective m'a séduit et beaucoup encouragé. J'aurai, en effet, un vrai plaisir à divulguer aux nombreux lecteurs des Annales de l'Émulation la connaissance de faits que le public ignorait ou connaissait mal et que les intéressés cherchaient à lui cacher !

Cette publicité et ces indiscrétions seront même pour moi la manière, depuis longtemps désirée, d'acquitter quelque chose de la grande dette personnelle que j'ai contractée envers certains personnages qui ne cessèrent de m'apporter leur haut ou amical appui. Ce sera, d'une manière plus générale, l'occasion d'accomplir un devoir de justice et de rendre à César ce qui revient à César. Le public ne pense trop souvent qu'à ceux qui s'agitent devant lui : il ne songe pas assez à ceux qui travaillent dans le silence et l'ombre. Il voit le succès : il ne recherche pas ceux qui l'ont rendu possible. Les qualifications données

par un catalogue font recueillir par quelques personnes qui y figurent avec des titres ronflants, les honneurs qui revenaient à des membres protecteurs, dont la haute, dévouée et constante intervention a cent fois décidé d'une victoire cent fois compromise.

Et puisque je parle de membres protecteurs, deux noms se pressent sous ma plume. Au point de vue de la justice comme sous celui de la gratitude personnelle, j'ai hâte d'en tracer les lettres : M. *Beernaert*, Ministre d'État, le Comte *Charles d'Ursel*, le regretté Gouverneur de la Flandre Occidentale !

L'un vis-à-vis du Gouvernement, des administrations communales, fabriciennes ou de musées, puis hors de Belgique, partout où la renommée de son éloquence et de son illustration politique avait pénétrée, c'est-à-dire dans l'Europe entière, me vint sans cesse en aide, à tel point qu'un jour, ce Ministre d'État, que rien pourtant ne lasse lorsqu'il s'agit de son pays et de l'art national, m'écrivit : « Décidément être président d'honneur de l'Exposition de Bruges n'est pas une sinécure ». Ceci était un *post-scriptum*. La première partie de la lettre m'annonçait qu'il avait fait à l'instant les démarches que je le priais de tenter. Quelques jours après, comme toujours en pareil cas, j'apprenais le succès de la négociation. Et, c'est ainsi que nos plus beaux Primitifs nous arrivèrent...

Ce fut à Bruges — le croirait-on — que l'Exposition en préparation eut le plus d'obstacles à surmonter, et personne ne serait parvenu à les vaincre si le Comte d'Ursel ne s'était trouvé providentiellement à la tête du Gouvernement de la Flandre Occidentale.

Le regretté Comte d'Ursel avait été zouave pontifical, et ce passé avait laissé sur son âme une double et ineffaçable empreinte. Ses convictions profondes avaient pris à Rome une grandeur et une hauteur de vues toutes

chrétiennes. D'autre part, le métier militaire avait mis au service de ces idées élevées une énergie toute militaire. On retrouvait toujours le zouave sous l'habit du Gouverneur. Et naturellement, la difficulté n'effrayait pas ce cœur de soldat qui battait sans cesse pour les causes les plus nobles! On peut dire, en toute vérité, qu'il ne craignait ni les batailles, ni les longues campagnes, quand le but à atteindre était de nature à rehausser l'éclat de sa province, à servir ses intérêts, à glorifier son passé...

Ah! qu'on me permette cette parenthèse, qui est comme une couronne que je veux déposer sur une tombe vénérée : qu'on me laisse rappeler combien le Comte d'Ursel aimait notre Flandre et les aspirations élevées qu'il avait pour Bruges!... Que de fois il me fit part de ses beaux projets, de ses patriotiques espoirs, de tout ce qu'il aurait voulu faire de grand et d'utile; que de fois je le vis à l'œuvre pour réveiller des énergies, sécouer des apathies, susciter des enthousiasmes, appeler des progrès!...

Il est facile de deviner d'après tout ceci, le secours que je trouvai à l'hotel du Gouvernement à Bruges.

Cependant, au premier abord, le Cte d'Ursel s'était montré assez sceptique : une semblable entreprise lui semblait irréalisable. Mais lorsqu'il vit que, malgré ses appréhensions et ses doutes, nous voulions la tenter, avec quelle énergie, quelle constance, quelle bienveillance il nous aida!

Aux noms de MM. Beernaert et d'Ursel, membres de notre comité d'honneur, je dois ajouter toute une liste de membres effectifs de nos comités belges et étrangers.

En Belgique, que de concours dévoués je trouvai! Le Bon de Vinck de Winnezeele, MM. Cardon, Hulin, Verlant, Wauters, Koch, de Witte, Bon Alb. van Zuylen, le R. P.

van den Gheyn, M. R. Coppieters t' Wallant, des dames mêmes, comme Madame Paul Errera, mirent le zèle le plus grand à faire réussir nos projets.

A l'étranger, il me faut citer MM. Weale, Spielmann, Friedländer, Firmenich-Richartz, le Dr Bredins, etc., etc. car bien d'autres encore mériteraient d'être nommés, mais mon énumération serait interminable. Je me borne donc à ces noms principaux. J'adresse un hommage tout particulier et l'expression d'une reconnaissance spéciale au Bon de Vinck et à M. Ch. L. Cardon qui « travaillèrent » — c'est le mot — avec une ardeur et un dévouement inégalés. Le merveilleux arrangement de Gruuthuse fut l'œuvre du Bon de Vinck. M. Cardon, après s'être mis en quatre pour m'obtenir des tableaux et des œuvres d'art, prit une part importante au travail difficile et ingrat du placement de nos Primitifs.

Mais avant de parler du placement des tableaux — ce qui nous mettrait à quelques heures de l'ouverture de l'Exposition — il serait peut-être logique de raconter sa génèse et de montrer comment l'idée même d'une Exposition de Primitifs prit naissance.

Elle eut son origine dans le succès d'autres entreprises similaires. Ce furent, en effet, les résultats des expositions Rembrandt à Amsterdam et Van Dyck à Anvers qui suggèrent à Monsieur Wytsman de Bruxelles l'idée d'organiser, dans la capitale de la Belgique, une Exposition de Primitifs.

M. Wytsman s'assura quelques concours, obtint même quelques adhésions et, continuant sa tournée, vint demander les tableaux de Bruges pour Bruxelles.

Pour nous autres brugeois, la réponse qui fut faite à sa demande est facile à deviner. Ce refus rendait évidemment l'Exposition de Bruxelles impossible ; toutefois M.

Wytsman ne renonça pas à son idée. Il se dit que puisque la montagne ne venait pas à lui, il fallait aller à la montagne. La montagne, c'était Bruges. Il arriva donc à Bruges et rencontra dans les salons du Gouverneur, qui était alors M. le B[on] Ruzette, des délégués de l'administration communale, des hospices et quelques amateurs d'art.

M. Wytsman exposa son nouveau projet qui consistait à faire l'Exposition à Bruges même. Tout alla bien jusqu'au moment où il demanda un subside. On lui répondit, m'a-t-on raconté, qu'on lui accorderait 300 francs. M. Wytsman qui évaluait la dépense à 100,000 francs et espérait un subside de 15 ou 20,000 francs, plia ses papiers et partit sans esprit de retour.

Complétement découragé et ayant renoncé définitivement à rien tenter à Bruges, il passa la main, sans se faire prier, à un brugeois, M. Tulpinck. Celui-ci, une fois en possession du dossier Wytsman, demanda et obtint de M. Ruzette la convocation d'une nouvelle réunion pour examiner de rechef la même affaire.

C'est donc bien M. Wytsman — je tiens à lui rendre une seconde fois cette justice — qui fut le véritable « promoteur » de l'Exposition des Primitifs. Je lui avais déjà reconnu cette qualité dans mon discours de clôture de l'Exposition. Et, lui-même, dans une brochure imprimée à Bruxelles, avait revendiqué à son tour ses droits à ce titre. Il est vrai qu'après le succès de l'Exposition, cela n'a pas empêché une autre personne de prendre sur des circulaires et des imprimés français et flamands répandus à profusion, les noms ronflants et devenus glorieux de « *promoteur*, *organisateur*, *ontwerper* », etc. de l'Exposition !

La seconde assemblée qui fut réunie chez le B[on] Ruzette, eut lieu le 17 décembre 1900. Elle était fort nombreuse : le Collège échevinal de la ville de Bruges y était

représenté, ainsi que les administrations fabriciennes et hospitalières, les sociétés archéologiques, les artistes et les amateurs d'Art.

M. Tulpinck développa de nouveau le projet de M. Wytsman, c'est-à-dire l'idée de réaliser à Bruges même et d'y organiser l'Exposition des Primitifs, décidée d'abord à Bruxelles. Il déclara que cette entreprise pouvait se faire avec des frais bien moins considérables que ceux indiqués par M. Wytsman, et que par conséquent l'obstacle qui avait tout fait échouer disparraissait.

A l'appui de cette affirmation, il produisit le devis des dépenses qu'entraînerait selon lui cette Exposition. Ce devis était loin d'atteindre les 100.000 francs indiqués par M. Wytsman.

Le voici, du reste :

Assurances sur 6 millions	fr.	3,000
Surveillance 15 hommes (100 jours à 2 fr.) .	»	3,000
2 chefs surveillants à fr. 2.50 par jour . .	»	500
Transports et assurances de transport. . .	»	2,500
Caisses	»	1,500
Menuiseries	»	4,000
Aménagement	»	1,500
Déballage et emballage	»	1,000
Publicité, frais de voyage, de bureau et divers	»	1,500
Imprévu	»	2,800
2 Pompiers	»	500
Total. . .	fr.	23,800

C'est-à-dire moins du quart de la somme prévue par M. Wytsman. Nous verrons plus tard combien ce nouveau calcul était peu sérieux. Qu'il me suffise de dire, pour le moment, que les frais de l'Exposition s'élévèrent à plus de **160.000** francs !

Cependant ce chiffre de 23.800 francs avait jeté un froid sur l'assemblée. M. Tulpinck assura alors qu'il était plutôt exagéré et très probablement au dessus de la réalité. Malgré cela, quand il fallut trouver les moyens de constituer cette somme, le froid devint glacial. Un membre du Collège se leva pour dire qu'il ne savait pas ce que l'administration communale déciderait, mais qu'il pensait que son subside ne pourrait dépasser 2000 fr. Un membre de la Députation permanente ajouta que le subside de la province ne serait probablement pas supérieur à 500 francs.

Les choses allaient très mal... Ce fut alors que le Gouverneur, avec un grand à propos, pour empêcher un naufrage complet, déclara qu'il allait constituer un comité de trois membres qui ferait une nouvelle étude du projet et tenterait des démarches auprès du Gouvernement et de la ville de Bruges afin de savoir exactement quels subsides on pourrait obtenir.

Mais lorsqu'il fallut nommer cette commission, personne, sauf naturellement M. Tulpinck, ne voulut en faire partie. Chacun avait un prétexte pour s'y soustraire. Le Gouverneur, de rang en rang, arriva jusqu'aux places du fond. Venu en retard, j'occupais la dernière chaise de la dernière ligne, et ce fut à ce hasard, je pense, que je dus d'être désigné. En effet, le Bon Ruzette, appuyé par tous ceux qui désiraient échapper à cette mission plus que douteuse, ne voulut pas accepter mes excuses, car elles l'eussent obligé à recommencer toute la tournée. M. De la Censerie, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, dut à ce titre de subir la même violence.

A quelques jours de là, le Baron Ruzette était brusquement et mortellement frappé. Ce fut un deuil général, dont chacun de nous a gardé le triste souvenir.

Pour la future Exposition, cette mort, qui lui enlevait un partisan convaincu et un puissant protecteur, était un coup terrible.

De longues semaines se passèrent avant que le Comte d'Ursel ne fût nommé. Celui-ci voulut bien confirmer le mandat que nous avions reçu de son prédécesseur ; mais le temps perdu était trop considérable pour qu'il fût encore possible de faire l'Exposition en 1901, comme cela avait été préconisé par M. Tulpinck.

En la reculant d'un an, nous gagnâmes un délai qui fut même trop court à mon avis. Car, si j'avais eu quelques mois de plus, il est bien des démarches que j'aurais encore pu tenter et des tableaux que j'aurais obtenus !

Lorsqu'on refera une exposition de Primitifs, qu'on s'y prenne trois ans d'avance et que durant ces trente six mois, on travaille chaque jour !

Aussitôt après l'audience, pendant laquelle le Cte d'Ursel nous avait continué notre mission, je me mis à l'ouvrage.

Mon premier soin fut d'examiner sérieusement les prévisions de dépenses. J'eus aussitôt la conviction que M. Wytsman, dans ses calculs, devait être bien près des probabilités. J'estimai que sans 10,000 francs de subside de la ville, 25,000 de l'État et 5,000 de la province, il était impossible de rien tenter. On m'objecta, avec de grands désespoirs, que j'allais tout ruiner et que je voulais obtenir des choses *impossibles*. Je répondis que si l'on ne voulait pas nous donner les moyens de mener à bien l'entreprise, il valait mieux ne pas la commencer.

Mais avant de demander des subventions, il était de bonne diplomatie de nous assurer de hauts concours moraux. Et c'est là un point extrêmement important, sur lequel j'appelle l'attention de tous les organisateurs d'expositions de tableaux à venir.

Je partis donc pour Bruxelles, et naturellement je me rendis en premier lieu chez M. Beernaert, ministre d'État.

Il se montra d'abord assez mal disposé pour notre entreprise brugeoise. N'était-ce pas Bruges qui avait fait échouer l'Exposition projetée à Bruxelles, qu'il avait plus que tout autre patronée? M. Wytsman qui était allé à Bruges sur sa recommandation, n'y avait-il pas été si mal reçu qu'il avait jeté le manche après la cognée?...

Que faisait-on, du reste, à Bruges pour les arts? Où pourrait-on y exposer des tableaux en grand nombre, alors qu'on n'avait pas même un local décent pour les chefs-d'œuvre de l'école des Van Eyck appartenant à la ville?...

Tout cela était bien vrai, hélas!... Je dus plaider les circonstances atténuantes, évoquer les souvenirs du passé, parler d'un avenir meilleur, insister sur le caractère artistique et patriotique de ce projet. Ces dernières considérations furent décisives. Patrie, Art, sont deux mots magiques pour M. Beernaert, et les gloires du passé comme les espérances de l'avenir en ce qui concerne Bruges, lui sont, malgré tout, particulièrement chères. Il l'avait déjà montré dans la question de Bruges port de mer, il devait le prouver encore plus, si possible, dans l'entreprise de l'Exposition des Primitifs Flamands.

Il daigna donc accepter le titre de Président d'honneur de l'Exposition de Bruges que je lui offrais. Ce fut ma première et plus importante victoire.

De chez M. Beernaert, j'allai chez M. le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.

M. van der Bruggen m'arrêta dès les premiers mots de mon exposé : « Est-ce l'administration communale de Bruges qui organise cette affaire? » Et sur ma réponse négative, il me déclara que le gouvernement ne pouvait pas subsidier des entreprises particulières; que, du reste, un projet aussi difficile était irréalisable si la ville de Bruges ne lui donnait pas un caractère officiel et n'en prenait pas l'initiative et les responsabilités auprès des

prêteurs. J'eus la maladrosse de parler de l'Exposition Van Dyck à Anvers. Cela permit au ministre d'appuyer sa théorie d'un exemple. Et non seulement, il me fit remarquer que l'Exposition Van Dyck était officiellement organisée par la municipalité, mais que malgré cela, elle avait laissé un déficit. Or, à Anvers, on avait des locaux tout aménagés, alors qu'à Bruges nous aurions à en arranger et à en décorer à grands frais...

Hélas ! à aucun prix, le Bourgmestre de Bruges ne voulut prendre le rôle et assumer les responsabilités indiqués par le ministre. Bien plus, il ne croyait pas à la possibilité de cette entreprise : « Je manque un peu de confiance, m'écrivait-il, dans la possibilité de réaliser ce projet. Je suis effrayé des difficultés, des charges, des risques qu'il entraîne, même pour les organisateurs. »

Ce fut là un moment critique. De tous les côtés, nous recevions des conseils de ce genre, vrais douches glacées tombant sur la flamme de notre premier enthousiasme. Personne ne voulait même accepter la présidence de cette hasardeuse entreprise !

Nous ne nous laissâmes cependant pas décourager, et la suite nous donna raison. C'est encore une constatation qu'il est utile de faire, dans l'intérêt des expositions à venir.

Je retournai donc chez M. van der Bruggen. Celui-ci, sans rien modifier à sa manière de voir, me renvoya au Directeur du Beaux-Arts « qui, me dit-il, me prouverait, en me montrant le dossier de l'Exposition d'Anvers, le bien fondé de ses craintes et de ses objections. »

Je n'avais pas l'honneur de connaître M. Verlant. Dispensateur éclairé et tout puissant de la manne gouvernementale aux artistes, son bureau est sans cesse assiégé de quémandeurs qui tous se disent artistes.

Il est donc tout naturel qu'il fronce ses noirs sourcils

et prenne son air le plus grave et son regard le plus sombre quand il voit entrer un inconnu. Cet accueil sévère se dissipa après quelques instants de conversation, et M. Verlant me montra bientôt qu'il s'intéressait à notre entreprise et qu'il serait heureux de pouvoir la soutenir officiellement. Mais la chose lui paraissait bien difficile. Et de même que le ministre, il me répétait sans cesse : « Pourquoi la ville de Bruges ne fait-elle pas comme la ville d'Anvers et ne donne-t-elle pas une estampille officielle à l'Exposition ? Dans tous les cas, ajouta-t-il, le Gouvernement ne pourra faire plus que de doubler le subside accordé par la ville de Bruges. » Or, il résultait d'une conversation que j'avais eue avec un membre influent du Conseil communal que nous ne pouvions espérer que deux ou trois mille francs au maximum, comme subside de la ville. Cette somme doublée par le Gouvernement, nous donnait comme total cinq ou six mille francs !

Cela eût paru peut-être possible à certaines personnes, avec le devis de 23,800 francs dont on avait donné lecture à notre réunion chez le Bon Ruzette ; cela me semblait absolument dérisoire avec des prévisions de dépenses se rapprochant du total indiqué par M. Wytsman, chiffre que je croyais réel.

Il fallait donc coûte que coûte obtenir de la ville un subside beaucoup plus considérable. C'était la base de tout : si l'administration communale ne l'accordait pas, eh bien ! on renoncerait à l'Exposition. Se désister valait mieux, me semblait-il, que d'arriver à une débacle ou à un pitoyable échec.

Cette manière de voir n'était pas partagée par tout le monde ; mais elle prévalut néanmoins et j'adressai aussitôt une requête au Conseil communal pour obtenir un subside de 10,000 francs, puis un même exposé au Conseil provincial pour lui demander 5,000 francs.

Ces deux subsides — à l'étonnement de tout le monde — nous furent accordés. Il serait trop long de raconter toutes les démarches qui les précédèrent, mais aucun moyen pour réussir n'avait été négligé. Et ce principe avait été appliqué : qu'une requête écrite et collective doit toujours être accompagnée de visites personnelles.

Dès que le subside de la ville nous fut acquis — sans attendre celui de la province qui ne pouvait être voté que plus tard — je retournai au ministère des Beaux-Arts.

M. Verlant était d'accord avec moi sur le principe, mais non encore sur le *quantum* du subside ; après des discussions qui durèrent toute une journée et dans lesquelles je me montrai entêté comme un Breton, puis après de longues conférences avec le Ministre, j'obtins un subside de 25,000 francs. Quel triomphe !

Encouragé par ce succès, je fis aussitôt des démarches du même genre auprès de la Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale qui m'accorda 1,500 francs.

Enfin, des concitoyens généreux se firent membres protecteurs de l'Exposition et me versèrent chacun une somme de cent francs. C'est un devoir pour moi de citer leurs noms ; les voici : MM. le Bon P. van Caloen de Basseghem, C. van Caloen de Basseghem, le Bon E. van Caloen, le Bon M. de Crombrugghe, L. De Meulemeester, V. De Meulemeester, G. Baert, J. Dobbelaere, G. Eloi, Empain frères, R. Fraeys, F. Ganshof, A. Ganshof, Janssens de Bisthoven, Jooris, Joos de ter Beerst, le Baron Lambert, A. Kervyn, van Ockerhout, le Baron Peers de Nieuwburg, van der Renne de Daelenbroeck, A. Rouse, le Baron Ruzette, L. Ryelandt, J. Schramme, A. Solvay, D. Van Caillie, Van der Ghinst, Me Van der Meersch, A. van de Walle, van Ruymbeke, C. Verhaeghe, E. Verstraete, E. Visart de Bocarmé, le Baron Prosper van Zuylen van Nyevelt, Van den Bogaerde.

Les subsides obtenus se composaient donc de :

10,000 fr. de la ville de Bruges
5,000 fr. promis par la Députation permanente
25,000 fr. de l'État
1,500 fr. de la Cie de la Flandre
3,800 fr. de nos membres protecteurs ;

total 45,300 francs !

Tant d'argent augmenta mes ambitions et me décida à greffer toute une série d'autres expositions sur celle des tableaux.

Cette pensée me poursuivait depuis longtemps : aux tableaux, je voulais adjoindre les miniatures, les orfèvreries, les sceaux, les monnaies et le mobilier. Je désirais compléter notre projet de façon à donner au visiteur une idée, aussi approximative que possible, de la civilisation artistique qui règnait à Bruges, sous les ducs de Bourgogne:

Plusieurs de mes collègues trouvaient bien imprudent et peu raisonnable de compliquer ainsi l'entreprise déjà difficile et aléatoire des tableaux. Je persistai néanmoins dans mon idée ; et comme nous avions décidé de convoquer une réunion de toutes les personnes qui avaient adhéré à notre projet, je me promis d'en profiter pour porter devant l'assemblée cette question et pour y poser le problème.

Voici en quels termes j'exposai et défendis ma thèse :

. . . .

« Ne devons-nous pas, à Bruges même, faire revivre dans son ensemble cette époque si glorieuse des ducs de Bourgogne ?... Ne devons-nous pas l'y faire revivre toute entière ?...

« Est-il une entreprise plus digne de notre zèle, que de chercher à reconstituer, par la réunion de ses chefs-

d'œuvre de peinture, de sculpture et d'orfèvrerie, le caractère d'une époque où les arts atteignirent un si haut développement ? . . . .

. . . .

« Est-il, pour une semblable Exposition, un cadre comparable à celui de Bruges ? N'est-ce pas à Bruges que fleurirent, au XVe siècle, tous les arts, sous la double influence du génie industriel des communes flamandes et du faste royal des ducs de Bourgogne ?

« Si Jean Van Eyck n'est pas né à Bruges, c'est Bruges qu'il adopte... Et n'est-il pas plus glorieux d'avoir été choisi par ce grand peintre pour être le séjour de sa gloire, que de lui avoir donné le jour ? N'est-ce pas sous le nom de Jean de Bruges, que sa renommée s'étend dans toute l'Europe ?

« N'est-ce pas à Bruges que tous les chefs d'école viennent, comme à une source unique, puiser les enseignements de l'immortel maître ?

« N'est-ce pas enfin par les peintres de Bruges que l'école Flamande exerce, à cette époque, sur le monde entier, une influence prépondérante ?

« Bruges a donc un devoir de reconnaissance à remplir vis-à-vis de ses plus glorieux enfants. Ce qu'Amsterdam a fait pour Rembrandt, ce qu'Anvers a fait pour Van Dyck, Bruges le doit à Van Eyck, à Memling, à G. David, et même à ses Claissens et à ses Pourbus.

« Laissez-moi, à ce propos, vous rappeler les paroles d'un savant étranger [1] qui s'est beaucoup occupé des ducs de Bourgogne. Parlant des Maîtres primitifs de l'Ecole de Bruges, il disait, il y a longtemps déjà : « **Je ne** crois pas que la Belgique puisse reculer devant la tâche si belle de mettre un jour sa gloire et son art du XVme

---

[1] M. de la Borde.

siècle en évidence... On doit attendre d'elle cet effort de dévouement patriotique ! »

« Il est impossible, Messieurs, que ces justes paroles ne trouvent pas enfin un écho dans la vieille cité, berceau de toutes les merveilles du moyen-âge, au milieu surtout de cette élite, réunie aujourd'hui dans les murs mêmes de ce palais de Gruuthuse, dont le fastueux seigneur, grand protecteur des arts, s'appelait Jean de Bruges !

« Non, Messieurs, nous entendrons cet appel patriotique; car, comme le disait souvent une voix qui m'était particulièrement chère : « les sociétés qui ne savent pas honorer leur passé, ne méritent pas un glorieux avenir ! »

« Cette noble fierté du passé, gage certain de l'avenir, est — je le constate avec joie — un sentiment que l'on a toujours eu à Bruges. Vers la fin du XVe siècle déjà, un des griefs principaux contre Maximilien, fut la dispersion des richesses artistiques réunies par la maison de Bourgogne.

« Cherchons donc à refaire, au moins d'une manière momentanée, ce que les Brugeois d'alors réclamaient avec tant d'énergie.

« Reconstituons cette page d'histoire, glorieuse entre toutes, et nous n'aurons pas seulement servi Bruges, mais bien la Belgique entière, mais l'art dans sa conception la plus élevée !

« Il y a bien des années déjà, l'Académie royale de Belgique inscrivait parmi ses concours la question suivante : « Quel a été le point de départ et le caractère de l'art flamand sous les ducs de Bourgogne. Quelles sont les causes de sa grandeur et de sa décadence ? » Notre Exposition de tableaux et d'enluminures résoudra, en mettant sous vos yeux tous les éléments réunis d'une sérieuse étude, cette question, d'un intérêt capital.

« Et à côté de cette galerie, si instructive pour tous, où

l'on pourra voir les sources, l'éclosion, l'épanouissement et les causes d'affaiblissement graduel de l'école primitive flamande, nous chercherons, dans ce merveilleux palais même, si plein de souvenirs artistiques, à reconstituer, avec des tapisseries de toute lisse, tissées à Bruxelles, avec les belles étoffes de Gand, avec les joyaux ciselés à Anvers ou venus des rives de la Meuse, avec les miniatures des précurseurs de Van Eyck, avec quelques exemplaires de la belle « librairie » des seigneurs de Gruuthuse, nous chercherons avec tous ces précieux trésors, à reconstituer la demeure d'un des plus puissants et des plus éclairés parmi les nobles protecteurs des arts au XVe siècle.

« C'est ce but, plein d'intérêt et d'enseignements, c'est ce but élevé et patriotique, que je vous propose, Messieurs, et c'est pour y atteindre que je réclame avec instance votre précieux et plus dévoué concours. »

Ce projet fut accepté par toute l'assemblée. Le comte d'Ursel qui la présidait, était enchanté de la façon dont les choses s'étaient passées et commençait à avoir foi dans le succès de notre entreprise.

Cependant tout ceci n'avait pas l'importance qu'on pourrait croire. Un seul membre de notre futur comité des tableaux assistait à la séance et d'autres notabilités encore s'étaient excusées. C'était là un mauvais symptôme et j'en eus bientôt l'explication.

A ces personnages haut placés dans la direction de nos musées nationaux, par une impardonnable négligence, on avait simplement envoyé, pour leur demander leur participation la plus active, un bout de circulaire imprimée.

De là un légitime froissement et une hostilité dont M. Verlant eût la bonté de me signaler les dangers.

Je ne connaissais pas les personnes envers lesquelles on avait ainsi manqué d'égards et qui, pour cette raison, n'avaient même pas répondu à notre convocation, mais je

m'empressai cependant de leur écrire longuement pour les prier d'agréer mes excuses.

C'étaient des hommes aimables et bienveillants ; ils me le montrèrent par les lettres qu'ils m'adressèrent aussitôt.

Mon impression fut encore meilleure lorsque, quelques jours plus tard, chez M. Beernaert qui avait la bonté de nous réunir, je fis la connaissance de MM. Cardon et Wauters du Musée de Bruxelles, Koch du Musée d'Anvers, Maeterlinck du musée de Gand, etc.

Nous eûmes ainsi, de nombreuses réunions chez M. Beernaert, qui les présidait toujours lui-même.

C'était intéressant, instructif, charmant. Tout le monde prenait des engagements, faisait des serments ; mais la fois suivante M. Beernaert constatait que peu de chose avait été fait. Les tableaux n'arrivaient pas...

La besogne la plus utile qui fut accomplie, se résume en la formation de comités étrangers de membres protecteurs.

Car, ces comités constitués, je pus me mettre à correspondre directement avec eux, et ce fut seulement alors que les choses avancèrent un peu.

En Angleterre et en Allemagne, j'avais trouvé des correspondants d'un zèle et d'une compétence remarquables. A Londres, c'étaient MM. Weale et Spielmann.

En Allemagne, MM. Friedlaüder et Firmenich-Richartz.

Pour donner une idée du zèle de M. Is. Spielmann, il me suffira de dire que je conserve de lui plus de cent cinquante lettres remplies de renseignements utiles.

Tout le monde connait l'amour de M. Weale, le vénérable père de G. David, pour les Primitifs ; aussi n'étonnerai-je personne en disant qu'il se dévoua de tout son cœur à leur apothéose.

Il était également un excellent correspondant, et parmi plus de deux mille autographes, intéressantes réponses

à des lettres que j'ai écrites à l'occasion de l'Exposition des Primitifs, les siennes occupent une place d'honneur.

Toùs ces autographes réunïs forment une précieuse collection. Je ne regrette donc pas d'avoir tenu pendant les dix-huit mois qui ont précedé l'Exposition, à écrire moi-même toutes les lettres de quelqu'importance. Que ceci soit un encouragement ! La besogne est un peu rude et demande de la persévérance ; mais que d'avantages à négocier sans intermédiaire, à préparer soi-même le terrain, à poursuivre un plan avec suite ! A chaque personne, il faut un argument spécial et souvent on ne peut procéder que par étapes. Avec chacune, il faut tenir compte des renseignements obtenus sur elle. Avec toutes, il faut des formes, mais ces formes dőivent varier naturellement suivant le rang et la situation. Comment cela peut-il se faire dans un bureau ?

Je crois donc que le succès d'une Exposition difficile dépend en grande partie de la correspondance qui doit s'établir ainsi, directement, entre les futurs prêteurs et celui qui a la conduite de l'entreprise. Je pense même que c'est là un bon conseil — une bonne recette si vous voulez — que je donne à ceux qui auront la patriotique pensée de réunir encore quelque jour les chefs-d'œuvre de nos maitres flamands dans ce Bruges qui est l'endroit tout indiqué pour leur glorification.

Je viens de parler du zèle de plusieurs de nos distingués correspondants de l'étranger.

Il n'en fut cependant pas partout ainsi, et à St-Petersbourg notamment, nous ne trouvâmes pas le concours qui eût été nécessaire pour obtenir certains tableaux qui par leur maîtrise, tels les Van Eyck, ou leur provenance, tel un Q. Metsys ayant appartenu autrefois à l'église de St-Donat, avaient leurs places tout indiquées à Bruges. Le

vrai moyen, si le temps ne nous avait pas fait défaut, eut été d'aller soi-même à St-Petersbourg. Que le président de la future Exposition des Primitifs prenne sur ce point de meilleures dispositions que moi et... un billet pour St-Petersbourg...

Pour faire compensation, certains autres de nos correspondants péchaient, au contraire, par excès de zèle.

C'est ainsi qu'une grande dame de Paris, à laquelle un de nos présidents d'honneur avait bien voulu recommander notre entreprise, répondit aussitôt à ma requête avec un tel enthousiasme qu'il lui fallut seize pages pour en résumer les impressions, rédigées cependant en style télégraphique !

La lettre se terminait par quelques questions « destinées à lui permettre de continuer des démarches déjà commencées. » Elle n'avait pu faire grand'chose encore, mais cette charmante et irrésistible protectrice des Arts, m'annonçait qu'avec les renseignements demandés, elle arriverait, en peu de jours, à nous former à Paris un comité d'une trentaine d'hommes dont elle m'énumérait les noms et les qualités qui, dans la plupart des cas, n'avaient aucun rapport avec nos Primitifs. Elle ajoutait qu'elle s'occupait déjà d'adjoindre à cette compagnie des trente, une armée de deux cents dames patronesses, choisies parmi les plus élégantes de Paris, ainsi qu'elle avait fait dans une autre Exposition. « A ces trente personnages et à ces deux cents dames, disait en terminant ma correspondante, vous écrirez vous-même « en leur affirmant que ce que vous leur demandez ne les engage à rien. » « C'est ainsi, ajoutait-elle finement, qu'il faut toujours faire en commençant... Aux propriétaires de chefs-d'œuvre ne parlez surtout pas de leurs tableaux... dites leur qu'il ne s'agit que d'un patronage moral... Plus tard, s'ils ne se montrent pas très disposés à prêter,

faites paraître des articles dans les journaux, où vous mettrez en vedette les noms des exposants futurs. Pour les hommes, la vanité et aussi, si vous le pouvez, l'espoir de quelque décoration... Pour les dames, si vous avez l'âme poétique, les lettres les plus poétiques possibles et puis des prospectus de l'Exposition sur un papier élégant, encadrés d'un joli motif de l'époque... »

Cette grande dame connaissait le cœur humain, et ses conseils ne sont pas à dédaigner. Quant à moi, j'avoue que plus d'une fois j'en tirai le plus grand profit et que bien souvent j'en remarquai la justesse.

Cependant l'impression que me fit cette lettre, au moment de sa réception, n'avait rien de philosophique. Cette lecture, au contraire, me bouleversa... Dans ces seize pages, je ne voyais qu'une chose : deux cents amazones commandées par trente officiers de toute espèce, de tout grade et de tout âge et lancées dans mon arène, sans me prévenir et sans crier gare ! Quelle avalanche ! Quelle invasion ! Comment l'éviter ?

Je pensai qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait partir sur l'heure pour Paris. J'arriverais peut-être encore à temps pour empêcher cette nouvelle croisade de se constituer ? Et cela était d'autant plus important pour moi, que j'avais déjà écrit à divers personnages éminents, à Paris, précisément pour leur demander de former un comité. Voyez-vous ma position entre ces deux comités : celui des deux cents dames avec leurs trente caporaux, et celui composé chez M. Beernaert et comprenant M. le B^on d'Anethan, notre ministre à Paris, M. Berger, député, membre de l'Institut, président des Amis du Louvre, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, M. Gruyer, membre de l'Institut et conservateur du musée de Chantilly, M. Denys Cochin, député, M. Ch. Ephrussi,

directeur de la gazette des Beaux-Arts, M. Bonnat, membre de l'Institut, le C[te] G. de la Rochefoucauld, président de la société des artistes-amateurs, M. Benoist, conservateur au musée du Louvre, M. G. Dreyfus, l'érudit et aimable collectionneur, etc. etc.

J'avais déja reçu de toutes les personnes que je viens de citer, des réponses favorables aux lettres personnelles que je leur avais adressées. Je m'étais même donné beaucoup de peine en cherchant pour chacun d'eux des arguments *ad hominem*, et le succès avait recompensé mes efforts puisque tous ceux auxquels je m'étais adressé — sauf deux — m'avaient envoyé très aimablement leur adhésion.

Deux avaient refusé : M. R. Kahn et M. Goldschmidt. Le premier était fort dangereusement malade ; le second connaissait trop bien la recette que ma correspondante de Paris m'avait indiquée. « Vous me demandez de faire partie de votre comité, m'avait-il écrit, puis une fois que je serai des vôtres, vous me demanderez mes tableaux. Comme j'ai pour principe de ne jamais les prêter, vous m'excuserez de décliner l'honneur que vous me proposez... »

C'était court, mais juste !

Le président de notre comité français était M. G. Berger, c'est-à-dire l'homme le plus aimable et le plus dévoué aux arts qui se puisse trouver. Il m'avait adressé une lettre charmante me promettant tout son concours. Et ce ne furent point là de vaines paroles. Je suis très heureux de pouvoir le remercier publiquement de tout ce qu'il fit pour l'Exposition de Bruges.

Me voilà donc en route pour Paris, me demandant tout le temps de mon voyage comment je m'y prendrais pour empêcher, sans la froisser, ma trop ardente correspondante de procéder au recrutement de ses deux cents dames ou, si le mal était déja fait, ce que je pourrais

inventer pour obtenir d'elle le licenciement de ces troupes !

Arrivé à Paris à 5 heures du soir, à 6 heures je sonnais à la porte de son superbe hôtel. Elle me reçut le plus gracieusement du monde, et je trouvai que sa réputation de beauté était aussi méritée que le renom de son affabilité.

Deux académiciens et un ténor illustre étaient dans son salon. Elle leur parla aussitôt de l'Exposition de Bruges avec un superbe enthousiasme et... leur proposa illico d'entrer dans notre comité. Vous devinez mon état! J'arrivais pour arrêter la nomination de trente personnages, et à peine débarqué à Paris, à la suite de mon entrée dans ce salon, il y en avait trois en plus! Trente trois au lieu de trente! Décidément, pensais-je, j'aurais mieux fait de rester à St-Michel.

En cela je me trompais, et je le vis lorsque mes académiciens se retirèrent enfin. J'expliquai alors à ma zélatrice les avantages qu'il y aurait à ne pas appeler, *en ce moment*, sous les armes toutes ses amies... Et cela, pour cette raison très simple que nos armes n'étaient pas prêtes, nos armes c'est-à-dire « nos prospectus avec de jolis motifs » qui n'étaient pas dessinés; je n'avais pas non plus trouvé encore le poète à l'âme sensible et à la plume facile qui aurait pu dignement me servir de secrétaire pour entretenir le feu sacré de cette légion !...

La grande dame comprit et m'approuva. « Ce délai me permettra peut-être de trouver encore quelques noms à ajouter, » me dit-elle, comme pour me consoler de ce retard! Ah, si elle avait su combien peu j'avais besoin de pareille consolation !

Ce premier voyage à Paris me donna l'occasion de me mettre en rapports directs avec la plupart de mes correspondants et de prendre de précieuses informations sur les collections contenant des Primitifs.

J'eus plusieurs entrevues avec Monsieur G. Berger, qui, comme protecteur des Arts, est à Paris ce que M. Beernaert est chez nous. Je fus reçu par M. Denys Cochin et le Marquis de la Mazelière. Je vis M. Bonnat dans son atelier et cela formait un superbe et impressionnant tableau. Je rencontrai MM. Lafenestre et Benoist au Louvre qui est leur domaine. Par contre, c'est dans un modeste appartement que M. Gruyer, qui est maître au château de Chantilly, me fit l'honneur de me recevoir, mais avec quelle affabilité ! L'accueil de MM. Ephrussi et Dreyfus fut également plein de bienveillance pour notre entreprise.

Je fis encore beaucoup d'autres visites, mais toujours pour étudier mon terrain, chercher des appuis, trouver des alliés, préparer mon plan de campagne. Je ne voulais engager la bataille, c'est-à-dire faire les démarches décisives chez les collectionneurs que lorsque je serais à même de mettre en mouvement toutes les influences qu'on m'indiquait et tous les concours qu'on me promettait.

Je me bornai donc à planter des jalons, les plus nombreux possible, bien sûr de les retrouver en grande partie quand le moment psychologique serait venu.

Il ne faut toucher à un fruit que quand il est mûr : il en est de même du collectionneur. Ce ne fut que le 15 Mai 1902, c'est-à-dire un mois à peine avant l'ouverture de l'Exposition, que je retournai à Paris pour demander, ouvertement cette fois, les tableaux dont j'avais dressé la liste : c'était l'assaut suprême après d'innombrables travaux d'approche.

Si la besogne que j'avais assumée me paraissait bien pénible à certains jours, où j'avais d'interminables lettres à écrire et des négociations compliquées à conduire, j'avoue que ces mêmes fonctions me procurèrent des jouissances et des satisfactions d'art qu'on devinerait difficilement.

En dire un mot doit être de nature à encourager les organisateurs d'exposition à venir, et cette raison me paraît un motif suffissant pour les indiquer rapidement.

On ne peut pas se figurer d'abord, comme en général les *vrais* amateurs d'art, protecteurs ou collectionneurs, sont aimables, charmants et bienveillants. Je n'étais à Paris, qu'un pauvre « petit belge » arrivant sans mission officielle, sans aucune estampille gouvernementale, sans autre mandat que celui que quelques amis indulgents de Bruges m'avaient donné. Et cependant, dès que je parlai d'art, et que j'invoquai la grande solidarité qui sur ce terrain crée des devoirs réciproques, unit les peuples et fait de la Belgique un centre privilégié, mes paroles trouvèrent un sympathique écho et mes requêtes un haut appui.

Tous ces hommes étaient des personnages : ils brillaient aux Académies ou illustraient la tribune. Mais l'art qu'ils cultivaient en même temps, avait ajouté à leur science et à leur vaste intelligence un charme et une bonté que je ne saurais décrire, tant les nuances en étaient délicates et fines.

Cet amour de l'art, comme toute vraie charité, se traduisait chez eux en indulgence pour leur prochain, c'est-à-dire pour leurs confrères, pour les petits comme moi surtout.

Ce n'est que de cette façon que je puis expliquer l'accueil si aimable que me firent MM. Berger, D. Cochin, Gruyer, Bonnat, Lafenestre, Roujon, Benoist, de la Mazelière, Bapst, le P^ce d'Arenberg, Aynard, etc. etc. Un de mes meilleurs souvenirs de cette année 1902, se rapporte aux conversations si intéressantes que j'eus l'honneur d'avoir avec ces hommes distingués.

Une autre bonne fortune m'attendait encore : c'était la visite de toutes les grandes collections de Paris.

J'avais été bien des fois à Paris, dans un but d'art.

Jamais, je n'avais osé chercher à pénétrer dans les galeries privées de personnes que je ne connaissais pas.

En 1902, ma situation était la même ; mais la fièvre de l'Exposition de Bruges me donna une hardiesse que je n'avais jamais eue et, sans hésiter, j'allai sonner de porte en porte, aux plus belles portes...

Je vis ainsi quantité de collections particulières parmi lesquelles je citerai comme les plus remarquables celles de MM. Martin Leroy, Porgès, Kahn, R. Kahn, Rothschild, Steurs, G. Dreyfus, M[ise] Arconati-Visconti, C[tesse] de Pourtalès, B[on] de Schikler, Madame André, M. Léopold Goldschmidt, etc.. etc...

J'eus beaucoup de peine à entrer chez Madame André et à rester aussi longtemps qu'il le fallait chez M. Goldschmidt.

Madame André habite un merveilleux palais, boulevard Haussmann, mais ce palais est gardé par un terrible cerbère qui ne laisse pénétrer aucun inconnu. Ma carte, puis ma carte avec quelques lignes écrites dessus, puis un nouveau message ne firent rien changer aux ordres donnés. Il fallut une vraie supplique, un cri de détresse adressée à une artiste, au nom de l'art, pour que Madame André me reçut après une demie heure d'attente sous le porche. Et quel accueil !

Heureusement que Nattier était là, et ce peintre aimable et charmant, représenté par un délicieux portrait, vint à mon secours ! Madame André vit dans mon regard l'hommage que je rendais au chef-d'œuvre de ce maître qu'elle aimait, et ce témoignage la toucha. Rembrandt n'était pas loin, ni Rubens, ni Van Dyck non plus, et tous se mirent de la partie. Grâce à eux, j'eus les honneurs de la grande galerie, de tous les salons et — faveur insigne — des salles réservées aux Primitifs Italiens.

J'avais passé deux heures inoubliables, au milieu des plus

admirables chefs-d'œuvre, avec une grande artiste, et je partais de ce palais féerique avec deux précieux Primitifs Flamands — une vierge de l'école des Van Eyck de la plus grande valeur et un superbe Q. Metsys. Ah! ce brave Nattier, comme il m'avait repêché!...

Chez M. Goldschmidt, j'entrai au contraire très facilement, mais j'eus toutes les peines du monde à ne pas sortir après trois minutes d'entretien. « Je me rappelle parfaitement votre nom, Monsieur, et je devine le but de votre visite... Comme je vous l'ai écrit, je suis absolument décidé à ne vous prêter aucun tableau et votre démarche est absolument inutile », me dit immédiatement le propriétaire des trois Memling que je voulais avoir à tout prix.

— Mais Monsieur...

— Oh! je vous en prie, n'insistez pas. Vous m'avez écrit de fort longues lettres, vous m'avez fait travailler par mes amis, vous m'avez même envoyé en ambassadrice, une de mes nièces qui est charmante et que j'aime beaucoup, et je suis resté inexorable. C'est vous dire que mon parti est bien pris et que je serais désolé de vous voir perdre votre temps... »

Il m'était difficile de ne pas me lever après cette dernière phrase; j'allais passer la porte lorsqu'un peintre vint encore me sauver. Ce n'était plus Nattier: c'était Memling lui-même!

Le miracle qu'il opéra dans le cœur de M. L. Goldschmidt serait trop long à raconter, mais il se résume en ceci: M. Goldschmidt m'accordait ses trois inestimables Memling et en plus un Simon Marmion! C'était si bien un miracle que lorsque j'annonçai cette nouvelle à M. Ephrussi, un des amis les plus intimes de M. Goldschmidt, il ne voulut jamais me croire. « Il m'a encore refusé ces tableaux ce matin et il ne peut pas vous les avoir donnés à vous qu'il ne connaît pas, alors qu'il me les refuse à moi! »

Ah ! il faut avoir Memling et Nattier pour soi, quand on organise des Expositions. N'oubliez pas ce précepte : il est capital.

Il est vrai que M. Goldschmidt était aussi le meilleur homme du monde ; grâce à Memling, j'avais trouvé le défaut de sa terrible cuirasse de non prêteur et, sous cette cuirasse, se cachait un très aimable collectionneur.

Chez M. Goldschmidt aussi, je serais volontiers resté une demie journée à admirer des merveilles de toutes sortes, mais le temps me pressait. Depuis trois jours déja, j'étais à Paris et le soir même je devais repartir pour Bruges où m'appelaient mille besognes plus urgentes les unes que les autres — c'est-à-dire tout encore à faire, à trois semaines de l'ouverture de l'Exposition !

Avant de m'embarquer, je dressai le bilan de ce dernier voyage à Paris. Voici cette petite liste que je lus et relus bien des fois entre Paris et Bruges, avec une douce satisfaction :

Tableaux obtenus :

1 Patenir	appartenant	à M. G. Dreyfus
1 Gérard David	»	à M. Martin Leroy
1 Engelbrechtsen	»	» » »
1 Maître de la mort de Marie	»	» » »
1 Scorel	»	à M. de Steurs
1 Marinus Romerswael	»	à M. Porgès
1 Maître de la mort de Marie	»	» »
1 École de Q. Metsys	»	» »
1 Bles	»	à la Ctesse de Pourtalès
1 Quentin Metsys	»	» » »
3 Memling	»	à M. Goldschmidt
1 Simon Marmion	»	» »
1 Maître de la mort de Marie	»	à M. Kleinberger
1 Gossaert	»	» »

1 École de Van Eyck	appartenant	à Madame André		
1 Q. Metsys	»	»	»	»
1 École de Memling	»	à M. Paccully		
1 G. David	»	»	»	
1 École de Memling	»	»	»	
1 Maître des demi-figures	»	»	»	
1 J. Bosch	»	»	»	
1 Memling	»	à M. Nardus		
1 R. van der Weyden	»	»	»	
1 P. Christus	»	»	»	
1 Koffermans	»	à M. Schloss		
1 P. Christus	»	»	»	
1 École de Q. Metsys	»	»	»	
2 Luc de Leyde	»	»	»	
1 G. David	»	à M. B[on] de Schikler		
1 Q. Metsys	»	»	»	
1 Buste	»	»	»	
1 G. David	»	à M. Sedelmayer		
1 B. De Bruyn	»	»	»	
1 Maître de la mort de Marie	»	»	»	
1 B. Van Orley	»	»	»	
1 École de R. van der Weyden	»	»	»	

Au total 1 buste sans prix pour Bruges (puisqu'il était le portrait de Marie de Bourgogne) et trente sept tableaux !

C'était là le contingent de Paris.

Les Départements nous donnèrent encore quelques tableaux parmi lesquels une œuvre hors de pair : le G. David du musée de Rouen ([1]), l'œuvre la plus exquise, si pas la plus belle, de ce peintre rare dont notre Exposition devait tant grandir la renommée.

([1]) Ce tableau avait en outre pour Bruges une valeur de souvenir. G. David, s'inspirant d'un tableau qui était alors à Notre-Dame, l'avait peint et donné aux Carmélites de Sion à Bruges, en 1509. Il resta dans leur chapelle jusqu'en 1783 et fut vendu alors pour 51 florins.

Dans une de nos premières réunions, J. Weale m'avait signalé ce tableau comme étant une des merveilles vers lesquelles devaient tendre nos plus énergiques efforts.

Le siège de Rouen fut immédiatement décidé et entrepris. Il fut long et difficile. M. Beernaert, ici encore, eut une influence décisive sur le conservateur du Musée, M. Le Breton, son collègue à l'Institut. Mais il fallait encore obtenir l'autorisation du Maire de Rouen et de tout son Conseil. M. Le Breton, devenu notre allié, eut la grande bonté de m'indiquer les arguments à faire valoir auprès de chacun d'eux. J'écrivis à tous. Je gagnai le Maire et ses adjoints ; et l'envoi du tableau fut voté par le Conseil municipal avec quelques voix de majorité.

Le jour où je reçus la pièce officielle, mettant le tableau à ma disposition, fut marqué d'une pierre blanche, comme on le devine. Je ne me doutais pas alors, du danger qui me menaçait et que j'appris avec stupeur, quelques semaines plus tard, par un avis secret envoyé en toute hâte de Rouen et émanant d'un ami que j'avais heureusement là-bas. Voici cette lettre :

« Le Maire et ses adjoints, à la suite d'un vote du Conseil municipal, ont donné leur démission. De nouvelles élections viennent d'avoir lieu. Le parti du Maire a été battu. Le nouveau Maire est l'ancien membre du Conseil municipal qui a fait une si vive opposition à l'envoi du G. David à Bruges. Je sais positivement qu'à la première séance du nouveau Conseil, c'est-à-dire vendredi prochain, il proposera au Conseil de revenir sur la décision prise antérieurement. »

Quel désastre que cette lettre pour notre Exposition ! Quel coup pour moi personnellement, qui m'étais déjà tant vanté du succès remporté à Rouen et qui avais joué de l'envoi de ce tableau auprès de plusieurs propriétaires de G. David, pour obtenir également les leurs !

Nous étions un lundi. J'avais donc encore trois jours pleins avant la réunion du nouveau Conseil municipal et j'étais en possession d'une autorisation en règle de l'ancien. Pourquoi ne pas essayer un petit enlèvement?

Je télégraphiai donc à M. Le Breton: « Ferai chercher tableau mercredi : vous prie bien vouloir faciliter son envoi pour ce jour. Son arrivée à Bruges est indispensable et urgente pour arrangement de l'Exposition. Lettre suit. »

J'envoyai une seconde dépêche à Chenue, le grand emballeur de Paris ; elle portait : « Envoyez sur l'heure escouade ouvriers Rouen préparer emballage grand tableau G. David du musée. Tableau doit quitter Rouen mercredi au plus tard et être expédié le jour même Bruges. Ferez accompagner tableau jusque Bruges par homme expérimenté et de confiance. »

Cela fut fait point par point. Le mardi, M. Chenue m'envoyait le dépêche suivante : « J'ai conduit mes ouvriers à Rouen ; ils emballent en ce moment le tableau qui sera expédié demain Bruges avec tous les soins nécessaires. » Le vendredi, au moment où le Conseil municipal de Rouen se réunissait sous la présidence de son nouveau Maire, le tableau était à Bruges!

Combien peu de visiteurs, en s'arrêtant devant la Vierge et les Saintes de Gérard David, ont songé aux difficultés que l'envoi de telles œuvres avait dû offrir!

Je n'ai encore parlé que de la France. L'Allemagne devait nous fournir un appoint aussi considérable, l'Autriche également, l'Italie racheter en qualité une quantité moins grande, l'Angleterre joindre le nombre à l'excellence et à la rareté.

Enfin, il y a la Belgique où nous rencontrâmes aussi bien des obstacles et où certaines oppositions presque qu'incompréhensibles nous donnèrent les plus grands soucis,

mais dont, en fin de compte, la participation fut absolument surprenante et éminemment glorieuse.

De tout cela, il me faut dire quelques mots et donner quelques détails pour remplir à la fois des devoirs de reconnaissance, des obligations de justice et la promesse qu'on m'a arrachée.

(*A continuer.*)

Bon H. KERVYN DE LETTENHOVE.

COMPTES RENDUS

—

Ernest Gossart. *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle. L'établissement du Régime Espagnol dans les Pays-Bas et l'Insurrection*. Bruxelles, Lamertin. 1905, XII-331 bl. in 8°.

Honderdmaal zijn de godsdienstonlusten der XVI[e] eeuw behandeld en beoordeeld geweest; zou er dan nog wel iets over te zeggen vallen? Die opmerking heeft M. Gossart voorzien en laat ons daarom in zijn voorbericht hooren, hoe hij, de zoo dikwijls behandelde regeering van Filip de II[e] uit een nieuw oogpunt beschouwende, in staat meent te zijn enkele bevestigingen te volledigen of te wijzigen nopens personen en feiten uit die woelige tijden. Filip de II[e] is tot nog toe al te uitsluitend aanschouwd geweest als voorstaander des katholicismus, als ware zijne handelswijze door zijne godsdienstige overtuigingen alleen ingegeven geweest; M. Gossart vindt bij hem andere bedoelingen en beweert, met reden ten anderen, dat Filip even als zijn vader, bekommerd was om de 17 Provinciën niet alleen in de ware kerk, maar ook in het huis van Oostenrijk te behouden; Vlaanderen was immers voor hem eene voorwacht, een uitgangspunt, een schild waarop, jammerlijk genoeg maar al te dikwijls, de eerste slagen terecht kwamen; en daarom was het voor hem van 't grootste belang zijn gezag in de Nederlanden te verzekeren en te vermeerderen. Dat die inzichten bestonden, wil M. Gossart doen uitkomen in eene reeks studiën, welke hij met den algemeenen titel bestempeld: *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle*; het boek welke wij beoordeelen brengt ons slechts van het begin van Filips regeering tot aan het vertrek van hertog Alvá (1555-73).

De zeven eerste hoofdstukken maken een eerste deel uit: *l'établissement du régime espagnol*, 't is de bereiding van den algemeenen opstand,

die in 1572 voor goed begon, en in een tweede deel (ch. VIII-XI) behandeld wordt.

Na eerst het gevaar afgekeerd te hebben, dat hem van Frankrijk en Rome dreigde, meende Filip geen beter werk te verrichten te hebben, dan voor goed de Nederlanden naar zijne politiek te schikken. Om zijn gezag te versterken, had hij twee middels in 't oog: de regeering in de Nederlanden verspaanschen en kost wat kost de eenheid van geloof bewaren. Maar buiten het oneindig verschil van karakter, dat tusschen Vlamingen en Spanjaards bestond, buiten de vijandige gevoelens, die ze tegenover elkander koesterden ([1]), en alle betrekkingen tusschen beide moeilijk mieken, zou Filip meer dan één tegenkanting ontmoeten in de verkleefdheid der Nederlanders aan hunne oude voorrechten en in hunne vrijheidsgezindheid. In den schijn behield Filip zooveel mogelijk de oude regeeringsvorm, maar in den grond kreeg de spaansche geest de overhand: alle vlaamschgezinden wierden stelselmatig verwijderd en Margareta van Parma, Granvelle en later Alva en zijn gevolg verijdelden alle pogingen van weldenkende Nederlanders, die, 't zij in de verschillige gouwen, 't zij in den middenraad eene bediening hadden. Granvelle was daarom zoodanig hatelijk geworden, dat zijn vertrek in 64 noodzakelijk wierd. Op godsdienstig gebied ontstonden andere en meerdere moeilijkheden. Ook in den schijn was niets veranderd: 't waren de oude plakaten van Keizer Karel, die weder voor den dag kwamen; maar de wijze, waarop hunne uitvoering van hooger hand geeischt wierd, miek ze hatelijk. De stichting der nieuwe bisdommen en der hoogschool van Dowaai, wierd slecht verstaan en uitgelegd, het Concilie van Trenten met tegenzin aanveerd ([2]),

---

([1]) Die vijandige gevoelens, volgens mijn inzien, worden bij M. Gossart, al te veel ten laste der Spanjaards gelegd. 't Ware misschien niet overbodig hier te herinneren — om elk zijn recht te geven, zooals 't in de geschiedenis past — dat de vlaamsche heeren, wanneer ze met Filip de Schoone en keizer Karel naar Spanje kwamen, daar geen goede faam verdiend en gelaten hadden.

([2]) Het Concilie van Trenten wierd in de Nederlanden verplichtend verklaard onder enkel voorbehoud, dat niets nieuws zoude ingebracht worden in 't geen betrek had op de « régales, droits, hauteurs, préeminences de Sa Majesté, de ses vassaux et sujets » M. Gossart noemt dit « une réserve de pure forme »; ten onrechte volgens mij, want meer dan eens in den loop der XVII[e] eeuw wierd op die uitneming gesteund in ongeschillen met Rome. Men herinnere zich de moeilijkheden ontstaan op rechtsgebied en nopens de *Placet regium*

maar bovenal was de Vlamingen hatelijk de tusschenkomst der Spanjaards in de bestaande Inquisitie en de werking van die inrichting tegen alle voorrechten en gebruiken. Sommige edelen wilden Filip den staat van zaken voor oogen leggen, om hem tot beter gevoelens te brengen : verloren moeite : Egmont kwam terug van Spanje met ijdele beloften ; het *Verbond der Edelen* verkreeg niets meer, toen almeteens de beeldstormerij in 1566 Margareta van Parma verplichtte tijdelijke verzachtingen toe te staan. In die omstandigheden zond Filip hertog Alva met volle macht naar de Nederlanden : de edelen die hadden durven spreken, en zooals Willem van Oranje het land niet hadden verlaten, wierden vastgezet, door den troebelraad veroordeeld, en gehalsrecht. Alva deed hierin niets anders dan den wil volbrengen van zijnen koning, die in Spanje om dezelfde *staatsredens*, met volle gerustheid van geweten de jonge Montigny, ook gekomen om verzachtingen te vragen, deed ter dood brengen. Willem van Oranje was het gevaar ontvlucht en bereidde in Duitschland een gewapende weerstand ; hij moest er slecht van af komen. Alva's welingericht leger bracht zijne teugellooze benden te niet en liet hem in groote schulden ; zijn oproep ten anderen aan de Nederlanden had weinig weerklank gevonden. De Zwijger achtte daarom alle kans niet verloren en zocht in Duitschland en England partijgangers op te doen ; maar in Duitschland bleven 't meestendeel der prinsen onverschillig. De betrekkingen, die van rechtswege bestonden tusschen het Duitsche Rijk en de Nederlanden, schenen den keizer eenig recht van tusschenkomst te geven, Willem van Oranje steunde erop ; maar toen aartshertog Mathias naar Madrid kwam, om de zienswijze van den Keizer uiteen te doen, wist Filip hem zoowel te weerleggen, dat hij niet aandrong en liever vrede behield met het hoofd van het huis van Oostenrijk. Het vijfde hoofdstuk, waarin M. Gossart deze diplomatische tusschenkomst van Duitschland verhaalt, is zeer belangwekkend ; in het zesde hoofdstuk worden de verschillige moeilijkheden verteld, ontstaan tusschen Spanje en England. Meer dan eens kwamen de zaken slecht te staan, namentlijk, wanneer Elisabeth, ver van de zeeschuimerij te bedwingen, zelf de schepen van Genua,

---

en raadplege onder ander CAUCHIE et MAERE. — *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre 1596-1625*. Bruxelles, Imbrechts, 1904 en de werken van VAN ESPEN passim. Handschriften door mij onderzocht hebben mij daarvan nog meer overtuigd : nl. : 2 boekdeelen uit de aartsbisschoppelijke archieven van Mechelen. *De Placeto regio D^e^ en E^e^*.

die aan Alva geldelijke middels brachten, in hare haven hield en ze van hunnen schat ontlastte; of nog wanneer zij te wete kwam dat Filip en hertog Alva deel namen in de samenzweering, ten voordeele van Maria Stuart; maar niettegenstaande dorst noch de een, noch de andere de wapens nemen, tot groot spijt van Willem van Oranje; alleen de vlaamsche nijverheid had door die moeilijkheden veel te lijden, daar de handel tusschen beide landen onmogelijk gemaakt wierd. Zoo kon dus hertog Alva, na den opstand van Willem bedwongen te hebben, en zonder te moeten vreemde tusschenkomst vreezen, de Nederlanden meer en meer onder het spaansche juk dwingen. Te vergeefs verwachtte men de sedert lang beloofde komst van den koning af; na uitstel kwam er belet: de lang bedwongene opstand was immers al met eens uitgeborsten, toen noch Filip, noch Alva eraan dachten.

De onmiddelijke oorzaak van die onwenteling, in het 2e deel verhaald (ch. VIII-XI), was de heffing der tiende penning in 1572. Die hatelijke belasting, zoo nadeelig aan de nijverheid, geeischt niettegenstaande de opspraak der raadsheeren en zelfs der bisschoppen, bracht eerst eene werkstaking te weeg te Brussel en elders; de inneming van Briel door de watergeuzen, miek den opstand algemeen: van alle kanten kwamen uitwijkelingen de wreede en welingerichte bende der watergeuzen vermeerderen. Willem de Zwijger in 't Noorden en diens broeder Lodewijk van Nassau in 't Zuiden stelden zich aan 't hoofd der opstandelingen. De tusschenkomst van Frankrijk, door Lodewijk van Nassau bemiddeld, kwam de zaken nog verergeren (ch. IX, hoogst belangrijk); maar dit gevaar wierd afgekeerd, dank onder andere, aan de *Bartolomeusnacht*: de zuiderprovinciën konden door de spaansche troepen behouden worden, in 't Noorden echter was de strijd voor de onafhankelijkheid voor goed begonnen. M. Gossart verhaalt het gebeurde tot aan het vertrek van hertog Alva 18 December 1573; hij sluit zijn boek met eene beschrijving der akelige gevolgen der spaansche politiek.

Dit kort overzicht geeft enkel den draad waarmeê M. Gossart de verschillige gebeurtenissen samensnoert; 't is ons onmogelijk in bijzonderheden te treden; men bemerke nochtans dat de schrijver niet enkel feiten aanhaalt: hij beoordeelt ze, vorscht hunne oorzaken na, doet de gevolgen ervan uiteen, en bovenal toont ons de personen die erin gewrocht hebben, trachtende aan elk zijn aandeel te geven in de verantwoordelijkheid. In die karakterschetsingen echter, heeft M. Gossart, die anders zoo gematigd schijnt, de vereischte onpar-

tijdigheid niet altijd kunnen behouden : hij beoordeelt ten onrechte de Hervorming der XVI[e] eeuw, volgens de hedendaagsche beginselen en overtuigingen, en durft daarbij, — zonder erg meenen wij, maar onder den invloed van vooroordeelen, — twee maten en twee gewichten gebruiken. Eenige uitleg daarover : het staat M. Gossart vrij de overtuiging te deelen van M[r] Guizot (Cours d'histoire moderne) en de Hervorming te aanschouwen als « un grand élan de liberté de l'esprit humain, une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, enz. » ; maar dit was de overtuiging niet van Filip de II[e]; volgens hem was het Protestantismus heel wat anders : eene scheuring in de kerk, waaraan hij verkleefd was en wiens verdediger hij meende te moeten zijn, en daarbij nog kon het een oorzaak van scheuring zijn in zijn eigen rijk, zooals 't bleek in naburige landen. Het doel, 't is waar, wettigt de middels niet — ook willen wij noch Filip, noch zijne trouwe mannen van alle vlek witwasschen — doch het einddoel goed begrepen en gezien in het waar licht des tijds en der omstandigheden geeft niet zelden uitleg nopens de gebruikte middelen. Die stelling ten anderen heeft de schrijver zelf toegepast sprekende van Lodewijk van Nassau, die hem zoo sympathiek is : om de wille van zijnen ijver voor de gewetensvrijheid, wordt hem alles vergeven of beter ten goede geduid : zijne mededeeling in den opstand der edelen, en zijne onderhandelingen met Frankrijk, waarin de verdeeling van ons land besproken word. Waarom dezen *vreemdeling* zoo zacht en Spanje zoo hard behandelen ? De broeder van Lodewijk, Willem de Zwijger, wordt niet min wel behandeld, die beide broeders ten andere zijn de eenige schier, die met eer van onder schrijvers pen komen. De Schrijver vindt Willem van Oranje « animé toujours de sentiments loyalistes » (bl. 102.) Dit is wat al te zeer overdreven : 't zij ons genoeg Willem's huichelarij te herinneren op godsdienstig gebied : nu protestant, dan katholiek volgens dat het nuttigst scheen ; « maar in beroerde tijden, zegt daarop de schrijver, neemt de tegenpartij de wapens die best den vijand treffen. » (bl.106) Weerom toegevendheid, die aan den anderen kant geweigerd wordt !

Zeker heeft M. Gossart goed werk gedaan met de godsdienstonlusten onder een nieuw oogpunt te beschouwen, alhoewel hij juist de eerste niet mag gezegd worden die zulks gedaan heeft (¹) ; jammer

(¹) Men vergl. bijv. *Martin Hume, The spanish People.* London, Heinemann, 1901. Van denzelfden schrijver bestaat eene geschiedenis van Filip de II[de] welke ik niet heb kunnen nazien.

nochtans dat hij, te veel den politieken kant ziende, andere belangrijke zaken uit het oog verliest, zoo bijvoorbeeld: de ontwikkeling en den aard van het Protestantismus in de Nederlanden. Want welk ook het politiek doel geweest zij van Filip de IIe, zeker is het dat hij *liever de Nederlanden had verloren dan ze te bezitten, zonder dat zij katholiek waren;* en volgens die eigene woorden van Filip mogen wij besluiten dat de godsdienstige bedoelingen misschien wel op eersten rang kwamen; daarom hadden wij de Hervorming, Filips ware vijand, beter willen behandeld zien in dit werk.

Men zou de lijst boeken door M. Gossart geraadpleegd met veel andere kunnen aanvullen, doch in 't algemeen heeft hij goede keus gedaan; men bemerke nochtans dat hij aan onuitgegeven bronnen niet geput heeft, zoodat zijn boek ons slechts op de hoogte houdt van 't geen hedendaags nopens de godsdienstomwenteling bekend is. De groote verdienste dus van den schrijver is, volgens mij, van ons bondig maar klaar, in keurige stijl en in 't algemeen genoegzaam, het ontstaan der omwenteling en de ingewikkelde toestanden dier woelige tijden uiteengedaan te hebben, 't geen zijn werk nuttig maakt voor alwie afschrik heeft van in-folio's briefwisselingen of uitgebreide monographiën (1).

Madrid. R. DESCHEPPER.

---

(1) Deze onze beoordeeling was reeds naar Belgie opgezonden toen wij in het Februarinummer van *Vlaanderen* eene bespreking over hetzelfde boek door M. Fris te lezen kregen. Om der waarheidwille kunnen wij niet laten te bemerken dat M. Fris slechten dienst bewijst aan M. Gossart, met hem onpartijdig te noemen en het tegenovergestelde in zijne hevige bespreking te toonen. M. Gossart is veel bezadiger! Aan M. Fris zij het ons genoeg te zeggen:

La vérité n'a point cet air impétueux.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

Le volume LIV des *Annales de la Société d'Émulation*, qui était resté en souffrance, paraîtra sous peu et sera distribué aux membres de la Société pour 1904. Il comprendra, entre autres articles, le *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas* par G. Doutrepont et le Bon F. Bethune ; *Slusana sacra* par M. l'abbé Juten, ainsi que les documents concernant la dotation, l'histoire et le transfert de la chapelle des châtelains de Bruges, dont il est question plus haut, p. 165.

Congrès.

Het XXIXe Nederlandsch Taal- en Letterkundig Congres dat te Brussel vergadert, den 26^n-30^n Augustus 1906, zal in zijn tweede afdeeling verscheidene vragen van Nederlandsche Geschiedenis, Oudheidkunde ne Folklore behandelen.

Notes bibliographiques.

Biographie nationale. — Le 2me fascicule du t. XVIII de cette publication vient de paraître. Nous continuons (1) d'en signaler les notices qui intéressent la Flandre.

Radbod II, évêque de Tournai-Noyen, fondateur du chapitre de Notre-Dame à Bruges, † Bruges 1097 (J. Warichez). — Rode ou Raye, Roides (*Gilles* van), imprimeur, originaire de Gand, † vers 1617 (Victor Vander Haeghen). — Raedt (*Pierre* de), compositeur de musique, maître de chant à Notre-Dame et à St-Donatien à Bruges, † vers 1541 (Florimond Van Duyse). — Raephorst (*Barthélemy* van), sculpteur, † Anvers 1485 (Fernand Donnet). — Raepsaet (*Henri-*

---

(1) Voir AnÉm. t. LV, 1905, p. 214.

Marie), avocat, archéologue, Audenarde 1816, † Lokeren 1871 (V. Fris). — RAEPSAET (*Jean-Joseph*), antiquaire et homme politique, Audenarde, 1750-1832 (V. Fris). — RAET (*Adrien* DE), dit VRELANT, miniaturiste, † Bruges 1534 (Paul Bergmans). — RAEYMOLEN (*Jacques*) ou REIMOLANUS, par corruption KEYMOLANUS, théologien, poète latin, Gand, XV[e] siècle, † Rome 1508 (Paul Bergmans). — ROLE (*Hubert*) ou ROELEN, théologien, Gand 1656, † Forest 1721 (Léonard Willems). — RAMAUT (*Louis*) ou RAMAULT, sculpteur, Ypres 1688, † ? (Edmond Marchal). — RAMAUT (*Pierre-Martin*), poète flamand, Ypres 1719-1788 (J. Vercoullie). RAOUL, RADULPHE, HADULPHE ou ADULF, évêque de Tournai-Noyen, † 977 (J. Warichez). — RAOUX (*Louis-Alexis*), compositeur de musique, Courtrai 1814, † Evere-lez-Bruxelles, 1855 (Florimond Van Duyse). — RAPAERD (*François*), médecin à Bruges, 1550 (G. Dewalque). — RAPAERT DE GRASS (*Frédéric-Thomas*), publiciste, Bruges, 1799-1881 (Alfred De Ridder). — RAPPÉ (*Jean-Baptiste*), violoncelliste, Grammont, 1836, † Gand 1889 (Edmond Marchal). — RASSEGHEM (*Adrien* VILAIN II, dit le Sire DE), homme politique gantois, vers 1450, † 1490 (V. Fris). — RATABON (*Martin* DE), évêque d'Ypres, Paris 1654-1728 (A. C. De Schrevel). — RATGHEER (*Walter*), homme de guerre du Franc de Bruges, † Bassevelde 1325 (V. Fris). — RAVE (*Jean*), peintre brugeois, vers 1490, † après 1548 (A. J. Wauters). — RAVERICK (*Daniel*), peintre, originaire de Gand, † 1585 (Victor Vander Haeghen). — RAVENSTEYN (*Josse* VAN), théologien, Thielt, vers 1506, † Louvain 1570 (Alph. Roersch). — RAYNERIUS ou RÉGNIER DE BRUGES (*vénérable*), religieux dominicain, vers 1250 (P. Vinc. M. van Caloen). — REGNIER (*Jean-Désiré*), peintre, Oostacker 1801, † Paris 1870 ? (L. Maeterlinck).

— Les *Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlansche letterkunde te Leyden* (Leyde, E. J. Brill, 1905, in 8°, 150 + 28 pp.) contiennent une conférence de M. le professeur J. TE WINKEL, intitulée *De Verbreiding der Frankische tongvallen over de Nederlanden*. Voici, d'après M. le professeur Lecoutere, les idées développées dans cette intéressante communication : « L'examen des différentes tribus qui se sont fixées dans nos contrées et leurs relations réciproques amènent l'auteur à distinguer, parmi les dialectes francs, trois dialectes « purs », correspondant à ceux de la Veluwe, du Limbourg et du Brabant ; les autres sont mêlés, c'est-à-dire que l'élément franc y apparait plus ou moins comme élément principal. Les caractères de ces différents types, leurs ressemblances et différen-

ces, leur contact avec d'autres dialectes (saxons, frisons), etc., voilà autant de questions sur lesquelles s'étend M. Te Winkel; mais il est impossible d'en donner ici une analyse plus détaillée. » (MBBull. 1906, p. 146).

— La **Maatschappij der Nederlansche Letterkunde** de Leyde a entrepris la réimpression d'une série de livres populaires (Nederlansche volksboeken) du XV[e] et XVI[e] siècles.

Cette édition critique confiée à des spécialistes reproduit scrupuleusement la version la plus correcte de ces légendes. Le texte est pourvu de notes explicatives; divers appendices traitent des éditions connues du *volksboek* et apprécient leur valeur respective, fournissent les indications bibliographiques et contiennent la justification des changements apportés au texte.

Voici les titres des volumes parus :

I. *Den droeflichen stryt die opten berch van Roncevale in Hispanien ghesciede daer Rolant ende Olivier metten fluer van Kerstenryc verslagen waren*. Naar den Antwerpschen druk van Willem Vorstersman uit het begin der XVI[e] eeuw, uitgeg. door D[r] G. J. Boekenoogen. Leiden, E. J. Brill, 1902. Fl. 0.90.

II. *De Historie van Floris ende Blancefleur*. Naar den Amsterdamschen druk van Ot Barentsz Smient uit het jaar 1642, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met elf afbeeld. Fl. 1.

III. *Genoechlijcke History van den schricklycken ende onvervaerden Reus Gilias*, etc. Naar den druk van 1641, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met afbeeld. van het titelblad. Fl. 0.35.

IV. *Dit is die historie ende leven van den heilyghen heremijt Sint Jan van Beverley*, etc. Naar den Brusselschen druk van Thomas van der Noot uit het begin der XVI[e] eeuw en den Antwerpschen van Jacob van Liesvelt uit het jaar 1543, uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1903, met acht afbeeld. Fl. 0.80.

V. *Die schoone hystoire van Melegys*, etc. Naar den Antwerpschen druk van Jan van Ghelen uit het jaar 1556, uitgeg. door E. T. Kuiper. Ibid., 1903, met zeven afbeeld. Fl. 2.90

VI. *Een schoon historie van Tyrias ende Floreta seer ghenuechlijck om lesen*, etc. Naar den Antwerpschen druk van de W[e] J. van Liesvelt, uitgeg. door C. Lecoutere en W.-L. de Vreese. Ibid., 1904, met zeven afbeeld. Fl. 1.10.

VII. *Een suverlijc exempel hoe dat Jhesus een Leydensche maghet een Soudaens dochter wech leyde wt haren lande*. Naar den Delftschen druk

van Fr. Sonderdanck uit het begin der XVIe eeuw uitgeg. door G. J. Boekenoogen. Ibid., 1904, met een afbeeld. Fl. 0.70.

VIII. *Van den jongen geheeten Jacke : die syns vaders beesten wachte int velt, ende vanden brueder dye daar quam om Jacke te castien.* Naar den Antwerpschen druk van M. Hillen (1528) en den Amsterdamschen druk van H. J. Muller uit het laatst der XVI[e] eeuw uitgeg. door G. J Boekenoogen. Ibid., 1905, met twee afbeeld. Fl. 0.90.

Cf. TBB. 1905, t. III, p. 107-142 [AnÉm. LV, 467]; MBBull. 1903, t. VII, p. 34-35 ; 1904 ; t. VIII, p. 124-125 ; 1906, t. X, p. 200-201.

— Monsieur Prosper Verheyden a publié dans les *Annales du Cercle archéologique de Malines*, 1905, t. XV, p. 247-355, une série de trois articles relatifs à l'histoire du Livre. Ils sont intitulés : *Boekbanden met blinddruk uit de 15[e] en 16[e] eeuw in de Stadsbibliotheek en Archieven te Mechelen; Mechelsche Boekbinders in de 14[e], 15[e] en 16[e] eeuw; Boekhandelaars te Mechelen in de 16[e] eeuw.* Ces études savamment documentées peuvent servir de modèles à ceux qui entreprendraient des publications analogues. Au reste, elles intéressent notre histoire dans certains de leurs détails : ainsi le 1[er] relieur malinois connu (1378-1381) s'appelle : Brueder Jan van Thorout. Nous attirons surtout l'attention des spécialistes sur les quelques pages d'introduction du premier de ces articles. Ils y trouveront une ample bibliographie sur l'histoire de la reliure.

A. De Meester.

— Dans le 18[e] fascicule du *Dictionnaire de théologie catholique*, col. 236-243, a paru un article consacré à *Josse Clichtove* (1472?-1543), le célèbre docteur de la Sorbonne, natif de Nieuport. L'article est divisé en trois parties : I. Vie ; II. Œuvres ; III. Influence. Il est dû à la plume de M. A. Clerval, l'auteur d'une monographie sur Josse Clichtove : « De Judoci Clichtovaei vita et operibus ». Paris, 1895. Voir plus haut, p. 91.

— **Liber memorialis.** L'intérêt se fixe de plus en plus sur les études d'histoire locale et les monographies paroissiales. Nos lecteurs connaissent le décret prosynodal de 1900 [1] par lequel M[gr] Waffelaert, évêque de Bruges, prescrivait à tous les curés de son diocèse de rédiger et de tenir à jour un *Liber memorialis*, dans lequel seraient annotés tous les faits de quelque importance concernant la vie et

---

[1] Voir *Collationes Brugenses*, t. IX, (1904), p. 45, où nous avons expliqué le décret, donné des indications sur la méthode à suivre et tracé un questionnaire-programme pour le registre moderne.

l'administration actuelles de la paroisse. Sa Grandeur engag vivement MM. les curés à consigner dans une autre partie du *L memorialis* tout ce qui se rapporte au passé de la paroisse. Mgr l'évê de Namur vient de prendre pour son diocèse la même mesure.

Afin de rendre la tâche plus facile à ses confrères, M. l'a M. J. Lenoir a publié un opuscule : *Liber memorialis des paroisses diocèse de Namur. Méthode simple et pratique.* (Namur, Delvaux, 19 in-8, 15 p.). Ce petit guide pourra rendre de sérieux services, mai est, à notre avis, trop sommaire pour des personnes peu familiaris avec la méthode et les recherches historiques.

C. Callewaert.

Chronologie.

Le renouvellement de l'année au Vendredi-Saint à Brug — M. le Prof. H. Pirenne nous adresse à ce sujet l'intéressa communication que voici :

Parmi les chartes contenues dans le *Recueil de documents relatif l'industrie drapière en Flandre* que M. G. Espinas et moi all publier très prochainement, j'en trouve une (tome I, n° 168, p. 5 ainsi datée :

« ... in Goeden Vrindaghe na den dienste, den XXVIsten dach v Maerte, int jaer ons Heren als men screef zijn Incarnation dusenti drie hondert neghen ende dartich. »

Les mots *na den dienste* indiqueraient déjà que le millésime l'année avait été modifié le jour du Vendredi-Saint, si l'on ne sav d'autre part que le « goede vrindaghe » en 1340 tombait le 14 avril non le 26 mars. Il faut donc de toute nécessité dater cette charte 1339, le jour même du Vendredi-Saint où l'année fut renouvel Ce qui la rend particulièrement intéressante, c'est qu'elle est donn *à Bruges* et s'ajoute ainsi aux exemples assez rares de l'usage chron logique qu'elle atteste, que l'on connaissait pour cette ville [1].

A propos de l'assertion de Grotefend relative au Brabant et q M. Nelis a relevée (plus haut) p. 6, n. 2 de son intéressante étude, peut être utile de faire remarquer qu'au XVIe siècle, Guichard affirme que l'année se renouvelait *en Brabant* [2] le Vendredi-Sain (*Description des Pays-Bas*, p. 56, édition d'Anvers 1582).

H. Pirenne.

---

[1] Voir AnEm., t. LV, 1905, p. 13, note ; et LVI, p. 14.

[2] Pour la Flandre, il dit que c'est le veille de Pâques.

— Au Congrès archéologique et historique tenu à Bruges au mois d'août 1902, nous avons signalé la grande utilité qu'il y aurait de compléter, au point de vue chronologique, les listes des principaux dignitaires ecclésiastiques et civils de la Flandre au moyen âge, afin de pouvoir les réunir ensuite en tableaux synchronistiques successifs qui rendraient les plus grands services au point de vue de la chronologie ([1]).

Dans une étude bien documentée, basée sur les sources diplomatiques, M. Ch. Duvivier ([2]) vient de dresser la liste des archidiacres du Brabant, au diocèse de Cambrai. Voici cette liste qui peut avoir son utilité même pour des recherches au sujet de la Flandre :

I. Gérard, de 1047 environ à 1076.
II. Gérard, de 1076 à 1090 ou 1091.
III. Mascelin, de 1090 environ à 1092.
IV. Gaucher, de 1092 à 1093.
V. Raoul, de 1093 environ à 1109.
VI. Raoul et Gaucher, de 1109 à 1126 environ.
VII. Anselme, de 1126 à 1132 environ.
VIII. Thierry, de 1132 à 1177 environ.
IX. Gautier du Maisnil (?), de 1179 environ à 1192 environ.
X. Siger d'Arras, de 1196 environ à 1210 environ.
XI. Jean, de 1216 environ à 1224 environ.
XII. Thierry ou Thomas, cité en 1225 et 1227.
XIII. Gautier de Condé, de 1230 environ à 1233.
XIV. Guillaume de Bigard, de 1234 à 1259 environ.
XV. Gérard de Ligne, cité en 1270.
XVI. Gérard d'Abbeville, de 1271 à 1272.

On le voit, il y a encore bien des dates qui flottent indécises.

Notre Flandre était partagée entre les diocèses de Tournai et de Térouanne, qui avaient chacun un archidiaconé de Flandre. La liste des archidiacres de Térouanne est donnée assez complètement dans Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, S. Omer, 1902, p. 15-19. Malheureusement, l'auteur ne distingue pas entre les archidiacres de Flandre et ceux d'Artois. Qui nous donnera une liste aussi complète et aussi exacte que possible des archidiacres de Flandre dans les

---

([1]) *Compte rendu du Congrès*, p. 371-380, Bruges, L. De Plancke.

([2]) *L'archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Cambrai, jusqu'à la division de l'archidiaconé de ce nom en 1272*, dans CRHBull., t. LXXIV, 1905, p. 485-520.

diocèses de Térouanne et de Tournai? Ce serait un vrai service rendu aux historiens de la Flandre du moyen âge.

C. Callewaert.

Nouvelles d'histoire locale.

Visite d'un Cistercien hongrois à l'abbaye des Dunes en 1780. — Le P. Etienne Schenk, de l'abbaye d'Ossegg, où il avait rempli les fonctions de bibliothécaire, de sous-prieur et de prieur, entreprit en 1780 le voyage d'Ostende. Il logea chez ses confrères des Dunes. Après la messe le P. Prieur raconta à son hôte trois guérisons merveilleuses obtenues par l'intercession du bienheureux Idesbald, puis le conduisit à la bibliothèque où il lui parla de quantité de manuscrits précieux que la rage des Calvinistes avait détruits. « Nous pleurons surtout la perte d'un manuscrit de l'Évangile, un autographe de Saint Luc (1). » Ni Charles de Visch, prieur des Dunes, ni Martène et Durand qui firent un voyage littéraire en Flandre en 1717, ne connaissent encore cette fable de l'autographe de Saint Luc. En 1780 le sens critique avait beaucoup baissé.

F. Donatien De Bruyne.

— **Une curiosité généalogique**: Le dernier évêque *d'Ypres*, Mgr de Wavrans, apparenté au poète Corneille *et à Charlotte Corday.*

Jacques de Wavrans, seigneur de Lichtervelde, avocat au conseil de Flandre, conseiller pensionnaire et greffier de la ville d'Ypres, né le 24 avril 1626, époux de Jeanne Claire van Overwaele, fille de Gérard, avocat au conseil de Flandre et de Jeanne van der Heyden, eut un fils (Jacques, né le 14 février 1657, échevin de la salle et châtellenie d'Ypres, puis conseiller pensionnaire de la même ville) et 3 filles dont la plus jeune, Geneviève-Thérèse, née le 24 mars 1666 † le 28 janvier 1737, épousa le 27 avril 1696, François-Marie *Corneille*, trésorier-général des domaines au quartier d'Ypres pour le Roi de France.

François-Marie Corneille est né à Rouen le 10 avril 1660 et mourut le 16 octobre 1731. Il était fils de Thomas Corneille et par conséquent, neveu du grand poète tragique.

Du mariage de François Corneille avec Geneviève de Wavrans, naquit une fille unique, Marguerite Geneviève, née le 28 mai 1697,

(1) *Von Ossegg nach Ostende und zurück im Jahre 1780*, dans la *Cistercienser-Chronik*, XVII, 1905, p. 212.

† le 30 novembre 1720, mariée le 2 janvier 1714 à Joseph-François Xavier de la Tour du Pin, comte de Clarce, baron des Plautiers d'Aléirac, fils de René et de Jeanne Isabelle de la Croix.

Le grand poète *Pierre Corneille* (dont le père avait été annobli en 1637), né à Rouen le 9 juin 1606, † le 1 octobre 1684, avait épousé en 1638, Marie L'Amperière, sœur de la femme de son frère Thomas.

Il eut 3 fils et une fille : 1° Pierre qui continua la postérité, capitaine de cavalerie ; 2° Nicole, lieutenant de cavalerie † à Graves en 1674 ; 3° Thomas, abbé d'Aiguessis † 1699 ; 4° Marie, née le 5 janvier 1642, mariée en premières noces à N. Guenebault et en secondes noces à Jacques de Farcy.

La fille de ce second lit, Françoise de Farcy, épousa N. Corday, dont elle eut Jean François Corday d'Armans, marié à Charlotte Godier et père de Marie-Anne-*Charlotte Corday*, l'héroïne de l'histoire révolutionnaire bien connue.

Jacques de Wavrans, dont il est question ci-dessus, appartenait à la seconde branche de la famille.

Le *dernier évêque d'Ypres* était issu de la troisième.

L'auteur commun des 3 branches était Jacques, né à St-Omer, bourgmestre de Nieuport, † le 9 mai 1584, époux de Laurence Praet † en 1606, dont le Jacques en question descendait à la 4e génération et l'évêque à la sixième.

Nos monuments. — Restaurations.

Bruges. — « Le programme du Gouvernement concernant la ville de Bruges comporte la reconstitution complète de la place du Bourg, telle qu'elle était au XVIe siècle et avec la belle façade du Palais du Franc dont l'ouvrage de Sanderus reproduit une vue. Les maisons modernes qui défigurent cette place superbe seront démolies et remplacées par des constructions artistiques qui cadreront avec ces joyaux que sont l'hôtel de ville et la chapelle du Saint-Sang.

Sur un autre point, il faut éviter que le célèbre quai du Rosaire ne soit déparé par la disparition de divers immeubles antiques; je suis d'accord avec la ville de Bruges pour les racheter. Il y a aussi les abords de l'hôtel de Gruuthuuse et l'aménagement de la Grand'Place ».

Ces paroles du chef du Gouvernement, M. le Comte de Smet de Naeyer, seront accueillies avec la plus vive satisfaction par tous les Brugeois et tous les amis de l'art.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

136 **W. M. Van Elten.** *Nieuwe boeken bij het onderwijs in de geschiedenis.* — GB. 1905, t. II, p. 388-404 ; **1906, t. III,** p. 95-**120.**

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

Bon article sur la méthodologie. Actuellement d'un manuel d'histoire, comme d'un professeur, on exige 1° qu'il soit au courant des principales découvertes et solutions nouvelles dans le domaine historique; 2° qu'il expose l'histoire génétique, c.-à-d. non seulement les faits mais leurs causes, leur connexion, leur évolution complète, sans négliger les facteurs économiques et les influences sociales; 3° que l'enseignement soit mis à la portée des élèves p. ex. par des comparaisons avec des situations actuelles, qu'il soit rendu vivant par des anecdotes, des mots caractéristiques etc., qu'il soit rendu intuitif au moyen de l'atlas, de l'image, de la projection lumineuse. Ici M. V. E. se sépare de M. Habets (voir t. LV, n. 246) et estime que le manuel destiné à l'élève ne doit pas être illustré, mais que le professeur fera mieux de présenter pour chaque leçon de nouveaux tableaux qui intéresseront davantage et fixeront mieux l'attention.

En Hollande ont paru dans ces derniers temps, deux nouveaux manuels historiques destinés à l'enseignement moyen catholique: C. P. A. Willems en L. M. van Hees, *Onze geschiedenis*, Tilburg; Dr C. De Wilde, *Leerboek der algemeene geschiedenis ten dienste van het Hooger en Middelbaar onderwijs*, Leiden, Théonville. Dans une critique détaillée, M. V. E. montre que ce dernier ouvrage, dont deux volumes (histoire moderne et contemporaine) ont paru, répond beaucoup mieux que le premier aux *desiderata* exprimés plus haut. C. C.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

137 [LV, 140.] **H. Dubrulle.** *Bullaire de la Province de Reims sous le Pontificat de Pie II.* (RHE. 1906, t. VII, p. 375-377. = E. Van der Mynsbrugge.)

138 **A. Clergeac.** *Inventaire analytique et chronologique de la série des Archives du Vatican dite « lettere di Vescovi ».* — AnSLF. 1906, t. X, p. 215-268.

Dépouillement de lettres entre autres de Louis de Berlaymont archevêque de Cambrai, de Jean Richardot évêque d'Arras, de Guillaume de Lomelle abbé de St-Bertin, etc...

139 [LVI, 6.] **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai.* (RBAB. 1906, t. IV, p. 48-49 = A. Fayen.)

140 **L. Verriest.** *Un Inventaire du XVe siècle du Trésor des Chartes de Tournai.* — RBAB. 1905, t. III, p. 368-374.

141 **R. Schoorman.** *Inventaire sommaire des greffes scabinaux et seigneuriaux de la Flandre orientale.* Bruxelles, Hayez, 1905, in-12, 143 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 18-19 = V. Fris.).

Listes alphabétiques et chronologiques d'une foule de documents de toute nature: résolutions, comptes, statistiques, enquêtes, etc.

La plupart de ces pièces ne sont pas antérieures à la fin du XVIIe siècle.

142 **L. D. Petit.** *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot in 1900 verschenen.* Fasc. 3. Leiden, Brill, 1905 (ABelges, 1906, t. VIII, p. 57 = J. Laenen). Cf. [LVI, 10]
Indispensable.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

143 **L. Morillot.** *La question des restes de Jean-sans-Peur* (caveaux, cercueils, ossements et épitaphes des ducs, duchesses et princesses de Bourgogne, inhumés dans les caveaux de l'église de la chartreuse à Dijon). (Extrait des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or, t. XIV). Dijon, Jobard, in-4, 49 p.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

144 **L. Verriest.** *Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai.* — CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 7-15.

A Tournai les actes privés, passés sous l'autorité des échevins ont invariablement la disposition des *chartes-parties* : « l'acte était écrit, autant de fois que de besoin, sur une même feuille de parchemin, les différents exemplaires étant matériellement séparés par une inscription en lettres capitales, une *devise*, qui, dans l'espèce, constituait le seul signe de validation » (p. 8). On employait comme devises : le mot *chirographum* ; le nom d'une des parties intéressées ; des mots ou des phrases rappelant la nature de l'acte : *counissance, aumosne, quittance*, etc. ; plusieurs lettres M réunies par un trait, des ovales accolés, ou une série de lettres majuscules, enfin à partir du XIVe siècle le nom du scribe.

C. C.

145 **R. F[ruin].** *Het verband tusschen den Paaschstyl en den titulus cerei paschalis.* — NAB. 1905-1906, t. XIV, p. 177-179.

On sait qu'on attachait souvent au cierge pascal, le samedi saint, une pancarte contenant les principales données chronologiques de l'année courante. Cet usage constaté dans une église ne prouve pas que cette même église suivait le style pascal dans la manière de dater ses documents. Telle est la thèse — certaine — en faveur de laquelle M. Fruin apporte quelques bons arguments. Mais ne croyons pas à une découverte. L'auteur considère à tort l'opinion contraire comme communément admise.

C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *Préhistoire.*

146 **Comte F. de Montessus de Ballore.** *Relations géologiques des régions stables et instables du Nord-Ouest de l'Europe. Seconde partie. Centre et Nord de la France, Allemagne et Bohême.* — AnSS. t. XXX, 1905-1906, p. 1-66.

L'auteur, qui jouit d'une grande autorité en sismologie, s'occupe des relations entre les séismes et la nature géologique des régions. Il étudie aussi, dans son savant mémoire, les secousses qui ont ébranlé le sol de la Flandre.

J. CLAERHOUT.

147 **Sophus Müller.** *Urgeschichte Europas.* Deutsche Ausgabe von O. L. JIRICZEK. Strassburg, Verlag von K. J. Trübner, 1905, in-8, 204 p.

Ce magnifique ouvrage est un aperçu général des découvertes préhistoriques faites en Europe. Le savant directeur du musée national de Copenhague ne discute pas les gisements en détail ; il n'a pas pour but d'en vulgariser la connaissance, mais il en donne la liaison et la synthèse et il déduit les conclusions certaines ou probables, auxquelles la science est arrivée. Chose importante à noter : il ne s'égare pas dans des évaluations fantaisistes, quand il suppute la chronologie des temps préhistoriques.

J. CLAERHOUT.

148 **Georges Engerrand.** *Six Leçons de préhistoire.* Bruxelles, 1905, in-8, VII-263 p. (RQS. 1906, t. LIX, p. 310-314 = J.G.; Zentralblatt für Anthropologie, 1906, t. XI, p. 165-166 = G. Buschan.)

L'auteur traite surtout de la préhistoire de la Belgique. Il admet les éolithes et le *pithecanthropus* de Dubois. Pour l'époque néolithique, il ne mentionne pas les découvertes faites dans la Flandre occidentale. Pour l'âge du bronze et du fer, il ne donne qu'une page. Ce livre nous présente avant tout la synthèse et l'apologie des théories de M. Rutot, sans qu'il soit tenu compte des nombreuses critiques qu'elles soulèvent en Allemagne et en France.

J. CLAERHOUT.

149 **George Grant Mac Curdy.** *The eolithic problem.* — American Anthropologist, 1905, t. VII, p. 425-479.

L'auteur, qui a étudié sur place les collections de M. Rutot et qui a effectué quelques fouilles sous sa direction, reconnaît dans les éolithes, les produits du travail d'un être intelligent.

150 **Dr Hans Hahne.** *Ueber den Stand der sog. Eolithenfrage.* — Korrespondenzbl. der deutsch. anthrop. Gesch., 1905, t. XXXVI, p. 108-111.

151 **H. Obermaier.** *Is it certain that Eoliths are made by man?* — Man, 1905, n° 102, p. 177-179.

152 **S. H. Warren.** *On the origin of Eoliths.* — Man, 1905, n° 10 p 179-183.

153 **Ballet.** *Quelques réflexions à propos des éolithes.* Bulletin de société préhistorique de France, 1905, t. II, p. 116-127.

154 **E. Hennig.** *Die Eolithen.* — Die Umschau, t. X, p. 133-134.

155 **M. Verworn.** *Zur Frage der ältesten Steinwerkzeuge.* — D Umschau, t. X, p. 134-137.

156 **Thieullen.** *Sur les éolithes.* — Bulletin de la société préhistoriqu de France, 1905, t. II, p. 179-183.

157 **J. Claerhout.** *Analyse des objets en bronze recueillis dans l station palustre de Denterghem.* — AnSS. 1905-1906, t. XXX p. 83-86.

La teneur métallique des objets en bronze, recueillis dans l station palustre de Denterghem, est analogue à celle des bronze lacustres de l'Europe centrale.

158 **J. Declève.** *Le Wallon montois et le vieux français. Le glossair de Philippert Delmotte.* — MSSAH. 1904, t. LVI, p. 1-149.

Dans un chapitre d'introduction, l'auteur s'étend brièvemen sur les vicissitudes historiques qui ont amené le dualisme de langues en Belgique et la délimitation de leurs frontières.

6. NUMISMATIQUE, SIGILLOGRAPHIE.

159 **A. O. Van Kerwyk.** *Goldmünzenfund von Zuyndrecht.* — Frankfurter Münzzeitung. N° 58. (ABelges, 1905, t. VII, p. 233. = A. de Witte.)

160 **M. de Man.** *Twee derde groot van Reinald II, graaf van Gelre, met het opschrift « Moneta gandensis. »* — Tijdschrift van het Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde, 1906, p. 45-51.

La monnaie décrite par Mademoiselle de Man constitue une imitation servile du type monétaire flamand; pour assurer une circulation plus facile à son numéraire, Renaud II, comte de Gueldre, allait jusqu'à y inscrire le *Moneta gandensis* que nous trouvons sur les monnaies de Louis de Crécy. (Gaillard, pl. XXII n° 187). L'existence près de Nimègue d'une localité assez importante appelée *Gent* servait peut-être d'excuse à ce procédé peu scrupuleux.

Il est à observer néanmoins que Gent en Gueldre se traduit *Gannita* en latin.

A. VISART DE BOCARMÉ.

161 **J. Justice.** *Patagon des archiducs Albert et Isabelle frappé à Maestricht.* — GN. 1905-1906, t. X, p. 49.

Découverte d'un exemplaire unique de cette monnaie.

162 **J. Ter Gouw.** *De munten uit de spelen van Gerbrand Adriaensz. Bredero.* — Noord en Zuid, 1905, t. XXVIII, p. 464-474.

Utile au point de vue de la terminologie.

163 **Ch. Gilleman.** *La médaille commémorative de la pose de la première pierre des écluses de Slykens (1672).* — GN. 1905-1906, t. X, p. 21-28.

Identification de la pièce et recherche de l'auteur: les frères Roettiers d'Anvers (?).

164 **E. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* Sceaux communaux conservés aux Archives de l'État, à Mons. — AnAM. 1903-1904, t. XXXIII, p. 129-241; 1904-1905, t. XXXIV, p. 112-305 (à suivre). (ABelges, 1904, t. VI, p. 252; 1906, t. VIII, p. 32-33).

Cette étude contient jusqu'ici, outre une monographie de valeur sur la sphragistique du pays, l'énumération, la description et souvent la reproduction des sceaux de toutes les communes jusqu'à Merbes-le-Château.

165 **A. de Witte.** *Quelques sceaux-matrices de ma collection.* — RBN. 1906, t. XLII, p. 186-192, avec 5 pl.

Dans ce travail, M. de Witte étudie, entre autres, deux sceaux-matrices du Couvent de Wilhelmites de Beveren-Waes, gravés sur des tiges de fer de 13 centimètres de longueur, et qui paraissent avoir servi à timbrer des rondelles de plomb. Toutes deux portent une représentation de la Ste Trinité, et la légende: *Sigillum prioratus Beverensis.* Elles semblent dater de la fin du XVIIe siècle. L'hospice de Beveren-Waes, fondé en 1445, par Josse Vydt, seigneur de Pamele en Brabant, fut desservi d'abord par des frères de l'ordre de la Trinité; il fut donné aux Wilhelmites par un acte du 8 avril 1461. La communauté fut supprimée par l'empereur Joseph II en 1784. A. Visart de Bocarmé.

7. GÉNÉALOGIE, HÉRALDIQUE.

166 **Le Cte P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Causerie sur les noms de famille.* — RT. 1905, t. I, p. 223-230.

Observations intéressantes sur les modifications subies par les noms de familles. Parmi les exemples cités à l'appui, nous trouvons les noms de van Rolleghem, van Belleghem. Division des noms de familles d'après leurs origines, en vingt catégories bien tranchées. Bon nombre de ces noms sont flamands.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques *Archéologie. Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

167 [LV, 422] **L. Halphen.** *Le manuscrit latin 712 du fonds de l[a] reine Christine au Vatican et la Lamentatio de morte Karo[li] comitis Flandriæ.* (MBBull. 1906, t. X, p. 191-192 = J. Closon[.)]

168 [LVI, 38] **Edw. Gailliard.** *De Keure van Hazebrouck van 133[6]* met aanteekeningen en glossarium. (RPE. 1905-1906, t. X[...] p. 59*-64*.)

169 **A. de Ghellinck d'Elseghem Vaernewijck.** *Chartes et doc[u]ments concernant la famille Van Vaernewyck.* 2e partie. XVe si[è]cle. Gand, Siffer, 1905, in-fol., 561 p. (ABelges, 1906, t. VII[I,] p. 19 = V. F[ris].)

170 [LV, 31.] **A. Cauchie et R. Maere.** *Recueil des instructions au[x] Nonces de Flandre.* (MBBull. 1906, t. X, p. 187-188 = Ch. Ter[] linden.)

171 **Testament** *de Dame Marie Lovell* ed. L. Willaert, S. J. [–] AHEB. 1906, t. XXXII, p. 70-77.

Marie Roper, veuve de Sir Robert Lovell of Harling, a jou[é] un rôle considérable dans le mouvement religieux qui s'opér[a] au début du XVIIe siècle, parmi les catholiques anglais réfugié[s] aux Pays-Bas espagnols. Elle mourut à Bruges en 1628. La claus[e] de son testament, qui présente le plus d'intérêt pour nous, est cell[e] par laquelle la testatrice donne sa maison aux Jésuites Anglai[s] établis à Gand. Cette maison fut cédée par eux aux Dame[s] Anglaises, chanoinesses de Saint-Augustin et est encore actuelle[-]ment occupée par ces religieuses. Cette pièce d'archives complèt[e] donc au point de vue de cette fondation, la série de document[s] publiés naguère par M. Gilliodts-van Severen [LV, 29]. Le trava[il] du R. P. Willaert est une édition modèle, accompagnée de note[s] explicatives particulièrement intéressantes. A. D. M.

172 **J. De le Court.** *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichien[s]* 3e série, 1700-1794, t. XI (14 janvier 1775 — 30 décembre 1780.[)] précédé d'un aperçu général de l'œuvre législative et administra[-]tive du règne de Marie-Thérèse. Bruxelles, Goemaere, 1905

in-fol., xxxv-475 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 55-57 = H. Vander Linden.)

Imparfait, autant comme édition de textes que comme monographie.

173 *Mémoire présenté à sa Majesté le Roi des Pays-Bas par le ministre de la justice le 18 décembre 1816 à l'effet de justifier sa proposition relativement aux charges portées contre l'évêque de Gand*, éd. Ch. Terlinden. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 86-104.

Mgr le prince de Broglie passait pour l'auteur principal du *Jugement doctrinal des évêques du royaume des Pays-Bas, sur le serment prescrit par la nouvelle Constitution.* C'est la charge principale relevée contre lui par le ministre Van Naamen. Les autres chefs d'accusation dont le ministre examine la répréhensibilité eu égard aux lois et arrêtés en vigueur, sont surtout : que l'évêque de Gand avait, au mépris des ordres du Gouvernement, formé et maintenu une réunion d'ecclésiastiques et qu'il entretenait des correspondances avec la Cour romaine sur des affaires ecclésiastiques.

Plusieurs des faits incriminés se rapportent à notre province.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

174 [LV, 423] C. Callewaert. *La Continuatio Valcellensis de la Chronique de Sigebert de Gembloux. Fragments et notes.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69 = J. Cuvelier; AB. 1906, t. XXV, p. 215, = E. Hocedez.)

175 Mémoires *de Jean, Sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, éd. DD. Brouwers. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois). Liége, Cormaux, 1905, t. I, in-8, xvi-263 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 17-18 = S. Balau; W. 1906, t. XIV, p. 105-107 = J. Feller.)

Ces mémoires — faut-il le rappeler? — relatent les événements du règne de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire.

176 A. Morel-Fatio. *Vida de D. Luis de Requesens y Zúniga, commendador mayor de Castilla* (1528-1570). — Bulletin hispanique, 1904, t. VI, 276-308; 1905, t. VII, p. 235-273 (suite et fin). [LV, 436]

177 T. De Decker. *Reisaanteekeningen van den eximius Van de Velde.* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 119-144.

En 1775, Van de Velde, professeur à l'Université de Louvain, se vit forcé d'entreprendre un voyage à St-Nicolas, Gand, Thielt, Thourout, Dixmude, Furnes, Dunkerque, Ostende, Bruges.

L'auteur publie certaines notes de voyage, qui présentent de l'intérêt tant pour la biographie de Van de Velde, que pour l'histoire générale et surtout locale.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

178 **Robert Fruin's** *Verspreide geschriften* ed. P. J. Blok, P. L. Muller en Sam. Muller. La Haye, Nijhoff, 1899-1905, 10 vol. in-8, avec 1 fasc. de tables et une liste chronologique des travaux de R. Fruin, par L. D. Petit. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 57-5[illegible] = V. Fris.)

L'édition est relevée par des annotations, additions et corrections tirées des papiers délaissés par l'auteur. Plusieurs de ce[s] œuvres, on le sait, regardent notre histoire. Rappelons en particulier les études sur la bataille de Nieuport, sur Francis Ver[e], commandant d'Ostende, sur les Dix-sept provinces des Pays-Bas, sur l'érection des nouveaux évêchés en 1559.

179 **J.-L. Eggen.** *De Zuid-Nederlandsche ballingen der XVIe eeuw in Noord-Nederland.* — GOGBull. 1906, t. XIV. p. 58-60.

Résumé d'une conférence.

180 [LVI, 54] **E. Gossart.** *Espagnols et flamands au XVIe siècle.* (RQH. 1906, t. LXXVIII, p. 677-678 = A. d'Herbomez; AnEm. 1906, t. LVI, p. 214-219 = R. De Schepper; RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 207-209 = A. Dutron.)

181 [LV, 443] **Colenbrander.** *De Belgische Omwenteling.* (W. 1906, t. XIV, p. 58-59 = Gr[ojean]; DWB, 1906, p. 516-517 = L. Van der Essen.)

182 **L. de Béthune.** *L'élection du premier roi des Belges par le congrès national.* — RG. 1905, t. LXXXII, p. 364-387 ; 512-528.

183 **Léon du Bus de Warnaffe.** *L'Évolution du parti libéral.* — RG. 1906, t. LXXXIII, p. 771-785.

184 **L. Van Hoorebeke.** *Histoire de la politique contemporaine de Belgique depuis 1884.* T. I (10 juin-23 octobre 1884). Gand, Siffer, 1905, in-8, xxiii-285 p. F. 3.50. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 19-20 = G. Kurth).

Écrit dans un sens catholique, avec des garanties d'impartialité suffisantes.

185 **E. Galland.** *Geschichte der Frankenherrschaft in Griechenland.* T. II. *Geschichte des latein. Kaiserreiches v. Konstantinopel.* 1[re] partie. Geschichte der Kaiser Balduin I und Heinrich. 1204-1216. Hambourg, v. d. Höhe, 1905, in-8, vii-264 p. M. 6.50. [LV, 289].

186 [LV, 432] **B[on] de Maere d'Aertrycke.** *Mémoire sur la guerre de Flandre, de 1302-1304.* (RPE. 1905-1906, t. X, p. 37*-40*.)

187 [LV, 308.] **H. Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge.* (MBBull. 1906, t. X, p. 190-191 = A. Dutron ; RHE. 1906, t. VII, p. 373-375 = E. Van der Mynsbrugge.)

188 **Th. Sevens.** *Kortrijk in de omwenteling van 1830.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 71-79.

Les chap. III-V, renferment des détails intéressants concernant la participation des Courtraisiens au mouvement en faveur de l'indépendance. L'agitation commença le 28 août ; les couleurs brabançonnes furent arborées le 6 septembre. L'auteur donne la liste des volontaires partis en septembre 1830.

189 **A. Blomme.** *Termonde. Notice sommaire des principaux monuments et des curiosités*, 1904, in-8, 4 p.

Simple inventaire, très sommaire.

190 **M. de Troostembergh.** *Louvain féodal.* — BGHB. 1905, t. IV. I. *Le manoir de Boutsvoord*, p. 3-14. II. *Le Tijmpel-hof*, p. 289-304. III. *Le manoir « op de Biest »*, 488-514, (à suivre ?).

Incidemment une biographie de Guillaume-Charles-François de Bourgogne, comte de Wacquen, introduit par son mariage avec dame Marie-Anne-Scholastique van den Tijmpel dans la famille Louvaniste et... dans « Louvain féodal » (p. 298-299).

191 [LV, 186] **C. Van Hoorebeke.** *Biographie du fameux Olivier le Dain.* (MBBull. 1905, t. IX, p. 393-394 = A. De Ceuleneer.)

192 **P. Hymans.** *Frère-Orban.* T. I (1812-1857). Bruxelles, Lebègue et Cie, 1905, in-8, xv-570 p. F. 7.50. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 1-5 = G. Kurth.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

193 **L. De Wolf.** *Nog Brugsche keuren vermoedelijk geschonken in 1128 en ± 1168.* — AnÉm. 1905, t. LV, p. 393-403. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69 = H. V[an] H[outte].)

La confirmation par Thierry d'Alsace de la charte, octroyée par Guillaume Cliton à Bruges en 1127, se trouvait rapportée jusqu'ici à la date du 30 mars 1128. L'auteur a en vue de démontrer, qu'il faut plutôt dater du 31 de ce mois la concession officielle de cette confirmation. En outre, il trouve probable que, depuis 1128 à ± 1190, Bruges n'a plus reçu de ses comtes des chartes innovatrices d'une nature générale ; tout au plus serait-il possible, que, lors de l'intronisation de Philippe d'Alsace en 1168, elle ait obtenu une nouvelle confirmation, mais rien qu'une confirmation, des privilèges précédemment acquis : comme ce fut le cas à S. Omer en 1165.

194 **H. Rombaut.** *Essais sur les terres franches de la Flandre wallonne.* Thèse de doctorat en droit. Lille, Giard, 1905, in-8, 200 p.

195 **G. Willemsen.** *Les « Vrye Landen » du Polder de Ca* *(1649-1738).* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 165-184.

La présente notice, résumé succint des registres contenant résolutions des adhérités du Polder de Calloo, est limité l'examen des points suivants : 1° Origine des « vrye landen » Polder de Calloo. 2° « Les « vrye landen » furent-ils exempts payer des geschotten ?

B. Histoire économique et sociale.

196 **E. Van Cappel.** *De hongersnood in de Middeleeuwen tot* *XIIIde eeuw.* — AnEm. 1906, t. LVI, pp. 16-40, 143-164.

Étude d'histoire sociale et économique d'après les sourc Donne la bibliographie, examine la valeur des sources ; indique soi-disants signes précurseurs, les causes prochaines de la fam et leur influence, vu la situation de l'agriculture, de la populati et des relations commerciales. Étudie la durée, l'extens géographique, le nombre des famines et les causes économiq et sociales de leur diminution au XIIIe siècle dans nos contré Dépeint l'action et les conséquences des famines : augmentati du prix des denrées, appauvrissement général, maladies et mor lité, émigration. Expose enfin les mesures prises pour prévenir calamités et les secours accordés aux affamés surtout par abbayes et les églises épiscopales.

197 **R Carette.** *Eerste invoer van aardappels in Europa.* Courtr Beyaert-Sioen, 1904 (1906), in-8, 184 p. (ABelges, 1906, t. VI p. 64-65 = H. Van Houtte.)

198 **A. Behaegel.** *Servantes et serviteurs d'autrefois* (16e, 17e 18e siècle). — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 145-165. (ABelges, 190 t. VIII, p. 84 = H. V[an] H[outte].)

Article qui n'est pas sans mérite, sur la condition faite à domesticité par les Ordonnances des souverains des Pays-Bas de la Hollande. Quasi un complément à l'article de G. Willemse *De loonquaestie in Vlaanderen op het einde der XVIe eeuw.* [L 202]. (ABelges, 1904, t. VI, p. 280-281 = H. Van Houtte).

199 **Willemsen et Dilis.** *Un épisode de la lutte économique entre l* *villes et le Plat-Pays de Flandre dans la seconde moitié du XVII* *siècle.* — AnAW. 1905, t. XXIII, p. 272-322.

Parmi les causes qui, au commencement du XVIIIe siècle, emp chèrent le développement normal du commerce du Pays de Wae vient en premier lieu la tendance des villes closes à ruiner l foires, les marchés et par conséquent le commerce du Plat-Pay Quelques documents inédits publiés dans la présente étu établissent qu'entre 1764 et 1774, il y eut, sur ce terrain, lut ouverte entre les Hauts-Échevins du Pays de Waes, soutenus p les « minder wetten » et le pouvoir central, aidé par les États d

Flandre. Le présent travail décrit les péripéties de cette bataille économique qui se termina par la victoire du Plat-Pays.

A. D. M.

C. Histoire des sciences et des lettres.

200 **J. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* Eerste deel. Groningue, J.-B. Wolters, 1905, in-8°, XIII-576 p. Fl. 6.50 (MBBull. 1906, t. X, p. 127-129 = C. Lecoutere.)

201 **J. Franck.** *Eene literarische Persönlichkeit des XIII Jahrhunderts in den Niederlanden.* — Neue Jahrbücher für das klassische Altertum. 1904, t. XIII, p. 424-442 (AB. 1906, t. XXV, p. 126-127 = V. O.)

Il s'agit de Guillaume d'Affighem, mort en 1297, abbé de Saint-Trond, et qui est peut-être l'auteur d'une vie flamande de Sainte Lutgarde († 1246). M. F. examine cette vie au point de vue de la grammaire et du style.

202 **Dr C. Lecoutere.** *Een nieuw fragment van Maerlant's Spieghel Historiael.* — VKVA. 1906, p. 29-55.

203 [**LVI, 96**]. **M. Sabbe.** *Het leven en de werken van Michiel de Swaen.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 26-28 = L. Willems.)

204 **G. Van Doorslaer.** *Almanachs Malinois.* — AnAM. 1905, t. XV, p. 355-363.

Étude complémentaire à l'article de M. Caullet, *Une collection d'almanachs placards (1560-1786).* [LV, 210].

D. Histoire de l'art.

205 **A. v. Wurzbach.** *Niederländische Kunstler-Lexicon.* Fasc. 6. Vienne, Halm et Cie. M. 4.

206 [**LV, 478**] **H. Fierens-Gevaert.** *La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres.* (ABelges, 1905, t. VII, p. 281-284 = M. Laurent ; W. 1906, t. XIV, p. 53-54.)

207 **Fierens Gevaert.** *Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois. Jean-Pépin de Huy. — Jean de Liége. — André Beauneveu. XIVe siècle.* — W. 1905, t. XIII, p. 177-187.

Trois sculpteurs de renom, qui sont en partie redevables de leur vogue en France, à la faveur dont ils jouissaient auprès des comtes de Flandre. L'un d'entre eux d'ailleurs, Beauneveu, fut chargé de travaux d'art à Courtrai, à Gand et à Ypres. Ils occupent une place éminente parmi les imagiers wallons qui eurent une part si prépondérante dans le mouvement de « Renaissance » de l'art au XIVe siècle.

208 **A. Hocquet.** *Roger de la Pasture. Son origine tournaisienne ; son nom, sa nationalité.* — RT. 1905, t. I, p. 94-97 ; 117-119 ; 140-142. (RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 63 = L[ouis] C[loquet] ; W. 1906, t. XIV, p. 54-55 = A. Delstanche.)

« En résumé, le peintre du XV[e] s. que l'on a pris l'habitud dénommer Roger van der Weyden, est un artiste wallon d'as dance, tournaisien d'origine et français de nationalité, q devrait toujours désigner sous son véritable nom de famille est de la Pasture » (p. 141).

209 **A. Heins**. *A propos d'un curieux tableau de l'École flamand XVI[e] siècle.* — RT. 1905, t. I, p. 213 s. Planche.

Œuvre d'un auteur inconnu. Trois noms sont avancés : Man Metsys, Huys. M. H. incline à penser que le tableau en ques est de ce dernier. [LVI, 113]

210 **O. Wattez**. *A propos d'un curieux tableau de l'École flamand XVI[e] siècle.* — RT. 1906, t. II, p. 12-13.

Discussion philologique de l'inscription qui se trouve su tableau dont il s'agit au n° précédent.

211 **A. Boinet**. *Un manuscrit à peintures de la bibliothèque de Sa Omer.* — Comité des travaux historiques et scientifiques. Bull archéologique. Paris, 1904, p. 415-430, pl. XLVII-LIII.

212 **B[on] J. Bethune**. *Les fouilles faites au portail de l'Eglise No Dame à Courtrai.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 2-6.

Ces fouilles ont fait apparaître un portail du XIII[e] siècle, ca sous le porche construit par les chanoines du XVIII[e] s., ainsi les contreforts des tours. Ces contreforts présentent une pa cularité très rare : ils étaient évidés à rez-de-chaussée de faç former passage.

213 **A. Hocquet**. *Le tombeau des Castagne.* — RT. 1906, t. p. 13-14 ; 35-37.

A propos de la découverte du tombeau de Jakemes Casta († 1327), M. H. donne la description de ce monument et ava certaines considérations concernant l'influence exercée par l'é de sculpture tournaisienne sur la formation artistique sculpteurs de Bourgogne et de Flandre.

214 **Ernest Closson**. *Chansons populaires des provinces bel* Anthologie. Introduction, harmonisations et notes. Bruxel Schott. Un cahier grand format de xv-223 pp. F. 6. (RG. 1 t. LXXXIII, p. 169-174 = Charles Martens ; ABelges, 1 t. VII, p. 257 = P. Bergmans.)

L'auteur a condensé la matière contenue dans les recu scientifiques régionaux comme ceux de Lootens et de Feys, curé Bols et surtout le monumental recueil de Van Duyse, pou chanson néerlandaise ; dans les recueils de cramignons et collections de *Wallonia*, pour la chanson wallonne. L'enseignem scolaire et les sociétés locales peuvent, à l'aide de ce li redresser le goût public et remettre en honneur les charma refrains que chantaient nos pères.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

215 [LV, 115.] **P. Kalkoff.** *Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden.* (RHE. 1907, t. VII, p. 377-379 = É. Tobac.)

216 **L. Willaert**, S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques (1598-1625)* d'après les papiers d'État et de l'Audience conservés aux Archives générales du royaume de Belgique. — RHE. 1905, t. VI, p. 47-54; 566-581; 811-826 (à suivre).

Ces pages d'histoire générale, richement documentées et d'une lecture captivante, présentent un intérêt tout spécial pour la Flandre, où furent fondés la plupart des établissements pour la formation du clergé anglais, et l'éducation de la jeunesse.

En voici le résumé, d'après la table de la *Revue d'histoire ecclésiastique :*

Notice sur les « Négociations d'Angleterre », p. 48.

PREMIÈRE PARTIE. — Intervention des archiducs en faveur du catholicisme. *Note préliminaire.* Informations des ambassadeurs des Pays-Bas à Londres sur les affaires religieuses et les controverses théologiques en Angleterre, p. 566. 1° « Avvisi » concernant les affaires religieuses d'Angleterre : Nombre des catholiques — Robert Cecil — Bye Plot — Conspiration des Poudres — Le serment d'allégeance — Persécution — Le roi et le parlement, p. 568. 2° Questions théologiques. Discussion de Jacques Ier avec Ferdinand de Boischot sur la vraie religion. Controverse de Jacques Ier avec Bellarmin, p. 811. A. D. M.

217 **Ch. Terlinden.** *Guillaume Ier roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* T. I. La lutte entre l'Église et l'État (1814-1826). (École des sciences politiques et sociales [de Louvain].) Bruxelles, De Wit, 1906, in-8°, XXI-523 p.

218 **J. P. Scholte.** *Bijdrage tot de kennis van de godsdienstige verdraagzaamheid van Prins Willem I.* — NAKG. 1905, nouv. sér., t. IV, p. 26-53.

219 **Alph. De Poorter.** *La prévôté Saint Amand-lez-Courtrai.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 105-205. Prix du tiré à part : 1.50 fr.

L'actif et intelligent professeur, auteur de cette étude, ne prétend pas nous donner une monographie complète, mais des *Notes* et des *Documents* pour servir à l'histoire de la prévôté Saint-Amand à Courtrai. Après une notice sommaire sur l'histoire des bâtiments, qui abritent actuellement le collège patronné, l'auteur reproduit sans changement les pages qu'il avait déjà publiées dans le même *Bulletin*, t. I, p. 205-211, sur les premières origines de la prévôté.

Il est regrettable que l'auteur n'ait pas profité de c
réédition pour reprendre et préciser les solutions de cette ques
très intéressante. La prévôté proprement dite ne fut fondée, n
semble-t-il, que postérieurement à la bulle de 1119, avan
charte donnée, vers 1130, par la comtesse Clémence. Mais
extraits, trop écourtés, de diplômes de 847 et 899 nous apprenn
que l'abbaye de Saint-Amand (France), dont dépendait la prév
de Courtrai, possédait „ *in Curtriaco mansos II. Item villae Bon*
Hardoya, etc. „ Il serait sans doute difficile de prouver que
IXe siècle, *in Curtriaco* peut se resteindre au quartier ac
Overleye. Nous aurions voulu voir l'auteur comparer les diplô
du IXe siècle avec les documents postérieurs (p. ex. de 110
1119, rapportés dans MIRÆUS, *Opera dipl.* III, p. 1151 et 1155
établir d'une façon plus péremptoire que la villa *Bonart* était
située à Cuerne lez-Courtrai. Cette identification, qui nous pa
exacte, est très importante au point de vue de la délimitation
pagus Flandrensis et du *Mempiscus* et apporte un élément nouv
qu'il ne faudra pas négliger dans une question controversée en
M. Piot et M. Vanderkindere (*Le Capitulaire de Servais et*
origines du comté de Flandre, dans CRHBull. 1897, 5e sér., t.
surtout p. 121-138). Espérons que la question sera rep
ex-professo et traitée intégralement.

Successivement, M. De Poorter examine la situation féodale,
revenus, les charges de la prévôté; expose les arguments qu'
faisait valoir en faveur de ses droits de prévôté foraine avec me
propre, distincte de celle de l'abbaye; il termine cette premi
partie par une liste provisoire des prévôts. A la p. 107 on trouv
une précieuse indication de sources d'archives.

La seconde partie comprend une bonne publication de 39 do
ments, la plupart inédits, qui vont de 1130 à 1771. Nous nous p
mettons de signaler à l'auteur que les documents XI et XII so
en style nouveau, de 1509 et 1514, au lieu de 1508 et 1513, et q
eut été préférable de donner plus complètement le titre de
pièce XIII. C. CALLEWAERT.

220 **G. Decamps**. *L'abbaye de Groeninghe-lez-Courtrai et ses poss*
sions dans le Hainaut. Quelques souvenirs sur la bataille
Courtrai. — AnAM. 1904-1905, t. XXXIV, p. 57-81. (W. 19
t. XIV, p. 107-108; BGOK. 1905-1906, t. III, p. 236-250
J. Bethune.)

Le titre de cette étude ne correspond point adéquatement
son objet. L'auteur relève d'abord la part importante que
seigneurs et citoyens du Hainaut prirent à la bataille de Courtr
ainsi que d'autres faits relatifs à cet événement et qui intéresse
le Hainaut. Ensuite il refait l'histoire des biens que l'abbaye
Miroir de la Vierge de Groeninghe possédait à Dour, Braine
Neufville-lez-Soignies. Les nouveaux documents que M.

analyse et publie en appendice, complètent les données consignées dans l'ouvrage du chanoine VAN DE PUTTE. *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai*. (Public. in-4° de la Société d'Émulation de Bruges, 1e sér., 1872). A Neufvilles existait encore il y a quelque trente ans une chapelle dédiée à Notre-Dame de Groeninghe. La fin de l'article rappelle le souvenir de plusieurs abbesses de l'abbaye de Groeninghe, originaires du Hainaut. Les brèves notices qui leur sont consacrées sont solidement documentées et révèlent chez l'auteur d'amples connaissances généalogiques. Le nécrologe de Groeninghe commémore un grand nombre de religieuses appartenant à des familles hennuyères. Inutile de noter que bon nombre de noms cités dans le corps de cet important article se rapportent à l'histoire de nos anciennes institutions religieuses, notamment à l'abbaye des Dunes.

Le compte rendu consacré à ce travail par M. le baron Joseph Bethune n'a pas seulement le caractère d'une simple analyse, mais grâce à de nombreux documents d'archives extraits de la bibliothèque de Courtrai, il constitue un véritable article complémentaire à l'étude de M. Decamps sur l'abbaye de Groeninghe et ses relations avec le Hainaut. A. D. M.

221 Fr. **De Ridder**. *Thienen. Het kapittel van S.-Germanus' kerk.* = BGHB. 1904, t. III, pp. 280-293, 387-395, 557-568; 1905, t. IV, pp. 81-97, 131-139, 173-180, 339-353, 438-447, 471-479, 525-532.

A remarquer deux biographies. L'une de Petrus Reyloff, natif de Bruges, devenu doyen de St-Germain, chanoine à Bruges et à Tournai, où il mourut le 12 Juin 1688 (t. IV, p. 525-526).

L'autre de Joannes Theodorus de Schoth, originaire de Malines, et qui fut le prédécesseur présumé du précédent au canonicat de Bruges (t. IV, p. 526).

222 G. C. A. **Juten**. *De Orde van den H. Guilielmus in Noord- en Zuid-Nederland.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 44-67.

Contribution importante à l'histoire peu connue de l'ordre des Guillelmites. Après une notice substantielle sur la personnalité de St Guillaume, la fondation, les vicissitudes et l'extinction de l'ordre, M. J. donne la liste des couvents établis dans les Pays-Bas. On sait que le couvent qui avait nom « De Woestyn der H. Maagd » fondé entre Biervliet et Bouchaute, se transporta à Bruges. L'année de ce transfert est inconnue. D'autres maisons étaient établies en Flandre : celle de Niquaarde ou Nieuwland, transférée à Oudezeele, puis à Peene ; celle de St-Ursmer près d'Alost ; celle de la Ste-Trinité à Beveren (Waas). M. J. publie en appendice 7 documents (1256-1784) inédits relatifs à ces institutions ; enfin il établit la liste des Provinciaux connus (1261-1711.) A. D. M.

223 L. **Willaert**. *A catholic college in the seventeenth century* [Collège de St Omer]. — The american catholic quartely Review, 1905, t. XXX, p. 745-758.

224 **E. Matthieu.** *Un évêque Enghiennois au XVI[e] siècle.* — AnA
1905, t. VI, p. 212-216.

Ce fut le Carme Jean van der Heetvelde, évêque suffrag d'Utrecht en 1523. Il avait été prieur du couvent de Bruges, mourut en cette ville en 1528.

225 **V. M. van Caloen.** *Le père Henri-Marie Iweins d'Eeckhoutte Frères-Prêcheurs.* Ouvrage précédé d'une lettre préface par Père Ollivier. Bruxelles, Vromant et C[ie], 1906, in-8°, 216 p.

b) *Histoire spéciale.*

γ) culte, hiérarchie.

226 **A. J. A. Flament.** *De vereering van Sint Nicolaus bizonder Nederland en vooral met het oog op de vraag of zij in verband st met de Germaansche Mythologie.* — GB. 1906, t. II, p. 1-15.

Origine et développement de ce culte aux Pays-Bas. L'aute s'appuie sur ces faits pour répondre négativement à la questi posée.

227 **A. De Cock.** *Kerstening van heidensche zaken, vooral in verba met boom- en bronvereering in België.* — VG. 1905, t. I, p. 155-1 245-284. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 77 = J. L[aenen].)

Nombreux faits de vénération d'arbres et de sources. Mais thèse s'applique-t-elle à tous? Le travail toutefois est des pl sérieux.

228 **E. Lesne.** *La hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitai primats en Gaule depuis la réforme de S. Boniface jusqu'à la m d'Hincmar* (742-882). Paris, A. Picard, 1905, in-8, p. xv-3 F. 5 (HJ. 1906, t. XXVII, p. 879 = G. A.; RQH. 19 t. LXXIX, p. 664-665 = J. Besse.)

L'organisation de la hiérarchie épiscopale laissait beaucou désirer en Gaule sous les Mérovingiens. Une réorganisation, co mencée par S. Boniface, fut soutenue par les fils de Charles Mar et menée à bonne fin sous Charlemagne et Louis le Pieux, p le groupement des évêchés en provinces ecclésiastiques so l'autorité du métropolitain. Telle est la première partie de l'ouvra très documenté de M. Lesne, qui montre, dans la dernièr l'organisation métropolitaine d'après les fausses décrétale l'origine des primats et la situation politique des évêques penda le IX[e] siècle. D'après M. Lesne, les fausses décrétales auraient é fabriquées dans la province de Reims, dans le but de s'oppos aux tendances de l'archevêque Hincmar qui voulait exagér les droits des métropolitains. Comme on le voit, un ouvra important pour l'histoire ecclésiastique du haut moyen âge da nos régions.

Paaschkeers en Paaschboom.

De Paaschkeers is het zinnebeeld van den verrezen Verlosser. Het plechtig ontsteken en de glans van haar licht stellen ons zijne glorierijke verrijzenis voor. De keers met de vijf wierookgranen verbeeldt Christus lichaam met zijne vijf wonden, hetwelk de heilige Vrouwen kwamen balsemen. Ook zal dit licht van Christus ons blijven verlichten tot na het evangelie van zijne Hemelvaart.

Eertijds was de paaschkeers gewoonlijk prachtig versierd. Op de miniaturen der exultetrollen (1) uit de XIIe en de XIIIe eeuw ziet men ze dikwijls met een heerlijk bloemenkleed opgetooid (2).

Gewoonlijk was ze zeer groot: eene zuil, *columna*, zoo ze het Exultet noemt: te Rhiemen woog ze 30 pond, te Chartres 72, te Roanen 40; daar was ze 25 voet hoog. In St-Jan van Lateranen te Rome, beklom de diaken een rollend gestoelte om ze te ontsteken. Te Coutances, werd ze van uit het triforium ontstoken; te Durham door eene opening van het koorgewelf (3). Het licht van zulk een

(1) De lange perkamenten schrooden waarop het Exultet geschreven stond en die men onder het zingen ontrolde, komen sedert ongeveer het midden der XIIIe eeuw buiten gebruik. Zie J. Braun, S. J., *Osterpräconium und Osterkerzenweihe.* (*Stimmen aus Maria-Laach*, 1899, bl. 286.)

(2) *Ald.*, bl. 274.

(3) In Engeland was ze dikwijls verhoogd met ze te laten rusten op een valsche keers, *Judas* geheeten. Deze was uit hout, beschilderd, of met groen was bekleed. (*American ecclesiastical review*, 1906, XXXIV, bl. 364 en vlg.)

keers was dus, geheel de kerk door, te midden den da[g]
zienlijk ([1]).

Aan de paaschkeers zelf werd een blad papier vast
gemaakt waarop de *paaschtafel* geschreven stond ([2]).

Twee voorbeelden van dergelijke paaschtafels in Vlaan-
deren zijn ons overgebleven in de Hs. der oorkondenkame[r]
van het groot Seminarie te Brugge.

I. Zoo schrijft C. DE VISCH, *Varia curiosa*, (hs. uit dez[e]
oorkondenkamer n./106 in 't begin) :

Sequentia hæc olim appendebantur cereo paschali, i[n]
monasterio Dunensi :

Cereus iste Dei summi celebratur honore,
Cujus morte rei surgunt a morte redempti.
Annus erat nonus solis, lunæque secundus,
Quando fuit Dominus sacra de Virgine natus.
Ista solent scribi Paschalis tempore festi :
Ciclus, et ipsa Dei lux, lunaque, littera qualis.
Cereus iste rubum designat, sive columnam,
Quæ fuit Hebræis lux noctis, et umbra diei.
Laus tibi sit Christe, quem signat cereus iste.

Annus Dominicæ Incarnationis M V^{c} LXXXVI.
Annus fundationis Cisterciensis Ordinis IIII^{c} LXXXVIII.
Annus fundationis monasterii de Dunis IIII^{c} XLVIII.
Annus obitus Beatissimi Bernardi IIII^{c} XXXIII.
Aureus numerus . . . . X.

([1]) E. REUSENS, *Manuel d'archéologie chrétienne*, II, bl. 420 en vlg.

([2]) *Ald.;* zie ook, aangehaald door J. BRAUN, in bovengemelde bij-
drage (bl. 274), de vermelding van dit gebruik bij UDALRICH (omstreeks
1086), *Consuetudines Cluniacenses*, I, 14; RUPERT VON DEUTZ († 1135).
De divino officio, VIII, 4; HONORIUS VAN AUTUN, († omstreeks 1150),
Gemma animæ, III, 101; DURANDUS (omstreeks 1275), *Rationale divi-
norum officiorum*, VI, 80; MARTÈNE, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, L. IV,
c. 24, n. 7, waar drie uitgebreide tafels opgegeven worden.

Littera Dominicalis	E.
Dies Paschæ	Sexta Aprilis.
Epacta	X.
Concurrens	V.
Indictio	XIIII.

Ex antiquo ms. musæi nostri (¹).

In *Rond den Heerd* vinden we nog een tweede paaschtafel ook uit dezo abdij :

Cereo Paschali Tabula affigenda in die Paschae.

Cereus iste benedictus est in honorem Domini nostri Jesu Christi, et Beatæ Virginis Mariæ, matris ejus, patronæ hujus monasterii et totius Ordinis Cisterciensis.

Anno Domini	1696 :
A creatione mundi	
A fundatione cistercij	
A fundatione claræ vallis	
A fundatione hujus monasterij N.	
Ab inauguratione R. adm. D. abb. nostri N.	
Epacta	xxvj.
Aureo numero.	6.
Littera Dominicali	A-G.
Littera Martyrologii.	G Majus.
Indictione Romana	4.
Pascha occurrente	22 Aprilis.
Ascensione	31 Maij.
Pentecoste	10 Junij.
Festo Corporis Christi	21 Junij.
Dominicis post Pentec	24.
Dominica I adventus	2 Xbris (²).

(¹) Hierin volgt men de Gregoriaansche hervorming in 1588 ingebracht. Volgens de oude Juliaansche tijdrekening zou Paschen gevallen zijn op den 3ⁿ April. Al de gegevens zijn juist, voor 't jaar 1586.

(²) R. D. H., II, bl. 158-159.

Eertijds las de diaken deze tafel luid op na het Exulte waar zij deel van maakte (1).

***

Zooals de paaschkeers, zoo placht ook de paaschkande laar versierd te zijn. Hoe kostelijk deze in de middeleeuwe was, zien we best door de prachtige stukken die ons ui die tijden overgebleven zijn. In het Noorden schijnen z veelal uit ijzer of koper gesmeed of uit hout gesneden (2) In Italie werden ze uit steen gekapt (3). Die van O. L. V te Tongeren (1372) was 2,595 m. hoog zonder de naalde had een lessenaar eraan vastgemaakt, en zes takken on keersen erop te zetten (4). Die van Zoutleeuw (1483) i 5,68 m. hoog ; een lessenaar is er insgelijks aan vast en zes takken. Erboven staat een kruis met Christusbeeld Hij is uit geel koper (5). Die van Nieuwpoort (eerst gekend in 1458) was uit metaal (6), terwijl die van de H.-Walburga te Veurne (1596) uit hout was.

Doch in Vlaanderen schijnt die kandelaar een nieuwen

(1) E. REUSENS, *ald.*, bl. 421. — In het *Pontificale Romanum* (Antw 1627), bl. 889, staat er dat deze plechtigheid geschiedde op Drie Koningendag. De tafel werd gezongen op den zang van het *Exultet* Het gebruik de feestdagen op dezen dag af te kondigen is uit de Oostersche Kerk, waar het reeds in de IVe eeuw bestond, naar het Westen overgebracht. (DOM CABROL. *Dict. d'archéol. chrét. et de liturg.*, op 't w. *Annonce des fêtes.*) — Bemerkt dat men in het Oosten op dezen dag Christus' geboortedag vierde en dus het begin van het liturgisch jaar.

In Vlaanderen begon het jaar met Paschen : dit zal wel de reden zijn, waarom men deze tafel op Paaschavond aflas. — Zie AnÉm. 1905, LV, bl. 1 en vlgg. ; en LVI, bl. 230.

(2) Een prachtig staal ervan is die van Zoutleeuw, uit koper gesmeed.

(3) J. BRAUN, *ald.*, bl. 275.

(4) E. REUSENS, ald., bl. 424.

(5) *Ald.*, bl. 425.

(6) *Kerkrek. van O. L. V.-kerk te Nieuwpoort* 1457-1458 en 1487-1488. Een laatste maal is ervan sprake in de rekening van 1491. — Zie *Biekorf*, XVII, 48.

vorm en een anderen naam gekregen te hebben. Het is de *paaschboom* (¹). Naar mijn weten, werd hij elders nergens zoo gemaakt noch genoemd; althans melden het ons geen boeken.

Werd het woord *paaschboom* soms gebruikt om de *vontekeers* of paaschkeers zelf aan te duiden, zooals te Eessen (²), dit was toch zeldzaam.

Een tamelijk goed gedacht over den paaschboom, geeft ons een stuk uit de resolutieboeken van de H.-Walburgakerk te Veurne (³). Het dagteekent uit 1596. Het is eene

---

(¹) AnÉm. 1905, LV, bl. 219-220.

(²) J. Weale, *Les églises du doyenné de Dixmude*, II, bl. 222 : Kerkr. van Eessen (1574-75) : « Voor zes ponden was om een Paesboom ofte vontekeerse te Paesschene met de stoffatie 4 L. 16 s. » ..... « Van een ijsere met ii ooghen daar den Paesboom teghen rust. 6 s. 8 d. »

(³) Om reden van zijne nieuwigheid laat ik dit stuk, dat E. H. De Vos, overste van 't college te Veurne, mij welwillend gezonden heeft, in zijn geheel overdrukken :

Subsequitur contractus initus cum Petro Patvoort ratione erectionis arboris paschalis, tenoris sequentis :

Den vⁿ January 1596 heeft Pʳ Patvoort ghenomen te maeken van de heeren deken en caneunycken van Sᵗᵉ Wouburghen eenen paeschboom, metgaeders de candelaere in der vougben zo hier naer volght : Eerst den paeschboom up syn sescante, de panneelen elck XVII duymen en half breet, compt overghemeten drie voeten en half, elck panneel hooghe twee voeten, en up elcken houck een sprancke VIII duymen uitstaende, omme met looverie en blommen te bewercken; Item een basement onder met een cnoop synckende up een pinne up den pilaer en een pyramide boven oock up syn sescante, de voyen onder en boven vier duymen uitstaende om oock met loovers en blommen te becleeden; Item boven de pyramide een cnoop van houtte, omme 't werck te gheven syne vulle..... (?) ende om een pin up te maecken daer de paeschkersse in staen moet; Item noch moet hij maecken een wijndaes boven de vauterynghe van den choor om 't voors. stick up ende neder te laeten; Item eenen pilaer met een voet daer de paeschbom up rusten moet, up elcken syde hebbende twee uutspryngheude houten om vier kerssen up te stellen, den pilaer groot naer den heesch van wercke neghen voeten hooghe, VIII duymen viercant becleet met banden onder en boven en in 't middele, beneden viercant en naer de eerste moleure rondt, boven wederom viercant met moleuren bequamelyck ghevrocht; Item moet leveren

overeenkomst gesloten « tusschen de heeren dekenen en caneunycken van S[te] Wouburghen » en P[r] Patfoort, om het maken van een « paeschboom metsghaeders de candelare » of voetstuk waarop de paaschboom staat. Dit voetstuk was 9 voet hoog, of 2m50. De paaschboom zelf is, voor het onderste deel, een zeskante blok, waarvan ieder pancel ongeveer 0m44 breed is en 0m56 hoog. Op elken hoek van dezen blok steekt een tak 0m20 uit ; deze takken moeten met loovers en bloemen versierd worden. Boven deze paneelen is een *pyramide*, ook zeskante, die knoop- of bolwijsde eindigt en waarboven eene pinne of naalde is waarop de paaschkeerse moet staan. Op elke zijde van het voetstuk steken stukken hout uit, waar keersen moeten opgezet worden. Soms was er boven den paaschboom een kruisbeeld onder de paaschkeers. Zoo is het met den gekenden paaschkandelaar van Zoutleeuw ; zoo was het ook met den paaschboom van Dixmude (¹).

Hoe was nu de paaschboom versierd? Deze zeskante blok met pyramide, zooals we hem beschreven vinden in de handvesten van de H.-Walburga te Veurne, schijnt maar weinig met snijwerk versierd te zijn. We weten dat hij met

---

alle tyserwerck dienende totten selven wercke, metgaeders den reep om den paaschboom up en af te laeten. Voor al 'twelcke te leveren en maeken van goeden gaven eecken houtte en wagheschot sullen de voors. heeren hem betalen de somme van twee hondert dertich ponden par. Ende es besproken dat tselve al vulvrocht zal wesen te Lichtmesse naerstcommende, immers (?) drie weken daernaer onbegrepen. Dit was ghedaen ter presentie van de heeren en mij onderscreven als secretaris.

Torconde. J. DEWULF, secr. capituli
1596.

(Uit : *Liber Resolutionum et actorum capituli ecclesie collegiate S[te] Walburge in oppido Furnensi, incipiens ab anno 1575.*)

(¹) J. WEALE, *ald.*, bl. 28, Kerkrek. 1562-63 : « Betaelt Pieter de Vriese over twerschilderen van den crusefixce staende booven den Paescheboom. » — Kerkrek. 1566-67, bl. 33 : « Betaelt Amand Claeys voor tliimen ende tmaken den God die boven den Paescheboom staet. »

looverie en blommen moest bewerkt worden. De kerkrekeningen van Dixmude zullen het ons klaarder uitwijzen :

De zes perken of velden of paneelen der *pyramide*, (misschien ook wel van den blok) waren geschilderd ([1]). Ze waren beschilderd « zoo van figueren als ghescrifte » ([2]).

Takken en hagen in was waren erop verbeeld ([3]) ; ongetwijfeld stonden die hagen op de *voyen*, en op de voegen der *pyramide* ; de zes takken op de zes hoeken van den boom. De loovers en de bloemen van de voyen, takken, en hagen waren « van diversche coeluren van wasse » ([4]).

De « mootaelen boom » van Nieuwpoort had ook looveren die men er moest aan *saudeerne* ([5]).

([1]) *Ald.*, bl. 18, Kerkrek. 1551-52 : « Betaelt Pieter Ogier, scilder, van den nieuwen Paescheboom te scilderen, de VI percken, IX l. » — *Ald.*, bl. 9, Kerkrek. 1489-90 : « In de weke uutgaende derden April, betaelt Jacob Janssone, scildere van VI velden van poyntraturen (schilderwerk) gemaect aen den Pascheboom metten liiwaede, al tsamen XXXI l. IIIJ s. » — Bl. 27, Kerkrek. 1561-62 : « Betaelt Pieter Ogier over tschilderen de doucken van den nieuwe Paescheboom medtschaders tleveren van den liwaede van de voornoomde doucken, te zaeme X l. »

([2]) *Ald.*, bl. 41-42, Kerkrek. 1575-76 : « daerinne begrepen alle de schilderye zoo van figueren als ghescrifte. »

([3]) *Ald.*, bl. 11, Kerkrek. 1490-91 : « Betaelt den selven van al de tacken ende haghen te verlappene an den Pascheboom dat bedorven ende verbarrent was van den Paschecaerse ende van den huulen ontsticken ghevloghen, IIIJ l. »

([4]) *Ald.*, bl. 27, Kerkrek. 1561-62 : « Betaelt Margriete, de dochtere van Gheraert Lootvelt, over tmaeken van den nieuen Paesche boom, ende die versiert van diversche coelueren van wasse, bii voerenwarde XXXV l. »

([5]) *Kerkrek. van O. L. V.* te Nieuwpoort, 1457-58 : « Clays Allem van saudeerne an de paesscheboem de loveren bet. 4 s. » — 1477-78 : « Item eenen luudekenare van dat hij heeft vermaect ende ghesaudeert den haerne den evangeliaris, ende de paescheboom bet. 24 s. — *Ald.*, 1482-83 : « Pieter Blonckebile van dat hij heeft verspart een ledere daer meede men up ende of doet de paesscheboom bet. 6 s. » — *Ald.*, 1487-88 : « Willekyn Lancelood van dat hij heeft besleghen met ysere een driehouc ome de zeven mootalen candelaren up en af te doene ende mootalen paesscheboom up en af te doene, bet. 14 s. » — Zie *Biekorf*, XVII, bl. 48.

Hoe lang heeft dit gebruik bestaan? De H. Bernardu te midden de XII[e] eeuw, klaagt reeds over het gebruik i de kerken reusachtige stevige koperen *boomen* op te richte die tot kandelaars moesten dienen ([1]). In ons land kome dergelijke prachtstukken meest voor in de XIV[e] en voor in de XV[e] eeuw. Daar we meenen dat onze *paaschboo* een verscheidenheid is van die vertakkende kandelaar mogen we vermoeden dat hij ook niet vroeger geken was. De oudste der oorkonden die ik er over gevonde heb, is uit de kerkrekening van O. L. V. te Nieuwpoo in 't jaar 1457-58, (de oudste bewaarde rekening van dez kerk dagteekent enkel uit 1456). Laatst spreken dez rekeningen ervan in 1491.

Te Dixmude wordt er eerst gewag van gemaakt i 1489-90 (het is de oudste bewaarde rekening der kerk) J. WEALE vermeldt hem laatst voor 't jaar 1575-76. T Veurne wordt er nog een nieuwe gemaakt in 1596.

Bemerkensweerdig komt het voor dat al de oude aa duidingen die wij over den paaschboom gevonden hebbe uit Veurne-ambacht afstammen. In andere landen word er, bij onze wete, niets van vermeld. Is dit eigenaardi gebruik uitsluitelijk eigen aan die streek?

Kenden we meer kerkrekeningen, ongetwijfeld zoude we nog nadere inlichtingen kunnen geven. Deze kort aanduidingen zullen, hopen we, voldoende zijn om op d woord de aandacht der talrijke liefhebbers te trekken, di de kerkrekeningen en andere hs. de kerken aanbelangend onderzoeken. Nieuwe mededeelingen daarover zoude uiterst welkom zijn.

M. VAN DROMME.

([1]) H. BERNARDUS, *Apologia*, XII, 28.

DE DEKENIJ GHISTEL ROND 1732.

Den 31 Augusti 1574 richtte Bisschop Driutius drie nieuwe dekenijen op : Sluis, Thorhout en Ghistel.

Kanonik De Schrevel geeft 18 parochien op, die bij de eerste inrichting aan de nieuwe dekenij Ghistel toebehooren (¹). Voor later tijd noemt de *Histoire du diocèse de Bruges* er 20 (²), en een handschrift, waarover wij straks zullen handelen, meldt er ook 20 in het jaar 1732.

Het zijn de volgende :

Beerst, Bovekerke, Couckelaere, *Eerneghem*, *Ghistel*, Keyem, *Leffinghe*, Leke, Lombardzyde, *Mannekensvere*, Middelkerke, *Moere*, *Schoore*, *S. Pieterscapelle*, *Slype*, Stuyvekenskerke, Westende, Wilskerke, *Zande* en *Zevecote* (³).

(¹) Zie Kan. A. De Schrevel, *Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux*, AnÉm. 1896, t. IX, p. 506 ss.

Die parochien zijn : Beerst, Ghistel, Keyem, Leffinghe, Leke, Lombardzyde, Mannekensvere, Middelkerke, Moere, Schoore, S. Pieterscapelle, Slype, *Snaeskerke*, Stuyvekenskerke, Westende, Wilskerke, Zande en Zevecote.

(²) [Van de Putte]. *Histoire du Diocèse de Bruges, publiée sous les auspices de Mgr Boussen... ouvrage illustré par Canneel*, s. l. ni date.

(³) Tot de XVIe eeuw lagen al die parochien in het voormalig bisdom Doornijk, onder de dekenij Oudenburg.

De onderlijnde behooren nu nog toe aan de dekenij Ghistel.

Bovekerke, Couckelaere en Eerneghem gingen van de dekenij Thorhout naar de dekenij Ghistel over in 1693, en Snaeskerke wierd in de dekenij Oudenburg ingelijfd.

Er bestaan twee uitgaven van de *Levensschets of gedach tenis der bekende Heeren Pastors en Dekens van Ghistel opgesteld door G. F. Tanghe, Kanonik*. Brugge, de Schee maecker-Van Windekens, 1865 en 1870.

Onder de dekens komt Mijnheer Arents (¹), waarove M. Tanghe schrijft als volgt :

« Donatianus Joannes Arents, S. T. en J. C. L. wa deken van 1731 tot in 1755 (²).

« Geboren te Brugge den 23 September 1690, was hy zoo van Leonardus en Anna Roelof. In 1718 bekwam hy de pastory van Lophem, alwaar hy stichtte een nieuw pastors-huis, waervan hy den eersten steen legde den 16 No vember 1718. Insgelyks deed hy groote herstellingen aen de kerke, welke hy met eenen nieuwen vloer verheerlykte

« Mgr. van Susteren beloonde zynen iever en bekwaem-heid met hem, in 1721, pastor van zyne kathedrale te benoemen, en hem, in 1723, te verheffen tot het 27ste kano-nikaet, hetwelk bestemd was voor de priesters, die eene graed in de regten hadden. In 1742, sprak hy de lykrede uit van Mgr. van Susteren, onder het uitvaert, hetwelk gedaen wierd door Z. H. Gulielmus Delvaux, bisschop van Yper. Hy wierd, door het kapittel, onder de vier kapitu-laire vikarissen gekozen om het bisdom, gedurende den openstaenden stoel, te bestieren.

« Eindelijk vond hij den loon van zijnen arbeid, binnen de bezoeking van zijne dekeny : hij overleed te Beerst, den 5 Oktober 1757. »

(¹) Zijn broeders zoon, Guido Arents, Heer van Beerteghem, wierd tot den adelstand verheven den 28 April 1776. De geslachtboom der Arents is te vinden in den *Annuaire de la noblesse de Belgique, publié par le Baron Isidore de Stein d'Altenstein*. Bruxelles, Decq et Duheut, 1879, XXXIII, 36.

(²) In beide uitgaven van M. Tanghe'ns Ghistelboeksken staat er gedrukt 1755 in stede van 1757.

Te Beerst luidt zijne doodakt als volgt:

« Anno Domini 1759.

« 5ª 8bris hora 3ª pomeridiana subitanea morte obiit et 7ª ante summum altare (¹) in cornu Evangelij sepultus est Reverendus adm. Dominus Donatianus Joannes Arents, sacræ theologiæ et utriusque juris Licentiatus et Ecclesiæ Cathedralis Sancti Donatiani, Brugis, canonicus graduatus, ætatis 67 annorum, filius Leonardi, dilato officio summo. Erat Brugensis, baptizatus in Ecclesia B. Mariæ Virginis. »

Deken Arents begon eenen lijvigen handboek met hoofdinge: *Status viginti Ecclesiarum Parochialium Districtûs Gistellensis, exhibitus Illustrissimo ac Reverendissimo Dno Henrico Josepho Van Susteren, Episcopo Brugensi, perpetuo ac hereditario Flandrie Cancellario, etc., etc., per me infrascriptum ejusdem Districtûs Gistellensis Decanum christianitatis. Brugis hac 23 die mensis Octobris anno 1732.*

Ita est; quod attestor.
D. J. Arents,
Decan. Christ. Distr. Gistell.

Die handboek, waaruit wij de volgende bijzonderheden overnemen, rust nu, wie zou het gelooven? onder de oorkonden der gemeente, op het wethuis van Hooglede (²).

(¹) Kanonik de Molo liet een handschrift achter, dat het *Compendium Chronologicum Episcoporum Brugensium, necnon... Canonicorum ecclesiæ cathedralis S. Donatiani, Brugensis*, van Foppens, voortzet en volledigt. In dat handschrift wordt er bij misslag aangestipt dat deken Arents vóór den O. L. V. autaar ligt.

(²) Mijnheer D. De Laey, in zijne *Geschiedkundige aanteekeningen over Hooglede* (Rousselare, J. De Meester, 1902), heeft het mis op, als hij op bladz. 43 schrijft: « Henricus Aerts was vermoedelijk de neef van den Z. E. Heer Petrus Aerts, die Deken van Ghistel was van 1680 tot 1683, want het register der akten van het bestier der dekenij van Ghistel, onder dezen laatste, is te vinden in de archieven van het gemeentehuis te Hooghlede, alwaar het zal overgebracht geweest zijn

Beerst. « Beerst, Keyem en Leke
Liggen op dezelfde streke. »

Zoo luidt eene volksspreuk. Zij wierden in twee dage tijds bezocht, Beerst bepaaldelijk den 23 Oogst 1731.

De patroon is de abt van S. Pieters, nevens Gent.

De tiendeheffers zijn de abdij van Vicogne; de kapite van S. Donaas en van S. Salvators, te Brugge; de abdis van Burburg; de abt van Anchin, en de kapellany va het kasteel van Dixmude.

Cornelius Vercruyce (1), van Brugge, is sedert 31 ja

---

met de overige kerkregisters van Hooghlede tijdens het frans bewind. »

Deken Petrus Aerts, S. T. L., van Brugge, overleed den 29 Ap 1683, en zijn vijfde opvolger, D. Joannes Arents begon zijnen han boek den 23 October 1732.

Die boek, verdoold op Hooglede, is er van geener weerde, en dien welhaast naar de handvesten der kerke van Ghistel terug te keeren.

(1) M. Vercruyce was onderpastor te Winghene tot het jaar 1700. (zijnen zerksteen, liggende voor O. L. V. autaar, vindt men te leze

Sepulture van Hr en Mr Cornelius Vercruyce, pastor geweest de prochie van Beerst 42 jaeren, en den welcken heeft zorgvuldig geda zyne herderlycke plicht en daertoe met uitnemende eloquentie gepredic het woordt Godts. Overl. den 2 Maert 1742.

De kerke van Beerst bezit eenen zerk met de namen van al .pastors erop.

Hij begint met *Joannes Schadelin anno 1405, Joannes Lenden 1 Petrus de Palude 1550, Antheunis Roeland 1607.*

Ten behoeve van den schrijver der *Geschiedenis van Beerst*, voeg wij erbij *Jacobus de Monte* of *Vanden Berghe, capellanus de gre chori S. Walburgæ, Brugis,* die overleed den 10 Mei 1521, verders tw pastors van de twaalfde eeuw, wiens name wij aantreffen op bladz. 1 van Vande Putte's *Annales Abbatiæ Sancti Petri Blandiniens* Gandavi, Annoot-Braeckman, MDCCCXLII: « Anno 1161 ... presbit quidam de Berst, *Folcravanus* nomine, Jerosolimam petens optu Deo et sancto Petro tres optimos libros: Psalterium, speculum eccle et alium librum sermonum, domumque suam cum varia supellectili Actum coram his testibus.... *Hugone*, presbytero de Berst; Walte domino de Flardselo.... »

Petrus de Palude of *Vander Moere*, hooger vermeld, was sam deken van Oudenburg, en toog later als pastor naar Couckelaere.

pastor. Henricus de Blonde is er koster, en leert met iever de kinders, die hem van alle kanten toekomen.

De kerk toegewijd aan den H. Wandregisilus, abt, is van een derde verminderd met de laatste troubels, en de parochianen steegeren om den tweeden beuk te herstellen onder voorwendsel dat de middenbeuk alleszins voldoende is voor de bevolking.

Op de 300 communicanten is er één te Paschen achtergebleven, een Hollander.

De kinders doen hunne eerste Communie op den Hoogdag van Paschen.

Kersten- en trouwboeken beginnen met 1624 ; de doodboeken 't jaar nadien (1).

Te Beerst en overal elders in de dekenij blijven de honden buiten de kerk, de honden waarover Mgr. Van Susteren den 19 April 1734 nog naar sommige pastors moest schrijven : « Cum non sine gravi animæ nostræ indignatione conspiciamus canes et caniculos in templis spurcitiis suis castos oculos lœdere, fidelium vestes et illarum ornamenta conspurcare, imo concionatores in cathedris et sacerdotes ad aras interturbare, parochiani moneantur ut domestica hæc animalia penatibus occludant, et villarum suarum custodes relinquant, dum ad domum Dei, quam decet sanctitudo, vadunt sacris et officio divino vacaturi aut audituri Verbum Dei (2).

Bovekerke. De kerk van S. Gertrudis bezocht 30 Juli 1731. De Bisschop van Brugge vergeeft de pastorij. De

(1) De oudste doodboek, nu voorhanden in Beerst, is den 27 Juni 1742 begonnen door pastor Roberse : waar mogen de andere belonden zijn ?

(2) Hier voortijds komen de « hondenswepers » in vele kerkrekeningen te voorschijn. — Te Ploegsteert heet de kerkbalju nu nog le *casse-tjie*, dat is le *chasse-chien*, — en op sommige kerkdeuren zoo als te Rumbeke, Handzaeme en Oostende, vond men een opschrift : *de honden buiten*.

tienden komen kerk en pastor toe. Antonius Francisc
Van Bambeke is pastor sedert 31 Oogst 1728 ([1]); Matthe
Vande Walle bedient de kosterij.

Met toelating van Z. H. heeft de pastor eene schu
gebouwd om de tienden te bergen.

Er zijn 180 communicanten, waaronder een goddeloo
jongeling van rond de twintig jaar. Sedert 20 jaar
daarboven is er niemand meer gevormd.

Groote toeloop naar Sinte Gertrudis, gevierd d
17 Maart ([2]).

Het kerkhof is gesloten en met boomen beplant.

Couckelaere. Bezoek van S. Maartenskerk op 31 Ju
1731.

De Bisschop van Brugge bezit het patronaat en de v
zesde der tienden. De abdijen van Oudenburg en Vicogn
benevens het kapitel der hoofdkerk van Doornijk deel
het overige.

Sedert 27 Mei 1716, bekleedt hier de pastorij Heer en
Meester Alexander Vander Kinderen ([3]), S. T. B. F

([1]) M. Van Bambeke, geboren tot Haringhe den 25 Maart 169
kwam in zijne pastorij van Bovekerke te overlijden den 15 Maart 17
Zyn broeder, J. B., die met hem woonde, kon latijn, en stelde 't e
en 't ander op voor de kerke.

([2]) Sedert meer dan eene eeuw geschiedt de toeloop den 25 Jun
Dienaangaande vinden wij in een handschrift van kanonik Tang
het volgende, getrokken uit de oorkonden van 't Bisdom Brugge : *179
11 Octobris, ad instantiam pastoris et parochianorum Episcopus tran
tulit festum S. Gertrudis 17 Martii in 25 Junii ob inconvenientia.*

M. Tanghe voegt erbij : « In dry woorden : eene goede seef va
volk, veel armoede, weynig rykdom, dat is Bovekerke. Men vinde d
niet wonder dat de H. Gertrudis, te Bovekerke, als patrooners teg
de muyzen en ratten aenroepen wordt ! »

Ter loops stippen wij aan dat Bovekerke de eenigste prochie va
Vlaanderen is, die de Franschen over honderd jaar nooit gevond
hebben, zoo ongelegen was ze en verscholen in de bosschen.

([3]) A. Vander Kinderen was eerst pastor te Zerkeghem, en verli
Couckelaere in 1737 om te Brugge S. Jans Hospitaal te gaan bediene
M. Vander Kinderen genoot de achting van zijne geestelijke ove

geboortig van Brugge ; de zeer voorbeeldige onderpastor is Ambrosius De Busschere ([1]), van Ardoye.

De kerk heeft drie autaren en drie biechtstoelen.

De 800 communicanten voldoen aan de paaschtplicht.

Eerneghem. S. Medarduskerk bezocht den 1 Oogst 1731.

Het patronaat is in handen van den bisschop van Brugge, die de tienden heft samen met den abt van Oudenburg en den pastor, Arnoldus Daems ([2]).

---

heid. Ten bewijze hetgeen wij lezen in eenen ouden handboek berustende in 't bisdom, te Brugge :

« 3 Aug. 1709 comparens nobilis Dominus Ferdinandus de Cricq, toparcha de Meulevelt, scultetus Brugensis, exposuit quod habeat procuratorium a Domino Abbate S. Vedasti ad præsentandum ad pastoratum de Zerkeghem, enixe rogans ut Domini de Vicariatu dignentur concedere ut sine concursu possit præsentare Alexandrum Vander Kinderen... Attentis bonis moribus et diligentia dicti Dni Vander Kinderen et quod jam dudum astiterit pastori S. Catharinæ in catechisando diebus dominicis et festivis, annuerunt ». (Reg. 46, bl. 162.)

([1]) M. De Busschere, priester gewijd den 17 September 1728, toog als pastor naar Bekeghem in 1736, en naar Thorhout in 1739. In zijn eerste sermoen te Thorhout drukte hij zijne vrees uit over den zwaren last der zielen : hij vond er immers 3000. Wat zou de man nu zeggen, nu dat er gewillig 10.000 zijn !

Ten jare 1778 kreeg hij tot opvolger zijnen neef, Ambrosius De Busschere, geboren tot Ardoye den 10 Februari 1745, en overleden te Thorhout den 18 Juli 1821. Men bemerkt dat de twee De Busscher's op Thorhout den herderlijken last droegen den tijd van 82 jaar.

De oudste De Busscher was drie jaar bediender geweest van Ettelghem en tevens pastor van Bekeghem. Zijn doodakt vervolgens is niet nauwkeurig opgesteld. Hij luidt in dezer voegen :

« Die 10a Decembris 1778, hora nona Vesperi obiit et 13tia sepultus est in choro B. M. Virginis ante sedem confessionalem Reverendus admodum Dominus Ambrosius De Busschere, ex Hardoye, filius legitimus Joannis et Judocæ Messelis, pastor et canonicus Ecclesiæ parochialis et collegiatæ Sti Petri Thoralti per annos 39 cum medio, antea pastor in Ettelghem per annos tres, ætatis suæ 78vo officio summo. »

([2]) Heer ende Meester Arn. Daems, S. T. B. F., geboren te Keerbergen, in Brabant, ten jare 1694, wierd in 1738 naar Oostcamp vervoorderd. Hij overleed er den 17 Maart 1759. In hoedanigheid van deken van Thorhout, wijdde hij de nieuwe klokken van Lichtervelde in 1743.

De onderpastor is een Antwerpenaar, die bij den paste
woont, en de koster heet Augustinus Houtekeete.

De drie autaren zijn den 12 Mei 1719 gewijd onder d
aanroeping van S. Medardus, O. L. V. en Sinte Anna.

Er zijn « twee kelcken met silvere cuype ; een velum a
scapulas, en een voor 't Venerabel. »

De 625 communicanten houden hunnen Paschen.

Ghistel. Bezocht den 20 Maart 1732.

De kerk is aan de H. Maagd toegewijd.

De pastorij wordt overhands vergeven door den bisscho
van Doornijk en den abt van S. Andries, bij Brugge. Z
lichten de tienden over geheel de parochie.

Van over ouds waren er twee pastors. Nu is er maa
één, immers M. Guilielmus Rootsaert (¹), die ten onrecht
den name van deken van Ghistel voert, en daarom ee
rokket onder zijn overslop draagt.

Zijn onderpastor is M. Cornelius Vande Walle (²) va
Brugge, en zijn koster J. B. De Smet.

Pastor en onderpastor onthouden zich van het jagen
hetzelfde mag gezeid worden van al de priesters de
dekenij.

Er zijn hier zeven kapellanijen gesticht, bezeten doo
Antonius Van Bambeke, oud-onderpastor alhier, en hede
pastor van Bovekerke ; Petrus Hugo Rycquaert, va
Dixmude, diaken ; M. Vande Kerckhove, van 't aarts
bisdom van Mechelen, enz.

De voorkant van de kerke is sedert lange jaren afge-
broken, en de achterkant is bouwvallig.

De hooge autaar is toegewijd aan O. L. V. en S. Rochus
de tweede aan Sinte Anna; de derde aan de HH. Godelieve

(¹) Guill. Arnold. Rootsaert, van Oostende, stond hier van 1723 to
1762. Hij wierd priester gewijd te Brugge den 22 Mei 1717.

(²) Cornelius Guilielmus Vande Walle wierd priester gewijd te
Brugge den 19 Mei 1731.

en Sebastianus. Een torrewijsde tabernakel in wit steen rijst al den Evangeliekant op : het is kunstig gemaakt, met velerhande beelden versierd en van eene kloeke ijzeren deure voorzien. Het kerkhof is goed afgesloten en met boomen beplant.

Er zijn 550 communicanten, die allen hunnen Paschen houden.

De overblijfsels van Sinte Godelieve worden hier in eene kostbare houten rijve bewaard ; de beêvaart ter harer eere duurt veertien dagen.

Keyem of Keyhem. S. Nicolauskerke bezocht den 23 Oogst 1731.

Patroon, de abt van S. Pieters, nevens Gent. De abt van Vicogne licht vier vijfden van de tienden, en het kapitel van Doornijk een vijfde.

De pastor is Melchior Schuyf, S. T. B., van Antwerpen (1); de koster Jan Baillie, die de kinders niet leert.

De kerk heeft drie autaren, die niet gewijd zijn. De O. L. V. beuk gaat te kwiste, en het water druipt er door de goten : de parochianen willen hem weg, zeggende dat de kerke anderzins voor hare 280 communicanten ruim groot genoeg is. De kerk heeft maar eene klok met naam Anna. Zij wierd van O. L. V. kerke van Brugge gekocht in 1679 voor 68 pond grooten.

Op den grond van Keyem stond er eertijds een prioraat van de abdij van Vicogne met eene kapel.

Gillis Dieusart, van Merckem, komt aleens om te onttooveren.

De Carmelieten van Nieupoort komen hier dienst doen

---

(1) M. Schuyf was eerst onderpastor te Vladsloo en te Wynghene; later deservitor te Beernem. Hij wierd pastor van Keyem in 1723, krachtens benoeming van de Hoogeschool van Leuven. Hij ging van lijve ter dood den 27 Mei 1769, oud 68 jaar.

op elken eersten zondag der maand en op de voornaamst dagen des jaars.

Leffinghe. De O. L. V. Kerk bezocht den 7 Oogst 1731

Patroon en tiendeheffer over geheel de parochie is d Commandeur van Slype.

De voorkant van de kerke wierd verwoest in de voo gaande oorlogtijden : alleen de grondvesten blijven over de achterkant hoeft herstelling. Er zijn drie autaren : va O. L. V. Hemelvaart ; van O. L. V. van den Roozenkran en van het H. Kruis. In den hoogen choor staan er schoon houten zetels voor de priesters, en een zitbank voor eene wereldschen heer. Het tabernakel, flink gemaakt, sta al den Evangeliekant.

Er is een broederschap van den H. Roozenkrans.

Onder de 550 communicanten is er maar één verdach van slecht te leven.

Op de berechtingen gaan er altijd een zeker getal fakke dragers mede tot groote stichtinge van de parochianen, e de pastor roept, bij het wederkeeren, de aflaten af.

De pastor heet Christoffel Verhulst (¹), van Temsche

(¹) C. Verhulst was onderpastor van Oostende in 1692; past van Steene in 1700; pastor van Leffinghe rond Kerstdag 1702; h overleed er den 29 Januari 1733.

De pastors van Oostende en van Temsche, en meest al hun onderpastors waren van het Oratorie van den H. Philippus Neriu 't En blijkt niet of M. Verhulst het ook zou geweest zijn. Ziet hi zijn grafschrift :

S. H.
lapide
quiescit
R. D.
Christophorus Verhulst
Thamisiensis
ex curato in Steene
hujus ecclesiæ
Sex lustris pastor vigilantissimus
vir prisci candoris
vixit annos LXVIII

de onderpastor is Dominicus Bollein, van Yper : hij staat hier sedert 1730 ; de koster, een N. Van Lerberghe met naam, komt zijn bediening op te geven, en is door Jan Van Rietvelde vervangen.

De zeven getijden plachten van over ouds in deze kerk onderhouden te worden : onlangs bleven zij achter om het ontbreken der inkomsten.

Leke. Bezocht den 22 Oogst 1731.

De patroon is de abt van S. Pieters, nevens Gent.

De tienden komen toe aan de abdijen van S. Amand en van Vicogne ; gelijkelijk aan het kapitel van Doornijk.

De autaren zijn toegewijd aan S. Nicolaus, patroon ; O. L. V. en S. Sebastiaan.

Sedert 21 Juni 1725 is pastor J.-B. Snouck, S. T. B. F., van Nieupoort (¹) ; de koster heet Pieter de Stercke : hij

---

devixit quarto Kal. Febr. 1733.
Defuncto bene precare
et mortis memor
abi.
Amicus amico
posuit.

Dat opschrift staat gedrukt, doch niet heel nauwkeurig, op bladz. 59 van de *Geschiedkundige schets van de gemeente Leffinghe door* K. De Vos, *pbr.* (overleden pastor van Zevecote).

(¹) Kanonik G. F. Tanghe zegt in zijnen *Parochieboek van Leke*, dat M. Snouck van Brugge was, en naar zijne geboortestad wederkeerde als pastor van Sint-Donaas. Hij stierf er in 1737. Hij studeerde nog te Leuven, toen hij in 1712 tot het diakenschap verheven wierd. Rond 1720 stond hij als pastor te S. Pieterscapelle.

De Snouck's waren uitgang de jaren 1600 aanzienlijke lieden in Nieupoort, en hebben er in de kerke eenen zerksteen, die eindigt, met deze woorden : *ende van d'Heer Joannes Cornelis Snouck overleden den 16 Febr. 1693, ende van Jouf. Anne de Rochus, fa sieur Frans, syn huysvrouwe, overleden den 27 April 1692. R. I. P.* Ik vermoede dat pastor Snouck hun kind zal geweest zijn, en dat hij, aan den ouderdom van twee of drie jaar naar Brugge gedaan, aldaar zijne opvoeding zal ontvangen hebben.

M. Snouck's bibliotheke en was niet groot : Een Bijbel, de beraadslagingen van de kerkvergadering van Trenten, De Roomsche Cate-

draagt wel zijnen name, het is trouwens een kloek en oppassend man en een deftige schoolmeester.

En zijne twee kapellanijen: de kapellanij van Gyselen thans in bezit van M. de l'Espée, kanonik der hoofdkerk van Doornijk; en de kapellanij van Ketene, gesticht door Willem van Ketene, en door Mgr Triest met de pastorij vereenigd den 24 April 1620.

De 350 communicanten zijn allen brave menschen, buiten één die veel te wenschen laat. Er wordt nooit genachtuilt en de herbergen zijn 's zondags binst de goddelijke diensten gesloten.

Lombardzyde. De O. L. V. kerk bezocht den 19 Oogst 1731.

Patroon, de bisschop van Brugge; tiendeheffer, de abt van Oudenburg.

De pastor, Arnoldus Snoeck, van Brugge, staat hier sedert 20 Oegst 1724 [1]. Hij beneerstigt zijn werk, en trekt van Lombardzyde en Westende 30 pond; van pastorijland 5 pond; van het bedienen der HH. Sacramenten aan de vreemdelingen, die hier in overvloed te beêvaarde komen, 12 pond, samen 47 pond.

De koster heet Judocus Franciscus Verraes.

De kerk heeft drie autaren en drie biechtstoelen; veel missekleêren en lijnwaad; drie zilveren kelken en lampen en meer diergelijke. Er bestaat een broederschap van O. L. V. van de VII Weeën, opgericht onder pastor De Mystere, door Mgr. de Quinquere, bisschop van Brugge. Onder de eerste ingeschrevenen, vindt men « Petrus de

---

chismus; Tirinus over de H. Schriftuur; La Croy's en Van Roy's werken over Godsgeleerdheid en de sermoenen van Bax.

Heer Maximiliaan van Auweghem, van 't Gentsche, onderpastor van Oostkerke, volgde M. Snouck in de pastorij van Leke. Deken Arents installeerde hem den 29 Mei 1732.

[1] M. Snoeck kwam van Nieuwmunster en overleed in 1746.

Mystere ([1]), pastor; Willeminken V^a Petri de Mystere; Stephanus Vanden Dorpe, custos hujus loci. »

Alle 60 de communicanten houden hunnen Paschen. De eerste communie pleegt op O. H. Hemelvaart te geschieden.

Mannekensvere, bezocht den 21 Oogst 1731, heeft 125 communicanten en eene kerk, toegewijd aan O. L. V.

De patroon en tiendeheffer is de Commendatarius van Slype.

Koster en schoolmeester sedert 1680, Cornelius Lecot, en bij gevalle zijn schoonzoon, Hubrecht Maes.

Er bestaat eene kapellanij, gesticht door Nicolaus Lauwers: zij bezit 42 roeden lands. Aan pastorij en kapellanij behoorden in 1698 toe: 2 gemeten en 90 roeden weiland, bij 's Graveubrugge; één gemet zaailand bij de Buschbrugge, gebruikt door Michiel Van Hille; gewillig één gemet zaailand en gars, noord van Sparmaillen hofstede, gebruikt bij Adriaan Cloosterman; 1.1.41 roeden proostland, zijnde zaailand, gebruikt door denzelven; een half gemet gars noord van de Meulebrugge, en « 0.1.25 roeden proostlant synde de plaetse daer dat het pastorie-huys op staet met het hoof daeraen. »

De pastor Benjamin Joseph Bellinck ([2]) van Veurne, komt te overlijden. Hij wordt vervangen door Jacobus

---

([1]) M. De Mystere was van 't Ypersche, zegt kanonik Tanghe in zijnen *Parochieboek van Lombardzyde*. Ik meen dat hij broeder was van Jan de Mystere, filius Pieters, burgmeester van Nieupoort, wiens zerksteen met twee wapens versierd, nog te zien is in de kerke aldaar, in den noordmuur tegen de verwezene sacristie. Gezeide Jan stierf den 25 Juni 1686, en Joanna Moens, zijne huisvrouw, den 19 Januari 1687. Het wapen van De Myster's, op wit marbel gekapt, vertoont eenen keper met 2 sterren en eene zon, het wapen der Moens eenen keper en drie klaverbladen; kleuren onbekend.

([2]) M. Bellynck was eerst onderpastor van Slype.

Deghels, van Houttave, sedert vier jaar onderpastor v
Ghistel ([1]). Hij zingt hoogmisse ten tien ure.

Er is hier eene zeer oude en gebrekelijke remonstranti
dewelke diende door eene andere vervangen te worden.

Er is maar één schamel huisgezin dat van den dis
mag trekken.

Middelkerke of **Middelkerke-ter-Streep.** S. Wil
brordskerke bezocht den 9 Oogst 1731.

De patroon is de hertog van Nieuburg, de tiendheffe
de abdisse van S. Clara, te Peteghem, bij Audenaerd
M'Her vander Beke de Cringen, te Brugge, en de ab
van Oudenburg voor het « Streepthiendeken ». De ker
voldoende voor de 200 communicanten, bezit eene kost
lijke zilveren remonstrantie.

De pastor heet Cosmas Damianus Boissonnade ([2]), hi
benoemd den 16 Oogst 1730; de koster, Adriaen Pollaer
is benoemd in 1712.

De pastoor doet de hoogmisse ten tien ure. 's Namidda
houdt hij leeringe ; daarna zingt hij vespers en lof.

Te lande staat er eene kapelle, die sedert langen ti
verlaten is en heden tot schure dient ([3]). Stuyvekenskerk
en Slype hebben ook diergelijke kapellen, nu in schur
veranderd.

Moere of **Ghistelmoere,** alzoo geheeten omdat h
eene moerassige vlakte is uit Ghistel getrokken.

Bezocht den 24 Oogst 1732.

Patroonen beurtelings de bisschop van Doornijk en d
abt van Sint-Andries.

([1]) Jac. Frans Deghels, zoon van Jacobus en van Maria Jacob
wierd priester gewijd den 21 December 1726. Hij was deservitor v
Mannekensvere, toen hij van lijve ter dood ging den 9 Oogst 1733.

([2]) M. Boissonnade overleed in 1736.

([3]) Dat zal wel Ravensyde wezen, waarover *Rond den Heerd* handel
1888, bl. 350; alsook het werk van M'Her Robrecht de Beaucou
de Noortvelde : *Ravesy-sur-mer. Ostende. Bouchery, 1898.*

Pastor Jacobus Cutsaert ([1]), van Cassel; koster Jacobus La Hein.

De hooge autaar is toegewijd aan Sint Nicolaus, patroon ([2]), en de zijautaar aan O. L. V.; er is een zilveren en tinnen kelk en eene koperen ciborie met verguldsel.

Er zijn 270 communicanten, die allen hunnen Paschen houden.

Schoore. Onze Lieve Vrouw kerk bezocht den 21 Oogst 1731: zij is veel te groot voor hare 160 communicanten.

De abt van S. Pieters, nevens Gent, vergeeft pastorij en kosterij.

Tiendeheffers · de abten van Vicogne en S. Andries, mitsgaders het kapitel van Doornijk.

Pastor sedert 1720, Dominicus Van Vyve ([3]), van Brugge; koster en schoolmeester, Adrianus De Clercq.

De kerk bezit eenen kunstig bewerkten zilveren kelk.

De pastorij staat ellendig en eischt dringende herstelling, en met de kerk gaat het niet beter.

Er zijn twee broederschappen van de Alderh. Drievuldigheid en van de Geloovige Zielen.

De Recolletten, van Dixmude, en de Carmelieten, van

([1]) Den 2 September 1734 wisselde M. Cutsaert met M. Augustijn Vermeersch voor de pastorij van Snaeskerke. M. Cutsaert stierf te Snaeskerke in 1746.

([2]) De huidige kerk is op 23 September 1861 door Mgr. Malou toegewijd aan God Almachtig, onder de aanroeping der H. H. Nicolaus en Petrus, eersten en tweeden patroon.

De reliquien van den H. Petrus kwamen hier toe op S. Pietersdag 1738 en gaven aanleiding tot eene groote feeste: deken Arents zoug de hoogmisse, bijgestaan door de pastors van Ghistel, Zande, Couckelaere, Ferneghem en den hulppriester van Zevecote.

([3]) Dominicus Joannes Van Vyve, zoon van Joannes en Maria Carette, overleed dezer wereld in 1740. Hij wierd priester gewijd den 18 Sept. 1717. De Van Vyve'n hebben een wapen, immers op blauw veld eenen zilveren keper en drie zilveren sterren, met leuze: *Vive ut vivas.*

Nieupoort, houden hier hunne statie. De eerste commu geschiedt op den derden Paaschdag.

De kerstenboeken beginnen met het jaar 1618, wierden onlangs heruitgeschreven door pastor Norber Allemeersch ([1]). De loopende kerkregisters beginnen n Nieuwjaar 1704. Sedert 1693 bestaan ze in 't dobb volgens voorschrift van Mgr. Bassery : een register bl immer voort in de pastorij, en een andere gaat, bij sterven van iederen pastor, naar den aartspriester 't bisdom.

S. Pieters-Capelle, in oude tijden **Onckevliet Honckervliet.** Bezocht 22 Oogst 1731.

Patroonen overhands, en tiendeheffers de bisschop Doornijk en de abt van Sint-Andries.

89 communicanten, waaronder één die niet en deu hij leeft gescheiden van zijne vrouwe, die te Maastri woont.

Het kerksken, toegewijd aan S. Pieter, apostel, h twee autaren, en bevindt zich in deerlijken toestand (gelijkelijk de pastorij, die aan de kerke toebehoort.

De pastor heet Lucas Dionysius De Vlieghe ([3]), Oostende ; de koster en schoolmeester Laurentius Pers

Slype. Bezocht den 13 Oogst 1731.

De patroon en tiendeheffer is de Commandeur S. Jan van Jerusalem.

([1]) Norbertus Allemeersch, geb. te Eggewaertscapelle 6 Juni 1 overleed pastor van Vladsloo den 21 Sept. 1729.

([2]) In dat nederig kerksken gaf bisschop Driutius de kruine eenige jongelingen, gelijk hij overigens ook deed in de navolg parochien van de dekenij Ghistel : Couckelaere, Ghistel, Leffin Leke, Middelkerke, Slype en Zevecote. Zie het nog onvoltooide w van kanonik De Schrevel : *Notes et documents pour servir à biographie de Remi Drieux, IIe évêque de Bruges*, bl. 92.

([3]) Denijs Vlieghe, deservitor in 1726, pastor het jaar nadien, st 21 Maart 1750.

S. Nicolauskerke heeft drie autaren. Er zijn 380 communicanten. Sedert S. Jansdag 1725 is hier pastor Francis Spittael (1), van Eecloo, « vere egregius ». Hij placht eenen onderpastor te hebben. Nu ter tijd komt de pastor van Wilskerke alle Zondagen de eerste misse doen en prediken, waarover hij 30 pond 's jaars ontvangt.

De koster en schoolmeester is Jan Ramault.

De kerk bezit eene groote en schoone zilveren ciborie ; een zilveren zeinsel van S. Nicolaus, bisschop en belijder en eene nieuwe remonstrantie geleverd door De Mey in 1732.

De kerkhofmuur al S. Sebastiaans Hof vervalt en gaat weg.

Het schijnt dat er in « het Tempelhuys » dagelijks misse wierd gelezen. De pastors van Slype en Mannekensvere klagen van zekeren pater Elias, Carmeliet te Nieuport, die tegen hunnen dank op zon- en heiligdagen in de sterkte van Nieuwendamme komt misse lezen.

In de beschrijving van het kerkgewaad vinden wij : « Alvooren een wit antipendium met vier speghels, te weten, root, groen en violet al gheheel sleght » (2).

Stuyvekenskerke of **Stuvekinskerke**. Bezocht den 29 Juli 1731.

De patroon der kerk is S. Pieter, en de abt van S. Pieters, nevens Gent, bezit het patronaat. Tiendeheffers : de abt van Vicogne ; de abdisse van Burburg en de Heer van Wambrechies.

Sedert Sint-Jansmesse 1721 is hier pastor M. Engelbertus

(1) M. Frans Jac. Spittael, zoon van Joannes en Helena Boxstael, priester gewijd den 21 Dec. 1720, toog in 1737 naar Zarren, en stierf ten jare 1760, oud 65 jaar. Hij was 27 jaar oud, toen hij in 1722 de pastorij van Wilskerke bekwam.

(2) Wat mogen die speghels wel bedieden ?

Pennaert ([1]) van Middelkerke, die van den abt van Vico
59 pond ontvangt, tot een bestaan. Guill. Jac. Ghysda
is koster. 't Is een man van jaren, die te geern met
kaarte speelt, en 's winters het onderwijs der kinde
verzuimt.

De hooge autaar, aan S. Pieter toegewijd, is maar
langs nieuw. Het tabernakel, tamelijk schoon bewerkt,
is niet kloek, en zit in den muur langs den Evangelieka
Het kerkedak is slecht, en het regent er door, boven de tv
autaren. De pastorij is goed in stand en rondom bewald

Op zon- en heiligdagen zijn er twee missen.

De 170 communicanten houden hunnen Paschen.

Zekere Gillis Dieusart, van Merckem, wareert l
somtijds bij nachte om te onttooveren. Bij dage roert
niet : hij vreest trouwens de Wet van Veurne.

Westende. S. Laureinskerke bezocht den 6 Oogst 17

De patroonen zijn de hertog van Nieuwburg en
hertog van Cleef; de tiendeheffers M'Her van Capry
en de abdij van Oudenburg.

De kerk heeft herstelling van noode ; de toren
meer; autaar en biechtstoel zijn deerlijk ; de vonte
onlangs nieuw, doch komt weinig te passe, daar er m

([1]) Pastor Pennaert wierd priester gewijd te Brugge den 24 S
1718. Hij was van Oostende, zegt kanonik G. F. Tanghe in
Bijvoegsel aan het *Leven van den H. Donatianus*. Deken Arents,
met den pastor sprak in de pastorij van Stuyvekenskerke, zal
nader de waarheid zijn.

M. Pennaert wierd in 1737 pastor van S. Donaas, te Brugge, en
jaar nadien, immers den 14 April 1738, ingehuldigd als pastor
S. Jans-Hospitaal. Hij verwisselde het tijdelijke met het eeuwig
Brugge den 25 Oogst 1743.

([2]) Over de pastorij staat er in de kerkrekeningen : « Anno 1
hebben de prochiaenen geiond 12 p. vlams in courant geld, also
in Veurneambacht gaet, te weten de schellinghen tot XVI sch., tot
opmaecken van het Presbyteriehuis, in de laetste belegering van I
mude van binnen grootelycks beschaedigd. »

120 communicanten zijn, en dat de pastor Arnoldus Snoeck, de kinderkens van Westende liever te doopen heeft in Lombardzyde, hetgeen waarover de parochianen klagen. Het wordt verders opgeleid den onbetamelijken kelk te vervangen door eenen nieuwen in zilver.

De koster, Joseph Ryquaert, is, zonder iemand iet te zeggen, naar het leger getrokken; de koster van Lombardzyde stelt zich ten dienste om Ryquaert's werk te doen.

Hier zijn er noch reliquien, noch broederschappen.

Wilskerke over een paar eeuwen **Willekenskercke.** Bezocht den 21 Oogst 1732.

De Commandeur van Slype bezit het patronaat en licht de tienden over gansch de parochie.

Sedert 1726 is hier pastor Guilielmus De Grave ([1]), van het Ypersche; zijn broeder dient hem; zijne zuster is met den koster getrouwd, Lodewijk De Scheemaecker. Hij bewoont een ellendig huis, dat heden zeer minderachtig herbouwd wordt. Op zon- en heiligdagen doet hij de eerste misse in Slype.

De kerk heeft twee autaren, de eene toegewijd aan den H. Guilielmus, patroon; de andere aan O. L. V. van den berg Carmelus. Van de twee beuken is er een die in puinen valt, en dien men beweert niet meer te willen vermaken, één beuk genoeg zijnde voor de geringe bevolking. Die vervallene beuk heeft eene toegemetste deure; eene balke met eenige namen van weldoenders erop, en 5 schoorstukken van dweersbalken dragen het jaartal 1630.

Zande, of Kruiszande. Bezocht den 22 Oogst 1731.

([1]) *Guill. Jac.* De Grave overleed in 1737. Heer ende Meester Victor *Coornaert, pastor* van Dottenys, is bezig met het opmaken van den *stamboom der* De Grave'n van Veurne-Ambacht. Hun wapen is, zoo hij bevestigt, een gulden keper op blauw veld met drie zilveren halve manen.

De bisschop van Doornijk en de abt van S. Andri
vergeven bij beurt de pastorij. De tiendheffers zijn
twee voornoemden ; de abdisse van Spermalie en de gra
van Vleteren.

De pastor heet Francis Van Afferden ([1]), van Dixmud
de koster Adrianus Jac. Locaque.

Er is maar één verdraagbare gewijde steen voor de d

([1]) Franciscus Oswaldus Van Afferden was onderpastor tot Ha
zaeme, toen hij in 1727 naar Zande kwam. Hij overleed in 17
priester zijnde sedert 29 Maart 1720.

De stamboom der van Afferden staat in den *Annuaire de la Noble*
de Belgique par de Stein d'Altenstein, Bruxelles, Decq, 1875. XXIX,

Hij diende met het volgende geslachtlijstjen volledigd de worde

Heer *Oswald Francis Van Afferden*, geboortig van ?, was bail
der stad Dixmude. Hij trouwde er den 16 Mei 1690 met *Maria Francis*
De Leeuwe, en stierf er den 27 October 1709. Hij ligt in de ker
begraven.

Hij won te Dixmude:

1° *Pieter Francis*, geb. 16 Juni 1691 ;

2° *Elisabeth Francisca Perpetua*, geb. 31 Dec. 1694 ; peter E.
Pieter Ghyselen, pastor van Clercken ;

3° *Philippa Theresia*, geb. 30 April 1696 ; meter Anna Isabe
Bezerra, vrouw van Nicolaus la Gatta, legeroversten te Nieupoo

4° *Jan Mathijs*, geb. 24 April 1697 ; peter Joos Valcke, ruwa
der stad Dixmude ;

5° *Oswald Francis*, geb. 31 Jan. 1699 ; overl. pastor van Zan
17 Oogst 1744 ;

6° *Antone Oswald*, geb. 13 Nov. 1700 ; priester en pitancier
Dixmude ; er overl. 25 April 1735 ; peter Antone Gobert, raad d
stad Dixmude ;

7° *Elisabeth Francisca*, gezeid *Elisabella* en *Isabella*, geb. 3 O
1702 ; begraven 27 Mei 1730, getrouwd zijnde met Benedictus Loovo
Haar meter was Mevrouw Birgitta de Beer, vrouw van gezeid
Antone Gobert.

Het wapen der van Afferden vertoont, op een gulden veld, d
roode vossen, loopende de eene boven den andere.

Geleden eene halve eeuw was er een burggraaf van Afferd
ontvanger op Hooglede. Hij was getrouwd met Mathilde baron
de Rosen de Dilsen, en stierf te Roermond, zijne geboortestad, d
14 October 1892.

Zijn zoon, Ernest, wierd geboren t' Hooglede den 1 Mei 1856, e
stierf ook te Roermond den 4 Maart 1896.

autaren. Buiten een deeltje van het H. Kruis, zijn er geene reliquien.

De 200 communicanten zijn goede christenen.

Zevecote. Bezocht den 31 Oogst 1731.

Patroonen en tiendeheffers : de bisschop van Doornijk en de abt van S. Andries.

De pastor heet Petrus De Bruyne (1) ; de koster Jac. Vander Vecht.

De kerk, toegewijd aan O. L. V., is met de drie altaren gewijd den 8 September 1719. Er bestond hier vroeger eene kapellanij, thans met de pastorij vereenigd. Tijdens een nieuw bezoek op 22 Oogst 1732 waren ze bezig met eene nieuwe pastorij te bouwen.

250 communicanten, allen brave menschen.

De eerste communicanten worden afzonderlijk onderwezen elken Donderdag van den Vasten, en de laatste twee weken alle dagen. Zij doen hunne eerste communie op Witten-Donderdag (2).

---

(1) Op den zerk van M. De Bruyne leest men :

D. O. M.
Hier ligt begraeven
Heer ende Meester
Petrus de Bruyne
geboortigh huyt het landt van
Aelst denwelcken naer
geweest te hebben 23 jaeren
Pastor deser parochie
overlen den 4 Maert 1742
In vrede moet syn ziele rusten.

't Schijnt dat M. De Bruyne van Voorde was. Van een zijner broeders stamt af Mijnheer de deken van Ronse, L. A. M. De Bruyne, S. T. D., geboren te Temsche den 6 Jan. 1859.

(2) Men zal bemerkt hebben dat de eerste communie gedaan wierd te Beerst op Paaschdag; te Lombardzyde op O. H. Hemelvaart; te Schoore op den derden Paaschdag en te Zevecote op Witten-Donderdag. Zoo geschiedde het in den omtrek van Ghistel; zoo geschiedde het over het gansche bisdom : er was geene eenheid.

De handboek van de kerkelanden wierd in 1657 doo
Françhoys Van Elverdynghe geschreven, en deze van d
dischlanden door Rykaard Haverboudt ten jare 1545.

t' Einden den opstel over Zevecote liggen er loss
bladen papier, waarop lijsten met handteekens van pastors
Daaruit blijkt dat de knape van den deken, even als nu
de vastenbulle van parochie tot parochie droeg, en z
eingenhandig aan de pastors bestelde.

Rumbeke. L. SLOSSE.

Eerst in 1781 kwam er dienaangaande eene bisschoppelijke bepalin
uit, luidende als volgt :

« III. Op dat de Heeren Pastors met meerderen tyd en oplettentheyd
hunne eerste Communicanten zouden konnen bereyden, wy hebbe
goedgevonden te ordonneeren, zoo wy ordonneeren mits dezen, da
die door geheel ons Bisdom gepleegt worde op den vyfden Zonda
naer Paesschen, declareerende dat de eerste Communicanten hie
mede zullen voldoen voor dat jaer, aen het gebôd der heylige Kerke
nopende de Paesch-Communie. »

Uit eenen herderlijken brief van Mgr Brenart, gegeven te Brugg
den 14 Februari 1781.

Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lez-Bruges.

Par les décrets des 18 mars, 23 avril et 21 octobre 1793, la Convention condamna à la déportation tous les prêtres français qui avaient refusé de reconnaître la schismatique Constitution civile du clergé. Beaucoup d'entre eux cherchèrent à se soustraire à l'impitoyable persécution en se réfugiant à l'étranger où ils allèrent rejoindre ceux de leurs confrères qui avaient déjà été bannis par l'Assemblée législative. L'heureuse issue de la bataille de Neerwinden (18 mars 1793) venait de soustraire nos provinces à l'odieuse domination française pour les replacer sous l'autorité autrichienne.

La Belgique fut de tout temps une terre hospitalière pour les proscrits et c'est ainsi qu'un certain nombre de prêtres français ne tardèrent pas à se réfugier dans notre Flandre.

Un dossier que M. le vicaire général Rembry nous a signalé et gracieusement communiqué et dont nous publions les deux documents les plus importants, nous apprend que plusieurs de prêtres français furent recueillis en 1793 et 1794 au château de M. de Pruyssenaere, situé près de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges.

Ils y formèrent une sorte de communauté pour laque M. le chanoine Caytan, qui devint plus tard vicai capitulaire du diocèse de Bruges, rédigea et écrivit — sa plume caractéristique (1) — un engagement à souscri par tous les membres de la communauté (n. I), et règlement de vie auquel ils devaient se conformer (n. I On remarquera que deux points de ce règlement n'ont p été définitivement arrêtés par M. Caytan, qui a voulu laisser la détermination ultérieure aux chefs de la co munauté. L'une et l'autre pièce porte la signature d treize prêtres dont nous publions les noms à la suite premier acte.

D'autres pièces nous font connaître: 1° les recettes argent faites par l'établissement: 340 flor. 18 den. 12 depuis le 27 décembre 1793 jusqu'au 5 juin de l'ann suivante; 2° l'état des effets prêtés ou donnés à l'établ sement, depuis le 20 janvier 1794 jusqu'au 2 mars suiva par différentes personnes charitables de Bruges; 3° ornements très pauvres destinés au service de la chapel

Ces documents nous laissent deviner aisément l'état dénûment dans lequel vivaient les malheureux prosc et les privations qu'ils eurent à s'imposer.

L'occupation de nos provinces par les armées françai en juin 1794 dispersa sans doute la petite communaut la dernière date mentionnée dans les documents est ce du 5 juin 1794.

C. CALLEWAERT.

(1) M. le chanoine Caytan écrivait de la main gauche; une paraly ui avait enlevé l'usage de la droite,

I.

Nous soussigués désirants être admis à l'établissement formé dans le château de Monsieur Pruyssenaere près l'abbaye St. André, par la bienfaisance des habitants de Bruges, promettons

1° De nous conformer au règlement de la dite maison.

2° Nous nous obligeons solidairement les uns pour les autres à remplir tous les engagements pris ou à prendre par Messieurs Duperrier et Bureau, Commissaires du dit établissement, soit pour l'argent, les meubles et les autres effets qui auront été prêtés à la dite maison.

A cet effet nous nous engageons de remettre à Messieurs les Commissaires de la dite maison, lors de notre sortie, un billet de la somme due par chacun de nous en raison du temps qu'il aura passé dans le dit établissement, et de la dépense qui aura été faite, tant pour l'argent prêté que pour les réparations des meubles et effets prêtés, lequel billet sera payable ès mains des dits sieurs à leur domicile au Mans, trois mois après notre rentrée. Fait à Bruges en Flandre, le 27 Janvier 1794.

Signatures :

C. Remond, c[uré] de Boullay.

R. Heurtebise, curé de Champhremont.

J. R. F. Le Marchand, vicaire de Montaudin.

De la Forge, c[uré] d'Acquebon.

Philippe-François-Joseph Cappe, prêtre curé de Liestres.

Hecquet, chanoine et trésorier de Picquigny, diocèse d'Amiens.

Buffard, curé de Commerveil.

Nicolas-Philippe-Joseph Chaufteux, curé de Brôville, en la vallée d'Iton, diocèse et près d'Evreux.

Boisard, prêtre du diocèse d'Amiens.

Verdelin, curé de la Poste.

Walbin, prêtre français de la ville d'Abbeville, diocèse d'Amiens.

Beringer, curé de St. Agnan.

Pierre-François-Marie Blondeau, prêtre du diocèse d'Amiens.

II.

Règlement de la journée pour les prêtres logés dans château de Monsieur Pruyssenaere.

La prière du matin et méditation à sept heures l'hyve et à six heures l'été.

La Messe de communauté pour les bienfaiteurs à se heures et demie. Il sera dressé un tableau, toutes l semaines, dans lequel seront inscrites toutes les messe qui devront être acquittées pendant la semaine par chacu des prêtres au profit du dit établissement, et on y marque l'heure à laquelle messe sera célébrée.

Tous les vendredis à dix heures il sera célébrée u messe pour les personnes mortes en défendant la religi et la patrie depuis le commencement de

A midi la lecture d'un chapitre du nouveau Testame ensuite le *Benedicite*. Après le diné les graces et pseaume *Miserere* à l'intention des bienfaiteurs.

A sept heures et demie la lecture d'un chapitre l'Imitation de N. S. J. C. ensuite le *Benedicite*. Après souper les graces et le pseaume *Miserere* comme au dine

La rentrée en la dite maison sera en hyver avant

La prière du soir à neuf heures, après quoi chacun retirera. On ne fera aucune invitation aux confrères, s pour boire, soit manger.

La porte d'entrée sera fermée à l'heure du souper ta en été qu'en hyver, et la clef sera remise chez Monsie le Président.

Les dimanches et fêtes l'assistance à la grande Mes et aux Vêpres de la paroisse de S[t] André.

Les personnes du sexe qui se présenteront à la di maison, pour raisons relatives soit au ministère, soit l'avantage de l'établissement, seront conduites à la ch pelle, ou au sallon de compagnie.

Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (2e livr. 1906, p. 181-213).

Parmi les pays étrangers, l'Angleterre est certainement celui dont le contingent de tableaux fut le plus élevé et le plus important.

Sa participation comportait plus de soixante-quinze œuvres de tout premier ordre, sortant des galeries les plus riches et les plus fermées du Royaume-Uni. Il me suffira, pour donner une idée de la valeur de cet envoi, de citer l'admirable et impressionnante composition de Van Eyck représentant les « trois Marie au tombeau du Christ », les superbes Memling du duc de Devonshire et de M. Salting, l'œuvre exquise de Geertjen Van St Jans dont le musée de Berlin devait précipitamment s'emparer, le délicieux portrait de P. Christus, la tragique composition de Jean Gossart nous montrant Saint François d'Assise quittant ses parents et renonçant au monde, la charmante Vierge de Mabuse envoyée par Lord Northbrook, etc.

Ce fut en grande partie à M. Isidore Spielmann que nous dûmes ce superbe résultat, et c'est pour ce motif que son nom s'est trouvé de suite sous ma plume, lorsqu'en commençant ces « notes sur l'Exposition des Primitifs » j'évoquai le souvenir de ces collaborateurs infatigables et modestes, dont le haut dévouement ne sera jamais assez loué à mon gré et auxquels je voudrais rendre dans la reconnaissance du public les belles places que d'autres ont souvent usurpées.

J'aurai d'autant plus de plaisir à mettre M. Spielma au premier rang qu'il y fera fort bonne et aimable figu C'est un gentleman des plus parfaits et des plus considér L'amour de l'Art et le zèle pour la chose publique l'o transformé en un des grands organisateurs des expositio anglaises. Dans cette matière difficile, il est devenu rapi ment un virtuose : une méthode excellente et des princi rigoureux se joignent en lui à un travail opiniâtre et à u extrême délicatesse de toucher. Mais sous le doigté velours, on sent la puissance d'un homme maître de s instrument, et il ne faut pas longtemps pour s'apercev que, s'il est incapable d'une fausse note, il ne les tolérer pas non plus chez les autres.

En 1901, lorsque j'entrai en relations avec l M. Spielmann était dans tout l'éclat de ses succès l'Exposition de Paris. Qui, parmi les visiteurs de ce féérie mondiale, ne se rappelle le pavillon Anglais ses incomparables trésors ? L'organisateur en avait M. Spielmann, et le Prince de Galles ne lui avait ménagé les témoignages publics de sa satisfaction...

Tel fut mon grand et aimable collaborateur Angleterre. En repassant ses états de service et revoyant tous ses titres, je me sens très fier d'avoir obtenir sa coopération. Il est vrai que ce ne fut sans peines.

Car M. Spielmann, lui aussi, ne pouvait pas compren que le Gouvernement ou au moins l'Administrat Communale de Bruges ne voulût pas donner « au gra événement artistique que je préconisais » un caract officiel.

« On se demande, m'écrivait-il, comment il peut se fa qu'une exposition qui doit avoir lieu à Bruges et intéresse le pays tout entier, se fasse sans la direct du Gouvernement Belge et surtout sans l'intervent

officielle de la cité de Bruges... Cela donne lieu à des méfiances, qui s'ajoutent malheureusement à d'autres récriminations ou regrets vis-à-vis de la Belgique chez beaucoup de mes compatriotes... »

Ce billet contient en quelques lignes l'histoire des difficultés que nous rencontrâmes dans tous les pays et qui rendirent notre tâche si ardue. En Angleterre, en Autriche, en Italie, en Allemagne, la première objection est toujours la même ; elle se présente toujours avec une terrible force et de désastreuses conséquences : « Les collectionneurs, m'écrit de Berlin M. Firmenich-Richartz, ne veulent pas envoyer leurs tableaux à Bruges, parce qu'ils trouvent que des personnes privées n'offrent pas assez de garanties. Il faudrait que vous fassiez faire la demande par les bourgmestres de Bruges... »

Cet honorable et excellent M. Firmenich-Richartz était, on le voit, plein d'illusions sur les dispositions de notre municipalité, mais du même coup, il m'enlevait les miennes sur nos chances en Allemagne. Et comme si cela ne suffisait pas, il ajoutait : « On craint aussi le retour d'émeutes et de troubles en Belgique. »

En même temps beaucoup d'Anglais, dans leurs réponses à mes demandes, se plaignaient de la campagne menée par les Belges en faveur des Boers et me déclaraient que dans ces conditions « l'abstention s'imposait. »

Plusieurs fois, dans ces correspondances, il fut même question de l'affaire Sipido, de cette tentative de meurtre commise contre le Roi d'Angleterre, par un méchant gamin dont on avait armé le bras, et qu'on eut dû enfermer de suite dans une maison de correction, au lieu de le faire acquitter en cour d'assises et de le laisser échapper ensuite.

L'erreur du parquet, la faiblesse du jury et la maladresse de la police furent, je crois, avec quelques griefs

plus personnels, les raisons pour lesquelles le Roi d'Ang
terre, à peine monté sur le trône, nous refusa le prêt
importants tableaux d'Hampton-Court et d'Edimbourg
nous lui avions demandés.

Ce fut là une déception cruelle et un coup très dur.
effet, la Reine Victoria s'était toujours montrée t
accueillante pour des demandes de ce genre, notamm
pour l'exposition Van Dyck, et son exemple avait entra
l'adhésion de nombreux grands seigneurs anglais. N
espérions que son héritier aurait des idées au moins au
larges, surtout au moment de sa joyeuse entrée.

Hélas, il n'en fut rien et l'attitude tout opposée pr
ainsi par le Roi, contrairement à notre attente, dev
naturellement un mot d'ordre pour beaucoup de pers
nages de sa Cour !

En ajoutant à l'exemple royal, le mécontentem
suscité par la campagne très bruyante et certainem
inconsidérée menée à propos du Transvaal par la pre
belge contre l'Angleterre, notre alliée naturelle et no
protectrice dans tous les moments critiques de no
histoire; en y joignant la stupeur produite à l'étranger
les tentatives ouvertement révolutionnaires des sociali
et par les bagarres sanglantes de Bruxelles et de Louva
il est facile de comprendre combien la partie à jouer
Angleterre se présentait mal pour nous en 1902.

Aussi, comme je viens de le dire, plusieurs des lett
que M. Spielmann m'avait demandé d'écrire, restère
sans réponses ou rencontrèrent des refus formels.

Chez d'autres collectionneurs, heureusement, des sen
ments plus généreux prirent le dessus et les argume
que je faisais valoir en faveur de Bruges parurent l'e
porter sur les rancunes politiques et sur l'appréhensi
de nouvelles émeutes.

Notre ministre à Londres, Son Excellence le Bon Whe

nall, voulut bien s'y employer, lui aussi, avec le zèle le plus grand, à dissiper ces malentendus et à appuyer mes requêtes auprès des personnes que M. Spielman m'avait indiquées. Il consentit même à accepter la présidence de notre comité Anglais, dont Lord Balcarres fut le « chairman ».

Deux autres membres éminents de l'aristocratie anglaise, le comte de Northbrook, ancien vice-roi des Indes et Lord Windsor, daignèrent à leur tour entrer dans le comité, et bientôt j'obtins les adhésions non moins précieuses de grands collectionneurs, tels que MM. H. F. Cook, G. Salting, Lady Wantage, lord Nortfolk, lord Crawford, Willett, Turner, etc., et de hauts personnages dans la science ou la critique de l'art, comme MM. L. Cust, Humphry Ward, Cl. Phillips, A. G. Temple, etc.

Le Baron Whettnall, notre Président, fut un des amis les plus dévoués de notre entreprise. J'ai gardé de son affabilité et de sa bienveillance le plus reconnaissant souvenir et j'adresse à sa mémoire un hommage ému.

Il a été remplacé à Londres par le Comte de Lalaing et personne ne semble plus fait pour y continuer ses traditions. « Vivent les Primitifs, me répondait le Comte de Lalaing, ministre à Berne en 1902, dont je réclamais à ce moment le concours auprès de collectionneurs suisses, vivent les Primitifs puisqu'ils me donnent l'occasion de te rendre service et m'apportent de tes nouvelles. »

Avec le Cte de Lalaing, des Lord Balcarres, des Spielmann et des Weale, l'Angleterre peut nous ménager encore bien des surprises !

Lorsqu'au mois de mars de 1902, notre Comité anglais se trouva définitivement constitué, M. le Bon Whettnall m'écrivit lettres sur lettres pour me demander de venir l'installer à Londres, ce qui me permettrait de passer

une revue des tableaux déjà obtenus. Le nombre ceux-ci venait précisément de s'accroître encore par bons offices du conservateur de la « Art Gallery » de ville de Londres, M. A. G. Temple, auquel je suis heur de rendre ici un reconnaissant témoignage.

Aller à Londres? Mais on me demandait en même ten à Berlin, et notre ministre à Vienne, le B[on] de Borchgr insistait plus vivement encore pour que je me rendi sans tarder à Vienne !... Or, j'avais, avec les résistan que je rencontrais à Bruges, à Louvain, à Namur, e avec l'organisation matérielle de l'Exposition, avec mise sur pieds de l'Exposition d'art rétrospectif à Gru huuse (qui comprenait trois sections et trois comités), a une correspondance chaque jour plus nombreuse et p importante, de la besogne plus que je n'en pouvais fai

Je priai donc M. Hulin de me remplacer à Londres M. Wauters de se charger de Berlin.

L'un et l'autre, avec cette affabilité dont ils devai me donner tant de preuves, voulurent bien céder à n instances. M. Hulin revint enchanté de tout ce q avait vu à Londres et émerveillé du zèle qu'il av rencontré chez tous les membres du comité angla M. le B[on] Whettnall, M. Is. Spielmann, notre « honora secretary » Lord Balcarrès, MM. Weale, Temple rival saient, en effet, de dévouement.

Malgré toutes mes sollicitations, M. A.-J. Wauters partit pour Berlin que vers le 10 Mai.

Nous avions déjà à ce moment les adhésions les pl importantes en Allemagne.

Parmi celles-ci, je citerai en premier lieu celles de S. A. le Prince de Hohenzollern et de S. A. le Duc d'Anha C'est à S. A. R. la Comtesse de Flandre — j'ai hâte le dire — que je devais ce grand succès.

J'avais obtenu, non sans quelque travail et grâce à une très aimable intervention, que S. A. R. écrivît à son frère, pour appuyer la requête que je lui avais adressée, mais la Princesse, en daignant accéder à mon désir, ne m'avait pas caché que son frère n'était guère prêteur et que j'avais peu de chances de réussir. Ma main tremblait donc tout naturellement en brisant, quelques semaines plus tard, le grand cachet aux armes des Hohenzollern qui scellait sa réponse. C'était ma première démarche en Allemagne, celle dont je savais que dépendrait le succès de presque toutes les autres... Était-ce oui, était-ce non?...

Quelle joie ! Le Prince consent à m'envoyer ses deux G. David et le portrait d'un bourgmestre de Bruges du XV[e] siècle, dont j'ignorais la présence dans ses galeries.

Quant au Duc d'Anhalt, il me promet onze tableaux de sa superbe collection ! Et par dessus le marché, il accepte la Présidence d'honneur du Comité Allemand.

Avec ces deux adhésions princières et avec le concours dévoué d'hommes tels que M. M. Friedländer et Firminich-Richartz, je me considérais comme ayant acquis une grande force en Allemagne, et je ne me trompais pas. En voici la preuve : presqu'aussitot, j'obtins de S. A. S. le Prince Radziwill le plus délicieux tableau que Memling ait jamais peint, une Annonciation, œuvre exquise et délicate, que ce Prince si aimable avait cependant refusée à une exposition organisée à Berlin même, et qui n'était jamais sortie du salon de sa femme. J'avais osé demander ce Memling malgré tout cela et bien que M. Friedlander m'eût écrit que c'était peine inutile; une fois de plus, il me fut ainsi prouvé que : *Audaces fortuna juvat.*

Puis vinrent les adhésions du Comte Arco-Valley, du musée de Strasbourg, de celui d'Aix-la-Chapelle, du consul Weber, de M. Clemens, de Madame Castanjean, etc., etc.,

et enfin celle du Baron Alb. Oppenheim, auquel il a
fallu faire une douce violence, en le prenant en quel
sorte, — au figuré bien entendu — par la cravate, p
le décider à nous prêter le plus merveilleux Christus
existe et ses Memling, Van Eyck, Bouts, etc., etc.

Cependant, malgré tout cela, il y avait encore à Be
quelques collectionneurs hésitants, notamment M.
Kauffmann et Madame Hainauer.

J'avais depuis longtemps, avec ces deux personnes,
correspondance des plus courtoises et si suivie que lors
M. Wauters arriva à Berlin, Madame Von Kauffmann
put s'empêcher de lui dire : « Votre président ne doit
avoir grand'chose à faire pour nous écrire si souven
d'aussi longues lettres ». Elle eut la charité d'ajou
comme correctif : « Il est vrai qu'elles ne sont pas s
intérêt. » Madame von Kauffmann — ce dernier trai
prouverait assez — est la plus aimable femme du mo
et elle donna à M. Wauters son gracieux appui pour déc
son mari, encore un peu indécis, à nous confier de
précieux tableaux, parmi lesquels figurait un tripty
de Memling qu'un incendie a détruit récemment, mais
heureusement a été vu à Bruges par 35.000 visiteurs et
y a été admirablement photographié par Braun.

On voit, par ce détail, que les expositions ont du bo
bien des points de vue.

Je ferme cette parenthèse pour revenir à Mada
Hainauer (1) et dire qu'elle suivit, grâce à M. Waut
l'exemple de M. Von Kaufmann.

M. Wauters, en m'annonçant les succès de son ambassa
me faisait part d'une nouvelle bien plus importante enc

(1) La collection de Madame Hainauer a été vendue dernièren
pour l'Angleterre au prix de lb. 250,000, soit 6,250,000 francs;
chiffres suffisent à démontrer l'importance des tableaux dont le
nous fut consenti par Madame Hainauer.

d'une chose qui depuis de longs mois était l'objet constant de mes pensées.... Je copie ce passage de sa lettre :

« J'en arrive, mon cher Président, à une communication sensationnelle : *il ne serait pas impossible d'obtenir du musée de Berlin les volets de l'Agneau mystique des Van Eyck*, si nous voulons reconstituer à Bruges le polyptique dans son entier ! ! !

« Mais il faut que Gand prête la partie centrale. Il me semble qu'on ne peut nous la refuser si le musée de Berlin et celui de Bruxelles envoient les volets à Bruges... Quel événement artistique ce serait... »

Cette lettre de M. Wauters m'était parvenue à Paris, où je la trouvai, un soir, dans ma chambre en rentrant à l'hôtel. Je la lus et la relus et, avant de m'endormir, je la mis sous mon oreiller. Je ne sais si cela eut une influence sur mon sommeil, mais j'avais à peine fermé les yeux que de douces mélodies s'élevèrent, des voix pures et célestes s'unissant aux sons graves et doux des orgues, puis je vis s'avancer lentement de longues cohortes d'hommes aux figures séraphiques et de graves patriarches fouler des gazons si fleuris qu'on eût dit un parterre. Et tout cela se passait à Bruges, non loin du Beffroi, dont tous les alentours étaient envahis par une foule cosmopolite bruyante et enthousiaste qui, à ma grande joie, louait magnifiquement la Flandre et ses illustres enfants. Les applaudissements répétés et les acclamations frénétiques de tous ces gens, venus de tous les points du monde, auxquels se mêlait la grosse voix du bourdon, sonnant à toute volée comme en les jours de grand triomphe, ne parvenaient cependant pas à étouffer le chant si doux des admirables et pieux cantiques des anges de Van Eyck qui glorifiaient Dieu, et semblaient inviter la foule à

l'adorer avec toute la procession céleste, rangée mainte
autour de l'autel de l'Agneau mystique...

Quel beau rêve! Et cependant il n'aurait pas été
difficile de le transformer en réalité.

Il eût suffi pour cela d'obtenir l'acquiescement d
Fabrique d'église de St Bavon. De ce côté, hélas! to
les influences, toutes les combinaisons furent inutile
vaines. J'avais proposé le transport du tableau par
pour éviter les secousses et les transbordements, pr
l'assurance la plus élevée et la surveillance la plus stri
rien n'y fit.

On ne comprit pas à Gand, à ce moment, toute la g
deur de ce projet. On a voulu le réaliser depuis et a
c'est Berlin qui n'a plus consenti à prêter ses volets.

En 1902, la participation de Berlin dépendait de
Exc. M. Schoen et de M. Bode, et l'un et l'autre me di
à Bruges : « Pour une Exposition de l'importance de c
de Bruges, nous eussions envoyé et nous enverrions en
nos volets de Van Eyck pour reconstituer, à coté des
Eyck de Bruges, le polyptique de l'Agneau mystique.
fis de nouvelles démarches après cette conversation ; hé
toutes mes peines furent perdues : Gand resta inexor
et cette reconstitution, qui eût fait accourir le monde en
à Bruges et qui eût été la plus belle glorification de n
ancien art Flamand, ne put avoir lieu.

En Allemagne et dans tous les pays, j'avais toujo
commencé par m'adresser au personnage le plus im
tant parmi tous ceux dont la collaboration me semb
désirable. J'avais agi ainsi par principe. Comme les gra
gourmands, je visais d'abord, en ce régal d'œuvres primiti
les plus gros morceaux. En enlever un, c'était s'impos
l'attention de tous les collectionneurs. Et cette adhé
capitale obtenue, on avait les meilleures chances d

traîner les hésitants et même de convertir les opposants, ce qui récompensait de toutes les peines de ce premier travail.

Je me suis toujours bien trouvé de ce système et je le recommande à mes successeurs avec une grande confiance.

Pour l'appliquer en Autriche, il fallait à tout prix s'adresser en premier lieu au Prince de Liechtenstein. Mais comment arriver à ce grand personnage? Une santé délicate et des goûts d'étude éloignent le Prince de Liechtenstein des réunions de la Cour et du monde. Ni notre ministre à Vienne, ni d'autres amis ayant habité longtemps l'Autriche ne le connaissaient. On me le dépeignait comme n'ayant guère d'amis...

Étant donnés ces renseignements – que j'ai actuellement mille raisons de croire erronés — que devais-je faire? Je ne cessais d'y penser sans trouver une solution.

En désespoir de cause, l'idée me vint de lui écrire directement. Mais quel accueil ferait le Prince à la lettre d'un étranger, d'un inconnu, sollicitant à titre privé le prêt des perles de sa riche collection?.. Avant de prendre ce parti si risqué, et pour mettre ma responsabilité à couvert, je demandai à M. Beernaert ce qu'il trouvait de ce projet. M. Beernaert m'ayant répondu : « Je crois que vous ne pouvez mieux faire que d'écrire vous même au Prince de Liechtenstein », je n'hésitai plus et je pris ma meilleure plume.

Je savais par des Viennois que le Prince s'intéressait beaucoup à l'Art en général et à ses tableaux en particulier. D'autre part, M. Hulin, qui avait visité avec soin sa galerie, voulut bien me donner une petite note sur certains tableaux dont les attributions lui paraissaient fausses.

Je profitai de ces renseignements pour insister longuement dans ma lettre sur le côté scientifique qu'offrirait notre Exposition, sur les précieuses découvertes qu'amènerait l'étude comparative des tableaux, sur les rectifi-

cations d'auteurs qui suivraient ces recherches et « même, à mon avis, dans la galerie Liechtenstein, chan raient les attributions données actuellement à tel et tableau »....

Presque courrier par courrier, la réponse du Pri me parvint. Ah ! la bonne et agréable lettre ! La voi c'est son secrétaire qui écrit :

« Monsieur le Président,

« Son Altesse a reçu la lettre que vous lui avez envo concernant l'Exposition des Primitifs à Bruges.

« Très honorée de tout ce que vous lui disiez dans première partie de votre lettre, Son Altesse hési cependant, mais les renseignements scientifiques que v donnez sur ses tableaux ont agréablement surpris Altesse. Cette perspective a dissipé ses doutes.

« Son Altesse a donc décidé d'exposer quelques table à Bruges. Je suis chargé par Son Altesse de vous infor de cette décision... »

J'annonçai aussitôt cette bonne nouvelle au Bon Borchgrave qui me répondit en ces termes :

« Merci de votre aimable lettre... Je ne puis a vous féliciter de ce grand succès dont tout l'hon vous revient, que je n'osais espérer et dont l'importa est capitale, non seulement en lui-même, mais a par les conséquences énormes qu'il aura auprès autres collectionneurs à Vienne... »

De M. Wauters, aussi étonné de la réussite de n tentative hardie que le Bon de Borchgrave, j'avais reçu télégramme : « Bravo, c'est admirable et tout-à- inespéré ».

Il fallait absolument aller recueillir à Vienne les fr de cette victoire, et ne pouvant y songer moi-même

fis de nouveau appel à l'obligeance de M. Hulin. C'est à lui que nous dûmes les autres tableaux expédiés de Vienne par le Cte Wilczeeck, le Cte Harrach, M. Rott, Jurié de Lavandal, Miethke...

Pour bien faire, il eût fallu envoyer un délégué en Italie aussi. J'avais obtenu à Rome la participation du Prince Doria, dont le Memling fit sensation à Bruges. Or, l'exemple du Prince Doria était de nature à en entraîner beaucoup d'autres. Malheureusement nous n'eûmes pas le temps d'en profiter et ce fut par correspondance que je décidai M. Thiem à nous confier ses tableaux. Mais que de misères nous fit le fisc italien avant d'en autoriser la sortie ! Il fallut aller jusqu'au Ministre des Finances et verser un gros cautionnement.

En Hollande, un tableau offrait pour nous un grand intérêt : c'était le Memling du Musée royal de La Haye ; malheureusement tous les règlements s'opposaient à son envoi à Bruges. Toutefois cela ne m'arrêta pas.

Les résultats que j'allais obtenir à La Haye sont la preuve la meilleure qu'il ne faut jamais désespérer. Nous y avions tout contre nous. Tout, sauf le Dr Brédius, le conservateur érudit de ce musée. Car j'avais été assez heureux pour conquérir sa confiance. Malgré cela, il me fallut — à cause de ces malheureux règlements — mettre en mouvement toute notre légation de la Haye, puis décider notre Ministre des Affaires étrangères à se jeter dans la mêlée, — ce qui lui était naturellement désagréable — en même temps poursuivre de visites le Ministre de Hollande à Bruxelles et enfin écrire à quantité de personnages influents à la Cour et au ministère à La Haye... Et tout cela pour *un* tableau de 26 centimètres de large sur 27 de haut.

Ab uno disce omnes !

De semblables victoires demandent naturellement b
coup de temps et de travail.

Le temps me fit défaut — et pourquoi ne l'avouera
pas — j'eus le tort aussi de ne pas mettre asse
persévérance dans mes efforts — pour obtenir du Go
nement Américain une tolérance qui eût permis le
de merveilleux tableaux. Un collectionneur de Philadel
M. Johnson, m'avait répondu qu'il m'enverrait avec « g
pleasure » deux tableaux de Van Eyck, deux Mem
un Roger van der Weyden et un H. Van der Goes.
tableaux étaient de premier ordre et m'avaient été sig
par M. Weale.

Il ajoutait qu'il lui faudrait obtenir une autorisatio
Ministre des Finances afin de ne pas payer de d
d'entrée au retour de ses tableaux, mais qu'il pe
résoudre facilement cette difficulté.

Hélas ! il n'en fut rien, et le fisc avertit M. Johnson
si ses tableaux sortaient de l'Amérique, ils paieraie
leur rentrée un droit de douane équivalant à 20 °/
leur valeur. L'un des Van Eyck était évalué à lui
à 17000 £ !

J'écrivis à notre Ministre aux Etats-Unis, mais j
sais la suite qui fut donnée à mes réclamations...

En tous cas, la mesure sollicitée par M. Johnson n
pas prise... et les précieux tableaux restèrent en Ameri

J'ai la conviction — c'est un *mea culpa* — que si j'
multiplié les démarches, on eût fait droit à une dem
aussi justifiée.

Malheureusement le meilleur de mon temps était
par des difficultés que je rencontrais en Belgiqu
spécialement à Bruges.

C'est surtout ici qu'il est vrai de dire que lorsq
organise une Exposition, il faut ne reculer ni devan

règlements, ni devant les commissions, ni devant les conservateurs des musées.

Ceux qui ont la garde de collections publiques semblent, il est vrai, à première vue dans leur rôle en refusant de confier toute parcelle de ces dépôts à des expositions temporaires. Il est évident que les expositions ne doivent pas s'organiser avec des emprunts faits aux musées, ni les musées exister pour permettre à des particuliers de faciles entreprises de ce genre. Des expositions comprises de la sorte n'auraient aucune utilité, mais beaucoup d'inconvénients.

Le but d'une exposition doit être de développer le goût public, de faire progresser la science, de glorifier l'art d'une époque ou d'une région, par la réunion judicieuse d'objets peu connus, sortant en grande majorité de collections privées et choisis judicieusement pour donner de cet art déterminé une idée aussi complète que possible.

Il est inutile d'énumérer tous les avantages qu'un peuple recueille d'expositions ainsi comprises. Il trouve dans les leçons du passé qu'on lui met sous les yeux, une direction pour l'avenir. Il y conserve ou y reprend les traditions qui font sa nationalité et sont le propre de son génie. La contemplation de chefs-d'œuvre lui ouvre l'âme à la beauté. Le respect dont on entoure ces objets recherchés avec tant de soins, le rend plus fier de ses ancêtres qui les ont produits et du pays qui les a vus naître. De là l'enthousiasme, l'émulation, l'éducation qui font les bons citoyens, les savants, les poëtes, les artistes et même les artisans habiles !

Une grande moitié et peut-être davantage de l'héritage de beauté laissé par les générations qui nous ont précédés, se trouve éparpillée dans des collections soit privées, soit ignorées, soit fermées absolument au public par des

propriétaires égoïstes ou des administrations ennem
de tout progrès et intraitables.

Faire sortir de chacune de ces oubliettes des obj
ayant entre eux certains rapports ou certaines affinités,
façon à créer momentanément un prodigieux ensem
d'art et un centre de science, est évidemment faire
chose des plus utiles. A ceux qui en doutent, je demande
de parcourir la liste des ouvrages scientifiques pa
après l'Exposition des Primitifs, livres qui constatent t
avec la Grande Revue que « cette Exposition n'était
seulement un charme pour l'esprit, mais qu'elle a été
enseignement qu'aucune étude, qu'aucun enseignement
peuvent remplacer ».

Mais il se peut que pour cette reconstitution d'
époque, un document manque ou que pour ce monum
élevé à tel ou tel artiste, une pierre fasse défaut et qu
ne puisse la trouver que dans une collection publique.

Faudra-t-il renoncer à élever ce phare lumineux
nécessaire à la foule, parce que telle partie de sa base n
est refusée par une administration qui n'existe préc
ment que pour l'utilité publique ? Poser la question, c'
la résoudre.

Les prétextes conservatoires qu'on invoquerait en v
ici, ne s'expliqueraient que par les vues les plus born
ou un parti pris contre tout progrès démocratique
matière d'art.

Très souvent le prêt consenti par un musée a non seu
ment des avantages pour l'éducation du public mais enc
pour les intérêts particuliers du musée-prêteur. Comb
de musées de province qui ne sont visités que depuis
certains objets leur appartenant ont été vus ailleurs, d
une Exposition temporaire ! Le musée de Rouen n'est il
devenu plus célèbre parce qu'il a envoyé à Bruges sa Vie
et ses Saintes de Gérard David ? Quelle réclame n'a

faite à l'Hôpital de Bruges le prêt de ses Memling, si péniblement consenti en 1902? Leur recette n'est-elle pas montée de 11.000 à 17.000 francs par ce fait? Et cependant de pareils résultats n'ont pas converti ceux qui par une singulière contradiction se réjouissent d'en être les bénéficiaires! Depuis lors, ils ont, au contraire, fait preuve envers de nouvelles tentatives artistiques de préventions que ni le conseil communal, ni les protestations de toute la ville de Bruges n'ont pu dissiper jusqu'à ce jour. Je dis jusqu'à ce jour, parce que je sais que de nombreux et fervents amis de l'art sont décidés à ne pas abandonner cette lutte entreprise dans un but d'utilité publique et de vérité. Je ne puis assez les en féliciter et souhaiter qu'une entente facile après tout couronne leurs généreux efforts.

Mais si après l'Exposition des Primitifs, on rencontre encore de semblables résistances, il ne faut pas demander à quels obstacles les promoteurs de cette entreprise se heurtèrent, en 1902, à Bruges et ailleurs!

Les membres des commissions de musées de tous pays et leurs conservateurs peuvent se classer en trois catégories.

Les hommes à idées larges et à conceptions élevées, tels que les membres des commissions des Musées de Bruxelles, d'Anvers, de Glasgow, de Strasbourg, etc., tels que les conservateurs des musées du Cinquantenaire à Bruxelles, du musée de Rouen, d'Aix-la-Chapelle, de La Haye etc., etc...

A côté de conservateurs aimables et de suite bienveillants comme le Dr Brédius, il y en a d'autres qui commencent par vous recevoir très mal. Ils prennent aux premiers mots un air féroce, jettent de hauts cris et ouvrent d'antiques règlements qu'ils agitent en levant les bras!

Ne vous effrayez pas de ce tapage et de cette m
en scène et tenez bon. Avec un peu d'adresse et
diplomatie, vous vous ferez: de ces hommes des amis
des collaborateurs. Ils brûlent en une heure toutes le
munitions et font feu de partout parce qu'ils voudrai
donner le change sur leur faiblesse : ils sont en réa
tout prêts, après cette défense, nécessaire pour sauvegar
les principes, à mettre bas les armes.

Méfiez-vous, au contraire, de ces conservateurs dou
reux qui se disent « grands partisans de vos idées, »
« ne demandent qu'à vous rendre service », qui « déclar
brûler pour l'Art du feu le plus vif » mais qui ont ensu
mille petites objections de détail, pour vous contrecar
en tout.

Les fleurs dont on vous a couvert, cachent un parti-
irréductible. Ce sont le plus souvent des hommes qui
font rien et veulent empêcher les autres de faire, ou b
des gens qui n'ont jamais quitté leur petite ville et d
l'esprit rétrograde s'effraie de tout.

Les uns craignent des confiscations basées sur je
sais quel prétexte, les autres vous parlent révolution
pillage. Il est difficile de croire à la sincérité de sembla
raisons !

Hélas ! chez bien des gens, il existe encore une so
de prévention contre les Expositions, basée le
souvent sur les motifs les plus extraordinaires. Je
rappelle qu'en 1902, un monsieur de S., homme fort let
ne voulut pas me donner un tableau de Th. Bouts. pa
qu'en 1850, à une exhibition mondaine, on avait cass
un de ses amis une... potiche !

La raison alléguée par madame de D., pour me refu
un G. David relégué et perdu en Bourgogne, est enc
plus extraordinaire ; « Gérard David, m'écrivait-e

n'aime pas les voyages en chemin de fer... Cela le révolte et le soulève au point que son mécontentement se traduit par des soufflures et des craquelures... L'air de Belgique ne lui convient pas... il ne se porte bien qu'en Bourgogne. » « Pardon, Madame, lui répondis-je, Gérard David aime Bruges par dessus toutes les villes puisqu'il en avait fait sa patrie et qu'il a voulu que ses cendres y restassent; mais G. David n'a jamais supporté les grands feux qu'on fait à Bruxelles et la place brûlante qui se trouve près des foyers... A Bruges, il n'y aura ni feu, ni soufflures... »

Il est nécessaire de savoir pour comprendre ma réponse que vingt ans auparavant, Madame de D. avait fait venir son G. David à Bruxelles et l'avait placé au-dessus d'une cheminée. Madame de D. étant fort frileuse et adorant le rayonnement brûlant de ces grands feux devant lesquels certains causeurs aiment à se faire griller les mollets, avait soumis G. David au même traitement. Au bout de peu de mois, les jambes des personnages peints par G. David étaient couverts de cloches, ses Saints étaient tous devenus des martyrs et le tableau tout entier avait tant souffert qu'il fallut le réparer entièrement ; n'osant plus le montrer avec ces cicatrices accusatrices, Madame de D. le fit réexpédier dans un coin perdu de la Bourgogne.

La commission des Hospices civils de Bruges mettait en avant des motifs du même genre pour refuser le prêt de ses « Memling ».

Bien que tous fussent en bon état, que tous, sauf un, fussent sous verre et d'un transport aisé, étant données leurs petites dimensions, on soutenait que le voyage, comprenant quelques centaines de mètres, de l'Hôpital jusqu'à l'hôtel du Gouvernement, offrait pour les tableaux des dangers certains.

Pourquoi M. Wytsman avait-il renoncé à faire l'Exposi-

tion des Primitifs à Bruxelles? Pourquoi avait-il vo
l'organiser ensuite à Bruges? Parce qu'il estimait que, s
les tableaux des Hospices et ceux du musée de Bruge
des églises, il n'y avait pas d'exposition possible.

J'étais absolument du même avis, mais j'avais toujo
pensé que les Hospices feraient preuve de dispositi
généreuses.

Leur adhésion était d'autant plus importante qu'
devait évidemment entraîner celle des églises. Car
Hospices nous refusant leurs Memling, à cause de dang
de transport, toutes les églises et le musée même invoq
raient la même raison. J'avais d'autant plus d'esp
d'obtenir gain de cause dans cette question capitale,
deux des cinq membres de la Commission des Hosp
touchaient de très près à la Régence de la ville. Que
fut pas mon désappointement lorsque je constatai
c'étaient les deux membres les plus irréductibles! Je
me laissai pas abattre et je ne renonçai pas à la lu
J'écrivis une longue requête collective à la Commiss
J'écrivis des lettres personnelles, dont plusieurs restè
sans réponses; j'allai voir successivement chacune
personnes de cette commission; je restai des heure
discuter, à expliquer, à implorer. Rien n'y fit pour trois
ces messieurs sur cinq. On me répondait: « les étrang
n'ont qu'à aller à l'Hôpital et dans les églises en sort
de votre Exposition; on leur donnera un billet circula
et si le musée de Bruxelles et d'Anvers, ainsi que v
le craignez basaient leur conduite sur celle de Bru
eh bien! le mal ne serait pas grand, la Belgique es
petite... avec un billet circulaire... » Toujours le bi
circulaire! Mais, disais-je à un de ces obstinés, que j'a
l'avantage de beaucoup connaître: « Le parti que
Hospices prendront ne sera pas seulement, dans un s
ou dans l'autre, la règle des autres administrati

charitables ou fabriciennes de Bruges et de Belgique, votre exemple pour ou contre l'Exposition de Bruges ne sera pas seulement suivi par nos églises et nos musées, mais aussi par les musées de l'étranger et par les propriétaires de galeries privées...

« Et comment voulez-vous que nous allions frapper à des portes étrangères alors qu'à Bruges on nous éconduit ?

« Comment voulez-vous que nous fassions faire par chemin de fer des centaines de kilomètres à des Memling, alors qu'à Bruges on proclame qu'on ne peut sans danger les porter à bras de l'Hôpital à la Grand' Place?... Il en résulte que si les Hospices refusent leurs tableaux, toute l'Exposition est à l'eau... Et votre responsabilité sera d'autant plus grande que votre opposition repose sur des craintes imaginaires. Vos Memling peuvent être transportés dans « un fauteuil » et quant aux autres dangers, ils seront évidemment bien moindres au Gouvernement qu'à l'Hôpital, ceci est de toute évidence (¹) »...

Voyant que mes raisonnements n'avaient aucun effet sur les membres de la Commission des Hospices, j'allai trouver des personnes qui devaient avoir sur cette administration une influence certaine et que la réussite de l'Exposition aurait dû intéresser. Mais l'accueil que je reçus fut encore plus décevant. Personne, hormis M. d'Ursel, ne voulait intervenir. — « Je ne puis, me disait-on, blâmer les Hospices de leur refus ». — « J'aurais agi de même à leur place. » — « On ne prête jamais un Memling ». — « L'argument que vous faites valoir et qui consiste à dire *que si Bruges* ne prête pas ses Memling, vous ne pourrez *en obtenir* à l'étranger, n'a aucune portée... En tous cas,

---

(¹) *A l'Hôpital*, le musée est adossé à l'habitation des religieuses, *d'où de grands risques* d'incendie, et les tableaux, en été, sont exposés *au soleil*, à la moindre inattention des gardiens, ainsi que je l'ai constaté *plusieurs fois*.

on ne vous enverra de l'étranger que de faux Memli
des Memling comme on en vend chez M. Beyaer
Comment avez vous jamais pu croire que vous obtiend
un seul vrai Memling! » Tout cela était dit avec des
de commisération pour ma naïveté et des sourires de p
pour mes prétentions, qui rendaient encore plus crue
mes déceptions!

Mes efforts furent donc vains, et je reçus, quelques jo
après, une lettre officielle des Hospices refusant caté
riquement leurs Memling.

Honnêtement, je ne pouvais pas hésiter; et sans
laisser arrêter par d'autres considérations et des instan
fort pressantes et faciles à deviner, j'adressai au Gou
neur la lettre suivante :

« Monsieur le Gouverneur,

« Les Hospices viennent de me notifier leur refus. C
décision détruit toute la base de l'Exposition et annil
tout mon travail. Il rend impossible ma tâche de Préside
Je considère, en effet, comme un devoir de dégager
responsabilité d'une entreprise que j'ai conscience
ne pouvoir conduire à bien, dans les conditions que
Hospices lui font.

« En vous remettant ma démission, je tiens encor
vous remercier du concours si puissant, si dévoué
si éclairé que j'ai toujours trouvé auprès de vous....

« Je ferai porter au Gouvernement tous mes dossi
Peut-être pourront-ils servir à un autre, car je sais
tout le monde ne partage pas ma manière de compren
l'Exposition. Je souhaite pour Bruges qu'elle puisse
réaliser de la façon qu'on prétend.

« Je pense, du reste, que ceux qui ont fait échouer n
plan et qui affirment que l'Exposition est possible et fa
sans les tableaux des Hospices, voudront prendre

responsabilité de l'entreprise nouvelle et tiendront à donner la preuve de la réalité de leur système et du bien fondé de leurs théories.

« Parmi eux, je crois devoir vous signaler, comme le plus qualifié et le plus convaincu, Monsieur M.......

« La foi absolue qu'il a en une « exposition circulaire », foi qui fera peut-être des miracles, puis la mission dont il est investi aux Hospices et qui concerne spécialement les tableaux et enfin sa situation de famille et ses alliances les plus proches semblent le désigner spécialement pour me remplacer... »

Dès le lendemain, M. d'Ursel m'appelait au Gouvernement. Il me demanda si ma résolution était définitive. Sur ma réponse affirmative, il me dit qu'il ne pouvait me blâmer, bien que cela le mit dans une position des plus difficiles, car il venait, dans une audience à Ostende, d'obtenir le haut patronage du Roi pour cette exposition... qui ratait, alors que les choses les plus inespérées avaient été obtenues, tels les 50.000 francs de subsides si péniblement réunis et toutes les adhésions superbes déjà acquises... » C'était, à ses yeux, un si grand malheur pour Bruges qu'il me demanda un sursis de quarante huit heures ; « je veux, me dit-il, tenter auprès des Hospices une dernière démarche. »

Deux jours après, j'étais de nouveau dans le cabinet du Gouverneur : « J'ai obtenu, me dit M. d'Ursel, grâce à M. F., homme conciliant entre tous, que le litige fût soumis à un arbitrage, mais la Commission des Hospices exige que le choix de l'arbitre lui soit laissé ».

— Cela n'est pas un arbitrage alors.

— C'est certainement un arbitrage assez extraordinaire, mais, je vous vous en prie, acceptez-le.

— Et quel serait ce juge choisi par une des parties ?

— M. de Vriendt. »

Je refléchis un moment. Un des membres de la C
mission des Hospices m'avait dit, quelques sema
auparavant, que les de Vriendt leur avaient recomma
de ne jamais laisser déplacer leurs tableaux. Je n'a
pas oublié ce détail, et il expliquait tout.

Cependant M. de Vriendt était un artiste ; et je
demandai s'il serait possible à un artiste de sang flam
et belge d'âme, d'empêcher par son *veto* l'apothéose
ses grands ancêtres du XVe siècle... Je connais
M. de Vriendt : il était incapable d'un tel crime co
l'art, d'une telle injustice contre Memling et toute l'é
de Bruges.

J'acceptai donc l'arbitrage. M. de Vriendt vint
regarda et il se prononça pour moi : *Venit, vidit...*

J'avais gagné la première manche avec les Hosp
de Bruges et cela me donna un beau courage pour enta
une lutte presqu'aussi longue et aussi difficile avec l'é
de St-Pierre à Louvain afin d'avoir ses incompara
Bouts ; puis avec les sœurs de N. D. à Namur
lesquelles j'emmenai même Monseigneur Si
l'onctueux et aimable aumônier de la Cour, enfin
M. Fétis, conservateur de la Bibliothèque Roya
Bruxelles, dont je ne pus vaincre la résistance que g
à l'énergique intervention de M. de Trooz qui... « me
les pensées généreuses au dessus des raisonnem
étroits » et qui trouva en le R. P. van den Gheyn
idées absolument semblables aux siennes ; puis en
avec M. Picqué, conservateur du musée des médaille
monnaies, puis... Je pourrais allonger beaucoup ma
et il faudrait, pour raconter chacune de ces luttes,
pages et des pages. Je m'arrête donc, mais non sans
que si j'arrivai, dans tous les cas que je viens de cit
triompher, ce ne fut pas par mes propres forces mais

par la haute intervention d'hommes tels que S. E. le Cardinal de Malines, MM. de Trooz, Schollaert, Helleputte, et surtout M. d'Ursel et M. Beernaert.

Je ne me suis étendu sur ces difficultés avec les Hospices civils de Bruges, que pour montrer combien dans chacun de ces cas il fallait de démarches et surtout quels puissants appuis m'avaient été nécessaires.

Et après cet épisode, laissant de coté le récit de tous les autres, je dirai encore une fois : *ab uno disce omnes!*

(*A continuer.*)

Bon H. Kervyn de Lettenhove.

COMPTES RENDUS

—

V. Fris. *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée d*
la Flandre Maritime au XIIe siècle. — GOGBull. 1
t. XIV, p. 135-185.

Cette guerre a donné naissance à deux légendes, — la lég
historique de la lutte sociale des Blauvoeten-démocrates, et la lég
philologique des Isengrins et Renardins du Roman du Renard.

L'auteur étudie *la formation des deux légendes.*

1. *La légende historique.* On en trouve les premières données
Adrien de But ; puis, on voit le développement progressif d
légende dans les chroniqueurs et annalistes des 16e et 17e siè
Wielant, Meyere, Oudegherst, Despars, Marchant, Gramaye, Sand
Malbrancq, qui tous reproduisent et amplifient les données de
prédécesseurs. Enfin, Kervyn de Lettenhove condensa toute
données et devint le véritable auteur de la légende d'une
démocratique, voire même d'une guerre de race dont les Saxo
Westland furent les héros. Les fantaisies de Kervyn furent avide
adoptées par les étudiants West-flamands, qui virent dans la lut
XIIe siècle le type de leur mouvement national, la *Blauvoeterie.*

2. *La légende philologique.* Plusieurs écrivains modernes ont ch
l'explication des mots Blavot et Ingherkins. Les uns prétendent
le mot Blavot est un sobriquet, signifiant épervier ou faucon de
allusion à l'ancienne vie de pirates des Saxons.

Selon d'autres ce sobriquet serait emprunté au Roman du R
et signifierait *Renard* (aux pieds bleus) par opposition au mot *Ingh*
qu'ils confondent avec *Isengrin*, loup, sobriquet adressé aux part
d'un pouvoir avide et rapace.

Cependant un historien local du 18e siècle, Paul Hindericx, da
chronique manuscrite de Furnes, avait replacé l'histoire de l'i

rection de la West-Flandre dans son véritable cadre et montré que Blavot et Ingherkin sont tout simplement deux noms de famille.

Suit II *La discussion des hypothèses*, où l'auteur écarte successivement les différentes interprétations philologiques et finit par prouver que Blavotins et Ingherkins sont des noms d'individus, de chefs, qui ont été adoptés par leurs partisans. Quant à la légende historique, pour la détruire, M. Fr. se propose d'étudier à nouveau l'histoire de ces luttes.

Dans une IIIe partie, il reproduit et critique les *documents historiques contemporains*; afin, dans la IVe intitulée *la Conclusion historique*, il réduit le récit à ses justes proportions. Dès le XIIe siècle, des luttes barbares ensanglantèrent à diverses reprises le pays de Furnes. Une de ces guerres privées éclata, on ne sait pour quelles causes, sous le règne de Philippe d'Alsace. Les deux factions ennemies empruntèrent leurs noms à deux familles puissantes du pays, celle des Blavot et celles des Ingherik. A la mort du comte (1191), sa veuve Mathilde, reçut à titre de douaire la Flandre Gallicante et la Flandre Maritime. Elle essaya vainement de dompter les Blavotins qui lui étaient hostiles. De plus, par ses lourds impôts, elle avait gravement indisposé contre elle la population de ces regions. Celle-ci s'insurgea avec les Blavotins contre Mathilde ; les Ingherkins se rangèrent du parti de la princesse. Des combats sanglants furent livrés. Une première réconciliation eut lieu à Bouvines (1214), lors de la bataille contre l'ennemi commun. Enfin, Gilles de Leeuw, abbé de Middelbourg, parvint à leur faire déposer leurs armes fratricides et à les entrainer à la cinquième croisade.

Excellente étude, bien documentée.

E. V. C.

Dr P. H. Van Moerkerken J^{r}. *De Satire in de Nederlandsche Kunst der Middeleeuwen*. Academisch proefschrift. Amsterdam, 1904, in 8°, 243 bldz.

« Het beeld dat de Satire, waar en wanneer ook, ons geeft, kan een volk en een tijd natuurlijker wijze niet van de schoonste zijde doen zien.... Men behoort echter te bedenken dat eenzijdigheid en beperktheid van blik in den aard zelve der Satire gelegen zijn. Wij, die uit de verte die oude tijden beschouwen, mogen hierin geen reden vinden om op onze beurt eenzijdig te blijven en ons blindelings over te geven

aan den indruk, door een klein deel der middeleeuwsche levensuit op ons gemaakt.... Wanneer wij echter... toch geneigd zoude de eeuwen, waarvan de slechts platheden schilderende litter eene der uitingen is, als onbeschaafd, duister, onzedelijk e veroordeelen, laten wij dan onze blikken wenden tot die andere blijfselen van 13de, 14de, 15de en begin 16de eeuw: de schoone, meerendeels ontluisterde, gothische kathedralen „ enz., « laten w denken aan de diepten van gemoed en godsdienstig leven, vrome bespiegelingen van mannen als Ruusbroeck en Thomas a K voor ons opengelegd... (1).

Na zulke woorden van eenen schrijver, mag men verwacht hij zal allerminst eenzijdig zijn zelf, in zijn oordeel over stand misstanden van den tijd waar hij 't over heeft; nochts Dr Van Moerkerken, in zijne aanteekeningen bij Satiren in of beeld, van eene zekere eenzijdigheid niet vrij te pleiten. namelijk, waar het de Roomsch-katholieke kerk geldt, hare gees hierarchie en hare kloosterorden, verduikt hij moeilijk een welgevallen waarmeê hij zulke getuigenissen als handelen ov bedorven zeden der geestelijkheid, der monniken, der kloosterz over bijgeloof en wangeloof en simonie, in zoo grooten getalle lijk, aanhaalt, en er de breedst mogelijke gevolgtrekkingen uit a

« Een overzicht „, zoo noemt hij zijn werk, « van wat er litteraire en beeldende kunst der middeleeuwen hier te land satirieke of met het satirieke verwante, uitingen is overgebl hopend daarmede tevens eene kleine bijdrage te hebben geleverd de kennis van het uiterlijk en innerlijk leven onzer voorvade Het zou de vervulling van deze hoop wellicht geene gedaan hebben, ware den lezer de vrijheid gelaten geworden om besluiten en het werk zou er in prijzensweerdige objectivite gewonnen hebben. Er zijn, bij voorbeeld, veel menschen d gemakkelijk niet zullen aannemen dat Jacob van Maerlant, een socialist was, en Luther een moedige hervormer; Erasmus ee lichte en Anna Bijns daar tegenover, eene blind geloovige, gedachtenloos vertrouwende in de zaligheid der Moederkerk middelmatige dichteres; zulke, en andere beweringen meer, zij een tendentieuse geest, en 't zij den lezer dus geraden zich bepalen bij de citaten van den schrijver, om eene *juiste* beken met de zeden onzer middeleeuwsche voorouders op te doen.

(1) Bl. 120.

« Over de definitie van de Satire loopen de meeningen zeer uiteen of zijn maar al te vaag. » Daarom wordt in de inleiding het begrip Satire begrensd zooals de schrijver het zich heeft gedacht, en een historisch overzicht volgt, van de oudste tijden tot ver in de 16de eeuw, om te bewijzen dat de Satire in alle tijden en onder alle vormen der maatschappij haren reinigenden invloed heeft verricht.

Het eigenlijke werk zet in met Jacob van Maerlant, Jan Boendale en Jan De Weert. « Van Maerlant.... door de gelijkheidsidee.... bezield, heeft zijne statig toornende liederen den aanmatigenden adel en de onchristelijke Christenheid zijns tijds tegengeslingerd. » Minder algemeen van beteekenis en misschien meer met de waarheid overeenstemmend zou 't geweest zijn te zeggen : « tegen wat er onchristelijks woekerde in de Christenheid van zijnen tijd » ; en verder « de onzedelijkheid *van* geestelijken » in plaats van de onzedelijkheid *der* geestelijken. » Haarklieverij ! zal men zeggen. Maar het boek door, zit de tekst doormaaid met zulke hatelijkheidjes tegen geestelijkheid en paters en nonnen, die aan het werk een anti-Roomsche kleur geven, en den niet ingelichten lezer zouden doen twijfelen of alle geestelijkheid en alle kloosteroorden, alle kerkinstellingen enz. waren in de middeleeuwen gladweg bedorven. Maerlant zelf en de andere Satirieken waren misschien niet minder algemeen in hunne uitdrukkingen ; maar zij waren katholieken, schrijvend tot stichting van geloofsgenooten, immers was te dien tijde alles Roomsch, en zij hadden niet de bedoeling om de Moederkerk van Rome, tot haar nadeel, te vergelijken met andere kerkgenootschappen. Indien het op vergelijking had aangekomen, dan zouden « streng-zedelijke christenen » als een Maerlant wel geweten hebben wat geschreven en ze hadden liever hunne pen onder de voeten getrapt dan nog één misbruik van *enkele* menschen aan de kaak te stellen, immers als het moest ten laste gelegd worden van de *gansche* christenheid huns tijds.

De benamingen communist en socialist passen zoo ongelukkig op den vromen Maerlant — een middeleeuwer met een zijden hoogen hoed op ! — Maerlant ijverde voor de echt cristelijke opvatting der gelijkheid voor God, die met het moderne socialisme of communisme weinig uitstaans heeft, en wil men hem dan toch eenen hedendaagschklinkenden naam toepassen, zoo noeme men hem dan liever christendemocraat in den goeden zin van 't woord.

De Satire in het dierenepos, in het twaalfdeeuwsch latijnsch gedicht *Isengrimus* en in de wereldbekende *Reinaert de Vos*, uit de 13de eeuw, is meestal bespotting van hoogere klassen der samenleving : een

getuigenis van de bewustwording in de 13de eeuw van eene opko
klasse, den middenstand, de naar boven strevende duizenden.

Uit den tijd dat de macht van den eersten stand gebroken was
poortersklasse naar boven gekomen, dagtoekent die andere vor
Satire, meer direct persoonlijk hekelend, van gelijken geest tot ge
geest, te weten de *liederen*, *boerden*, *sproken* enz... Adel, gees
heid, monniken en kloosterzusters, de boerenstand, molenaa
vrouwen en hunne ijdelheid, hunne vuilheid, bijgeloof, nijd en
alles wordt over den hekel gehaald door de stem van het vo
groote en machtige ongenoemde.

In drama en feesten, schijnt de Satire het vliemendst en oo
meest onbeschaamdheid erop los te gaan. In de sotterniën, d
na- of tusschenspel voor de abele spelen moesten dienen, v
beelden uit het volksleven voor het volk zelf vertoond ter verm
Hierbij wordt de Brugsche Cornelis Everaert besproken en zijn
Verders Tafelspelen, alleen- of tweespraken zooals « Aernout's
ders, » reizend op het schip der armoede, Uilenspiegels lev
schiedenis, volksfeesten, en optochten zoo de Langhe-Waghen, B
vastelavondspel en Brants Narrenschip.

Behalve in lyrische uitingen van toorn en spot en in dram
voorstellingen, uitte zich de middeleeuwsche Satire in de behan
en voorstelling van den Dood en den Düivel, in woord-, en sch
en beeldhouwkunst, met een zeer opmerkelijk verband. De ber
vlaamsche duivel-phantasie schilder Hieronymis Bosch, wordt
de eerste plaats aangehaald en naar aanleiding van de duivel
overgaat schrijver ook de verbeeldingen van Deugden en Zonde
het laatste oordeel en de schilderijen ervan door Van Eyck, Me
en anderen, van des duivelfs verblijf : de Hel. Het duivels-ide
van uit de oude Grieksche tijden overgeleverd aan de Romei
leefde voort, verchristend, in de middeleeuwsche kunst. De voors
van Satan in de vroegste middeleeuwen is eerst vol ernstig, a
een verschrikkelijke kwaaddoende macht. Later wordt er luc
over gesproken, en allengskens daalt de koning der duisternis
rol van Nar; somtijds laat hij, als een onbeholpen idioot, me
sollen, zich bedriegen en zich uitlachen, in de dramas, legenden,
pelen, heiligenlevens, sagen, enz. Om zijn hoofdstuk over den
te sluiten en om over te gaan tot de beschouwing van de Sa
Dood- en Doodendansbewerkingen, geeft schrijver zijne over
ten beste, als zou de Dood een machtiger schrikbeeld zijn d
Duivel, en van langduriger werking als zijnde « niet louter een
brengsel der menschelijke verbeelding. »

De Dood wordt voorgesteld in vorm van een ontvleesd menschelijk geraamte en « de ironie die duidelijk uit die voorstelling spreekt is gericht tegen al wie aan zijn vergankelijk bestaan de krachten wijdt die slechts voor het onvergankelijke werden bestemd. » Reeds de ouden beeldden het menschelijk geraamte af, « als het jammerlijk overblijfsel eens dooden, niet als de personnificatie van het begrip. Het christendom veranderde de beschouwing van den Dood. » De doodendansen, uit de gedachte aan den Dood afgeleid, verkondigden de gelijkheid van alles in den Dood, en de nietigheid van allen aardschen praal.

In de letterkunde worden ze gevonden in tweespraken, vastelavondspelen, en in velerlei uitingen van litteratuur en beeldende kunst.

De twee laatste hoofdstukken geven een overzicht der satire in de beeldende kunst. Tweërlei soort onderwerpen worden in de satirieke sculptuur vooral uitgebeeld, langs de wanden en pilaren van monumentale gebouwen, op kerkmeubelen, in miniaturen ter verlichting van handschriften : « het leven der burgerij en eene fantastische wereld van wonderlijke wezens, half mensch, half dier, somtijds samengesteld uit heterogene dierledematen, en evenwel steeds een zeer logisch geheel gevend. Na eene aanhaling van de meeningen vóór en tegen de al of niet symbolieke bedoeling van zulk beeldwerk, wordt eene reeks satirieke voorstellingen uit de beeldende kunsten aangegeven, en hunne beteekenis uiteengezet.

Het slot is een neven elkander stellen van Erasmus en Anna Bijns met een woord over den ouden Brueghel. Kenteekenend eruit is de volgende zinsnede :

« Desiderius Erasmus en Anna Bijns.... de eene.... verspreider der nieuwe gedachten,... de andere.... de trouwe geloovige die met smart en wanhoop de beminde traditiën zag verbleeken onder het gehate licht der, in hare oogen, duivelsche ketterij. »

Anna Bijns heeft immers tegen Maarten Luther den befaamden regel geschreven :

Noch schijnt Merten van Rossum de beste van tween.

Die kleinigheid nu, over de tendenz van het werk daargelaten, verdient het, ons inziens, onvoorwaardelijk aanbeveling. Vooral het deel over de Satire in de middeleeuwsche woordkunst getuigt van ernstige studie, die den schrijver heeft gebracht tot ruime bekendheid met de letterkundige voortbrengselen der middeleeuwen.

Kortrijk. CÆS. GEZELLE.

Joseph Laenen. *Étude sur la suppression des couve par l'Empereur Joseph II dans les Pays-Autrichien plus spécialement dans le Brabant*, 1783-1794. AnARAN. 1905, t. LVII, p. 343-418; (ABelges. 19 t. VII, pp. 218-219 = J. L[aenen]).

Cette intéressante et substantielle étude nous retrace, dans grandes lignes, la lutte entreprise par le Gouvernement autrich sous l'inspiration du chancelier de Kaunitz et des idées philosophi de l'époque, contre la religion catholique. Comme le titre l'indi elle concerne spécialement le Brabant; mais les caractères génér le décret de Joseph II du 17 mars 1783 et ses conséquences, mesures prises pour la suppression des communautés religieuse l'établissement de la Caisse de religion concernent toutes les provi Belges (¹).

Ce décret a été précédé de diverses mesures concernant les com nautés religieuses sous le règne de Marie-Thérèse et dont le but d'"*englober dans une perte commune tous les monastères des Pays-B* L'édit du 13 mai 1771 défendit aux couvents et maisons religieuse recevoir à quel titre que ce fût aucune somme, soit en argent so valeurs, pour la réception ou l'admission des novices de l'un ou l'a sexe. Un autre édit du 18 avril 1772 n'autorisait plus l'admission novices à la profession religieuse avant l'âge de 25 ans. Les évê usèrent de représentations pour obtenir la révocation des deux é qui avaient eu les conséquenses les plus désastreuses au point de religieux et avaient été suivis d'une diminution considérable du n bre des vocations.

Après la mort de l'Impératrice, l'esprit philosophique de

(¹) Divers fonds ont été mis à contribution, notamment les archi 1° du comité de la Caisse de religion (1783-1787); 2° du Consei Gouvernement général; 3° du Conseil des finances; 4° de l'Archev de Malines (actes de l'archevêque J. H. de Frankenberg et des évê d'Anvers, Wellens et de Nélis : carton intitulé : suppression couvents); 5° Archives vaticanes (correspondance des nonces Bruxelles et de Vienne). Notons aussi les ouvrages suivants : HUBERT, *Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas (31 1781-27 juillet 1781). Étude d'histoire diplomatique et polit* Bruxelles 1900, in-4° de 483 pp. et HANS SCHLITTER, *Die Regie Josef II in den Osterreichischen Niederlanden.* I Theil. Wien, 1 in-8°.

successeur ne s'arrêta pas devant les protestations des populations Belges. Le 28 novembre 1781 parut l'édit de Joseph II supprimant « *la dépendance des ordres religieux aux Pays-Bas de toute autorité étrangère* » et créant les congrégations nationales pour toutes les communautés ne relevant pas de l'Ordinaire. Chaque congrégation se composait « des supérieurs des différentes maisons et d'un religieux choisi capitulairement pour chaque monastère ou couvent ». Elle devait se réunir tous les quatre ans et devait « dans l'intervalle, déléguer les pouvoirs à un visiteur général assisté de quatre consulteurs et d'un secrétaire ». Les ordres ne comptant qu'une ou deux maisons furent soumis directement à la juridiction des évêques; ce fut le cas pour les abbayes bénédictines. Les réunions des diverses congrégations se tinrent pour la première fois à Bruxelles du 15 avril au 26 juin 1782 et leurs élections furent approuvées par le cardinal de Frankenberg. Une dépêche du 19 août de cette année autorisa toutefois les nouveaux visiteurs à faire part de leur élection aux généraux d'ordre résidant à Rome. Les archevêques de Vienne et de Malines firent des démarches, mais sans résultat, afin d'obtenir soit pour eux-mêmes une délégation apostolique, soit l'établissement de vicaires généraux délégués par les généraux d'Ordre.

Dans les pays héréditaires d'Allemagne plusieurs monastères avaient été supprimés *sous le prétexte que les couvents qui ne s'occupaient ni de l'instruction de la jeunesse ni du soin des malades étaient inutiles tant à l'État qu'à l'Église*. Craignant de subir le même sort, plusieurs maisons Belges s'occupèrent de l'instruction et de l'éducation des enfants et des classes s'ouvrirent dès le 4 février 1782.

Les conseils du gouvernement discutèrent la suppression des communautés pendant assez longtemps. Le 21 janvier 1782 une dépêche ordonna *aux conseillers fiscaux de former une liste exacte de tous les couvents des ordres religieux de l'un et l'autre sexe qui mènent une vie purement contemplative sans contribuer d'une manière visible au bien-être du prochain*. Une première consulte du conseil privé désigna 90 couvents; ce nombre monta à 170 lorsqu'on résolut la suppression des Clarisses, des Capucines et des Carmélites. De toutes les provinces arrivèrent des protestations, faisant valoir les idées économiques d'alors et montrant les avantages que procuraient les monastères. Les doléances étaient des plus vives. Lors de la confection des inventaires de tous les biens mobiliers et immobiliers des couvents menacés, les États de Brabant réunis à Bruxelles, envoyèrent une députation solennelle aux gouverneurs généraux. Les évêques implorèrent à diverses reprises la clémence de l'empereur. Rien n'y fit.

La gestion des biens des communautés supprimées fut confiée
1783 à un comité spécial, qui prit le nom de Comité de la caisse
religion ; il devait constituer un budget du culte et de la bienfaisa
et subvenir aux nécessités paroissiales et aux besoins des anc
religieux. Le comité se composait de quatre membres, présidé
le conseiller d'État et privé de Külberg (dépêche du 12 mars 1783)
Baron de Feltz fut nommé caissier de la caisse centrale de Bruxel
il avait des receveurs spéciaux commissionnés en province. Le con
composé le 25 mars 1783, fonctionna tous les jours sauf le diman
jusqu'au 5 mars 1787. Ses attributions passèrent au conseil
gouvernement général, qui remplaça les trois conseils collatér
Le 18 janvier 1791, lors de la restauration autrichienne, l'adminis
tion de la Caisse de religion fut cédée à une commission spécial
comité des finances. Après la première invasion française, les E
reçurent dans plusieurs provinces la gestion des fonds ; dans d'au
des commissions furent chargées de travailler au rétablissement
ordres religieux.

L'article de M. Laenen entre dans des détails intéressants con
nant la situation matérielle réservée aux communautés supprin
et l'usage qui fut fait de leurs biens mobiliers et immobiliers. Il
montre, que le but de cette suppression ne fut nullement utilit
comme les spoliations qui ont eu lieu naguère en France.

Elle fut le résultat des tendances philosophiques de l'époque et
mesure de défense économique contre l'absorption de la prop
privée par les gens de main-morte. Il y a pourtant une réserve à f
reconnait l'auteur, si on étudie l'édit de Marie-Thérèse du 13 mai
et l'estimation des revenus des couvents destinés à disparaitre,
fut faite en 1782. Notons aussi qu'en 1785 les bâtiments de cert
monastères furent proposés pour le service de l'armée. Cepen
Joseph II opposa un refus au prince de Kaunitz, tolérant simpler
l'établissement d'hôpitaux militaires dans ces locaux [1].

En septembre 1784, ordre fut donné aux évêques d'extraire
reliques, qui se trouvaient dans les autels fixes. Les objets religieu
les vases sacrés furent envoyés à la monnaie ou donnés aux paroi
Les pierres précieuses, livres, tableaux furent mis en vente publiqu

---

[1] Ces principes furent appliqués à Bruges et à Nieuport. Cepen
dans la première ville nous verrons que les couvents des Chartr
des Chartreuses et de Sarepta furent occupés par l'intendance r
taire qui y établit une école régimentaire et une boulanger
l'insu de l'Empereur.

La tare, qui jusqu'à nos jours, malgré toutes les déclarations du Saint Siège, s'attache aux biens noirs, ne semble pas, du moins jusqu'en 1787, avoir affecté les biens des couvents supprimés par Joseph II. Les communautés religieuses, du consentement des évêques, occupèrent les immeubles mis à leur disposition. Les paroisses acquirent les orfèvreries et les particuliers achetèrent à leur valeur réelle les biens des monastères. Cependant en 1793 le Cardinal de Frankenberg appelle la restitution de ces biens « *une obligation que justice impose* ».

L'avenir des religieux supprimés avait été assuré non sans une certaine générosité, et les instructions données de ce chef devaient être lues aux communautés rassemblées, avant leur dissolution.

Il y avait quatre classes :

1°/ ceux qui voulaient s'expatrier recevaient un viatique, mais pas de pension ;

2°/ ceux qui désiraient entrer dans d'autres ordres jouissaient d'une pension allant de 210 à 420 florins, argent courant.

3°/ ceux qui demandaient à rentrer dans le monde toucheraient une pension annuelle, de 300 à 350 florins pour les religieuses et de 420 à 480 florins pour les religieux ;

4° enfin, on permettrait à ceux qui le désiraient de continuer à suivre les règles de leur institut dans un couvent d'un autre ordre ou dans un couvent supprimé désigné à cet effet.

De plus, à sa sortie du monastère, chaque religieux recevait 120 florins, de quoi s'acheter un habit décent. Plusieurs dispenses de vœux durent être accordées à la suite de la suppression susdite, mais le Pape condamna toujours la sécularisation en masse des religieux. Les évêques conseillèrent à beaucoup de religieuses de se retirer dans les béguinages et prescrivirent des règles de conduite concernant l'habillement, le bréviaire, l'abstinence et les jeûnes ; ils ordonnèrent aux religieux de ne pas abandonner le lieu de leur résidence sans l'autorisation de leur supérieur diocésain.

Les innovations de Joseph II occasionnèrent la Révolution Brabançonne. La réaction se fit sentir partout. De nombreux couvents se reconstituèrent. Plusieurs des communautés avaient continué à subsister, et l'archevêque de Malines les avait encouragées dans cette voie le 26 juin 1790. A partir du mois d'octobre de cette année, l'évêque d'Anvers réinstalla plusieurs couvents. L'évêque de Gand forma une jointe, composée de membres du clergé et de laïcs, pour le rétablissement des monastères. La restauration autrichienne n'apporta pas de modifications à cet état de choses. La convention du 27 juin 1790

ne comportait cependant pas le rétablissement des ordres religi
Le 18 avril 1791, le prince de Kaunitz écrivait encore qu'il
fallait avoir aucun égard pour les moines rentrés dans leurs couv
pendant la révolution ; mais une dépêche du gouvernement gén
du 15 mai 1793 portait le rétablissement intégral des ordres religi

Après avoir examiné les caractères généraux de cette péri
M. Laenen passe en revue divers épisodes de la suppression
ordres religieux dans le duché de Brabant et le marquisat d'Anv
Cette partie, comme la première, est entièrement neuve.

***

Un travail similaire pour notre Flandre jetterait un jour nouv
sur l'histoire religieuse sous le Gouvernement autrichien. Quel
notes et quelques renseignements sur les sources montreront l'int
que revêtirait cette étude (1).

En Flandre le décret de Joseph II fut exécuté dès l'année 1
Parmi les couvents proscrits se trouvaient les Annonciades, les C
cines, les Carmélites chaussées et déchaussées, les Chartreux et

---

(1) Outre les documents conservés aux ARCHIVES GÉNÉRALES
ROYAUME A BRUXELLES, consultés par M. LAENEN, nous citerons p
culièrement, pour les diocèses de Bruges et d'Ypres, les Archives
Conseil du gouvernement nos 695, 729-734, 737 et 748-749. (E.
BREYNE. *Inventaire sommaire des Archives du Conseil du gouverne
général.*)

ARCHIVES DE L'ÉTAT A BRUGES : 1° *Documents envoyés par
Archives du Royaume en 1866*, n° 210-211. Correspondance
Maréchal de Bompré, administrateur des couvents supprimé
Bruges, 1783-1792. Le même fonds contient de nombreux liv
journaux de plusieurs institutions supprimées en cette ville.

2° *Fonds des acquisitions*, V. nos 461-471 : Dossier de la suppres
des Chartreux anglais et des Annonciades à Nieuport.

3° *Fonds ecclésiastique*, n° 171 : Dossier contenant les bénéficia
des bénéfices et confréries supprimés par Joseph II dans les égl
hôpitaux et chapelles à Bruges.

4° *Même fonds*, n° 163 : Procès-verbaux de la jointe pour le r
blissement des ordres religieux dans le diocèse de Bruges, 1790.

ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUGES : *Gildes et confréries*, n°
Dossiers relatifs à la suppression des confréries érigées dans les ég
et chapelles, prononcée par l'édit de l'empereur Joseph du 8 avril 1
N° 83. Inventaire des biens de ces confréries, 1786. (L. GILLIODTS-
SEVEREN. *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*. Introduct
pp. 31-32.)

Chartreuses, les Dominicains ou Jacobins, les Pauvres Claires, les Récollectines, les Pénitentes, les Urbanistes, Bethanie et Sarepta à Bruges, les Annonciades et les Chartreux anglais à Nieuport, les Norbertines et les Pénitentes à Furnes, les Clarisses et Ter Bunderen à Ypres.

L'administration des biens des monastères à Bruges fut confiée à trois receveurs. Le chevalier Maréchal de Bompré, échevin de la ville, fut chargé de la gestion des biens des Annonciades, des Chartreux, des Chartreuses, de Bethanie et de Sarepta ; Joseph de Zuylen de Nyevelt-de Waepenaert, échevin du Franc eut celle des Dominicaines, des Pénitentes dites d'Aerdenbourg et des Sœurs grises ; Joseph-Laurent de Colnet de la Gloriette fut chargé de celle des Carmélites chaussées et déchaussées, des Capucines et des Urbanistes. Les papiers concernant l'administration des deux derniers manquent, mais la correspondance et la plupart des documents concernant celle de Maréchal de Bompré sont conservés et abondent en renseignements curieux.

Le conseiller Marouex, procureur général du conseil de Flandre, annonça le 15 avril 1783 (1) à M. Maréchal de Bompré sa nomination en qualité d'administrateur du couvent supprimé des Chartreux, gestion pour laquelle il donna en caution sa maison, sise rue Haute à Bruges Il annonça en même temps son arrivée en cette ville. Il y vint le 24 avril (2) pour procéder à la suppression du couvent des Chartreux ; la même année les Chartreuses, les Carmélites, les Jacobines et les Urbanistes subirent le même sort.

L'inventaire de l'église et du couvent des Chartreux fut exécuté d'après les ordres donnés le 1 mai, et envoyé le 10 du même mois (3) avec celui des biens des Chartreuses au Comité de la caisse de religion. Le 2 juin et le 19 septembre 1783 (4) les argenteries furent envoyées à Bruxelles. On fit encore un envoi de perles et de pierres fines au directeur de la Monnaie le 11 février 1784 (5). Les préparatifs de la vente du mobilier furent activés : les enchères eurent lieu le

---

(1) *Archives de l'État à Bruges*. Fonds ecclésiastique. Documents envoyés en 1866 des archives générales du Royaume, n° 210-211 correspondance de Maréchal de Bompré. Lettre n° 1.

(2) *Idem*. Lettre n° 3.

(3) *Idem*. Lettre n°s 5 et 10.

(4) *Idem*. Lettres n°s 11 et 57.

(5) *Idem*. Lettre n° 96.

14 juillet 1783; les objets provenant des Chartreux rappor
fl. 4416„2„6; ceux des Chartreuses montèrent a fl. 5493„11„9 (
19 août les inventaires de livres et de tableaux de ces couvents,
lesquels un missel de toute beauté, furent adressés au comité
caisse de religion (²). Les recettes de la vente des autels, des tab
des pierres tombales, des blasons, des épitaphes des Annonciad
Bethanie, des Chartreux, des Chartreuses et de Sarepta, furent tra
à Bruxelles après leur aliénation faite les 15-16 décembre 1784 (³)

Joseph van Praet, libraire à Bruges, fit le catalogue des livre
couvents supprimés à Bruges et à Nieuport. La vente des ou
des 15 couvents réunis eut lieu les 14, 15 et 16 mars 1785 et rap
fl. 1856„11„10 (⁴).

Le 4 mai, Maréchal de Bompré reçut le décret du 30 avril 17
les effets à fournir aux religieux sortants (⁴). La plupart quit
vers la fin de juin leurs couvents respectifs. Les Chartreux
Chartreuses eurent de la peine à se décider à quitter leurs monas
Le 12 juin, l'administrateur du gouvernement écrivait qu'il avait
de manifestations populaires; ces religieux et ces religieuses dési
rester jusqu'après l'octave du St Sacrement; le départ définit
lieu le 4 juillet 1783 (⁵). En 1784 il y eut une série de suppre
nouvelles; le 21 mai, les Récollectines dites Sœurs grises de Ste Elis
durent quitter leur couvent; le 22, ce fut le tour des Pénit
dites d'Aerdenbourg; le 24, celui des Capucines; le 25, celu
Annonciades; le 26, celui du couvent de Sarepta et le 27, cel
Béthanie (⁶).

Une dépêche du 1 mai 1783 avait ordonné aux administrateu
continuer les aumônes et les distributions de pain et de soupe
pauvres faites auparavant par les couvents supprimés (⁷).

Les bâtiments des diverses communautés furent repris p
Gouvernement ou aliénés au profit de la Caisse de religion. Le s
plus intéressant fut celui réservé à ceux des Chartreux, des Chartr
et de Sarepta.

(¹) *Archives de l'État à Bruges*, etc. Lettres nos 25 et 30.
(²) *Idem*. Lettre no 43.
(³) *Idem*. Lettre du même jour.
(⁴) *Idem*. Lettre no 4.
(⁵) *Idem*. Lettre no 29.
(⁶) *Idem*. Collection du Franc. Triage no 560.
(⁷) *Idem*. Fonds ecclésiastique, no 210-211 susdits.

Le colonel du régiment de Vierset visita le couvent des Chartreux le 30 octobre 1783 ([1]) pour voir le parti qu'il pourrait en tirer au point de vue militaire : quatre maisons, vis-à-vis de l'église, furent désignées comme habitations pour les chirurgiens de l'armée; l'église elle-même devait servir d'hôpital militaire ; la cuisine et le quartier des étrangers furent destinés à l'érection d'une école régimentaire. Les plans furent envoyés au Comité général à Bruxelles. Une lettre du 23 décembre 1784 relate l'installation de l'école de garnison. Une seconde, du 22 décembre 1785, rapporte que, sur les sollicitations du colonel Baron de Schröder, les chariots de la garnison furent remisés dans l'église.

Quelques incidents se produisirent à l'époque de l'introduction des intendances. Ces fonctions furent confiées à Bruges à P. J. de Mahieu. Ce personnage, qui, lors de son entrée en charge le 3 mai 1787, avait été reçu au milieu des acclamations populaires, fut sur le point d'être chassé de la ville le 24 juillet suivant ([2]). Sur la proposition du colonel de Brou et de J. P. Mahieu, alors seulement capitaine du génie, le 5 février de cette année, on avait décidé de construire des casernes dans l'enclos des Chartreux. Leurs altesses Albert et Marie-Christine avaient donné leur agréation le 21 février ([3]). Le nouvel intendant décida, le 22 mai, de commencer les travaux et ordonna à Maréchal de Bompré de livrer au capitaine de Lopez, lieutenant ingénieur, les clefs du couvent. L'administrateur n'ayant reçu aucun ordre du gouvernement, refusa et réclama une estimation préalable de l'immeuble. Le 24 mai, devant les objurgations de l'intendant, il se soumit, mais envoya une requête à l'empereur pour savoir s'il pouvait donner suite à la construction des nouvelles casernes : il envoya une seconde requête en ce sens le 18 juin ([4]). Entretemps l'intendant de Mahieu, malgré une défense du 9 du même mois faite par le magistrat, avait fait commencer les travaux et porter à pied d'œuvre les matériaux provenant de la démolition de la Waterhalle à la Grand'place. Une sommation notariale de cesser l'ouvrage fut faite au nom de Maréchal de Bompré aux entrepreneurs : ceux-ci voulaient continuer malgré

([1]) *Archives de l'État à Bruges*, etc. Lettre n° 82.

([2]) *Idem.* Acquisitions, n° 3929 : Chronique et événements mémorables *qui se sont passés à Bruges de 1735 à 1788.*

([3]) *Archives générales du Royaume.* Conseil des finances. Cart. 1137.

([4]) *Archives de l'État à Bruges.* Fonds ecclésiastique, n^{os} susdits 210-211. Lettres n°s 147, 149, 151[2], 154, 174, 179, 252.

tout. Ils durent céder à la suite d'une dépêche de l'Empere
date du 28 juillet suivant ([1]).

L'école régimentaire resta installée aux Chartreux jusqu'
départ pour Termonde. Le premier lieutenant Hanman en
direction jusqu'à l'insurrection de 1787 et la reprit après le retou
troupes impériales. Il remit les locaux entre les mains de Ma
de Bompré, le 30 avril 1792 ([2]).

Le couvent des Chartreuses servit provisoirement de boula
militaire. Le 11 mai 1783, le plan du couvent fut envoyé au c
à Bruxelles. Le 30 juillet, on décida d'y établir un four à
M. de Moor, lieutenant ingénieur, fut chargé de la constructi
fut achevée le 13 septembre ; on y fit des expériences pour la c
à la houille. Le colonel de Brou donna à l'officier des vivres l
de vendre le four le 12 mars 1787. En effet le 4 janvier 1785 le co
de Sarepta avait été désigné définitivement pour la boulange
l'armée. Il avait été repris en 1784 pour le compte du Gouverne
Outre la boulangerie on y construisit des magasins. Mais le 30
1792 le couvent fut évacué et l'officier qui en avait la direction
les clefs à Maréchal de Bompré après le départ du régime
Kinsky ([3]).

Parmi les autres couvents supprimés en Flandre, notons encor
de *Nieuport*, dont l'administration fut confiée à Charles Emm
Coppieters, pensionnaire de cette ville.

Le couvent des Chartreux anglais, fut supprimé le 13 mai 178
charge d'économe en fut remise à P. J. de Brauwer, notaire. Le
même mois on dressa un inventaire des reliques et ornement
gieux. Bertram, curé de Nieuport, en vertu de l'autorisati
l'évêque d'Ypres, en date du 18 mai, en reprit une grande p
mais l'administration se réserva trois châsses et cinq reliq
Après l'avis du comité de religion, ils furent cédés au curé p
somme de fr. 395. Le couvent et les immeubles furent vend
1785 à 1788 ([4]).

Le couvent des Annonciades fut supprimé à son tour le 28 mai

([1]) *Archives générales du Royaume*. Conseil du gouverne
Cart. 506.

([2]) *Archives de l'Etat à Bruges*. Fonds ecclésiastique. n° 2
susdits. Lettre du 30 avril 1792.

([3]) *Idem*. Lettre du 4 janvier 1785 et 30 avril 1792.

([4]) *Idem*. Acquisitions, n. 461-466.

Il existe également un inventaire des reliques et autres ornements religieux. Une partie fut remise à l'évêque d'Ypres; les autres furent mis à prix et acquis par le curé de Nieuport, l'église de Leke et les chapelles de la Vierge et de St-Jean. Une partie du couvent des Annonciades ainsi que les immeubles furent vendus de 1784 à 1788. L'autre partie fut démolie; on y fit un hôpital militaire ([1]).

Un fait assez curieux au point de vue de la Flandre est cité par M. Laenen; c'est la requête des Pénitentes Récollectines de Poperinghe en vue d'obtenir leur dissolution. Le prince de Kaunitz la présenta à la Cour le 3 octobre 1782. Le 26 mai 1783 la Sœur Pétronille de Clercq réitera ses instances au gouvernement et demanda à l'Empereur l'envoi d'un député pour entendre les membres de la communauté. ([2]).

Lors de la révolution Brabançonne, de nombreux couvents rentrèrent en possession de leur biens. Dans plusieurs parties du pays, les États établirent des commissions spéciales, bientôt remplacées par des comités officiellement reconnus par le gouvernement. La restauration autrichienne ne modifia pas cet état de choses. Lors de la séance des États de Flandre, le 19 janvier 1790 ([3]), on décida d'écrire aux évêques de Gand et de Bruges, en vue de prendre des mesures pour le retour des religieux. Le 9 février, l'évêque de Gand proposa de nommer une commission pour examiner les demandes des divers monastères ([4]). Le 26 février, l'évêque de Bruges réunit en son palais MM. de Schietere de Caprycke, bourgmestre de Bruges, Pol, pensionnaire de la ville, van de Walle, ancien échevin, Coppieters de la Bramerie, échevin, l'archidiacre de Gryse, le chanoine Beerenbrouck et les avocats Ysenbaert et van Parys. On y lut les lettres des États de Flandre du 22 février, contenant la résolution d'établir une jointe pour le rétablissement des couvents supprimés. La jointe fut constituée et on décida de se réunir le lundi et le vendredi de chaque semaine à l'évêché. Le Bourgmestre de Schietere fut chargé de prendre à Gand des informations sur l'organisation de la jointe fonctionnant en cette ville et on fit avertir les administrateurs des couvents supprimés de se

---

([1]) *Archives de l'État à Bruges*, etc., n° 468-471.

([2]) *Archives générales du Royaume.* Chancellerie autrichienne des Pays-Bas. Répertoire n° 306, p. 338. Conseil privé, carton 330. Lettre du 6 mai 1783.

([3]) *Archives de l'État à Bruges.* Collection du Franc, n° 988 à la date susdite.

([4]) *Idem.*

présenter à la réunion suivante. Le 1 mars, Maréchal de Bomp
Zuylen et de Colnct assistèrent à la séance. Les 5, 9, 12 et 26
les administrateurs présentèrent les tableaux, les comptes, le
naux et les vérificatoires de leur administration. Le 22 mar
commission avait été déléguée pour la vérification des compt
reçurent successivement décharge de leur gestion antérieure et
continués dans leurs fonctions.

J. de Zuylen fut chargé de dresser la liste des pensions payé
religieux et de consulter à ce sujet les papiers conservés à Ga
Bruxelles. Le chanoine Caytan reçut la mission de faire un t
général de la gestion des biens des 13 couvents depuis leur diss
jusqu'à la formation de la jointe ([1]).

A partir de ce moment on s'occupe du rétablissement des m
religieuses, ce qui ne se fit pas sans peine : car le sort des imm
avait subi bien des vicissitudes. Le couvent des Urbanistes av
cédé à une société commerciale, qui avait abbattu l'église
établir une fabrique dans les autres locaux; les Conceptio
avaient fait un échange avec le Gouvernement et repris le mo
des Jacobines; le couvent des Sœurs grises avait été vendu
particuliers, qui ne voulaient pas entendre parler de rétroc
enfin les Apostolines s'étaient installées dans le monastè
Thérésiennes ([2]).

Le 9 avril on envoya une requête aux États de Flandre p
réouverture des couvents des Pauvres Claires, des Capucines, de
tentes et des Carmélites. Le 19 avril on envoya une autre requêt
les Chartreuses. Le 30 du même mois, l'évêque de Bruges
l'adhésion des États au retour des susdites religieuses. Le
mestre de Schietere fut chargé de rétablir les Colettines dan
couvent; le 7 mai, la même mission fut donnée au chanoine E
brouck pour les Chartreuses; le même jour et le 16 du mêm
la charge de réintégrér les Pénitentes fut confiée aux chanoin
Damme et Matthys. Le 10 mai l'échevin van de Walle avait a
question des Thérésiennes et des Apostolines : celles-ci fire
difficultés pour quitter le couvent dont elles avaient obtenu la
sion, mais le 2 juillet les Carmélites furent autorisées à revenir de F
Enfin le 19 de ce mois on autorisa les religieuses de Sarepta à rep

---

([1]) *Archives de l'État à Bruges*. Fonds ecclésiastique, n° 163. F
verbaux de la jointe pour le rétablissement des ordres religieux,

([2]) *Idem*. Fonds ecclésiastique. Mélanges d'Hoop, n° 1108.

possession de leurs biens et on décida de faire évacuer leur couvent par les militaires. Le même jour le chanoine de Blaeuwe demanda l'acquisition de la maison dite « Latijnsche school » pour les Annonciades ; le local fut examiné et estimé fl. 1600 le 28 juillet.

Le 30 juillet on décida que la réunion de la jointe n'aurait plus lieu qu'un jour de la semaine ([1]).

La réinstallation des couvents suivait son cours et tendait à sa fin ; malheureusement la bataille de Fleurus, suivie de la retraite des armées autrichiennes, arrêta cet élan. Les hordes révolutionnaires se jetèrent sur notre pays et la conquête amena la suppression de tous les couvents et momentanément de la religion et du culte catholique.

Il serait desirable à tous points de vue de reconstituer complètement l'histoire de la suppression et du rétablissement de toutes ces communautés. Comme on le voit, les éléments ne manquent pas et nous espérons qu'un des nombreux jeunes travailleurs de notre Flandre reprendra ce sujet si bien traité pour le Brabant.

***

L'ouvrage de M. Laenen se termine par un appendice contenant les documents les plus intéressants, notamment la liste de tous les couvents supprimés dans les Pays-Bas, le décret du 12 mars 1783 constituant la Caisse de Religion. le bilan de celle-ci fait le 31 décembre 1787 et les instructions de l'archévêque de Malines sur la rentrée des ordres religieux en date du 24 septembre 1793.

La compétence historique de l'auteur, son esprit si sûr et si impartial donnent une grande valeur à ses jugements. Son exposé méthodique et bien ordonné rend la lecture facile et son ouvrage a une place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent de cette période si troublée de l'histoire de Belgique.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

([1]) *Archives de l'État à Bruges*, Fonds ecclésiastique, n° 163 susdit.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

Lundi 30 juillet dernier, la commune d'Huldenberg (Br était en fête à l'occasion des noces d'or de M. le Comte et de M Comtesse Thierry de Limburg Stirum. Une messe solennelle d'a de grâces fut célébrée, à 11 heures, en l'église paroissiale, en pr des vénérés jubilaires, de leur famille, et d'une foule de sympathique.

Le Comité de la *Société d'Émulation* s'estime heureux d'off félicitations à son distingué président ainsi qu'à Mme la Cte Limburg Stirum. Il les remercie vivement du précieux souvenir ont eu la gracieuse attention de lui remettre et qui restera dans le médaillier de la Société, en son local de la rue Neuve à B C'est une belle médaille en bronze, que les enfants des jub ont fait frapper à l'occasion du mémorable anniversaire de parents. Elle est l'œuvre d'un artiste éminent, M. F. Verm de Louvain, à qui son travail fait vraiment honneur. On y d'un côté, les portraits, forts ressemblants, des deux conj et puis, au revers, en dessous d'un ange qui soutient les armoiries, nous trouvons la date : *29 Juill. 1856-1906,* noms : *Thierry Cte de Limburg Stirum*, *Marie Ctesse de Thien Rumbeke.*

— Les membres de la Société d'Émulation pour 1906 ont r quatrième volume du *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges* par M. Gilliodts-van Severen, grand in-8°, de 676 pages. Ce d tome comprend (nn. 2318 à 2536) la continuation des textes analyses de 1721 à 1792, un supplément de pièces omises (nn à 2584), une série d'annexes, une carte relative au rétablisseme écluses de Slyckens-lez-Ostende, une conclusion (pp. 571-643) table analytique générale des quatre volumes,

Exposition.

Hôtel de Gruuthuuse. — L'exposition d'art ancien, organisée l'an dernier à l'occasion du 75e anniversaire de l'Indépendance Nationale dans le somptueux palais des seigneurs de Gruuthuuse, a montré tout l'intérêt que présentait la reconstitution de l'intérieur d'une ancienne demeure seigneuriale du XVe siècle. Aussi la presse tout entière, se faisant l'écho de l'admiration des visiteurs, avait-elle exprimé le vœu de voir *rester telle cette exposition*, la « perle de Bruges », la « couronne de cette ville ». Liége, entrant dans la même voie, convertissait en musée communal l'hôtel d'Alsembourg avec son bel ameublement du XVIIIe siècle. Il restait à notre ville de suivre son exemple et c'était le désir de toute la population Brugeoise.

Avant la clôture de l'exposition, des négociations furent entamées dans ce sens avec la société archéologique et la commission des Hospices civils de Bruges.

Dès le 13 octobre 1905 la société archéologique décida de répondre à ces vœux, en laissant ses collections à l'Hôtel de Gruuthuuse.

Après de nombreux pourparlers, le conseil communal posa les bases d'un accord entre la ville et le comité-directeur. Les conditions proposées, par le conseil, en sa séance du 24 février 1906, furent admises avec quelques modifications par le comité, le 20 mars suivant. Il était stipulé que la société archéologique obtenait la jouissance des locaux de l'Hôtel de Gruuthuuse, qui restaient disponibles, dans le but de les meubler en donnant à Gruuthuuse l'aspect d'un hôtel seigneurial. Ces locaux seraient distraits de la commission des musées et administrés par le comité-directeur de ladite société. Dans les négociations préparatoires, on avait émis l'idée d'adjoindre au comité l'échevin des beaux-arts et deux conseillers communaux, avec un mandat égal en durée à celui des membres du comité-directeur. Mais on décida finalement de nommer un conservateur spécial pour Gruuthuuse, élu pour un terme de trois années et agréé par le conseil communal. Le 15 février, le Baron Kervyn de Lettenhove, l'organisateur de l'exposition de 1905, fut nommé conservateur et reçut l'agréation de la ville le 10 mars suivant.

D'autre part, une convention a été faite avec le Baron Liedts, à la suite de laquelle les collections de dentelles restent la propriété de la ville. L'administration en est confiée aux autorités communales, mais l'entrée doit rester payante. Pour couvrir les frais de surveillance et d'entretien de ces collections, la ville prélève une somme de 1200 francs sur le produit des entrées. Si celles-ci produisaient une somme supé-

rieure à 5000 francs, la société s'est engagée à payer 10 °/₀ s surplus.

Le conseil communal a fait à la société d'archéologie une a de 2,500 francs pour couvrir les frais d'installation.

L'Hôtel de Gruuthuuse a été ouvert au public le 15 avril. grande affluence de visiteurs s'est rendue à l'exposition depuis date. Il n'y a qu'une voix pour louer l'arrangement du nou musée; mais il y a aussi un regret, c'est de n'y plus retrouv intéressantes collections des Hospices civils de la ville de Bruges.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVEL

Sociétés savantes et Congrès.

Commission royale d'histoire. — « La Commission désirant pléter les trois inventaires des cartulaires belges publiés par elle réunir dans un recueil général, rédigé d'après un plan uniform indications qu'ils renferment, décide que ces trois inventaires fondus en un seul. Elle confie cette tâche à M. Léopold Deviller se charge de lui faire rapport dans une prochaine séance sur le qu'il compte suivre. »

Nous espérons que la Commission ne songera pas uniquem *refondre* les Inventaires, mais cherchera surtout à les *complète* preuve qu'ils ne sont pas complets, c'est qu'en peu de temps avons obtenu connaissance d'une trentaine de cartulaires con dans la seule Flandre Occidentale.

C. CALLEWAE

— Académie royale de Belgique. — Classe des beaux-ar Questions du concours pour l'année 1908.

Faire, à l'aide des sources authentiques, l'histoire de la peintu XVIIIe siècle, dans les provinces formant la Belgique actuelle.

Prix : 600 francs.

Déterminer à l'aide des constructions existantes, des documen phiques et autres, le principe de l'architecture privée dans les c urbains de la Belgique aux XVIe et XVIIe siècles. Indiquer les diffé et les rapports caractéristiques de ville à ville, en désignant, auta possible, les principaux constructeurs.

Prix : 800 francs.

(¹) Voir plus haut p. 325.

Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et le duché de Brabant.

L'auteur ajoutera à son manuscrit des reproductions graphiques des sceaux les plus remarquables de chaque série.

Prix : 800 francs.

— M. Léon Van der Essen, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain, qui a déjà publié sur l'hagiographie mérovingienne plusieurs études remarquées et dont quelques-unes intéressent la Flandre, vient d'être proclamé, le 30 juin dernier, premier au concours universitaire en histoire, pour la période 1904-1906.

— Le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période de 1901-1905 à été attribué à M. Léon Van der Kindere, membre de l'Académie, professeur à l'Université de Bruxelles, pour son livre : *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*, dont M. E. Van Cappel a donné un compte rendu détaillé dans les *Annales*, t. LV, p. 66-74.

Périodiques.

La Revue des Flandres qui paraît tous les mois depuis janvier 1906 comme « organe de la vie flamande en France et en Belgique » sous la direction de M. Alb. Croquez (39, rue de Turenne, Lille) contient de temps à autre un article qui peut nous intéresser :

Une tradition flamande : Sainte Godelieve, reproduction de quelques curieux dessins tirées d'une ancienne vie flamande de la sainte « *Wonderlyk leven van de Heilige Godelieve, maegd en martelaeresse* » éditée en 1623 à Gand « bij J. Begyn, op d'Appelbrugge in den Engel ».

M. A. Croquez consacre à cette vie une étude iconographique dans le numéro de juin de la *Revue du Traditionisme*.

M. Ernest Hosten expose le curieux *Procès du Comte J. F. Thesauro*. Le procès est occasionné par le mariage contracté par cet Italien aventurier avec une jeune fille de Dixmude, au temps où il était en garnison dans cette ville.

Manuscrits, archives et bibliothèques.

Cartulaires de l'ancienne Flandre. — Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que notre appel invitant à rechercher d'anciens cartulaires non encore inventoriés, a été entendu par plusieurs de nos

amis ; nous les remercions bien sincèrement de leurs précie communications.

Nous connaissons dès maintenant l'existence des *cartulaires* suiv qui ne sont point catalogués dans les *Inventaires* publiés par la C mission royale d'histoire de Belgique : collégiales de Saint-Donatie de Saint-Sauveur à Harlebeke, de Sainte-Walburge à Furnes Saint-Martin à Courtrai et de Notre-Dame à Bruges (4) ; église Saint-Sauveur, Saint-Jacques et Sainte-Anne à Bruges ; abbaye Zonnebeke (un cartulaire et un inventaire avec description diplo tique des chartes et copie de quelques documents), d'Eeckho (2 cart.), d'Eversam, des Dunes, de Vormezeele, de Spermalie (2 ca Béguinage de Bruges (2 cart.) ; hospice de la Potterie à Bruges la table des pauvres de Saint-Jacques à Ypres ; de la Gilde de S Nicolas à Ypres ; de la confrérie der « Zeven ghetyden » à Ypres.

On nous a également signalé l'existence d'un certain nombre d *tuaires* et d'anciennes *chroniques* manuscrites. Nous reviend d'ailleurs dans un prochain fascicule sur ces intéressants docum

Plusieurs revues d'histoire ont eu l'obligeance de faire connait leurs lecteurs notre appel ; nous les remercions de leur confrater collaboration.

Qu'il nous soit permis d'insister auprès de nos amis pour qu'i perdent pas de vue ces recherches, qui ne manqueront pas d'être tueuses pour l'étude de l'histoire de Flandre.

C. Callewaer

— **Vente de manuscrits.** — A la vente de manuscrits a eu lieu, du 3 au 6 avril dernier, en la salle des ventes Fré Müller à Amsterdam, la bibliothèque royale de Belgique a acc les deux superbes volumes des *Wetten van Brugge* (n° 352 catalogue) payés 88 florins ; le beau manuscrit du peintre Led (n° 363), contenant les armoiries des membres de la magistratur Bruges depuis le XIIIe siècle, acquis pour 145 florins ; les huit vol des inscriptions sépulchrales de Bruges, recueillies par van Tieg de ten Berghe de ter Hooye, Soenens et J. Gaillard (n° 365) ach 310 florins ; deux intéressants volumes pour l'histoire du monastè Saint-André près de Bruges (nos 1008 et 1009) pour 3 et 23 flo (RBAB. 1906, t. IV, p 107. ss.)

— **Fragment van Maerlant's Spieghel historiael.** — Onl werd door Dr Lecoutere aan de koninklijke Vlaamsche Acad

kennis gegeven van het bestaan, op de boekerij der Leuvensche hoogeschool, van een dubbel folioblad perkament, van 32 ctm. hoog bij omtrent 25 breed, waarop een gedeelte van Maerlant's Spieghel historiael voorkomt, namelijk: 1° van hoofdstuk 36, vers 33, tot hoofdstuk 43, vers 15, van het Eerste boek der Eerste Partie; en 2° van hoofdstuk 25, vers 11, tot hoofdstuk 32, vers 9, van het Tweede boek der Eerste Partie.

Dit nieuwontdekt fragment heeft behoord tot eenen nog niet bekenden codex. De tekst, die reeds door De Vries en Verwijs in het licht gegeven werd, is in het fragment Lecoutere niet beter en ook niet slechter, maar sommige lecties komen toch beter met het oorspronkelijke latijn overeen dan de tot heden verspreide. Het schrift van het nieuwe fragment klimt op tot de tweede helft der XIVe eeuw.

K. DE FLOU.

— **Découverte d'un Brito.** — L'église St-Martin de Courtrai, comme tant d'autres églises, possédait d'ancienne date une « librarie », à l'usage des chapelains et des curés. Au XVIIIe siècle, on en vantait encore l'importance; au XIXe, on l'avait reléguée sous les combles, avec les archives ! C'est là qu'en 1862, l'incendie de l'église fit subir à la collection d'irréparables dommages. Il en reste aujourd'hui une centaine d'épaves, la plupart des impressions du XVIe siècle et quelques incunables.

Parmi ces derniers, a été trouvé un exemplaire insoupçonné de la *Deffense de M. le duc et Me la duchesse d'Autriche alencontre de la guerre que le roy a suscité*, sortie de l'atelier de Jean-Brito de Bruges vers 1477-1480. Aux Archives de la ville de Bruges, on peut voir de ce même incunable, conservés tout religieusement sous vitrine, quelques feuillets dépareillés et avariés, provenant de deux exemplaires dépecés et employés comme doublure de reliure. L'exemplaire de Courtrai est complet et parfaitement conservé : il constitue de ce chef un monument typographique unique, dont la valeur est exceptionnellement grande.

L'étude que M. Louis Gilliodts consacra, il y a quelques années, à *Jean Brito, prototypographe Brugeois* et les sérieuses objections et dénégations qu'elle suscita, sont encore présentes à l'esprit de beaucoup. M. Caullet, auteur de la découverte, vient de présenter dans la séance de juin du *Cercle historique et archéologique de Courtrai*, l'incunable en question. Son étude sera publiée dans le *Bulletin* de la Société Courtraisienne.

A la description définitive et transcription intégrale du docum — car il présente aussi un intérêt diplomatique trop ignoré — s joint un examen minutieux de la question Brito.

Notes bibliographiques.

La Belgique et la Curie romaine au XVe siècle. — Un résultats les plus marquants de la mise au jour, depuis une vingta d'années, des Registres des papes du moyen âge (surtout c d'Avignon), entreprise par l'École française de Rome et par chapelains de St-Louis-des-Français, est la constatation du cu effrayant des bénéfices par les membres de la Curie romaine XIVe et XVe siècles. Au siècle suivant, ce mal dont souffre l'Égl s'étend davantage encore et fait des progrès vraiment alarmants d toute l'Europe chrétienne. La Belgique ne resta pas étrangère à mouvement et les plus beaux bénéfices de ses diocèses furent conf à des cardinaux italiens, à des camériers, à des chapelains, à neveux de pape et de cardinaux et à des employés à la cour pontific Toutefois, si l'Italie s'enrichit ainsi d'une part importante de revenus ecclesiastiques, un certain nombre de Belges, par con prirent au moyen âge le chemin des Alpes et nos provinces fourni alors un bon contingent de clercs attachés à la Curie romaine à titre quelconque. Il y eut là un petit exode sur lequel perso n'avait jusqu'à présent attiré l'attention des érudits.

Ces deux faits viennent récemment être mis en lumière, pou XVe siècle, d'une manière remarquable et à l'aide d'une docum tation riche et neuve, par M. l'abbé H. Dubrulle, dans un tra (encore inachevé) intitulé : *Les membres de la curie romaine dans province de Reims sous le pontificat de Martin V*, paru dans les *Ann de Saint-Louis-des-Français*, 1906, t. X, pp. 269-302, 377-407. L'histo religieuse de la Flandre a plus d'un détail important à relever d cette étude qui se rapporte surtout aux diocèses de Tournai et Cambrai. Dans les bénéfices conférés à ou résignés par des memb de la Curie, on remarque les suivants relatifs aux deux Fland actuelles :

Archidiaconé de Bruges : 29 Juillet 1423 (p. 279).

Chapitre de St-Donatien de Bruges : 1408 (p. 273) ; 5 juillet 1 (p. 387).

Chapitre de Notre-Dame à Bruges (pp. 296, 392).

Chapitre de St-Sauveur d'Harlebeke (pp. 295, 301).

Chapitre de St-Hermès de Renaix : 28 janvier 1418 (294) ; 28 juin 1424 (p. 386).

Chapitre de Ste-Walburge de Furnes : 16 décembre 1439 (p. 276), (p. 290-291) ; 18 août 1419 (p. 394).

Eglises de St-Sauveur à Bruges : 24 juin 1421 (p. 381) ; de Locre (p. 385) ; de Lophem (p. 391) ; de Lichtervelde : 27 décembre 1419 (p. 291) ; de Kemmel (p. 292) ; de Haeltert 1431 (p. 275) ; 1432 (idem) ; le Notre-Dame de Messines (p. 294) ; de Zuyenkerke (p. 294), etc. etc.

La note suivante empruntée au travail de M. Dubrulle (p. 287), peut donner une idée assez exacte du cumul des bénéfices ecclésiastiques entre les mains d'un même clerc : « Michel Bernardi ne « devait pas avoir une fortune moins brillante dans le diocèse de « Tournai. Le 29 janvier [1423] il obtient, à 19 ans, une expectative « à la collation de l'évêque et du chapitre. Chapelain à l'autel Ste-Marie-« Madeleine dans l'église de St-Piat et dans l'église St-Jacques de cette « ville, il approuva plus tard dans cette dernière la fondation de la « chapelle appelée le Dieu Piteulx. Devenu maître ès arts, il obtint « également un canonicat et une prébende sacerdotale dans la cathé-« drale, à la mort de Jean Derlecque (31 mars 1424). Chanoine de « Cambrai, il acquit la chapellenie d'Arnauld de Wamel, à l'autel « St-Michel dans l'église de Tirlemont. Il devint ensuite chapelain à « l'autel N.-D. dans l'église St-Quentin de Tournai et céda la cure de « Blandain moyennant une pension de 30 florins. Il succéda comme « doyen du chapitre de Tournai à Guillaume Arnaldi (9 mai 1429)... « Il mourut en 1448 ».

Quant aux Belges attachés à la Curie romaine comme scribes et « abbréviateurs », il suffit, pour connaître leurs noms, de parcourir les pages 377 à 407.

H. Nelis.

— Dans une de ses dernières sessions, la Chambre de commerce de Bilbao a pris une décision de nature à intéresser les historiographes du commerce de notre pays et tout spécialement de Bruges. Justement fiers du renom de leurs aïeux dans le monde mercantile, surtout aux XVe et XVIe siècles, les commerçants bilbanais ont décidé de faire écrire à leurs frais l'histoire des institutions commerciales de leur ville, l'histoire de leurs banques, de leurs consulats et tribunaux. (Casa de contratación de la nacion Vizcaya — Consulado y Juzgado de los hombres de negocio de mar y tierra). La tâche sera confiée à l'historien de la ville Don Teofilo Guiard Larrauri, déjà bien au courant des archives du pays.

La *Revista Bascougada* (Euskal Erria, 15 mai 1905, p. 406-409) donne cette notice, semble insinuer, que cette décision a prise à la suite des publications de M. Louis Gilliodts, concer l'ancien consulat d'Espagne à Bruges et elle engage vive M. Guiard à compléter ses informations par des recherches dan archives des villes de commerce des Pays-Bas, surtout de Bruges.

Nous souhaitons bon succès à cette entreprise, d'autant plus l'histoire de notre Flandre ne sera pas la dernière à en profiter.

R. DESCHEPPE

— Le *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, publié en d'une façon peu critique par M. le chanoine Vandeputte, vient d réédité par M. Arnold Fayen, membre de l'École historique bel Rome. Le texte rétabli d'après les deux manuscrits anciens qu subsistent est soigneusement annoté et muni d'une table excellent

Cette nouvelle édition a paru dans la collection *Le Cartulaire* *ville de Gand.*

— On annonce que l'ouvrage consacré par M. G. Des Marez lettre de foire (*La lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle*, Bruxe 1900) recevra prochainement une seconde édition revue et augmen

Nouvelles d'histoire locale.

Boesinghe. — Le village de Boesinghe s'appelle *Bosinga* dan document de 1119 (1). Ce nom, qui est de par lui-même un nomi pluriel, signifie littéralement : descendants de *Boso* et *Boso* est un germanique bien connu (2). *Bosinga* est le nom d'un lignage, q l'exemple de beaucoup de noms de personnes et de familles, a p dans la toponymie, en devenant alors un datif pluriel (3).

Le village de Boesinghe a conservé d'une manière frappante, cachet du 18e siècle ; nombre de ses maisons sont bâties dan style de cette époque et les auberges y sont encore munies de l originales enseignes peintes du temps jadis.

(1) VANDEPUTTE. *Histoire de Boesinghe et de sa Seigneurie.* Bru 1846, p. 85.

(2) ERNST FÖRSTEMANN. *Altdeutsches Namenbuch. Erster B* *Personennamen.* Nordhausen, 1856, p. 227.

(3) W. ARNOLD. *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stäm* Marburg, 1881, p. 293 et suiv.

En suivant la chaussée qui conduit au hameau de Luzerne, nous apercevons à gauche une belle maison franque ; avec son toit élancé, ses fenêtres percées très haut dans la façade et ses murs en torchis, elle est la reproduction fidèle du type franc, figuré dans Henning (1).

A droite, une ferme qui ne présente aucun trait caractéristique dans l'aménagement de ses bâtiments, nous montre l'*eulenloch* bien connu. au sommet du pignon de la grange. Croirait-on que cette ouverture, qui s'appelle *uilengat*, n'est notée dans aucun de nos recueils de dialectes et que *Loquela* en donne une mention inexacte (2) ? Ce petit exemple prouve quel vaste champ reste ouvert aux travailleurs pour l'étude des traditions populaires, qui est une des sources de l'histoire. On reconnaît généralement des traces de colonisation saxonne, dans le Sud-Ouest de la province, dans les régions de Furnes et de Poperinghe : serait-il téméraire de supposer que l'*eulenloch* de ces régions, qui se voit aussi dans les contrées saxonnes de l'Allemagne, est une réminiscence saxonne ?

Plus loin, au hameau de Luzerne, nous atteignons le *diverticulum* de Cassel à Bruges ; fréquemment on recueille encore des fragments de grès, provenant de l'empierrement de ce chemin. La Belgique romaine était sillonnée de grandes routes militaires, de voies intermédiaires et de diverticules, qui reliaient les exploitations agricoles les plus reculées. Le hameau de Luzerne doit peut-être son origine à un relai établi le long de cette route. Une auberge porte une enseigne bien suggestive : *het hof van Luzern*. Nous trouvons une simple mention de ce hameau, dans l'Histoire de Boesinghe, citée plus haut. Est-ce une ancienne seigneurie féodale ? Date-t-il de plus loin encore ? Que de particularités intéressantes continuent à dormir dans les archives ! Que de secrets à arracher encore à l'antique sol de la Flandre ! Puissent la lecture et la diffusion de nos *Annales* susciter partout d'utiles recherches.

J. Claerhout.

— **Oostduinkerke.** — Quand on suit le chemin empierré, qui mène du village d'Oostduinkerke à la plage, on voit à gauche, à quelques centaines de mètres, l'estaminet *St-Idesbald*. Prenant, à côté de ce débit de boissons, une direction perpendiculaire à la route pavée,

---

(1) R. Henning. *Das Deutsche Haus*. Strasbourg, 1882, p. 10.

(2) *Loquela*. N° 12. Avril 1891.

on arrive, après quelques minutes, à une espèce de cirque, form
les monticules, à un endroit, appelé *de Spelleplekke*. Le sol, su
étendue de plusieurs mètres, est jonché de petits hameçons e
de débris de briques et de tessons de poterie qui paraissent se
porter à la fin du moyen âge. C'est, à n'en pas douter, l'emplace
d'un village disparu, muni autrefois d'un petit port, ce que
suggère le lieu dit, *de Ryde*, (*ter yde?*), situé à proximité d
emplacement. Peut-on retrouver le nom et les traces de ce v
dans les documents historiques?

J. CLAERHOU

— **Beloken tijd te Brugge.** — Een vriend deelt ons het vol
briefken mede, dat wij letterlijk uitschrijven omdat het eenig b
heeft voor de geschiedenis van den « beloken tijd » te Brugge
geschrift is wonderschoon, en het handteeken, waarvan wij alle
de eerste letters hebben, moet den naam aanduiden van den
eerw. heer Cornelius Fredericus de Langhe, kanonik der voorn
collegialekerk van Sint Salvators, die te Brugge stierf den 18
1820.

Het huis van Borsele is de tegenwoordige muziekschool.

Wij hebben voorzeiden brief overhandigd aan den zeer
kanonik Rembry, vicaris generaal, een welbekenden verzamelaa
allerhande oude oorkonden, bij wien hij wel zal bewaard blijven.

Brugge den ij febr. 180

Mijnheer.

*Laete U-l weten dat ik op de zondagen en heijlig-dagen voortae
meer en zal l'huijs misse lezen, te beginnen met zondag toekon
14 dito. Ik ben voor eenen (onzekeren) tijd l'huijs bij z
s^r Henricus Coücke, baes wever, eenen zeer braeven, christe
goedhertigen, en wel-hebbenden jongman. die vele goede dingen
heeft en nog doet, in faveur van de verdrukte dienaers des Heer
hij woont op 't hoogste van Brugge, recht over de straete va*
verloren arbeijd. *Den Numero van 't huijs is C. 3. N°. 41. A
gelieft daer te komen om misse te hooren, zult wel-gekomen zij
ook op de zelve uere gelijk het was in mijn huijs, te weten, ten 7
en alf. Ik hebbe mevrauwe Quillo ook geadverteert.*

*Voorders, mijnheer, ik betrauwe dat ik de gewoonelijke intenti
mogen continuéeren op de zondagen en heijlige dagen, tot n
order.*

Waer mede ik d'eere hebbe van mij t'onderschrijven, met alle veneratie en offer van dienst sans reserve.

Mijnheer, *U-L oodmoedigen en*
wel-bekenden dienaer,
C: F: de L.....

Op de keerzijde van den brief staat het volgende adres :

Mijnheer
Mijnheer van Borsele,
woonende in S^t. Jacobs-straete,
tot
Brugge.
met oriend.

H. R.

— **Le pilori de Maele.** — D'après la « Patrie » du 16 août 1906, l'ancien pilori de Maele qu'on croyait anéanti, se trouve reconstitué dans la cour d'une maison du voisinage.

« C'est un des rares édicules de ce genre qui subsiste encore en Belgique. Il est à espérer que l'on conservera cette curiosité qui aujourd'hui n'offusque plus personne. C'est un obélisque en pierre de taille à trois faces, posé sur un piédestal qui lui-même repose sur quelques marches. Au château Henri IV à Pau (France) il y a une tenture représentant le pilori de Maele. La tapisserie porte au bas : *Van Hecke, Brugge.* »

— **Les piloris d'Oudenbourg.** — Il y eut autrefois à Oudenbourg trois piloris, un à chaque coin du marché, qui forme une place triangulaire. Ils étaient taillés en colonne octogonale de pierre bleue, genre Ecaussines, et portaient en haut les armes d'Oudenbourg sculptées en relief.

Quand on jugea opportun de faire disparaître ces restes d'un autre âge, on prit soin de les enterrer dans la partie non bénite du cimetière. En y entrant par la grille du côté sud, on doit trouver les piloris, sur la gauche, à environ deux mètres de la clôture, à 50 ou 60 centimètres sous terre.

Il semble pourtant qu'il ne reste plus là que deux des trois anciens piloris. Le troisième aurait été mis en pièces, et son écusson enlevé aurait été placé au dessus de la porte Louis XVI de la maison contigue au Pensionnat de N.-D. à Oudenbourg. Il y reste encore aujourd'hui.

A. De Poorter.

— Le Petit Séminaire de Roulers a célébré le 30 juillet dernier
de grandioses solennités, la fête du centenaire de sa fond
Dans un rapport dont tout le monde a admiré l'élégance litt
M. le chanoine Devroe, supérieur du Petit Séminaire, a rap
grands traits les changements « que l'histoire et la géographie
maison » ont subis surtout dans ces cinquante dernières années.

M. le chanoine De Schrevel, archiprêtre de Bruges et auteu
connu de l'*Histoire du Grand Séminaire de Bruges*, vient de pu
cette occasion le tome premier d'un ouvrage dont nous ren
compte prochainement : *Histoire du Petit Séminaire de Ro
précédée d'une introduction ou coup d'œil sur l'état de l'enseign
moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale ac*
Ce tome comprend 330 pages et s'étend de 1806 à 1830.

Nécrologie.

Le 4 mai dernier est décédé, à la fleur de l'âge, M. le cha
CHARLES SCHEYS, docteur en théologie de l'Université de Louv
professeur d'histoire et de droit canonique au Grand Séminai
Tournai. En novembre dernier, la commission royale d'histoi
avait confié officieusement le soin de préparer, en collaboration
le savant archiviste de la cathédrale de Tournai, M. Warichez, l'é
du monumental cartulaire de l'église cathédrale de Tournai
publication qui sera des plus précieuses pour l'histoire de Flandr

— La *Société d'Émulation* vient de perdre un de ses membr
plus anciens et les plus méritants. M. Feys, qui fut son Vice-Pré
pendant plus de vingt ans, est décédé à Bruges le 27 juillet de
à l'âge béni de 86 ans et demi.

Ses obsèques ont eu lieu le 31 juillet, au milieu d'un grand con
d'amis, désireux de lui rendre un dernier témoignage de symp
Avant la levée du corps, des discours furent prononcés par
Professeur De Meyer, au nom du corps professoral de l'At
royal de Bruges, et, au nom du Comité Directeur de la Société d'
lation, par M. Léon de Foere, secrétaire.

Le premier de ces discours a été inséré dans la *Patrie* du 1 aoû
Nous donnons ci-dessous le texte du second.

MESSIEURS,

Après les paroles éloquentes que vous venez d'entendre, perm
nous, au nom de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histo
des antiquités de la Flandre, de rendre un dernier hommage de r
naissance et d'affectueux souvenir à notre cher et vénéré collègu

Au corps professoral de l'Athénée royal de Bruges, il appartenait de faire ressortir les mérites scientifiques et littéraires qui ont assuré, pendant plus de 30 ans, au regretté Eusèbe Feys, une place éminente au sein de ce corps enseignant. A nous revient la tâche plus modeste, mais non moins digne d'être prise à cœur, de remémorer la grande part que le défunt prit à nos travaux historiques et à la direction de notre Société.

Nommé membre effectif de la Société d'Émulation, en 1873, M. Feys fut, dès l'année 1876, appelé à faire partie du Comité Directeur. Le 12 avril 1832, il fut élu Vice-Président de la Société.

Depuis lors, et jusqu'au moment où ses forces le trahirent, il ne cessa de veiller avec la plus grande sollicitude à nos multiples intérêts et de contribuer activement à enrichir, tant par ses recherches et ses études personnelles, que par ses conseils éclairés, la collection de nos *Annales* et de nos grandes publications in-4°, particulièrement du *Monasticon Flandriæ*.

Ses principaux ouvrages historiques sont : « L'histoire et le cartulaire de la ville d'Oudenbourg », publiés de 1873 à 1878, en 2 volumes, en collaboration avec M. Désiré Van de Casteele.

« Les Cartulaires de la Prévôté de St-Martin, à Ypres », avec une notice historique, publiés de 1881 à 1884, en 4 volumes, avec la collaboration de M. Aloïs Nelis.

Quant aux articles et notices insérés dans les *Annales*, la liste en serait longue.

Dès l'abord, par l'aménité de son caractère, par le charme de ses relations, par la sûreté de sa culture classique, par la variété des connaissances qu'il savait mettre au service des études historiques, il conquit les sympathies et l'estime de tous ses collègues, et ce fut pour eux une séparation sensible et, en quelque sorte, prématurée, lorsque, en 1903, ils se virent dans la nécessité d'accepter sa démission de Vice-Président et de membre du Comité Directeur, qu'il avait offerte déjà en 1901.

Privilège rare, de nos jours, sans se soustraire ostensiblement aux devoirs et aux obligations qu'imposent les conventions sociales du monde moderne, surtout dans une position officielle, il avait su garder une simplicité de foi et de mœurs vraiment antique. C'est bien ce qui valut au regretté défunt les sympathies universelles dont il jouissait parmi ses concitoyens d'adoption. Car, il ne paraîtra pas inopportun de le rappeler ici : M. Feys était d'origine française. Il était né en Lorraine. Néanmoins, il s'intéressa toujours avec une prédilection marquée à l'histoire de la Flandre, et il ne négligea aucune occasion

de rehausser le lustre du pays flamand et même de faire résonn note patriotique, en célébrant les fastes historiques de notre v Flandre. Sous ce rapport, l'on pourrait dire qu'il avait conservé âme française, chaude et vibrante, tout en reportant sur sa p d'élection ses élans et ses enthousiasmes, restés presque juvé jusque sous les glaces de l'âge.

A la cité de Bruges aussi, il avait voué une affection toute par lière. Il aimait ses monuments, ses traditions, son histoire. N'est-c lui qui, de concert avec M. Adolphe Lootens, a colligé et édité ave soin pieux les vieilles chansons flamandes, directement recueillie grande partie, de la bouche des dentellières brugeoises ? Cette pub tion, qui forme le tome 29 de la collection des *Annales* de la So d'Emulation, constitue une importante contribution au *Folklor* mand, et elle est justement estimée. N'est-ce pas lui qui, en dictait cette phrase typique : « Bruges la Morte, dit-on; dites p Bruges la Vivante, car elle vit de cette vieille vie des temps ancier la vraie vie flamande, bien préférable à l'existence agitée et tourm de tant d'ambitieux de nos jours » ? N'est-ce pas lui encore qui di « Au premier abord, Bruges étonne et éblouit; après quelques an de séjour, on ne peut plus la quitter » ? Lui aussi ne put se l d' « admirer ses monuments splendides, ses églises, ses musées re de chefs-d'œuvre ». « Dans cette ville si éloignée des agitations dernes de nos capitales », où « vit un peuple aux mœurs douce doux langage, passant tranquillement ses jours, inconscient et dis au milieu de toutes les splendeurs », lui aussi, après avoir p retraite comme professeur de rhétorique latine à l'Athénée coula paisiblement le restant de ses jours, non pas « inconscie distrait », mais en admirateur averti, en archéologue érudit, en o vateur attentif à noter et à faire valoir le moindre détail, à cons le plus fugace souvenir prêt à s'effacer de la mémoire du peuple.

Maintenant ses jours sont accomplis. Il a bien mérité de la p flamande, de la ville de Bruges, de la Société d'Émulation pour l' de l'histoire et des antiquités de la Flandre.

Au revoir, cher et vénéré collègue, dans une vie meilleure, Seigneur vous aura réservé, nous en avons la pleine confiance place de prédilection parmi ses élus !

— M. Roersch, professeur à l'Université de Gand, consacrer vénéré défunt une notice biographique, qui paraîtra dans prochain fascicule.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

229. **C. Callewaert.** *Recherchons les anciens cartulaires de la Flandre.* — **AnEm.** 1906, t. LVI, p. 174-180. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104 = J. Cuvelier.)

Nature d'un cartulaire; ordre suivi dans sa confection; contenu; titre. Répertoire de cartulaires; indications que doit fournir un bon répertoire de ce genre.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIE DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

230 [LV, 140; LVI, 137] **H. Dubrulle.** *Bullaire de la provin Reims sous le pontificat de Pie II.* (RIPB. 1905, t. XLVIII, = A. Hansay.

231 **E. Schoolmeesters** : *Les Regestes de Robert de Thourotte, p. évêque de Liège.* — SAHLBull. 1905, t. XV, 1e part. 1-126.

D'après le *Chronicon Alberici*, a° 1240, le prince-évêque le 24-25 décembre 1240 à Huy un grand Synode auquel assist comte Robert de Flandre, le comte de St-Pol et beaucou seigneurs, de chevaliers, de prêtres et de bourgeois — une c extraite du Cartulaire de Grandpré (p. 109) est un *vidimi* même Robert ; le *vidimus* d'une charte de Baudouin, herit l'empire Romain et comte de Namur qui confirme la don « de decem libris Flandrensis monetæ pro una capellania » en l'année 1238 par son frère Philippe, à l'abbaye de Grandp

232 **Analecta vaticano-belgica,** *publiés par l'Institut hist belge de Rome.* Vol. I. *Suppliques de Clément VI* (1342-1352). T et analyses publiés par D. Ursmer Berlière, O. S. B. — Bruges et Lille, 1906, in-8°, xxxviii-952 p. (RBAB. 1906, p. 119-120 = J. Cuvelier ; RHE. 1906, t. VII, p. 464 = H. Dub RBén. 1906, t. XXIII, p. 323-324 = R. Thibaut ; ABelges, t. VIII, p. 85-88 = K. Hanquet).

Analyses de 2511 requêtes adressées au Pape par les q diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai et cont dans les vingt-deux registres de suppliques de 1342-1352.

300 pages de tables : Index nominum personarum et loco Index rerum notabilium.

Nous reviendrons plus longuement sur cette impo publication. C

233 **Th. Sevens.** *De negende rekening van Gwijde Guilbaut* (1426- — BGOK. 1915-1906, t. III, p. 224-235.

G. Guilbaut était receveur général de Philippe le Bon. Il a dix comptes (1419-1428), qui sont conservés aux archiv département du Nord à Lille, à l'exception du neuvième co qui se trouve à Courtrai à la Bibliothèque Goethals-Vercr C'est ce dernier qui est décrit et analysé par M. Sevens.

234 **L. V. Goemans.** *Vatikaansche Oorkonden. Tien geïnventori nummers der Nunziatura di Fiandra.* — BGHB. 1906, p. 230-252.

A maints endroits de cet inventaire (signalant chronolog ment des correspondances allant de 1553 à 1599), sont rensei des pièces importantes pour notre histoire régionale.

235 **Catalogus van het Archief der bisschoppen van Ut** door M. S. Muller Fz., Utrecht 1906, in-8, xlv-72 p. (R 1906, t. IX, p. 117-119 = J. Cuvelier.)

236 J. **Denucé**. *Une visite aux archives de Lisbonne et de Séville.* — RIPB. 1906, t. XLIX, p. 94-100.

Les archives des Indes à Séville et surtout celles de la Torre de Tombo à Lisbonne ont une importance toute spéciale pour l'histoire économique des Pays-Bas, au XVI[e] siècle. C'est à cette époque, particulièrement brillante pour le commerce portugais, que fut créée, en 1503 à Anvers, la factorerie portugaise. A sa tête se trouvait le *facteur royal*, un agent commercial et diplomatique à la fois, et le pivot des affaires commerciales et consulaires avec nos pays. M. D. est parvenu à reconstituer la liste presque complète de ces facteurs royaux de Flandre pour les 20 premières années du XVI[e] siècle. Leur correspondance et les livres des comptes de leur gestion financière contiennent une foule de renseignements sur l'organisation des factoreries, sur les attributions des agents royaux, sur la vie économique et politique de l'époque, le commerce d'Anvers, de Bruges, etc.

Les archives de Séville contiennent des informations précieuses sur les marchands espagnols qui eurent le siège de leurs puissantes maisons à Bruges et à Anvers. A. D. M.

237 [LVI, 9] F. **De Bas**. *Repertorium voor de Nederlandsche krijgsgeschiedenis.* (ABelges, 1906, t, VIII, p. 97-98 = J. L[aenen].)

Excellent pour l'histoire des Pays-Bas septentrionaux; insuffisant pour la nôtre.

238 [LV, 149] **Th. Coopman** en **Jan Broeckaert**. *Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd.* (MBBull. 1906, t. X, p. 293 = Adolf De Ceuleneer.)

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

239 H. **Balieus**. *Notice sur une charte de Charles le Bon, datée de 1120.* — GOG Bull. 1906, t. XIV, p. 223-228.

Charte inédite, reposant aux Archives de l'évêché de Gand. Détail curieux : la charte se compose de deux parties : dans la 1[re] le comte restitue à l'abbaye St-Pierre à Gand 450 mesures de terre usurpées par un certain Everwarker; dans la 2[de] il retire ce qu'*il* a octroyé et accorde, moyennant une rente, le terrain contesté à Everwarker. E. V. C.

240. **Elie Berger**. *Les lettres closes de St.-Omer.* — BEC. 1906, t. LXVII, p. 5-12.

Procédés de diplomatique mis en usage dans les lettres closes de la comtesse **Mahaut** d'Artois, retrouvées récemment par M. l'abbé *Bled*.

241 [LVI, 144] **L. Verriest.** *Les devises des chartes-parties des g scabinaux de Tournai* (RBAB. 1906, t. IV, p. 125 = H. N[elis

242 [LVI, 16], **S. Muller, Fz.** *De jaarstijlen in het Sticht Ut gebruikt door het synodaal besluit van 1310.* (RBAB 1906, t p. 122-124 = H. Nelis).

243 [LVI, 17]. **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au Vend Saint à Tournai au XIVe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 10 = J. Cuvelier).

244 [LVI, 18]. **C. Callewaert.** *Note complémentaire sur le com cement de l'année à Bruges.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 1 J. Cuvelier).

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE.

245 **Maurice Herlant.** *Passé et avenir de la plaine mariti Belgique.* — RUB. 1905-1906, t. XI, p. 689-702.

L'auteur nous retrace en ces quelques pages l'histoire gén des empiètements de la mer sur notre plaine maritime. Ri neuf.

246 **L. Vander Kindere.** *Sclusas, Clusas dans les diplômes lingiens.* — CRHBull, 1906, t. LXXV, p. 1-6.

M. Vander Kindere reprend ici l'étude de M. Schaefer. *Sc im Strassburger Zollprivileg von 831* [LV, 253]. Ce dip accorde aux hommes de l'église de Strasbourg l'exemptio tonlieux dans tout l'empire « *excepto Quentovico, Dorestado Sclusas* », ou mieux *Clusas* comme le porte le texte. Pour M *Dorestado* est certainement Wijk-bij-Duurstede, *Quentowic* probablement Etaples, à l'embouchure de la Canche. Po qui concerne la troisième localité, il fait d'abord remarqu d'accord du reste avec M. Schäfer — que dans les chroniq du XIIe et du XIIIe siècle, comme dans un acte donné par Jean Flandre, en 1238 environ, Sclus, l'Esclusa se rapporte non a de l'Ecluse, mais à la petite forteresse située au sud de D Quant au *Clusas* carolingien, M. V. motive plus solideme solution avancée par M. Schäfer et la précise davantage. towico et Dorestado délimitent le littoral maritime, la fro Nord-Ouest de l'empire ; Clusas c'est la frontière méridi Ce mot indique conséquemment non une localité, mais les C les cols ou passes des Alpes, où des *Clusarii* percevaien péages. A. D.

247 **A. Rutot.** *Géologie et préhistoire. Essai de comparaison en série glaciaire du professeur A. Penck et les divisions du ter supérieur et du quaternaire de la Belgique et du nord de la Fr* Bulletin de la société belge de Géologie. Tome XX.

248 **A. Rutot**. *Eolithes et pseudo-éolithes.* — MSAB. 1906, t. XXV, p. 1-43.

M. Rutot défend les éolithes contre les objections qu'ils soulèvent.

249 **A. Rutot**. *Toujours les éolithes.* — SABBull. 1905, t. XXIV, p. CLXIII-CLXXXIII.

250 **H. Hirt**. *Die Indo-germanen. Ihre Verbreitung, ihre Urheimat und ihre Kultur.* Erster Band. Strassburg, 1905, in-8°, 407 p.

Quel fut le berceau des Aryens? Quelles furent leurs migrations? Quel rôle faut-il leur attribuer dans l'ethnogénie de l'Europe? Que savons-nous de leur civilisation?

M. Hirt, professeur à l'université de Leipzig, essaie de nouveau, de répondre à ces questions et il le fait avec une grande compétence. Il décrit d'abord les groupements ethniques qui ne relèvent point de la souche indo-européenne. Considérant chaque rameau de l'arbre indogermanique, il poursuit les pérégrinations de chaque peuple aryen, à la lumière de la linguistique; l'ensemble de ces investigations le mène à la patrie primitive des Aryens, qu'il place en Europe, ce qui est communément admis de nos jours. Les découvertes de la préhistoire permettent à l'auteur de retracer le tableau de la civilisation aryenne. Le principal mérite de ce beau livre consiste en ceci, qu'il coordonne les données, souvent disparates, qui se dégagent de la linguistique, de la préhistoire, de l'ethnologie et de l'anthropologie. L'étude des textes et des sources est réservée à un second volume.

J. Cl.

251 **K. Müllenhoff**. *Deutsche Altertumskunde* II. Neuer verbesserter Abdr. bes. d. M. Rödiger. Berlin, 1906, XXII, 415 p.

Nous saluons avec bonheur la réédition du second volume du célèbre ouvrage de Müllenhoff, qui est capital pour tous ceux qui s'occupent de l'ethnologie de nos regions. J. Cl.

252 **J. L. Pic**. *Le Hradischt de Stradonitz en Bohème.* Traduit du Tchèque par Joseph Déchelette. Leipzig, 1906.

Ce précieux ouvrage nous intéresse en ce sens qu'il décrit la civilisation celtique, dont le Hradischt de Stradonitz fut un puissant centre d'expansion. J. Cl.

253 **A. Schoop**. *Die Römische Besiedlung des kreises Düren.*—Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins, 1905, t. XXVII, p. 129-172. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 115.)

Incidemment l'Auteur rompt une lance pour la thèse de l'origine radicalement germanique des Belges, mélangés, il en convient, d'éléments celtiques.

254 **W. Ludowici**. *Stempelbilder römischer Töpfer aus meinen Ausgrabungen in Kleinzabern nebst dem II Teil der Stempelnamen.* München 1905.

Les sigles de cette provenance se sont aussi répandus dans les contrées belgo-romaines et nous en avons rencontré un à Denterghem. J. CL.

255 **J. Maertens.** *Découverte d'une station palustre à Melle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 251-252.

Rapport sur les fouilles faites en cet endroit.

256 **L. Manouvrier.** *Cranes de l'époque mérovingienne.* — Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 1905, t. VI, p. 361-362.

257 **Zaborowsky.** *La taille des chevaux chez les Germains et dans l'Europe préhistorique.* — Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VII, p. 6-11.

258 **Willi Peszler.** *Das altsächsische Bauernhaus, in seiner géographischen Verbreitung.* Braunschweig, 1906, in-8, 258 p.

Ce beau travail, qui contient plus de 170 figures et qui est accompagné de quatre cartes, constitue une monographie des plus détaillées sur le type si original de la ferme saxonne. Ce type doit être étudié par tous ceux qui abordent la question si intéressante des formes typiques et traditionnelles de l'habitation rurale en Belgique. J. Cl.

6. NUMISMATIQUE.

259 **A. Luschin von Ebengreuth.** *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der Neueren zeit.* (Handbuch der Mittelalterlichen und Neueren Geschichte herausgeben van G. von Below und F. Meinecke). Munich-Berlin, Oldenburg, 1904, in-8, xvi-286 p. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 41-42 : H. Pirenne.)

Manuel de numismatique écrit spécialement à l'intention des historiens. Deux parties : la 1re est un traité de numismatique générale ; la 2de, *Geldgeschichte*, comprend des données sur l'aloi et le pied de la monnaie, les monnaies de compte, la valeur de la monnaie, la politique monétaire.

260 **A. Daullé.** *Un méreau inédit* (*Saint-Quentin*). — Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1906, t. LV, p. 69-70.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

261 **H. Nelis.** *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de St-Bavon. Signature autographe du comte (1122).* — AnEm. 1906, t. LVI-p. 104 = J. Cuvelier.)

Ces deux chartes A et B étaient considérées jusqu'ici respectivement comme la copie et l'original du même acte. L'auteur établit que A, parfaitement authentique, n'est pas la copie de B, ni la minute de ce document, mais bien une charte originale dont les moines de St-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte, parce que la première leur semblait défectueuse. Ce qui en augmenterait encore singulièrement la valeur serait le fait que, selon l'Auteur, elle est revêtue de la signature autographe du B. Charles le Bon.

262 **P. Fredericq en zijne leerlingen.** *Corpus documentorum inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ.* Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisschoppelijke inquisitie in de Nederlanden. 3e deel. Stukken tot aanvulling van deelen 1 en 2 (1236-1513). Algemeene registers op de drie eerste deelen. Gand, J. Vuylsteke, 1906, in-8, XLVIII-447 p. F. 12.

263 **G. Espinas et H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.* (Publication de la Commission royale d'Histoire de Belgique). Première partie : des origines à l'époque bourguignonne. Tom. I. Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-4, xx-694 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 88 = H. Vander Linden.)

Les documents sont groupés d'après l'ordre alphabétique des villes. Ce premier volume va de Aire-sur-la-Lys à Courtrai.

Nous reviendrons sur cette importante publication.

264 **[LVI, 38, 168.] Edw. Gailliard.** *Keure van Hazebroeck van 1336. T. V.* (MBBull. 1906, t. X, p. 293-294 = A. De Ceuleneer).

265 **G. Doutrepont.** *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420).* (Publication de la Commission royale d'Histoire de Belgique). Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-8, XLVIII-191 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 90-91 = J. Van den Gheyn).

Edition critique du catalogue manuscrit de 1420 ; identification des volumes cités. Historique des différents inventaires de la bibliothèque de Bourgogne. Ouvrage capital.

266 **E. Teilhard de Chardin.** *Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479.* — BEC. 1906, t. XLVII, janvier-avril. (RQH. 1906, t. LXXX, p. 283 s. = A. Isnard.)

Après la mort de Charles le Téméraire (1477), Louis XI s'empara de la ville d'Arras. Mais les habitants restaient attachés à la maison de Bourgogne. Aussi Louis XI se crut-il forcé de changer la population de la ville : les récalcitrants devaient être expulsés

et remplacés par de « bons et loyaux sujets » (édit du 2 juin 1479).

Les nouveaux citoyens vinrent de diverses villes de la France, entre autres de Montferrand; c'est le compte de ce voyage que M. E. T. vient de publier, en l'accompagnant d'une notice historique.

267 **R. Fruni.** *Ordonnantie van Willem V, hertog van Kleef, voor de heerlijkheid Breskens* (entre 1539 et 1555). — Verslagen en mededeelingen van de Vereeniging tot uitgave van de bronnen van het oude vaderlandsche recht, 1904, t. V, p. 15-25.

268 **R. Dupont.** *De Paescheboom te Nieuwpoort.* — B. 1906, t. XVII, bl. 48.

Quelques extraits de comptes au sujet du *Paeschboom* à Nieuport.

269 **F. J. Vandenbranden.** *La furie espagnole* (documents) AA. t. XXIII, p. 353-471. Voir AnEm. LV, 36, 427.

Dans une série de documents concernant la « Furie Espagnole » est comprise une lettre du fonds *Briefwisseling van het Magistraat.* Elle date du 14 janvier 1577 et est écrite par les « Borgemeesteren, Scepenen ende Raidt der Stadt van Antwerpen aux « Eerweerdige gedeputeerden der Stadt van Antwerpen wonende te Brussel. »

Les magistrats déplorent les funestes conséquences du délai continuel de la pacification ; toute la ville en souffre, les bourgeois et les commerçants la quittent « te meer dat die natie van Engelant met alle heure goeden bij consente van de voors. Hoocheyt van Don Jan van hyer naar Brugge zijn vertreckende ende wel te presumeren is, dat, ingevalle den pays niet cortelinge voorts en gaat, dat alle d'andere natiën zullen volgen ».

270 **Th. Sevens.** *Iets uit de rekening der stad Roeselaere over het jaar 1579-80.* — BGOK. 1905-1906, t. XII, p. 250-256.

Ces comptes se trouvent aux archives de la ville à Courtrai. M. Th. Sevens en donne quelques extraits.

271 **[LVI, 42]. Dom Donatien De Bruyne, O. S. B.** *Correspondance inédite échangée entre deux Mauristes et Charles De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 69-70 = J. C[uvelier].)

272 **[LVI, 44.] A. De Poorter.** *Een inventaris van 't jaar 1752.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 103-104 = J. Cuvelier.)

273 **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. T. IV. (Publications grand in-8 de la *Société d'Émulation de Bruges.*) Bruges, De Plancke, 1906, 680 p.

Nous reviendrons ultérieurement sur ce volume qui comprend : le texte et l'analyse de 218 documents (1721-1792) ; une série de pièces publiées en supplément et dans une suite d'annexes se

rapportant à des sujets spéciaux ; les conclusions qui se dégagent de cette monumentale édition ; enfin une table des noms et une table analytique générale des quatre volumes, une table des *errata*.

3. Sources littéraires et critique d'érudition.

274 [LV. 34] **Léon Vander Kindere.** *La chronique de Gislebert de Mons* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 37-89 = A. Hansay).

275 **Lodewijk van Velthem 's** *voortzetting van den Spiegel historiael* (*1248-1316*). Nouv. édit. par H. Vanderlinden et G. de Vreese, 1er partie (Commission royale d'histoire.) Bruxelles, Imbreghts, 1906, in-4, XIV-486 p.

276 **R. Lawet** : *Gheestelick Meispel van 't Reyne Maecxsele gheseyt de ziele*, uitgeg. door L. Scharpé (Leuvense Tekstuitgaven nr 2). H. Bomans en Van Brusselen, 1906.

Dit handschrift met verschillende andere rederijkersspelen berust op de Koninklijke Bibliotheek te Brussel. Alle zijn van de zelfde hand; buiten één dragen ze alle de kenspreuk « Al qwaelcke ghewedt » en dagteekenen van 1571-1583. Enkele verschijnen in een volgende uitgaaf.

Het Geestelick Meispel (1356 verzen) is een uitgebreide *Tooch* die uit 2 deelen bestaat :

a) De kortstondige paradijsweelde en den zondenval.

b) De verlossing der menschen door Christus.

Het spel wordt besloten door het glorierijk schouwspel van Christus' zegepraal over dood, hel en duivel, en de verlossing der ziel.

Een oud paaschspel hebben we hier dat, verallegoriseerd tot een spel van zinnen, is bewerkt geworden, tot een spel « den Mey ter eeren » met afwisselende zinspeling op den Mei als de Maand van het jonge groen en van het lustige herleven en op den Meiboom als Kruissymbool.

Wat de wijze van uitgave betreft wordt het hs. heel trouw weergegeven. Niets werd gewijzigd aan de spelling. De ingelaschte letters of lettergrepen zijn tusschen haakjes geplaatst, de verkortingen worden cursief opgelost. De schrijver dezer verschillende spelen is Robert Lawet, lid van de Roeselaersche kamer van Rhetorika « *De Zebaer Herten* ». Waarschijnlijk was hij kastelein of gasthofhouder. Als componist stond hij in hooge achting bij zijn mede-Barbaristen. R. Lawet schijnt te Brugge vóór 1596 te zijn gestorven.

Heel belangrijke mededeelingen bevatten de « Aanmerkingen » over de Roeselaersche Rhetorika : « De zeegbare Herten ».

Uit andere spelen treffen we enkele brokken aan in *Aanteekeningen* IV-V-VI-VII-VIII. F. D. W.

277 **C. Van Mander.** *Das Leben der niederländischen und deutschen Maler.* Textabdruck nach der Ausgabe von 1617. Uebersetzung und Anmerkungen von H. FLOERKE. (Kunstgeschichtliche Studien. Der Galleriestudien. 4e sér., éd. TH. VON FRIMMEL). Munich, G. Müller, 1906, in-8, 460 p. avec 20 pl. M. 6.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

278 **[LVI, 51] G. Kurth.** *Manuel d'histoire de Belgique*, 2e édit. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 152-153 = Em. Dony.)

279 **Vlaamsch België sedert 1830.** (Uitgave van het Victor De Hoon-fonds). Studien en schetsen bijeengebracht door het Algemeen Bestuur van het Willems-fonds ter gelegenheid van het jubeljaar 1905. Ie Deel. Gent. J. Vuylsteke. 1905. 232 blz.

Cette Ie partie comprend les études suivantes :

1. *België in vogelvlucht* door *G. D. Minnaert :* Description géographique et ethnographique de la Belgique.

Aperçu général sur les villes Flamandes et leurs monuments (bl. 1-68).

2. *Een blik op de geschiedenis der Vlaamsche gewesten tot Waterloo* door *Paul Fredericq* (bl. 69-84).

3. *De regeering van Koning Willem I* door *V. Fris* (bl. 85-143).

4. *De Belgische Omwenteling* door *V. Fris* (bl. 145-187).

5. *De Stichting van het Koninkrijk België* door *V. Fris* (bl. 188-232).

Ces trois dernières études, sans doute les plus importantes du présent volume, se lisent avec le plus vif intérêt. L'auteur ne se contente pas d'une énumération sèche de détails et de faits; mais par l'exposé des situations et de l'état des esprits, par l'analyse des sentiments et des actes des individus et des partis, il s'efforce d'expliquer les faits et d'en donner l'enchaînement.

Toutefois, il y a des réserves à faire au sujet de certaines opinions émises par l'auteur et l'on peut regretter l'absence de références au bas des pages; cette absence n'est pas compensée par la longue bibliographie qui suit chacune de ces études.

E. V. C.

280 **Vogel.** *Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie* (799-911). Chap. 1 (Diss.), Berlin, 1906, in-8, 48 p.

281 **K. Wenk.** *Philipp der Schöne von Frankreich, seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen*, 1905, 74 p.

« Un examen des sources plus complet et plus pénétrant que « ceux de ces devanciers, a amené l'auteur à reconnaître dans le

« grand Capétien un prince appartenant encore au moyen âge « par sa piété, mais annonçant déjà les temps modernes par son « ferme et clairvoyant génie politique. » (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 62 = H. P[irenne].)

282 **F. Wodzak.** *Die Slacht bei Kortryck, 11 Juli 1302.* (Diss.). Berlin, 1905, in-8, 93 p.

283 **R. Czeppau.** *Die Slacht bei Crécy (26 August 1346).* Ein Beitrag zur Kriegsgeschichte des späteren Mittelalters. (Diss.) Berlin, 1905, in-8, 115 p.

284 **F. Mohr.** *Die Slacht bei Rosebeke am 27 November 1382.* Ein Beitrag zur mittelalterlichen Kriegsgeschichte. (Diss.) Berlin, 1906, in-8, 87 p.

285 **A. Holländer.** *Wilhelm von Oranien und Strassburg, 1568 und 1569.* — Zs. f. d. geschichte des Oberrheins, 1906, t. XXI, p. 50-98. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 115-116.)

Campagne de Guillaume d'Orange contre le duc d'Albe.

286 **[LVI, 54] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVI*e *siècle. L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* (RHE. 1906, t. VII, p. 676-678 = Theissen).

287 **[LV, 443; LVI, 63] H. Colenbrander.** *De Belgische Omwenteling.* (W. 1906, t. XIV, p. 186-190 = F. Magnette; RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 317 = H. P[irenne]; 1906, t. XLIX, p. 161-167 = F. Magnette.)

288 **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre Maritime au XII*e *siècle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 135-185. (AnEm. 1906, t. LVI, p.).

289 **V. Fris.** *Een Gentsch politicus: Jan van Coppenhole.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 93-114.

Fait connaître la situation politique de la Flandre à la fin du XV*e* siècle et la lutte communale soutenue par la ville de Gand contre Maximilien. Le chef et l'âme de cette lutte fut Jan Van Coppenhole de Gand. Vrai génie politique, doué d'une prodigieuse activité et d'un courage héroïque, il parvint à sauvegarder, pendant quelques années, l'ancienne autonomie communale et à tenir en échec la politique absolutiste de Maximilien. Il personnifie la lutte du parti communal flamand contre la centralisation et l'absolutisme des ducs de Bourgogne.

Cette étude est un extrait d'un travail que M. Fris se propose de publier et qui aura pour objet: *la lutte des Gantois contre Maximilien* E. V. C.

290 **Th. Sevens.** *Eene aardbeving in Vlaanderen.* (1756). — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 216-222. [M. A. D. y ajoute une note (p. 223) sur un tremblement de terre à Bruges, le 6 Avril 1580.

2. Histoire spéciale.

A. Histoire des institutions et du droit.

291 [LVI, 78, 79], **L. Vander Kindere**. *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes*; — *La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences*. (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 388-399. = H. Vanderlinden).

292 **M. Bauchond**. *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes au moyen âge*. Paris, Picard. 1904, 314 p. (RIPB. 1905, t. XLVIII. p. 205-207 = G. Des Marez).

Se basant sur le texte des lois, privilèges et coutumes, sur des documents de la pratique judiciaire, et sur des actes privés, M. B. traite dans la première partie de la procédure et de l'organisation judiciaire, telle qu'elle fonctionnait dans cette ville des anciens Pays-Bas. Le chapitre traitant des modes de preuves est particulièrement intéressant. La seconde partie est consacrée au droit pénal et à ses transformations.

293 [LVI, 84] **P. De Pelsmaeker**. *Le courtage à Ypres aux XIII[e] et XIV[e] siècles*. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 158-159 : G. D[es] M[arez].)

294 **H. C. Differee**. *De geschiedenis van den nederlandschen handel*. 1[e] Deel. Amsterdam, A. Akkeringe, 1905, in-8, VII-123 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 63-64 : J. L.

295 **G. Espinas**. *Jehan Boine Broke, bourgeois et drapier douaisien* (?-1310 env.). — Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte. t. II, 1904. (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 118-124 : G. Des Marez).

Excellent article qui jette une vive lumière sur le patriciat urbain de cette époque, en nous décrivant, en Boine Broke, un type du bourgeois flamand anobli, à la fois propriétaire, magistrat, commerçant-industriel. Boine Broke était chef-drapier et teinturier et c'est surtout en ces qualités qu'il fait l'objet de l'étude de M. Espinas. D'où l'intérêt de cet article, surtout au point de vue des relations du chef-industriel avec ses employés.

296 **A. Hansay**. *Une crise industrielle dans la draperie hasseltoise au XVI[e] siècle*. — RIPB. 1906, t. XLVIII, p. 261-272.

Étude qui confirme pour une partie du pays de Liège les conclusions auxquelles M. Pirenne est arrivé pour la Flandre dans son travail : *Une crise industrielle au 16[e] siècle. La draperie urbaine et la nouvelle draperie en Flandre* (AnÉm. LV, 461, LVI, 91). Elle contient aussi certains détails intéressants sur les relations commerciales de Hasselt avec la Flandre et spécialement avec Bruges, où la cité se fournissait de laine espagnole.

A. D. M.

B. Histoire économique et sociale.

297 **L. Vander Kindere.** *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle.* — ARBBull. 1906, n° 3, p. 151-173.

D'après M. Pirenne (*Hist. de Belg.*, I, p. 126) il n'y avait, au début du IXe siècle, de paysans libres que dans la Flandre maritime et dans les bruyères du Brabant septentrional et de la Campine. Partout ailleurs les hommes libres avaient cédé leurs manses aux dynastes laïques et aux monastères. Voici que M. Vander Kindere, en se basant sur les donations du *Liber traditionum S. Petri Gandensis*, montre que sur les bords de la Lys et de l'Escaut, la propriété rurale avait gardé, jusqu'à la fin du IXe siècle, son caractère primitif. Les compagnons d'une marche agricole n'avaient perdu ni leur habitation propre, ni la participation aux diverses zones de culture du territoire, non plus qu'aux droits d'usage des biens demeurés en commun ; nulle part on n'aperçoit le manse seigneurial, auquel ressortissent les manses tributaires. — Au Xe siècle commence l'ère des donations de grands domaines, ce qui témoigne de l'existence de la seigneurie foncière. Mais les donations d'étendue restreinte, parmi lesquelles beaucoup sont qualifiées d'alleux, ne disparaissent point. Preuve évidente de l'existence de petits propriétaires, de paysans libres. — Enfin, aux XIe et XIIe siècles, un grand nombre de personnes s'offrent comme tributaires à l'autel de Saint-Pierre. Toutes auparavant étaient libres et possédaient au moins une petite maison, une petite terre.

Donc, il existe sur les rives de l'Escaut et de la Lys, depuis Charlemagne jusqu'à l'époque des communes, des traces de liberté et de propriété. E. V. C.

298 **[LVI, 196.] E. Van Cappel.** *De hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 103 = J. Cuvelier.)

299 **G. Desmarez.** *Les luttes sociales à Bruxelles au moyen âge.* — ROB. 1905-1906, t. XI, p. 287-323 (MBBull. 1906, t. X, p. 188-189 = J.-B. Goetstouwers, S. J.)

300 **A. de l'Arbre.** *Le salaire tarifé du bourreau de Gand, opérant hors ville.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 237-241.

301 **Dr. J. Prinsen.** *Armenverzorg te Leiden in 1577.* — BMHG. 1905, t. XXVI, p. 113-160.

La Commission pour les publications d'histoire nationale a conseillé, dans son dernier rapport, d'examiner l'influence des projets réformateurs de l'humaniste Vivès et de la fameuse « armenordonnantie » d'Ypres, sur la manière de prêter secours aux indigents en Hollande. Notons d'abord que Louis Vivès a écrit, en 1526, à la demande des magistrats de Bruges, le *De subventione pauperum*, réédité en 1130 à Paris, en 1132 à Leiden et traduit en

Néerlandais à Anvers en 1566. L'auteur fait l'examen désiré d'après le rapport du secrétaire Jan van Hout, daté de 1577. Ce rapport, conservé aux archives communales de Leiden, intéresse hautement l'histoire de la vie économique et sociale du pays. Il est publié in-extenso à la suite de la courte étude de M. Prinsen. Conformément aux réformes préconisées par Vivès, le rapport du secrétaire van Hout, établit que l'assistance des pauvres est laissée au pouvoir temporel, qui prépose à cet effet des surveillants et des distributeurs, et fournit du travail aux indigents. Seules les idées du réformateur sur l'instruction des pauvres n'ont point été admises dans le rapport. L'auteur constate que la suprématie du pouvoir temporel sur le pouvoir des prêtres, en cette matière, qui a soulevé des difficultés en Belgique, a été aussitôt admise en Hollande. A. D.

C. Histoire des sciences et des lettres.

302 **A. Roersch.** *Quelques considérations générales sur la Renaissance des Lettres en Belgique.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 220-222.
Résumé d'une conférence.

303 **A. M. J. J. Binnenwiertz, pr.** *Letterkundige opstellen.* Eerste bundel. Utrecht, Wed. J. R. van Rossum, 1905, in-8, VIII-210 p. (MBBull. 1906, t. X, p. 245-246 = C. Lecoutere.)
P. 86-171. Une étude consacrée à Gezelle.

304 **J. Broeckaert.** *Frans de Potter en zijne werken.* (Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Vlaamsche Academie. Extrait.) Gand, A. Siffer, in-8, 72 p. F. 0.75.

D. Histoire de l'art.

305 **J. Reinach.** *Répertoire des peintures du moyen âge et de la Renaissance* (1280-1580). T. I, Paris, E. Leroux, 1905, in-8°, 1046 gr. Fr. 10. (BEC. 1905, t. LXVI, p. 707 = A. Boinet; MBBull. 1906, t. X, p. 297 = A. De Ceuleneer).
Ce répertoire contient la reproduction de 1046 tableaux dont beaucoup sont peu connus. Les gravures sont accompagnées de brièves notices renseignant les lecteurs sur la date, la patrie, l'auteur de l'œuvre. D'excellents index ajoutent encore à l'utilité de ce répertoire.

306 **A. v. Wurzbach.** *Niederländische Künstler-Lexikon.* Fasc. 7-8. Vienne, Halm et Cie. M. 4 le fasc.

307 **E. Moes.** *Handzeichnungen der holländ. und vläm. Schule.* Fasc. 5-7. Leipzig, Hiersemann. Le fasc. M. 34.

308 **Ch. Didier.** *Musées régionaux et locaux.* — W. 1905, t. XIII, p. 420-425.
On devrait s'efforcer de créer des musées populaires et régionaux. Il n'y a pas d'art national dans le sens moderne du mot:

art français, allemand, anglais, des mots que tout cela. Les expressions géographiques actuelles ne correspondent pas à des nationalités véritables, aux races qui malgré tout perdurent et conservent leur génie propre. Ainsi pourrait-on parler d'un art austro-hongrois ?

National, de nos jours, voudrait dire : de telle nation politique. Donc mieux vaut dire : *régional*. J.-B. D.

309 **Gand.** *Guide illustré, publié sous les auspices de la commission locale des monuments.* Avec plan et illustrations. Gand, A. Vander Haeghen, 1906, in-12, LVI-175 p. F. 3. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 9-10 = V. Fris; RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 204-206 = L. C[loquet]).

Premier guide complet de Gand. Il constitue une innovation, en ce sens que les différents chapitres sont écrits par des membres spécialistes de la commission locale des monuments. Nous citons MM. Pirenne qui en compose l'introduction historique, Vander Haeghen, Van den Gheyn, van Werveke, Bergmans, Heins, Diegerijck, etc. Le livre est abondamment illustré. Regrettons toutefois l'absence du plan terrier des principales églises.

H. H.

310 J. **De Waele** et A. **van Werveke.** *Château des comtes de Flandre à Gand. Guide du visiteur.* Gand, ad. Hoste, 1905, 58 p., 1 pl. F. 0.50. [Voir AnEm. LVI, 100].

Excellent guide muni d'un plan terrier numeroté, facilitant beaucoup la visite du très intéressant château que Philippe d'Alsace bâtit vers 1180 sur les restes du « novum castellum », du Xe siècle. — Philippe « n'avait destiné son château qu'à la surveillance de la turbulente cité » de Gand. Il comprend surtout : le châtelet d'entrée et le chemin de rondè — le donjon et ses dépendances — la maison du comte et de la comtesse — et les écuries.

Le guide débute par l'histoire de la forteresse dans laquelle, dès 1350, la Monnaie et l'Audience du Comte furent établies. De 1407 à 1778 le Conseil de Flandre y résida. Tous les bâtiments furent vendus à la fin du XVIIIe siécle, et en 1807 on y installa une filature de coton. La ville parvint à racheter ce monument historique en 1872 et en 1882. La restauration en fut faite par Mr De Waele de 1894-1899 et de 1903-1905.

Les auteurs nous promènent ensuite dans les différentes parties du monument, en nous faisant remarquer tous les détails archéologiques et en citant de nombreux textes d'archives concernant entre autres les prisonniers enfermés dans le château, les tortures qu'ils eurent à subir, etc.

Suit une notice sur la place Ste Pharaïlde, s'étendant devant le château. H. Hoste.

311 **C. Callewaert.** *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 165-173. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104 = J. Cuvelier.)

Importante contribution à l'histoire archéologique de l'église Notre-Dame à Bruges. La charte de 1185 ne se rapporte pas à l'église N.-D., mais à la chapelle de la châtellenie de Bruges. — Bulle du 15 mars 1289, qui prouve que l'église fut reconstruite vers la fin du XIII[e] siècle. — Concession d'indulgence par le Pape Nicolas IV à ceux qui visiteront la dite église, à certains jours de fêtes.

312 **L. Subat.** *L'Église Notre Dame-la-Grande à Valenciennes.* — RAC. 1906, 5[e] sér., t. II, p. 9-21.

La suite d'un article paru dans RAC., 1903. Dans cette église existait une chapelle de la confrérie de Notre-Dame de Hal établie à Valenciennes. On y remarquait aussi la chapelle de la gilde de S[t]-Luc. Valenciennes fut un centre d'art, principalement aux XIV[e] et XV[e] siècles. Un grand nombre d'artistes étrangers vinrent s'y fixer. Parmi eux Simon Marnion. J.-B. D.

313 **E. G[evaert].** *Une ancienne porte Brugeoise.* — MBBull. 1905-1906, t. V, 345-347.

Description d'une porte fort remarquable, trouvée il y a deux ans dans une maison de la rue Haute à Bruges.

314 **L. Cloquet.** *La cheminée gothique en Belgique.* — RAC. 1906. 5[e] série, t. I, p. 113-122.

L'auteur consacre une partie de son article aux cheminées flamandes.

315 **E. G[evaert].** *Un peu de sculpture.* — MABull. 1905-06, t. V, p. 323-331.

On y trouve la description de quelques clefs de voûtes et des figures d'apôtres qui ornent l'église de Damme.

316 [LVI, 116] **A. Kleinclausz.** *Claus Sluter et la sculpture bourguignonne au XV[e] siecle.* (MBBull. 1906, t. X, p. 296 = A. Dutron).

317 **Octave Teissier.** *Peintres et sculpteurs provençaux.* Paris, 1905, Champion, in-4°, 38 p.

318 **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges, en 1902* (à suivre). — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 181-213; 279-303 (ABelges, 1906, t. VIII, p. 104-105 = J. Cuvelier).

Histoire de son organisation.

319 **J.-B. Dugardyn.** *Les Primitifs.* — MABull. 1905-1906, t. V, p. 287-297.

C'est à propos du livre de M. G. Lafenestre : *Les Primitifs à Bruges et à Paris* » que l'auteur publie un article concernant l'histoire des maîtres anciens. L'école italienne au midi, l'école flamande au nord furent, parmi toutes, les plus célèbres et les plus fécondes. La dénomination: *École de Bruges*, est incorrecte.

Bruges n'eut pas son école distincte. Elle fut le grand centre artistique du Nord, le séjour préféré des primitifs Flamands. En suivant M. G. Lafenestre dans sa promenade artistique, M. J.-B. D. donne quelques notes très instructives sur l'influence que subirent les diverses écoles, sur la part qui revient à chacun des frères Van Eyck dans le polyptyque de Gand, sur les peintres qui illustrèrent l'école de France. Une comparaison fort remarquable entre Jean Van Eyck et Hans Memlinc comme peintres de sujets religieux et portraitistes, termine cette étude. A. V.

320 **P.-A. Lemoyne.** *Notes sur l'exposition des primitifs français.* — Revue des bibliothèques de Paris, 1905, t. XV, p. 155-195.

321 **J. van den Gheyn.** *Cone et van Eyck.* — Revue archéologique de Paris, 1905, 4ᵉ sér., t. VI, p. 349-350. [Voir AnÉm. 1905, t. LV, p. 216 s. et nº 352 de la bibliographie].

322 **Fierens-Gevaert.** *Les frères Van Eyck et le polyptique de l'Agneau.* Compte rendu du Congrès de l'Enseignement moyen tenu à Bonne-Espérance 12 et 13 Sept. 1905, Tournai, Casterman, p. 26-36.

Résumé d'une conférence donnée au Congrès de Bonne-Espérance par le professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Université de Liège.

Le conférencier traite d'abord de la famille Van Eyck et de son berceau ; puis il s'occupe successivement d'Hubert et de Jean van Eyck et de leurs œuvres et aborde dans un quatrième point l'histoire et la discription du polyptique l'*Adoration de l'Agneau.* Pour finir M. F.-G. donne une bibliographie substantielle du sujet.

323 **A. Heins.** *La plus ancienne vue de Gand : le carrefour de la rue courte du Jour (alors Vierwegscheede) vers la Walpoorte, représentée sur un volet du rétable de l'Agneau mystique des frères Van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 115-126.

Il s'agit du panneau détaché du rétable conservé au Musée royal de Bruxelles, où il est visible derrière la figure de l'Adam.

Contredit l'opinion de M. Weale, d'après laquelle la vue du volet reproduit un coin de Bruges : la rue de la Main d'or.

324 **A. Heins.** *Essai d'identification de vues de ville (Gand?) dans les miniatures des Heures de Turin attribuées aux Van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 246-250.

M. H. annonce que M. Weale se range de son avis à propos de l'identification de la vue de ville, reproduite sur le rétable des Van Eyck ; maintenant il se propose d'identifier certains paysages panoramiques décorant des pages de ces heures célèbres (voir numéro précédent).

325 **G. Hulin.** *Notes sur quelques tableaux gantois.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 61-74.

M. H. fournit des renseignements nouveaux au sujet de certains

tableaux conservés à l'église Saint-Bavon et au musée de peinture à Gand.

Ensuite, M. H. traite de la célèbre école des miniaturistes Gantois de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. « Bruges n'a pas produit de grands miniaturistes. Tandis que, dans les autres villes (Gand, Tournai), les miniaturistes devaient faire leur apprentissage dans la corporation des peintres; à Bruges, les calligraphes obtinrent le droit de peindre, non seulement des lettres plus ou moins multicolores et ornementées, mais encore des sujets, des « ystoires », dans les manuscrits. » C'est donc au manque de contact avec de véritables artistes, à des conditions défectueuses d'apprentissage, qu'il faut attribuer l'infériorité de la miniature brugeoise.

Suivent quelques détails sur les miniaturistes gantois de cette époque, notamment sur les *Benning* ou mieux : *Binnink*. On vient de découvrir, en Angleterre, une miniature, représentant le portrait de Simon Binnink, exécuté par lui-même. E. V. C.

326 **L. Solvay.** *P.-J. Clays, peintre de marine* (1819-1900) — ARBBull. 1906, t. LXXII, p. 47-62.

Il était natif de Bruges.

327 **Chan. van den Gheyn.** *Felix de Vigne, peintre Gantois.* GOGBull. 1906, t. XIV, p. 77-86.

328 **Emile Mâle.** *L'art français à la fin du moyen âge. L'idée de la mort et la danse macabre.* — Revue des deux mondes, 1906, 1er avril.

Au XIIIe siècle la représentation de la mort est pleine de gravité; au XIV-XV elle tend à inspirer l'horreur; au XVIe elle devient un cadavre d'un réalisme effrayant, le ventre rongé par les vers.

C'est la légende ou le dit des trois morts et des trois vifs qui semble avoir inspiré l'idée de la danse macabre et qui apparait au XIVe siècle : des personnages de toute condition se plaignant de devoir mourir et contraints néanmoins de marcher à la mort. A ce drame religieux joué d'abord dans les églises, puis sur la place publique, s'ajoute bientôt la représentation de la danse macabre par la peinture et la sculpture. La plus ancienne représentation se retrouve sur la fresque du cimetière des Innocents de 1424. La danse macabre serait donc d'origine française. La première édition est celle de l'imprimeur parisien Guy Marchant en 1485 : le cadavre desséché qui conduit chacun des trente personnages vivants ne serait pas une personnification de la mort, mais la figure posthume du vivant. Comme la danse macabre tendait à perdre son caractère chrétien, l'Église y opposa l'*Ars moriendi* qui édifia toute l'Europe, en exprimant en même temps que les terreurs de la mort, les espérances chrétiennes. Dieu et le démon se disputent l'âme du moribond, mais la lutte

se termine à la confusion de Satan. Ce traité si populaire est l'œuvre d'un prêtre, probablement français, dit l'auteur. Les gravures sur bois qui ornent cet ouvrage, dont il existe des éditions dans toutes les langues, sont attribuées à des artistes des Pays-Bas. M. Mâle croit plutôt qu'elles sont d'origine française.

C. C.

329 **F. De Ménil.** *L'école contrapuntique flamande au XVe et au XVIe siècle.* Étude historique et critique. Paris, Desmets, 1905; in-8°, 322 p. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 156-161 = Cl. Charlier; W. 1906, t. XIV, p. 190 = E. Closson).

S'aidant des monographies et des recueils d'œuvres musicales publiés par ses devanciers, M. De Ménil a entrepris avec succès de retracer l'histoire de l'École contrapuntique néerlandaise et des maitres qui l'illustrèrent par leurs œuvres et leur enseignement. Après quelques chapitres d'introduction qui traitent du milieu où s'est développée cette forme d'art et de la chapelle-musique au moyen âge, et exposent certaines notions techniques indispensables, l'auteur abordant le sujet proprement dit, divise son étude en trois parties correspondant à trois écoles successives.

L'harmonie polyphonique est créée par Dufays et Binchois; elle est perfectionnée par Okeghem, Agricola, Obrecht, Josquin des Près; enfin Willaert, Gombert, Jannequin, Cyprien de Rore et Palestrina lui donnent l'expression.

Étude claire et érudite, tout à la glorification de notre école Neérlandaise qui produisit les plus célèbres musiciens du XVIe siècle, et de laquelle dépendent les écoles française, napolitaine, vénitienne et romaine.

330 **J. Destrée.** *De la Restauration de l'industrie de la Tapisserie en Belgique.* Tirlemont, Claeys, 1905.

Opuscule traitant en général des gobelins et de la tapisserie d'art, en particulier des anciens tapis belges.

331 **Jos. Berthelé.** *Archives campanaires belges et rhénanes.* Notes sur divers fondeurs de cloches ambulants du Bassigny, ayant travaillé à Bruges, à Tournai, à Mons, à Liège, à Malmidy, à Aix-la-Chapellé, etc. — ARABAn. 1905. 5e sér., t. VII. p. 465-618.

I. *Les fondeurs.* Courtes biographies d'une quarantaine de fondeurs du Bassigny (Haute-Marne), qui sont venus couler des cloches, sur place ou dans des ateliers momentanés, en Belgique, pendant la première moitié du XIXe siècle.

II. *Les cloches.* Enumération dans l'ordre alphabétique des localités où se trouvent ces cloches. Notons pour la Flandre: Bruges (cathédrale et couvent des Sœurs Redemptoristines), Coxide, Dadizeele, Furnes (Saint-Nicolas), Heestert, Houthem, Ichteghem, Kerkhove, Messines, Moorseele, Ooteghem, Paschendaele, Pitthem, Pollinchove, Rousbrugge, Ruddervoorde, Thourout, Tieghem, Vinckhem, Warnêton, Zonnebeke.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

332 **H. von Sybel.** *The history and litterature of the crusades.* Translated from the german and edit. by Lady Duff Gordon. With an index. (New universal library.) Londres, Routledge, 1906, in-18, 275 p. Sh. 1.

333 **A. Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich.* T. II. Der Kreuzzug (1187-1191). Leipzig, Dyk. 1906, in-8. M. 18.

334 **J. Schmidlin.** *Geschichte der deutschen Nationalkirche in Rom. S. Maria dell' Anima.* Fribourg. e. Brisgau, Herder, 1906, in-8, XX — 815 p. (ABelges, 1905, t. VIII, p. 92-95 = U. Berlière).

Histoire sociale, économique et juridique d'un hospice national fondé à Rome par Jean Petri de Dordrecht à la fin du XIV[e] s., et entretenu dans la suite aux frais de bienfaiteurs néerlandais liégeois et allemands. Cette étude met en lumière le phénomène, si important dans notre histoire, de la nombreuse participation des Belges, Liégeois et Flamands, aux postes de curie. Nombreux renseignements biographiques.

335 **Ch. Terlinden.** *Guillaume I[er], roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* T. II. Le Concordat. Bruxelles, De Wit, 1906, in-8.

336 **E. Fournier.** *Pierre de Colmieu était-il prévôt de Saint-Omer en 1227 ?* — RQH. 1906, t. LXXX, p. 227-230.

Bien qu'on l'ait cru généralement, P. de Colmieu — qui devint plus tard archevêque de Rouen et cardinal — n'était pas prévôt de Saint-Omer en 1227. La dignité prévôtale était occupée par Pierre de S. Aldegonde, à qui Pierre de Colmieu ne succéda qu'en 1229. C. C.

337 **Arnold Fayen.** *L'élection de Foulque, comme abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin, à Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 229-237.

Différend jugé devant la cour pontificale d'Avignon (1317-1320). En annexe, trois documents des archives du Vatican.

338 [LV, 382]. **J. Thonon.** *Un évêque d'Ypres de la Hesbaye wallonne, Guillaume Delvaulx, de Blehen.* (ABelges, 1906, t. VIII, p. 43 = J. Closon.)

339 [LV, 235, 503]. **E. Rembry.** *François-Joseph De Mulder, le dernier esclave brugeois.* (RPE. 1905-1906, t. X, p. 15*-17*.)

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE ET HIÉRARCHIE.

340 **André Bonnefons.** *Le culte de la Raison pendant la Terreur.* — RQH. 1906, t LXXX, p. 199-222.

Un intéressant article sur la préparation, l'introduction et la manière de célébrer cette abomination, que la République française chercha à introduire même chez nous.. C. C.

341 [LVI, 228] **E. Lesne.** *La hiérarchie épiscopale, provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie, depuis la réforme de Saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882).* (RHE. 1906, t. VII, p. 633-639 = M. Vaes.)

M. Vaes soutient contrairement à l'opinion de M. Lesne, que le tableau des pouvoirs métropolitains tracé par Hincmar n'est pas conforme au droit régnant au IX[e] siècle, mais correspond aux idées personnelles de l'archevêque de Reims. Il relève aussi plusieurs inexactitudes dans le premier chapitre de l'étude de M. Lesne, où il est question de la ruine de l'organisation provinciale à l'époque mérovingienne.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

342 **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 5-48. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 100-101 = A. Poncelet, S. J.)

Le D[r] L. Van der Essen commence une série d'études sur les Saints Mérovingiens de Belgique, en s'occupant de ces *Vitae* qui n'ont pas encore été jusqu'ici suffisamment passées au crible de la critique. La première livraison des *Analectes* contient trois études : I. La plus ancienne *Vita* de Saint-Bertuin de Malonne ; II. Les biographies de Saint-Mommelin, évêque de Noyon-Tournai († vers 686) ; III. Les biographies de Saint-Monon, solitaire dans la forêt d'Ardenne, à Nassogne. Dans la seconde étude, qui seule rentre dans le cadre de cette revue, l'auteur montre que des deux biographies de Saint Mommelin, que nous possédons, la *Vita Vallicellensis*, éditée en partie par Ghesquière, est la première en date et remonte à la fin du IX[e] siècle ; la *Vita Noviomensis*, éditée par le P. Van Hecke, serait du IX[e] ou du XII[e] siècle. J. M.

343 **Meurisset.** *Saint Eloi, évêque de Noyon.* Considérations sur sa vie et son temps. Chauny, Ronat, 1905, in-8, IV-242 p. avec pl.

344 **R. Dupont.** *Eene « cluseneghe » te Nieuwpoort.* — B. 1906, t. XVII, p. 110-112.

Au moyen-âge, existait en beaucoup d'endroits un ermitage bâti sur le cimetière attenant à l'église. Ces « *clusen* » étaient

habitées par des religieuses ou de pieuses femmes, qui, après avoir fait des vœux solennels, s'y enfermaient avec l'autorisation de l'autorité ecclésiastique. Les comptes de la ville de Nieuport nous font connaitre quatre recluses en cette ville, depuis 1410. La *cluse* fut démolie en 1505.

Dans la *Gazette van Brugge*, (n. 28 Juli, 1906) M. D. L. nous donne quelques indications sur d'autres ermitages en Flandre.

M. V. D.

345 **Belgische Jesuïeten** *die stierven voor hun geloof en hunnen roep.* — B. 1906, t. XVII, bl. 96.

JEAN BERNIER DE FAYT

ABBÉ DE SAINT-BAVON DE GAND

1350-1395

D'APRÈS DES DOCUMENTS VATICANS.

En publiant cette notice sur un des abbés les plus marquants de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, mon intention n'est pas d'écrire une biographie complète de Jean de Fayt. Les matériaux font défaut pour une partie de sa vie. Les renseignements fournis par Van Lokeren sur son administration à St-Bavon sont trop parcimonieux ou inexacts. L'exposé de l'état économique, religieux et social de cet important monastère gantois réclamerait un examen minutieux des archives, assez riches, qui se trouvent dispersées à Gand. Son rôle politique et religieux pendant le grand schisme d'Occident ne sera connu que le jour où nous possèderons un dépouillement systématique des actes pontificaux de cette période et une étude plus fouillée encore que le travail, d'ailleurs si méritoire, de M. Noël Valois, sur les vicissitudes des deux obédiences dans notre pays.

En attendant que ce travail d'ensemble soit en voie d'exécution, il m'a semblé qu'une étude de détail serait une contribution utile à l'histoire du schisme en Flandre autant qu'à celle des relations de nos pays avec la Papauté d'Avignon. Ses lacunes mêmes, en frappant davantage ceux qui liront ces pages, les engageront à les signaler et, au besoin, à les combler. L'appoint que les documents Vaticans apportent à l'histoire de Jean de Fayt est assez important; ils permettent de faire mieux connaître sa famille, son élection, ses relations avec la Cour d'Avignon, et l'intervention directe de la Papauté dans la direction des monastères au XIVe siècle. Jean de Fayt dut sa nomination à la faveur dont il jouit auprès de Clément VI; il fut imposé par le pape, malgré les instances du comte de Flandre, qui patronnait un membre d'une famille distinguée de Gand. Il fut agréé malgré tout, et son abbatiat fut un des plus longs dans la série déjà longue des abbés de St-Bavon (1).

(1) Les auteurs qui ont traité de Jean de Fayt, presque tous d'une façon incomplète ou inexacte, sont TRITHÈME, *De script. eccl.*, c. 691, et *Catal. vir. ill. Germaniæ*, c. 142, reproduit par Fabricius et autres compilateurs anciens; SANDERUS, *Gandavum*, 1627, pp. 365-366; FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, t. II, pp. 636-637; *Gallia christ.*, t. V, col. 182; PAQUOT, *Mémoires*, t. VIII, pp. 170-171; D. FRANÇOIS, *Bibl. gén. des écrivains de l'ordre de S. Benoit*, 1777, t. I, pp. 46, 311; VAN LOKEREN, *Histoire de l'abbaye de St-Bavon à Gand*. Gand, 1855, pp. 127-134; Bon DE St-GENOIS dans *Biographie nationale de Belgique*, t. X, col. 414-415; B. HAURÉAU dans le *Journal des savants*, 1902, pp. 235-237; JULES DESILVE, *Note sur la vie et les œuvres de Jean du Fay, abbé de Saint-Bavon* (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, 1903, pp. 301-304); PAUL FREDERICQ, *Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants* (*5 octobre 1349*) *et sur le Grand Schisme d'Occident* (*1378*) dans *Bullet. de la classe des Lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, pp. 683-718.

La notice manuscrite donnée par D. Landelin Delacroix dans son *Relatio historica abbatum monasterii Elnonensis*, datant de 1699 (ms. 480 de Valenciennes, f° 88, publiée par MANGEART, *Catal. des mss. de Valenciennes*. Valenciennes, 1860, p. 720) n'est pas plus exacte que les notices imprimées.

I.

La première fois qu'on rencontre, à ma connaissance du moins, le nom du futur abbé de Saint-Bavon, c'est le 1r août 1346. Jean de Fayt était alors moine de l'abbaye bénédictine de St-Amand, au diocèse de Tournai, et bachelier en théologie de l'Université de Paris. Dans un rouleau de suppliques présenté au pape Clément VI par l'Université, on sollicitait pour lui la collation d'un prieuré, dignité, office ou bénéfice à la collation du monastère de Marmoutiers. Peut-être l'intéressé visait-il les prieurés de Beaurain et de Maintenay situés dans l'ancien Ponthieu ou celui d'Œuf-en-Ternois, qui dépendaient du grand monastère Tourangeau. Le pape répondit par la collation d'une expectative de bénéfice, d'un revenu de cent livres, à la collation de l'abbaye de St-Amand (1). Je ne sais si Jean de Fayt obtint cette faveur. Une autre dignité autrement importante ne devait pas tarder à lui échoir.

Le moine de St-Amand n'était pas un inconnu à Avignon. Dès 1346 il avait publié une table des Morales d'Aristote, que Clément VI avait fait transcrire pour sa bibliothèque, dans laquelle on signale également la table des sermons de St Augustin composée par Jean de Fayt (2).

Trois ans plus tard le moine de St-Amand se retrouvait à Avignon, faisant partie de la délégation envoyée par l'Université de Paris pour mettre Clément VI au courant des excès commis par les Flagellants.

Le 5 octobre 1349 il prononçait contre cette secte un

(1) Archiv. Vatic., *Reg. Suppl.*, t. XI, f. 156v; Denifle, *Chartular. Univers. Parisien.*, t. II, p. 596; Berlière, *Suppliques de Clément VI* (*Analecta Vaticano-Belgica*, t. I.) n. 1035.

(2) L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 488.

sermon en présence du pape et de la cour pontificale [1]. Le souvenir de cette réunion extraordinaire a été conservé dans la chronique d'un contemporain, Jean de Noyal, abbé de St-Vincent de Laon : « et quant ces nouvelles furent venues à la congnoissance du pappe, il fit une grant convocacion de prelas, en laquelle fit le sermon, présent le pappe, au propos de eulx condempner, maistre Jean Bernier, maistre en théologie, moinnes de Saint Amand, qui lors fut fait abbes de Saint Bavon de Gand. Et en iceste convocacion fut du pappe, par grant délibéracion, iceste esmeute et assemblée condempnée et excomuniée » [2].

La distinction, dont Jean de Fayt avait été l'objet en cette circonstance, appela l'attention sur sa personne. L'abbé de St-Bavon de Gand était mort le 15 mars précédent, laissant à la disposition du pape, en vertu de la réserve générale des bénéfices, la nomination à cet important monastère. Clément VI jeta les yeux sur le moine de St-Amand pour le préposer à la grande abbaye gantoise.

Cette nomination n'était pas sans offrir des difficultés; c'était imposer un étranger à l'un des monastères les plus puissants de Flandre, où déjà, à plusieurs reprises, on avait eu l'occasion de subir le contre-coup des réserves pontificales. Peut-être les contestations des moines de St-Bavon dans les élections abbatiales avaient-elles été

---

(1) Le sermon, conservé dans deux manuscrits de Douai et de Mons, a été publié intégralement par M. Paul Fredericq (*Bullet. de la classe des Lettres de l'Acad. de Belgique*, 1903, pp. 694-708); cf. Fredericq, *Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden* t. II, p. 87 ; *Corpus document. inquisit.*, t. II, p 303; *De Secten der Geeselaers*, 1897, p. 32. D. François, qui parle correctement de ce sermon (*Bibl. gen.*, I, p. 311) l'attribue d'abord à un certain Amand, abbé de St-Bavon (I, p. 46).

(2) Aug. Molinier, *Fragments inédits de la Chronique de Jean de Noyal* (*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1883, p. 352; tiré-à-part, Paris, 1883, p. 7).

cause de cette immixtion de la curie. A la mort de l'abbé Gérelme Borluut, les moines s'étaient divisés en deux camps ; l'un s'était prononcé pour Jean Van der Moere (*de Moro*), l'autre pour Jean d'Outrelys. En dépit des démarches tentées par les deux compétiteurs à Avignon (1), et, à la suite de la cession spontanée du premier, comme le second manquait de « littérature », le choix du pape Benoit XII se porta le 10 octobre 1341 sur un étranger, Pierre Emmenant d'Alewaigne, bachelier en théologie, moine de l'abbaye de St-Bertin (2).

Le 21 novembre suivant, le nouvel abbé s'engagea par procureur à payer les services dus pour sa promotion (3), ce qu'il exécuta les 15 octobre 1342 et le 23 juin 1343 (4). Le 13 janvier 1343, il obtenait l'autorisation de contracter un emprunt de 1000 florins d'or pour les nécessités de son monastère (5). Une lettre de Clément VI du 2 avril de cette année explique les raisons de cet emprunt nettement personnel en dépit des formules de la chancellerie. Jusqu'à ce jour, le nouvel abbé de St-Bavon n'avait pas quitté Avignon, où le pape le retenait à ses ordres. Il avait beau écrire au prieur et au couvent de son abbaye pour en obtenir de l'argent ; les moines gantois faisaient la sourde oreille. Le pape intervint, mais sans effet. C'est alors qu'il enjoignit à l'abbé de St-Amand, au doyen du chapitre de Tournai et à l'archidiacre de Bruges, de rappeler les

---

(1) Jean Van der Moere s'était rendu lui-même à Avignon pour défendre sa cause; il obtint l'autorisation de rentrer au pays le 14 juillet 1340 (*Reg. Avin.* 54, f. 108; VIDAL, *Lettres communes de Benoit XII*, n. 8118; annexe I). Les élections des successeurs de Gérelme Borluut sont mal renseignées par Van Lokeren.

(2) *Reg. Avin.* 55, f. 201v; VIDAL, n. 8139; annexe II.

(3) BERLIÈRE, *Invent. analyt. des libri obligationum*, n. 123.

(4) *Ib.*, nos 127, 137. Le 15 novembre 1342, l'abbé Pierre fut autorisé à concéder le tabellionat à un clerc (*Reg. Avin.* 61, f. 48v).

(5) *Reg. Avin.* 61, ff. 239v-240.

délinquants à l'obéissance due au siège apostolique et de les citer à comparaître à Avignon pour répondre de leur méfait (1). En attendant que cette lettre pût sortir son effet, le pape avait cru préférable de donner à Pierre d'Alewagne une autre abbaye, et, en vertu d'une réserve pontificale, il le nomma le 30 mai 1343 à celle de St-Riquier, écartant le candidat des moines, Bernard de Fenquières, lequel eut la malchance d'apprendre cette nomination lorsqu'il était en route pour Avignon, à l'effet d'y faire confirmer son élection (2).

Clément VI fixa alors son choix sur Jean Van der Moere et le nomma le 15 mars 1344 (3). Le 20, l'élu, qui devait se trouver à Avignon, signa l'obligation de ses services (4), qu'il acquitta les 9 décembre de cette année, le 11 décembre 1345 et le 28 février 1347 (5). Il reçut la bénédiction abbatiale des mains d'Anibald, cardinal-évêque de Frascati, le 17 avril 1344 ou peu avant cette date (6).

La mort de l'abbé Jean Van der Moere, survenue le 15 mars 1349 (7), fournit à la Cour romaine l'occasion d'intervenir de nouveau dans les affaires de l'abbaye de St-Bavon. On n'était guère habitué à ces procédés dans

---

(1) *Ib.*, ff. 467-468; v. annexe III.

(2) *Reg. Avin.* 74, f. 527; *Reg. Suppl.* 3, f. 80v; Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 576, n. 1.

(3) *Reg. Vatic.* 161, ff. 74-74v.

(4) Berlière, *Inventaire*, n. 145.

(5) *Ib.*, nos 153, 157, 164.

(6) *Reg. Avin.* 74, f. 317. Le 8 mai 1344, il obtint l'autorisation de lever 1000 florins (*ib.*, ff. 284-284v). Le 4 juin 1345, il reçut la faculté d'accepter à son gré une douzaine de postulants dans son monastère; il se fit en outre octroyer des conservateurs contre les usurpateurs des biens du monastère et obtint des indulgences pour son monastère et pour les fidèles qui assistaient à la procession de S. Liévin et la faculté de créer deux notaires (*Suppliques de Clément VI*, nos 831-836; *Reg. Avin.* 85, f. 530v; *Reg. Vatic.* 168, f. 255).

(7) *Gallia christ.*, t. V, col. 182; Van Lokeren, p. 125.

notre pays, et les réserves générales des bénéfices y provoquaient des critiques fondées, dont l'abbé de S[t]-Martin de Tournai, Gilles li Muisit, qui avait failli lui-même être évincé au profit d'un candidat agréable en curie, s'est fait l'interprète discret dans sa chronique (1).

Les moines de S[t]-Bavon avaient choisi pour remplacer Jean Van der Moere un des leurs, Baudouin Borluut, issu d'une des familles les plus notables de Gand, et qui occupait en ce moment la charge de prévôt de Papingloo (2). L'élu reçut aussitôt la confirmation des vicaires-généraux de l'évêque de Tournai (3), et fut béni le 11 avril 1350 (4).

Cependant Clément VI, usant de son droit de réserve, avait, de son côté, fait choix d'un autre candidat, Jean de Fayt, moine de S[t]-Amand et maître en théologie, et l'avait nommé abbé de S[t]-Bavon le 14 avril 1350 (5). Le nouvel abbé signa son obligation le 8 mai suivant (6).

La nouvelle de cette nomination ne tarda pas de se répandre et parvint à Gand dans le courant de mai.

---

(1) De Smet, *Chroniques de Flandre*, t. II, pp. 396, 436; H. Lemaître, *Chronique et Annales de Gilles le Muisit*. Paris, 1906, p. 267. Guillaume de Ventadour, évêque de Tournai, ancien doyen du monastère bénédictin de Carennac, au diocèse de Cahors, proposait un de ses compatriotes et ancien religieux, Pierre de Viers, lequel, après avoir passé par différents bénéfices réguliers, obtint la crosse de Lobbes le 11 février 1348 (Berlière, *Pierre de Viers, abbé de Lobbes* dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXIII, 1904, pp. 241-254).

(2) Le moine Baudouin Borluut figure comme prévôt de l'abbaye dans des actes du 8 septembre 1335 (Van Lokeren, Docum., pp. 60-61), 1336 (*Acta Sanct.*, t. I januar., p. 173) et en 1350 (Van Lokeren, p. 67); comme prévôt de Papingloo le 23 octobre 1342 (*ib.*, p. 63), et le 20 mai 1350 (*ib.*, p. 66), mais cette dernière pièce doit se rapporter à un acte antérieur. Le 1 avril 1346 figure comme prévôt de l'abbaye Jean Zoeteric (*ib.*, p. 64).

(3) Gilles li Muisit, l. c.; ed. Lemaître, 310.

(4) *Annales S. Baronis* ap. *Chroniques de Flandre*, t. I, p. 451 et *Mon. Germ. hist.*, t. II, p. 191.

(5) *Reg. Avin.* 105, ff. 233-233v; v. annexe IV.

(6) Berlière, *Inventaire*, n. 185.

L'abbé Baudouin Borluut et le couvent de St-Bavon firent appel au comte de Flandre, et, le 17 mai, Louis de Male chargeait quelques personnes de défendre les intérêts du monastère contre le candidat d'Avignon, qu'il considérait comme un intrus (1). Tandis que les moines en appelaient en Cour de Rome, le roi de France écrivait des lettres au pape en faveur de Baudouin Borluut, et le comte adressait une nouvelle supplique au Roi de France :

« Au Roy, no seigneur. Supplie le conte de Flandre que, comme à la supplication doudit conte, le Roy ait par pluiseurs fois escript et prijé à nostre saint Père pour la provision dam Bauduin Borlut, prévost del abbeye Saint Bavon de Gand, compère dou dit conte, à ce que il lui pleuist yceli prouveoir de la croche d'icelle abbaye à laquelle il avoit esté esleus par tous ceux dou couvent d'icelle, quant il pleut nostre dit saint Père ordener d'icelle en la personne de dam Jehan dou Fayt à présent abbé : Il plaise de rechief au Roy escrire et priier à Nostre Saint Père, par les milleurs manières que on porra, affin que ycelli dam Bauduin voelle promouvoir et créer en abbé d'icelle abbeie, en translatant le présent abbé en autre lieu soffissant, si comme par pluiseurs fois espérance en a esté donnée au dit conte » (2).

De son côté Jean de Fayt, qui avait sollicité une indulgence plénière « in articulo mortis » pour lui et pour tous ses moines le 4 novembre 1350 (3), peut-être en vue d'obtenir lui-même une indulgence plénière lors de sa joyeuse entrée, voyant sa provision contestée en Cour de

(1) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*, t. I, pp. 181-182.

(2) Archives du Nord. Chambre des Comptes de Lille. Art. B. 268. n° 7703 du trésor des Chartes, bande de parchemin, non daté (vers 1351), écriture du temps.

(3) Reg. *Avin.* 112, f. 465v.

Rome, prit son recours au pape et lui demanda d'intervenir directement.

Une abbaye, comme celle de S[t]-Bavon, n'était pas une aubaine journalière ; placée entre l'Empire et la France, elle offrait plus d'un avantage. Le 13 novembre, Clément VI chargea l'évêque de Clermont, Pierre d'Aigrefeuille, celui de Cambrai, Pierre André, et le chantre de Seclin, probablement Pierre de Loupsault (1), de faire reconnaître Jean de Fayt comme véritable et légitime abbé de Saint-Bavon en dépit de l'appel interjeté par les moines auprès du siége apostolique (2). Devant une volonté aussi nettement marquée, il fallut s'incliner, et Jean de Fayt fut reconnu comme abbé.

Il restait à solder les services assez élevés pour la provision. Il est à supposer qu'on le fit attendre lui aussi pour toucher quelque argent de Saint-Bavon. Le 23 juin 1351, il réclama une prorogation de terme pour le paiement (3). Il commence à verser le 27 juillet suivant la minime somme de 80 florins (4). Le 26 septembre et le 28 novembre il obtient de nouveaux sursis (5). Le 28 janvier 1352, il paie 115 florins (6), et ses versements se poursuivent graduellement jusqu'au 30 mai 1354, jour où il obtient quittance du total de sa dette (7).

Jean de Fayt, comme on peut l'établir par les lettres pontificales qui lui sont adressées et par ses relations de famille, appartenait à l'ancien diocèse de Cambrai. Nous

---

(1) Il est cité en cette qualité le 22 mai 1349 (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n° 1712.

(2) *Reg. Avin*, 113, ff. 352v-353 ; v. annexe V.

(3) Berlière, *Inventaire*, n° 199.

(4) *Ib.*, n° 201.

(5) *Ib.*, nos 204, 210.

(6) *Ib.*, n° 216.

(7) *Ib.*, n° 306.

voyons cités dans les registres pontificaux deux de ses frères : l'un qui portait le même nom que lui, Jean, ou, comme le dit une lettre de Grégoire XI, Jean *Bernerii* (1), l'autre du nom de Baudouin, qui avait deux fils clercs, Jean et Baudouin (2). Une supplique du 27 mars 1363 signale encore un neveu de l'abbé, Henri Petitfrère, clerc du diocèse de Cambrai (3). Plusieurs de ses parents sont mentionnés dans les suppliques présentées par l'abbé de Saint-Bavon : Gilles Dujardin (*de Gardino*), du diocèse de Cambrai, chanoine de S. Ursmer de Lobbes en 1363 (4). Jacques de Blaugies (*Bliagyes*) et Nicolas du Hamel, clercs du diocèse de Cambrai en 1357 (5), Nicolas d'Hirson (*Hyrchon*), chanoine de Huy en 1361 (6). Le fait qu'en 1352, Jean de Fayt sollicitait pour des parentes des lettres d'admission dans les abbayes de Denain et de Ghislenghien, semble insinuer que sa famille n'était pas une des dernières du pays (7).

Le nom de l'abbé et de ses parents est généralement orthographié *de Fayt*, rarement *Fay*, une fois de *Fayo*; le nom correspond au latin *fagetum*. Les lettres pontificales citent le 26 avril 1318 un Guillaume *dou Fayt*,

(1) *Reg. suppl.* 23 f. 114; 27, f. 139; *Reg. Avin.* 177, f. 415.

(2) *Reg. suppl.* 23, f. 159; 33, f. 307; *Reg. Avin.* 147, f. 47v; 151, f. 555v.

(3) *Reg. suppl.* 36, f. 112v.

(4) *Reg. suppl,* 27, f. 175v; 31, f. 112; 36, f. 120.

(5) *Reg. suppl.* 27, ff. 175-175v; 33, f. 279v.

(6) *Reg. suppl.* 33, f. 307. J'ignore s'il y a quelque relation de famille entre ce personnage et Thierry d'Hirson, prévôt d'Aire et chanoine d'Arras et de Lillers, chapelain du pape cité en 1309 et 1318 (Demay, *Sceaux d'Artois*, nos 2393, 2394; Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, nos 1305-1307, 2405, 2815, 11713 Pierre d'Hirson signalé comme chanoine de St-Omer en 1316 (Mollat, no 1354), un personnage du même nom, procureur en cour d'Avignon en 1361 (Berlière, *Invent. des libri obligat.*, no 507), et Jean d'Hirson, procureur de l'abbé de Vaucelles en 1352 (*ib.*, no 219).

(7) *Reg. Suppl.* 23, f. 211.

chanoine avec expectative de prébende de S[t]-Quentin à Maubeuge ([1]), et un Jacques *de Fageto*, familier du cardinal Pierre d'Ostie, nommé chanoine de S[t]-Géry à Cambrai le 25 juin 1361 ([2]). On connaît un chanoine de Cambrai du nom de Julien *dou Fayt* en 1354 ([3]). Il est impossible de dire si ces personnages appartiennent à la famille de notre abbé, non plus que ce Godemar dou Fayt, qui exerça jusqu'en 1340 les fonctions de gouverneur de Tournai ([4]).

Ce nom de Fayt est-il celui d'une localité d'où serait originaire la famille de l'abbé de Saint-Bavon, ou un simple nom indépendant de toute propriété de famille? Impossible de le dire. Je suis cependant tenté de croire que c'était un lieu de localité, d'où la famille tirait son origine. Mais de quel Fayt s'agit-il? Il y avait dans l'ancien diocèse de Cambrai trois localités de ce nom : Fayt-Château, Fayt-Ville et Fayt-le-Franc dans les anciens doyennés d'Avesnes et de Bavai. Encore une fois impossible de se prononcer en faveur de l'une ou de l'autre.

Deux indications très-nettes et contemporaines permettent d'établir que le vrai nom patronymique de l'abbé de Saint-Bavon et de sa famille était Bernier. Parlant d'un

---

([1]) *Reg. Avin.* 9, f. 399[v]; Mollat, n. 7047.

([2]) *Reg. Avin.* 146, f. 221[v]; cf. 133, f. 231[v].

([3]) Houdoy, *Cathédrale de Cambrai*, p. 46. Un religieux de Bonne-Espérance, nommé Henri de Fayt, curé de Haine-S.-Paul en 1352 (*Cartul. de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. XII, f. 318) doit être natif de Fayt-lez-Seneffe.

([4]) De Smet, *Chroniques de Flandre*, t. II, p. 463. Il existait une famille du Fay à Cambrai, à laquelle doit se rattacher un personnage bien connu, Guillaume du Fay, chanoine de S[te]-Waudru de Mons, décédé le 27 novembre 1474 (Houdoy, pp. 85-92). Une famille de Fay est signalée en 1293 en Picardie et en Artois (Hautcoeur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 346; Demay, *Sceaux d'Artois et de Picardie*, Picardie, n[os] 308, 954) ; une autre, au commencement du XIV[e] siècle, possédait le fief de Boutancourt (Saige, *Chartes du comté de Réthel*, t. I, p. 589).

sermon prononcé en 1349 à Avignon par Jean de Fayt, Jean de Noyal (ou Des nouelles), abbé de St-Vincent de Laon de 1368 à 1396, personnage distingué par ses connaissances, qui probablement avait connu le moine de St-Amand à Paris, et, en tout cas, eut l'occasion de le rencontrer dans les chapitres généraux de l'ordre, l'appelle « maistre Jean Bernier » (1). Une collation de bénéfice, accordée le 27 janvier 1371 au frère de l'abbé, l'appelle *Johannes Bernerii de Fayt* (2). L'attribution de cette lettre au frère de l'abbé, comme nous le dirons plus loin, nous semble certaine. Voilà donc deux documents indépendants l'un de l'autre, qui se rencontrent dans une même appellation. Le deuxième document laisse libre champ à une hypothèse. C'était un usage assez général, et qu'on retrouve à tout instant dans les actes pontificaux, de voir le nom du père accolé à celui des enfants. Sous la forme du génitif, Bernier serait dans ce cas le nom du père de Jean de Fayt, mais cette supposition ne peut s'appliquer aussi facilement au texte de l'abbé de St-Vincent de Laon. Jusqu'à plus ample information, je crois devoir retenir le nom de Bernier comme nom patronymique de l'abbé de Saint-Bavon.

(*A continuer*) D. URSMER BERLIÈRE O. S. B.

---

(1) AUG. MOLINIER, *Fragments inédits de la Chronique de Jean de Noyal, abbé de Saint-Vincent de Laon* (*Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, 1883, p. 352; tiré-à-part, p. 7).

(2) *Reg. Avin.* 177, f. 415.

ANNEXES

I.

Benoit XII autorise Jean van der Moere, moine de St-Bavon de Gand, à quitter Avignon.

1340, 14 juillet.

Dilecto filio Johanni de Moere, monacho monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem. Petitio tua nobis exhibita continebat, quod tu, qui electionem de persona tua a certa parte dilectorum filiorum conventus monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, ad abbatiam dicti monasterii celebratam, contra dilectum filium Johannem de Ultralisam, dicti monasterii monachum, asserentem se a reliqua parte dictorum conventus ad eandem abbatiam electum, apud apostolicam sedem coram dilecto filio nostro Guillelmo, tituli S. Stephani in Celiomonte presbitero cardinali, auditore per nos in negotio electionum hujusmodi specialiter deputato, prosequeris, propter aerem istarum partium, tibi, ut asseris, propter debilitatem tui corporis minime competentem, et etiam propter certa negotia tibi ac illis qui te elegerunt incumbentia, et plurima alia tuum statum et honorem tangentia, ad partes proprias habes necessario te conferre. Quare nobis humiliter supplicasti, ut tibi quod usque ad certum tempus ad dictas partes redire valeres pro dictis expediendis negotiis licentiam concedere dignaremur. Nos itaque tuis in hac parte supplicationibus benignius annuentes, tibi ut de Romana curia recedere et ad dictas partes ire, ac extra dictam curiam usque ad festum S. Michaelis proxime futurum commorari valeas, fel. rec. Nicolai pape III, predecessoris nostri, et qualibet alia constitutione contraria non obstante ; auctoritate presentium liberam licentiam elargimur.

Datum Avinione II idus julii anno sexto.

Reg. Avin. 54, f. 108 ; *Reg. Vatic.* 128, n. 87 ; Vidal, *Lettres communes de Benoit* XII, n. 8118.

II.

Benoit XII nomme Pierre Emmenaut d'Alewaigne à l'abbaye de St-Bavon.

1341, 10 octobre.

Dilecto filio Petro Emmenaut de Alevvaigne, abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem etc. Apostolice solicitudinis... Dudum siquidem monasterio S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, per obitum quondam Getenlini (¹), ejusdem monasterii abbatis, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, due fuerunt in eo, una videlicet de dilectis filiis Johanne de Moro, et altera de Johanne de Ultralisam dicti monasterii monachis a dilectis filiis conventu ejusdem monasterii electiones in discordia celebrate, ipsisque Johanne de Moro et Johanne de Ultralisam electionibus eorum hujusmodi, ad instantiam eorum qui ipsos elegerant, consensum prestantibus, dictus Johannes de Moro ab electione ipsius Johannis de Ultralisam facta ex certis causis ad sedem apostolicam appellavit, et tam Johannes de Moro quam Johannes de Ultralisam predicti ad sedem eandem accesserunt et proponi fecerunt hujusmodi electionum et appellationis negotium in consistorio coram nobis, in hiis omnibus statutis a jure temporibus observatis, ac nos negotium electionum predictarum dilecto filio nostro Guillelmo, tituli S. Stephani in Celiomonte presbitero cardinali, audiendum [202] vive vocis oraculo commisimus et nobis postmodum referendum, et tandem prefatus Johannes de Moro, postquam aliquandiu in hujusmodi negotio coram dicto cardinali processum fuerat, volens obviare dispendiis, que dicto monasterio propter litigiorum anfractus ex vacatione diutina poterant provenire, omni juri quod sibi ex electione sua hujusmodi in abbatia dicti monasterii competebat libere ac sponte cessit

(¹) On avait écrit : *Gecilini*, qu'on a corrigé en : *Getenlini*.

in manibus dicti cardinalis, de mandato nostro vive vocis oraculo sibi facto cessionem hujusmodi admittentis; nosque postmodum merita persone dicti Johannis de Ultralisam per prefatum cardinalem et dilectum filium nostrum Guillelmum, tituli SS. quatuor coronatorum presbiterum cardinalem, examinari fecimus diligenter, et facta nobis super hiis ab eisdem cardinalibus relatione plenaria et fideli, quia invenimus ipsum Johannem de Ultralisam pati evidenter in litteratura defectum, electionem suam cassavimus justitia exigente, ac subsequenter de provisione celeri et felici dicti monasterii, de qua nullus preter nos se hac vice intromittere potest, pro eo quod nos, diu ante vacationem hujusmodi dicti monasterii, provisiones monasteriorum omnium quorum electos electionibus eorum apud dictam sedem cedere ac cessiones hujusmodi admitti, seu eorum electiones per nos cassari contingeret, dispositioni nostre reservantes, decrevimus ex tunc irritum et inane si secus super hiis per quoscunque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contingeret attemptari, cogitare cepimus diligenter, et demum post deliberationem, quam ad preficiendum ipsi monasterio personam utilem et etiam fructuosam, per quam monasterium ipsum posset salubriter dirigi et feliciter gubernari, cum nostris fratribus habuimus diligentem, ad te monachum monasterii S. Bertini, dicti ordinis, Morinensis diocesis, in sacra theologia bacallarium, ordinem ipsum expresse professum et in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, litterarum scientia, vite munditia, honestate morum, conversatione laudabili et aliis multiplicium virtutum meritis fide digna testimonia perhibentur, convertimus oculos nostre mentis, quibus omnibus debita meditatione discussis, de persona sua dicto monasterio S. Bavonis, de ipsorum fratrum consilio auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in abbatem, curam et administrationem ipsius tibi tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo, firma concepta fiducia quod dirigente Domino actus tuos prefatum monasterium S. Bavonis per tue industrie ac circumspectionis fructuosum

studium tuumque ministerium studiosum regetur utiliter et prospere dirigetur, et grata in eisdem spiritualibus et temporalibus auctore Domino suscipiet incrementa. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus quatenus onus regiminis dicti monasterii S. Bavonis suscipiens reverenter sic te in eo salubriter exercendo fidelem exhibeas ac etiam studiosum, quod idem monasterium per laudabile tue diligentie studium gubernatori provido et fructuoso administratori [202ᵛ] gaudeat se commissum, tuque preter retributionis eterne premium, nostre ac dicte sedis favoris et gratie exinde merearis percipere incrementum.

Datum Avinione VI idus octobris anno septimo.

In eodem modo, dilectis filiis conventui monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis [ut praefatum abbatem suscipiant eique obediant.] Datum ut supra.

In eod. modo, dilectis filiis universis vassallis monasterii S. Bavonis Gandensis, [ut praefato babati fidelitatem ac consueta servitia et jura exhibeant.] Datum ut supra.

In eod. modo, venerabili fratri... episcopo Tornacensi [ut eidem abbati ac monasterio S. Bavonis praefato in ampliandis et conservandis juribus eorundem favere velit]. Dat. ut supra.

In eod. modo. Dilecto filio nobili viro Ludovico, comiti Flandrie, salutem etc. In amore virtutum et illarum operibus presertim circa ecclesias et monasteria eorumque ministros favorabiliter exercendis decet devotionem tuam se habere continue studiosam, maxime cum ex hoc ei procul dubio et divine benedictionis premium et laudis humane preconium acquiratur. Dudum siquidem etc., usque : suscipiet incrementa. Quocirca nobilitatem tuam rogamus et hortamur attente, quatenus eundem Petrum abbatem et monasterium sibi commissum habens pro nostra et apostolice sedis reverentia propensius commendata, in recuperandis, ampliandis et conservandis juribus suis sic te ipsis favorabilem exhibeas quod idem abbas per tue auxilium gratie in commisso sibi monasterii

predicti regimine se possit utilius exercere, tuque misericordiam divinam ac nostram et dicte sedis benedictionem exinde valeas uberius promereri. Datum ut supra.

In eodem modo. Carissimo in Christo filio Philippo, regi Francorum illustri, salutem. In amore virtutum (etc.)... Dudum siquidem etc. usque : suscipiet incrementa. Cum igitur ut idem abbas in exercenda dicti monasterii administratione facilius proficere valeat, favor regius sibi esse noscatur plurimum oportunus, serenitatem regiam rogamus et hortamur attente quatenus eundem abbatem et commissum sibi monasterium habens pro divina et apostolice sedis reverentia propensius commendata, in ampliandis et conservandis juribus suis te reddas ipsis favorabilem et in cunctis oportunitatibus gratiosum, ita quod idem abbas tue celsitudinis fultus auxilio in executione commissi sibi monasterii predicti regiminis possit Deo propitio prosperari, ac tibi exinde a Deo perennis vite retributio et a nobis condigna proveniat actio gratiarum. Datum ut supra.

Reg. Avin. 55, ff. 201v-202r; *Reg. Vat.* 129, n. 425; Vidal, n. 8439.

III.

Clément VI charge l'abbé de St-Amand, le doyen de Tournai et l'archidiacre de Bruges d'obliger les moines de St-Bavon à avancer de l'argent à leur abbé et à recevoir les officiers établis par lui.

1343, 2 avril.

Dilectis filiis.. abbati monasterii Sancti Amandi in Pabula, Tornacensis diocesis, et.. decano Tornacensis ac.. archidiacono Brugensi (1). Tornacensis ecclesiarum salutem, etc. Dudum dilecto filio Petro, abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, Tornacensis diocesis conquerendo coram nobis graviter exponente quod ipse licet, quem ex eo apud nos retinuimus

(1) Burgen. *Cod.*

hactenus et etiam retinemus, quod ejus presentia pro nostris et ecclesie Romane negotiis nobis existere noscitur oportuna, priori et conventui dicti sui monasterii sepe scripsisset ut de proventibus ad mensam suam abbatialem spectantibus, sublatis et amotis impedimentis que ipsi prior et conventus apposuisse dicebantur, sibi apud sedem apostolicam nostris et ejusdem ecclesie Romane insistendo obsequiis residenti necessaria transmitti permitterent et etiam procurarent, ipsi tamen hoc facere in ejusdem abbatis et sui predicti monasterii, cujus negocia et utilitates promovere apud sedem prefatam memoratus abbas non desinit, neglexerant seu etiam recusarant, nos tantam inhumanitatem et inobedientiam aborrentes supradictis priori et conventui per litteras nostras in virtute obediencie injungendum duximus et mandandum ut abbati predicto tot de dictis proventibus per procuratores et administratores ipsius percipi et eidem transmitti ad eandem sedem permitterent et etiam procurarent, quantum esset in eis quod ipse posset exinde juxta decentiam status sui sustentari congrue [467] negociaque apud eandem sedem promovere predicta, quamdiu de beneplacito nostro moraretur ibidem. Cum autem, sicut intelleximus displicenter, prefati prior et conventus litteras nostras hujusmodi presentatas eisdem, deducentes dampnabiliter in contemptum non solum contenta in eis rationi et equitati utique congrua recusarunt contumaciter adimplere, quin potius ne possent ad effectum deduci exquisitis coloribus et fraudibus procuraverunt in sue dampnacionis ac nostri et dicte sedis contemptus cumulum, in bonis et proventibus ipsius abbatis per laicalem potenciam impedimenta prestari et apponi, procuratoribus et administratoribus prelibatis ejectis ab administratione ipsorum turpiter et expulsis. Nos volentes ejusdem abbatis in hac parte providere indempnitatibus ac super tantis tamque gravibus inobedienciis et rebellionibus ac excessibus, ne in perniciem aliorum in succedentia temporum secula sine correctione debita pertranseant, justitiam exhibere, discretioni vestre per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus vos vel duo aut unus

vestrum per vos vel alium seu alios prelibatos priorem et conventum ex parte nostra moneatis et etiam requiratis eisque sub excommunicationis in personas singulares ipsorum et suspensionis in conventum predictum penis et senteuciis mandetis et districtius injungatis ut infra certum peremptorium terminum competentem, quem eis duxeritis super hoc prefigendum, impedimenta hujusmodi de dictis bonis et proventibus amoveri procurent penitus, dictis procuratoribus et administratoribus ejusdem abbatis ad officia de quibus, ut premittitur, amoti fuerunt et administraciones suas restitutis plene ac libere sicut prius et contenta in nostris predictis litteris adimplere quantum in eis fuerit studeant cum effectu, non impediendo ulterius procuratores, administratores vel officiales abbatis prefati nec impediri procurando per se vel alium seu alios directe vel indirecte, publice vel occulte, quominus ipsi administracionem bonorum et jurium ad eundem abbatem spectantium gerere valeant ac etiam exercere. Alioquin ad promulgationem dictarum penarum et sententiarum ac publicacionem et aggravacionem ipsarum, prout rebellionis inobediencia ac contumacie ipsorum protervia exegerit et rationis fuerit procedatis. Non obstantibus etc. privilegiis... Seu si eis vel eorum aliquibus communiter vel divisim etc.... Rursus quia parum prodesset humilibus humilitas, si contemptus contumacibus et rebellibus non obesset, priorem et conventum predictos nec non specialiter illos ex eis quos rebellionum, inobedienciarum et excessuum predictorum per informacionem simpliciter et de plano, sine strepitu et figura judicii faciendam a vobis fuisse repereritis principales et precipuos patratores peremptorie citare curetis, ut ipsi conventus per procuratorem seu sindicum ydoneum, ceteri vero principales patratores predicti personaliter infra certum alium terminum peremptorium competentem apostolico conspectui se presentent super dictis inobedienciis, rebellionibus et excessibus responsuri, facturi et recepturi quod justicia suadebit ac mandatis et beneplacitis apostolicis humiliter parituri. Diem autem hujusmodi citationis et formam et quicquid

inde feceritis nobis per vestras litteras vel instrumentum publicum harum seriem continens fideliter intimetis. Porro si forsan pro premissis monitionibus, requisitionibus, mandatis et publicationibus faciendis et exequendis ad villam de Gandavo, dicte diocesis, et monasterium supradictum tutus non pateret accessus, ut fraudi et dolo quibuslibet super hiis obvietur, volumus quod in synodis ecclesie Tornacensis et locis aliis partiumearum publicis, de quibus vobis videbitur, et verisimilis existat presumptio quod ad eorum quos tangunt premissa possint noticiam pervenire [468], per publici propositionem edicti ea exequi et complere sicut oportunum fuerit studeatis, decernentes in casu predicto moniciones, requisitiones, mandata, citationes et alia supradicta perinde valere ac illos quos contingunt adeo artare ac apprehendere ac si eis presencialiter facta essent. Constitutione quacunque contraria non obstante. Datur Avinione IIII nonas aprilis anno primo.

Reg. Avin. 61, ff. 467-468.

IV.

Clément VI nomme Jean de Fayt à l'abbaye de S[t]-Bavon.

1350, 14 avril.

Dilecto filio Johanni Defait, abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, ordinis S. Benedicti, Tornacensis diocesis, salutem etc. Inter solicitudines varias.... Dudum siquidem quondam Johanne, abbate monasterii S. Bavonis Gandensis.... regimini ejusdem monasterii presidente, nos intendentes eidem monasterio, cum vacaret, per apostolice sedis providentiam ydoneam preesse personam, provisionem ipsius monasterii ea vice dispositioni nostre duximus specialiter reservandam.... Postmodum vero prefato monasterio per obitum Johannis abbatis predicti, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, nos vacatione hujusmodi fidedignis relatibus intellecta..., demum ad te monachum monasterii S. Amandi in Pabula, ordinis et diocesis predictorum, in

theologia magistrum, ordinem ipsum expresse professum, in sacerdotio constitutum, cui de religionis zelo, vite munditia, et aliis multiplicium virtutum meritis apud nos fide digna testimonia perhibentur, convertimus oculos nostre mentis, quibus omnibus attenta meditatione pensatis, de persona tua eidem monasterio S. Bavonis, de dictorum fratrum consilio, auctoritate apostolica providemus, teque illi preficimus in abbatem, curam et administrationem ipsius monasterii tibi, tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo....

Datum Avinione XVIII. kal. maii, anno octavo.....

. . . .

[233ʳ]. In eodem modo. Dilecto filio nobili viro Ludovico, comiti Flandrie. Salutem etc. Gratie divine premium etc. Dudum siquidem etc. usque dirigetur. Quocirca nobilitatem tuam rogamus et hortamur attente quatenus eundem abbatem, et commissum sibi monasterium habens pro nostra et dicte sedis reverentia propensius commendata, dicto abbati in recuperandis ampliandis et conservandis juribus eorundem, te favorabilem exhibeas ac etiam liberalem, ita quod idem abbas tuo favore subfultus in commisso sibi monasterii antefati regimine se possit utilius exercere, tuque proinde divinam ac sedis ejusdem benivolentiam uberius consequi merearis. Datum ut supra.

Reg. Avin. 105, ff. 233-233ᵛ; *Reg. Vatic.* 192, f. 83ᵛ, n. 231.

V.

Clément VI charge les évêques de Clermont et de Cambrai et le chantre de Seclin d'installer Jean de Fayt à St-Bavon.

1350, 13 novembre.

Venerabilis fratribus... Claromontensi et... Cameracensi episcopis et dilecto filio... cantori ecclesie Sicliniensis, Tornacensis diocesis, salutem etc. Dudum quondam Johanne, abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis,

ordinis sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, regimini ejusdem monasterii presidente, nos cupientes eidem monasterio, cum vacaret, per apostolice sedis providentiam ..... preesse personam, provisionem ipsius monasterii ea vice dispositioni nostre duximus specialiter reservandam, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contingeret attemptari. Postmodum vero prefato monasterio per obitum Johannis abbatis predicti, qui in partibus illis diem clausit extremum, abbatis regimine destituto, nos vacatione hujusmodi fidedignis relatibus intellecta, de persona dilecti filii Johannis, abbatis dicti monasterii prefato monasterio tunc, ut prefertur, vacanti auctoritate apostolice duximus providendum, preficientes ipsum eidem monasterio in abbatem, curam et administrationem ipsius tam in spiritualibus quam in temporalibus plenarie committendo. Verum, sicut nuper ejusdem Johannis abbatis conquestione percepimus, Balduinus Bourluut, monachus dicti monasterii, pretextu cujusdam electionis de ipso Balduino per dilectos filios conventum ejusdem monasterii per obitum dicti Johannis predecessoris tunc vacantis et confirmationis ejusdem electionis per loci ordinarium post et contra reservationem et decretum hujusmodi presumptarum de facto in eodem monasterio temere se intrusit ipsumque occupavit et detinuit, prout detinet indebite occupatum, fructus, redditus et proventus dicti monasterii ad eumdem Johannem spectantes percipiendo temere ex eodem, ac nichilominus tam ipse quam prefati conventus ab hujus provisione et prefectione dicti Johannis et ejus occasione ad sedem apostolicam licet frivole appellasse dicuntur. Cum [353] autem appellationis remedium alicui non debeat in sua nequitia patrocinium exhibere, nos volentes ut hujusmodi provisio par nos facta de persona ipsius Johannis superstitis suum debitum sortiatur effectum, discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatenus vos vel duo aut unus vestrum per vos vel alium seu alios prefatum Johannem tanquam verum abbatem ipsios monasterii per dictos conventum et alias personas

ipsius monasterii faciatis auctoritate nostra recipi et admitti ipsiusque monasterii et administrationis ejusdem pacifica possessione gaudere ac sibi de omnibus juribus dicti monasterii Sancti Bavonis ad abbatiam ipsius spectantibus integre responderi et tam ab ipsis quam ab aliis ejusdem monasterii subditis obedientiam et reverentiam debitam exhiberi ac ejus pareri efficaciter salubribus monitis et mandatis, eumdem Balduinum intrusum a possessione ipsius monasterii penitus expellendo ac de fructibus perceptis per eum dicto Johanni abbati plenam et debitam satisfactionem impendi, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Non obstante si eisdem Balduino et conventui vel quibusvis aliis conjunctim vel divisim ab eadem sit sede indultum quo interdici, suspendi vel encommunicari non possunt per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Quod si dictus Balduinus intrusus mandatis nostris hujusmodi parere forte contempserit, ipsum peremptorie auctoritate nostra citetis ut infra certum terminum sibi per nos statuendo apostolico se conspectui personaliter representet facturus et recepturus super hiis quod justitia suadebit, diem vero citationis et formam et quidquid super hiis feceritis nobis per vestras litteras seriem continentes fideliter rescribatis. Datum Avinione id[ibus] novembris anno nono.

Reg. Avin. 113, ff. 352v-353.

De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens

OVER NIEUPOORT (1).

I. Boek.

Dit boek berust bij, en behoort toe aan Mr Polydor Rybens.

Het draagt als titel op den buitenkant: « Beschrijving der stad Nieuport », op den binnenkant: « Deezen boek, inhoudende de beschrijving der stad ende haven van Nieuport in het graefscap van Vlaenderen, benevens alle de merceweerdigheden er in begrepen, voorgevallen zoo binnen deze stad als in de omliggende plaetsen ende landen, is gemaeckt, opgesteld ende bijeenverzamelt door Baes Joannes Baptista Rijbens, meester bakker ende sekretaris der redenryke gulde van rhetorica, geboortig ende woonende binnen deeze stad ». « Eerste Deel »..

Er zijn twee deelen van dit werk. Wij hebben maar het eerste ter hand; het tweede deel is thans in bezit van den Heer notaris De Brauwere van Veurne.

De kronijk ligt in karton ingebonden. Zij beslaat 523 enkele bladzijden op groot f° papier, eigenhandig (2)

---

(1) 't Zijn de bl. over den Franschen tijd, die wij in de bespreking dezer kronijk bijzonder in 't oog hebben: van bl. 69 voort.

(2) Zie het handteeken van J. B. Rybens in den doopregister van 1793.

en net geschreven. Van bl. 423 is er een licht verschil in 't geschrift waar te nemen, en wat verder nog verschilt dit van bladzijde tot bladzijde of beter van stuk tot stuk.

Thomas Carolus De Roo vader, zette waar 't noodig was, en onderteekende ze meestal, kantteekeningen, die Rijbens verbeteren en aanvullen ([1]).

Taal en schrijftrant zijn eenvoudig, bezorgd en staan aan: het verhaal is enkele malen afgezet door eene daverende ontboezeming.

II. Schrijver.

De schrijver, J. B. Rybens, werd den 25 September 1757 geboren te Nieupoort waar hij bleef wonen tot zijn sterfdag den 24 Juli 1818. Hij was, volgens hooger staande titel, meester bakker en secretaris van de rederijkersgilde voorzeker sedert 1796. Zijn vader ook Joannes Bapt., was uit Duinkerke afkomstig ([2]). De familie Rybens was te Nieupoort van de welstellendste, en hare leden telden onder de bijzonderste scheepsreeders.

Nochtans voor zoover wij konden onderzoeken, oefende hij, de schrijver dezer kronijk, in den franschen tijd, niet de minste openbare bediening uit : was het om zijne gezindheid of om het vreemdelingschap der familie : wij weten het niet.

Wanneer Rybens zijn boek schreef staat niet aangeteekend ; enkel kunnen wij vaststellen dat hij het niet vóór 1800 begon ([3]).

([1]) Thomas Carolus De Roo, vader, 1768-1852, teekent als ambtenaar van den burgerstand en greffieklerk in 1819. IIe chartersboek op dit jaar. Stadsarchief n. 164.

([2]) Zie de doop- en doodregisters van die jaren en de kerkrekening van 1796.

([3]) Bl. 2.

't Ware niet zonder belang te weten of het werk in één trek werd geschreven naar een voorafgemaakt klad, of effenaan en bij stukken. We meenen dat bij ver het grootste deel in eens werd afgemaakt; van bl. 423 echter voort schijnen, nevens het verschil van schrift, sommige plaatsen (o. a. bl. 478, 502, 514 en meer) aan te wijzen dat schrijver slechts van tijd tot tijd aanvulde.

Zijn ambacht bracht hem in betrekking met het volk, en aan den toog eener goed-gekalante bakkerij is er wel 't een en 't ander te vernemen. Aan een anderen kant, door zijn ambt in het rederijkersgild, vond hij het gezelschap der meer begoede, verstandige en bezadigde klas der burgerij. Ongetwijfeld was zijne geleerdheid en ontwikkeling niet vreemd aan de keus van Rybens tot het schrijversambt. Ten anderen, er staat in zijn boek een tal van kennissen over aardrijkskunde, kunst, godsdienst, geschiedenis, die hem boven het gewoon peil verheffen.

Hij was kristen-katholiek en hield het met de trouwgebleven priesters : bewijzen hiervan liggen talrijk het boek door.

Hij was vijand van de Franschen, die vreemde indringers, en uitbuiters van zijn volk en dezes welstand, en hij valt soms in hevige bewoording tegen hen uit (¹).

(¹) Zoo (bl. 225 : 28 Nov. 1798); ter gelegenheid van het feestmaal opgediend bij het weggaan der jonkheden van de eerste requisitie « aerm warm broot, en caffie. Het waere beter dat sij mogten thuys blijven, met minder gedoen, om voor hun en hunne ouders den kost t' helpen winnen, als te moeten gaen dienen onder sulke godt vergeeten menschen en hun leven te gaen waegen voor soo slegte saeke. Ongelukkig Nederlant, uwe voorregten en privilegien sijn u ontnoomen, men siet op heden weg voeren uwe priesters en het schoonste uwer jonkheden, daar onse vaderen sig soo op roemden, maar voor nu; nu zijn wij gekeetent en in slaevernie gebragt, vervloukte franschen met uwe gewaende liberteyt, wij waeren liber en vrij voor uwen inval in het land, dat selfs alle natiën der waereld jalours waeren over ons geluk ; maer wat wilt men doen, den straffenden hand Godts heeft ons geraekt, het sal ook eens onsen tour wesen. »

Zooals het blijkt, waren deze zijne gesteltenissen niet zonder invloed op zijn stijl; maar heeft hij daardoor de zaken verkeerd of valsch weêrgegeven, of erg overdreven: dat betwijfelen wij, en bemerkten het niet. 't Is hem voldoende bij gelegenheid en in afzonderlijke uitvallen, of met een paar tusschengeworpen woorden, zijn zin uit te spreken over de hoog geprezen weldaden van 't Fransch bestuur ([1]).

Daarbij eenieder krijgt het zijne, waar 't pas geeft, zonder onderscheid van volk, staat of rang, lof of verwijt.

Dan nog de opstel van 't boek zelf is eene verzekering: 't is eene opteekening beschrijvender wijze, van feiten, eenvoudig, zonder verband, bloot weg aangehaald om ze « aen de naerkommers bekent te maeken ».

Wat hij schrijft weet hij van hooren, zien en lezen.

Te Nieupoort wonende kon het ruchtbarend nieuws hem niet ontgaan. Het nieuws uit het ommeland kloegen de vluchtelingen of de landbouwers op markt, gerecht en tolhuis luid genoeg uit. Het groot buitenlandsch nieuws werd aangeplakt en openbaarlijk gevierd of bejammerd; misschien was de waarheid soms bewimpeld onder de woordenweelde der fransche opstellers ([2]). Nieupoort was ook nog eene krijgsplaats van belang en had tolhuis en gerecht. Zijn gewoon begin is: « Wij vernaemen — met zekerheid — met veel zekerheid (dit op elke bl. omtrent); « een mare is verspreid, er is te zien, heb met eigen oogen gezien, is alhier gebeurt, wiert er afgeropen, geordonneert, » enz.

([1]) Over den vrijheidsboom, bl. 186. Vrijheidsboom « bij hun alsoo genaemt, maer het was wel den boom der slavernie, voor alle menschen, want geen broodt, geen geldt, geen werk, dit bragt die vrijheid bij ». Woorden als « tiran en zijn gebroet », « godtvergeten schelmen », « grijpvogels » gebruikt hij dikwijls.

([2]) Dit wist schrijver: op bl. 423, spreekt hij van manifesten uitgegeven door de Franschen en « opgevolt van hunne gewone rodomontaden ».

Veel nieuws uit den vreemde en uit afgelegen streken van Belgie, haalde hij uit de brieven « der conscrien », bl. 291, 371, uit gazetten en nieuwspapieren, bl. 356, 426, 428, 478, 522, en uit bijzondere brieven, bl. 428.

Daarbij de schrijver verzamelde en benuttigde archiefstukken en ging te rade bij « geloofbare persoonen » zoo hij zelf zegt en toont. Voor het deel dat oud-Nieupoort behandelt, had hij ter hand de « Chronycke ende oprecht verhael van den oorsprongh... tot den jaere 1680 : » hij zegt het niet, maar 't blijkt bij vergelijking. Op verschillende plaatsen gebruikt hij, en zegt het, zekere bronnen.

Zoo tusschen bl. 18 en 19 verbetert hij hetgeen hij schreef over de pastorie van Nieupoort in 4 bl. « Aanmerkingen getrocken uyt de archiven der pastorie der stede ende port van Nieuport ». Op bl. 115 geeft hij de 3 sommatien van generael Vandamme tijdens het beleg van Oktober 1793 « van woort getrocken uyt het frans » ; bl. 126 geeft hij den staat van schade veroorzaakt door gemeld beleg en de nota zegt « ziet hiernevens inliggende den staet van schatting der schaede enz ; » bl. 443 deelt hij bijzonderheden mede over Napoleons ongelukkigen veldtocht van Rusland « volgens de officieele opgaeve, aen ons toegezonden uit het selve ryck ». Op bl. 489, geeft hij ons de feestaenspraek « in varsen » ter eere van den commandant gehouden woord voor woord weder.

We mogen dus reeds a priori zeggen dat Rybens een welingelichte, rechtzinnige en bijgevolg betrouwbare getuige is.

Daarenboven, uit 't geen we met archief- en verhalende brónnen tot nu vergelijken konden, blijkt dat zijn schrijven ermede overeenstemt en soms ten eenen male. Zoo bijv. het verhaal in dit HS. gegeven van het beleg Oktober 1793 komt *geheel en gansch* overeen met het verslag van het « Journal des attaques de Nieuport, par les Français,

durant le siège de cette ville en octobre 1793. Signé le Chevalier de St Paul, capitaine de génie à la suite de l'armée brittanique » [1]. Hetzelve mogen wij zeggen daaromtrent voor de beschrijving van beleg en inneming in Juli 1794, vergeleken met « Victoires, conquêtes et désastres, revers et guerres civiles des Français de 1792 à 1795 par une société de militaires et de gens de lettres. — Siége et prise de Nieuport 19 Juillet 1794 » [2]. De archiefstukken die we lazen, spreken Rybens nooit tegen : alleen nu en dan, eene onnauwkeurigheid van minder belang in het dateeren.

Daarbij Thomas Carolus De Roo heeft de kronijk overgaan en waar schrijver mis of onvolledig was, zijne verbetering gezet ; en dit is zelden : slechts 13 kantteekeningen. Deze zijn opgemaakt met verwijzing naar zekere bronnen.

Ons dunkens mag dit Hs. bijzonder voor den Franschen tijd, de stad en het omliggende als betrouwbaar aanzien en benuttigd worden.

III. Inhoud.

Deze kronijk behandelt in de 44 eerste bladzijden de geschiedenis van Nieupoorts verleden tot 1780 ; van bladzijde 44 tot 69 de regeering van Josef II en opvolgers ; 't overige wordt besteed aan den franschen tijd.

Zij geeft al wat 't melden weerd is : politiek, economisch, verstandelijk, godsdienstig en sociaal nieuws. Sedert 1782 reeds, maar bijzonderlijk van 1792 voort is zij met nauwkeurigheid en tal van bijzonderheden afgemaakt van maand tot maand, dag voor dag en uur voor uur als 't noodig is.

---

[1] *La Flandre*, III b. 43 en vg.

[2] Afschrift daaraf werd ons welwillend gegeven door Mijnheer De Roo, burgmeester.

De plaatsen, benevens het buitenland, waarvan gebeurtenissen hier geboekt staan : Bergen (S[t]-Winnox) Brugge, Coxyde, Duinkerke, Elsendamme, Eversam, Ghistel, Ghyvelde, Hontschoote, Hoyenkerke, Sint-Jooris, Lombartzyde, Loo, Mariakerke, Oost-Duinkerke, Oostende, Pervyse, Ramscappelle, Schoore (Schorbacke), Stavele, Veurne, Westende, Wulpen.

Over algemeene geschiedenis: de kronijk geeft ons de oorlogen, belegeringen, veldtochten, de omwentelingen in 't binnen- en buitenland ; de troepenbeweging door en te Nieupoort, de middels van verweer en verdediging, zeldzame levensberichten van bevelhebbers.

Over beschavings-gebied: zij spreekt :

Op politiek gebied: over regeering van land en stad, instellingen en hervormingen der Franschen: gesteltenissen van 't volk daartegenover en beroerten daaruit volgende.

Op economisch gebied: over het rijzen en dalen van welvaart en voorspoed, met oorzaken ; rooverijen, armoede en ellende, met oorzaken, hulpmiddels en gevolgen ; wind en weer, vloeden, oogsten, markten, ziekten onder volk en vee; staat van handel en visscherij, middels van bestaan.

Op verstandelijk gebied: over schoolinrichting, tooneelmaatschappijen, bekrooning van Nieuwpoortnaars ter Akademie. Hierover mochten wij meer verwachten.

Op godsdienstig gebied: over afschaffing der kloosters; verkoop van klooster- en kerkegoed, koopbons, beëedigde en onbeëedigde priesters, verbanning, volbrengen van 't priesterwerk, valsche priesters, gesteltenis van 't volk, tegenover die twee soorten priesters, en in 't algemeen in zake godsdienst; Godtergende doening der soldaten, heiligschenderijen en maatregelen daartegen ; godsdienstige plechtigheden, kerkewerken, kerkvoorwerpen.

Op sociaal gebied: over bevolkingsbeweging met oorzaken, ongelukken, vermakelijkheden, volksgebruiken en volks-

geloof (jubileen, feestvieringen, luchtteekens, spokerij); gildeleven; vijandelijke houding tegenover 't fransch bestuur uitkomend door troebels, twisten tusschen burgers ondereen, of visschers en soldaten, door spot- en schimpschriften en liedjes; requisitien, lotingen, kiezingen; nieuw ingerichte fransche feesten, enz.

Talrijk zijn ook de ordonnantien van allerlei aard, en de hervormingen der Franschen op alle gebied met de houding der bewoners daartegen.

Uit het eerste deel teekenen wij ook aan eene beschrijving der processie en der processiedieren, bl. 14-16, eenige gegevens over de rhetorikagilde, bl. 13, en over de kloosters, bl. 22 en 23.

R. DUPONT.

Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1205-1231) avec contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.

Dans *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges* (¹) nous avons signalé brièvement à l'attention des sigillographes le sceau de Guillaume, prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre. Outre que ce sceau est, croyons-nous, inédit, il offre cette particularité qu'il porte comme contre-scel le sceau d'un autre chanoine de Saint-Donatien, Guillaume de Capella.

Les sceaux des anciens chanceliers de Flandre, n'ont été étudiés que très incomplètement. M. De May (²) décrit (n. 369) celui de Gérard d'Alsace (1183-1205) appendu à une charte du 31 juillet 1205 : « Sceau ogival de 82 millim. Personnage debout, de profil à gauche, recevant un livre des mains d'un jeune clerc.

† S. GERARDI BRVG... ANDRIE CANCELLARII
contre-sceau : un lion.

† SECRETVM MEVM MICHI ».

Le chancelier Gérard avait en outre un sceau d'un tout autre type, qui est appendu, entre autres documents, à une charte du mois d'avril 1203, donnée en faveur de

---

(¹) *Annales*, t. LIV, p. 253.

(²) *Inventaire des sceaux de la Flandre*. Paris, 1873.

l'abbaye de Saint-André (¹). Aux archives du Grand Séminaire de Bruges, nous possédons un exemplaire mieux conservé de ce même sceau. Il est attaché à une charte de 1187 accordée en faveur de l'abbaye des Dunes (²). C'est un sceau ogival de 77 mill. Le chancelier de profil à gauche est assis, tenant la plume dirigée vers un phylactère qui descend vers le bas.

† SIGILLV GERARDI PREPOSITI... GENS ET CANCELL FLANDREN.

Ce dernier sceau n'a pas de contre-scel, tandis que le premier porte au revers un contre-sceau rond de 30 mill. : un lion : † SECRETVM MEVM MICHI.

Le même type a été conservé par le successeur de Gérard, le prévôt Guillaume (1205-1231).

Nous avons vu quatre exemplaires du sceau de ce chancelier (³). Le mieux conservé — celui que nous reproduisons — est détaché d'une charte des archives des Dunes.

Sceau ogival de 77 millim., moins large que celui de Gérard. Le chancelier y est représenté dans la même position, sauf que les deux mains apparaissent ; sur le phylactère, on lit clairement le mot CARTA. La légende porte :

† S WILL. BRVGN PPOSI....NDRIE CANCELLARII.

Les quatre exemplaires que nous avons vus ont tous le même contre-scel rond de 32 mill., portant une sorte

---

(¹) Aux Archives de l'État à Bruges, chartes mélangées, numéro bleu 7218.

(²) Inventaire n° 493. La charte est scellée d'un second sceau assez fruste : celui du chapitre de Saint-Donatien.

(³) *Les plus anciens documents* nn. 6 et 7 ; *Inventaire des archives du Séminaire de Bruges* n. 615 ; le quatrième est détaché de sa charte.

de château avec donjon ou de chapelle avec tourelle, et la légende : † WILL DE CAPELLA.

Il serait tout naturel de conclure de ce fait que le Guillaume qui s'intitule sur l'avers prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre n'est autre que Guillaume qui s'appelle *De Capella* sur le revers du sceau.

Mais d'après une charte citée par Reusens (¹), le prévôt de Saint-Donatien était Guillaume dit l'Oncle, fils de Baudouin IV de Hainaut et oncle paternel de Baudouin IX de Constantinople. Il succéda à Gérard d'Alsace en 1205 et mourut chancelier de Flandre en 1231.

Dans aucune des nombreuses chartes qu'on connaît de Guillaume l'Oncle (²), celui-ci ne prend jamais le titre de *De Capella*.

M. Demay (³) signale un sceau de Guillaume l'Oncle, mais qui diffère totalement de celui du chancelier. « Sceau rond de 55 mill. Écu semé de France, parti d'un bandé de six pièces. † S. WILLELMI AVONCLI COIS FLAD ET HAIN. Mais ce sceau, apposé à une charte de février 1204, est antérieur à sa dignité de prévôt de Saint-Donatien. Il est reproduit par Vredius (⁴).

Il semble ressortir avec certitude de plusieurs chartes

(¹) *Les chancelleries inférieures en Belgique* dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, t. XXVI (1896), p. 90 ss. cf. L. VAN DER KINDERE. *La chronique de Gislebert de Mons*, Brux. 1904 ; table analytique. Les anciennes listes des prévôts p. ex. de la *Gallia christiana*, de Beaucourt de Noortvelde, *Beschryving van den Proosschen*, (Foppens) *Compendium chronologicum episcopor. Brugens.* se contentent d'appeler le prévôt Guillaume tout court.

(²) CH. DUVIVIER. *Actes et documents anciens.* Nouvelle série. Brux. 1903, en publie onze, nn. 185 ss. La liste des chartes de Guillaume, chancelier, donnée par REUSENS *art. cité*, pourrait être notablement allongée.

(³) *Ouv. cité* n. 144.

(⁴) *Genealogia comitum Flandriæ*, fol. 4, a.

que nous avons publiées récemment [1] que Guillaume De Capella est un personnage différent du prévôt Guillaume. Dans les chartes n. 5 et 10 il ne prend que le titre de chanoine de Saint-Donatien et n'est nommé qu'en second lieu, après Gérard d'Oostcamp et Lambert, simples chanoines eux aussi. Dans la charte n. 7 le prévôt Guillaume, chancelier de Flandre, atteste que des arbitres ont été constitués pour trancher un litige, et parmi ces arbitres il nomme Guillaume de Capella. Celui-ci est donc bien un personnage différent du prévôt Guillaume.

D'ailleurs le sceau par lequel il a scellé la charte n. 5 (du 15 nov. 1216) diffère de celui qui sert de contre-scel au sceau du chancelier. Il est rond, de la même grandeur que l'autre, mais la légende diffère : † S. WILLELMI DE CAPELLA [2].

D'ailleurs la construction qui couvre le champ de ce sceau-ci diffère notablement de celle du contre-scel précédent, et semble accuser bien plus une chapelle vue sur le côté : elle porte une tourelle surmontée de deux croix; deux autres petites croix surmontent l'extrémité de la nef et du cœur, qui est plus bas. La porte d'entrée est très nettement accusée à gauche, tandis que sur le contre-scel elle apparaît clairement au milieu. La chapelle conviendrait beaucoup mieux que le château à un personnage ecclésiastique et ferait allusion au nom : *de capella*.

Nous nous trouvons donc devant ce phénomène assez curieux d'un sceau portant à l'avers et au revers l'empreinte des sigilla de deux personnages différents.

---

[1] *Les plus anciens documents des archives du Béguin*. nn. 5, 6, 7, 10.

[2] « Willelmus de Capella » a donné et scellé, après les abbés de Saint-André et d'Eeckhoutte et le doyen de chrétienté de Bruges, le 28 octobre 1205, une charte attestant une donation faite à Ter Doest. Le sceau de Guillaume a disparu. N. 509 de l'*Inventaire des archives du Séminaire*.

Nous savons que le chancelier Guillaume ne fréquentait pas la cour de Jeanne de Constantinople ([1]) et qu'à un moment donné, celle-ci doit avoir enlevé la garde de son sceau au prévôt Guillaume, puisqu'elle le lui restitue par une charte du 14 juin 1223 ([2]). Mais parmi les documents conservés qui sont scellés du sceau du chancelier Guillaume avec le contre-scel de Guillaume de Capella, deux chartes sont du 24 janvier 1217 (n. s.) ([3]) et la troisième est de juillet 1228 ([4]), donc postérieure à la restitution du sceau comtal.

L'explication de ce fait nous échappe : nous nous contentons de le signaler à l'attention des sigillographes de profession.

La planche ci-jointe donne en simili-gravure une reproduction :

1° du sceau de Gérard d'Alsace (1187);

2° du chancelier Gaullaume de Hainaut;

3° du sceau isolé du chanoine Guillaume de Capella (1216);

4° du sceau du même, servant de contre-scel au sceau de Guillaume de Hainaut.

C. CALLEWAERT.

([1]) Voir la charte Jeanne, du mois de mars 1226, dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, t. II, p. 35.

([2]) E. REUSENS, art. cité p. 116 ; L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, Brux., 1887, t. II, p. 35.

([3]) *Les plus anciens documents des archives du Béguinage*, nn. 6 et 7.

([4]) *Inventaire des archives du Séminaire de Bruges*, n. 615.

1.



2.



3.



4.



1. Sceau de Gérard d'Alsace.
2. Sceau du chancelier Guillaume.
3. Sceau de Guillaume de Capella.
4. Sceau du même servant de contre-scel au sceau du chancelier Guillaume.

LES ORIGINES

DE LA

COLLÉGIALE SAINT-DONATIEN

A BRUGES

—

Deux chartes inédites du XI[e] siècle.

Les origines et les premiers développements de nos anciennes collégiales — de Saint-Donatien et de Notre-Dame (1) à Bruges p. ex. — demeurent entourés de beaucoup d'obscurité. Et cependant c'est l'histoire de la première civilisation et de la première expansion du christianisme qu'il faudrait pouvoir lire sur les pierres de leurs églises, dans les documents de leurs archives et dans

---

(1) Voir *Annales*, 1906, p. 165 ss. N'est-il pas regrettable que nous en soyons réduits encore aujourd'hui à devoir récourir surtout à un ouvrage de 1773 : BEAUCOURT DE NOORTVELDE, *Description historique de l'église Notre-Dame à Bruges.*

la vie de leur clergé. Nous croyons donc que toute contribution à l'histoire ancienne de ces vénérables institutions sera favorablement accueillie.

Le chartrier du chapitre de Saint-Donatien — le plus ancien de notre Flandre — est malheureusement dispersé. Si on ne peut songer à le reconstituer, il serait cependant souverainement désirable qu'on puisse connaître au moins où se trouvent les débris d'un trésor aussi précieux pour notre histoire.

En attendant qu'on retrouve peut-être quelque jour les originaux, nous désirons aujourd'hui attirer l'attention sur deux chartes anciennes, que nous croyons inédites, et qui sont copiées dans deux cartulaires de Saint-Donatien conservés à l'Évêché et au Grand Séminaire de Bruges.

I.

L'évêque de Tournai, Radbod II, atteste avoir consacré l'atrium et le cloître de Saint-Donatien à Bruges pour servir de cimetière et détermine les droits et conditions de sépulture.

25 juin 1086.

Copie au Cartulaire de l'Évêché, f. 27 : *de consecratione atrii nostri ab episcopo facta ;* au Cartulaire du Séminaire, f° 8vo.

In nomine Sancte et individue Trinitatis *etc.*

Ego Rabbodus, Dei misericordia Noviomensis episcopus, consecravi atrium Sancti Donatiani cum claustro in castello Brugensi, in sepulturam fidelium, canonicorum quidem omnium ejusdem loci absque conditione, parrochianorum autem Sancti Salvatoris et Sancte Marie si in supradicto atrio sepeliri voluerint, ea conditione ut episcopo vel ejus vicario septem solidos solvant.

Actum anno Dominice Incarnationis MLXXXVI, indictione IX, VII kalendas Julii.

II.

L'évêque de Tournai, Radbod II, détermine de plus près les droits des chanoines de Saint-Donatien de recevoir à la sépulture dans l'atrium de leur église, des paroissiens de Sainte-Marie du Bourg.

Tournai, 28 décembre 1089.

Copie au Cartulaire de l'évêché, f° 27 : *De parrochianis Sancte Marie a nobis recipiendis ad jura visitationis et ad sepulturam;* copie au Cartulaire du Grand Séminaire g. f° 8.

In nomine Sancte et individue Trinitatis, *etc.*

Ego Rabbodus, Dei gratia Noviomensis seu Tornacensis episcopus, notum fieri volo cunctis fidelibus tam futuris quam presentibus, hoc nostri juris et potestatis canonicis Sancti Donatiani Brugensis ecclesie me concessisse, consensu et consilio persone ecclesie Sancte Marie que est in burgo Brugensi et clericorum meorum, ut quicumque de parrochia ecclesie ejusdem Sancte Marie in atrio Sancti Donatiani pro societate fraternitatis sepeliri voluerit, eum suscipiant cum licentia omnimode visitationis, scilicet inunctionis et sacre communionis ceterorumque que ad salutem anime pertinent, ea ratione ut, ad respectum juris parrochie, VII solidi de singulis persolvantur. Ut autem hoc institutum ratum maneat, sigilli nostri impressione contra omnes infestationes confirmamus, cum subscriptorum testimonio. S. Domini Rabbodi episcopi. *Et infra* (1).

Actum Tornaci, V Kalendas Januarii, anno Dominice Incarnationis M XC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domino Rabbodo episcopante XXII anno.

***

Au point de vue chronologique, le second de ces documents est très important. Il est excessivement rare qu'une charte, antérieure à l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation, permette de déterminer avec précision

(1) Les noms de la plupart ou de tous les témoins sont généralement supprimés dans les deux cartulaires.

si elle est datée selon le style de Noël (25 décembre) ou d'après celui de la Circoncision (1 janvier). La seconde charte, de même qu'une autre qui est publiée par Miræus et Foppens ([1]) et qui porte exactement les mêmes données chronologiques, fournit la *preuve* qu'à la chancellerie épiscopale de Tournai, le changement du millésime se faisait à la Noël et pas au premier janvier. Ces deux documents portent le millésime *1090* et cependant il est sûr qu'elle est bien du 28 décembre *1089* ([2]).

***

Au point de vue de l'*histoire de Saint-Donatien* les deux documents sont d'un intérêt capital et méritent toute notre attention.

La première charte prouve que l'atrium de Saint-Donatien, entouré de son cloître ou ambulacre a été consacré, le 25 juin 1086, par l'évêque de Tournai, Radbod II, pour servir de cimetière. D'après le plan levé par le chanoine Molo et publié par M. le Vicaire Général Rembry ([3]), l'atrium était situé du côté Nord de l'église. On y avait accès par la porte dite *t' Gat van Sint Donaas*, vers la rue actuelle Philipstockstraat. Le côté méridional du cloître adossé à la nef de l'église, s'ouvrait dans le portail latéral septentrional ([4]). Cette construction assez importante semble accuser la prospérité du chapitre et l'intensité de

---

([1]) *Opera diplomatica*, III, p. 19. Cf. Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 574.

([2]) Voir plus bas, le premier des comptes rendus.

([3]) *Le culte de S. Charles Borromée à Bruges* dans *Annales de l'Émulation de Bruges*, t. 49 (1899) et 50 (1900). Voir le plan t. 49, p. 200-201. L'atrium occupait précisément la place que M. Pirenne assigne aux *écoles* dans la carte de Bruges insérée dans son *Histoire du meurtre de Charles le Bon*, Paris, 1891.

([4]) Voir le plan de Molo et le texte de Galbert de Bruges. *De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*. § 43, éd. Pirenne, p. 70.

la vie religieuse dont nous trouvons la preuve dans les documents de l'époque.

Dans le même document, Radbod fixe le droit de sépulture dans le nouveau cimetière. Les chanoines du chapitre peuvent être inhumés dans l'atrium de Saint-Donatien sans condition. Les paroissiens de Saint-Sauveur ([1]) et de Sainte-Marie peuvent être admis au même cimetière s'ils y ont choisi leur sépulture et à condition de payer sept *solidi* à l'évêque ou à son vicaire.

Trois ans plus tard, Radbod revient sur la question du droit de sépulture des paroissiens de Saint-Sauveur et de Sainte-Marie, dans deux chartes du 28 décembre 1089, celle que nous publions ici, et une seconde éditée par Miræus, Foppens et d'autres. Par cette dernière, la plus importante, dont l'original a été acquis récemment par les archives de l'Évêché de Bruges, Radbod confirme les privilèges de l'église « in honore sancte Dei Genitricis MARIAE sanctique DONATIANI archiepiscopi in castello Brugensi a principibus Flandrie fundatam ». En outre, il accorde ou confirme à la dite église les droits paroissiaux et fixe comme limite de sa juridiction l'enceinte même du bourg de Bruges ([2]). Ensuite il revient sur le droit d'ensevelir les paroissiens de Saint-Sauveur. Ce droit est non seulement confirmé, sous les mêmes réserves que celles de l'acte de 1086, mais encore étendu en ce sens que les chanoines peuvent même visiter les malades qui ont choisi leur sépulture au cimetière de Saint-Donatien et leur administrer l'Extrême-Onction, pour laquelle ils doivent

([1]) Cette église était déjà paroissiale en 961. Voir le diplôme d'Arnoul le Grand de 961 dans L. GILLIODTS-van SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*, t. II, p. 7.

([2]) « Concedimus etiam eidem ecclesiae atque libere confirmamus quicquid intra claustrum vel munitionem castelli continetur, in parrochiam ». Nous citons les textes d'après l'original.

cependant appeler le clergé paroissial de Saint-Sauveur ([1]).

Il n'est pas question du droit de sépulture des chanoines, qui reste absolu comme en 1086, ni du droit d'admettre à la sépulture des paroissiens de Sainte-Marie. Ce dernier point est réglé par une charte spéciale du 28 décembre 1089 (n. II). Ce qui est accordé ici, ce n'est plus le simple *jus sepeliendi*, comme en 1086, ce n'est pas seulement le droit de visiter et d'administrer l'Extrême-Onction, avec les restrictions indiquées plus haut pour les paroissiens de Saint-Sauveur ; c'est le droit d'administrer tous les sacrements, c'est la *cura animarum* complète qui est accordée à l'égard de tous les paroissiens de Sainte-Marie qui auront choisi leur sépulture dans l'atrium de Saint-Donatien, à la seule condition de payer sept *solidi*. Ceci nous indique une relation plus intime entre le chapitre de Saint-Donatien et la paroisse Sainte-Marie.

Effectivement Radbod déclare n'avoir réglé ce droit que « consensu et consilio *persone* ecclesie Sancte Marie que est in burgo Brugensi ». M. H. Schaefer, qui s'est attaché récemment à éclaircir la signification du mot *persona* ([2]), établit que sous cette dénomination, on désigne un curé titulaire, spécialement lorsque, investi du bénéfice paroissial, il n'en exerce pas lui-même les fonctions, mais confie le soin de la *cura animarum* à un autre prêtre. Il met en relief (p. 71) que les expressions *persona*, *personatus* se rencontrent d'abord et surtout dans les documents relatifs aux chapitres de chanoines. L'un de ceux-ci était nommé

([1]) « Preterea canonici ipsius loci nostre potestatis licentiam habeant, parrochianos æcclesiae Sancti Salvatoris visitandi, inungendi (advocatis tamen ad ipsam inunctionem clericis predictam parrochiam Sancti Salvatoris custodientibus), insuper et sepeliendi eos qui apud illos sepiliri voluerint in atrio Sancti Donatiani, ea conditione in episcopo seu vicario ejus VII solidi solvantur ».

([2]) *Pfarrkirche und Stift im deutschen Mittelalter*. Stuttgart, 1903, § 19.

titulaire de la paroisse, mais en confiait souvent l'administration à un vicaire perpétuel, soit parceque lui-même n'était pas encore prêtre, soit surtout parce qu'il devait résider au chapitre. Nous avons ici un exemple de cette situation, un exemple plus ancien que ceux que M. Schaefer a signalés ([1]). La *persona* de l'église Sainte-Marie était certainement curé titulaire de cette paroisse et probablement chanoine de S.-Donatien.

Tâchons maintenant de déterminer quelle était cette église paroissiale *Sancte Marie que est in burgo Brugensi.*

Ce n'est pas l'église actuelle de Notre-Dame, l'ancienne collégiale, celle qu'on désignait sous le nom de « Sancte Marie *ad Roiam* » ou « que *apud* oppidum Brugense est » ([2]) ou « Sancte Marie in Brugis que *erat prius in Sissela* » ([3]) : celle-ci était située en dehors de l'enceinte du Bourg. Ce n'est pas davantage la chapelle de la Sainte Vierge, dont nous avons dernièrement signalé l'existence et retracé l'histoire ([4]), et qui était érigée dans la cour du châtelain au Bourg : elle n'était pas église paroissiale et n'a été construite et consacrée qu'en 1185.

En dehors de cette chapelle castrale, il n'existait pas d'autre église au Bourg de Bruges, que la collégiale de Saint-Donatien. Ce ne peut donc être que cette église-là que nous trouvons ici désignée sous le titre de Sainte-Marie.

Effectivement, dans la charte de Radbod, publiée par Miraeus, du 28 décembre 1089 ([5]), de même que dans les

---

([1]) *Ouv. cité*, p. 71. Nous en trouvons d'autres exemples dans l'autre charte de Radbod, publiée par Miræus, ainsi que dans plusieurs documents de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle.

([2]) Bulle de Pascal II de 1102, dans Beaucourt de Noortvelde, *Description historique de l'église Notre-Dame à Bruges*, 1773, p. 13.

([3]) Charte de 1116, de Godesbald, évêque d'Utrecht. *Ibidem*, p. 15.

([4]) *Annales de l'Émulat.*, t. LVI, 1906, p. 165-170.

([5]) Voir plus haut le texte cité, p. 399.

documents antérieurs, notamment dans les deux diplômes[1] de Robert de Jérusalem, du 31 octobre 1089 et d'Arnoul le Vieux, du 31 juillet 961, cette église est dédiée à un double titre : « sub honore beatissime Dei Genitricis *Marie* sanctique patris nostri archipontificis *Donatiani* constructam » comme dit le diplôme du comte Robert.

Après la charte de Radbod, du 28 décembre 1089, réglant les droits paroissiaux de la collégiale, le premier titre (*Sancte Marie*) n'apparaît plus que dans un seul document diplomatique : dans la suscription d'une bulle du pape Pascal II, datée du mois de mars 1104, bulle qui se réfère aux documents antérieurs.

Dans la partie dispositive de la même bulle, l'église est désignée simplement sous le vocable de Saint-Donatien. Il en est de même dans tous les documents postérieurs, qu'ils émanent des papes (p. ex. Pascal II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Célestin III, etc), des comtes de Flandre (Robert de Jérusalem, Thierri d'Alsace, etc.), des évêques successeurs de Radbod, ou du chapitre lui-même.

L'église du Bourg était donc connue et dédiée sous un double vocable : Sainte-Marie et Saint-Donatien. Elle servait à la fois d'église collégiale au chapitre et d'église paroissiale pour les fidèles soumis à la juridiction du curé.

Le lecteur aura peut-être remarqué que toutes les fois que les documents font une distinction entre l'église de Sainte-Marie et celle de Saint-Donatien, la dénomination et les droits de paroisse sont rapportés à l'église sous le titre de Sainte-Marie, tandis que tout ce qui concerne les chanoines, le prévôt ou le chapitre est attribué à la même église sous le vocable de Saint-Donatien. Dans les chartes

---

(1) Voir ces deux diplômes dans L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes de la prévôté de Bruges*. Bruxelles, 1887, t. II, p. 3 ss. Malgré les objections qu'on a fait valoir, nous croyons que le diplôme d'Arnoul est authentique.

que nous publions, il s'agit de l'« atrium *Sancti Donatiani* » des « canonici *Sancti Donatiani* », en même temps qu'il est question des « parochiani *Sancte Marie* », de la « persona ecclesie *Sancte Marie* », de la « parochia ecclesie *ejusdem Sancte Marie.* »

Il en est de même dans les deux diplômes de Robert de Jérusalem, de 1089, et d'Arnoul le Vieux, de 961. Dans l'énumération des biens qui servent de dotation aux prébendes des chanoines, nous lisons : « *in parochia Sancte Marie*, terra Prat, XXXII mensure diurne. » Et parmi les biens assignés au prévôt, nous trouvons : « In *parochia Sancte Marie Brugensis* (ou *Brugis*), IIII curtilia et I pratum ; in parochia Sancti Salvatoris in castello forinseco, II curtilia. » La comparaison avec les autres documents, l'épithète *Brugensis* et la juxtaposition de la paroisse de Saint-Sauveur « in castello forinseco », ne permettent pas de douter qu'il s'agit de l'église Sainte-Marie au Bourg de Bruges.

Cette dualité de nom et d'attributions, qu'on peut poursuivre en remontant jusqu'aux documents diplomatiques les plus anciens, est très suggestive et nous semble devoir dater des origines. Elle ne peut s'expliquer raisonnablement, semble-t-il, que par la réunion de deux institutions qui auraient existé indépendantes l'une de l'autre, ou mieux encore par la fondation d'un chapitre en l'honneur de Saint Donatien, dans une église qui préexistait comme église paroissiale dédiée à la Sainte Vierge.

Cette déduction se trouve corroborée par la phrase dans laquelle le diplôme d'Arnoul de 961, retrace incidemment les origines de l'église de Saint-Donatien : « *cappellam* in honore gloriose Virginis et Domini nostri Genitricis Marie et Sancti Donatiani archiepiscopi, *a dive memorie Balduino avo meo*, zelo divini amoris accenso, *constitutam* et *ab antiquo tempore fundatam*, magnificare volens.... »

La double expression « *a Balduino constitutam* » et « *ab antiquo tempore fundatam* », indique clairement que Baudouin Bras-de-fer n'est pas considéré par son petit-fils comme le premier fondateur de cette église ou *capella*, qui existait déjà avant lui « ab antiquo tempore. »

Nous savons d'ailleurs que Baudouin déposa au Bourg de Bruges vers 863, les reliques de S. Donatien qu'il avait reçues d'Ebbo, archevêque de Reims.

Les chroniqueurs ajoutent que les reliques furent déposées dans une chapelle de la Sainte Vierge qui fut agrandie à cette occasion. Nous espérons avoir l'occasion de revenir sur ces faits. Il nous suffit pour le moment de montrer que l'examen *des sources objectives*, *des documents diplomatiques* confirme admirablement les assertions des anciennes chroniques, auxquelles certains historiens étaient tentés de n'accorder que peu de crédit.

S'il était permis d'insister sur la signification précise de ce mot *capella*, nous devrions en conclure que l'église Sainte-Marie était, avant 863, une église publique, paroissiale, mais avec une autonomie restreinte, dépendant dans des limites plus ou moins étendues, d'une autre « ecclesia » paroissiale, qui était l'église-mère ([1]). Hincmar de Reims établit nettement, au IX[e] siècle, dans son traité : *De ecclesiis et capellis*, la distinction entre *églises* et *chapelles*. Cette distinction apparaît clairement, pour la Flandre, dans les diplômes d'Arnoul et de Robert de Jérusalem ([2]) ainsi que dans différentes chartes du XI[e] et du XII[e] siècle.

Dans ce cas, l'ancienne chapelle de Sainte-Marie dépen-

([1]) Voir à ce sujet : IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IV[e] au XI[e] siècle*. Paris, 1900, p. 166 ss.

([2]) Qu'il nous suffise pour le moment de citer ce texte des deux diplômes : « *Ecclesia* de Esna (*Eessen*) cum *capellis* suis Dicasmuta (*Dixmude*) et Clarc (*Clercken*) ».

dait de Saint-Sauveur (¹). Il y a dans ce fait une confirmation, semble-t-il, des assertions de nos chroniqueurs, qui considèrent Saint-Sauveur comme la plus ancienne église de Bruges. Elle aurait été fondée par S. Eloi.

Quoi qu'il en soit, l'église Sainte-Marie apparaît dans le diplôme d'Arnoul le Vieux avec le titre de paroisse, tout comme Saint-Sauveur. Le voisinage du château des comtes et la possession du dépôt sacré que lui avait confié Baudouin et qu'elle gardait sans aucun doute religieusement, doivent évidemment avoir donné une plus grande importance à la chapelle primitive, qui aura probablement acquis sa pleine autonomie. A la suite de la fondation de douze prébendes canoniales, faite par Arnoul, la paroisse aura été naturellement unie au chapitre, si bien qu'un des chanoines sera devenu régulièrement curé titulaire, « persona » de la paroisse.

Jusqu'en 1086, le cimetière de la paroisse Sainte-Marie aura servi sans doute aux paroissiens et aux chanoines. Mais le chapitre acquiert, en 1086, son propre cimetière, avec faculté d'y enterrer des paroissiens de Sainte-Marie et de Saint-Sauveur; en 1089, il est érigé ou confirmé comme paroisse avec juridiction restreinte aux limites du Bourg de Bruges (²). Dès lors, il est tout naturel que ce

---

(¹) Dans les chartes d'Arnoul et de Robert nous trouvons mentionnée en outre la « *capella* sancti Christophori juxta forum » ; mais la dénomination de *capella* montre qu'elle n'était pas église-mère, ce qui n'empêche qu'elle n'eût au moins certains droits paroissiaux, puisqu'elle avait son cimetière adjacent. Voir J. GAILLIARD, *Ephémérides Brugeoises*, Bruges, 1874, p. 312.

(²) Nous ignorons quelles étaient les limites de l'ancienne paroisse. Il serait naturel de supposer qu'elles étaient les mêmes que celles qui sont assignées par Radbod en 1089. D'autre part, les « IIII curtilia et I pratum » placés par les diplômes d'Arnoul et de Robert dans la « parochia Sancte Marie Brugensis » indiquent que la paroisse s'étendait au dehors du Bourg, qui ne comprenait ni *curtilia*, ni prés. D'ailleurs la « terra Prat » ou Praet, située « in parochia Sancte Marie » (p. 403) se trouvait en dehors de l'enceinte de la ville. Voir la carte citée de M. Pirenne.

soient le chapitre et le vocable Saint-Donatien qui aient prévalu et que celui de Sainte-Marie ait été omis, surtout que vers la même époque, l'église Notre-Dame sur la Reie entrait davantage dans l'agglomération brugeoise et acquérait, en 1091, une nouvelle importance par l'érection d'un chapitre de chanoines.

Une situation analogue à celle de l'église Sainte-Marie et Saint-Donatien se retrouve également dans l'histoire de la cathédrale actuelle de Bruges. Elle est à la fois église paroissiale et église du chapitre cathédral. Jusqu'en 1834, elle était dédiée au Saint Sauveur et à S. Eloi, le premier vocable mettant le second complètement dans l'ombre (1). Mais à la suite de la bulle d'érection du diocèse de Bruges, en date du 27 mai 1834, elle fut élevée à la dignité d'église cathédrale ; l'ancien titre de Saint-Eloi fut supprimé et canoniquement remplacé par celui de Saint-Donatien, dont les reliques y furent solennellement transférées lors de l'inauguration de Mgr Boussen comme évêque de Bruges, le 23 juillet 1834 (2).

***

Les droits paroissiaux du chapitre de Saint-Donatien ont subi dans la suite des temps bien des changements (3) et

(1) Les chroniqueurs expliquent d'ailleurs ce double titre par l'histoire même de l'église, qui aurait été primitivement fondée par S. Eloi en l'honneur du S. Sauveur, et dédiée en outre, après la mort du saint fondateur, à S. Eloi lui-même.

(2) Voir Edm. De Vos, *Sint Donatianus, patroon der kathedrale, van de stad en 't bisdom van Brugge*. Brugge, 1901, bl. 59 vv.

(3) Le nombre des paroissiens était primitivement très restreint: « parochiani ejusdem sancti Donatiani *qui infra castri ambitum perpauci continentur* » dit la bulle de Pascal II du 29 mars 1104. Plus tard il s'amplifia notablement, parce que une foule de personnes se rattachant à la collégiale ou à la cour des comtes de Flandre, quelle que fût la paroisse qu'ils habitaient, furent censés être de la paroisse de Saint-Donatien et relevaient de la juridiction du chanoine qui était *Pastor laicorum*. Voir A. C. De Schrevel, *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. I, 1e part., p. 6.

notamment le droit de sépulture a donné lieu à des différends avec les autres curés de la ville ([1]). Nous ne voulons pour le moment signaler qu'un seul point, parce qu'il se rattache aux trois chartes de Radbod que nous avons étudiées.

Dans les trois actes, l'évêque exige que les paroissiens de Sainte-Marie ou de Saint-Sauveur qui veulent se faire enterrer dans le cimetière de Saint-Donatien, paient à l'évêque ou à son vicaire la somme de sept *solidi*, afin de reconnaître ainsi ses droits sur la paroisse lésée.

Cette prescription ne subsista pas longtemps. Le 29 mars 1104, le pape Pascal II octroyait aux prévôt et chanoines de Saint-Donatien une bulle confirmant leurs privilèges ([2]). L'acte pontifical blâme et supprime la redevance exigée par l'évêque : « Sepulturam ejusdem loci omnino liberam esse decrevimus ut eorum qui illic sepeliri deliberaverint devotioni et extreme voluntati, nisi forte excommunicati sint, nullus obsistat, *prava illa septem solidorum qui episcopo debebantur exactione seposita* ».

La stipulation des sept *solidi*, qui déplaisait certainement au chapitre, comme à ceux qui désiraient profiter de la liberté de sépulture accordée à Saint-Donatien, et la désapprobation si énergique du souverain Pontife, n'ont peut-être pas été sans influence sur la réputation d'évêque simoniaque ([3]), que quelques chroniqueurs ont faite à Radbod, qui mourut à Bruges en 1097, frappé d'une attaque d'apoplexie. « On raconte diversement la fin de Radbod,

---

([1]) Voir p. ex. L. Gilliodts-van Severen, *ouvr. cité*, t. II, p. 85 ss.

([2]) Copie aux Cartulaires de l'Évêché et du Séminaire.

([3]) Un autre fondement de cette mauvaise réputation se trouve dans le fait rapporté dans la bulle de Grégoire VII, du 5 mars 1075, d'après laquelle Radbod, au dire des délégués de l'évêque d'Utrecht, aurait « vendu » l'église Notre-Dame (le bénéfice ecclésiastique) à un de ses clercs.

dit M. Warichez dans un récent article [1]. La plupart des historiens ont chargé sa mémoire et dramatisé sa mort..... En réalité, il ne faut admettre ces détails que sous bénéfice d'inventaire. Comme beaucoup d'évêques du XIe siècle, Radbod aura été accusé de procédés simoniaques. Et l'impitoyable chroniqueur, comme l'irréductible opinion publique, auront trouvé dans sa mort accidentelle et foudroyante l'irrécusable preuve de sa culpabilité. » Les deux faits que nous relevons dans les bulles de Grégoire VII et de Pascal II devaient être suffisants pour servir de base à une accusation qu'on rencontre assez fréquemment à cette époque.

C. CALLEWAERT.

[1] *Biographie Nationale*, t. 18, v° *Radbod II*.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (3e livr. 1906, p. 279-303).

Je ne m'étais pas trompé lorsque j'avais écrit que le parti que prendraient les Hospices de Bruges au sujet du prêt de leurs tableaux, aurait une influence capitale sur les réponses des autres administrations de musées et d'églises.

Il était certain que les musées et les églises attendaient cette décision ; et la plupart de leurs administrateurs eussent, je pense, été très heureux à ce moment, de trouver une raison plausible pour motiver un refus et d'avoir un exemple sérieux à invoquer pour refuser les œuvres demandées. Et personne n'aurait pu leur jeter la pierre, car l'absence des Memling de l'Hôpital à notre Exposition eût été pour notre entreprise une si incontestable, si irréparable et si formidable *capitis diminutio*, qu'elle eût, de ce seul fait, perdu tous ses droits à réclamer de n'importe qui des envois importants.

J'avais encore eu raison en disant que l'adhésion des Hospices de Bruges serait un précédent tellement puissant et un argument si irrésistible qu'il entraînerait les hésitants et désarmerait les opposants.

La preuve de cette double affirmation fut faite très rapidement. Commençons par Bruges, où elle apparaît d'abord et avec une force particulière. Car la décision de la Commission des Hospices y fit un effet d'autant plus

considérable et y eut un écho d'autant plus retentissant que personne ne croyait à une pareille solution.

Et voilà que brusquement le bruit se répand que tous les tableaux de l'Hôpital iront à l'Exposition! Ce fut à Bruges, dans certains milieux, un coup de foudre.

Ah ! l'Exposition devenait donc sérieuse ? Et s'il en était ainsi, les églises justifieraient avec peine une opposition. Puis, les tableaux des Hospices étaient infiniment plus précieux et plus délicats que ceux conservés dans les églises ; il en résultait que là où il n'y avait pas de dangers pour les premiers, il ne pouvait y en avoir pour les seconds.

L'exemple parlait évidemment fort et haut. Il imposait leur conduite aux autres.

Aussi les églises de Notre Dame, de St-Sauveur et de St-Jacques à Bruges consentirent-elles sans difficultés à nous remettre tous les tableaux que nous demandions. Et cela de la manière la plus large, sans réclamer aucune indemnité.

Je suis heureux de pouvoir remercier ici publiquement MM. les Doyens, Curés et Membres des Conseils de fabrique de ces églises des dispositions bienveillantes et généreuses dont ils firent alors preuve à notre égard.

La noble confrérie du St-Sang ne voulut pas faire moins bien, et là aussi, l'accueil le plus favorable et le plus désintéressé fut réservé à notre requête.

Enfin, sans avoir pu obtenir une réponse officielle du Collège échevinal de Bruges, je savais qu'on ne me refuserait pas maintenant les tableaux du musée Communal.

Les tableaux de l'Hôpital — (six Memling) — les tableaux de St-Sauveur — (un superbe Th. Bouts, deux tableaux très anciens fort précieux, un Van der Meire et six autres œuvres gothiques) ; ceux de Notre Dame (la Mater dolorosa attribuée jusqu'alors à Mostaert, un G. David qui avait

toujours été donné à d'autres maîtres); ceux de St-Jacques (le Cornelis, tableau unique du maître, la précieuse légende de Ste-Lucie d'un inconnu, un superbe Pourbus); ceux du St-Sang, (la Piéta attribuée jusqu'à ce moment à G. David, deux tableaux de maîtres inconnus, deux superbes volets de Pourbus); ceux du musée communal (deux Van Eyck, un Memling, trois Gérard David, des Privost, des Pourbus, des Claessins, c'est-à-dire encore 18 tableaux); mais cela faisait un ensemble formidable de prêts consentis par des administrations publiques !

Le moment était donc bien venu de jouer, à Bruxelles et à Anvers, les grosses parties que je préparais depuis si longtemps. Certes, je n'étais pas sûr de les gagner, toutefois j'avais pour moi tous les atouts possibles et mes chances ne pouvaient être plus grandes.

Je priai donc M. Beernaert de bien vouloir convoquer notre comité des tableaux.

Avec sa bienveillance habituelle, le ministre d'État-Mécène nous réunit aussitôt chez lui.

J'annonçai, dès le début de notre séance, la grande nouvelle : les Hospices consentaient à nous prêter leurs Memling ! Tout le monde s'exclama. Les uns, avec M. Beernaert, proclamaient que c'était un immense succès, tandis que d'autres, avec M. Verlant, un peu sceptique, me soupçonnaient d'être le jouet de mes illusions. N'était-ce pas une promesse en l'air qu'on m'avait faite ? Je rassurai mes collègues, et ce fut d'une voix unanime qu'ils déclarèrent alors que cette décision faisait le plus grand honneur aux membres de la Commission des Hospices, qu'il y avait une vraie grandeur à revenir sur des décisions prises, à reconnaître une erreur commise et à mettre ainsi fin à un regrettable conflit.

La pensée de pouvoir grouper nos autres Memling autour de ceux de l'Hôpital, avait illuminé tous les

visages. Car avec les susdits Memling, le succès de l'Exposition paraissait certain à tous mes collègues. Une telle perspective avait mis tout le monde d'une humeur on ne peut plus charmante, qui se traduisait par de chaleureuses félicitations et un ardent enthousiasme.

S'il est vrai qu'il faut battre le fer quand il est chaud, c'est dans des moments pareils à celui-ci qu'il faut emporter les situations. Mais j'avais si peur d'échouer que je voulus faire rougir le fer encore davantage. « Ce n'est pas tout, dis-je à mes collègues, vous ne m'avez pas laissé le temps d'achever. Toutes les églises de Bruges et le musée communal suivent l'exemple des Hospices... Leurs tableaux les plus précieux sont à notre disposition. En voici une liste qu'il ne tient qu'à vous d'allonger ; mais vous verrez qu'elle est déjà d'une belle importance ! »

Je n'en pus dire plus long : tout le monde parlait à la fois et la joie débordait ; c'était une réaction, assez naturelle à toutes les séances où, comme le faisait remarquer M. Beernaert, on émettait d'excellentes idées, mais où on n'apportait pas la moindre œuvre d'art. Aujourd'hui les tableaux pleuvaient, et quels tableaux ! La manne ne fit certainement pas aux Israélites un plaisir aussi grand que celui que ressentit notre comité en voyant descendre du ciel, pour tomber sur la table de M. Beernaert, tous les Memling de l'Hôpital, celui du Musée et tous les tableaux que j'ai énumérés !

Il me sembla donc que l'instant solennel de placer mon petit discours était venu ; je continuai en ces termes : « Nous sommes certains maintenant d'avoir au moins une douzaine de Memling, ce qui ne s'est jamais vu réuni, et cela suffirait déjà à faire notre Exposition très belle, mais il ne dépendrait que de nous ou de vous, MM., que ce nombre fût doublé et que l'Exposition devînt un événement unique dans l'histoire de l'Art... Le musée de Bruxelles

n'a-t-il pas trois Memling et celui d'Anvers deux? Nous passerions donc de 12 à 17 Memling et certainement que l'exemple des musées de Bruxelles et d'Anvers déterminerait le musée de La Haye et d'autres après lui. Pour Gérard David le même raisonnement peut-être fait... Et il s'impose encore davantage pour les Van Eyck. Ce serait même une occasion unique de comparer le faire de l'Adam et de l'Eve du musée de Bruxelles avec celui du grand tableau du musée de Bruges. J'ai, du reste, l'intention de demander un Van Eyck au musée de l'Ermitage à Pétersbourg, un autre au musée d'Herrmannstadt, etc.; et partout je voudrais pouvoir invoquer l'exemple du musée de Bruxelles ;... Si le musée de Bruxelles nous donnait ses Van Eyck, le musée d'Anvers, ne pourrait pas faire autrement que d'ajouter à ses Memling une œuvre de Roger van der Weyden... Vous voyez, MM., quelles conséquences immenses votre adhésion aurait dans l'Europe entière... »

J'observais, tout en parlant, les physionomies des membres de la Commission du musée de Bruxelles, représentée par MM. Beernaert, Wauters et Cardon, et celle de M. Koch, conservateur du musée d'Anvers.

M. Beernaert n'avait rien dit jusqu'au moment où je parlai des Van Eyck, mais alors il m'interrompit : « Oh ! Adam et Eve ! mais vous nous demandez ce que nous avons de plus précieux ! » Ce n'était pas là un vrai refus, et c'est tout ce que je pouvais espérer pour le moment. Je savais d'ailleurs par expérience que la haute bienveillance de M. Beernaert finit toujours par prendre le dessus sur toutes les autres considérations.

Les dispositions de M. Wauters m'inquiétaient beaucoup plus. A une de nos premières réunions, il avait déclaré *formellement* qu'il s'opposerait à toute espèce de prêt de la part du musée de Bruxelles. Et voici comment cet

incident s'était produit. Un de mes collègues, auquel j'avais eu la présomption de dire que j'obtiendrais par mes démarches la participation du musée de Bruxelles, voulut probablement m'éviter cette peine et prit sur lui, quelques heures plus tard, de demander *ex abrupto* à notre comité de déterminer quels seraient les tableaux du musée de Bruxelles qui *devaient* venir à Bruges ;... il ajouta qu'il en avait préparé la liste dans une visite qu'il venait de faire au musée et qu'il demandait donc, tels et tels tableaux, d'ailleurs *mal catalogués*, au nom et pour la ville de Bruges. » — M. Wauters, un éloquent méridional, né à Bruxelles, a sursauté. Je crus que comme un lion qui secoue sa crinière avant de s'élancer, il allait bondir. Il est, en effet, l'auteur, du catalogue du musée de Bruxelles, mais ce point est secondaire, dit-il. « La question est plus grave... que fait-on de la Commission du musée de Bruxelles ?... A-t-on oublié, d'autre part, que la ville de Bruges a refusé d'envoyer ses tableaux à Bruxelles en prétextant la distance, et qu'elle a ainsi fait échouer l'Exposition des Primitifs qui devait avoir lieu dans la capitale ?... Or, il y a aussi loin de Bruxelles à Bruges que de Bruges à Bruxelles !... » La discussion s'échauffe ; M. Cardon vient à la rescousse de son collègue ; elle se termine par cette énergique déclaration de M. Wauters : « Je m'opposerai toujours et de toutes mes forces au prêt de tout tableau du musée de Bruxelles. Jamais vous ne les aurez à Bruges ! »

Depuis lors, il est vrai, je n'avais rien négligé pour tâcher d'enlever jusqu'au souvenir de ce déplorable incident; mais, bien que M. Wauters se fût toujours montré fort aimable, je ne savais si j'avais réussi. M. Cardon qu'il avait été plus facile de ramener, en doutait comme moi et avait bien voulu joindre ses efforts aux miens pour calmer une irritation assez naturelle.

Ceci explique l'émotion que je ressentais en revenant sur cette question. M. Wauters n'avait pas bougé pendant que je parlais ; et à ma grande joie, non seulement il ne fit aucune objection à l'envoi des Van Eyck, des Memling, etc., mais il proposa d'y joindre d'autres tableaux fort importants !... M. Hulin intervint aussi pour allonger la liste. Et M. Cardon également. Bref, de 10 tableaux demandés, nous arrivâmes à 13 !

Cependant la décision ne dépendait pas de MM. Beernaert, Wauters et Cardon seuls, mais de toute la Commission du musée qui comprend dix ou douze membres et il fallait en outre l'autorisation ministérielle.

D'accord avec nos collègues, j'adressai donc une requête à la Commission du musée de Bruxelles et au Ministre des Beaux-Arts.

La décision de la Commission du musée nous fut heureusement favorable, mais grâce à l'intervention énergique de MM. Beernaert, Cardon et Wauters.

Le 4 juin je recevais, en effet, de M. Beernaert le billet suivant :

« Non sans opposition, on vous a tout accordé, même Adam et Eve. »

Avec l'appui de M. Verlant, l'autorisation ministérielle ne se fit pas attendre et rendit définitive cette grande victoire.

A Anvers, M. Koch, ce conservateur toujours aimable, que la mort a prématurement enlevé à ses nombreux amis, me donna tout son appui ; toutefois, ce qui eût l'influence la plus considérable auprès de la Commission du musée, fut l'intervention de M. Beernaert. Oui, lui encore !

Il avait, d'ailleurs, pour demander qu'on envoyât à Bruges le grand Memling de Najera, les meilleures raisons, puisqu'il avait généreusement mis 25,000 francs

à la disposition de la ville d'Anvers pour permettre, par cette importante contribution, l'achat de cette œuvre capitale. De mon coté, j'avais écrit à tous les membres de la Commission des Beaux-Arts, puis à l'échevin des Beaux-Arts et enfin au Bourgmestre d'Anvers lui-même : car il fallait encore un vote du conseil communal approuvant l'avis de la Commission du musée. Après quelques semaines de fiévreuse attente, à quarante huit heures d'intervalle, je reçus les deux télégrammes suivants signés de M. Koch :

« Commission musée a émis avis favorable envoi portrait au médaillon et grand triptyque Memling, Vierge van Eyck et diptyque abbé Dunes. »

Puis :

« Ville-Anvers a autorisé envoi à Bruges quatre tableaux démandés. »

Voilà les effets prodigieux que produisit la décision prise par les Hospices de Bruges. Voilà les brillants résultats que nous dûmes au changement d'attitude que cette Commission avait prise. Je serais injuste en n'insistant pas sur ce point.

Et ce n'est pas tout.

Bien d'autres succès reviennent encore de cette façon à ces Messieurs des Hospices de Bruges. J'arguai, en effet, de leur exemple et de ceux (résultant du leur) des musées d'Anvers et de Bruxelles auprès des musées de Rouen, de Glasgow, d'Hermannstadt, d'Aix-la-Chapelle, de Strasbourg, etc. etc. qui tous nous envoyèrent des tableaux de premier ordre. Les conséquences si heureuses de cette conversion se firent donc sentir dans toute l'Europe !

Plusieurs de ces derniers envois étaient inespérés ; le musée de Strasbourg nous confiait un polyptique de Memling presqu'inconnu, celui d'Hermannstadt, un merveilleux portrait de Van Eyck, le musée de Glasgow une

œuvre capitale, restituée du maître de Moulins depuis l'Exposition de Bruges. J'ai déjà parlé de la beauté du tableau de Gérard David du musée de Rouen. Une œuvre du même maître nous vint d'Aix-la-Chapelle, etc., etc...

L'exposition de peinture prenait donc brusquement une importance et un développement que les plus optimistes n'auraient jamais osé espérer; c'eût été parfait et personne n'en eût été plus heureux que moi si nos locaux n'étaient pas devenus par là-même tout-à-fait insuffisants.

Les salles très peu décoratives et d'un accès difficile de l'école des Beaux-Arts, — bâtiment qui se trouve en dehors de la circulation — avaient paru à M. Tulpinck et à d'autres le seul local possible pour y installer l'Exposition. Et comme réclame de l'Exposition, on avait même fait figurer la façade de ce bâtiment sur une affiche si gigantesque qu'on refusa de l'apposer dans les gares et presque partout ailleurs.

Quant à moi, j'avais toujours désiré pour notre Exposition le palais du Gouvernement provincial, situé sur la Grand'place, mais sans oser parler ouvertement de ce projet audacieux. Ne fallait-il pas, pour le rendre réalisable, en déloger d'abord la Députation permanente et en faire sortir ensuite tout le Conseil provincial, qui devait précisément y siéger pendant la durée de l'Exposition projetée ? Même à M. d'Ursel, j'avais toujours craint de dévoiler des visées aussi révolutionnaires.

Mais maintenant, avec tous ces Van Eyck, ces Memling, ces G. David, etc., la chose s'imposait. Il fallait loger ces princes comme ils le méritaient.

Puis, n'était-ce pas dans un palais placé au pied de ce beffroi qui avait sonné toutes les heures de sa gloire, sur cette Grand'place où s'étaient déroulés les plus grands événements de son histoire, sur ce forum encore illuminé

de la grandeur du passé, que Bruges devait donner l'hospitalité aux œuvres nombreuses et précieuses de ses plus illustres enfants ?

M. d'Ursel parut un peu étonné de mon audace. J'insistai sur l'insuffisance des bâtiments de l'école des Beaux-Arts. « C'est peut-être très vrai, me dit le comte d'Ursel, mais où réunir le Conseil provincial ? » — « A l'hôtel-de-ville » — « Mais c'est bien difficile » — « Je vous assure que non... » Et me voilà arrivant tout essouflé, quelques minutes après, dans le cabinet du comte Visart de Bocarmé : « Monsieur le Bourgmestre, lui dis-je, vous consentez, n'est-ce pas, à céder pendant un mois votre hôtel-de-ville au Gouverneur ? » — « Quoi... Que dites-vous ? » — « Je viens vous demander de bien vouloir mettre à la disposition du Gouverneur, pour tout le mois de juillet, la grande salle de l'hôtel de ville et deux ou trois autres salles moins grandes pour les réunions du Conseil provincial ? » — « L'hôtel du Gouvernement a-t-il donc brûlé de nouveau ? » Je calmai les appréhensions de M. Visart et je lui expliquai les motifs de cette requête. Il eût bien quelque peine à croire à l'énumération que je lui faisais de tous les Memling attendus et qui réclamaient leur logement sur la Grand'place, mais il se montra tout disposé à favoriser la combinaison dont je venais de m'entretenir avec M. d'Ursel.

Restait la Députation permanente ; restait le Conseil provincial. J'écrivis à chacun des membres de la Députation permanente. J'adressai une requête au Conseil provincial. M. le Gouverneur voulut bien la soutenir de sa grande et sympathique autorité. Et quelques semaines après, grâce à ce double appui, l'hôtel du Gouvernement provincial était mis à ma disposition.

Ceci se passait à la fin d'avril, c'est-à-dire six semaines à peine avant l'ouverture de l'Exposition. Il y avait de très grands travaux à faire dans les salles de ce palais

pour l'approprier à sa nouvelle destination. Tous les vitraux de couleur des vastes fenêtres de la grande salle devaient disparaître. Les murs devaient tous être repeints, des cloisons établies, etc. Tout cela à organiser, à surveiller et à payer : un grand trou dans notre bourse et beaucoup de temps pris !

Les salles du premier étage étaient destinées aux tableaux. Pour y arriver, on devait traverser un immense vestibule, suivi d'un grand hall et monter un escalier de pierre monumental mais d'un aspect très froid.

Il me sembla qu'il était absolument nécessaire de donner une décoration artistique et en rapport avec nos beaux Primitifs, à ces salles du rez-de-chaussée et à cet escalier. Le visiteur ne devait-il pas avoir une impression de beauté et être émerveillé dès ses premiers pas dans notre Exposition ?

Tout bien examiné, je calculai qu'avec sept ou huit grandes tapisseries, je pourrais m'en tirer pour les vestibules, et que dix tableaux étaient nécessaires pour l'escalier. Pour décorer celui-ci, je songeai de suite à la belle série de grisailles, œuvre du XVe siècle, représentant les anciens comtes de Flandre, qui se trouve au grand Séminaire. Mgr l'évêque de Bruges avait bien voulu accepter d'être un de nos présidents d'honneur, MM. les Président et Econome du Séminaire m'avaient déjà témoigné toute leur bienveillance en m'accordant le prêt de leurs superbes manuscrits, d'un tableau dans le genre de Th. Bouts et d'un Claeissins ; je pouvais donc espérer de ce côté. En effet, les belles grisailles vinrent prendre place dans l'escalier.

Mais les tapisseries, où les trouver? Bien entendu, ce devaient être des tapisseries gothiques, c'est-à-dire, celles qui sont les plus rares. Et il m'en fallait sept ou huit, rien que pour le rez-de-chaussée... et encore quatre pour la

grande salle du 1er étage. A Gruuthuse aussi, deux tapisseries étaient indispensables. Cela faisait quatorze! Comment réunir cette précieuse et nombreuse série ?...

M. Cardon, toujours dévoué, put décider M. Nardus à m'en confier deux fort belles. MM. de Somzée, après bien des instances, m'en promirent cinq ; mais il m'en manquait encore sept !

J'allai voir Madame Lambert de Rotschild qui eut la gracieuseté d'en faire décrocher une d'un de ses salons. Encore six à trouver. Mais où ? C'est que ces tapisseries gothiques sont introuvables. Et trouver des choses introuvables c'est de la sorcellerie. Or, je n'avais aucune prétention de ce genre.

Il y avait bien le musée du Cinquantenaire; mais je savais de très bonne source que le Comité était très opposé à toute espèce de prêt. Des demandes lui parvenant sans cesse, il avait décidé de ne plus jamais laisser sortir aucun objet des galeries de ce musée, sous quelque prétexte que ce fût.

M. Van Overloop, le conservateur en chef du musée du Cinquantenaire, était absolument dans ces idées. C'était cependant un homme à vastes conceptions, aimant les arts et s'intéressant à tout ce qui se fait pour en développer le goût. Je me dis qu'avec des personnes ayant des idées aussi élevées, il y a toujours quelque espoir. Je m'adressai donc à lui. Je lui montrai le travail déjà fait, les résultats déjà obtenus... l'importance de l'entreprise, etc. Je parvins, en un mot, à le convaincre, et il voulut bien me promettre de transmettre ma requête à son Comité, non sans me cacher les difficultés que cela soulèverait. M. Cardon, heureusement pour moi, était l'un des membres de ce comité et il appuya énergiquement M. Van Overloop. M. Verlant, directeur des Beaux-Arts, intervint de son côté et, grâce à tous ces dévoués concours, j'obtins quatre

belles tapisseries gothiques, dont deux étaient destinées à l'hôtel Gruuthuse.

Le duc d'Arenberg devait, comme nous le verrons un peu plus loin, mettre le comble à toutes ces bonnes fortunes en complétant la série de mes tapisseries.

Puisque le nom de Gruuthuse vient de se trouver sous ma plume, j'en profiterai pour m'occuper, pendant quelques instants, de ce palais et des expositions qui devaient y être installées.

Aucun palais n'était plus indiqué que celui-ci pour y organiser une Exposition d'œuvres d'art du XVᵉ siècle. Louis de Gruuthuse qui l'avait bâti en grande partie, n'avait pas seulement fixé à ces murs quelque chose de la gloire des services rendus à son pays et à ses princes, laissé dans ces salles un peu de la mélancolie de ses infortunes, mais il y avait aussi attaché le souvenir de son culte pour l'art. C'est là notamment qu'il avait réuni cette précieuse « librairie » qui pouvait rivaliser avec celle des ducs de Bourgogne.

Cette « librairie » nous allions la reconstituer, dans une salle du premier étage, avec les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque de Bourgogne, obtenus par l'énergique intervention de M. de Trooz et par l'appui si bienveillant du R. P. van der Gheyn. Nous étions sûrs, grâce au concours dévoué de M. de Witte, que je suis heureux de pouvoir remercier ici publiquement, de réunir les monnaies, jetons et médailles les plus précieuses de la même époque.

La grande salle et le Hall du rez-de-chaussée étaient destinés à recevoir les meubles, orfèvreries et autres bibelots du XIVᵉ et du XVᵉ siècle, tandis qu'une autre petite salle, située en face de celles-ci, était réservée aux broderies, vêtements et tissus de la même époque.

Cette dernière petite salle devint le théâtre des exploits et du zèle de Madame Paul Errera.

Madame P. Errera, aime surtout les chiffons des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe siècles et elle se sent même des attraits pour ceux que des mains impies dérobent aux tombeaux de quelque Pharaon de l'ancienne Egypte et arrachent sous la voûte d'une pyramide à quelque momie royale qui y reposait depuis cinq ou six mille ans !

La jeunesse de Madame P. Errera se plaît dans l'étude et la recherche de ces reliques poudreuses, dans ces velours déteints, dans ces soies vieillies. Son élégance s'entoure volontiers d'étoffes aux nuances passées, et un tel contraste est loin d'être déplaisant...

A ce goût très vif qui lui fait acheter aux prix les plus élevés d'antiques ornements et des tissus de soie, d'or ou de laine, Madame Errera joint une grande générosité. Cette générosité, dont, en 1906, Bruges devait bénéficier [1], je commençai par la maudire en 1902.

Car, malheureusement, peu de temps avant l'époque où je me présentai, alors en inconnu, dans son hôtel à Bruxelles, Madame Errera avait fait don au musée du Cinquantenaire de Bruxelles de toute sa collection !

Elle me l'apprit elle-même. J'arrivais donc trop tard ! Heureusement, il lui restait quelques doubles qu'elle voulut bien m'offrir. J'acceptai avec empressement et je mis une salle de Gruuthuse à sa disposition. Elle vint la voir et fut enchantée. Elle revint avec ses doubles et bientôt après avec... une grande partie de ses plus belles chapes qu'elle avait été reprendre au musée du Cinquantenaire !...

Puis, elle se mit elle-même à l'ouvrage, avec un goût dont tous les visiteurs de Gruuthuse ont témoigné, et

---

[1] Madame Errera a fait don, en 1906, de toute une série de précieuses étoffes au musée de Gruuthuse.

aussi avec une énergie et une intrépidité dont je n'ai pas perdu le charmant et reconnaissant souvenir.

Restaient le Hall et la grande salle du rez-de-chaussée, que nous avions réservés pour les objets mobiliers et les orfèvreries, c'est-à-dire pour la partie la plus importante et la plus décorative de notre Exposition de Gruuthuse.

M. le Bon de Vinck de Winnezeele, conservateur en chef du musée du Steen à Anvers et président de notre section du mobilier et de l'orfèvrerie, avait bien voulu me promettre d'en diriger lui-même l'installation et l'arrangement.

Le Bon de Vinck avait très nettement déterminé son intervention éventuelle en acceptant, au mois de novembre précédent, la présidence de la IIIe section.

Il avait consenti à diriger le placement des objets mobiliers que nous aurions obtenus, mais il avait refusé de se charger de nous trouver toutes les merveilles dont j'avais parlé dans notre réunion générale. Et cela pour de très bonnes raisons qu'il m'exposait en ces termes, dans une lettre datée du 2 décembre 1901 :

« Votre plan est réellement superbe, mais je le crois inexécutable. Pardonnez-moi ma franchise et un peu mon expérience. Que nous reste t-il de meubles du XVe siècle? Le mobilier de cette époque a quasi disparu. Pensez donc : à l'Exposition du Trocadéro à Paris, en 1878, il n'y avait que deux meubles de l'époque que nous cherchons ; à l'Exposition de Bruxelles, en 1880, encore deux pièces également ; à celle de 1888, quatre meubles seulement ! Voilà trois Expositions importantes qui ne produisent que huit pièces d'ameublement ! Pour les armures, c'est encore pis... L'argenterie a, peut-on dire, disparu... Que pourrons-nous avoir?... Je suis sûr, mon cher ami, que vous trouvez que je joue un singulier rôle, puisque je parais vouloir démolir vos projets. N'en croyez rien cependant. Je désire

beaucoup, au contraire, vous aider, mais je crois devoir vous exposer en toute sincérité la difficulté de la tâche que vous voulez vous imposer... »

J'avais répondu au Bon de Vinck de Winnezeele que nous nous livrerions à des efforts plus énergiques que nos dévanciers, que nous étendrions plus loin nos investigations et que j'avais le meilleur espoir d'arriver ainsi à réunir un nombre de meubles et d'objets du XVe siècle suffisant pour former une belle exposition.

Nouvelle lettre, où le Bon de Vinck me déclare que du moment où je puis lui garantir le lièvre, il se chargera volontiers d'accommoder le civet.

J'avais alors relevé dans divers catalogues toute une série d'objets à demander et dressé des listes de collectionneurs auxquels on devrait également s'adresser.

Surchargé de lettres se rapportant aux tableaux, obligé d'aller constamment à Bruxelles, sans parler de plusieurs voyages à Paris, à Lille, à Aix-la-Chapelle, etc., etc., j'avais crus pouvoir remettre à d'autres le soin de poursuivre cette affaire.

De temps en temps, je demandais, des nouvelles des négociations en cours et toujours je recevais les assurances les meilleures. J'étais donc parfaitement tranquille et je croyais le Bon de Vinck au courant de cette situation favorable. Il fallut une lettre de lui pour me faire sortir de ma trop douce quiétude et me montrer combien je m'étais illusionné !

Cette lettre me fut adressée vers la fin de mai.

Le Bon de Vinck m'y déclarait que depuis le 11 février, époque à laquelle il avait écrit pour demander si les circulaires et prospectus de sa section n'étaient pas encore imprimés, il n'avait reçu aucune nouvelle de Bruges, que ces circulaires ne lui avaient jamais été envoyées à lui président de la IIIe section, mais que d'autres personnes à

Anvers même en avaient reçu... Le B[on] de Vinck s'en montrait très froissé; puis il me demandait la liste des objets obtenus en dehors de lui, et il terminait sa lettre en disant : « J'aimerais à savoir ce qui en est de tout cela et de l'Exposition elle-même, pour ne pas continuer à rester le bec dans l'eau. »

Je n'en pouvais croire mes yeux ! Comment, le B[on] de Vinck n'avait été tenu au courant de rien ! Comment, il n'avait reçu aucune nouvelle depuis le 11 février ! Comment, on ne lui avait même pas envoyé les bulletins d'adhésion et les circulaires imprimées !

Que faire ? Des excuses, des excuses bien humbles, car après tout, le coupable c'était moi. Je résolus donc de lui écrire dans ce sens, mais en réparant en même temps les négligences dont il se plaignait si légitimement et en lui envoyant les renseignements qu'il réclamait à bon droit.

Je pensai même que rien ne serait plus propre à calmer son mécontentement et à faire accepter mes excuses que l'énumération de la belle série d'objets précieux dont le prêt nous était acquis.

J'allai donc à Bruges demander la liste exacte des meubles et objets du XV[e] siècle déjà obtenus. Nouvelle et plus cruelle déception ! Rien, presque rien, ou plutôt quelques objets parmi lesquels la plupart sont très postérieurs au XV[e] siècle et ne pourront même pas — ainsi que l'avenir devait le démontrer — être exposés !

On n'avait pas demandé et obtenu ce qu'il fallait; on avait demandé et obtenu, hélas, des choses de qualité médiocre et d'une époque peu ancienne.

Ah ! que j'en voulus à ce moment à ces obstinés et méchants tableaux, qui ne m'avaient pas laissé un moment de répit, qui m'avaient causé tant de soucis et qui m'avaient ainsi empêché de m'occuper moi-même de la III[e] section.

Mais toutes ces pensées étaient des « regrets tardifs et superflus » : il fallait répondre au Baron de Vinck, calmer son mécontentement et éviter surtout que l'aveu de notre négligence ne fût suivi de sa démission !

Cette crainte était si forte que je lui écrivis sans rien avouer du tout, me bornant à des excuses pour les manques de forme dont il se plaignait et lui demandant pour le reste de venir lui-même se rendre compte. Je l'invitais en même temps chez moi, mais pour la semaine suivante seulement, sous le prétexte de divers empêchements.

J'avais donc huit jours devant moi.

Dès le lendemain je partis pour Bruxelles. J'allai voir le Duc de Croy, un ancien camarade d'université, bon, obligeant, serviable, qui voulut bien me prêter son plus précieux manuscrit (1) et qui me rendit surtout l'inappréciable service de parler de moi dans les termes les meilleurs à son beau-frère le Duc d'Arenberg.

Or, le Duc d'Arenberg a une des plus belles collections d'orfèvreries et de manuscrits qui se puisse imaginer.

Cette collection était par surcroît presqu'inconnue et toujours fermée. Elle me fut ouverte. J'y puisai à pleines mains ; j'en emportai plus de vingt pièces d'orfèvreries de la plus haute valeur et une dizaine de manuscrits qui pouvaient rivaliser avec ceux venus de la Bibliothèque de Bourgogne.

Ce n'est pas tout ; au cours de ma visite, j'aperçus deux magnifiques tapisseries gothiques et un merveilleux antependium de la même époque, tissé d'or et de soie.

---

(1) Ce manuscrit qui contenait les portraits de divers Croy, chevaliers de la Toison d'or, était au château de Dulmen, en Westphalie. Le Duc de Croy, n'osant le confier à la poste, me l'envoya par un porteur spécial. Ce trait peint le grand seigneur qu'une mort prématurée a enlevé tout récemment à ses nombreux amis.

Je les demandai. Le Duc, en grand seigneur dont la générosité n'a pas de limites, voulut bien me les accorder aussi.

Le lendemain, je partais pour Namur avec Monseigneur Simon, aumônier de la Cour, que j'étais parvenu à décider à m'accompagner et dont l'assistance m'était indispensable. Car Monseigneur Simon connaissait depuis fort longtemps et très intimement l'Evêque de Namur. Et l'intervention de Monseigneur Heylen était absolument nécessaire pour obtenir le trésor, unique en Belgique, si pas unique au monde, que possèdent les Sœurs de Notre-Dame à Namur. Ce trésor est presqu'entièrement l'œuvre du Frère Hugo, le Memling de l'orfèvrerie, et il remplit toute une immense vitrine. Les bonnes Sœurs n'ont qu'un défaut : elles ne sont pas prêteuses, mais pas du tout. Je le savais par M. Béquet, qui m'avait donné beaucoup de preuves de son extrême obligeance, et qui venait de m'écrire en parlant des Sœurs de N. D. : « je crois que toutes les démarches que vous ferez seront inutiles ».

Me voilà donc à Namur avec Monseigneur Simon. Un Prélat est toujours bien reçu dans un couvent et, dans le cas actuel, le titre d'aumônier de la Cour ajoutait encore au prestige du manteau violet. Aussi les Sœurs ne ménagèrent-elles à Monseigneur Simon ni les marques les plus flatteuses de leur respect, ni les témoignages de la vive satisfaction qu'elles éprouvaient de l'honneur de sa visite. Le prélat était onctueux on ne peut mieux et habile diplomate ; les Sœurs doucereuses on ne peut plus et encore plus fines. Ce fut un long duel ; une lutte qui ne se termina que par l'intervention de l'Evêque.

Une douzaine de pièces d'orfèvrerie furent mon butin.

Puis, Monseigneur Simon, qui était lui-même un grand collectionneur, voulut bien mettre le comble à sa bonté

en me permettant de choisir chez lui aussi les objets qui me convenaient.

Enfin, à Bruxelles encore, j'allai voir M. Cardon Il habite dans la vieille ville; sa demeure y est bien dans son cadre, car elle constitue un merveilleux musée, qui évoque de la façon la plus prestigieuse notre glorieux passé artistique. M. Cardon dont j'ai déjà plusieurs fois cité le nom, est à la fois amateur, connaisseur et collectionneur : qualités qui se trouvent bien rarement réunies. Et prêteur par dessus le marché. Les bibelots précieux, les tableaux de maîtres, M. Cardon a la gloire de les trouver, l'honneur de les aimer et le plaisir de les prêter et souvent de les donner, comme nous le savons à Bruges ([1]). En effet, alors que le collectionneur est en général méfiant, égoïste et jaloux, M. Cardon est cordial, désintéressé, généreux et prêteur.

J'allais en avoir la preuve immédiate. Tout ce qu'il avait de plus précieux me fut accordé: bibelots comme tableaux. Ah ! quelle reconnaissance est la mienne envers ce dévoué et toujours aimable collaborateur !

Quelques personnes à Bruxelles, notamment le Comte Ed. d'Assche et le Comte de Limbourg-Stirum, me confièrent encore divers objets.

J'étais parti, comme les Anglais quand ils vont aux Indes, avec une malle vide et, comme eux, je revenais chez moi avec plusieurs malles pleines.

Et j'avais encore deux jours devant moi : je les employai à Bruges. Je demandai et obtins une entrevue avec le comité de la Société d'archéologie qui voulut bien, par exception, me laisser emporter toute une série d'objets et divers meubles.

Les membres de la Fabrique d'église de S[t] Sauveur eurent la bonté de m'ouvrir leur trésor et la Commission

([1]) M. Cardon a donné au musée de Bruges un superbe Leys.

des Hospices — je suis heureux de pouvoir le relater — se montra, pour ses collections de meubles, fort bien disposée. J'eûs même le bonne fortune de découvrir [1] à la Poterie, un superbe meuble du XVIe siècle, qui se trouvait dans un couloir inaccessible au public avec six ou sept bahuts du XVIIe siècle.

En même temps les réponses à diverses lettres que j'avais écrites m'arrivaient, et, ici aussi, la série était à la blanche. MM. Soil à Tournai, H. Iweins d'Eeckhoutte et Liégeois à Ypres, m'annonçaient notamment de précieux envois.

Le Baron de Vinck pouvait arriver, j'avais une liste de nature à le surprendre très agréablement.

Il vint en effet, mais lui aussi, sans rien me dire, avait réuni toute une série de superbes objets!

Je voyais à ce moment le Bon de Vinck pour la seconde fois; mais il est des sympathies qui s'établissent vite, des natures dont la générosité se devine sur l'heure et des amitiés qui se cimentent en peu de jours.

A ces qualités morales et aimables, le Bon de Vinck joignait une très grande science et une chose qui est plus rare encore que la science, le goût.

Tout cela, je le savais par ouï dire, mais ce que j'allais voir dépassa encore mon attente.

Sous son habile direction les salles de Gruuthuse se transformèrent en quelques jours et elles devinrent un des grands attraits de l'Exposition.

Cependant une déconvenue m'attendait encore. Pendant que je montrais triomphalement au Bon de Vinck les orfèvreries du Duc d'Arenberg, des Sœurs de N. D. etc.,

[1] Ce meuble doit être démonté, car il ne pouvait passer ni par les fenêtres, ni par l'escalier. Ce fut au cours d'une seconde visite que je fis à la Poterie avec le Bon de Vinck que nous le découvrimes.

et que lui de son cô'é me faisait admirer les merveilles de ses propres collections, il me dit tout à coup : « Mais où sont donc vos vitrines ? »

Je m'informe. On n'y a pas pensé, il n'y en a pas ! Et nous sommes à quinze jours de l'ouverture de l'Exposition!

Il n'y a pas à songer à en faire fabriquer, le délai est trop court : que faire?

Me voilà réparti pour Bruxelles. Je cours chez M. Van Overloop. « Encore vous, ne put s'empêcher de s'écrier son conservateur, et peut-être pour me demander quelque chose ? » — « Mais parfaitement et même quelque chose que vous ne pouvez pas me refuser : le musée du Cinquantenaire n'a t-il pas quelques vitrines dont il peut disposer? » Quel bonheur, oui ; mais il faut l'autorisation du Ministre. Vite chez M. Verlant. C'est obtenu. Et encore plus vite, retour à Bruges.

Le B[on] de Vinck peut déballer, ranger maintenant. Il est aidé dans cette besogne par le concierge de Gruuthuse — une figure typique que tous les Brugeois connaissent — dont le zèle est tel qu'il ne peut s'empêcher de donner les appréciations les plus hâtives et les plus téméraires sur les objets qu'il retire des caisses et passe au Baron. Ses qualificatifs appartiennent à un vocabulaire très imagé et amusant, mais trop peu académique pour passer à la postérité et ils sont soulignés par d'extraordinaires jeux de physionomie.

Mais si parfois je ris en écoutant, je suis surtout émerveillé en regardant comme tout se place, s'arrange, s'orne, se transforme. Et je me dis : Qu'aurais-je fait sans le Baron de Vinck ?

C'est par cette même phrase, que je veux terminer le récit de l'arrangement de l'Exposition de Gruuthuse, car elle renferme non seulement beaucoup d'admiration pour ce qu'il y fit, mais aussi beaucoup de reconnaissance.

Je n'ai qu'un regret — le même que j'éprouvai en 1902 — c'est de ne pouvoir rester en si bonne et aimable compagnie à Gruuthuse, de ne pouvoir parler de lui plus longuement, et de devoir en toute hâte retourner à d'autres et absorbantes occupations ou plutôt à la narration de tous les soucis, de tous les embarres et de tous les travaux qui s'accumulèrent en 1902, dix jours avant l'ouverture de l'Exposition, pour m'accabler sous la plus écrasante besogne et me faire craindre que rien ne fût prêt pour l'inauguration solennelle que le Roi devait faire le 15 Juin et qui par conséquent ne pouvait absolument pas être remise.

(*A continuer.*)

Bon H. KERVYN DE LETTENHOVE.

ANCIENS CARTULAIRES

DE LA FLANDRE.

(*Voir Annales*, p. 174 ss. *et* 325 s.)

Nous donnons ci-dessous la liste des cartulaires de notre Flandre qui ne sont catalogués dans aucun des trois *Inventaires* publiés par les soins de la Commission royale d'Histoire et qui sont venus à notre connaissance.

La liste en est déjà respectablement longue. Nous adressons un cordial merci à nos aimables collaborateurs : c'est surtout à leur zèle éclairé et bienveillant que nous devons ce résultat, qui dépasse les prévisions les plus optimistes. Puisse ce premier succès stimuler l'ardeur de tous ceux qui s'intéressent au glorieux passé de notre Flandre ! La liste s'allongera encore notablement. Car nous avons acquis la conviction qu'il reste bien des cartulaires à inventorier.

BRUGES, *Saint-Donatien*, collégiale, 2 cartulaires.
Saint-Sauveur, collégiale.
Notre-Dame, collégiale, 4 cart.
Sainte-Anne, église paroissiale.
Saint-Jacques, église paroissiale et confrérie « Commun van den choor ».
Saint-Gilles, église paroissiale et confrérie « Commun van den choor », 3 cart.

Béguinage, de la Vigne, 2 cart.
Madeleine, léproserie, 4 cart.
Lépreux Agrestes, lez-Bruges, léproserie, 2 cart.
Saint-Julien, hospice, 3 cart.
Poterie, hospice du Saint-Esprit, dit de la, 2 cart.
Saint-Nicolas, hospice, 2 cart.
Nazareth, hospice Notre-Dame de.
Elisabeth Zorghe, hospice.
Spermalie, couvent de Cisterciennes, 2 cart.
Eeckhoutte, abbaye de chanoines de St-Augustin, 2 cart.
Table des pauvres de la paroisse de Saint-Gilles, 2 cart.
COURTRAI, *ville*, 6 cart.
Saint-Martin, collégiale.
Notre-Dame, collégiale.
DUNES, abbaye de Cisterciens.
EVERSAM, abbaye de chanoines de St-Augustin.
FURNES, *Sainte-Walburge*, collégiale.
HARLEBEKE, collégiale.
LOO, abbaye de chanoines de St-Augustin.
VOORMEZEELE, abbaye de chanoines de St-Augustin.
WEVELGHEM, *Mont d'or*, abbaye de Cisterciennes.
YPRES, *ville*, 2 cart.
Saint-Pierre, église paroissiale, confrérie « Zeven ghetyden ».
Notre-Dame, hôpital.
Table des pauvres de Saint-Jacques.
Confrérie de Saint-Nicolas.
ZONNEBEKE, abbaye de chanoines de St-Augustin, 2 cart.

Qu'il nous soit permis d'appeler en même temps l'attention sur les *obituaires* et les *chroniques locales*. Nous avons pris ou reçu notification concernant un certain nombre : nous en publierons prochainement une première liste.

C. CALLEWAERT.

COMPTES RENDUS

S. Muller Fz. *Le style de la Circoncision.* — *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. IV, 1906, p. 259-271.

H. Nelis. *Réponse de M. H. Nelis.* — RBAB., t. IV, 1906, p. 272-280.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être pourquoi, en rendant compte (¹) de l'intéressante étude de M. Muller, *De jaarstylen in het Sticht Utrecht voor het synodaal-besluit van 1310,* nous refusions de souscrire à sa thèse principale, d'après laquelle il faudrait, sauf preuve du contraire, supposer l'emploi du style païen du 1er janvier, au lieu du style de Noël, dans tous les documents diplomatiques du moyen âge, au moins jusqu'à l'époque pour laquelle (XII-XIIIe s.) l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation est dûment prouvée.

Dans un judicieux compte rendu (²), M. H. Nelis présentait des objections analogues aux nôtres et trouvait que l'hypothèse nouvelle de M. Muller était bâtie sur du sable mouvant.

Cette loyale critique n'eut pas l'heur de plaire à M. l'archiviste d'Utrecht, qui vient de répondre à M. Nelis par un article de 13 pages, où la courtoisie n'apparaît pas toujours avec le même sourire. M. Muller avoue franchement qu'il « n'a pas autre chose à dire que ce qu'il a dit dans son précédent travail », Hélas ! on ne le voit que trop ! Mais il nous semble se faire illusion quand il estime « qu'il n'est obligé à rien dire de plus ». N'avait-il pas à prouver le droit — qu'on lui conteste — de déduire des *prémisses* posées par lui, la *conclusion* qu'il

(¹) AnEm, t. LVI, 1906, p. 107-108.
(²) RBAB, t. IV, 1906, p. 122-124.

en tire? Ne devait-il pas démontrer que de l'usage de fixer au premier janvier, dans le langage courant, dans la vie ordinaire, dans les calendriers, même dans les comptes, le commencement de l'année *civile* ou *usuelle*, on peut inférer l'emploi du style *chronologique* de la Circoncision, c'est-à-dire *le changement du millésime* au 1er janvier *dans la date des documents diplomatiques* (1)? C'est là que gît le fond du débat. M. Muller ne l'a pas touché. Et toutes ses « nouvelles considérations plus étendues » sur « l'influence puissante et irrésistible de la glorieuse civilisation romaine » et « sur les efforts inouïs de l'Église catholique » pour la détruire, ne parviennent pas à voiler ce défaut capital de sa réplique.

La *Réponse de M. H. Nelis* au contraire — en dehors de quelques redites inévitables — apporte des éléments nouveaux pour montrer que la conclusion susdite n'est pas logique. Car ceux-là même qui commençaient leur année liturgique au premier dimanche de l'Avent, l'année chronologique, dans leurs chartes, à Noël ou à Pâques et l'année administrative, dans leurs registres, au 1er août (p. ex. à Liège), ceux-là mêmes — comme tout le monde d'ailleurs — appelaient le 1er janvier *nyejaersdach*, *an reneuf*, commençaient à cette date leur calendrier ou leur martyrologe, et célébraient ce jour comme le renouvellement de l'année civile et usuelle. Ce sont des ordres de faits tout à fait différents, qu'il ne faut pas confondre (2), comme le montre un texte judicieusement emprunté par M. Nelis au *Rationale* de Durand de Mende (1230-1296), texte qui mérite d'autant plus d'attirer l'attention des chronologistes — pour le dire en passant — qu'il ne mentionne pas le style pascal, mais bien celui de l'Annonciation (25 mars).

Quant aux preuves tirées de la date même des chartes, M. Muller n'en avait allégué qu'une seule : une charte du 1 juillet 1294, vidimée par l'official d'Utrecht le 28 décembre 1294 (*De jaarstylen* p. 333, note). M. Nelis fait observer que cette date se concilie parfaitement avec l'emploi du style pascal, qui était la coutume en usage à Utrecht, à la fin du XIIIe siècle. Il faut même raisonnablement supposer l'emploi

---

(1) C'est bien cela qu'on entend par style chronologique. A ce point de vue les deux textes de Gilles le Muisit cités plus haut p. 7, sont très remarquables : *tabelliones et scriptores in instrumentis et litteris... mutant datas .. mutantur datae litterarum. — Notarii et scriptores ponunt in suis scripturis : Datum anno....*

(2) Comme il ne faut pas conclure de l'usage liturgique de la pancarte chronologique pascale à l'emploi du style pascal. Voir plus haut, p. 230.

de ce style (ou de celui de l'Annonciation), puisque le vidimus émane de l'officialité d'un évêque qui, de l'aveu de M. Muller (ibid. p. 311, note), protégeait le style de Pâques (ou de l'Annonciation), et d'un official qui suivait probablement lui-même le style de l'Annonciation[2].

M. Muller ajoute cependant dans sa réplique (p. 267) une note qui nous intéresse spécialement : « J'ai trouvé un exemple de l'emploi du style de 1er janvier pour l'histoire très ancienne des Pays-Bas. L'évêque de Tournai, Étienne (1171-1203), date une charte comme suit : *Actum Tornaci, anno Incarnati Verbi 1196, eodem anno incipiente, kalendis januarii*. Cf. Callewaert, *Les origines du style pascal en Flandre*, p. 33. Beaucoup d'exemples pareils de chartes émanant de la chancellerie tournaisienne des XIe et XIIe siècles, rassemblés par Callewaert (l. c.) et datés du style de la Nativité, devront donc aussi être réduits au style du 1er janvier. »

Nous avons effectivement attiré l'attention de nos lecteurs sur cette date (*Annales*, t. LV. p. 140) et nous l'avons expliquée, avec hésitation toutefois, comme étant donnée d'après le style de la Circoncision. Mais les bienveillantes observations de M. Cuvelier (*Archives Belges*, t. VII, 1905, p. 225) et de M. Nelis, nous ont convaincu que « *anno incipiente* » n'a pas plus de valeur que *nyejaersdach*, *an reneuf*, et autres expressions analogues dont se servaient les scribes qui suivaient, au XIVe siècle le style de Pâques. Aussi n'avons-nous pas manqué de rectifier notre appréciation à la première occasion, dans la notice consacrée au précédent travail de M. Muller (*Annales*, t. LVI, p. 108).

De cette donnée, pour le moins très douteuse, le savant archiviste d'Utrecht tire, pour les autres chartes tournaisiennes que nous avons signalées dans nos *Origines du style pascal*, une conclusion qui est certainement erronée. Nous pouvons en fournir aujourd'hui la preuve. M. Wauters, *Table chronologique*, t. I, p. 574, signale, d'après Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. III, p. 19, une charte de l'évêque de Tournai, Radbod II, datée comme suit : *Actum Tornaci, V kal. januarii, anno Dominice Incarnationis MXC, indictione XII, regnante rege Francorum Philippo anno XXX, domno autem Radbodo episcopante anno XXII.* Nous donnons cette date d'après l'original conservé aux archives de l'évêché de Bruges. En outre nous avons trouvé, dans deux anciens cartulaires de Saint-Donatien, conservés à l'évêché et au Séminaire de Bruges, la copie d'une autre

---

[2] En effet, en supposant l'emploi de ce style dans les diverses chartes signalées par M. Muller (*De jaarstylen*, p. 383-334) on évite les continuelles incohérences que l'auteur fait ressortir.

charte inédite ([1]), octroyée par le même Radbod en faveur de Saint-Donatien, et datée exactement de la même manière. Il n'y a donc pas à craindre une erreur de copiste, comme il s'en rencontre beaucoup dans les dates des anciens documents.

Eh bien, ces deux chartes ne sont pas, comme Wauters et d'autres l'indiquent, du 28 décembre *1090*, mais bien du 28 décembre *1089*. Elles sont donc datées, non d'après le style de la Circoncision, mais bien d'après celui de Noël. En effet, d'après ce style, une charte du 28 décembre 1089 (n. s.) devait porter le millésime *1090;* l'indiction suivie d'ordinaire dans nos contrées changeant au 25 décembre ou au 1r janvier, pouvait être la XIIe (correspondant à 1089) et ne doit pas être la XIIIe (correspondant à 1090) comme le pense M. Wauters. Philippe I commençant à compter ses années à partir du 29 août 1060, sa trentième année courait du 29 août 1089 au 23 août 1090, et ne comprenait donc pas la date du 28 décembre 1090 ; enfin Radbod étant devenu évêque de Tournai en 1068 — avant le 28 décembre, sans doute —, sa 22e année comprenait le 28 décembre 1089, mais ne s'étendait pas jusqu'au même jour de l'année suivante.

Voilà donc, croyons-nous, une preuve diplomatique certaine, à opposer à celles que M. Muller n'a pas trouvées et à ajouter à celle que M. Joosting a relevée dernièrement dans son étude *De jaarstyl der bisschoppen van Utrecht*, p. 3 (voir *Annales*, 1906 p. 107.) Les preuves de cette nature sont d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares à trouver.

C. CALLEWAERT.

L. Vanderkindere. *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* — AnEN. 1905, t. I, p. 321-367. Tiré à part, Nancy, Berger, 1905, in-8, 49 p.

L. Vanderkindere. *La Politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* — ARBBull. 1905, p. 749-788.

([1]) Vu son importance pour l'histoire de la collégiale de Saint Donatien, nous publions plus haut p. 397 cette charte de 1089 et une autre de 1086, octroyée par le même Radbod.

L. Vanderkindere. *La notion juridique de la Commune.* — ARBBull. 1906, p. 193-218.

Een drukbesproken vraagstuk in Belgen's geschiedkundige wereld, is wel, in onze dagen, dat van den oorsprong onzer middeneeuwsche gemeenten. Nieuw is het niet, als vraagstuk te minsten; echter de antwoorden-erop gaan op nieuwere begrippen gesteund, en werden door nieuwere werkwijzen aangebracht. Twee zulke nieuwere antwoorden zijn nl. de twee gissingen, vooruitgezet door de twee Hglrs. Heer Pirenne van Gent, en Heer Vanderkindere van Brussel. De eerste deed het in enkele studieën aangewezen alhier, bd. LV, tk. 200. De tweede onderander in de drie bovenstaande opstellen.

H. P. veronderstelt dat, binnen een gewissen tijd van algemeene ontbinding in handel en samenleving (nl. van de IXe, X^e eeuw voort), er alhier en aldaar, op een welgelegen en veeltijds ook welbeschut vlek, samenscholingen ontstaan zijn van anderszins uitgeschudde vrije lieden die nu doolden als kooplui. Hun zwerversbelangen deden hen betrachten naar plaatselijke « vrede » in hun vlek, dan naar waarborgen daartoe, en vaneigen naar bestaking ervan en verweermiddels. Juist ook genoten ze wellicht een persoonlijk lijfeigen koopmansrecht, dat ze droomen zouden plaatseigen te maken. Uit die betrachtingen en dien droom ontstond bij hen een zucht naar onafhankelijkheid in rechtswezen en bestuur, krijgsmacht, geldwezen, eigendom en staatkunde. En om tot de vervulling van dezen zucht te kunnen overgaan, stichtten ze samen een samenzwering daar waar 't nood gaf, m. a. w. een « commune », ofwel ook soms stichtten ze geene, daar waar het genoeg was luidop te spreken en dat de vorst hun wenschen gereedelijk involgde. Uit alle die pogingen bedeeg eindelijk: de middeneeuwsche gemeente, en nadien de laterhandsche stad.

H. Vdk. liever wil van geen algemeene volksontbinding uitgaan. Samenscholingen zijn er wel geschied, of zijn er niet geschied. 't Is eender. Maar in vlekken, waar eenigermate volk verbleef, zijn de menschen (koopmans of geene) uit zucht naar vrede, — daargelaten dus de zwervers- en koopmansbelangen (in hoofdzaak te minsten), daargelaten ook het bovenveronderstelde koopmansrecht — overgegaan tot 't samenzweren van de « commune ». Deze was nu niet zoozeer een middel om door te wegen in 't vastezetten van een uit de lucht gegrepen recht en in 't daarstellen van koopmansachtige inrichtingen en bestuursmannen; neen, ze was liever de inrichtinge

zelf, geschetst op 't heerschende landsrecht, en die door geschiedmatige ontwikkeling is geworden: de middeneeuwsche gemeente, later de stad. Hierover verder.

H. P. 's gemeente zou ontstaan zijn, dank aan de dwingende macht die de gemeenschappen onder den drang der huishoudkundige nooddruften altijd aanzet, en even toen aangezet heeft. Ook geeft hij zijn stelsel uit als toepasselijk aan alle de streken waar dezelfde stoffelijke omstandigheden voorkwamen: nl. waar de bovenbesproken ontbinding ontstond, met de koopmansdolingen en samenscholingen enz. Aan alle de streken dus gelegen tusschen de Seine en de Elbe. Aan een anderen kant steunt hij ook meest op het uitleggen van den rechteren maatschappelijken aard der daders, en den redematigen aard hunner doenwijzen; veelmeer daarop dan op den geschiedkundigen aard en de tijdvervolgende indeeling der stadsontwikkelinge zelf. H. P. is hoog gaan staan om ver te zien, en om deze reden ook schijnt zijn stelsel meer uit de lucht gevat, meer beredend, meer wijsgerig van trant, dan wel ondervindelijk. Voor hem, — is 't geweten, — bestaat geen wetenschappelijke geschiedkunde zonder beredening (zelfs als 't past, eene a priori).

H. Vdk. bleef naderbij het stipt aanschouwelijke: naderbij de geschiedgronden, naderbij ook bestaakte streken en tijdstippen. Zijn gemeente stamde meer over bij toevallige ontwikkeling en uit het losse werk waartoe liever zielkundige nooddruften de eenlingen, en niet de gemeenschappen, toen aandreven en nog aandrijven: rapper soms of trager, in Vlaanderen was 't aleens onder den overwegenden invloed van een of anderen graaf. Om dezen laatsten invloed acht hij het genoegzaam te spreken alleen van Vlaamsche gemeenten. Van eigen is hij ook zoo erg niet bekommerd over den gemeenschappelijken aard der daadzaakplegers en de dracht hunner doeningen. De bekomene, niet de wordende, ontwikkeling ontleedt hij; en liever de ontwikkeling van stads recht dan van stads algemeen maatschappelijke toeneming. Hij stelt deze algemeen maatschappelijke toeneming voor, zooals we ze boven aangaven; en deelt de rechterlijke ontwikkeling ervan in, als volgt: in drie tijdstippen.

Het zoogezegd eerste tijdstip der grondwettelijke ontwikkeling in de Vlaamsche gemeenten (binnen de XII[e] eeuw nog) was dit van « l'adaptation du droit de la communauté rurale à une société de « marchands » (Vgl. 't eerste bovenstaande opstel, bl. 367; in 't afdruk bl. 49). De bewindschap ervan waren niet de « scabini », maar de « coremanni » of « coratores » (de keure belichaamde de « commune »)

of « selecti judices ». Hun werk? 't Was: « de pace tractent et de utilitate communitatis villæ et de forisfactorum emendatione ». Hun bestaan nam aan met de gemeente zelf. De « scabini » daarentegen waren 's graven gerecht, het oude « mallus » van de Franken. (Ze 'n doen, zegt H. P., ze waren « une création nouvelle ». Vgl. *Orig. des const. urb. au m. âge*. RH. 1895, t. LVII, p. 60). Aleventwel waren de schependommen sedert dat Frankentijdvak zeer vermenigvuldigd. Langen tijd echter waren de zoogemeende stadschepenen niets anders als « scabini terræ », schepenen van den lande, d. i. van het rechtsgebied waarbinnen de stad lag. Aldus te Brugge bij de dood van Karel den Goede. Van lieverlede, (doch dit is niet geweest in 't hier zoovermeend eerste tijdvak der stadsontwikkeling) zal de stad het schependom binnenslorpen, en zal de vorst dit laten gebeuren. Zelfs zal het belang der keurmannen krimpen in omgekeerde verhouding van 't meer-verstedelijken der schepenen. (In Vlaanderen ja! zegt H. P. maar elders niet. Vgl. *Orig.* ald. bl 62). Doch altijd zal blijven wat eerst was: dat de keurmannen (het laterhandsche « consilium ») de oude gemeente verbeeldden, en zij alleen. (Neen, meent H. P., de « judices » verbeeldden alleen « le droit de paix ... commun à toutes les villes », de « scabini » « le droit communal » eigen aan de gemeenten. Vgl. ald. bl. 61).

Het tweede tijdstip besloeg de twintig laatste jaren der XII[e] en daaromtrent de drie eerste vierden der XIII[e] eeuw (Vgl. 't tweede bovenstaande opstel, bl. 785). « Dépouillant, zegt Steller (ald.), leur « caractère rural, les grands centres, enrichis par le commerce et « l'industrie, sont devenus des *villes à lois*, *steden van wette*, dotées « d'un échevinage, dont l'autorité complexe et exclusive rejette dans « l'ombre les anciens organes de la commune ou, pour le dire plus « exactement, abolit la commune elle-même ». Dit door de doorwegende tusschenkomst van Filips van Elzaten. Dezes staatkunde was tot heden bijna algemeen aangezien als uiterst voordeelig geweest aan de gemeenten. (Vgl. H. P. *Geschied. van Belg*. vert. door Delbecq, bd. I, bl. 191). Niet door Warnkönig of Wauters. Hier vat Hgl. Vdk. vastbeslist het stelsel aan dat het huis van Elzaten tegen den vrijheidszin der Vlaamsche gemeenten ingegaan is. In 't bezonder: « Il (Phil.) a « récupéré l'échevinage, abrogé la commune jurée et condensé toutes « les forces urbaines en un corps unique de magistrats » (bl. 758). Filips' doel was de steden te kortvlerken; zijn middel bestond in de schependommen te versterken, ze te doen alleen heerschen boven alle andere gemeentehoofden, en ze dan onder den vuist te vatten. Zijn doel

evenwel bleef onderweg steken. Want het middel lukte nu ook juist maar tot aan 't punt van de versterking der schependommen. Eenmaal dat deze de keurmannen overkeken hadden en alleen de gemeente vertegenwoordigden, streefden ze op hunne beurt naar onafhankelijkheid, en verwierven die. 't Schoonste was dat na tijd van jaren, de menschen Filips' doel vergeten waren; den (ongewilden) uitslag zijner betrachtingen alleen nog daarzagen; en Filips lieten overgaan tot de nalatenschap als een weldoener der gemeenten ... wat hij dus wel geweest is metterdaad, zooniet met den doele.

In 't derde tijdstip: van de XIVe eeuw voort, « la notion juridique « de la commune s'était troublée et tendait à disparaître » (Vgl. 't derde bovenstaande opstel, bl. 207). « Mais au-dessous de ces divergences, « on aperçoit le cadre ancien des institutions corporatives, et d'un « bout à l'autre de son évolution, la commune du moyen âge, si con« stamment battue en brèche par les princes et par l'Eglise, est restée « fidèle à son type primitif » (ald. bl. 217). De « type primitif » was geweest: « l'association jurée des bourgeois formant une personne « morale qui revendique le droit de garantir la paix de tous par ses « propres juges et par sa propre milice (ald. bl. 209). Nu scheidde de « « commune » uit, en de stad was ontstaan. »

Deze drie tijdstippen zijn voorgesteld geweest door H. Vdk. al gedurig steunende op de bestaande geschiedgronden, en al gissende met buitengewone kracht en eenheid van opvatting. 't Is ook 't inzien weerd dat, in 't behandelen van 't eerste tijdstip, — benevens andere verschillen die hem afbrengen van H. P. 's besluitselen, (en waar nochtans bij H. Vdk. meer aandacht aan den rechterlijken en huishoudelijken toestand der gemeentestichters diende toegewijd) — hij een werkwijze toepaste die zeer afwijkt van H. P. 's, en daarom toch niet slechter voorkomt. Immers. Daaromtrent alle zijne gegevens en besluitselen verneemt H. Vdk. uit de keuren van vreemde of van kleine Vlaamsche gemeenten; de gegevens over groote Vlaamsche gemeenten zijn minder talrijk en minder ontleedbaar. De schrijver getroost hem daarover, al zeggende dat *de kleinste gemeenten* het traagst ontwikkeld zijn, en dus *langst en best den eersten toestand aan ons weergeven*. Doet Hgl. P. niet het tegenovergestelde? Legt hij *het worden der kleine gemeenten niet uit naar de wordinge der grooten?* Welkeen van beide beginsels zal best zijn: dat van H. P. of dat van H. Vdk.? 't Gevaar voor dat van H. P. ligt hierin dat inderdaad van 't ontstaan der kleinen meer oorkonden overgebleven zijn dan van dat van de grooten; zoodanig dat 't beginsel zelf van H. P., zooals

zijn uitleg daareven aangaande de wording van de groote gemeenten, beide wat uit de lucht gegrepen schijnen. H. Vdk. heeft liever dat gevaar ontmeden.

Het tweede tijdstip is meest behandeld geweest al steunende, met reden, op een vijftal daadzaken die bekend staan; ook en inzonderheid al wijzende op een zesde, nl. de daadzaak der beruchte keure « Haec est lex » (noemen we haar HL) welke door Filips, binnen nagenoeg eenzelfden tijd (op 't einde der XIIe eeuw), aan Ieperen, Gent, Atrecht, Brugge en Audenaerde is opgeleid geweest. Deze zesde daadzaak was uit haarzelven weinig overtuigend. Nochtans neemt eens aan dat het bewezen zij — wat H. Vdk. voorhouden wil —, dat HL van bedwingenden en terugwerkenden aard was; aanschouwt daarbij dat HL in alle de groote steden ingebracht werd door Filips van Elzaten, en binnen een beperkten tijd; wie en zal er dan niet als vast aannemen dat inderdaad Filips (daarom nog niet heel het huis van Elzaten) een beteugelende staatkunde voorhad? Enkel zou er dan nog moeten bij bewezen worden dat deze doorvoering van HL niet een toevallig tuchtbetreffend middel was, maar een vastgewild algemeen middel van bewindschap. Deze zesde reden alleen, zoo doorgewerkt, kon dus reeds voldoende zijn om alles te bewijzen wat H. Vdk. over Filips' inzichten beweert. En in dit geval waren de vijf eerste redens krachtiger redens van bevestiging dan nu. Welaan, zoo staat het me voor, Hgl. Vdk. en steunde niet genoeg op den aard van HL: hoe en waar en in welke omstandigheden HL ingebracht of gewijzigd werd. Hieruit ging anderszins beter aan den dag gekomen zijn hoe eenerzijds HL inderdaad uit eene richtinge van vaste staatkunde voortkwam, en anderzijds hoe HL weinig van aard was om aan de gemeenten veel voldoeninge te verschaffen.

Betreffende 't derde tijdstip, hadden we geern nog de volgende vraag opgelost gezien. Toestaande dat 't *woord* « communio » (niet « communitas », zegt H. Vdk., d. i. liever 't gepeupel, « het volk ») alleen maar sedert de XIIe eeuw voorkomt, vragen we of daarom de *instelling* zelf niet ouder kan geweest zijn? En als nu de poorters instelling en woord maar tezamen mochten verkrijgen, waarom, in de oude keurverleeningen, staat het woord niet altijd uitgedrukt daar waar op de instelling duidelijk gedoeld wordt? Hebben ze integendeel de instelling vóór het woord bezeten, hoe heette alsdan vroeger deze instelling, en wat heeft het woord erbij van nieuws ingebracht? Het woord is uit 't Zuiden gekomen. Heeft het hier een nieuw begrip of een vreemde instelling ingeplant, en was alsdan onze « commune » wel van zielkundigen oorsprong?

Alle deze laatste opmerkingen zijn enkel kleine vraagskens die we eerbiedig aan Hgl. Vdk. voorstellen. Niet minder blijft daarom de hoogachting die we voor zijne leering gevoelen.

De lezer zal het met ons 's eens zijn dat beide stelsels, hierboven uiteengezet, verleidelijk voorkomen. Zeker en vast zal het nochtans eeuwig blijven dat de waarheid een is; en dat twee onberispelijke werkwijzen, uitgaande van twee welverkozen inzetpunten, en in 't werk gesteld door twee knappe beoefenaars, niet lange kunnen op twee tegenstrijdige eindpunten uitkomen. Daarom late Hgl. Vdk. ons toe, om te sluiten, den wensch uit te drukken dat Hij en Hgl. Pirenne bovengaande algemeen vraagstuk nog verder door- en uittwisten, zooals ze het beide door meesterlijke gissingen nu ingetwist hebben. Dank aan beider pogingen is het nader van de oplossing als het ooit geweest was (1).

L. DE WOLF.

D. Ursmer Berlière O. S. B. *Suppliques de Clément VI* (1342-1352). Textes et analyses. (Analecta Vaticano-Belgica publiés par l'Institut historique Belge de Rome). Rome, Institut historique; Bruges, Desclée De Brouwer et Cie, 1906. In-8, 954 p.

Idem. *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des Archives Vaticanes (1389-1500) au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai.* Rome, Institut historique, Namur V. Delvaux, 1906, In-8, 323 p.

Il devient presque banal de rappeler, à l'occasion des publications du R. P. Ursmer Berlière, l'adage connu: *bis dat, qui cito dat*. A peine placé à la tête de l'Institut historique Belge, qu'il avait à organiser en même temps qu'à diriger, il a trouvé le temps de puiser aux Archives Vaticanes la matière d'une série d'ouvrages et d'articles qui ont réjoui le monde des historiens et dont les lecteurs de nos *Annales* ont pu apprécier la valeur. Et quand le maigre budget, dont l'Institut est

(1) Op den oogenblik dat deze bladzijde moet gedrukt worden, vernemen wij dat Hoogleeraar L. Van der Kindere op 10sten November overleden is.

doté par le gouvernement Belge, se trouve épuisé, il n'en continue pas moins de publier (c'est le cas pour le second ouvrage mentionné) grâce au généreux concours de l'abbaye de Maredsous.

— Les **suppliques** adressées au Saint-Siège forment une des mines les plus riches en renseignements historiques de toute nature. Quoique la plupart tendent à l'obtention de quelque bénéfice ecclésiastique, elles contiennent souvent des demandes de cumul, de légitimation, de dispense d'âge ou de résidence, etc. Dans leur ensemble, elles nous permettent de nous rendre compte, jusqu'à un certain point, de la situation générale du clergé. Elles ont sur les bulles de concession l'avantage de nous faire connaître le nom des parrains qui appuyaient la demande des solliciteurs.

Le fonds des suppliques conservées au Vatican, de Clément VI à Pie VII, ne comprend pas moins de 7011 volumes! Dom Berlière a extrait des 22 premiers volumes, contenant les suppliques adressées à Clément VI, toutes celles qui concernent nos quatre anciens évêchés belges : Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. Elles sont au nombre de 2511.

Dans une substantielle introduction, l'éditeur donne toutes les indications nécessaires pour saisir le sens et la valeur des documents publiés : il y traite des formulaires et de la forme des suppliques, de la manière dont elles étaient présentées au Pape et enregistrées; et il trouve ainsi l'occasion d'expliquer la plupart des formules qui pourraient être embarrassantes pour les historiens non familiarisés avec ce genre de documents.

L'annotation, sobre encore, est plus abondante que dans les autres publications : c'est une amélioration dont les travailleurs sauront gré à l'éditeur. Ces courtes notes permettront d'identifier plus facilement les personnages et de les retrouver dans d'autres documents. Car, pour ce qui est des suppliques de Clément VI, l'heureuse disposition des tables fournit toutes les facilités imaginables. Étant donné le nom ou le prénom d'un personnage ou une quelconque des localités citées, où il a occupé quelque fonction, les 800 pages de tables — vrai travail de Bénédictin — permettent de retrouver immédiatement *tous* les renseignements contenus dans l'énorme volume du savant auteur.

— Les 253 volumes des **Diversa Cameralia** des Archives Vaticanes contiennent des documents très divers, qui en raison même de leur variété ont été exclus des autres collections de la Chambre apostolique, pour être réunis dans les « registres *diversorum* (negotiorum) cameralia ». « C'est un fouillis de documents de tous genres, où l'on trouve

les correspondances des camériers avec leurs agents, des mandats et des décisions en matière financière, des nominations d'employés, ordres de paiement, passe-ports et franchises, des lettres de recommandation, des actes concernant l'administration des douanes, des engagements militaires, des visites *ad limina*, des lettres de sacre et d'ordination, „ etc.

L'auteur a compulsé les 58 premiers volumes, qui vont de 1389 à 1500. Il donne une brève analyse des 813 documents qui concernent nos quatre anciens diocèses belges.

Parmi les 57 documents publiés intégralement, quelques-uns se rapportent à notre diocèse. Par le n. XIV, Gérard Faydit est mis en possession d'une chapellenie non pas dans l'église de Saint-Donatien, comme l'auteur le dit par distraction, mais bien dans celle de Saint-Sauveur de Bruges.

Cette publication fait suite à l'*Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum* dont les *Annales* (t. LV, 1905, p. 76) ont fait ressortir l'importance pour l'histoire ecclésiastique de la Flandre. Les historiens trouveront dans ces deux nouvelles collections une mine qui n'est pas moins riche en renseignements de toute nature.

En même temps qu'elles justifient pleinement la création de l'Institut historique belge à Rome, dont la première idée fut imposée au public belge par M. le chan. Cauchie, l'incontestable utilité et la perfection de ces publications, qui seront suivies, au commencement de 1907, de l'édition des *Lettres de Jean XXII*, par M. A. Fayen, prouvent l'exubérante vitalité de notre jeune Institut, qui s'est acquis en peu de temps une place très honorable parmi les anciennes institutions similaires des autres nations. Si le passage de Dom Berlière à la direction de l'Institut historique n'aura été malheureusement que de courte durée, il aura été cependant merveilleusement fécond et aura témoigné d'une activité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer et qui pourra servir d'exemple à ses successeurs.

C. Callewaert.

Dr A. Habets. *Twee belangrijke jaren uit onze Vaderlandsche geschiedenis.* Regeering van den Raad van State en Don Juan van Oostenrijk 1576 en 1577. Proeve van historische critiek. Overdruk uit de Katholiek, Deel : CXXVIII, blz. 118-135, 221-243, 337-356, 411-432.

Dr A. Habets. *Eenige jaren uit onze Vaderlandsche geschiedenis.* Proeve van historische critiek. Leuven, J. Van Linthout 1905 (voortzetting van kan. Davids Vaderl. Historie, laatste aflevering van bl. 79 tot 275.

In die twee « proeven van historische critiek » — die samen een geheel uitmaken — heeft Dr Habets de belangrijke gebeurtenissen geschetst, voorgevallen in de Nederlanden sedert de dood van Requesens (5n Maart 1576) tot op het einde van 1781, 't is te zeggen tot aan de verheffing van Oranje tot Hooge Overheid van Holland, verheffing die te samen met de afzweering van den Spaanschen Koning mag aanzien worden als de grondvest der Hollandsche Republiek. Wij kunnen hier onmogelijk in eene korte ontleding, zelfs niet de hoofdzakelijke daadzaken weérgeven, die Dr Habets in zijne beide studiën, met een waar talent en in aangenamen schrijftrant verhaalt; 't zij ons genoeg te zeggen dat de schrijver ons de geschiedenis geeft van Don Juan's ongelukkige regeering, van de beroemde Bevrediging van Gent en hare gevolgen, de geschiedenis vooral van Oranje's immer klimmende macht, die zegeviert eindelijk in het Noorden, terwijl zij in het Zuiden eene tegenbeweging veroorzaakt.

Als wij die beide werkjes op hun eigen nemen, zooals ze hier in afdruksels voor ons liggen, zijn wij genegen ze overbodig te noemen, omdat ze zonder iets nieuws mée te brengen de reeds zoo uitgebreide reeks studiën nopens de Nederlandsche Omwenteling nog komen vermeerderen. Maar wij hoeven ze op hun eigen niet te aanschouwen; die studiën immers, althans de tweede, hooren thuis in de algemeene « Vaderlandsche historie » van kan. David en als dusdanig mogen wij ze verdienstelijk heeten. De voortzetting, welke Dr Habets begint te ondernemen, zal zelfs bij het voorgaande uitmunten; want welk ook kan. David's vernuft en geschiedkundige bekwaamheid geweest zij, 't is bekend dat zijne « historie » niet aan alle vereischten der hedendaagsche wetenschap voldoet. Dr Habets is wat beter op de hoogte der huidige critiek: zijn werk, 't is waar, is maar van tweeder hand, eene synthesis van 't geen reeds gekend is, maar hij weet toch het kaf uit het koorn te weeren. Zijn critiek bestaat in de best gestaafde beoordeelingen en bevestigingen der geschiedschrijvers te aanveerden om andere te verwijzen, steunende niet alleen op de geloofbaarheid van huidige schrijvers, maar ook, alhoewel zelden, op geschiedkundige bronnen.

Twee bemerkingen! Zou de innere geschiedenis der Hervorming,

in de vaderlandsche historie geen plaats mogen vinden? Wij treffen in vele boeken breedvoerige verhalen aan over de politieke onderhandelingen en moeilijkheden, over allerhande wapenfeiten en wreedheden, maar over den vooruitgang, de middels van uitbreiding, de schriften, de kerkelijke tegenkanting der Hervorming, daar weten wij weinig of niets van. Zouden wij ook niet mogen eischen dat de algemeene « Vaderlandsche historie » ons niet alleen de hoofdfeiten en den algemeenen samenhang der geschiedenis geve, maar ook nog eene *bibliographie* van gekende bronnen en ernstige monographiën *zoo volledig mogelijk*? Dan zou ze niet alleen gretig gelezen worden, maar ook met vrucht geraadpleegd.

Madrid. R. DESCHEPPER.

Victor Vander Haeghen. *La corporation des peintres et des sculpteurs de Gand. Matricules, comptes et documents (XVIe et XVIIIe siècles).* Bruxelles. Librairie nationale d'art et d'histoire. G. Van Oest et Cie. 1906. 1 vol. in-8°, XIV et 379 pp.

Ce travail a pour base le livre des peintres (*Schildersboek*) de Gand, falsifié pendant la première partie du XIXe siècle. On sait que M. De Busschere avait entrepris, en 1857, la publication d'une série de renseignements empruntés aux archives gantoises. Le matricule des peintres et des sculpteurs fit l'objet d'une communication dans la Société Royale des Beaux Arts et de Littérature de Gand (t. IV, 1851-52) et fut imprimé à la suite du *Livre de la corporation des peintres et des sculpteurs gantois* dans le Bulletin de l'Académie Royale de Belgique et dans les *Recherches sur les peintres gantois du XIVe au XVe siècle* (Gand, 1859). Malheureusement l'auteur avait accepté « sans contrôle suffisant et sans l'indispensable défiance que de telles contributions doivent éveiller » les notes transmises par M. TH. SCHELLINCK, qui avait dressé une liste imaginaire d'artistes [1] gantois et falsifié le livre

---

[1] *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique*, t. LVIII. V. VANDER HAEGHEN, *Mémoire sur les documents faux relatifs aux anciens peintres, sculpteurs et graveurs flamands*. Bruxelles, 1899. — GOGBull. 5e année, 1897, pp. 116-125. V. VANDER HAEGHEN, *Le livre de la corporation des peintres gantois*. — GOGBull., 4e année, 1896, pp. 85-101. HERM. VAN DUYSE, *Rapport concernant la peinture de la Grande Boucherie attribuée erronément à Nabur Martens.*

des peintres de cette ville. Ces falsifications nécessitaient une étude sur des bases critiques concernant cette intéressante corporation et M. V. Vander Haeghen s'est proposé d'offrir au public une série de publications à ce sujet et notamment sur :

1°/ Le matricule, les comptes et les documents de la gilde de S[t] Luc à Gand.

2°/ Les renseignements qui se rapportent aux œuvres produites par les artistes qui en faisaient partie et les documents généalogiques concernant quelques familles importantes de peintres, sculpteurs et verriers.

3°/ Les pièces ayant rapport à l'époque primitive, depuis le XIV[e] siècle jusqu'à la concession caroline.

Il nous offre aujourd'hui l'exécution de la première partie de ce programme.

Après une introduction où il expose son plan et un vocabulaire des professions exercées par les suppôts de la corporation gantoise du XVI[e] au XVIII[e] siècle, nous trouvons une excellente édition du matricule. Il comprend des listes des peintres et verriers avant et après la concession caroline, à partir de la fin du XV[e] siècle jusqu'à 1773, époque où les peintres devinrent indépendants de toute association, par suite du décret de Marie-Thérèse. Le texte est soigneusement annoté à l'aide des actes relatifs à la corporation inscrits dans les registres scabinaux de Gand et de nombreux extraits de comptes corporatifs. Nous y trouvons de multiples détails biographiques sur les noms cités, les mentions des textes ajoutés à la rédaction primitive et l'indication des surcharges et des ratures. Des renseignements puisés à d'autres sources et les comptes, qui forment une série ininterrompue de 1652 jusqu'en 1773, complètent le registre, qui s'arrêtait en 1713. Un de ces comptes dressé pour l'exercice 1652-1654 est publié in extenso. L'auteur n'a repris dans les autres que les mentions consernant les membres et le régime corporatif et les a présentés en notes.

La seconde partie comprend les documents ayant rapport à l'organisation de la gilde des peintres gantois et des métiers qui en dépendaient, leurs prérogatives et les innombrables procès qui en furent la suite, et qui jettent une vive lumière sur la vie corporative de l'ancien régime.

Après la concession caroline les peintres furent compris dans un même groupe de métiers avec les merciers, les fabricants de ceintures et les chapeliers. Chacun de ces divers métiers pris isolément, avait

néanmoins ses deux jurés. Une ordonnance spéciale fut décrétée en 1542 par le magistrat pour les peintres, sculpteurs, verriers, etc. Elle était mise en rapport avec la charte de Charles-Quint et contenait des dispositions techniques intéressantes. En 1577 les États-généraux prescrivirent le rétablissement des coutumes et des privilèges existant en 1539 ; et l'année suivante le métier obtint la restitution de ses archives, qui avaient été confisquées et conservées depuis 1540 à la chambre des comptes de Lille. En 1600 la corporation réclama la mise en vigueur de l'article 3 du règlement du 6 avril 1542, en vertu duquel, pour être admis un métier, il fallait être bourgeois de Gand et avoir fourni un chef-d'œuvre. On voulait relever le niveau artistique dans la capitale de la Flandre. Le magistrat accéda à ce désir et approuva, le 28 octobre de cette année, les divers points d'une ordonnance faite à ce sujet. Le règlement fut révisé et sanctionné à nouveau par le magistrat le 30 juillet 1657. Quelques années plus tard, en 1676, les brodeurs d'or furent incorporés dans la confrérie des peintres ; mais par contre, en 1734, les peintres en bâtiments prirent la résolution de se séparer des artistes peintres et formèrent, depuis 1735, une association séparée. En 1749 le magistrat autorisa la publication, à son de trompe, de l'ordonnance donnée aux peintres en 1657. Cette publication avait été négligée jusqu'alors et fut exécutée en même temps que celle d'une ordonnance de 1690 concernant la vente des tableaux par des marchands ou des artistes étrangers après la foire de la mi-carême.

La vente des tableaux à Gand a fait l'objet de nombreuses contestations. La corporation fut toujours opposée à la vente des œuvres exécutées en dehors de la ville et voulut de prime abord en conserver le monopole aux artistes gantois.

Dès 1575 nous trouvons une requête au magistrat pour demander la répression des abus, l'interdiction des loteries de tableaux et de sculptures importés de Malines et des entreprises d'œuvres d'art à bas prix par des personnes n'ayant pas la franchise de la corporation. Les échevins se firent délivrer, le 7 juillet de cette année, l'ordonnance du métier et le nom des personnes chez qui les loteries avaient lieu ; et le 20 août ils s'engagèrent à faire un règlement à propos des loteries susdites, qui se tenaient d'ordinaire après la foire de la mi-carême. En 1615 Jehan Haeckx était venu à Gand avec des tableaux exécutés à Anvers et avait demandé de pouvoir les exposer. Cette permission ne lui fut octroyée qu'au moment de la foire. Plusieurs tableaux, qui n'avaient pu, en 1619, trouver acquéreur à Bruges, furent exclus du marché gantois. Au mois d'octobre 1636, la corporation requit la

même exclusion pour des tableaux venant d'Anvers et d'ailleurs, et portés à Gand par Jean van den Plassche, qui n'avait pas acquis la franchise du métier. Le 20 mai 1653, à la requête des artistes de Gand, le magistrat de cette ville et le prévôt de S[t] Pierre-lez-Gand conclurent un accord pour empêcher la vente des tableaux venant des mêmes villes, en dehors du temps des foires annuelles. Les peintres allèrent jusqu'à offrir un tableau au prévôt pour l'inviter à mettre obstacle à la vente des œuvres étrangères sur son territoire et à donner une gratification au sous-bailli de Gand pour les efforts qu'il avait faits en vue d'empêcher cette vente. Un conflit survint en 1654. Julien Teniers fut accusé d'avoir enfreint la défense des échevins et d'avoir voulu vendre des tableaux à la Byloke et au besoin même dans le château espagnol, en menaçant de faire appréhender à Anvers le sous-bailli de Gand. On en vint même à des voies de fait. Pendant les années 1664-66, 1667-68 et 1676, on fit opérér la saisie des tableaux vendus, en dehors des foires, par des peintres étrangers. Le gouverneur français de Montbron reçut en 1679 une requête sur les ventes faites à ce moment par les Anversois. C'était de leur ville qu'étaient importés le plus grand nombre de tableaux; et en 1683, 1688 et 1690 on édicta des prescriptions à leur égard ainsi que pour les marchands des autres villes. Le magistrat les avait d'abord autorisés à vendre publiquement, après la foire, leurs marchandises à l'hôtel de ville, alors qu'auparavant ils ne pouvaient les vendre que dans la seigneurie de S[t]-Pierre. La corporation s'opposa à cette innovation. La vente publique par bâtonnier fut interdite en dehors de la micarême, sauf en cas de mortuaire et après le décès des artistes. Malgré cette ordonnance, les Anversois introduisirent des tableaux en fraude; pendant l'année 1694 ils furent en butte à des représailles. En 1704 le bâtonnier reçut la défense de continuer les enchères des tableaux anversois à l'issue des foires de S[t]-Pierre et de la Byloke; et jusqu'en 1749 la corporation demanda la réédition des mesures de 1690 relatives à la vente des tableaux étrangers.

Ce régime draconien devait avoir une fin. En 1772 on fit une enquête à Anvers, à Bruges et à Bruxelles. Dans toutes ces villes la vente des tableaux étais permise en tous temps. Le 20 juin les échevins de Gand, après avoir consulté la direction de l'académie et examiné les réponses des diverses villes au sujet du commerce des œuvres artistiques, statuèrent que désormais chacun serait libre de vendre, n'importe quand, toute espèce de tableaux, l'ordonnance de 1690 étant nuisible aux intérêts de la cité et contraire aux usages suivis dans les principales villes des Pays-Bas.

En 1691, un intéressent débat avait surgi entre les villes de Gand et Tournai concernant l'admission à la maitrise d'un métier dans ces villes, après un apprentissage fait dans une autre localité du pays. Les prévôt et jurés de Tournai firent savoir par lettre du 30 juin de cette année « que les villes qui s'affranchissent l'une l'autre étaient — « d'après la liste d'un vieux registre des archives tournaisiennes « fol. 183 où se trouve la date de 1364 — au nombre de 17, savoir. « Beauvais, Amiens, Abbeville, Montreuil-sur-mer, S[t] Omer, Ypres, « Dixmude, Bailleul, Bruges, Gand, Aubenton, Huy, Valenciennes, « Tournai, Lille, Douai, Arras, Péronne-en-Vermandois, S[t] Quentin, « Cambrai, Reims, Châlons. Orchies. »

Il suffisait d'être apprenti dans l'une de ces villes pour devenir maitre dans l'autre, d'après les conditions d'usage. Les échevins de Gand, de leur côté, constatèrent, le 8 juillet 1691, que, pour l'admission aux métiers gantois, existait également, en fait et de temps immémorial, un accord réciproque entre diverses villes, notamment Gand, Tournai et Lille.

Le travail de M. Vander Haeghen se termine par une note additionnelle sur les exhibitions de tableaux et objets d'art à la foire si célèbre de la mi-carême gantoise, et qui datait de l'époque Bourguignonne. Les tableaux furent d'abord exposés à la chapelle de la grande boucherie. Vers 1611 ils se trouvaient dans la halle aux viandes. En 1674 les peintres installèrent leurs œuvres à l'hôtel de ville. Ce local leur servit pendant une grande partie du XVIII[e] siècle. En 1722 la cour de S[t] Georges fut également occupée par les marchands de tableaux. La mention de ces exhibitions se retrouve jusqu'en 1761. La première exposition officielle d'objets d'art, qui donna naissance aux salons de Gand, date du 30 mai 1792. Une intéressante liste de noms de marchands, peintres, sculpteurs, etc. ayant pris part à ces foires annuelles, comprend les dernières pages de ce volume. Nous y trouvons la mention de Melchior Dassonneville, sculpteur (1593-1610), Gérard Pieters, peintre (1593-1611), Théodore Penseel, étoffeur (1628-1663), Charles Van Hove, scribanier (1663-XVIII[e] siècle), tous venus de Bruges. Citons également, parmi les noms d'origine Brugeoise inscrits dans la liste des peintres gantois, le même G. Pieters en 1590, Melchior Dassonneville en 1660, Pierre Vander Meulen en 1634 et Arnold Gravier en 1662.

Les inventions de Th. Schellinck avaient pénétré partout et se retrouvaient dans la plupart des livres écrits sur l'histoire de la peinture flamande. Les critiques et les historiens d'art s'y étaient

laissés prendre. Aussi la révélation de ces supercheries faites dans la Biographie nationale (V° Martins t. XIII, 1894-95 col. 906 et 909) et dans les Bulletins de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand (GOGBull. 1897, p. 116-125 : *Le livre de la corporation des peintres gantois*) par M. V. Vander Haeghen, jeta l'émoi dans le monde savant. Dès 1901 l'auteur avait annoncé une publication nouvelle et épurée des documents concernant les peintres et les sculpteurs gantois. La première partie de cette étude sera la bien venue et l'on sera heureux de voir paraître, traitée avec la compétence de l'éminent archiviste de la ville de Gand, les pièces ayant rapport à l'époque primitive, depuis les origines de la corporation jusqu'à la concession caroline.

Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Chan. A. C. De Schrevel. *Histoire du Petit-Séminaire de Roulers précédée d'une introduction ou coup-d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale.* T. I (1806-1830). Roulers, J. De Meester, 1906, in-8, VIII-328 pp. avec illustrations.

La série des savantes publications de M. le chan. De Schrevel s'est enrichie d'un travail remarquable, sur le plus important établissement d'enseignement moyen libre de la West-Flandre.

Le Petit-Séminaire de Roulers s'apprêtait à célébrer en 1906 le centième anniversaire de son érection. Il a paru que le monument le plus durable destiné à commémorer ce souvenir, serait une étude strictement historique retraçant les jours de gloire et de deuil de l'Institution jubilaire. Déférant aux désirs exprimés par sa Grandeur Mgr l'Évêque, M. De Schrevel s'est mis courageusement à la besogne, et consacrant tous ses loisirs à la reconstitution ardue de cette histoire, il a réussi à en achever la première partie à la veille de la célébration du centenaire.

Ce qui caractérise cette monographie, c'est tout d'abord sa richesse de documentation. Mettant à contribution de nombreux dépôts d'archives civils et ecclésiastiques belges et certaines collections privées,

l'auteur a eu la bonne fortune de mettre la main sur des documents inédits et pleins d'intérêt, de sorte qu'on peut avancer sans crainte de démenti, que le livre de M. De Schrevel contient une collection quasi-complète des sources du sujet. Une seconde caractéristique de cette œuvre, c'est son importance pour l'histoire générale. M. De Schrevel voit plus loin que les limites strictes d'un travail de ce genre; il connaît l'influence réciproque de l'histoire générale sur l'histoire locale; il sait faire rentrer les données de celle-ci dans le cadre de celle-là, et éclairer l'une par l'autre. Aussi les historiens de l'enseignement avant et sous l'empire ainsi que pendant la période hollandaise, comme ceux qui s'occupent de l'histoire de la religion en Flandre ou des maisons d'enseignement de notre province auront beaucoup à emprunter à l'œuvre de M. le chanoine De Schrevel. On en pourra juger par l'analyse qui suit.

L'ouvrage débute par un coup-d'œil général sur l'état de l'enseignement dans la région correspondant à la Flandre occidentale actuelle, avant l'érection du Petit-Séminaire de Roulers. La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens signala le début de l'action envahissante du pouvoir civil en matière d'enseignement. Plusieurs collèges royaux furent érigés et organisés d'après les vues méthodologiques du *Plan provisionnel*. Ils n'eurent cependant pas le succès qu'on en avait espéré et ne firent point décroître la confiance dont jouissaient à juste titre les collèges privés du pays. M. De Schrevel esquisse brièvement le tableau historique des maisons d'enseignement moyen de notre province, en insistant spécialement sur l'état du collège des Pères Augustins de Roulers. — Par haine contre l'Église, le Directoire détruisit tous nos collèges catholiques et remplaça l'enseignement soi-disant superstitieux et fanatique par un enseignement athée et républicain. Il supprima les établissements religieux; il ordonna la fermeture de toutes les écoles tenues par les prêtres insermentés et il institua à leur place l'*école centrale* de Bruges, conformément à la loi de Brumaire an IV. Mais cet unique établissement officiel laïque ne rencontra que le mépris de notre population et tous les efforts, tous les moyens de pression mis en œuvre pour le faire prospérer, échouèrent. — Napoléon entreprit de réparer les ruines de la période révolutionnaire. La restauration de l'enseignement fut pénible. Le lycée de Bruges resta dans un état précaire; les écoles secondaires communales et privées, à part celles d'Ypres et d'Harlebeke, n'eurent guère plus de succès. Enfin, à l'aube du XIX[e] siècle, nous assistons à la renaissance de nos établissements religieux

d'éducation [1]. Cet aperçu substantiel est accompagné de précieuses références bibliographiques et de nombreux renvois aux sources officielles et inédites de l'époque [2].

Trois chapitres constituent le premier volume de l'histoire du Petit-Séminaire de Roulers. La première s'étend depuis son érection en 1806 jusqu'à la suppression des Pères de la Foi en 1807. L'article X du Concordat avait reconnu aux évêques le droit d'avoir un séminaire complet. Grâce aux diligences de Mgr Fallot de Beaumont, l'ouverture solennelle du Grand-Séminaire de Gand eut lieu le 5 novembre 1804. Mais il fallait compléter cet établissement par une section d'humanités, qui, dans l'intention de l'Église, doit être une véritable pépinière de vocations sacerdotales. C'est à Monsieur Caytan, ancien vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, que revient l'honneur d'avoir conçu le projet d'ériger le Petit-Séminaire à Roulers dans l'ancien couvent des Ermites de St-Augustin, et aidé des conseils de son ami le R. P. Leblanc d'avoir tracé le premier les grands traits de son organisation future. La proposition plut à l'Évêque et les négociations entamées sur son ordre pour l'achat de l'établissement en vue réussirent à souhait, grâce à l'activité de Messieurs Caytan et De Simpel. Mgr Fallot de Beaumont confia la direction de la maison au P. Bruson des Pères de la Foi; il lui adjoignit M. De Simpel comme directeur spirituel et un corps de professeurs mixte, composé de Pères de la Foi et d'ecclésiastiques du diocèse de Gand. Des travaux de réparation et d'aménagement furent aussitôt entamés et l'ouverture du Petit-Séminaire se fit le 27 mai 1806. Dès l'année suivante, Mgr l'Évêque de Gand eut la consolation de voir progresser son cher établissement et de pouvoir transmettre à son successeur, Mgr de Broglie, une maison d'éducation prospère, où régnaient avec une sainte émulation l'esprit de travail et de piété, et qui répondait pleinement aux espérances de ses fondateurs. La seconde année scolaire s'annonçait sous les plus heureux auspices, lorsque les Pères de la Foi, indigne-

---

[1] Quoique cette introduction soit une étude pleine d'intérêt, et par l'importance de son objet et par son caractère d'originalité, nous croyons cependant que certains actes officiels auraient pu être résumés et même que certains points auraient pu être moins largement traités, d'autant que l'auteur nous avertit en note, que certaines questions — l'école centrale de Bruges — feront l'objet d'études ultérieures.

[2] L'auteur aurait dû citer, ne fut-ce qu'une fois, la *Pasinomie*. La même remarque s'applique, pour la période suivante, au *Journal officiel du Royaume des Pays-Bas*.

ment calomniés, furent supprimés par décret de l'Empereur. M. De Simpel recueillit la succession du R. P. Bruson et devint supérieur du séminaire.

A la lumière de documents authentiques, l'auteur a rétabli dans leur réalité les parts respectives qu'ont eues, dans l'érection et la première organisation de l'établissement, Messieurs Caytan et De Simpel, les RR. PP. Bruson et Leblanc. L'amour de la vérité l'a contraint également à réfuter dans le détail certaines assertions erronées du P. Guidé, assertions reprises et amplifiées par les Pères Bogaerts et Butaye, dans le récit des origines et des premières années du séminaire.

Un second chapitre poursuit le récit des vicissitudes historiques de la nouvelle fondation, jusqu'à sa suppression en 1812. Le départ des Pères de la Foi avait certes été une perte sensible pour la maison de Roulers; mais, quoi qu'en dise le P. Lebrocquy, il n'arrêta l'essort croissant du collège, qui, sous la direction éclairée de M. De Simpel, compta en 1812 près de trois cents élèves. Mais entretemps de graves événements menaçaient son existence. La loi du 10 mai 1806, en instituant l'*Université impériale*, avait établi le monopole de l'État en matière d'enseignement. Successivement parurent les décrets du 17 mars et du 17 septembre 1808, portant l'un organisation, l'autre règlement de l'Université. Ces mesures absolutistes et attentatoires aux prérogatives de la société religieuse jetèrent le trouble et le mécontentement parmi les membres du clergé belge et flamand, et provoquèrent de leur part un mouvement de résistance que rien ne put briser. Elles empiétaient, disaient-ils, sur le droit incontestable de l'Église de former la jeunesse à la religion ; elles méconnaissaient le droit des évêques de régler l'enseignement théologique ; elles supposaient le principe de l'indifférentisme religieux ; elles imposaient aux membres de l'Université un serment inique ; elles mettaient les grands et petits séminaires sous la dépendance de cette institution. Mgr de Broglie, qui appréhendait les suites désastreuses de la destruction des collèges catholiques et surtout de ses petits séminaires, chercha le moyen de concilier ses devoirs de défenseur de l'Église avec les intérêts des familles et de son diocèse. Il conseilla aux supérieurs des maisons d'éducation leur agrégation provisoire à l'Université impériale, dans l'espoir d'obtenir entretemps des explications et des amendements qui tranquiliseraient les alarmes de ses prêtres. La plupart des supérieurs se conformèrent à son désir ; M. De Simpel et ses collègues de Roulers crurent qu'il était de leur devoir de prendre la résolution contraire. Alors le prélat poursuivant

son œuvre de conciliation, partit pour Paris. Les évêques français, habitués au despotisme de l'Empereur, s'étaient soumis sans réclamation à l'Université. Mgr de Broglie, porte-voix du clergé flamand, fut le premier à leur ouvrir les yeux ; il en gagna un certain nombre à la cause qu'il défendait avec une énergie admirable, sans cependant réussir à combiner une action commune de ses confrères dans l'épiscopat et à assurer ainsi le triomphe de l'Église. Seul, il entama une lutte vraiment héroïque pour réaliser les modifications impérieusement exigées. Il réussit partiellement. Il obtint du grand maître de l'Université, M. de Fontanes, des concessions qui seraient capables, croyait-il, de vaincre les préjugés des Flamands et qu'il s'empressa de communiquer à son diocèse. Ces déclarations, non officielles, ne purent calmer l'agitation du clergé, surtout que la question de l'absorption des petits séminaires dans l'Université restait en suspens. Ces craintes n'étaient que trop fondées. Une série de décrets et de mesures administratives, en plaçant les petits séminaires sous le régime de l'Université, et en exigeant le paiement du 20e de chaque pension d'élève, confirmèrent les prêtres flamands, notamment M. De Simpel et ses confrères, dans leur résistance au despotisme de Napoléon. Mgr de Broglie, grâce aux bonnes dispositions de M. de Fontanes, réussit encore à écarter le danger de la fermeture de ses chers établissements. Il prescrivit aux supérieurs de maison une règle de conduite quant au paiement du 20e, qui pouvait se concilier avec leur volonté expresse de ne pas vouloir être considérés comme membres de l'Université. Mais la fermeté et la persévérance de l'Évêque au concile de Paris, précipita le dénouement fatal. Le prélat fut interné et exilé ; on lui extorqua la démission de son siège, et le 15 novembre 1811 parut le funeste décret, convertissant les petits séminaires en simples pensionnats, et les incorporant aux lycées officiels. Le Petit-Séminaire de Roulers fut supprimé le 1er juillet 1812 [1]. M. le chanoine De Schrevel signale à la fin de cette seconde

---

[1] On aurait pu désirer des renvois un peu plus nombreux au *Recueil des mandements, lettres pastorales....., publiés par S. A. le prince de Broglie, précédé d'une notice sur la vie du Prélat* (Gand, 1843), et aux autres documents édités. Une bibliographie un peu plus développée de la question générale de l'Université serait un complément très utile à cette étude faite sur les sources ; notamment on aurait lu avec plaisir l'appréciation de M. De Schrevel sur le livre de M. Ch. Schmidt : *La réforme de l'Université impériale en 1811* (thèse de doctorat, Paris, 1905, 129 p.), qui a fait un certain bruit.

partie, le rôle glorieux qui revient au Séminaire de Roulers dans l'épisode célèbre de la persécution des séminaristes de Gand, ainsi que les rapports de cet établissement avec la restauration de la Compagnie de Jésus en Belgique.

Ce chapitre émouvant, écrit d'après les lettres autographes et les mémoires de Mgr de Broglie, est tout d'abord une apologie admirable du zèle apostolique, de la vigueur de caractère, de la tendre sollicitude du courageux prélat; il est une contribution importante à l'histoire de l'Université, à l'histoire religieuse de la Belgique et de la Flandre, à laquelle sont intimement liés les faits glorieux des directeur, professeurs et élèves du Petit Séminaire (1).

Le succès et les revers du Petit-Séminaire pendant la période hollandaise font l'objet du troisième chapitre. La chute de Napoléon en 1814 amena la réouverture de l'établissement ecclésiastique. Sous la direction de M. Nachtergaele et la vigilance de Mgr de Broglie, il traversa pendant 10 ans une période d'exceptionnelle prospérité. L'excellence des méthodes d'instruction et d'éducation qui y étaient appliquées, la solidité des études qui s'y faisaient, les talents des professeurs qui l'illustrèrent, le nombre d'hommes remarquables qu'il produisit sont une réponse péremptoire aux calomnies tendancieuses du Gouvernement hollandais. Celui-ci avait résolu de centraliser dans ses mains toute l'instruction publique, y compris l'enseignement des séminaires. L'arrêté organique du 25 septembre 1816 mit à nu les intentions du Souverain des Pays-Bas. Les chefs des diocèses adressèrent au Roi des *représentations respectueuses* qui restèrent lettre morte. Tout au contraire, le Gouvernement usant de représailles, accusa Mgr de Broglie de sédition et de désobéissance aux lois et le condamna à la déportation. Le prélat, prévenu du mandat d'arrêt lancé contre lui s'était réfugié en France, après avoir fait une dernière visite à son cher établissement de Roulers. Il mourut à Paris le 20 juillet 1821. Les négociations ouvertes en 1822 en vue de la con-

(1) Quelques notes ajoutées au bas des documents, abondamment transcrits dans le corps de l'ouvrage, en auraient précisé la portée et fait valoir l'exactitude. Ainsi, l'appréciation de Mgr de Broglie sur l'hostilité irréductible du clergé et des fidèles flamands à l'Université n'est-elle point un peu sévère? Il est vrai que la question de l'influence du clergé et du peuple dans la lutte contre Napoléon et Guillaume I mériterait d'être traitée dans un ouvrage spécial, et suppose le dépouillement des journaux et brochures de l'époque, dépouillement qui n'est pas encore réalisé. La bibliothèque du Grand-Séminaire de Bruges, en possède un nombre assez considérable.

clusion d'un concordat pour régler les affaires religieuses en litige n'aboutirent pas (1). Elles avaient montré à l'évidence que le Gouvernement n'avait pas renoncé à son projet de détruire les établissements d'enseignement libre et les petits séminaires. Les deux arrêtés du 25 juin 1825 — relatifs aux écoles latines et au collège philosophique — leur donnèrent le coup de mort. Le 1 octobre 1825, le Petit-Séminaire de Roulers ferma ses portes. Le supérieur M. Nachtergaele y érigea un pensionnat d'instruction primaire, qui à l'heure de la délivrance, en 1829-1830, va se fondre dans le Petit-Séminaire nouvellement érigé. Les mesures despotiques et tracassières du roi Guillaume ne purent venir à bout de la résistance de nos populations catholiques; aussi plutôt que de confier leurs enfants à des institutions officielles, les parents les envoyèrent poursuivre leurs études à l'étranger. M. De Schrevel publie en appendice les états des jeunes gens étudiant à l'étranger, état que le gouverneur de notre province était tenu d'envoyer à l'administration centrale. Nous y relevons les noms d'hommes célèbres dans les annales religieuses et civiles de notre pays; nous y voyons la preuve de l'attachement de nos familles catholiques à la cause de l'orthodoxie et à l'enseignement chrétien.

Tel est le rapide résumé de ce beau livre. Celui-ci n'est pas seulement une œuvre de recherches érudites et de profond savoir historique; mais il instruit et encourage, il édifie et inspire l'espérance dans l'avenir. Les historiens et tous les partisans de la vraie liberté doivent à M. le chanoine De Schrevel un large tribut de reconnaissance.

A. De Meester.

---

(1) Nous nous permettons de corriger une faute, assez commune du reste. Le grand négociateur des concordats au début du XIXe siècle avait nom Consalvi et non Gonsalvi.

CHRONIQUE

—

Société d'Émulation.

Le président de la Société d'Émulation de Bruges, M. le comte de Limburg-Stirum, sénateur, vient d'être nommé, par arrêté royal du 21 juin 1906, président de la *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*.

— Le tome LIV des Annales, qui est toujours en retard, sera distribué aux membres de la Société pour 1901, pendant le mois de Décembre.

Le volume comprendra : *Bulletin d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*; G. C. A. Juten, *Slusana Sacra*; H. Hoornaert et C. Callewaert, *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges*; Nécrologe : MM. E. Neelemans, chanoine De Leyn et Ch. De Wulf, notices bio-bibliographiques.

— **Manifestation en l'honneur de M. Cauchie.** — « Au cours de l'année académique 1905-1906, il y a eu dix ans que Monsieur le chanoine Cauchie a réorganisé le Séminaire historique de l'Université de Louvain.

« Les immenses services rendus à la science pendant cette période décennale par l'éminent professeur ont engagé quelques-uns de ceux qui eurent le bonheur de recevoir leur formation scientifique sous sa direction, à faire un appel à tous les membres et anciens membres du Séminaire en vue d'organiser, en l'honneur de leur Maître, une manifestation de respectueuse gratitude.

« La manifestation aura lieu le dimanche 16 décembre, et comprendra, le matin, à 11 heures, une séance solennelle au cours de laquelle on offrira à Monsieur Cauchie son portrait, et, l'après-midi, à 1 heure, un banquet. »

La *Société d'Émulation* et les collaborateurs aux *Annales* se font un honneur et un plaisir à s'associer à cette manifestation. L'*Émulation* est heureuse et fière de compter l'éminent professeur parmi ses membres honoraires. La partie bibliographique des *Annales*, dont le programme a été rajeuni d'après le modèle de la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain, est rédigée d'après des *Instructions* empruntées en grande partie à celles que M. le chanoine Cauchie donna lui-même à ses élèves et à ses collaborateurs. Parmi les rédacteurs des *Annales* la plupart s'honorent d'être les amis ou les anciens élèves du savant professeur et s'efforcent d'appliquer les principes de méthode historique, que son enseignement a mis en lumière et vulgarisés en Belgique.

Nous souhaitons que M. le chanoine Cauchie puisse continuer longtemps encore à se dévouer à ses élèves et à diriger les études d'histoire ecclésiastique et médiévale au sein de l'Université catholique de Louvain.

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

Sociétés savantes et Congrés.

M. Karel de Flou, lid der *Société d'Émulation* en medewerker onzer *Annales* is tot bestuurder gekozen der Koninklijke Vlaamsche Akademie.

— E. H. H. Verriest is tot lid derzelfde Vlaamsche Akademie gekozen.

— **La Société pour le progrès des études philologiques et historiques** a tenu sa première séance annuelle le 13 mai 1906.

Section de philologie germanique. — M. Van Hauwaert traite du théâtre flamand, sujet trop négligé par les historiens de la littérature. MM. Hamelius et Logeman présentent certaines observations. — M. Rudelsheim lit un poème « farci » du XVIe siècle, dont le texte lui a été communiqué par le bibliothécaire-archiviste de l'abbaye d'Averbode, le chanoine Evers. Ce poème est un pamphlet à tendances catholiques. Le conférencier étudie l'origine du mot *smousjas*, qui désigne un jeu de cartes connu en Hollande, en Belgique, dans les pays du Rhin et en Suisse. — M. De Cock s'occupe du conte bien connu « *Hansje met zijn gansje* » et en étudie les différentes versions.

Section d'histoire et de géographie. — M. Pirenne donne à l'assemblée quelques renseignements sur les archives royales et impériales de Vienne, qu'il a visitées récemment, et signale à l'attention des histo-

riens une série de documents relatifs à l'histoire de Belgique, des XVe et XVIe siècles. — M. Des Marez communique les conclusions d'une étude sur l'*Apprentissage à Ypres à la fin du XIIIe siècle*. Il montre comment l'apprentissage a évolué, et d'institution purement privée est devenue une institution règlementée par les pouvoirs publics. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 267).

— **Au 29e Congrès Néerlandais** qui s'est tenu à Bruxelles, du 26 au 30 août, on a traité les points suivants :

« N° 14. Il est désirable que les archives ecclésiastiques soient l'objet d'un examen et d'une description attentifs. »

« N° 15. Où en est la question de l'application des lois, toujours en vigueur, de la République française, par lesquelles il fut ordonné que toutes les archives provenant des établissements et institutions supprimés par la Révolution française seraient transférées à l'administration des districts ? Quelles mesures pourrait-on prendre pour assurer l'application de ces lois ? »

« La question des archives ecclésiastiques a été traitée magistralement par M. le chanoine Evers, bibliothécaire-archiviste de l'abbaye d'Averbode, qui a demandé que la loi — tombée en désuétude depuis longtemps — qui ordonne le dépôt aux Archives de l'État des archives provenant des établissements ecclésiastiques supprimés à la Révolution française, fût abrogée, dans l'intérêt même de la bonne conservation et surtout de la publicité de ces archives. »

« Il exprime en outre le vœu de voir placer à la tête des archives ecclésiastiques de chaque diocèse un archiviste compétent, qui exerce une surveillance sérieuse sur toutes les archives ecclésiastiques de son ressort (système Doffelbauer dans le diocèse de Linz, en Autriche, voir RBAB, 1906, p. 186), que cet archiviste s'entende avec les archivistes de l'Etat et que des inventaires soient élaborés partout, suivant le système des archivistes hollandais, que nous n'avons cessé de préconiser depuis l'existence de cette revue. » (RBAB. 1906, t. IV, p. 278 et 339 s.)

Périodiques.

Revue Bénédictine. — *Table des matières, années I-XXI, 1884-1904.* La *Revue Bénédictine*, qui paraissait primitivement sous le titre de *Messager des fidèles* et se proposait d'édifier et d'instruire les amis de l'ordre de S. Benoît, prit dans la suite un caractère plus nettement scientifique et plus universel, si bien qu'elle s'est acquis dans ces

dernières années une incontestable autorité. Les trois *indices* que la rédaction vient de publier : une *Table générale*, une *Table analytique des articles* et une *Table de la bibliographie*, permettent de retrouver facilement et d'utiliser les richesses d'érudition contenues dans les 21 premiers volumes. Signalons spécialement la seconde de ces tables, qui est faite avec beaucoup de soin (pp. 20-228). C'est dans la *Revue Bénédictine* qu'ont paru plusieurs des articles de Dom Ursm. Berlière dont les *Annales* ont rendu compte.

C. C.

— **L'art à l'école et au foyer.** *Bulletin de la société de même nom*, se publie depuis janvier 1906 (10 fascicules de 8 pages, à deux colonnes, par an) au prix de 2 fr. pour la Belgique (165, chaussée de Namur à Heverlé-Louvain). Se propose de « contribuer à faire l'éducation du sens esthétique, à l'école et au foyer. »

Notes bibliographiques.

La preuve nous est fournie des anciennes relations commerciales existant entre l'île Majorque et les Flandres, par un inventaire que nous trouvons dans le *Bolletin dela Societad arqueologica luliania de Palma* (janv. et fév. 1905). Il s'agit des biens meubles et immeubles, délaissés en 1383, par un certain Berenger Vida, fils de Berenger Vida, marchand majorcain. Et d'abord, parmi les propriétaires dont les biens joignaient celui du défunt, nous relevons le nom d'Antoine Morgat, dont la désinence flamande ne saurait être niée. Parmi les nombreux objets mobiliers, dont la nomenclature compose l'inventaire, nous trouvons mentionné : *Item unam balam de roge quam dictus Berengarius recepit de Flandres*. Nous croyons que par *roge* il faut ici entendre la garance (*roja* en latin du moyen-âge). Plus loin : *item duo scanna parva operis Flandriarum — item unum scannum parvum operis Flandriarum*. Nous supposons que par *scannum* il faut entendre ici des sièges, sans doute recouverts de tapisseries des Flandres. — *Compte rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque depuis août 1905*, par P. Donnet. ABAnBull. 1906, p. 15-28.

— Nous nous plaisons à signaler un article posthume de Monsieur le chevalier de Burbure, publié par les soins de M. L. Theunissens dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1906, 5 sér., t. VIII, p. 160-256.

Il est intitulé *La musique à Anvers aux XIVe, XVe et XVe siècles*. Il contient une foule de détails des plus intéressants sur la réforme du chant en déchant, opérée au début du XVe siècle, au chapitre de l'Église Notre-Dame à Anvers; sur l'organisation de la maîtrise; sur les attributions et rétributions des chapelains et des choraux; sur le carillon et le carillonneur; les orgues et l'organiste; la bibliothèque du chapitre; les offices, spécialement les origines des saluts; sur une foule de musiciens célèbres de l'école flamande, notamment sur Jean van Ockeghem, que l'auteur prouve être originaire de Termonde.

On regrette cependant que M. Theunissens n'ait pas ajouté à l'édition de ce manuscrit certaines notes explicatives qui n'auraient fait qu'accroître le valeur très réelle de cette publication.

A. De Meester.

— M. Henri Lemaître vient de publier pour la *Société d'Histoire de France* une nouvelle édition d'une *Chronique* et des *Annales de Gilles le Muisit* (Paris, Renouard, 1905). Cette excellente édition, qui ne comprend que les parties proprement historiques des œuvres de Le Muisit est faite d'après les deux manuscrits originaux de Bruxelles et de Courtrai, elle est abondamment annotée et pourvue d'une introduction substantielle sur la vie et les sources du chanoine de Tournai et de tables excellentes. (Voir plus loin *Bibliographie* n. 392.)

— M. Alfred D'Hoop a commencé la publication de l'*Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*. Le tome premier concerne les églises collégiales. A titre d'introductions le judicieux archiviste a donné sur chacune des collégiales dont il a dépouillé les archives, des notices historiques qui constitueront un précieux secours pour guider les recherches des historiens. Ces notices, il les a réunies et publiées à part sous le titre « *Aperçu historique sur les églises collégiales de Brabant* » (Bruxelles, E. Guyot, 1905, in-8, 82 p.). Bien qu'elles ne concernent pas directement l'histoire de la Flandre, nous ne pouvons qu'engager ceux qui ont à s'occuper de nos collégiales de Flandre, à parcourir ces substantielles notices. Malgré leurs lacunes — l'auteur n'a pas songé à faire une histoire complète des chapitres du Brabant — elles serviront à éclaircir, par analogie, bien des points obscurs dans la vie de nos collégiales flamandes, dont la plupart malheureusement en sont encore à attendre leur historien. On pourrait désirer un peu plus d'ordre dans l'exposé de M. D'Hoop et de-ci de-là un peu plus de précision dans les notions canoniques.

C. C.

Nouvelles d'histoire locale.

Un ancien vantail de porte. — Les lecteurs des *Annales* savent que d'importants travaux de restauration et d'appropriation s'exécutent en ce moment à l'hôpital de Bruges, sous la direction éclairée de M. l'architecte Delacenserie.

Ce fut d'abord le tour de la partie à front de rue, comprise entre la grande porte d'entrée et la cure ; grâce au bon état de la maçonnerie et aux soins particuliers de l'architecte, cette façade a pleinement conservé l'air ancien et vénérable que les Brugeois lui connaissent depuis si longtemps. La porte d'entrée elle-même a été munie d'un vantail en chêne superbement exécuté par l'entrepreneur De Bisschop et inspiré en partie par l'ancienne porte de l'hôtel des princes de Bavière, rue du Vieux Bourg.

Pour le moment on travaille à la fois à l'aménagement de l'entrée vers la cour et à la restauration du bâtiment situé derrière l'église et qui en faisait anciennement partie.

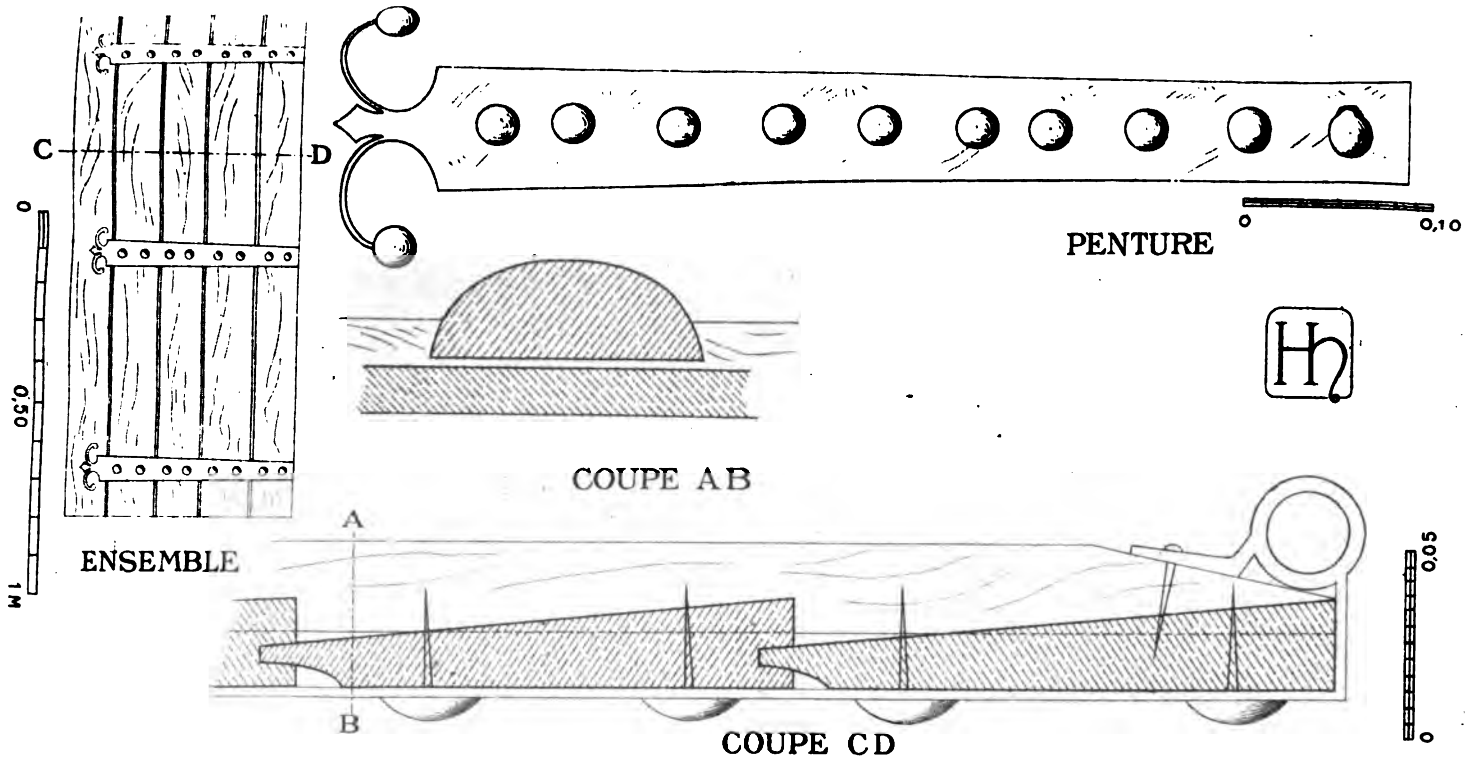
Il n'est point possible avant l'achèvement de ces travaux d'en donner la description et un aperçu critique. Aussi nous nous contenterons de dire quelques mots au sujet d'une découverte hautement intéressante faite au cours des recherches préliminaires.

Dans le mur sud, séparant le prolongement de l'église de la salle contigue, on avait remarqué des traces de deux rangées de petits arcs disposés plus ou moins régulièrement au-dessus des arcades inférieures. On entreprit de les ouvrir, et on se trouva devant une série de petites baies à plein cintre (¹) — cinq à la rangée inférieure, et trois à la rangée supérieure — dont la battée était ménagée vers le côté sud.

La baie centrale de la rangée supérieure était encore garnie d'un vantail extrêmement curieux et très bien conservé, malgré un emmurement peut-être séculaire. Ayant eu l'occasion de l'examiner de près et d'en prendre un croquis, nous nous permettrons d'en offrir un dessin aux lecteurs des *Annales* et d'y ajouter quelques mots explicatifs.

Ce vantail, d'une hauteur de 1ᵐ39 sur une largeur de 0ᵐ60, se compose de six feuillets, de largeur un peu différente, assemblés à rainure et languette, de la très curieuse façon que laisse voir notre dessin. Les planchettes ainsi réunies sont serrées et raidies sur la face intérieure au moyen de trois traverses légèrement arrondies, et

(¹) L'une des baies porte au dessus du premier rouleau un second rouleau de briques posées à plat.


C
D
0
0,50
1 M
ENSEMBLE
0
0,10
PENTURE
COUPE AB
A
B
COUPE CD
0,05
0

pénétrant dans les planchettes de manière à former une espèce de queue d'hironde.

Trois pentures attachées au vantail, chacune par dix clous à grandes têtes plates, s'emboîtaient sur trois gonds, de la très ingénieuse façon que montre notre dessin, et qui fait l'admiration des hommes du métier. Les pentures se terminent en pointe de lance, d'où sortent deux petites branches d'une largeur moyenne de quatre millimètres, s'enroulant à leur extrémité de manière à donner prise à un clou.

Nous voici donc devant un petit chef-d'œuvre: une porte où le bordage est assemblé au bâti sans l'aide du moindre clou.

Espérons qu'il sera transporté au musée archéologique, où il pourra instruire nos menuisiers et nos forgerons désireux de se perfectionner.

14-8-06. HUB. HOSTE.

— **Brugge. Prinselijk Begijnhof.**—De Commissie der Burgerlijke Godshuizen heeft, in den kunstig gelijsten gedenksteen die boven de nieuwere ingangpoort van het Begijnhof zit, het volgende opschrift laten beitelen :

Prinselijk / Begijnhof / ten Wijngaard / gesticht ten jare / MCCXLV.

Dit jaartal 1245 wijst op de volledige kerkelijke stichting van het Begijnhof (¹). Vroeger reeds hadden godvruchtige vrouwen in de stille eenzaamheid van den *Wyngaerde* een toevluchtsoord gezocht om zich door onderlinge stichting en verwijdering van de wereld gezamentlijk beter te kunnen toeleggen op gebed en goddelijke beschouwing (²). Reeds in 1242 gaf de gravin Joanna van Costenobelen een bevel uit, ter bescherming van de « jonge dochters die zich tot den Heer bekeeren, bij de Begijnen gaan en in hun woonstede willen verblijven om godvruchtig en heilig te leven. » (³).

Wanneer en hoe de eerste dier godvreezende vrouwen hier bijeenkwamen en den naam van Begijnen aannamen (⁴) is moeilijk te bepalen. Of dit vroeger dan in de jaren 1230 zal gebeurd zijn, valt te betwijfelen. Immers de Predikheeren, onder wier geestelijke leiding

(¹) Zooals blijkt uit H. HOORNAERT en C. CALLEWAERT, *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges.* (Overdruk uit *Annales de l'Émulation*, t. LIV, 1904).

(²) Oorkonde van Walter van Marvis, mei 1245, *Voorn. werk*, n. 21.

(³) *Voorn. werk*, n. 23, nota.

(⁴) Te vergeefs hebben sommige geschiedschrijvers gepoogd de eerste stichting der Begijnen toe te schrijven aan de H. Begga.

de Begijnen ten *Wyngaerde* stonden ([1]), kwamen slechts in Brugge ten jare 1233; uit de oorkonden van 1244 en 1245 mag men — althans met waarschijnlijkheid — besluiten dat de « religiose mulieres que Beghine vocantur » geen kapelaan ([2]), misschien geen kapel, en zeker geen kerk en geen afzonderlijk parochiaal bestaan ([3]) bezaten. Ook kennen wij geen andere oudere oorkonden die van de Brugsche Begijnen gewag maken.

In 1244 en 1245, werd de kapelanij, die gevestigd was in de Onze Lieve Vrouwkapel, binnen het hof der burggraven op den Burg opgericht, door de zorg van gravin Margareta van Costenobelen en bisschop Walter van Doornijk, overgebracht ter plaats « gezegd *Wyngaerd* op de Reie, bij het Sint-Janshuis ». De kapelaan werd belast de goddelijke diensten te plegen voor de Begijnen ([4]).

Eveneens werd de hofkapel der burggraven, op den Burg afgebroken, en met houten en steenen bouwmaterialen, toebehoorten, meubelen en boeken overgebracht en herbouwd ten Wyngaarde ([5]). De bisschop van Doornijk deed kerkhof ([6]) en kerk wijden, onttrok de Begijnen aan de juridictie der pastors van O. L. Vrouw, Sint-Salvators en Sint-Michiels, welke alle drie beweerden parochiaal recht te bezitten, en richtte het Begijnhof tot afzonderlijke parochie op; wier juridictie uitstrekte tot alles wat gelegen was binnen den gracht die den Wijngaard omringde ([7]).

't Is dus wel in 1244-1245 dat men het vast en kerkelijk ontstaan van het huidig Begijnhof mag vaststellen. Het ware de moeite weerd eens te onderzoeken wat er misschien van de eerste kerk van 1245 nog overgebleven is.

C. Callewaert.

— **Cathédrale de Saint-Sauveur.** — On a procédé dernièrement au déplacement des autels qui se trouvent dans les deux dernières des chapelles rayonnantes du chœur, dédiées à S. Joseph et à Notre-Dame

---

([1]) Zie *voorn. werk*, oorkonde n. 19.
([2]) *Ibid.*, n. 19.
([3]) *Ibid.*, n. 21.
([4]) *Ibid.*, nn. 19, 20.
([5]) *Ibid.*, n. 18. Zie C. Callewaert, *L'Église Notre-Dame et la chapelle castrale des châtelains au Bourg de Bruges* (*Annales*, p. 165 ss.).
([6]) *Ibid.*, n. 18.
([7]) *Ibid.*, n. 21.

de Lorette. Les autels, qui auparavant étaient orientés comme l'église, sont placés maintenant dans l'axe des chapelles.

La disposition générale de ces chapelles semble avoir gagné au changement. Mais on peut se demander si la position actuelle des autels correspond à l'emplacement primitif. Car on a été obligé non seulement de déplacer des dalles tumulaires, mais encore d'enlever des ossements de certains tombeaux qui se seraient trouvés sous l'emplacement actuel des autels.

A la Commission royale des monuments on a discuté la question de savoir si les autels des chapelles rayonnantes du chœur étaient placés anciennement dans l'axe de chaque chapelle ou si elles suivaient autant que possible l'orientation générale de l'église. Les avis étaient partagés. Aussi bien n'a-t-on probablement pas suivi une règle uniforme dans toutes les églises. Il conviendrait donc d'examiner chaque cas en particulier. A Bruges p. ex., si on peut en croire les anciens plans, tous les autels de Saint-Sauveur et de Saint-Donatien (sauf dans deux chapelles latérales de cette dernière collégiale) se trouvaient strictement orientés, dans le sens de l'orientation même de l'église.

Sauvegardons, dans la mesure du possible, le respect des traditions.

C. C.

— **Oost-Duinkerke. — De Hyde.** — Uit hetgeen wij bij hebben, kunnen wij over de Hyde, waaraf sprake AnÉm. bl. 332, het volgende mededeelen, waaruit de ligging, de nijverheid en de « jurisdictie » dier plaats eenigerwijze kan opgemaakt worden.

Deze komt eerst voor onder den naam *Vloedgad*, in een stuk van 1246, waarbij gravin Margareta de macht der schepenen uitbreidt tot die plaats [1] « qui dicitur *Vloedgad*, juxta mare, sito in parrochia de Ostdunkercka ».

Op 7en Januari 1275, stellen de schepenen van Nieupoort vast hoe de visschers van *Nova-Hyda*, in de parochie van Oost-Duinkerke, de haringtienden zullen betalen [2].

Den 10en September 1280, geeft Graaf Gwyde van Dampierre aan zijn zoon Gwyde al de aanslibbingsgronden « gisant entre nostre ville de Nuefport et une autre nostre vilete kon claime le *Neuvekeide* [3].

---

[1] GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Coutumes de la ville de Nieuport*, bl. 157 d.

[2] Stadsarchief van Nieupoort.

[3] GILLIODTS voorn. bl. 166.

Wij lezen in de Stadsrekening 1394, f° 6 : « Joris Vanden Clichthove van quarelen te hallne ter *Nieuwer Hyde* ».

1397, f° 8 : « item ghesonden ter duun en ter *yde* ome den schil tusschen dun en zetters van *dhyde* ».

1407, f° 8: « item ghesonden ter *Nieuweryde* als men den dune afpaelde ».

1413, einde: « Venat Scile van 17000 steenen ter *yde* te redene... »

In eene keure der XV° eeuw: « Item so es ghecuert dat so wat visschen siin, sy groot of clene, dat die van der *Hyde* vanghen zullen, binder vasterne, dat zij dien nieuwer vercopen ne mueghen dan binder stede van der Nieupoort... »

Uit een stuk dat, ten voordeele van Nieupoort, een einde stelt aan de geschillen tusschen Nieupoort en Veurne, nopens den eigendom der Hyde, teekenen wij op : dat die plaatse « ghenaempt de *Yde ofte Vloetgat* » gelegen was « in een myle of daer omtrent buiten der stede en jurisdictie van der Nieupoort up den zeecand en binnen den dunen, ende contigue den lande van Vuernambocht » ; ze wierd afgepaald « met stecken... van der breede endo lingde... zulc als die nu ter tyt es, ende daer zonder prejudicie van den rechte van partien an beede zyde, indien naermaels eenighe vermeersen of extensie gebeurde van zelve *Yde* » (¹).

Niettemin bleef Veurne aan dat gehucht houden en gelastte die van der *Yde* tot wapening, daarof deze dan klachte deden aan de stad Nieupoort « waeronder zy sorteerden » (²).

M. Meynne maakt verschil tusschen Vloedgat en Nieuwe-Hyde, ten onrechte zeker. Hij stelt het Vloedgat ter plaatse der latere West- of Veurne-Sluis (³) en zegt dat de Nieuwe-Hyde thans de « Groenendijk » is. Dit laatste schijnt zoo (⁴).

R. DUPONT.

— **De kerk van Westcapelle.** — In een vroeger nummer (AnÉm., t. LV, 1905, bl. 220) bespraken wij de herstellings- en vergrootingswerken dezer kerk. Een artikel door de *Patrie*, van 11 October 1906, overgenomen uit de *Chronique des Travaux publics*, bevestigt hetgeen wij schreven over den toren en voegt er eenige bijzonderheden bij.

(¹) GILLIODTS, voorn. bl. 260 vgg.

(²) Register 1551-1552, fol. 343 v° en Camerboek 1552-1554, f° 348 d.

(³) Op een oud plan staat het « Vloedgat » op deze plaats aangeteekend.

(⁴) A. MEYNNE. *Histoire de la ville de Nieuport.*

In het *Brugsch Handelsblad* van 25 Augustus 1906, deelt M. V[andevelde] over dezelfde kerk de volgende geschiedkundige wetenswaardigheden mede :

« Op de wanden treft men sporen van oude... muurschildering aan, doch onnoodig een specialist ter plaats te zenden : 't geldt geen kunstwerk. De kerk is inderdaad eens op twee meters hoogte « geteerd » geworden, waarschijnlijk om de vochtigheid te weren ; want nu nog, nadat plaaster en teer zooveel mogelijk van de kolommen afgeschrabt zijn, treft men hier en daar plaatsen aan met groen bedekt. 't Is waarschijnlijk om de leelijkheid van deze muurschildering te duiken, dat de koor tot aan den voet van den toren in 1647 *gelambrisseerd* werd. De kerkrekeningen vermelden verscheidene uitgaven desaangaande.

Overigens, rond het midden der 17e eeuw, heeft men veel uitgaven gedaan om de kerk op te schikken.

In 1649 betaalde men 24 p. 6 sc. 8 gr. aan *Jan Maes* voor het maken « van de autaertafel in den hoogen autaer ». *Tafel* beduidt hier *tafereel*, schilderij.

De schrijnwerker *Jacques du Blon* (1), leverde in 1648 twee gebeiteld biechtstoelen, waarvan nog één in de kerk is bewaard gebleven, en die weer naar beneden gebracht werd nadat hij verwezen was geweest en op den zolder geborgen. Het snijwerk is fijn en de vorm eigenaardig (een St-Nicolaasbeeld in een fronton bovenop).

Rond hetzelfde jaar werd het nieuw doxaal opgericht, niet op de plaats waar het nu staat, maar op eene andere. In het jaar 1800 gaf men inderdaad 1400 guldens uit om het doxaal al achter te plaatsen. Het orgel werd gemaakt door *Aernout Medart*. orgelmaker, en kostte 69 p. gr.

De predikstoel dagteekent van 1745 en werd 68 p. gr. betaald aan *Joannes Clauwaert*, een brugsche schrijnwerker, vinder van het ambacht in 1743, 1744, 1748, 1749 en deken in 1747.

Pieter de Roo, een ander brugsche schrijnwerker, leverde in 1752-54, een nieuwen biechtstoel voor 31 p. gr. Daar er aan den rechterkant twee biechtstoelen van hetzelfde maaksel staan, mag men veronderstellen dat *P. de Roo* een tweede exemplaar leverde.

De communiebank, in Louis XV-stijl, is ook van de hand van *Pieter de Roo* en werd hem in 1755-27 zes en twintig ponden grooten wisselgeld betaald. P. De Roo was elf maal vinder van het ambacht (1737-1759) en een maal deken (1743).

(1) Ook vermeld bij Karel Verschelde, *De kathedrale van Sint Salvators te Brugge*, blz. 40.

't Is niet geweten van wie de twee merkwaardige koorzitsels in Louis XV-stijl zijn, die nevens het hooge altaar staan.

De plafonds in de beuken werden in 1782-84 door J. S. Sassenbrouck gesteken en duur betaald. De kerkrekening van dat jaar (fol. 59 v°) vermeldt eene uitgave van 359 p. 10 sc. 4 gr. « over het plafonneren van vijf beucken in de selve kercke ». Deze plafonds zullen weggebroken en de oude gewelven met hout betimmerd worden.

Het houten kruis en het « doodtbeendershuys » op het kerkhof dagteekenen van 1705-8.

Het gebouw en het kerkhof dienden eens goed opgeknapt te worden. Het is te hopen dat de tuin, waar men vroeger altijd veel zorg aan besteedde, na het gebouw, ook zijn beurt zal krijgen. Het mag niet anders op eene plaats waar zooveel vreemdelingen, in de trams van Sluis en Knocke, voorbijkomen. »

Nécrologie.

Le 9 novembre 1906 vient de mourir à l'âge de 64 ans. M. **Léon Vanderkindere** professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Bruxelles et de la Commission royale d'histoire, ancien député, bourgmestre d'Uccle. C'était dans le monde des historiens une personnalité marquante, dont l'autorité était considérable et dont la carrière fut particulièrement féconde en œuvres historiques parmi lesquelles plusieurs marquent une étape dans le mouvement des études d'historiographie nationale.

Contentons-nous de rappeler son livre sur *Le siècle des Artevelde* (1879), son *Introduction à l'histoire des Institutions de la Belgique au moyen âge* (1890), et plus près de nous, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge* (voir AnEm. 1905, t. LV, p. 66 ss.) puis son édition de *La chronique de Gislebert de Mons* (AnEm. 1905, t. LV, p. 193 s.). Dans ces derniers temps, il s'attachait spécialement à mettre en lumière les origines et le régime des communes belges. Ses récents articles, tous très remarquables sur cette matière aussi importante qu'obscure, indiquaient nettement les grandes lignes d'une étude d'ensemble, dont les conclusions tendaient à modifier radicalement des opinions qui jouissent actuellement d'une vogue considérable.

« Ce qui distinguait, disent les *Archives belges* [1], à un haut degré le talent et la science de Vanderkindere, c'était la rare et précieuse alliance des dons du juriste avec ceux de l'historien, c'était la netteté

[1] T. VIII, 1906, p. 288.

des conceptions, la justesse du coup d'œil, la fermeté de la critique et, en un mot, ce don particulièrement précieux que les Grecs désignaient par le mot d'acribie. Cette qualité ne se laissait mettre en défaut que lorsqu'il s'agissait de traiter des questions d'histoire religieuse : alors le coup d'œil d'ordinaire si clair s'obscurcissait, les notions toujours si nettes devenaient confuses, la sérénité scientifique de l'historien faisait place à la passion de l'homme de secte, et de grandes taches se répandaient sur l'œuvre dont elles altéraient la beauté. *Le siècle des Artevelde* serait un chef-d'œuvre sans deux chapitres finaux qui, par leur manque d'information, par leurs généralisations illégitimes, par leurs préoccupations extra-scientifiques, terminent de la manière la plus vulgaire ce beau travail. A plus de vingt années de distance, ces mêmes préoccupations se révèlent, plus désastreuses encore, dans une lecture académique, qu'elles ont entièrement faussée, sur *Les Tributaires ou serfs d'églises en Belgique au moyen âge,* qu'on voudrait presque biffer du catalogue de ses écrits. »

Question.

Nous venons de lire dans l'ouvrage posthume de M. J. Helbig : *L'art Mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIIIme s.*, tome I (Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906), à la page 112, le passage suivant emprunté à Anatole de Montaiglon : *Antiquités et curiosités de la ville de Sens.* Paris, Detaille 1881. Il s'agit d'un tombeau qui se trouvait à la cathédrale de Sens.

« Le marbre noir de Dinant a été si usité en France pour les tombeaux, que celui-ci doit en venir ; mais il y a plus : je serais volontiers d'avis que toute la partie architecturale a été exécutée en Belgique. Le goût des moulures des bases et des chapiteaux sent absolument a Flandre, et l'on en rencontre d'analogues aussi bien dans l'architecture de ses hôtels de ville que sur les panneaux et les triptyques de ses peintures. Pour les matériaux durs et très lourds, comme le marbre de Dinant ou la pierre bleue de Belgique, il y a deux raisons de les tailler et de les sculpter complètement sur place et de les envoyer terminés, sans dangers d'épaufrure, à cause de la dureté de la matière ; on n'a ainsi à transporter que le moindre poids possible, et le travail est plus facile à la carrière au moment de l'extraction, qui se fait sur les dimensions données. C'est l'usage actuel ; il ne devait pas en être autrement au moyen âge. »

Qui peut me donner des renseignements sur ce tombeau ou d'autres ouvrages similaires ?

H. Hoste.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

346 **Actes** *du Congrès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux, tenu à Liége les 21, 22 et 23 août 1905.* Bruxelles, Misch et Thron. 1905, in-8, xxviii-338 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 122-123 = U. Berlière.)

347 **J. Cuvelier.** *L'éducation des archivistes.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 42-47. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 188-189 = E. Fairon.)

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

348 **Dom U. Berlière O. S. B.** *Inventaire des Diversa Cameralia des Archives Vaticanes (1389-1500), au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai.* Rome, Institut historique belge; Namur, Delvaux; Paris, Champion, 1906, in-8, IX-327 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 197-200 = K. Hanquet; RBAB. 1906, t. IV, p. 324-326 = J. Cuvelier; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 443-445 = C. Callewaert; RBén. 1906, t. XXIII, p. 628 = D. Amb. Clément.)

349 **Dom U. Berlière O. S. B.** *Miscellanea Vaticana concernant les anciens diocèces de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. I. Provisiones Praelatorum (1410-1432).* — BGHB. 1906, t. V, p. 443-461.

Quelques noms nous intéressent. Citons au hasard : Jacques, abbé de Warneton (17 déc. 1410); Victor de le Vel[lem], abbé de Zonnebeke (11 mars 1412); Jacques Coc, abbé d'Oudenbourg (28 févr. 1414); Pierre Volbrand, abbé de St-Nicolas de Furnes (5 mars 1414); Jacques Scaep, abbé de Ter Doest (24 janvier 1427); Antoine Mil, abbé d'Eeckhoute (22 septembre 1427); Jacques de Vuale (Walle), abbé de Warneton (22 mars 1428).. etc.

350 **Inventaire** *analytique des archives des États de Hainaut*, éd. Léopold Devillers. T. III. Mons, Dequesne-Masquillier et fils, 1906, in-4, VII-552. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 249 s. = E. Matthieu.)

Ce troisième et dernier volume de l'inventaire de M. D. s'ouvre avec le règne de Marie-Thérèse et finit avec l'entrée des troupes françaises à Mons, 1 juillet 1794. Dans la table nous relevons les noms de Bruges, Courtrai, Ypres, etc.

351 **Pagart d'Hermansart.** *Inventaire sommaire des archives du bailliage de Saint-Omer, transportées en 1889 aux Archives du département du Pas-de-Calais.* — SAMBull. 1905, t. XI, p. 525 s.

352 **H. Dubrulle.** *Études d'histoire provinciale à Rome.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 109-111.

Projet d'explorations à faire aux Archives vaticanes, à propos de l'histoire des anciens diocèses du Nord de la France.

353 **R. P. Van den Gheyn S. J.** *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique.* T. V. (Histoire et hagiographie.) Bruxelles, Lamertin, 1905, in-8°, 701 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 121-122 = U. Berlière.) V. AnÉm. [LV, 11].

354 **R. Van den Gheyn S. J.** *Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles.* — RBAB. 1906, t. VI, p. 315-319.

P. 316 : note complémentaire sur Jean Ooms (Ms. n° 12731-34), relative à des difficultés provoquées par une omission, dont il a été victime, en n'ayant pas été convoqué à l'élection d'un chanoine gradué. V. AnÉm. [LVI, 54].

355 **L. D Petit.** *Repertorium der Verhandelingen en Bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften en mengelwerken tot in 1900 verschenen.* Fasc. 4. Leiden, Brill. 1906. V. AnÉm. [LVI, 142].

Ce fascicule contient le catalogue des publications relatives à l'histoire locale et à la biographie.

356 **Dr Dailliez.** *Tables générales des Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, imprimés pendant les 100 premières années de son existence.* Tomes I à LVIII inclus. — SECMém. 1905, t. LIX, p. 149-312.

357 **Université catholique de Louvain.** *Bibliographie. Troisième supplément, 1903-1906.* Louvain, Ch. Peeters, 1906, in-8, vi-88 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 129 = P. Bergmans.)

358 **Bulletin** *d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas,* publié par G. Doutrepont et le baron Fr. Béthune, avec la collaboration d'anciens membres de la conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes. Années 1902-1903. Bruges, De Plancke, 1906, in-8°, 216 p. (RBAB. 1906, t. IV, p. 216 = O. Grosjean; MBBull. 1906, t. X, p. 243 = J. F.; ABelges. 1906, t. VIII, p. 175-177, A. Counson.)

359 **B. Monod.** *Publications relatives à l'histoire de l'Art.* — RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 321-340.

Compte rendu de plusieurs ouvrages qui ont paru à l'occasion de l'exposition des primitifs français, à Paris, en 1905. Dans plusieurs de ces études, les primitifs français sont étudiés comparativement aux primitifs flamands.

P. van de Walle.

360 **R. P. L. Goovaerts** O. Praem. *Écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré.* Dictionnaire bio-bibliographique. Vol. II, fasc. 1-4. 1903-1906, in-8, 1-384 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 142-144 = U. Berlière.)

Certaines notices intéressent directement Saint-Nicolas de Furnes. Travail consciencieux.

361 **G. Defurne** et **J. Sergeant.** *Dictionnaire biographique de la ville d'Arras et de son arrondissement.* Arras, Théry et Plouvier, 1906, in-8, 188 p.

362 **Hauck's** *Realencyklopädie für Protestantische Theologie und Kirche,* 3 éd. T. 17 et 18. Leipzig. Henrisch'ssche Buchhandlung, 1906.

Bio-bibliographies de Ruysbroeck et de Simon de Tournai.

363 **Vacant-Mangenot.** *Dictionnaire de théologie catholique.* T. II fasc. 15-17. Paris, 1904-1906. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 144-145.)
Bio-bibliographies de J. Caramuel et G. Cassandre.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

364 **Sauvage.** *Les Figurines en terre cuite gallo-romaines du musée de Boulogne-sur-Mer.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, pet. in-8, 16 p. 7 fig.

365 **Sauvage.** *Sépultures franques et carolingiennes du Boulonnais.* Boulogne-sur-Mer, Hamain, in-8, 26 p.

366 **P. Boyé.** *Le Butin de Nancy (5 janvier 1477).* Étude d'histoire et d'archéologie. Paris, Berger-Levrault, 1905, 100 p. (RHist. 1905, t. LXXXVIII, p. 338 = Ph. Lauer.)

Après le désastre de Nancy, le camp du duc Charles-le-Téméraire fut mis au pillage par les Nancéiens, les Suisses et les Alsaciens. Qu'est-t-il advenu des trésors du camp bourguignon ? Cette étude, basée sur une critique éclairée, a pour but de répondre à cette question, et d'identifier les objets ayant vraiment appartenu au duc Charles, d'avec ceux que la légende lui attribue faussement.

P. VAN DE WALLE.

367 **Jules Beek.** *Le Musée Flamand du Trocadéro.* — CFFBull. 1906, p. 41-47.

Catalogue des meubles, ustensiles de ménage, outils, ornements, objets de fêtes, jouets, objets d'habillement conservés au Musée Flamand du Trocadéro.

4. DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

368 **S. Muller Fz.** *Le style de la Circoncision.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 259-271. (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 434-437 = C. Callewaert.)

369 **H. Nelis.** *Réponse de M. H. Nelis.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 272-280. (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 434-437 = C. Callewaert.)

370 [LVI, 243] **H. Nelis.** *Le commencement de l'année au vendredi saint à Tournai au XIVe siècle.* (AnEN. 1906, t. II, p. 558 = Leo Verriest.)

Dans ce compte rendu nous lisons : « Nous signalons à M. Nelis une contradiction : p. 12, l. 20, il écrit : '...la *matinée* de la veille de Pâques, après *none*'. Voilà qui est incompréhensible, car *none* correspond à 3 heures de l'après-midi (cf. Du CANGE), et du reste, la *nuyt* d'une fête (p. 11-12, nos 1-2-3) se dit de l'après-midi et de la soirée de la veille de cette fête, et non pas, que je sache, de la matinée de ce même jour. »

M. Verriest nous permettra de lui faire observer qu'il se trompe sur la portée de ces expressions empruntées à la liturgie. *None* signifie tout à la fois la *neuvième heure*, c'est-à-dire 3 heures de l'après-midi, et les *Nones* du Bréviaire, c'est-à-dire cette partie

de l'office canonique, qui se chantait primitivement à la neuvième heure mais qui le vendredi et le samedi saints était chantée *avant le service et la messe de la matinée*, comme nous l'avons dit dans la *Note complémentaire* que nous avons publiée à la suite de l'article de M. Nelis (AnÉm. 1906, p. 15). La phrase de M. Nelis est donc parfaitement compréhensible et exacte.

La *nuyt* d'une fête, comme le flamand *avond* (Paesch*avont* p. ex.) correspond à la *vigilia*, et il ne faut pas la confondre avec les *premières Vêpres* d'une fête, qui d'ordinaire ne s'étendent pas à l'avant-midi de la veille. Primitivement sans doute, la *vigile* ou la *veillée* se célébrait pendant la nuit précédant la fête. Mais dans le cours des temps, l'office de la vigile ou de la nuit a été anticipé, si bien que déjà au moyen âge il se célébrait au jour qui précédait la fête, même le matin. L'office du samedi saint p. ex. est l'ancien office de la nuit de Pâques : l'*Exsultet* qui maintenant se chante souvent de bon matin, fait encore clairement allusion à l'usage ancien : « Haec *nox* est... » De la langue liturgique, nos aïeux, qui suivaient plus assidûment les offices de l'Église, ont fait passer ces expressions dans le langage courant. Aussi est-il à souhaiter que les historiens du moyen âge se mettent au courant d'une foule d'anciens usages liturgiques. C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

371 **R. Blanchard.** *La Flandre. Étude géographique de la Plaine flamande en France, Belgique et Hollande.* (Publication de la Société Dunkerquoise pour l'avancement des Lettres, des Sciences et des Arts.) Thèse de doctorat. Lille, Danel, 1906, in-8, VIII-530 p. gravures, cartes et photographies. F. 12. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 211-213 = H. Van Houtte ; CFFBull. 1906, p. 61-66 = E. Bouchet ; soutenance relatée dans AnEN. 1906, t. II, p. 459-462 = A. Crapet.)

Étude de géographie générale. A un point de vue spécial, l'auteur s'était déjà fait connaître par une étude signalée plus haut : LVI, 20.

372 **G. Delépine.** *Les cordons littoraux de la Flandre Française.* — CFFBull. 1906, p. 9-16.

L'auteur traite des Dunes situées à l'est de Dunkerque, vers la Belgique et cite les particularités que présente le double cordon de dunes, que l'on remarque sur cette côte. V. AnÉm. [LV,15].

373 **Cte de Loisne.** *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais d'après la forme primitive de leurs noms.* (Congrès des Soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904.) Arras, Rohard, 1905, 64 p.

374 Cte de Loisne. *La colonisation saxonne dans le Boulonnais.* Paris, 1906, 22 p.

375 E. Gailliard. *De dubbele aa in oorkonden van Brugschen oorsprong van 1282.* — VKVA. 1906, p. 197-200. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 190-191 = L. Goemans.)

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE.

376 A. Visart de Bocarmé. *Jetons et méreaux du Franc de Bruges.* — Extrait de la RBN. 1906, t. LXII, in-8, 55 p., 4 pl. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 185-186 = A. De Witte.)

Comme introduction M. V. donne une courte mais très substantielle notice sur le Franc de Bruges qui constituait le *quatrième membre de Flandre.* Il nous fait connaître son territoire; ses diverses *Keures*; son collège d'échevins divisé en deux sections qui siégeaient à tour de rôle par *saisons*; ses deux bourgmestres *a*) de la commune et *b*) des échevins, avec leurs droits respectifs; les divers officiers du greffe (*greffiers* et *teekenende clercken*) et de la vierschare (*taelmannen* et *procureurs*); les officiers du comte (*grand-bailli, crickhóuder, ammans, beryders* et *stockhouders*) et les cinq sortes d'impôts que le magistrat du Franc pouvait lever.

Pour la vérification des comptes, on se servait de jetons (*leghpenninghen*). Des jetons banaux sont mentionnés depuis 1396 jusqu'en 1780; toutefois, au XVIIIe siècle au moins, ils n'ont probablement pas été fournis réellement. A partir de 1623, des jetons de présence étaient distribués aux commissaires chargés de l'audition des comptes. Ils étaient en argent et constituaient une dépense somptuaire très considérable, qu'on essaya plusieurs fois, mais en vain, de réduire. Ils étaient frappés à la Monnaie de Bruges, d'Anvers ou de Bruxelles et l'empreinte changeait en règle générale à chaque année. M. Visart reproduit et décrit une vingtaine de ces jetons, de 1651 à la fin du XVIIIe siècle. Au moyen des livres de comptes et des *Resolutieboeken*, il corrige plusieurs erreurs de Dugniolle, et retrace toute l'histoire des jetons du Franc, qu'il remet dans leur milieu historique.

Les diverses « commissions » chargées d'affaires spéciales étaient désignées par le sort. A cet effet, chaque magistrat avait son jeton d'argent (*lotpenningh*) portant son nom et ses armes. Quelques-uns de ces jetons sont également reproduits et étudiés, de même qu'un des méreaux (*teecken*), dont on se servait pour les distributions à faire aux indigents, comme on se sert actuellement de « bons » de papier. Pour finir, quelques mots sur la confrérie pieuse de Saint-Yves (1591-1791) à laquelle le méreau de 1774 appartenait.

Étude intéressante autant que soignée. Une seule remarque au sujet des textes anciens : au lieu d'indiquer soigneusement les

abréviations, ne vaudrait-il pas mieux suppléer les lettres manquantes, conformément aux règles de la Commission royale d'histoire (voir AnÉm. t. LV, p. 80). C. C.

377 Cl. **Buvé**. *La métrologie agraire et la géographie ancienne* (avec carte). — AnABAn. 1906, 5 sér., t. VIII, p, 257-284.

Division de l'article : 1° Les bases de l'ancienne mesure agraire : le pied et la toise, leur variabilité ; 2° Les circonscriptions métrologiques du Brabant ; 3° Stabilité des mesures agraires et ses causes ; 4° Concordance des circonscriptions métrologiques et des anciennes circonscriptions civiles et religieuses ; 5° Origine des mesures agraires, qui dateraient d'une époque où les anciens *pagi* subsistaient encore.

L'auteur en terminant fait le vœu de voir continuer la présente étude pour les autres provinces et à cet effet il attire l'attention des chercheurs sur les questions qu'il importe de résoudre.

7. GÉNÉALOGIE.

378 **Comte P.-A. du Chastel de la Howarderie.** *Les d'Ennetières après leur anoblissement.* Étude d'archéologie généalogique suivie d'un essai d'une épigraphie des Dennetières. — AnHAT. 1906, nouv. sér., t. X, p. 81-186.

Le Rameau de Harlebois et des Mottes, marquis d'Ennetières, comtes de Mouscron, d'Hust, barons de Heule, seigneurs. de Luingne, Rolleghem, Aelbeke, Bisseghem, etc. ; — le Rameau dit des comtes d'Hust et du dernier marquis intéressent spécialement l'histoire généalogique de la Flandre.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

379 **Épigraphie du Nord.** T. III. *Arrondissement de Lille.* 2e partie. (Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai. T. X.) Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1905, in-8, p. 773-1087.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE.

380 **A. Fayen.** *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis.* (Cartulaire de la ville de Gand, 2e sér. Chartes et Documents. T. I.) Gand,

F. Meyer-Van Loo, 1906, in-12, 310 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 125-127 = V. Fris; AnEN. 1906, t. II, p. 555 = H. Dubrulle; RHE. 1906, t. VII, p. 931 = H. N[elis].)

Nous en rendrons compte dans le prochain fascicule.

381 **Cartulaire** *de la chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde, près de Saint-Omer*, éd. J. DE PAS. (Publications diverses de la Société des antiquaires de la Morinie.) 1905, in-4°, accompag. de 4 pl. et des listes des dignitaires du couvent. F. 10.

Ce cartulaire comprend l'analyse ou la transcription de 761 documents allant de 1184 à 1792. Publication de grand mérite, au point de vue de l'histoire de la chartreuse et de l'histoire locale. Les analyses sont très bien faites; les listes des prieurs et procureurs seront d'une incontestable utilité; de bonnes tables facilitent les recherches dans ce volume, qui intéresse évidemment l'histoire de notre Flandre.

382 **Cartularium** *der abdij van St-Michiels te Antwerpen*, éd. P. J. GOETSCHALCKX. — BGHB. 1905, t. IV, p. 549-600; 1906, t. V, p. 297-361.

Au t. V, p. 331-333 deux actes de Ferdinand comte et de Jeanne comtesse de Flandre, en faveur de l'abbaye en question. Les deux actes sont datés du mois d'août « 1231 », et signés l'un à Gand, l'autre à Courtrai.

383 **Obituaire** *de l'abbaye d'Argenton de l'Ordre de Citeaux*, éd. V. BARBIER. — AHEB. 1905, t. XXXII, p. 196-241, 345-366.

En appendice quatre chartes inédites. Par la troisième, Thomas et Jeanne, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut approuvent une donation faite à l'abbaye, par Baudouin héritier de l'empire de Romanie et comte de Namur, 2 juin 1240.

384 [LVI, 262] **P. Fredericq en zijne leerlingen.** *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 124-125 = J.-L. M. Eggen.)

385 [LVI, 263] **G. Espinas et H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre.* (RIPB. 1906, t. IV, p. 250-252 = J. Cuvelier; AnEN. 1906, t. II, p. 558-359 = A de Saint Léger.)

386 [LVI, 38, 168] **Edw. Gailliard.** *De keure van Hazebrouck van 1336.* (AnEN. 1906, t. II, p. 405-407 = E. Cortyl.)

387 **J. Vannérus.** *Le dépôt des archives de l'État à Anvers. Accroissements de l'année 1905. Deux actes de 1397 concernant un prêt fait au Duc de Bourgogne.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 204-229.

Le prêt dont il s'agit est destiné au rachat du comte Louis de Nevers, tombé en 1396 entre les mains du sultan Bajazet.

388 [LVI, 265] **Inventaire** *de la « Librairie » de Philippe-le-bon (1420)*, éd. G. DOUTREPONT. (RBAB. 1906, t. IV, p. 326-327 = C. Liégeois.)

389 **V. Vander Haeghen.** *La corporation des Peintres et des Sculpteurs de. Gand.* Matricules, comptes et documents (XVIe-XVIIIe siècles) publiés et annotés. Bruxelles, Van Oest, 1906, in-8, XIV-379 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 213-217 = H. Hymans ; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 447-452 = Bon A. van Zuylen van Nyevelt.)

390 **C. Callewaert.** *Prêtres français réfugiés en 1793-1794 à Saint-André-lez-Bruges.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 275-278 (ABelges. 1906, t. VIII, p. 272 = J. Cuvelier.)

Ces treize prêtres ont mené pendant quelques mois une sorte de vie commune au château de M. de Pruissenaere à Saint-André.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

391 [LVI, 275] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael* (1248-1316) opnieuw uitgegeven door HERMAN VAN DER LINDEN en WILLEM DE VREESE. Eerste deel. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 200-201 = J. Cuvelier.)

« Deze nieuwe uitgave van Lodewijk van Velthem's vijfde partie « van den *Spiegel Historiael*, die philoloog en historicus beiden « hoopt te dienen, zal verschijnen in drie deelen, waarvan het « laatste zal vergezeld gaan van de *Inleiding*... De text is afge- « drukt naar het eenig volledige handschrift dat nog bekend is, « nl. Codex n° 14 E van de bibliotheek der Rijksuniversiteit te « Leiden....

« Wij vestigen de aandacht op de hierachter volgende ver- « beteringen en toevoegsels (bl. XI-XV), alsook en inzonderheid « op het als *Aanhangsel* in extenso medegedeeld uittreksel uit het « eerste boek (vss. 1396-1534), waarin o. a. een in het Leidsche « handschrift ontbrekend vers voorkomt, en waardoor verschil- « lige tekstverbeteringen worden bevestigd. » (*Uit het voorbericht*, bl. VI-X).

Bedoeld uittreksel komt voor in het handschrift 175 uit de bibliotheek van het Bisschoppelijk Seminarie te Brugge.

392 **Chronique** *et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai,* (1272-1352), publiées pour la Société de l'histoire de France, par H. LEMAÎTRE. Paris, Laurens, 1906, in-8, XXXIII-343 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 201-202 = L. Verriest; RHE. 1906, t. VII, p. 943-944 = H. N[elis].) V. AnÉm. LVI, p. 463.

393 **Ch.-V. Langlois.** *Notices et documents relatifs à l'histoire du XIIIe et XIVe siècle. Nova Curie.* — RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 55-79.

Monsieur Ch.-V. Langlois publie plusieurs lettres de personnages anglais, résidant en cour de Rome, et conservées dans les archives de la Chancellerie et de l'Echiquier d'Angleterre à Londres.

Une lettre d'Henri Ffykeis, procureur en cour romaine, écrite

de Vienne en Dauphiné, à John Salmon, évêque de Norwick, le 27 décembre 1311, nous fait connaître la mort d'Etienne de Suisi, ancien archidiacre de Bruges dans l'église de Tournai, conseiller intime du roi de France et cardinal de Saint-Cyriaque in Thermis, que l'on appelait « le cardinal de Bruges », décédé le 12 décembre 1311 in Curia. P. v. D. W.

394 LVI, 202] **C. Lecoutere.** *Een nieuw fragment van Maerlant's « Spieghel Historiael ».* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 190 = L. Goeman.)

395 **Épitre** *à la maison de Bourgogne sur la croisade Turque projetée par Philippe-le-Bon (1464)*, éd. G. Doutrepont. — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 144-195. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 168.)

M. Doutrepont poursuit ses études préliminaires au travail d'ensemble qu'il prépare sur la *littérature française à la cour des ducs de Bourgogne.* L'épitre qu'il publie dans le présent article, est un discours pour engager l'entourage, la noblesse, les États du grand duc d'Occident à la croisade contre les Turcs. Dans une savante introduction, il retrace l'histoire très complète du manuscrit, depuis le XV[e] siècle jusqu'à nos jours; il en donne la description et le contenu. Des quatre textes qu'il renferme, le premier est l'*ordonnance du banquet* ou la cérémonie du Vœu du faisan, qui a fait l'objet d'une précédente étude de M. Doutrepont (*Le banquet du Faisan et la littérature de Bourgogne*, Revue Générale, 1899, décembre; 1900, janvier); vient ensuite le Registre des vœux qui ont été présentés à Lille, à Arras, à Bruges, en Hollande etc. par des seigneurs pour s'engager à partir en croisade avec Philippe-le-Bon; le troisième document est une copie de la bulle de Pie II, du 22 octobre 1463, traduite par l'évêque de Tournai, Guillaume Fillastre; le quatrième est l'Épitre susdite. Cette description savamment annotée est pleine de détails intéressants pour l'histoire de Flandre. M. D. est d'avis que l'Épitre date des premiers mois de 1464; il avance l'hypothèse très plausible, qu'elle a Georges Chastellain pour auteur.
A. D. M.

396 **Lettres** *de Pierre Arétin à Charles-Quint (23 janvier 1551); du même à l'evêque d'Arras, Antoine Perrenot de Granvelle (18 octobre 1550); de l'historien Paul Jovius, évêque de Nocera, à Granvelle (13 août 1550), avec réponse de ce dernier; du nonce Poggio à Granvelle (Madrid, 19 novembre 1551); d'Honorato Juan au même (Valladolid, 5 juin 1557); du cardinal de Carpi à l'évêque d'Arras (6 août, 19 septembre, 18 octobre, 4 novembre, 18 décembre 1548, 17 décembre 1550); et du cardinal de Jaen au même (7 novembre 1551).* — Revista de archivos, bibliotecas y museos. 1905, t. IX, p. 138-141; 273-280.

397 **M. Van Vaernewyck.** *Troubles en Flandre au XVI[e] siècle.* Trad. de H. Van Duyse, publiée par M. de Smet de Nayer. T. II.

Gand, N. Heins, 1906, in-4°, 618 p. avec 25 pl. hors texte et 290 gravures. F. 20. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 127-128 = V. Fris.) V. AnÉm. [LV, 426].

398 [LVI, 234]. **Vincentius de Zeelander.** *Eenige brieven met kardinaal Pietro Aldobrandino gewisseld. 1596-1598* Éd. L. Goemans. *Vaticaansche oorkonden.* — BGHB. 1906, t. V, p. 361-381. (*à suivre*) V. AnÉm. [LVI, 234].

Ce soi-disant protonotaire apostolique, qui se dit Jésuite et Flamand, nommé un jour prévôt de l'église St-Pierre de Lille, est avant tout un personnage remuant, dont heureusement les bavardages ne sont pas sans jeter quelque lumière sur les événements diplomatiques, politiques et militaires de son époque.

399 **Eug. Cortyl.** *Impressions d'un jeune bourgeois flamand visitant Paris et Versailles sous Louis XIV.* — CFFBull. 1906, p. 17-22.

Extraits des lettres adressées par J. Angillis à son père Josse Angillis. Celui-ci, originaire de Menin, s'était établi à Ypres vers 1670. Il avait épousé Jeanne Bubbe, née à Bailleul le 28 octobre 1639. En 1684, il avait transporté d'Ypres à Lille le siège d'une importante maison d'importation. Les armoiries des Angillis étaient : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux chérubins de même et en pointe un lis au naturel. E. Hosten.

400 **P. Bergmans.** *Gand décrit par un voyageur brugeois du XVIIIe siècle.* Gand, Vyt, 1905, in-8, 7 p.

401 **E. J. De Saegher** et **M. Jacquin.** *Le général don Juan Van Halen. Histoire authentique des Quatre Journées de Bruxelles. (Septembre 1830).* Renaix, Leherte, 1905, in-8°, 59 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 137-138 = F. Magnette.)

Mélange de documents.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

402 **A. Van Dorpe.** *Vaderlandsche Geschiedenis in Tabellen.* Hoogste graad. Oostacker, Glorieux, 1906.

403 **G. Thirifay.** *De Geschiedenis van ons Vaderland verteld aan den middelgraad der lagere school.* 9de uitgaaf. Gent, L. Vanderpoorten, 1906.

404 **G. Kurth.** *Sommaire d'histoire de Belgique à l'usage des écoles primaires.* Namur, Lambert, [1906].

405 **W. Vogel.** *Die Normannen und das Fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie (799-911).* (Heidelberger Abhandlungen

zur mittleren u. neueren Geschichte, éd. K. HAMPE, E. MARCKS, u. D. SCHAFER. Fasc. 14.) Heidelberg, C. Winter, 1906, in-8, xv-442 p. M. 12. V. AnEm [LVI,280].

406 **Gaillard Thomas Lapsley**. *The Flemings in Eastern England in the Reign of Henry II.* — EHR. 1906, t. XXI, p. 509-513.

Nombreux furent les Flamands qui, comme soldats ou comme colons, partirent pour l'Angleterre pendant le règne du roi Henri II d'Angleterre. Il y avait des Flamands à la prise d'Alnwick en 1174. L'année précédente, Robert de Leicester avait de ces soldats parmi les troupes du comté de Suffolk. Hugh Bigod, comte de Norfolk, en avait enrôlé trois cents, envoyés par le comte de Flandre. L'évêque de Durham engageait, lui aussi, quarante chevaliers français et cinq cents soldats flamands, qui débarquèrent à Hartlepool le 13 juillet 1174. Beaucoup de ces soldats sont tombés sur les champs de bataille. D'autres ont été repatriés. Mais, demande M. Lapsley, quelques'uns de ces soldats ne se sont-ils pas établis en Angleterre? Ce sont peut-être eux qui furent les fondateurs de ces gildes de tisserands anglais, qui plus tard firent un si grand tort à l'industrie flamande. D'après les *Gesta Henrici Secundi*, l'évêque de Durham permit à ses soldats flamands de regagner leur patrie à la dérobée, *permisit illos clam repatriare*. Ont-ils tous réintégré leurs foyers? Le docteur Cunningham, dans son ouvrage, *Growth of English Industry and Commerce* (Cambridge, 1905, quatrième édition) semble croire que ces soldats se sont fixés en Angleterre. M. Lapsley cite plusieurs extraits du *Great Pipe Roll for the Twenty-second Year of Henry II*, (*Pipe Roll Society*, 1905) pour démontrer que, dans les comtés de l'est d'Angleterre, il y avait à cette époque des relations suivies entre Anglais et Flamands; mais ces derniers se trouvaient-ils alors en Angleterre? D'après la citation suivante, il paraît que dans le comté de Lincoln il y avait de ces Flamands: *Idem vicecomes debet xvi l. pro Estresiis qui habuerunt catalla Flandrensium et voluerunt ire in Flandriam.* (*Pipe Roll 22 Hen. II*, p. 82.) Qui étaient ces Estresii? demande notre auteur. Et il répond: « Ils semblent être les représentants et peut-être les compatriotes de ces Flamands qui faisaient alors le commerce avec l'Angleterre. »

W. C. ROBINSON.

407 [LVI, 67] **L. König**. *Die Politik des Grafen Balduin V von Hennegau.* (AnEN. 1906, t. II, p. 284-288 = G. Smets.)

408 [LVI, 185] **E. Gerland**. *Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopel.* Ier Teil. Hamburg. 1905, 264 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 210-211 = V. Fris.)

Aventures politiques d'un de nos comtes en Orient. V. AnÉm. [LV, 289; LVI, 185] où il faut lire Gerland au lieu de Galland.

409 [LVI, 282] **F. Wodzak**. *Die Slacht bei Kortrijk.* (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 242-247 = V. Fris.)

D'après le compte rendu de M. Fris, l'étude de M. Wodzak fourmille d'erreurs; elle est le produit d'un manque absolu de préparation, de critique et de connaissances générales; elle dénote une connaissance insuffisante des sources et des travaux. Nous nous permettons de faire remarquer que la bibliographie donnée par M. Fris retarde également. A. D. M.

410 [**LVI, 68.**] **N. de Pauw.** *L'assassinat d'Artevelde et l'instruction de ce crime.* Gand, Hoste, 1905, 48 pp. (ABelges. 1905, t. VII, p. 251-252 = V. Fris.)

Cette brochure contient le discours prononcé le 2 octobre 1905 par le savant procureur général, à l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel de Gand. C'est une étude pleine d'intérêt et qui fixe définitivement deux points d'histoire. L'auteur y démontre, en effet, que la date exacte de l'assassinat d'Artevelde est le 17 juillet 1345 ; il y établit aussi que la politique du grand communier flamand tendait non pas à soustraire la Flandre à l'autorité du comte, mais à obtenir la soumission de la dynastie régnante à son souverain, le roi d'Angleterre. Les villes de Bruges et d'Ypres travaillaient dans le même sens qu'Artevelde et refusaient obéissance au comte, jusqu'à ce qu'il eût prêté serment au roi d'Angleterre comme roi de France. A Gand, la popularité d'Artevelde avait beaucoup diminué ; pendant son absence, son ancien protégé, Gérard Denis, l'accabla de calomnies et l'accusa de félonie envers le comte ; le peuple ameuté l'assassina dans sa maison, à son retour. P. Barbe.

411 **J. Finot.** *La paix d'Arras. (1414-1415).* — AnEN. 1906, t. II, p. 33-80, 161-218 (*à suivre*).

Exposé des négociations.

412 **J. Marc.** *L'avènement du chancelier Rolin (décembre 1422).* (Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire. 1905, t. XXI. Extrait). Dijon, Nourry, 1906, 58 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 209 = G. Doutrepont.)

Raisons et résultats financiers et politiques du choix de Nicolas Rolin comme chancelier de Philippe-le-Bon.

413 [**LVI, 289**] **V. Fris.** *Een gentsch politicus : Jan van Coppenhole.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239 = H. Coppieters Stochove.)

414 [**LVI, 179**] **L. Eggen.** *De Zuid-Nederlandsche ballingen der XVIe eeuw in Noord-Nederland.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 238 = H. Coppieters Stochove.)

415 **Rossignot.** *Jean Richardot, chef-président du conseil privé des Pays-Bas (1597-1609).* (Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs, 1905. Extrait.) Besançon, Dodivers, in-8, 9 p.

416 **J. De Pange.** *Charnacé et l'Alliance franco-hollandaise (1633-1637).* Préface du marquis de Charnacé. Paris, Picard, 1905, in-8, xiv-158 p. (AnEN. 1906, t. II, p. 411-412 = F. Bouchet.)

Très intéressant, le tableau de la Société hollandaise à cette époque. Très suggestive, la partie où il est traité des convoitises qu'excita notre Flandre chez Richelieu.

417 **Fr.-C. Wittichen.** *Die Politik des Grafen Hertzberg.* 1785-1790. — HVJS. 1906, t. IX, p. 174-204. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239-240 = H. Van Houtte.)

C'est ce comte qui a mené, et d'ailleurs a fait échouer, la politique de Frédéric Guillaume II de Prusse dans nos provinces belges, lors de la révolution brabançonne. Le savant auteur a donné l'histoire générale de tous ces événements dans un ouvrage cité plus haut : LV, 440.

418 **V. Dupuis.** *La campagne de 1793 à l'armée et des Ardennes. De Valenciennes à Hondtschoote.* (Publication de la section historique de l'état-major de l'armée.) Paris, Chapelot, in-8, 512 p.

419 **J. Tessier.** *Les relations anglo-françaises au temps de Louis-Philippe. L'élection du Roi des Belges (novembre 1830-juillet 1831).* — (Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1905.) Caen, Delesques, 1905, in-8, 77 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 136-137 = F. Magnette.)

Rien de nouveau, après le travail de l'Abbé De Lannoy : *Les origines diplomatiques de l'Indépendance belge.* Louvain, Peeters, 1903. (ABelges. 1903, t. V, p. 90-92 = F. Magnette.)

420 **J. C. C. Den Beer Portugael.** *1831. De Tiendaagsche Veldtocht.* 's Gravenhage, Nyhoff, 1906, in-4, VII-472 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 204-207 = H. Van Houtte.)

La présence de documents inédits importants compense quelque peu les défectuosités de construction.

421 **Robert de Beaucourt de Noortvelde.** *Nieuport. Documents historiques.* T. II. *Sigillographie, Topographie, Comptes, Cadastre, Épitaphier, etc.* Ostende, A. Bouchery, 1904, 288 p. F. 4.

Dit boek zonder de minste orde of eenig achtgeving naar de vereischten van de huidige geschiedkunde opgemaakt, is een samenstel van allerhande, zonder verband elkaâr opvolgende zaken, waar nevens vele ten onpas aangebrachte aanmerkingen, tal wetensweerdigheden voor geschiedvorschers gesloten liggen. Zoo geeft Boek II belangrijke aanmerkingen over de Rederijkersgilde, uit gildeboek en stadsrekeningen. Boek III biedt ons uittreksels uit het handschrift van Rybens, 1e en 2e deel ; dan nog gegevens over d'halle, deels aan de stadsrekeningen ontleend, verders over 't stadhuis, 't begijnhof, uerclocke, stadshondeslager, enz. Boek IV is een afschrift van een kadastralen staat van 1313 rakende Nieuwpoort en berustende in 's rijksarchief te Brussel. Volgen dan eene verzameling van 382 grafschriften en eenige stukken over familien afkomstig van Nieuwpoort of daar gevestigd.

Van eenen ernstigen geschiedschrijver mocht men verwachten dat hij zich voor wat den godsdienst aanbelangt, buiten den invloed hield van zijn « leenheeren ». Daarvan is schrijver niet heel vrij te pleiten. Het II[e] deel dat nog verschijnen moet zal ons misschien eene teleurstelling « ten goede » bezorgen, en daarbij de noodige zaak-, persoons- en naamlijsten aangeven, die het bijzonderste nut zullen uitmaken van een werk dat hoogst gebrekkelijk opgesteld is. R. D.

422 **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au point de vue politique et social.* Bruxelles, 1906, in-4°, 418 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 220-221 = L. Verriest.)

Important surtout pour l'histoire de notre XVI[e] siècle religieux.

423 **F. Desmons.** *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de Tournai.* — AnHAT. 1905, nouv. sér., t. IX, p. 1-281.

Étude originale, basée sur les sources d'archives, les sources littéraires et les imprimés de l'époque. Quatre chapitres. I. Agonie de la souveraineté espagnole et prétentions de Louis XIV à la souveraineté des Pays-Bas. II. Expédition de 1667. État de la ville de Tournai. III. Siège et capitulation de Tournai. IV. Réduction du nombre des magistrats de Tournai. V. La fin de la guerre et la paix d'Aix-la-chapelle. Plusieurs notes, documents et pièces justificatives sont publiés en appendice.

Bien que ce travail soit consacré spécialement à l'histoire de Tournai, il intéresse en plusieurs points l'histoire de notre province et des villes flamandes investies et conquises pendant la campagne de 1667. A. D. M.

424 **B. F. B. et B. J. B.** *Gammerages-Waarmaerde.* — BGOK. 1905-1906. t. III, p. 315-317.

Dans une notice, parue dans les *Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, 1906, t. V, p. 11-19 (AnÉm. [LVI, 74]) il est dit : « Non seulement les noms des deux localités (Gammerages en Brabant et Waarmaerde en Flandre) sont les mêmes, mais nous savons qu'à certaine époque, celles-ci appartenaient au même seigneur » ; deux preuves qui établissent l'origine commune des deux localités.

A ce propos, il faut remarquer que de fait *Walmaarde, Galmardia, Walmarage* sont des noms identiques, dont le radical est le nom propre Galmar; et que les deux seigneuries ont appartenu à une même famille, à savoir aux Richardot au XVI[e] siècle et non à celle du fondateur Galmar.

425 **Th. Leuridan.** *Histoire de Seclin.* Roubaix, 1905, in-8, 253 p.

426 **Monteuuis.** *Histoire de Leers.* Lille, Lefebvre, 1906, pet. in-8, xiv-337 p.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

427 **F. Lot.** *Fidèles ou vassaux? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les grands vassaux à la royauté, depuis le milieu du IXe siècle jusqu'à la fin du XIIe.* Paris, Bouillon, 1904, xxxiv-286 p. F. 7. (RHist. 1905, t. LXXXVII, p. 95 = Chr. Pfister.)

F. Lot, dans sa thèse doctorale, basée principalement sur des sources d'archives, s'attache à prouver, que même au temps des derniers Carolingiens et des premiers Capétiens, les grands feudataires et les pairs du royaume, ont toujours prêté l'hommage au roi et l'hommage sans restriction. Ce n'est qu'à partir du XIIe siècle, qu'il y a eu une distinction entre l'hommage lige et l'hommage simple. Un chapitre est consacré aux rapports de droit public existant entre le royaume de France et le comté de Flandre. M. Lot prouve que les comtes de Flandre, dès l'origine, ont prêté l'hommage au roi de France, de même que les autres pairs laïques du royaume. La généalogie des comtes de Flandre est aussi l'objet des recherches de l'auteur. P. v. D. W.

428 **[LVI, 78, 291] L. Vanderkindere.** *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes.* (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 437 ss. = L. De Wolf.)

429 **[LVI, 79, 291] L. Vanderkindere.** *La Politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences.* (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 437 ss. = L. De Wolf; RQH. 1906, t. LXXX, p. 638 = C. Callewaert.)

430 **L. Vanderkindere.** *La notion juridique de la commune.* — ARBBull. 1906, p. 193-218. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 172-173; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 438 ss. = L. De Wolf; ABAnBull. 1906, p. 188-189 = F. Donnet.)

431 **Armand de Behault de Dornon.** *La commune de Mons a-t-elle été acquise au prix du sang de ses bourgeois?* — AnABAn. 1906, 5e sér., t. VIII, p. 117-137. (AnEN. 1906, t. II, p. 557 = L. Verriest.)

Le Hainaut a toujours été un fief de l'Empire, quoique ses habitants aient joui sans cesse d'une liberté très étendue. Quelle est l'origine des libertés communales de la ville de Mons? Ces origines ne doivent point être cherchées dans les chartes de l'an 1171 et 1200, mais la liberté communale est à la fois la cause et l'effet du progrès matériel et moral des habitants, elle se développa sans luttes, progressivement et d'un commun accord entre les comtes et leurs sujets. L'appréciation de M. Verriest qui qualifie ce travail de bien peu sérieux, nous semble trop sévère. A. D. M.

432 **J. de Pas.** *L'échevinage de S. Omer (1144-1790). Listes des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales...* Saint-Omer, Homont, 1906, in-8, 346 p.

433 **J. Fourgous.** *L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles.* Paris-Toulouse, 1906, 214 p. avec pièces justificatives et 3 gravures. F. 6 (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 247-249 = G. Des Marez.)

Parmi les pièces justificatives, quelques-unes sont empruntées à la collection des chirographes, conservée aux archives de la ville d'Ypres.

434 **C. Boulanger.** *Le droit de marché (coutume des environs de Péronne). Recherches sur son origine.* Saint-Quentin, impr. générale; Paris, Pedone, 1906, in-8, 217 p.

B. Histoire économique et sociale.

435 **[LVI, 196] E. Van Cappel.** *De Hongersnood in de middeleeuwen tot de XIIIe eeuw.* (ABAnBull. 1906, p. 155 = F. Donnet.)

436 **[LVI, 297] L. Vanderkindere.** *Liberté et propriété en Flandre du IXe au XIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 172; ABAnBull. 1906, p. 188 s. = F. Donnet.)

437 **E. Daenell.** *Die Blütezeit der deutschen Hanse. Hansische Geschichte von der 2 Hälfte des XIV. bis zum letzten Viertel des XV. Jahrh.* Berlin, Reimer, 1906, 2 vol., in-8, xvii-474 et xv-561 p. M. 20.

438 **F. Keutgen.** *Hansische Handelsgesellschaften vornehmlich des 14 Jarhhunderts.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 278-324; 461-514.

439 **J. B. Weckerlin.** *Le drap « escarlate » au moyen âge.* Essais sur l'étymologie et la signification du mot écarlate, et notes techniques sur la fabrication de ce drap de laine au moyen âge. Lyon, Rey et Cie, 1905, in-8, 90 p. (ABelges. 1905, t. VII, p. 173 = H. V. H[outte].)

440 **G. Bigwood.** *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 397-460. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 246-247 = H. Van Houtte; AnEN. 1906, t. II, p. 579-580 = G. Lespinas; RQH. 1906, t. LXXX, p. 627 = E. Ledos.)

Située au confluent de la Lys et de l'Escaut, Gand était un centre tout indiqué pour le commerce des grains, que la ville chercha à fixer chez elle. Elle voulut accaparer le monopole du transit par eau, et dès le milieu du XIVe siècle, le marché se transforma en *étape* pour le blé et le seigle. Celle-ci fut étroitement réglementée. Mais cette politique d'accaparement lésait les intérêts des villes voisines et amena de nombreux conflits. Les princes durent intervenir plus d'une fois, pour restreindre la rigueur du privilège de Gand et faire accorder des exemptions qui finirent par amener la suppression de l'étape, au début du XVIIIe siècle. C. C.

441 **H. Pirenne.** *Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au XVIe siècle.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 325-339. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 192-193 = H. Van Houtte; AnEN. 1906, t. II, p. 578-579 = G. Lespinas.)

La tapisserie se développe en Flandre surtout après l'immigration des tapissiers d'Arras, exilés par Louis XI en 1477. Audenarde devient un grand centre de fabrication. M. P. nous montre surtout comment cette industrie, au début urbaine et soumise à la forme corporative du moyen âge, se transforme au cours du XVIe siècle en s'étendant à la campagne, et prend une organisation plus moderne et plus capitaliste. La transformation est analogue à celle que l'auteur a signalée dernièrement dans l'histoire de la draperie flamande (voir AnÉm. LVI, p. 79; et [LV, 461].)

442 **Pr. Claeys.** *Les Associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix. aerbeyders, à Gand au XVIIIe siècle.* (AnGOG. 1906, t. VIII. Extrait.) Gand, 1906. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 217 = V. Fris.)

443 **A. de St. Léger.** *L'enquête industrielle de 1781-1782 dans l'Intendance de Flandre et d'Artois.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 249-263.

444 **P. Verbouwen.** *Eenige bladzijden uit de geschiedenis der Gentsche wevers.* Gent, Van den Hoeck, 1905, in-4, 40 p.

445 **L. Stroobant.** *Les Dépôts de mendicité en Belgique. Notice historique.* Torino, Unione tipographico-editrice, in-8, 11 p.

446 **P. Lefebvre du Preij.** *Cortèges historiques des comtes de Flandre, Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon à Douai.* Saint-Omer, d'Homont, 1905, in-8, 43 p.

447 **R. de Bertrand.** *Faits et usages flamands de France.* — UFBull. 1906, t. IX, p. 253-296.

Article inédit, écrit en 1863, qui rappelle la disparition de la langue flamande et des vieux usages flamands à Dunkerque, depuis le début du XIXe siècle. Voici quelques sous-titres de cette étude. Les clinqueurs. — Les pannekoeken. — Les tablettes. — Dernières annonces en flamand. — Affiches électorales en flamand. — Enseignes flamandes. — Les jeux. — Cris de rue. — Chansons et danses flamandes. — Les carnavals, etc. L'auteur insiste sur l'utilité du flamand au point de vue de la linguistique et applaudit à l'œuvre du *Comité flamand de France.* — Plusieurs transcriptions et versions auraient dû passer par les mains d'un correcteur flamand.

A. D. M.

448 **Decroos.** *La langue flamande dans les faubourgs de Saint-Omer.* — CFFBull. 1906, p. 81-83.

C. Histoire des sciences et des lettres.

449 **Cohen Gustave.** *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge.* (Académie Royale de Belgique : Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts. Mémoires. Collection in-8°, tome I, fascicule VI). Bruxelles, Hayez, 1906, 304 p., 6 planches. (AnEN. 1906, t. II, p. 557-558 = A. S.)

Ouvrage des plus intéressants, solidement documenté et lumineusement ordonné. L'auteur fait un voyage cyclique par le moyen âge, et examine successivement les détails de la mise en scène, dans le drame liturgique, dans le drame sémi-liturgique et dans les mystères, en faisant ressortir l'évolution naturelle de l'un à l'autre genre. Cette histoire de la mise en scène dramatique, bien que traitée d'une façon toute générale, a cependant un intérêt historique spécial pour tous les pays occidentaux de l'Europe, en raison de l'uniformité des œuvres et des mœurs théatrales du moyen âge. Ceci explique comment l'auteur va chercher les preuves et les faits à l'appui de ses thèses en Flandre comme en Italie, en France comme en Angleterre.

A noter la très remarquable discussion concernant l'influence de la mise en scène du drame sur les imagiers du moyen âge et sur les peintres primitifs. L'histoire de la mise en scène dans le théâtre et dans la représentation du mystère flamand, pourrait fournir des données très précises, pour l'étude et la compréhension des œuvres de nos primitifs et même de nos peintres postérieurs. M. L. Maeterlinck, dans un article de la *Revue de l'art*, a d'ailleurs constaté cette influence pour deux triptyques du musée de Gand. Cette étude mérite d'être remarquée, continuée et généralisée.

Alfred De Meester.

450 **L. Lefebvre.** *Le Théâtre à Lille au XVIIIe siècle. Commédiens de campagne et théâtre régulier.* Lille, Lefebvre, 1906, in-8, 38 p. V. AnEm. [LV,315; LVI,468].

451 **K. Ruelens.** *Jan van Ruysbroek en Blommardine* (dans J. Vercoullie, *Werken van Zuster Hadewych*, t. III, p. xxi-xcvi). (Publication de la Société „der Vlaamsche Bibliophilen „). Gand, Hoste, 1905, in-8. (ABelges. 1905, t. VII, p. 252-253 = V. F[ris].)

Réédition par J. Vercoullie d'une ancienne notice de feu K. Ruelens. Zuster Blommaerd et Zuster Hadewyck sont elles une seule et même visionnaire, que van Ruysbroek eut à combattre ? Cette question, Ruelens ne la vida pas, après Ruelens, MM. N. de Pauw et L. Willems ne la tranchèrent pas non plus, et M. Vercoullie la laisse encore ouverte.

452 **L. Jordan.** *Die Sage von den vier Haimonskinderen.* Erlangen, Junge, 1905, x-198 p. M. 7. — Résumé dans W. 1906, t. XIV,

p. 289-301. (Revue des Traditions populaires, 1906, t. XXI, p. 110-111 = A. Van Gennep.)

La version primitive,—900 vers assonnancés en *o(on)*,—remonte au début du XII[e] siècle, et est originaire de la région de Bordeaux. Elle se rattache au cycle légendaire des « Outlaw » (exilés ou bandits de France et de Germanie); et a été remaniée en sept versions juxtaposées, déjà pendant le cours du XII[e] siècle.

453 **K. de Gheldere.** *De oude Thorhoutsche Kamer van Rhetorica, met kenspreuk : Door Geest en Arbeid.* Gent, Siffer, 1905, in-12. 109 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 219-220 = L. Goemans; AnEN. 1906, t. II, p. 409-410 = F. de C[oussemaker].)

454 [LVI,97] **K. de Gheldere.** *Rijmwerken van Domien De Jonghe, heelmeester te Duinkerke.* (AnEN. 1906, t. II, p. 409-410 = F. de C[oussemaker].)

455 **Chanoine Looten.** *Un Poète Dunkerquois inconnu: Dominique De Jonghe.* CFFBull. 1906, p. 49, 60. V. numéro précédent.

L'auteur examine et critique les poésies de Dominique De Jonghe (1654-1727), le rhétoricien dunkerquois, dont le nom presque entièrement oublié vient d'être remis en honneur par le D[r] de Gheldere, membre de l'Académie Flamande.

De Jonghe est né en 1654, à Nieucapelle près Dixmude. Il s'établit comme médecin à Dunkerque, probablement vers 1678, et y décéda le 5 février 1727.

M. Looten communique une pièce de vers inédite, adressée par De Jonghe au poète Michel De Swaen, à l'occasion de la fête de Pâques de 1697. E. H.

D. Histoire de l'art.

456 **A. v. Wurzbach.** *Niederländisches Künstler-Lexikon.* Fasc. 9. 10. Vienne, Halm et Goldmann, 1906.

457 **J. Helbig.** *L'art mosan depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle,* publié par M. J. Brassinne. T. I. Bruxelles, Van Oest et C[ie], 1906, in-4°, p. F. 20.

L'ouvrage formera deux volumes in-4°. L'illustration, très artistique, comporte près de 200 reproductions dont plus de 60 planches hors-texte. Le tome 1 qui vient de paraître s'étend des origines de l'art mosan à la fin du XV[e] siècle. Le prix de souscription à l'ouvrage complet est de 40 francs.

Cet ouvrage est de première importance pour l'histoire de la peinture flamande. Il contient de superbes reproductions des chef-d'œuvres des Van Eyck, Patenier etc.

458 **H. Parenty.** *La Renaissance d'Artois et Boullenois. Le château d'Hesdin en Artois. Berceau effectif des artistes et des arts de la Renaissance flamande.* — Congrès des sociétés savantes tenu à

Arras les 7, 8, 9 en 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 41-57. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 123.)

459 [**LVI, 207.**] **Fierens-Gevaert.** *Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 193-195 = J. Kerkhof.)

460 **A. Hallays.** *Les villes d'art célèbres. Nancy.* Paris, Laurens, 1906, 144 p., ill. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 153-154 = Fierens-Gevaert.) V. p. h. n° 366.

Quelques notes sur les célèbres tapisseries flamandes, dites de Charles-le-Téméraire. Citation d'un Brugeois du XVIIIe siècle, Cyfflé, qui se serait fait remarquer à Nancy, comme sculpteur de talent.

461 **Battifol.** *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle.* Paris, Calman-Lévy. 1906, in-8, III-564 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 164-165 = A. De Ridder.)

Cette reine, Marie de Médicis, aimait à s'entourer d'artistes, comme les sculpteurs flamands Pierre de Franqueville et Lintlaer, et de fournisseurs d'œuvres d'art, comme le marchand de peintures Pierre De Brun [De Bruin?], et le joaillier Hélie Fruit, également flamands tous les deux.

462 **L. Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, 1906, p. 293-298.

463 **H. Hymans.** *Belgische Kunst des Neunzehnten Jahrhunderts.* Leipzig, Seemann, [1906], in-8, 253 p. ill. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 150-151 = Fierens-Gevaert.)

Travail objectif.

464 **C. Enlart.** *Nos cathédrales disparues. Térouanne, Arras, Boulogne.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 291-311.

Conférence.

465 [**LV, 377; LVI, 102**] **E. J. Soil de Moriamé.** *L'habitation tournaisienne du XIe au XVIIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 221-224 = H. Hymans.)

466 **J. Roegiers.** *Les peintures murales de l'église Saint-Martin à Alost.* — AnAA. 1905-06, p. 1-34.

Étude consacrée à la description de plusieurs fresques, découvertes dans l'église primaire de Saint-Martin à Alost, lors du décrépissage de cette ancienne collégiale en 1900.

Ces fresques datent de la fin du XVe siècle et occupent les tympans de la voûte de la chapelle absidale du fond. Elles représentent douze anges ailés, aux longs cheveux blonds flottant sur les épaules, célébrant les louanges de la Mère de Dieu, inscrites sur des banderoles. Ces fresques rappellent celles qui furent découvertes, il y a quelques années, en l'église Saint-Pierre à Louvain.

La suite des travaux a mis au jour, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, des peintures murales du XVe siècle, représentant l'arbre de Jessé ; et, dans l'ancienne salle capitulaire, un jugement dernier, qui fait songer à celui de Jean Prévost, exposé au musée communal de Bruges. Le gouvernement a chargé notre concitoyen M. C. Tulpinck d'en prendre une copie, qu'on peut voir au musée du Cinquantenaire à Bruxelles. P. v. d. W.

467 **C. Tulpinck.** *La peinture décorative religieuse et civile en Belgique aux siècles passés.* Bruxelles, Vromant et Cie, in-4, 24 p. avec 24 pl. F. 25.

468 **Handzeichnungen** *alter Meister der vlämischen Schule, XV, XVI. u. XVII Jahrh.* 1e sér., fasc. 2-3. Haarlem, Kleinmann et Cie, in-8, 8 pl. M. 4.

469 **L. Maeterlinck.** *Le genre satirique dans la peinture flamande*, 2 édit. Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906, in-8°, plus de 300 p., 250 illust. dont 60 pl. hors-texte. F. 10.

470 **K. Voll.** *Die alt-niederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memling.* Ein entwicklungsgeschichtl. Versuch. Text. u. Tafelb. Leipzig, Poeschel et Krippenberg, 1906, in-8, v-328 p. avec 57 pl. M. 13.

471 **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence* (3me et 4me art.). — AAF. 1905-06, t. I, p. 183-198; 1906-07, t. II, p. 28-43.

L'éminent critique d'art continue, dans ces deux articles, l'étude qu'il a consacrée à Hubert Van Eyck. V. AnÉm. [LV, 353, 482]. — Pour reconstituer l'œuvre d'Hubert Van Eyck, il prend, comme point de départ, une miniature conservée au musée de Turin, et il conclut qu'on peut attribuer à Hubert plusieurs tableaux des musées de Berlin, de Vienne et du Louvre.

L'étude du célèbre polyptyque de Gand, l'adoration de l'Agneau, est aussi l'objet de recherches et de déductions intéressantes. Quelle a été la part d'Hubert et de Jean Van Eyck dans cette composition. Se basant sur ses études comparatives des œuvres attribuées à Hubert et à Jean, M. Durand-Gréville croit pouvoir revendiquer pour Hubert, les volets conservés au musée de Berlin ; quant au panneau central en possession de l'église Saint-Bavon à Gand, il est d'avis que les anges musiciens sont l'œuvre d'Hubert, tandis que le reste du tableau serait du pinceau de Jean Van Eyck. P. v. d. W.

472 **E. Durand-Gréville.** *Note sur l'inscription latine du retable de Gand, par les Van Eyck, conservé au musée de Berlin.* — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. Paris, 1905, p. 258-260.

473 [**LVI, 323.**] **A. Heins.** *La plus ancienne vue de Gand.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 239 = H. Coppieters Stochove.)

474 **Chan. Van den Gheyn.** *L'exposition van Eyck à Gand.* — ABAnBull. 1906, p. 43-50.

Raisons pour lesquelles les panneaux du polyptyque de l'Agneau, conservé à Gand ne purent figurer à l'exposition de Bruges. — C'est la reconstitution du retable de S[t] Bavon qui est l'origine et la raison d'être de la future exposition de Gand. Nous lui souhaitons une prompte réalisation et un franc succès.

475 **Comte P. Durrieu.** *Jacques Coene, peintre de Bruges, établi à Paris sous le règne de Charles VI (1398-1404).* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 5-22.

M. Durrieu, dans la première partie de son article, nous fait connaître la vie du peintre et miniaturiste brugeois Jacques Coene. Celui-ci quitta sa patrie pour aller travailler à Paris, sous le règne de Charles VI. Suivant l'exemple de beaucoup d'artistes de cette époque, il voyagea en Italie, et séjourna assez longtemps à Milan, où il fit le plan d'une église ; de retour en France, en 1404, il travailla pour le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.

Dans une deuxième partie, l'auteur s'applique à rechercher, si nous possédons encore des œuvres de Jacques Coene. Il attribue à ce maître, les miniatures du Livre d'Heures du Maréchal de Boucicant, faisant partie des collections de Madame André à Paris. Partant de ces prémices, il croit pouvoir restituer à Jacques Coene, de nombreuses miniatures, et particulièrement le Livre d'Heures du Duc de Berry, conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Jacques Coene n'aurait pas été seulement un miniaturiste. M. Durrieu voit en notre artiste, l'auteur d'un triptyque peint sur bois, appartenant au musée provincial de Bonn, et ayant figuré en 1904, sous le N° 88 à l'exposition d'art ancien de Dusseldorf. P. v. D. W.

476 **M. Houtart.** *Les peintres tournaisiens du XV[e] siècle.* — AnHAT. 1906, nouv. sér., t. X, p. 12-34.

Analyse d'un article de J. Weale paru dans le *Burlington Magazine* (1903, mars. et ss.) sous le titre *Early painters of the Netherlands.*

477 **W. Cohen.** *Studien zu Quinten Metsys.* Dissertation inaugurale de Strassbourg. Munich, Bruckmann, 1904, in-8°, 75 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 228 = U. Berlière.)

478 [LV, 364.] **W. Cohen.** *Studien zu Quinten Metsys.* Ein Beitrag zur Geschichte der Malerei in den Niederlanden (ABelges. 1906, t. VIII, p. 229 = U. Berlière.)

Autodidacte ? Metsys ne l'est pas. Il a subi les influences des écoles de Louvain et de Bruges et de la Renaissance italienne. — Le second ouvrage de M. C. est la reproduction du premier, outre qu'il contient un essai de catalogue de ses tableaux authentiques et de ses œuvres certaines, conservées en copie ou en original.

479 **P. J. Goetschalcx.** *Eenige inlichtingen over de schilders Michiel en Raphaël van Coxcyen.* — BGHB. 1906, t. V, p. 409-422.

Michel, le père — Malinois comme son fils, — fut élève de B. van Orley et de Raphaël Sanzio.

480 [LVI, 111.] **Levé.** *Caractères français de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe.* — Congrès des soc. sav. tenu à Arras les 7, 8, 9 et 10 juillet 1904. Arras, Rohard, 1905, p. 59-64. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 123.)

481 **Pol de Mont.** *Pieter Breughel, dit le Vieux, l'homme et son œuvre.* Livr. X. Haarlem, Kleinmann et Cie, s. d. [1906], in-folio, 5 pl.

482 **René Van Bastelaer et Georges H. de Loo.** *Pierre Bruegel l'ancien, son œuvre et son temps.* Bruxelles, Van Oest et Cie, 1906, in-4°.

L'œuvre parait en cinq fascicules, contenant chacun, outre le texte, de 18 à 20 planches hors texte. Quatre fascicules ont paru. Le cinquième paraitra en décembre. Le prix de souscription est de 75 francs. Le texte comprend quatre parties : 1° Une étude sur Bruegel, son art, son œuvre et son temps ; 2° L'œuvre peint de Bruegel ; 3° L'œuvre dessiné de Bruegel ; 4° Une étude et un catalogue des estampes gravées par ou d'après Bruegel. M. Van Bastelaer s'est chargé de la 1e, 3e et 4e partie ; M. Hulin de la seconde.

483 **G. Caullet.** *Un épisode de la vie du peintre Théodore Rombouts.* — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 310-314.

M. C. publie deux documents, conservés aux archives du mont-de-piété de Courtrai. On y trouve la spécification de certains objets, qui avaient été dérobés à la mère Rombouts et mis en gage au mont-de-piété de Courtrai. « Ces documents permettent d'évoquer une image de ce qu'à dû être le home entier où le talent du maître anversois (1597-1637) put éclore. » E. V. C.

484 [LVI, 325] **G. Hulin.** *Notes sur quelques tableaux gantois.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 238 = M. Coppieters Stochove.)

485 **R. Muther.** *La Peinture belge au dix-neuvième siècle.* Trad. J. de Mot. Bruxelles, Misch et Thron, 1904, in-8, 133 p., xxxii pl. h. texte. (AnEN. 1906, t. II, p. 290-292 = M. Dufour.)

Strictement didactique et analytique.

486 **C. Lemonnier.** *L'Ecole Belge de peinture, 1830-1905.* Bruxelles, Van Oest, 1906, in-4, 239 p. et pl. (ABelges. 1996, t. VIII, p. 151-153 = Fierens-Gevaert.)

Œuvre d'allure littéraire.

487 **Robert Hénard.** *L'Art flamand à la Collection Dutuit.* — AAF. 1905-1906, t. I, p. 149-168.

Il y a quelques années, MM. Dutuit donnèrent leurs importantes collections d'art rétrospectif au Gouvernement français. Celui-ci les exposa au Petit-Palais à Paris. M. Hénard, dans une

série d'articles, va s'attacher à faire connaître les principales œuvres flamandes que ces collections renferment.

Cette première étude est consacrée à l'analyse de deux chefs-d'œuvres d'enlumineurs de l'école flamande. Le premier est un livre d'heures, datant du milieu du XVe siècle, orné de miniatures représentant les diverses occupations des douze mois de l'année. On y trouve des détails curieux sur la vie privée des bourgeois, et la vie champêtre des paysans flamands de l'époque ; le même ouvrage renferme aussi plusieurs miniatures à sujets religieux. L'auteur attribue les plus parfaites à un élève de Memling.

Plus intéressant encore est le *Roman du bon roi Alexandre*, splendide manuscrit provenant de la Bibliothèque du Duc Philippe de Bourgogne. Jean Wauquelin, l'auteur de l'ouvrage, représente Alexandre sous les traits d'un prince féodal, entouré de ses pairs et de ses vassaux. L'histoire du roi de Macédoine est un roman de chevalerie, se passant en Bourgogne au milieu du XVe siècle ; il est rempli de détails sur les mœurs et coutumes des grands de cette époque.

Ce manuscrit est orné de nombreuses miniatures intéressantes, tant au point de vue de l'art, qu'à celui des mœurs, des coutumes, des usages de la vie civile et militaire, du milieu du XVe siècle en Flandre. Plusieurs de ces miniatures, d'après M. Hénard, seraient l'œuvre du Brugeois Guillaume Vrelant. P. v. D. W.

488 **Ed. Laloire**. *Le Livre d'Heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravenstein*. — AAF. 1905-1906. t. I, p. 172-187. (RBAB. 1906, t. IV, p. 322-324 = A. Bayot.)

Description d'un manuscrit richement orné de miniatures, faisant partie des collections du Duc d'Arenberg à Bruxelles. De l'avis de M. Laloire, ce Livre d'Heures a appartenu sans aucun doute à Philippe de Clèves, et il aurait été écrit au prieuré de Rouge-Cloître vers 1480. L'auteur s'efforce de prouver, que certaines miniatures dont le livre est orné, ont été composées par Hugo van der Goes et d'autres par Jérôme Bosch. M. Bayot, dans le compte rendu cité plus haut, estime que la description du *Livre d'heures* est trop sobre et aurait gagné à être accompagnée d'une étude comparative, faite sur les nombreux manuscrits qui ont appartenu au sire de Ravenstein. Il ne croit point prouvé que le ms. soit antérieur à 1485; il nie qu'il se rattache à l'école de Rouge-Cloître et que Van der Goes et Bosch aient collaboré à l'enluminure du volume. P. v. D. W.

489 **G. Caullet**. *Le relieur au monogramme I. R.: Jean Ryckaert, de Gand*. — RBAB. 1906, t. IV, p. 162-176.

Étude parfaitement menée et pleine d'intérêt, de trois reliures, trouvées par M. C. dans la Bibliothèque Goethals-Vercruysse et dans celle de l'église Saint-Martin de Courtrai et attribuées avec

certitude au relieur Jean Ryckaert de Gand. En les décrivant, M. C. nous donne une idée exacte d'un atelier de reliure au XVI[e] siècle. Il énumère aussi d'autres œuvres sorties de l'officine de Jean Ryckaert. Ouvrant une parenthèse, l'auteur examine le problème de l'identification d'un nommé John Richardson — que M. Weale a fait connaître le premier — avec le relieur gantois. Il conclut que cette identification n'est pas encore établie. Enfin, il acte la grande expansion de l'art flamand de la reliure, qui va du milieu du XV[e] siècle, à l'extrême fin du XVI[e]. Notons pour finir que cette contribution très importante à l'histoire de la reliure rappelle certains noms d'hommes remarquables de notre Flandre, tel celui de Pierre Adornes, de Jean d'Hondt, etc. A. D. M.

490 **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe Courtraisien* (1623-1629). — BGOK. 1905-1906, t. III, p. 274-309.

Après avoir signalé les assertions erronées ou hasardées, émises jusqu'ici sur les débuts de l'imprimerie à Courtrai, M. C. établit que le prototypographe Courtraisien fut Pierre Bouvet. Il fixe la date exacte de l'établissement à Courtrai de la firme Bouvet (9 octobre 1623); fait connaître la patrie et la famille de l'imprimeur (originaire peut-être d'Enghien, il avait résidé à Anvers avant de venir à Courtrai); communique les lettres patentes d'octroi concédées en 1626; donne des détails sur les officines de Bouvet, sur son séjour à Courtrai et son départ (1629); enfin, passe en revue les impressions de Bouvet : après avoir signalé celles qui sont mentionnées dans diverses archives, il décrit minutieusement les impressions conservées. E. V. C.

491 **Benj. Linnig.** *Bibliothèques et Ex-Libris d'amateurs belges au XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles.* Paris, Daragon, 1906, VIII-189 p. 77 reprod., 3 pl. grav., 1 pl. en couleurs. (RBAB. 1906, t. IV, p. 248-249 = R. Van Bastelaer ; ABelges. 1906, t. VIII, p. 128-129 = L. Naveau.)

Histoire incomplète et peu fournie.

492 **B[on] du Sart de Bouland.** *Quelques Ex-Libris tournaisiens.* — AnHAT. 1905, nouv. sér., t. IX, p. 435-465.

Bref aperçu de l'histoire des *ex-libris* en Belgique.

Parmi les familles dont M. le baron du Sart décrit les *Ex-Libris* il faut citer les : de Béthune, d'Ennetières, Gillès de Pélichy, de Pollinchove, de Wravans, etc.

493 **L. Lefebvre.** *Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille.* Lille, Lefebvre, 1906, in-8, 14 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 147 = H. Dubrulle.)

Genre de vie des ménestrels assermentés, du XIV[e] au XVII[e] siècle. Étude documentée.

494 **Chansons populaires** *des provinces belges, Anthologie.* Introduction, harmonisation et notes par E. Closson. Bruxelles, Schott, in-8, xx-225 p. F. 6 (W. 1906, t. XIV, p. 322-326 = O. Colson.)

495 **J. Ramon Melida.** *Les Tapisseries Flamandes en Espagne.* — AAF. 1905-1996, t. I, p. 169-171.

Description de huit tapisseries flamandes du XVI° siècle, représentant des sujets mythologiques et appartenant à Madame la Duchesse de Denia, à Madrid.

496 **Madame Isabelle Errera.** *Catalogue de broderies anciennes des musées royaux des arts décoratifs et industriels.* Bruxelles, Lamertin, 1905, in-4, v-64 p., 2 pl. et 104 photogravures. Couverture cartonnée illustrée. Fr. 30. (RHE. 1906, t. VII, p. 845-848. = G. Des Marez.)

« Parmi les numéros décrits dans le Catalogue, plusieurs inté-« ressent directement la pratique de l'art de la broderie dans nos « contrées. Le n° 9 — chape provenant de l'église collégiale « d'Harlebeke, XIII°-XIV° siècle, est peut-être flamand; le n° 23 « — armoiries d'Antoine d'Enghien et de sa femme — est flamand; « de même les numéros 29, 33 et suivants que l'auteur qualifie de « travail flamand et bourguignon » (extrait du compte rendu cité).

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

497 **L. Launay.** *Histoire de l'église gauloise depuis les origines jusqu'à la conquête franque* (*511*). Pour servir d'introduction à l'histoire de l'église de France. Paris, A. Picard, 1906, 2 vol. in-12, 506 et 540 p. F. 8.

498 **Dom H. Quentin** O. S. B. *Le Concile de Cologne de 346 et les adhésions gauloises aux lettres synodales de Sardique.* — RBén. 1906, t. XXIII, p. 477-486. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 244-245.)

Ce concile, dont l'authenticité est très discutée et rejetée par un grand nombre de critiques, pourrait bien avoir eu lieu et avoir déposé réellement l'évêque de Cologne, Euphratas, qui ne semble pas avoir joué, au concile de Sardique, le rôle important qu'on lui attribue en faveur de l'orthodoxie. A cette occasion on aurait recueilli les adhésions de 22 évêques de Gaule en faveur des décisions du Concile de Sardique, et S. Athanase aurait trouvé dans ces souscriptions et dans un autre document, la liste des noms qu'il reproduit. Telle est l'ingénieuse hypothèse de Dom Quentin dont il faudra tenir compte. C. C.

499 [LVI, 333] **A. Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich. T. II. Der Kreuzzug* (*1187-1191*). Leipzig-Paris, 1906, in-12, 370 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 138 = V. Fris.)

On y trouve l'histoire de la participation de Philippe d'Alsace à la troisième croisade.

500 **H. Dubrulle.** *Les membres de la Curie Romaine dans la province de Reims sous le pontificat de Martin V.* — AnSLF. 1906, t. X, p. 269-302; 377-407; 471-483. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 31-32, 169, 287.) V. AnÉm. t. LVI, p. 328 s.

501 **H. Boussemart.** *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille.* — SECMém. 1904, t. LVII, p. 19-35.

502 **P. Bourdon.** *Le concordat de François I et l'indult de Charles-Quint.* Leur conflit en Artois 1518-1521. — Mélanges d'archéologie et d'histoire, 1906, t. XXVI, p. 143-166.

Débats auxquels donnèrent lieu la nomination de Jean Tablart à l'abbaye Saint-Jean-au-Mont près de Thérouanne et de Jean de Feucy à l'abbaye du Mont-Saint-Eloi.

503 [LVI,217; 335] **Ch. Terlinden.** *Guillaume Ier roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique (1814-1830).* Bruxelles, Dewit, 1906, 2 vol., in-8, XXII-536 et 470 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 202-204 = P. Poullet; RBén. 1906, t. XXIII, p. 466-467 = D. U. B.)

504 **J. Roegiers.** *Alostum Christianum ou histoire ecclésiastique d'Alost.* — AnAA. 1904, p. 10-56.

L'auteur a eu pour but de nous faire connaître l'histoire de l'introduction du christianisme dans le pays d'Alost. Son travail entièrement basé sur des ouvrages de seconde main, ne jette aucun jour nouveau sur la question des origines du christianisme dans notre pays. P. v. D. W.

505 **Ern. Hosten.** *Eenige bijzonderheden uit de geschiedenis der St Nikolauskerk van Dixmude.* Dixmude, G. Backeroot-Capoen, 1905, in-8, 128 bl.

M. H. a réuni dans ce volume les articles qu'il avait antérieurement publiés dans la *Gazette van Dixmude* (voir AnÉm. 1906, t. LVI, p. 98). Dans la première partie l'auteur s'occupe des origines de l'église, du chapitre de prêtres (*pitanciers*), des curés, ainsi que des confréries et institutions religieuses érigées dans l'église. La seconde partie est consacrée aux diverses parties du monument, ainsi qu'aux meubles et objets artistiques que l'église renferme. Si la première partie trahit parfois une certaine inexpérience, on trouve cependant partout, mais surtout dans la seconde, une foule de renseignements inédits que le jeune archiviste a tiré du dépôt confié à ses soins et qui sont d'un réel intérêt, non seulement pour l'histoire locale mais encore pour l'histoire générale. C. C.

506 **J. Loridan.** *Monographie des Récollets de Valenciennes.* — Études Franciscaines, 1906, t. XV, p. 313-327; t. XVI, p. 163-183.

Le couvent lui-même date du XIIIe siècle.

507 **P. Fr. Steph. Schoutens,** Minderbroeder. *Het klooster der Grauwzusters te Loo.* Hoogstraeten, L. Van Hoof-Roelans, 1906, in-8, 77 bl.

Eerw. schrijver heeft enkel 's kloosters « archieven onderzocht » en « eenvoudig de oorkonden naar tijdsopvolging gerangschikt en vertaald of in den oorspronkelijken tekst of een beknopt verslag ervan gegeven.. » Bij deze methode is den schrijver veel moeite gespaard. Maar, zijn er in de archieven van 't klooster groote leemten — die wellicht uit andere bronnen zouden kunnen aangevuld zijn —, handelen de bewaarde stukken breedvoerig over min belangrijke zaken en toestanden, dan hoeft de lezer volle bladzijden belanglooze en soms duistere dokumenten te lezen, om eene zeer gebrekkige kennis op te doen van enkele feiten uit de geschiedenis van 't klooster. Zoo is 't ongelukkiglijk hier het geval. Het klooster wierd in 1491 gesticht tot gasthuis voor arme zieken; het kerkje gewijd in 1497; de zusters hielden eenige kostscholieren, hadden eene brouwerij en eenige koeien die aanleiding gaven tot moeilijkheden met den fiscus, openden later eene school, werden verjaagd door de Fransche Omwenteling, verdrukt onder het Hollandsch bestuur, herhaalde malen, ja bijzonderlijk in 1860, geplaagd door de belastingheffers, en.. 't klooster schijnt nog te bestaan. Nopens 't leven der zusters en de inwendige geschiedenis vernemen wij bitter weinig uit de 77 bl. van dit werkje, tenzij eene naamlijst der oversten.

C. C.

508 [LVI, 219] **A. De Poorter.** *La Prévôté Saint-Amand, lez-Courtrai.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 177 = P. Bergmans.)

509 **L. Slosse.** *De dekenij Ghistel rond 1732.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 253-274 (ABelges. 1906, t. VIII, p. 271-272 = J. Cuvelier.)

Donne une foule d'intéressants détails d'histoire locale, tirés du rapport d'une visite décanale.

Il existe un grand nombre de documents de cette nature. Nous exprimons le vœu qu'on les réunisse et qu'on en fasse une étude d'ensemble. C. C.

510 **Cl. Cochin.** *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de Saint-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* — Revue d'histoire et de littérature religieuse, 1905, t. X, p. 352-383, 551-578. Tiré-à-part. Paris, Picard, 58 p. in-8. (SAMBull. 1906, t. XI, p. 629.)

Parmi les nombreux clercs italiens qui obtinrent des bénéfices dans nos provinces, figurent quatre membres de la puissante famille romaine Colonna. Deux d'entre eux, Matteo et Stefano, furent prévôts de Saint-Omer. L'étude originale et érudite de M. C. retrace la carrière de ce dernier, en insistant sur les relations qu'il eut avec la collégiale artésienne. La première dignité capitulaire lui échut en 1350, par la renonciation de son prédécesseur Niccolo Capocci, cardinal d'Urgel, savant et habile diplomate. Les ravages et les troubles de la guerre de cent ans avaient considérablement amoindri les ressources du chapitre et

relaché sa discipline. Ce fut sans doute pour remédier à cette situation que Stefano fit, à trois reprises, visite à son lointain bénéfice, une première fois entre 1350-1360, puis vers 1364 et en 1367. Il y prit des mesures énergiques de restauration disciplinaire et matérielle ; il défendit les droits du chapitre contre les entreprises du pouvoir civil, sans omettre de maintenir dans leur intégrité son autorité personnelle et ses droits aux revenus. Mais il se heurta à la résistance de certains chanoines, qui exposèrent à Urbain V les griefs qu'ils avaient conçus à l'égard de leur prévôt. Cet acte est publié *in extenso* et jette une vive lumière sur la vie canoniale de l'époque. M. C. expose dans une seconde partie les débats d'un procès que Stefano eut à soutenir contre les autorités communales, à propos de la nomination d'un italien comme maître de l'école capitulaire. Deux pièces justificatives sont annexées à la narration détaillée de ces démêlés judiciaires. Enfin, M. C. examine diverses questions controversées relatives à la biographie de Colonna. Voici ses conclusions : Stefano quitta Saint-Omer en septembre 1367 ; au retour, il fit visite à Pétrarque dans sa villa milanaise. Il est probable qu'il prit une part secondaire aux négociations entamées pour conclure un traité entre la République de Gênes et le roi de Chypre. A la naissance du grand schisme, il fut élevé au cardinalat par Urbain VI en 1378, et mourut peu après. A. D. M.

511 **Ed. Fournier.** *Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la collégiale de Saint-Omer.* — SAMBull. 1906, t. XI, p. 671-698.

Un très bon article, dans lequel M. l'abbé Fournier reprend et complète les études de M. Cochin sur Stefano Colonna, le célèbre humaniste, ami de Pétrarque et prévôt du chapitre de Saint-Omer depuis 1350.

M. Fournier expose, à la lumière des documents originaux, les rapports du chapitre avec leur prévôt. Ces rapports se bornent à des conflits de juridiction et de revenus. Cet exposé donne à l'auteur l'occasion de nous renseigner sur l'état du chapitre, à cette époque troublée par la guerre de cent ans et le commencement du grand schisme. Il y a là, des détails très intéressants sur les dignitaires du chapitre : le prévôt, le sous-prévôt, le coûtre, l'écolâtre ; sur les revenus et les distributions ; sur le cumul ; la résidence ou plutôt la non-résidence des chanoines et surtout de leurs dignitaires. A. D. M.

512 **Jules Beok.** *Le débarquement d'un esclave à Dunkerque.* — UFBull. 1906, t. IX, p. 249-253.

Un extrait de l'article de Mgr le vicaire-général Rembry *François-Joseph De Mulder, dernier esclave brugeois.* AnÉm. 1905, t. LV, p. 144-176 — précédé de quelques mots sur les Trinitaires de Dunkerque.

513 **[LVI, 225.] R. P. M. van Caloen.** *Le Père Henri-Marie Iweins d'Eeckhoutte, des Frères-Prêcheurs.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 145 = U. Berlière.)

b) *Histoire spéciale.*

γ) CULTE ET HIÉRARCHIE.

514 **M. Van Dromme.** *Paaschkeers en Paaschboom.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 245-252. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 271 = J. Cuvelier.)

Cet article contient des détails pleins d'intérêt sur le cierge pascal et surtout sur l'usage, la forme et l'ornementation du *Paaschboom*, un support du cierge pascal, d'un genre particulier, qui semble n'avoir été usité que dans certaines contrées de la Flandre. Cet usage a également existé à Saint-Omer. Nous lisons en effet dans l'article cité plus haut (n° 511) de M. Ed. Fournier (p. 382-383) que, conformément à une décision arbitrale rendue en 1365 pour terminer un conflit qui divisait le prévôt et le chapitre de Saint-Omer, le chanoine-coûtre avait la charge de fournir le luminaire (cire etc.) et l'*arborem pascalem* : à moins qu'il ne s'agisse du cierge pascal, comme l'entend M. Fournier.

515 **Fournier.** *Ce qui reste aujourd'hui des livres liturgiques imprimés avant le XVIIe siècle, contenant les textes à l'usage des anciens diocèses d'Arras et de Térouanne.* — Communication faite au 44e congrès des sociétés savantes de Paris et des départements, à la Sorbonne (avril 1906). (AnEN. 1906, t. II, p. 463-464.)

516 **[LVI, 228 ; 341.] E. Lesne.** *La Hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882).* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 142 = H. Dubrulle.)

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

517 **[LV, 243 ; 387] H. Delehaye.** S. J. *Les légendes hagiographiques.* (Revue apologétique, 1905-1906, t. VII, p. 580-581 = Adh. d'Alés.)

518 **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale.* — AHEB. 1906, t. XXXII, p. 112-144 (*suite, à suivre*). (ABelges. 1906, t. VIII, p. 166-167 = A. Poncelet.) V. AnÉm. [LV, 342].

Le Dr L. Van der Essen poursuit ses études d'hagiographie médiévale (AHEB. 1906, t. XXXII, p. 5-43) : IV. Les biographies de Saint Bavon (p. 113-123) ; V. Les biographies de Saint Foillan (p. 123-138) ; VI. Les biographies de Sainte Maxellende (p. 138-143). La première de ces trois études intéresse particulièrement l'histoire religieuse de la Flandre. Il existe une *Vita Bavonis* en prose, dont l'époque a été diversement jugée : l'auteur estime, et son opinion semble très probable, qu'elle a été composée à l'époque

de Louis le Pieux, vraisemblablement du temps de l'abbatiat d'Eginhard († 844). Cette biographie se base uniquement sur la tradition orale ; Saint Bavon mourut le 1 Octobre dans le second quart du VII[e] siècle, il était simple prêtre. Les biographes postérieurs n'ont pas manqué d'ajouter des détails à la *Vita* du IX[e] siècle : c'est le cas pour les deux moines de Saint-Bavon qui ont écrit la *Vita metrica Bavonis* (avant 980) et le *Carmen de S. Bavone* (fin X[e] s. commenc. XI[e] s.) ; c'est le cas surtout pour l'abbé Thierry de Saint Trond (1099-1107) : les ajoutes faites par lui, sont en général peu intéressantes et n'ont fait qu'obscurcir l'histoire du Saint.

A signaler quelques points que l'auteur touche en passant : les relations de Bavon avec un vieux prêtre Domlinus, qui habitait la *cella* de Thourout (p. 115); la question de l'abbatiat de Florbert, qui semble bien avoir été abbé des deux monastères du Mont-Blandin et de *Ganda* (Saint-Bavon), comme le fut plus tard Eginhard (p. 114). J. M.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

519 **A. De Schrevel.** *Histoire du Petit-Séminaire de Roulers, précédée d'une introduction ou coup d'œil sur l'état de l'enseignement moyen dans la région correspondant à la Flandre Occidentale actuelle. T. I (1806-1830).* Roulers, De Meester, 1906, in-8, 328 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 217-219 = J. Laenen ; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 452 = A. De Meester.)

520 **Eeuwfeest** *van 't Klein Seminarie van Rousselare, gevierd op Maandag 20 Juli 1906.* Omstandig verslag uitgegeven door het berek. Rousselare, J. De Meester, 1906, in-8, 168 p.

521 **J. Malotaux.** *Histoire du catéchisme dans les Pays-Bas, à partir du concile de Trente jusqu'à nos jours.* Renaix, J. Leherte-Courtin, 1906, in-8, 133 p.

522 **Ph. Bègne.** *Exégèse et astrologie. A propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly.* — Revue des sciences ecclésiastiques, 1905, 10[e] sér., t. II, p. 445-460, 494-508 ; 1906, t. III, p. 46-62.

Cet ouvrage inédit du cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, retrouvé par M. Noël Valois (BEC. 1904, t. LXV), est intitulé *De persecutionibus Ecclesiae.* Il fut rédigé en 1418, probablement à Avignon. C'est un commentaire exégétique et astrologique des prophéties de l'Apocalypse, dans lesquelles le cardinal de Cambrai voyait l'annonce de tous les grands événements de l'histoire de l'Église. Ainsi la 5[e] vision apocalyptique s'applique au Grand-Schisme. Pour éclairer les prophéties encore à réaliser, Pierre d'Ailly recourt à l'astrologie. M. Bègne apprécie l'évêque de Cambrai comme astrologue, et note qu'il est au moins remarquable que Pierre d'Ailly ait annoncé, en 1418, la Réforme et la

Révolution française. Les autorités dont s'inspire l'illustre cardinal sont, pour la partie exégétique : Joachim Flore, Pierre Auriol et Nicolas de Lyre ; pour la partie prophétique : S[te] Hildegarde, Joachim Flore, le bienheureux Cyrille, religieux du XII[e] siècle, auteur de *l'Oraculum angelicum* et des astrologues grecs, arabes et juifs. A. D. M.

tables 1906.

TABLES

—

I. Sigles des revues dépouillées.

AA. Antwerpsch archievenblad, Anvers.
AAF. Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB. Analecta bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges. Archives belges, Liége.
AHEB. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA. Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnABAn [1]. Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAB. Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnAE. Annales du Cercle archéologique d'Enghien, Enghien.
AnAM. Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAT. Annales du Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde, Termonde.
AnAW. Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, St Nicolas.
AnÉm. Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN. Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG. Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
ARBBull [2]. Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.

---

[1] Errata : [LVI, 61] loco AnABAN lisez AnABAn.
[LVI, 331] „ ARABAn „ „
p. 310 „ AnARAN „ „
[2] Errata : p. 79 „ BARBI „ ARBBull.

AnHAT.	Annales de la Société historique et archéologique de Tournai, Tournai.
AnSS.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Bruxelles.
AnSLF.	Annales de Saint-Louis des Français, Rome.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BMHG.	Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, La Haye.
BN.	Bibliothèque Norbertine, Parc (Louvain).
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
Cor.	Le Correspondant, Paris.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CHNBull.	Bulletin de la Commission historique du département du Nord, Lille.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
EHR.	English historical Review, Londres.
GB.	Geschiedkundige bladen, Amsterdam.
GN.	La Gazette numismatique, Bruxelles.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
MSAB.	Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Bruxelles.
MSSAH.	Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, Mons.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG.	Nederlandsch Archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
PPL.	Polybiblion, partie littéraire, Paris.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RG.	La Revue générale, Bruxelles.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.

RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.
RPE.	Revue pratique de l'enseignement à l'usage des établissements d'éducation du diocèse de Bruges, Bruges.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
SABBull	Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, Bruxelles.
SAHLBull.	Bulletin de la Société d'art et d'histoire du pays de Liége, Liége.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SÉCMém.	Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, Cambrai.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VG.	De vlaamsche Gids, Gand.
VFSW.	Vierteljahrschrift für Social-und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
W.	Wallonia, Liége.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie (¹).

(¹) Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la page de la *Chronique*, les autres renvoient au numéro de la *Bibliographie* : les chiffres en *italiques* indiquent un *compte rendu*, les autres, en caractères ordinaires, un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Emulation.

Expositions.

Sociétés savantes et Congrès.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos anciens objets d'art dispersés.

Nouvelles d'histoire locale.

Divers.

Nécrologie.

Questions.

---

4. BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FLANDRE.

I. Sciences auxiliaires.

---

5. TABLES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DE BRUGES.

REVUE TRIMESTRIELLE

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

TOME LVII DE LA COLLECTION.

ANNÉE 1907

BRUGES

IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.

1907.

JEAN BERNIER DE FAYT

ABBÉ DE SAINT-BAVON DE GAND

1350-1395

D'APRÈS DES DOCUMENTS VATICANS.

Suite (4e livr. 1906, p. 359-381).

II.

Combien de temps Jean de Fayt resta-t-il à Avignon avant d'aller prendre possession de son siège abbatial, c'est ce qu'il est impossible de fixer avec exactitude, faute d'un répertoire complet des documents de l'abbaye de St-Bavon. Nombreux sont les actes pontificaux adressés à Jean de Fayt ou donnés en sa faveur, mais on n'en peut rien déduire de certain sur son séjour en curie. Je suis porté à croire qu'il y resta jusqu'en 1353 ou 1354 et y revint à plusieurs reprises dans la suite. Clément VI et ses successeurs utilisèrent ses talents, et le recueil des sermons de notre abbé montre qu'il eut plus d'une fois l'honneur de prendre la parole devant le pape.

L'index des sermons dans les manuscrits de Douai et de Mons en signale un sur S. Étienne, prêché à Avignon devant Clément VI en 1362 [1]. La date de 1362 ne

---

[1] *Bulletin de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique*, 1903, p. 714. Le manuscrit de Namur, non paginé, donne la date incomplète de M° CCC° (*Anal. Boll.*, t. I, p. 521).

convient plus à Clément VI, décédé le 6 décembre 1352; celle de 1362 ne convient pas davantage à Innocent VI, mort le 12 septembre 1362. Ou bien le sermon a été prêché devant Innocent VI, couronné le 23 décembre 1352, ou, si ce fut devant Clément VI, il faut le placer en 1351, époque où Jean de Fayt était certainement à Avignon; on pourrait alors supposer que l'auteur a daté son discours d'après le style de Noël suivi par la Chambre apostolique.

Du 28 août 1351 nous avons une supplique de Jean de Fayt présentée à Clément VI en faveur de son clerc et familier, Thierry Vayron, du diocèse de Cambrai, personnage qui servait de procureur en curie romaine aux prélats belges (1).

Le 22 février 1352 fut un jour historique dans la vie de Jean de Fayt. Il eut l'honneur de prêcher devant Clément VI dans la chapelle papale, alors que le cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, du titre de Ste-Marie au Transtévère, chantait la messe, et d'y promulguer une décision papale « en présence des seigneurs cardinaux, de nombreux évêques et d'autres clercs » sur les rubriques à observer dans la célébration des fêtes qui tomberaient le jour des Cendres. Le 22 février de cette année était précisément le jour des Cendres, qui coïncidait avec la fête

(1) Thierry Vayron obtint un canonicat avec prébende de St-Quentin à Ste-Aldegonde de Maubeuge le 28 août 1351 (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 2268; *Reg. Avin.* 255, f. 258), et figure en cette qualité le 17 mars 1352 (*Reg. Avin.* 117, f. 295ᵛ; cf. *Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belgique*, t. XXVIII, p. 67). Le 13 février 1353 il est signalé comme chanoine de Maubeuge et curé de Pipaix (*Reg. Avin.* 123, f. 430). Le 26 janvier 1354 il échange la cure d'Enghien avec Corneille Cupere pour la chapellenie de St-Nicolas à la léproserie de Lessines (*Reg. Avin.* 123, .ff. 164-165; *Annales du Cercle archéolog. d'Enghien*, t. VI, pp. 248-250). On le rencontre de 1352 à 1354 comme procureur des abbés de St-Bavon et de St-Denis-en-Broqueroie à la Cour d'Avignon (Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 216, 243, 253, 265, 280, 291, 294, 305, 306).

de la Chaire de St-Pierre. Le pape décidait que les Cendres auraient la priorité et que la fête coïncidente serait remise au lendemain. Le sermon de l'abbé de St-Bavon est conservé ; il commence par ces mots : « Quid superbis », et, dans le recueil qu'il a fait de ses sermons, Jean de Fayt l'a fait précéder des indications historiques que nous venons de rapporter et du texte du décret ([1]). Ces indications sont confirmées par les « rubrice nove » qu'on retrouve dans les anciens bréviaires, notamment dans celui de Venise de 1478 ([2]).

Le jour était trop favorable pour ne pas présenter au pape quelque supplique en faveur d'un parent ou d'un ami. Jean de Fayt songea à son neveu, portant le même nom que lui, fils de Baudouin de Fayt et clerc du diocèse de Cambrai, et à son propre frère, également appelé Jean, en faveur desquels il obtint pour le premier une lettre d'expectative de bénéfice à la collation de l'évêque et du chapitre de Cambrai ([3]), et pour l'autre une grâce semblable à la collation de l'abbesse de Maubeuge ([4]).

([1]) Ms. de Douai, f. 29ᵛ ; Ms. de Mons, f. 22ᵛ ; *Catalogue général des manuscrits* (de France), t. VI, 1878, p. 301.

([2]) Mercati, dans *Rassegna gregoriana*, t. II, 1903, pp. 422-423.

([3]) *Reg. Avin.* 117, f. 310ᵛ. Le 12 mai 1353, à la demande de son oncle, qui avait sollicité pour Jean, fils de Baudouin, alors étudiant à Paris, un canonicat avec expectative de prébende à St-Pierre de Douai ou à St-Germain de Mons, Innocent VI lui conféra ce dernier bénéfice (*Reg. Suppl.* 23, fol. 159 ; *Reg. Avin.* 124, ff. 225-225ᵛ).

([4]) Jean de Fayt, frère de l'abbé de St-Bavon, clerc du diocèse de Cambrai, doit être celui auquel Clément VI accorda le 22 février 1352 une expectative de bénéfice à la collation de l'abbesse de Maubeuge (*Reg. Avin.* 117, f. 311) et, le 3 avril suivant, une grâce de même nature à la collation de l'évêque et des chapitres de Liége (*ib.*, f. 311ᵛ). Dans une supplique du 16 mars 1353 l'abbé de St-Bavon parle de son frère, étudiant à Paris, déjà pourvu d'une chapellenie de 19 livres et de deux expectatives par Clément VI et demande pour lui un bénéfice d'une valeur de 25 marcs à la collation de l'évêque de Liége, et, comme le pape ne l'avait pas accordée, il sollicite un canonicat avec prébende de St-Quentin à Maubeuge (*Suppl.* 23, f. 114). Comme une lettre de

Le 3 avril suivant, une nouvelle supplique en faveur de Jean de Fayt, clerc du diocèse de Cambrai, probablement le frère de l'abbé, était agréée, et l'intéressé obtenait une lettre d'expectative de bénéfice à la collation des chapitres et des chanoines du diocèse de Liége ([1]). Une autre supplique présentée le 16 mars suivant au nouveau pape Innocent VI, en faveur de son frère, étudiant à Paris, à l'effet de lui obtenir un bénéfice à la collation de l'évêque de Liége, nonobstant les deux lettres d'expectative accordées par Clément VI et auxquelles l'intéressé était prêt à renoncer, n'eut pas de suite ([2]), tandis que la demande d'un canonicat avec prébende de St-Quentin à Ste-Aldegonde de Maubeuge fut accordée ([3]).

Grégoire XI lui donne le nom de Jean Bernerii (*Reg. Avin.* 177, f. 415), c'est de lui qu'il est question dans une liste des chanoines de St-Quentin non datée, mais qui remonte à cette époque (*Analectes*, XXVIII, p. 67). Le 30 mai 1357 il est signalé dans une supplique de son frère comme maître ès-arts, curé d'une des deux portions de l'église N. D. à Ardembourg et chapelain dans celle de St-Bavon de la même ville, chanoine avec expectative de prébende à Maubeuge. Au lieu du canonicat de Tournai que l'abbé sollicitait pour lui, Innocent VI lui accorda l'expectative d'une prébende à St-Géry de Cambrai (*Reg. Suppl.* 27, f. 139; *Reg. Avin.* 137, ff. 169v-170). Il l'avait certainement obtenue avant le 27 janvier 1371, date à laquelle Grégoire XI lui accorda l'expectative d'une prébende à Cambrai (*Reg. Avin.* 177, f. 415). Le 27 mai et le 10 décembre 1383, il disputait la prébende laissée vacante par la promotion de Jean T'Serclaes à l'évêché de Cambrai (*Reg. Avin.* 233, f. 460 ; 235, f. 218).

([1]) *Reg. Avin.* 117 f. 311v.

([2]) Supplicat abbas S. Bavonis Gandensis quatenus fratri suo Johanni de Fayt, clerico Cameracensis diocesis, studenti Parisius... (*Reg. Suppl.* 23, f. 114). En marge et en face de la première demande : ad istam non respondet papa.

([3]) *Ib.* Le même jour Jean de Fayt présenta une requête pour son familier, Me Jean Jacoberti de Hornaing, clerc du diocèse d'Arras, lic. en droit et ès-arts, à l'effet de lui faire octroyer une expectative de prébende à N. D. d'Anvers (*ib.*). Jean Jacobert obtint un canonicat à Cambrai le 5 janvier 1371 (*Reg. Avin.* 173, f. 554), et, le 14 février suivant, un canonicat à Liége (*ib.*, 175, f. 460). Il était déjà chanoine d'Haeltert (*ib.*).

Le 12 mai de la même année, Jean de Fayt eut encore l'honneur de prêcher devant le pape, c'était en la fête de la Pentecôte ([1]). L'abbé de St-Bavon présenta en ce jour une requête en faveur de son neveu Jean de Fayt, fils de Baudouin, à l'effet de lui faire obtenir un canonicat à St-Pierre de Douai ou à St-Germain de Mons ([2]). Cette dernière faveur lui fut accordée. Le 18 juin suivant, nouvelle requête pour son familier, maître Wautier Achillas, clerc du diocèse de Tournai, licencié en droit, chapelain à St-Jean de Gand et marguillier des églises de l'Écluse et de Havekinsware ([3]), et pour deux de ses parentes, qu'il désignerait à la chancellerie, à l'effet de les faire recevoir dans les monastères de Denain et de Ghislenghien ([4]). La faveur ne fut octroyée que pour une d'elles, Jeanne de Fayt, sans doute une fille de Baudouin, laquelle obtint un lettre d'entrée pour Denain ([5]).

Le 18 janvier 1354, l'abbé de St-Bavon adressa une supplique pour Jean Vayron, prêtre du diocèse de Cambrai, curé de Ste-Marguerite à Tournai, que l'abbé présentait à la chapellenie de St-Bavon d'Ardembourg, vacante par le décès de Guillaume Woelpont ([6]). Une note autographe d'un cartulaire de l'abbaye nous apprend que

---

([1]) Ms. de Douai, f. 92 ; Ms. de Mons, f. 70v : Sermo factus coram Innocentio papa VI° in die Pentecostes. Le Ms. de Metz porte l'indication : Sermo domini abbatis de S. Bavone, Tornacensis dyocesis, factus in die Penthecostes coram papa Innocentio a° 1353 : Dedit dona hominibus.

([2]) *Reg. Suppl.* 23, f. 159; *Reg. Avin.* 124, f. 225.

([3]) *Reg. Suppl.* 23, f. 211. Jean de Fayt obtint en ce jour pour Wautier Achillas la cure d'Audegem vacante par résignation de Nicolas de Vincens (*Reg. Avin.* 123, f. 269 ; cf. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n°s 2065, 2075, 2224). Le 9 juin 1364, Urbain V lui conféra une expectative de canonicat à Tournai (*Reg. Avin.* 156, f. 414).

([4]) *Reg. Suppl.* 23, f. 211.

([5]) *Reg. Avin.* 155, f. 608v.

([6]) *Reg. Suppl.* 25, f. 12.

le mercredi de la Pentecôte (4 juin) 1354, l'abbé obtint d'Innocent VI l'autorisation de continuer les offices dans l'abbaye, malgré l'interdit lancé contre la partie du comté de Flandre relevant de la France, parce que le monastère se trouvait sur les terres de l'Empire « qui quidem vive vocis oraculo dixit quod sic » (¹). Deux bulles du 8 juin suivant lui accordent des indults de célébrer avant le jour et d'avoir l'autel portatif (²).

Les actes indiqués jusqu'ici ne sont pas de nature à infirmer la supposition que l'abbé Jean de Fayt aurait séjourné quelques années à Avignon (³). A quelle époque se rendit-il à Gand? Impossible de le dire tant que nous ne posséderons pas un cartulaire complet ou des régestes exacts des documents de l'ancienne abbaye de St-Bavon. Le recueil des sermons de Jean de Fayt contient un « sermo factus in jocundo adventu dicti domini abbatis ad suum conventum » (⁴); malheureusement il n'y a pas de date et le contenu ne laisse rien soupçonner des difficultés auxquelles sa nomination donna lieu, ni de l'époque de son arrivée. « Gratia vobis et pax », tel était le thème de son discours emprunté à S. Paul (Rom. I). Lorsque des amis viennent de loin visiter leurs amis, ils ont coutume après la salutation d'usage de leur apporter des présents. Le prélat doit être l'ami du troupeau qui lui est confié

(¹) Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de St-Bavon*, p. 127; documents, p. 69.

(²) *Reg. Avin.* 125, f. 83; 128, f. 609.

(³) Parlant de la nomination abbatiale de Jean de Fayt, M. Hauréau dit: « mais s'il ne dédaigna pas le titre, il différa beaucoup d'aller remplir les devoirs de sa charge; *il prêchait encore* en 1362 devant Innocent VI, en la ville d'Avignon » (p. 236). Entre 1350, mettons même 1354, et 1362 il y a de la marge et le temps nécessaire d'aller d'Avignon à Gand. On peut s'étonner à bon droit de la façon de parler de M. Hauréau, d'autant plus que l'index des sermons de Jean de Fayt signale sa présence à Gand le 22 février 1857, ou peut-être le 14 février 1358, si l'indication est donnée d'après le style gallican.

(⁴) Ms. de Mons, ff. 113ᵛ-115.

et il doit en être aimé ; c'est ce qu'il est facile de prouver par l'Écriture et par les Pères. Il leur souhaite donc la grâce, principe de salut, laquelle est surtout donnée aux vrais religieux, dont les œuvres ont un mérite particulier en raison de leurs vœux. L'observance des vœux procure la véritable paix, et c'est celle-ci qu'il leur souhaite. Le sermon était bien charpenté ; pour la circonstance c'était peut-être banal, mais prudent.

Un acte du 3 décembre 1355 me semble indiquer qu'il avait à cette date pris possession de son abbaye et constaté l'insuffisance du nombre des religieux. Il sollicita la faculté de recevoir six candidats à son gré, mais ne l'obtint que pour trois ([1]). Le 20 juin 1356, il fut chargé par le pape de protéger les biens des Guillelmites de Bernardfagne au diocèse de Liége ([2]).

Une lettre du comte de Flandre du 4 février 1357, jour où l'abbé figure dans une charte de l'abbaye de Doorescele ([3]), nous apprend que l'abbé de St-Bavon avait fait la visite de l'abbaye d'Eename, que l'abbé Jean Buc avait trouvée dans un état de ruine matérielle, et avait fait une ordonnance pour l'administration de ses biens. En place du receveur établi par l'évêque, le comte, d'accord avec l'abbé, établissait Jean van Pelchem ([4]). Bien que partisan

---

([1]) *Reg. Suppl.* 26, f. 275; *Reg. Avin.* 130, f. 436v. Le même jour, il sollicite pour son chapelain, Mathieu Sayn, prêtre du diocèse du Mans, un bénéfice à la collation de l'évêque d'Angers. Le pape accorda l'expectative « à la collation ou à la présentation de l'abbé lui-même ». (*Reg. Suppl.* 26, f. 275.

([2]) *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XIII, p. 232.

([3]) Archives de l'État à Gand, Doorezeele, Charte orig. Le jour des Cendres de cette année ou de 1358 l'abbé de St-Bavon se trouvait dans son monastère, où il fit le sermon de circonstance (Ms. de Mons, ff. 36v-40v).

([4]) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male*, t. II, p. 163; cf. *Chronique des abbés d'Eename*, ap. BERLIÈRE, *Documents inédits*, t. I, pp. 125-126.

de Baudouin Borluut, le comte de Flandre avait cependant accepté la nomination papale de Jean de Fayt, et, soit par nécessité, soit par l'effet des grandes qualités de l'abbé, entretenait d'excellentes relations avec lui. Un prêt de mille livres parisis consenti à la requête « et grand besoing » du comte était reconnu par Louis de Male le 10 avril suivant (¹).

Le 30 mai 1357, l'abbé de St-Bavon intervient de nouveau en faveur de son frère Jean, maître ès-arts, curé de N. D. d'Ardembourg et chapelain de St-Bavon dans cette ville, chanoine avec expectative de prébende de St-Quentin à Maubeuge, à l'effet de lui faire concéder un canonicat à Tournai. Le pape préféra ne pas monter si haut et accorda l'expectative pour St-Géry de Cambrai (²).

Le 23 juillet suivant, il intercéda pour son parent et notaire Jacques de Blaugies, clerc du diocèse de Cambrai, chanoine de Ste-Gertrude de Nivelles et chapelain au béguinage d'Ardembourg, à l'effet de lui obtenir un bénéfice à la collation de l'abbé lui-même (³), ce qui fut accordé, et en même temps pour son familier, Gilles du Jardin, (*de Gardino*), clerc du diocèse de Cambrai, et pour son propre parent Nicolas de Hamel, également clerc du diocèse de Cambrai, pour lequel il sollicitait un bénéfice à la collation de l'abbé de Lobbes (⁴).

(¹) DE LIMBURG-STIRUM, *Cartul.*, t. II, pp. 423-424.

(²) *Reg. Suppl.* 27, f. 139 ; *Reg. Avin.* 137, f. 169.

(³) *Reg. Suppl.* 27, f. 175ᵛ ; Jacques de Blaugies, cité comme chanoine de Nivelles le 17 janvier 1357 (*Reg. Avin.* 136, f. 266), obtint le 17 décembre 1361 la marguillerie de St-Michel à Gand (*Reg. Avin.* 145, f. 198). Il fut privé de son canonicat de Nivelles par Clément VII pour attachement à Urbain VI le 28 juin 1379 (*Reg. Avin.* 221, f. 313 ; 222, f. 612).

(⁴) *Reg. Suppl.* 27, f. 175ᵛ. Le 15 mai 1360, Gilles *de Gardino* n'avait encore qu'une lettre d'expectative à la collation du chapitre de Tournai ; il en obtint une autre à la collation de l'abbaye de St-Ghislain (*ib.*, 31, f. 112). Nous voyons un personnage de ce nom

Le 14 juillet 1359, Jean de Fayt obtint d'Innocent VI la confirmation de l'établissement d'une chapellenie fondée par Olivier de Zinghem dans la chapelle de la Vierge, à l'église paroissiale de St-Sauveur à Gand (¹).

Le 15 mai 1360, il intercède de nouveau pour Gilles *de Gardino*, pour lui faire obtenir la chapellenie de Ste-Barbe à N. D. d'Anvers, vacante par promotion de Jean Veynne à l'épiscopat (²), mais il ne réussit qu'à lui faire octroyer un bénéfice à la collation de l'abbaye de St-Ghislain (³).

Le 17 décembre 1361, il intervient de nouveau pour son parent Jacques de Blaugies, pour lequel il demande la coustrerie de l'église St-Michel à Gand (⁴). Le même jour, il obtenait du pape confirmation d'une chapellenie fondée par lui dans la chapelle de N. D., dans l'enceinte de la paroisse de St-Sauveur « pour le repos de son âme et de celle de ses parents » (⁵). Le 22 du même mois, il intervient pour son neveu Baudouin de Fayt, pour lequel il sollicite un canonicat de St-Géry à Cambrai (⁶), pour son parent

---

figurer le 18 juin 1361 comme diacre et recteur de l'église de Ste-Madeleine à Tournai (*Reg. Avin.* 145, f. 438) et le 17 avril 1363 comme chapelain du château de Louvegnies (*Reg. Avin.* 154, f. 63). Le 30 juin 1364 il fut nommé chanoine de St-Géry à Cambrai (*Reg. Avin.* 157, f. 330ᵛ) et autorisé le 28 mai 1365 à résider à l'Université (*Reg. Avin.* 159, f. 246). Il fut nommé chanoine de St-Quentin à Maubeuge avec expectative de prébende, nonobstant son canonicat de St-Géry le 29 décembre 1371 (*Reg. Avin.* 179, f. 456ᵛ) ; il en devint plus tard prévôt (*Analectes*, XXVIII, p. 68).

(¹) *Reg. Avin.* 141, f. 575ᵛ. VAN LOKEREN (*Docum.*, p. 73) donne la date du 31 juillet (2 cal. pour 2 id.).

(²) Je n'ai pu identifier le nom de l'évêché, en cherchant le nom de l'évêque dans les listes d'Eubel.

(³) *Reg. Suppl.* 31, f. 112.

(⁴) *Ib.* 33, f. 279ᵛ. ; *Reg. Avin.* 145, f. 198.

(⁵) *Reg. Avin.* 145, f. 468. VAN LOKEREN (*Docum.*, p. 76) dit le 16 décembre (16 cal. januar. = 17).

(⁶) Baudouin de Fayt est désigné comme clerc du diocèse de Cambrai (*Reg. Suppl.* 33, f. 307). La bulle de provision l'appelle Baudouin

Nicolas de Hyrchon, chanoine de Huy et marguiller de Moerkerke (diocèse de Tournai) ([1]), et pour Guillaume *de Frigido monte*, clerc du diocèse de Tournai ([2]).

Jean de Fayt se trouvait en ce moment à Avignon, où, le jour de l'Épiphanie 1362, il prêcha devant le pape ([3]). Le 15 mars suivant, il obtint un indult de pouvoir bénir les linges d'autels et vêtements sacerdotaux ([4]).

L'année 1363 nous fait rencontrer une nouvelle série de suppliques. Urbain V a succédé à Innocent VI. Le 27 mars, l'abbé intervient pour faire confirmer par le nouveau pape l'expectative de prébende à St-Géry de Cambrai, déjà accordée par son prédécesseur pour son neveu Baudouin de Fayt ([5]), et sollicite pour un autre neveu, Henri Petitfrère, clerc du diocèse de Cambrai, un canonicat avec expectative de prébende à Anvers ([6]). Le 7 avril il

---

de Fayo (*Reg. Avin.* 147, f. 47). Le mandat de l'installer à St-Géry fut donné par Urbain V le 27 mars 1363 (*Reg. Avin.* 151, f. 555v); il y est appelé *de Fait.*

([1]) Nicolas de Hyrchon (Hirson ?), clerc du diocèse de Cambrai, obtint une grâce d'expectative le 2 novembre 1351 (*Reg. Avin.* 117, f. 299). La grâce sollicitée par l'abbé de Gand, le 22 décembre 1361, fut accordée (*Reg. Avin.* 145, f. 247).

([2]) Le 27 septembre 1363, il obtint l'expectative d'un bénéfice à la collation du chapitre de Ste-Croix à Liége (*Reg. Avin.* 151, f. 501). Il est difficile de distinguer les personnages de ce nom qui figurent à cette époque dans les actes pontificaux. L'un d'eux, Guillaume Van Coudenberghe, succéda comme évêque urbaniste de Tournai à Jean van West (voir *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. 73, pp. 683-684).

([3]) Ms. de Douai, f. 7; Ms. de Mons, f. 6-9. Ce Ms. fournit la note suivante: iste sermo debet esse post sermonem de S. Stephano. Le compilateur du recueil, sans doute l'auteur lui-même, a suivi l'ordre du cycle liturgique.

([4]) *Reg. Avin.* 148, f. 507v.

([5]) *Reg. Suppl.* 36, f. 112v; *Reg. Avin.* 151, f. 555v.

([6]) *Reg. Suppl.*, l. c.; *Reg. Avin.* 150, f. 486. Le 28 janvier 1371, Grégoire XI le nomme encore chanoine de Seclin (*Reg. Avin.* 179, f. 306).

sollicite pour son parent Gilles du Jardin (*de Gardino*), diacre du diocèse de Cambrai, chanoine de St-Ursmer à Lobbes et chapelain du château de Louvegnies, un bénéfice à la collation de l'évêque de Cambrai ([1]), grâce qui fut accordée le 17 du même mois ([2]).

Le 25 avril 1363, il assistait à Paris au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens réuni à l'abbaye de St-Germain-des-Prés, et le présidait avec les abbés de St-Denis et de St-Médard de Soissons ([3]). Il y prononça le sermon d'ouverture ([4]).

Une supplique du 14 mai 1363 nous apprend qu'en ce moment l'abbé de St-Bavon était éloigné d'Avignon. Pierre de Cros, dit le cardinal d'Auxerre († 23 septembre 1361), l'avait désigné avec Aimery de Beaufort, évêque d'Arras, et Jean du Pin, prieur de St-Martin-des-champs à Paris comme exécuteur testamentaire. L'évêque d'Arras avait suivi de près son ami dans la tombe (6 oct. 1361), et comme Jean de Fayt se trouvait éloigné de la curie, le prieur de St-Martin sollicitait l'adjonction d'un nouvel exécuteur dans la personne de Geoffroy, évêque d'Autun, ami du défunt ([5]). Cette pièce, en nous faisant connaître un ami de l'abbé de St-Bavon, jette quelque nouveau jour sur ses relations à la cour d'Avignon et sur les protecteurs qu'il y comptait.

Le 31 mars 1364, le pape le désigna avec l'évêque de Tournai conservateur des biens et privilèges des Ermites de St-Augustin de Gand ([6]), et, le 8 octobre suivant, le

([1]) *Reg. Suppl.* 36, f. 120.

([2]) *Reg. Avin.* 154, f. 63.

([3]) Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 71.

([4]) Ms. de Douai, ff. 143-145v; Ms. de Mons, ff. 110-112.

([5]) *Reg. Suppl.* 37, f. 35r. L'abbé de St-Bavon était mandataire du cardinal Pierre pour toucher les revenus du prieuré de Donchery, au diocèse de Reims (Van Lokeren, *Docum.*, pp. 74-75).

([6]) *Reg. Avin.* 158, f. 597.

pria d'intervenir pour rétablir la paix entre le comte de Hainaut et le comte de Liches ([1]).

Le 4 juin 1366, il sollicite pour Mathieu Wagheneere, maître ès-arts, clerc du diocèse de Cambrai, le canonicat et la prébende de St-Hermès à Renaix vacants par suite du mariage de Jean la Garrige ([2]).

Quelques jours plus tard nous le voyons chargé d'une mission plus délicate ([3]). Le chapitre de St-Pierre de Lille revendiquait vis-à-vis de l'évêque de Tournai le privilège de l'exemption. Le conflit remontait déjà à plusieurs années. Momentanément pacifié, grâce aux allures conciliantes de l'évêque André Ghini, il renaissait avec plus d'âcreté sous son successeur Philippe d'Arbois. En 1361, celui-ci prétendit faire la visite canonique de la collégiale, et, sur le refus du chapitre, de recevoir son délégué, Jacques Bourgeois, doyen de la chrétienté de Lille, lança l'excommunication contre les rebelles. Le chapitre en appela au pape le 5 novembre 1361. Le 30 mars 1362, le pape délégua l'abbé de St-Nicaise de Reims pour examiner le différend ([4]). Le commissaire apostolique se mit en devoir de citer les parties, mais entretemps le chapitre de St-Pierre présentait au pape une requête pour modifier quelques erreurs glissées dans la lettre du 30 mars, et insérer dans une nouvelle commission que le chapitre était soumis à la juridiction immédiate de l'archevêque de Reims, ce que le pape accorda dans une lettre du 3 septembre suivant ([5]).

([1]) *Reg. Vatic.* 246, f. 366 ; Lecacheux, *Lettres secrètes et curiales d'Urbain V*, t. I, p. 208, n. 1294 ; sur ce différend, voir E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. I, pp. 77-92.

([2]) *Reg. Suppl.* 43, f. 187v ; *Reg. Avin.* 162, f. 316 ; 164, f. 370.

([3]) *Reg. Avin.* 162, ff. 624v-625 ; annexe VI.

([4]) *Reg. Avin.* 149, ff. 609-609v.

([5]) *Reg. Avin.* 148, ff. 557-557v.

Cependant les incidents se multipliaient et envenimaient le différend. Des délégués du chapitre agissaient à Avignon ; le comte de Flandre insistait pour qu'on terminât l'affaire, sous peine d'arrêter les revenus du chapitre placés sous sa domination ; on n'arrivait pas à une conclusion. Une dénonciation envoyée à Rome et dévoilant de graves abus contre la discipline, y produisit un grand émoi. Ce n'était rien moins que l'écolâtre qui était mis en jeu, un personnage bien connu dans l'Université de Paris et qui avait été plus d'une fois envoyé à Avignon par ses confrères de Lille, des chanoines et des chapelains de St-Pierre. D'où venait l'accusation ? Evidemment du côté de l'évêque, appuyé par le comte de Flandre. Bien que l'affaire fut pendante devant Jean de Blauzac, cardinal de St-Marc, le pape usa d'autorité et décréta une visite canonique du chapitre. Son choix se porta sur l'abbé de St-Bavon, auquel il confia la mission de visiteur et de réformateur par lettre du 11 juin 1366 (1).

Jean de Fayt se rendit à Lille à la fin de septembre ou au commencement d'octobre et consacra cinq jours à la visite du chapitre (2). L'acte de visite, dont on ne possède plus le texte, était daté du 8 octobre, et le délégué du chapitre dut aller le chercher à l'abbaye de St-Amand, monastère de profession de Jean de Fayt, que celui-ci avait voulu saluer lors de son retour à Gand. Un an après, l'abbé de St-Bavon s'informait encore de l'observation de ses ordonnances, ses pouvoirs perdurant jusqu'au moment où elles auraient sorti tout leur effet. Je n'oserais pas dire avec Mgr Hautcœur que cette visite sanctionnait le privilège de l'exemption. Si le chapitre ne cessait de revendiquer cette glorieuse prérogative, c'était bien pour

(1) *Reg. Avin.* 162, ff. 624v-625 ; annexe VI.

(2) Le sermon prononcé à l'occasion de la visite se trouve dans le ms. de Douai, f. 173v, dans celui de Mons, f. 171.

être placé d'une manière immédiate sous l'autorité du Saint-Siège, mais aussi, comme Rome était loin, c'était également, dans une certaine mesure, pour s'affranchir d'un contrôle trop minutieux et d'une dépendance trop grande vis-à-vis de l'ordinaire et du métropolitain. La mesure prise par Urbain V fut une mesure exceptionnelle provoquée par des abus (1). En 1380 l'adhésion du chapitre à Clément VII fut récompensée par une bulle d'exemption, datée d'Avignon le 9 octobre. C'était le bon moment pour résoudre une question qui n'était pas tellement claire (2).

Les années 1366 et suivantes nous offrent toute une série d'actes, suppliques et concessions de faveurs, dans lesquels intervient Jean de Fayt.

Le 24 novembre 1366, il se fit donner des conservateurs pour son abbaye (3), de même le 27 janvier 1371 (4). Le 29 décembre 1371, il obtint l'autorisation de conférer librement la chapellenie de N. D. dans l'église paroissiale de Beivardskerke, vacante par résignation de Jacques Lokerman (5), de même la chapellenie de l'hôpital de St-Bavon à Gand, vacante par la promotion de Pierre de Blaugies à une prébende de St-Amé de Douai (6) et trois

(1) Sur toute cette affaire, voir HAUTCŒUR, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de St-Pierre de Lille*. Lille, Quarré, 1897, t. II, pp. 60-77.

(2) HAUTCŒUR, *ib.*, pp. 98-99; *Reg. Avin.* 238, f. 557.

(3) *Reg. Avin.* 163, f. 386.

(4) *Reg. Avin.* 173, f. 232. Le 23 novembre 1371, il eut de nouveau l'autorisation de célébrer avant le jour (*Reg. Avin.* 174, f. 260).

(5) *Reg. Avin.* 173, f. 557v. Jacques Lokerman était, le 17 avril 1376, chapelain de N. D. à Zwyndrecht, de St-Martin à St-Jacques de Gand et de St-François au béguinage de Bruges (*Reg. Avin.* 200, f. 172). On rencontre un personnage de ce nom, recteur de l'église de Mourcourt, le 19 mai 1384 (*Reg. Avin.* 238, f. 467).

(6) *Reg. Avin.* 173, f. 559v. Je suis porté à croire que ce personnage, qui figure le 3 décembre 1371 comme recteur de la paroisse de Caedzand et coustre d'Ekkerghem (*Reg. Avin.* 174, f. 371) et qui fut nommé chanoine de St-Paul à Liége avec expectative de prébende le

autres bénéfices à la collation de son monastère ([1]). Le même jour, à la requête de l'abbé et du couvent, le pape chargea l'évêque de prendre des informations au sujet des demandes qui lui étaient présentées de leur part. Vu la distance qui séparait l'endroit dit l'ancien et le nouveau Weerd de l'église paroissiale, et les dangers que couraient les habitants en temps d'inondation, l'abbé et son couvent sollicitaient l'autorisation d'y ériger une chapelle avec cloches et d'y établir un chapelain perpétuel avec dotation fixe ([2]). En outre, comme il y avait défaut de bras pour cultiver les biens de l'abbaye et endiguer ses propriétés, ils sollicitaient la faculté d'inféoder ou de donner en bail emphythéothique cinquante mesures de terre ([3]).

Le 21 février 1372, Jean de Fayt obtenait l'autorisation de créer tabellions, Jean Olivier ([4]), Jacques d'Hunanville et Gérard *de Gardino*, clercs du diocèse de Tournai ([5]). Le même jour, à la requête du comte de Flandre, Louis de Male, le pape chargeait l'évêque de Tournai d'examiner si les propositions d'échange que faisait le comte pour la maison de Laethem-St-Martin, qui relevait de l'abbaye, étaient équitables ([6]). Le 11 octobre suivant, l'autorisation d'inféoder cinquante mesures de terres à Weerd était accordée à l'abbaye ([7]). Le 7 décembre de la même année,

---

28 janvier suivant (*Reg. Avin.* 179, f. 240) était un proche, peut-être le frère de Jacques de Blaugies, dont nous avons parlé plus haut, et conséquemment parent de notre abbé. La possession des bénéfices de Caedzand et d'Ekkerghem, à la collation de St-Bavon, corrobore cette supposition.

([1]) *Reg. Avin.* 173, f. 565.
([2]) *Ib.*, f. 552v.
([3]) *Ib.*, f. 547v.
([4]) *Reg. Avin.* 184, f. 616.
([5]) *Ib.*, 185, f. 571.
([6]) *Ib.* 185, ff. 223v-224.
([7]) *Ib.*, ff. 423v-424.

à la suite d'une requête motivée, il obtenait que les églises paroissiales de St-Michel et de St-Sauveur à Gand, de N. D. et de St-Jean à l'Ecluse et de St-Nicolas à Biervliet, importantes et populeuses, ne pussent être attribuées qu'à des hommes de valeur et connaissant l'idiome du pays, et non au premier venu qui présentait des lettres d'expectative (1). L'enquête faite sur ce point par l'official de Tournai, sur l'ordre du cardinal Pierre de Ste-Anastasie, avait été favorable aux réclamations justifiées de l'abbé. Une lettre de même teneur fut concédée le même jour à l'abbé de St-Pierre pour les paroisses de St-Jean, de St-Jacques, de St-Nicolas et de N. D. à Gand, ainsi que pour celles de Tamise et d'Yzendike (2).

Le 13 mai 1373, l'abbé de St-Bavon assista en qualité de président au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens réuni à Compiègne (3).

Le 12 juillet de la même année, Grégoire XI le chargea d'une mission délicate; il s'agissait de terminer un différend entre les évêques de Thérouanne et de Cambrai.

Le siège de Thérouanne avait été occupé du 11 octobre 1368 au 6 juin 1371 par Gérard de Dainville, ancien évêque d'Arras, que Grégoire XI transféra de Thérouanne à Cambrai (4). Son successeur, Adémar Robert, trouva que les biens de la mense épiscopale avaient été négligés par Gérard, et que les travaux de réparation nécessaires à leur entretien n'avaient pas été exécutés. Il réclama auprès de l'évêque de Cambrai, qui n'entendait nullement

---

(1) *Reg. Avin.* 185, ff. 517-517v; Brom, *Bullarium Trajectense*, t. II, pp. 230-232.

(2) *Reg. Avin.* 187, ff. 429-429v; Van Lokeren, *Abbaye de St-Pierre*, t. II, pp. 85-86.

(3) Wyard, *Histoire de l'abbaye de St-Vincent de Laon*, St-Quentin. 1858, pp. 491-492; Berlière, *Documents inédits*, t. I, p. 11?.

(4) Eubel, *Hierarchia cath.*, I, pp. 117, 166, 367.

entrer dans ces frais. L'affaire fut portée devant le métropolitain de Reims qui institua une commission d'enquête, mais l'évêque de Cambrai en appela au pape. Un an s'était déjà écoulé et l'affaire n'avançait pas. Sur les réclamations de l'évêque de Thérouanne, le pape chargea Jean de Fayt de faire une enquête et de juger l'affaire en dernier ressort ([1]).

Le 17 novembre suivant, Jean de Fayt fut aussi chargé par la Chambre apostolique de faire une enquête sur les revenus de l'abbaye norbertine de N. D. de Middelbourg, au diocèse d'Utrecht, à laquelle le pape venait de nommer comme abbé le prévôt Henri Braem ([2]).

A la fin de 1375, l'abbé de St-Bavon fut chargé par Grégoire XI d'une mission importante à Liége. Le meurtre de Jean de Harchées, bourgmestre de Thuin, avait provoqué dans cette ville une émeute, qui s'étendit bientôt aux autres villes de la principauté. Le peuple de Liége se souleva contre son prince-évêque, Jean d'Arkel, qui se retira à Maestricht. Les États convoqués nommèrent comme mambour Wautier de Rochefort, tandis que le duc de Brabant, heureux de profiter de cette occasion pour intervenir dans les affaires de Liége, s'offrit comme médiateur et proposa, entre autres moyens de pacification, le rétablissement du Tribunal des XXII, créé et supprimé par Adolphe de la Marck. Les articles de paix proposés par les chanoines furent acceptés par le prince et le Tribunal des XXII rétabli. Mais la paix ne revint pas : les membres du Tribunal prétendirent citer à leur banc l'évêque lui-même, accusé d'avoir, moyennant une forte amende, absous trop facilement un bourgeois de S[t]-Trond accusé d'un crime énorme. Le peuple se révolta de nouveau

---

([1]) *Reg. Avin.* 189, f. 66.

([2]) *Obligat.* 40, f. 117; Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 795.

contre Jean d'Arkel. Celui-ci jeta l'interdit sur le diocèse, quitta Liége, et de Maestricht, son refuge ordinaire, il se rendit à Avignon, où il exposa à Grégoire XI l'état des affaires de la principauté. Le pape confia à l'abbé de St-Bavon la difficile mission de rétablir la paix dans le diocèse de Liége. Muni de pouvoirs étendus (18 décembre 1375), il devait se rendre personnellement à Liége, destituer le mambour et les autres officiers nommés sans le consentement du prince, suspendre pour un temps, dont la durée était laissée à sa discrétion, le Tribunal des XXII et restituer au prince les revenus arriérés depuis le mois de novembre. Il avait le pouvoir de lever l'interdit et d'absoudre de l'excommunication, de juger les plaintes qui lui seraient remises par les gens du prince et de conclure un accord entre les parties. Les pouvoirs donnés à l'abbé étaient accordés pour quatre mois (¹).

Une lettre adressée à l'évêque et au clergé de Liége annonçait la mission de l'abbé de St-Bavon, auquel on devait pendant ce temps allouer une indemnité de huit florins par jour. Tout privilège d'exemption était levé pendant la durée de cette mission. Par contre, défense était faite au légat de recevoir la moindre somme au-delà de l'indemnité fixée et ce, sous peine d'excommunication (²).

Au printemps de 1376, Jean de Fayt se rendit à Maestricht pour discuter avec l'évêque les conditions d'un accommodement. Ses propositions, paraît-il, étaient honorables, mais Jean d'Arkel, surexcité par les prétentions des XXII, refusa de les accepter et préféra recourir à la force. Heureusement les excès de la violence de part et d'autre provoquèrent partout un vif désir de la paix. La médiation du duc de Brabant fut agréée et la paix, bien qu'elle dût

(¹) *Reg. Avin.* 197, ff. 265ᵛ-266 ; annexe VII.
(²) *Ib.*, ff. 386-386ᵛ.

avoir pour effet d'amoindrir l'autorité du prince-évêque, fut signée le 14 juin de cette année ([1]).

En même temps qu'il le chargeait d'une mission de paix à Liége, Grégoire XI lui confiait un autre mandat de même nature. Le magistrat de Cologne s'était plaint au pape des négligences et des excès du juge ou burgrave établi par l'archevêque, et demandait d'instituer de son côté un juge pour suppléer celui de l'archevêque au cas où il serait trouvé en défaut. L'abbé de St-Bavon était chargé de faire une enquête sur la justice de la demande et d'en référer au pape. Une seconde lettre du 31 décembre, faisant également droit à une requête des magistrats, conférait à Jean de Fayt les pouvoirs nécessaires pour terminer un différend entre la ville et l'archevêque. Deux chanoines de Cologne, Godefroid de Wevelinghoven, *cappalarius* de la cathédrale, et Jean de Kelz, des SS. Apôtres, accusés d'avoir voulu trahir la ville, avaient été incarcérés par ordre du magistrat. De son côté l'archevêque avait lancé l'interdit sur Cologne. Se défiant de celui-ci, qui était lui-même frappé d'excommunication, le magistrat demandait que l'interdit fût levé et se déclarait prêt à se soumettre à la décision d'un juge nommé par le pape. L'abbé de St-Bavon recevait les pouvoirs nécessaires pour terminer ce différend ([2]).

La haute position qu'occupait l'abbé de St-Bavon, sa science bien connue, son expérience des affaires le désignaient tout naturellement pour exercer une action considérable dans les difficultés créées à l'Église par le grand schisme d'Occident. Urbain VI, élu à Rome le 8 avril 1378,

---

([1]) RAOUL DE RIVO (CHAPEAVILLE, *Gesta pontif. Leodien.* t. III, pp. 26-27).

([2]) *Reg. Avin.* 197, f.278v; *Quellen zur Gesch. der Stadt Köln*, t. V, 111, 115; *Mittheilungen aus dem Stadtarchiv von Köln*, t. VII, 1885, pp. 80-81.

trouva bientôt un compétiteur dans la personne de Robert de Genève, élu à Fondi le 20 septembre suivant et proclamé pape sous le nom de Clément VII. A la mi-novembre de cette année, le roi de France se déclarait en faveur de Clément VII. Quel parti embrasserait le comte de Flandre, rattaché par tant de liens à la France, uni par ceux du sang à l'élu de Fondi ?

Une assemblée du clergé convoquée par le comte de Flandre se réunit en décembre au couvent des Dominicains de Gand. Ce fut l'abbé de St-Bavon qui porta la parole au nom du comte. Bien que parent de Clément VII, Louis de Male laissait au clergé toute liberté dans la discussion de l'affaire du schisme et dans son adhésion à celui qu'il tiendrait pour vrai pape (1). Cette indifférence apparente du comte trahissait des sentiments plutôt favorables à Urbain VI. Tels étaient aussi ceux de la majeure partie des membres de l'assemblée. Celle-ci se prononça pour Urbain VI, mais réclama un supplément d'informations. Des messagers furent envoyés en Italie pour s'enquérir de la situation. A leur retour le comte convoqua une nouvelle assemblée, qui se réunit le 1er juin 1379 au couvent des Dominicains. L'issue des délibérations, qui durèrent trois jours, fut une adhésion générale, à l'exception de trois abstentions, au pape de Rome (2).

La perte de la plupart des registres du pontificat d'Urbain VI ne permet pas de suivre les relations de l'abbé de Saint-Bavon avec la Cour romaine, ni de dire si elles furent aussi fréquentes que pendant la période d'Avignon. Van Lokeren signale une bulle d'Urbain VI de 1382 accordant

(1) Ce discours, qui se trouve dans le ms. de Douai, ff. 257-258 et dans celui de Mons, ff. 189v-190v a été publié par M. Paul Fredericq.

(2) Voir le travail de M. de Pauw : *L'adhésion du clergé de Flandre au pape Urbain VI et les évêques Urbanistes de Gand (1379-1395)* dans le *Bullet. de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXIII, 1904, pp. 671-702.

à l'abbé de St-Bavon l'usage des insignes pontificaux ([1]), et des lettres de protection en 1385 ([2]). Les registres des papes d'Avignon se taisent sur notre abbé. On rencontre bien une lettre d'expectative de bénéfices à la collation de l'abbé de St-Bavon de la première année de Clément VII ([3]), et on trouve l'abbé de ce monastère nommé avec celui de St-Nicaise de Reims conservateur des biens du chapitre de Cambrai ([4]), mais cela ne tirait pas à conséquence, car l'intéressé faisait de ces documents l'usage que bon lui semblait.

Clément VII ne tarda pas d'user de représailles contre les partisans d'Urbain VI. Le 28 juillet 1380, il frappait Jacques de Blaugies, chanoine de Nivelles, parent de l'abbé de St-Bavon ([5]). On ne voit pas que le pape d'Avignon ait osé tenir vis-à-vis de l'abbé de St-Bavon la conduite qu'il tint contre celui de Baudeloo, Gérard van Zype, qui avait servi de vicaire général à l'évêque urbaniste de Tournai ([6]), et qu'il priva de sa charge ([7]). Peut-être faut-il attribuer à la réserve de l'abbé Jean de Fayt, à la situation qu'il occupait à Gand, aux amitiés qu'il avait conservées en France, la tranquillité dont il put jouir au milieu des troubles causés par le schisme.

Sa carrière n'offre plus rien de bien saillant à partir de ce moment. Auparavant, comme on peut le constater, Jean

---

([1]) *Histoire*, Docum., p. 91.
([2]) *Ib.*, p. 92.
([3]) *Reg. Avin.* 214, f. 183.
([4]) *Ib.*, 221, f. 624.
([5]) *Ib.*, 221, f. 843.
([6]) Van Lokeren, *Hist. de St-Bavon*, Docum., p. 93.
([7]) *Reg. Vatic.* 306, f. 12. L'acte de nomination de son successeur, Goswin *de Vineis*, qui mentionne cette privation, est daté du 27 janvier 1393. Cependant l'abbé Gérard, imitant en cela l'exemple de l'abbé Jean des Dunes, s'était rétracté dans ce dernier monastère le 22 juillet précédent (Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, pp. 216-217, 264; Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 1144).

de Fayt faisait régulièrement sa visite annuelle *ad limina* par procuration. On en a des attestations des 29 mai 1354, 22 juin 1355, 11 mars 1356, 9 mai 1358, 1 mai 1361, 1 mars 1363, 1 mars 1364, 1 mai 1365, 12 mai 1376 (1). Les attestations cessent pendant le pontificat d'Urbain VI; il est vrai que la majeure partie des archives de ce pontificat fait défaut. Le 3 mai 1379, il assista au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens à l'abbaye de Ste-Corneille de Compiègne et y prononça le sermon d'ouverture (2).

Quelle fut exactement la vie de Jean de Fayt pendant la dernière période de son existance? Deux actes de 1390 le signalent comme absent du monastère, et l'un d'eux dit qu'il habitait Malines depuis que la guerre avait éclaté (3). De quelle guerre s'agit-il? Peut-être des troubles suscités en Flandre et notamment à Gand par la crainte de voir le comte, Philippe de Bourgogne, obliger ses nouveaux sujets à embrasser l'obédience de Clément VII. Philippe-le-Hardi était partisan du pape d'Avignon, mais s'il favorisait les conversions au parti de Clément VII, il savait à l'occasion, surtout vis-à-vis des Gantois, faire respecter extérieurement la liberté de conscience. L'orientation de la Flandre vers le pape d'Avignon s'accentue à partir de 1390. Malines, comme Gand, restait attachée au pape de Rome; rien d'étonnant que Jean de Fayt s'y soit retiré (4). Il semble bien qu'un schisme ait éclaté au sein de l'abbaye de St-Bavon, comme vers la même époque à l'abbaye de St-Pierre, où le prieur et les moines refusaient obéissance à l'abbé Antoine Brunne, nommé par Boniface IX (5),

(1) BERLIÈRE, *Invent.*, nos 304, 340, 355, 427, 499, 555, 583, 627, 855.
(2) Ms. de Douai, ff. 258-262v; Ms. de Mons, ff. 190r-193v.
(3) VAN LOKEREN, *Docum.*, pp. 94-95.
(4) VALOIS, t. II, pp. 267-268.
(5) *Ib.*, p. 250.

tandis que son prédécesseur, Gérard, est réputé schismatique et continue de suivre l'obédience d'Avignon (1).

Une supplique adressée par l'Université de Cologne à Boniface IX sur la fin de son pontificat (1403) nous fournit quelques renseignements précieux sur un moine de l'abbaye de St-Bavon exilé de son monastère à cause de son attachement à l'obédience de Rome, Michel de Stocht, docteur en théologie et ancien prieur.

Michel de Stocht se trouvait en 1362 à l'Université de Paris et figure dans une supplique adressée à Urbain V, le 27 novembre de cette année, parmi les maîtres ès-arts (2). L'absence de toute indication relative au monastère de St-Bavon et la demande d'un bénéfice séculier montrent qu'il n'avait pas encore fait profession de la règle bénédictine. Il était moine de St-Bavon à la date du 7 mars 1367, jour où il obtint l'indulgence « in articulo mortis » ainsi qu'Adelize *de Stoch*, dame du diocèse de Tournai, probablement sa sœur (3). Il succéda comme prieur de St-Bavon à Henri Rughescul (4). La date n'est pas connue; elle doit être antérieure au 1er juin 1379, jour où Michel de Stocht assista comme délégué du clergé à l'assemblée convoquée au couvent des Dominicains de Gand pour

(1) Berlière, *Invent. des libri obligat.*, nos 939, 1211, 1213, 1233, 1253, 1268.

(2) Denifle, *Chartularium Universit. Parisien.*, t. III, p. 85: « Item magistro Michaeli de Stoet, Tornacensis diocesis, de beneficio ecclesiastico sine cura, personatu vel officio, spectante communiter vel divisim ad collationem etc... decani et capituli singulorumque canonicorum ecclesie Tornacensis, etiam si in ecclesia cathedrali existat — Fiat B. » (*Reg. Suppl.* 34, f. 144v).

(3) *Reg. Avin.* 164, f. 413v.

(4) *Revue bénéd.*, 1905, t. XII, p. 374, n. 1; *Bull. de la classe des Lettres de l'Acad. royale de Belgique*, 1903, p. 718, note, d'après un sermon prononcé en cette circonstance par l'abbé. On a aussi le sermon d'installation du prieur Henri, mais sans indication de date (Ms. de Mons, f. 136).

discuter la question de l'obédience papale ([1]). La supplique de l'Université de Cologne, mentionnée plus haut, dit qu'il fut prieur pendant quinze ans jusqu'au moment où le monastère commença à se déclarer pour Clément VII. Le 16 mai 1390, nous voyons apparaître le prieur Jean Van den Leene, lequel était encore en fonction en 1403 ([2]), tandis que le 21 du même mois Michel se trouvait auprès du pape Boniface IX à Rome ([3]). Or, c'était l'année où Jean de Fayt se trouvait à Malines. N'y a-t-il pas une relation entre les deux départs, de l'abbé et du prieur? Celui-ci, au dire de la supplique, travailla de tout son pouvoir à faire reconnaître Boniface IX, comme il avait travaillé en faveur d'Urbain VI. Voyant ses efforts inutiles et ne pouvant en conscience participer aux offices divins avec les autres moines, il préféra quitter le monastère « de licentia pretendentis se ibi presidere », après avoir refusé d'être élu abbé par la partie adverse. Le prétendant ne peut être Jean de Fayt; il doit s'agir de son successeur, Wautier de Senzeilles, élu le 8 septembre 1394 ([4]). C'est à la suite de cette élection qu'il s'exila. Michel de Stocht porta ses pas vers Cologne, où on le trouve en 1397 immatriculé parmi les maîtres en théologie de la jeune Université ([5]), où il retrouva sans doute un autre moine de son abbaye, frère Guillaume de Bossuyt, de Gand, inscrit entre le 24 mars et le 28 juin 1394 ([6]). Si de 1394 nous décomptons les quinze

([1]) DE PAUW, p. 695.

([2]) VAN LOKEREN, p. 137; *Docum.*, pp. 94, 95.

([3]) *Mittheil. aus dem Stadtarchiv von Köln*, t. XX (1891), p. 21; *Revue bénédictine*, l. c.

([4]) VAN LOKEREN, p. 135.

([5]) W. SCHMITZ, *Mitteil. aus Akten der Universität Köln* (*Programm des Kaiser Wilhelm-Gymnasiums zu Köln*, Cologne, 1882, p. 43: « Michael de Stoct, monachus ordinis Cistertiensis (sic), prior Sancti Bavonis Gandensis, Tornacensis dyocesis, magister sacre theologie »).

([6]) *Ib.*, p. 39.

années de priorat effectif à St-Bavon, nous arrivons à l'an 1379, mais, comme en 1390 on voit figurer un autre prieur, Jean Van den Leene, et que le 21 mai de cette année Michel de Stocht se trouvait à Rome, peut-être faut-il compter à partir de cette année et faire commencer son priorat vers 1375 (1).

Il est regrettable que nous soyons jusqu'ici si mal renseignés sur les dernières années de Jean de Fayt. Après sa démission, qu'on place au début de septembre 1394 (2), le choix des moines, en majeure partie partisans de l'obédience d'Avignon, se porta sur Wautier de Senzeilles (3). Jean de Fayt ne survécut pas longtemps à sa démission; il mourut le 10 février 1395 (4) et fut inhumé dans la chapelle de St-Amand de son église abbatiale. Le nécrologe de St-Bavon porte au 10 février : « O. dominus Johannes de Fayt, abbas quondam Gandensis, sacre theologie doctor egregius (anno 1394) » (5). Celui de St-Amand l'indique au 9 février : « Johannes du Fayt, doctor theologie Parisiensis, prius monachus hujus monasterii, postmodo vero abbas S. Bavonis » (6).

Jean de Fayt occupe une place distinguée dans le monde universitaire et ecclésiastique de son temps. La faveur dont il jouit à la Cour d'Avignon sous Clément VI et Innocent VI, qui l'agréèrent en plus d'une circonstance, comme prédicateur officiel, les missions dont il fut honoré d'abord par l'Université de Paris, puis par les papes

---

(1) Sur ce personnage, voir notre article : *Michel de Stoet* (lisez *Stoct*) *prieur de Saint-Bavon à Gand, c. 1394* (*Revue bénédictine*, t. XII, 1905, pp. 372-375) ; Keussen, *Matrikel der Universität Köln*, t. I, p. 72.

(2) Van Lokeren, pp. 134-135.

(3) Berlière, *Invent. des libri obligat.*, n. 1263.

(4) Van Lokeren, p. 134 dit le 7 février.

(5) Archives de l'État à Gand, Évêché, 1031.

(6) Ms. à la Bibl. de Tournai,

Urbain V et Grégoire XI, ne peuvent s'expliquer que par des mérites réels, une science solide et un sens remarquable des affaires. Les actes qui nous restent des chapitres généraux des Bénédictins de la province de Reims et le grand nombre de sermons prononcés dans les visites des monastères montrent que Jean de Fayt était tenu en haute considération dans l'ordre comme abbé de St-Bavon. Il occupait une position importante dans le clergé flamand, et l'on ne se trompera pas en attribuant à son influence le maintien de l'obédience du pape de Rome dans une partie de la Flandre et notamment à Gand. L'action politique des ducs de Bourgogne et la prolongation du schisme devaient insensiblement modifier l'état des esprits, et, quand Jean de Fayt, brisé par l'âge, descendit dans la tombe, il avait pu voir les germes de division semés au sein des deux grandes abbayes gantoises grandir, se développer et y provoquer des schismes locaux.

III.

Jean de Fayt a composé un certain nombre d'ouvrages restés tous, à l'exception d'un seul, manuscrits.

« Ce sont pour la plupart des tables alphabétiques faites pour la commodité des prédicateurs. Pour citer l'Écriture Sainte, ils avaient les concordances ; mais pour citer les auteurs profanes ou les Pères, de semblables instruments leur manquaient » (¹). Ces sortes de travaux ne se prêtent pas à une analyse particulière ; les tables de l'abbé Jean de Fayt furent des répertoires précieux pour leur auteur, qui pouvait, grâce à ce moyen, rafraîchir constamment sa mémoire et maintenir un bon niveau d'érudition. Ceux qui en eurent connaissance en apprécièrent tout le mérite pratique.

(¹) HAURÉAU, p. 236.

Il en serait autrement de ses sermons, s'ils avaient une touche plus personnelle. Mais Jean de Fayt, cédant au goût du temps, a le don de les bien charpenter, mais il évite généralement les allusions aux circonstances et cache ses impressions personnelles. Il a de la doctrine ; il connaît l'Écriture, les Pères, les auteurs profanes et le Philosophe et il en amène bien les citations. Son recueil renferme toute une série de discours faits dans la visite des monastères ; pas d'allusion aux monastères eux-mêmes. Le thème est varié ; ici il parlera du bien de l'obéissance ou de la vie exemplaire des moines, là du progrès dans la perfection ou du mérite du vœu, ailleurs encore de ce qui différencie la vie du moine de celle du séculier. Fait-il sa joyeuse entrée dans son abbaye de St-Bavon, où cependant il arrivait comme un étranger imposé par la Cour d'Avignon: « gratia vobis et pax », Jean de Fayt parle de la grâce de la vocation et de la paix que procure la vie monastique. Fait-il la visite du chapitre de St-Pierre de Lille, brouillé avec l'évêque de Tournai sur la question de l'exemption, l'abbé de St-Bavon prononce un discours qui pouvait s'adapter à bien d'autres circonstances. A part le sermon sur les Flagellants prononcé à Avignon, le discours fait à Gand dans une réunion du clergé sur la question du schisme, celui qu'il prononça au chapitre général des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens en 1363, les autres renferment peu de particularités saillantes, de traits historiques et personnels. Il y en a cependant, et le futur biographe de Jean de Fayt les mettra grandement à profit.

Les traités sur certains points de la règle de St-Benoît se rapportent particulièrement à la question de l'abstinence si vivement débattue dans les réformes de l'Ordre, si souvent éludée par la facilité avec laquelle les chefs eux-mêmes violaient la règle ou obtenaient les dispenses de Rome.

Voici la liste des travaux connus de Jean de Fayt:

1° *Manipulus exemplorum.*

Inc. : Quoniam, ut ait Gregorius in dyalog. lib. 1° cap. 1° sunt nonnulli.

Ce recueil, composé dans l'ordre alphabétique, comprend des extraits de S. Grégoire, de S. Augustin, d'Orose, Sulpice-Sévère, Postumius, vie de St Martin, Héraclide, vies des Pères, Cassien, Jean de Salisbury, Paul diacre, Théodoret, Socrate, Eusèbe, Cassiodore, Vincent de Beauvais, Thomas de Cantimpré, Jacques de Vitry, Légende dorée, Chronique de Martin le polonais, etc.

L'ouvrage débute par les mots : abbas, Abraham, absolutio, activa vita, Adamus, addiscere, adulatio. Pour chaque mot, l'auteur cite ses sources.

Mss. à Arras. Cod. 296, ff. 1-76, in-fol., XIVe s. (provient de l'abbaye de St-Vaast d'Arras). Cf. CARON, *Catal. des Mss. de la bibl. de la ville d'Arras.* Arras, 1860, p. 130.

— à Valenciennes. Cod. 831 (al. 613), XIVe s. (provient de l'abbaye de St-Amand).

F° 143. Explicit Manipulus exemplorum compilatus a fratre Johanne de Fayt, quondam monacho Sancti Amandi in Pabula, postmodum abbate Sancti Bavonis juxta Gandum.

Voir MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire*, t. II, p. 100; MANGEART, *Catalogue des Mss. de la bibl. de Valenciennes.* Valenciennes, 1860, p. 603; *Catal. général des manuscrits des bibl. publiques de France.* Départements, t. XXV, p. 486.

Ce travail fut imprimé à Douai chez Balthazar Bellère en 1614 (DUTHILLEUL, *Bibliographie Douaisienne* pp. 99-100). M. Desilve en cite un exemplaire à la Bibl. nat. de Paris D. 9607.

Parlant de ce travail de Jean de Fayt, D. François le signale comme « *manipulus exemplorum*, où il traite des privilèges des réguliers » ! (*Bibliothèque génér.*, t. I, p 311).

2° *Quaestio an monachi comedendo carnes contra regule instituta peccent mortaliter.*

Inc. : Pono quindecim conclusiones nihil asserendo et salvo semper meliori judicio.

F° 408. ...Monastico nunc ordini jam pene lapso subveni, scio et quod non omnes monachi claustrales hujus provincie recipiunt pecuniam pro vestitu nec vellent quod eorum abbates eis darent.

Hec edita sunt a magistro nostro [ñro, peut-être pour dño] Joanne de Fait, honorabili viro et excellenti doctore sacre theologie et abbate Sancti Bavonis in Gandavo.

Ms. à la Bibl. royale de Bruxelles 16450, ff. 377-408, du XV° siècle, provenant de l'abbaye de St-Pierre de Gand.

Cet opuscule se retrouve dans le Ms. 2590-2602 du même dépôt, ff. 53-67, dans un codex du XV° siècle, provenant de l'abbaye de Stavelot, sous le titre de : *Esus carnium.*

Inc. : Circa questionem quam queri solet an monachi comedendo carnes contra regule instituta peccant mortaliter, pono quindecim conclusiones nichil temere asserendo et salvo semper meliori judicio.

F° 87. ...Explicit determinatio quarundam questionum quedam puncta regule beati Benedicti tangentium edita a fratre J. de Fayt, quondam monacho Sancti Amandi in Pabula, postmodum abbate Sancti Bavonis Gandensis, doctorem in theologia.

Voir VAN DEN GHEYN, *Catal. des Mss. de la Bibl. royale de Belgique*, t. III, p. 71 ; *Revue des bibl. et archives de Belgique*, t II, 1904, p. 32.

3° *Tabula super Boetium de consolatione philosophie.*

Inc. Adversitas. In omni adversitate fortune.

Ms. à la Bibl. de l'Arsenal à Paris. Cod. 481 (444 T. L), XV° s., provenant des Grands-Augustins :

Tabula super Boetium... edita a fratre Johanne de Fatt,

prius monacho Sancti Adamandi in Papula, postmodum vero abbate Sancti Bavonis Gandavensis, Tornacensis dyocesis. Cf. *Cat. des Mss. de l'Arsenal*, t. I, p. 331.

— Bibl. nat. de Paris, Cod. lat. 2074, 14603. Cf. HAURÉAU, *Journal des savants*, 1902, p. 237.

— Valenciennes, Cod. 400 (383), XIVe s., ff. 117-131, provenant de l'abbaye de St-Amand.

F° 131. Explicit tabula super Boetium de consolatione philosophie edita a fratre J. de Fayt, prius monaco Sancti Amandi in Pabula, postmodum vero abbate Sancti Bavonis Gandensis, Tornacensis dyocesis.

Voir MANGEART, *Catal.* p. 374 ; *Cat. gén.*, Dép., XXV, p. 365.

4° *Tabula super Vegetium de re militari.*

Inc. : Acies in pugna publica.

Ms. à Valenciennes. Cod. 400 (al. 383), XIVe s., ff. 131-143, provenant de St-Amand.

F° 143. Explicit tabula super Vegetium de re militari edita a magistro J. de Fayt ab. de Sancto Amando, doctore in theologia, tunc abbate monasterii Sancti Bavonis Gandensis.

Voir MANGEART, *Catal.*, p. 374 ; *Catal. gén.*, Dép., XXV, p. 365 ; MARTÈNE et DURAND, *Voyage litt.*, t. II, p. 100.

— Bibl. nat. de Paris. Cod. lat. 14603 ; cf. HAURÉAU, *Journal des savants*, l. c.

5° *Flores ex Valerio Maximo.*

Ms. au Vatican. Cod. lat. 1932 sur vélin ff. 1-53^v.

F° 1. *Valerius Maximus per alphabetum.*

Abstinencia. Quid illa simplicitas antiquorum.

F° 52^v. Expliciunt flores Valerii Maximi de factis et dictis memorabilibus Romanorum et exterarum gentium ordinati secundum ordinem alphabeti per fratrem Johannem de Fayt, abbatem Sancti Bavonis Gandensis. Deo gratias.

Suit l'index qui se termine au fol. 53^v avec le mot « uxor ».

Déjà signalé par MONTFAUCON, *Bibl. bibliothecarum, Ms.*, 1O5D.

6° *Flores Origenis super Vetus Testamentum.*

Expliciunt flores Origenis super vetus testamentum, ordinati secundum ordinem litterarum alphabeti per dominum Johannem de Fayt, alias de S. Amando, abbatem Sancti Bavonis Gandensis, magistrum in theologia.

Ms. à Avranches, Cod. 54, du XIVe s., provenant de l'abbaye de Mont-St-Michel.

Voir *Catal. gén. des Mss.*, Dép., t. X, p. 26.

Il s'en trouvait un exemplaire dans les Mss. de la Sorbonne (Ms. 271), d'après une note du Ms. 1022 de l'Arsenal (DESILVE, p. 304).

7° *Tabula sermonum beati Augustini* secundum ordinem alphabeti edita a fratre Johanne de Fay, doctore in theologia, abbate sancti Tabonis Tornacensis.

Ms. à la Bibl. nat. de Paris (lat. 2032).

C'est le n° 338 du catalogue de la bibliothèque de Benoit XIII à Peniscola, qui provient de Clément VI, peut-être, comme le suppose M. Léopold Delisle, un exemplaire offert par l'auteur au pape;

Voir DELISLE. *Cabinet des Manuscrits*, t. I, p. 488; M. FAUCON, *La librairie des papes d'Avignon.* Paris, 1887, t. II, p. 78 (1).

8° *Tabula moralium Aristotelis* ou *Milleloquium philosophi sive manipulus moralis philosophie.*

Prol. Quoniam, ut habetur primo Paralipomenon, 20° capitulo, de corona Melchon, ydoli Rabath, David sibi dyadema composuit.

Inc. Quod narratur de Abraham...

(1) Il se trouvait dans la bibliothèque des papes d'Avignon d'autres « tabulae » p. ex. sur la Cité de Dieu de St Augustin, sur les Morales de St Grégoire, sur les Sermons de St Bernard, mais sans noms d'auteurs (cf: EHRLE, *Hist. biblioth.*, pp. 290, 294, 296, 318, 348).

Mss. à Bruges, Cod. 143, XIVe s., provenant de l'abbaye des Dunes.

Expliciunt communes propositiones et auctoritates totius philosophie moralis finite, ordinate complete per Gerardum Balistarum delyve (?) in feria sexta post festum Assumptionis beate Virginis Marie anno Domini 1358.

Voir LAUDE, *Catal. des mss. de la bibl. publ. de Bruges.* Bruges, 1859, p. 133.

— Autre exemplaire, Cod. 508, du XIVe s., provenant également des Dunes. (LAUDE, p. 441).

— Cambrai 392 (al. 370), f° 46 : De corona Melchon, XIVe s., provenant de l'ancienne cathédrale.

Catal. gén., Dép., XVII, p. 144.

— Autre exemplaire 963 (al. 861) : Milleloquium philosophi sive manipulus moralis philosophie, XIVe s., provenant de l'ancienne cathédrale.

Catal. gén., Dép., XVII, pp. 397-398.

— Paris, Bibl. nat., Cod. lat. 16090.

Voir HAURÉAU, *Notices et extraits de quelques Mss. lat. de la Bibl. nat.* Paris, 1892, t. V, p. 78.

— Valenciennes, 400 (al. 383). Tabula moralium Aristotelis, XIVe s., provenant de l'abbaye de St-Amand.

Inc. : Quoniam ut habetur 1° Paralip. 20° c.

F^{o} 117. Explicit tabula Moralium Aristotelis edita a domno Johanne de Fayt, monaco S. Amandi in Pabula et bachalario in theologia, anno Domini 1346.

Voir MANGEART, *Catal. des Mss. de Valenciennes*, p. 374; *Catal. gén.*, XXV, p. 365.

Un exemplaire transcrit par ordre de Clément VI se trouvait à Peniscola dans la bibliothèque de Benoit XIII :

« Item alia tabula moralium valde notabilis edita a magistro Joanne de Fayt, abbate Sancti Yvonis (pour Bavonis), quam dominus Clemens papa VI^{us} fecit scribi ».

Voir DELISLE, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 488, n. 9 ; FAUCON, *La librairie des papes d'Avignon*. Paris, 1887, t. II, p. 129.

9° *Sermones facti in diversis locis* per fratrem Joannem du Fayt, doctorem in theologia, prius monachum Sancti Amandi in Pabula et postmodum abbatem sancti Bavonis Gandensis.

Ms. à la bibl. publique de Mons. 96 (313 al. 8428) ff. 1-202, du XVe s.; Ms. à la Bibl. de Douai. 509, ff. 7-264, de l'année 1475 et provenant de l'abbaye d'Hasnon.

Le Ms. 73 de la bibl. de Namur, du XVe s., (ff. 55-92), qui provient de l'abbaye du Jardinet, contient douze sermons de notre abbé, placés dans un ordre différent des manuscrits de Mons et de Douai. Une erreur de copie les a fait attribuer à un certain maître Vimon [sermo factus *a Vimone*, pour *Avinione*], lequel est à biffer de la liste des prédicateurs du XIVe siècle (*Analecta Bollandiana*, t. I, pp.520-521 ; CHEVALIER, *Répertoire bio-bibligraphique*, 1re éd., col. 2302).

Le Ms. 97 de Metz, contient sous le n° 11° le « sermo domini abbatis de Sancto Bavone, Tornacensis dyocesis, factus in die Penthecostes coram papa Innocencio anno 1353 : « Dedit dona hominibus ». (*Catal. gen. des Mss. des Bibl. publ. des départements*, t. V, p. 39).

Il semble bien que les *Declarationes in regulam* que lui attribue Trithème ne sont rien d'autre que sa consultation sur l'abstinence, la *determinatio quædam de esu carnium*. Le même auteur cite de lui des *quæstiones sententiarum*. Dom Delacroix mentionne un « Tyrunculus episcopus Parisius in theologia baccalaureus » (1), mais qu'entend-il par là ? Paquot mentionne aussi des *Homeliæ variæ* qui

(1) DESILVE, p. 304.

auraient été imprimées à Paris (¹). Mais j'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces on-dit (²).

D. URSMER BERLIÈRE O. S. B.

ANNEXES

VI.

Urbain V charge l'abbé de St-Bavon de faire la visite du chapitre de St-Pierre à Lille.

1366, 11 juin.

Dilecto filio... abbati monasterii S. Bavonis Gandensis, Tornacensis diocesis, salutem, etc.

Ad ecclesiarum et monasteriorum... Sane ad nostrum fide digna relatione pervenit auditum, quod comites Flandrie qui sunt pro tempore collegiatam ecclesiam S. Petri Insulensis, Tornacensis diocesis, in qua sunt prepositus, decanus, scolasticus et plures canonici necnon capellani, ac clerici et persone ecclesiastice ad laudem Dei ac pro divini cultus augmento, de bonis eis a Deo collatis construi fecerunt et sufficienter etiam dotaverunt, quodque iidem prepositus, decanus, scolasticus, canonici, capellani, clerici et persone consueverunt esse Deo devoti ac vite laudabitis et honeste, divinis officiis diurnis et nocturnis vacantes solicite et devote, per hec non solum Deo, sed eisdem comitibus ac populis terre Insulensis, dicte diocesis et circumstantis patrie acceptos et venerabiles se reddentes [625]. Sed, proh dolor, Jacobus Laude scolasticus, Egidius de Mortainis, Oudardus Galli, Johannes

(¹) *Mémoires*, t. VII, p. 171.

(²) Les renseignements de Trithème se retrouvent dans la plupart des auteurs; voir notamment un extrait de la « Bibliotheca Tornacensis » de DU FIEF (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 1844, t. II, pp. 233-234).

de Parisius, Gerardus de Eucra, Ludovicus de Castello, Jacobus de Gamaus, Egidius Ruffi, Egidius Multoris, Johannes Clarars, Petrus de Vrikerke, Ingherandus de Quercubus, Gerardus Burgundi, Gerardus Pesiel, Petrus Ricoualdi, Johannes Burgois et Johannes Bulecrel, canonici dicte ecclesie, et nonnulli alii ejusdem ecclesie canonici, capellani, clerici et persone vitam diutius duxerunt hactenus et adhuc ducunt penitus inhonestam, publice tenentes concubinas, ex quibus eorum aliqui proles etiam susceperunt, et aliqui sunt excommunicationum sententiis irretiti, ac diversis et horrendis infecti criminibus, de quibus sunt publice diffamati, et quod tales non verentur in dicta ecclesia divina officia celebrare, seu potius prophanare, et immiscere se illis; quodque venerabilis frater noster... episcopus Tornacensis, ex eo quod iidem scolasticus, canonici, capellani, clerici et persone ecclesiastice supradicte a jurisdictione ipsius episcopi asserunt se exemptos, super premissis et aliis eorum criminibus et excessibus correctionem ejusdem episcopi recipere contempserunt hactenus et contempnunt, in predictisque et aliis eorum facinoribus in ipsorum animarum periculum, perniciosum exemplum et plurimorum scandalum permanent impuniti, innitentes quibusdam appellationibus frivolis per eos, a visitationibus quas idem episcopus voluit in dicta ecclesia facere, ad sedem apostolicam interjectis, quorum cause pendent coram dilecto filio nostro Johanne, tituli S. Marci presbitero cardinali.

Nos itaque de prefate ecclesie deformatione eo vehementius condolentes, quo ibidem major debetur devotio, et quo premissa perniciosiora sunt si transeant incorrecta, et ad ipsius ecclesie reformationem paternis et solicitis studiis intendentes, de fide quoque ac circumspectione tuis gerentes in Domino fiduciam pleniorem, discretioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus ad prefatam ecclesiam personaliter accedens, ac habens pre oculis solum Deum, non obstante pendentia dicte cause, auctoritate nostra visites et inquiras ibidem tam in capite quam in membris super premissis et aliis

que visitationis et inquisitionis officio videris indigere, et que per visitationem et inquisitionem hujusmodi reformanda, corrigenda aut emendanda noveris, eadem auctoritate reformes, corrigas et emendes, et quos puniendos inveneris punias. Invocato ad hoc si opus fuerit auxilio brachii secularis, contradictores per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compescendo. Non obstantibus...

Datum Avinione III idus junii anno quarto.

Reg. Avin. 162, ff. 624v-625.

VII.

Grégoire XI charge l'abbé de St-Bavon de rétablir la paix entre l'évêque de Liège et les villes de la Principauté.

1375, 18 décembre.

Dilecto filio Johanni, abbati monasterii Sancti Bavonis Gandensis, ordinis Sancti Benedicti, Tornacensis diocesis, apostolice sedis nuntio, salutem etc.

In desideriis nostris gerimus potissime cunctos christifideles in pacis amenitate servare et ad id, prout possumus, partes nostre solicitudinis adhibemus. Sane ad nostri apostolatus auditum jamdudum perduxit rumor implacidus et infestus, quod ille sator discordiarum iniquus, saluti et quieti humane invidens, inter venerabilem fratrem nostrum Johannem, episcopum Leodiensem, ex parte una, et dilectos filios magistros, consules, juratos et commune civitatis Leodiensis, necnon quamplures communitates nonnullarum villarum bonarum diocesis Leodiensis ex altera, periculosa et dispendiosa rancorum et odiorum germina studuit seminare, quodque iidem magistri, consules, jurati et commune in civitate ipsa et etiam tota patria Leodiensi certos mamburium ac receptores ac alios officiatos in prejudicium ac contra voluntatem dicti episcopi constituerunt sive deputarunt, quodque dictus etiam episcopus, post certam pacem seu concordiam, que pax

sive concordia vigintiduorum nuncupatur, in prejudicium episcopatus et ecclesie Leodiensis dudum initam seu habitam, quampluribus castris, locis et jurisdictionibus spiritualibus et temporalibus ad ipsum episcopum et dictam suam Leodiensem ecclesiam spectantibus, spoliatus fuit, propter que civitas Leodiensis et nonnulla alia loca ecclesiastico sunt supposita interdicto, et quamplures persone singulares varie sunt excommunicationum sententiis innodate. Nos igitur qui partes illas et earum personas, intra nostra et apostolice sedis precordia recumbentes, prosequimur favore dilectionis paterno, cupientes in premissis salubriter provideri, et de tue circumspectionis industria, cum tuis affectibus bonum pacis inesse experientia certa dignoscamus, plenam in Domino fiduciam obtinentes, eidem circumspectioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus ad partes illas personaliter te conferens ante omnia auctoritate apostolica revoces, destituas, ac revocari et destitui facias cum effectu et sine fraude hujusmodi mamburium et receptores ac omnes officiatos alios, in prejudicium et contra voluntatem dicti episcopi constitutos, ac hujusmodi pacem sive concordiam vigintiduorum et ipsos vigintiduos, vigore hujusmodi pacis constitutos et exercitia eorum, usque ad tempus de quo tibi videbitur, suspendas, et insuper restituas et restitui facias realiter et cum effectu, ac plene, libere et integre, omnique fraude cessante, episcopum et ecclesiam Leodiensem predictos ad omnia et singula sua castra, loca, jurisdictiones spirituales et temporales, et ad omnia alia jura in eo statu, in quo erant ante dictam pacem seu concordiam hujusmodi vigintiduorum, et nichilominus fructus a mense novembris proxime preteriti citra ex dicto episcopatu Leodiensi perceptos et percipiendos, usque ad restitutionem faciendam, restitui et persolvi facias, si tibi possibile fieri videatur; alias illis qui ad restitutionem hujusmodi fructuum tenentur certum terminum, de quo tibi videbitur, ad realem restitutionem faciendam assignes, ita quod cautionem dent ydoneam de fructibus ipsis in eodem

termino restituendis, et ad hec contradictores quoslibet et rebelles censura simili, appellatione remota, compellas. Non obstantibus constitutionibus apostolicis de personis ultra certum numerum ad judicium non vocandis et aliis contrariis quibuscumque, seu si aliquibus communiter vel divisim a prefata sede indultum existat quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem. Ut autem in premissis eo favorabilius et efficacius prosperari, et partes hujusmodi ad bonam concordiam melius et utilius adducere, assistente tibi divina gratia, valeas, quo majori fueris potestate suffultus, postquam omnia et singula premissa, plenarie, effectualiter et sine fraude adimpleveris, predictum interdictum, cui civitas ac terre sive loca predicta, ut premittitur, subjacent [266], ad tempus de quo tibi videbitur, suspendendi, necnon excommunicatos occasione premissa absolvendi, ita quod si partes infra hujusmodi tempus, de quo tibi, ut premittitur, videbitur, non sint concordes, sic excommunicati in pristinam sententiam reincidant eo ipso ; et nichilominus de quibuscumque officialibus seu gentibus dicti episcopi, cuilibet conquerenti justitiam ministrandi ; ita tamen quod contra personam ipsius episcopi non inquiras, nisi super hiis que partis interesse, vel de parte ad partem injustitiam per ipsum episcopum factam concernerent, et super premissis tractandi pacem et amicabilem concordiam, easque penis et aliis firmitatibus tam spiritualibus quam temporalibus vallandi et roborandi, ac faciendi eas auctoritate nostra, appellatione postposita, inviolabiliter observari, necnon quascumque colligationes, confederationes, pactiones, ligas et societates per quoscumque factas, initas seu contractas, quarum occasione nutriri possent discordie hujusmodi, seu pacis reformatio impediri, sub quibuscumque formis seu verborum expressionibus processerint, etiam si penis adjectis et juramentis prestitis connexe fuerint, nullas, cassas, irritas et inanes, utpote contra bonum pacis, in divine majestatis offensam presumptas, decernendi et nuntiandi,

et quatenus de facto processerint annullandi, cassandi et irritandi, et penas adjectas et juramenta prestita super eis, cum juramentum vinculum iniquitatis esse non debeat, relaxandi, et nichilominus tam singulares personas, quam communitates et universitates, que reformationem pacis predicte quomodolibet indebite impedirent, predicta auctoritate nostra, cessante appellatione, compescendo. Et insuper si partes predictas concordaveris, premissum interdictum omnino tollendi, ac omnes et singulos < qui per processus per venerabilem fratrem nostrum Petrum, episcopum Portuensem, coram quo super predictis ex commissione apostolica inter dictas partes causa pendet, factos, vel alias a jure, occasione premissorum, in forma ecclesie absolvendi, eidem circumspectioni tue plenam et liberam, tenore presentium, concedimus facultatem; presentibus post quatuor menses, a die receptionis earum computandis, minime valituris.

Datum Avinione XV kal. januarii anno V.

Reg. Avin. 197, ff. 165v-166.

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite (4ᵉ livr. 1906, p. 409-431).

Lorsque pendant plus de dix-huit mois on a travaillé, peiné, parlé, écrit, intrigué, flatté, supplié, discuté et même quelquefois un peu disputé, pour obtenir des tableaux rarissimes, disséminés dans l'Europe entière, œuvres d'art dont la valeur était si élevée, l'âge si vénérable et la fragilité si grande que vouloir les faire venir à Bruges semblait une folie, ce n'est pas sans une profonde satisfaction que l'on apprend que les expéditions sont faites... Et quand les premiers avis d'arrivée vous sont remis, le cœur bat tout naturellement un peu plus vite et l'impatience devient si grande que l'on ne peut s'empêcher de courir soi-même à la douane. Ah! les belles caisses! Vite on se les fait délivrer ; d'un pas allègre on les escorte jusqu'au palais du Gouvernement, là on assiste à l'ouverture de ces boîtes mystérieuses, on surveille le déballage, on retire soi-même les tableaux d'entre leurs moelleux coussinets, on les dépouille de leurs papiers de soie, tout cela pour les voir plus vite et pouvoir enfin les saluer d'un hommage ému et d'un mouvement de respect et de reconnaissance !

Ah ! oui, quel bonheur d'ouvrir toute grandes les portes de l'hôtel du Gouvernement provincial pour y faire entrer

des Maîtres qui sont l'honneur de Bruges et qui vont de nouveau la glorifier ! Que de surprises en enlevant avec mille précautions les couvercles des caisses ! C'est un Memling ou un Gérard David qui en sort tout emmitouflé.

Oh ! ce déshabillage d'une œuvre de Memling ou de Gérard David, combien il est tendre et paternel : leurs tableaux et presque tous ceux de leurs illustres contemporains ne ressemblent-ils pas, en ce moment, à des enfants prodigues qui, après une longue absence, rentrent au vieux domicile familial ? Ne faut-il pas leur faire fête, leur montrer de la joie, les entourer de soins délicats, d'attentions multiples et de prévenances de toutes sortes ?

Malheureusement chacune de ces reconnaissances et de ces effusions était de bien courte durée. Ces revenants arrivaient tous à la fois et tous à la dernière heure. Le plaisir de les voir devenait de la fièvre, et cette fièvre tournait presque au délire. C'est qu'ils se pressaient là à plusieurs centaines, dans les vestibules de l'hôtel provincial, en un effrayant entassement, tous les noms confondus, toutes les origines mêlées, mais réclamant chacun leur place d'honneur, leur rang d'âge et leur ordre de mérite : et cela cinq ou six jours avant l'ouverture de l'Exposition ! Ah ! quel tumulte, quel spectacle affolant et quelle besogne impossible dans un délai aussi court !

Chose bizarre : dans toutes les Expositions ces faits se reproduisent. Toujours les objets n'arrivent qu'à la dernière minute comme si un mot d'ordre avait été donné. Il en résulte que jamais une Exposition n'est prête au jour indiqué.

L'Exposition de Bruges fit cependant exception à la règle.

Elle ouvrit ses portes à l'heure dite et le Roi l'inaugura dans toute sa splendeur. Mais au prix de quelles peines et par quelle accumulation d'efforts !

Qu'on songe donc: plus de 400 tableaux, fragiles et du plus haut prix, furent déballés, inscrits, classés et placés en quatre ou cinq jours (1).

Une semaine avant l'ouverture de l'Exposition, nous n'avions encore que trois tableaux. Et j'avais été moi-même chercher l'un des trois, aux environs de Bruges, dans un charmant petit ermitage, qu'une épaisse feuillée descendant d'arbres séculaires et qu'un double rang de fossés aux eaux profondes semblait défendre contre toute visite indiscrète. Je fus assez heureux pour forcer le pont levis et la consigne: et je m'aperçus aussitôt que la défense était tout extérieure. L'aimable châtelaine, avait les idées les plus ouvertes et les goûts d'art les plus distingués, et ces précieuses qualités étaient servies par une grâce et une bienveillance rares. J'obtins un fort beau tableau de l'école de Th. Bouts, que j'emportai à Bruges avec le souvenir le plus charmant et le plus reconnaissant.

Enfin le 11 Juin, c'est-à-dire quatre jours avant la visite du Roi, les quatorze tableaux du musée de Bruxelles donnèrent le signal des grandes arrivées. Paris les suivit de près. Ceux du musée d'Anvers firent leur entrée le lendemain, en même temps que ceux du musée de Bruges. Le 13, trois grands envois: l'Angleterre, l'Autriche et Berlin. Le 14, nouvel arrivage d'Angleterre et d'Autriche, puis de Hollande, d'Italie, etc... Je ne parle que des grandes expéditions.

Ce qui compliquait encore la situation, c'est que le palais du Gouvernement était rempli d'ouvriers. Tous les métiers y étaient représentés. Il ne faut pas oublier que c'était seulement depuis quelques semaines que le palais du Gouvernement nous avait été concédé. On avait dû commencer par enlever les grandes verrières, travail long

(1) Le nombre total de ces tableaux fut de 418, mais plusieurs n'arrivèrent qu'après le 15 Juin.

et compliqué. Il avait fallu repeindre dans un ton chaud toutes les salles, les diviser ensuite avec de solides cloisons de bois, couper de même les coins toujours obscurs, garnir les murailles sur toute leur étendue de revêtements de bois hauts de 3m50. Ceci pour pouvoir mettre des crochets à n'importe quel endroit et surtout pour éviter à ces précieux tableaux le danger de l'humidité qui vient souvent des murailles, comme les pauvres tableaux du musée de Bruges ne le savent que trop ! — Ces boiseries placées, il fallait les recouvrir avec du velours. Il en était de même pour les cloisons et les chevalets.

A côté des tapissiers coupant et clouant la peluche, d'autres ouvriers du même métier tendaient sur d'immenses chassis les gigantesques tapisseries du Duc d'Arenberg et celles de MM. de Somzée, qui venaient seulement de nous parvenir. Ces tapisseries destinées à être placées très haut devaient être montées avant d'accrocher le moindre tableau dans cette salle : car cette opération compliquée eut présenté pour des tableaux, posés plus bas, des dangers considérables. Des forgerons fixaient, tout le long des cloisons et des murailles, des rampes de fer.

Dans l'escalier se croisaient d'autres menuisiers et tapissiers, tout aussi occupés ; dans le hall et le grand vestibule travaillaient d'autres escouades encore.

Je ne veux pas médire de l'ouvrier Brugeois, bien au contraire ; mais ce n'est pas sans peine qu'on obtient qu'il se dépêche ! Il importait cependant être prêt pour le 15 !

Après avoir pressé les ouvriers, il fallait bien vite revenir aux tableaux encore en caisses. Ces fragiles panneaux étaient déballés sous le porche fermé de l'hôtel gouvernemental par des ouvriers spéciaux. Aucune caisse ne pouvait être ouverte sans que je fusse présent, car je tenais à vérifier moi-même l'état dans lequel les tableaux nous arrivaient.

Pour gagner du temps et pour éviter autant que possible les manipulations maladroites, je montais moi-même tous les tableaux dont la dimension le permettait. J'accompagnais encore sur les escaliers ceux dont le poids et la taille exigeaient plusieurs porteurs. Arrivé en haut, je plaçais les tableaux par terre et je cherchais à les classer et à les ranger parmi leurs proches après les avoir examinés, comparés avec eux, mesurés. Tout cela était provisoire, car chaque nouveau venu dérangeait les combinaisons les plus laborieusement élaborées en face de panneaux déjà déterminés. Ma grande préoccupation, à ce moment, était de suivre un ordre chronologique et de présenter ensemble toute l'œuvre de chaque peintre.

Mais, même lorsque ce premier classement avait été fait, il était nécessaire de faire entrer en ligne de compte la valeur respective des divers tableaux d'un même artiste et de s'occuper un peu aussi de la symétrie et de l'effet de l'ensemble. Combiner tout cela est, je crois, le plus affreux casse-tête chinois qui existe. Pour ranger certains panneaux, ceux de Memling notamment, j'ai passé des heures et des heures à travailler, à mesurer, à chercher, à faire et à défaire.

Deux jours avant l'ouverture de l'Exposition, j'étais ainsi à genoux à ranger mes petits cubes, représentés par des tableaux de millionnaires, quand on vint me demander de la part de la Commission des Hospices, dont les Memling devaient m'arriver le même jour, de signer une pièce nécessaire pour cet envoi. Je croyais à un simple récépissé. C'était le plus invraisemblable engagement qu'on me présentait... Je ne veux ni rechercher les mobiles de cette exigence, qui me visait seul à l'exclusion de tous les autres membres du Comité, ni m'appesantir sur cet incident nouveau.

Après avoir montré ce projet de contrat à un magistrat

éminent et à M. le Cte d'Ursel, suivant leurs conseils, absolument conformes, du reste, à mon propre sentiment, je refusai de donner ma signature. Je déclarai en même temps que si cela devait empêcher les Memling de l'Hôpital d'être transportés à l'Exposition, une semblable désertion, venant de Bruges, me forcerait à résilier sur l'heure mes fonctions.

Le Gouverneur m'approuva; mais avec cet esprit de conciliation précieux et ce tact rare qui le caractérisaient, il intervint cette fois encore, obtint qu'on reprît le malheureux papier et fit rédiger une formule acceptable pour tout le monde. J'ai surtout rappelé ce petit épisode pour rendre un nouveau témoignage à son zèle, à sa grande influence et à son habile diplomatie.

Cet incident avait été un gros nuage, comme une menace d'orage, aussi inattendu que vite dissipé, auquel succéda rapidement un beau soleil et une entente parfaite qui ne devait pas se démentir de toute la durée de l'Exposition.

Cet agréable soleil pénétrant dans la grande salle de l'Exposition, commença par jeter un rayon propice sur les papiers signés et échangés devant le Gouverneur. Il mit ensuite en pleine lumière le beau geste d'un des membres de la Commission des Hospices, qui s'était montré le plus hostile au prêt des tableaux; celui-ci s'approche aimablement de moi et me demande courtoisement si les Sœurs Noires ont consenti à m'envoyer leurs curieux panneaux qui représentent, comme la Châsse de Memling, l'histoire de Ste Ursule et de ses compagnes. Je lui reponds que non. Il m'offre alors d'user de ses relations, bien plus d'aller de suite faire une démarche personnelle auprès de la supérieure; en effet, il y va, il y court plutôt, insiste et fait si bien que, deux heures après, quatre précieux panneaux m'étaient apportés. Ce collaborateur inattendu

mais si aimable, revient alors et s'apercevant que quatre panneaux seulement m'ont été remis, retourne au plus vite au couvent et rapporte lui-même les deux figures allégoriques qui me manquaient...

Encore sous la douce influence du même astre, je rejoignais, le lendemain, à l'Hôpital, devant les Memling, toute la Commission des Hospices qui avait bien voulu me convoquer. Plus l'ombre de nuage, un soleil radieux : tout le monde est enchanté et chacun aide et surveille le déménagement qui va se faire. J'ai presque l'air de faire partie de la Commission, à tel point que je décroche moi-même les tableaux et qu'avec son approbation, je les range sur des civières que soulèvent déjà toute une escouade de porteurs.

Puis, sur un signal donné par le Président de la Commission des Hospices, tout ce monde s'ébranle et se met en marche. La grande porte de l'Hôpital s'ouvre solennellement. Quelques passants s'arrêtent avec étonnement, en voyant sortir de cette voûte sombre tout ce cortège qui s'avance lentement et presque religieusement. Ils n'avaient pas tort de se ranger et de faire la haie, car c'étaient les Memling, tous les Memling de l'Hôpital, qui, pour la première fois depuis le XVe siècle, franchissaient timidement le seuil de leur antique asile pour aller rejoindre triomphalement trente autres Memling, c'est-à-dire plus de la moitié de l'œuvre du grand peintre de Bruges !

Escorté et encadré par deux membres de la Commission des Hospices, j'avais l'honneur de porter moi-même la Vierge de Nieuwenhove, et jamais fardeau ne me parut plus léger et ne me procura une plus douce jouissance ! J'avais devant moi la Châsse, et devant elle je voyais mollement couchés, sur d'autres civières, tous les tableaux si difficilement obtenus ! Quel spectacle inoubliable pour moi !...

Nous arrivâmes ainsi sans encombre au palais du Gouvernement : La Châsse de Ste Ursule fut placée au centre d'un compartiment dont tous les tableaux étaient des Memling, qui lui faisaient comme une couronne d'honneur.

Presque tous les membres de notre comité étaient là. Mais hélas, après ce triomphe, que de discussions ! Pour placer chacun de ces Memling, MM. Weale, Wauters, Cardon, Hulin avaient un avis différent ! On ne s'entendait pas du tout. Comme à la tour de Babel, chacun parlait un langage différent. M. Weale voyait avant tout l'ordre chronologique et les dimensions ou rapprochements lui importaient peu. M. Hulin, occupé de classifications nouvelles et à la recherche de nouveaux peintres, ne pensait toujours, au contraire, qu'à des rapprochements qui serviraient ses thèses et à des comparaisons qui pourraient appuyer ses trouvailles. M. A. J. Wauters est historien d'art et ne veut rien sacrifier à des convictions très ardentes et très personnelles. Pour M. Cardon, la beauté de l'œuvre domine toutes les considérations archéologiques et l'ordre est une règle dont on ne peut complètement s'affranchir. Un goût très sûr et un zèle infatigable (dont depuis plusieurs jours j'avais les preuves dans ce travail de placement), servent admirablement son instinct et ses connaissances.

Autour de ces collègues, tous éminents et dévoués malgré leurs divergences, bourdonnaient quelques mouches du coche, prétentieuses, ignorantes, insupportables. Il y avait aussi des exposants qui forçaient l'entrée, pour choisir eux-mêmes des places bien avantageuses à leurs propres tableaux ou réclamer à grand tapage contre celles qui leur avaient été assignées. Il fallait concilier les opinions opposées des uns, éloigner les autres... sans froisser personne ! Or, toute cette besogne n'était pas faite pour avancer les choses. Ce n'était guère que le matin de bonne heure,

avant l'arrivée des archéologues et des savants et le soir, après leur départ, que l'on pouvait travailler très rapidement. Mon excellent collègue Cardon venait alors aimablement à mon secours et faisait double besogne.

Et bien souvent, à ces moments encore, j'étais dérangé.

Pendant les derniers jours qui précédèrent l'ouverture de l'Exposition, il y eut, en effet, une procession incessante de gens qui venaient m'offrir leurs tableaux ! Alors qu'au commencement nos démarches recevaient presque toujours un mauvais accueil, les offres affluaient maintenant, parce que le succès s'affirmait. Mais quelles offres souvent !

Des croûtes invraisemblables qui la plupart du temps n'avaient même pas le mérite de l'ancienneté. C'est ainsi qu'on vint m'apporter, comme *Primitif*, une vue de Bruges signée et datée de 1845. Une autre personne arriva avec un tableau de Suvée (peintre mort en 1807) sous un bras et une lithographie sous l'autre. Et elle ne voulait pas partir. On voulut aussi m'imposer « le vrai » portrait du Sauveur, peint par Buschey qui vivait à Anvers au XVIIIe siècle. Un monsieur du meilleur monde me présenta comme *gothique* un Breughel de Velours; un autre m'offrit un soi-disant Van Dyck, qu'il confondait avec Van Eyck, puis un Gérard David qu'on avait confondu avec Gerard Dow; un autre encore un Van der Meulen, peintre de Louis XIV pris pour Van der Meire; enfin arrivaient des gens moins naïfs mais plus dangereux, qui essayaient de placer des tableaux truqués ou de second ordre.

Il y en eût même un qui laissa dans le vestibule du gouvernement toute une caisse de G. David et de Prévost et d'*esquisses* de Memling ! Je dus le menacer de tout faire jeter à la porte pour le décider à reprendre ses soi-disants chefs-d'œuvre. C'était un homme violent et irritable, et il n'était pas seul de son espèce. Une personne, après s'être mise dans une grande colère parce que je lui

refusais son tableau, m'écrivit : « Mon tableau m'a été légué par ma famille comme un Memling. Je tiens donc à ce qu'il figure à l'Exposition. Si vous vous obstinez à le refuser, j'en référerai à S. M. le Roi des Belges et je ne reculerai pas devant un procès. . » Signé G... rentier! C'est un autre Memling, celui-ci « peint à la plume », qui me valut encore plusieurs visites, puis des lettres de menaces : « Mon tableau est positivement un Memling rarissime, *peint à la plume* et garanti authentique par un expert... Je tiens à l'exposer et personne ne peut m'en empêcher, car votre Exposition étant subsidiée par l'État, tous les contribuables ont le droit d'y prendre part. »

La veille encore de l'ouverture de l'Exposition, c'est-à-dire le 14 Juin, je fus ainsi dérangé à plusieurs reprises.

Mais tout cela n'était rien, auprès de la surprise très désagréable que me valut une communication de M. d'Ursel. Un ordre positif et formel, venu de Bruxelles à la dernière heure, modifiait complètement ce que nous avions organisé pour la réception du Roi. Cet ordre portait : il ne sera fait qu'un seul discours au Roi et c'est le Président effectif qui *doit* le prononcer.

Non seulement cet ordre me contrariait, parce qu'il me donnait en cette occurrence un rôle que je ne méritais pas et que j'aurais voulu voir dévolu à d'autres, mais, dans le délai le plus court, il me forçait à composer une harangue, ce qui n'était pas sans m'effrayer, et il m'obligeait à la prononcer le lendemain, ce qui n'était pas sans m'intimider.

Avais-je, du reste, le temps de faire un discours et le loisir de le préparer ?... Car dans les salles de l'Exposition, en dépit de tous mes efforts et bien que je ne prise plus le temps d'aller manger, rien n'était prêt! Des ouvriers partout ; des tableaux arrivant toujours et la besogne n'avançant pas ! Et cependant trois escouades de spécialistes s'occu-

paient des tableaux, les pendaient et les fixaient suivant mes indications. Je passais mon temps à aller constamment d'une escouade à l'autre, à désigner, tableau par tableau, la place exacte de chacun d'eux et surtout, sans discontinuer, à presser les ouvriers. Malgré cela, rien ne semblait avancer et lorsque la nuit vint, il y avait encore plus de vingt-cinq tableaux à terre, au milieu des salles !

Il était cependant plus de dix heures quand je rentrai chez moi ! Comme tous les soirs, quantité de lettres urgentes et de télégrammes m'y attendaient... Il fallut bien en prendre connaissance, y répondre... J'avais aussi mon discours à faire, mais j'étais si brisé, si éreinté, qu'aucune idée ne me vint.

Découragé, je remis cette besogne au lendemain matin, et ce fut à mon réveil, au galop, que je rédigeai mon petit discours au Roi. La façon dont il fut composé rendra le lecteur indulgent pour toutes les lacunes qu'il y trouvera.

Le soleil s'était levé radieux, le 15 juin, pendant que j'écrivais, mais bientôt des nuages vinrent voiler son aurore, puis la pluie commença à tomber.

J'étais désespéré. Toute la ville devait être pavoisée pour la réception royale qui se faisait en grande solennité : de méchantes averses allaient donc tout gâter et tout empêcher?

Un de mes meilleurs amis et un de mes plus dévoués collaborateurs riait de mon pessimisme. Il avait été porter la veille douze douzaines d'œufs aux Sœurs Collettines et il était sûr de son soleil ! J'étais loin de partager sa confiance ; et les averses, de plus en plus fréquentes, que des salles de l'Exposition je voyais tomber sur la Grand' Place et noircir les pavés, semblaient bien me donner raison.

Car depuis six heures du matin, j'étais au Palais du Gouvernement, travaillant fievreusement à accrocher les derniers tableaux ! Enfin, à 11 heures tout était fini : on donnait vite un dernier coup de balai, on déroulait préci-

pitamment les tapis, on garnissait en toute hâte l'escalier et les vestibules de plantes et de fleurs !

M. d'Ursel me fit appeler à ce moment pour me demander si tout était prêt et surtout si je n'avais pas oublié mon discours, insistant pour savoir si j'y avais mis tout le soin que demande cette sorte de harangues. Je dus bien lui avouer que non ! Hélas !...

A midi, j'étais à la gare pour recevoir toute une délégation de journalistes anglais, que nous conduisîmes à l'hôtel de ville, où ils furent reçus officiellement.

Quand, après les discours et le vin de Champagne communal, j'arrivai avec mes excursionnistes au Palais de l'Exposition, beaucoup d'invités attendaient déjà dans le Hall et, tout autour de la place, formant le carré, se trouvaient aussi, déjà rangés, le régiment des lanciers et une partie de l'infanterie. Il ne pleuvait plus : au ciel, on apercevait même un petit coin bleu. Quelques minutes après, un rayon de soleil venait éclairer les plis joyeux des drapeaux, puis mettait des points brillants au bout des fusils, des lances, sur les uniformes des soldats et les galons des officiers. A ce moment, un grand remous se produisit : un escadron de lanciers apparaissait au coin de la rue des Pierres, puis on vit les livrées, rouge vif relevées d'or, des cochers de la Cour et les grandes berlines de gala attelées de quatre chevaux. Dans la dernière se trouvaient le Roi et la Princesse Clémentine. Les clairons sonnèrent aux champs, les tambours battirent, une immense acclamation sortit de la foule, le gros bourdon des Halles y joignit sa grosse voix de basse ; et le soleil jetait sur cet inoubliable spectacle sa lumière toute poudrée d'or !

Mais la voiture du Roi s'arrête déjà. S. M. Léopold II en descend, aidé par le C[te] d'Oultremont, Grand Maréchal de la Cour, et par M. le Comte Ch. d'Ursel, puis, offrant le

bras à S. A. R. la Princesse Clémentine, il gravit lentement les marches du perron. Les portes se referment, un grand cercle se forme, le Gouverneur me fait un signe où il me semble se mêler quelqu'inquiétude; je m'avance alors et adresse au Roi les paroles suivantes :

« Sire,

« C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance que le comité de l'Exposition des Primitifs flamands et d'Art ancien souhaite, au seuil de ce palais, dépôt momentané des plus nobles trésors de notre passé, la bienvenue à Votre Majesté et à Son Altesse Royale Madame la princesse Clémentine.

« Nous n'avons pas oublié. Sire, que lorsque notre entreprise semblait téméraire à la plupart et que bien des difficultés surgissaient, Votre Majesté a généreusement daigné nous accorder son haut patronage, nous apportant par là la force qui devait nous faire vaincre et nous traçant ainsi de nouveaux et patriotiques devoirs.

« En venant aujourd'hui inaugurer solennellement cette galerie pour laquelle tant de nobles et dévoués concours se sont offerts à nous, à l'étranger comme en Belgique, Votre Majesté nous donne un gage plus marqué et plus précieux encore de sa haute bienveillance.

« Rien ne peut toucher davantage le cœur des habitants et des amis d'une ville qui a tous les droits — et surtout le devoir — d'être fière de son passé que cet hommage éclatant rendu à la mémoire de ses plus illustres enfants.

« Dans cette antique cité, si riche de souvenirs et de trésors, on sent mieux encore combien il est vrai, comme le disait en termes si élevés Votre Majesté, « que le plus beau patrimoine d'un petit pays, celui qui le recommande à l'estime de toutes les nations, c'est sa richesse dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. »

« C'est ce patrimoine qui constitue aujourd'hui le plus beau fleuron de la couronne de Bruges, et au moment où, sur le point d'être reliée à la mer, elle aspire, suivant d'augustes conseils, à reprendre son activité commerciale, elle ne peut oublier que si l'industrie et le commerce ont été dans son passé et sont encore les sources de la prospérité publique, c'est l'art qui l'a grandie et c'est l'art qui élève toujours.

« Telle est, Sire, dans la pensée de ses organisateurs, la grande et féconde leçon qui se dégagera de cette Exposition, non seulement pour Bruges, mais pour la Flandre, mais pour la Belgique entière.

« MADAME,

« A la Cour de Bourgogne, à cette époque que nous nous sommes efforcés de faire revivre dans deux palais, ici par la peinture, à Gruuthuse par les œuvres d'art, les princesses n'inspiraient pas seulement les beaux coups de lance de ces tournois célèbres dans le monde entier, elles aimaient, elles aussi, à protéger les Arts ! Vous avez voulu, Madame, que la ressemblance fût complète dans cette reconstitution du passé, et c'est avec des sentiments de respectueuse gratitude que nous remercions votre A. R. d'avoir accompagné le Roi et de nous permettre d'ouvrir l'Exposition sous d'aussi gracieux auspices. »

Le Roi me répondit à peu près dans ces termes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je vous remercie des paroles si aimables que vous m'avez dites et aussi des souhaits de bienvenue que vous avez adressés à ma fille.

« La Princesse Clémentine et moi nous aimons beaucoup venir dans cette belle ville où nous sommes toujours si bien reçus....

« Vous avez bien raison, M. le Président, de glorifier les vieux maîtres qui ont créé l'école Flamande et qui ont porté dans l'Europe entière son renom et son éclat. On ne pourra jamais faire assez, à Bruges, pour conserver ces souvenirs. On ne peut se figurer toute l'importance que j'attache à ce point....

« Bruges tout entier est, du reste, un musée ; c'est un joyau d'un prix inestimable, qu'il faut entourer de respect et de soins. Il faut garder avec mille précautions les œuvres d'art et aussi les monuments dont la restauration doit être faite avec discrétion : trop souvent on reconstruit au lieu de restaurer....

« Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de vos efforts, car je sais déjà que votre Exposition est splendide...

« Nous vous remercions encore, M. le Président, de vos aimables et patriotiques paroles. »

Le Roi avait dit tout cela très lentement, en scandant les mots et en appuyant particulièrement sur les phrases qui se rapportaient à l'avenir artistique de Bruges.

Il me semble que ces sages paroles et ces hauts conseils n'ont rien perdu de leur actualité et que nous ne saurions trop les méditer.

Bruges, depuis l'Exposition des Primitifs, a acquis une renommée plus grande encore ; mais ce surcroît de gloire doublé de nombreux profits pour ses habitants, lui impose des devoirs dont la réalisation ne devrait plus être différée. Son honneur et sa réputation y sont engagés. Déjà trop d'étrangers sont partis scandalisés par l'état lamentable de ses musées et de ses tableaux. Tout ce que j'ai entendu de réflexions à ce propos, durant l'Exposition et depuis, me pénètre encore plus profondément de la grande sagesse des conseils donnés si solennellement par le Roi. Ce sont là des paroles que je n'oublierai jamais

et dont je voudrais que l'écho parvienne et retentisse de nouveau aux oreilles de tous les Brugeois.

Le Roi, après s'être fait présenter les membres de notre Comité, commença la visite de nos salles d'Exposition. Mais à chaque pas, Sa Majesté s'arrêtait pour dire un mot aimable et plein d'à propos aux personnes qu'Elle reconnaissait. Van Eyck et Memling seuls eurent peut-être à se plaindre un peu de tant de rencontres et d'aussi nombreuses présentations. Car le Roi m'avait spécialement recommandé de lui signaler les conservateurs de musée et les exposants présents. Ils étaient fort nombreux et venus de tous les pays. Je citerai parmi les plus distingués MM. Friëdlander, Le Breton, Bon Oppenheim, Dr Bredius, Humphry Ward, von Kaufmann, Grobbels, etc.

Le groupe de journalistes anglais eut également l'honneur d'être présenté au Roi qui eût avec plusieurs de ses membres d'assez longues conversations. Il s'attarda surtout avec un reporter du « Westminster Budget », journal illustré, considérable peut-être, mais qui s'était fait représenter par un petit homme, haut comme trois pommes, malgré les cheveux en brosse qu'il portait très longs pour se grandir beaucoup, car tout est relatif. Pour parler au Roi, ce Tom Pouce qui semblait rempli d'esprit, était obligé de se renverser, tandis que Sa Majesté se pliait en deux. Le contraste était piquant et ce que racontait le journaliste minuscule devait l'être aussi, puisque Léopold II semblait s'amuser beaucoup. J'eusse voulu photographier la scène. Mais mes regrets furent inutiles car quelques jours après, je trouvais dans le « Westminster Budget » un charmant et spirituel dessin, signé R. C. Gould, montrant d'une façon aussi amusante que ressemblante la rencontre de notre grand Roi et de son petit interlocuteur. C'était le Tom Pouce qui s'était représenté lui-même en face ou plutôt aux pieds de Sa Majesté.

Du Palais du Gouvernement, le Roi et la Princesse Clémentine se rendirent à Gruuthuse. Au moment où le cortège royal s'arrêtait devant l'ancien palais rempli de souvenirs de l'époque des Ducs de Bourgogne, l'étendard de Louis de Gruuthuse, ce grand ami des Arts et ce fastueux seigneur, fut hissé au haut de la tourelle. En même temps des musiciens, revêtus de costumes du XV[e] siècle, rangés autour de la hampe de cette bannière et penchés aux bords de cette terrasse si élevée, faisaient retentir dans leurs trompettes d'argent une de ces sonneries (¹) qui saluaient autrefois, du haut des portes de Bruges, les joyeuses entrées des Ducs de Bourgogne, ces souverains si puissants et si éclairés.

Cette évocation du passé était pittoresque et prêtait à bien des rapprochements !...

La foule qui attendait le Roi à Gruuthuse était encore plus nombreuse qu'à la Grand' Place ; et la Princesse Clémentine, en voyant toutes les belles « damoiselles » qui se pressaient sur son passage, put se dire que la beauté et l'élégance étaient un héritage qui n'était pas tombé en déchéance depuis le jour où Jeanne de Navarre traversa Bruges avec un si grand émerveillement.

Au moment où le Roi pénétrait dans le vestibule de Gruuthuse, Monseigneur de Béthune s'avança vers lui et, contrairement à la consigne donnée, lui lut un discours inspiré par les sentiments les plus patriotiques. Le Roi en fut fort touché et, loin de lui en vouloir d'avoir enfreint les règles du protocole, il lui serra les deux mains avec effusion.

La visite de Gruuthuse, dont l'arrangement faisait tant d'honneur au B[on] de Vinck, à M. de Witte, au B[on] A. van Zuylen, sans oublier surtout M[me] Errera et mes autres collaborateurs, parut satisfaire le Roi autant que celle

(¹) Cette sonnerie avait été très aimablement et très habilement composée par M. Reyns.

de l'Hôtel du Gouvernement ; il félicita chaleureusement le Comité, se déclara enchanté et émerveillé, proclamant que son attente avait été absolument dépassée : « On m'avait raconté, me dit-il, au moment de remonter en voiture, que pour obtenir tant de précieux tableaux et tant d'objets d'art, venus de tous les pays, vous aviez un talisman. Je ne l'avais pas cru, mais maintenant je vois bien que cela devait être vrai. »

Les appréciations émises par le Roi, puis par toutes les personnes que je rencontrai, en refaisant bien vite un tour aux Primitifs, après le départ de Léopold II, avaient été fort élogieuses ; mais pouvais-je considérer comme absolument sincères des jugements portés en face du « Président » ?

J'étais donc fort anxieux de trouver dans les journaux l'impression du public et des érudits.

J'étais certain que les avis exprimés là seraient sincères, car — à tort peut-être — nous n'avions aucun service de presse.

La presse accentua la note enthousiaste que j'avais entendue la veille. Tous les journaux belges consacrèrent de longues colonnes à ce « grand événement artistique ». Les journaux étrangers publièrent, dès le 16 juin, de longs télégrammes annonçant « un triomphe ».

Nous ne pouvons naturellement donner ici des extraits de ces articles, mais nous citerons cependant parmi les journaux étrangers qui consacrèrent à notre inauguration les articles les plus flatteurs : le *Temps*, le *Journal des Débats*, le *Gaulois*, le *Journal des Arts*, le *Français*, le *Figaro*, le *Times*, le *Daily Post*, le *Standard*, le *Morning Post*, le *Berliner Zeitung*, le *Anzeiger*, etc.

Pour tous « c'est une réussite qui dépasse toute attente », une « réunion d'œuvres splendides qui surpasse toutes les

prévisions » ; c'est « un éclatant succès », un « coup d'œil splendide et merveilleux », qui « comme succès et comme signification esthétique est bien au-dessus de toutes les espérances » ; c'est « un véritable évènement » ; c'est « une réunion de chefs-d'œuvre comme on n'en a jamais vue et comme on n'en verra plus jamais » ; c'est « la plus merveilleuse collection qui jamais ait été réunie » ; c'est « un émerveillement, un délicieux régal, une griserie... », « une révélation », « un éblouissement », « un spectacle unique » ; c'est « une Exposition incomparable !... »

Presque tous ces articles parurent le 16, 17 ou 18 juin et ils nous amenèrent rapidement, non seulement la foule, mais une si grande quantité de hauts personnages, de savants, de critiques d'art et d'aimables visiteurs, qu'il est impossible de ne pas leur consacrer quelques lignes.

(*A continuer.*)

B[on] H. KERVYN DE LETTENHOVE.

HET KLOOSTER DER GUILIELMIETEN

TE BIERVLIET EN BRUGGE.

Een der oudste kloosters der orde van den H. Guilielmus in de Nederlanden was het convent nabij Biervliet, de *Woestijn der H. Maagd* geheeten ([1]).

Mogen wij geloof hechten aan den Jezuiet de Waha, dan zou dit klooster in 1242 of 1249 gesticht zijn geworden door kloosterlingen van Baseldonck, nabij 's Hertogenbosch. Volgens een handschrift van den Guilielmiet Jan van de Bergen, zou uit Baseldonck Hugo van Antwerpen met zeven kloosterlingen naar Biervliet zijn gezonden, om daar een klooster te stichten ([2]). Ten tijde van de Waha werd van dezen Hugo te Brugge nog een handschrift bewaard : *Officium ecclesiasticum de S. Guilielmo* ([3]).

Het eerste zekere bericht vinden wij in 1262 ; in April toch van dat jaar schonk gravin Margaretha, met instem-

---

([1]) G. C. A. JUTEN, *De orde van den H. Guilielmus in Noord- en Zuid-Nederland : Analectes pour servir à l'hist. eccl. de Belg.*, XXXII (1906).

([2]) « Is vero, Hugo de Antverpia, teste Joanne de Montibus, Guillielmita Wallincuriensi in M. S. suo de privilegiis ordinis, scripto sub anno 1500, vixerat ante in altero monasterio primo et antiquissimo provinciæ Franciæ, Porta Cœli, ex quo missus cum septem aliis intravit domum illam de Wastina, inceptam anno 1242, ut habet vetus codex, de quo Miræus, vel ut tardissine anno 1249. „ DE WAHA, *Explanatio vitæ S. Guilielmi*, p. 49.

([3]) Herman Pruvost, provinciaal (1653-55) spreekt over dit hs. in zijne inlichtingen aan de schrijvers der *Acta Sanctorum*.

ming van haren zoon Guy, aan deze kloosterlingen (*priori et fratribus heremitis ordinis S. Willelmi, manentibus in loco, qui dicitur Wastinœ B. Mariœ)*, zeven bunders heide onder Benthille, nabij den waterloop Biselvere ([1]), en kort daarna, Maandag na H. Drievuldigheid een rente van tien ponden op hare inkomsten te Watervliet en Simonshoek ([2]). Het volgende jaar 1263, 21 Februari (Woensdag na *Invocavit*) schenkt zij andermaal onder Benthille 20 bunders zand- en moergrond, op voorwaarde, dat zij jaarlijks een denier voor iederen bunder zullen betalen aan den Vlaamschen graaf ([3]).

Twee leden van dit convent, Juliaan en Wouter stichtten het klooster te Nyvel, dat in 1270 door den provinciaal werd erkend ([4]).

Broder Jacob, prior van den Wilgeminen bi Boechoute is in 1290 tegenwoordig bij eene schenking aan de abdij te Oost-Eecloo ([5]).

Het schijnt, dat de kloosterlingen in de eerste jaren der 14e eeuw plannen maakten om hun klooster te verplaatsen.

Immers onder de archieven der abdij van St. Bavo te Gent wordt eene origineele oorkonde van 17 Maart 1305 bewaard, waarbij de abt den Guilielmieten van Biervliet toestaat een klooster te bouwen nabij Sluis onder Hanekinswerve. De abdij was patroon dezer parochie en om die reden bond zij aan hare toestemming de volgende voor-

---

([1]) Miræus-Foppens, *Opera Diplom.* III, 122.

([2]) St Genois, *Monumens anciens*, II, 577.

([3]) Miræus-Foppens, *Op. Dipl.*, II, 122.

([4]) J. Tarlier et Alph. Wauters, *Géogr. et Hist. des communes belges*; prov. de Brabant : Nivelles, p. 147.

([5]) Deze akte, waaraan 5 zegels hebben gehangen (alleen dat van den prior is nog over) wordt nog bewaard in het Staatsarchief te Gent. (Vriendelijke mededeeling van den adjunct-archivaris Rob. Schoorman). — Voor de eerste maal is deze akte uitgegeven : Serrure, *Vaderlandsch Museum*, V, 360.

waarden : aan tiendrecht vorderde zij jaarlijks 40 vlaamsche solidi en aan patronaatsrecht een gouden obolus; verders eischtte zij alle offergaven, die met O. L. V. Lichtmis in het klooster zouden geschonken worden, en eene H. Mis van alle de priesters bij den dood van iederen monnik van St. Bavo (1).

Om welke reden dit plan niet ten uitvoer is gebracht, ligt in het duister.

De grond, dien de Guilielmieten in deze akte hun eigendom noemen, was waarschijnlijk gelegen op de Oostkeur van Sluis; van daar de uitdrukking: onder de parochie Hanekinswerve... nabij Sluis. De Oostkeur behoorde, ook na den verkoop in 1389 door het Vrije aan Sluis, tot de parochie Hanekinswerve en altijd heeft het Guilielmietenklooster daar grond in eigendom gehad. In 1352 verkocht het aan de stad 143 roeden van zijn eigendom aldaar tegen een jaarlijkschen cijns van 7 pond en 3 schellingen om *eenen pit ende een waterscip in te doen makene* (2).

En zoo vinden wij in eenige stadsrekeningen van Sluis korte aanteekeningen van dit klooster :

Broeder Janne Vlaminc, Wilgemyn, als ontfanghere ende machtich van broeder Aernoude den Corenbitre, prior van den Wilgeminen bi Biervliet, XXV *sch. groten up een ghemet neffens schottershof* (3).

Een zelfde aanteekening lezen wij in de drie volgende rekeningen.

De vraag, *waar* juist dit klooster moet gestaan hebben, is niet gemakkelijk te beantwoorden, daar gesproken wordt van een klooster dan weer nabij Biervliet, dan weer bij Bouchoute. Volgens van Vaernewyck zou het gestaan hebben bij Ter Piet in den Lauwerynenpolder, vroeger

(1) Bijlage.
(2) Stadsarchief Sluis, Cart. A. f. 25.
(3) Stadsarchief Sluis, SR. 2 (1392 Aug. 1393).

genoemd de St. Salvatorspolder ([1]). Hiermede stemt Lieven van Thuynen op zijn bekende kaart overeen.

***

Even moeilijk is het tijdstip te bepalen, waarop het klooster overgebracht werd naar Brugge. De meeste schrijvers, o. a. Petrus van den Bosch, prior van het klooster te Aalst, beweren, dat men, gedwongen door de overstrooming van 1377, het klooster verplaatste naar Brugge ([2]).

Doch zooals duidelijk blijkt uit de Sluissche stadsrekeningen, waren tot in 1394 de kloosterlingen nog te Biervliet en eerst in de stadsrekening 1395 Aug.-1396 schrijft de ontvanger, dat hij den cijns betaald heeft aan broeder Jan Vlaming, *van de Wilgeminen wilen wonende bi Biervliet.*

Hebben de kloosterlingen zich aanstonds te Brugge gevestigd? Het is mij niet bekend, maar volgens de Stoop zou het klooster omstreeks 1430 gebouwd zijn in de Wilhelmijne Dreve, die haar naam hieraan ontleende ([3]). Het convent stond op den hoek dezer straat en de Gentpoortstrate, dicht bij de poort zelve, en droeg den naam van St Antoniusdal.

Ongeveer een veertig jaren later begonnen de kloosterlingen een eigen kerk to bouwen, waaraan o. a. Willem Hugonet van Saillant I, heer van Middelburg, in zijn testament 60 ponden vlaamsch schonk ([4]). Deze kerk werd den 16 Augustus 1478 geconsacreerd ([5]).

([1]) *Hist. Belg.*, f. 411

([2]) *Het leven van Sinte Guilielmus*, bl. 00.

([3]) *Tableau indicatif*, p. 271.

([4]) K. Verschelde, *Geschiedenis van Middelburg in Vl.*, bl. 64.

([5]) *Dagregister van 1477 tot 1491*, uitgeg. door de Vlaamsche Bibliophilen, p. 7.

Tijdens de godsdienstige beroerten zou het klooster geheel door de geuzenbenden verwoest zijn ([1]).

In het Staatsarchief te Brugge worden eenige charters bewaard, die betrekking hebben op eigendommen, die de Guilielmieten te Zysseele bezaten.

a. Int jaer ons Heeren XV^c ende een en vichtich, den neghensten dach in Novembre vergadert zijnde in de gastcamere van den cloostre van de Willemynen binnen Brugghe, mijn heere de prioor, broeder Pieter Brakele ende broeder Jacop van den Bryaerde, procurator ende broeder Jan Maertins, gastmeestere... over een zyde ende meester Jan Coornepuut, presbytere ende prochiepape van Sint Gilliskercke ooc binnen Brugghe enz. Het geschil liep over vyf of zes lijnen lands, ligghende binder prochye van Zysseele, noordtoost van der kercke.

Origineele akte op perkament van « den XXII^en dach in Lauwe XV^c een en vichtich, waarvan noch slechts stukjes over zijn ([2]).

b. 1548, Augustus 15. Verpachting der hofstede onder Syssecle, eigendom van Jan van Belsele, poorter van Brugge aan Jan Zoetaert. — Miscellanea d'Hoop n° 163.

c. 1556, Maart 7. Geschil over die hofstede tusschen de kloosterlingen en de weduwe van Jan Norroot. — Chartes mélangées n° bl. 5460.

d. 1559, Lauwe 15. Verpachting dier hofstede door Pieter Brakele, prior.

e. 1565. December 9-15. Verzoekschrift om deze hofstede te mogen verkoopen met toestemming van den provinciaal. — Miscellanea d'Hoop n° 163.

([1]) *Annales de l'Émulation*, 2e série, III, 280.

([2]) Chartes mélangées n° bl. 5438.

Denis Christophorus zoon, bisschop van Brugge, klaagt in het verslag van 1628 over den geest in dit klooster en hoopt, dat de Paus, volgens het eenparig verlangen der Nederlandsche bisschoppen, deze kloosters moge opheffen of aan de rechtsmacht der bisschoppen onderwerpen (5). Deze wensch werd volstrekt niet vervuld, integendeel, de orde ontving de algeheele goedkeuring van de pauselijke nuntii.

Behalve de namen van eenige prioren is mij verder niets van de geschiedenis van dit klooster bekend. Alleen dat de kloosterkerk in 1765 door de parochianen der H. Katharina gekocht werd en tot 1804 als parochiekerk gebruikt. In dat jaar werd zij afgebroken.

***

Ten slotte hier eene beschrijving der zegels, waarvan ik eene fotografische opname heb gekregen door bemiddeling van den adjunct-archivaris der Staatsarchieven te Gent, den heer Robert Schoorman, wien daarvoor hier hartelijk dank gebracht wordt.



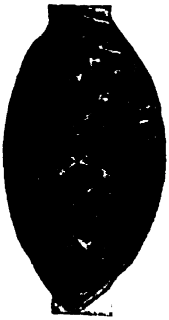
1° In het zegelveld van het grootste is afgebeeld een heilige in kloosterhabijt (H. Guilielmus ?), het hoofd met een stralen krans omgeven, hebbende in de rechter hand een staf met kruk; aan zijne linkerzijde knielt een kloosterling met het gelaat naar hem toe; een zelfde figuur (knielende monnik), met het gelaat naar links gewend, doch veel kleiner, ziet men onder de hoofdfiguur, het bovendeel van het lichaam in de punt van het zegelveld, doch de beenen in het randschrift.

(5) *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, III, 53.

Het randschrift luidt :

S. P vi cialis Fra cie ordinis ....i.

(Sigillum provincialis Francie ordinis Sancti Willelmi.)



2° Van het tweede zegel is het veld gedeeld door een wolk (?); boven de wolk troont de H. Maagd met het kind Jesus tusschen twee torens; beneden, een man in kloosterhabijt, uit de punt van het zegel oprijzende, naar links gewend en een staf in de hand houdende, met ankervormige kruk (¹).

Het randschrift luidt :

S. p oris ord is S ti Willi de Wastina.

(Sigillum prioris ordinis Sancti Willelmi de Wastina.)



3° Het derde zegel, hoewel het meeste beschadigd, is het duidelijkste weêrgegeven. In het veld, het beeld der Moeder Gods, met het Goddelijk Kind, zittende op een zetel, waarvan de beide voorpooten schroefvormig gedraaid zijn.

Het randschrift :

† S. co ven't Heremi ... Wa.....

(Sigillum conventus Heremi (de ?) Wastina.....)

(¹) Een zelfde zegel hangt aan de akte, voor het eerst uitgegeven door Serrure; zij berust Staatsarch., Gent, chartes de l'abbaye d'Oost-Eecloo, 1e carton. Het randschrift is bijna onleesbaar, doch is eensluidend met boven.

LIJST DER MIJ BEKENDE PRIOREN.

1249. Hugo van Antwerpen en
1290. Jacob, zie boven.
1352. Willem Pharant : Stadsarch. Sluis, Cart. A, f. 25.
1392. Arnoud de Corenbiter : zie boven.
1480. Jacob van den Driessche, een vriend van de geschiedschrijvers Adriaan de But en Albert Crantz. Meyer zinspeelt bij het jaar 1138 op een kroniek van hem (1). Hij leeft nog in 1490.
1551. Pieter Brakele : zie boven.
1603. Willem Commerts (Commercius) tevens provinciaal (2).
1619. J. van Geyn (3).
1653. Herman Pruvost, tevens provinciaal; deze gaf tal van inlichtingen aan de schrijvers der Bollandisten over het leven van den H. Guilielmus.
1662. Benedictus van Werwicken, tevens definitor; nog in 1672.
1678. Willem Staessens is opvolger van den vorige.

Ginneken.

G. C. A. JUTEN,
R. K. P. en Kap.

(1) PAQUOT, *Mémoires*, II, 586; *Cron. et Cart. de Dunis*, p. 21.
(2) TAXANDRIA, *Tijdschr. v. Noordbrab. gesch.*, IX, 85.
(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclés. de Belg.*, XXXII, p. 59.

BIJLAGE.

—

Wouter, abt van St. Bavo te Gent, geeft aan de Guilielmieten te Biervliet verlof om op hun eigen grond in de parochie Hanckinswerve een klooster te bouwen.

1305, Maart 17.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. Noverint universi, quod cum venerabilis in Christo pater et dominus Walterus divina permissione abbas monasterii sancti Bavonis Gandensis totusque dicti loci conventus, nobis, priori fratrum ordinis sancti Willemmi de Wastina prope Biervliet ac toti ipsius loci conventui, ad preces et supplicationes a nobis sibi super hoc factas ad augmentandum cultum divini nominis, plenam licentiam et potestatem concesserint fundandi et construendi claustrum infra parochiam de Hanekinswerve, dictorum domini abbatis et ejus conventus patronatus et Tornacensis dyocesis, prope villam de Sluus super quemdam fundum nostrum in dicto loco situm, continentem in se septem circiter mensuras terre, a nobis aut aliis nostri ordinis sive presentibus sive futuris in perpetuum inhabitandum, mediantibus obulo aureo in commemorationem juris patronatus predicti et quadraginta solidis Flandrensis monete, qui dictis domino abbati et conventui ejus competebant singulis annis ex fructibus decimarum in dictis septem mensuris terre singulis annis provenientium et ad dictos dominum abbatem et ejus conventum pleno jure spectantium, eisdem domino abbati et ejus conventui a nobis in perpetuum singulis annis solvendis in die festi gloriosissimi confessoris sancti Bavonis, quod est in capite Octobris, et mediantibus etiam omnibus oblationibus, que in futurum provenient in dicto claustro nostro singulis annis in die festi Purificationis beate Marie Virginis, in perpetuum dictis domino abbati et ejus conventui a nobis solvendis, licet tamen dicta die in dicto claustro exequias alicujus funeris contingeret

celebrari; hoc etiam salvo et a dictis domino abbati et ejus conventu ac nobis adjecto in premissis quandocumque continget aliquem dicti monasterii sancti Bavonis monachum decedere et hoc nobis innotescat, quod quilibet ex nobis sacerdos in remedium anime dicti decedentis unam missam, que celebrari solet pro defunctis, celebrabit; hoc etiam apposito et adjecto in premissis tam a dictis domino abbate et ejus conventu quam a nobis, per nos terras aliquas alias a premissis, in quibus dictis domino abbati et ejus conventui competit jus percipiendi fructus decimarum ex eis provenientes, titulo emptionis vel mutationis, donationis inter vivos vel causa mortis, sive elemosine aut in ultima voluntate vel alio quocumque titulo nobis de cetero non acquiremus sine eorum licentia speciali, salvo etiam presbiteri loci jure suo parochiali ac etiam aliis alio quocumque jure alieno. Et etiam dicti dominus abbas et ejus conventus promiserunt, se habituros ratum et gratum omnia et singula nobis a reverendis patribus et dominis venerabilibus Tornacensibus episcopis, qui nunc est et qui erunt in futurum, in capella fundanda, cymiterio habendo, campana pendenda et pulsanda ac aliis dicti claustri necessariis per eorum gratiam concedendis.

Nos, prior et conventus fratrum predictorum, omnia et singula premissa per regulam nostri ordinis in bona fide et verbo veritatis firmiter et inviolabiliter observare promittimus, et nos contra ea vel eorum aliqua aliquibus arte, medio vel ingenio non venturos in futurum nos et successores nostros et omnia bona nostra mobilia et immobilia presentia et futura quoad hec efficaciter obligantes, et quoad premissa etiam et singula firmiter et inviolabiliter observanda renunciamus expresse omni juris auxilio scripti et non scripti, canonici et civilis, exceptioni doli, mali, vis, metus, fraudis, deceptionis, coactionis, exceptioni rei ita non geste sive non habite, omni usui, consuetudini et statuto introductis seu in posterum introducendis et omnibus privilegiis, gratiis et indulgentiis, a quocumque prelato, judice vel principe concessis vel concedendis, illis tamen de quibus superius mentio habetur, a dominis epis-

copis Tornacensibus impetrandis et dumtaxat exceptis, actioni in factum, juri dicenti generalem renunciationem non valere et omnibus aliis exceptionibus et rationibus, per que presens instrumentum infringi posset aut amittere roboris firmitatem.

Que omnia et singula nos frater Theodericus, prior provincialis dicti ordinis sancti Willemmi per sententiam propter dicti ordinis communem utilitatem rata et grata habemus, et prout nostro incumbit officio, confirmamus, et ut ea in perpetuum robur optineant firmiter, sigillum nostre provincialitatis una cum sigillis prioris et conventus fratrum predictorum presentibus duximus apponendum.

Datum anno Domini millesimo trecentesimo quarto, feria quarta post Dominicam qua cantatur Reminiscere.

Origineel perkament met drie afhangende zegels in groene was.
Staatsarchief Gent — abdij St. Baafs, fonds van Lokeren.

COMPTES RENDUS

Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis, publié par **Arnold Fayen.** Gand, F. Meyer-Van Loo, 1906. In-8°, XII-309 p.

Door toedoen van het stedelijk bestuur van Gent wordt eene verzameling in 't licht gegeven van de oudste bronnen betrekkelijk de geschiedenis van deze stad, waarvan de titel is : *Cartulaire de la ville de Gand.* (Oorkondenboek der stad Gent). In een *eerste reeks* is verschenen : *Comptes de la ville et des baillis de Gand.* 1280-1336. (Gentsche stads- en baljuwsrekeningen. 1280-1336) uitgegeven door J. Vuylsteke. Gent. 1900. 8°. De *tweede reeks : Chartes et documents,* zal de eigenlijke oorkonden behelzen en wordt geopend met het werk dat hier besproken wordt.

De *Liber traditionum* is een verzameling van begiftingen gedaan aan de Sint-Pietersabdij te Gent sedert haar ontstaan (VIIe eeuw) tot thalven de XIe eeuw. Dit is het werk van éénen schrijver, waarschijnlijk een monnik uit de abdij, opgesteld thalven de XIe eeuw, naar een oorspronkelijk stuk, dat dagteekent uit het begin der X^e eeuw en waarvan nog een fragment bewaard is. De verzameling werd naderhand voortgezet door verschillende schrijvers tot de XIIe eeuw; daarna werden tal van oorkonden ingelascht en bijgevoegd uit de XIIIe eeuw. Het geheel is een ordelooze mengeling van stukken allerhande : kloosterkronijk, keizerlijke diplomata, gravelijke charten, akten van bijzonderen, lijsten van censplichtigen, enz.

De *Liber traditionum* zelf, alsmede een aantal van de andere oorkonden werden in 't licht gegeven door Kan. F. Van de Putte in zijn *Annales abbatiae S. Petri Blandiniensis,* Gent, 1842, onder den titel *Historia et privilegia Sancti Petri Bland.* Het fragment uit de X^e eeuw werd insgelijks door hem uitgegeven in *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre Occidentale.* Pièces justificatives (Annales de

la Soc. d'Emul. t. III. bl. 200-219). 't Is uit deze uitgave van Van de Putte dat Van Lokeren een groot getal oorkonden heeft overgedrukt in *Chartes et documents de l'abbaye de S.-Pierre à Gand* (630-1599). Gent, 1868-70, 2 dl. 4°; en Holder-Hegger de eerste bladzijden van den *Liber traditionum* in *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*. pars II, (1888) bl. 622-24.

Echter liet de uitgave van Kan. F. Van de Putte veel te wenschen over; vele woorden en zinnen immers zijn mislezen of misschreven of weggelaten geworden; ook kon zij niet met vertrouwen geraadpleegd en benuttigd worden. In 1895 werd door M. Pirenne de aandacht gevestigd op al het gebrekkelijke van deze uitgave. Zie *Note sur un manuscrit de l'abbaye S.-Pierre de Gand* (Bull. Comm. Roy. d'Hist. 1895, bl. 107 en 158). Sinds zijn eenige oorkonden opnieuw grondig onderzocht geworden door M. Van den Haute, *Note sur quelques chartes de Saint-Pierre* (CRHBull. 1902, bl. 411).

Aldus bleek hoe een nieuwe uitgave wenschelijk, ja noodig was. M. A. Fayen heeft de taak op zich genomen en er zich met de grootste zorg van gekweten. Het werk nochtans ging niet zonder moeilijkheden gepaard. Het uit te geven Hs. is samengesteld uit allerhande gegevens ordeloos ondereengeworpen en bevat vele onnauwkeurigheden, 't zij in 't ontleden der oorspronkelijke stukken, 't zij in 't overschrijven van namen en woordvormen, 't zij in 't opgeven van jaar- en dagteekening. M. F. is het Hs. niet slaafs gaan overschrijven; hij heeft de verschillende oorkonden volgens tijdsorde gerangschikt; en al de onnauwkeurigheden in het Hs. heeft hij zorgvuldig aangestipt en, waar het mogelijk was, verbeterd in de opgave van de varianten en de verklarende aanmerkingen onderaan de bladzijden. Dank zij M. F. bezitten we eindelijk een bezorgde en gemakkelijke uitgave van een oorkonde, die om haar inhoud een onzer belangrijkste geschiedgronden is.

Belangrijk vooreerst voor de geschiedenis van de Sint-Pietersabdij zelf, van haar inwendige inrichting en haar huishoudelijke ontwikkeling. Vgl. Ch. Vanden Haute, *Etude de la formation du domaine de St-Pierre* (Annales de la Société d'Hist. et d'Arch. de Gand, 1905).

Belangrijk vooral voor de kennis van den huishoudelijken en maatschappelijken toestand van Vlaanderen in de IX°, X° en XI° eeuw. Wij herinneren hier aan de zóo merkweerdige studie van M. VdKindere over de vrijheid en den eigendom in Vlaanderen tijdens deze eeuwen. (Ac. roy. de Belg. Bull. 1906, bl. 151-179). Zie AnÉm. t. LVI, bl. 349.

Belangrijk ook voor de plaats- en plaatsnamenkunde. Dit blijkt

alreeds uit de eerste bladzijden (1-49) waar de tekst van het tiendeeuwsch fragment tegenover dezen van het latere Hs. gedrukt staat. Men kan er nagaan welke wijzigingen de plaatsnamen ondergaan hebben in een verloop van een goê eeuw; en, iets dat van belang is voor de studie der oude *pagi* alhier, 't is dat de aanwijzing: *pagus Tornacensis, Tornacensis seu Curtracensis* meestal vervangen wordt door *pagus Gandensis*. De plaatsnamen die in het boek voorkomen zijn alphabetisch gerangschikt in de *Index nominum et locorum*, met, telkens het mogelijk was, de aanduiding van de ligging en den huidigen naam die aan den ouden vorm beantwoorden. Wie weet hoe moeilijk het is in vele gevallen dit met zekerheid vast te stellen en hoe daarvoor telkens eene bijzondere studie zou vereischt zijn, zal er niet over verwonderd zijn dat M. F. zich over 't algemeen tevreden houdt met wat hij bij anderen en voornaamlijk bij Piot gevonden heeft. Blijkbaar echter heeft hij het werk van A. De Vlaminck niet geraadpleegd, te weten: *La Ménapie et la Flandre* (Annales de l'Acad. d'Archéol. 1878, bl. 357-608). En dit is jammer. Immers meer dan eens hebben wij kunnen bestatigen dat De Vlaminck op vele plaatsen te verkiezen is boven Piot. Gebeurt het niet dat soms enkel gesteund wordt op een mindere of meerdere gelijkenis tusschen den naamvorm van plaatsen in oude oorkonden vermeld en ergens een hedendaagschen plaatsnaam, zonder genoegzaam in aanmerking te nemen én de aangeduide ligging, én de verschillende gedaanten waaronder in vroegere eeuwen de hedendaagsche plaatsnaam voorkomt? Daarom betwijfelen wij of het aan te nemen is bijv. dat *Culingahem prope fluvia Legis* (bl. 34-35) Coyghem beduidt; dat *Bacceningahem* (bl. 22-23) *prope fluvia Scalde* zou te zoeken zijn bij Deynze; dat *Talinghem* (bl. 66) vermeld als gelegen, met andere eigendommen als Desselghem, Tieghem, Beveren a/ Leye, Beveren-bij-Audenaerde, *in pago Curtracensi*, zou zijn Tateghem, dép. Pas-de-Calais, Fr.; dat *Meskem* = Meessen, *Thuringehem* = Drongen, daar de oude benaming van deze plaatsen steeds was: Mecines, Mecinencis; Trunchinium, Truncinium, Truncinas, en de nu gebruikte Dietsche naam betrekkelijk jong is. Ook is hetgeen A. De Vlaminck (*op. cit.*) voorstelt, volgens ons bescheiden oordeel, verkieslijker. Nog iets: *Sando* (bl. 144) is niet de Zandpolder in 't land van Cassand, maar Zande, in Hulsterambacht, alwaar de Duinenabdij bezittingen had. Wij willen in niets de verdiensten van M. F.'s uitgave verminderen; wij wilden enkel aantoonen dat M. F. best een vraagteeken had geplaatst nevens de plaatsnamen, die niet met zekerheid vastgesteld zijn; tevens, wilden we er op wijzen dat niet *al* de plaats-

aanduidingen door hem opgegeven, zonder verder onderzoek over te nemen zijn.

Ten slotte zij gezegd dat de *Lib. Trad.* ook in opzicht van Dietsche taalkunde van zeker belang is. Dit getuigt de lijst van woorden, waarvan, volgens M. F. de schrijfwijze ongewoon of de juiste beteekenis niet bekend is. Ons dunkt, eenerzijds dat deze lijst merkelijk mocht uitgebreid worden, anderzijds dat voor zekere woorden in de lijst aangehaald, als : *aker*, *havot*, *viertel*... noch de vorm ongewoon, noch de beteekenis onbekend is.

E. Van Cappel.

L. Willems. *Notes sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins*. GOGBull. 1906, t. XIV, p. 253-285.

Nous avons analysé l'an dernier (AnÉm. 1906, p. 304-305), le mémoire de M. Fris sur *les Blavotins et les Ingherkins*. Voici que M. Willems reprend cette même étude. Bien que les notes de M. W. n'infirment pas essentiellement les conclusions de M. Fr., elles permettent de rectifier quelques erreurs secondaires et contiennent des hypothèses qui méritent d'être prises en considération. L'épisode en question, quoiqu'en lui-même peu important pour l'histoire générale de la Flandre, n'en est pas moins fort intéressant à plus d'un point de vue. Aussi, nous permettons-nous d'insister un peu longuement sur certaines opinions émises par M. W.

Les *Notes* se rapportent d'abord au côté historique, puis au côté philologique de la question.

Dans l'examen de ce qu'il appelle la légende philologique, M. Fr. était arrivé à la conclusion que toutes les interprétations étymologiques des noms Blauvoet et Ingerik sont fantaisistes et doivent être écartées. Ce sont tout simplement, d'après lui, les noms de deux familles du pays qui furent adoptés dans la suite par les partisans des deux lignages. Quant au terme *Isengrin*, c'est encore un nom propre, très répandu au moyen âge, et comme dénomination de la faction adversaire des Blauvoets, il ne serait qu'une déformation due à la confusion avec le nom Ingrekin.

Écoutons maintenant M. W. *Blauvoet* et *Ingrekin* sont deux noms propres ; pour Blauvoet il n'y a pas de doute, car il apparaît fréquemment dans les chartes de l'époque, et bien qu'aucun Ingrekin ne se

trouve mentionné ni dans les chroniques, ni dans les chartes, il se pourrait cependant qu'un individu de ce nom ait existé lors de troubles précédents et ait joué alors un rôle important. Mais est-ce à dire qu'il s'agit d'une lutte entre deux chefs-lignages : les Blauvoets et les Ingrekins ? Lambert d'Ardres, qui fut strictement contemporain des événements, parle longuement des *Blauvoets* et ne mentionne pas les *Ingrekins*, ce qui serait tout au moins fort bizarre, s'il s'agissait d'une lutte entre deux lignages. De plus, dans aucune des sources de 1201 à 1205, nous ne trouvons une mention d'un membre des familles *Blauvoet* ou *Ingrekins*. Reste enfin la grande difficulté : l'emploi du nom *Isengrin*. L'hypothèse d'une graphie vicieuse dans un manuscrit est inacceptable. Il n'est guère probable non plus qu'il y ait eu deux familles différentes dans le métier de Furnes qui auraient toutes deux donné leur nom à une même faction. D'ailleurs au XIIe siècle. ce nom n'était plus employé comme nom propre de personne. Il l'était au IXe et au Xe siècles. Mais le sens de ce mot s'est modifié dans la suite. Dans les cloîtres de cette époque, il y avait à, côté du moine intellectuel, le moine ignorant et grossier, appelé dans les écrits monacaux du temps : lupus monachus. Puis on est allé plus loin ; on a personnifié le loup-moine et on lui a donné le nom d'homme : *Isengrin*. De même l'antagoniste d'Isengrin a été appelé *Renard* (= nom d'homme *Renier*). Ainsi, le nom d'Isengrin devint de plus en plus populaire, non plus comme nom d'homme, mais comme sobriquet, désignant le type imbécile et glouton. C'est comme tel et à partir de cette date que le loup-Isengrin apparaît dans les œuvres latines et dans le *Roman du Renard*. Ainsi se comprend comment les adversaires des *Ingrekins* auront méchamment estropié le nom de leurs ennemis : ceux-ci seront devenus les *Isengrins*.

M. W. essaie de prouver, mais avec beaucoup moins de succès, que le mot *Blauvoet*, comme nom de faction, serait également un sobriquet. D'abord, il montre définitivement que le Blauvoet n'est par l'épervier de mer, comme le croyait Kervyn, qui y voyait une allusion à l'ancienne vie de pirate des Kerls Saxons, mais le faucon lanier qui a réellement les pieds bleus. Or, dans le vieux français, un lanier veut dire un lâche. Il est vrai qu'on ne trouve pas en flamand d'exemples du terme Blauvoet employé dans le même sens. Mais, il se pourrait que les Ingrekins, connaissant le caractère lâche du lanier, aient choisi entre les noms des diverses familles hostiles, un nom qui prêtât à un double sens, pour en faire la dénomination de la faction adverse.

Nous souscrivons à l'opinion de M. W. d'après laquelle les noms Ingrekin et Blauvoet sont proprement deux noms de familles; mais, comme noms de factions, Isengrin et Blauvoet sont de vrais sobriquets. M. W. l'a bien montré pour *Isengrin*. Quant au terme Blauvoet, il n'était pas nécessaire de chercher dans le vieux français l'emploi et l'interprétation de ce sobriquet. En effet, il n'est pas douteux que, au XIIIe siècle, le mot Blauvoet fut employé comme sobriquet en flamand. Cela ressort d'un passage de *Jan Van Heelu, Rymkronyk* (éd. Willems) où (v. 5184 et suiv.) il est fait allusion à certaines chansons composées à l'occasion de la bataille de Worringen et dans lesquelles Jean de Brabant et ses hommes sont comparés à un coq avec ses poulets, et leurs adversaires à des faucons et des *blauvoeten*. Cf. G. Kalff. *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde*. I. Groningen. 1906. bl. 225. Rappelons à ce propos qu'il était d'usage, déjà au XIIe siècle, de composer des poésies et des chansons satiriques à l'occasion d'événements, et notamment de luttes et de combats, où la peuple avait une part active. Serait-il donc téméraire de croire que, lors de la lutte éminemment populaire dont il s'agit ici, l'une ou l'autre chanson ait donné naissance à l'application et contribué à la diffusion de deux sobriquets Isengrin et Blauvoet, comme noms des deux factions adverses? Cf. G. Kalff. loc. cit. p. 223 ss.

Les *Notes* relatives à la partie historique de la question sont d'intérêt plutôt secondaire et laissent intacte la substance du travail de M. Fr. Notons cependant les observations de M. W. concernant le début de la lutte. M. Fr. en place la première manifestation sous le règne de Philippe d'Alsace. Il est vrai que De But la mentionne déjà à l'année 1143. Mais M. Fr. n'admet pas le renseignement fourni par De But, parce que celui-ci y cite Gertrude de Saxe, et parle d'une *pax* ou *keure*, qui aurait mis fin aux troubles en 1143. Or, Gertrude était morte en 1113 et la keure en question doit être ramenée à l'année 1109... M. W. fait observer que De But ici n'a fait que résumer fort imparfaitement un texte antérieur, que M. Fr. n'a pas consulté, à savoir: le *Chronodromon* de Brandon. Or, Brandon signale des troubles à Furnes et une *pax* en 1144. Donc l'erreur de De But ne serait que partielle, ou plutôt ce serait une confusion. Il y a eu une *pax* donnée en 1109 par Gertrude aux Furnois. Elle serait même la plus ancienne de toutes les keures de la Flandre. (Warnkœnig-Gheldolf, II, 310). Mais pourquoi n'y aurait-il pas eu une seconde *pax* ou keure en 1144?

Sans vouloir prendre position dans le débat, nous ferons cependant remarquer qu'aux temps de la reine Mathilde (1201), la lutte, — si

réellement elle fut une lutte de deux lignages — n'avait plus un caractère purement privé et familial. Il faudrait donc en reporter l'origine à une époque antérieure. Et de fait, Guillaume le Breton († post 1214) dit dans sa *Phillippis*, à propos de la campagne de 1184 de Philippe d'Alsace contre la France, que Blauvoets et Isengrins firent momentanément trève à leur *rixa vetusta* pour prendre part à la guerre. Les mots *rixa vetusta* ne peuvent-ils pas faire allusion aux troubles de 1144 racontés par Brandon?

La solution de cette difficulté deviendrait facile, si le récit de Brandon avait la valeur qu'y attache M. W. C'est précisément ce point délicat qui a donné lieu à une discussion assez vive et en tout cas suggestive entre M. Fr. et M. W. (voir GOGBull. 1906, p. 285-290).

M. Fr. s'obstine à rejeter la plupart des remarques de M. W. parce qu'elles sont basées sur le *Chronodromon*, qui n'est qu'une compilation récente. Il veut s'en tenir « à la plus rigoureuse méthode historique: celle qui consiste dans l'unique emploi des sources contemporaines des événements, à l'exclusion formelle, absolue de toutes les autres. » (¹)

M. W. soutient que le récit de Brandon relatif à la lutte des Blauvoets est une source du plus haut intérêt. Il est parvenu à rectifier en plusieurs endroits au moyen de Brandon, la *Continuatio Bergensis* et même *Guillaume d'Andres*, dont nous n'avons que des manuscrits relativement récents. Brandon aura donc eu à sa disposition la même source que la *Contin. Berg.* et l'aura copiée plus fidèlement, ou peut-être se sera-t-il servi d'une source inconnue au moine de Bergues; de même, il aura vu un manuscrit de Guill. d'Andres plus ancien et plus correct. Ensuite, il a fort probablement puisé dans des annales ou annotations de son monastère des Dunes, situé dans la région où se sont déroulés les événements.

(¹) Etrange méthode! De même qu'il n'est pas permis d'admettre *a priori* l'autorité d'un document postérieur aux faits, ainsi rien n'autorise à la rejeter sans examen préalable, car des témoignages même relativement récents peuvent avoir puisé à des sources contemporaines de grande valeur. Pareille affirmation venant de la part de M. Fris étonne; assurément, elle lui a échappé dans un moment d'excitation. Aussi — comme c'était à prévoir — y est-il revenu dans la suite. Dans un article sur le même sujet « *Kerels* en *Blauvoeten* », paru dans la revue « *Vlaanderen* », nº de Novembre, 1906, il adopte l'opinion de M. Willems, touchant la valeur historique du texte de Brandon et a modifié dans ce sens plusieurs points de sa première étude.

Les études de M. Fr. et de M. W. ont jeté une vive lumière sur cet épisode de notre histoire, si compliqué et jusqu'ici bien peu connu. Si elles n'ont pas résolu définitivement toutes les questions, p. ex. le vrai caractère de la lutte, la signification des mots Ingherik, Isengrin, Blauvoet, elles ont le mérite d'avoir dégagé ce qui est dû à l'imagination des chroniqueurs de ce qui est strictement historique.

E. VAN CAPPEL.

G. Espinas et **H. Pirenne.** *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre. Ire partie. Des origines à l'époque Bourguignonne. T. I. Aire-sur-Lys-Courtrai.* Bruxelles, 1906.

Cette importante publication entreprise sous les auspices de la Commission Royale d'Histoire nous offre le tableau réel des diverses phases parcourues par la draperie dans nos contrées. M. Pirenne, dans son *Histoire de Belgique,* avait écrit que c'était « pour la Flandre une rare fortune que de posséder une industrie indigène au moment même où elle est devenue l'entrepôt des marchandises expédiées d'Italie, d'Allemagne et de France vers l'Angleterre ». La prospérité du pays était en effet intimement liée à l'industrie de la laine : déjà la population frisonne du littoral, sous la période carolingienne s'occupait de l'apprêtage des draps, qui se répandit, dans le cours des siècles suivants, en toute la Flandre, pour arriver à son apogée, à l'époque où la ville de Bruges devint le siège de la Hanse [1]. Mettre au jour tous les documents concernant la corporation des drapiers et de tous les métiers qui en dépendaient, c'est faire revivre cette période de splendeur, montrer l'efflorescence de cette industrie, son organisation, les luttes engendrées par la concurrence du plat pays contre les villes, et sa décadence progressive à la suite des insurrections communales et de l'émigration des ouvriers vers l'Angleterre. Nuls mieux que MM. Pirenne et Espinas, déjà connus par leurs publications antérieures concernant ce sujet, ne pouvaient s'attacher à ce travail capital.

Dès l'introduction les auteurs indiquent le mode de publication des

---

[1] H. PIRENNE, *Histoire de Belgique,* Bruxelles, 1900, t. I, p. 163 ss.

documents contenus dans cet intéressant recueil. La Flandre tout entière, telle qu'elle existait avant Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel, a été le but de leurs investigations ; car il n'était pas possible d'étudier cette question sans les nombreuses sources d'archives conservées dans les villes d'Arras, Douai et S[t]-Omer, où la draperie florissait du XII[e] au XIV[e] siècle. Vu le but poursuivi, qui est celui d'éclairer l'industrie du pays, tant au point de vue économique qu'au point de vue social, il a fallu faire un choix dans ces documents et se borner aux règlements, aux pièces concernant la technique, le salaire, la juridiction industrielle, la vie corporative des artisans et leurs rapports avec le pouvoir. Si, pour la première période, qui va jusqu'au règne des Ducs de Bourgogne, on a été plus large et qu'on a publié tous les documents *in extenso* à cause de leur importance, pour les siècles suivants il a paru nécessaire de limiter le nombre des pièces reproduites en entier et de ne donner qu'une analyse sommaire des autres.

Ces restrictions admises, les actes concernant la draperie ont été publiés dans l'ordre alphabétique des villes où s'exerçait ce métier, pour éviter l'arbitraire d'une classification régionale et d'une division fondée sur les divers procédés de fabrication. Ils concernent Aire-sur-Lys, Alost, Audenarde, Axel, Bergues-S[t]-Winnoc, Béthune, Bousbecque, Bruges, Cassel, Comines et Courtrai.

Dans toutes ces villes la draperie a une origine très ancienne. Les mentions les plus reculées se rapportent à Alost, Arras, Béthune et Courtrai. Le tonlieu d'Alost contient des rubriques par rapport à cette industrie de 1185 à 1190. Dans la seconde ville ce métier était florissant déjà en 1177. A Bethune les bans remontent à 1279 et à Courtrai Jeanne de Constantinople, en 1224, exempta des tailles les 50 premiers étrangers, qui viendraient se fixer dans ses murs pour y travailler la laine. En 1348 Louis de Male approuva les usages du métier des foulons de Courtrai et en 1362 il adressa aux habitants des lettres intéressantes sur le filage de la laine. Philippe-le-Hardi modifia en 1390 l'ordonnance de son prédecesseur sur le salaire des foulons, et en 1401 il rétablit le règlement de la Halle aux draps tel qu'il avait existé avant l'incendie de la ville survenu en 1382. Aux archives de Courtrai est conservé le « *register der neeringe van de draperie te Cortryk* ». C'est le plus ancien recueil de cette espèce ; il renferme : 1° des sentences depuis 1367 jusqu'à 1480 ; 2° la nomenclature des doyens, vinders et francs drapiers depuis 1366 jusqu'en 1436.

Dans les autres villes les documents s'échelonnent durant tout le XIV[e] siècle. Voici quelques notes à cet égard.

Deux actes, uniques en leur genre, se rapportent à Aire-sur-Lys : c'est d'abord l'autorisation, donnée le 15 août 1355 par le gouverneur du comté d'Artois, d'établir des cloches pour annoncer les heures de travail des gens de métier et notamment des ouvriers de la draperie. Plus tard, c'est la concession à bail d'un moulin à foulon par le comté d'Artois le 2 août 1377.

Ardembourg, ville déchue aujourd'hui, avait en 1347 un règlement relatif à l'achat des draps, qui lui avait été accordé par le Comptoir Hanséatique de Bruges. Malheureusement la prospérité ne fut pas longue et disparut après le pillage de cette place par les Gantois en 1382.

Un intéressant conflit s'éleva entre Arques et les villes champêtres des bailliage, banlieue et châtellenie de St-Omer. Le 8 mars 1325, Mahaut d'Artois avait ordonné à son bailli de St-Omer, sur la plainte des métiers de la draperie de cette ville, d'interdire dans l'étendue de la châtellenie et du bailliage l'industrie drapière faisant concurrence à la draperie urbaine. En vertu de ce mandement, le bailli, accompagné des échevins et des maîtres des drapiers s'emparèrent de toutes les étoffes des drapiers forains et confisquèrent tous leurs instruments, qu'ils brulèrent au marché au fil de St-Omer. L'industrie de cette région fut momentanément détruite, mais en 1553, l'abbé de St-Bertin fit une plainte, à la suite de laquelle on nomma des arbitres pour fixer le nombre d'ateliers tolérés en dehors de la ville. Cet acte coïncida avec une enquête faite en Flandre sur la contrefaçon des draps et un accord au sujet des étoffes fabriquées à Arques, en 1362. Le résultat de la convention fut de courte durée ; et deux ans plus tard Marguerite d'Artois interdit de nouveau la draperie dans la châtellenie. Le conflit n'était pas encore terminé en 1373. Les parties finirent par être ajournées devant le parlement à Paris en 1377, par Charles V, roi de France. Sous le règne de son successeur, un nouvel accord fut conclu et homologué par le parlement susdit, en 1385 : amende honorable envers l'abbé et le monastère de St-Bertin fut exigée de la ville de St-Omer pour l'expédition de 1325, et des mesures furent prises pour éviter à l'avenir la contrefaçon par les habitants d'Arques des draps de la ville de St-Omer.

Des difficultés du même genre surgirent entre les villes de Comines et d'Ypres. Le travail des tisserands avait été organisé dans la première ville en 1359 par Hellin de Comines. Les Yprois en eurent de l'ombrage et interdirent la fabrication des draps par leurs rivaux, mais ceux-ci obtinrent en 1362 de Jean-le-Bon, roi de France, le privilège d'exercer

la draperie telle qu'ils l'avaient faite avant le conflit avec la ville d'Ypres et ils firent signifier à cette dernière le vidimus de la charte royale. Les Yprois la déclarèrent subreptice et exigèrent la convocation des parties en cause. La lutte parut finir à la suite d'une renonciation à ses droits faite par la ville de Comines; seulement celle-ci obtint une confirmation du privilège incriminé, arrachée à Charles V, ce qui remit tout en état.

A Audenarde une partie des documents fut détruite au XI[e] siècle. Il n'existe plus que le *keurbock*, très intéressant, qui contient les ordonnances en vigueur de 1338 à 1406, où se retrouve une influence gantoise très visible. Il existait dans cette ville une congrégation de frères Bogards affiliée au métier des tisserands. A Bergues-S[t]-Winnoc nous constatons un fait analogue, c'est la présence des dames grandes drapières, mentionnées dans le règlement du Béguinage et qui s'occupaient de cette industrie, comme les Bogards de la tisseranderie à Audenarde et à Bruges. Les Béguines d'Alost fabriquaient également des draps. Elles étaient franches de taille, quant aux draps faits pour leur propre usage, mais non quant à ceux qu'elles mettaient en vente.

La draperie fut autorisée à Axel par Louis de Male, en 1355, pour relever cette ville des suites d'un incendie.

Enfin deux documents de 1352 et de 1370 concernent Bousbecque et Wervick ainsi que le conflit qui s'éleva entre ces deux localités par rapport au scellage des draps, octroyé par Eustache de Ribemont, gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Tournaisis, à la dame de Bousbecque.

S'il est facile, par les détails qui précèdent, de concevoir l'importance et l'extension de la draperie en Flandre, il n'est pas aussi facile d'y suivre les modifications qu'elle a subies. Pour cela, il est nécessaire de posséder pour une seule et même localité des documents se suivant de très près et embrassant toute l'activité de la corporation pendant un laps de temps assez long.

Sous ce rapport Bruges tient une place très considérable dans le volume qui nous occupe. Les archives communales si riches de cette ville ont été amplement mises à contribution, et nous nous trouvons devant une série de règlements et d'actes de tout genre, dont l'intérêt n'échappera à personne. Il suffira de citer : la Keure de la sayetterie de 1277 (1); celle concernant les salaires, les fils et l'ourdissage de la

(1) Les rubriques se rapportent aux : *dinnen sayen, wulres, wilscerrers, raemscerrers, waerwers, dicken sayenvulres, sayen van Ghistelle.*

rame en 1282; la Keure générale de 1284; le règlement sur l'étalage de 1285; la Keure générale de 1294; une ordonnance se rapportant à la vente des draps et sayes à la vieille Halle en 1298; celle des foulons et des tondeurs de 1303; le règlement relatif à l'emploi du feu pour le séchage de la garance et la teinture au XIV[e] siècle, les restrictions portées à la draperie foraine au profit de la draperie urbaine sous Louis de Nevers, etc., etc. Les règlements promulgués en 1277 et 1282 et remaniés en 1284 et 1294, ont été élaborés après une enquête dans les villes voisines, et reflètent par conséquent la législation de toute la région au point de vue industriel. Il existe toutefois une lacune au point de vue commercial; elle est due à la disparition de plusieurs registres notamment le *Boek vander ouder Halle*, mentionné en 1333; le *Loodboek vander ouder Halle* de 1334, les *twee boeken vander draperie* de 1336 et le *Keurboek van beder Hallen* de 1340.

Qu'il nous soit permis, en finissant le compte rendu de l'ouvrage de MM. E. et P. d'ajouter une ou deux remarques concernant la draperie dans la ville de Bruges. Parmi les titres ayant appartenu à cette puissante corporation, il existe aux archives de l'Etat à Bruges un intéressant inventaire des documents qui étaient en sa possession et qui fut exécuté en 1648 (¹). Si beaucoup d'actes, qui y sont renseignés, existent encore, il en est quelques-uns d'un grand intérêt dont il ne reste plus qu'une mention dans le dit inventaire. C'est ainsi, qu'outre la charte de Louis de Nevers, publiée sous le n° 158, datée du 20 juin 1322 et défendant l'établissement des métiers à tisser dans la châtellenie de Bruges : « *interdicerende getauwen te houden binnen de casselrye van Brugghe* », nous y trouvons un important privilège du même prince en date du 28 novembre 1345, interdisant en outre la vente des draps dans cette juridiction : « *dat men nimmermeer en mach houden marct van laekenen, noch snede van lakenen nochte draperye int vrye* ». Parmi les autres documents nous trouvons la donation par Ghydeman Hamer, en date du 2 mars 1345 de la « *Sint Jacobshuuse,* » qui servait d'hospice aux tisserands et où s'élevait en 1371 une chapelle avec clocher. Il y est également fait mention de divers terriers dressés au XIV[e] siècle et concernant les biens dudit hospice. Deux de ces terriers existent encore aujourd'hui et sont conservés également aux archives de l'Etat, le premier dans la *Collection des chartes mélangées* n° bl. 651, le second dans la collection des *Découvertes*

(¹) Archives de l'Etat à Bruges. *Découvertes* n° 223.

nº 262. Outre la nomenclature des biens de cette institution, ils nous renseignent les noms de divers doyens des tisserands à cette époque.

L'inventaire susdit contient l'analyse sommaire de la plupart des pièces ayant rapport à la corporation Brugeoise, publiées par MM. E. et P., pour la période qu'ils ont étudiée dans le présent volume. Il renferme une série non moins importante, ayant trait au XVIe et XVIIe siècle, et mériterait de ce chef d'être mis au jour dans la suite de la publication du recueil des documents relatifs à l'histoire de l'industrie de la draperie en Flandre.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

Charles Terlinden. *Guillaume I, roi des Pays-Bas, et l'Église Catholique en Belgique.* 1814-1830. Bruxelles, Dewit, 1906. T. I, La lutte entre l'Église et l'État, xxi-528 p. T. II, Le Concordat, 470 p. Fr. 10.

La publication du livre de M. Terlinden, fut un événement pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des causes qui ont amené la révolution de 1830. Jusqu'ici, pour étudier cette période, nous n'avions guère que les ouvrages de MM. de Gerlache, de Bavay, Thonissen, Juste, contemporains et acteurs de la lutte contre le régime hollandais. L'ouvrage de M. Terlinden est écrit presque entièrement sur des sources d'archives et met au jour un grand nombre de documents nouveaux.

L'auteur a eu la bonne fortune de voir s'ouvrir devant lui les archives, jusqu'alors strictement fermées, de la Secrétairerie d'État et de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires au Vatican ; il a pu prendre connaissance de la correspondance et des rapports des divers délégués du Saint-Siège dans les Pays-Bas, et des notes échangées entre les cardinaux secrétaires d'État et les ambassadeurs du roi de Hollande. Aux mêmes archives, il a pu consulter des rapports envoyés par certains catholiques des Pays-Bas au Saint-Siège, surtout ceux d'un ecclésiastique de Gand qui sont souvent cités par M. Terlinden ; celui-ci croit pouvoir affirmer grâce à des rapprochements d'écritures, que plusieurs de ces rapports sont du secrétaire de l'évêché de Gand, le chanoine Boussen,

le futur évêque de Bruges. Aux archives de l'archevêché de Malines l'auteur a pu consulter les papiers du vicariat de Huleu, et de Forgeur, ainsi que ceux du prince de Méan. Aux archives de la Cour d'appel de Bruxelles, il a pu prendre communication du dossier relatif aux procès du prince de Broglie.

Vers la fin de 1813, après les défaites de Napoléon en Allemagne, et alors qu'on pouvait prévoir le démembrement de son empire, quel était le régime politique désiré par les Belges? Ceux-ci, et particulièrement les catholiques des Flandres, appelaient de leurs vœux le retour de la maison d'Autriche et le rétablissement des « anciens droits et coutumes des provinces belgiques ». Mais la diplomatie européenne en avait décidé autrement, et la Belgique fut réunie à la Hollande: il fallait une barrière capable d'arrêter les armées françaises.

A l'avènement de Guillaume, la situation des catholiques belges était fort troublée; la discorde règnait dans tous les diocèses. N'ayant pu obtenir leurs bulles, retenues par Napoléon, de Pradt et Lejeas n'avaient pu prendre possession des sièges épiscopaux de Malines et de Liège. Les évêques de Tournai et de Gand avaient, sous les menaces de Napoléon, donné leur démission. Seul l'évêque de Namur, Mgr. Pisani de la Gaule, était encore en fonction. L'arrivée des alliés permit à Mgr. de Broglie de reprendre l'administration de son diocèse de Gand, et l'intrus nommé par Napoléon, l'abbé de la Brue de Saint-Bauzile, que certains chanoines avaient élu vicaire capitulaire, se hâta de se réfugier en France. Mgr. Hirn put de même reprendre possession du siège épiscopal de Tournai; de Pradt et Lejeas se retirèrent munis d'une pension.

Deux sièges épicopaux, Malines et Liége, restaient vacants; mais à qui appartenait le droit de nommer les évêques? Le roi Guillaume, s'appuyant sur le concordat de 1801, et sur la bulle du 12 mai 1559 par laquelle le pape Paul IV avait institué les nouveaux évêchés aux Pays-Bas, réclamait pour lui ce droit de nomination. Mais l'article 17 du concordat déclarait expressément: dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel, ne serait pas catholique « ses droits et prérogatives à la nomination aux évêchés seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention. »

Le Pape Pie VII chargea Mgr Ciamberlani, vice-supérieur des missions de Hollande, de régler les difficultés pendantes dans les Pays-Bas. L'envoyé du Saint-Siège était à peine arrivé en Belgique que le roi de Hollande, se réclamant des articles organiques, et des anciens droits régaliens, qui soumettaient au placet gouvernemental

tous les actes du Saint-Siège, le fit expulser du territoire des Pays-Bas, sous prétexte qu'il n'était pas accrédité près la Cour de La Haye. Quand Ciamberlani eut obtenu ses lettres de créances de la Cour de Rome, le roi refusa de l'accepter comme ambassadeur. Cette absence d'un représentant du Saint-Siège à la Cour de La Haye, fut une des principales causes des difficultés qui surgirent entre les catholiques et le roi des Pays-Bas. Un représentant du Pape eût pu bien souvent arrondir les angles, applanir des différends, diriger les catholiques belges et leur servir d'intermédiaire auprès du roi Guillaume. Aussi verrons-nous les rapports s'améliorer entre La Haye et Rome quand le roi eut agréé Mgr Capaccini comme internonce.

Certes, le roi Guillaume était un prince à tendances absolutistes, au caractère entier et personnel ; il voulait asservir l'Église catholique comme il dominait l'Église calviniste et il rêva même une Église belgique, indépendante du Saint-Siège. Au commencement de son règne toutefois, il n'eut pas pour l'Église catholique cette haine qu'il manifesta à son égard de 1820 à 1827. Il n'y a pas à le nier, plusieurs fois des démarches ou des résistances du clergé, et particulièrement de celui des Flandres, blessèrent profondément le caractère si entier du souverain. Mgr Capaccini raconte, dans un de ses rapports, que des catholiques refusaient au roi le droit d'avoir, dans son palais de Bruxelles, un oratoire du culte protestant.

Malgré les réclamations respectueuses que les évêques belges lui avaient fait parvenir, le roi soumit la loi fondamentale à l'avis des notables. Dès le mois de juillet 1815, le chanoine Lesurre, vicaire général de Gand, publiait sous le voile de l'anonymat une brochure dans laquelle il engageait les notables à repousser le projet de constitution, qui allait leur être soumis. Quelques jours plus tard, l'évêque de Gand publiait sur le même objet une instruction pastorale. A Bruges, l'abbé de Foere mena dans le *Spectateur belge* une vaillante campagne contre le projet de constitution. Le département de la Lys rejeta par 172 contre 32, la loi fondamentale. Mais le roi passant outre à l'opposition, décida que la loi fondamentale était bien et dûment acceptée par le pays, et la promulgua le 24 août 1815.

Un catholique pouvait-il prêter serment à une constitution proclamant la liberté des cultes, la liberté de la presse ? Le *Jugement doctrinal* signé par les évêques de Gand, de Tournai, de Namur, et par les vicaires capitulaires de Malines et de Liège, répondit qu'un catholique ne pouvait prêter ce serment. Un grand nombre de fonctionnaires belges, dociles à l'enseignement des évêques, préférèrent donner leur

démission, plutôt que de désobéir à la voix de leur conscience. A Bruges, le président du tribunal, deux substituts et trois juges résignèrent leurs fonctions. Le trouble était dans les consciences. La lutte fut particulièrement vive dans le diocèse de Gand, dont l'évêque fut accusé par le roi d'être l'instigateur de la résistance des catholiques belges.

Le Gouvernement fut d'avis que le meilleur moyen de triompher de la résistance du clergé était avant tout de lui donner, dans la personne du prince de Méan, un chef acquis à ses idées. En dépit du *Jugement doctrinal*, après une lettre explicative du roi, disant que par le serment demandé il n'entend rien exiger qui soit contraire à la conscience d'un catholique, l'ancien évêque de Liège prête le serment et est nommé par le roi archevêque de Malines. Après de longues et difficiles négociations, le Saint-Siège ratifie le choix du roi, et l'ancien prince-évêque prend possession du siège métropolitain.

Guillaume, étant parvenu à ses fins, veut alors exécuter le deuxième point de son programme: briser la résistance des catholiques belges, en leur enlevant l'évêque de Gand, qu'il regardait comme l'auteur de leur opposition. Malgré l'exemple donné par le prince de Méan, la lutte au sujet de la licéité du serment était toujours des plus vives dans le diocèse de Mgr de Broglie. Le clergé refusait d'admettre aux sacrements les personnes ayant prêté le serment et refusant de se rétracter. Plusieurs congrégations furent dissoutes et de nombreux curés privés de leur traitement par le Gouvernement.

Un nouvel incident vient tendre encore les rapports entre l'évêque de Gand et le roi. Le gouvernement avait fait demander aux ordinaires des diocèses de prescrire des prières pour le souverain. Les évêques consultèrent Rome; et comme la réponse tardait à venir, tous les évêques, sauf Mgr de Broglie, les prescrivirent. Une réponse affirmative du Saint-Siège étant parvenue en Belgique, l'évêque de Gand se hâta de se ranger à l'avis du pape et ordonna les prières publiques pour le roi dans son diocèse. Néanmoins des poursuites judiciaires furent entamées contre le prélat. Celui-ci refusant de reconnaître la compétence du magistrat civil dans des questions dogmatiques, ne comparut pas devant le juge d'instruction. Le procureur général Van der Fosse requit un mandat d'amener; l'évêque se réfugia en France et son procès se déroula devant la cour d'assises du Brabant méridional, qui le condamna par contumace à la peine de la déportation. — Cette condamnation souleva l'indignation générale des catholiques belges. Le chanoine Lesurre, vicaire général de l'évêque, fit paraître

une protestation publique contre cet arrêt inique. Le gouvernement y répondit par un arrêté d'expulsion. Le baron Goubeau prétendit que, depuis sa condamnation, l'évêque était mort civilement et que partant son siège était vacant ; il somma le chapitre de nommer des vicaires capitulaires. Le chapitre s'y refusant, le procureur général fit arrêter les vicaires généraux Goethals et Maertens et le secrétaire de l'évêché, l'abbé Boussen. Ils furent traduits vers la fin de janvier 1821, devant la cour d'assises du Brabant, comme prévenus d'avoir publié un écrit renfermant des instructions pastorales de Mgr de Broglie; mais la cour prononça, malgré un violent requisitoire de l'avocat général, l'acquittement des prévenus.

La mort de l'évêque de Gand amèna le gouvernement à atténuer ses mesures persécutrices et l'apaisement se produisit sur l'irritante question du serment à la Loi fondamentale : on le prêta dans le sens d'une simple tolérance civile. En grande partie sous l'influence de ses ministres Goubeau, Van Gobbelschroy, Van Maanen, le roi tenta, au moyen d'un concordat avec le Saint-Siège, de dominer l'Église. Des négociations furent entamées à ce sujet, entre le chevalier de Reinhold, ministre plénipotentiaire de Guillaume, et la cour romaine. Devant les prétentions du roi, qui réclamait, lui, prince protestant, le droit de nommer les évêques et le droit au placet, l'accord ne put se faire et les négociations échouèrent. C'est vers cette même époque que le roi fit préparer un projet d'arrêté, réglant l'organisation de l'Église catholique. La nomination des évêques appartenait au roi et tout rapport avec Rome leur était interdit. C'était la constitution d'une Église belgique schismatique. Cédant aux représentations d'un de ses fonctionnaires protestants, Guillaume ne voulut pas signer cet arrêté, qui eût déchaîné la guerre religieuse ouverte dans les Pays-Bas.

Le roi continua pourtant à vouloir dominer l'Église belge. Se basant sur la loi fondamentale, qui proclame que « l'enseignement est l'objet des soins constants du gouvernement », il réglementa l'enseignement primaire, proclama pour l'État le monopole de l'enseignement moyen et, dans une série d'arrêtés de 1825, il voulut régler de même l'enseignement des clercs, et exiger que nul ne pouvait être admis dans un séminaire s'il n'avait étudié la philosophie au Collège royal de Louvain. L'opposition à ces arrêtés, qui conféraient au gouvernement la haute direction des études ecclésiastiques, fut générale parmi les catholiques belges. Le prince de Méan, dont nous avons vu la condescendance envers le pouvoir, protesta, d'accord avec les vicaires capitulaires des autres diocèses, contre cette usurpation de pouvoir.

La résistance aux empiètements en matière d'éducation des clercs fut particulièrement vive dans les Flandres. La récente et savante étude de Monsieur le Chanoine De Schrevel, *Histoire du Petit Séminaire de Roulers*, est venue compléter sur ce point l'ouvrage de M. Terlinden. L'exemption du service militaire fut refusée aux clercs et le Petit Séminaire de Roulers fermé ; on se fut cru revenu aux pires jours de l'arbitraire de la domination napoléonienne. Le roi, sentant la désaffection de ses sujets catholiques augmenter à son égard, rendit, en 1829, le Collège philosophique facultatif, et bientôt après le supprima. Mais Guillaume s'était aliéné sans retour les sympathies des catholiques belges.

Pendant ces discussions au sujet de la liberté d'enseignement, la mort avait fait de nouveaux vides dans l'épiscopat belge, et l'archevêque de Malines restait seul pour remplir, dans les Pays-Bas, les fonctions épiscopales. En 1825, le comte de Celles avait ouvert de nouvelles négociations avec le Saint-Siège pour obtenir la conclusion d'un nouveau concordat. Le représentant du roi était sincère, et voulait conclure un accord honorable avec Rome ; mais il fut contrecarré dans ses négociations par le ministre Van Maanen, qui désapprouvait toute nouvelle tentative de transaction avec le Saint-Siège. Toutefois un Concordat finit par être signé, en 1827 ; mais une circulaire du ministre de l'Intérieur Van Gobbelschroy en suspendit l'exécution.

La vacance des sièges épiscopaux amenait difficultés sur difficultés. Le Saint-Siège envoya alors Mgr Capaccini dans les Pays-Bas, d'abord à titre privé, mais l'accrédita bientôt, en qualité d'internonce, à la cour de La Haye. Grâce à son habileté et à son tact, l'envoyé du Saint-Siège parvint rapidement à gagner la confiance du roi Guillaume. Il le fit renoncer à vouloir placer sur les sièges épiscopaux belges, soit des prélats allemands imbus d'idées Joséphistes, comme Mgr von Hommer, évêque de Trêves et son coadjuteur Mgr Wiltz ; soit des prêtres belges, d'une orthodoxie douteuse, comme Schrant, professeur à Gand, et Buydens, ancien doyen de Notre-Dame à Bruges, aumônier général de l'armée. L'accord put se faire enfin sur les noms d'Ondernard pour Namur, Van de Velde, ancien doyen de Lierre, pour Gand, et Van Bommel pour Liège. Ce fut aussi sur les conseils de l'internonce que le roi retira au sectaire Van Gobbelschroy la direction générale des affaires du culte catholique, pour confier cette charge à un catholique sincère, le baron de Pélichy ; ce fut lui aussi, qui décida le roi à renoncer à son Collège philosophique de Louvain.

Mais les efforts du nonce furent impuissants pour arrêter la marche des événements. Une évolution caractéristique s'était faite dans les désirs et les tendances des catholiques belges. Eux, si opposés, lors de sa promulgation, à la loi fondamentale, étaient vers 1829 les premiers à réclamer son application. La constitution en main, ils réclamaient énergiquement la liberté des cultes, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse. Pour obtenir du pouvoir ces libertés, ils conclurent une alliance avec les libéraux. Cette union entre les catholiques et les libéraux fut hautement désapprouvée à Rome et remplit l'internonce d'inquiétudes. L'attitude des catholiques fut expliquée et justifiée par des rapports adressés directement au Saint-Siège, par le chanoine Boussen, futur évêque de Bruges.

Quelle fut la cause de ce changement dans les idées des catholiques des Pays-Bas? M. Terlinden, avec tous les autres historiens qui ont traité la question, l'attribue à l'influence des idées de Lamennais. L'action de l'*Avenir* fut profonde sur les idées des catholiques, et particulièrement sur celles du clergé des Flandres. Le rôle des abbés de Foere et de Haerne, au Congrès national, est présent à la mémoire de tous. L'auteur se borne à constater le fait de cette influence, sans entrer dans les détails et sans en rechercher la genèse. Il est à souhaiter que M. Terlinden, qui possède si bien l'histoire de cette époque, reprenne, en la complétant, l'étude faite autrefois à ce sujet par Thonissen.

L'union conclue entre les catholiques et libéraux, les événements vont se précipiter. Les Flandres pétitionnent pour la liberté d'enseignement et des cultes, la Wallonie pour la liberté de la presse. Le clergé, grâce aux efforts de l'internonce, ne prit pas d'abord part à ce mouvement. Mais le curé Verhelst, de Moorslede, ayant signé une pétition, les prêtres se jetèrent résolument dans le mouvement, et signèrent des pétitions demandant au roi le redressement des griefs. La correspondance de Capaccini jette une vive lumière sur l'attitude de Rome par rapport au mouvement insurrectionnel qui se préparait. Dans ses rapports envoyés au secrétaire d'État pendant l'année 1830, l'internonce est des plus pessimistes; il croit à un mouvement révolutionnaire, mais non à sa réussite. Comment un petit peuple pourra-t-il détruire l'œuvre principale du congrès de Vienne.

Cependant le renversement de Charles X fut le signal d'un redoublement d'agitation en Belgique. Les journées de septembre amenèrent l'abandon de Bruxelles par les Hollandais. L'internonce accompagna en octobre le prince d'Orange à Anvers, et tenta une

dernière démarche pour réconcilier les catholiques avec la maison d'Orange. Cette tentative échoua; Capaccini comprit que sa tâche était terminée et que le Saint-Siège ne pouvait plus intervenir pour amener les Belges à se remettre sous la domination hollandaise; il se retira à Londres.

Voilà retracé à grands traits le travail de M. Terlinden. Celui-ci se borne à exposer les faits; il nous fait connaître les sentiments, les tendances des divers acteurs de la scène politique; il nous fait assister tantôt au conseil des ministres de Guillaume, tantôt à une séance d'une congrégation romaine. Mais l'auteur n'apprécie aucun événement, ne donne aucune conclusion. N'est-ce pas un défaut? Sans cette lacune la lecture de son ouvrage eût été plus attachante. Nous croyons toutefois avec M. Terlinden, que l'heure n'est pas encore venue, où l'on pourra porter un jugement définitif sur plusieurs questions très complexes.

La conclusion qui se dégage de l'œuvre magistrale de M. Terlinden, c'est qu'en histoire, les causes économiques ne sont pas les seules, comme le prétend certaine école, mais qu'à côté d'elles, les causes morales ont, sur les destinées d'une nation, une influence très importante et parfois supérieure aux premières. Au point de vue économique, la réunion de la Belgique et de la Hollande, était avantageuse; cette époque fut une période de prospérité pour notre commerce et notre industrie. Mais, si sous ce régime les intérêts économiques étaient sagement compris, par contre le gouvernement ne respecta pas ces deux sentiments caractéristiques du peuple belge : la fidélité à l'Église et l'amour de la liberté! Ce fut la méconnaissance, par le roi Guillaume, de cette double aspiration de l'âme belge, qui amena la chute de sa maison et la proclamation de notre indépendance.

PAUL VAN DE WALLE.

CHRONIQUE

—

Société d'Emulation.

— Les membres pour 1904 ont reçu, avec le tome LIV des *Annales*, une plaquette abondamment illustrée sur *La restauration du triforium de l'église Notre-Dame à Bruges*, in-4° de 17 pages, tiré à part du *Bulletin des métiers d'art*, août-sept. 1906. M. E. G[evaert] y présente des notes très intéressantes dans lesquelles le regretté M. Ch. De Wulf expose comment il a retrouvé des fragments de l'ancien triforium, tant de la nef que du chœur, et est parvenu à le restaurer tel qu'il était primitivement et tel que nous l'admirons en ce moment. Cette étude, où se révèlent si clairement les connaissances techniques et le juste coup d'œil de l'habile architecte, complète sur un point important les *Fragments d'une étude sur l'église Notre-Dame à Bruges*, publiés à la suite de la notice nécrologique de M. Ch. De Wulf dans le tome LIV des *Annales*, p. 395-408.

— Sur la proposition de la Faculté de Philosophie et Lettres, M. chanoine H. Rommel, vice-président de la Société d'Émulation, vient d'être proclamé, par Mgr le Recteur de l'Université catholique de Louvain, docteur *honoris causa* en Philosophie et Lettres.

Expositions.

Exposition de la Toison d'Or. — Le distingué président de la mémorable exposition des Primitifs flamands en 1902, M. le Baron Henri Kervyn de Lettenhove, s'occupe activement, depuis plusieurs mois, de préparer pour le prochain été, à Bruges, une exposition qui aura une importance considérable au point de vue historique, archéologique et artistique. Il s'agit de réunir en notre ville, sous le nom d'*Exposition de la Toison d'Or*, une foule d'œuvres d'art et de documents se rapportant au célèbre Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon.

Cette exposition, placée sous le haut patronage du Roi des Belges et de plusieurs princes ou souverains étrangers, notamment de S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne et chef Souverain de la Toison d'or, se fera sous les auspices du Gouvernement belge.

Des comités d'honneur se trouvent à sa tête en Belgique, en Espagne, en Autriche, en Russie, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en France et en Hollande.

Le comité d'honneur Belge se compose de : M. Beernaert, ministre d'État; M. de Favereau, ministre des Affaires Etrangères; M. de Trooz, ministre de l'Intérieur; M. le Baron van der Bruggen, ministre des Beaux-Arts; Mgr Mercier, archevêque de Malines; Mgr Stillemans, évêque de Gand; M. le Baron de Béthune, gouverneur de la Flandre Occidentale; Général van Vinckenroy, commandant la province de la Flandre Occidentale; Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, et de M. le Cte Visart de Bocarmé, bourgmestre de Bruges.

L'exposition de la Toison d'or aura donc lieu dans la ville où cet ordre fut créé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429-30, lors de son mariage avec Isabelle de Portugal, et elle embrassera la période qui s'étend de 1429 à 1598, date de la mort de Philippe II.

On se propose de réunir :

1° tous les blasons des chevaliers qui assistèrent aux divers chapitres de l'ordre, qui furent tenus au nombre de vingt trois;

2° tous les portraits des Souverains-chefs de l'ordre et quantité d'objets leur ayant appartenu;

3° tous les portraits des chevaliers de l'ordre, ceux de ses chanceliers, trésoriers et officiers;

4° les colliers, emblèmes et costumes de l'ordre;

5° les tableaux, enluminures, miniatures, manuscrits reproduisant des assemblées ou cérémonies de l'ordre ainsi que des joûtes ou tournois;

6° les armes que les chevaliers portaient ou dont ils se servaient dans ces joûtes et tournois, et celles dont ils usaient à la guerre;

7° les diplômes, manuscrits et reliures se rapportant à la Toison d'or;

8° les sceaux, jetons, médailles et monnaies des Souverains et des chevaliers de la Toison d'or;

9° les tapisseries, meubles, objets d'art, objets d'orfèvrerie ou de sculpture rappelant la Toison d'or ou les fêtes relatives à cet Ordre;

10° la bibliographie de la Toison d'or, c'est-à-dire tous les ouvrages qui ont paru sur la Toison d'or et ses chevaliers;

11° enfin une série de tableaux de premier ordre, peints par des artistes Néerlandais ou Bourguignons, attachés aux Ducs de Bour-

gogne. Ces chefs-d'œuvre d'artistes éminents, dont le talent s'épanouissait sous la protection de ces Souverains ou de leur Cour, sont destinés à donner, par leur sélection et leur classement, un aperçu complet et frappant de la brillante floraison et du développement merveilleux de l'art sous chacun des Ducs de Bourgogne chefs-souverains de l'ordre, de 1429 à 1598.

Cette exposition s'ouvrira à Bruges le 15 Juin 1907 et durera jusqu'au 15 Septembre. Elle aura lieu dans les bâtiments du Palais Provincial, construction isolée et entièrement en pierre et en fer. Tous les objets exposés seront gardés nuit et jour avec le plus grand soin et assurés, à la valeur déclarée par l'exposant, contre l'incendie, le vol, toutes les détériorations et tous les risques de transport et autres.

Le comité d'organisation a pour président d'honneur, M. Beernaert, Ministre d'État. Son président effectif est, comme nous l'avons dit, M. le baron H. Kervyn de Lettenhove, ancien président de l'Exposition des Primitifs flamands, et son secrétaire est le baron Alb. van Zuylen van Nyevelt, conservateur-adjoint aux archives de l'État, à Bruges.

Sont membres du Comité: MM. Ch. L. Cardon, membre de la Commission du Musée royal de peinture de Bruxelles; G. Hulin, vice-président de la société des Amis du Musée de Gand; H. Hymans, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles; R. P. Van den Gheyn, conservateur à la Bibliothèque royale de Bruxelles; Maeterlinck, conservateur du Musée de peinture à Gand; P. de Mont, conservateur du Musée de peinture d'Anvers; M. Arthur Gaillard, archiviste général du Royaume, à Bruxelles; van Overloop, conservateur en chef du Musée des Arts industriels et décoratifs à Bruxelles; Schramme, échevin des Beaux-Arts de la ville de Bruges; Verlant, Directeur Général des Beaux-Arts; Wauters, membre de la Commission du Musée royal de peinture de Bruxelles; de Witte, président de la société de Numismatique de Belgique.

On peut s'attendre à voir affluer à Bruges, pendant les mois d'été, une foule considérable de visiteurs, qu'attirera l'intérêt artistique que présentera l'exposition en question. Nous savons que l'activité et l'habileté du baron H. Kervyn de Lettenhove sont parvenues à trouver, dans les pays étrangers, des collaborateurs éminents et qu'une quantité considérable de superbes portraits et d'autres œuvres artistiques de haute valeur sont déjà promises à l'Exposition brugeoise. Madrid surtout et Vienne promettent un appoint important; une vraie rivalité existe entre les familles de la haute noblesse, en Espagne et en Autriche,

au sujet de l'Exposition, chacune tenant à y briller par les souvenirs les plus importants laissés par ses ancêtres. Il en résulte que des œuvres rares, qui ne sortent guère des collections privées, pourront être admirées à l'aise à Bruges. Les musées officiels aussi se sont engagés à un large concours. Toutes ces circonstances annoncent un succès qui sera la juste récompense du dévouement déployé par l'éminent Président des Primitifs flamands, dont les articles, dans les *Annales de l'Émulation*, ont dépeint d'une façon si saisissante, la mémorable manifestation artistique de l'année 1902.

H. R.

Sociétés savantes et Congrès.

Académie royale de Belgique. — *Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Concours pour l'année 1909.*

Faire l'histoire des invasions en Belgique au moyen de l'étude systématique des dates fournies par les trouvailles de monnaies dans les ruines de villas, dans les tombeaux et dans les trésors enfouis. — Prix : 800 fr.

— **Commission royale d'histoire.** — Il résulte d'un rapport de M. H. Lonchay, envoyé en mission aux archives de Simancas en Espagne, qu'il a trouvé des documents importants qui contribueront « à boucher ce qu'on peut appeler deux trous béants de notre histoire, l'époque des archiducs et celle de la fin du régime espagnol ». (CRHBull., 1906, t. LXXV, p. XXIII).

— **MM. Des Marez,** professeur à l'Université de Bruxelles, et E. De Saegher, archiviste de la ville d'Ypres, se proposent de publier, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, les comptes communaux d'Ypres. Le rapport qu'ils ont présenté à la Commission royale d'histoire (CRHBull. t. LXV, 1906, p. 88-104) nous donne une description générale de ces comptes, insiste sur leur importance et expose le plan et le mode de publication. Provisoirement les éditeurs se contenteraient de la période qui va de 1267 (compte le plus ancien) à 1403, année à laquelle s'arrêtent les comptes sur rouleaux L'ouvrage comprendrait 4 volumes.

— La démission offerte par M. Gilliodts-Van Severen, de ses fonctions de membre de la Commission royale d'histoire, est acceptée. M. Gilliodts-Van Severen est autorisé à conserver le titre honorifique des dites fonctions.

— Dom Ursmer Berlière et M. l'abbé Cauchie, membres suppléants, sont nommés membres effectifs de la Commission royale d'histoire, en remplacement de MM. Gilliodts-Van Severen, démissionnaire, et Vanderkindere, décédé.

— Sont nommés membres suppléants de la Commission royale d'histoire :

MM. le chevalier de Borman, député permanent, président du conseil provincial de Limbourg ; Paul Fredericq, professeur à l'Université de l'État à Gand ; Sylvain Balau, curé à Pepinster.

— **Institut historique belge à Rome.** — Le gouvernement belge vient de nommer M. Kurth directeur de son Institut historique à Rome, en remplacement du R. P. Ursmer Berlière. Dans la *Revue des Deux Mondes* (1907, t. XXXVII, p. 367-395. *Un historien belge, M. Godefroid Kurth*), M. Goyau trace à grands traits la vie et le caractère de cet éminent historien et fait connaitre ses principales œuvres.

P. v. d. Wallé

— **Le Cercle des conférences** récemment fondé à Bruges, sous la présidence de notre collaborateur M. le Baron de Maere d'Aertrycke, semble être né sous une bonne étoile. Ses débuts ont été des plus heureux. Les premières conférences ont attiré un public nombreux et choisi.

Nous avons été particulièrement heureux de constater que les organisateurs se sont préoccupés d'accorder, parmi les sujets choisis, une place très honorable à l'histoire et aux antiquités de la Flandre. M. le chanoine van den Gheyn a traité, avec le talent qu'on lui connaît, l'histoire et l'archéologie de la célèbre abbaye de Saint-Bavon à Gand, qui fut fondée par S. Amand au VIIe siècle et devint un de de nos principaux foyers de civilisation chrétienne. M. le Baron de Maere d'Aertrycke a exposé, avec une science et une maîtrise remarquables, l'habitat primitif de la plaie maritime de la Flandre. Au sujet des empiètements et des reculs successifs de la mer, il s'est déclaré nettement partisan de la théorie de M. Ed. Jonckheere, qui n'admet pas, comme M. Rutot, des affaissements ou des relèvements du sol, mais des inondations arrêtées ou produites par la formation ou par la corrosion ou rupture des dunes et des digues. Rappelons à ce sujet que M. Ed. Jonckheere a exposé quelques uns de ses arguments dans la *Métropole* du 17 décembre 1906. Voir AnÉm. t. LVI, p. 74 ss.

C. C.

Notes Bibliographiques.

Bibliographie *historique de Gand au moyen-âge.* — La Société d'histoire et d'archéologie de Gand a décidé de publier cette bibliographie, faite par M. V. Fris. En voici le plan général. Le livre I traitera des Recueils de documents. Le livre II parlera des sources narratives. A chacune d'elles sera ajoutée l'historiographie et la critique de la valeur intrinsèque de l'écrit. Le livre III, le plus important, énumère, en XV chapitres, tous les écrits modernes concernant les points spéciaux de l'histoire de Gand médiéval. 2300 titres de livres sont indiqués; et la plupart des numéros sont accompagnés de notes critiques relatives à ces ouvrages, et de renvois aux Revues et aux Recueils spéciaux traitant de ces ouvrages. Le travail s'arrête à l'année 1500. (Voir GOGBull. 1903. t. XIV. f. 296-299).

L'importance de cette publication n'échappera à personne. Tous les chercheurs seront unanimes à souhaiter une publication analogue pour les autres villes de la Flandre.

E. V. C.

— *Le Rapport sur les travaux du Séminaire d'histoire à l'Université de Louvain pendant l'année 1905-1906* nous apporte, parmi une foule d'autres études importantes, le résumé d'un travail de M. Ph. Van Isacker sur l'*organisation et la situation de l'armée espagnole aux Pays-Bas*, spécialement durant les dernières années du XVIe siècle. L'auteur nous montre dans le défaut d'organisation de l'armée espagnole et dans le retard des payements les causes des mutineries — organisées très militairement et sévèrement règlementées — qui causèrent tant de mal à l'agriculture, au commerce et à l'industrie des Pays-Bas (pp. 80-84; *Annuaire* p. 389-393).

Dans le même *Rapport* (p. 28-35) nous trouvons une étude sur l'*abbaye de Villers aux XIIe et XIIIe siècles*, qui nous donne une image suggestive du régime économique dans une abbaye cistercienne.

C. C.

— Tout le monde connaît l'*Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne. Avant de paraître en français, cet important ouvrage est publié d'abord, traduit en allemand par M. F. Arnheim, dans la collection *Allgemeine Staatengeschichte* de Lamprecht. Le troisième volume de l'ouvrage de M. Pirenne vient de paraître dans cette collection : *Geschichte Belgiens*, t. III. *Von Tode Karls des Kühnen* (1477) *bis zur Ankunft des Herzogs von Alba* (1567). Gotha, F. A. Perthes, 1907, in-8, xxi-606 p. M. 16.

Nos archives.

Archives de l'État à Bruges. — Une grande quantité de documents sont venus s'ajouter aux collections du dépôt pendant l'année 1906, grâce aux dons de MM. K. de Flou, membre de l'Académie flamande; L. Ryelandt, conseiller communal à Bruges; Ch. Syoen, notaire à Loo; R. van de Walle, secrétaire de M. le gouverneur de la province, et des héritiers de Mr Stan. Ysenbrant, propriétaire à Thielt, ainsi que grâce à la cession faite par M. Grég. Jooris, organiste à Bruges, et Me Vve Chantrell-van Belle, propriétaire à Bruxelles. Outre cela de nombreuses pièces ont été transmises par les archives générales du Royaume.

Parmi les acquisitions il faut signaler :

1°) Un registre contenant la liste annuelle du magistrat de Bruges de 1329 à 1676. (Fin du XVIIIe s.); 2° l'inventaire des registres des Zestendeelen de Bruges, trouvés en 1695 à la mortuaire de Guillaume van der Woestyne, pensionnaire de Bruges; 3°) un cartulaire comprenant notamment le dénombrement de la seigneurie de Gruuthuse et de ses arrière-fiefs, — des fiefs de la gruute, — diverses décisions concernant la perception de la gruute, — l'indication des droits prélevés sur les marchandises à Bruges — et les keures de cette ville; 4°) un répertoire des divers cartulaires renfermant les privilèges du Franc, XVI-XVIIe s.; 5°) un registre aux résolutions du magistrat du Franc, de 1503 à 1512, à l'usage du greffier Wouter van den Hecke; 6°) des documents provenant de la Société de Rhétorique *Slaet d'oog op christi kruys*. (Les registres aux inscriptions de membres 1670-1863; les registres aux résolutions de 1670 à 1861; les programmes et les procès-verbaux des concours du XVIIe au XIXe siècle.)

7° De nombreux actes sur parchemin et sur papier concernant la Province et les États de Flandre, les villes, métiers, paroisses et seigneuries suivantes: Aerseele (cours de Donseghem, Feroensche et Gruuthuse) Anseghem, Ardoye, Beernem, Bergues-St-Winnoc, Bisterveld, Blankenberghe, Bourbourg, Breedene, Bruges, Cadzand (cours de Burchgravestein, Lambrechthoudswalle, Reymerswalle dit Loodyck et Saemsfoort), Capellebrouck (cour de Ravensberghe dit Beaufort), Comines, Coolkerke (cour de Damme), Cortemarck, Couckelaere, Daverloo, Dudzeele, Furnes, Gavre, Ghiselhuus à Bourbourg, Ghistelles, Gits, Handzaeme, Harnes, Heyst dit Coudekerke, Hooghlede, Houthem, Houtkerke, Hoymille, Ingelmunster, Isenberghe, Keyem, L'Ecluse, Leffinghe, Leke, Letterhautem, Lisse-

weghe, Loo, Maldeghem, Merckem (seigneurie de Couere), Moerkerke, Moorseele et Gracht, Neuve-Eglise, Nieuwerleet et Ledrezeele, Noordschote, Ochtezeele (cour de Brande), Odeghem, Oedelem, Oostcamp (cours de Erckeghem, Nieuwenhove et Roode), Oostkerke, Oostvleteren (cours de Broucke ou Noordhof, Pontpepers et Saxbroek), Platteellande, Praet, Ramscappelle, Reninghe, Roulers, Roxem, Ruckelingen, St-Bavon et Ste-Croix-lez-Aerdenburg, Ste-Catherine-lez-Damme, St-Jean-in-Eremo, St-Jean-sur-la-Digue, St-Laurent, St-Trond, Staden, Slype, Stalhille, Stove, Sysseele, Swevezeele, Thielt (cour de Hauweelschen, Leinsche, Pieterweinsche, Poelberg, Roncevaelsche, Walle), Thourout, Tournai, Uitkerke (ter) Veulele-overdracht, Velsicque, Vladsloo, Vlamertinghe, Vlisseghem, Vive St-Eloi, Waerdamme, Westcappelle, Westende, Woumen (Blauwhuis et ter Dricht), Wulveringhem, Wynghene, Ypres, Zande, Zinneghem et Zuudschoote.

8° Plusieurs documents ont rapport aux *abbayes* de Bourbourg, Doest (Ter), Eeckhoutte, Hemelsdaele et St-Trond à Bruges, aux couvents des Augustins, des Dames Anglaises établies à la Cour des Princes et des Staelysers à Bruges, et du couvent de Sarepta à Moerkerke, ainsi qu'à l'hospice du comte Fontaine à Bruges, l'Hôpital St-Jean à Dixmude et aux Jésuites de Berghes-St-Winnoc.

9° Citons encore un grand nombre d'états de biens, actes de partage et lots de successions des *familles* de Blende, van Caloen, de Clerck, de Draeck, Hoste, Kelderman, Loonus, de Menantel, de Meulenaere, van Outryve, de Stappens, de Vicq, de Wavrans, etc.

La liste détaillée des acquisitions faites par les archives de l'Etat paraît annuellement dans le *Mémorial de la province de la Flandre Occidentale*.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

— **Doopregisters.** — Verleden jaar werd, in de vergaderingen der Maatschappij van nederlandsche letterkunde te Leiden, tot tweemaal toe het vraagstuk aangeroerd, doch niet opgelost, of de Kerk niet reeds van in de middeleeuwen zekere voorschriften gegeven had tot het houden van doopregisters. Bij de bespreking werd er gewezen op het bestaan van een boekje van A. J. Binterim, getiteld : *Commentarius de libris baptizatorum*, dat te Dusseldorf, in 1816, gedrukt werd. Volgens M. S. J. Fockema Andreæ zou de kerkvergadering van Trente het bestaan van doopboeken reeds ondersteld hebben ; althans heeft men in Frankrijk van in 1406 zulke boeken gehouden. Daarentegen was Dr. A. H. L. Hensen de meening toegedaan, dat er te Trente tot het houden dier « libri vitæ » als tot iets nieuws besloten werd.

Wat er van zij, dit punt der kerkelijke geschiedenis komt ons gewichtig genoeg voor, om wat meer van nabij behandeld en door documenten toegelicht te worden. Niet alleen zou er een onderzoek naar de oudste doopregisters, maar ook naar het bestaan van middeleeuwsche trouw- en sterfboeken dienen ingesteld te worden. In Nederland zijn vele kerkarchieven zoo goed als ontoegankelijk voor alwie niet tot het kerkbeheer behoort; andere zijn zeer verarmd, voornamelijk wat de oorkonden van voor den tijd der Hervorming betreft, en dat laat zich, door die tijden van beroering, genoeg verklaren. Toch zal er in die verzamelingen nog materiaal genoeg voor de hand liggen, meenen wij, om wat meer licht over de zaak te doen opgaan. Van Belgische zijde verwachten wij wel het meeste bescheid, ingezien de heerschende kerk alhier in haar inwendig beheer om zoo te zeggen geene onderbreking, althans geene zoo grondige wijzigingen, ondergaan heeft, genoeg om er de archivaliën onder te doen lijden.

Dat er ten onzent vroeger dan het midden der XVIe eeuw doop-, huw- en sterfregisters bestaan hebben, achten wij geloofbaar, schoon dat nu met teksten en documenten nog niet voldingend kan bewezen worden. De kloosterrollen, necrologia en obituaria zijn uit vroegere eeuwen zoo talrijk voorhanden, dat men er gaarne genoeg de voorgangers der meer algemeene personen-registers in erkennen wil, die in de parochiekerken al van zeer vroeg eene noodzakelijkheid moesten blijken.

K. D. F.

Nouvelles d'histoire locale.

La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (*988-1035*). Le pays d'Hamlet est toujours plein de mystères et réserve encore à l'historien de la Flandre plus d'une surprise. Car c'en est une vraiment, et point banale, que celle que nous avons à enregistrer aujourd'hui. Le 2 octobre 1906, le directeur du Musée national de Copenhague fit savoir à notre archiviste général du royaume qu'une matrice de sceau d'un comte de Flandre venait d'être déterrée dans une sablière du Jutland méridional, aux environs de la frontière Schleswigo-danoise. Il va sans dire qu'une telle trouvaille offre un vaste champ à des hypothèses ingénieuses, téméraires ou simplement absurdes. Il n'est pas moins douteux qu'elle viendra remuer un vieux levain de scepticisme chez plus d'un archéologue désabusé, que la découverte de la tiare de Saïssapharnes et les déconvenues de M. S. Reinach ont à tout jamais rendu incrédules. Mais il s'en faut de

beaucoup que nous soyons pour le moment dans une aussi mauvaise posture. A ceux qui désirent connaître l'objet et l'intérêt de la trouvaille et être rassurés sur l'authenticité de la matrice du sceau de Baudouin, nous recommandons la lecture de la notice, fort minutieuse et circonspecte dans ses conclusions, que vient de lui consacrer M. Jos. Cuvelier, des Archives du royaume, à Bruxelles. (Cf. *RBAB. 1906, t. IV, pp. 372-383).* Une belle phototypie de l'empreinte en plâtre accompagne ce travail et permet de se faire une idée de la matrice (1).



Celle-ci représente « un sceau du type dit de majesté, c'est-à-dire que l'on y voit un personnage assis sur un pliant, les pieds sur un escabeau, et habillé d'un manteau, à plis nombreux, s'agrafant sur l'épaule droite. Les cheveux sont courts et séparés par une raie au milieu de la tête. La barbe est pointue et courte, les moustaches

(1) La rédaction des *Annales* remercie vivement M. Stainier, le distingué directeur de la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique,* d'avoir mis gracieusement à la disposition des *Annales* le cliché typographique de cette intéressante matrice.

sont nettement marquées. De la main droite, il tient une épée courte, à deux tranchants, de la main gauche une lance, pique ou javelot. La légende est en capitales romaines (à l'exception du D et de l'E de *Flandrensium*). « M. Cuvelier examine la précieuse découverte au double point de vue archéologique et historique, et étudie successivement le type du sceau, le costume, les armes, la tête, le pliant, la légende, le titre « *dux* », le lieu de la découverte et la question d'authenticité. L'auteur est d'avis que la matrice est vraisemblablement celle du sceau de Baudouin IV, étant donné que le premier sceau équestre de la Flandre date de l'époque de Baudouin V de Lille. L'identification n'est donc pas chose certaine, mais rendue hautement probable. Pas moins intéressantes sont les discussions au sujet du titre donné à Baudouin et de l'authenticité de la matrice. Il est, en effet, remarquable de rencontrer dans une légende de sceau du XI[e] siècle l'épithète *dux* accolée au nom d'un comte de Flandre. Car, non seulement les comtes n'ont jamais pris ce titre sur les sceaux de cette époque, mais même aucune source diplomatique *d'origine flamande* ne leur accorde cette intitulation. Certains chroniqueurs étrangers néanmoins du X[e] et du XI[e] siècle, comme Réginon de Prüm et Thietmar de Mersebourg, font mention d'un « *dux Wlandariorum* » ou disent « *in Flandris ducatum* ». Tout en faisant quelques légères réserves sur les conclusions que l'on pourrait tirer de ces deux témoignages d'écrivains étrangers à la Flandre, je pense avec M. Cuvelier, que bien souvent les contemporains de Baudouin IV ont dû confondre entre ces deux titres de *dux* et de *comes*, distincts sinon en fait du moins en théorie. Quant à la matière de la matrice (le *plomb*), c'est là sans doute une matière assez rarement employée au moyen âge pour la confection de matrices, mais cette rareté ne constitue pas, ainsi que l'auteur l'observe, une raison sérieuse pour suspecter l'authenticité de la matrice de Baudouin. Du reste, depuis la rédaction de son article, on a signalé à M. Cuvelier un texte extrait d'un compte du XIV[e] siècle où il est question d'une matrice en *plomb*. La principale objection contre l'authenticité de la matrice du XI[e] siècle tombe donc en grande partie. Le nouveau texte fera l'objet d'une note additionnelle dans le n° de janvier-février de la RBAB. de 1907. Bref, M. Cuvelier affirme sans ambages — et il serait difficile de ne pas trouver ses raisons fondées — sa foi en l'authenticité de la matrice du sceau du comte de Flandre et proclame hautement « que la Flandre, qui pouvait déjà se vanter de posséder le plus ancien sceau féodal au type de majesté, pourra revendiquer désormais la plus ancienne matrice d'un sceau du même genre. »

H. N.

— **Gezelle-gedenkteekens te Brugge.** — Ofwel ergens de gedachtenis van den Dichter moest vereeuwigd worden, 't was ongetwijfeld te Brugge, in de stad, die tevens getuige geweest was van de eenvoudige en nederige geboorte van den hoveniers' zoon en van de koninklijke begrafenis van den Grooten Man. Beide gebeurtenissen wierden dan ook in den loop van het jaar 1903 herinnerd door het oprichten van een paar gedenkteekens en het houden van gedenkweerdige Gezelle-feesten. Door de zorg van het Brugsche Davidsfonds wierd, op Maandag 23 April 1906, het zoo kunstig en zoo zinnebeeldig praalgraf op het kerkhof te Brugge ingehuldigd, onder den toeloop van honderde letterkundigen en vrienden van den dichter. In de daaropvolgende vergadering herleefde de geest van Gezelle onder het bezielend woord van den E. H. Al. Walgrave, leeraar aan 't Klein-Seminarie van Hoogstraten, en van den onvergelijkelijken Pastor Verriest (1).

In den zomer van het zelfde jaar wierd er op het geboortehuis van Guido Gezelle een gedenksteen geplaatst, die voor opschrift voert :

Heer en Meester Guido Gezelle
Priester, Dichter, is in dit huis
geboren den 1n van Mei 1830.
Hij stierf in het Engelsch Klooster
waar Hij Bestierder was, den
27n November 1899.

Het oprichten van die gedenkteekens had niet voor bedied — zooals het eene geheimzinnige waarschuwing aan Pastor Verriest had willen voorspellen — « eenen grafsteen te zetten over de gedachten, den wil en het werk van Gezelle » maar het was veeleer een bewijs dat, naar het zeggen van H. Verriest, « Gezelle leeft en nu nog is : de ziel van Vlaanderen. »

R. S.

Nieuwpoort. — Op last van den Heer Willem De Roo, burgemeester van Nieuwpoort, hebben de heeren A. Vierin en L. Carbon, bouwkundigen te Brugge, eene afbeelding (*maquette*) gemaakt, van onze kerk en halle met omliggende plaatsen en huizen.

---

(1) *Hulde van het Davidsfonds aan Guido Gezelle*, uitgave van het Davidsfonds van Brugge. Yper, Callewaert-De Meulenaere, (1907), in-8°, 43 bl., bevat een omstandig verhaal van de inhuldiging van het praalgraf en de daaropvolgende vergadering.

Deze afbeelding stelt ons, gewijzigd en hersteld, eenen hoek van de huidige stad voor, alsook een nieuwen wijk die om onze praalgebouwen moet opgetrokken worden.

Dit lieve kunstwerk, geniet, in zijne groote lijnen, de goedkeuring van bijna al de liefhebbers die het kwamen bezichtigen. Sommige mannen nochtans hebben eenige beknibbelingen gemaakt over de uitvoering van zekere deelen.

Welnu, op 30 December 1906, verscheen een bijblad, van « *Onze Tijd* », weekblad van Brussel, waarin de gekende bouwmeester, Alfons Van Houcke, deze afbeelding bespreekt. Hij keurt de uitvoering volmondig goed en verdedigt ze, met klank, tegen eenige ongerijmde beknibbelingen. Zijne weldoordachte bijdrage is goed geschreven, en versierd met zeven platen, die den opstel verduidelijken. Zijne zienswijze steunt op kunstleer en geschiedenis.

Door de welwillende medewerking van E. H. R. Dupont, heeft hij uit de oude kerkrekeningen eenige nieuwe bewijzen kunnen aanhalen om zijne meening te staven.

C. D. L.

— **Furnes.** — Lors d'une récente visite à Furnes, j'ai remarqué, à l'église Ste-Walburge, parmi d'autres boiseries désaffectées, un *vantail de porte* analogue à celui que j'ai décrit p. 461-66 des AnÉm. 1906. Il mesure 2m de hauteur sur 0m96 de largeur et se compose de quatre feuillets assemblés par quatre traverses clouées. Les pentures au nombre de quatre, attachées chacune par vingt et un clous ronds à tête plate, sont sensiblement les mêmes que celles décrites plus haut ; la terminaison seule diffère quelque peu.

Cette porte provient, me dit-on, de l'ancienne tourelle du transept Sud.

H. Hoste.

— Dans le dossier d'un procès relatif à la dotation de la chapelle castrale des châtelains de Bruges se trouvent trois documents de 1217 (nn. 7, 9, 10) (1) mentionnant un Jean « de sancto Johanne », que nous avons crû être un recteur de l'*hôpital* Saint-Jean de Bruges. Un archéologue historien, très versé dans la connaissance du passé de Bruges, nous demande de la façon la plus aimable si le personnage en

(1) *Les plus anciens documents des archives du Béguinage* de *Bruges par* H. Hoornaert et O. Callewaert; nn. 7, 9 et 10. Bruges. 1906, Extrait des AnÉm. t. LIV, pour l'année 1904.

question n'est pas plutôt un curé ou desservant de la chapelle ou église Saint-Jean, qui était située autrefois sur la place Saint-Jean, et à laquelle M. Colens a consacré une très intéressante notice (¹). Réflexion faite, nous nous rangeons volontiers à cette opinion. Le titre « presbyter » qui semble donné à Jean (n. 10) cadre mieux avec les fonctions d'un desservant d'église qu'avec celles d'un recteur d'hôpital. L'église et le desservant de St-Jean dépendaient d'ailleurs du chapitre St-Donatien et avait donc plus de rapports avec les chanoines qui jouaient le principal rôle dans l'arbitrage où Jean intervient.

Une charte du 13 août 1202 donnée par Étienne, évêque de Tournai, traite des droits des « presbyteri Sancti Chrystofori et Sancti Johannis Brugensis ». Les deux chapelles dépendaient de Saint-Donatien (Cartulaire de l'évêché, f° 30).

L'histoire primitive de cette église, comme de toutes celles qui dépendaient de St-Donatien, ne sera connue que le jour où l'on aura publié les riches documents du cartulaire de la plus ancienne et de la plus importante de nos collégiales.

C. C.

— **Un tournoi à Bruges.** — On annonce plusieurs fêtes qui auront lieu à l'occasion de l'inauguration du nouveau port de Bruges et de l'Exposition de la Toison d'or. Quelles seront ces fêtes? Nous ne savons. Mais nous apprenons cependant que le souvenir du splendide Tournoi de Bruxelles en 1905 a engagé les membres de la Commission organisatrice à représenter une de ces joûtes célèbres dont notre ville fut fréquemment le théâtre aux XIVᵉ et XVᵉ siècles. Les documents contemporains donnent à ce sujet quantité de détails; et les recherches que M. Joseph Cuvelier a faites pour diriger les promoteurs du Tournoi bruxellois, nos savants archivistes les feront pour préparer une fête analogue à Bruges.

Il y a quelques années déjà, M. Colens, conservateur en chef des archives de l'Etat en notre ville, a reconstitué, d'après les sources anciennes, le tournoi de Louis de Gruuthuse, qui eut lieu ici en 1393. Malheureusement aucune suite ne fut donnée à cette remarquable étude.

Dans le cas actuel, il faudra évidemment une fête de l'époque bourguignonne. M. le baron Albert van Zuylen, conservateur-adjoint des

(¹) J. Colens. *L'église Saint-Jean à Bruges.* AnÉm. 1891, t. XLI, p. 223-340.

archives de l'État, nous disait récemment que l'on connaissait surtout trois tournois qui eurent lieu dans des circonstances particulièrement mémorables : en 1430 à l'occasion de l'institution de la Toison d'or et du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal ; en 1468, lors du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York ; enfin en 1477, pour la joyeuse entrée et le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien.

On nous assure que l'on a opté pour le tournoi de l'*Arbre d'or*, qui eut lieu en 1468. Ce tournoi est décrit minutieusement par Olivier de la Marche : celui-ci a rédigé ce que nous pourrions appeler en quelque sorte le procès verbal de cette célèbre fête. Son récit fournira aux organisateurs tous les détails dont ils auront besoin pour offrir à la population de Bruges et à ses hôtes un spectacle hautement intéressant.

Nous sommes persuadé que l'initiative de la Commission officielle recevra l'approbation unanime de tous les hommes de goût. L'armée comme les particuliers rivaliseront de zèle pour réaliser une de ces superbes fêtes que la fastueuse capitale des ducs de Bourgogne offrait fréquemment à ces princes et qui attiraient dans nos murs l'élite de la noblesse du XVe siècle.

H. R.

Nécrologie.

M. **Henri Bouchot**, membre libre de l'Académie des beaux-arts, conservateur du département des Estampes à la Bibliothèque nationale, est mort à Paris, le 10 octobre 1906.

Il fut un des organisateurs de l'Exposition des Primitifs français.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. -BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

1 **C. Callewaert.** *Anciens cartulaires de la Flandre.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 432-433. (ABelges. 1907, t. IX, p. 16 = J. Cuvelier; RBAB. 1907, t. V, p. 49 = H. N[elis].)

Liste d'une cinquantaine de cartulaires non catalogués dans les *Inventaires des Cartulaires belges,* publiés par la Commission royale d'histoire.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales.* Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets.* Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2 **G. Des Marez** et **E. De Saegher.** *Rapport sur la publication des comptes communaux d'Ypres.* — CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 88-104. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 275 = U. Berlière.)
Voir plus haut, p. 97.

3 **J. de Pas.** *Quelques chartes inédites des abbayes de Clairmarais et de Bornhem.* — SAMBull. 1906, t. XI, p. 708-724.
Inventaire — comprenant l'analyse des actes, la mention des contractants et des témoins, et des références bibliographiques — de 46 documents (1153-1322) et d'un cartulaire du XVe-XVIIe siècle, concernant à Clairmarais — et de 3 documents relatifs à l'abbaye de Bornhem. Important.

4 [LVI, 349]. **Dom U. Berlière,** O. S. B. *Miscellanea Vaticana concernant les anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai.* — BGHB. 1906, t. V, p. 526-536, 565-570 (suite ; à suivre).
Relevé des Belges et des Néerlandais, ouvriers et autres, résidant à la cour ou dans la ville d'Avignon en 1376. Ils étaient 94 : dont 12 du diocèse d'Utrecht, 8 du diocèse de Thérouanne. Parmi eux un « Andreas de Bruges, affanator (manouvrier) ». Suit la nomenclature de quelques officiers de la curie romaine, de 1347 à 1352. On y trouve un Barthélemy de Boscario qui avait une prébende à Ste-Walburge de Furnes en 1351 ; un Jean Clément du Bruile qui fut recteur de l'église paroissiale de St-Sauveur à Bruges ; un Eblon de Miers qui obtint en 1353 l'archidiaconat de Gand ; un Jean Belin, pénitencier du Pape en Flandre en 1357. D'autres noms intéressants figurent dans l'analyse du registre des « provisiones prælatorum » (1347-1352).

5 [LVI, 232, 348] **Inventaire analytique** *des « Diversa cameralia » des archives vaticanes (1389-1500),* éd. Dom Ursmer Berlière. (BEC. 1903, t. LXVII, p. 515-516 = Arm. d'Herbomez ; RBAB. 1903, t. IV, p. 324-326 = J. Cuvelier ; AnEN. 1907, t. III, p. 121-125 = H. Dubrulle.)
Ce dernier compte rendu passe en revue toute l'œuvre du savant et infatigable Bénédictin au cours de son passage comme directeur de l'Institut historique belge de Rome.

6 [LVI, 138] **A. Clergeac.** *Inventaire analytique et chronologique de la série des archives du Vatican dite « lettere di Vescovi ».* — AnSLF. 1906, t. X, p. 319-375, 419-470 (suites). (ABelges. 1906, t. VIII, p. 31, 169, 237.)

7 [LVI, 6, 139] **H. Dubrulle.** *Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le pontificat de Martin V, d'après les documents conservés aux archives d'État à Rome.* (MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 240 = M. P.)

8 [LVI, 265, 388] **Inventaire** *de la « Librairie » de Philippe le Bon (1420).* (AnEN. 1907, t. III, p. 125-127 = E. Desplanque.)

9 **H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610)*. T. I. *Les premières guerres d'Italie. Charles VIII et Louis XII (1494-1515)*. Paris, Picard, 1906, in-8, xx-197 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 293-296 = E. Van der Mynsbrugge; RBAB. 1907, t. V, p. 37-38 = A. Bayot.)

Instrument indispensable pour quiconque s'occupe de retracer les événements contemporains de notre histoire nationale externe. Continuation de l'entreprise et de la méthode Molinier.

10 [LVI, 358] **Bulletin** *d'histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas*, publié par G. Doutrepont et Fr. Bethune. Années 1902-1903. — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 1-216. (BEC. 1906, t. XLXVII, p. 524-525 = E. Langlois.)

Nous comblons d'abord une lacune aux tables de ce répertoire, en transcrivant les divisions de ce recueil. Ce faisant, nous montrons suffisamment l'utilité de ce précieux instrument de travail, mis à la disposition des romanistes par MM. les professeurs Doutrepont et Bethune et les plus distingués de leurs élèves : I. Ouvrages généraux; biographies; bibliographies. II. Études linguistiques. III. Les plus anciens textes. IV. Chansons de geste et légendes épiques. V. Moyen-âge : *a*) romans divers ; *b*) historiographie ; *c*) littérature narrative et morale ; *d*) littérature scientifique ; *e*) poésie lyrique ; *f*) littérature religieuse ; *g*) littérature dramatique. VI. La littérature à la Cour des ducs de Bourgogne. VII. Antoine de la Sale. VIII. Littérature moderne. Les notices bibliographiques classées dans ce cadre, atteignent souvent l'étendue et la valeur de véritables comptes rendus critiques.

Le présent *Bulletin* offre, à un point de vue spécial, de l'intérêt pour l'histoire linguistique et littéraire de la Flandre. Il comprend l'analyse et l'appréciation des livres et articles de revue, qui se rapportent au Nord-Est de la France et à la Flandre wallonne. Ensuite, à cause des affinités des phénomènes linguistiques, de la ressemblance des genres littéraires et de l'identité des sujets traités dans les chansons de geste, légendes épiques, romans du moyen-âge, etc., les historiens de la langue et de la littérature flamande trouveront dans ce répertoire des renseignements utiles et nombreux. Ajoutons que les publications classées sous les rubriques : *Historiographie du moyen-âge* et *La littérature à la Cour des ducs de Bourgogne* intéressent encore plus directement le passé de notre province.

Cependant ces points de contact ne justifient pas suffisamment la publication de ce *Bulletin* dans les *Annales de la Société d'Émulation*. Nous croyons interpréter les vœux des romanistes et des philologues, en souhaitant que ce répertoire perde au plus tôt son caractère de bibliographie rétrospective et devienne soit un bulletin périodique critique d'histoire linguistique et littéraire française dans les Pays-Bas, soit la partie bibliographique d'une

revue de philologie romane. Les noms de MM. Doutrepont et Bethune seraient le sûr garant de sa valeur et de son succès.
A. D. M.

11 **Th. Coopman en Jan Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen Taalstrijd.* III deel. 1853-1860. Gent, Siffer, 1906, 350 p. F. 3.50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 74-75 = Ad. De Ceuleneer.)
Comprend les nos 1925-2985.

12 **E. Hubert.** *Bulletin historique. Belgique 1902-1905.* — RHist. 1906, t. XCI, p. 126-154, 346-357 ; t. XCII, p. 115-132.
Dans cette chronique, M. Hubert nous fait connaitre le mouvement historique belge, pendant les années 1902-1905. Il donne, sur chaque ouvrage, une courte mais très objective appréciation.
P. v. d. W.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

13 **Soil de Moriamé.** *La Belgique depuis 1830 au point de vue de l'archéologie. Rapport présenté à la journée archéologique tenue à Anvers le 8 octobre 1905.* Anvers, Hille, 1905, in-8, 20 p.

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

14 **L. Traube.** *De l'emploi du signe abréviatif 9 à la fin des mots.* — BEC. 1906, t. LXVII, p. 591 s.
Le signe 9, figurant la lettre s à la fin des mots, se remarque surtout dans les manuscrits du Nord de la France et des régions limitrophes.

15 [LVI, 239] **H. Balleus.** *Notice sur une charte de Charles le Bon datée de 1120.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

16 [LVI, 144, 241]. **L. Verriest.** *Les devises des chartes-parties des greffes scabinaux de Tournai.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 274-275 = U. Berlière.)

17 [LVI, 368, 369.] **S. Muller, Fz. H. Nelis.** *Le style de la Circoncision. — Réponse de M. H. Nelis.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 20-21 = E. Fairon.)

18 **S. Muller Fz.** *Le style de la Circoncision (réponse à M. H. Nelis).* — RBAB. 1906, t. IV, p. 399-401.

19 **H. Nelis.** *Un dernier mot à M. S. Muller.* — RBAB. 1906, t. IV, p. 402-403.
Continuation de la discussion dont nous avons rendu compte dans AnÉm., t. LVI, p. 434 ss. A signaler comme argument

nouveau invoqué par M. Muller, le témoignage d'un canoniste du XVIII[e] siècle, au sujet du style suivi avant 1310 par les Congrégations romaines (créées au XVI[e] siècle)! Détail suggestif: M. M. s'imagine trouver la preuve de *son* opinion dans tous les faits allégués par son antagoniste. Le texte de Durand de Mende lui-même est interprété (?) de telle façon « qu'il confirme absolument ce que M. Muller se permettait de supposer »! Heureusement c'est « un dernier mot ». Entretemps que l'on continue « sine strepitu verborum » à recueillir les faits et les données qui permettront de préciser les divers usages encore peu connus et d'arriver à des conclusions plus précises. C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

20 A. **Demangeon.** *La Picardie et les régions voisines, Artois, Cambresis, Beauvaisis.* Paris, Colin, 1905, in-8, 496 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 11-13 = J. Halkin.)

Étude d'anthropogéographie, continuée pour la Flandre par R. Blanchard [LVI, 371].

21 [LVI, 371] R. **Blanchard.** *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande* (RHBBull. 1907, t. X, p. 62-63 = L. Zels.)

22 M. **Herlaut.** *Passé et avenir de la plaine maritime en Belgique.* — RUB. 1905-1906, t. XI, p. 689 ss.

Modification du littoral au cours des temps historiques. La géologie prouve qu'il y avait, à une époque reculée, d'épaisses forêts là où il y a actuellement les eaux de la mer. Cette extension de notre pays est antérieure à la conquête romaine. Cette région était habitée. Au commencement de notre ère, le sol commença à s'affaisser. Déjà au 4[e] siècle, la région devint inhabitable. Au 9[e] siècle, recul de la mer. Au début du 11[e] siècle presque tous les villages actuels étaient fondés. Au 12[e] siècle, il y a des inondations. Origines des premières digues sur la côte belge. Cette période troublée ne cesse qu'au 15[e] siècle. Aux 15[e], 17[e], 18[e], inondations provoquées par les habitants en temps de guerre. L'état actuel apparait comme très rassurant. Malheureusement ce ne sont que de trompeuses apparences. I. SOENEN.

23 [LVI, 246]. L. **Vanderkindere.** *Sclusas, Clusas dans les diplômes carolingiens.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 274 = U. Berlière.)

24 **La Station** *palustre de Melle.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 369-376.

Discussion.

25 **O. Schrader.** *Sprachvergleichung und Urgeschichte.* Linguistisch-historische Beiträge zur Erforschung des indo-germanischen Altertums. Dritte neugearbeitet Auflage. I Teil : *Zur Geschichte und Methode der linguistisch-historischen Forschung.* Jena, H. Costenoble, 1906. M. 6. (MBBull. 1907, t. XI, p. 77-78 = C. Lecoutere.)

Ouvrage capital de paléontologie linguistique.

26 **J. Vercoullie.** *Supplément à ma lecture sur l'étymologie de « Vlaming » et « Vlaanderen ».* — ARBBull. 1906, p. 127-129.

Dans une lecture précédente (ARBBull., 1903, p. 481-492) M.V., en expliquant la forme *Vlame* comme un dérivé de *vlieden* avec la signification de *fugitif, fuyard, exilé,* avait constaté que *Vlame* était une forme frisonne, dont la forme néerlandaise correspondante serait *Vloome.* Il vient de trouver la forme allemande *Flaume,* par laquelle le peuple de la Saxe désigne un homme de grande taille et à large carrure. Il croit que ce terme désigne le *Flamand, Vlame* et y voit une confirmation de sa thèse. C. C.

6. SIGILLOGRAPHIE.

27 **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (980-1035).* — RBAB. 1906, t. IV, p. 372-381.

Voir la *chronique* du présent fascicule, p. 102-104.

28 **C. Callewaert.** *Le sceau du chancelier de Flandre Guillaume (1205-1231), avec contre-sceau du chanoine Guillaume de Capella.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 390-394. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15 = J. Cuvelier; RBAB. 1907, t. V, p. 35-36 = H. Nelis.)

Constate que les sceaux du chancelier susdit portent comme contre-scel le sceau d'un autre personnage. Quelle est l'explication de cette singularité sigillographique ?

7. GÉNÉALOGIE.

29 **P. N. Van Doorninck** et **J. S. van Veen.** *De graven en hertogen van Gelre. Geboorte-, regeerings- en sterfjaren. Huwelijken. Kinderen. Zegels.* (Uitgave van « Gelre », Vereeniging tot beoefening der Geldersche geschiedenis, oudheidkunde en recht.) Arnhem, P. Gouda Quint, 1904, in-8. Fl. 0.75.

30 **Le Cte P.-A. du Chastel de la Howarderie,** *Crayons généalogiques tournaisiens. Supplément à la généalogie de la famille Lambert. La branche lilloise et sa descendance en ligne féminine.* — RT. 1906, t. II, p. 183-186, 195-198.

Certains noms intéressent les généalogies de la Flandre : les Van Rode alliés aux de Ferrare, les de Gheluvelt, etc. Voir RT. 1905, t. I, p. 40.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE ([1]).

31 [LVI,380] **A. Fayen.** *Liber traditionum sancti Petri Blandinensis.* (RBAB. 1906, t. IV, p. 462-466 = H. Nelis; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 74-77 = E. Van Cappel.)

32 **C. Callewaert-H. Hoornaert.** *Les plus anciens documents des archives du Béguinage de Bruges.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 253-301.

Un triple intérêt justifie cette publication. La série des documents s'ouvre par le texte intégral de la fameuse charte de 1185, alléguée par tous les historiens de l'église Notre-Dame, depuis M. Beaucourt de Noortvelde, pour prouver une reconstruction et une nouvelle consécration de la collégiale à cette date. M. le chanoine Callewaert a solidement établi que cette charte se rapporte à la chapelle castrale du Bourg, transférée en 1245 dans l'enclos du Béguinage. V. AnÉm. 1906, p. 165 ss. Ensuite ces documents constituent le dossier complet d'un procès canonique intéressant. Enfin il paraît certain que nous avons, dans l'ensemble de cette collection, l'exposé des origines historiques du Béguinage. L'introduction historique et diplomatique est due au travail commun de MM. Hoornaert et Callewaert. Les 26 documents [1185-1335] sont soigneusement édités et savamment annotés par ce dernier. Une table onomastique et une table des matières terminent cette publication. A. D. M.

33 **J. Vuylsteke.** *Cartulaire de la ville de Gand. Première série : Commentaires relatifs aux Comptes gantois des Baillis et de la Commune (1280-1315)*, éd. V. Van der Haeghen et A. Van Werveke. Gand, Vuylsteke, 1906, 248 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 250-252 = V. Fris.)

([1]) La distinction que nous établissons entre *sources* et *travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

34 **Briefwisseling** *der Hertogen van Gelre en van Gulik*, 1389-1393, éd. P. N. v. Doorninck et P. C. Molhuysen. Haarlem, Van Brederode, in-8, xxii-121 p. Fl. 3.50.

35 **Lettres** *de Charles VIII, roi de France*, publiées d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par P. Pélicier et de Mandrot. Paris, Picard, 1893-1905, 5 vol. in-8. (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 499-503 = A. Dunoyer.)

Quelques missives relatives aux opérations militaires de d'Esquerdes en Artois, contre Maximilien.

36 **Records** *of the Scots colleges at Douai, Rome, Madrid, Valladolid and Ratisbon*. T. I. Registers of students. Aberdeen, in-4, vii-339 p. (RHE. 1906, t. VII, p. 926-927.)

37 **A. R. Villa.** *Correspondencia de la infanta archiduquesa Doña Isabèl Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma, y otros personajes, publicada con notas e ilustraciones y precedida de una Introduccion.* Madrid, Fortanet, 1906, in-8, xxvi-362 p. (ABelges. t. VIII, p. 261 = V. Brants.)

38 **Correspondance** *relative à Dunkerque*. Lettres de Mazarin, du duc d'Orléans, de Cromwell, du duc d'Aumont. — UFBull. 1906, t. IX, p. 333-366.

M. E. T. Hamy a publié la correspondance de Mazarin avec le maréchal d'Aumont. Ces lettres, pour la plupart inédites, éclairent certains points de l'histoire des guerres de Flandre. Le *Bulletin* reproduit trente-trois de ces lettres, relatives aux sièges de Dunkerque, Gravelines et Mardyck. Elles sont adressées à M. de Villequier, gouverneur de Boulogne, et au maréchal d'Aumont, général de l'armée du roi en Flandre.

39 [LVI, 46] **A. de Saint-Léger** et **Ph. Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime en 1789.* (AnEN. 1907, t. III, p. 129-132 = E. Bouchet.)

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

40 **Flodoard.** Les *Annales* publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes par Ph. Lauer (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, fasc. 39). Paris, Picard, 1906, in-8, lxviii-307 p. F. 8. (HJ. 1906, t. XXVII, p. 896 s. = G. A[llmang]; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 313 = J. Besse; MBBull. 1907, t. XI, p. 31-32 = M. Jacquin O. P.)

Excellente édition critique, enrichie de multiples notes bio- et géographiques, d'une œuvre qui constitue une source contemporaine de grande valeur pour les années 919 à 966. Les *Annales* complètent et continuent l'*Historia ecclesie Remensis* du même auteur, qui vécut à Reims de 893-894 à 966. Les deux ouvrages contiennent des renseignements précieux pour notre ancienne

histoire de Flandre. On sait qu'au point de vue ecclésiastique l'archevêque de Reims était le métropolitain de nos évêques de Tournai et de Térouanne. C. C.

41 [LV, 176] **J. Dewert.** *Les Ronds du Hainaut, d'après le chroniqueur Jacques de Guyse.* (ABelges, 1907, t. IX, p. 21-22.)

42 **L. Delisle.** *Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer.* Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques. (T. XXXVIII. Extrait.) Paris, C. Klincksieck, 1906, in-4°, 219 p. grav.

43 [LVI, 275, 391] **Lodewijk van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael (1248-1316)* uitg. door H. VAN DER LINDEN en W. DE VREESE. Eerste Deel. (MBBull. 1907, t. XI, p. 27-29 = C. Lecoutere.)

44 [LVI, 392] **Chronique** *et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352)*, éd. H. LEMAITRE. (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 91-92.)

45 [LVI, 395] **Epître** *à la maison de Bourgogne sur la croisade turque projetée par Philippe le Bon (1464).* (AnEN. 1907, t. III, p. 127-128 = A. de Saint-Léger.)

46 [LVI, 49] **Ludwig Pastor.** *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518*, beschrieben von ANTONIO DE BEATIS. (RHE. 1907, t. VIII, p. 146-147 = H. Van Houtte ; BVG. 1906, 4e sér., t. V, p. 478 ; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 322-323 = J. Paquier.)

47 [LVI, 51] **The Chronicle** *of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at St-Monica's in Louvain.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 292 = U. Berlière.)

48 **The Chronicle** *of the English Augustinian Canonesses Regular of the Lateran, at St. Monica's in Louvain* (now at St. Augustine's Priory, Newton Abbot, Devon). A continuation 1625 to 1644. Ed. ADAM HAMILTON, O. S. B. London, Sands, in-8, xx-219 p. and 10 pedigrees of English Families. Sh. 10,6.

Ce deuxième volume des Chroniques de Ste Monique couvre un espace de 19 ans, de 1625 à 1644. L'intérêt du récit gagne par les introductions qui précèdent les différents chapitres, et par les nombreuses gravures qui accompagnent le texte; celles-ci toutefois n'ont pas toujours un rapport direct avec le récit.

L'ouvrage, comme il a été dit dans le présent bulletin [LVI, 51], est surtout important pour l'histoire du catholicisme en Angleterre.

Il y a cependant trois épisodes intéressant notre histoire nationale : la fondation du Prieuré de Nazareth à Bruges en 1629, le siège de Louvain en 1635 et les ravages de la peste à Louvain en cette même année.

Le Prieuré de Nazareth ou Couvent des Dames anglaises, fut établi dans une maison de la rue des Carmes, achetée par les religieuses de Louvain aux Jésuites anglais de Gand. Cette maison avait été léguée à ces religieux par Lady Lovel. Voir [AnÉm. LV, 29; LVI, 171]. Le Couvent anglais compta dès le principe dix religieuses. La première prieure fut Francis Stanford; elle resta en fonction pendant sept ans et mourut en 1635. La deuxième prieure fut Mary Pole. Elle était de sang royal; son arrière-grand'mère était la Bienheureuse Marguerite Pole, comtesse de Salisbury, la dernière des Plantagenets, qui fut mise à mort pour la foi sous Henri VIII.

L'épisode du siège de Louvain donne l'occasion au chroniqueur de faire l'éloge de la charité des Brugeois. En 1635, les chanoinesses anglaises furent obligées d'abandonner leur couvent, quand les armées réunies de Richelieu et de Frédéric Henri, prince d'Orange, assiégeaient Louvain. La moitié de la communauté se refugia à Bruges, et pendant deux mois les habitants leur accordèrent l'hospitalité. Le clergé tant séculier que régulier, les autorités civiles, les pauvres et les riches rivalisèrent de charité à leur égard. Les annales du Couvent anglais ont conservé le nom du chanoine charitable qui mit gratuitement sa maison à la disposition des religieuses, pendant toute la durée de leur exil en notre ville; c'était le chanoine Pierre de Blende. Le Supérieur des Jésuites, qui leur donna les ornements d'église et l'autel, était probablement Adrien Cools. Parmi les laïcs, nous rencontrons le nom d'un homme généreux, le Chevalier Nicolas de Schietere (la chronique écrit *Scketere*) de Lophem. Nous y voyons encore que « la grande église ici » était la Cathédrale de St-Donat, que les Riches Claires, les Annonciades, et les Jacobines aidèrent charitablement les refugiées.

L'année 1635 est marquée par l'apparition de la peste dans la communauté de Louvain; elle causa la mort du domestique du couvent, appelé Giles et de la Sœur Mary Worthington. Il est intéressant de noter que le désinfectant de cette époque était la poix, dont on faisait, tous les matins, d'abondantes fumigations dans la maison. V. Vandevelde.

49 [LVI, 234, 398] **Vincentius de Zeelander.** *Eenige brieven met kardinaal Pietro Aldobrandino gewisseld.* — BGHB. 1906, t. V, p. 552-564 (suite).

50 **Mr S. Muller** : « *Arnoldus Buchelius* : *Trajecti Batavorum Descriptio* ». — BMHG. 1906, t. XXVII, p. 139-268.

Hierin geeft de geleerde Arnoldus Buchelius, die in 1641 te Utrecht overleed, zijn eigene geschiedenis wel is waar, met het oog nogtans op de geschiedenis der stad van hare stichting af; zoo geeft hij op bl. 157-160 de naamlijst der bisschoppen van Utrecht van af Willibrordus aangesteld door Pepijn in 696, tot Frederic V overleden in 1570.

51 *Les souvenirs du marquis de Valfons*, éd. DE VALFONS. Paris, Paul, 1906, in-8, XXXI-468 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 303 = A. De Ridder.)

Officier des états-majors du comte de Clermont et du maréchal de Saxe, il prit part entr'autres aux siéges d'Ypres et de Furnes en 1744.

52 **R. Dupont.** *De handschriftelijke kronijk van J. B. Rybens.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 382-389. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15 = J. Cuvelier.)

53 *Un duc et pair au service de la Révolution. Le duc de Lauzun [général Biron] 1791-1792. Correspondance intime*, éd. DE LORT DE SÉRIGNAN. Paris, Perrin, 1906, in-8, 329 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 304 = A. De Ridder.)

Source littéraire éditée par M. de Sérignan à l'appui de son ouvrage : *La première invasion française de la Belgique (1792)*. Paris, Perrin, 1903, in-8, 358 p. (ABelges. 1903, t. V, p. 913 = P. P[OULLET].)

On sait que cette première invasion se borna à quelques démonstrations militaires, entr'autres du côté de Courtrai.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

54 **E. Thubert.** *Politique du Nord de l'Europe au moyen âge. Les Normen en France.* — Revue d'histoire diplomatique (Paris), 1906, t. XX, p. 511-536.

55 **J. J. D. Swolfs.** *Précis d'histoire nationale d'après le cours de Mgr Namèche*, disposé pour l'enseignement moyen. 8e édition. Louvain, Fonteyn, 1906, in-8, XI-478 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 269 = G. Kurth.)

Parfaitement à la hauteur des résultats acquis.

56 **J. Melckior en D. Lenaerts.** *Nieuwe geschiedenis van België.* Bewerkt naar het programma der lagere scholen, volledigd door vragen, kanefassen, opgaven van nationale herinneringsdagen, begrippen van grondwettelijk recht, eene verzameling vaderlandsche gedichten en gezangen, enz. Hasselt, 1906, 156 bl. Prijs: ingen. 0.90 fr., gekart. 1.00 fr. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 269-270 = G. Kurth.)

Aantrekkelijk en levendig geschreven; immers het doel van het onderwijs der geschiedenis is, volgens de schrijvers, hert en verstand te vormen. Goed. Maar men mag niet uit het oog verliezen dat het allereerste doel van het onderwijs is... te onder-

wijzen. En daarom is een leerboek eerst goed, als de inhoud in zijn geheel en in alle deelen echt en nauwkeurig is.

57 **J. Roland et E. Duchesne.** *Atlas-Manuel de l'histoire de Belgique pour le degré inférieur avec le texte en regard des cartes et des gravures.* Namur, Wesmael-Charlier, 1905, in-4, 72 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 270 = G. Kurth.)

Excellent, sauf la fantaisie dans quelques illustrations et certaines erreurs dans le texte.

58 **A. Van Dorpe (Br. Ph.-M.).** *Vaderlandsche geschiedenis in tabellen.* Oostacker, 1906, 60 bl. Fr. 0,35.

Ten gebruike van de lagere scholen (hoogste graad). Voor ieder tijdvak : 1° een korte samenvatting der feiten ; 2° de uitbreiding in tabellen ; 3° een vragenlijst.

59 **B. de Mandrot,** *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers et le procès de sa succession (1415-1525).* — RHist. 1907, t. XCIII, p. 1-45.

Jean de Bourgogne, comte d'Étampes, était le second fils de Philippe comte de Nevers et de Réthel et troisième fils de Philippe le Hardi duc de Bourgogne. Il hérita à la mort de son frère aîné Charles, des comtés de Nevers et de Réthel. Venu au monde le jour de la mort de son père (tué en 1415 à la bataille d'Azincourt) il fut élevé à Bruxelles, à la cour de Philippe le Bon son cousin. Il jouit de l'amitié du duc qui lui confia plusieurs charges importantes. Il prit part aux luttes que Philippe soutint contre les Gantois ; à la bataille de Gavere, il commandait un corps de troupes bourguignonnes.

Le comte de Charolais, supportait avec aigreur la faveur dont son cousin jouissait auprès de son père. Sur les conseils du roi Louis XI, Jean de Bourgogne revendiqua vainement la succession de son cousin Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, que Philippe le Bon s'était adjugée ; il prit toutefois le titre de duc du Brabant, titre qu'il porta jusqu'à sa mort. L'inimitié s'accrut encore à la suite de cet incident entre les deux cousins. Le comte de Charolais accusa Jean d'avoir voulu l'empoisonner, il le fit arrêter à Péronnes, et la liberté ne lui fut rendue, qu'après sa renonciation à ses droits au duché de Brabant. A la mort de son père, Charles le Téméraire, dans un chapitre de la Toison d'or tenu à Bruges en 1468, le fit rayer du nombre des membres de l'ordre. Les difficultés, que suscita la succession au comte de *Nevers et Réthel* entre les enfants de Jean de Bourgogne, n'intéressent pas l'histoire de Flandre.

C'est la première fois, croyons-nous, qu'une étude spéciale est consacrée, à ce membre de la maison de Bourgogne. M. de Mandrot a consulté pour cette étude, tant les archives que les chroniques de l'époque. P. v. d. W.

60 **F. Rachfall.** *Wilhem van Oranien und der niederländische Aufstand.* Halle-a.-S., Niemeyer, 1906, in-8, xi-642 p., 1 carte. (ABelges. 1907, t. IX, p. 7-8 = H. Lonchay.)

Le présent livre forme l'introduction d'un grand ouvrage, dont l'auteur promet cinq volumes et dont l'importance semble devoir être capitale.

61 **Fr. Barado y Font.** *D. Luis de Requesens y la politica española en los Paises bajos.* Madrid, Patronato de Huerfanas de administracion militar, 1906, in-8, 156 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 259-260.)

Discours de réception à l'Académie royale d'histoire de Madrid, suivi de notes complémentaires sur la vie, l'œuvre, la valeur de Requesens, et sur les causes de l'insuccès de ce diplomate habile mais maladif et débordé.

62 **E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, in-8, viii-304 p. Fr. 4.

Voir AnÉm. [LVI,54, 180, 286.]

63 **P. J. Blok.** *Geschiedenis van het nederlandsche volk.* T. VII. Leyde, H. W. Sijthoff, 1907, in-8, 545 p. et 2 cart. F. 13.15.

Ce VII[e] volume de la monumentale histoire de l'historien hollandais va de l'organisation de la République batave en 1795 jusqu'à la séparation définitive d'avec la Belgique en 1839.

64 **H. Pirenne.** *Les origines de l'État Belge.* Liège, Ch. Desoer, 1906, in-8, 24 p.

65 **La Nation Belge.** *1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905.* Liége, Desoer, 1906, gr. in-8, xxi-486 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 254-256 = H. Van Houtte.)

Ensemble incomplet de conférences excellentes mais d'allure officielle.

66 **M. Brants.** *Geschiedenis van 't onafhankelijk België door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld.* Gand, Vanderpoorten, 1906, in-8, vii-217 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 257 = H. Van Houtte; MBBull. 1907, t. XI, p. 32-33 = A. De Ceuleneer.)

67 [LV, 302.] **A. Martinet.** *Léopold I[er] et l'intervention française en 1831.* (GB. 1906, 2[e] année. II, p. 116-118 = Moller.)

68 **E. Ollivier.** *L'Empire libéral.* T. XI. Paris, Garnier, 1906, in-8, 631 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 305-306 = A. De Ridder.)

Un chapitre est consacré à la Belgique : *L'hallucination des chemins de fer belges.* Voir le n° suivant.

69 **Fl. De Lannoy.** *Napoléon III et la Belgique.* — RG. 1906, 43[e] année. II, p. 181-203.

M. De Lannoy se base sur l'œuvre magistrale — et riche en documents nouveaux — de M. Émile Ollivier, *l'Empire libéral*, qui

jette une vive lumière sur les dangers qu'a fait courir à la neutralité de la Belgique la politique ambitieuse de Napoléon III. La duplicité diplomatique de Bismarck ne fut pas étrangère aux projets d'annexion. Ils faillirent se réaliser en 1869, à propos de la cession du Grand-Luxembourg (qui exploitait la ligne Bruxelles-Arlon) à une compagnie française; d'urgence, le gouvernement belge fit voter une loi interdisant « à toute société de céder ou même de donner à bail l'exploitation des lignes dont elle est concessionnaire, sans l'autorisation du gouvernement ». Le gouvernement impérial y répondit par des protestations et des menaces, où l'on ne se souciait nullement des traités de 1839 garantissant notre neutralité belge. Et le conflit s'orienta si bien vers une solution sanglante qu'un plan de mobilisation fut dressé par Niel et la question du *casus belli* posée au conseil des ministres. La guerre était inévitable. Ce qui l'empêcha d'éclater, ce fut l'énergique intervention de l'Angleterre, qui rappela la France au respect des traités et de la neutralité belge.

De l'étude de M. De Lannoy — substantielle, bien conduite, hautement instructive — se dégage cet enseignement, que « nous ne conserverons notre indépendance que si nous sommes en état de la défendre nous-mêmes. » J. Vermaut.

70 **E. Denis.** *La fondation de l'empire allemand, 1852-1871.* Paris, Colin, 1906, in-8, VIII-528 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 304-305 = A. De Ridder.)

A propos du désir de Napoléon III d'annexer nos provinces, l'Auteur soutient ce qu'on pourrait bientôt appeler la thèse française: ce désir, si toutefois jamais désir sérieux il y eut, ne peut être venu à l'empereur qu'à la suite et par la faute des insinuations de Bismarck.

71 **Vandepitte.** *Notre vieille Flandre, depuis ses origines.* Paris-Lille, Lefort, 1906, 2 vol. in-8, XXXII-398 et 538 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 8 = H. Dubrulle; RHE. 1907, t. VIII, p. 220-221.)

Quelques lectures intéressantes parfois pas assez documentées. V. AnÉm. 1905, t. LV, p. 441.

72 **Hannedouche et Minon.** *A travers la France septentrionale (histoire, archéologie, géographie, folklore).* Paris, Hatier, 1905, in-8, 304 p.

73 [LVI, 288] **V. Fris.** *Blavotins et Ingherkins. Une guerre privée dans la Flandre maritime au XIIe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 275-276 = H. Coppieters Stochove.)

74 **L. Willems.** *Notes sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 253-285. (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 77-81 = E. van Cappel.)

75 [LVI, 281] **K. Wenck.** *Philipp der Schöne von Frankreich; seine Persönlichkeit und das Urteil der Zeitgenossen.* — (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 272 = Arm. d'Herbomez.)

76 **Th. Sevens.** *Hoeken en kanten op Groeninge.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 35-48.

Aanwijzing van de nauwkeurige ligging en richting van de wegen en waterloopen die Groeninge doorkruisten, en beschrijving van den grond die in 1302 tot slagveld diende. Dit, ter terechtwijzing van de vele « onnauwkeurigheden, welke men in groote en kleine boeken rakende het slagveld vindt, zelfs in de uitgaven in 1902 of later verschenen ». Eene opmerking: de bronnen, hier aangehaald, dagteekenen meestal uit de XVe en zelfs latere eeuwen. Dat men daaruit putte om de ligging vast te stellen van straten en beken, goed; maar als het geldt den aard en het uitzicht van den bodem te beschrijven, of en waar het akkerland of weide of meersch was in *1302*, dan zijn, meenen wij, latere bronnen niet zonder omzichtigheid te benuttigen. E. V. C.

77 **Th. Sevens.** *De hooge adel van Vlaanderen op het slagveld van Groeninge.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 49-66.

Opsomming, naar de bronnen van den tijd, van een vijftigtal edelen, die streden op Groeninge. Daaruit blijkt het aandeel van den adel in den strijd van 1302, hoe men ook bewere dat « la noblesse et le patriciat ayant abandonné la cause nationale, la cavalerie manquait. Seuls Guy et Guillaume étaient montés ainsi qu'une dizaine de chevaliers ». (Pirenne. Hist. de Belg. 2 éd., I. 389.)
E. V. C.

78 **Bon de Maere d'Aertrycke,** *Mémoire sur la guerre de Flandre, de 1302 à 1304.* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 92-93 = J[os.] B[ethune].)

79 **R. Dollot** *Une chouannerie flamande en 1813-1814.* — Revue d'histoire diplomatique, 1906, t. XX, p. 407-423. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 279-280 = F. Magnette.)

Analyse de l'ouvrage de P. Fauchille. *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814). Louis Fruchart, dit Louis XVII, d'après des documents inédits.* V. AnÉm. [LV, 304].

Guerre de partisans. Comités d'insurrection à Bruxelles, Gand, Bruges.

80 **[LVI, 279] Vlaamsch België sedert 1830.** *Studieën en schetsen bijeengebracht door het algemeen Bestuur van het Willemsfonds, ter gelegenheid van het jubeljaar 1905.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 133-136 = H. Van Houtte.)

81 **Vlaamsch België sedert 1830.** T. II. *Schets eener Geschiedenis der Vlaamsche Beweging,* door P. Fredericq. Gent, Vuylsteke, 1906, 256 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 5-7 = H. Van Houtte.)

82 **Omond.** *Bruges and West-Flanders,* with coloured illustrations by Forestier. London, Black, 1906, in-8 carré, x-187 p.

Œuvre de vulgarisation.

83 [LV, 308; LVI, 187] **H. Dubrulle.** *Cambrai à la fin du moyen âge (XIIIe-XVIe siècle).* (RIPB. 1905, t. XLVIII, p. 285-286 = L. Halphen.)

84 **V. Fris.** *La maison de la rue de la Monnaie* [à Gand]. — GOGBull. t. XIV, 1906, p. 364-368.

Emplacement, nom et occupants des maisons de cette rue au XVe siècle, d'après les livres de cens et de rentes, les registres des échevins, les dénombrements des fiefs.

85 **Warneton.** Notice historique et archéologique. — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 103-108.

86 **Wervicq.** Notice historique et archéologique. — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 108-111.

87 [LVI, 74, 424] **Z. Y. X.** *Gammerages, Waarmaarde.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 273 = J. Laenen.)

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

88 [LVI, 432] **J. de Pas.** *L'échevinage de S. Omer* (1144-1790). (ABelges. 1907, t. IX, p. 43 s. = C. de Borman.)

89 **Arm. d'Herbomez.** *A propos des baillis d'Arras sous le règne de Saint Louis.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 451-458.

L'examen des comptes de la ville de Tournai pour les années 1240-1243, établit qu'à cette époque le bailli d'Arras avait la ville de Tournai dans son ressort. M. D. passe en revue les affaires que le bailli d'Arras a pu avoir traité à Tournai et dans d'autres villes d'Artois, du Hainaut et de la Flandre. Il examine aussi la question de la pluralité des baillis d'Arras.

La ville de Tournai aurait ressorti au bailli d'Arras depuis la fin de l'année 1187 jusque vers 1267. A. D. M.

90 **Coutumes** *des Pays et Comté de Flandre. Quartier de Gand. T. X. — Coutumes de la Seigneurie de Saint-Pierre, lez Gand,* éd. D. Berten. Bruxelles, Goemaere, 1905, in-4, 616 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 2-3 = H. Coppieters Stochove.)

Avec une introduction importante. V. AnÉm. [LVI, 37].

91 **Arm. d'Herbomez.** *Les Constitutions de Tournai sous Philippe de Valois.* — NRHD. 1906, p. 351-381; 454-476. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 278-279 = L. Verriest.)

92 [LV, 441] **H. Pohl.** *Die Entstehung des Belgischen Staates (und des Norddeutschen Bundes). Eine staatsrechtliche Studie.* (Abhandlungen aus dem Staats-Verwaltungs-und Völkerrecht. Band I, Heft I). Tübingen, Mohr, 1905, in-8, 54 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 207-209 = F. Magnette).

Discussion du point de vue juridique.

B. Histoire économique et sociale.

93 [LVI, 273] **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* T. IV. (RBN. 1906, t. LXXII, p. 378-379 = A. de Witte; ABelges. 1906, t. VIII, p. 289-290 = J. Cuvelier.)

94 [LVI, 263.] **Recueil de documents** *relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre,* tome I, éd. G. Espinas et H. Pirenne. (MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 243 ss. = M. P.; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 81 = A. van Zuylen van Nyevelt.)

95 **Mémoire** *concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699,* éd. A. de Saint-Léger. — AnEN. 1907, t. III, p. 84-104 (à suivre).

Mémoire issu d'une initiative privée, composé [par l'intendant Barentin] en vue d'obtenir des conditions meilleures pour le commerce de Dunkerque. Le roi accéda aux vœux de l'auteur. La ville de Dunkerque y gagna des avantages économiques importants; et... l'histoire à son tour y gagna un excellent tableau de l'état du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de la Flandre maritime à cette époque. L'édition a dû se faire suivant des copies, l'original s'étant égaré.

V. AnÉm. [LVI, 46, 443] et plus loin n° 99, la mention d'autres ouvrages analogues de M. de Saint-Léger.

96 **J. Finot.** *Études historiques sur les relations commerciales entre la Flandre et la république de Gênes au moyen âge.* Paris, Picard, 1906, in-8, XII-384 p. V. AnÉm. [LVI, 90].

97 **Alfred Doren.** *Deutsche Handwerker und Handwerkerbruderschaften im mittelalterlichen Italien.* Berlin, Prager, 1903, in-8, IV-160 p. Fr. 6.25. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 249-252 = G. Des Marez.)

Livre précieux pour notre histoire.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les luttes sociales provoquèrent de fréquentes émigrations vers l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Styrie et les villes Italiennes. Florence, où l'industrie drapière était particulièrement florissante, fut le centre où affluaient les tisserands immigrés. Les Flamands avec les Brabançons se joignirent aux travailleurs originaires des villes allemandes. La colonie était groupée localement et occupait des rues entières. A sa tête se trouvait un comité chargé de maintenir le bon ordre entre les immigrés et de veiller à leurs nécessités industrielles. Vers 1420 le groupe général se divise en deux confréries : celles des Haut-Allemands et celles des *Niederdeutsche* (Flamands, Brabançons, Rhénans). Cette dernière possédait un lieu de sépulture dans le couvent de Saint-Sauveur; elle fut autorisée à l'orner de peintures et de monuments funéraires. Elle semble avoir disparu vers 1440.

M. Doren publie en appendice le règlement de 1436, redigé en langue flamande. E. V. C.

98 **Prosper Claeys.** *Les associations d'ouvriers débardeurs ou portefaix, « aerbeyders », à Gand au XVIIIe siècle.* Gand, 1906, 88 pages. (Extrait des AnGOG. t. VIII.)

Ces associations *d'Aerbeyders*, reconnues par l'État et par le magistrat communal, peuvent se ranger en trois catégories: 1° les *Offices* ou emplois que les échevins de la Keure ou les échevins des Parchons vendaient publiquement au profit de la ville, ou conféraient directement moyennant une somme à verser dans la caisse communale; 2° les confréries ou *gildes* réglementées, composées de la même manière que les autres corps de métiers; 3° l'association des *Wijnschroeders*, classée parmi les *Neringen* ou grands corps de métiers.

Chacune de ces associations jouissait de certains privilèges déterminés, soit en raison de la nature des marchandises qu'elle avait le droit exclusif de charger et de décharger, soit en raison du quartier de la ville dans lequel elle seule pouvait travailler. Ces privilèges excitaient des querelles multiples entre les différentes associations et soumettaient à un joug véritablement tyrannique les habitants et principalement les négociants et industriels de la ville.

L'auteur décrit les associations existant encore à Gand au XVIIIe siècle, leur fonctionnement, leur organisation, leurs privilèges. Tout cela constitue un des aspects les plus curieux de la vie corporative et des usages commerciaux et industriels de cette époque.

En 1794 l'application à la Belgique des lois françaises sur la liberté du travail et la suppression des corporations, entraina la disparition des associations d'*Arbeyders*. Dès 1802, celles-ci furent en partie rétablies. Si elles n'avaient plus les mêmes droits, ni la même existence légale qu'avant l'annexion de notre pays à la France, elles possédaient cependant encore un véritable monopole.

E. V. C.

99 **A. de Saint-Léger.** *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat pays et l'arrêt du conseil de 1762 relatif au droit de fabriquer dans les campagnes.* — AnEN. 1906, t. II, p. 367-404. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 261 = A. Isnard.)

100 **Fr. Wolters.** *Studien über Agrarzustände und Agrarprobleme in Frankreich von 1700 bis 1790.* Leipzig, Duncker und Humblot, 1905, IX-438 p. F. 12.50 (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 328-335 = G. Des Marez.)

4 chapitres: le premier décrit la situation agraire et spécialement le fractionnement de la propriété, avant la Révolution. Le second s'occupe des théories agraires en vogue au XVIIIe siècle: elles se caractérisent surtout par deux tendances opposées, l'une voulant réaliser la propriété individuelle, l'autre la propriété collective. Le troisième chapitre étudie l'influence de ces théories sur la

situation agraire, sur les lois, les institutions, l'amélioration des cultures, l'abolition du système féodal. Enfin le quatrième chapitre constitue une étude fouillée du décret du 2 nov. 1789 confisquant les biens ecclésiastiques.

101 **E. T. Hamy.** *La vie rurale au XVIIIe siècle dans le pays reconquis.* Etude de sociologie et d'ethnographie. Boulogne-sur-mer, Hamain, 1906, in-8, 66 p.

102 [LVI, 445] **L. Stroobant.** *Les dépôts de mendicité en Belgique. Notice historique.* — Rivista Penale, Torino, 1905, t. LXII, 5e fasc, 11 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 281 = C. Charlier.)

Incidemment un mot sur l'histoire d'établissements semblables dans les siècles passés.

103 [LVI, 300] **A. de l'Arbre.** *Le salaire tarifé du bourreau de Gand, opérant hors ville.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276-277 = H. Coppieters Stochove.)

104 **P. Sébillot.** *Le Folklore de France.* Paris, Guilmoto, 1904-1905, in-8, t. I : VI-496 p. F. 16; t. II : 478 p. F. 16; t. III : 541 p. F. 18. (W. 1906, t. XIV, p. 392-395 = O. Colson.)

A peu près la moitié d'un vaste ouvrage de synthèse. Collection documentaire classée méthodiquement et sans vaine littérature. Le premier volume fournit le folklore des phénomènes astronomiques et géologiques; le second celui de la mer; le troisième est consacré à celui de la faune et de la flore. Il va sans dire que le terme « France » représente tous les pays de langue française.

105 **R. Bertrand.** *Faits et usages des Flamands de France.* — UFBull. 1906, t. IX, p. 297-333 (suite et fin).

V. AnÉm. [LVI, 447.] Détails d'un certain intérêt sur les récréations populaires, le culte des morts, les superstitions dans la Flandre française.

C. Histoire des lettres et des sciences.

106 **A. Bayot.** *Fragments de manuscrits trouvés aux archives générales du royaume* (deuxième notice). — RBAB. 1906, t. IV, p. 411-450.

Parmi ces documents nous devons mentionner un feuillet de parchemin contenant un fragment du roman en vers de Baudouin de Flandre, prototype du *Livre de Baudouin de Flandre* (Cf. RBAB. 1903, p. 361-370), et débris d'une colossale composition qui devait comprendre une histoire entière des croisades. Le fond du roman de Baudouin de Flandre en aurait constitué la quatrième branche.

Ce fragment daterait de la seconde moitié du XIVe siècle.

107 **Edw. Gailliard.** *Een fragment van Maerlant's Wapene Martijn.* Gent, Siffer, 1905, in-8, 49 p.

108 [LVI, 200] **G. Kalff.** *Geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde.* I Deel. (RHBBull. 1907, t. X, p. 51-52 = O. Van Hauwaert.)

109 [LVI, 302] **A. Roersch.** *Quelques considérations générales sur la Renaissance des Lettres en Belgique.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

110 « **De Maatbloem** » *rederijkkamer van Cruyshautem.* — AnAAn. 1906, t. I, p. 60-72. *Bijlagen.* Ibid. p. 85-89. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 308-309 = P. Bergmans.)

Cette société reçut sa charte de fondation de la Chambre du Saint-Esprit à Bruges, en 1628. Cette charte se trouve parmi les documents édités.

111 **P. Mansion.** *Esquisse de l'histoire des mathématiques en Belgique.* — RQS. 1907, 3e sér., t. XI, p. 270-285.

Dans la riche galerie des mathématiciens belges, une place d'honneur revient à deux Brugeois: Simon Stevin (né en 1548, mort à Leyde en 1620), l'illustre créateur de la statique et de l'hydrostatique modernes; Grégoire de Saint-Vincent (né en 1584, mort à Gand en 1667) qui trouva d'innombrables théorèmes sur les coniques et traita puissamment, dans son *Opus geometricum* (1647), les questions de quadratures et de curbatures.

Après la période de stérilité que représente le dix-huitième siècle dans le domaine des mathématiques, une aube radieuse se leva sur la Belgique indépendante et libre. Il convient de citer ici E. Catalan (1814-1894). Il est Français, mais naquit à Bruges et professa, de 1865 à 1884, à l'Université de Liége.

A la fin de cette instructive « esquisse », M. le professeur Mansion indique la bibliographie relative à l'histoire des sciences mathématiques en Belgique. J. Vermaut.

112 **V. Brants.** *La faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906).* Louvain, Ch. Peeters, 1906, in-12, xiv-216 p. Fr. 3.50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 78-80 = F. Collard; RL. 1906-1907, t. XVIII, p. 149-158 = C. Rhote.)

113 **Chan. H. Rommel.** *Nécrologe de la Société d'Émulation.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 301-302.

114 **Chan. H. Rommel.** *M. Edouard Neelemans.* — AnÉm. 1904 t. LIV, p. 303-310.

Notice biographique. M. Neelemans est l'auteur de plusieurs ouvrages appréciés sur l'histoire de la ville d'Eecloo et de la commune de Lembeke.

115 **Chan. H. Rommel.** *Le Chanoine A. De Leyn. Notice biographique.* (Extrait des AnÉm. 1904, t. LIV). Bruges, De Plancke, 1906, in-8°, 41 p.

M. le chanoine Rommel excelle à retracer la vie et l'œuvre des personnalités marquantes de la Flandre. Pour être sincèrement admirative, la notice qu'il vient de consacrer au regretté M. De

Leyn n'en constitue pas moins une contribution précieuse à l'histoire locale. On y voit revivre, en des traits d'une parfaite justesse, la sympathique figure de M. le Chanoine De Leyn.

On ne résume pas en quelques lignes les nombreux détails recueillis dans cette biographie. Qu'il nous suffise de dire qu'ils se rapportent principalement à l'histoire du collège de Bruges où M. De Leyn fut successivement directeur des cours préparatoires et du pensionnat, puis principal.

Les travaux historiques de M. De Leyn nous intéressent particulièrement. Étudiant en droit, ses premiers essais historiques furent le point de départ du grand et consciencieux ouvrage *Esquisse biographique de Pierre de Corte* (*Curtius*) *premier évêque de Bruges, ancien professeur de l'Université de Louvain* (Louvain, 1863, in-8° de 789 pp.). Les défauts de méthode qui déparent cette œuvre de longue haleine n'ont pas entièrement disparu des esquisses biographiques de MM. les chanoines Van de Putte et Andries, écrites *con amore* et publiées dans les AnÉm. (t. XXXIV, p. 269-394, t. XL, p. 239-470). Au genre biographique, que M. De Leyn cultivait avec une prédilection marquée, se rattache son *Éloge funèbre de M. Émile Minne*, qui fut pendant vingt-cinq ans principal du collège St-Louis (Bruges, 1879), ainsi que les charmantes notices qu'il inséra, en sa qualité de secrétaire, dans les registres de la fabrique d'église de St-Sauveur : on y relève « jusqu'à dix-neuf biographies, formant pour la plupart la matière d'une brochure de 10 à 15 pages et remplies de détails que l'on chercherait vainement ailleurs ». Enfin sait-on que les pages parues dans les AnÉm. pour l'année 1896, sous le titre : *Le bienheureux Idesbald van der Gracht — son culte à Bruges*, sont détachées d'une biographie largement conçue et solidement documentée, qui n'attend que la publication. J. Vermaut.

D. Histoire de l'art.

116 [LVI, 457] **J. Helbig.** *L'art Mosan*, T. I. *Des origines à la fin du XVe siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 302-303 = M. Laurent.)

117 [LV, 478; LVI, 206] **Fierens-Gevaert.** *La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres* (BÉC. 1906, t. LXVII, p. 281-283 = A. Boinet.)

118 **J. Casier.** *L'art flamand à la Cour de Philippe-le-Hardi.* — ABAnBull. 1906, p. 258-271, 7 pl. hors-texte.

Une conférence érudite et intéressante sur l'efflorescence de l'art flamand à la Cour de Bourgogne, et spécialement sur le travail de décoration de la Chartreuse de Champmol, dû à des artistes flamands. Parmi ceux-ci brille au premier plan Claus Sluter. Les créations géniales de cet artiste, et notamment son

œuvre-maîtresse, *le Puits de Moïse* font l'objet d'une description détaillée et justement admirative. Voir AnÉm. [LVI, 116].

A. D. M.

119 **J. Helbig.** *Le baron Bethune, fondateur des écoles Saint Luc. Étude biographique. Préface par le comte Verspeyen.* Bruges, Société Saint-Augustin, 1906, in-4, 400 p., ill. F. 20. (ABelges. 1907, t. IX, p. 3-5 = G. Kurth.)

120 **R. Lemaire.** *Les origines du style gothique en Brabant.* 1re partie. *L'architecture romane.* (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie. Fasc. 15. Bruxelles, Vromant et Cie; Paris, A. Fontemoing, 1906, in-8, xi-312 p. F. 10. (ABelges. 1907, t. IX, p. 44-45 = M. Laurent.

121 **Chan. H. Rommel.** *Charles De Wulf architecte, directeur des travaux de la ville de Bruges. Notice biographique* avec 3 annexes. Extrait des AnÉm. 1904, t. LIV. Bruges, De Plancke, 1906, 68 p. 1 pl. hors texte.

122 **Ch. De Wulf.** *La restauration du triforium de l'église Notre Dame à Bruges.* — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 77-89, 25 figures.

Il est point possible de résumer en les quelques lignes d'une notice bibliographique une vie laborieuse comme le fut celle du toujours regretté Ch. De Wulf. Les pages que lui consacre M. le chanoine Rommel le prouvent. Bornons-nous donc à citer les différents chapitres composant cette attachante biographie: 1° Premières années de M. Ch. De Wulf. Ses études artistiques. 2° Les voyages d'études de M. De Wulf et ses rapports annuels. 3° M. De Wulf, professeur à l'Académie de Bruges et directeur des travaux de la ville. Constructions et restaurations (suivi d'une liste des œuvres de l'architecte). 4° Les travaux de M. De Wulf à l'église Notre Dame. 5° M. De Wulf et les Sociétés d'art ou d'archéologie. M. De Wulf et ses élèves. Sa bibliographie. La « Porte des baudets ». 6° Dernière maladie, mort et funérailles de M. De Wulf.

Notons toutefois ce fait assez extraordinaire que pendant son éducation purement classique, M. De Wulf s'intéressait déjà vivement à nos anciens monuments romans et gothiques et les étudiait avec ferveur. [Suivent en annexes: 1° Des notes complémentaires de M. l'abbé Hoornaert, ancien professeur et ami de notre éminent concitoyen. 2° Fragments d'une étude sur l'église Notre Dame à Bruges, par Ch. De Wulf. 3° Planches indiquant les diverses époques de la construction de l'église Notre Dame, accompagnées de plusieurs extraits d'archives se rapportant à la construction de cette intéressante église.

Arrêtons-nous à la seconde annexe pour citer les conclusions de l'auteur: « C'est à cette époque, je pense, (1180-85) qu'il faut attribuer la plus grande partie de la grande nef, y compris le

transept avec ses bas côtés, et la façade occidentale „ p. 51. Les piliers de la nef étaient formés de colonnes monocylindriques, surmontées de chapiteaux à double rang de crochets. La nef primitive n'était pas voûtée, mais était couverte d'une charpente apparente. Les voûtes des bas côtés ne sont pas primitives.

Cette attachante étude se complète par la description de la restauration du triforium publiée par le *Bulletin des métiers d'art*. C'est l'exposé complet avec dessins et photographies à l'appui, des recherches et études faites par M. De Wulf en vue de cet important travail qu'il a pu mener à si bonne fin. Voir AnÉm. LVII, p. 94.

Ne terminons pas sans avoir remercié M[me] De Wulf qui en permettant l'édition des documents de feu son mari, a grandement mérité de l'archéologie. H. HOSTE.

123 **H. Hoste.** *Correspondance.* — RAC. 1906, 5e sér., t. II, p. 401-404.

Notes illustrées concernant quelques églises en voie de restauration : N. D. à Bruges, l'église de Wenduyne, N. D. de Poperinghe, l'église de Vive-Saint-Bavon.

124 **E. G[evaert].** *Renaissance.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 201-211.

Le retour aux formes traditionnelles de l'architecture primitive, qui s'est manifesté à Bruges depuis plusieurs années, donne lieu aux quelques considérations qui sont le sujet de cet article.

125 **E. G[evaert].** *Notes pour l'étude des monuments funéraires.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 212-213.

126 **E. G[evaert].** *Une piscine liturgique à Damme.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 152-153.

Intéressant spécimen de piscine simple du XIVe siècle.

127 **G. Hulin.** *La peinture murale de la rue de la Monnaie à Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 299-302.

Cette peinture représente la Cène; l'auteur présume que c'est l'œuvre d'un artisan artiste gantois, qui s'est inspiré des tableaux de Quinten Metsys. La peinture daterait de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle.

128 **J. Van den Gheyn, S. J.** *Le mobilier de l'hôtel de Nassau à Bruxelles en 1618.* — ABAnBull. 1906, p. 224-234.

Étude de l'inventaire et de l'acte d'estimation des biens meubles qui se trouvaient dans l'hôtel de Nassau à la mort de Philippe-Guillaume, prince d'Orange. On trouve dans ces documents le relevé méthodique de l'orfèvrerie, vaisselle et bijoux, de la garde-robe et des meubles, enfin la liste des tableaux. Il est à noter que cet inventaire fut dressé par des gens du métier; ainsi les tableaux furent inventoriés et estimés par Otto Vaenius et Henri De Clercq. Le R. P. Van den Gheyn, en donnant l'analyse sommaire de cet inventaire, nous permet de juger du mobilier de cette maison princière et de la vie qu'on y menait; il fournit aussi une foule

d'indications pleines d'intérêt pour les diverses branches de l'archéologie. Notamment l'indication des tableaux suffira, peut-être, pour identifier certaines œuvres. A. D. M.

129 **A. J. Wauters.** *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles.* 2e édit. Bruxelles, G. Van Oest, 1906, in-8, xlvi-301 p. F. 3,50.

130 **A. Hooquet.** *M. A. J. Wauters et les primitifs tournaisiens.* — AT. 1906, t. II, p. 202-204.

Critique de certaines assertions de M. Wauters dans son *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du Musée de Bruxelles* au sujet de Roger de la Pasture.

131 **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des primitifs à Bruges en 1902.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 409-431 (suite, à suivre).- (ABelges. 1907, t. IX, p. 16 = J. Cuvelier.)

132 [LVI, 106] **E. Firmenich-Richartz.** *Exposition de l'histoire de l'art à Dusseldorf. Les tableaux flamands.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 318 = J. Cuvelier.)

133 **Fierens-Gevaert.** *La Peinture ancienne à l'exposition de Liège en 1905.* — AAF. 1906-07, t. II, p. 85-90.

Les peintres liégois sont inférieurs aux peintres flamands, et furent soumis à leur influence. Patenir et Blès sont les plus remarquables représentants de l'école Mosane. Ils se sont souvent inspirés de Gérard David. P. v. d. W.

134 **E. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 53-72.

Ce critique d'art passe en revue les principaux tableaux de l'école des primitifs flamands, qui furent exposés à Londres. Il en donne une courte description, et en discute les attributions. Plusieurs de ces primitifs avaient été exposés à Bruges en 1902.

P. v. d. W.

135 **Robert Hénard.** *L'Art flamand à la collection Dutuit.* — AFF. 1906-1907, t. II, p. 75-87 (suites). (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

Cet article est consacré à l'étude des tableaux de l'école flamande faisant partie de cette collection. Celle-ci ne renferme aucun primitif remarquable, mais l'école de la renaissance flamande y est représentée par plusieurs œuvres de valeur. Citons des Teniers, des Brouwer, des Gonzalès Coques, ainsi que des esquisses de Rubens et de Van Dyck. V. AnÉm. [LVI 487]. P. v. d. W.

136 [LVI, 470] **K. Voll.** *Die altniederländische Malerei von Jan van Eyck bis Memling.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 264-267 = Fierens-Gevaert.)

137 **G. d'Avenel.** *Les riches depuis sept cents ans. Honoraires des artistes peintres et sculpteurs.* — RDM. 1907, t. XXXVII, p. 575-603.

Cette intéressante étude nous fait connaitre, entre autres, les honoraires que touchaient pour leurs tableaux les grands maitres de l'école flamande. Hugo Van der Goes recevait en 1468, 22 francs par jour pour brosser des décorations qui devaient servir à la joyeuse entrée de Charles le Téméraire à Bruges. Memling reçut en 1480, 733 francs pour les quatre volets du rétable de la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc à Bruges. Bernard Van Orley reçut en 1506, 445 francs pour le portrait du roi de Castille, et 272 francs pour le portrait du roi de Hongrie. Les sommes reçues par Rubens et Van Dyck, comme prix de leurs œuvres, étaient déjà un peu plus importantes; mais elles sont encore minimes, si on les compare à la valeur actuelle de ces tableaux et aux prétentions de nos peintres modernes. Il faut cependant bien tenir compte de la valeur relative de l'argent aux diverses époques. P. v. d. W.

138 **H. Hymans.** *Un point d'histoire.* — ABAnBull. 1904, p. 251-259.

Étude historique de l'ordonnance de 1773, par laquelle Marie-Thérèse affranchit les arts de la juridiction des corps de métiers. M. Hymans étudie les antécédents de ce décret — à Bruges cet affranchissement était accompli dès l'année 1717 — ; et expose la situation des arts après cette importante mesure. Il l'établit surtout d'après un livre publié à Gand en 1777: *Nieuwen verlichter der Konstschilders, Vernissers en Marmelaars en alle andere liefhebbers dezer lofbare kunsten*, un manuel pour les aspirants-artistes. Ce livre comprend en appendice le tableau de la situation des principales villes brabançonnes et flamandes, au point de vue de leur vitalité artistique. Bruges, Gand, Courtrai, Audenaerde y ont leur place. A. D. M.

139 **M. Siebert.** *Die Madonnendarstellung in der altniederländischen Kunst von Jan van Eyck bis zu den Manieristen* (zur Kunstgeschichte des Auslandes. Fasc. 41). Strassbourg, J. H. E. Heitz, 1906, in-8, VIII-48 et VII-232 p. M. 20.

140 **V. Fris.** *Bibliographie des van Eyck.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 313-333.

Liste provisoire des travaux sur les Van Eyck. Plus de 300 écrits sont mentionnés. Ceux qui contiennent des documents authentiques ou des textes littéraires anciens concernant les Van Eyck sont marqués d'un signe spécial.

Cette liste est un extrait de la « Bibliographie de Gand au moyen-âge » V. la Chronique du présent fascicule p. 99.

141 [LVI, 471.] **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 310-311 = J. Cuvelier.)

142 **M. Houtart.** *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle.* — RT. 1906, t. II, p. 172-174; 1907, t. III, p. 5-8 (à suivre).

Importante contribution à l'histoire de la peinture à Tournai, au XVe siècle. Détails sur la vie et les œuvres de Robert Campin,

le maître de Roger de la Pasture. Campin serait natif de Valenciennes en Hainaut. Le problème Roger Van der Weyden — Maître de Flémalle prouve l'existence d'une tradition d'art tournaisienne. — Extraits de testaments du XVe siècle contenant la description de monuments commémoratifs, d'autels domestiques, de tableaux, de statues enluminées, de peintures sur tissus. — L'atelier de Campin où fut reçu en 1427 Jacques Daret, en qualité d'apprenti.

143 [LVI, 110] **E. Baes.** *Sur quelques œuvres de Rogier Van der Weyden.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

144 **G. Caullet.** *Note sur une œuvre exécutée par le peintre Vaast Bellegambe (de Douai) pour l'abbaye de Messines en 1615-1616.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 142-144.

Il s'agit d'un retable d'autel, représentant « l'histoire de la Penthecouste ». L'œuvre n'existe plus.

145 **J. De Meyer.** *Trois représentants de l'école brugeoise du XVIIIe siècle. Joseph-Denis Odevaere.—François-Jacques Wynckelman.— Octave-François Van der Donckt.*— Notices biographiques. Bruges, K. Van de Vyvere-Petit, 1906, 58 p. et 13 pl.

Faire connaître à ses concitoyens, ces trois représentants de l'école brugeoise du XVIIIe siècle, tel est le but qu'a eu M. De Meyer en publiant cette monographie. Il nous y retrace à grands traits, la vie et les principales œuvres de ces trois artistes unis par l'art et l'amitié.

Élève de J.-B. Suvée et de David, Odevaere remporta en 1804 à Paris le premier prix de Rome. Il séjourna pendant huit années en Italie, et y fut en relation non seulement avec son ancien maître de l'académie de Bruges, J.-B. Suvée — alors directeur de l'école française à Rome —, mais encore avec d'autres anciens élèves de cette académie, parmi lesquels nous pouvons citer : le peintre Joseph Ducq, le graveur Joseph De Meulemeester, l'architecte François Suys et le sculpteur Jean Calloigne. Ces six artistes avaient illustré Bruges en remportant tous, de 1771 à 1812, dans les concours à Paris, le grand prix de Rome.

Odevaere revint dans sa patrie en 1813, l'Empereur le nomma membre de l'Institut de France et le gratifia d'une médaille d'or. A la chute de l'Empire il devint peintre du roi de Hollande, et fut nommé par lui, en 1815, membre de la commission chargée d'aller reconnaître et reprendre en France, les trésors artistiques enlevés à notre patrie durant la domination française. Il mourut à Bruxelles en 1830.

La peinture d'histoire fut son genre préféré ; parmi ses œuvres on peut citer : la mort de Phocion, son prix de Rome ; le prince d'Orange blessé à Waterloo ; l'inauguration du roi Guillaume ; ces deux derniers tableaux sont au musée de La Haye. On reconnaît à la raideur de la ligne, à la correction du dessin le disciple de

David. Ses tableaux, comme ceux de son maître, manquent d'animation et de vie.

Van der Donckt est un miniaturiste et un pastelliste distingué, qui fut enlevé par la mort en 1813, dans la fleur de son talent. Wynckelman, longtemps directeur de l'académie de Bruges, fut surtout un mécène généreux, sachant initier et encourager les jeunes artistes.

Le musée communal de Bruges possède plusieurs œuvres remarquables de ces trois artistes. Nous espérons que M. De Meyer continuera ses intéressantes notices sur les peintres brugeois de l'école du XVIII[e] siècle. PAUL VAN DE WALLE.

146 [LVI, 112] **L. Dimier.** *Peintures de portraits flamands en France à la fin du XVI[e] siècle.* (ABelges. 1906, t. VIII, 312-313 = J. Cuvelier.)

147 **H. Chabeuf.** *Un primitif, la Circoncision.* — RAC. 1906, 5[e] sér., t. II, p. 297-301.

On peut l'attribuer, selon toute vraisemblance, au maître de Flémalle. L'église où la scène se passe est N. D. de Dijon.

148 **C. Tulpinck.** *Un tableau flamand au XV[e] siècle.* — AAF. 1905, t. I, p. 92-94. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 312 = J. Cuvelier.)

« La Vierge entourée de Saintes » semble l'œuvre d'un élève de Memlinc, et rappelle le mariage mystique de Sainte Catherine. L'influence italienne est considérable dans ce tableau.

Collection de M. A. Benziger de Glutz, à Soleure.

149 **J. Van den Gheyn S. J.** *Le don de M. Joseph Gielen à la Bibliothèque royale de Belgique.* — RBAB. 1907, t. IV, p. 384-395.

Description des manuscrits et miniatures donnés par M. Gielen à la Bibliothèque royale. Parmi ceux-ci plusieurs sont des spécimens remarquables de l'art flamand.

150 [LVI, 115] **M. Verkest.** *La satire dans le « Kuerbouc » d'Ypres.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 312 = J. Cuvelier.)

151 **A. Boinet.** *Un bibliophile du XV[e] siècle : le grand Bâtard de Bourgogne.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 255-270. (RBAB. 1907, t. V, p. 38-40 = A. Bayot.)

Antoine de Bourgogne, après une vie mouvementée, mourut à Bruges en 1504. Il avait formé au château de la Roche une très riche bibliothèque, dont les manuscrits sont actuellement dispersés dans un grand nombre de bibliothèques d'Europe. M. B. dresse un inventaire aussi complet que possible des 31 volumes connus, qui portent l'*ex-libris* du Grand Bâtard. Presque tous ces manuscrits sont ornés de remarquables miniatures ; certains sont de l'école Flamande. M. B. ajoute à cette liste deux manuscrits retrouvés par lui, et dont il donne la description accompagnée de trois phototypies très soignées. Le premier est un bel exemplaire de la traduction faite par Jean de Meung de *La Consolation de la*

philosophie de Boèce ; il date du commencement du XV[e] siècle ; le copiste est Johannes Boutefeue. Le second est un superbe exemplaire de l'ouvrage de Jacques le Grant : « *Le livre des bonnes mœurs* », suivi des « *Dits moraux des philosophes* » de Jacques de Tignonville. Il a été exécuté vers 1470 ; il contient quatre grandes miniatures et vingt-une petites ; il a appartenu à Charles de Croy. C'est, de l'avis de M. Boinet, une œuvre flamande exécutée vers 1465-1470, à la même époque que la *Cité de Dieu* de Turin, le *Froissart* de Breslau (voir numéro suivant), et le *Romuléon* de Bruxelles. Ces deux derniers sont sortis de l'atelier de David Aubert.

M. Bayot a consigné dans le compte rendu précité certaines ajoutes et remarques qui méritent l'attention des spécialistes. Ainsi, à la liste des manuscrits du Grand Bâtard, il ajoute le bel exemplaire de *Gillion de Trazegnies* executé pour ce prince également par David Aubert en 1458. A. D. M.

152 **S. Reinach.** *Le manuscrit des chroniques de Froissart à Breslau.* — Gazette des beaux-arts, 3[e] période, 1905, t. XXXIII, p. 371-389.

Exemplaire des *chroniques*, exécuté à Bruges en 1468-1469, par ou plutôt sous la direction de David Aubert. D'après M. R. la plupart des miniatures seraient l'œuvre de Philippe de Mazerolles. Une des miniatures offre une vue très exacte de Bruges.
A. D. M.

153 **E. Heins.** *Une vue de Bruges dans une miniature du manuscrit de Froissart de Breslau.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 377-378.

Cette miniature, peinte peut-être par Philippe de Mazerolles, représente la défaite des Gantois devant Bruges en 1382, avec une vue sur la ville, prise aux abords de la Porte de Gand. Voir numéro précédent.

154 [LVI, 324]. **A. Heins.** *Essai d'identification de vues de ville (Gand?) dans les miniatures des Heures de Turin attribuées aux Van Eyck.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 277 = H. Coppieters-Stochove.)

155 [LVI, 488]. **E. Laloire.** *Le livre d'heures de Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 314 = J. Cuvelier.)

156 **Quittance** *de Dreux Jean, enlumineur de Philippe le Bon.* — BÉC. 1906, t. LXVII, p. 588.

157 **G. Caullet.** « *La deffense de Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Austriche et de Bourgongne* ». *Description de cet incunable, précédée d'un aperçu critique sur la carrière et l'œuvre de Jean Brito.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 67-90.

Chargé du classement des archives de l'église Saint-Martin à Courtrai, M. G. Caullet eu la bonne fortune de mettre la main sur un précieux incunable, la *Deffense* de Jean Brito. Cette

découverte fut d'autant plus heureuse que, à l'exception du seul exemplaire complet du *Doctrinal*, l'on ne conserve que quelques feuillets des livres imprimés par Brito. Quant à la *Deffense*, elle n'était connue jusqu'ici que par des fragments de trois exemplaires et par deux copies manuscrites.

M. G. C. fait précéder son étude bibliographique d'un examen minutieux de la fameuse question, jadis si ardemment discutée, de « Brito, inventeur de l'imprimerie. » Après avoir exposé le pour et le contre, il se range du côté de Weale, Bergmans, de Vreese et autres, contre M. Gilliodts.

Suit une description détaillée du livre. Quant à sa valeur intrinsèque, la *Deffense* présente le plus haut intérêt pour notre histoire au XVe siècle. Elle est écrite par un contemporain et projette un vive lumière sur les rapports de la Flandre et de la France et sur la politique astucieuse de Louis XI. On y distingue deux parties : la première (ff. 1-22 v°), historique, passe en revue les événements depuis le traité de Pouilly et l'assassinat de Jean sans Peur (1419) jusqu'au mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (août 1477). La seconde partie est plutôt une apologie de la politique bourguignonne.

On peut affirmer avec certitude que la *Deffense* fut écrite et imprimée durant le dernier trimestre de l'année 1477 ou, au plus tard peu de temps avant l'ouverture de la campagne de 1478.

L'auteur doit nécessairement être cherché dans l'entourage de la duchesse. E. V. C.

158 [LVI, 490]. **G. Caullet.** *Pierre Bouvet, premier typographe courtraisien (1623-1629).* (RBAB. 1906, t. IV, p. 458 = Ch. Goffin.)

159 [LVI, 450, 493]. **L. Lefebvre.** *Le théâtre à Lille au XVIIIe siècle. — Notes pour servir à l'histoire de la musique à Lille.* (AnEN. 1907, T. III, p. 128-129 = A. de Saint-Léger.)

160 **A. Thierry.** *Les tapisseries classiques à l'Exposition de l'Art ancien Bruxellois, 1905.* — AAF. 1905-1906, t. I, p. 142-147; 1906-1907, t. II, p. 44-47, p. 91-96. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313 = J. Cuvelier.)

M. Thierry étudie les principales tapisseries qui furent exposées en 1905 à Bruxelles. Il croit pouvoir affirmer que les cartons de plusieurs de ces tapisseries ont été dessinés par les plus célèbres d'entre les maîtres flamands: Hugo Van der Goes, Quentin Metsys, Bernard Van Orley, Michel Coxcie. D'après M. Thierry « La prise de Salins », envoyée à l'exposition par le gouvernement français, aurait été dessinée par Van der Goes, et aurait été exécutée en haute lisse à Bruges, en 1500. La marque de l'atelier de Bruges est parlante, c'est une broche de haute lisse, pour signifier qu'on n'y faisait pas de basse lisse. P. v. d. W.

161 [LVI, 495]. **J. Ramon Melida.** *Les tapisseries flamandes en Espagne.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 313-314 = J. Cuvelier.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

162 **R. Maere.** *Les origines de la nonciature de Flandre.* — Étude sur la diplomatie pontificale dans les Pays-Bas à la fin du XVI[e] siècle. — RHE. 1906, t. VII, p. 565-584; 805-825. (ABelges. 1907, t. IX, p. 18-20 = U. Berlière; RQH. 1907, t. LXXXI, p. 248 = E.-G. Ledos.)

Nous croyons suffisant de résumer cette étude d'histoire générale d'après les tables de la *Revue d'histoire ecclésiastique.* I. Introduction. II. Les Pays-Bas et la nonciature de Cologne. L'action politique. Fondation de la nonciature de Cologne en 1584. L'action religieuse. Les tournées apostoliques du nonce Bonomi, en vue de promouvoir les réformes du concile de Trente et les conciles provinciaux qu'il présida à Liége et à Mons nous intéressent spécialement. III. Les Pays-Bas et l'intervention pontificale en France. Jérôme Matteucci, commissaire apostolique. Innocent Malvasia, commissaire apostolique et nonce. Divers agents auxiliaires. IV. Fondation de la nonciature de Bruxelles en 1596. Annexes.

L'origine de la nonciature de Flandre est due à la politique éclairée des Papes, qui servit de guide et de soutien à la contre-réforme dans les Pays-Bas; elle se rattache intimement aux événements religieux et politiques de la France et de l'Allemagne; ce qui démontre l'importance internationale de cette institution.

A. D. M.

163 **L. V. Goemans.** *Het belgische gezantschap té Rome onder de regeering der Aartshertogen Albrecht en Isabella* (*1600-1633*). — BGHB. 1907, t. VI, p. 3-14 (à suivre).

Introduction à une étude de première main, faite d'après des sources diplomatiques inédites. Cette introduction comprend: quelques notions générales sur les nonciatures; l'histoire de l'origine de la nonciature à Bruxelles; celle de la fondation d'une légation belge à Rome; la division du présent travail et le relevé des sources exploitées.

164 [LVI, 216] **L. Willaert,** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques* (*1598-1625*). (ABelges. 1907, t. IX, p. 20 = U. Berlière.)

165 **L. Willaert,** S. J. *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques* (1598-1625). — RHE. 1906, t. VII, p. 585-607; 1907, t. VIII, p. 81-102 (suite, à suivre).

Le R. P. Willaert poursuit la série d'articles qu'il a publiés dans la RHE. (V. numéro précédent) sur l'intervention de

l'archiduc Albert en faveur du catholicisme et l'intervention des souverains anglais en faveur du protestantisme, d'après la collection intitulée *Négociations d'Angleterre* (*Papiers d'État et de l'Audience*) conservées aux Archives du Royaume à Bruxelles. Dans la première partie de son étude, le R. P. examine d'abord les mobiles et les facteurs de ce double protectorat; puis il montre comment les archiducs favorisèrent les catholiques anglais en leur offrant un asile dans nos contrées et en leur fournissant l'occasion de s'enrôler dans l'armée des Pays-Bas espagnols. Ces mesures de protection et surtout les levées de contingents anglo-écossais et irlandais firent l'objet de récriminations anglaises parfois très violentes. Plusieurs épisodes, tels ceux qui se rapportent au comte de Tyrone et au Dr Gifford, doyen de Lille, font bien voir que les considérations religieuses n'étaient pas l'unique mobile de ce double protectorat. Dans un second point le R. P. Willaert étudie l'intervention des archiducs en faveur du catholicisme en Angleterre. Si l'influence de l'ambassadeur belge à Londres fut considérable en faveur des particuliers, l'activité diplomatique des Archiducs ne produisit que de minces résultats en faveur de la masse des catholiques. Certaines négociations, notamment celles où il est question du tyrannicide et du pouvoir des papes d'excommunier et de déposer les princes, sont particulièrement intéressantes. L'auteur établit très bien les causes, surtout politiques, de l'insuccès de l'intervention des archiducs. Travail parfaitement mené et richement documenté. A. D. M.

166 [LVI, 217, 335, 503] **Ch. Terlinden.** *Guillaume I, roi des Pays-Bas et l'Église catholique en Belgique.* T. II. (RBén. t. XXIV, 1907, p. 146-147 = D. U. B[erlière]; AnÉm. t. LVII, 1907, p. 86 ss. = P. van de Walle.)

167 **J. D. Domela Nieuwenhuis.** *Onze hervormde Kerk in Vlaanderen, voornamelijk te Gent sinds 1584.* — Stemmen voor waarheid en vrede. Jg. 42, bl. 353 vv., 409 vv.

168 **C. Callewaert.** *Les origines de la collégiale St-Donatien, à Bruges. Deux chartes inédites du XIe siècle.* — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 395-408. (ABelges. 1907, t. IX, p. 15-16 = J. Cuvelier.)

Ces chartes 1° fournissent une preuve de l'emploi du style de Noël à Tournai; 2° établissent que le cloitre de St-Donatien fut bâti et consacré en 1086; 3° confirment les données traditionnelles d'après lesquelles il existait une chapelle de la S. Vierge au Bourg de Bruges, avant que les reliques de S. Donatien y fussent apportées par Baudouin Bras de fer.

169 **G. C. A. Juten.** *Slusana Sacra.* — AnÉm. 1904, t. LIV, p. 217-252.

Eerw. Heer Juten zet zijne bijdragen voort over de kerkelijke geschiedenis van Sluis. Zie AnÉm. [LV, 23]. Steunende vooral op onuitgegeven oorkonden uit het stadsarchief van

Sluis en het rijksarchief van Middelburg, op stadsrekeningen, resolutieboek en schepenregisters, deelt schrijver een aantal wetensweerdigheden mede over de broederschappen en de gilden die te Sluis in de middeleeuwen bestonden en over het Catharinaklooster op de zuidkeur gelegen. Daarna maakt hij eene lijst op van de gekende pastors van de St. Janskerk, met korte levenschets en toelichtingen erbij. Eerst genoemde pastor is *Gerardus Sambuti* (voor 1366), laatst- *Christiaen de Brabandere* in 1597. Een nauwkeurig afschrift van 12 onuitgegeven bronnen (1397-1603) sluit dit bezorgd en zeer belangwekkend opstel. A. D. M.

170 **G. De Vos.** *Onser Liever Vrouwen Hospitaal van Geeraardsbergen.* Geeraardsbergen, Van Nieuwenhove, 1903, in-12, 593 p. — *Inventaris der Handvesten van Onser Liever Vrouwen Gasthuys, Sinter Margrieten Begynhof en 's Keizershof of Meisjesweezenhuis van Geeraardsbergen.* Ibid. 1898, in-12, 502 p., tables. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 301 = V. Fris.)

Excellent. A notre point de vue, utile pour mieux faire connaître la sphère d'activité de nos comtes de Flandre et de Hainaut.

171 **B[on] E. Bethune.** *Messines et son ancienne abbaye.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 109-141.

1. Notes historiques. — 2. Constructions abbatiales. — 3. Archives. — 4. L'église abbatiale; notes historiques. — 5. Description du transept. — 6. Description de la tour. — 7. Ancien chœur des chanoines.

Résumé d'une étude publiée par le baron de Bethune dans la *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 193 s.

172 **Ch. Denis.** *Introduction à l'histoire de S. Amand en Pévèle.* Douai, Delarra, 1905, in-8, 103 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 9 = U. Berlière.)

173 [LVI, 506.] **J. Loridan.** *Monographie des Récollets de Valenciennes.* — Études Franciscaines, 1906, t. XVI, p. 405-427 (suite et fin).

174 **U. Berlière,** O. S. B. *Les évêques auxiliaires de Thérouanne.* — RBén. 1907, t. XXIV, p. 62-85. (ABelges. 1907, t. IX, p. 18.)

Après nous avoir fait connaître les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai (voir AnÉm. [LV, 122]), Dom Ursm. Berlière nous fournit — on devine avec quelle érudition — une foule de renseignements sur les 15 évêques auxiliaires de Thérouanne, dont le souvenir nous est conservé, de 1274 à 1558. Parmi eux signalons Daniel Tayspil (1516-1533), natif de Nieukerke, qui rétablit la discipline dans l'abbaye de Voormezeele dont il était prévôt depuis 1524. Les listes dressées par Sanderus et M. Bled sont corrigées et notablement complétées. Il y a cependant des noms éliminés, par exemple celui de Barthélemy Danckaert, religieux des Dunes, dont le portrait, conservé au Grand Séminaire, porte l'inscription « suffraganeus Morinensis ». D. B. croit que cette indication est fautive. C. C.

175 **P. Pisani.** *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802).* Paris, Picard, 1907, in-8, xii-476 p. Fr. 7,50.

176 **L'épiscopat** *français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905).* Ouvrage publié sous la direction de la Société bibliographique avec le concours de 90 collaborateurs diocésains et une introduction de Mgr Baunard. Paris, Librairie des Saints-Pères, 1907, in-4, xvi-720 p.

177 **E. Lesne.** *Hincmar* [de Reims] *et l'empereur Lothaire.* Paris, 1905, in-8, 56 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 105-106 = R. Parisot.)

Histoire de leurs relations.

178 [LVI, 387] **A. Fayen.** *L'élection de Foulque comme abbé de Saint-Pierre du Mont Blandin à Gand.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 276 = H. Coppieters Stochove.)

179 **Urs. Berlière.** *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand (1350-1395)* d'après des documents Vaticans. — AnÉm. 1906, t. LVI, p. 359-381; 1907, t. LVII, p. 5-43. (ABelges. 1907, t. IX, p. 14-15 = J. Cuvelier.)

Retrace le *curriculum vitæ* et donne la liste des traités et sermons inédits de cet abbé qui jouit de la faveur des Papes, prêcha plusieurs fois devant la cour d'Avignon et joua un rôle assez considérable dans notre patrie.

180 [LVI, 510]. **Cl. Cochin.** *Recherches sur Stefano Colonna, prévôt du chapitre de S.-Omer, cardinal d'Urbain VI et correspondant de Pétrarque.* (ABelges. 1906, t. VIII, p. 280-281 = U. Berlière.)

Il eut une prébende à Saint-Donatien à Bruges.

181 **Marc Dubruel.** *Gilbert de Choiseul à Tournai, d'après une prochaine publication.* — Études, 1907, t. CX, p. 433-460.

Il s'agit du livre prochain de M. F. Desmons, *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai (1671-1689).* Tournai, Casterman, in-8.

Le diocèse de Tournai comprenait une grande partie des territoires que la paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) avait abandonnés à la France. Tournai, Courtrai, Lille en étaient les centres principaux.

Avec Le Peletier, intendant de Lille, Gilbert de Choiseul fut l'agent le plus actif de l'influence française dans les Flandres Ce fut un administrateur d'une activité peu commune. La série des synodes qu'il célébra (1677-1688) en fait suffisamment foi. Ses opinions gallicanes et jansénistes eurent une néfaste influence sur le clergé et les fidèles de son diocèse.

Cet article permet d'affirmer par anticipation le haut intérêt que présentera l'étude de M. Desmons. A. D. M.

182 **J. Marissal.** *Un évêque de Tournai aux États-Généraux (1789).* — RT. 1906, t. II, p. 174-179.

Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm fut élu comme représentant le clergé du bailliage de Lille aux États-Généraux,

Son élection fut invalidée pour cause d'inconstitutionnalité, le siège de l'évêque étant hors du royaume. Il en fut de même de l'élection de Mgr d'Arberg, évêque d'Ypres. L'auteur expose les débats que fit surgir la vérification des pouvoirs des deux évêques.

A. D. M.

b) *Histoire spéciale.*

β) DOGME ET HÉRÉSIES.

183 **Bibliotheca** *reformatoria Neerlandica*. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door Dr S. Cramer en Dr F. Pyper. 3 deel : *De oudste Roomsche bestrijders van Luther*, bewerkt door Dr F. Pyper. La Haye, M. Nyhoff, 1905, in-8°, xi-642 p. (RHE. 1907, t. VIII, p. 150-155 = Th. Van Oppenraaij.)

184 **Dr F. Pyper.** *Colloquia obscurorum theologorum, grassantium nunc per Brabantiam* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 181-233.

Dit schrift is van protestantschen oorsprong : uit het midden der XVIe eeuw. Het hekelt met de donkerste kleuren de tegenstrevers van de hervormingspartij. De schrijver schijnt te wonen in het bisdom Kamerijk en wel te Brussel. De gesprekken zijn vier in getal. Het zijn niet telkens dezelfde personen die er aan deelnemen. Het hoofdonderwerp van het eerste gesprek is de inquisitie : daar spreken de leuvensche professors Tappert, Joost Ravesteyn, Petrus de Corte of Curtius, in 1559 benoemd tot eersten bisschop van Brugge.

A. Dumortier.

185 **Dr W. J. M. Engelberts.** *Een zeldzaam boekje.* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 234 ss.

Schrijver meldt een polemisch boekje aan, verschenen in 1611 te Middelburg en geschreven door den hervormer Willem Teellinck. Het heet « Ontdeckinge des vermomden Balaams dat is : grondich bewys van de nieticheyt des vry-gheleydes tot het begapen der Paepsche afgoden ». Het is geschreven tegen Johannes Davidts, Jesuiet van Corteryck die in een boekje, genaamd « Vrygheleyde tot ontlastinge der conscientie » onder den « ghespagnoliseerden » naam van Divoda Janssen, Teellinck's « Timotheus » had aangevallen.

A. D.

γ) CULTE, DISCIPLINE, DROIT PRIVÉ.

186 **A. Frencken.** *Twee gebedenboekjes der XVIe eeuw.* — Taxandria (Berg-op-Zoom), 1906, t. XIII, p. 125-130.

187 **Sequentia** *cum cantu in honorem Sancti Donatiani Rhemensis episcopi, Ecclesiæ cathedralis Brugensis patroni,* quam ex codice manuscripto saeculi XV ineuntis, ad usum quondam sororum

domus Bethel, alias de Castanea, oppidi Brugensis, exscripsit et praefatiuncula adornavit JOSEPHUS SOENENS, canonicus capitularis ejusdem Cathedralis Ecclesiæ. Brugis, ex officina C. Van de Vyvere-Petyt, 1906, 8-V p.

Cette artistique édition de la Séquence de Saint-Donatien présente un intérêt à la fois historique et pratique. En étudiant le texte de cette prose, M. le chanoine Soenens a fait œuvre utile pour l'histoire de la liturgie, et pour la restitution future de notre propre diocésain dans sa forme traditionnelle.

Dans l'introduction, l'auteur établit l'identité de son manuscrit, donne quelques notions brèves mais suffisantes sur les séquences, leur fonction dans la liturgie, leur métrique. Il s'occupe spécialement de la rythmique d'Adam de Saint-Victor, librement suivie par l'auteur de notre séquence. Puis après avoir indiqué les documents qui serviraient à rétablir le texte, il en donne une transcription d'après les *Analecta liturgica* de James Weale et Misset. Une juste appréciation de la composition musicale clôt cet avant-propos.

Suit la reproduction lithographique très soignée de la prose.

Une remarque... le manuscrit des Sœurs noires est-il bien du commencement du XV[e] siècle? A. D. M.

188 **P. Bonav. Kruitwagen**, O. F. M. *De gulden Mis. De katholiek*, 1906, t. CXXX, p. 433-466; 1907, t. CXXXI, p. 158-188 (à suivre).

Groupe dans un exposé qui traîne parfois en longueur une foule de détails relatifs aux usages liturgiques et populaires se rattachant à la Messe d'or, célébrée le mercredi des Quatre-Temps de l'Avent. Il recherche la signification du nom, la vertu spéciale qu'on attachait à cette messe et la raison de sa célébration au jour indiqué. Les usages particuliers à la Flandre y sont amplement donnés d'après les publications antérieures. Mais il reste encore bien des choses à recueillir et nous espérons bien qu'un de nos collaborateurs nous fournira sous peu d'intéressants documents inédits qui remontent beaucoup plus haut que les plus anciens faits signalés par le R. P. B. Kruitwagen. C. C.

189 **H. Lemattre**. *La Messe dorée à Dunkerque*. — UFBull. 1907, t. VII, p. 13-14 (AnEN. 1907, t. III, p. 143 = E. B[ouchet].)

Coutume flamande, vraisemblablement d'origine espagnole. La signification et le cérémonial en restent imprécis.

190 **Dehaeq**. *Aperçu historique sur la confrérie du Très-Saint Sacrement de Saint-Etienne à Lille* (1693-1905). Lille, Ducoulombier, 1906, in-8, 71 p. et pl.

191 **M[gr] J. C. Overvoorde**. *Eenige aanteekeningen over bedevaart als straf*. — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 298-306.

Eene bijlage geeft eene tafel der opgelegde bedevaarten te Leiden van 1370 tot 1435, waaronder bedevaarten naar O. L. V. te Aardenburg, naar 't H. Bloed te Bergen, 't H. Bloed te Wilsenae, enz.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

192 **Dr. L. Van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur. II. De H. Amandus, apostel van Vlaanderen.* — GB. 1906, t. II, 1e halfjaar, bl. 271-290. (AB. 1906, t. XXV, p. 509-511 = H. Moretus.)

Van denzelfden schrijver meldden we vroeger (LVI, 134) een studie over de *Vitæ Willibrordi*; deze over de *Vitæ Amandi* zal wellicht den lezer nog degelijker voorkomen. Hier ook vinden we twee deelen: een korte levensbeschrijving en een studie over de verschillende *Vitæ*. Het eerste deel is gesteund op het tweede, en zou daarom wel natuurlijker het tweede staan.

De verdienste van deze verhandeling ligt meest hierin, dat schrijver met meerder zorg de verschillende *Vitæ Amandi* bestudeerd heeft. De beste levensbeschrijving hebben we te danken aan Baudemundus : hij schreef weinigen tijd na Amandus' dood en was een der volgelingen van den heilige. Den weerdeloozen tooi, waarmede de groote figuur van den heiligen Amandus later is omsierd geweest, heeft schrijver getracht opzij te ruimen, om ons, in al hare ruwe maar schoone waarheid, de predikerziel van den zendeling van Vlaanderen te toonen. Een en ander kleine misgreep, bij *Analecta bollandiana* aangeduid, verminderen de innerlijke weerde niet van deze verhandeling. J. Mahieu.

193 **Adolf De Ceuleneere.** *Les quatre Saints couronnés.* — MABull. 1906-07, t. VI, p. 41-49.

Avant d'expliquer la confusion qui existe dans les noms donnés aux quatre Couronnés, l'auteur énumère quelques monuments qui les rappellent ou qui ont appartenu à la corporation des maçons. Bruges y a sa part.

194 **E. van Wintershoven.** *Recluseries et ermitages dans l'ancien diocèse de Liége.* — Bulletin de la Société scient. et littér. du Limbourg. 1905, t. LIV, p. 97-158. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 309-310 = A. Hansay.)

Cf. AnÉm. [LVI, 344].

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

195 **Dr C. H. Ebbinge-Wubben.** *Een middelnederlandsche vertaling van het Hooglied.* — NAKG. 1906, nouv. sér., t. IV, p. 285-297.

De tekst komt voor in Ms. 920 (fol. 51 en volgg.) der Bibliothèque Mazarine te Parijs. In zijn boek « de Handschriften van Ruusbroec » bl. 413 heeft Dr W. de Vreese opgemaakt dat dit Ms. geschreven is tusschen 1360 en 1385. De uitgever voegt er de varianten aan toe uit Hs. 1007 der Utrechtsche Universiteitsbibliotheek.

196 [LVI, 519.] **A. C. De Schrevel.** *Histoire du Petit Séminaire de Roulers.* (RBén. t. XXIV, 1907, p. 146 = D. U. B[erlière].)

197 **L. Lefebvre.** *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du XVI[e] au XVIII[e] siècle.* — AnEN. 1907, t. III, p. 1-23.

Article très intéressant pour l'histoire générale de la pédagogie, très suggestif pour l'histoire régionale des lettres et de l'enseignement. Un article pareil serait à faire pour les collèges de la Flandre. C'est d'ailleurs dans des recueils de pièces jouées également à Bruges, Gand, Courtrai, Ypres, Menin... que l'auteur a trouvé de quoi ajouter à l'exposé de l'organisation générale du théâtre collégien, un essai de bibliothèque dramatique et littéraire.

Cf. du même auteur les études susmentionnées [LV, 315, 468; LVI, 450].

198 **D[r] L. Salembier.** *Les œuvres françaises du Cardinal Pierre D'Ailly, évêque de Cambrai (1330-1420).* — RL. 1906-1907, t. XVIII, p. 40-50, 110-125, 201-222.

Contribution à l'histoire littéraire du bas moyen âge. M. S. complète la nomenclature des œuvres françaises en vers et en prose du Cardinal, telle qu'elle est donnée par le P. Baumgartner (*Geschichte des Weltlitteratur*, t. V). Les opuscules mystiques se rencontrent en manuscrit au Musée Calvet d'Avignon, et en imprimé à la fameuse bibliothèque fondée par Fernand Colomb, fils du célèbre navigateur, et dont Jean Vasœus, un brugeois, fut bibliothécaire. Notons qu'il est établi que Christophe Colomb se croyait redevable à l'évêque de Cambrai de la première idée de son entreprise. M. Salembier commence la publication de ces œuvres mystiques et poétiques, par *Le jardin amoureux de l'âme dévote*, une œuvre de jeunesse ; suivent *Le livre du Rossignolet*, un chant de mystique amour, et *La piteuse complainte et oraison devote de humaine créature, qui de lestat de pechie nouvellement a Dieu veult retourner*. L'auteur publie aussi une pièce de poésie profane de l'évêque de Cambrai, intitulée *Les contre-dits de Franc-Gonthier*.

A. D. M.

199 **C. Ruch.** *Gilles de Coninck*, article du Dictionnaire de théologie catholique, 1907, fasc. XXI, col. 1152-1153.

Brève bio-bibliographie de Gilles de Coninck, de la compagnie de Jésus. Il était né à Bailleul en 1571.

LES DEUX CHARTES

DU

COMTE DE FLANDRE CHARLES

POUR S[t]-BAVON (1122)

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Dans ma notice sur les deux chartes du comte de Flandre Charles pour S[t]-Bavon de l'année 1122, je terminai par cette conclusion que l'acte A n'est « pas une copie de B, mais bien une charte originale dont les moines de S[t]-Bavon ont réclamé une seconde expédition au comte, parce que la première leur semblait défectueuse dans sa composition » (¹). Cette conclusion paraît bien certaine et je ne pense pas qu'on puisse aisément la remplacer par une hypothèse plus plausible. Néanmoins, en indiquant les traits défectueux de la charte A, je n'avais nullement l'intention, cela va de soi, d'énumérer toutes les incorrections qui ont obligé les moines gantois à solliciter une nouvelle pièce du comte. Je signalai

---

(¹) Cfr. *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1906, t. LVI, p. 142.

seulement les plus visibles et que l'on peut vraiment considérer comme des imperfections de forme.

M. l'avocat Paul Sheridan a bien voulu attirer mon attention, non sur une nouvelle incorrection, mais sur un détail auquel je n'avais pas prêté suffisamment d'importance en expliquant la charte de Charles le Bon, je veux parler de l'emploi de la charte *chirographaire* au lieu de la simple charte. Comment se fait-il que la seconde expédition (B) du comte Charles est rédigée sous forme de chirographe et non pas l'acte A ? Cet emploi est-il dû à une fantaisie du rédacteur ou bien doit-il s'expliquer par des raisons qui ont leur importance.. C'est ce que je vais établir très succinctement.

L'acte du comte de Flandre confirme un accord conclu après 1070 entre Daniel de Termonde, avoué de St-Bavon et l'abbaye gantoise. C'est un contrat synallagmatique, c'est-à-dire un contrat liant deux parties en présence: l'avoué Daniel et ses descendants, d'une part, et les moines de St-Bavon de l'autre. L'avoué Daniel et l'abbaye sont tenus tous deux de se conformer aux stipulations exprimées dans la charte de 1122 et de n'aller à l'encontre d'aucune d'elles. Liées chacune par l'observation d'un même contrat, les deux parties reçoivent une charte leur rappelant leur devoir et leurs obligations réciproques. Il semble donc à peine douteux que les moines de St-Bavon n'auront pas tâché d'entourer ce contrat, si avantageux pour eux, de toutes les garanties de publicité possibles, pour éviter dans la suite les contestations de Daniel de Termonde ou de ses descendants. Or, le recours au chirographe, déjà fréquent vers l'an 1100, était le moyen tout indiqué pour terminer en cas de désaccord les difficultés au sujet des droits de l'avoué à St-Bavon. La simple juxtaposition des légendes des deux chirographes prouvait l'authenticité des chartes. Ainsi s'explique, d'une

manière naturelle, la présence dans l'acte B de Charles le Bon de la légende chirographaire : *Chirographum Karoli comitis Flandriæ.*

Je profite également de l'occasion pour rectifier une erreur qui m'a échappé : ce n'est pas *en* 1070 qu'eut lieu l'accord entre le comte de Flandre Robert et les moines de S[t] Bavon, mais bien *après* 1070, Robert le Frison n'étant devenu comte qu'en 1071 (Cfr. SCHMIELE. *Robrecht der Friese*, 1878).

H. N.

LE STYLE DE NOËL

ET

L'INDICTION IMPÉRIALE

dans les chartes de Philippe d'Alsace.

Dans une étude précédente, nous croyions pouvoir conclure que « d'après la connaissance que nous avons actuellement des sources sous le règne de Philippe d'Alsace, le style de Noël a continué à être suivi en Flandre d'une manière générale, sinon exclusive » ([1]).

La précieuse publication de M. Hub. Coppieters Stochove, ***Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre*** ([2]), qui vient de grouper et d'analyser 397 chartes de Philippe, nous met à même de contrôler et de préciser nos conclusions d'autrefois.

M. Coppieters qui n'a pris connaissance de notre étude que lorsque ses ***Regestes*** étaient déjà donnés à l'imprimeur, a touché la question de la chronologie des actes de

---

([1]) *Les origines du style pascal en Flandre* (Extrait des *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1905, fasc. 1 et 2), p. 20.

([2]) Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1er fasc. 1906. Gand, Geirnaert, in-8°, 177 p.

Philippe dans son *Introduction.* Il n'a « trouvé que trois indications intéressantes à noter. Hâtons-nous de dire, ajoute-t-il, qu'elles sont des preuves en faveur du style gallican » (p. V). Le lecteur voudra bien corriger la faute d'inattention et lire « *contre* le style gallican », ou « en faveur du style *de Noël* ». Car telle est bien l'idée de l'auteur et la conclusion qu'il déduit de l'examen des chartes nn. 48, 224 et 295 (¹).

Au reste il se hâte d'ajouter : « Je me suis contenté de noter ces quelques exemples sans en tirer de conclusion générale. Aussi pour les actes qui ne portent aucune indication, ai-je continué à les dater d'après le style de Pâques » (p. VI).

C'est en quoi, à notre avis, l'auteur a eu tort. Dans notre étude de 1905 (p. 14-17), nous citions huit actes de Philippe, dans lesquels on constate la preuve de l'emploi du style de Noël (ou de la Circoncision ?). M. Coppieters les donne sous les numéros 48, 60, 224, 294, 295, 296, 297 et 298. Et nous constatons avec plaisir que, sauf le n° 60, il les a tous datés non pas d'après le style de Pâques, mais d'après celui de Noël. Aux huit chartes citées antérieurement, nous pouvons aujourd'hui ajouter l'acte (n. 200) par lequel Philippe confirme à l'abbaye d'Anchin la possession de tous ses biens : *Actum est hoc anno Incarnationis Dominice millesimo (centesimo) septuagesimo septimo, VI idus Aprilis, in nemore Rohuth, in aula comitis, regnante Ludovico Francorum rege* ». Cette charte fut certainement donnée le 8 avril *1177*, donc d'après le

(¹) Au n° 295, M. Coppieters semblerait disposé à admettre « une erreur de scribe ». Cette erreur n'est évidemment pas admissible. D'abord, les chiffres de l'indiction, de l'épacte et du concurrent concordent parfaitement avec le millésime de l'année 1183; ensuite la charte n° 296 signée par les mêmes témoins, donnée comme la précédente, à Male, en faveur de Saint-Donatien, est datée du même jour, 25 mars, de la même année 1183.

style ancien. Car le 8 avril 1178, Philippe ne se trouvait pas dans sa résidence de Ruhout, mais en Palestine.

Le comte de Flandre partit pour la Terre Sainte en juin 1177 (12 juin) et rentra dans ses états en octobre 1178. Grâce aux recherches de M. Coppieters, nous savons que Philippe octroya en 1177 au moins 53 chartes ([1]), alors qu'il n'en délivra que 2 ou 3 en 1178. Or, si nous suivions le comput pascal, le compte aurait dû donner ces 53 actes, entre le 24 avril (fête de Pâques) et le 12 juin 1177, alors qu'il faudrait disséminer les trois actes de 1178 sur un espace de près de 6 mois (du mois d'octobre 1178 au 9 avril 1179). Il faut plutôt admettre que Philippe suivait le style ancien, d'après lequel il s'est trouvé en Flandre pendant près de 6 mois de l'année 1177, et seulement pendant 2 à 3 mois en 1178.

Dans notre précédente étude (p. 19), nous signalions d'après Wauters ([1]) une charte dans laquelle « Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, *au moment de partir pour la Terre Sainte*, fait une donation à l'abbaye de Loos : *Actum anno Incarnati Verbi MCLXXVI, IV idus martii* ». A prendre les données telles qu'elles sont fournies par cette indication, il fallait admettre que ce document était daté d'après le style pascal, du 12 mars 1177. Car Philippe n'aurait pas pu convenablement déclarer en mars 1176 qu'il était « sur le point de partir pour la Terre Sainte ». Mais en même temps nous faisions nos réserves au sujet de l'exactitude de ces données fournies par DUCHESNE, *Histoire généalogique de la maison de Bethune*, preuves, p. 40.

Nous avions bien raison d'être défiant. M. Coppieters qui analyse (n. 198) la charte d'après l'original conservé

([1]) Dont 34 sont des donations faites à diverses abbayes, pour le pain et le vin du saint sacrifice de la messe.

([1]) *Table chronologique*, t. II, p. 567.

aux archives départementales à Lille, ne mentionne plus que Philippe était « sur le point de partir pour la Terre Sainte ». Rien n'empêche donc de la reporter, d'après le style de Noël, au 12 mars 1176. Bien plus, la liste des témoins de cette charte nous prouve qu'elle *doit* être de 1176 (1). Car le premier témoin, « Pierre, frère de Philippe », est mort au mois d'août 1176 (2).

La charte n. 197 (3), datée : *Actum anno Domini MCLXXVI, mense februario*, est attestée elle aussi par « le seigneur Pierre, frère du comte ». Pour le motif indiqué ci-dessus, elle doit donc être datée, elle aussi, du mois de février 1176 et non 1177, comme le fait M. Coppieters.

S'il est vrai que les « quelques notes recueillies » par M. Coppieters dans son introduction « ne peuvent apporter qu'une bien faible preuve aux conclusions » que nous faisions valoir en 1905, on vient de voir qu'un examen un peu plus attentif des documents qu'il a analysés établit ces mêmes conclusions sur des bases plus larges et bien plus solides.

Les 11 documents qui nous permettent un contrôle direct, et le groupe des chartes données en 1177 et 1178 nous prouvent *tous, sans exception*, l'emploi du style de Noël. Ne sommes-nous donc pas en droit d'en conclure « que ce style a continué à être suivi d'une manière générale, sinon exclusive » ? Et pratiquement, ne faut-il pas — sauf *preuve* du contraire — *supposer* l'emploi de ce

---

(1) La plupart des témoins, parmi lesquels l'évêque de Térouanne Désiré, se retrouvent dans la charte n. 137 qui favorise la même abbaye de Loos et qui est simplement datée de 1176. Comparez encore les chartes nn. 133, 135 et 138.

(2) Vander Kindeeren, *La formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 310.

(3) Wauters, *Table chronolog.*, II, p. 567.

même style, plutôt que du style pascal, en faveur duquel on n'apporte *aucun* argument (¹) ?

***

Dans les observations précédentes, nous avons supposé constamment que le millésime de l'année changeait à la fête de Noël (25 décembre) plutôt qu'au 1 janvier. Malgré les efforts tentés surtout en Hollande (²) pour faire passer le style du 1 janvier ou de la Circoncision comme le style chronologique le plus ordinaire, nous persistons à croire que, dans notre Flandre notamment, on suivait régulièrement le style de *Noël* observé par la chancellerie pontificale.

Les preuves diplomatiques de ce cet usage sont très difficiles à découvrir. Nous croyons toutefois que l'examen des **indictions** dans les chartes de Philippe peut fournir un argument très sérieux en faveur de notre opinion.

Quand le chiffre de l'indiction est ajouté à un millésime, il fournit un précieux élément de comparaison chronologique (³). Mais quand il s'agit des trois derniers mois de l'année, le chiffre de l'indiction peut induire en erreur, si on ne se rappelle pas que deux indictions diverses étaient usitées dans l'Europe occidentale.

(¹) De ce chef, M. Coppieters aurait dû assigner une autre date à un assez grand nombre des actes qu'il analyse.

(²) Les lecteurs des *Annales* ont pu se rendre compte du mouvement des études et des discussions, dans notre trimestrielle *Bibliographie analytique de l'histoire de Flandre*, sous la rubrique *Chronologie*.

(³) On sait que les indictions sont des périodes conventionnelles de 15 ans, qui se répètent toujours et dont la première a commencé en 313. Mais le chiffre de l'indiction donné comme élément chronologique n'indique pas le nombre de ces périodes écoulées, mais le rang qu'occupe l'année dans une de ces périodes. Quand on n'a pas à sa disposition une table des indictions, il y a un moyen très facile de connaître l'indiction correspondant à tel millésime donné. Il suffit d'ajouter 3 au millésime et de diviser la somme par 15 : le reste vous donne le chiffre de l'indiction correspondant au millésime; s'il n'y a pas de reste, le chiffre de l'indiction est 15.

L'indiction *romaine*, *papale* ou *pontificale* prend comme point de départ le 25 décembre (ou le 1 janvier) : elle correspond donc pendant toute l'année — sauf 7 jours — au millésime de l'année usuelle, et ne change qu'avec le millésime. « Cette manière de compter les indictions se propagea rapidement et fut très employée en Occident » dit M. Giry (¹).

L'indiction *impériale*, *césarienne* ou *occidentale*, a son point de départ fixé au *24 septembre*. Pendant les neuf premiers mois de l'année, son chiffre est le même que celui de l'indiction romaine, et correspond au millésime de l'année. Mais à partir du 24 septembre son chiffre est augmenté d'une unité, et correspond ainsi à l'indiction romaine de l'année suivante. Introduit par les Anglo-Saxons, ce système fut propagé par les ouvrages de Bède le Vénérable dans toute l'Europe occidentale. « Cette indiction a été notamment en usage, sauf quelques exceptions, à la chancellerie des empereurs d'Allemagne, depuis Conrad Iᵉʳ jusqu'à Charles IV (912-1378). Elle a été très usitée en France du XIᵉ au XIIIᵉ siècle » (²).

Hariulphe, bénédictin de Saint-Riquier († 1143) écrit dans son *Chronicon Centulense*, lib. III, cap. 1 : « mense septembri, die XXIV, indictiones mutantur ». Ce témoignage est de grande valeur pour nos contrées, puisque Hariulphe fut abbé d'Oudenbourg en Flandre de 1105 à 1143.

Il semble que les *Regestes de Philippe d'Alsace* fournissent assez d'éléments pour constater que ce comte de Flandre suivait *l'indiction impériale*.

Les chartes de Philippe d'Alsace qui renseignent l'indiction sont au nombre de 32.

Dans deux cas (nn. 10 et 240), il y a entre le chiffre de

(¹) *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 99.

(²) GIRY, *Manuel de diplomatique*, p. 98.

l'année et celui de l'indiction une discordance manifeste qui tient à une erreur du millésime. La charte n. 10 porte : *Actum est Bergis anno Domini MCLX, indictione XII* » (¹). Or, l'indiction 12 correspond à l'année 1164! Heureusement le n. 23 analyse une autre charte donnée, elle aussi à Bergues, en faveur de la même abbaye de Bourbourg, et signée par tous les mêmes témoins. Mais celle-ci porte, avec la même indiction 12, le millésime 1164 : *Actum est hoc Bergis anno Domini MCLXIIII, indictione XII.* Il n'y a donc par de doute : les deux chartes ont été données le même jour et le millésime 1160 du n. 10 est une erreur de scribe.

Il doit en être de même du document n. 240, qui est daté : *Datum Furnis anno Dominice Incarnationis millesimo octogesimo indictione* TERTIA, *epacta decima septima* (²). Comme l'indiction de l'année 1180 est 13, l'éditeur a voulu rétablir la concordance en corrigeant l'indiction « *indictione tertia* (*decima*) ». Heureusement le chiffre de l'épacte est là qui montre que l'erreur est dans le millésime. En effet l'épacte 17 et l'indiction 3 sont exactement celles de l'année 1185. Et l'acte ne peut être de 1180, puisque Gérard qui l'atteste signe comme « prévôt de Lille », alors qu'il n'a été élevé à cette dignité qu'en 1183. La charte doit donc être datée : « *anno... millesimo centesimo octogesimo* QUINTO. »

Ces deux erreurs corrigées, nous avons 28 chartes, dont l'indiction correspond au millésime de l'année. Mais toutes peuvent avoir été octroyées pendant les neuf premiers mois (³) : dès lors il est impossible de déterminer si on a suivi l'indiction impériale ou l'indiction pontificale,

---

(¹) Voir WAUTERS o. c. t. II, p. 425.

(²) Voir WAUTERS, o. c. II, p. 600.

(³) La charte n. 224 seule est datée avec précision : elle est du 31 mars 1180.

puisque le chiffre de l'une et de l'autre reste le même jusqu'au 24 septembre.

Restent quatre chartes (nn. 27, 40, 114 et 322) qui furent octroyées après le 24 septembre. L'acte n. 27 accordant des privilèges aux abbayes filiales de Clairvaux est daté de Furnes : *anno MCLXIIII, indictione XIII, concurrente tertio, epacta VI, II nonas decembris* (1). Cette charte est bien du 4 décembre 1164 : le concurrent 3, qui ne changeait pas de janvier à décembre, est celui de l'année 1164. Mais les chiffres de l'épacte 6 et de l'indiction 13 ne sont pas ceux de la première partie de l'année 1164, mais ceux de l'année suivante 1165 : c'est un signe qu'on changeait ces chiffres au mois de septembre, c'est-à-dire qu'on suivait l'indiction impériale (2).

Il en est de même de la charte n. 40, donnée à Furnes en faveur des abbayes de Furnes et des Dunes, l'année 1166 « *mense novembri, indictione quinta decima* (3) », ainsi que de l'acte n. 114 donné « apud Vilers Coderest », en faveur de l'abbaye de Valsery en 1173 « *indictione VII, kalendis decembris* (4). Les indictions imperiales 15 et 7 commençaient respectivement en septembre 1166 et 1173 (5). Dans ces trois documents on suit donc certainement l'indiction impériale.

Nous n'avons aucune raison pour croire qu'on ait suivi une autre indiction pour la charte n. 322. *Actum est hoc apud Ruhout in palatio meo anno Domini MCLXXXVII,*

---

(1) Voir Wauters, o. c. II, p. 454. Nous négligeons évidemment la seconde date donnée dans l'analyse, puisqu'elle n'est que la date d'un vidimus de la pièce originale.

(2) Voir *Les origines du style pascal*, p. 11.

(3) Voir Wauters, *o. c.*, t. II, p. 473.

(4) Voir Wauters, *o. c.*, t. II, p. 547.

(5) Prière de corriger dans ce sens la note 3 à la page 11 de notre étude précédente sur les *Origines du style pascal en Flandre*.

indictione quinta, *tercio kal. Januarii* (¹). Si nous avons ici l'indiction impériale, l'acte doit être en réalité du 30 décembre de notre année 1186. Or, il porte le millésime 1187. Celui-ci avait donc été augmenté d'une unité depuis le 24 septembre, notamment le 25 décembre (²). Il est donc daté d'après *le style de Noël* et pas suivant celui de la Circoncision ou du 1er janvier.

Voilà une nouvelle *preuve diplomatique*, à l'appui de l'opinion communément reçue qui veut qu'avant l'introduction du style de Pâques ou de l'Annonciation (³), on changeait le millésime des chartes au 25 décembre et pas au 1er janvier (⁴).

Nous croyons donc pouvoir conclure, jusqu'à plus ample information, que dans les chartes de Philippe d'Alsace on suivait le style de Noël et en règle générale l'indiction impériale.

C. CALLEWAERT.

(¹) Voir WAUTERS, *o. c.*, t. II, p. 662.

(²) La conclusion serait d'ailleurs la même dans le cas de l'indiction pontificale, à moins de supposer que celle-ci commençait au 1 janvier plutôt qu'au 25 décembre.

(³) Nous n'avons trouvé ni une preuve ni un indice en faveur de ce style du 25 mars. Les documents nn. 48, 60, 197, 198, 294, 322 étudiés plus haut témoignent nettement contre son usage.

(⁴) Il vaudrait donc mieux dater d'après le style de *Noël* les deux actes nn. 31 et 50, et diminuer d'une unité le chiffre de leur millésime.

TROIS DOSSIERS JUDICIAIRES

Armoiries de Bruges. Conflit avec le Consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.

Il n'y a pas de déchets qui ne puissent être utilisés, disent les économistes ; — en appliquant cet adage, je dirais volontiers : Il n'y a pas de liasse si mince de vieux papiers qui ne présente parfois un intérêt historique.

A mon entrée en fonctions aux Archives communales, je trouvai au grenier de l'hôtel de ville un monceau de registres, papiers et parchemins, entassés là depuis longtemps, ensevelis sous une couche épaisse de poussière, de débris d'ardoises et de chaux provenant des renouvellements de la toiture. Ce trésor avait échappé à l'attention de mes prédecesseurs.

Après un travail pénible de déblaiement, je parvins à retirer de dessous ces décombres, une grande quantité de dossiers judiciaires, près de deux cent mille, — où l'on pouvait reconnaître le fonds de l'ancien greffe civil.

Par un premier triage, je mis à part les procès 1°/ de la ville ; 2°/ des établissements ecclésiastiques ; 3°/ des corporations de métiers. Il restait ceux des particuliers au nombre d'environ cent soixante cinq mille. Aujourd'hui

ces quatre catégories sont classées par ordre chronologique; depuis cinq ans, on s'occupe à dresser les tables onomastiques de la dernière, qui sont parvenues en ce moment au numéro 88,622.

Ces dossiers sont rarement complets ; quelques uns ne contiennent que la demande ou la réponse, la réplique ou la duplique ; d'autres vont jusqu'aux étiquet, reproches et salvations ; presque tous manquent de conclusion, c'est-à-dire de la sentence définitive ou de l'arrêt. Malgré ces lacunes, ils ne sont cependant pas dépourvus d'intérêt pour l'histoire générale ou locale ; comme preuve de cette assertion, nous citons ici trois exemples.

I. Armoiries de Bruges.

Le premier dossier se rapporte à la matière héraldique. Il se compose des pièces suivantes :

9 mai 1686. — Requête du roi et héraut d'armes, Charles Falentin, adressée à la cour, contre le magistrat de Bruges, contestant à la ville de Bruges de timbrer ses armoiries d'une couronne à cinq fleurons.

6 juin. — Le magistrat restant en défaut de répondre, le demandeur conclut qu'il plaise à la cour de délivrer « ordonnance de decretement ».

La cour délivre cette ordonnance sous la réserve « ten zy purgierende a l'ordinaire ».

17 juin. -- Réponse du magistrat (en double). D'abord il conteste que l'art 11 du placard de 1616 soit applicable à l'espèce, puisqu'il ne vise que des particuliers, et non des corps moraux ; les quatre écussons incriminés ont servi de décor aux joyeuses entrées de l'Archiduc Albert [1] et du prince Cardinal, et sont restés depuis lors appendus

[1] Voir à l'Appendice les textes concernant cette joyeuse entrée.

à l'hôtel de ville, aux yeux du public, sans avoir jamais provoqué de réclamation. Cette libre et paisible possession équivaut bien à celle qui est admise par l'art. 1 dudit placard.

Dans un second écrit du même jour, moins développé, il répète l'argument que l'article 11 ne vise guère les magistrats communaux, qui ne prétendent à aucun droit de seigneurie ; — « aenghesien dat d'heerlicheyt van de stadt van Brugghe aen de verweerders niet toe en compt, noch aen eenighen particulieren heeren ».

11 juillet. — Le demandeur étant en retard de répliquer, on requiert de la Cour une ordonnance de decrètement ; qui fut accordée et signifiée le 24 juillet.

25 juillet. — Le demandeur argue cette ordonnance de nullité, par la raison que les délais ordinaires pour les plaideurs habitant dans le ressort de la Cour sont de huit jours, tandis qu'ils sont de trois semaines pour les autres. Or, le demandeur étant domicilié à Bruxelles, il a droit au bénéfice de cette prorogation, suivant le style de procédure de la Cour.

29 juillet. — Protestation des défendeurs, accordant huit jours à l'adversaire pour servir sa réplique.

13 août. — Réplique du demandeur.

Nous la donnons textuellement, parce qu'elle est la pièce capitale du débat, et qu'elle relate les divers retroactes et arguments.

Le Roy et heraut d'armes de Sa Majesté à tiltre de cette province de Flandres, Falentin, demandeur par requeste, ayant veu la response ceans formé par les Bourgmaistre et eschevins de la ville de Bruges, deffendeurs, insinuée le dix septiesme de juin dernier, dit pour replicque par devant hauts et puissants seigneurs, Messeigneurs du Conseil en Flandres, ce qui sensuit sous toutes etc.

Premierement d'accepter à proufit la confession que

font les deffendeurs des exces en question, scavoir d'avoir exposé en publicq les quatre escussons, deux avec les armoiries et deux avecq la marque de la ville de Bruges, mentionné en la requeste du demandeur, tous quatre avec des couronnes à cincq fleurons.

2. Pour inférer de la les manifestes et evidentes contradictions.

3. Attendu qu'il n'est permis à personne de decorer les escus d'armoiries avecq des couronnes, sans tiltres.

4. Ferdinandus et Isabella catholicij principes statuerant ne quis clipeos coronis vel alijs ornamentis insignatos, quas res coroneles et orlas appellant, haberet nisi quibus ob aliquam justam causam concessi fuisset. Luci Marinans, l. 21 rerum Hispani apud Menestrier, *de l'origine des armoiries*, fol. 76.

5. Cest dans cette veue que sa Majesté, en lan 1586, a faict publier un placcart sur les tiltres et marques d'honneur, où il dit entre autres :

6. Otro si por remediar el gran desorden ij excesso que ha havido, y ay en poner Coroneles en los escudos de Armas, de los sellos y reposteros, ordonamos y mandamos que ninguna ne algunas personas puedan poner ni pongan Coroneles en los dichos sellos ni reposteros, ni en otra parte alguna donde huviere armas, excepto los Duques, Marqueses y Condes, los quales tenemos por bien que los poeden poner y pongan, siendo en la forma que les toca tan solamente, y no de otra manera, y que los Coroneles puestos hasta aqui se quitan luego y no se usen, ni tragan, ni tengan mas. Vide *Jurisprud. heroica*, fol. 347.

7. Et l'Archiduc Albert en l'an 1616, comme aussi sa Majesté ont fait publier un autre placcart sur les tiltres et marques d'honneur, deffendans par le onziesme article diceluy, de porter autres couronnes quil nappartient, a ceux qui savancent de les poser sur leurs armoiries

sans tiltres, soit par ignorance, soit par presumtion, a peine etc.

8. De ce que dessus il est évident que nulles armoiries ne peuvent et ne doivent estre couronnees sans concession expresse ou sans tiltre, fors de comté, marquisat, principauté ou duché.

9. Or, la ville de Bruges na jamais eu telle concession, et nest pas cognue ni qualifiée d'aucun tiltre relevé d'honneur pour pouvoir se servir, comme elle faict, de couronne a cincq fleurons, nestant principauté ni duché a qui telles couronnes appartiennent.

10. L'usage, dit le mesme Menestrier, *loco citato*, de mettre des couronnes sur les armoiries en vue de concessions que les Roys d'Espagne ont fait à plusieurs villes avec le tiltre de ville couronnée ; les principalles (dit il) sont Madrid, Tollede, Valladolid, Salamanque ; et plusieurs autres qu'il cite.

11. Adjoustant d'ensuite que Rodrigo Mendes Silva blasonne les armes de Madrid avec les termes suivants, qui monstrent que par concession de Charle V (de glorieuse memoire) les armes de la ville de Madrid sont sommées d'une couronne.

12. En escudo plateado un esse le nautadus los manes a un verde madrono arlado de siete estrellas en campo azul, timbrado de corona merced de Carlos quinto el appellido coronado.

13. Cest aussi par concession de lempereur Maximilien deuxiesme, que les armoiries de la ville d'Amsterdam sont decorees du diademe imperial ; selon le mesme autheur, fol. 85 du mesme livre.

14. Que si lon souffroit l'usage de la couronne à cincq fleurons aux armoiries de la ville de Bruges, cela ne se pourroit faire sans grand desordre.

15. Tant a cause que par ce moyen elle prendroit

occasion de se vouloir preferer aux villes de Bruxelles, de Gand et autres qui ne se servent d'aucune couronne; comme aussi pour l'excez et dereglement a quoy par ambition ladicte ville seroit jncite davantage.

16. Et comme il nest permis a un mainbourg d'attribuer a son pupil de marques d'honneur qui ne lui competent.

17. Ainsi les deffendeurs en qualité de magistrat, comme tuteurs et administrateurs de ladicte ville, nont pu de leur authorité privé lui attribuer derechef la marque d'honneur en question, nommement contre la deffense portée au placcart de l'an 1616, republié l'an 1652 (¹).

18. Sans qu'ils se puissent prévaloir de la prétendue possession par eux vainement alléguée ; *quia quod ab initio non valet, tractu temporis valere non potest.*

19. Telle possession, ou pour mieux dire, usurpation n'a pas lieu au cas présent contre les placcarts de sa Majesté.

20. Et encore qu'il seroit vray (*salva impertinentia*) que ces armoiries de ladite ville ainsi couronnées auroient servi à la glorieuse entrée de l'Archiduc Albert, cela ne les peut authoriser à renouveller maintenant lesdits excès.

21. Car longues années après l'entrée de sadite Alteze en ce pais, elle a stipulé et fait publier en l'an 1616 le placcart susmentionné.

22. Ordonnant par le onziesme article d'icelui a tous subjects et habitans de quelle qualité qu'ils soyent, de redresser tels erreurs et excès (sentend des couronnes), chacun selon son rang et dignité, endéans trois mois prochains de la publication de cette ; a peine etc.

23. Si bien qu'après cette publication faite à la fin de l'an 1616, tous ceux qui auparavant avoient des couronnes induement prises, devoient redresser telles erreurs et excès pendant les trois mois suivants.

(¹) *Plac. de Flandre*, liv. II, p. 656 et liv. III, p. 1401. Cfr. le placard du 13 septembre 1595. *Ibid.*, liv. II, p. 652.

24. Et au lieu que les deffendeurs aussi bien que leurs predecesseurs estoient obligés à quitter lesdites couronnes, ils viennent alleguer la continuation desdits exces.

25. Disant que les mesmes escussons ont aussi servi à la joyeuse entrée du Prince Cardinal ([1]) et que depuis ils ont tousjours pendu en la maison de ville, en lieux publicqs, sans contradiction.

26. Ce qui n'est pas moins impertinent, que leur allegue precedent, pour tousjours excuser les susdites usurpations.

27. Veu que de la il resulte deux inconvenieus.

28. Le premier : que ceux du magistrat pour lors ont contre la clause du onziesme article dudit placcart de l'an 1616 usurpé ladite couronne de fait et esgallé les armoiries de leur ville à celles dudit feu prince Cardinal, qui portoit aussi la pareille couronne à cincq fleurons.

29. L'autre que ceux qui estoient chargés en ce temps la de surveiller à redresser semblables usurpations et exces, ainsi qu'est obligé presentement le demandeur, ne les ont point veues ni recognues; ou bien ils les ont négligé, estant de la bonté des princes de se confier à la vigilance de leurs officiers souventefois negligens.

30. Sans qu'on puisse inférer que l'Archiduc Albert et le Prince en leurs entrées joyeuses ayent veu autres

---

([1]) Cette joyeuse entrée à Bruges du prince Ferdinand, infant d'Espagne et Cardinal, gouverneur au nom de Philippe IV, eut lieu le 25 janvier 1634, d'après l'*Histoire de Bruges*, 1850, p. 204. Il y a ici une confusion. A la mort de l'archiduchesse Isabelle, le roi avait confié au marquis d'Aytona la gouvernance provisoire en attendant l'arrivée du prince Ferdinand, 30 décembre 1633; et le marquis fit son entrée solennelle à Bruges le 3 avril 1634. *Resolutieboek* de 1632-41, fol. 77, n. 5 et 82, n. 2. Quant au prince Ferdinand, il fit son entrée « triomphale » à Bruges, le 17 janvier 1635 et revint de Nieuport, par la porte maréchale, le 25 janvier, entre trois et quatre heures de l'après-midi, et quitta la ville pour aller à Gand. Voy. plus loin. *Ibid.*, fol. 115-116. La date du 29 janvier donnée par Custis, *Jaerb. van Brugge*, éd. 1738, t. 2, p. 420; éd. 1765, t. 3, p. 229, est donc également fautive.

choses que l'arc triomphal en gros et non en detail; n'estant point à présumer qu'ils en aient examiné et considéré toutes les parties en particulier, ayant bien d'autres besoignes en cestes et semblables occasions.

31. Mais encore qu'ils auroient veu, examiné et advoué l'exces en question, comme le disent abusivement les deffendeurs, ces princes se pouvoient mesprendre et penser que la ville de Bruges estoit du nombre des villes couronnées par concession antérieure de son souverain précédent.

32. De la l'on ne peut pas conclure que ces princes aient absolument consenti et voulu que ces armes demeurassent tousjours couronnées.

33. Leurs lettres patentes de concession estoient nécessaires à ceux du magistrat qui n'en scavent monstrer aucune.

34. Pour donc mettre les deffendeurs tout a fait dans leur tort, il ne faut que les renvoyer en cest endroit de la ville, où sont exposées dans leurs ouvrages publicqs les armoiries dicelle sans aucune couronne.

35. Les carrefours et places publicques où l'on a coustume d'afficher des billets monstreront assez que les imprimez qui se trouvent affichez de la part du magistrat sont tousjours avec les armoiries de la ville sans couronne.

36. Tesmoing le livre des *Coustumes de Bruges* imprimé l'an 1619, dont copie du frontispice va cy joint, ou se voit entre autres trois escussons, l'un des armoiries de ladite ville et deux de la marque dicelle ; et lesdits escussons sans estre surmontez daucune couronne.

37. Ce qui monstre evidemment que les exces en question sont des manifestes usurpations, et non point une possession. *Cum in mutatione et variatione non cadat possessio.*

Parmi quoi debatant l'entier contenu de lescrit de partie de frivolité impertinente et de negation *quatenus contra,*

et acceptant *quatenus pro*, le demandeur persiste comme par sa venue en cour avecq despens. Implorant etc.

Signé : C. FALENTYN.
Et plus bas ; VAN HUELE, procureur.

En marge : Soit monstré à partie. Fait le 13 daoust 1686.
OVERWALLE.
Insinué den XIIIJ ouest 1686. Ond[t] SCHEPENS.
Ghesonden copie 17 ougst 1686.

17 août. — Rejet des défendeurs, qui s'appuyant sur l'ordonnance de fournissement de la Cour, demandent que le défaut soit maintenu.

24 août. — Lettre du pensionnaire van Volden (¹) au procureur Lambrecht.

Le Conseil échevinal approuve de conclure au rejet de la réplique de Falentin et de poursuivre le congé. Il en a donné communication au pensionnaire Legillon (²), très versé en ces matières. Devant se rendre à Bruxelles, il soumettra cette affaire à l'avis de Son Excellence, en la priant d'imposer silence à ce qui n'est au fonds qu'une chicane (quellinghe), puisque le magistrat est complètement innocent, et que le fait n'est imputable qu'aux peintres qui ont décoré les arcs de triomphe.

26 août. — Conclusion du demandeur, tendante au rejet de la demande de congé, puisqu'il agit *nomine officii*, en qualité de représentant du fisc ; il rétorque la mise en demeure.

(¹) Charles van Volden 3[e] pensionnaire de la ville jouissait d'un traitement de 83 lb. 6 s. 8 gr. C. 1686-87, fol. 58[v], n. 5.

(²) Il y avait alors deux pensionnaires de ce nom, Henri et Charles. Le premier jouissait du traitement ordinaire de 83 lb. 6 s. 8 gr. ; le second, extraordinaire dit « in de leden », recevait 100 lb. gr. C. 1686-87, fol. 58[v], n. 2 et 4. C'est sans doute à ce dernier qu'il est fait allusion.

27 août. — Et il la dépose, à l'audience, en ces termes :

« Comme les défendeurs demeurent en faute de dupliquer ; Plaise à la Cour décerner ordonnance pénale ; quoi faisant etc.

Apostillé par la Cour :

« Soit autrefois monstré à partie, afin de duplique dans la huitaine après l'insinuation, à peine de debouttement.

30 août. — Conclusion des défendeurs qui maintiennent leur écrit du 17 août, ajoutant que le motif allégué par le demandeur comme agissant *nomine officii* est insuffisant pour le dispenser de suivre les règles de procédure, d'autant plus qu'on ne peut reprocher ici quelque précipitation ; et ils affirment que son acte de réplique doit être écarté, comme défailli, et que l'arrêt doit être prononcé sans y avoir égard.

24 septembre. — Ecrit des défendeurs maintenant la conclusion précédente et sollicitant leur renvoi sans frais, avec condamnation de l'adversaire aux dépens.

14 octobre. — Réponse du demandeur en ces termes :

« Sous correction de la Cour ;

« Comme les défendeurs demeurent encore en faute de dupliquer nonobstant l'ordonnance de decrètement ; Plaise à la Cour de débouter absolument de duplique et ordonner à partie de fournir ; quoi faisant etc. »

Apostillé : « La Cour déboute les défendeurs de duplique, et ordonne aux parties de fournir. Actum le XIIIJe 8bre 1686. »

Notre dossier s'arrête là. On y voit encore que le procureur, Me Lambrecht (1) occupa pour la ville de Bruges, et Me Charles van Huele pour Falentin.

(1) Le procureur Jean-Baptiste Lambrecht près le Conseil de Flandre, reçut en 1685 une somme globale de 77 lb. 13 s. 4 d. pour divers procès de la ville. L'année suivante on lui paie en deux termes 53 lb. 17 s. 6 d. et 30 lb. 11 s. 10 d. Fol. 81v, n. 3 et 86v, n. 4.

Nous n'avons pu découvrir l'arrêt qui termina ce procès. Son Excellence parvint-elle à imposer silence, comme le proposait le pensionnaire Van Volden ? Un texte du Compte communal de 1686-7 porterait à le croire. La ville paya au solliciteur Ernou de Bruxelles une somme de dix livres gros pour la remettre à Falentin, montant de l'accord conclu avec celui-ci au sujet du débat sur le port des armoiries. (¹) Cette issue nous remet en mémoire les traditions « d'immoralité publique des rois d'armes », si justement flétries par Gérard (²).

(¹) C. 1686-87, fol. 89, n. 2. Gerembourseert aenden bode op Brussel de somme van thien ponden grooten, over soo vele by hem tot Brussel betaelt aen soliciteur Ernou, omme te tellen den heraut d'armes Falentin, ter causen ende over taccord metten selven heraut ghemaekt over eenighe disputen van tvoeren van de wapenen dezer stede, met d'oncosten over t'overmaecken vande selve somme; by ordonnancie ende quictancie, t'samen de somme van x lb. IIJ s. VIJ gr.

(²) *Histoire de la législation nobiliaire en Belgique*, t I, p. 116.

On lit encore dans l'inventaire des débours et honoraires du procureur Lambrecht : « N° LIX. Den herault d'armes heesschere by requeste vanden 9n meye 1686 ter causen der wapenen van het Magistraet ende de teeckenen van diere souden ghestelt syn met eene croone competerende aen graven ende princen ; es by antwoorde geseydt dat de selve gheschildert syn geweest tot den jntrée van prins Cardinael, ende alsoo ghebleven ; waer jegens den voornoomden herault d'armes gereplicquiert heeft ende geseydt dat het exces van dien tydt niet en can derogueren aende placcaeten ende de waepenen vande stadt andersins in vele plaetsen gestaen hebben ongecroont ; is by missive van den 24 ougst 1686, van weghen den heere greffier Legillon gheordonneert de replique gegeven te worden aenden heere pensionnaris Legillon om int voyagie naer Brussel daer over te spreken aen syne Excellentie ; is de zaecke daer mede blyven staen naer furnissement op een debat op de verstekinge van replique ; Meme — « Portef. Stads processen, Actes d'appel, inventaires, cah. p. in-fol., de 1669 à 1688. La joyeuse entrée du prince Cardinal, Ferdinand d'Espagne, eut lieu à Bruges le 17 janvier 1635 et se fit sans grande pompe à cause de la détresse des finances, — « sonder nochtans te doen eenighe groote oft excessive cost mids de groote tachterheit vande stad » ; — puisque le lendemain le prince partit pour Ostende. La relation de sa venue est ainsi libellée :

« Ten selven daege es H.H. gearriveert van Ghend ter schepe, ende

APPENDICE.

—

Joyeuse entrée des Archiducs a Bruges.

—

La ville s'apprêtait à fêter avec éclat cette Joyeuse entrée annoncée pour janvier 1600, mais qui fut ensuite décommandée (¹).

Extraits du Compte Communal du 2 septembre 1599 au 2 septembre 1600.

> Betalinghe vande preparatien ghedaen jeghens de apparente blyde incompste van huerlieder Hoocheden in Lauwe xvjᵉ volghende de briefven van advertissemente daer of ande wet ten diversche stonden daghelicx alsdan ghescreven.

Dheer Quintin Cryool ghedeputeert byden College naer Antwerpen met eenen courier, omme de provisien van

---

es gecommen tot in het sas, alwaer H.H. vut commende es gegroet van het Magistraet, doende d'arange (harangue) ende het vertoogh den greffier Spronchol f; ende teinde tselve vertoogh, heeft den burchmeester van scepenen an H.H. gepresenteert de sluetels in een vergult becken; waer teinden H.H. geseten es in carotse ende geleet naer het Princens hof duer de wyngaertstraete, over de ancker plaetse, mariebrugge, lanx de mariestraete ende het vleeschuus, omme keerende naer Sᵗ Salvators kercke duer de dweestraete, inde noortsantstraete in het hof, vergeselschapt met de vichtich dekens draegende vichtich flambeeuwen tot het hof. » *Resolutieboec* de 1632-1641, fol. 107ᵛ, n. 2 et 113, n. 3.

Ce qui n'empêche que la ville paya de ce chef une somme de 3152 lb. 13 s. 10 gr. sur un budget de recettes de 31,084 lb. 10 s. 9 gr.

« Voorts betaelt over alle de oncosten van wercken ende triumphe gedaen ten blyder jncompste binnen deser stede van haere Hoocheden den Prince Cardinael, Infante van Spaignen, Gouverneur van dese Nederlanden, bedraghen alle tsamen conforme zeker particulier staetken danof zynde, met de verificatien daertoe dienende, ter somme van iijᵐ jᶜ lij lb. xiiij s. x gr.

Compte communal du 2 sept. 1634 au 2 sept. 1635, fol. 95, n. 1.

(¹) L'inauguration solennelle à Gand était fixée au 28 janvier: on espérait que Leurs Altesses viendraient le lendemain à Bruges.

zydelakenen, daer mede de wet eude andre officiers zouden ghecleedt hebben; hebbende voor tcontremanderen ghecocht 340 ellen $^1/_2$ zwart Genes carmoisyn tot 12 s. gr. delle, compt ij^c^ iiij lb. iiij s. vj gr. Item 39 ellen tanneit armoisyn tot 12 s. 8 gr. delle, compt xxiiij lb. xiiij s. gr. Voorts xiij ellen zwart Genes sattyn omme benden tot 17 s. 5 gr. delle, xj lb. vij s. vj gr. Voor tvergaderen ende prenten vande zelve benden, ij lb. xviij s. gr. Beloopende met de oncosten, convoyghelt, vacatien vanden ghedeputeerde, courier ende anders bij specificatie tsamen ter somme van ij^c^ lxvj lb. xiij s. iiij gr.; zal ter naeste rekeninghe verandwoordt worden vande vercochte specien tstads meeste scadeloosheyt: Dus hier tstads laste de voorseide . . . . ij^c^ lxvj lb. xiij s. iiij gr.

Voor de provisie oft overstellen up Antwerpen van iiij^c^ lb. gr., den zelven dheer Quintin aldaer bewesen tot den voorseiden ancoop voor twederbet . . . iiij lb. gr.

Jan de Meestre van temmerwercken van zekere tooghen jeghens de zelve incompste, te wetene eenen grooten toogh; item eene ande Cruuspoorte; ende de stellinghen up de marct tot tdoen vanden eedt, conforme de patroonen van dien; metgaders vande arcken triumphale ende scilderien van dien hiernaer volghende clxiiij lb. xix s. x gr.

Clement de Prince, Aernout Pluvier, Adriaen Blomme ende Jan Rosseel temmerlieden, voor tleveren, maken ende uprechten van drie arcken triumphale by bestedinghe, x lb. gr. Item van wynghelt, ij lb. gr. ende xx s gr. ter tafle; tsamen . . . . ciij lb. gr

Passchier Wouters ende Jaques Blootackere voor de bescaethede ende dachueren van dies zylieden hadden begonnen maken voor sprincen hof. . . . v lb. gr.

Pieter Clays (1) scildere hebbende anghenomen tscilderen

---

(1) Pierre Clais, fils de Pierre et de Petronille Roelants, était peintre officiel de la ville depuis 1584 et fut doyen de la corporation des peintres en 1600.

van eenen Arck triumphael voor xxxvj lb. gr. Item van wyn in buerse ende ter tafle xxiij s. iiij gr.; es tsamen . . . . xxvij lb. iij s. iiij gr.

Den zelven by ghelicke bestedinghe voor tscilderen vanden ij^en Arck tot xvij lb. x s. gr. Item van wynghelt in beurse ende ter tafle ij lb. iij s iiij gr.; es tsamen . . . . xix lb. xiij s. iiij gr.

Clays Blomme annemere van tscilderen vanden iij^en Arc triumphael tot xvij lb. gr.; van wynghelden als boven xxiij s. iiij gr.; tsamen . . . . xviij lb. iij s. iiij gr.

Pieter Clays van tscilderen ende veranderen vanden ouden toogh, xlvij lb. gr. Remy Stalpaert xx s. gr. van wynghelt daer up ghewonnen. Ende den zelven Pietre van wyn in de buerse ende ter tafle xxiij s. iiij gr.; es tsamen. . . . . xlix lb. iij s. iiij gr.

Somme vj^c lvij lb. xvj s. vj gr.

Compte communal du 2 septembre 1600 au 2 septembre 1601.

Gemeenen ontfanck.

Fol. 23, n. 1. Alzo huerlieder Hoocheden tvoorleden jaer niet en hebben ghedaen huerlieder entree alhier, volghende de preadvertissementen ande wet alsdan ghedaen, zo es volghende tlast van myn heeren de Commissarissen ter voorgaende rekeninghe f° 46 vercocht gheweest alzulcke stoffe van armoisinen als daertoe tot cleedinghe vande wet inghecocht was; namelick iij^c xxxiiij ellen $^3/_4$ zwart armoisyn, die by vutsnede gheprocedeert zyn vande iij^c xl ellen $^1/_2$ alsdan ghecocht; beloopende de zelve 334 ellen $^3/_4$ tot xiij s. gr. d'elle, ij^c xvij lb. xj s. ix gr. Voorts es vande 39 ellen tanneyt armoisyn alleenlick vercocht ij ellen $^1/_2$ tot ghelicke xiij s. gr. d'elle, zyn xxxij s. gr. Item xiiij ellen boorden tot iij s. viij gr. d'elle, ij lb. xj s. iiij gr. Item een hals tot iiij s. vj gr.;

beloopende tsamen IJ^c XXIJ lb. J gr. Zulcx datter noch resteert 36 ellen 1/2 tanneyt armoisyn, emmers zo die by vutsnede zullen vutbringhen; ende tsurplus van de boorden, mids dat daernaer nyemandt en taelt, ende bydien daerup apparent verlies te vallen ter vutvente. Dus hier in bate de voorseide somme van. . . . . . . IJ^c XXIJ lb. J gr.

Vutgheven van preparatien ieghens de apparente blyde incompste van huerlieder Hoocheden binden tyde deser rekeninghe, mids dat de stoffe daertoe ter voorgaende rekeninghe becosticht omme huerlieder non entree vercocht es gheweest, volghende tlast by appostille ter voorseider voorgaende rekeninghe, f° 46, ende daer af verandwoordt te dese rekeninghe f° 23.

Fol. 47 verso. Dheer Quintin Cryool, raedt, ghesonden byden College tAndwerpen van V^c XXIX ellen 3/4. 1/8 zwart damast by hem aldaer ghecocht tot tcleeden vande wet ende haer officiers, tot XIJ s. IIJ gr. de elle, compt. . . IIJ^c XXIIIJ lb. X s. XJ gr. XIJ^ten

Voor XXVIJ ellen brocadelle, wit, blacu ende incarnaet, tot tmaken van een baldaquyn, tot XX s. gr. d'elle, es . : . . . . XXVIJ lb. gr.

Voor IJ lb. fyn zelver draet omme tmaken vande fryngheu, tot V lb. VIIJ s. gr. tpont, X lb. XVJ s. gr. Item voor IIJ pypen zelver tot volmaken vande cleene fryngheu tot IX s. gr. de pype; compt tsamen. . XIJ lb. XIJ s. gr.

Voor XIJ oncen 1/2 1/8 incarnadine zyde tot VJ s. gr. donce, IIJ lb. XV s. gr. Item van XIJ oncen 1/2 1/8 blaeuwe zyde tot IIIJ s. gr. donce. . . . . . IJ lb. X s. VJ gr.

Voor tfatsoen van XVJ ellen groote fringhen tot IJ s. VJ gr. delle, ende van XVJ ellen cleene fringhen. XIIJ s. IIIJ gr.

Voor tverthollen van tvoorseide damast in XJ sticken, XJ s. gr. Ende van tport vande fringhen van Antwerpen tot Brugghe . . . . IIJ s. IIIJ gr.

Voor vj stocken omme ttbaldaquyn te draghen ende iiij sticken omme traem, xx s. gr. Item van traem te maken. . . . . iiij s. gr.

Van tmaken ende nayen van tzelve baldaquyn xx s. gr.

Voor tscilderen vande voornoemde vj stocken ende tleveren van vier appels metgaders tscilderen van dien, iij lb. gr. Item voor de provisie ofte bewys van iiij^c lb. gr. van Brugghe up Antwerpen tot den voors. incoop iiij lb. gr.

Den voorn. dheer Quintin van zyne vacatien van vij daghen omme te doene den incoop van tzelve zyde laken met eenen post tot xxiij s. iiij gr. sdaechs, metgaders omme tdoen maken van tbaldaquin ; compt . . .
viij lb. iij s. iiij gr.

Betaelt van tvuttrecken vande vergroythede van tgars vande calchiede binden beloke vanden Princen hove, metgaders up den Burch, tsamen. . . xij lb. xv s. gr.

Somme iiij^c iij lb. xix s. ij gr. xij^ten

Ces fêtes furent sans doute remises à cause de l'insécurité des lieux et des temps. L'investissement d'Ostende était commencé ; l'ennemi parcourait et fourrageait les campagnes. L'Archiduc passa par Bruges le 30 juin 1600 (¹), pour se rendre à l'armée ; il assista à la prise du fort d'Oudenbourg, où il fut légèrement blessé à la tête, et

(¹) A cette occasion la ville lui offrit les présents d'usage de cire et de vin. Compte communal du 2 sept. 1599 au 2 sept. 1600, fol. 37ᵛ, n. 2: « Jacob van Mueninxhove, wasiichtmakere, van tleveren van viij flambeaux van wasse van iij lb. tstic ende viij lb. tafelkeerssen van halfve ponden ghepresenteert an zyne Hoocheit tzynder compte den xxx^en juny 1600 met den wyn ende sucre ; compt hier van tvoornoemde was, v lb. x s. gr. » Fol. 42, n. 4 : « Fransois van Thienen van een doose fine tregie, xv s. gr. Jan Marquier van iiij zesters rynschen wyn. xij lb. xv s. iiij gr. Ende Loys vander Plancke van een quarteel rooden wyn verlaten, ix lb. j s. gr. ; ghepresenteert an zyne Alteze tzynen incommen den xxx^en juny 1600 ; compt hier tsamen xxij lb. xj s. iiij gr. »

repassa par Bruges le 3 juillet pour se rendre à Gand et rassurer l'Archiduchesse (1).

(*A continuer.*)

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN.

(1) *Resolutieboek* de 1585 à 1607, fol. 253, n. 2 et 254v, n. 2. « Den xxxn arriveerde zyne Hoocheit den Ertshertoghe binnen deser stede... Ende vertrock met zyn legher snuchtens ten 8 hueren naer Oudenburgh twelke hy wierd overghegheven by den viand ende wierd dien zelven avont inghenomen met forcie...

IIJ juli 1600. Quam snuchtens by myne heeren zyne Hoocheit hierin van den slach wet ghequetst int hooft, ende vertrock snoens ontrent den 3 huere naer Ghendt omme satisfactie te gheven aen de Infante...

L'EXPOSITION DES PRIMITIFS A BRUGES

EN 1902.

Suite et fin (1e livr. 1907, p. 44-62).

A tout seigneur, tout honneur : bien que la visite de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse Albert de Belgique, n'ait eu lieu que le 3 juillet, c'est d'elle que je m'occuperai en premier lieu.

Les Princes faisaient à Bruges leur joyeuse entrée et la visite de l'Exposition des Primitifs était un des points du programme de cette journée de fête.

Le Prince, qui au superbe banquet donné à l'Hôtel de ville avait lu un éloquent discours flamand, m'avait fait défendre tout discours écrit pour sa réception à l'Exposition. Je n'ai donc conservé dans mes archives de l'Exposition aucune trace de mes paroles, et le lecteur y gagnera d'échapper à la fatuité que j'aurais pu avoir de lui infliger la lecture de cette harangue. Ce que je me rappelle, c'est que le Prince fut aussi aimable que possible, suivant une habitude qui est chez Lui une seconde nature ; Il me parla à diverses reprises, avec la plus grande hauteur de vues, du grand rôle que l'Art doit

jouer en Belgique, en Flandre et spécialement à Bruges ; Il eut aussi la bonté de s'étonner du nombre d'œuvres d'art réunies. La Princesse, dont on comprend toute la popularité dès qu'on a eu l'honneur de causer cinq minutes avec Elle, prenait aux tableaux le plus vif plaisir et se faisait donner les explications les plus détaillées...

Malheureusement l'heure de la cantate qui devait se chanter sur la Grand'Place, où plusieurs milliers d'enfants attendaient en plein soleil, vint abréger et couper la visite aux « Primitifs ».

Les Princes eurent toutefois le temps, après ce concert en plein air, d'aller jusqu'à Gruuthuse. J'en fus enchanté, car c'était toujours une joie pour moi de montrer les merveilleux arrangements des salles dont le Baron de Vinck s'était chargé avec tant de zèle et d'amitié. Le grand succès de Gruuthuse était son œuvre ; mon devoir m'imposait l'obligation de le proclamer. Je n'y manquai, ni ce jour là, ni aucun de ceux qui suivirent.

Peu de temps après cette visite royale, je reçus du Comte d'Ursel ce petit billet : « Le Prince Napoléon a tant entendu parler de l'Exposition qu'Il désire la visiter. Il viendra déjeuner au Gouvernement. Faites-moi le plaisir d'y venir aussi et Le piloter ensuite aux Primitifs. »

J'avais déjà eu l'honneur de voir plusieurs fois le Prince, mais en compagnie assez nombreuse. Il m'avait vivement frappé par son air très digne et grave, mais un peu solennel et froid.

A cet aspect de grandeur, vraiment impériale, vint s'ajouter après le déjeuner du Comte d'Ursel, une impression tout-à-fait nouvelle. Le Prince, sans rien perdre de cette dignité caractéristique si louable, sortit de sa réserve. Il se dérida, il parla, il s'anima ; et petit à petit, avec un grand charme, une grande conviction et une

réelle éloquence, il nous fit part de ses projets, de ses espérances, de ses vœux pour la France. Je l'écoutai, j'aurais voulu que toute la France l'entendît ! Il m'avait subjugué ! Que ne le connaît-on mieux de l'autre côté de nos frontières et pourquoi ne comprend-t-on pas ?.. Bien des maux, bien des choses tristes auraient une fin.....

Passer du Prince Napoléon au Prince Tsaï-Tcheng est un peu dur, surtout pour montrer des tableaux à un fils du Ciel qui n'a reçu aucune lumière d'en haut en fait d'esthétique ! Cela ne l'empêchait pas de demander des explications sur tous les tableaux qu'il voyait; mais il restait froid... Un seul tableau l'intéressa réellement et lui causa une vraie joie. C'était le Th. Bouts qui représente ce pauvre martyr dont des bourreaux arrachent les entrailles en les enroulant autour d'un treuil qu'ils tournent lentement. En voyant les yeux brillants du Prince et de sa suite, j'eus la mauvaise pensée de me demander si c'était bien la peinture qui les fascinait à ce point et si quelque jour il n'essaieraient pas sur des missionnaires belges le supplice dont la figuration peinte avait déjà tant de charme pour eux ? Aussi fis-je tous mes efforts pour passer au tableau suivant, le plus rapidement possible.....

Quel contraste avec les Princes qui suivirent ! Il en était qui se montraient de vrais connaisseurs : tel le Prince de Liechtenstein, un de nos généreux prêteurs, tel le Duc d'Anhalt, un de nos bienfaiteurs aussi, dont les connaissances esthétiques m'émerveillèrent au cours d'une longue visite, tel encore l'ancien vice-Roi des Indes, Lord Northbrook qui passa trois semaines à Bruges pour admirer une collection qu'il avait enrichie d'une importante contribution personnelle.

Après les Princes de sang royal ou illustre, nous eûmes la visite des Princes de l'Église, celle notamment du Nonce, du Cardinal de Malines, puis les Ministres, les hommes politiques, les uns venant individuellement, les autres en groupe. C'est ainsi que, l'un des premiers jours de l'Exposition, cinq députés Français s'échappèrent du palais législatif pour venir se débarasser de leurs sombres soucis politiques dans notre calme et paisible Bruges. C'étaient MM. Aynard, ancien vice-président de la Chambre, Berger, président des « Amis du Louvre, » le Prince d'Arenberg, Denys Cochin, de Kerjégu. M. Beernaert vint déjeuner avec eux. L'après midi se passa aux Primitifs, la soirée chez la Comtesse d'Ursel. Un aimable et chaleureux télégramme qu'ils m'envoyèrent de la frontière, le lendemain, pour me dire encore leur enthousiasme, vint me prouver que l'impression laissée par notre Exposition avait été réellement profonde et qu'elle avait été ressentie par des personnages particulièrement bienveillants pour moi.

Que d'autres individualités marquantes dans la politique, la science, les arts dont il faudrait encore raconter l'arrivée aux Primitifs ! J'eus la bonne fortune de recevoir les impressions de presque tous ces visiteurs ; car sur cent douze jours que dura l'Exposition, je fus cent onze jours à mon poste, et rien n'était intéressant, instructif, réconfortant comme de faire la connaissance de tout ce monde, de l'entendre, de l'interroger !

J'aurais voulu me multiplier et ne pas perdre une parole de ces savants, de ces artistes, de ces archéologues ! Je l'ai dit, rien n'était plus réconfortant ; rien n'était plus patriotique aussi. Et chaque jour, je me sentais plus fier d'appartenir à cette terre Flamande si féconde en génies et à cette ville dont chacun exaltait la gloire et

chantait les louanges ! Que d'éloges ! Que d'admirations ! Que de promenades agréables à travers ces salles, que d'instructives dissertations devant ces tableaux ! Combien de noms ne devrais-je pas citer ? Et comment rappeler toutes ces conversations ?

Presque toujours j'avais la primeur des impressions ressenties et l'écho du premier cri d'enthousiasme ! Et alors je me donnais le plaisir de suivre, dans toute leur progression et toutes leurs manifestations, ces émotions si vives, tour à tour artistiques ou mystiques. Chez les âmes d'élite, elles étaient les deux à la fois.

Les femmes surtout me semblèrent réunir souvent cette double faculté qui les mettaient de suite en communion intime avec nos artistes du moyen âge, grands par leur foi et par leur art. Elles avaient pour comprendre nos « Primitifs » une intuition spéciale. Leur intelligence plus affinée en saisissait toutes les nuances, soit dans les procédés du faire, soit dans l'intention du peintre. Moins matérielles, plus éthérées, elles voyaient mieux que nous toute la beauté spiritualiste dont les maîtres du XVe siècle ont poursuivi la représentation. Beauté qu'ils ne cherchaient pas dans la régularité absolue et conventionnelle du visage, mais dans les sentiments exprimés par cette forme corporelle, c'est-à-dire dans la piété, la douleur, le recueillement se dégageant avec naïveté et vérité de personnages réels, beaux ou laids, mais vivants, sincères et croyants. Alors que les Grecs ont songé uniquement aux lignes matérielles et à leur parfaite proportion, les peintres flamands du XVe siècle ont comme idéal une beauté immatérielle qu'ils sanctifient, mais traduisent rigoureusement avec ses manifestations extérieures.

Dans les visages réels d'homme qu'ils ont à peindre, ils cherchent, découvrent et glorifient la beauté morale, la vertu, la foi, l'amour de Dieu, le martyr. Ce sont les

chantres de la piété, les poëtes du ciel. Tout leur art s'anoblit et se grandit de la noblesse et de la grandeur de ce qu'ils veulent honorer.

La nature féminine plus portée vers l'idéal, devinait mieux, je crois, ces splendeurs d'âmes. La piété de beaucoup de visiteuses y trouvait un aliment : le côté religieux les frappait et les touchait. Une dame me dit, un Dimanche : « J'ai manqué mes vêpres aujourd'hui et j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire que venir à l'Exposition si je voulais sanctifier la fin de cette journée consacrée au Seigneur ; car il me semble toujours être ici dans une église, me trouver au milieu de Vierges très pures et entendre chanter des anges du ciel. Puis, tous ces donateurs prient avec tant de ferveur qu'ils vous incitent à la prière... »

Une américaine était tellement édifiée par le sentiment religieux qui se dégage des Memling, qu'elle voulait absolument en acheter un pour son oratoire et elle avait fait choix de l'Adoration des Mages du musée de l'Hôpital. « Le prix m'est égal, disait-elle, je veux ce tableau »... J'eus toutes les peines du monde à lui faire comprendre qu'elle ne viendrait jamais à bout — malgré tout son or, — de l'obstination et de la résistance que lui opposerait avec raison la Commission des Hospices.

Je mentirais si j'affirmais que toutes les dames étaient prêtes à faire des folies pour avoir un Memling. Il y en avait même que des préoccupations étrangères, non à l'Art mais à nos tableaux, poursuivaient jusque devant les Maîtres du XVe siècle. J'en vis rester longtemps devant le grand van Eyck de Bruges, non pour regarder le vieux chanoine, mais pour ajuster leurs voilettes ou chiffonner leurs rubans. Car pour cacher l'état misérable de cette peinture, on l'avait recouverte d'une glace qui faisait miroir sur les parties sombres du tableau au grand profit

de quelques dames ; mais ces coquettes, si peu primitives, étaient, j'ai hâte de le dire, l'exception. Et elles avaient en général, pour faire pardonner ces soucis personnels, leur jeunesse, leur beauté et ce désir naturel de plaire qui se trouve, dit-on, au fond du cœur de toute fille d'Eve. Après avoir ainsi médit, je n'oserai citer le nom d'aucune visiteuse. Il en vint cependant beaucoup et de tous les pays.

Des visites feminines, des visites individuelles, je passerai aux visites collectives. Elles furent nombreuses et allèrent depuis des réunions aristocratiques comme celle conduite à Bruges par le comte de le Rochefaucould, jusqu'aux excursions démocratiques comme celle des ouvriers de la « maison du peuple » de Bruxelles qui vinrent à Bruges avec MM. Van der Velde et Destrée. Je reçus du comte de La Rochefaucauld comme de M. Destrée des lettres m'exprimant toute leur satisfaction.

Aux ouvriers étrangers, nous donnions des entrées fortement réduites, à ceux de Bruges la gratuité, à condition d'aller prendre leur carte à l'Hôtel-de-ville. Car sans cela, beaucoup de rentiers eussent cherché à profiter de cette faveur. Nous en avions fait la preuve un Dimanche où l'entrée avait été gratuite.

Ce fut une effrayante cohue, désordonnée, violente, dans laquelle les ouvriers n'étaient qu'une minorité. J'y vis des gens fort riches qui n'étaient pas encore venus à l'Exposition et se faisaient écraser pour y entrer sans payer !

Cependant chaque jour le public devenait plus nombreux et plus brillant. Devant les principaux tableaux, on faisait cercle, ce qui donnait à certains professeurs l'occasion de pérorer et de dire souvent des énormités. Un matin que j'examinais, avec des amis, un tableau placé tout près d'un

Van Eyck, j'entendis quelqu'un expliquer d'une voix onctueuse avec force gestes, à une dame à laquelle il semblait faire quelque peu cour, que J. Van Eyck ne dessinait pas mal, mais qu'il était un faible coloriste et que son talent était bien surfait. La dame l'écoutait avec une confiance absolue et une admiration qui devait d'ailleurs la conduire au mariage ; mais moi j'étais indigné et je ne pus m'empêcher de le dire à mes voisins, peut-être un peu plus vivement qu'il n'eût fallu et peut-être un peu trop haut. Les voix montent et la mienne s'était élevée sur des ondes sonores jusqu'au Paradis des Peintres.

Je fus tenté de le croire, car deux jours plus tard, je recevais d'une main inconnue, sur un papier bleu ciel, datée des Champs Elyssés, à Paris, une charmante épitre, signée J. Van Eyck.

J'en donne ici quelques extraits, car je crois qu'on n'a pas le droit de garder pour soi seul une lettre inédite de J. Van Eyck. Elle commençait ainsi :

« Vous rappelez-vous, cher Monsieur, un inconnu, très âgé (je suis né en 1386) vêtu d'un juste au corps bleu et d'une robe que vous avez prise pour un long manteau ? Au lieu de vos affreux chapeaux, il tenait à la main un bonnet de drap violet. C'était le jour de l'ouverture de votre Exposition. Cet inconnu vint à vous et vous serra les mains. Mais vous n'y fites pas attention, vous ne pensiez qu'au Roi Léopold II... Vous ne pouviez, d'ailleurs, vous douter que c'était J. Van Eyck que vous aviez si prestement planté là ! Oui, J. Van Eyck qui, ayant appris qu'une grande Exposition de ses œuvres avait lieu à Bruges, obtint du Bon Dieu, par l'intermédiaire de S[t] Luc, son fidèle patron et par la protection de la S[te] Vierge, la permission d'aller revoir ses chers tableaux...

Je descendis à Bruges le 15 Juin. Je revis avec plaisir ma Vierge, avec le chanoine van der Paele ; mais dans quel

état, hélas ! Je demandai à un gardien, plus expansif que les autres, si les chanoines de S[t] Donat ne prenaient aucun soin des tableaux de leur église ? Il me répondit : « S[t] Donat n'existe plus » — « Où se trouve donc ce tableau ? » — « Au musée communal » — « Et c'est là le cas qu'on en fait ? »... Je lui demandai encore pourquoi Adam et Eve étaient à Bruges sans le reste du Polyptyque ? J'appris avec désespoir que cette œuvre d'ensemble, qui nous avait pris tant de temps et de travail, était dispersée à Bruxelles, à Gand et à Berlin. — « Et cet autre tableau où est-il ? » — « A Londres » ? — « Et celui là ? » — « En Autriche » — J'en savais assez !.... Mes tableaux n'étaient plus dans les églises : on ne priait plus devant eux. La terre flamande n'avait pas gardé mes œuvres.... Quelle tristesse !....

Toutefois, j'ai tort de me plaindre, en ce moment : car en voici quelques uns revenus à Bruges pour trois mois. C'est en partie à vous, Monsieur, que je dois de les revoir dans cette bonne ville.... Croiriez-vous que j'en ai éprouvé une telle reconnaissance que chaque jour je me suis attaché à vos pas... C'est ainsi que j'ai vu tous vos soins pour ces tableaux qui sont les enfants de mon âme. Vous ne passiez jamais devant eux sans les admirer et vous recueillir, et au moins vous ne vous amusiez pas à les baptiser et débaptiser comme le faisaient beaucoup d'archéologues et de romanciers... Ah ! ce que ces gens m'ont fait souffrir moi et mon frère !....

Hier, j'étais derrière vous quand vous avez défendu ces qualités de coloriste dont j'étais si fier. En vous entendant plaider ainsi avec chaleur ma cause, je me suis adressé au Seigneur et Lui ai dit : « Merci, mon Dieu, de m'avoir permis de revoir mes tableaux, merci d'avoir permis que des mains pieuses les aient réunis à Bruges, merci surtout de m'avoir donné des défenseurs comme

celui d'hier... Et maintenant, Seigneur, reprends-moi dans ton Paradis car l'Exposition va se clôturer et mes œuvres vont de nouveau se disperser ! »

Avant de retourner, Là Haut, j'ai voulu, Monsieur, vous écrire, vous remercier et vous encourager.... » Signé Jehan Van Eyck.

J'espérais de tout mon cœur que le Seigneur n'avait pas exaucé la fin de la prière de Van Eyck et je le cherchai partout. Hélas ! je ne le rencontrai plus. S[t] Luc avait probablement besoin de lui pour quelque travail urgent et notre Jehan reconstituait peut-être Là Haut un nouveau polyptyque de l'Agneau Mystique Je regrettai d'autant plus ce départ précipité que je comptais lui demander de me donner un petit tableau en témoignage de sa reconnaissance. A défaut du tableau, j'ai toujours l'autographe : c'est déjà un beau souvenir de l'Exposition.

Ceci se passait à la fin d'août, mois qui fut bien le plus brillant de l'Exposition : il y eût surtout une semaine consacrée à des séances de musique ancienne et religieuse et à un congrès archéologique, historique et artistique qui eurent un grand retentissement et amenèrent à Bruges une foule aussi nombreuse que distinguée.

Ni les fêtes musicales qui eurent lieu le 7, 8, 9 et 10 août, ni le Congrès qui dura du 10 au 14 ne s'étaient organisés sans peine.

Le mérite d'avoir amené à Bruges la *scola cantorum* de Paris revient à M. J. Ryelandt, celui d'avoir aplani toutes les difficultés du Congrès à M. le chanoine Rommel.

Les obstacles paraissaient insurmontables et le Baron de Bethune, si compétent en ces matières et si habile organisateur, semblait, malgré tout son zèle pour l'Art et l'Archéologie et toute sa compétence, ne pas oser en

prendre la responsabilité. Puis, avant même que rien ne fût décidé, d'extraordinaires prétentions apparaissaient et s'affirmaient dans les formes les plus insolites. Le vaillant et aimable Chanoine Rommel, secondé par tout le Comité de l'Émulation, ne se laissa pas effrayer et ne recula pas devant les difficultés et l'entreprise.

Le succès du Congrès, dont les importants travaux sont consignés dans les *Annales* de la Société d'Émulation, furent sa juste récompense, et il importe que je lui rende ici, à ce propos, le plus mérité des hommages.

Ah ! ces quatre journées combien elles furent remplies et combien elles passèrent vite ! Elles jetèrent un éclat incomparable sur notre Exposition et marquèrent le point culminant de son extraordinaire triomphe ! Jamais on ne compta plus de visiteurs qu'en cette semaine ; jamais surtout on ne vit un tel ensemble de savants, d'artistes, d'archéologues, d'érudits. Tous ces hommes éminents glorifiaient nos maîtres. De toutes les bouches sortaient des éloges et des paroles d'admiration. Ce fut la plus magnifique apothéose qu'on pouvait rêver pour la grande école de Bruges !

Il n'y eut qu'une petite ombre au tableau, et elle se rattachait à la grande et difficile question des catalogues. Cette question des catalogues a joué un tel rôle dans l'histoire de l'Exposition et donné lieu à tant de controverses, qu'il est impossible de n'en pas parler.

Le jour de l'ouverture de l'Exposition, M. A. J. Wauters avait distribué une jolie petite plaquette qui donnait quelques renseignements généraux sur l'Exposition ; mais ce n'était pas un catalogue ; tout au plus, pouvait-on y voir l'introduction d'un catalogue.

C'était d'ailleurs M. J. Weale qui avait été chargé de faire ce travail, et je crois que le choix ne pouvait

être meilleur. M. J. Weale est, en effet, un érudit, un savant consciencieux et méticuleux, qui a passé sa vie à s'occuper des Primitifs. Après avoir plus qu'aucun autre contribué à les mettre en honneur, il avait tous les droits, me semble-t-il, à rédiger un catalogue qui était certainement à ses yeux, comme à ceux de beaucoup d'autres, un brillant bulletin de victoire !

M. Weale était venu à Bruges un mois avant l'ouverture de l'Exposition, dans le but fort louable de terminer son catalogue pendant cette période d'organisation; mais, malgré cette résolution, un mois après l'ouverture de l'Exposition, pas une feuille n'avait paru !

Tout le monde réclamait. On se récriait, on se plaignait, on s'irritait. La presse s'en mêlait: « Voilà plus d'un mois que l'Exposition est ouverte, écrivait un journal Brugeois, et nous en sommes toujours à attendre le catalogue. Sur trois mois que l'Exposition doit durer, un mois s'est écoulé sans que les visiteurs aient été mis à même de faire une étude sérieuse des œuvres exposées... » « Une exposition sans catalogue, c'est un labyrinthe sans fil conducteur... Visiter l'Exposition dans de telles conditions est un supplice.... »

Le public et la presse n'avaient pas tort en réclamant, mais M. Weale ne se prétendait pas aussi coupable qu'il en avait l'air. « La Patrie » prit sa défense et inséra une note qui se terminait par ses mots : « Le catalogue de M. Weale a subi des retards indépendants de sa volonté ».

M. Weale, d'ailleurs, déclarait hautement qu'il n'avait trouvé au secrétariat, ni fiches, ni documents, ni renseignements. Le secrétariat protestait et accusait ouvertement M. Weale de causer beaucoup trop avec les visiteurs — (pauvre savant que tout le monde venait relancer, faute de catalogue) — et de mettre au temps interminable à un travail qui eût pu être fait en trois jours. Le Secrétariat prenait si ouvertement parti contre M. Weale qu'il demanda

au Comité et obtint l'autorisation de faire paraître lui-même un catalogue succinct qui serait la condamnation de M. Weale.

O surprise, huit ou dix jours après paraissait le catalogue annoncé !

Hélas! le triomphe fut de courte durée ; la presse commença par le démolir, en signalant « soit ses erreurs, soit une négligence qui va jusqu'à ne pas faire concorder les numéros du catalogue avec ceux des tableaux, de telle sorte que si vous y recourez pour un portrait, le catalogue vous renseigne une nativité. »

Non seulement le public était fort mécontent, mais il ajoutait les railleries les plus amères à ses plaintes les plus vives.

Et il n'avait, hélas, pas tort, car — il faut bien l'avouer, dans ce tableau avant tout sincère de notre Exposition — ce catalogue était non seulement « raté », comme le disait un journal de Bruges, mais ridicule et humiliant. Qu'on en juge.

Vous voulez un renseignement, par exemple sur le n° 361(1), qui est un portrait armoirié appartenant à un brugeois, membre du Comité, le catalogue vous répond : *Portrait d'un inconnu par un inconnu.* Or, cet inconnu dont le nom est écrit sous les armoiries, est *Othon Stockove* et ce peintre c'est *Pourbus !*

Le N° 368 est encore un portrait armoirié provenant également de Bruges : *inconnu par un inconnu*, dit également le catalogue : c'est *R. Holman*, abbé des Dunes, par *A. Claeis !*

On peut juger par les renseignements donnés sur des œuvres brugeoises de ceux qu'on trouvait dans ce guide sur les peintures étrangères ! Et le désir de le rendre sommaire était poussé si loin que la Dernière Cène s'appelait : « *un repas* » tout court ! (N° 148).

(1) Les n[os] que je donne ici sont naturellement ceux du catalogue sommaire.

Si vous n'êtes pas satisfaits encore et si vous désirez quelques détails sur deux panneaux représentant des saints, les nos 241, 242, le catalogue va vous instruire rapidement et avec précision ; il porte : « *deux volets* ». Rien d'autre.

Pour le catalogue il n'y a qu'un Claeis, qu'un Pourbus, qu'un Breughel ; mais, en revanche, Roger de la Pasture, R. van der Weyden et R. de Bruges sont trois personnages et il y a également un peintre nommé Patinir, un autre appelé Patenier, un Provost et un Prévost, etc.

Les tableaux changent aussi de propriétaires à plaisir, et au petit bonheur ! (341, 383, 299, 234, etc.).

Voici encore un sujet représenté sur un tableau qui vous paraît peu compréhensible et vous ouvrez de nouveau votre catalogue : Oh ! joie, vous y trouvez toute l'explication en un mot : « *Proverbe* » (n° 333) ou « *Légende* » (149, 336). N'êtes vous pas content ?... Vous êtes alors bien difficile !

Continuons : voici un martyre ; cela devient un « *supplice* » sans autre qualificatif ; Jesus chassant les Marchands du Temple « *scène au temple* », comme l'institution de la dévotion au Rosaire s'appelle la « *Renaissance du Rosaire* ». La touchante représentation de St François d'Assise renonçant au monde et se dépouillant de ses vêtements sous les yeux de son Père en pleurs, se résume ainsi : « *scène de départ* » ; le Christ assis entre les disciples d'Emmaüs et rompant le pain se traduit de la sorte : « *Le souper chez*... Emaüs » !

N'a-t-on pas pris le Pirée pour un homme ? N'est-il pas excusable d'en faire de même pour une bourgade ?

Et comme si les ennuis et les réclamations à propos de ce catalogue n'étaient pas encore suffisants, il parut brusquement un « Catalogue critique ».

Il était très instructif mais très absolu, très tranchant

et quelque fois très sévère. Ce qui compliquait les choses, c'est que l'auteur était membre de notre Comité et débaptisait même les tableaux appartenant à ses collègues. Je reçus à ce propos des plaintes très vives, mais je parvins à convaincre les mécontents des intentions simplement scientifiques et non pas du tout blessantes du savant, aimable et pacifique auteur de cette nouvelle publication.

Enfin, au mois d'août, M. Weale termina son travail et son œuvre, très consciencieuse, satisfit tout le monde.

A Gruuthuse, heureusement, les choses avaient mieux marché et trois catalogues rédigés avec science et clarté, par Madame Errera, par M. le B[on] de Vinck de Winnezeele et par le B[on] Alb. van Zuylen avaient paru simultanément pour les étoffes, les orfèvreries et les manuscrits, dès l'ouverture de l'Exposition.

Le succès de l'Exposition de Gruuthuse était d'ailleurs aussi grand que celui de l'Exposition des tableaux, et je me reprocherais de ne pas insister sur ce point, tout à l'honneur des dévoués et aimables collaborateurs dont je viens de citer les noms.

Trente cinq mille personnes au moins passèrent ainsi par Gruuthuse et par l'Hôtel du Gouvernement et pas une voix discordante ne se fit entendre.

Bien au contraire, les visiteurs s'éternisaient à Bruges, d'autres y revenaient ; plus nombreux étaient encore ceux qui y accouraient de tous les points du globe.

Les hôtels regorgeaient encore de monde au moment fixé pour notre clôture et devant cette affluence, dans le but de rendre service à Bruges et de prolonger un peu cette glorieuse évocation du passé, je parvins, mais non sans peine, à déterminer nos collègues à prolonger l'Exposition jusqu'au 5 Octobre.

Les événements me donnèrent raison, car nous eûmes la foule jusqu'au dernier moment.

Mais hélas, ces jours de répit s'écoulèrent vite et nous arrivâmes rapidement au 5 octobre !

Nous voici donc à ce moment suprême. Les savants, les critiques d'art sont là pour de dernières études. Les visiteurs, les Brugeois spécialement, sont également nombreux.

Pour moi ce jour-là ce monde était gênant : j'aurais voulu être seul et me recueillir pour cet adieu à jamais.

Je passai ces dernières heures à me promener mélancoliquement, m'absorbant le plus possible dans la contemplation de chacune de ces merveilles. Je cherchai à fixer plus profondément encore dans ma mémoire cet ensemble que nous avions eu tant de peines à réunir ! J'aurais voulu remplir l'orbite de mes yeux de toutes ces images. Ne m'étaient-elles pas bien chères ? Les difficultés rencontrées et surmontées ne rendent-elles pas une possession plus précieuse ? Un long commerce ne crée-t-il pas des liens puissants ? Tous ces tableaux m'étaient devenus des objets familiers. Ils étaient entrés, me semblait-il, dans ma vie. On eût dit que les âmes de leurs pieux auteurs avaient laissé quelque chose d'elles-mêmes sur ces fragiles panneaux et que leur langage profond et impressionnant venait troubler mon âme à moi. Oui, tous ces tableaux me parlaient un mystérieux et doux langage et c'était pour moi une grande jouissance de les écouter avec recueillement...

Hélas, ce 5 octobre, je n'eus pas beaucoup le temps de les écouter et cependant j'avais des adieux à adresser à chacun d'eux ! Tout le monde me faisait des compliments... de condoléance ; mais, dès que j'avais une minute à moi, j'allais vite à quelque peintre, puis à un autre, pour recommencer encore...

Il fallut la cloche annonçant la fermeture pour m'arracher à ces entretiens intimes et ultimes! Je sortis le dernier, après avoir donné un suprême coup d'œil à ces chers amis, leur offrant ainsi à la ronde le dernier hommage de mon âme attristée.

Cette mélancolie fut ressentie par d'autres encore. Car je remarquai plusieurs visages assombris, j'entendis des paroles de regret et des éloges désolants comme ceux qu'on prononce devant une tombe entre ouverte.

Les reporters habitués aux spectacles apitoyants et les journalistes cuirassés contre les émotions troublantes se laissèrent gagner par la contagion, prirent des airs mélancoliques et se mirent à écrire des choses les plus tristes.

Je descendis l'escalier du Palais gouvernemental avec le dernier groupe ; c'étaient ceux de mes collaborateurs qui avaient pu venir à Bruges; c'étaient des savants étrangers, tels que C. Benoist, Lafenestre, Kampfen, Friedländer, le Bon Oppenheim, von t'Schudi, Brédius, R. P. Van den Ghein, Wauters, Hulin, etc. C'était Son Excellence le L^on Wethnall, notre dévoué et aimable ministre à Londres, qui avait bien voulu se joindre à nous. C'étaient d'autres amis encore et des représentants de la presse.... Je leur demandai à tous de me suivre afin de me permettre d'accomplir, avant la dispersion de tous ces tableaux et l'anéantissement de cette grande entreprise, un acte qui me semblait un devoir.

Je tenais à adresser de vifs remerciements à mes dévoués collègues ; je voulais exprimer une fois encore ma reconnaissance à nos généreux prêteurs. Il me semblait aussi qu'il y avait, avant que l'enthousiasme se fût refroidi, à tirer quelques conclusions des choses que nous avions vues

et apprises. Pour cette leçon de « morale », j'avais compté sur la parole éloquente et autorisée de M. Beernaert, notre éminent président d'honneur. Au dernier moment, un télégramme me fit savoir qu'il ne pourrait venir et je dus le remplacer.

Voici les paroles que j'adressai à mon sympathique et distingué auditoire :

« MESSIEURS,

« M. Beernaert, ministre d'État, devait présider cette séance de clôture : il vous aurait certainement dit, avec son éloquence habituelle, non seulement ses impressions, mais les leçons que nous devons tirer de tout ce que nous avons fait et vu cet été.

« Rentré hier, fatigué, de La Haye, il vient de me télégraphier pour me demander de l'excuser.

« En son absence, qui enlève à cette séance son principal attrait, je réclame pour le modeste rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire, votre plus extrême indulgence...

« Messieurs, au moment où l'Exposition des Primitifs Flamands ferme ses portes comme à regret, j'ai tenu à convoquer et j'ai cherché à réunir tous ceux auxquels nous devons le magnifique succès dont nous avons été les heureux témoins.

« C'est, en effet, un véritable devoir pour moi, après les jours de lutte et lorsque la bataille est bien gagnée, de reconnaître hautement les généreux concours qui nous ont si puissamment aidés et de remercier publiquement ceux qui nous ont apporté la victoire.

« Car l'entreprise était difficile, téméraire même et, sans les dévouements dont je vous parlais, elle eût certainement échoué....

« Évidemment, l'idée était belle, le projet superbe, la

pensée patriotique.... or, dans notre petit pays, il y a toujours des cœurs qui battent plus vite quand on fait appel aux sentiments généreux et nationalistes ; aussi, à peine notre plan était-il connu, que des encouragements nous vinrent de toutes parts, de la province comme de Bruxelles.

« On avait déjà, vous le savez, il y a quelques années, voulu organiser pareille Exposition à Bruxelles ; Bruges ayant refusé ses tableaux, la chose fut considérée comme impossible. Mais puisque la montagne ne venait pas, ne pourrait-on pas aller à la montagne ? Tel fut le raisonnement de M. Wytsman, qui vint soumettre son projet au gouverneur de la Flandre Occidentale. Malheureusement le budget prévu était si élevé que son plan parut irréalisable.

C'est alors que M. Tulpinck refit les calculs et présenta à son tour une évaluation des dépenses, qui eut l'avantage d'être beaucoup moins effrayante !

« A cette même époque — nous sommes au mois de novembre 1900 — M. le baron Ruzette, gouverneur de la province, qui portait à cette entreprise un vif intérêt, nomma une commision d'études et d'organisation dont j'eus l'honneur de faire partie avec MM. De la Censerie et Tulpinck.

« Mon premier soin, ma première démarche fut de solliciter pour notre œuvre la présidence d'honneur d'un éminent homme d'État qu'aucun travail, qu'aucune occupation n'a jamais empêché de montrer aux arts son haut dévoûment.

« M. Beernaert, ministre d'État, accepta non seulement de nous donner son puissant patronage, il devint bien souvent notre président effectif : qu'il me suffise de vous dire que toutes les réunions de la section de peinture eurent lieu chez lui à Bruxelles, et que jamais je ne fis appel en vain à sa haute influence !

« Bruges et tous ceux qui ont joui des belles œuvres transportées et prêtées à notre Exposition, doivent donc à M. le ministre d'État une reconnaissance à laquelle je suis heureux de pouvoir joindre publiquement l'expression des sentiments de gratitude du président et de tous les membres des comités de l'Exposition...

. . . .

. . . .

« A Bruxelles encore, deux concours précieux nous étaient acquis : celui de M. Wauters, le critique d'art et l'érudit que vous connaissez tous, celui de M. Cardon, homme de haut goût et d'aimable humeur, travailleur aussi avisé que zélé ! Impossible de vous énumérer tous les services qu'ils nous ont rendus, de vous dire le dévouement et l'affabilité qu'ils ont montrés pour Bruges-Exposition. C'est à eux et à M. Beernaert que nous devons le magnifique contingent venu du Musée de Bruxelles.

« Et pendant que M. Wauters, qui a accepté la présidence de la section de peinture, va à Berlin, M. Hulin, professeur à l'Université de Gand, nous offrant le même concours dévoué et éclairé, se rend à Vienne et à Londres. Ses missions ne sont pas moins fructueuses.

« Car ces messieurs ont trouvé à Vienne, à Berlin, à Londres surtout, les plus hautes protections et les sympathies les plus précieuses. Qu'il me soit permis de remercier ici tout particulièrement S. Exc. le baron Whettnall et S. Exc. le baron de Borchgrave, de tout ce qu'ont fait pour seconder notre entreprise : ils en avaient compris le côté patriotique et ils ont mis tout leur zèle et toute leur influence au service de nos projets.

« Je dois joindre aux noms de nos ministres à l'étranger les noms des très distingués présidents et de tous les membres de nos comités à l'étranger et tout particulièrement ceux de nos secrétaires honoraires. Que M. Spielmann

dont personne ne pourra assez dire le dévoûment, que M. Friedlander, aussi serviable qu'instruit, puis que le docteur Bredius, à qui nous devons entre mille choses le Memling du musée de La Haye et M. Le Breton, qui nous a si puissamment aidé à obtenir l'admirable Gérard David de Rouen, reçoivent ici le nouveau témoignage de notre reconnaissance ! Je ne sais si je dois comprendre parmi les étrangers le savant M. Weale, qui a tant fait pour la gloire de nos peintres Brugeois et qui, avec sa réelle compétence, a rédigé notre grand catalogue.

. . . .

. . . .

« Je voudrais vous nommer ainsi tous les membres des sections, mais la liste serait trop longue !

« Je vous demande cependant une exception, en faveur d'abord de Mme Errera, qui avec la plus aimable générosité et avec un goût très sûr a organisé, à elle toute seule, une section du plus haut intérêt.

« La salle qui fait vis-a-vis aux étoffes et broderies de Mme P. Errera, est l'œuvre du baron de Vinck de Winnezeele. Tout le monde a pu en constater le côté réellement artistique. Le baron de Vinck a démontré là de maîtresse façon — et avec un incomparable dévoûment — l'admirable effet que produirait Gruuthuse, si l'on en faisait ainsi une sorte de Cluny.

« A côté de la salle des orfèvreries, se trouve celle où le baron Ch. Gillès de Pélichy a exposé ses curieuses collections préhistoriques. Dans la salle du haut, les manuscrits ont été soigneusement classés par le R. P. Van den Gheyn, M. Colens et le baron Alb. van Zuylen de Nyevelt toujours sur la brèche. Nous devons les monnaies et médailles à Mgr Bethune, à M. de Witte, un travailleur aussi infatigable qu'érudit, et au baron Bethune.

« Tous ces messieurs ont droit aux plus grands éloges et à notre profonde reconnaissance.

« A ces éloges, je vous demanderai de joindre les remercîments les plus vifs pour les exposants. Il y a, en effet, plus de mérite qu'il ne paraît à première vue, à contribuer à une Exposition du genre de la nôtre.

« Il faut pour cela se séparer d'objets de très grande valeur, d'objets souvent recueillis avec grande peine, consentir à des voyages, risquer des accidents !

« Mais, grâce à Dieu, chez beaucoup de collectionneurs, chez tous les vrais amateurs d'art, les intérêts élevés de la science l'emportent sur les calculs étroits et égoïstes.

« Car, je dois le dire à leur louange, presque tous ont compris immédiatement les grands côtés de notre œuvre. Ils se sont rendu compte que ce n'était pas par intérêt ou par curiosité, que nous cherchions à réunir les œuvres des peintres du XV° siècle. Et quand nous sommes venus leur dire : « Bruges a un grand devoir de reconnaissance à remplir envers les peintres qui lui ont fait l'honneur de l'adopter et qui lui ont apporté leur gloire impérissable, nous venons vous demander de nous aider à accomplir cette tâche pieuse entre toutes, » ils n'ont pas résisté à nos instances.

« Ils voyaient en même temps tout l'intérêt qu'il y aurait pour la science et qu'offrirait pour tous les savants, la reconstitution, par la réunion des plus belles œuvres du XVe siècle, du caractère d'une époque où les arts atteignirent un si haut développement.

« Puis, une Exposition de Primitifs Flamands à Bruges, cela avait un charme particulier et offrait une vraie séduction.

« N'était-ce pas, comme le disait un journal, en cette ville du moyen-âge, aux rues silencieuses, dans la résidence artistique des Ducs de Bourgogne, qu'il fallait grouper

les œuvres des Maîtres qui ont immortalisé l'art des Flandres? Tout ne concourrait-il pas, dans cette ville, à donner aux visiteurs l'illusion de vivre au temps où Hans Memlinc travaillait, dans le silence de l'atelier, au mariage mystique de Ste Cathérine ? »

« Oui, écrit le correspondant d'un autre journal, c'est bien à Bruges que devait se faire une telle résurrection de l'Art Flamand, en cette Bruges inchangée, où se rencontrent dans la rue des petits enfants comme les petits Jésus de Memlinc et des femmes comme celles peintes par Van Eyck.

« Et, en effet, ne suffisait-il pas au visiteur, avant d'aller contempler les œuvres de Van Eyck, de Memlinc et de Gérard David, do faire le tour de la ville, en suivant les canaux où se promènent avec indolence les cygnes blancs, pour retrouver le milieu et le vivant souvenir des artistes du XIVe et XVe siècle ? »

« La beauté du cadre, la puissance des souvenirs, comme la grandeur du but, triomphèrent des hésitations des exposants.

« Et j'appelle exposants nos fabriques d'église, nos commissions des Musées, nos conseils d'Hospices, comme les particuliers.

« Je dois vous citer les principaux. Ce sont :

« Les Musées de Bruxelles, Anvers, — et en passant je salue avec reconnaissance son aimable conservateur, M. Koch, — Bruges, Louvain, Gand, Tournai, Rouen, La Haye, Strasbourg, Sigmaringen, Aix-la-Chapelle, Hermannstadt, Glasgow et Liverpool ;

« Les Hospices civils et le Séminaire de Bruges, les Hospices civils de Bruxelles et d'Ypres ;

« Les églises de Saint-Sauveur, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Gilles et la chapelle du Saint-Sang à Bruges; Notre-Dame d'Anvers ; Saint-Pierre, à Louvain ; Saint-

Martin, à Ypres; la cathédrale de Tournai ; l'église de Beyghem.

« En *Allemagne :* S. A. le duc d'Anhalt, le prince Antoine Radziwill ; le baron Albert Oppenheim ; le Dr von Kauffmann et Mme Hainauer; M. Weber; M. Clemens, le Cte Arco Valley, M. J. Simon, Mme Carstanjen, etc., etc.

« En *Angleterre :* le duc de Devonshire; lord Northbrook, lord Northfolk et lord Crawford, sir Francis Cook, sir Ch. Turner, MM. Willett, Percy Macquoid, Donaldson, Stephenson Clarcke, Salling et Colnaghi, Lady Wantage, etc.

« En *Autriche-Hongrie :* S. A. S. le prince de Liechtenstein, le comte Herrach. M. Rott et M. Novak.

« En *France* : Mme André, la Ctesse de Pourtalès, MM. Goldschmidt, Dreyfus, Nardus, Martin Leroy, Schloss et Sedelmeyer, baron d'Albenas, etc.

« En *Italie :* le prince Doria, M. Thiem, M. Herriman.

« En *Suisse :* Mme Baschofen, M. Lotmar.

« En *Belgique :* MM. de Somzée, Cardon et Helleputte, etc... pour les tableaux, et S. A. S. le duc d'Arenberg et le duc de Croy, Mme Errera, les sœurs de N. D. à Namur, MM. Mathieu, vte de Jonghe, de Witte, Bethune, Mgr Simon, S. Eminence l'archevêque de Malines, de nombreuses églises et administrations, notamment la Bibliothèque Royale et le cabinet de médailles de l'État : tout ceci pour ce qui a été exposé à Gruuthuse !

« C'est ainsi que, sans parler des objets d'art, plus de 420 tableaux nous furent envoyés.

« Des Van Eyck qui n'avaient jamais été vus — peut-on dire — vinrent à Bruges. Ils étaient merveilleux ! C'était une aubaine presqu'inespérée !

« Memling était représenté à cette fête inoubliable par plus de trente de ses œuvres les plus belles. Qui eut osé espérer une pareille réunion ?

« La série des Gérard David, à son tour, prit presque l'importance de celle des Memlinc : elle fut une sensationnelle révélation !

« Bouts et R. Van den Weyden furent également représentés par des pages fort belles.

« Et, comme le disait la *Revue des Deux Mondes*, « à côté de ces artistes illustres se trouvaient rangés à l'Exposition, toute une série d'autres peintres, connus ou anonymes, dont l'étude bien instructive n'est pas moins attrayante et édifiante.... L'Exposition a donc bien fait de faire une large part à ces artistes de transition, laborieux intermédiaires entre le XVe et le XVIe siècle, entre le Moyen-âge et la Renaissance. Ne sont-ce pas eux, qui par leurs tentatives d'assimilation à un art nouveau, tentatives toujours pénibles, souvent ingrates, mais consciencieuses, utiles et fécondes, ont préparé cette seconde et magnifique éclosion des arts Flamands du XVIIe siècle ?

« Messieurs, nous avions des comités admirablement composés, des tableaux, un peu d'argent même, grâce au gouvernement, grâce au subside de 11,000 francs mis à notre disposition par la ville, grâce à un certain nombre de membres protecteurs que je ne puis assez remercier, mais nous n'avions pas un local assez vaste et surtout digne d'abriter les œuvres magnifiques ainsi réunies !

« M. le comte d'Ursel vint à notre secours, car, dès le premier jour de son entrée au gouvernement, il nous avait montré une bienveillance et une sympathie qui ne se sont jamais démenties un instant et qui à certains moments furent plus qu'utiles !... Il parvint donc, en cette circonstance, à décider le Conseil Provincial à nous céder généreusement le palais où il siège.

C'était bien dans ce palais, situé au centre de cette grande place fameuse dans son histoire, que Bruges devait donner avec fierté une hospitalité digne d'elle, aux œuvres

précieuses et nombreuses, qui lui étaient envoyées de l'Europe entière. Huit salles purent à peine les contenir !

« Messieurs, il y a longtemps déjà, l'Académie Royale de Belgique avait posé à un de ses concours la question suivante : « Quel est le point de départ et le caractère de l'Art Flamand au XV[e] siècle ; quelles furent les causes de sa grandeur et de sa décadence ? »

« Messieurs, il ne fut pas répondu à cette question : il ne pouvait pas l'être. Il n'en serait plus de même aujourd'hui. La réponse, vous auriez tous pu la donner, en sortant de l'hôtel du gouvernement, car le placement même de nos tableaux vous en fournissait tous les éléments.

« Cela fut, du reste, compris par tous les travailleurs : « Il faut savoir gré aux organisateurs de l'Exposition, lisons-nous dans une revue, d'avoir tenté, par un groupement très savant, de nous faire comprendre comment naquit, se développa et se transforma la vie artistique de la Flandre pendant deux siècles (¹). »

« C'est si évident qu'un autre critique d'art, dit en même temps : « Une telle exposition n'est pas seulement un charme pour l'esprit : elle est un enseignement qu'aucune étude, qu'aucun effort ne peuvent remplacer (²). » Et ce matin même je recevais du savant D[r] Bredius une lettre où il m'écrivait : « Grâce aux rapprochements faits à l'Exposition de Bruges, j'ai pu classer et déterminer certains tableaux attribués jusqu'à présent à des inconnus. »

« Au point de vue scientifique, l'Exposition a donc rendu de très grands services.

« N'en a-t-elle pas rendu de plus grands encore au point de vue patriotique ?

(¹) *Correspondant*, août 1902.

(²) *Grande Revue*.

« Le comte de Laborde disait, il y a bien longtemps déjà : « Je ne crois pas que la Flandre puisse reculer devant la tâche si belle de mettre un jour sa gloire et son art du XVe siècle en évidence... On doit attendre d'elle cet effort de dévouement patriotique. »

« Je pense que, sous ce rapport, le résultat de notre Exposition a dépassé les meilleures espérances !

« L'École flamande s'y est révélée avec une puissance et une richesse presqu'insoupçonnées !

« N'est-ce pas là une œuvre patriotique ?

« Montrer la richesse et la puissance de la Flandre, dans le passé, n'est-ce pas développer le sentiment national ? Comme me le disait souvent un historien, dont je vénère tout particulièrement la mémoire, et qui avait consacré à la glorieuse histoire de la Flandre la plus grande partie de ses labeurs : « Pour mériter un glorieux avenir, les sociétés doivent honorer le passé... Il faut que les gloires anciennes éclairent les horizons qui s'ouvrent. »

« Rarement gloires anciennes ont jeté un plus vif éclat, et le légitime orgueil que nous avons tous éprouvé par ce fait, nous a rendus plus fiers de notre qualité de Flamand, plus fiers de notre nom de Belge. Il a augmenté notre foi dans l'avenir en même temps que notre amour pour le sol qui recouvre les cendres de nos pères.

« Ce sont là les grands, les nobles, les beaux résultats de notre entreprise !

« Mais si, au point de vue de la science, l'Exposition a été féconde en travaux et en découvertes, mais si, au point de vue Belge, l'Exposition a été une glorification de notre pays, au point de vue de Bruges, cela a été également un concert de louanges, une suite d'exclamations admiratives.

« Plus de 35,000 étrangers sont venus visiter notre Exposition. Tous les journaux du monde — et je ne puis assez insister sur ce point — revues, grandes feuilles

politiques, gazettes populaires, ont parlé non seulement des Van Eyck et des Memlinc, des Van der Weyden et des Gérard David, mais ont chanté Bruges, *Bruges la morte* ou *Bruges la vivante*, *Bruges la Belle* ou *Bruges la vénérable*, suivant le tempérament et la disposition d'esprit de leurs correspondants, mais toujours une *Bruges aimée*, *admirée*, *obsédante*...

. . . .

« Eh bien, puisque parmi toutes ces puissantes réclames pour Bruges, nous avons le choix, disons que Bruges n'est pas morte, qu'elle est bien vivante !

« Et, en effet, n'a-t-elle pas montré, cet été, le don de vie qu'elle possède et la compréhension vivante qu'elle a de son passé ? En dehors de l'Exposition des Primitifs, n'a-t-elle pas eu ses congrès de musique ancienne, d'art et d'archéologie ? Ne paraît-elle pas se souvenir, d'une façon toute particulière, que l'Art dans l'ordre moral élève les pensées comme, dans l'ordre matériel, il est l'auxiliaire indispensable de l'industrie ?

« Mais cela, me semble-t-il, ne suffit pas. Je voudrais que l'Exposition laisse des traces plus profondes ; que l'expérience que nous avons faite, cet été, porte des fruits abondants et durables.

« Je voudrais que tous les éloges que nous avons entendu faire des admirables tableaux que Bruges possède, nous fassent comprendre qu'ils ont droit à un respect plus grand, et surtout à une place plus digne !

. . . .

« Je voudrais que le culte de l'art se développe de plus en plus à Bruges, dans le but de continuer l'œuvre de glorification entreprise cet été.

« Je voudrais que nos collections s'enrichissent; que de nouveaux trésors viennent s'ajouter aux joyaux que la ville possède déjà; que partout nous cherchions à recueillir pieusement les vestiges de cet art si grand et si noble qui est le plus beau fleuron de notre couronne, et je souhaite que comme conséquence immédiate et certaine de ce qui précède, les étrangers arrivent, chaque année, en nombre double ou triple à Bruges... Voilà le vœu bien sincère que j'exprime en clôturant cette Exposition; voilà le souhait ardent que formulent mes dernières paroles de Président de l'Exposition de Bruges! »

Les témoignages de reconnaissance et les remerciements, que j'avais adressés aux membres de nos comités et à nos généreux prêteurs ne me parurent pas suffisants. Je demandai au Bourgmestre de modifier la résolution prise par la ville d'offrir à quelques personnes une grande médaille en or et je le priai de frapper, à la place, une centaine de médailles d'argent et de bronze, qui seraient distribuées à tous ceux qui avaient contribué d'une façon quelconque à la réussite de l'Exposition... Je fis valoir, dans ma requête au Bourgmestre, le souci que Bruges devait avoir de conserver, en vue de futures expositions, de bons rapports avec tant de personnalités éminentes. Ces raisons furent comprises, mon vœu exécuté et la médaille d'or remplacée par des médailles de bronze.

Enfin, avec de puissants appuis et après d'incessantes démarches, j'obtins du gouvernement douze nominations dans l'ordre de Léopold.

Pour plusieurs, c'était presque la réparation d'impardonnables oublis, tel M. Weale qui n'était même pas chevalier de l'ordre de Léopold et qui fut nommé officier; pour d'autres ce fut une juste récompense; pour l'un ou

l'autre enfin la réalisation d'un rêve que je masquai de mon mieux en invoquant la fonction lorsqu'on contestait les services. Le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, dont la bienveillance à mon égard ne s'était pas démentie un instant pendant toute la durée de l'Exposition, finit par céder à mes instances et voulut bien m'en faire part.... Quelle joie ! Que de fêtes !....

Si ce petit ruban rappelle spécialement à quelques privilégiés l'Exposition des Primitifs, une décoration n'a pas été nécessaire aux vrais amateurs d'art, aux savants et aux publicistes pour qu'ils continuent à se souvenir de cette belle fête scientifique.

Pour eux — et ils sont nombreux — l'Exposition portait en elle-même un éclat inoubliable !

Oui, l'Exposition des Primitifs rayonne toujours pour toute cette élite !

Comme en une belle soirée d'été, le soleil projette encore dans le ciel, même après avoir disparu à l'horizon, d'admirables lueurs, ainsi notre Exposition a laissé après sa fermeture des traces lumineuses et durables. Bien que tous les tableaux soient dispersés, l'Exposition n'est pas morte, elle vit, elle se survit.

Ce phénomène est un des signes caractéristiques des entreprises qui portent en elles-mêmes une vraie grandeur et il constitue la meilleure récompense de ceux qui ont travaillé pour les faire réussir.

Des organisateurs d'exposition ne doivent pas mesurer leur peine, à la durée ephémère d'une exposition, mais aux fruits abondants et bienfaisants qu'elle laissera derrière elle.

L'Exposition des Primitifs a été sous ce rapport d'une fécondité extraordinaire. Montrer ces résultats, c'est en prouver la vitalité et en faire voir un côté qui est tout à l'honneur de l'art, de la science, de la Flandre, de Bruges.

Cette dernière constation sera pour moi la conclusion de cette revue bien longue quoiqu'incomplète, parceque j'y vois la glorification finale de l'Exposition de 1902 et l'apothéose des Van Eyck, des Memling, des G. David et de tous ces grands peintres dont, il y a vingt ans, on ignorait presque l'existence et dont on contestait alors les mérites. Cette glorification de l'Exposition se confond, du reste, avec l'apothéose des Maîtres. Le succès des uns a fait le triomphe des autres. Leurs louanges communes seront tout naturellement la justification de notre téméraire entreprise.

Comment donc furent ces louanges?... Elles furent universelles, unanimes, enthousiastes. Elles se traduisirent dans toutes les langues, traversèrent tous les continents et toutes les mers.

Cet enthousiasme éclate dans les journaux, dans les revues, dans les livres. Car l'Exposition a donné lieu à toute une littérature d'art et de science qui est loin de s'éteindre et qui a pris une importance que peu soupçonnent. Et, chose curieuse, après cinq ans, de nouveaux ouvrages paraissent encore sur les Primitifs Flamands et cette liste bibliographique considérable s'allonge toujours (¹).

A l'éloquente énumération des travaux, imprimés sur nos Primitifs de 1902, vient s'ajouter une autre série de faits plus probants si possible !

Ce sont les Expositions rivales que Bruges suscite. En 1904, trois Expositions de Primitifs ont lieu simultanément à Paris, à Sienne et à Düsseldorf !

Et quelles furent les conséquences de ces trois Expositions ? De porter plus haut encore le succès de celle de

(¹) Dans un prochain N°, nous publierons la liste des ouvrages parus à propos de l'Exposition des Primitifs.

Bruges et la gloire de notre école. Elles furent des contre épreuves dont les Primitifs Flamands sortirent avec un éclat plus grand et plus vif! Car nos peintres y ont dominé leurs rivaux et régné en maîtres! La Flandre s'y est montrée la plus riche et la plus puissante des nations par le génie de ses enfants. Rarement gloires anciennes ont jeté une plus belle lumière sur un pays et, comme je l'ai dit: « elles nous ont rendu plus fiers de notre nom de Belges; elles ont augmenté notre foi dans l'avenir en même temps que notre amour pour le sol qui recouvre les cendres de nos pères. »

Tous ces faits nous permettent aussi de proclamer que l'art, quand il est guidé par la piété, atteint les sommets les plus élevés où peut parvenir le génie humain....

Ne sont-ce pas là de beaux résultats, de bonnes et douces constatations? Et le lecteur ne me pardonnera-t-il pas d'avoir si longuement insisté sur ces événements?

Mon but aura été et sera ma grande excuse. En rappelant ces souvenirs, j'ai voulu et je voudrais réveiller certains enthousiasmes, en susciter d'autres, faire comprendre mieux les beautés de notre art flamand, faire entourer de plus de respect les chefs-d'œuvre de nos Maîtres et enflammer tous mes concitoyens d'un amour plus profond, plus généreux pour Bruges, pour la Flandre, pour son passé, afin que son présent y cherche ses meilleures inspirations et soit digne de si nobles et si grands exemples!

Et si ce but pouvait être atteint, c'est encore aux Primitifs qu'on le devrait, ce qui me donnerait le droit de m'écrier avec mes fidèles et bienveillants lecteurs:

Vive Bruges, vive la Flandre, vivent les Primitifs Flamands!

Bon H. Kervyn de Lettenhove.

COMPTES RENDUS

Hubert Coppieters Stochove. *Regestes de Philippe d'Alsace, comte de Flandre.* Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. VII, 1[er] fasc. Gand, Geirnaert-Vandeusteene, 1906, in-8, XII-177 p.

M. Coppieters est parvenu à recueillir, dans cette précieuse publication, un total de 397 chartes octroyées par Philippe d'Alsace. Outre l'analyse sommaire de chaque pièce, l'auteur en transcrit la date exacte qu'il ramène au style nouveau, il donne la liste de tous les témoins et nous renseigne sur l'existence de l'original ou des copies et sur les diverses éditions.

Un certain nombre de ces documents sont inédits ; l'auteur a jugé utile d'en publier seize *in extenso* en appendice. Mais ceux-là même dont le texte était connu intégralement ou en partie se trouvent disséminés dans une centaine d'ouvrages différents qu'il n'est pas toujours aisé de se procurer.

C'est assez dire quelle somme énorme de travail et de patientes recherches se trouve condensée dans ces 200 pages.

C'est dire aussi avec quelle satisfaction les historiens qui s'intéressent au XII[e] siècle salueront l'apparition de ce nouveau recueil de *Regestes* des comtes de Flandre, faisant suite aux *Regestes de Thierry d'Alsace*, publiés en 1901. Car les catalogues d'actes constituent toujours un excellent instrument de travail. Le rapprochement et l'analyse de toutes les chartes octroyées par un même prince, permettent de se mouvoir à l'aise dans le labyrinthe des sources diplomatiques d'un règne et de se rendre plus facilement compte de certaines tendances dominantes. Même lorsque les neuf dixièmes de ces documents sont des faveurs accordées aux établissements religieux — comme c'est le cas pour les actes de Philippe — leur importance n'est pas à dédaigner, même pour l'histoire politique et sociale. N'oublions pas que les abbayes étaient d'importants centres de civilisation et que les personnages ecclésiastiques jouaient un rôle des plus considérables dans la vie publique.

La comparaison des formules diplomatiques et des textes fait mieux connaître l'état des chancelleries d'où les chartes émanent. Aussi M. C. a-t-il cru pouvoir conclure, — bien que les textes allégués ne nous paraissent pas des plus probants —, que « le notaire comtal semble avoir pris une part active à la rédaction des textes où il se mentionne avec ses titres et qualités en tête de la liste des témoins » (p. III).

L'étude de la chronologie a énormement à gagner au groupement de ces multiples données chronologiques. Il y a moyen d'établir p. ex. que les chartes de Philippe sont datées d'après le style de Noël et l'indiction impériale ([1]). Aussi l'auteur a-t-il eu tort de suivre les anciens errements et de dater en règle générale les actes d'après le style de Pâques. De ce chef il y a une trentaine de documents dont les dates sont mal identifiées.

Au n. 318 la date du « 7 avril » provient d'une fausse interprétation des mots « hoc postremum » comme nous l'avons établi dans une étude précédente ([2]).

D'autres fois l'erreur se trouve dans les données chronologiques inscrites dans le document lui-même. Ainsi les nn. 1 et 2 sont « certainement » mal datées, puisqu'en 1149, et même en 1152, Hacket n'était pas encore doyen du chapitre de Saint-Donatien, ni Conon châtelain de Bruges. Les deux actes d'ailleurs, donnés au profit de la même église et attestés par tous les mêmes témoins, ont été probablement octroyés le même jour. Peut-être faudrait-il lire « anno Domini *MCLX nono* » au lieu de *MCXL nono*. Des considérations analogues prouvent que le n. 10 doit être rapproché du n. 23 et daté de 1164 au lieu de 1160; que le n. 240 est de l'année 1185 et non de 1180 comme l'indique un millésime fautif.

L'étude des nombreux noms de témoins, qui sont pour la plupart des personnages assez considérables permettra bien des identifications et fournira peut-être la clef de plus d'un problème historique, présentant un réel intérêt local ou même général. Mais nous avons le regret de devoir ajouter que l'auteur ne s'est pas mis en quatre pour faciliter les recherches des travailleurs. Un assez grand nombre de noms sont mal transcrits ou mal traduits, ou du moins n'ont pas été corrigés quand les copistes les avaient déformés. Voir p. ex. à la page 1 : Herstberghe et Hertsberghe; Boidin de Prud et Boidin de

---

([1]) Voir plus haut, p. 150, notre étude sur *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.*

([2]) *Les origines du style pascal en Flandre*, p. 20. Extrait des *Annales de la Société d'Émulation*, 1905, t. LV.

Praet; n. 69: « Enon, châtelain de Bruges », au lieu de Conon; n. 386 : « Conar » au lieu de Conon; n. 305 : « Bunza » au lieu de Bunra ; n. 18 : « Guillaume l'abbé » pour Guillaume Le Blanc, etc.

Dans une publication comme celle-ci, les tables onomastiques sont sans contredit la partie qu'on consulte le plus souvent et qui offre le plus d'utilité aux travailleurs, à condition qu'elles soient bien faites. Nous n'oserions dire que l'auteur y a apporté tout le soin voulu et a suivi la meilleure méthode.

Pourquoi p. ex. distinguer entre Loos, l'abbaye de Loos, l'abbaye Ste-Marie de Loos, l'abbaye Notre-Dame de Loos et Beata Maria de Loos? Pourquoi séparer complètement Gérard, châtelain d'Oudenbourg et le même Gérard, vicomte d'Oudenbourg? Pourquoi citer Gérard chancelier, Gérard chancelier de Flandre, puis beaucoup plus bas Gérard, prévôt de Bruges et de St-Omer et chancelier de Flandre, et encore deux colonnes plus loin Gerardus prepositus Brugensis? Avouons que ce n'est pas là faciliter les identifications.

Si nous insistons sur ces détails, c'est surtout en vue de la continuation des *Regestes*. Car nous espérons bien et nous souhaitons vivement que M. Coppieters continue la série de *Regestes* des comtes de Flandre si heureusement commencée. Mais un peu plus de souci pour les questions de chronologie et des tables conçues sur le modèle de celles de Dom Berlière ou de M. Van der Kindere ne feront que doubler l'utilité de ces recueils que les médiévistes consulteront souvent avec plaisir et presque toujours fruit.

C. Callewaert.

Ernest Gossart. *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas, à la fin du règne de Philippe II.* Bruxelles, Lamertin, 1906, XIII-303 bl. in 8°. Pr. 4 fr.

Het vervolg van M Gossart's « Espagnols et Flamands» hebben wij met veel genoegen gelezen : zijn tweede boekdeel verhaalt ons de meer en meer ingewikkelde toestanden der Nederlandsche Beroerten, sedert de komst van Requesens tot aan de dood van Filips den IIe. De rampspoedige gebeurtenissen volgen elkander in die woelige tijden in zulke verwarring op, dat het ons moeilijk is er een denkbeeld van te geven in eene korte beoordeeling; M, Gossart zelf gaat er om zoo te zeggen in vogelvlucht over, hier en daar stilhoudend, om

eenige hoofdzaken van naderbij te beschouwen, om karakters te schetsen en vooral om zijne meening uit te drukken, wie in zooveel beklagenswaardige gebeurtenissen de verantwoordelijkheid te dragen heeft. Zoo doende biedt ons de schrijver eene « synthesis » vol belang, uitmuntende vooral door eene zekere eenheid, die bij vele dergelijke studiën ontbreekt. Hij aanschouwt immers alles van uit de hoogte der spaansche of nederlandsche politiek, en 't is het verhaal van 't geen de hoofden der partijen dachten, beraamden of geboden, dat hij ons geeft, veeleer dan de geschiedenis der wapenfeiten of geweldenarijen die alsdan plaats grepen.

De regeering van Requesens, waarmede M. Gossart begint, is om zoo te zeggen zonder beteekenis; de ongelukkige landvoogd moest den slechten indruk wegnemen die hertog Alva in de Nederlanden gelaten had; maar daartoe was hij onmachtig, hij stierf na twee jaar, ontmoedigd zijne pogingen verijdeld te zien, en zonder eenig voordeel bekomen te hebben. Integendeel de nationale partij was zoo versterkt, dat zij gedurende de tusschenregeering, die de erkenning van Don Juan, den nieuwen landvoogd, voorafging, onderhandelingen begon te Gent, zonder met Spanje te rekenen. Die onderhandelingen, zoo men weet, kwamen uit op de beruchte Bevrediging van Gent, die geen der beide partijen volledig voldeed en, volgens onze meening de grootste reden zou zijn der scheiding tusschen Zuid- en Noord-Nederland. M. Gossart gaat wat licht over die merkweerdige overeenkomst. Dat Filips de II[e] en Don Juan niet erg ingenomen waren met de Gentsche Pacificatie en ze licht van kant lieten is waar, maar Willem van Oranje? Was hij niet meineedig wanneer hij met den *Religievrede* voor den dag kwam, en het Calvinisme ondersteunde in de vlaamsche steden? De Waalsche Provincieën alleen bleven trouw aan wat zij met duren eed gezworen hadden, en duldeu vooral niet dat men inbreuk maakte op hetgeen in godsdienstig opzicht aanveerd was geweest (¹).

(¹) Volgens M. Gossart zou de Pacificatie van Gent een soort van officieele herkenning der Hervorming geweest zijn, ze zou ook nog *positief* de Roomsche godsdienst verboden hebben in Holland en Zeeland : 't is wel de zin zijner woorden, bl. 38: « Autorisant l'exercice exclusif du culte réformé ». Dit echter vinden wij niet in art. III en IV der Pacificatie, noch in den uitleg dien de toenmalige schrijvers, namelijk de godsgeleerden van Leuven, er van geven. M. Gossart had hier met vrucht de studie kunnen raadplegen welke Kan. De Schrevel in de *Revue d'Hist. Eccl.* van Leuven liet verschijnen (II, n° 4; III, n°s 1, 2 en 3; IV, n° 4). *Remi Drieux et les troubles des Pays-Bas.*

De Gentsche Vrede, door Don Juan met tegenzin aanveerd, was van korten duur; de ridderlijke maar driftige halfbroeder des konings kon moeilijk met vredelievende middelen te werk gaan; daar hij zich miskend en mistrouwd zag en aan levensgevaar blootgesteld (¹), nam hij na korten tijd weerom de wapens en bracht alzoo den toestand in nog grooter verwarring. Uit den netelıgen toestand wist nochtans Alexander Farnese, die Don Juan opvolgde, en een zoo verstandig diplomaat als dapper veldheer was, eenig nut te trekken; hij slaagde er in de Zuiderprovincieën tot onderdanigheid te brengen; de Noordergouwen waren er echter niet min sterk om, zij bleven met goed gevolg den opstand volhouden, bijzoover dat Filip ze meende te moeten treffen met het hoofd der beweging te doen verdwijnen; maar de moord op Willem gepleegd bracht niets bij voor Spanje: de prins van Oranje had immers mannen gevormd die de vrijmaking wilden en konden voortdoen. Spanje was dus verplicht andere middelen te beramen en zoo werd hare werking naar het buitenland gericht, te meer daar de aanhangers van Oranje ook in het buitenland, in England en Frankrijk, steun hadden gezocht. Twee belangrijke hoofdstukken heeft M. Gossart daarover: hoofdstuk VI dat ons klaar doet zien in de grootsche onderneming der « Invencible Armada » en hoofdstuk VII dat de tusschenkomst verhaalt van Filips in de zaken van Frankrijk; die tusschenkomst, waarin de spaansche vorst nuttigen tijd, geld en leger verspeelde, kwam uit op het vredeverdrag van Vervins, dat ver van voordeelig was voor Spanje en niets teweegbracht om de orde in de Nederlanden te herstellen. Een laatste middel om de wederkeerende gouwen heel tot bedaren te brengen en vooral om de afgescheurde terug te doen komen, meende Filips te vinden in de overgave der opperheerschappij der Nederlanden aan de Aartshertogen Albrecht en Isabella. Velen hebben in die overgave eene herkenning van onafhankelijkheid gezien; maar M. Gossart beweert en betoont dat de spaansche overheersching feitelijk niet onderbroken werd, en dat aan de Aartshertogen en de landen, die zij bestierden, slechts eene schijnbare vrijheid gegund werd. De vrijheid ten anderen kwam te laat: want terwijl het Noorden sedert de afscheuring in macht en voorspoed klom, waren de Zuiderprovinciën zoo verarmd, dat ze met de

---

(¹) Volgens M. Gossart zou dit levensgevaar alleenlijk in Don Juan's verbeelding bestaan hebben. Velen nochtans zijn van eene andere meening; daarom hadden wij de bewering van den schrijver door meer redenen gestaafd willen zien. Men vgl. Kan. De Schrevel: O. C. *Annales de la Société d'Émulation*, t. LI.

onafhankelijkheid weinig ingenomen waren, vreezende, bij gebrek aan geld, op hun eigen niet te kunnen bestaan. Een laatste hoofdstuk wijdt M. Gossart aan Filips den II[e] om nog eens diens gaven en gebreken op te sommen.

Zooals wij hier (¹) voor het 1[e] Boekdeel gezegd hebben vinden wij in deze nieuwe geschiedenis der Nederlandsche Beroerten meer dan eene droge opsomming van feiten : de schrijver heeft een waar talent om ingewikkelde en duistere toestanden klaar aan den dag te brengen, om hunnen onderlingen samenhang te doen uitkomen en vooral om de personen te toonen die er in gewrocht hebben. Eene bemerking zij ons hier toegelaten : klaar is het dat Spanje met zachtere middelen den vrede had willen herstellen : onderhandelingen werden daarom begonnen te Breda, te Keulen en elders maar telkens mislukten die pogingen tot overeenkomst....... door de schuld van Spanje, zegt M. Gossart, door de koppigheid en ontoegevendheid van Filips en zijne vertegenwoordigers. Maar is de schrijver dan waarlijk van meening dat Willem van Oranje rechtzinnig den vrede wilde? Wat ons aangaat, wij deelen veel liever de overtuiging van Groen van Prinsterer (²) die vindt dat men met volle recht den Prins van Oranje mag beschuldigen den vrede onmogelijk gemaakt te hebben. Geern stippen wij hier ook aan dat M. Gossart geenzins op de Kerk de schuld legt der ongelukken die ons vaderland in de XIV[e] eeuw teisterden; integendeel, volgens hem waren onze kerkvoogden heel gedoogzaam, velen zelfs zouden partijgangers geweest zijn van het vrije-geweten. Dit is wat veel gezegd !

Om te eindigen willen wij de studiën van M. Gossart aanbevelen aan al wie eene goede en algemeene gedachte wil hebben over de Nederlandsche Beroerten ; men kan bij M. Gossart veel en *gemakkelijk* leeren; wilde echter iemand de zaken doorgronden en eene eigene overtuiging opmaken, dan mag hij op onzen schrijver alleen niet steunen : M. Gossart immers ziet maar langs eenen kant uit, en ziet niet alles evenwel, daarbij hij heeft eene onbewimpelde voorliefde voor de Noorder Provinciën, vergetende dat de liefde soms blind is, eindelijk rekent hij wat veel op eigen onderzoek en doet aan velen zijner voorgangers de eer niet noch aan ons het voordeel ze te noemen.

Madrid. R. DESCHEPPER.

(¹) BJ. LVI (1906) bl. 214-19.

(²) *Archives ou correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau*, t. VI, bl. XI.

CHRONIQUE

—

Sociétés savantes et Congrès.

— **La Société d'Émulation de Cambrai** vient de distribuer le programme de ses concours pour 1907.

Les sujets sont : 1° Histoire d'une institution civile ou judiciaire à Cambrai, dans le Cambrésis ou l'ancien Cambrésis ; 2° Biographie d'un personnage célèbre, né dans le Cambrésis et mort avant 1870 ; 3° Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque de l'arrondissement ou de l'ancien Cambrésis.

— **La Société d'archéologie de Bruxelles** continue avec fruit les fouilles qu'elle a systématiquement organisées en vue de l'étude des époques hallstattienne, romaine et franque.

Voici les principaux travaux entrepris en Flandre pendant l'année 1906 ([1]) :

Par M. le baron DE MAERE D'AERTRYCKE :

Découverte d'une fabrique de poteries du haut moyen âge à Ichteghem.

Fouilles à Wynendaele, à l'emplacement d'une ancienne verrerie.

Recherches dans la station néolithique de la Clabouterie à Zedelghem.

Découverte d'une station néolithique à Aertrycke.

Par M. le baron A. DE LOË :

Examen d'un ouvrage en terre à Elsendamme.

Examen d'un ouvrage en terre à Wytschaete.

Par M. l'abbé CLAERHOUT :

Fouilles et recherches diverses à Denterghem, à Locre, à Pilthem, à Boesinghe.

Étude de la voie romaine de Cassel à Bruges.

Continuation des recherches dans les stations néolithiques de Pilthem.

([1]) *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1907, t. XVIII, p. 11.

— Le 20 janvier a été fondée à Bruxelles l'*Association des archivistes et bibliothécaires belges*. Elle a pour but de grouper les personnes exerçant ou ayant exercé en Belgique des fonctions scientifiques dans un dépôt d'archives public ou privé ou dans une bibliothèque publique ou privée, en vue d'étudier toutes les questions qui intéressent les archives et les bibliothèques. L'Association se compose de deux sections autonomes, l'une des archivistes, l'autre, des bibliothécaires. Les membres ne peuvent être inscrits que dans une seule section. L'Association tient des réunions régulières deux fois par an : aux mois de février et de septembre ; en outre, les sections peuvent se réunir aussi souvent qu'elles le jugeront nécessaire. Un bulletin de l'Association se publie en annexe à la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*. Le 1er fascicule (janv.-févr., 1907) contient un compte rendu de l'assemblée constitutive, les statuts de l'Association et la liste des membres fondateurs. Le bureau est constitué comme suit : Secrétaire général, M. Fréd. Alvin ; trésorier, M. van der Haeghe-de Vicq de Cumptich. A la section des archivistes : M. A. Gaillard, président ; le R. P. Dom Berlière et M. G. Des Marez, vice-présidents ; et M. Vannérus, sécrétaire.

A la Section des bibliothécaires : le R. P. Van den Gheyn, président ; MM. van den Berghe et Rudelsheim, vice-présidents ; et Sury, sécrétaire.

D'autre part, la réunion convoquée à Bruxelles le 20 février 1907, à l'initiative de l'*Institut international de Bibliographie* et de la *Revue des bibliothèques et archives de Belgique* a voté la résolution suivante :
« Sous le nom de « *Biblion* », une réunion périodique des personnes
« que leurs fonctions ou leur goût amènent à s'intéresser activement
« au recrutement, à la conservation et à l'utilisation des documents
« manuscrits ou imprimés, aura lieu à Bruxelles, le premier dimanche
« de février, juin et novembre, à 10 heures du matin, à l'hôtel
« Ravenstein. Cette réunion aura pour objet de recevoir des com-
« munications et d'échanger des vues. »

Les *Annales de la société d'Émulation* souhaitent à ces deux organismes une large diffusion et une action féconde, en vue de promouvoir chez les professionnels et les amateurs la science des documents et du livre (1).

(1) Voir la *Revue des bibliothèques et des archives de Belgique*, 1907, t. V, p. 1 ss.

— **Archives de l'État à Bruges. Nominations.** — La démission offerte par Mr Colens de ses fonctions de conservateur du dépôt de Bruges, est acceptée.

Mr le baron van Zuylen van Nyevelt van de Haar, conservateur-adjoint du dépôt de Bruges, est promu au grade de conservateur du dit dépôt.

Mr Van den Haute, employé au dépôt de Namur, est nommé conservateur-adjoint au dépôt de Bruges.

Expositions.

— A Dinant, sous les auspices de l'administration communale s'ouvrira au mois de juin une exposition **d'Art ancien Dinantais**. Les organisateurs s'efforceront surtout de réunir des œuvres de Bles et de Patenir.

A Saint-Trond, une section d'art ancien sera adjointe, à l'exposition régionale du Limbourg.

P. v. D. W.

Congrès.

— La troisième session du **Congrès préhistorique** de France, tiendra ses assises à Autun, du mardi 13 au dimanche 18 août inclusivement. Les trois premières journées seront consacrées aux présentations, communications et discussions scientifiques; les trois dernières à des excursions et notamment à la visite des fouilles de l'ancienne Alésia.

P. v. D. W.

— Le vingtième congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique** se tiendra à Gand, du 2 au 7 août prochain.

Le programme comporte: réunion et discussion en sections de divers points d'histoire et d'archéologie, la visite des monuments et musées de la ville de Gand, et plusieurs excursions scientifiques.

Le bureau du Congrès a pris une très heureuse initiative en confiant à des spécialistes la mission de traiter les diverses questions inscrites au programme, et en décidant l'impression provisoire de leurs rapports et mémoires. Cette mesure permettra une discussion sérieuse et approfondie des thèses avancées, et sera de nature à éclaircir plus d'un point controversé de notre histoire.

Trois fascicules ont déjà été distribués aux souscripteurs du Congrès. Signalons ici les rapports intéressant l'histoire de Flandre.

Première Section. — Préhistoire et protohistoire.

A. Rutot. — Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre.

M. Mourlon. — Le campinien et l'âge du mammouth en Flandre :

G. Willemsen. — Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le pays de Waes.

Chan. A. Duclos. — Parmi les antiquités romaines et franques recueillies dans la Flandre maritime, s'en trouve-t-il qui portent des emblèmes chrétiens ?

Bon de Maere d'Aertrycke. — Quelques stations néolithiques découvertes dans la Flandre Occidentale.

Bon de Loë. — Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray Dunes.

Bon de Loë. — Poteries trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke.

Deuxième Section. — Histoire.

R. P. J. van den Gheyn. — La confection d'un album belge de paléographie.

Henri Pirenne. — Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges.

E. Dony. — Les inventaires des petites archives.

J. Cuvelier. — Les petites archives.

H. Lonchay. — Les sources de l'histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

V. Tourneur. — Histoire et étymologie du nom de Gand.

Troisième Section. — Archéologie. — Archéologie monumentale. — Histoire des Arts. — Questions diverses.

F. Rahir. — Les reconstitutions archéologiques de la section « Belgique ancienne » des musées royaux du Cinquantenaire.

Chan. R. Maere. — Note sur l'influence brabançonne sur les édifices flamands de style flamboyant.

F. Donnet. — L'archéologie campanaire en Belgique.

H. Hoste. — L'expansion du style brugeois (architecture domestique).

L. Cloquet. — Développement à donner au système des fiches archéologiques.

J. Casier. — Faut-il encourager la création de musées locaux et régionaux ?

A. de Behault de Dornon. — Avant-projet de la loi sur la conservation des monuments et des objets mobiliers historiques ou artistiques.

P. v. d. W.

Périodiques.

— DR. THEODOR V. FRIMMEL, *Blätter für Gemäldekunde. Erster Band, 1904-1905. — Wien dritter Band, 1906-1907. März. Verlag von Gerold et C°.* Gr. in-8.

Sous ce titre, l'érudit critique viennois, Dr. Theodor von Frimmel, auteur de nombre d'autres travaux estimés, publie des tablettes mensuelles, abondamment illustrées et où il traite de main de maître de tout ce qui constitue la *Gemäldekunde*. La complexité de ce dernier terme est considérable, mais l'outillage scientifique de l'auteur l'est non moins.

Placé dans un centre, disons dans un pays si riche en œuvres de nos anciennes écoles de peinture, l'éminent critique d'art en vient naturellement à leur consacrer de multiples notices. Nous renseignons rapidement dans notre *Bibliographie* ce qui intéresse notre Flandre parmi tant d'autres faits remarquables consignés dans cet instrument de travail indispensable.

G. CAULLET.

— MASTERS IN ART. *A Series of Illustrated Monographs issued monthly. Boston, Bates-and-Guild Company*, in-4, 15 cents le fascicule.

Cette publication américaine ne prétend pas apporter à l'*art-student* de nouvelles discussions critiques, mais constitue toutefois bien plus qu'un simple ouvrage de vulgarisation. Le plan de chaque monographie est le même : en tête, dix planches sélectionnées et d'une exécution très soignée, une dernière, le plus souvent, nous donne le portrait de l'artiste; suit le texte comprenant une biographie suffisamment complète du maître, des appréciations et des études sur sa geste artistique, extraites des œuvres des plus éminents auteurs modernes et contemporains, une description très objective des planches ; à la fin, un répertoire topographique des œuvres du maître et une excellente bibliographie.

A notre avis, la revue *Masters in Art* ne dépare point la bibliothèque la plus sévère; elle rend inutile, au contraire, l'acquisition de plusieurs ouvrages classiques en la matière et, contre un prix modique, elle fournit une nourriture esthétique des plus saine et des plus généreuse.

Voici le relevé des monographies qui, parmi les 87 déjà parues depuis 1900, concernent la Belgique et la Hollande: Van Dyck (1),

Rembrandt (6), Frans Hals (11), Rubens (13), Ter Borch (20), Pieter De Hooch (29), Paul Potter (31), Gerard Dou (42), Vermeer de Delft (54), les Van Eyck (56), Jan Steen (67), Memlinc (68), Metsu (78), Jacob Van Ruisdael (86). (J. D. dans *Durendal*, passim.)

G. CAULLET.

— La *Revue de l'Instruction publique* fête la cinquantième année de sa fondation. A cette occasion, les directeurs font succinctement l'histoire de cette publication périodique (t. L, 1907, p. 17). Fondée à Bruges en 1858 par MM. J. Feys et L. Roersch, elle était consacrée à l'étude de toutes les branches de l'enseignement moyen. En 1871, MM. J. Gantrelle et A. Wagener assumèrent avec M. Roersch la direction de la revue. Roersch mourut en 1891 et Gantrelle en 1893; ils furent remplacés par MM. Michel et Thomas qui continuent encore à diriger le périodique jubilaire. Celui-ci devint en 1874 l'organe de la *Société pour le progrès des études philosophiques et historiques*; et en 1886, devint une revue de philologie, d'histoire et de littérature, tout en s'occupant encore de géographie, de philosophie et de méthodologie.

Progressant en années, elle a progressé en valeur.

Notes bibliographiques.

— Nous venons de recevoir le premier fascicule du tome XIX de la **Biographie nationale** (voir AnÉm. 1905, t LV, p. 214).

La livraison débute par le nom de Reingout et se termine par celui de Robert III de Flandre. Signalons parmi les notices qui intéressent plus directement la Flandre, celles qui nous font connaître *S. Rembert* (R. P. De Smedt); *A. Rembry* (L. Willems); *P. Renier* de Deerlijk (R. De Clercq); *Richard de Capelle*, prévôt de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges (A.C. De Schrevel); *Richilde*, comtesse de Hainaut (H. Pirenne); *Robbe*, peintre Courtraisien (H. Hymans); *Robert d'Aire*, chancelier de Flanbre † 1174 (H. Pirenne); *Robert de Bruges*, premier abbé des Dunes de l'ordre de Cîteaux (A.-C. De Schrevel); *Robert I*, *Robert II* et *Robert III* de Flandre (H. Pirenne).

— Le troisième volume de l'*Histoire de Belgique* de M. H. PIRENNE dont nous annoncions plus haut (p. 99) l'édition allemande, vient de paraître en français chez H. Lamertin, à Bruxelles, in-8°, VIII-489 p., F. 7,50. Nous en donnerons un compte rendu dans le prochain fascicule.

— M. Maurice Gossart, l'auteur de l'étude sur *Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre*, étude couronnée par la *Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, a soutenu avec succès ses thèses pour le doctorat ès lettres, le mardi 19 mars 1907, à l'Université de Lille. Les thèses étaient intitulées : *Jérôme Bosch, le « Faizeur de Diables » de Bois-le-duc* et *Les incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille. Catalogue historique et critique.*

— M. L. Dorez a attiré l'attention de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres de France (*Bulletin*, 1906, fr. 335-336) sur une importante collection de manuscrits, propriété de lord Leicester à Holkham-Hall. Parmi ceux-ci se trouvent six grands volumes enluminés faisant partie autrefois de la librairie de Bourgogne, et une quinzaine de manuscrits également ornés de miniatures, rassemblés par Raphaël de Mercatel, bâtard de Bourgogne V. *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1906, t. XIV, p. 363-364.

Chronique locale.

— **Cortège-Tournoi à Bruges.** — Le comité des fêtes inaugurales des nouveaux ports de Bruges a décidé de faire un cortège historique et d'organiser un tournoi sur la Grand'Place de Bruges le 21 et le 28 juillet prochain. Le choix s'est porté sur le **Pas de l'arbre d'or**, qui eut lieu dans notre ville en 1468, à l'occasion de la Joyeuse-Entrée de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.

Cette fête chevaleresque, à laquelle prirent part les représentants des plus nobles familles de l'époque, dura neuf jours. Elle commença par une série de joûtes dans lesquelles se distinguèrent Antoine de Bourgogne, seigneur de Beveren, le tenant du Pas, et Jean de Chalon, seigneur d'Argueil, qui remporta le prix des joûtes, destiné à celui qui romprait le plus grand nombre de lances.

Plusieurs des chevaliers joûteurs avaient pris pendant le cours du XVe siècle des noms symboliques. Dans les tournois nous rencontrons les chevaliers errants, hermites, pèlerins, le chevalier solitaire et le chevalier au cygne. En 1468, Jean de Chassa, frère du bailli de Bruges, avait pris le nom de chevalier esclave et s'était fait amener dans la lice par une femme voilée et des serviteurs déguisés en orientaux. Philippe de Poitiers, seigneur de la Ferlé, était accompagné par une Dame Blanche. Antoine de Luxembourg, seigneur de Roussy, était enfermé dans une tour, dont la clef avait été remise aux mains du Roi d'Angle-

terre. Après avoir obtenu des dames la permission de délivrer ce seigneur, le Roi ouvrit la porte du donjon pour le mettre en liberté.

Ces divertissements, qui plaisaient à la foule, amenaient une diversion aux jeux guerriers de l'époque.

La fête fut clôturée par un tournoi où Charles le Téméraire, à la tête de vingt-trois chevaliers, lutta contre Charles de Chalon, comte de Joigny, accompagné, de son côté, par vingt-trois nobles hommes.

Plusieurs épisodes de ce célèbre pas d'armes pourront être représentés, grâce à l'intervention gracieuse des officiers et des sous-officiers du 3e Régiment des lanciers en garnison à Bruges, qui ont bien voulu prêter leur concours pour les joûtes et le tournoi. Un intermède sera exécuté par les jeunes gens de la ville de Bruges.

Bon A. v. Z. v. N.

Anciens cartulaires de la Flandre.

— Nous sommes en état de faire quelques ajoutes à la liste publiée précédemment (AnÉm. 1906, t. LVI, p. 432-433).

OUDENBOURG. MM. FEYS et NELIS [1] signalent l'existence d'un cartulaire de la ville.

COURTRAI. *Saint-Martin.* Cette église, qui n'était pas une collégiale mais une simple église paroissiale, possède encore aujourd'hui *quatre* cartulaires. Nous devons cette aimable communication à l'obligeance de M. G. Caullet.

BRUGES. *Jésuites.* Un cartulaire non encore inventorié est renseigné par M. le Bon A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus conservées aux archives de l'État à Bruges*, p. 11. Voir plus bas p. 224.

Gruuthuuse. Un cartulaire de la seigneurie de Gruuthuuse a été signalé par M. A. van Zuylen van Nyevelt, parmi les nouvelles acquisitions faites aux Archives de l'État à Bruges. Voir AnÉm. 1907, t. LVII, p. 100.

Sainte-Anne. Outre le cartulaire primitif signalé antérieurement, il existe un second registre contenant la copie d'un certain nombre de documents de 1576 à 1678.

SAINTE-CROIX-lez-Bruges. Église paroissiale. Un cartulaire.

C. CALLEWAERT.

---

[1] *Histoire d'Oudenbourg* (Société d'Émulation), Bruges, 1873, p. IV.

Nécrologie.

— La *Société d'Émulation* vient de perdre coup sur coup deux de ses plus éminents collaborateurs : M. le baron de Bethune, gouverneur de la Flandre occidentale, membre de notre Comité-directeur, et M. le chanoine Rembry, vicaire-général de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges. Tous les deux ont fourni à nos *Annales* ainsi qu'à nos autres publications, des travaux remarquables à plus d'un titre. Nous comptons consacrer à chacun d'eux une notice bio-bibliographique, dans la 4e livraison de notre revue, au mois de Novembre prochain.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

200 **Fr. Alvarez Ossorio.** *Breve noticia del archivo que fué del duque de Osuna.* — Revista de archivos, bibliotecas y museos. 1906, 3e sér., t. X, p. 79-100.
Quelques renseignements bibliographiques nous regardent.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, n° 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des Revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au n° de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

201 **Bon A. van Zuylen van Nyevelt.** *Inventaire sommaire des archives de la Compagnie de Jésus conservées aux archives de l'État à Bruges.* Bruxelles, Guyot, 1907, grand in-8°, 21 p.

Les Jésuites se fixèrent à Bruges en 1574 et leur collège fut établi à la place Saint-Jean. En 1596 ils érigèrent, à la place Saint-Martin, une église provisoire qui servit plus tard à l'œuvre des catéchismes.

L'église définitive dédiée à S. François-Xavier fut consacrée en 1642 : elle devint église paroissiale de Sainte-Walburge en 1779. La construction du collège dans la rue du Verger date du commencement du XVIIe siècle. Les Jésuites s'occupaient de l'instruction de la jeunesse, de l'œuvre des catéchismes, de prédication et de la direction de diverses sodalités ; ils exerçaient le ministère sacré dans les forts élevés aux alentours de Bruges. Lors de la suppression de l'Ordre, les biens des Jésuites de Bruges furent immédiatement vendus, hormis l'église et le collège.

Grégoire XIII incorpora au collège l'ancienne abbaye de Soetendaele, de l'Ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, qui avait été fondée en 1215 dans la paroisse de Maldeghem. Il en fut de même du prieuré de Nazareth, à Damme, qui, fondé en 1456, fut donné aux Jésuites en 1584 et vendu aux religieuses du monastère de Sarepta en 1588.

Les Jésuites étaient établis en outre à Courtrai depuis 1583 et à Ypres depuis 1584. Enfin, en 1763, les Jésuites anglais de Saint-Omer et de Watten se fixèrent à Bruges, dans la Rue Haute et au Pont des Rois.

La publication de M. le Bon van Zuylen retrace substantiellement l'historique de ces diverses institutions et donne un inventaire sommaire et méthodique de leurs archives conservées au dépôt de l'État à Bruges. Il signale un cartulaire non mentionné dans l'*Inventaire des cartulaires* publié par la Commission royale d'histoire. C. C.

202 **H. Coppieters Stochove.** *Régestes de Philippe d'Alsace* (Extrait des *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1906, t. VII). Gand, 1906, 178 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 66-68 = V. Fris; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 208 = C. Callewaert.)

203 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* T. VI. *Histoire des ordres religieux et des églises particulières.* Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, XI-778 p.

Voir le numéro suivant.

204 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Les documents d'histoire ecclésiastique belge à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* — AHEB. 1907, t. XXXIII, p. 108-114.

Aperçu sommaire du t. VI du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, dressé par l'éminent conservateur.

Les documents d'histoire ecclésiastique belge compris dans ce volume ont trait aux ordres religieux et aux diocèces et églises particulières du pays.

Nous renseignons brièvement les documents qui nous intéressent. Outre de nombreux numéros relatifs à l'histoire générale monastique belge, il faut mentionner en particulier : le nécrologe des Annonciades de Bruges (n° 4502), un volume concernant le couvent des Augustins de Saint-Trond à Bruges (n° 3676). Pour l'ordre de S. Benoît, on remarquera, outre une version flamande de la règle faite en 1443 par Ollivier de Langhe, prieur de Saint-Bavon à Gand (n° 3710), des documents relatifs à Eename (n° 3735), à Saint-Jean à Ypres, Saint-Bertin, Thérouanne, etc. Parmi les volumes relatifs aux Chartreux (nos 3817-3867) il y en a qui se rapportent aux Chartreuses de Bruges. L'histoire des Cisterciens fait l'objet des manuscrits nos 3879-3914 ; mentionnons Groeninghe à Courtrai, Wevelghem. Relativement aux Frères-Mineurs, on trouvera sous les nos 3942-8955 des détails sur le couvent de Bruges. Le n° 4111 renferme des pièces concernant les Sœurs-Noires d'Ypres, etc.

Quant aux manuscrits qui concernent les diocèces et les églises particulières, nous indiquons pour l'évêché de Bruges le n° 4287 formé par Foppens et le n° 4283 qui renferment des pièces relatives à l'évêque Guillaume Brenart; les volumes suivants (nos 4289-4295) concernent les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Donat, et la confrérie du Saint-Sang. Les volumes (nos 4384-4389) intéressent entre autres les églises de Poperinghe, les nos 4404-4407 s'occupent de l'église Saint-Martin à Ypres et de la confrérie de Notre-Dame dans cette même ville. A. D. M.

205 [LVII, 9]. **H. Hauser.** *Les sources de l'histoire de France* (RBAB. 1907, t. V, p. 37-38 = A. Bayot.)

206 **Victor Fris.** *Bibliographie de l'histoire de Gand depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle.* Répertoire méthodique et raisonné des écrits anciens et modernes concernant la ville de Gand au moyen âge. (Publications extraordinaires de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, n° 2) Gand, Cam. Vyt, 1907, xiv-250 p. Fr. 5.00. (ABelges. 1907, t. IX, p. 124-125 = H. Van Houtte.)

« Nous considérons avant tout ce petit ouvrage comme un instrument de travail destiné aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. » Voilà comment, dans l'introduction de son livre, M. Fris lui-même caractérise son œuvre. Certes, il constitue un instrument de travail indispensable, qui jusqu'ici faisait défaut. Aussi, les historiens sauront gré à son auteur d'avoir comblé cette lacune et de leur avoir fourni avec le talent qu'on lui connaît, un livre qui rendra de réels services non seulement à ceux qui s'occupent du passé si mouvementé de l'ancienne ville de Gand, mais également à tous les chercheurs de nos provinces,

en raison des relations multiples de la capitale avec le reste du pays. Conçu d'après les plans de la *Bibliographie de l'histoire de Belgique* de M. Pirenne, la *Bibliographie de l'histoire de Gand* en a aussi tous les avantages. De plus, M. Fris nous a donné une bibliographie *raisonnée :* c'est dire qu'il nous fournit non seulement une nomenclature des sources et des travaux modernes d'après un ordre méthodique, mais qu'il groupe en outre très judicieusement les travaux se rapportant à un même sujet, tout en indiquant bien des fois la valeur objective de ceux-ci. Un index alphabétique des auteurs, des livres et des matières, fait avec soin, clôture le volume. Ces quelques indications suffisent amplement à montrer le grand mérite de ce nouvel instrument de travail. Espérons que M. Fris ne s'arrêtera pas en si bonne voie! Les connaissances qu'il a du passé de la grande cité sont le gage de la réalisation complète de l'œuvre! Nous souhaitons donc de tout cœur de pouvoir saluer à bref délai la continuation de la *Bibliographie gantoise* jusqu'aux temps contemporains.

Ardoye. P. ALLOSSERY.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. CHRONOLOGIE.

207 **Mr. R. Fruin.** *De Jaarstijl der Middelburgsche abdij.* — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 86-92. (RBAB. 1907, t. V., 49-50 = J. Cuvelier.)

L'abbaye se serait servi du style du 1er janvier; à la veille de l'édit de Philippe II, en 1568 et en 1571 l'abbaye fait usage du style de Noël. M. Cuvelier fait des réserves quant à la première partie de l'affirmation.

208 **Mr S. Muller Fz.** *De Jaardagstijl.* — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 76-86.

Id. *De Jaardagstijl.* Een slotwoord. — NAB. 1906-1907, t. XV, p. 139-145.

Continuation de la polémique avec M. Nelis. V. AnÉm. [LVI, 368, 369; LVII, 17, 18, 19].

Le premier article reprend les données de l'étude parue dans la RBAB et signalée plus haut [LVII, 18]. Le second est une dernière réponse à l'article de M. Nelis [LVII, 19]. Voici sa conclusion :

« Althans dit hoop ik bereikt te hebben, dat men voortaan bij het onderzoek, of eene oorkonde gedateerd is volgens den Kerststijl, den Boodschapstijl of den Paaschstijl, daarbij ook de vraag zal stellen : *of volgens den Jaardagstijl?* Geschiedt dit inderdaad, dan moge de tijd uitmaken, of ik al dan niet terecht getracht heb, den Jaardagstijl te proclameeren tot den *algemeenen* middeleeuw-

schen jaarstijl, waarop de kerkelijke jaarstijlen slechts uitzonderingen maakten, — uitzonderingen, die (ik heb het nooit ontkend) wellicht zullen blijken *in aantal* de volgers van dezen regel verre te overtreffen, maar die desniettemin *in beginsel* uitzonderingen blijven, als beperkt tot het speciale gebied der kanselarijen, wellicht zelfs van *eenige* kanselarijen ».

M. Muller pose donc *nettement* la question... pour *terminer* le débat. Que ne l'a-t-il fait en ouvrant la controverse ! Car M. Nelis et moi, comme la généralité des chronologistes, avons toujours admis que dans l'usage courant l'année civile s'ouvrait avec le 1r janvier. Nous avons toujours fait ressortir que la question du style chronologique se limitait à l'usage des chancelleries de changer le millésime de l'année dans leurs chartes : et M. Muller est disposé à admettre qu'il y a un plus grand nombre de scribes qui changeaient le millésime au 25 décembre qu'au 1er janvier. *Pour les chancelleries* la règle serait donc plutôt le style de Noël, l'exception, le style de la Circoncision. Quod erat demonstrandum. C. C.

209 **P. Shéridan**. *Études de chronologie brabançonne.* — RBAB. 1907, t. V, p. 101-117 (à suivre).

L'auteur relève dans les documents originaux du chartrier du duché de Brabant une série d'erreurs de plume faussant la chronologie des actes : indications erronées *a*) du jour de la semaine ou du quantième du mois, *b*) du nom du mois, *c*) du millésime. Il montre en même temps qu'on attachait peu d'importance à ces erreurs chronologiques parfois manifestes. Donc, conclut-il avec raison, il doit y avoir bien d'autres erreurs que nous ne pouvons contrôler; dès lors les chronologistes doivent être sur leurs gardes : « Il est donc peu sûr d'édifier tout un système chronologique sur les dates apparentes de deux ou trois chartes seulement, puisque ces deux ou trois dates peuvent être inexactes, à moins que la formule de celles-ci ne révèle explicitement ou implicitement l'intention de suivre tel style déterminé ». C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Nous donnons sous cette rubrique les publications relatives à la *préhistoire*.

210 [LVI, 371 ; LVII, 21] **R. Blanchard**. *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande.* (GOGBull. 1906, t. XIV, p. 359-361 = V. Fris.)

211 **E. Cambier**. *Études sur les transformations de l'Escaut et de ses affluents au nord de Gand pendant la période historique.* Thèse de doctorat en Géographie. — Bull. de la Soc. roy. belge de Géographie, 1907, t. XXXI, p. 40-91 (à suivre).

Nous saluons avec joie les travaux scientifiques parus en ces derniers temps sur la géographie de la Flandre. Personne ne contestera l'importance de ces études. Faisant connaître le milieu physique où s'est développée la race flamande, elles sont l'introduction indispensable à l'histoire de la Flandre. Certes, la présente étude n'a pas l'envergure du livre de M. R. Blanchard; elle contribue cependant à élucider et à mettre au point bien des questions embrouillées. L'auteur se propose d'examiner les variations qu'ont subies l'Escaut et ses affluents dans le Nord des deux Flandres et dans la Zélande. Mais il donne d'abord une étude sur les documents cartographiques, l'évolution géologique et topographique du pays et l'établissement du régime hydrographique. La dernière partie sera consacrée à l'examen des transformations que le sol a subies dans le cours des siècles et de la question si discutée de la fameuse fosse ottonienne.

Nous attendrons la fin de cette étude pour communiquer les conclusions de l'auteur. E. V. C.

212 **J. Claerhout.** *Anthropologie de la Westflandre.* — AnSS. 1907, t. XXXI, 2e p. art. Mémoires, 69 p.

Mémoire fouillé, fruit de recherches patientes et de longs travaux de statistique, qui fournit des éléments importants à l'étude des races qui ont peuplé la Flandre occidentale. Nous nous contentons d'en indiquer les différents chapitres. Chap. I. Étude du milieu. Géographie physique. Population; Chap. II. La couleur des yeux et des cheveux; Chap. III. L'indice céphalique; Chap. IV. L'indice facial; Chap. V. L'indice nasal; Chap. VI. Recherches anthropologiques sur le vivant; Chap. VII. Caractères descriptifs et ancienneté de quelques types craniens.

213 **G. Dottin.** *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.* Paris, Champion, 1906, in-12, 407 p. F. 5 (MBBull. 1907, t. XI, p. 23-24 = V. Tourneur.)

Sept chapitres : le premier est un chapitre d'introduction sur les sources et sur la méthode de travail; le deuxième étudie la langue; le troisième, les antiquités privées; le quatrième, l'organisation de l'État; le cinquième et le sixième, la religion; le septième, le rôle des Celtes dans l'histoire ancienne.

214 **G. Krupp.** *Kultur der alten Kelten und Germanen,* mit einem Rückblick auf der Urgeschichte. München, allgemeine Verlagsgesellschaft m. b. H., 1905, in-8°, XII-312 p. M. 5,80.

215 [LVI, 83] **H. d'Arbois de Jubainville.** *La famille celtique.* (NRHD. 1907, t. XXXI, p. 103 ss. = J. Declareuil).

216 **H. d'Arbois de Jubainville.** *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux.* Paris, Champion 1906, in-16, VIII-200 p. (NRHD. 1907. t. XXXI, p. 113 ss. = L. Boulard.)

217 **G. Cumont.** *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco. XIIIe session. Monaco 1906.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 325-329.

La question des éolithes y était à l'ordre du jour. M. Rutot a réédité ses arguments habituels, mais personne n'a pris la parole pour appuyer sa manière de voir. Au contraire, ses théories ont été vivement combattues par M. M. Hugo Obermaier, Boule, Evans et l'abbé Breuil. P. v. D. W.

218 **Bon A. de Loë.** *Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, pendant l'exercice 1905.* — AnAB. 1905, t. XX, p. 295-329, et p. 502.

Plusieurs de ces fouilles ont été entreprises en Flandre sous la direction de M. l'abbé J. Claerhout. L'exploration faite par lui des tertres de Wercken, de Proven, d'Adinkerke, démontre qu'on se trouve en présence de mottes féodales. Le même archéologue a aussi procédé à des recherches et des examens de monuments et de lieux à Wulveringhem (motte féodale), à Moorslede (gros bloc de grès qui a pu servir de polissoir?), à Dudzeele (poteries du haut moyen âge), à Westvleteren (mottes féodales), à Pitthem (stations néolithiques, lames, grattoirs et silexs craquelés), à Roulers (vestiges probables d'habitations palafittiques), à Ghistelles et Snaeskerke (mottes féodales). Enfin à Lophem une enquête a été faite au sujet de la découverte d'un squelette, il n'a pas été possible de dater cette sépulture.

Il résulte des fouilles méthodiques faites à La Panne par le Bon de Loë, que les stations étudiées, ne remontent pas au delà de l'âge du fer. P. v. D. W.

219 **Bon Alfred de Loë.** *Nos recherches et nos fouilles durant le deuxième semestre de 1905.* — Bulletin des musées royaux des arts décoratifs et industriels, 1906-1907, t. VI, p. 3-7.

Les fouilles méthodiques pratiquées dans les trois stations de la Panne par M. le baron de Loë, lui ont permis de faire, en même temps que d'abondantes récoltes, les constatations suivantes :

a) Que les gisements côtiers de la Panne sont des gisements parfaitement *en place ;*

b) Que la région où se rencontrent ces stations n'a plus été envahie par la mer depuis trois ou quatre siècles au moins avant l'ère chrétienne ;

c) Que ces parages ont été fréquentés depuis l'âge du fer jusqu'au commencement du moyen âge proprement dit par des populations qui, semble-t-il, y étaient plutôt campées qu'établies à demeure ;

d) Que les anciens habitants de cette partie, bien qu'ayant des troupeaux, vivaient surtout des produits de la mer ;

e) Enfin, on peut affirmer que les stations I et II ont été les plus anciennement occupées.

M. de Loë a examiné également un tertre à Bovekerke nommé vulgairement *Rondlooper-Motte* qui parait être plutôt une motte féodale qu'un fortin romain. A. D. M.

220 **Victor Willems**, *A propos de la station palustre de Melle*. — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 337-340. (ABelges, 1907, t. IX, p. 135.)

Montre que les pilotis trouvés à Melle ne sont pas, comme le prétend M. Maertens, les vestiges d'une construction palafittique de la période néolithique, mais remontent tout au plus à l'époque romaine. V. AnÉm. [LVII, 24].

221 **Dr. W. Streitberg**. *Gotisches Elementarbuch*. Zweite verbesserte und vermehrte Auflage. Heidelberg, C. Winter, 1906, in-8° xxi-350 p. M. 4,80 (MBBull. 1907, t. XI. p. 143-149 = J. Mansion.

222 **J. Vercoullie**. *Schets eener historische grammatica der nederlandsche taal*. Derde uitgave. Gand, J. Vuylsteke, 1906, F. 2.50.

223 **R. de Flou**. *Het leenwoord Ledikant*. — VKVA. 1907. blz. 177-181.

Het woord wordt niet aangetroffen vóór ± 1500, daar de *meubles de camp*. en daaronder de *lits de camp*. in Frankrijk, niet vóór den tijd der Renaissance in gebruik gekomen zijn. M. De Flou haalt eenige tekstopgaven aan uit West-Vlaanderen, voor de periode begrepen tusschen 1554 en 1750, waaruit blijkt dat het woord gebezigd werd tot tegen het einde der 18de eeuw; en geschreven werd — niet *ledikant*, zooals in andere gewesten, — maar *lidekant*, naar den oorspronkelijken vorm *lict de camp*. die Picardisch is. E. V. C.

6. NUMISMATIQUE, MÉTROLOGIE, SIGILLOGRAPHIE.

224 **G. Cumont**. *Monnaies trouvées dans les gisements côtiers de la Panne*. — AnAB. 1907, t. XXI, p. 73-79.

Ces monnaies sont de quatre types différents : 2 monnaies gauloises frappées vraisemblablement par les *Ambiani*; 7 monnaies romaines : bronzes, pièces d'argent et de billon allant de Hadrien (117-138) à Postume (258-267); 9 sceattas anglo-saxons, sans profil et au profil; un denier d'argent mérovingien de la fin du VIIe ou commencement du VIIIe siècle.

Conclusion : Les dépôts archéologiques de la Panne, continuaient a être formés jusqu'au commencement du VIIIe siècle.

A. D. M.

225 **P. Bordeaux**. *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge*. — RBN. 1907, t. LXIII, p. 148-150 (à suivre).

Dans un intéressant mémoire, Monsieur Bordeaux recherche pourquoi un grand nombre de monnaies du moyen âge nous sont parvenues *percées*. Ce problème n'avait fait jusqu'à présent l'objet d'aucune étude spéciale. M. Bordeaux en trouve l'explication dans

une série d'ordonnances monétaires, dont la plupart concernent la Flandre et qu'il commente avec l'érudition qui lui est habituelle. La première date de la Pentecôte 1273 ; elle établit le privilège de la circulation pour la monnaie royale et restreint le cours des monnaies seigneuriales aux seigneuries où elles ont été émises.

Dès le mois de juillet 1273, Philippe III, agissant comme suzerain, autorise en Flandre la circulation du numéraire royal et celui du comté ; certaines espèces étrangères sont tolérées à un cours déprécié ; enfin les *Valenciennois à l'échelle* et les *deniers forgés aux Eschauffours de lai Tournois* doivent être *percés*.

En 1280, Philippe III profite des difficultés dans lesquelles se trouve Guy de Dampierre pour imposer à la Flandre une nouvelle ordonnance monétaire. Il proscrit la majeure partie des espèces étrangères et une partie des espèces régionales, et ordonne qu'elles soient *percées d'un trou*. Les espèces percées pouvaient circuler comme billon ou être vendues à un hôtel des monnaies ; il était défendu d'en exporter hors du royaume. Philippe assurait par cette mesure la circulation des monnaies royales. Guy de Dampierre mit peu d'empressement à faire exécuter en Flandre une ordonnance qui lui était si préjudiciable. Sur ces entrefaites Philippe III mourut en 1285.

Philippe IV chercha par divers moyens à déconsidérer son vassal Guy de Dampierre et à lui créer des embarras pécuniaires. Le 14 août 1290, il proscrivit en Flandre les florins d'or d'Allemagne et d'Italie, qui devaient être percés, et par ce fait assura dans le comté le cours de ses royaux d'or.

De nouvelles difficultés éclatèrent entre Philippe et Guy au sujet des fiançailles de la fille du comte avec le fils aîné du roi d'Angleterre. Guy, mandé à Paris par son suzerain est retenu pendant six mois prisonnier au Louvre. Philippe en profite pour imposer à la Flandre de nouveaux mandements sur les monnaies. Le comte résiste, et cherche à augmenter son propre numéraire, mais il ne peut y parvenir, faute de matière première. Comme ses trois fils sont alors à Rome, il en appelle au Pape. Celui-ci soumet le litige à l'arbitrage de l'évêque de Vicence, qui décide 1° que la monnaie du roi aura cours en Flandre ; 2° que l'argent en plate sera rendu par les gens du roi à raison de 65 sols le marc ; 3° que les monnaies du comte de Flandre seront reçues par les gens du roi pour 6 deniers parisis ; 4° que les monnaies du comte pourront circuler en France.

Le roi de France n'accepta jamais les deux dernières conditions. Le comte de son côté avait fait une ordonnance contradictoire à celle de son suzerain : elle prescrivait de *percer* les monnaies étrangères, et dépréciait le cours des espèces royales. Au mois d'août 1299, Philippe adressa une lettre de protestation à son vassal : il exigeait la circulation de la monnaie royale en Flandre,

le *percement* des monnaies d'Empire et autres; il défendait l'exportation du métal précieux.

Le comte ne pouvait admettre ces conditions; son refus entraîna des hostilités immédiates.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

236 **A. de Witte.** *Le double système de la monnaie de change et de la monnaie courante aux Pays-Bas Autrichiens au XVIIIe siècle. Ses partisans et ses adversaires.* — Tijdschrift voor munt- en penningkunde, 1907, p. 132-147.

Dans cet intéressant mémoire, le savant auteur de l'*Histoire monétaire du Brabant* expose quelques-unes des controverses suscitées dans notre pays par l'existence du double cours connu sous le nom d'argent de change et d'argent courant.

L'argent de change, de banque, ou *argent fort*, existait seul antérieurement à 1690; sa valeur correspondait à la teneur effective en argent fin des espèces.

L'usage du double cours fut amené dans notre pays à l'époque de la ligue d'Augsbourg, par suite de l'introduction de grandes quantités d'argent néerlandais, qui circulait à un taux supérieur à sa valeur intrinsèque. Les pièces de 3 florins des Provinces Unies ne valaient que 2 florins 14 patards de notre monnaie; c'est l'évaluation que fixait le placard du 9 janvier 1690; mais comme cette dépréciation de leur numéraire aurait pu froisser nos alliés, le placard du 27 février suivant évaluait à 3 florins les espèces des Provinces Unies et portait les nôtres à 3 florins 5 patards; ainsi fut créée la monnaie *faible* ou *courante* et la monnaie *forte* ou *de change*. Après la paix de Ryswick, le double cours fut supprimé par le décret du 3 janvier 1698.

Sous Philippe V, nos relations avec la France provoquèrent une nouvelle invasion de numéraire étranger; il fallut encore distinguer entre *argent de change* et *argent courant*. En 1704, on établit leur rapport comme 6 est à 7; cette proportion fut maintenue jusqu'en 1794.

Le double cours avait des partisans et des adversaires: parmi ces derniers figure le comte de Clauwez Briant, tour à tour conseiller, maître général et intendant général des monnaies, qui amena le gouvernement à supprimer l'*argent faible* et à maintenir seul l'*argent de change* par une ordonnance du 21 avril 1725. Les protestations énergiques du commerce et de l'industrie, qui avaient entraîné le peuple, intimidèrent le gouvernement; le placard du 30 avril rétablissant le double cours réduisit à néant celui du 21, avant qu'il ait sorti ses effets.

Clauwez Briant revint à la charge en 1749 et chercha à démontrer dans une dissertation assez diffuse, adressée au gouvernement, que le double cours était préjudiciable à l'État et au peuple et ne favorisait que les financiers. Il ne réussit pas

à faire triompher ses opinions, combattues par le conseiller Bosschaert. L'usage de compter en *monnaie de change* et *monnaie courante* se maintint jusqu'à la fin de l'ancien régime.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

227 **H. Le Roy.** *Un jeton d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais (1456-1465)* — RBN. 1906, t. LXII, p. 334-338.

Monsieur Le Roy publie un jeton inédit, en cuivre, destiné sans doute aux comptes de l'hôtel d'Isabelle de Bourbon, première femme de Charles le Téméraire. Il porte au droit un écu en losange, parti Bourgogne et Bourbon, et la legende : + GETTOIRS : A : MA : DAME : DE : CHAROLOIS : Au revers, les lettres C et Y, réunies par un las d'amour, et la légende + QVI : BIEN : JETTERA : LE : COMPTE : TROVVERA :

Cette jolie pièce a été découverte dans une maison sise 18, rue de la monnaie, à Gand, en 1905.

A. VISART DE BOCARMÉ.

228 **Charles Gilleman :** *Les Roettiers.* Gazette numismatique, 1906, p. 171.

Crayon généalogique de cette célèbre famille de graveurs en médailles, dont quatre membres furent attachés aux ateliers monétaires d'Anvers et de Bruxelles, au 17e et au 18e siècles.

A. VISART DE BOCARMÉ.

229 **D. Guilhiermoz.** *Note sur les poids du moyen âge.* BÉC. 1906, t. LXVII, p. 161-233, 402-450.

Avec plus d'érudition que de clarté, Monsieur Guilhiermoz étudie les analogies qui existent entre les divers systèmes de poids en usage dans un grand nombre de contrées et de villes d'Europe et d'Orient. Habituellement affaiblis lorsqu'ils proviennent directement ou indirectement d'Orient, renforcés dans les contrées d'Occident, tous semblent avoir pour origine la livre romaine et ses subdivisions.

Aux paragraphes 26, 83 et 86 de son travail, l'auteur s'occupe des poids en usage dans les Pays-Bas et spécialement à Bruges.

Ses conclusions n° 111, p. 446 ss:

L'once de Flandre, produite par la division en 14 d'une livre de 16 onces romaines antiques vaut 585 $^1/_7$ grains de Paris (valait à peu près $^1/_{19}$ de gramme). *Le petit marc de Flandre* = 6 onces de Flandre, vaut 3510 $^6/_7$ grains de Paris ou 186, 478 grammes.

La livre de Flandre = 16 onces romaines antiques vaut 8192 grains de Paris ou 435, 116 grammes.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

230 **Ed. Poncelet.** *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. Sceaux communaux conservés aux archives de l'État à Mons.* — AnAM. 1904, t. XXXIII, p. 129-240; 1905, t. XXXIV, p. 112-304; 1906, XXXV, p. 160-336.

Dans une première partie, le savant archiviste expose l'origine, l'importance, l'emploi des sceaux, dont ont fait usage les anciennes villes et communes du Hainaut. La matrice est ordinairement en cuivre. Les sceaux sont confectionnés en cire colorée en brun ou en vert, très rarement en rouge; leur forme est presque toujours ronde, elle n'est ovale que par exception. Ils peuvent se ramener à quatre types principaux : type à personnages, type à végétaux, type topographique, type armorial ou héraldique.

Dans la seconde partie, M. Poncelet donne une reproduction accompagnée d'une description sommaire des divers sceaux conservés aux archives de l'État à Mons. Parmi ceux-ci, nous pouvons en signaler plusieurs se rapportant à la Flandre, citons les sceaux d'Alost, Bruges, Comines, Courtrai, Dixmude, Dunkerque, Eecloo, sceau du conseil de Flandre, Furnes, Gand, Harlebeke, Hondschoote, Locre, Lokeren, Menin, Mouscron, Nieuport, Rolleghem, Sottegem, Steenkerque et Termonde.

P. v. D. W.

231 [LVII, 27] **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 58 = E. Fairon.)

232 **J. Cuvelier.** *La matrice du sceau de Baudouin IV, comte de Flandre (988-1035).* Note complémentaire. — RBAB. 1907, t. V, p. 25-26; p. 171-172.

On se rappelle qu'un doute restait sur l'authenticité de la matrice en question. C'était qu'elle était en plomb. M. C. publie une note qui lui a été gracieusement communiquée par M. Obreen, qui montre qu'en plein XIVe siècle, il arrivait encore à nos seigneurs féodaux de se servir de matrices en plomb. Dans une seconde note additionnelle M. C. fait connaître deux actes qui démontrent que cet usage a même persisté au XVe siècle.

Voir AnÉm. plus haut p. 102 ss.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (1).

233 [LVI, 380; LVII, 31] **A. Fayen.** *Liber traditionum sancti Petri Blandiniensis* (RBén. 1907, t. XXIV, Bulletin d'histoire bénédictine p. 21-22 = U. Berlière.)

234 [LVII, 33] **J. Vuylsteke.** *Cartulaire de la ville de Gand: Première partie.* (GOGBull. 1907, t. XIV, p. 356-358 = V. Fris.)

235 **J. Cuvelier.** *L'Obituaire de Doorezeele.* — RBAB. 1907, t. V, p. 22-25.

Description de l'obituaire de l'ancienne abbaye de Doorezeele, transférée au XVI siècle à Gand. Le volume sur papier est une copie faite en l'année 1773 d'un obituaire de la fin de 16e siècle, tenu à jour pendant les 17e et 18e siècles, et continué plus tard jusqu'en 1806.

La plus ancienne mention de décès est celle de Aleyde van de Walle, la première abbesse, morte le 1 janvier 1213.

A. D. M.

236 [LVI, 46; LVII, 39] **de Saint-Léger et Sagnac.** *Les cahiers de la Flandre maritime en 1789.* (EHR. 1907, t. XXII, p. 180 = L. G. Wickham Legg.)

237 **H. T. Colenbrander.** *Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland, van 1795 tot 1840.* T. I et II. La Haye, M. Nyhoff, 1905 et 1906, in-4, LXVIII-720 et CXXX-1035 p. (RHE. 1905, t. VI, p. 730-731; 1907, t. VIII, p. 235 = G. Brom.)

Ces deux volumes constituent les premières publications de la Commission royale d'histoire, établie sous les auspices du Gouvernement néerlandais et dont M. Colenbrander est le secrétaire. Le savant auteur se propose d'éditer, en une dizaine de volumes, les sources de l'État néerlandais moderne. Le premier tome, intitulé *Nederland en de Revolutie 1789-1795*, est consacré aux antécédents de la révolution batave et comprend l'édition de 525 pièces inédites, appartenant pour la plupart à la correspondance d'hommes d'État et d'autres politiciens influents, et classées dans un ordre logique et chronologique. Le second volume contient 842 documents, se rapportant à la révolution batave depuis l'année 1795 jusqu'au 12 juin 1798.

Des introductions très remarquables précisent la nature et la valeur des sources.

---

(1) La distinction que nous établissons entre sources et travaux n'est pas aussi stricte pour que nous ne classions pas sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

238 **Fr. St. Schoutens,** O. F. M. *Antiquitates franciscanae Belgicae.* Hoogstraeten, Van Hoof, 1906, fasc. 1-3, in-8, 31-46-94 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 43 = J. Laenen.)

Sources de diverse nature, qui ne reculent pas au-delà du XVe s., relatives à l'histoire de l'ordre franciscain en Belgique, publiées sans aucun égard aux règles de la méthode historique. Quelques pages seulement intéressent la Flandre.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

239 **Villani's chronicle.** *Being selections from the first nine books of the « Chroniche Fiorentine » of Giovanni Villani.* Trad. par R. E. Selfe et éd. P. H. Wicksteed. Londres, Constable, 1907, in-8, XIII-461 p. Sh. 5.

240 **Edw. Gailliard en G. de Vreese.** *Dietsche kalenders.* Jaarboek der Koninklijke Vlaamsche Academie, 1907, p. 5-32 (RBAB. 1907, t. V, 176-177 = H. N[elis].)

Édition de deux calendriers flamands provenant des archives de la ville de Bruges (Mss., n°s 336 et 334). Ils sont tous deux conservés dans des livres d'heures de la fin du XVe siècle. Le premier a dû appartenir aux Carmélites d'Ypres ; quant au second, basé sur le calendrier d'Utrecht, il est difficile de déterminer pour quelle localité il a été composé.

241 **P. M. Bihl,** O. Fr. M. *Quelques manuscrits franciscains en vieux flamand, publiés par le P. Étienne Schoutens.* — Études Franciscaines, 1907, t. XVII, p. 183-204. (ABelges. 1907, t. IX, p. 85.)

Le R. P. Bihl a cru utile d'ajouter aux publications du P. Schoutens une introduction critique qui leur fait totalement défaut. Il y fait la description des manuscrits et les rattache à la question franciscaine et à l'histoire de l'ordre. Dans la seconde partie de l'article, il dresse la bibliographie plus volumineuse que scientifique du R. P. Schoutens. A. D. M.

242 **Tagebuch-Aufzeichnungen** *des nachherigen Kön. Hannoverschen generalleutnants* **A. F. v. d. Busche-Ippenburg** *aus den Revolutionskriegen 1793-1795,* éd. Schwertfeger. — Zeitschrift des historischen Vereines für Niedersachsen, 1905, p. 85-145, 279-346. (ABelges, 1907, t. IX, p. 89-90.)

Journal d'un officier du fameux corps hanovrien qui prit part à la bataille de Famars, puis remonta dans la Flandre et passa l'hiver à Bruges. Détails précis sur plusieurs opérations militaires.

243 **A. von Estorff.** *Von der hannoverschen Armee in den Revolutionskriegen 1793-1795.* — Zeitschrift des historischen Vereines für Niedersachsen, 1906, p. 49-75. (ABelges. 1907, t. IX, p. 90.)

Comme Frédéric von der Busche-Ippenburg, l'officier Albert von Estorff prit part à la campagne de 1793-1795 contre la

France. Les notes présentes sont de sa main et peuvent compléter le journal de v. d. Busche.

244 **Dr. C. Lecoutere.** *Eene legende over den oorsprong der Begijnen.* — VKVA. 1907, p. 96-135.

Volgens deze legende zouden de Begijnen uit Bohemen herkomstig wezen. De Koning van dit land had eene huisvrouw, geheeten Beatrix en twee dochters, Ghisgundis en Nazarena. Deze vrouwen, begeerende tot Gods dienst een nieuwe manier van leven te stichten, hebben bijeenvergaderd veel maagden, die wonen zouden in honderd cellen, en ieder van haar zou genaamd wezen *Be-ghi-na*, naar de drie eerste syllaben van de namen Beatrix, Ghisgundis en Nazarena.

Dit verhaal is al lang bekend en voor fabel aangezien. Maar de tekst zelf van het stuk was tot nu onbekend gebleven en is van zeker belang voor onze middeleeuwsche letterkunde. De Schrijver kent vijf teksten van dit verhaal. Hij geeft van elk een nauwkeurige beschrijving, onderzoekt hun onderlinge verhouding en het onstaan van de legende. E. V. C.

245 **Jhr. Dr. K. de Gheldere.** *Eene zonderlinge legende.* — VKVA. 1907, p. 23-95.

't Is het verhaal van de wonderbare gebeurtenis voorgevallen te Vladsloo in 1352; hoe een man Lodewijk Rosseel, spotte met de pijn van zijn barende vrouw, en, door God gestraft, dezelfde pijn gevoelde in zijn rechter dij, en hoe bij het opensnijden van de dij, een kind te voorschijn kwam; en hoe de man naderhand boetveerdigheid deed... Hij stierf in 't jaar 1354 en werd begraven nevens zijne vrouw, onder eenen zerksteen, waarop het verhaal stond van het wonder voorval. Hij had aan de kerk een stuk lands vermaakt, waarop hij zijn jaargetijde stichtte, hetwelk nog alle jaren op 29n December gedaan wordt.

Na de oorkonden en kopijen, hunne herkomst en onderlinge verhouding nauwkeurig gewikt en gewogen te hebben, gaat M. de Gh. over tot het onderzoek van het feit zelf en van het ontstaan der legende. De zwangerschap van Rosseels dij heeft niets van een mirakel; 't is enkel een wanschapenheid, die in de wetenschap een zeldzaam, doch niet eenig geval is. Zeldzaam! daarom moest het volk erdoor getroffen worden. De stukjes vleesch en been uit het gezwel te voorschijn gehaald, werden door de achtervolgende vertellers, tot een ziel-ontvankelijk wezen omschapen, een kind, dat bijgevolg ook het doopsel en een naam had ontvangen. Intusschen verdwenen de tijdgenooten van Rosseel, het verhaal kon vrij zijn gang gaan.... de gift aan de kerk gedaan en de stichting van het jaargetijde waren geschied tot uitboeting.... de geschiedenis werd op het graf van den wonderman gebeiteld en omstandig beschreven en geboekt in de kerkregisters. Het geval van Rosseel was tot een echte gebeur-

tenis, ja tot een mirakel bedegen, zelfs bij godgeleerden als Douche, Loth, Colvener, en de goede Pieter Deus stelt de vraag of een mensch, aldus geboren, wel besmet is met de erfzonde.... toen eindelijk Dr K. de Gheldere, de eeuwenoude legende tot haar ware verhouding herleidde. E. V. C.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

246 **Edmond Picard.** *Essai d'une psychologie de la Nation Belge, suivi de l'idée du droit en Belgique.* Bruxelles, Larcier, 1906, 97 p.

L'âme Belge est la résultante de deux civilisations distinctes: la civilisation germanique et la civilisation française. La bataille de Woeringen a émancipé la Belgique de la tutelle de l'Allemagne; la bataille de Courtrai, de celle de la France. Ces deux victoires ont permis à la nationalité belge de prendre corps. Le belge, individualiste, travailleur, associationniste a comme trait distinctif de son caractère la pondération. Le belge, dit M. Picard « est enclin à la moyenne mesure en toutes choses ». P. v. d. W.

247 **T. Pluim.** *'s Lands Historie.* (Een leiddraad voor de laagste klassen der kweek-, normaal-, en hoogere burgerscholen, ...) 2e druk. Groningen, Noordhoff, 1907, in-8°, 231 bl. Vragen en opgaven, afbeeldingen, portretten. G. 1,50.

Half gedacht-, half tijdvervolgende verteiling van alles wat Noord-Nederland, door heel de geschiedenis heen maar bezonderlijk sedert 1500, overgekomen is. Bondig, helder, bezadigd in opvatting en taal (echter zonder aanwijzing van gronden), op weinige plaatsen maar verachterd; voor kinders zeer aanschouwelijk en aantrekkelijk, voor groote menschen alles wat in 't bezonder een Belg kan wenschen te weten, die te minsten 't minste weten wil wat hij noodig heeft om zijn vroegere betrekkingen met Holland, Zeeland en Brabant te kunnen kennen en te begrijpen. L. De Wolf.

248 [LVI, 333, 499] **Cartellieri.** *Philipp II August, König von Frankreich.* T. II. *Der Kreuzzug.* (RHist. 1907, t. XCIII, p. 400-405 = A. Luchaire; BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 151-152 = Ch. Petit-Dutaillis.)

249 [LVII, 59] **B. de Mandrot.** *Jean de Bourgogne, duc de Brabant.* (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 616-618 = A. Isnard.)

250 **Th. Van Riemsdyck.** *De opdracht van het ruwaardschap van Holland en Zeeland aan Philips van Bourgondie* (ABAnBull. 1906, p. 287-288 = F. Donnet.)

Circonstances et conditions du transfert de la Hollande et de la Zélande, qui avaient appartenu à la maison de Bavière, en la possession des ducs de Bourgogne.

251 **M. Thiébault.** *La jeunesse de Louis XI.* Paris, Perrin, 1907, in-8°, 554 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 109-110 = A. De Ridder.)

Au chapitre qui traite des conférences de Châlons, en 1445, est narrée l'histoire d'un différend entre les habitants de Dieppe, et ceux de Bruges et de l'Écluse. Le traité d'Arras avait été conclu pour le résoudre, et les susdites conférences eurent surtout pour but de faire ratifier ce même traité par le futur Louis XI, celui-ci agissant au nom du roi de France.

252 **J. E. Barker.** *The rise and decline of the Nederlands. A political and economic history and a study in practical statesmanship.* Londres, Smith Elder, 1907, in-8°, 492 p. Sh. 10, 6.

253 **[LV, 187; LVI, 54, 180, 286] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle.* I. *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection.* (Bulletin critique. 1905, 2[e] sér., t. XI, p. 489-941 = H. G.; AnEN. 1906, t. II, p. 561-562 = E. Carpentier.)

254 **[LVII, 62] E. Gossart.** *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle.* II. *La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 97-98 = H. Lonchay; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 210-213 = R. De Schepper.)

255 **[LVI, 416] J. de Pange.** *Charnacé et l'alliance franco-hollandaise (1633-1637).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 77-78 = A. De Ridder.)

256 **[LVI, 59] M. Sautai.** *Une opération militaire d'Eugène et de Marlborough.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 107-108 = M. Decraene.)

257 **[LVII, 66] M. Brants.** *Geschiedenis van 't Onafhankelijk België door een grootvader aan zijne kleinkinderen verteld.* Gent, Vanderpoorten, 1906, 217 bl.

Een volksboek over de geschiedenis van Belgie sedert 't jaar '30; het geeft niet enkel de gebeurtenissen maar schetst tevens 's lands instellingen en de ontwikkeling van den beschavingstoestand. En dit alles is ingewerkt in een boeiend levensverhaal van een grootvader, en aldus levendig en aantrekkelijk voorgesteld. Men wordt het gewaar dat de schrijver naar onpartijdigheid gestreefd heeft. Zulke geschiedenisboeken zullen door het volk geerne en met nut gelezen worden. E. V. C.

258 **Ch. Woeste.** *Le règne de Napoléon III.* Bruxelles, Schepens, 1906, in-8, 268 p. F 5.

La remarquable *Histoire du second Empire* de P. de la Gorce a fourni à M. Woeste les principaux éléments de cet ouvrage, si clair et si bien pensé. On a tenu compte de l'*Empire libéral* d'Ém. Ollivier, notamment en ce qui concerne la question du Grand-Luxembourg [LVII, 69].

259 [LVII, 70]. E. Denis. *La formation de l'empire allemand.* (RHist. 1907, t. XCIII, p. 365-367 = R. Guyot.)

260 F[d] de Bray. *Notre neutralité et notre indépendance.* — RG. 1907, 43e année, I, p. 631-641.

Est-il possible de créer une fédération hollando-belge? Le problème est complexe. Sans doute l'alliance aurait, pour les deux pays, d'heureuses conséquences. Mais on doit tenir compte de ce fait que la Belgique a été, avec son adhésion, déclarée *perpétuellement* neutre par les grandes puissances. De plus et surtout, le projet devrait être soumis au *droit européen*, qui a toujours visé au maintien de l'équilibre politique en Europe.

Ces pages sont extraites d'une étude à paraître sur la *situation politique et militaire de la Belgique.* Situées dans l'ouvrage, elles gagneront sans doute en clarté et en précision documentaire.

J. V.

261 [LVII, 74] L. Willems. *Note sur la querelle des Blauvoets et des Isengrins* (ABAuBull. 1906, p. 285-286 = F. Donnet.)

262 [LVI, 282, 409] F. Wodsak. *Die Schlacht bei Kortrijk.* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 222-224 = B[on] de Maere d'Aertrycke.)

Excellente étude, faite par un homme compétent.

263 [LVI, 284] F. Mohr. *De Slacht bei Roosebeke* (BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 224-226 = B[on] de Maere d'Aertrycke.)

Bonne étude. Interprétation fautive de certains textes.

264 J. Weiss. *Zur Entstehungsgeschichte der durch Joh. Kasp Thürriegel eingeführten deutschen Kolonie an der Sierra Morena 1767-1777.* — Historisch-politische Blätter, 1905, novembre et décembre. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 635 = E. G. Ledos.)

Parmi les colons envoyés par Thürriegel, à la demande de l'Espagne, à Sierra-Morena et en Andalousie, se trouvaient des flamands.

265 [LV, 304.] P. Fauchille. *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 99-100 = F. Maguette. Voir AnÉm. [LVII, 79].

266 Arm. d'Herbomez. *Les origines de la ville de Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 25-30 ; 51-54.

Les origines fabuleuses de Tournai d'après le « *Liber de antiquitate urbis Tornacensis ex revelatione Heinrici* » écrit au XIIe siècle par un chanoine de Tournai ; et les origines vraies de Tournai d'après les données de la science moderne. Étude de vulgarisation.

A. D. M.

267 [LV, 308; LVI, 187; LVII, 83]. Dubrulle. *Cambrai à la fin du moyen âge.* (RHist. 1907, t. XCIII, 405-406 = H. Pirenne; MA. 1906, 2e sér., t. X, p. 284-285 = L. Halphen.)

268 Méresse. *Histoire du Cateau.* Cambrai, Deligne, 1905, in-8, xvi-269 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 74-75 = U. Berlière ; AnEN. 1907, t. III, p. 285-286 = H. Dubrulle.)

269 [LVI, 426]. G. Monteunis. *Histoire de Leers* (AnEX. 1907, t. III, p. 284-285 = E. Bouchet.)

270 **Émile Delignières.** *L'Hôtel de la Gruuthuuse à Abbeville et sa vente par le Roi en 1713 aux officiers du présidial d'après des documents inédits.* (Extrait du *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville*). Abbeville, F. Paillart, 1907.

Tout ce qui intéresse la famille de Louis de Gruuthuuse mérite d'être relevé et c'est ce qui nous pousse à donner ici un résumé de cette lecture qui a été faite le 1 mars 1906 à la Société d'Émulation d'Abbeville.

Jean de Bruges, petit-fils de Louis de Gruuthuuse, par suite des démêlés qu'il eut avec la maison de Bourgogne, passa au service de Louis XI et devint successivement gouverneur du Louvre, grand-maître des arbalétriers de France, chambellan du Roi et lieutenant général de Picardie. Il mourut en 1512 et fut enterré sous un magnifique mausolée à St-Riquier. Il s'était établi à Abbeville et il acheta l'hôtel qu'avait bâti Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, en 1492; la construction fut achevée par le sire de Gruuthuuse, qui en fit un véritable palais et lui donna son nom. Bibliophile comme son père, il y réunit l'admirable collection des manuscrits qui devinrent plus tard la propriété de Louis XII et qui forment actuellement un des fonds les plus importants de la Bibliothèque nationale à Paris. L'hôtel fut recueilli en héritage par Louis, le fils du gouverneur de la Picardie, et passa plus tard dans le domaine du Roi. C'est là que fut célébré en 1514 le mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre. En 1531 Éléonore d'Autriche y descendit lors de son entrée à Abbeville et François I y fit plusieurs séjours.

En 1583 le siège du présidial, qui avait été établi à Abbeville et réuni à la sénéchaussée du Ponthieu, fut transféré à l'hôtel de Gruuthuuse. La sénéchaussée y fut installée en 1614, ainsi que la maîtrise des eaux et des forêts, la juridiction du grenier à sel, le District et l'amirauté. Les appartements qui étaient au-dessus et au-dessous des lieux destinés à la justice furent vendus au profit du Roi en 1713 et furent acquis par les officiers du Présidial d'Abbeville.

L'hôtel de Gruuthuuse devint la proie des flammes dans la nuit du 4 janvier 1795. Il renfermait une grande quantité de livres, de meubles, de tableaux précieux provenant d'églises et de châteaux. Une splendide collection d'archives, qui concernait l'histoire de cet hôtel et de la ville et du présidial fut anéantie dans ce désastre.

Cette étude est suivie du texte de plusieurs documents intéressants, ayant rapport à la vente des bâtiments, aux officiers du Présidial.

Bon A. van Zuylen van Nyevelt.

271 **L. Levillain.** *Le baptême de Clovis*. BÉC. 1906, t. LXVII, p. 472-489. (RQH. 1907, t. LXXXI, p. 613 = A. Isnard.)

Contrairement à la thèse de M. Krusch, M. Levillain admet en substance l'opinion de M. Kurth. Le récit de Grégoire de Tours (*Histor. Francorum* II, 29-31) lui parait pouvoir être conservé, au moins dans ses faits essentiels, et être mis d'accord aussi avec les données des lettres de Saint Avit et Saint Nizier.

272 **J. Roegiers.** *Où fut tué Guillaume de Normandie?* — AnAA. 1905-1906, t. II, p. 64-73.

S'appuyant sur une inscription trouvée en 1808, mais dont il ne reste plus qu'un dessin, M. Roegiers s'efforce de prouver que Guillaume Cliton, blessé au siège d'Alost, en 1128, mourut peu de jours après, aux environs de cette ville. Nous ne pouvons, d'après le fac-similé qu'il donne de cette épitaphe, nous rallier à son opinion qui conclut à une inscription datant du XIIe siècle.

P. v. d. W.

273 **K. Schmid.** *Jean de Montreuil als Kirchenpolitiker, Staatsmann und Humanist*. (Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht der Oberrealschule zu Freiburg im Breisgau für das Schuljahr 1903-04.) Freiburg-i.-Br., Mehlhase, 1904, in-4, 39 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 108-109 = U. Berlière.)

Jean fut prévôt de Lille (1391-1418), et secrétaire du duc de Bourgogne.

274 **Alphonse Roersch.** *Les aventures d'un gentilhomme flamand*. — RG. 1907, 43e année. I, p. 686-695. (A suivre.)

Étude très attachante sur Messire François de Maulde, philologue de valeur et voyageur intrépide, originaire d'Oudenbourg (1556).

Il a consigné le récit de ses pérégrinations et l'emploi de son temps, avec l'indication des recettes et des dépenses, dans un petit cahier, entièrement de son écriture, que conserve actuellement la Bibliothèque royale de Munich. Ces notes n'étaient évidemment pas destinées à la publicité et n'en sont que plus intéressantes.

Elles ont permis à M. Roersch de peindre l'auteur sur le vif et d'apporter une contribution nouvelle, particulièrement précieuse, à l'histoire de notre XVIe siècle, où Bruges était « l'Athènes de la Belgique », si riche en humanistes. J. Vermaut.

275 **De Bavay.** *Guillaume De Brouwer et son livre de bord*. — AnAB 1906, t. XX, p. 331-343.

Relation d'après son livre de bord, d'un voyage fait en Chine en 1737, par Guillaume De Brouwer, Ostendais de naissance, et capitaine commandant le Schlesvicq, navire appartenant à la Compagnie Royale Danoise Asiatique. P. v. d. W.

2. HISTOIRE SPECIALE.

B. Histoire économique et sociale.

276 **F. Keutgen.** *Hansische Handelsgesellschaften vornehmlich des 14 Jahrhunderts.* — VFSW. 1906, t. IV, p. 567-632. (Suite et fin.)

277 [LVI, 89] **C. Te Lintum.** *De « Merchant Adventures » in de Nederlanden* (Tijdschr. v. geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 39-42 = Jo M. Proot.)

Eerste groote handelsbond van kooplui (niet van steden als de Hanze). Ze kregen hun eersten vrijbrief van Hendrik IV van Engeland in 1404, braken alhier binnen met een « subsidiary court » te Middelburg in 1582, huisvestten bezonderlijk nadien te Rotterdam in 1635, en te Dordrecht na 1651. Ze bezweken binnen de XVIIe eeuw, door het altijd verder en nieuwer waarworden van 't beginsel waartoe ze den overgang uitgemaakt en dat ze als leuze aangenomen hadden, t. w. « That whitch is his give unto everie man ». L. De Wolf.

278 [LVI, 440]. **G. Bigwood.** *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle.* (Tijdschr. voor geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 62-63 = Jo M. Proot ; GOGBull. 1906, t. XIV, p. 258-259 = V. Fris.)

279 [LV, 461; LVI, 91]. **H. Pirenne.** *Une crise industrielle au XVIe siècle.* (Tijdschr. voor geschiedenis, land- en volkenkunde, Groningen, 1907, bkd. XXII, bl. 38-39 = Jo M. Proot.)

280 **Fabien Thibault.** — *L'impôt direct et la propriété foncière dans les royaumes Francs.* — NRHD. 1907, t. XXXI, p. 49 ss.

281 **G. Bigwood.** *Les origines de la dette belge. Étude d'histoire financière.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 5-46.

282 **G. Bigwood.** *Les emprunts à lots aux Pays-Bas autrichiens.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 439-455. (ABelges. 1907, t. IX, p. 72-74 = H. Van Houtte.)

L'origine de la dette publique belge remonte au régime autrichien. Engagé souvent dans de nombreuses guerres, le gouvernement autrichien, ne pouvait contrebalancer ses dépenses avec les subsides consentis par les États ; il était donc obligé de recourir à l'emprunt.

A quelles conditions, à quel taux pouvait-il emprunter ? M. Bigwood, se basant exclusivement sur des sources d'archives, s'efforce d'élucider cette question.

Le gouvernement autrichien, faisait en général appel au crédit par l'intermédiaire des banques Nettines de Bruxelles, Cogels d'Anvers, Osy de Rotterdam ; celles-ci touchaient en général pour commission 1. p. c. sur la levée, 1/2 p. c. sur les capitaux remboursés et 1. p. c. sur les intérêts payés. Le montant des

emprunts variait entre 200.000 florins de change, soit 224.000 florins courants et 4.000.000 florins de change, soit 4.666.666-13-4 florins courants ou de Brabant.

L'emprunt était en général à court terme, il devait être remboursé dans un laps de temps, variant entre cinq et vingt ans. Ordinairement le gouvernement donnait en gage à ses créanciers une source déterminée du revenu ; par exemple les souscripteurs à l'emprunt de 2.800.000 florins de Brabant, émis le 16 mai 1754, reçoivent en gage, pour vingt ans, les produits des comptoirs de Flandre. Le taux de l'emprunt variait de 4 °/₀ à 5 °/₀.

Plusieurs fois, le gouvernement émit des emprunts à lots; ceux-ci rapportaient 4 °/₀ ; certains numéros étaient remboursables avec des primes variant de 300 à 25.000 florins.

P. v. D. W.

283 **Jan Bernolet.** *Over het ontstaan van 't Ambacht der bakkers te Brugge.* — B. 1907, bkd. XVIII, bl. 115-120.

Schrijver onderzoekt een stuk dat dit ontstaan verhaalt en bewijst gemakkelijk dat dit stuk vooreerst niet echt is, en zelfs dat de feiten die erin aangehaald zijn ten deele valsch zijn. Hij meent dat het een afschrift is uit eene kronijke. M. V.

284 **R. Vermaut.** *La broderie sur linge et l'industrie du col, du corset, de la cravate et de la chemise.* (Collection „Les industries à domicile en Belgique „ publié par l'Office du Travail.) Bruxelles, Lebègue, 1907, 292 p.

La broderie sur linge a deux centres importants en Flandre occidentale: Sweveghem et Moorseele. M. Vermaut, dans cette monographie des plus documentée, fait connaître l'histoire de l'introduction et du développement de cette industrie artistique, qui concurremment avec celle de la dentelle, retient les femmes au foyer domestique. Le milieu démographique, les conditions de travail, le salaire, sont étudiés par l'auteur. Le chanoine Callewaert a déjà signalé aux lecteurs des Annales (t. LV, p. 87) l'existence et les débuts de cette industrie d'art. P. v. D. W.

285 **J. Roelants.** *Een kijkje over België's 75 jarige Onafhankelijkheid.* Turnhout, Splichal, 1905, in-8, 64 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 98 = H. Van Houtte.)

Pas d'histoire en cause. Question d'œuvres sociales.

286 **E. Vliebergh.** *Le développement agricole de la Belgique depuis 1830.* Liège, Desoer, 1906, in-8, 36 p.

287 **M. Lair.** *Les ouvriers étrangers dans l'agriculture française.* — Revue économique internationale, 1907, 4ᵉ année, I, p. 527-570.

Les flamands occupent une place prépondérante parmi les ouvriers qui vont chaque année faire la moisson en France. M. Lair étudie les origines et les causes du développement de cette émigration ; celle-ci remonte déjà aux années 1820, et prend,

à partir de la guerre de 1870, une grande extension. De nos jours, plus de 50,000 ouvriers agricoles, dont 12,000 de notre Flandre, quittent la Belgique de mai à octobre, pour prêter à l'agriculture française le secours de leurs bras. L'auteur fait connaître les travaux, la façon de vivre et le salaire de ces ouvriers.

P. v. D. W.

288 **Th. Sevens.** *De Berg van Bermhertigheid te Kortrijk.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 203-220.

Verhaalt hoe te Kortrijk een lombard bestond in 1362; hoe later, in 1628 een Berg gesticht werd door Wenzel Cobergher, algemeen beheerder van de vereenigde Bergen van 't land; hoe de Berg ingericht en bestuurd werd.

Als bijlage: de levensgeschiedenis van Wenzel Cobergher, (1557?-1634) schilder, bouwmeester, schrijver en staathuishoudkundige, geboren te Antwerpen. E. V. C.

289 **R. Fruin.** *Eene herinnering aan Barrabas.* — Verslagen en mededeelingen van de Vereeniging tot uitgave van de bronnen van het oude vaderlandsche recht, 1906, t. V, p. 214-216.

Sur la coutume de relâcher un prisonnier le Vendredi-Saint à Middelbourg, pendant la 1re moitié du XVe siècle.

290 [LV, 464] **Fl. E. J. M. Baudet.** *De maaltijd en de keuken in de middeleeuwen.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere.)

291 **E. Picard.** *L'écurie de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après des documents inédits.* Paris, Champion, 1906, in-8, 139 p. Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 4e sér., t. X. (ABelges. 1907, t. IX, p. 101 = G. Doutrepont.)

292 **V. Fris.** *Het Groot-Vastenavondfeest te Geeraardsbergen.* — VK. 1906, bkd. XVIII, bl. 136-150.

Op Groot-Vastenavond biedt men aan deken, burgemeester en raadsleden van Geeraardsbergen een eeredrank aan op den « Ouden berg », dicht bij de stad gelegen. In den ouden beker wordt bij iedere aanbieding een beekvischje geworpen, dat men met den eerewijn moet inzwelgen.

Op den berg staan ook korven met lekkergoed, dat onder de krioelende menigte uitgedeeld wordt. 's Avonds steekt men een vreugdevuur aan, genaamd « Tonnekenbrand » De Stadsrekeningen van 1398 spreken reeds over dit feest.

Schrijver verklaart het eerste deel van die eigenaardige plechtigheid als een verkerstening van een heidensch gebruik van bronnenvereering. De « Tonnekenbrand » zou eene herinnering zijn aan de eeuwenoude gewoonte, feestvuren aan te steken, om de aankomst van 't nieuw jaargetijde te vieren.

In *Volkskunde*, bl. 236, ziet Dr. Höfler in dit gebruik — een levend vischje in te zwelgen — een overlevering van

« bacchanaalsche Omophagie » d. i. het eten van lillend *rauw vleesch*, bij de Bacchusfeesten gebruikelijk, en door 't kristendom veranderd in 't opeten van levende visschen (vastenvisch) of van een levend visschenhert. L. Ghys.

C. Histoire des lettres et des sciences.

293 [LVII, 108]. **A. Bayot.** *Fragments de manuscrits trouvés aux archives générales du royaume.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 59 = E. Fairon.)

294 **H. Bouwman.** *Verklarende en tekstcritische aanteekeningen op Maerlants « Historie van den Grale » en « Merlyns boeck ».* Groningue, M. de Waal, 1905, in-8, VIII-212 p. (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere.)

295 **J. D. Rutgers van der Loeff.** *Een merkwaardig boekje der stads-bibliotheek van Haarlem.* — TBB. 1906, t. IV, p. 279-280. (ABelges. 1907, t. IX, p. 61 = L. Goffin.)

Livre imprimé à Gand en 1565 et intitulé: « liedekinswijs in dichte ghestelt op de voysen en mate van Clement Marot Psalmen, door L[ucas] D[e] H[eere]. »

296 **Dr. J. A. Worp.** *Geschiedenis van het drama en van het tooneel in Nederland. Eerste Deel.* Groningen, Wolters, 416 p. (RBHBull. 1907, t. X, p. 81 = O. Van Hauwaert.)

297 **Geschiedkundige** *beschrijvinge der Bogaerde School*, door Petrus van Lede, voorheen bijgevoegde ontvanger der burgerlijke godshuizen (Oegst 1805), vertaald door L. Demonie. Brugge, Verbeke-Loys, 1907, in-8, 48 p. (RPE. 1906-1907, t. XI, p. 99*-100*.)

Dit boekje bevat :

1° De geschiedkundige beschrijving van de Bogaerde school van hare stichting af (1518) tot op het laatste van de achttiende eeuw, geschreven door Petrus van Lede. Jammer dat de vertaler den tekst niet opgehelderd heeft door aanteekeningen en terechtwijzigingen aan meer moderne geschiedvorschers ontleend, voornamelijk aan het werk van M. L. Gilliodts-van Severen, *Inventaire diplomatique des archives de l'école Bogaerde.*

2° De voortzetting van die geschiedkundige schets van 1797 tot 1883, door den E. H. Demonie opgesteld. waar te minsten de bijzonderste gebeurtenissen van dit tijdvak aangehaald worden. Wij verhopen dat E. H. Demonie verdere opzoekingen zal doen om eensdaags eene volledige, meer wetenschappelijke geschiedenis van de oude Bogaerde school te laten verschijnen. A. D. M.

298 **A. Vermeylen.** *Les lettres néerlandaises en Belgique depuis 1830.* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8°, 38 p.

Élégante plaquette, d'une belle tenue littéraire. En quelques pages, concises et fortes, M. Vermeylen, professeur à l'Université de Bruxelles, a su retracer l'effort intense des auteurs belges d'expression flamande depuis l'indépendance nationale. Une place d'honneur est réservée à l'immortel poète Guido Gezelle. La West-Flandre est encore représentée par Hugo Verriest, Albr. Rodenbach, Eug. Van Oye et — last not least — le vigoureux Styn Streuvels, qu'on traduit et qu'on lit à l'étranger. J. V.

299 **Dr R. Jacobsen.** *Carel van Mander, Dichter en Prozaschrijver (1548-1606).* Rotterdam, Brusse, 1907, Fl. 3,90.

Van Mander is te Meulebeke geboren en staat bekend als schilder en schrijver.

Hier wordt hij beschouwd als « dichter en prozaschrijver ». De plaats wordt vastgesteld, die hem in de geschiedenis onzer letterkunde toekomt — en die plaats staat hoog. « Met en naast Jonker Jan van der Noot moet zijn naam genoemd worden : beiden zijn zij de belangwekkende figuren van de Vlaamsche Vroeg-Renaissance... Het vertalen en populariseeren van klassieke literatuur is zijn bijzondere verdienste... naast Coornhert en Marnix moet ook van Mander vermeld worden als schrijver van levendig en schilderachtig Renaissance-proza ».

Frisch en fijn komt ons het literair gevoel van Dr Jacobsen voor. Zijn boek verdient aandachtig gelezen te worden.

J. V.

300 **Paul Bergmans.** *Un poète latin Gantois du XVIIIe siècle. Olivier de Reylof.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 43-56. (ABelges. 1907, t. IX, p. 136-137 = H. Coppieters Stochove.)

Notes complémentaires à la notice publiée par M. P. B. dans la *Biographie nationale*. Né à Amsterdam en 1684, Olivier de Reylof se fixa à Gand où il mourut en 1742. Il fut crée baron en 1712 et trésorier de la ville en 1731. Alipe Reylof, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, qui donna des cours de théologie à Bruges et à Louvain, était son grand-oncle paternel. E. V. C.

301 **Ch. Caeymaex.** *Le Dr De Gryse, curé-doyen de Courtrai, notice bio-bibliographique.* — RBB. 1906, t. XVIII, p LXXXI-LXXXVI.

302 **Ch. Caeymaex.** *Hugo Verriest, membre de l'Académie royale flamande, notice bio-bibliographique.* — RBB. 1907, t. XIX, p. I-VII.

Deux lettrés de Flandre : le doyen Ed. Degryse, pensée vaillante et supérieure, largement ouverte à toutes les manifestations intellectuelles ; le curé H. Verriest, si noblement épris d'idéal pour le relèvement du peuple flamand et de sa langue.

Dans ces notices on étudie particulièrement l'activité littéraire des deux écrivains. J. V.

D. Histoire de l'art.

303 **E. W. Moes.** *Handzeichnungen (alter Meister) der holländischen und vlämischen Schule im Königl. Kupferstichkabinet zu Amsterdam.* Fcsm. — Reproduktion in Farben von Emrik et Binger in Haarlem. Fasc. 8-10. Leipzig. K.W. Hiersemann, 1907, 30 et III p. Le fasc. M. 34.

304 **Wilhelm Spemann.** *Kunstlexikon. Ein Handbuch für Künstler und Kunstfreunde. Berlin & Stuttgart, Verlag von W. Spemann. 1905*, in-8, 1054 p. M. 12,50. (OK. 1907, t. VI. 1, p. 199-200 = B.)

305 **L. Cloquet.** *Guide de Tournai et du Tournaisis.* Desclée, De Brouwer et Cie, 1906, in-12, VIII-498 p. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 301-202 = L. Verriest.)

Édition nouvelle, malheureusement non revisée, d'un *Guide* qui servira aussi bien de Vade-mecum aux archéologues en excursion scientifique que de Bædeker aux touristes qui veulent « faire » Tournai et ses environs. A toutes les pages se révèlent les solides connaissances de l'auteur, dont tout le monde connait l'ample érudition et la haute compétence. Bien qu'elles ne soient pas mises au point d'après les dernières recherches et les plus récentes publications, ses notices sur les arts et les lettres, l'industrie et le commerce, ses notes archéologiques sur les divers monuments et les œuvres d'art de Tournai offrent beaucoup d'intérêt même pour l'histoire et l'archéologie de la Flandre. Impossible p. ex. de faire l'histoire archéologique de Notre-Dame à Bruges ou de Saint-Martin à Ypres, où l'influence de l'architecture Tournaisienne est manifeste, sans comparer ces édifices avec les monuments contemporains de la ville aux cinq clochers. C. C.

306 **H. Hymans.** *Gand et Tournai.* (Collection « *Les villes d'art célèbres* ».) Nouv. édit. Paris, Laurens, 1906, in-8, 176 p. et fig.

307 **[J. Masson.]** *Ville de Tourcoing. Exposition d'art ancien 1906. Catalogue officiel.* Lille, Danel, 78 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 106 = E. Matthieu.)

308 **Robert Hénard.** *L'art flamand à la collection Dutuit.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 115-121 (fin).

La gravure flamande est très bien représentée dans cette collection. Lucas de Leyde y est presque au complet, elle renferme encore de nombreuses estampes des frères Wierix, l'œuvre de Rubens, gravée par Galle et ses élèves, et celle de Van Dyck, gravée par lui-même. Voir AnÉm. [LVI, 487; LVII, 135].

P. v. D. W.

309 [LV, 320, 476]. **P. H. Van Moerkerken, Jr.** *De satire in de nederlandsche kunst der middeleeuwen.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 s. = C. Lecoutere; AnÉm. 1906, t. LVI, p. 305-309 = C. Gezelle.)

310 **L. Maeterlinck.** *L'art et les rhétoriciens flamands.* — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire. (Paris), 1906, p. 293-296. (ABAnBull. 1906, p. 287 = F. Donnet.)

M. M. développe la thèse que si les peintres souvent illettrés du moyen âge se sont inspirés des mystères pour en tirer le sujet de leurs compositions, on peut d'autre part affirmer en certains cas une influence réciproque des œuvres picturales sur les mystères. V. le numéro 332.

311 [LVII, 119]. **J. Helbig.** *Le baron Bethune.* (Boekenschouw, 1907, t. II, p. 97-100 = C. Gezelle; Zeitschrift für christliche Kunst, 1906, t. XIX, c. 349-350 = Schnütgen; MABull. 1907, t. VI, p. 305-319.)

312 **L. Cloquet.** *Lexique des termes architectoniques.* Bruges, Soc. St-Augustin, 1905, in-18, 166 p.

Ce vocabulaire, qui n'a pas la prétention d'être un dictionnaire complet, ne donne que les termes usités dans le langage de la construction pratique. Mais, fruit d'études assidues, cette œuvre sortie de la plume d'un maître autorisé, a de la valeur autant par la multiplicité des termes qu'il fait connaître que par la concision et la netteté des notions qu'il donne. C. C.

313 **L. Cloquet.** *L'art monumental. Style latin* (collection *Tracts artistiques* n° IV). Bruges-Lille., Soc. St-Augustin, 1906, grand in-8, 104 p. 97 gravures. F. 1,50.

Étudie l'origine, le plan, l'orientation, la construction et la décoration de la basilique latine en Italie et décrit les principales basiliques chrétiennes de Rome. Ensuite poursuit l'évolution de la forme basilicale en Gaule jusqu'à l'époque carlovingienne. C. C.

314 **A. Mulder.** *L'Art flamand en Zélande.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 126-135.

Histoire et description des principaux monuments existant en Zélande : citons l'Hôtel de Ville de Middelbourg, et les églises d'Hulst et de Veere, œuvre des frères Keldermans.

P. v. D. W.

315 **C. A. Vlaanderen** en **L. G. Goudman.** *Stedenschoon in België.* — Het huis oud en nieuw, Amsterdam, 1906, t. IV, p. 193-212.

Reproductions, avec commentaire, d'une vingtaine de dessins pittoresques, pris par les auteurs lors d'une tournée à Bruges, Anvers et Dinant. G. C.

316 [LVII, 133] **Fierens-Gevaert.** *La peinture ancienne à l'exposition de Liège, 1905.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

317 **F. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 139-152 (suite).

M. Durand-Gréville continue l'analyse et la critique des primitifs flamands exposés à Londres. Il soutient l'opinion que Memling

avait un atelier et que, dans plusieurs des tableaux qui lui sont attribués, des parties importantes seraient du pinceau de son élève préféré. L'auteur croit pouvoir relever sa facture, dans des parties importantes du diptyque de la Vierge-Nieuwenhove, conservé à l'hôpital Saint-Jean à Bruges. La critique de M. Durand-Gréville est intéressante, éclairée, mais n'est elle pas trop subjective? V. AnÉm. [LVII, 184]. P. v. d. W.

318 [LVI, 475] **P. Durrieu.** *Jacques Coene, peintre de Bruges, établi à Paris, sous le règne de Charles VI (1398-1404).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 54-55 = J. Cuvelier.)

319 **H. S.** *Les frères Van Eyck.* — L'ancien pays de Looz, 1906, t. IX, p. 30-31. (ABelges. 1907, t. IX. p. 86-87 = G. Simenon.)

Le refrain de l'origine Limbourgeoise des Van Eyck.

320 [LVI, 471; LVII, 141] **E. Durand-Gréville.** *Hubert Van Eyck, son œuvre et son influence.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 = J. Cuvelier.)

321 **F. Schmidt-Degener.** *De « Zeven Deugden » van Johannes Van Eyck in het nederlandsch Museum te Amsterdam.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 18-32, 70-82.

Discussion savante, étayée sur des preuves fort plausibles, en faveur de l'attribution originale à Van Eyck des fameuses statuettes bourguignonnes en laiton, qui font l'ornement du musée d'Amsterdam. G. Caullet.

322 **M. Houtart.** *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle.* — RT. 1907, t. III, p. 32-36; 45-49 (fin).

II. Son origine, sa famille et son éducation; détails importants sur Henri Lequien, Robert Campin, Roger de la Pasture, Jean Van Eyck. III. La carrière de Jacques Daret à Tournai, à Arras où il se spécialisa dans la composition des cartons de tapisseries, à Bruges où en juillet 1468 il déploya une extraordinaire activité pour les fêtes du mariage de Charles le Téméraire.

Nous signalons avec plaisir cette belle étude de M. Houtart. Elle prouve combien les archives de nos villes contiennent de précieux renseignements pour l'histoire de la peinture. V. AnÉm. [LVII, 142]. A. D. M.

323 [LV, 484] **E. V. Bodenhausen.** *Gerard David und seine Schule.* (OK. 1907, t. VI, I, p. 198-199.)

324 **A. J. Wauters.** *De oude en de jonge Joost Van Cleef.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 59-69.

Récapitulation de la majorité des faits acquis sur la vie et l'œuvre des deux maîtres. G. C.

325 **D^r von Frimmel.** *Ein Exemplar der Brueghelschen Komposition: Besuch auf dem Pachthofe.* — BGem. 1906-1907, t. III, p. 129.

Les *Blätter für Gemäldekunde* apportèrent déjà mainte contribution importante à l'histoire de nos Brueghel. Cette dernière étude,

en décrivant le tableau de la collection Figdor à Vienne, ajoute une intéressante unité aux sujets semblables des musées de Vienne et d'Anvers. L'auteur examine à qui des trois Brueghel il convient de les attribuer. G. C.

326 **Dr von Frimmel.** *Wiedergefundene Bilder aus berühmten alten-Sammlungen. 6. Ein Roelandt Saverij aus der Galerie Fesch.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 69-71.

Une bonne reproduction accompagne l'étude. Un second tableau du célèbre peintre courtraisien se trouve reproduit à la page 197 du même tome; c'est un paysage animé provenant de la vente Dr Aloïs Spitzer et passé de là dans la collection Matsvanszky à Vienne. G. C.

327 **N. Beets.** *Dirick Jacobsz. Vellert, schilder van Antwerpen.* — OK. 1907, t. VI, I, p. 109-122.

Suite de l'étude commencée dans le numéro de décembre 1906 et que les Anglais et Allemands qualifieraient d'« exhaustive » et d'« erschöpfend ». Maître Vellaert a été identifié par G. Glück avec le peintre désigné jusqu'alors sous le nom de Dirk Van Star. Ce précieux travail est à annoter par ceux qui s'intéressent à l'art ornemental du XVIe siècle et aux destinées de nos anciennes écoles de peinture et de gravure, après le triomphe d'Anvers sur Bruges. Aussi bien, l'antithèse entre Lancelot Blondeel, par exemple, et Dirick Vellert en ressort de façon particulièrement nette. G. C.

328 **Dr von Frimmel.** *Zum Altarwerk des Jan Scoorel in Obervellach.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 167 ss.

329 **Dr von Frimmel.** *Die niederländischen Abendmahlsbilder mit den Medaillons im Mittelgrunde.* — BGem. 1905-1906, t. II, p. 190-194.

Les visiteurs des musées de Bruxelles et de Liège se rappellent ces œuvres énigmatiques d'environ 1550, sur l'attribution desquelles l'accord est loin d'être fait. La difficulté que M. v. Frimmel qualifie justement de « Wespennest » (guêpier) se corse à raison des nombreuses répliques connues. Jusqu'ici on a prononcé les noms de Lambert Lombard et de Pieter Coecke; le Dr von Frimmel soumet en plus à l'appréciation des critiques le nom de Vincent Sellaer. G. C.

330 **Dr von Frimmel.** *Zur Farbendrucktafel nach dem Altitalienischen Bilde der Sammlung Figdor.* — BGem 1906-1907, t. III, p. 64-65.

Signalons cette notice, eu égard surtout à la haute ancienneté de cette œuvre exécutée circa 1400, à la *tempera* et dont l'étude comparative avec les œuvres contemporaines de nos primitifs donnerait des résultats fort instructifs.

331 **L. Maeterlinck.** *Un « petit maître » flamand inconnu du XVe siècle.* — AAF. 1906 t. II, p. 48-52. (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 = J. Cuvelier.)

Le « Songe du grand échanson » qui figura à l' « exposition des primitifs français ».

332 **L. Maeterlinck.** *A propos de quelques tableaux curieux des XVe et XVIe siècles au Musée de Gand.* — GOGBull. 1906, t. XIV, p. 340-356.

1° Un triptyque attribué à un maître flamand inconnu de la seconde moitié du XVe siècle. La date de son exécution peut se fixer vers 1475. Peut-être y aurait-il lieu d'y reconnaître une influence française. Sur le panneau du milieu est figurée la *Nativité*, sur le volet de droite les *Trois Mages*, sur le volet de gauche la *Circoncision*. Les revers mettent en scène des sujets moins fréquents : une *Messe miraculeuse de Saint-Grégoire* et une *Transfiguration du Christ*.

2° Un triptyque, dont le panneau central représente *le Christ prêchant les Huit Béatitudes*. Deux des béatitudes, les 4e et 5e, se trouvent sur le même panneau dans le bas ; les trois premières béatitudes se trouvent sur le volet gauche, les trois dernières sur le volet droit. M. M. croit pouvoir restituer ce triptyque à Karel Van Mander, élève de Lucas de Heere, qu'il identifie avec le peintre des demi-figures de femmes. L'auteur du *genre satyrique dans la peinture flamande*, tâche de prouver que ces deux triptyques ont été exécutés sous l'influence des mystères et des moralités du moyen-âge.

La communication de M. M. provoqua une discussion, au cours de laquelle M. Hulin contesta et la prétendue rareté des peintures représentant la Transfiguration, et l'attribution des *Huit Béatitudes* à Van Mander, et l'identification du Maître des demi-figures de femmes avec Lucas de Heere. Enfin, il est d'avis que l'influence de la peinture sur le théâtre est incontestable. Quant à l'influence du théâtre sur la peinture, il faut des arguments pertinents, tirés soit de la nature de la représentation, soit de la priorité chronologique. E. V. C.

333 **C. Tulpinck.** *Un triptyque du XVIe siècle.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 136-138.

Description et analyse d'un triptyque du XVIe, d'un maître inconnu, représentant la Crucifixion, et faisant partie de la galerie de M. Benziger à Soleure. P. V. D. W.

334 **C. Ricci.** *Les Méduses de Léonard de Vinci et la Méduse des Offices.* — AAF. 1906, t. II, p. 97-100. (ABelges. 1907, t. IX, p. 56 = J. Cuvelier.)

La Méduse des Offices serait d'un peintre flamand.

335 **Dr von Frimmel.** *Zur Bildnisskunde I. Ein Porträt des Kaisers Maximilian des Ersten.* — BGem. 1904-1905, t. I, p. 166-167.

Il s'agit d'une copie d'après un original de Lucas van Leyde (n° 659 du Musée de Vienne ?) qui fut gravé par J. Suijderhoef.

Cette copie fait partie de la collection Figdor et pourrait émaner, selon l'auteur, du peintre Jan van Hemessen. — Rappelons ici, pour compléter l'iconographie de l'archiduc Maximilien: le n° 620 de Bruxelles, attribué par M. A. J. Wauters à Gérard Horenbout, ainsi que le n° 121 de l'Exposition des Primitifs français en 1904. G. C.

336 **J. Van den Gheyn,** S. J. *Notes sur quelques manuscrits à miniatures de l'école flamande conservés dans les bibliothèques d'Espagne* — AnABAn. 1907, t. LVIII, p. 305-330.

Article où abondent les observations critiques, les rapprochements judicieux, les renseignements intéressants sur nombre de manuscrits enluminés d'origine flamande. Nous ne pouvons donner qu'une sèche énumération des œuvres examinées par le savant conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bruxelles.

A l'Escurial: le n° 157, missel d'Isabelle de Portugal, femme de Charles-Quint, œuvre flamande de la fin du XVe siècle magnifiquement reliée, et exécutée par Vrelant ou par un de ses élèves; le bréviaire coté H. IIII, 1, sæc. XVL, *in.*; le ms. III, e. 6 *Officium Salomonis*, curieuse adaptation de l'office canonial à la navigation, œuvre élégamment reliée et richement enluminée, offerte par Robert de Keyzer à Charles-Quint, lors de sa visite à Gand en 1520; l'apocalypse figurée provenant de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, du XVe siècle. Deux artistes semblent avoir exécuté les miniatures de cette œuvre: l'un appartiendrait à l'école flamande primitive du premier tiers du XVe siècle, l'autre se rattacherait à l'atelier de Jean Foucquet. Le R. P. Van den Gheyn signale dans la même bibliothèque, à côté d'autres œuvres hispano-flamandes, un splendide triptyque sur parchemin qui serait très vraisemblablement l'œuvre de Gérard Horebout.

A la bibliothèque de Madrid: un livre d'heures coté C. 133. Res. 6ª-9, manuscrit nettement flamand et qui relève de Guillaume Vrelant ou de son école; ms. E. XIV. Tresoro, 8°, 15, 31-63 relève de Simon Benning ou de son atelier; deux volumes provenant de la librairie de Charles de Croy: le premier est une œuvre franco-flamande de la seconde moitié du XVe siècle, le second a été exécuté en 1462 par David Aubert; deux livres d'heures du XVe et du XVIe siècle.

Au Musée archéologique de Madrid: parmi les collections du comte de Valencia se trouve une miniature isolée, représentant le triomphe de l'Agneau, qui offre de curieuses ressemblances avec le fameux polyptique des Van Eyck. L'auteur estime, contrairement à l'opinion du comte Durrieu, que cette miniature a été exécutée sous l'inspiration immédiate du rétable des Van Eyck, au commencement du XVIe siècle.

A la bibliothèque particulière du roi d'Espagne se trouve le plus beau spécimen de l'art flamand, connu sous le nom de *Livre*

d'heures de la reine d'Aragon, Jeanne Henriquez : reliure somptueuse du XVIe siècle. Nombreuses et magnifiques enluminures où l'on reconnaît la main de deux artistes flamands, le premier nettement flamand est Vrelant lui-même, ou un élève de son atelier. La même bibliothèque possède un autre livre d'heures se rattachant à l'école de Simon Benning.

Le R. P. Van den Gheyn n'a pu voir à la *bibliothèque de l'Université centrale à Madrid*, le livre d'heures du célèbre chancelier de Philippe le Bon, Nicolas Rollin, qui d'après M. Durrieu serait l'œuvre d'Alexandre Benning.

L'auteur signale, dans les bibliothèques de Tolède, de Séville ainsi que parmi les gigantesques Antiphonaires des cathédrales d'Espagne, plusieurs volumes où se révèlent des influences flamandes. D'autres manuscrits avec enluminures, italiens, allemands, français se trouvent dans les bibliothèques de Grenade et de Valence. Dans le premier des trois volumes de la traduction italienne de Tite-Live, appartenant à la bibliothèque de cette dernière ville, l'auteur fait remarquer un portrait de Charles le Téméraire du XVe siècle. A. D. M.

337 [LVII, 160] **A. Thiéry**. *Les tapisseries classiques à l'Exposition de l'Art ancien Bruxellois, 1905*. (ABelges. 1907, t. IX, p. 55 et 56 = J. Cuvelier.)

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

338 **Fr. Bliemetzrieder**. *Flandern und das grosse abendländische Schisma*. — Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und den Cistercienserorden, 1906, t. XXVII, p. 625-633.

Critique de la relation d'un abbé de St-Vannes.

339 **J. Laenen**. *Jean Ysewyn, évêque de Tripoli et administrateur apostolique du diocèse de Cambrai. — Un épisode du grand schisme d'Occident à Malines*. — CAMBull. 1906, t. XVI, p. 323-345.

Le grand schisme d'Occident troubla profondément le diocèse de Cambrai ; Urbanistes et Clémentistes s'y disputaient la suprématie. Lors de l'élection de Pierre de Alliaco ou d'Ailly, comme évêque de Cambrai, celui-ci se mit sous l'obédience du pape d'Avignon. Le pape de Rome, Boniface IX, désigna comme administrateur apostolique du même diocèse, l'évêque élu de Liége, Jean de Bavière ; celui-ci à son tour, nomma Jean Ysewyn, vicaire général et official pour le diocèse de Cambrai. Le 9 juin 1400, Boniface IX nomma Ysewyn, évêque de Tripoli et administrateur du diocèse de Cambrai.

Ysewyn abandonna dans la suite le parti de Jean de Bavière, et embrassa la cause de Thierry de Perwez, chef du parti des haidroits, que des chanoines du chapitre venaient d'élire évêque de Liége. Les deux partis recoururent aux armes; Ysewyn fait prisonnier à la bataille d'Othée le 23 septembre 1408, fut précipité dans la Meuse, par ordre de Jean de Bavière.

M. Laenen complète et rectifie, en plusieurs points, les opinions émises sur ce personnage par Dom Berlière, dans son étude sur les « *Évêques auxiliaires de Cambrai au XIVe et XVe siècles* ». V. AnÉm. [LV, 122]. P. v. D. W.

340 **D. Jacobs**. *Het Wonderjaar te Gent (Juni 1566 — April 1567)*. Amsterdam, 1906, 86 bl. Overdruk uit Tijdspiegel. (ABelges. 1907, t. IX, p. 102-106 = V. Fris.)

D. Jacobs is overleden. J. Pee is de uitgever van dit zijn overgebleven werk. Daarin spraak over het « Wonderjaar » (zegde H. Conscience) der gentsche beeldstormerij : het prediken te lande, de storming zelf, de erkenning der nieuwe kerk, en 't bedwingen van dezer woeling.

Nooit is een oprechte laatste hand aan 't werk van D. Jacobs toegebracht geweest. De beoordeeling van Heer Fris kan het helpen volledigen.

341 **Harrau**. *Le monastère de Watten sous le vocable de Sainte Marie ou Notre-Dame de Watten*. — UFBull. 1906, t. IX, p. 415-455.

Les pages consacrées par M. l'abbé Harrau à l'histoire de l'ancien monastère de la Flandre française fournissent sur les origines, les biens, les vicissitudes, les prévôts (1072-1577) de cette institution, d'intéressants renseignements, puisés pour la plupart dans une chronique inédite de la bibliothèque de Valenciennes. Nous regrettons cependant de devoir faire remarquer que cet essai est déparé par de nombreux défauts de méthode et de critique.

Plusieurs églises et chapelles de secours de notre Flandre étaient à la collation du prévôt de Watten : Locre, Polinchove, Oost-Vleteren et West-Vleteren. A. D. M.

342 **G. C. A. Juten**. *Het Klooster der Guilelmieten te Biervliet en te Brugge*. — AnÉm. 1907. t. LVII, p. 63-70. (ABelges. 1907, t. IX, p. 111 = J. Cuvelier.)

Eenige aanteekeningen over de heel gebrekkelijk gekende geschiedenis van het klooster der Guilelmieten, gesticht te Biervliet in de XIIIe eeuw en lateren tijd naar Brugge overgebracht. Beschrijving van 3 zegels van het klooster. Lijst der bekende prioren (1249-1678). Als bijlage een charter van 1305 volledig aangegeven.

343 **L. Opdedrinck**. *Geschiedkundige aanteekeningen wegens Onze Lieve Vrouw Gasthuis te Poperinghe. 1312-1904*. Yper, Callewaert, 1906, in-8, 110 bl. Fr. 1,50.

De voorgaande werken van Eerw. Heer Opdedrinck over de geschiedenis van Poperinghe, met hunne ingrijpende kritiek, zijn borg voor de geschiedkundige weerde van dit nieuw werkje. In deze aanteekeningen eenigermate gerangschikt, geeft ons schrijver al wat hij nopens het Onze Lieve Vrouw Gasthuis, de bijzonderste instelling van liefdadigheid der stad, hier en daar heeft weten op te zoeken. Daarom zullen alle geschiedkundigen hem dank weten, zooveel te meer dat menige aanteekeningen het Gasthuis aangaande, voor de stad en de omstreken niet zonder belang zijn. Na een inleidend woord over gasthuizen, spreekt hij over de inrichting van het gasthuis van Poperinghe en den kloosterregel. De kroniek van 't gasthuis, met een bijzonder woord voor den tijd der beroerten der XVI[e] eeuw, der regeering van Joseph II en der fransche omwenteling, behelst menige wetensweerdige bijzonderheid. De goederen van 't gasthuis worden daarna opgegeven naar een handboek van 1513: ze waren meestal in Poperinghe gelegen, maar we vinden er toch in Watou, Proven, Crombeke, West-Vleteren, Clytte, Vlamertinghe en Westoutre. Volgen eenige aanteekeningen over het bestuur van 't gasthuis, over jaargetijden en missen in de gasthuiskapel gesticht, over bekende oversten van het gasthuis, over bekende gasthuiszusters. De oude gasthuisrekeningen ook heeft schrijver goed overloopen en er menige bijzonderheid uitgeput, die hier nu in een bijzonder hoofdstuk tot nut van elkendeen geboekt staan. Goed werk dus, dat vasten grond biedt aan den geschiedvorscher. Om te eindigen laat ons melden dat het werkje versierd is met 4 platen.

P. Allossery.

314 **Th. Sevens.** *De Sint-Janskapelle te Kortrijk.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 190-202.

De St Jauskapel buiten de Steenpoort in Overbeke (thans St. Jansparochie) schijnt al vroeg bestaan te hebben. Ze staat vermeld in de gemeenterekening van 1406. Ze verdween tijdens de fransche omwenteling.

315 **O. Bled.** *Les Frères des écoles chrétiennes à Saint-Omer (1719-1906).* Saint-Omer, Homant, 1906, in-8, 242 p.

316 **C. Delaere.** *Coudescure.* — B. 1907, t. XVIII, bl. 103-104.

Zoo heet een hofstede te Mannekensvere. Schrijver vraagt of het een stapelschuur was der Duinheeren die in deze streek uitgestrekte landerijen bezaten.

317 [LVII, 179]. **D. U. Berlière,** O. S. B. *Jean Bernier de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand (1350-1395)* (fin.) — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 5-43. (ABelges. 1907, t. IX, p. 110-111 = J. Cuvelier.)

318 [LVI, 511]. **Fournier.** *Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la collégiale de St-Omer.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 77 = H. Dubrulle.)

Cf. AnÉm. LVI, 510; LVII, 180.

349 [LVI, 128]. **R. P. André de S. Marie**, C. D. *Dans l'Inde Malabare*. (RHE. 1907, t. VIII, p. 386-387 = P. Demeuldre.)

b) *Histoire spéciale.*

) INSTITUTIONS, DROIT PUBLIC.

350 **Ch. Pergameni.** *L'avouerie ecclésiastique en Lotharingie. Abus et remèdes.* — AnAB. 1906, t. XX, p. 391-417. (RHE. 1907, t. VIII, p. 425-426 = C. L.)

De personelle, à l'origine, l'avouerie est devenue, pendant la période féodale, un bénéfice héréditaire, dont les titulaires inféodent souvent une partie. Avoués et sous-avoués exploitent fréquemment les abbayes qu'ils doivent protéger. Celles-ci recourent, pour obtenir protection, à l'empereur ; l'Église se sert de ses armes spirituelles contre les avoués qui abusent de leur pouvoir. Le règlement d'avouerie fixe les droits réciproques des deux parties. V. AnÉm [LV, 127]. P. v d. W.

351 **E. De Gryse.** *Prochie Kortrijk en het Kapittel van O. L. V.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 147-185.

Toen Stephanus, bisschop van Doornijk, de stichting van het kapittel van O. L. V. door Baldwijn van Constantinopel in 1203 goedkeurde, had hij nauwkeurig de rechten van het nieuw kapittel vastgesteld, te weten: ziellast over de kanoniken en de geestelijken (van den choor), een bijzonder kerkhof, de zorg over de scholen, het recht op de opbrengsten van het parochiale altaar van St. Maarten, mits betaling van een jaarlijksche som aan den Bisschop en onder voorbehoud der rechten die elke parochiepriester tot daartoe bezeten hadden, in niets te krenken.

Deze bepalingen gaven weldra aanleiding tot allerhande twisten, aangaande het verdeelen der inkomsten, het begrafenisrecht, het getal der onderdanen van het kapittel... Allengerhand groeiden de eischen van het kapittel gedurig aan ; zelfs matigde het zich den titel aan van *pastor primitivus*, en behandelde de pastors van St. Maarten als *Vicarii perpetui*. Van daar een nieuwe reeks moeilijkheden en gedingen die door den Bisschop of den Raad van Vlaanderen vereffend werden. Weldra werd het duidelijk dat het kapittel tot doel had een deel van St. Maartens af te nemen en er eene parochie van te maken. Ditmaal is het magistraat, dat samen met de kerkmeesters van Sint-Maartens, een proces inspant om het *patronaat* en om de *nieuwe rente* (1728). Na zeven jaren pleitens deed de Raad van Vlaanderen uitspraak ten voordeele van 't kapittel. Het magistraat ging in beroep. Doch, men besloot tot een overeenkomst. De « Vermaerde Transactie ». bleef in zwang tot aan het Concordaat.

E. V. C.

852 **V. de la Montagne.** *Varia. Gecensureerde volksboeken.* — TBB. 1906, t. IV, p. 278-279. (ABelges. 1907, t. IX, p. 61 = L. Goffin.)
Une liste de romans de chevalerie, tels que *le chevalier au Cygne*, *l'histoire de Valentin et d'Ursin*, celle de *Floris et de Blanchefleur*, *la prise de Troie*... jadis défendus à la jeunesse dans le diocèse d'Anvers.

) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

353 [LVI, 522]. **J.-Ph. Bègne.** *Exégese et astrologie.* (AB. 1906, t. XXV, p. 517 = E. Hocedez.)

354 **J. A. N. Knuttel.** *Het geestelijk lied in de Nederlanden vóór de Kerkhervorming.* Rotterdam, Brusse, 1906, in-8, xi-548 bl. F. 10.30. (MBBull. 1907, t. XI, p. 150 ss. = C. Lecoutere; ABelges. 1907, t. IX, p. 38-40 = A. Pelzer.)
Het geestelijk lied als maatschappelijk verschijnsel. Noodzakelijke volksuiting van volksmystieke, d. i. van zulke mystieke als, niet deze van Geert Groete en de « Broeders van het gemeene leven », maar als deze van de Minderbroeders; daarom ook zou 't geestelijk lied uit Brabant en niet uit Vlaanderen outstammen. Mitsgaders geschied- en de letterkundige ontleding van enkele liederen. Over 't algemeen : de kerstliederen — ze zijn de meest verspreide; de andere Jesus-liederen, vaak vol dichterlijken gloed; de Marialiederen, eentoniger dan de voorgaande; de Heiligenliederen, iets beter; raadgevende en vermanende liederen, waarvan er vele ware dichterlijke waarde inhouden; ten slotte eenige liederen van verschillenden aard en inhoud. In zijn laatste hoofdstukken, behandelt heer Knuttel den invloed van 't wereldsch, 't Latijnsch en 't Duitsch lied op het Nederlandsch-geestelijk lied en wederzijds.
Steller mengelt een graantje te veel onweerstaanbaarheid in sommige besproken verschijnsels.

355 **L. Knappert.** *Oude nederlandsche psalmberijmingen.* — Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden. 1906, p. 27-56. (MBBull. 1907, t. XI, p. 157 = C. Lecoutere.)
Au XVI[e] siècle, diverses traductions des psaumes en vers virent le jour dans l'église reformée des Pays-Bas: celles de Lucas d'Heere, Marnix, W. van Zuylen van Nyevelt, Utenhove, Datheuus. Cette dernière fut adoptée en 1566 et maintenue. Les chants religieux des dissidents, les psaumes traduits en vers par D. Camphuyzen, Oudaen, Rosleeuw, Vondel sont également étudiés par l'auteur, qui nous donne en appendice les traductions parallèles de cinq psaumes.

TROIS DOSSIERS JUDICIAIRES

Armoiries de Bruges. Conflit avec le Consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.

Suite et fin (2e livr. 1907, p. 159-175).

II. Conflit avec le consul anglais.

Le second dossier se rapporte à la matière du Droit international.

Il ne se compose que d'une pièce, qui n'en est pas moins intéressante.

Nous la donnons ici textuellement.

> Réfutation des prétextes dont le magistrat de Bruges s'est servi par deux lettres écrites au conseil d'État par forme d'avis, l'une du 5 et l'autre du 11 septembre 1711, contre le pouvoir du sieur Laggan, consul de sa Majesté Britannique au département de Flandres, au fait de la maison mortuaire de feu le Sr David Whyte, décédé audit Bruges le 28 Juillet 1711.

La conduite que ceux du Magistrat dont il s'agit, ont tenue jusques à présent, est si étrange et tout ensemble si

inique, qu'il ne faudroit pas d'autres raisons pour les empecher de prendre connoissance de la maison mortuaire en question.

En effet, leur partialité est si manifeste, et leur aversion envers les héritiers testamentaires dudit défunt est si notoire, qu'ils ne se sont pas contentez de s'opposer aux privilèges et prérogatives du Consul Britannique, mais ils se sont de plus déclarez parties contre lesdits héritiers.

Car après les avoir traitez d'importuns, d'indiscrets, d'impertinents et d'inventeurs de fausses allégations par leurs représentations au Conseil d'État ;

Ils vont encore plus avant, en déclarant que les biens du défunt doivent être partagez également entre ses enfants ; qui est l'unique question qui peut rouler au principal entre lesdits héritiers testamentaires et leurs parties.

Et afin que leur sentiment à cet égard fut connu à tout le monde, ils disent sans déguisement qu'ils font des devoirs pour pourvoir de tuteurs les enfans mineurs du susdit Whyte, non obstant que le défunt ait établi des tuteurs aux personnes et biens desdits mineurs par son testament.

De sorte que ledit Magistrat n'a pu entreprendre lesdits devoirs sans être d'avis que la disposition testamentaire dudit défunt étoit nulle.

Étant incontestable en point de droit que la tutelle testamentaire exclud et fait cesser toute autre espèce de tutelle, tant légitime que dative ; ainsi qu'il est porté en particulier par la Coutume de Bruges, tit. 30, art. 27.

D'où il s'ensuit que le Magistrat de Bruges de ce seul chef indépendamment de tout autre, s'est rendu tellement suspect, qu'il ne conviendroit pas qu'il jugeat les differends de ladite maison mortuaire, encore que sa jurisdiction fut d'ailleurs incontestable, que nullement.

Puisque suivant une maxime universellement reçue en pratique, un juge qui déclare son sentiment avant d'avoir rendu son opinion, y étant duement interpellé et semoncé, peut être suspecté et récusé, ainsi qu'il est connu de tous ceux qui sont tant soit peu versez dans la règle de la jurisprudence.

En vérité la manœuvre dudit magistrat est directement contraire aux qualitez essentiellement requises et nécessaires aux juges, surtout à l'impartialité et l'indifférence, lesquelles doivent régner souverainement dans les cœurs de tous ceux qui se mêlent d'administrer la Justice.

Sans quoy il est impossible qu'ils puissent s'aquiter de leur devoir dont l'execution est une espèce d'attribut divin.

Car les Juges tenant la place de Dieu, c'est pour cette raison qu'il les appelle lui même des Dieux ; en effet comme la fonction de juger les hommes que la nature rend tous égaux, n'est naturelle à aucun d'eux, et que toute l'autorité d'un homme au-dessus d'un autre est une participation de celle de Dieu, la fonction de juger est une fonction qu'on peut en ce sens appeler divine, puisqu'on y exerce un pouvoir qui n'est naturel qu'à Dieu, et que nous apprenons dans l'Écriture que ce n'est pas un jugement des hommes que les Juges doivent rendre, mais celui de Dieu même, et que ce jugement doit être rendu d'une manière intègre, sans violence et sans calomnie. *Ego dixi Dii estis, et filii Excelsi omnes.* Ps. 81, v. 1, v. 6. ***Nonne est in lege vestra quia ego dixi Dii estis.*** Joannes, 10, 34, 35. ***Constituo te Deum Pharaonis.*** Exod. 7, 1. ***Præcipiens Judicibus videte ait quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium sed Domini.*** Paralip. 19, 6. ***Neminem concutiatis, neque calomniam faciatis.*** Luc. 3, 14.

Le procédé du Magistrat de Bruges envers lesdits héritiers testamentaires de David Whyte étant examiné et regardé d'un œil d'indifférence, l'on devra tomber d'accord

qu'on n'y découvrira rien qui soit conforme à l'engagement de leur ministère ou ressemblant à une fonction divine.

Sans préjudice de quoy venant aux prétendues raisons appliquées par ledit Magistrat pour servir de prétexte aux démarches qu'ils ont faîtes, l'on fera voir par ordre que tout ce qu'ils allèguent n'est pas capable de justifier leur conduite.

Pour s'y prendre méthodiquement et sans confusion, l'on examinera lesdits prétextes séparément en levant toutes les prétendues difficultéz qu'on prétenderoit d'en tirer au désavantage desdits héritiers.

Premier prétexte.

> Le Magistrat de Bruges allègue que la qualité de consul dont le S[r] Laggan est revêtu ne lui attribueroit aucune judicature ; disant de plus qu'il n'est pas permis à qui que ce soit d'exercer quelque acte de jurisdiction dans la ville de Bruges au nom de Sa Ma[té] Britannique, soutenant que le pouvoir d'y prendre quelque connoissance en qualité de Juge dépend privativement de Sa Ma[té] Catholique.

Ceux dudit Magistrat donnent à entendre par cette objection qu'ils agissent de mauvaise foi, ou qu'ils n'ont aucune connoissance de l'autorité de Juges consuls, ni de l'étendue de leur jurisdiction.

Pour les désabuser de cette erreur, l'on remarquera que dans la pluspart des nations de l'Europe, où il se fait quelque négoce considérable, il y a des consuls établis pour prendre connoissance sommairement de toutes les disputes qui concernent le commerce, ou qui en dépendent.

C'est de quoy il y a plusieurs ordonnances en France, et entr'autres l'édit de leur établissement du mois de novembre 1563.

Lequel édit se trouve confirmé et augmenté en plusieurs points par les ordonnances émanées audit Royaume au fait du commerce au mois de mars 1673, tit. 12, dont l'article 13 est conçu en ces termes :

« Les Juges et Consuls dans les matières de leur « compétence pourront juger non obstant tout déclinatoire, « appel d'incompétence, prise à partie, renvoi requis « signifié, même en vertu de nos lettres de committimus « aux requêtes de nôtre Hotel ou du Palais, le privilège des « Universitez, des lettres de Gardegardienne et tous autres. »

Tellement que c'est rêver que de vouloir faire accroire que les Consuls suivant leur création seroient destituez de jurisdiction.

L'on dira peut-être que l'exercice de leur autorité seroit bornée aux lieux de l'obéissance de leurs souverains.

Mais on aura beau faire cette objection.

Étant notoire que les consuls établis dans les pais étrangers, et surtout ceux de Sa Ma[té] Britannique, ont le pouvoir de connoitre dans les Provinces étrangères de leur residence de toutes les causes civiles qui regardent les negocians de leur nation.

Ce pouvoir n'a jamais été disputé aux Consuls Britanniques au département des Provinces Unies, non obstant que les États Généraux aient été de tout tems fort jaloux de leur souveraineté, comme le temoigne Jean Voet, auteur hollandois en son Commentaire aux Pandect., tit. *de Judice*, n. 114.

Ou il remarque que le Consul Anglois administre la Justice en Hollande aux marchands Anglois au désir des loix d'Angleterre ; voici ce qu'il dit :

Sed et in Belgio foederato societati mercatorum gentis Anglicanœ datum fuit, ut in civilibus ordinario subsint Judici, sed suo proprio, per quem more gentis illius jus dicatur.

Le même auteur observe au lieu préallegué que les Consuls Hollandois ont une jurisdiction partielle dans la pluspart des pais du Levant.

De sorte que ledit Magistrat se meprend lorsqu'il tache de persuader que la charge de consul ne renfermeroit aucune jurisdiction.

Leur allégation a cet egard est d'autant moins fondée à l'égard du s^r^ Laggan que la jurisdiction de celui-ci se trouve établie par le traité de paix et commerce de l'an 1667.

En vertu duquel le Magistrat de Bruges est exclu de la judicature des maisons mortuaires des negocians Anglois decedant dans leur ville ou sous son ressort.

Si bien que quand on supposeroit a faux que le Consul Britannique au département de Flandres ne seroit pas revetu d'aucune autorité jurisdictionnelle, ledit Magistrat ne laisseroit pas pour cela de demeurer exclu, en rapport a la teneur de l'article 34 dudit traité.

Il est vrai que ledit Magistrat avance que le traité dont il s'agit, n'auroit pas été placeté aux Païs Bas.

Mais cette objection est l'effet d'une ignorance grossière, puisqu'il est certain que les ordonnances de sa Ma^té^ Catholique ne sont pas sujettes aux formalitez du placet regardant privativement les bulles et provisions Romaines.

D'ailleurs il est notoire que les traitez de Paix pour obliger ne doivent pas être publiez dans chaque Province de l'obeissance des Princes entre lesquels ils ont été conclus et arretez ; mais qu'il suffit que ce devoir se fasse aux cours respectives des Monarques.

Pour preuve de quoi l'on observera que les traitez de Paix faits entre sa Ma^té^ Britannique et les Souverains des Païs Bas aux années 1495, 1604 et 1630 n'ont pas été publiez formellement dans ces Païs, où ils ont néanmoins toujours été obligatoires, jusques la qu'ils sont inserez au premier volume des *placards de Brabant*.

Joint a ce que les États de Brabant ont protesté dans les formes qu'ils ne vouloient jamais se régler suivant le traité de Munster, a cause que Sa Ma[té] Catholique y avoit cedé et transporté aux États Generaux une partie du Domaine de Brabant sans leur consentement.

Non obstant quoi ladite Paix n'a pas laissé de sortir son effet en tous ses points.

Tellement que tout ce que ledit Magistrat a allegué touchant le prétendu defaut de Jurisdiction en la personne du consul Britannique et à l'égard de ce que le traité de l'an 1667 n'auroit pas été placeté aux Pais-Bas ne merite pas qu'on y fasse la moindre reflection.

Deuxième prétexte.

> Le Magistrat de Bruges allègue en second lieu que feu David Whyte auroit été Bourgeois courtier et franc drappier de leur ville, concluant de là qu'il se seroit rendu sujet à leur jurisdiction.

Mais cet argument ne rendra pas leurs efforts plus heureux que celui qu'on vient de rembarer.

L'on espère de faire voir au contraire que tant s'en faut que cette prétendue objection puisse être avantageuse à leurs fins, qu'il ne faut pas d'autre raison pour mettre leur tort de plus en plus en évidence.

Pour y réussir l'on pose en fait pour constant que ledit défunt voulant jouir des droits et privilèges accordés à ceux du métier des francs drappiers de la ville de Bruges en l'an 1696 ou 1697, ceux du même métier s'y sont opposez, disant entre autres, que ledit David Whyte n'étoit pas qualifié à être admis dans leur métier parce qu'il aisoit profession de la religion reformée ou protestante.

Que la cause aiant été agitée premierement à Bruges, elle est venue ensuite au Conseil en Flandres.

Que ledit defunt aiant succombé au Conseil en Flandres, il en appella au Grand Conseil.

Qu'on est informé de tres bonne part que le Grand Conseil a la vue dudit procès, a écrit au Magistrat de Bruges pour être informé des raisons qui l'avoit porté à admettre ledit David Whyte à la bourgoisie de leur ville.

Que ledit Magistrat, en exécution des ordres du Grand Conseil, y a envoyé ses raisons par écrit.

Que le Grand Conseil a consulté la dessus le Conseil privé, en alléguant sans doute toutes les raisons qui faisoient pour et contre.

Que le Conseil privé aiant écrit au Grand Conseil par lettres du 7 Novembre 1697, ladite cause fut décidée la dessus en dernier ressort au desavantage dudit défunt, rapport au dicton de l'arrêt y rendu le 3 mars 1698, cy joint n° 1.

Par lequel il fut déclaré que l'admission du défunt au métier des francs drappiers de la ville de Bruges étoit nulle et de nulle valeur.

Les raisons que la partie dudit David Whyte avoit alléguées pour triompher en ladite cause, se reduisoient à ce que le défunt étoit protestant, lequel par conséquent étoit incapable d'être admis à la bourgeoisie de Bruges, suivant les édits de sa Ma^{té} Catholique, comme il se voit par l'extrait cy joint n° 2, tiré d'un écrit de contradiction servi par ladite partie adverse contre le défunt en la cause terminée au Grand Conseil par ledit arrêt.

L'on ne doute pas non plus que ceux du Grand Conseil n'aient représenté au Conseil privé par leur lettre consultative que ledit David Whyte avoit une incapacité absolue d'être admis à la bourgoisie en question.

C'est de quoi le Conseil d'État de sa Ma^{té} Catholique pourra être instruit à fonds pourveu qu'il lui plaise de

recourir aux papiers du Conseil privé, ou a ceux qui se trouvent au bureau de Monsieur l'Audiencier.

En effet l'édit des archiducs de l'an 1609 porte que ceux qui viennent de quelques autres Royaumes pour résider par deça se devront conformer aux commandements de la sainte Eglise et y vivre catholiquement, comme ses autres vassaux et sujets.

Lequel édit fut jugé si salutaire que la republication en a été ordonnée par lettres circulaires du 11 mars 1614 et du 11 décembre 1657.

Quoi qu'il en soit, il est certain que ledit arrêt du Grand Conseil fournit un argument invincible pour prouver que feu le S[r] David Whyte ne peut être censé avoir été bourgois de Bruges.

Lequel argument se formule de cette sorte :

Celui qui est reçu bourgois d'une ville, quoiqu'il soit né dans une autre, doit jouir de tous les droits, privilèges et prérogatives accordez aux bourgois de la même ville, et est en droit de s'y faire admettre dans tel métier dont il a connoissance, qu'il trouvera convenir de choisir; L. 1, § 1 D. ad municipal.

Ferrier en son commentaire sur ledit titre, et sur le titre au Code de municip. et originar., liv. 10, vers., l'élection est une quatrième cause pour acquérir le droit de bourgoisie. Christin. *Ad leges municip. Mechlin.*, tit. 5 in principio, n. 5.

At qui il a été déclaré par arrêt du Grand Conseil que l'admission dudit David Whyte au metier des francs drappiers de la ville de Bruges étoit nulle et de nulle valeur, quoi qu'il s'y entendait parfaitement bien.

Il s'ensuit donc de la que ledit Whyte ne peut être censé avoir été bourgois de Bruges.

Cette consequence est tellement formelle qu'on défie la

chicane la plus fine et la mieux inventée d'y trouver à redire avec quelque couleur de vraisemblance.

L'on peut aussi faire voir d'ailleurs que ledit David Whyte ne pourroit être regardé comme bourgois de Bruges encore qu'il eut été qualifié pour y être reçu comme tel, que nullement.

Car étant essentiellement requis pour l'admission valable à la bourgeoisie de Bruges que celui qui se présente pour y être reçu, doit être muni d'une attestation de sa conduite antérieure et du lieu de son dernier domicile, suivant les termes précis de l'article 4 du 2e titre de la coutume de Bruges que voici : *Ende die anders poorter ofte poortersse wilt worden, moet de zelve poorterye coopen ende dies hebben het gemoet van schepenen, bryngende attestatie van zyn voorgaende leven ende laetste domicilie.*

Etant d'ailleurs constant que ledit David Whyte n'a jamais produit aucune attestation de cette nature.

Il résulte de la que sa prétendue admission n'auroit pas été valable quand même sa religion n'y auroit apporté aucun obstacle,

Où l'on remarquera en passant, que l'on est surpris que ceux du Magistrat de Bruges ne rougissent pas, lorsqu'ils tachent de faire croire qu'il ne faudroit rien d'autre que leur simple consentement pour admettre à la bourgoisie de Bruges, directement contre la teneur dudit article.

L'article 6 du même titre 2 de la coutume de Bruges fournit aussi une preuve convaincante aux circonstances du cas présent du tort du Magistrat.

Eu égard d'un côté à ce que ledit article porte que celui qui se sera absenté an et jour des lieux de l'obéissance de Sa Maté Catholique perd par la sa bourgoisie.

Et d'autre part à ce que feu le Sr David Whyte s'est retiré de Bruges en Angleterre en l'an 1701, aussitôt que les Français se sont saisis des Païs Bas Espagnols, et s'y

est tenu jusques à la réduction desdits Païs, arrivée par la bataille de Ramillies, et conséquemment pendant l'espace de cinq à six années.

Au moyen de quoi il auroit perdu son droit de Bourgoisie, en conformité de la coutume de Bruges, quand même il auroit été bourgois auparavant, que non.

Toutes ces raisons étant pesées, il faut conclure que les prétendus arguments que le magistrat de Bruges tire de la prétendue admission dudit défunt à la Bourgoisie, au métier des francs Drappiers et à la compagnie des Courtiers de la même ville, se détruisent d'eux mêmes au moyen de la dite sentence déclarative de l'incapacité absolue du même défunt.

Troisième Prétexte.

> Le Magistrat de Bruges applique en troisième lieu le décret du conseil privé du 24 septembre 1691, joint à leur première rescription sub littera D, pour servir d'appui à l'irrégularité de leur conduite, mais à tort.

Car ledit décret regardant privativement ceux qui sont admis, et ont le libre exercice de quelque métier en ladite ville, ou qui autrement en sont devenus bourgois, comme le dispositif du même décret en fait pleine foi.

Il est constant que ce décret n'est point applicable audit défunt, attendu qu'il a été déclaré par arrêt du Grand Conseil rendu sept ans après le décret que le susdit David Whyte étoit absolument incapable d'exercer aucun franc métier en ladite ville.

D'ailleurs la remontrance des Bourgmestres, Échevins et Conseil de Bruges faite au Conseil privé pour obtenir ledit décret, porte que plusieurs étrangers étant devenus bourgois de Bruges par leur demeure d'an et jour, s'étoient fait admettre dans plusieurs francs métiers de la même

ville, et soustenoient neanmoins d'être encore sujets au fait de leurs maisons mortuaires à d'autres jurisdictions où ils étoient bourgois.

Disant de plus par leur dite remontrance que pour que des étrangers devinssent bourgois de Bruges, il étoit nécessaire qu'ils renonçassent au droit de Bourgoisie qu'ils pourroient avoir ailleurs.

Marque évidente que le Magistrat de Bruges étoit pour lors d'avis qu'un bourgois d'une autre ville ne pouvoit devenir bourgois de Bruges sans renoncer auparavant à sa première Bourgoisie.

Or, ledit David Whyte aiant été bourgois de naissance de la ville de Belfast, et bourgois par élection et admission de la ville de Londres, et n'aiant jamais renoncé à l'une ou à l'autre desdites bourgoisies, il s'ensuit de la qu'il n'a pu être reçu bourgois de Bruges.

D'autant moins que le défunt pendant son dernier séjour en Angleterre, a exercé plusieurs charges en la ville de Londres en qualité de bourgois, y aiant tenu domicile jusques à son trépas, qui y subsiste encore aux dépens de ses héritiers testamentaires.

Ledit Magistrat dira peut-être que la Coutume de Bruges anroit été changée en ce point par le décret du Conseil privé de l'an 1691, dont on a parlé ci-dessus.

A quoi l'on repartira, en premier lieu, que le susdit décret ne peut être appliqué au cas présent, comme on l'a fait voir ci-dessus.

En second lieu, l'on observera que la coutume de Bruges qui étoit en observance avant ledit décret, porte à l'article 4 du 2e titre que ceux qui y demeurent an et jour en deviennent bourgois, — *à la réserve de ceux qui sont à la suite du Souverain du Païs, ou comptez par les écrois, et des étrangers étant des nations privilegiées ;* — comme sont les Anglois.

Pour ce qui regarde le premier membre dudit article, qui en contient la véritable disposition, le décret du conseil privé y est conforme.

Tellement que ce décret pour opérer quelque chose, devroit s'étendre aux dites deux exceptions en tout ou en partie.

L'on veut bien avouer qu'il étoit au pouvoir de sa Maté Catholique par le ministère de son conseil privé d'abolir la première desdites exceptions, comme regardant un privilège accordé à ses propres sujets.

Mais on nie avec raison qu'il a été permis audit conseil privé de déroger à la susdite deuxième exception, en tant qu'elle regarde les Anglois, sans le consentement de sa Maté Britannique.

Car le privilège y mentionné aiant été accordé aux Anglois et aux autres nations privilegiées en faveur du commerce, et par des conventions publiques.

Sa Maté Catholique n'y a pu donner aucune atteinte, sans l'aveu de sa Maté Britannique.

Soit dit de surabondant, veu qu'il est incontestable que ledit décret ne peut en façon quelconque être appliqué au cas présent.

Étant faux que le Magistrat de Bruges auroit pris connoissance de quelqu'autre maison mortuaire d'aucun des sujets de sa Maté Britannique étant de la religion réformée, qui seroit décédé en leur ville.

Et leur procédé est d'autant plus blamable, qu'ils scavent très bien que l'épouse dudit défunt étant morte à Bruges en l'an 1707, ceux dudit Magistrat ont pour lors soutenu que ledit David Whyte devoit faire un état de tous ses biens, et ensuite les partager avec ses enfans comme héritiers de leur mère, sur le pied de l'art. 9 du tit. 4 de la coutume de Bruges.

Sur quoi ledit David Whyte aiant soutenu que la

succession de la masse entière de ses biens devoit être réglée suivant les loix de la Grande Bretagne, et le débat meu la dessus, aiant été agité au Conseil d'État au rapport de Monsieur van der Gothen, il y fut terminé à l'avantage dudit David Whyte.

Tellement qu'il ne faut pas d'autres raisons que ce seul préjugé pour prononcer en faveur du Consul Britannique et des héritiers testamentaires dudit Whyte.

Puisqu'il ne s'y trouve pas seulement une parité, mais aussi une identité de raison.

Ledit Magistrat ne peut non plus ignorer que les s[rs] Rives, protestants anglois, étant morts depuis quelques années en la ville de Bruges, leurs maisons mortuaires n'ont pas été touchées ni molestées en façon quelconque par ceux du Magistrat.

Joint à ce que N. van den Berghen, natif de Courtray en Flandres, aiant demeuré plusieurs années et fait un négoce très considérable dans la ville de Londres, y mourut passé quelques mois, dont la succession fut apprehendée et profitée par ses héritiers légitimes, sans qu'aucune judicature Angloise s'y soit opposée ; la succession aiant été partagée et réglée au désir de l'article 33 dudit traité de l'an 1667.

Lequel s'exécute et a toujours été religieusement observé à Londres et dans d'autres villes de la Grande Bretagne en faveur des sujets de sa Ma[té] Catholique.

De sorte qu'il faut tomber d'accord que les sujets de sa Ma[té] Britannique venant à mourir dans les villes des Païs Bas Espagnols, doivent jouir du benefice du même traité, et qu'on ne leur peut le refuser sans enfreindre et violer le traité en question, dont la pratique est aussi nécessaire aux Païs Bas qu'ailleurs, comme on l'a montré ci-dessus.

Et afin que l'on soit de plus en plus convaincu, l'on pose

en fait comme véritable que ledit traité de l'an 1667 est imprimé en flamand, et que le s[r] Castillon conseiller du commerce demeurant en cette ville en a quelques exemplaires.

En vérité si ledit traité n'étoit pas executé surtout pour ce qui regarde le contenu des articles 33 et 34, le public et les particuliers de la Nation Britannique en souffriroient des prejudices irréparables.

Que plus est, les sujets de sa Ma[té] Catholique souffriroient aussi beaucoup.

Car s'il arrivoit que ce debat fut jugé au desavantage dudit Consul, les sujets de sa Ma[té] Britannique qui résident dans plusieurs villes de la Monarchie d'Espagne y faisant un négoce considérable et par qui le commerce y fleurit, et où ils dépensent beaucoup d'argent, ils s'en retireroient d'abord.

Tellement que les Magistrats de Bruges raisonnent en mauvaise politique lorsqu'ils disent que l'exécution dudit traité seroit préjudiciable aux sujets de sa Ma[té] Catholique.

Quatrième prétexte.

> Le Magistrat de Bruges dit en quatrième lieu que feu le s[r] David Whyte auroit joui de la franchise de tonlieu de sa Ma[té] à Bruges.

Mais l'argument que l'on voudroit tirer de ce pretexte n'est pas concluant en leur faveur.

Car supposant que le défunt eut par tolérance joui quelques fois de la franchise du tonlieu, l'on ne peut conclure de la qu'il ait été revêtu de la qualité de bourgois de Bruges, attendu qu'il en a été déclaré absolument incapable par arret du Grand Conseil.

Joint à ce que le peu de profit qu'il peut avoir fait au moyen de ladite franchise, ne peut être mis en parallèle avec les grands avantages que ledit Whyte a procurés à la ville de Bruges.

Il est de plus connu du public que son crédit et ses deniers ont été employez d'une manière utile pendant le siège de Lille et dans d'autres occasions au service des Hauts Alliez.

En vérité lorsqu'on voudra considérer les raisons susdites, l'on devra être d'avis que le Magistrat de Bruges a mauvaise grace de reprocher audit défunt le gain qu'il peut avoir fait dans leur ville, qui est cent fois moindre que les services qu'il leur a rendus.

Et au lieu de l'en recompenser, on l'a amusé par des admissions illusoires dont il a du payer les droits et fournir en outre la dépense de quelques festins.

Aiant ensuite été contraint de soutenir en plusieurs instances un proces tres frayeux qui lui a couté pour le moins 4000 florins.

Si bien qu'il a du payer cherement la franchise dont il peut avoir joui de tems en tems au bureau du tonlieu à Bruges.

Enfin de quelque biais qu'on veuille regarder la source et le progrès de l'entreprise dudit Magistrat, l'on n'y decouvrira rien qui ne soit irregulier, injuste et extravagant ; en effet il seroit difficile de tenir une conduite raisonnable en la direction d'un procédé où la partialité et la passion se jouent si insolemment de l'esprit d'un traité public, et consequemment des règles du droit des Gens.

Au moyen de quoi l'on a lieu d'espérer que le present conflit de jurisdiction sera terminé à l'avantage du S[r] Laggan et des héritiers testamentaires dudit S[r] David Whyte.

Annexes.

I. Extrait du registre aux sentences du grand Conseil du Roy.
Du 3 de mars 1698.

Veu le proces entre David Weijts appellant de ceux du Conseil en Flandre, et suppliant par requete validée pour civile le 22 juin 1697, ayant sous benefice d'icelle exhibé pièces débattues par partie, qui sous le mesme benefice a aussi exhibé pièces pareillement débattues ; le tout joint au procès par ordonnance du 7 d'octobre dernier d'une part, les Doyen et serment du mestier des francqs drappiers en la ville de Bruges, inthimez d'autre ;

Veu aussi les lettres de sa Ma^té du 7 de novembre 1697 ;

Le Roy faisant droit, déclare l'admitsion dudit appellant au mestier des francqs drappiers de la ville de Bruges nulle ; au surplus met parties hors de cour et procès.

Collation fait audit Registre, cette y est trouvée concorder par le soubsigné greffier dudit grand Conseil ;

(Sig.) Van Volden.

II. Extrait vuyt eene procedure gedient hebbende in syne Maj^ts grooten Raede van Mechelen danof het prohemium luyt als volght.

Secrete contradictien omme deken ende Eedt vande Laeckensnyders binnen Brugghe, geintimeirde ende rescribanten jegens David Weydts appellant van Vlaenderen ende suppliant by requeste gevalideert voor civile.

In welcke procedure art. 6, 7 ende 8. staet als volght.

6. Ende by requeste civile het selve comen coloreren, omme waert mogelyck te ontgaen de confugie de welcke

by ende eerste rechters *a quibus* daer door syn te gemoet siende.

7. Ter cause vande openbaere placcaeten ende edicten van den 14 october 1526, 7 october 1530 ende 1622, 22 september 1540 ende 24 april 1550, de welcke alhoewel men seght te syn gesuspendeert, tot dat by de Generaele Staeten anders soude wesen geordonneert, vuyt crachte van de pacificatie van Ghendt vanden 8 november 1576: nochtans naer daete wederom syn genoughsaem herstelt by het placcaet vanden 22 Juny 1589, staende in den tweeden placcaetboeck van Vlaenderen, lib. 1, rub. 4 ende by t'Edict crimineel van den jaere 1570, voor soo veele aldaer geseyt is, dat de placcaeten opt feyt van religie syn eeuwighe wetten ende ten eeuwighen daghe moeten worden onderhouden.

8. Alle welcke hier te lande syn maeckende eene stavele weth, ende dewelcke tot nochtoe inviolabiliter syn geobserveert geweest, emmers moesten worden teghens d'jnnewooninghe van de gene van des suppliants religie.

Voorts d'articlen 11 tot ende met 18 luyden aldus:

11. Het is abusif dat den suppliant bovendien comt allegeeren art. 3, van dat hy inde neiringhe vande laekensnyders tot Brugghe met volle voise geadmitteert soude syn.

12. Want indien sulcx waerachtich hadde geweest, des absolutelyck wordt ontkent, den suppliant en hadde niet noodigh gehadt te presenteren de requeste aen het magistraet van Brugghe, waerop hy geadmitteert is geworden niettegenstaende alle oppositie, uytwysens den overlegh gedaen by des suppliants requeste civile vanden 17 January 1697.

13. Waer mede passerende den 4n article, rescribanten seggen jegens den 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ende 13 articlen,

dat soo corts te vooren is geseyt, den suppliant hem abuseert van te gelooven dat hy *à bon gré* vande rescribanten inde neiringhe soude syn gecommen ende geadmitteert.

14. Ende dat de tractaeten beroepen met den selven 13 article niet mede en brenghen eenigen intert ofte admissie in eenigh corpus, ambachte ofte neiringhe binnen dese spaensche Nederlanden, veele min met exemptie van eenighe lasten contraris aende voorgaende placcaeten, tot solutie vande 14 ende 15 articlen der selver replicque.

15. Maer dat de tractaeten van peyse beroepen ter 16 article alleenlyck permitteren alhier te lande te moghen negotieren, dat is hunne coopmanschippen met schepen aenbrenghen, ende alhier in grosse debiteren ende onder directie van eenighe facteurs in packhuyssen te leggen.

16. T'ghene seker al verre different is van te commen in eenich corpus, ambacht ofte neiringhe, ende eenich poirteryen ter effecte vande coopmanschappen metten cleyne te penneweerden ende metter ellen te moghen uytsnyden, gelyck der rescribanten neiringhe is medebrenghende.

17. Maer den suppliant en sal noyt eenich tractaet ofte concordaet ten voorschyn brenghen uyt crachte van welcken eenighe hugenotten hier te lande souden vermoghen mede te slaeghen de poirterye t'acquireren, ende te commen in den eedt van eenigh ambacht, neiringhe ofte confrerie.

18. Welck daenich niet en is het tractaet tusschen Spagnien ende Engelandt aengegaen den 5 november 1630, voor soo veele daer alleenlyck wordt geseyt dat d'Engelsche ende andere insetenen vanden Coninck van Groot Bretanien hier te lande overcommende ende negotierende, niet en souden vermoghen gemolesteert, nochte geinquieteert te worden, soo langhe sy geen schandael en syn gevende.

Item het xx^e^ article luyt oock als volght:

Ten opsichte vanden 18 ende 19 article wordt geseght dat het al te notoir is, dat selfs in Engelandt de catholycken menichmael syn getroubleert ende verjaecht geworden, sonder dat men dien aengaende gelooft in detail te moeten commen.

Eyndelynghe het 29 ende 30 article seght als volght:

29. Finalyck d'excusie die den suppliant in t'eynde van syne replicque is opstellende, ware dat hy inde neiringhe der laeckesnyders maer en soude syn gecommen ten fyne van syne laeckenen binnen Brugghe te moghen huysen, sonder intentie vande selve metter ellen uyt te snyden, nemaer alleen metten grosse te vercoopen, is al te flauw ende te frivoleus.

30. Ter wylent eenen coopman hem alleen generende metter grosse by factorye can huysen ende debiteren sonder inde neiringhe der rescribanten te commen.

Nous complétons ce dossier dépareillé par l'extrait suivant du *Registre aux résolutions des Bourgmestres et échevins de la ville de Bruges*, de 1709 à 1714, fol. 82:

Séance du 21 novembre 1711. Il est donné lecture de la pièce suivante :

L'Empereur et Roy en son Conseil,

Chers et bien ames. Milord Orrery, ministre plénipotentiaire de sa Ma^té^ la Reyne de la Grande Bretagne, nous aiant fait differentes requisitions iteratives, et entre autres celle cy-jointe du 28 de septembre passé, pour que les lingots d'or trouvés dans la maison mortuaire de feu David Whyte soient remis à l'ordre de N. de Coninck à Anvers, pour qu'ils n'auroient pas appartenu audit feu Whyte; nous vous faisons cette pour vous dire de faire remettre lesdits lingots audit de Coninck, parmi qu'il donne à votre

appaisement son obligation en deue forme de reproduire les mesmes lingots d'or ou leur valeur en cas qu'ils soient trouvés appartenir à la maison mortuaire dudit David Whyte.

Atant chers et bien amés nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles le 16 novembre 1711.

Paraphé Gert. et plus bas signé : F. B. CRABEELS.

Résolu d'obtempérer à cette demande, à la condition que de Coninck signe une obligation de la teneur précitée.

Séance du 23 novembre 1711. Il est donné lecture des pièces suivantes :

L'Empereur et Roy en son Conseil d'Estat,

Chers et bien ames. Ayant veu l'advis que vous nous avez rendu le 11 de septembre dernier sur la requeste nous présentée par David Whyte, et par David Whyte respectivement fils et beau-fils de feu David Whyte, comme aussi vostre advis du 11 d'octobre passé et les representations nous faites tant par ledit David Whyte que par Jean Whyte et Eduard Garne aussi respectivement fils et beau fils dudit feu Whyte, avecq les pieces y exhibées de part et d'autre, nous vous faisons cette pour que vous desistiez de prendre ulterieure connoissance de la maison mortuaire dudit feu David Whyte.

Atant chers et bien ames nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

De Bruxelles le 19 de novembre 1711.

Paraphé Gert. et signé plus bas : F. B. CRABEELS.

Suit un procès-verbal (memorie) de saisie arrêt en date du 23 novembre 1711, fait par l'huissier C. van Straete, à la requête de Jean Antoine vander Leepe, controleur du grand tonlieu de Sa Majesté, sur tous effets,

meubles et marchandises de feu David Whyte se trouvant sous la main du magistrat, pour recouvrement des sommes dues à Sa Majesté à raison de son droit de tonlieu; attendu que ledit Whyte a introduit et écoulé ses marchandises sous le ceuvert de bourgeois de Bruges, tandis que ce privilège lui est disputé dès ores par ses propres héritiers ([1]).

Suit un second procès verbal de saisie-arrêt dressé par le receveur des droits d'issue, Maximilien Verplancke, le 23 novembre 1711, sur tous les meubles et valeurs inventoriés à la mortuaire de David Whyte et confiés à la garde des *schadebeletters;* en recouvrement des droits d'issue ou dixième denier dévolus à la ville de Bruges sous forme exécutoire et par tacite hypothèque ([2]).

Le collège décide d'envoyer une députation à Bruxelles, aux États chargés du gouvernement général des Pays Bas, pour leur exposer les inconvénients qui résulteraient de l'évocation de cette affaire devant d'autres juridictions, même étrangères, et leur développer à l'appui les motifs suivants :

David Whyte est resté pendant 30 ans, jusqu'à sa mort, bourgeois, courtier et franc drapier de cette ville; même à la veille de son décès, le 22 décembre 1710, il s'est porté caution *de judicato*, devant le conseil, pour un marchand hollandais.

Il y aurait contradiction entre le renvoi et la lettre des États du 19 novembre dernier, ordonnant de consigner entre les mains du sieur De Coninck à Anvers les lingots d'or trouvés à la mortuaire, avec clause de restitution :

([1]) Alwaer wylent den selven David Whyte syne coopmanschappen op poorters vrydom heeft verclaert ende afgehaelt, ende welcke poorterie alsnu selfs byde hoirs gedisputeert wort.

([2]) Uyt crachte van eerlycke handt ende tacite hypotheque.

puisque le cas échéant, le collège étant dessaisi, serait sans autorité pour réclamer la restitution.

Au surplus, le renvoi constituerait une violation flagrante de la coutume de Bruges et de la capitulation solennellement souscrite lors de la soumission de la ville à Sa Majesté, Charles III.

Enfin, cette mesure porterait le trouble et la confusion dans tous les rapports et les éléments vitaux de la commune; car en admettant ainsi l'étranger aux faveurs et à la protection d'une libre concurrence, on glisserait parmi les corporations de métiers un ferment perpétuel de discorde, qui mettrait en péril les finances et la tranquillité de la cité.

Voici le texte original de cette résolution :

Wiert geresolveert sonder tyt verlies te senden gedeputeerde naer Brussel, ende aen haer Excellentien den Raedt van Staeten gecommitteert tot het gouvernement generael van dese Nederlanden naerder te verthoonen d'inconvenienten die der souden resulteren indien het magistraet deser stede geen de minste kennisse voorder en vermochte te nemen van het sterfhuys van wylent David Whyte, in syn leven van beth dan over de dertig jaeren tot syn overlyden toe, borger (¹), maeckelaere (²) ende vrye laeckensnyder ; men seght tot syn overlyden toe, omdat het blyckt met het wettelyck bescheet by

---

(¹) Dans le *Poortérsboek* de 1589 à 1794, fol. 34ᵛ, n. 3, on lit : Anno 1747. Thomas White uyt Ierlant, 4 januari 1747.

(²) Dans le registre des inscriptions des courtiers, a° 1678, n. 10 : « Heer David Whits, 20 meye. » Il nous reste en effet un dossier de 1696, 5 novembre, où les doyen et serment des drapiers (lakensnyders) réclamaient de David Whyte le paiement de sa quote part, la onzième, dans le déficit du compte de cette année, clos le 24 septembre, s'élevant au total de 110 lb. 19 s. 8 d. gr. Whyte prétendait porter en décompte les frais de procédure qu'il avait supportés au profit du métier. Arch. Drapiers, Portef. dossiers de 1691-1733.

duplicata hier gevoeght, dat hy nog corts voor syn doodt, te weten den 22 decembre 1710, hem als borghe solemnelick ende wettelick heeft gedregen hem stellende borghe *de judicato* voor eenen vremden gearresteerden hollantschen coopman.

Ende eerst en soude het ordre begrepen jn den brief daer toe byden selven Raedt van Staeten aen desen Collegie op den 19ⁿ deser geschreven niet connen bestaen met het ordre vanden brief vanden selven raedt daer te vooren geschreven, daer by het Collegie gelast wert ter provisie te laeten volgen de baeren goudt bevonden ter selven sterfhuyse aen M. de Coninck, mits by hem verleenende eene obligatie ter satisfactie vanden collegie, in behoorlicke forme, vande selve baeren weder te keeren in cas sy bevonden worden toe te behooren aen het sterfhuys van den selven David Whyte ; t'welcke by den Collegie niet en can volbroght worden sonder wettelicke kennisse te nemen ghelyck alreede begonst is.

Ten tweeden, dat met het ontnemen aende magistraet de kennisse van het voorseyde sterfhuys, souden te niet gedaen worden de gedecreteerde costumen, privilegien ende usantien vande stadt, oock de solemnele capitulatie ondersproken ende geaccordeert inde submissie gedaen aen syne Ma[t] Carel den derden.

Ten derden, dat met het nemen vande selve kennisse aender magistraet, de gemeenten van dese stadt gemeen hebbende met het voorscreven sterfhuys, hun pretentien souden moeten gaen navolgen ende procederen voor eenen incompetenten rechter, sonder territoir, selfs uyt de provincie ende in vreemde landen ende souveraineteyten, is het niet teenemaal in d'eerste instantie, ten minsten bij appeele, t'gone ongehoort is, ende directelick strijt jegens sijne Ma[ts] placcaeten ende de gerechtigheden vande superieure raeden, jae de souverainteyt selve.

Ten lesten, soude met het ontnemen van dier gelijcke kennisse de stadt gebrocht worden in sulk eene confusie, dat men den noodt sulcx meest verheesschende niet en soude connen verantwoorden voor de ruste ende fideliteyt vande gemeente ; te meer daer de selve gemeenten soo vercort worden van alle canten in hunne neerynghen ende fabricquen, dat sy lichtelick souden geraecken tot disparitie ; want vanden eenen cant worden aende schippers, voerlieden, aerbeyders ende menighvuldighe andere ambachten van hun dependerende als lyndrayers, schipwerckers, seylmaeckers, etc. ontnomen de middelen om te connen met hunne familien den cost winnen ende subsisteren, door het beletten vande navigatie vande vaert dese stadt alleene toebehoorende naer St Donaes ; het ambacht vande backers wort ondercropen vande vremde Joden, met het aennemen vande particuliere officieren, het backen van amunitie broot voor hunne soldaeten ; ende tgone oock maer al te vele gedebiteert en wort, onder d'aerme gemeenten, tot vercortynge van slants ende stadts rechten op de maelderie, in prejuditie vande rentieren ; het ambacht vande vleesschauwers wort ondercropen ende geruineert door de menighvuldighe militaire slaegers, oock tot vercortynge van slants ende stadts rechten van het slaghgelt tot prejuditie vande rentieren alsvooren ; gelyck alle d'ander ambachten ende neeryngen den meerderen deel geruineert worden door de ondercruypers van vremde fabricquen, waeren ende gewassen.

Daeromme worden haer Ex^cn^ gecommitteert tot het gouvernement generael van dese Nederlanden gebeden hierop ende op alles serieuse naerder reflexie te nemen, ende te permitteren dat de Justitie, namentlick in dese soo gefondeerde saecke vermagh haer cours hebben ende platse grypen, doende ten dien eynde hiernevens vougen alle de voorgaende retroacten.

Cet exposé du litige touche à deux questions principales: l'une de droit international public, savoir l'étendue et la forme de la juridiction des consuls étrangers; l'autre de droit international privé, savoir la compétence législative territoriale, surtout dans les conflits de lois, et spécialement en matière de dévolution de la succession d'un étranger. C'est donc, en d'autres termes, la fameuse question du *renvoi*, qui fait encore aujourd'hui le sujet de nombreuses discussions et divergences en doctrine et en jurisprudence. Tout récemment M. Ambroise Colin pouvait écrire avec raison : « Il serait désirable que la cour de cassation fût appelée à examiner de nouveau et d'une manière définitive, un problème juridique de la plus haute portée et qui a déjà donné lieu à une volumineuse littérature, tant en France qu'à l'étranger. » Arrêt de la cour de Pau du 11 juin 1906. D. P. 1907. 2. 1; et les sources citées *ibid.*

III. Droit de sépulture dans les églises.

Le troisième dossier roule sur une question de droit ecclésiastique.

C'était en 1562. Mer Joos vander Vlamincpoorte, fils de Gilles, seigneur de Frémicourt, ancien bourgmestre, conseiller, échevin et de Catherine van Wetteren, était un notable *poorter* de Bruges, issu d'une noble et ancienne famille portant pour armoiries de gueules à trois châteaux d'or. Il fut conseiller en 1553, échevin en 1555, 1560, 1561, *hooftman* ou chef de la section de Notre-Dame en 1558, et de celle de Saint Jean en 1563 et 1565. Il épousa Adrienne de Salinas, fille de Christophe, riche espagnol, et veuve de Philippe vanden Heede.

Par requête adressée aux bourgmestres et échevins de Bruges, il avait remontré que les margliseurs, comme on

disait alors (kerkmeesters) de l'église paroissiale de Saint-Gilles avaient fait enlever de la chapelle de Notre-Dame une pierre tombale précieuse (costelick zark) se trouvant près de la porte septentrionale du chœur, et l'avaient placée près de la porte d'entrée du sud de l'église, après l'avoir dépouillée de la plaque de cuivre ciselée, où étaient représentées les armoiries, avec inscription des noms, prénoms, qualités, an et jour de la sépulture de ses parents; qu'ils avaient vendu et livré cette plaque aux marguilliers de Saint-Sauveur, lesquels avaient projeté de la fondre pour employer la matière à d'autres usages ; et qu'ils avaient encore l'idée de vendre la pierre tombale.

Procédé intolérable et tombant sous l'action répressive, puisqu'il est notoire que pareils monuments funéraires n'ont été érigés que pour rappeler le pieux souvenir des ancêtres à leurs descendants, les inciter à la fréquentation des saints lieux et servir d'exemple à l'avantage de la religion et de la piété filiale. Sans parler de l'intérêt qui peut en résulter, en fixant les degrés généalogiques et en prévenant des procès ruineux, surtout en matière successorale.

Il demandait que le magistrat émit une ordonnance enjoignant aux margliseurs de Saint-Gilles de réintégrer l'état primitif et défendant à ceux de Saint-Sauveur de se dessaisir des plaques, sous telle peine que de droit.

Par apostille du 2 avril 1562, le collège renvoie la requête aux marguilliers de Saint-Gilles, avec ordre de répondre dès le lendemain, et de laisser en état les dites pierre et plaques.

Voici leur réponse.

Ghesien byde kerckmeesters van S[t] Gillis kercke in Brugghe zekere incivile requeste tot huerlieder laste ghepresenteert voor myne heeren Burchmeesters ende Scepenen

der voornoomder stede by dheer Joos van Vlaminepoorte heesschere, zegghen de voornoomde verweerers tghundt dies hiernaer volcht :

Alvooren omme goet verstandt ende verclaers vande subiecte materie thebbene, dient ghenoteert tghundt des hiernaer volcht.

Eerst hoe de voornoomde kercke van S[t] Gillis es een aerme schamele kercke grootelicx belast met diversscher diensten ende disschen, jaerlicx wel totter somme van tusschen de drie ende vierenveertich ponden grooten. Daerjeghens zou lettel zekere jncommende renten ende proffyten heeft, zo datze meer zekere lasten heeft dan baten totter somme van achtien ponden grooten, behoudens juste calculatie.

Welcke kercke boven de voornoomde oude lasteghen jaerlycxsche diensten ooc staet alle jaere tot groote lasten van reparatien ende zonderlinghe van daken, beloopende up zommeghe jaeren tot eene groote excessive somme, ende zonderlinghe alst hooghe ende groote tempeeste van wynden maect ghelick dit jeghenwoordich jaer ghebeurt es.

De welcke wynden onder andere schaden der zelver kercke upghecommen, zo es het oosthende vanden choor boven den hooghen oultaer gheheel ontdect gheweest, de welcke apparent was totter gheheele ruyne vander zelver kercke te redunderen, ne hadde gheweest tneerstich toezich vanden ghuene die om Godswille daer of last ghenomen hebben om dat jn tyde te voorziene.

De zelve toezienders bevindende dat de voornoomde kercke bycans alle jaere jn groote lasten cam duer tbreken van tvoorseide dack (twelcke tot noch toe jn teghelen gheleyt hadde gheweest), hebben tsaemen gheadviseert die met schaillen te doen deckene hoewel het den meesten cost was ; hopende dat de goede prochiaenen liberalic daertoe ghecontribueert zouden hebben. De welcke contri-

butie nyeuwer naer en heeft cunnen vulstrynghen ende betaelen de voornoomde groote lasten, beloopende wel totter somme van dertich ponden grooten ende bet.

Omme welcke voornoomde somme ende excessive lasten te furnieren, es de voornoomde kerckmeesters van noode gheweest alle middelen te zoucken om huerlieder kercke jn tdrooghe thoudene, zo by vercoopinghe van oude sarcken jnde voornoomde kercke tot huere schade ende achterdeele ligghende ; wel verstaende daer gheen vrye sepulture en es, ofte gheene fondatie van jaerlicxsche diensten ende jaerghetyde ghefondeert en zyn, als by anderen middelen.

Onder anderen hebben jnde voornoomde kercke ghevonden ligghende eenen ouden sarck met metaele ghedect, twelcke als wesende nyet alleene *saxum jnutile*, nemaer oock de voornoomde kercke scadelick, hebben tzelve ghelicht, ende het metael daerup ligghende, twelcke bet dan twee hondert jaeren oudt was ende *carie et antiquitate ceperat perire*, gheweert jn meeninghe tgelt daerof commende te applicquierene ter betalinghe vanden voornoomde lasten, ghelyck de jeghewoordeghe kerckmeesters ende huerlieder voorsaten wel ende lovelicken jn voorleden tyden vermoghen hebben ende gheuseert hebben te doene, ende ghelyckmen noch daghelicx jn diversche kercken ende cloosters binnen deser stede van Brugghe useert, ten aenziene van eenyeghelick ; jeghens tweeren vanden welcken zarck het heeft ghelieft dheer Joos vander Vlamincpoorte hem te opposeren, vanterende te wezen vander afcompste ende descente vanden ghuenen dies name upde zelve saerck ghestelt zoude wesen, overghevende ten dien fyne zekere requeste by voorme van heessche, daeruppe midgaders upde frivole ende min dan warachtighe redenen jnne de zelve begrepen nyet te letten en doet, ten laste ende achterdeele van het onderhouden vande aerme

schamele kercke daer tweerdich helich lichame Gods es rustende, omme de redenen naervolghende.

Waut al claer ende notoire es naer rechte *quod res ecclesie precipue mobiles ob necessitatem vel evidentem utilitatem alienari possunt ;* C. aurum habet ecclesie, XIJ quest., IJ C. ea cum, X quest., IJ ; et ibi Archidia.

Si igitur licet alienare aurea et argentea vel alia que ad Ecclesie ornamentum spectant, longe magis ea que nihil prosunt, ut est inutile saxum, de quo hic controvertatur. Cum etiam liceat alienare minutas partes terre ad ecclesiam spectantes ; C. terrulas, XIJ quest. IJ ; Dum dicit : Terrulas aut vincolas exiguas et ecclesie minus utiles aut longe positas, episcopus si necesse fuerit distrahendi habeat facultatem.

Conforme de dispositie van welcken rechte vele te meer eyst dese verweerers gheoorlooft gheweest te weerene de sarck ende steen jn questie, als wesende de kercke meer jnderlicke dan proffytelicke, by dat duer tligghen van diere ande goede lieden benomen wiert de occasie van daer huerlieder sepulture te kiesen, devotie hebbende de kercke deucht te doene ende eeneghe jaerlicxschen dienst te fonderene.

Zonderlinghe dat upden zelven sarck ende plaetse van den ghuenen die daer begraven es, gheen dienst noch jaerghetyde ghefondeert en es ; zo dat daer duere nyemandt eenich jnterest pretenderen en can.

Ende jndien men zulcke sarcken ofte steenen gheen vrije sepulture ofte fondatie hebbende, nyet weeren en mochte, zoude tzelve schimpich wezen voor den naercommers, by dat duer de lanchede van tyden ende menichfuldicheyt van zarcken, de kercke zo vervult zoude werden, datmen jnt hende nyemandt meer jnde kercke ofte kerchoven zoude connen begraven. Maer zouden de ghuene die nu leven ofte naermaels commen mueghen, gheschepen

zyn begraven te werdene upde straten, jnt velt ofte jn andere onghewyde plaetsen.

Boven dien zoude de kercke ghefrustreert werden vander vryheid die zou an haren grondt heeft, *et consequenter* vanden rechten vander sepulturen metten baten ende proffyten vanden welcken zou onderhouden wert.

Biden welcken wel te vergheefs es duer de heesschere allegiert jn zyn requeste schynende te willen houden de gheslachten jn wezen deur tliggen van den oudde sarcken ten grooten achterdeele vande kercke; *quod quid sit gentile adeoque prophanum nemo est qui negare potest.*

Waeromme niet te letten en doet daer de zelve heesschere allegiert hem te wezen vander afcompste vanden ghenen die onder den voorseiden steen begraven zoude wesen; twelcke de verweerere niet en ghelooven, ja min dan warachtich es.

In teecken van dien, zoomen jn voorleden tyden den steen in questien dheer Jan van Vlamincpoorte sheesschers oudste broedere hem vraghende of hy danof enighe memorie hadde, heeft daeruppe gheantwordt : dat hem die niet annegiuck noch ooc daerof yet wiste te zegghen; maer dat men die wel mochte weeren.

Waervute blyct dat up eene *telle quelle* boom van genealogie biden heesschere overgheleyt niet ghelet en zal werden ten achterdeele vander voorseider kercke; by dat daervute niet *necessario* en volcht dat by den persoone daer begraven wesende bestaen zoude ofte dat hy vander zelver afcompste zoude wesen; *non enim contingit hoc esse quod ab hoc contingit abesse.*

Ende en argueert oock nyet *similitudo vel jdenditas nominis et armorum seu insignium, ut vulgo vocant* vanden wapenen; bydat men daghelicx vele persoonen jn een stede ende landt vyndt van eene toenaeme, voerende

ghelycke wapenen ; daervute *necessario* niet en volcht dat zy *ex una familia* ghecommen zyn.

Niet min hoe dat zy, het es zeere *irreligiosum, prophanum, imo gentile et paganicum*, om een boom van genealogie ofte een gheslachte te houdene in memorie, te willen beletten tproffyt vanden tempel Gods met thouden ligghen een sarck ofte sepulture die noyt bevryt en was ende daer nyemandt recht an heeft.

Want al eyst zo datmen altemets in sterfhuysen daer questie es van hoyrie, duer dhoude zarcken ende monumenten doet blycken *vehementi quadam presumptione* de afcomptste *de cujus hereditate agitur*, daeromme en volcht niet datmen de inutile sarcken ofte andere saeken der kercke niet proffytelick, nemaer inderlicken zal moeten houden ligghende ; *cum nemini liceat jacturam alterius aliquid acquirere.*

Ende indien de heesschere belieft zyn descente of afcomptste en boom van genealogie jn wezen te houden, mach dat anderssius doen zonder der kercke scade, zo hy in zinen raedt vynden zal.

Omme nietmin den heesschere eenichsins contentement te gheven indien hy devotie heeft den voornoomden steen in wesen te houdene, men zal hem daertoe plaetse verleenen, midts by hem de zelve weder te doen legghen ende fonderende zekeren jaerlicxschen dienst daer duere de schamele kercke ende de eere Gods zouden mueghen onderhouden wesen, ghelyck hi hem ten diverschen reysen ghevanteert heeft in meenynghe van doene te wesen.

By welcken redenen dese verweerers hopen claerlicken betoocht thebbene de goede ende juuste cause daer duere zy ghemoveert zyn gheweest den voornomden sarck te weeren ; ende dat zy dat niet ghedaen en hebben tot yemandts schimp. Biddende daeromme myne Heeren up al goet regard te nemen, ten fyne dat nyemandt gheoc-

casioneert en zy de voornoomde kercke te habandonneren ende teenegader te laetene ter causen vanden welcken dese verweerers nyet en verstaen, ja protesteren van in gheene processe te willen tardene ende de schamele kercke in noodeloose costen te brynghene.

Mids welcken concluderen dat de heesschere schuldich es verclaerst te wezen nyet ontfanghelick in zinen heesch ende conclusien, nemaer dat de verweerers ghestaen zullen met huerlieder presentatie hier vooren ghedaen. Ende voorts dat den heesschere gheinterdiceert zal wesen up dezen verweerers te procederen, by eenighe rigoreuse executie, ofte procedueren te doene ter causen vanden overbringhen in ulieden heeren handen het metaal in questie niet jeghenstaende ulieder sententie provisionale daeruppe ghegheven; ghemerct dat tzelve es in de bewaerde handt. Ofte vuterlick zullen hemlieden verweerers anneghewesen zyn al zulcke andere conclusien als hemlieden naer rechte toebehoort. Implorerende up als ulieden Heeren noble officie, met heessche van costen.

Réplique du demandeur.

Il insiste sur le fait illégal et injuste (incivil ende onbehoirlic) de l'avoir dépossédé de son droit de jouissance de sépulture, et aliéné un monument précieux et parfaitement conservé ([1]), au mépris de la mémoire de ses ancêtres et parents (voorsaten ende ouders), qui n'avaient apporté que des bienfaits à l'église ; il déniait formellement que son frère Jean eut consenti à l'enlèvement.

Duplique des défendeurs.

Ils commencent par contester que le demandeur soit de la parenté des personnes ensevelies dans le caveau. Suit une dissertation sur un passage de Balde, ([2]) qui avait été

([1]) Alzulcke notable werck ende costelic zarck van sepulture of monumente voorseit, ligghende gheheel gave ende versch jn alle zyn insculptien ende inscriptien.

([2]) In Autent. Hoc jus porrectum, C. de Sacrosanct. ecclesie.

invoqué par la partie adverse. Ils finissent par dire que le demandeur, en présence de Pierre Anchemant et Martin vander Weerde et du pensionnaire Jean de Corte, avait promis de choisir sa sépulture à Saint-Gilles, avec fondation et anniversaire, comme son frère Roland l'avait fait en l'église des Clarisses ; et qu'il n'avait donné aucune suite à ce louable dessein.

Jugement interlocatoire du 3 avril 1563 (n. st.)

Ordonnant au demandeur de prouver l'identité de ses noms et armoiries avec ceux de la pierre tombale, et de justifier sa parenté ([1]).

Comme on le voit, nos anciens procureurs, *utriusque juris doctores*, — ne le cédaient guère à ceux d'aujourd'hui, et ils étaient également versés tant en droit canonique qu'en droit coutumier et en droit romain.

On connait le culte superstitieux des anciens pour la mémoire des morts. Le tombeau devenait, chez les Romains, un objet sacré, *religiosus*, comme le déclare un rescrit de l'empereur Antonin. A ce titre, il est placé hors du commerce, tombe sous le coup de l'inaliénable et échappe à la revendication ([2]).

([1]) Est-ce par suite de cette déconvenue que M[e] Joos vanden Vaghe-viere choisit pour lieu de sépulture l'église des Augustins et s'y fit construire un mausolée, « orné d'une statue agenouillée devant un prie-Dieu, et tout autour de beaux ornements sculptés qui renfermaient l'écu principal et les huit quartiers secondaires ». P. Keelhoff, *Hist. de l'ancien couvent des Ermites de S. Augustin à Bruges*, pp. 16 et 111. Gailliard, *Bruges et le Franc*, t. II, p. 27.

([2]) L. 43 D. de rei vindicatione, VI, 1. Quæ religiosis adhærent, religiosa sunt ; et idcirco nec lapides inædificati, postquam remoti sunt, vindicari possint.

Casus. Habebam monumentum, cui ædificando lapides meos adjunxi ; amovisti lapides ; an possim vindicare quæritur. Et dicitur quod non, quia religiosi sunt, et sic in nullius dominio....

L. 4 Cod. de religiosis et sumptibus funerum, III, 44. Si sepulchrum monumenti appellatione significas, scire debes jure dominii id nullum vindicare posse.

Add. Sed actione in factum peti potest.

L'idée fondamentale de cette législation passa dans le droit écclésiastique. Pour nous borner à une citation, voici ce qu'on lit dans la *Summa super titulis Decretalium* de Gofredus [1] :

Lib. III. c. De sepulturis. Sepultura quidem habet multas acceptationes. Quando dicitur officium quod impenditur sepeliendis.... Quandoque tumbi marmorea vel lapidea dicitur sepultura, et hoc vendi potest si sit pura, id est si nullus in ea sit sepultus. Sin autem aliquis sit sepultus, qua propter hic locus factus est religiosus, ut D. de relig. et sumpt. funerum [2].

Cependant la citation de Balde paraît peu adéquate en l'espèce; et tout en admettant la distinction subtile des canonistes, en *res sacræ* et *res religiosæ*, les margliseurs eussent mieux fait d'étayer sur les textes l'exception au principe de l'inviolabilité des sépultures. Au reste, la distinction des actes de concession avec ou sans fondation d'anniversaire semblerait plus ou moins plausible, car l'anniversaire formait un gage de perpétuité, s'il peut y avoir des choses perpétuelles en ce monde, en dehors de l'institution divine [3].

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN.

---

[1] Biblioth. de la ville de Bruges, catal. des manusc., n. 358, p. 304.

[2] Celsus autem ait : Non totus, qui sepulturæ destinatus est locus, religiosus est; sed quatenus corpus humatum est. Digest L. XI, tit. VIJ, L. 1, § 5. *Ibid.*, lib. III, c. de rebus ecclesie alienandis vel non. Nam res sacre et religiose vendi non possunt. Dig. de contrahend. emp., L. et liberi et L. de jur. pa.

[3] Cfr. ZYPÆUS, *Consult. canon.*, l. 3 de sepulturis, t. I, p. 150. Op. omn., éd. Antv. 1675. PAULI CHRISTIN. *Decis. belgic.*, tit. 43, dec. 194; t. II, p. 322, ed. Antv. 1626. DANTOINE, *Les règles du droit canon.* reg. 51, p. 178, ed. Brux., 1742, parmi nos anciens jurisconsultes.

NOTE HISTORIQUE

SUR

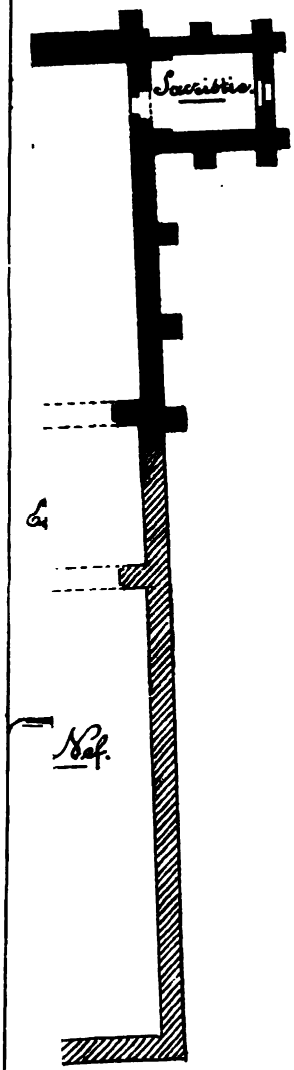
L'ÉGLISE DE WENDUYNE

Au point de vue de la juridiction religieuse, Wenduyne formait primitivement un hameau dépendant d'Uytkerke et ne possédait pas d'église.

Dans le diplôme d'Arnould le vieux, 961, en faveur du chapitre de St-Donatien, Uytkerke était déjà reconnue comme paroisse. En 1100, l'Évêque de Tournai, Baldric, donne au chapitre de St-Donatien l'autel d'Uytkerke. Dans une autre charte de Baldric, 1108, de même que dans une bulle de Pascal II datée de 1110, il est encore question de l'autel d'Uytkerke; mais en 1135, dans une charte de l'Évêque de Tournai, Simon, l'autel d'Uytkerke est mentionné avec une chapelle annexe « Altare Utkerka cum appendicio suo ». Il est de même indiqué dans la bulle de 1146, par laquelle le pape Eugène III confirme les biens de la collégiale de Saint-Donatien. On y lit « In episcopatu Tornacensi, altaria Dudazela, Utkerka, Orscamp, cum appendiciis suis. »

Cet « appendicium », cette chapelle annexe, dépendante de l'église d'Uytkerke, se rapporte bien à Wenduyne; car quelques années après, le prévôt de St-Donatien, Gérard d'Alsace (1183-1205) et le doyen Gérolf (1172-1187) attestent que, pour faire droit aux paroissiens qui habitent la partie occidentale de la paroisse d'Uytkerke, ils divisent celle-ci en deux : Uitkerke et Wenduyne.

usyne,



rés indiquent les
parties existantes.

Bruges, Juillet, 1907

Dans la suite il n'est plus question de l'annexe d'Uytkerke.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'existence, à Wenduyne, d'une première chapelle, bâtie entre 1108 et 1135, et qui fut érigée en église paroissiale vers 1183-1187.

Étant donné d'autre part que vers 1164, le prévôt et le chapitre de Bruges accordèrent à Wenduyne l'érection d'une église, on peut en déduire qu'à cause de l'accroissement de la population, la chapelle annexe aura été reconnue insuffisante et qu'on aura décidé sa transformation en église. Ce travail doit avoir été achevé vers 1183-1187, époque à laquelle l'église est déclarée paroissiale.

Le plan II avec coupes indique la configuration de cette église du XIIe siècle.

L'existence en A d'une partie de l'arcade (plein cintre) construite en « moeffen », nous a permis de reconstituer le plan de cette ancienne église, comportant probablement deux ou trois arcades.

L'importance toujours croissante de Wenduyne, a exigé un nouvel agrandissement de cet édifice. L'époque précise de cet agrandissement n'est pas connue. Les vestiges qui existent encore semblent nous permettre de déterminer le milieu du XIIIe siècle ; d'aucuns prétendent que cet agrandissement se fit en 1200.

La planche III donne le plan de cette seconde église, qui avait des dimensions plus grandes que l'église actuelle ; voir planche I.

Nous retrouvons encore dans l'église actuelle (voir planche III) :

1° les deux contreforts G, à la façade orientale ;

2° des « moeffen » dans les murs des parties conservées de l'église du XIIIe siècle ;

3° à 0.40 ct^s sous le pavement actuel, le pavement du XIIIe siècle, découvert aux endroits indiqués (planche III) et fixant la largeur de la nef ;

4° deux spécimens de fenêtres du XIII[e] siècle, en B, permettant de supposer l'existence d'une claire-voie.

A la fin du XIV[e] siècle, Wenduyne devenant de plus en plus prospère, un nouvel agrandissement a été effectué.

La planche IV donne le plan de cette troisième église dont nous avons trouvé :

1° les fondations de tous les murs et colonnes.

2° deux bases de colonnes accolées à la tour.

La tour du XIII[e] siècle doit avoir été surélevée à cette époque et comportait une flèche très pointue ; elle servait de vigie, puisque l'on trouve dans les comptes de la prévôté de Bruges, en 1538, un article ainsi conçu : « *Pour travaux à la tour de l'église de Wenduyne, où se trouve la vigie, 20 livres.* »

L'église de Wenduyne fut ravagée par les iconoclastes en 1570; le chœur et les chapelles furent restaurés par ordre de l'évêque de Haudion en 1642 et la partie antérieure de l'église fut démolie au commencement du XVIII[e] siècle.

Telles sont les transformations successives de l'ancienne construction du XII[e] siècle, qui d'après les preuves pré-indiquées n'a pas été comprise dans l'engloutissement du village par la mer : ce qui met à néant la légende d'une ancienne église qui aurait été submergée par les flots.

L'époque précise de la catastrophe n'est pas connue ; d'après les uns elle remonterait au XIV[e] siècle, en 1334 ; d'après les autres elle daterait de la Toussaint 1570.

Quoi qu'il en soit, la situation respective du village et de son église est représentée, sur la planche I ; d'après le plan dressé par M. Gilliodts-Van Severen (1), l'église se trouvait bien au sud du village, vers l'intérieur.

(1) Voir *Histoire de Wenduyne-sur-mer... par Eugène Roche, avocat à Lille,.. suivie d'une note sur l'ancienne topographie de Wenduyne, par L. Gilliodts-van Severen.* Nouvelle édition. Bruges, Daveluy, imprimeur, 1902. In-12, de 80 pages.

Au XVIe siècle, l'importance de la bourgade de Wenduyne, une des plus industrieuses de la Flandre, a été amoindrie à la suite de troubles, de guerres, d'événements politiques ; c'est ce qui explique le peu de travaux de restauration effectués en 1642, et, dans la suite, la démolition de la partie antérieure.

Les découvertes faites au cours des travaux actuels, qui m'ont permis de reconstituer les transformations successives de l'église, apportent une nouvelle preuve de l'existence de l'église du XIIe siècle sur l'emplacement actuel et c'est à ce titre que j'ai cru utile et intéressant de publier la présente note.

ALPHONSE DE PAUW.
Architecte.

EERSTBEWAARDE BRUGSCHE KEURE
VAN OMSTREEKS 1190.

Haar algemeen uitzicht, en verspreiding van haren grondvorm.

Die keure is namelijk zij die begint met de woorden « *Haec est lex et consuetudo quam Brugenses tenere debent a comite Philippo instituta* » (1). Over 't algemeen weet men er weinigmeer van dan dat wat erin staat, en dat wat eruit voortgevolgd is (2).

Ze is geschonken geweest: nu in 't lange, als te Atrecht, te Gent, te Brugge, te Audenaerde... ; dan wat beknopter, als te Geeraartsbergen (3)... mits in de eene stad iets bij, en in de andere iets af (4).

Wanneer werd ze ingevoerd ? En waar eerst ? Daarover willen we nu niet twisten.

---

(1) WARNKÖNIG in *Flandr. Staats- und Rechtsgeschichte* I, *Urk.*, op bl. 37 zegt : « Es ergiebt sich aus den Varianten, dass der Text « der Keure von Brügge der beste ist... ». Hij is 't, dien GHELDOLF uitgeeft (WARNKÖNIG-GHELDOLF, II, 417-422) « d'après une copie du « XIIIe siècle, aux archives de la province, à Gand ».

(2) Aldus b. v. is 't nog niet klaargetrokken in welk jaar de keure verleend werd. 't Meestendeel der geleerden houden 't voor « daaromtrent 1190 ». Best zouden hunne redens eens heronderzocht worden.

(3) Deze keure staat in WARNKÖNIG II, *Urk.* (2), bl. 164.

(4) Vgl. WAUTERS *Libertés Communales*, bl. 563-564. WARNKÖNIG-GHELDOLF, V, bl. 104, en 115-124.

We noemden ze hierboven « eerstbewaarde Brugsche keure » : niet om ze aan Brugge meer dan aan een andere stad toe te kennen, doch om het hiernavolgende opstel voort in verband te houden met twee voorgaande opstellen over Brugsche keuren, die verschenen in AnEm. 1905, bd. LV, bl. 302-328 en 393-403. « *Haec est lex...* » is geen eigen afbeeldsel van Brugge's (of van een andere stad haren) toestand op het einde der XIIe eeuw. Immers deze keure is daaromtrent overal eensluidend. Zulke eensluidendheid is voor de geschiedkunde een nadeel in plaatselijk opzicht. Doch een voordeel is ze ook voor algemeene geschiedenis en kennis van recht. Ontegenzeggelijk wordt aldus gestaafd dat, reeds met het uitsterven der XIIe eeuw, de groote vlaamsche steden op zulkdanige hoogte van beschaving stonden, dat, uit sommig opzien, nagenoeg dezelfde indeeling van leeftuigen en dezelfde samentrekking van krachten er mogelijk waren.

Dus « *Haec est lex...* » zullen we hier beschouwen in haar afgedragene opvatting ; we zullen ze aanzien inzooveel ze een oorbeeldige schets was (noemen we die, in haar zulkdanige opvatting, HL) ; een type : hoofdzakelijk van strafrecht aangaande lijfstraffelijke misdrijven, ook bijzakelijk van het boettarief zelf (1).

(1) Men leze aandachtig de hierbovenvermelde keuren, ook de sporen of gedenkenissen ervan die verder aangewezen zullen worden, en men zal een gedachte hebben van zulk een type. Een duidelijk opstel ervan kunnen we niet geven. We zijn overtuigd dat HL nooit als leest of formule bestaan heeft, maar wel als een overleveringsche opvatting van opstellen. Eene opvatting voor strafwetbepaling was ze, naar ons meenen eigen aan graaf Filips van Elzaten.

Niet dat we staande houden willen dat alleen hij de lijfstraffelijke misdrijven « contra personam » in 't klein geboekt heeft, nl. met hunne geldelijke straffen erbij. Noch willen we dat dergelijke verordeningen, die we gelijkwaar tegenkomen, overal van hem zijn. Vgl. b. v. de Wetten van Diest uit 1229 (J. WILLEMS *Brab. Yeesten* I, 630), en van La Hulpe uit 1230 (Ald. 632), waar dergelijke bepalingen schijnen ook

Van daadswegen is HL niet eene overeenkomst, nl. uitgaande van twee overeenkomers. HL is iets dat uit 's graven wil of... woord alleen ontstamt; iets dat stelselmatig beantwoordt aan een andere wet, de algemeene wet der baljuws, « *Haec sunt puncta, quae per universam terram suam comes observari praecepit* » (¹) (laat ons ze heeten HP), welke dagteekent uit denzelfden tijd. HL in opvatting en HP inderdaad zijn als bestemd geweest om, 't land door, het stadsrecht min of meer eensch te maken.

Van doelswegen is HL een stuk dat aan den eenen kant de daad is van een voorzichtig denkende en doende gezag, en dat aan den anderen kant een ambtmatige en voortaan vaste vorm uitmaakt van voortbestaande (²) of wordende (³) daadzaken.

Edoch welk was naar het inzicht des graven de staatkundige aard van HL, ook de plaatselijke en toevalmatige reden ertoe? Ging die verzameling wetten tegen of mede met schepenbevelen die reeds in zwang waren (⁴); vermits

---

te hebben bestaan. Daar echter, zooals ten anderen in vele deelsgelijkende Fransche keuren, loopen de burgerlijke zaken tusschenin de lijfstraffelijke, wat ge in HL niet vindt. Vgl. nog aldus de keure van Middelburg uit 1254 (Van Mieris, *Groot Chaarterboek der graven van Holland, Zeeland en heeren van Friesland.* I, 271)

Niettemin over 't algemeen, al den Westkant van Europa, zal Filips van Elzaten misschien wel de eerste of de eenigste geweest zijn om daarin een eenvormig opstel na te streven; hij, meenen we, met zijn rechtstreeksche of onrechtstreeksche tusschenkomst, want voorbeelden zullen we tegenkomen waar zijn werk of overgezet of uitgebreid werd... even door anderen als door hem.

(¹) Warnk. I *Urk*, 37 vlg.; Warnk.-Gh. II, bl. 423-424.

(²) Vgl. in HL (Warnk.-Gh. II, 419) § 14 « paena... quanta *solent*... »

(³) 't Valt te denken b. v. dat er vóór HP ook tucht heerschte onder de baljuws.

(⁴) Vgl. HL § 18: « Si scabini... bannum... constituerint... ». Ook HP § 4: « cum talliabunt scabini, vel judicia facient, vel inquisitiones veritatis, vel protractiones... »

dit wel later gebeurd is ([1])? De vraag is belangrijk : immers, b.v. voor Brugge, ligt HL aan den voet van 't bestuursrecht dat nadien bleef voortgelden, te minsten tot in 1281 — andermaal een tijd waarvoor geen overmaat van geschiedgronden bestaat — ; daarbij in 't algemeen bouwde men in 't vervolg nog op HL verder voort ([2]).

HL is vooruitgegaan van Brugge weg over Aardenburg (op 't einde der XIII[e] eeuw) te minsten in een ontwerp van keure([3]). Uit Gent zette HL ook door op Audenaarde in 1189 ([4]), en van daar misschien op Pamele in 1225 ([5]). Uit Ieper ging HL over naar S. Dizier, in de XIII[e] eeuw, door toedoen van Gwijde van Dampierre ([6]). HL of daaromtrent HL vinden we nog te Dendermonde in 1233 ([7]); de gever van HL te Dendermonde is geweest Robrecht, « advocatus Attrebatensis Betuniae et Teneramundae « Dominus » ; zoodat zijn geving wel zal geschetst zijn op Atrecht's HL ([8]).

De inhoud van HL, in een eerste opzien, was tweederlei :

Eerst komt voor een min-of-meer wanordelijke verzameling van te-geven straffen voor een bepaalde reeks misdaden : §§ 1-16. Hooge straffen zijn 't, hoofdzakelijk en vooral geldelijke. 't Is de kwade kant ervan ; toch met eenen troost daarbij : eensdeels voor de schepenen ([9]),

---

([1]) Ziet een Brugsch Hallegebod uit 1278, overgenomen in de keure van 1304 (WARNK.-GH. IV, 115).

([2]) WARNK.-GH. IV, 124 vlgg.

([3]) WARNK. II, *Urk.* (2), bl. 52-60, §§ 11-34.

([4]) WARNK. II, *Urk.* (2), 147; en WARNK.-GH. II, 421-422.

([5]) Vgl. WARNK. II, *Urk.* (2). 148.

([6]) BEUGNOT *Olim* II, 702.

([7]) WARNK. II, *Urk.* (2), 231-234.

([8]) Toch in den tekst geeft die keure van Dendermonde meer HL van Brugge, Gent en Ieper weder; en nog gaat 't beroep van Dendermonde naar Antwerpen, zooals staat in § 27.

([9]) Verbeeldden die schepenen meer den graaf (zooals Hgl. Pirenne

daar zij het waren die de toepasselijkheid der straffe zouden uitspreken, anderdeels voor de poorters, of liever voor de inwoners „ de oppido „, daar ze nooit voortaan meer dan 60 pond zouden moeten verbeuren (1). Enkel in dit zoovermeend eerste deel (§§ 1-16, ook toch in §§ 17, 18, 21) stemt de uitvoering van HL te Atrecht overeen met deze die te Gent, Brugge en Ieper geschiedde.

Daarna als een tweede deel: het overige. 't Is een gedurig uit- en intrekken van 's graven milde hand. De burgers en schepenen mogen dit,... ze 'n mogen niet dat... Voor enkele zaken zal de graaf wel tusschenkomen als b. v. voor 't verhuren van de marktstallen, voor 't verkiezen van schepenen, voor 't berechtigen van een misgeveld vonnis... voor andere zaken die den graaf aanbelangen. Doch, gelijk het eerste deel, is dit zoogenomen tweede deel opgesteld meestendeel onder vorm van onderstelling: „ Si quis.... fuerit „ zooals hooger „ si quis.... fecerit „. Zoodat in beide deelen de trant uiterlijk van strafwettelijken aard is.

Om nu beter den inwendigen en ook uitwendigen aard van 't stuk, de daad en den wil van den wetgever te leeren kennen, dient men, naar ons bescheiden oordeel:

1. best HL op te zoeken overal, waar er spoor van gebleven is; — 't Is 't gene we hier zullen betrachten. —

2. best ook HL in alle haar wijzigingen en dezer redenen te ontleden;

---

zegt), of meer de gemeente (naar den zin van wijlen Hgl. Vanderkindere)? Hier komt het er niet op aan die zaak te beslissen. Misschien zal de beleering van HL zelf meêhelpen om daarin licht te brengen.

(1) Niet overal is 't 60 pond geweest. Niettemin is dit hoog bedrag, daar waar het ingevoerd werd, 't opmerken weerd. Laat het immers niet denken aan een koninklijken ban? Vgl. L. Vanderkindere *Le politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences*. ARBBull. 1905, bl. 755.

3. en in den voorgaanden tijd de rechterlijke en geschiedkundige gronden ervan, inzooverre het mogelijk is, op te speuren.

Beide deze laatste pogingen hopen we later aan te vatten.

En als we zeggen « aanvatten » dat wil zeggen : niet, zoeken om 't laatste woord daarover te vinden, maar, om de aandacht van geschiedkundigen deswegen gaande te maken. We gevoelen tewel hoe erg het te vreezen valt dat in deze onze opzoekingen, ook reeds in 't hiernavolgende opstel, de volledigheid niet volstrekt nabij zal gekomen zijn. 't Is te wenschen dat iemand, met meer tijd en boeken aan de hand, meêspanne om HL beter te leeren en te laten kennen ; de zake is toch van een groot belang.

Nu dus : waar is HL te vinden ?

Onder de « vlaamsche » gemeenten zijn er : eenigen wier ontwikkeling meestendeel dezelfde richting of denzelfden rassen stap heeft opgenomen ; anderen die vroeger of later, of trager of in andere omstandigheden uitzetteden. De voornaamste onder de eersten kregen, allen of 't meestendeel, eene toepassing van HL. De laatsten kregen HL op een andere wijze, of maar een verre gelijkenis ervan. Beide soort verleeningen zijn nochtans binnen ongeveer denzelfden tijd geschied.

Zulkerhande volstrekte of deelsgelijkende uitvoeringen van HL, gewisse of twijfelachtige, zijn er geweest, wete 'k of gisse 'k :

— Te Atrecht in 1180 (?) (1).

— Te Brugge, Gent, Ieper in 1179-80...? (2).

---

(1) WAUTERS *Lib. Comm.*, *Preuves* bl. 32-34, naar het oorspronkelijke.

(2) WARNK.-GH. II, 417-422 naar een dertiendeeuwsch afschrift.

— Te Audenaarde, in 1189 (1).

— In 't Brugsche Vrije, in 1190 (2); men bemerke vooral de §§ 22-44 van dezen « Keurbrief ».

— In S. Amandsdorp in 1164, waar Filips eene « pax » instelde, met nagenoeg altijd dezelfde « statuta » (3); men beschouwe reek 15-30.

— Te Nieuwpoort, in 1163; §§ 1-6 (4).

— Te Geeraartsbergen, waar Filips 't jaar 1190 vrijbeden bevestigde (5); en nogmaals in § 11, 12 blijkt zijn HL door, zij het door zijne hand of om zijnen invloed geweest (6).

— Te S. Omaars. Over deze keure uit ± 1168 handelen we verder.

— Andere daaromtrent vaste toepassingen van HL kunnen mij ontsnapt zijn of verloren gegaan hebben.

Zoo zijn er wellicht gemeenten geweest in Artesis, Amienois en Vermandois die eenen tijd onder Filips gestaan hebben (7), en van HL mogelijks hebben medegedeeld. Men late ons over deze mogelijkheid hier een uitweiding aangaan, en eenige gissingen uiten.

---

(1) Ook Warnk.-Gh. II, 417-422; vgl. Warnk. II, *Urk.* (2), 147-148.

(2) Warnk.-Gh. IV, 363-377, uit een dertiendeeuwsch afschrift. Vgl. aldaar bl. 167 vlgg.

(3) Wauters *Ald.* bl. 26-27, uit een (?) cartularium.

(4) Warnk. II, *Urk.* (2), 87-91, naar 't oorspronkelijke.

(5) Warnk. II, *Urk.* (2), 163-165. 't Is er de keure van 1200, doch daarin bevestigt graaf Boudewijn « *haec... jura a praedecessoribus* « *nostris... instituta et a Philippo, illustri comite Flandriae et Viromandiae confirmata...* »

(6) Het tienste lid is, meen ik, 't einde geweest van de voorgaande keure uit 1068 (hoe er ook het opstel van was), eens en andermaal bevestigd in 1190 en 1200. 't Elfste lid begint met « Praeterea » en brengt een bijvoegsel in. 't Is dit bijvoegsel met zijn « Si quis... occiderit... » enz., dat herinnert aan HL, en dat van Filips zal zijn... Toch is de zake duister. Vgl. V. Fris *Étude sur la charte de la ville de Grammont attribuée à l'année 1068.* — GOGBull., 1905, bd. XIII, bl. 219-223.

(7) Vgl. Alex. Cartellieri *Philip II-August*, Bd. I, bl. 122 vlg.

Filips van Elzaten is enkele jaren vorst geweest over die fransch-« vlaamsche » gemeenten. Deze zijn nadien tot Philippe-Auguste overgegaan. Elke vorst — 't was de gewoonte – zal er de keuren onder handen gehad hebben, 't zij vrijheidskeuren of voordeelkeuren of strafwetkeuren. De tweede vorst echter was in geen vrienden met den eerste. En beide zochten om welgezien te worden Wat gedaan? De voordeelen die Filips geschonken had aan de poorters, mocht Philippe, in 't belang van voortaan nieuwe staatkunde, niet vernietigen. Ze bevestigen kon hij... en alsdan, voor zijn eigen voldoening, den naam van den eersten gever verzwijgen. Dat deed hij in 1197 te S. Omaars met 't recht op de vestingwaters ([1]). Een andere wet instellen boven deze van Filips... en met mogelijke wijzigingen, dit kon hij ook. Zoo handelde hij te Atrecht ([2]). In 't eerste geval worden we soms op het spoor van Filips' vroeger werk gebracht door een verloren zinspeling. Al verzwijgt Philippe dat Filips de eerste gever was, toch laat hij hemzelven soms ontvallen dat alles voortgaan mag « *sicut tempore* comitis Flandriæ » ([3]). In 't tweede geval blijven soms zinsneden over van « in Filips' tijd ». En dit ook verraadt alsdan den koning. Aldus b. v. te Atrecht. Want zichtbaar bleef nog graaf Filips' HL uit 1180(?) doorsteken in §§ 5-12 en 17-32 van 's konings keure ([4]).

([1]) GIRY *Histoire de la ville de S. Omer*, bl. 397, stuk XXI.

([2]) We hebben 't zelfde ondervonden vanwege Diederik die op dergelijke wijs handelde met de keure van Willem van Normandieën. (Z. boven AnEm. 1905, bd. LV, bl. 397vlg.). Zoo zou ook later in 1211 Lodewijk VIII tewerk gaan, alswanneer hij S. Omaars dievelings binnenpalmde (L. VANDERKINDERE *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*. — CRHBull. 5-IX, 1899, bl. 61), en alles overschreed wat vroeger Filips van Elzaten bij 't oud recht van S. Omaars gevoegd had. Vgl. GIRY *Ald.* bl. 404, stuk XXXI, en 381, stuk IX.

([3]) Vgl. de keuren van Athies en Perona § 23, in DE BRÉQUIGNY *Ordonn. des rois de France de la 3e race*, bd. XI, bl. 159-163 en 298-302.

([4]) WARNK. III, *Urk.* (1), 25 vlgg.

Zulke zinspelingen en sporen hebben we nagespeurd. De uitslag was : dat we meenen te kunnen waarnemen dat Filips in zijnen tijd keuren-op-zijn-wijze verleend heeft te Doornik, Perona, Athies, Hesdin, S. Quentin, Bray en Amiens, van waar ze verder kunnen uitgegaan zijn naar Abbeville en Dourlens. Waren die « keuren-op-zijn-wijze » opnieuw toepassingen van HL ? Misschien wel.

Een verre spoor ervan toch steekt in de gemeente-keure van Doornik, die koning Philippe in 1178 verleende, en in 1211 bevestigde (1). Die eigenste keure vinden we ook en van denzelfsten koning te Perona in 1207, bevestigd in 1209 (2), almede te Athies in 1212 (3). Welnu de drie keuren zijn baarblijkend ondereen verwant :

In Athies' keure staat uitdrukkelijk bekend dat ze afstamt van Perona's (4) ; en de 22 leden van Perona's keure zijn ongeveer dezelfste als de 23 (min het 21ste) eerste van de keure van Doornik.

Geen van de drie laat uitdrukkelijk verstaan dat graaf Filips daar in hunne stad grondwettelijk werk verricht heeft ; één lid (§ 23) van Perona's en Athies'keure verraadt echter een « *tempus comitis Flandriae* ».

---

(1) Ze staat in GACHARD, *Collection des documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*. I, 93-103, naar 't oorspronkelijke. Bemerkt vooral bl. 95-96.

Deze tekst van Gachard (in 1211 uit Corbeia gedagteekend) is voor den grond dezelfde, en voor de diplomatieke waarheid een betere als de andere tekst (van 1178 uit Parijs gedagteekend), voorzooveel hij bewaard is en overgedrukt in *Ordonn. des rois de Fr.* XI, 248. De eene daarstelling (deze uit 1211) is eene bevestiging van de andere (uit 1178). Waarom niet? Gachard zoekt daar onnoodig eene moeilijkheid in (*ald.* bl. 98, n. 1).

De keure van 1178 was verleend geworden alswanneer Philippe-Auguste te Doornik geweest was (Vgl. L. VDKINDERE. *Ald.* CRHBull. 1899, 5-IX, bl. 43).

(2) *Ord. r. de Fr.* V, 150-163.

(3) *Ord. r. de Fr.* XI, 298-302.

(4) « *Communiam ad consuetudines et ad puncta communie Perone* » *Ord. r. de Fr.* XI, 298.

Dus wel zooals we zeiden : HL zit in de drie keuren ('t eenigste deel ten anderen dat overeenkomt met deelen uit Vlaamsche keuren), en de drie weten van eenen tijd van Filips. Ware't stout te besluiten dat koning Philippe in de drie gemeenten nagenoeg dezelfde keure en wetten vanwege graaf Filips vond, of te minsten eensluidende keuren met daarin eene toepassing van HL ?

We vinden niet dat koning Philippe ooit ievers, uit eigen vondste en hand, een slag HL heeft willen inbrengen : noch in 's graven voormalige bezittingen als het er niet bestond ; noch in zijn eigen vaders erfgronden, waar het nooit bestaan had. Zoo voerde hij het niet in :

— In den talrijken hoop vlekken die van hem de vrijheid uit Laon overkregen. Deze vrijheid was welcer bekomen in 1128 (¹) en bevestigd in 1189 (²) van Lodewijk VI (³).

— Noch in dien anderen hoop die onder Philippe-Auguste meêdeelde van Soissons'vrijheid, oorspronkelijk afkomende uit den tijd van Lodewijk VI, en bevestigd in 1181 (⁴).

— Ook niet in de reeks oorden die onder Philippe-Auguste de oude wetten van Mante bekwamen, wetten die uit den tijd dagteekenden nogmaals van Lodewijk VI, en bevestigd waren geweest door Lodewijk VII in 1150 (⁵).

(¹) *Ord. r. d. Fr.* XI, 185 vlgg.

(²) *Ald.* 257 vlgg.

(³) Onder die vlekken telt Bruyères wier keure bevestigd werd in 1186 (*ald.* 245 vlgg.) ; dan sommige plaatsen uit Laonnais, te weten : in 1184 Crespy, dan Cerny, Chamouilles, Baune, Chevy, Cortone, Verneuil, Bourg, Comin, enz... (*ald.* 231 vlgg.).

(⁴) Daar komen in : Vaissy in 1185 (*ald.* 237 vlg.) ; Compiègne in 1186 (*ald.* 240 vlg.) ; Sens in 1189 (*ald.* 262 vlg.) ; Villeneuve in 1200 (*ald.* 278 vlg.) ; Crespy-en-Valois in 1215 (*ald.* 305 vlg.)... alsook verschillende steden uit Picardieën : Vaissy, Condé, Chavones, Celles, Pargny, Filain (*ald.* bl. CXLVIII).

(⁵) *Ord. r. de Fr.* XI, bl. 197.

Daartusschen heeft men Chaumont in 1182 (*ald.* 225) ; Pontoise in 1188 (*ald.* 254) ; Poissy, Triel, S. Léger (*ald.* 315) ; enz.

— 't Zelfste in de reeks van Lorris, waarvan de wetten uit den tijd stamden van Lodewijk VII ([1]), en bevestigd werden in 1187 ([2]).

— Ook niet in enkele steden die los bleven van malkaar; men ga de keuren na van Corbie in 1180 ([3]); van Bourges en Dun-le-Roi in 1181 ([4]); Noyon in 1181 ([5]); Orléans in 1183 ([6]); Roye in 1183 ([7]); Chapelle-la-Reine-en-Gâtinais in 1186 ([8]).

Waar zou dan HL in de keuren van Doornik, Perona en Athies vandaan gekomen zijn, 't en zij vanwege graaf Filips?

Er is ten anderen nog een derde reden die ons daarvan helpt overtuigen, allerminst rechtstreeks voor Perona, en dan gevolgentlijk voor haar twee nevenstaanders Doornik en Athies. En deze zelfde derde reden zal ons medeen eenen stap verder brengen en eene HL doen veronderstellen (te Hesdin misschien, en alleszins) te S. Quentin en Bray.

We weten uit de *Chronica Andrensis* ([9]) dat: « A° D^ni 1197 comes Flandrensis Philippus *Sancti Quintini* et *de Perona* castra graviter afflixit, eorumque cives obsidione et persecutione diu multumque humiliavit; *Hesdiniensibus* reipublicae dignitatem abstulit, campanam communiae apud Ariam transmisit et quosdam pro interfectione cujusdam de turri praecipitari jussit » ([10]).

([1]) *Ald.* 248.
([2]) *Ald.* 200.
([3]) *Ald.* 216.
([4]) *Ald.* 222.
([5]) *Ald.* 224.
([6]) *Ald.* 226.
([7]) *Ald.* 228.
([8]) *Ald.* 239.
([9]) MG. SS. XXIV, bl. 714, r. 14-18.
([10]) WAUTERS *Lib. comm.*, op bl. 565, meent dat deze woorden uit *Andreas Marchianensis* voortkomen: waarschijnlijk omdat in *Willelmi*

[Vieil]Hesdin strafte de graaf in zijn vrijheid. Deed hij het ook alzoo met S. Quentin en Perona? Aan Hesdin nam hij wezen en wetten af (?). Om S. Quentin en Perona te « affligere », vergenoegde hij hem soms niet de wetten te verminken en eene of andere uitwerking eener strafwetkeure (naar den aard van HL) daar te stellen? A. Wauters heeft me daar de gedachte van ingegeven (¹). Is zijne meening onwaarschijnlijk? Zooeven vernamen we wel langs een anderen weg dat Perona waarschijnlijk HL bezeten heeft. En zoo ja voor Perona, waarom neen voor S. Quentin?

Ten anderen, wat S. Quentin betreft, er is een keure van Bray, — ook eene stad die onder graaf Filips gestaan heeft (²) — nl. de keure uit 1210 (³), die eensdeels duidelijke sporen weêrgeeft van HL (⁴), en anderdeels stellig afstamt van Atrecht's keure en van S. Quentin's, of in 't algemeene eerder van S. Quentin's (⁵).

Om die veronderstelde gevarenis van Perona ware't gemakkelijk te verstaan hoe koning Philippe aan deze stad, in 1207 en 1209, eene verbetering schonk toen hij haar een gewijzigden vorm van HL tot strafwetkeure toestond. Was HL er niet geweest, we weten't, hij zou, om in Perona welkom te heeten, op geen lenjging van HL nagedacht hebben. Hij verzachtte 't werk van graaf Filips,

---

Chronica Andrensis « Andreas Marchianensis » aangehaald staat; Wauters heeft alleenlijk de gebrekkelijke uitgaaf uit d'ACHERY (*Spicilegium*, 2ª ed., II, 781) kunnen naarzien, en zal niet geweten hebben wat JOS. HELLER (in MG. *ald.* 714, r. 51) ondervond: te weten dat « Andreas Marchianensis » hierin niets te zien heeft.

(¹) *Lib. comm.* bl. 565.

(²) AL. CARTELLIERI *Ald.*, als boven.

(³) *Ord. r. de Fr.* XI, 295-297.

(⁴) Vgl. §§ 8, 9, 14, 15, 30.

(⁵) Vgl. § 27.

al terugkeerende naar dat wat vóór 's graven tijd geweest was.

Juist zoo te S. Quentin, waar koning Philippe [1] in 1195, insgelijks de keure naar den ouden tijd terugbracht [2]. Wel behield hij er voor hem (onder §§ 12, 13, 26) de „casus reservati „ zouden we zeggen [3], maar alle 't overige (wat graaf Filips zou in 't lange en 't breede opgesomd hebben) liet hij vonnissen naar den raad van de schepenen „*sicut in tempore comitis Radulphi* „ (§ 26). En deze graaf was even vóór Filips van Elzaten gekomen.

Totdaar voor Doornik, Perona, Athies, S. Quentin, Bray.

Andere toepassingen van HL hebben we durven gissen voor Amiens, en vandaarweg voor Abbeville en Dourlens. Ziehier waarom.

Amiens was sedert 1163 [4] ook aan graaf Filips overgevallen; op 11sten van April 1182 zou de graaf, te Lagrange S. Arnoul, er de onvoorwaardelijken eigendom van afstaan [5], om dan met 't einde van Hooimaand 1185 te Boves [6] de stad voorgoed weder afgenomen te worden.

Welnu Amiens heeft stellig een keure bezeten van vóór 1184, dus van vóór den franschen tijd, en waarin HL huisde. Immers: aan de eenen kant weten we dat in 1184 Abbeville vanwege Jan van Ponthieu eene keure [7] kreeg

---

(1) Na 't verdrag van Boves bij Amiens, in 1185, was S. Quentin met Perona en Ham aan Filips van Elzaten overgebleven.

Vgl. AL. CARTELLIERI, *Ald.* I, 179.

(2) *Ord. r. de Fr.* XI, 270-274.

(3) „... de latrocinio, multro, raptu, homicidio, incendio et forisfactis iis similibus de quibus homo convictus remaneat in manu Domini „.

(4) AL. CARTELLIERI *Ald.* bl. 121.

(5) *Ald.* bl. 127.

(6) *Ald.* bl. 177, vlg.

(7) *Ord. r. de Fr.* IV, 55.

« gelijk aan deze van Amiens ». Deze keure van Abbeville is dan verder overgebracht geworden aan Dourlens in 1202 (¹) door Willem van Ponthieu. Dus had Amiens gewis een bepaalde keure vóór 1184. Aan den anderen kant, binnen 't jaar 1190, « kreeg » Amiens nog een gemeentekeure vanwege Philippe-Auguste (²). Doch ziet, in deze laatste keure

Dus: Amiens' keure van tusschen 1163 (Filips' aankomst) en 9ⁿ van Zomermaand 1184.

Amiens' keure uit 1190, vanwege Philippe-Auguste.

Abbeville's keure uit 1184, van Jan v. Ponthieu.

Dourlens' keure in 1202, van Willem v. Ponthieu.

(die toch wel een vorig bestaan reeds van Major en Scabini verraadt onder § 46) staan veel verordeningen en schikkingen, die gelijk zijn met andere uit de keuren van Abbeville-Dourlens, en die tevens bepalingen zijn over lijfschendingen, welke Filips van Elzaten's HL weêrspiegelen. 't Kan niet anders of Amiens' keure van vóór 1184 zal HL inbegrepen hebben. Filips zal, na 1163, Amiens' wetten bekrachtigd (³) of te minsten gewijzigd (⁴) hebben, met er zijn type in te voeren ; de Ponthieu's namen heel 't opstel, met HL erin, over voor sommige vlekken uit hunne heerlijkheid (⁵). Terwijl Philippe-Auguste de keure te Amiens in 1190 wijzigde, en Filips' naam eruit vaagde : Amiens behoorde nu immers eeuwiglijk tot de kroon (§ 52).

Buiten S. Dizier, dan Doornik, Athies, Perona, S. Quentin, Bray, Amiens, Abbeville, Dourlens, zijn er alsdan nog andere fransch-« vlaamsche » steden geweest die mogelijks van HL meêdeelden ? Dat hebben we totnog

(¹) *Ord. r. de Fr.* XI, 311.
(²) *Ord. r. de Fr.* XI, 264.
(³) Gelijk te Ariën, Vgl. Warnk. III, *Urk.* (1), 21-24.
(⁴) Gelijk te Geeraartsbergen. Z. boven bl. 304.
(⁵) Zooals de Heer van Dendermonde deed voor zijne stad omtrent Zomermaand 1233 (Warnk. II, *Urk.* (2), 231).

niet verder kunnen gissen ; we kunnen 't ook niet loochenen.

Nog een woord echter over Ariën en S. Omaars.

Beide steden « bekwamen » ook van Filips, elk een keure, met stafwetbepalingen in. In S. Omaars' keure straalt HL door, doch 't schijnt HL in-wording-of-verwording. In Ariën's keure — ook toch met strafwetbepalingen in — komt HL hoegenaamd niet. We spreken ervan toch ; want de daadzaak is belangrijk. Het nazien van de twee, (van Ariën's als bijna eenige uitzondering, en van S. Omaars' als voornaamste afwijking van het strafwetoorbeeld), zal misschien eerstdaags ertoe helpen om te ondervinden welk strafrecht Filips alhier vond bij zijn toekomen ; ook om aan 't licht te brengen hoe en waar Filips op de opvatting van HL neêrgekomen is. Beide gemeenten hebben trouwens ook in andere omstandigheden als Atrecht, Brugge, Gent en Ieper verkeerd.

Hier geven we nu enkel de grootste verschillen aan, die bestaan tusschen eenerzijds hen beide en anderzijds de volledige uitwerking van HL zooals ze geweest is te Atrecht, Brugge, enz.

In de keure van Ariën in 1188 (1), vinden we een *recht* dat geldt over de komende-en-gaande leden van de « Amicitia » ; dit recht is nog niet verplaatselijkt zooals het voorkomt in HL (2) (Vgl. HL §§ 12, 16, 17, 19), «infra... et infra... », met verbod van wapendracht (Vgl. HL § 17), en betwisting van grondeigendom (HL § 20). Ook hebben de « *judices* » tot rechtsoefening een minder bepaald gebied (*Ari.* §§ 2, 3), doch meer vrijheid over hetzelve (*Ald.*). In HL mogen ze over meer zaken spreken doch met voorgeschreven uitspraak en straf. Te Ariën mogen ze

(1) Warnk. III, *Urk.* (1) 21.

(2) Warnk-Gh. II, 417-422.

aan de geschreven wet veranderen (§ 16); in HL niet (z. op 't einde). Te Ariën valt het recht uit tegen *lijfsmisdrijven* « verbo vel damno » ineens gezeid (§§ 2, 3); in HL staan deze onderscheid (§§ 1, 2, 3, 8, 9, 14) en alleenlijk zijn 't er om-zoo-te-zeggen lijfstraffelijke misdaden. Waar de *straf* over eene misdaad aangeduid staat te Ariën, spreekt men er van drie pond, of goedverbeuring, of uitsluiting. In HL klimt men tot zestig pond, en de andere straffen zijn er zeldzaam, en buitengewoon, en om behoedanigde daden, en ze waren waarschijnlijk afkoopbaar op den hoop toe.

Te Ariën, op het rechterlijk gebied, komt de stof wanordelijk behandeld voor, de rechtpleging minder duidelijk en eenvoudig doch meer vaderlijk, de tuchtiging ook minder bestaakt en minder naar-wensch bevestigd. — Op het burgerlijk gebied rijzen meer bijzonderheden voor den dag; de « judices » doen er min wat ze willen. — Op staatkundig gebied is 't bestuur in zijn hoofden, dagvaard, en veld nogmaals minder geregeld ([1]). — Tegenover den vreemde herkennen we in Ariën meer een gilde aan 't werk dan eene stad.

En zoo is 't over 't algemeen. Ariën's keure is meer innig en beschrijvend, minder stijf en bestuurlijk als HL, meer toegevend, minder gebiedend.

Ze is voornaam niet zooveel om inwendig belang van behandelde stof, dan wel om uitwendig en zedelijk belang :

([1]) Eene opmerking :

Te Ariën, nog in 1188, vinden we « *12 electi judices* » (§ 1). Philippe-Auguste in Zomermaand 1192, (die de wet bevestigt en erin eene bijzaak uitvoeriger behandelt) spreekt van « secundum dictum et consilium *scabinorum* » (*Ord. r. de Fr.* XII, 565). Daarentegen, in Zaaimaand 1387, bevestigt Philippe VI wederom de oude wet, en spreekt als vroeger nogmaals van «*judices* » (*Ord.*, *Ald.* 563 vlg.).

Waren die eerste « judices » niet reeds schepenen, onder een anderen naam ?

trouwens door allerhande daargestelde voorzorgen met dagstellingen, getuigen, verrechtveerdigingen, redenen tegen mogelijke vernieling.

Ze schildert een ander gezelschap af als HL... Ze laat vermoeden : een ingerichte schare volks die overgaat tot « stadswording » ; men tracht er de rechtplegingen van een bezonder gezelschap te wettigen ; tegen dezen die kwaad willen, zoekt men aan de vereeniging een voorkomen te geven,... en de vorst is zoo braaf dit voorkomen te erkennen, te bevoordeeligen en vooruit te steken, al eruit trekkende het enkel nut (het geldelijke) dat voor 't oogenblik mogelijk is. In 1188 is Ariën nog, zooals het was toen het zijn eerste keure kreeg, in 't begin der XII[e] eeuw : te weten eene vereeniging die haar langzaamvoort inricht ; die ook middels terhand heeft op burgerlijk gebied, die 's vorsten tusschenkomst afsmeekt om hare tastingen en dagelijkschen tragen vooruitgang op straffelijk en bewindschappelijk gebied te beschermen. Ze heeft anders geen keure of « wet » dan altijd het oud bewijs en de oude waarborg van haar (onzeker) vrij bestaan en doening ; in afwachting dat ze eens deze verkrijge « in perpetuum », en zelf eene meer volledige grondwet moge bewerken.

't Is volstrekt iets anders wat HL voorstelt.

S. Omaars echter is altijd meer op één voet vooruitgespoed met de noordvlaamsche steden, reeds in het begin der XII[e] eeuw. Te S. Omaars hebben we een keure van Filips van Elzaten uit ± 1168 (1) ; daarin schrijdt de

(1) L. Vanderkindere (*A propos d'une charte de St-Omer.* — AnEN. 1905, I, 234-238) wilt die keure dagteekenen van na-1184 : immers omdat ze zou 15 leden afgeschreven hebben uit het groot Privilegium van Kamerijk, toegestaan door Frederik Barbarossa op 20-VI-1184. We hebben daarover verslag gegeven in AnEm. 1905, LV, bl. 360 vlg. En we zegden dat 't mogelijk was dat S. Omaars-keure

graaf verder dan zijn voorgangers, ook verder dan hijzelf in 1164/5 ([1]): immers hij behandelt er veel bezonderheden over allerhande misdrijven en over de beteugeling ervan. Welnu voornamelijk een deel eruit (§§ 16-21) geeft Filips' oorbeeldige schets van strafwet weder. En indien over 't algemeen die keure van S. Omaars uit ± 1168 verschilt bij een volle HL, dan is't omdat we in de eerste meer het worden (meen ik), dan het volledig uitmaken van HL's oortype vinden.

In HL is geen spraak meer, zooals in S. Omaars'keure uit ± 1168, van de vrijdomsverklaring der gemeente en der stad uit te roepen. Daarover wordt reeds niet meer getwijfeld, daar waar HL ten volle geldt: zoo is 't dat in 1192, den vollen leeftijd van HL, men de Gentenaars ([2]) dien vrijdom zal zien stellen als iets dat reeds onwrikbaar is, en dat als 't « suppositum » mag doorgaan van hunne eischen.

De keure van S. Omaars uit ± 1168 kômt vóór HL in den tijd, doch is ten achteren bij HL in de ontwikkeling. De leden §§ 16-21 uit S. Omaars' keure ('t deel nl. dat hoofdzakelijk HL weêrspiegelt) zijn nog niet vastgenoeg doorgewerkt om op hun eigen een afzonderlijke keure te mogen uitmaken, zooals HL (§§ 1-16) te Atrecht, Brugge, enz.

Waarom trouwens ook zou S. Omaars' keure moeten

---

van later zij dan 1168, ook dat ze verwant zij met Kamerijk's. We aanzien daarom niet als bewezen door L. Vdk. dat S. Omaars'keure rechtstreeks stamt uit Kamerijk's of zelfs erna komen moet. S.Omaars'keure is ook ten uitersten nauw verwant met HL, en HL kan reeds van vóór 1184 dagteekenen. Deze dagteekening is niet zeker nochtans. Ook is heel deze afstammings- en dagteekeningsvraag eens te hervatten. We meenen deze vraag te moeten tegenkomen alswanneer we HL's oorsprong opzoeken zullen.

([1]) Giry *Ald.* 381 vlg.

([2]) Warnk. II, *Urk.* (1), 14 vlgg.

dagteekenen van na de volle uitwerking van HL in de groote vlaamsche steden? S. Omaars was gelijkvoets met hen vooruitgestapt (1). En in 't vervolg, als er twijfel over 't recht zal zijn te S. Omaars, nog in 1401, zullen zijn schepenen de keuren van Gent gaan raadplegen, omdat ze daar zullen weten kunnen hoe evenvrij ze zelf altijd geweest zijn te S. Omaars (2).

Daarop stoppen we nu. Geen verder spoor van HL hebben we totnog gevonden.

En wat besloten uit alle het voorgaande? Tot vaste en verre besluiten durven we nog niet overgaan. Al zijn we reeds min of meer genegen om b. v. aan te nemen dat HL vanaard bedwingend was (3), meer opgelegd dan begeerd werd, en aan een bewindschappelijk stelsel beantwoordde dat graaf Filips of zelf opgevat of allerminst hem eigengemaakt had.

Daarop hopen we gewis terug te keeren.

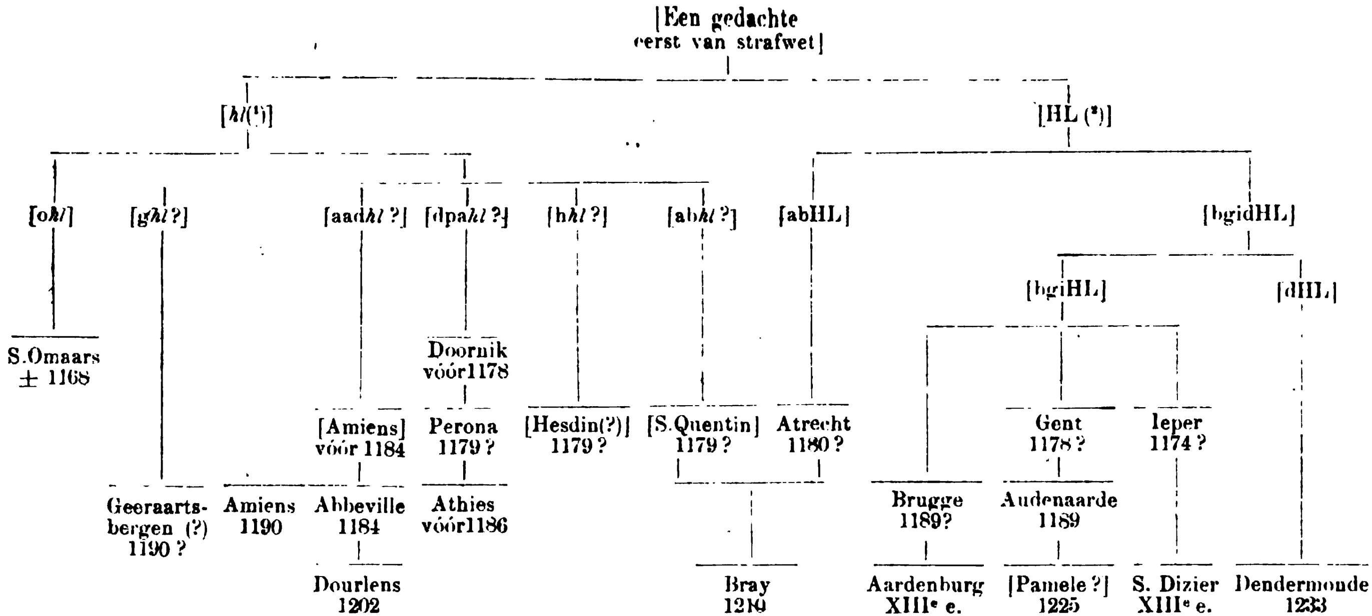
Vooralsnu durven we HL aanzien als een abstrakt strafwetoorbeeld in Filips' meening. En de doorwerking ervan, door Filips of door nadoeners van hem, zouden we als volgt voorloopig in schets stellen. Gissing en vastgewetenheid staan er dooreen. We vragen niets beter dan dat iemand heel de schikking verbetere.

---

(1) Vgl. b. v. § 13 in die keure van S. Omaars.

(2) GIRY *Ald.* bl. 53, opm. 3.

(3) Daaraan twijfelde wijlen Hgl. VANDERKINDERE (*La politique communale de Philippe d'Alsace et ses conséquences*, ARBBull. 1905, bl. 758 vlg.) niet meer, doch 't was om andere redenen.



L. DE WOLF.

(¹) Groep waarvan de grondvorm erg onzeker is. Hij zou bevatten de proeven of halve toepassingen van HL.
(²) Groep wiens bestaan en samenhang onloochenbaar is.

L'EXPOSITION DE LA TOISON D'OR.

Notes à propos de quelques uns des tableaux exposés.

Un très grand nombre de visiteurs vont admirer ou étudier les œuvres d'art réunies, en ce moment, au palais du Gouvernement provincial à Bruges. Les tableaux de maîtres anciens, notamment une quantité de portraits, occupent dans l'ensemble de l'Exposition une place considérable. Sans vouloir établir aucune comparaison avec l'Exposition des Primitifs en 1902, nous sommes heureux de constater la présence, à Bruges, de chefs-d'œuvre de tout premier ordre. Le célèbre tableau de l'*Annonciation* par Van Eyck, appartenant à l'Ermitage de S. Petersbourg; l'*Annonciation* du Maître de Flémalle, propriété de la famille de Mérode; les deux volets, par le même maître, d'un retable dont la partie centrale est perdue et que le musée du Prado à Madrid vient d'envoyer à Bruges; deux saintes (183) par R. Van der Weyden ; plusieurs portraits remarquables, dont un ou deux semblent attribués à juste titre au même Van der Weyden, tel ou tel autre à Petrus Cristus, à Jean Van Eyck, etc., suffiraient pour donner à l'Exposition de tableaux une réelle importance.

Mais, hâtons-nous de le dire, il est permis de révoquer en doute plusieurs des attributions consignées dans le catalogue et dont les propriétaires de tableaux sont seuls responsables : l'auteur du catalogue des tableaux le dit formellement.

Tous ceux qui ont eu l'occasion d'examiner de près des œuvres incontestablement authentiques de Jean Van Eyck, de Hugo Van der Goes, de Memlinc, de Gérard David, etc., n'hésiteront pas à rejeter l'authenticité de certains tableaux attribués à ces illustres maîtres. Au point de vue de l'étude de l'art, il est déplorable que l'erreur puisse non seulement se répandre mais être en quelque sorte consacrée par l'autorité d'un catalogue officiel. Depuis l'Exposition des Primitifs, quoique M. Weale eût protesté contre les attributions imposées par certains propriétaires de tableaux, il est arrivé, à notre connaissance, déjà trois ou quatre fois, que le catalogue de Weale a été invoqué en faveur de certaines peintures que l'archéologue anglais n'a jamais admises comme authentiques.

Quoi qu'il en soit, des erreurs de ce genre s'expliquent cependant quand il s'agit de portraits princiers.

Depuis la fin du XIV[e] siècle, les souverains de nos provinces faisaient faire leur portrait à l'occasion de leur avènement. Quelque maître en vue était chargé de ce travail et devait en produire plusieurs exemplaires. Des portraits d'une certaine dimension étaient destinés aux grandes villes ; d'autres, plus petits, étaient donnés en cadeau aux villes secondaires. La même habitude existait en Allemagne. Cranach, qui est représenté à l'Exposition brugeoise, fut chargé, par le duc de Saxe, de peindre 18 grands portraits et plus de 150 autres de moindre dimension. On se figure facilement qu'un peintre célèbre fasse, en pareil cas, un portrait-modèle de chaque espèce ; mais il chargeait évidemment ses élèves de

peindre les autres, sauf peut-être à donner un dernier coup de main pour achever l'œuvre. N'est-ce pas ce qui explique d'un côté l'attribution de plusieurs des tableaux exposés à des maîtres illustres et d'autre part le doute que d'excellents connaisseurs se permettent d'élever à ce sujet ?...

***

Le tableau de l'Annonciation, appartenant au Musée de l'Ermitage, a ceci de particulier que, peint par Van Eyck sur panneau, il a été reporté sur toile. La présence de cet admirable chef-d'œuvre à Bruges est le triomphe de l'habile diplomatie du baron Henri Kervyn de Lettenhove. Jusqu'au dernier moment le Directeur du Musée de St Pétersbourg affirmait à un publiciste anglais que le Van Eyck ne quitterait pas la capitale russe. Ce publiciste, M. Macclagan, prépare un ouvrage sur Van Eyck. Il s'était rendu au Musée de l'Ermitage et entre autres il s'était efforcé de déchiffrer, sans y réussir, une des inscriptions en lettres minuscules, qui figure sur le tableau du maître. Le lendemain M. Macclagan voulut tenter un nouvel essai. Mais quelle ne fut point sa stupéfaction quand il apprit que le chef-d'œuvre était en route vers la Belgique ! Sur l'intervention de l'archiduc Vladimir et par ordre du Czar, il a été transporté à Bruges, enfermé dans une caisse, munie d'une chaine attachée au cou d'un messager russe.

***

Nous avons mentionné le beau triptyque et deux panneaux du « Maître de Flémalle », appelé précédemment le « Maître de Mérode ». C'est M. de Tschudi, directeur des Musées de Berlin, qui a donné le nom de Maître de Flémalle à l'artiste inconnu qui peignit quatre panneaux d'un polyptyque de haute valeur, appartenant au musée

Staedel, à Francfort. On assurait que ces panneaux provenaient de l'abbaye cistercienne de Flémalle. Or, « il n'y a jamais eu d'abbaye cistercienne à Flémalle ni dans les environs. Mais il y a existé une communauté de dames nobles, La Paix de Dieu, et une commanderie de chevaliers de Malte [1] ». Le retable peut avoir orné la chapelle d'un de ces couvents.

En donnant au mystérieux maître son nom nouveau, M. de Tschudi « émit le vœu de voir celui-ci remplacé bientôt par le nom véritable du grand artiste ». Ce vœu, on peut le dire, s'est déjà réalisé en quelque sorte, grâce surtout à l'Exposition des Primitifs et au Catalogue critique de M. Hulin. M. Weale n'a pas hésité à se rallier à l'opinion de ce dernier (voir la Table des Peintres, p. 147); et des études ultérieures ont encore augmenté le nombre des tableaux que comprend aujourd'hui le glorieux inventaire de Jacques Daret. Outre ceux qui figurèrent à l'Exposition des Primitifs en 1902 et ceux qui sont exposés à Bruges en ce moment, il faut mentionner :

1° L'Adoration des Bergers, au Musée de Dijon; voir la description de ce tableau par M. Jules Helbig dans la *Revue de l'art chrétien* (année 1904, pp. 95-102, avec une reproduction en phototypie);

2° Les quatre panneaux de Francfort : *a*) une Vierge; *b*) Ste Véronique; *c*) Dieu le Père debout, soutenant son divin Fils mourant; *d*) Fragment d'une Crucifixion représentant le bon larron sur la croix; en dessous, St Longin et un soldat;

3° La mort de la Sainte Vierge, ainsi que le portrait d'un homme inconnu et de sa femme, à la Galerie nationale de Londres;

---

(1) Voir dans la *Revue de l'art chrétien* (année 1904, pp. 98 et suiv.) un article sur l'*Adoration des Bergers* au musée de Dijon, par M. Jules Helbig. Nous empruntons plusieurs renseignements à ces belles pages.

4° Un crucifiement et un portrait d'homme, à la Galerie royale de Berlin;

5° Deux petits panneaux, représentant la Sainte Trinité et la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, à l'Ermitage, à S[t] Pétersbourg;

6° La Sainte Trinité, entourée d'un groupe d'anges, au musée communal de Louvain;

7° La Sainte Vierge et deux Saints, ainsi qu'un religieux à genoux, au musée d'Aix;

8° Un dessin représentant la Sainte Vierge avec l'Enfant, ainsi que les donateurs et leurs patrons, au musée du Louvre.

***

Le tableau de la famille de Mérode représente, au centre, l'Annonciation; sur le volet de droite les donateurs; et sur celui de gauche S. Joseph, devant son établi de menuisier, confectionnant des souricières (1).

Quant aux deux volets du musée du Prado arrivés à Bruges le 21 août : celui de gauche représente le donateur, protégé par S. Jean. Une inscription latine nous apprend que le triptyque fut peint en 1438 par ordre de Henri de Werl, personnage très connu de l'Ordre des Frères-Mineurs et professeur à l'Université de Cologne, où il mourut en 1461. « L'autre volet représente sainte Barbe, lisant. Charmante jeune fille, aux cheveux ondulés et dénoués tombant sur les épaules, assise sur un banc gothique, au milieu d'un intérieur dont le peintre met tous les détails en relief, comme il aime à le faire. Derrière la liseuse une bûche flambe dans la cheminée, tandis que dans le paysage visible par la fenêtre ouverte, on voit

(1) Voir au sujet de ce tableau, que l'on croyait en Amérique, le *Catalogue* de l'Exposition des Primitifs en 1902, par M. J. Weale. Introduction, p. XIX; et le *Catalogue critique* de M. Hulin, p. XXXV.

construire une tour qui servira de prison et d'emblème à la sainte » ([1]).

Ce qui frappe entre autres dans ces magnifiques tableaux, qui sont les perles de l'Exposition brugeoise, c'est le milieu où le peintre place ses personnages : des maisons du XVe siècle, avec de belles charpentes en bois, des portes, des meubles, et divers accessoires admirablement bien traités. Il est visible que les travaux de menuiserie et de sculpture, auxquels s'adonnaient les Daret de Tournai, ont été peints par Jacques Daret avec une vraie prédilection ; mais la sculpture, la dinanderie et la ferronnerie ont aussi leur part. Ensuite, quelles délicieuses perspectives sur des villes ou sur la campagne ! Et comme cet ensemble relève bien la scène principale, les personnages représentés ! Quant à ceux-ci, nous renonçons à les décrire ! Mais chaque partie, chaque détail de ces merveilleux panneaux sont dignes d'admiration ! Après avoir subi le charme de ces superbes peintures, on se rallie volontiers au jugement que M. J. Helbig formule en ces termes : « Dans l'étude des peintres flamands du XVe siècle et du rang qu'il convient d'assigner à chacun d'eux, après les frères Van Eyck et Roger Van der Weyden il n'existe pas de peintre dont le génie soit à la hauteur du Maître de Flémalle ».

***

Mais que savons-nous au juste sur le peintre tournaisien du XVe siècle, qui a nom Jacques Daret ? Une brochure([2])

([1]) Voir J. Helbig l. c. : il ajoute que le musée du Prado conserve encore deux autres panneaux moins importants du même peintre ; l'un représente la salutation angélique, et l'autre les épousailles de la sainte Vierge. Le catalogue du musée les attribue à Roger van der Weyden.

([2]) MAURICE HOUTART. *Jacques Daret, peintre tournaisien du XVe siècle.* H. et L. Casterman, éditeurs pontificaux, à Tournai (s. d.). In-8° de 45 pages.

de M. Maurice Houtart, conseiller provincial à Tournai, publiée il y a quelques semaines, va nous l'apprendre.

A vrai dire, le travail de M. Houtart intéresse principalement la ville de Tournai, parce qu'il fait connaître quantité d'œuvres d'art exécutées dans et pour cette ville ; mais, à raison du rôle important assumé par Jacques Daret à Bruges, en 1468, et surtout à cause de l'importance de ses tableaux dans l'Exposition de la Toison d'or, il ne sera pas hors de propos de résumer, d'après M. Houtart, la biographie de celui qui fut, en même temps que Roger Van der Weyden, l'élève de Robert Campin.

C'est par une notice sur ce dernier que M. Houtart commence son étude. Campin, né on ne sait où dans le Hainaut, s'établit à Tournai vers 1406, à l'âge de 28 ans, et il y exécuta pour les églises et pour la ville divers travaux qui lui valurent une grande réputation et de belles rentes. « Sans être ni sculpteurs, ni graveurs, ni dinandiers, ni orfèvres, ni tapissiers, ni brodeurs, Campin et ses successeurs ont marqué de leur empreinte la plupart des œuvres tournaisiennes du XV[e] siècle et gouverné tous les arts par les « patrons » tracés de leur main (p. 13) ». M. Houtart en cite de nombreux exemples.

Campin mourut le 26 avril 1444. On ne connaît de lui aucun tableau ; mais, M. Houtart le prouve par les faits, c'est à l'époque de Campin que « le tableau de chevalet prit peu à peu la place des *images de taille* (p. 19) » et que l'on trouve en quantité considérable « les peintures sur tissus ».

Parmi les apprentis qui travaillèrent dans son atelier, il faut mentionner avant tout Roger Van der Weyden et Jacques Daret.

La famille Daret fournit toute une lignée d'artistes à Tournai ; M. Houtart mentionne 2 escriniers, 6 sculpteurs et 5 peintres de ce nom (p. 24). Jacques, qui naquit

vers 1403, était le fils de l'escrinier Jean Daret II. « Ses premières années se passèrent chez son père, le tailleur d'images, chez son aïeul l'escrinier († 1423), où des meubles, des « images », des retables, des tabernacles en bois sculpté furent les objets qui éveillèrent sa curiosité. » Ayant de bonne heure perdu son père, Jacques Daret fut admis dans l'atelier de Campin comme « varlet » en avril 1418; or, depuis cette année jusqu'en 1426 « l'on n'eut point à payer de pension pour lui : ce qui prouve qu'il gagnait sa vie (p. 29) ». Il devint « apprenti » le 12 avril 1427 ; mais, comme tel, son histoire se confond avec celle de l'atelier, et partant on ne cite do Jacques Daret aucune œuvre qui daterait de cette époque de sa vie. Il en fut de même pour Roger Van der Weyden ; celui-ci n'a certainement pas été l'élève des Van Eyck ; son nom se rencontre, à Tournai, pour la première fois en 1426.

N'oublions pas le fait intéressant que voici, mentionné par M. Houtart :

« Le 18 octobre 1427, la ville de Tournai offrit quatre lots de vin à JOHANNES PEINTRE [1]. Nom et date bien suggestifs ! Johannes, c'est, à n'en pas douter, Van Eyck, qui, installé à Lille depuis un an, vint fêter la Saint-Luc avec ses confrères de Tournai. Et l'on vit, ce jour-là, autour de la table du banquet traditionnel, avec le grand renovateur de l'art, notre vieil Henri Lequien, Robert Campin, Roger de la Pasture et Jacques Daret (p. 34). »

Jacques Daret arriva à la maîtrise le 18 octobre 1432, environ trois mois après Roger van der Weyden (p. 35), et il eut aussitôt ses apprentis [2]. Toutefois Campin gardait

---

[1] J. Van Eyck occupa une maison à Lille durant deux années, terminées à la Saint Jean-Baptiste 1428. (*Inventaire des archives départementales du Nord*, t. IV, p. 111).

[2] Au moment où nous venons de revoir l'épreuve de l'article qui précède, nous lisons dans la *Fédération artistique* du 18 août les

à Tournai la primauté ; aussi Daret prit-il, après quelques années d'efforts, le parti d'aller chercher fortune ailleurs.

On le trouve à Arras de 1446 à 1458 ; il y fait surtout des patrons de tapisseries de haute lisse (p. 38). Mais, devenu le sujet de la maison de Bourgogne, Jacques Daret fut discerné par le duc Philippe le Bon et employé, entre autres, avec ses quatre varlets, « pour composer les tableaux et les scènes dont la succession fit le grand attrait de la fête » célébrée à Lille à l'occasion du *Vœu du Faisan*, en 1454.

Vers 1460, Jacques Daret revint à Tournai et sa présence y coïncida avec un prodigieux essor que prit la fabrication de la tapisserie dans sa ville natale.

Enfin, après une nouvelle absence de Tournai, Jacques Daret quitta cette ville le 28 mars 1468, en compagnie de

---

lignes suivantes, empruntées, croyons-nous, à la préface de la 3e édition du *Catalogue historique et descriptif des tableaux anciens du musée de Bruxelles*, par M. J. Wauters : « La date de naissance de Roger Van der Weyden demeure incertaine ; d'après une pièce on la fixe à 1399-1400 ; une autre indique 1397-1398. La dernière version doit être adoptée, depuis la découverte d'un document établissant que le peintre était déjà un maître réputé en 1426, année où le magistrat de sa ville natale lui fit don de huit lots de vin. Cette découverte refute définitivement le fait, admis jusqu'ici, de l'entrée de Roger, comme apprenti et sous le nom de « Rogelet », dans l'atelier de Robert Campin, en 1427. Il est probable que ce n'est pas chez celui-ci qu'il fit son apprentissage et que, déjà antérieurement à 1426, il était établi à Bruxelles et peintre en titre de la ville. De cette première période de sa carrière, daterait donc le triptyque que possédait le pape Martin V, lequel mourut en 1431. Nous supposons que c'est la bulle du 9 décembre 1425, relative à l'érection de l'Université de Louvain, sollicitée et obtenue par une mission envoyée au pontife par Jean IV, duc de Brabant, et le magistrat de la ville de Louvain, qui explique la présence, au Vatican, de ce triptyque de « maître Roger », dont les rapports avec Louvain sont du reste, bien établis et que l'historien Molanus qualifie même de « bourgeois et peintre humaniste. »

Mais comment expliquer l'étroite affinité, constatée par les critiques d'art les plus experts, entre Roger Van der Weyden et Jacques Daret ? Voir à ce sujet les opinions de MM. Weale et Hulin (Introductions de leurs Catalogues des Primitifs).

plusieurs peintres et vint diriger à Bruges les travaux artistiques qui préparèrent la féerie colossale que furent les noces et l'entrée de Marguerite d'York dans la capitale de Charles le Téméraire.

La superbe reconstitution historique du cortège de 1468 et du tournoi de l'*Arbre d'or*, dont Bruges fut témoin les 23, 27 et 28 juillet 1907, ont pu donner aux spectateurs de nos fêtes une idée assez exacte des splendeurs inouïes à la préparation desquelles avait présidé Jacques Daret en ce qui concerne la partie picturale. Mais «... après le 12 juillet 1468, quand le rideau tomba sur cette apothéose... plus aucun texte ne le cite ».

Depuis 1901 ce Maître, pour ainsi dire inconnu naguère, est rentré, si l'on peut s'exprimer ainsi, en possession d'une partie de son patrimoine ; et il est probable que les noms de ***Maître de Flémalle*** ou ***Maître de Mérode*** par lesquels on le désignait ne tarderont pas de disparaître définitivement devant celui de Jacques Daret. Entretemps un de ses chefs-d'œuvres, le tableau de l'***Annonciation*** et les deux volets du Prado, continueront pendant encore un mois, à être à Bruges l'objet de la juste admiration de tous ceux qui visiteront l'Exposition de la Toison d'or.

Ajoutons-le à ce résumé : M. Maurice Houtart, qui est un chercheur infatigable et qui fouille volontiers les riches dépôts d'archives de Tournai, ne manque jamais de citer ses sources. Mais il faut lire toute sa brochure pour se rendre compte de l'extraordinaire développement de l'art tournaisien au XVe siècle. Aussi, ces pages intéressantes seront-elles favorablement appréciées de tous les amateurs de travaux historiques.

***

En voilà assez sur Jacques Daret. Quelques mots maintenant au sujet de Gérard David, auquel on attribue,

probablement à tort, plusieurs des tableaux exposés. Au mois de décembre 1895, M. J. Weale publiait à Londres une étude parfaitement documentée et richement illustrée où il étudiait les œuvres que l'on connaissait alors du célèbre peintre et enlumineur brugeois, dont il avait révélé l'existence en 1861 ([1]). Depuis lors l'archéologue anglais, toujours en éveil, a découvert plusieurs autres tableaux de Gérard David et il les a décrits soit dans le *Burlington Magazine*, soit dans la *Revue de l'art chrétien*. Nous avons sous les yeux les photographies de 8 de ces panneaux, qui sont fort remarquables. Trois d'entre eux se rapportent à S. Nicolas ; ils représentent la naissance du saint, la légende de la dot de trois jeunes filles pauvres et celle des trois garçons brutalement tués et rappelés à la vie. — Trois autres panneaux nous montrent le miracle opéré par S[t] Antoine de Padoue pour prouver la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, la résurrection d'un enfant par le même saint et enfin S[t] Antoine prêchant aux poissons, aux environs de Rimini.

Deux autres tableaux figurent : l'un le Portement de la Croix et la Résurrection du Sauveur, et l'autre l'Annonciation ([2]).

Cinq de ces tableaux faisaient partie, il n'y a pas longtemps, de la collection Kann à Paris, qui comprenait également une Annonciation par Roger Van der Weyden. Ce dernier tableau, peint pour un évêque du nom de *de Cluny*, cousin de Ferry de Cluny, évêque de Tournai, fut trouvé dans l'île de Majorca, à Palma, et l'on sait qu'il était à Valence dès le XV[e] siècle.

([1]) *Gérard David, painter and illuminator*, by W. H. James Weale. London Seeley and Co. In-4° de 72 pp. avec 18 illustrations.

([2]) Voir *Revue de l'Art chrétien*, livraison de juillet 1903.

Or, la collection Kann vient d'être vendue pour 25 millions à un. consortium dont MM. Duveen et Pierpont Morgan sont les chefs. On peut donc craindre que ces tableaux, comme hélas beaucoup d'autres chefs-d'œuvre de Maîtres flamands, ne tarderont pas de prendre la route de l'Amérique.

***

La *Chronique des Arts* publie, dans son n° du 24 août 1907, un article de M. L. Maeterlinck sur une œuvre inconnue de Lucas de Heere au musée de Gand. Citons le passage suivant, qui est encore, on le verra, une actualité par rapport à l'Exposition de la Toison d'or : « Dès l'âge de vingt ans (de Heere est né en 1534), nous le voyons à Fontainebleau, au service de Marie de Médicis, qui lui commanda des cartons de tapisserie. La même année, en 1554, il est à Londres, à la cour de la reine Mary, dont il peint le portrait, ainsi que ceux de divers personnages importants de son entourage. — Latiniste et poète distingué, grand admirateur de l'Œuvre de Clément Marot, il traduit ses poésies légères en vers flamands, puis ses *Psaumes* lorsqu'il se convertit lui-même à la religion réformée. C'est entre autres raisons par la présence des vers du grand poète calviniste français sur une peinture flamande, les *Dames musiciennes* (1), attribuée au « Maître des demi figures de femmes », par la similitude de la *Dame écrivant* du même peintre (2) avec le pseudo-portrait de *Jane Grey* conservé à Londres et attribué depuis l'époque de son exécution à Lucas de Heere, que l'on en est arrivé

(1) Ce tableau, appartenant au comte de Harrach de Vienne a figuré à l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges en 1902....

(2) Ancienne collection Pacully ; aujourd'hui à M. Ch.-L. Cardon, de Bruxelles ; exposé à Bruges en 1902 et de nouveau cette année à l'Exposition de la Toison d'or.

à supposer que les deux artistes ne forment qu'une seule et même personne » (¹).

*
* *

La question des Van Eyck continuera encore, pendant longtemps, d'occuper l'attention du public, surtout des artistes et des archéologues. Si nous sommes bien renseigné, il y a actuellement sur le métier au moins cinq ouvrages qui se rapporteront à ces illustres maîtres flamands. Ce sont MM. Hymans, Durand-Gréville, Macclagan, Konody et Weale qui travaillent, chacun de son côté, à ces monographies.

L'ouvrage de M. W. H. James Weale paraîtra à la fin de septembre, à Londres. Jusqu'au moment de sa publication, on peut y souscrire pour 100 frs ; quand il aura été mis en vente, le prix sera porté à 125 frs. Ce travail sera le premier d'une collection entreprise par l'éditeur, qui a obtenu la collaboration de plusieurs spécialistes éminents.

Nous avons eu l'occasion de voir les bonnes feuilles de l'étude de M. Weale; elle est superbement illustrée au moyen de photogravures, phototypies, etc., qui reproduisent toutes les œuvres authentiques et même les œuvres contestées, mais attribuées avec une certaine probabilité, aux frères Van Eyck ou à l'un d'eux. Plus de cent photographies, de dimension moindre, mettront sous les yeux des lecteurs la reproduction de sculptures, de fragments architecturaux, de dessins, de portraits, etc., qui jetteront un jour nouveau sur l'œuvre des Van Eyck. Mais le côté le plus intéressant de l'ouvrage de M. Weale, ce sera la chronologie de ces peintres, leur biographie patiemment

(¹) Dr von Wurzbach, *Niederlandisches Künstler-Lexikon*, 1er vol. Wien und Leipzig, Halm und Goldman, 1906.

restituée à l'histoire, des pages intéressantes sur leur technique, les citations de multiples extraits d'archives, l'indication des ouvrages anciens ou modernes où il est question de ces maîtres : bref, un ensemble richement documenté qui complètera et résumera les travaux de toute une longue vie consacrée par M. Weale à l'art et à l'archéologie du peuple flamand. Inutile d'ajouter que l'histoire et la description minutieuse de chaque tableau formeront autant de chapitres spéciaux du plus haut intérêt. On aura là un ouvrage définitif, qui demeurera une source précieuse pour les recherches futures. Si nous recevons l'ouvrage à temps, nous espérons pouvoir le présenter aux lecteurs de cette revue, dans le n° du mois de novembre.

H. Rommel.

COMPTES RENDUS

Henri Stein. *Bibliographie générale des Cartulaires français ou relatif à l'histoire de France.* [Collection *Manuels de bibliographie historique*]. Paris, Picard, 1907. In-8, 627 p.

Nous ne pouvons manquer de signaler à l'attention de nos lecteurs l'important inventaire que M. H. Stein vient de dresser des cartulaires français. La somme énorme de travail et de recherches que l'auteur a dû s'imposer pour réunir des notes sur les 4522 cartulaires différents qu'il enregistre est à elle seule une preuve de l'importance que les historiens attachent et doivent attacher à ce genre de sources historiques. L'introduction donne d'ailleurs quelques indications excellentes sur les idées maîtresses qu'il convient de suivre dans la confection des catalogues de cartulaires.

Trop souvent, on a groupé improprement sous le nom de cartulaires des recueils qui ne répondent pas à ce titre : principalement des censiers, des inventaires de titres, des livres de fief, des répertoires d'aveux ou d'hommages, des collections de statuts de métiers, des livres d'enregistrement, des actes constitutifs de fondations de messes ou d'anniversaires, même des mémoriaux ou des annales, ou des chartes originales reliées en volumes et des registres de notaires.

Dans le présent travail, tous ces divers recueils ont été laissés de côté : on n'y trouvera que les véritables cartulaires ou recueils d'actes relatifs à un même établissement, à une même institution, à une même localité quelle qu'en soit l'origine, quelle qu'en soit la date [1]. D'autre part, on y rencontrera les cartulaires civils au même titre que les cartulaires ecclésiastiques ; les cartulaires publiés aussi bien que les manuscrits.

L'auteur a cherché à faire une œuvre aussi générale que possible dans le temps et dans l'espace. Il a considéré comme cartulaires des recueils très modernes au même titre que des manuscrits compilés au moyen âge. Il a considéré comme territoire français celui où s'est exercée à un degré quelconque l'influence de la France, soit au point

---

[1] Voir notre article *Recherchons les anciens cartulaires de Flandre* dans AnEm., t. LVI, p. 174-180.

de vue de la politique, soit au point de vue du langage, et c'est ce qui l'a amené à accepter pour limites celles de la Gaule romaine, celle des circonscriptions ecclésiastiques adoptées par les auteurs de la *Gallia Christiana*. C'est aussi ce qui constitue la grande importance du répertoire de M. Stein, à notre point de vue, puisqu'il a compris dans le domaine de ses recherches nos provinces belges, notamment la Flandre. Nous trouvons donc dans son répertoire les cartulaires signalés dans les *Inventaires* publiés par notre Commission royale d'histoire, les cartulaires publiés par la Société d'Émulation dans son *Monasticon Flandriæ*, aussi bien que ceux que nous avons signalés à plusieurs reprises dans les derniers fascicules des *Annales*. Nous avons été heureux de pouvoir fournir à l'auteur au sujet de ces derniers, bon nombre de renseignements inédits.

La *Bibliographie* de M. Stein contient donc la nomenclature la plus complète que nous ayons des cartulaires de la Flandre ([a]). L'auteur nous permettra quelques observations sur cette partie de son immense travail. Les cartulaires n° 668 et 669 attribués à la *Prévôté* de Saint-Donatien eussent dû être classés avec le n. 665 (et le n. 4312) sous la rubrique *Église collégiale* Saint-Donatien. Car les actes qui concernent le prévôt ou la prévôté et ceux qui se rapportent aux chanoines ou « canonicat » se trouvent réunis dans les mêmes cartulaires de la même église *collégiale*.

Le n. 1245 signale un cartulaire de l'abbaye d'Eeckhoutte, « in-folio de 197 et 111 feuillets » conservé à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Bruges. C'est deux cartulaires différents que nous possédons, l'un de 111, l'autre de 197 feuillets. Ce dernier n'est autre que le cartulaire « inconnu » que M. Stein renseigne au n. 4812. Nous connaissons très bien le chapitre ou la collégiale Saint-Sauveur, d'Harlebeke-lez-Courtrai, dans l'ancien diocèse de Tournai, dont le n. 1641 signale un cartulaire. Mais nous ne connaissons nullement l'existence d'un « chapitre Saint-Laurent d'Haerlebecke du diocèse de Malines ». Les deux cartulaires attribués à ce chapitre (n° 1639 et 1640) proviennent sans doute de la collégiale Saint-Sauveur d'Harlebeke, dont un quatrième cartulaire mentionné plus haut (*Annales*, t. LVI, p. 432 repose aux archives de l'évêché de Bruges.

C. CALLEWAERT.

([a]) On pourrait y ajouter ceux de Gruuthuuse, de Sainte-Anne et de Ste-Croix que nous avons indiqués dans la dernière livraison des *Annales*, p. 221.

L. Gilliodts-van Severen. *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* Recueil de documents concernant le commerce intérieur et maritime, les relations internationales et l'histoire économique de cette ville. (Publication grand in-8 de la Société d'Émulation de Bruges.) Bruges, De Plancke, 1905, t. III, 737 p. — 1906, t. IV, 680 p.

Cfr. AnÉm. 1905, t. LV, p. 329-330.

Op 't laatste blad van 't III[e] bkd. wordt ons bericht : « *Le Cartulaire* « *de l'Estaple* sera suivi du *Cartulaire du grand Tonlieu*, qui com- « prendra deux volumes. Ces deux ouvrages forment pour ainsi dire « les pendants du tableau complet du mouvement commercial de la « ville de Bruges depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution française. »

Het « *Cartulaire de l'Estaple* », waarvan we nu spreken gaan, bevat :

Eerst een 2580 geschiedgronden ; meestendeel werden hier heelemaal, en velen voor den eersten keer, in druk gebracht ; een groot getal komen voor met daarbij een woord uitleg of beoordeeling, als evenzooveel studiën.

Dan, benevens deze laatsten, werden studiën van meerderen aanleg, als bijvoegsels, toegeschoven : Reconstruction de l'hôtel-de-ville de Damme ; Départ des Orientaux de Bruges, opgemaakt naar de « Hanserecesse » en Brugsche en Keulensche Oorkondenboeken ; Marine marchande et militaire, met het lot ervan en de inrichting : Personnel ; Structure du navire et gréement ; Ustensiles et mobilier ; Étoffes et habillements ; Avitaillement et annones ; Armement et artillerie ; Service sanitaire ; Aumônerie ; Transports ; Croisières : Prises ; Chantier et construction de navires ; Comptabilité ; Linguistique flamande, uiterst belangrijk, en in zijn geheel heelemaal nieuw ; Projet d'alimenter d'eau de mer le canal d'Ostende à Bruges, met een zeer eigenaardig totnog onuitgegeven onderzoek dat voorheen ingesteld is geweest bij de mannen van 't vak ; Fermeture de l'hôtel des monnaies à Bruges ; Combinaison des projets de rétablir les écluses croulées de Slyckens, mitsgaders een kaarte van 't vloedspel ervan.

Met een woord, alles wat noodig is, en veel toelichtingen erbij, om eruit de werktuigelijke geschiedenis van Brugge's havenleven op te stellen ; d. i. in 't bezonder den eeuwenouden strijd ervan, tegen de zee, tegen Antwerpen en tegen Oostende.

Is nu dit werk een « Cartulaire »? Ja, als men aldus heeten wil: een zoo volledig mogelijke inboedel van alle getuigstukken over het zoogezeide « Estaple ».

En over welk « Estaple »? Die G. Bigwood's « *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle* » (Vierteljahrschrift für Social- u. Wirtschaftsgeschichte, 1906, bd. IV, bl. 397-460) gelezen heeft, zal vragen van welk slag stapelrecht hier sprake is? Is 't het « jus geranii », het « jus stapulæ » of het « jus emporii »? Of ook: recht van wat te stapelen? Laken, kleerstoffen of andere ware? — Op bl. 4 van 't I^e bd., voorkwam Heer G. onze bekommernis: « Sans entrer, « zegt hij, dans le détail des nombreuses définitions que l'on a données « de l'estaple, nous rappellerons qu'elle était par essence un privilège « de commerce ». (Vgl. ook Bd. IV, bl. 571). Zonder meer: stapelrecht « geldt bij hem als [voor]recht om handel te drijven.

Alles is een verstaan. Wil iemand nu, die achterkomt, het anders opvatten dan Heer G., hij kan. Alles is hem daartoe thans bij de hand gebracht. Maar het zal dezen achterkomer wel een menschenleven kosten om uit Heer G.'s ontleding een volledige samenvatting op te bouwen. Zoo ontzaggelijk is deze ontleding.

Daarbij zal deze bedoelde achterkomer vaneigen moeten de laatste boekwerken over dergelijke zaken raadplegen, b. v. dat van P. Bos, *Het Groningsche Gild- en Stapelrecht tot de Reductie in 1594*. (Groningen, Wolters, 1904); daaruit zal hij leeren, waneer het op oorzaken aankomt, tot oorzaken aanstellen: maatschappelijke gebeurtenissen benevens toevallige en staande daadzaken. Onder anderen Heer Pirenne deed dat b. v. prachtig in « *Une crise industrielle au XVIe siècle* » (Vgl. AnÉm. 1906, bd. LVI, bl. 79-81). Deed dat ook overheerlijk Dr. C. Te Lintum in « *De Merchant Adventurers in de Nederlanden* » ('s Gravenhage, Nijhoff, 1905). Insgelijks W. van Ravenstein Jr. in « *Onderzoekingen over de economische en sociale ontwikkeling van Amsterdam gedurende de 16de en het eerste der 17de eeuw* ». (Studie om den doktersgraad te veroveren. Vgl. Tijdschr. v. Gesch., Land- en Volkenkunde, 1907, bd. XXII, bl. 42-44). Nog anderen in andere vakken.

Verder zal de achterkomer nader toezien om niet aan Brugge aleen toe te eigenen wat elders ook voorkomt, b. v. in zake goed dat gemeen was onder de echtgenooten (IV, 576), ook in zake rechten uit de eerste keuren (IV, 572);

of om niet vooruit aan Brugge te ontkennen, wat elders bewezen en als een algemeen verschijnsel verwaarschijnlijkt werd, b. v. het

verschil tusschen « vry » en « onvry erve » (IV, 577). Vgl. daarover G. DES MAREZ, *Étude de la Propriété foncière dans les villes du Moyen-âge et spécialement en Flandre* (Gand, Engelcke, 1898);

en nog meer andere keurigheid zal de verdere bewerker zelf wel vinden te betrachten.

Doch ondertusschen — en dit is vooralsnu 't bezonderste — blijft daar voor ons liggen de berg van Steller's onvergeleken hoop vondsten. Een berg waar de zoekers bij groot getal en voor langen tijd zullen aan te pogen hebben. Geen schrik baart het ons dat, tot dan toe, in dit ontledingsdeel geen weg te vinden schijnt; want juist enkel « schijnt » dit maar. Achteraan in 't IVe Bd. staat eene tafel die alle moeilijkheid aan kant helpt keeren.

Benevens andere kostelijke tafels, deze nl. van naam en oord, die op 't einde van ieder bkd. volgen (spijtig dat er geene is van nageziene verzamelingen en boekwerken), was vermelde groote tafel van 't IVe boekdeel onmisbaar. 't Is de tafel van alle de zaken aangetroffen in ieder van de stukken uit de vier boekdeelen. In 't « Cartulaire» waren de stukken naar tijdverval geschikt, hier in deze tafel komt een redematige schikking derzelven voor. Vraagt iemand om, na de ontpluizing van dit werk, nu eens waarlijk over « l'Estaple » te spreken. Kom! Hij schiete hem even naar het woord « Estaple » uit hier vermelde tafel, en daar zal hij bondig de geschiedenis ervan aangewezen zien staan: hij zal er vinden een rebbinge, met de noodige verzendingen naar 't Cartulaire » erbij, om op weinige stonden het lijf van zijn antwoord aaneen te krijgen.

Zoo is 't met 't woord « Estaple », zoo is 't met elk woord uit deze tafel. Evenzooveel woorden, evenzooveel gereed beschetste verhandelingen. Welnu aan een anderen kant, die woorden bevatten den korten inhoud van alles wat Brugge's ouden handel aanging.

Aldus straalt eens temeer door hoe Heer L. G. 's nieuwe uitgave een hoofdzakelijk werk is. Alle de vreemde landen die ooit met Brugge ingespannen waren, en nu hun eigene geschiedenis betrachten, kunnen met deze hunne geschiedenis geenen weg zonder eerst dit « Cartulaire» te raadplegen; noch in onze streek zal iemand, in 't vervolg, vooruit geraken, in zake geschiedenis van vlaamschen handel, zonder hier en zijn gronden en mede zijn heele zaakopvattinge uit te halen.

L. DE WOLF.

CHRONIQUE

Sociétés savantes et Congrès.

— **Comité Flamand de France.** — A la séance du 28 février dernier M. le chanoine Looten, Président du *Comité*, a analysé une série de documents qui s'échelonnent sur les années 1781-1785 et qui ont trait à un projet d'établissement d'un évêché à Lille pendant les dernières années de l'ancien régime. Cet évêché aurait compris les parties de la Flandre Wallonne et celles de la Flandre maritime qui étaient soumises, les premières à l'évêque de Tournai, les autres à l'évêque d'Ypres.

— A la séance du 28 mai M. Six a communiqué à l'assemblée une série de lettres inédites qui ont rapport au *Stévenisme* dans la Flandre maritime. C'est à Nieppe que s'exerça le prosélytisme de certains émissaires et prêtres délégués par Constantin Ankaert, qui fut curé à Passchendale.

— Dans la séance du 12 avril de l'**Académie des Inscriptions et Belles Lettres** de Paris, M. de Mély a communiqué et expliqué deux signatures de miniatures *H. B.* et *H. R.*, appartenant aux *Très riches Heures* du duc de Berry, conservées au Musée Condé à Chantilly; il en identifie l'auteur avec Henri de Bellechose, peintre du duc de Bourgogne, qui a signé de la même façon un tableau que possède le Louvre: le *martyre de Saint-Denis*, que l'on attribuait à Jean Malouel. (RBAB. 1907, t. V, p. 276.)

— Deux nouveaux fascicules, contenant le tirage provisoire des rapports et mémoires, ont été distribués aux membres du vingtième congrès de la **Fédération archéologique et historique de Belgique**, qui s'est tenu à Gand du 2 au 7 août dernier. Signalons les rapports intéressant l'histoire de Flandre.

Première section. — Préhistoire et protohistoire.

Bon D. VAN ERTBORN. — Échelle stratigraphique des systèmes pleistocène (quaternaire) et pliocène de la Belgique.

L. Stroobant. — Ancienneté relative des vestiges de la période hallstattienne en Belgique.

B^on Ch. Gillès de Pélichy. — Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime.

D. Raeymaekers. — Quelques stations tardenoisiennes néolithiques découvertes aux environs de Gand.

Deuxième section. — Histoire.

J. Brassine. — Les paroisses primitives et les anciens domaines.

H. Van der Linden. — Les sources de la géographie historique de la Flandre.

H. Nelis. — Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830.

N. de Pauw. — Les anciennes bibliothèques de Flandre.

V. Fris. — Les origines de la réforme constitutionnelle de Gand 1360-1369.

H. Van Houtte. — L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes.

G. Des Marez. — L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle.

Troisième section. — Archéologie monumentale. — Histoire des arts.

A. Heins. — Les steenen et les hoven en Flandre.

Ch^ne van de Gheyn. — Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépots publics.

P. Bergmans. — Note sur la représentation du retable de l'agneau mystique de Van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458.

Jos. Destrée. — Hugo van der Goes.

P. v. d. W.

Notes bibliographiques.

— M. G. F. Warner, conservateur du département des manuscrits du *British Museum* a publié récemment deux volumes contenant chacun 50 reproductions réduites des plus belles miniatures de la « Grenville Library » du British Museum. L'école flamande est représentée dans les deux volumes par 11 manuscrits : Vol. 1, n° 34. *Missel de St-Bavon de Gand* (XIIe s.). Add. ms. 16949 ; n° 35. *Heures* (XIIIe-XIVe s.). Stowe ms. 17 ; n° 36. *Jean de Mandeville, Voyages* (XVe s.). Add. ms. 24189 ; n° 37. *Heures* (XVe s.). Add. ms. 17280 ; n° 38. *Barthélemy de Granville, Propriétés des choses*, traduction de Jean Corbechon (1482). Royal mss, 15 E. II-III ; n° 39. *Prières* etc. (vers 1500). Egerton

ms. 2125. Vol. II, n° 34. *Psautier* (XIIIe s.). Add. ms. 27591; n° 35. *Statuts de la Toison d'or* (1481). Harley ms. 6199; n° 36. *Heures* (XVe s. ex.) Add. mss. 35313; n° 37. *Heures* (XVe s. ex.) Add. ms. 25698.

— **M. A. Morel-Fatio** vient de consacrer un article remarquable à don Bernardino de Mendoza, auteur des *Commentaires des guerres de Flandre* (1567-1577). Cette étude a paru dans le *Bulletin hispanique* (Bordeaux) de 1906 et en tiré-à-part à Paris, chez Fontemoing.

— La période espagnole dans les Pays-Bas fait actuellement l'objet de travaux historiques de valeur. M. F. Van Kalken vient de publier un ouvrage intitulé : *La fin du régime espagnol.* Bruxelles, Lebègue, 1907 (thèse de doctorat de l'Université de Bruxelles). Il y étudie le gouvernement de Maximilien-Ernest de Bavière.

— M. le chanoine Leuridan a terminé dans les *Mémoires de la Société d'Études de la province de Cambrai* la publication de *l'Épigraphie du Nord pour l'arrondissement de Lille.* Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904-1907, 4 vol. in-8°, 1469 pp. Cette œuvre considérable comprend 5280 inscriptions.

— Le 4e volume de « *Vlaamsch België sedert 1830* », publié par le Willemsfonds, comprendra l'histoire des lettres par P. Tack, du théâtre par O. Van Hauwaert, de la librairie par A. Hoste, de la musique par M. Sabbe, et des beaux-arts par H. Demarez, J. De Waele et A. Van Werveke.

L'ouvrage complet comprendra 6 volumes.

— La manifestation en l'honneur des instituteurs démissionnaires de 1879, qui a eu lieu à Malines le 24 septembre 1906, fait le sujet d'une brochure de près de 100 pages que vient d'éditer la maison Siffer, de Gand. Cette brochure contient le compte rendu détaillé, avec texte complet des discours prononcés, de la manifestation (*requiem* solennel, assemblée générale, banquet). Le compte rendu est précédé d'une préface du comité organisateur et de la liste complète des instituteurs démissionnaires ayant pris part à la manifestation.

— D'après une note de M. W. H. J. Weale, dans la Chronique des Arts du 9 mars dernier, il résulte que Josse Vyt ne commanda pas le tableau de l'Adoration de l'Agneau à Hubert Van Eyck, comme

l'assure M. V. Fris, de Gand. L'inscription sur le cadre nous apprend que Hubert commença le rétable et que Josse Vyt n'intervint que pour en demander l'achèvement à Jean Van Eyck.

M. H. J. Weale annonce en même temps qu'il publiera sous peu un volume contenant tous les documents concernant la famille Van Eyck. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 215.)

— Le R. P. U. Berlière vient de publier la liste complète et très documentée des *Archidiacres de Liége au XIVe siècle*. (CRHBull. 1906, t. LXXV, p. 137-211.)

Espérons que le savant directeur honoraire de l'Institut belge nous donnera bientôt un travail analogue pour les archidiacres de Tournai et de Térouanne.

C. C.

Het « Imitatio » vraagstuk.

't Blijft gesteld, en meer dan ooit ... besproken.

Wie was de opsteller van « De Imitatione Christi »? Deze vraag is in de bespreking voortweg de hoofdvrage. Dan uit en rond deze hoofdvrage stralen andere vragen af, als b. v.: welk was het ooropstel der Navolginge? Hoe is ditzelve ooropstel gewijzigd geworden, en hoe komt het nu voor? Wie was Thomas van Kempen, en welke zijn werken? enz. Alle deze vraagstukken zijn heden door tal van zoekers aan 't lijf gevat, zoodanig dat er daarover, sedert een goed zevental jaren, wel een dertig belangrijke werken uitkwamen.

Was het nutteloos deze werken hier eens, ten bondigsten uit, en toch met hun verband ondereen aanschouwelijk te vermelden?

Eerst geven we een tijdvervolgende voorstelling van de verschenen uitgaven.

Men zal bemerken dat er daarin van Rosweyde of Gerson nagenoeg geen spraak meer en is, maar van al-of-niet Thomas van Kempen.

1. H. Gerlach. *Thomas a Kempis. De imitatione Christi libri quatuor.* Textum ed. considerationes ad cujusque libri singula capita ex ceteris ejusdem Thomæ a Kempis opusculis collegit et adjecit. Opus posthumum. 2e Ausg. Freiburg i. Br. Herder, in-12, xv-464 S., M. 2,40.

2. P. E. Puyol. *L'auteur du livre De Imitatione Christi.* 2 vol., in-8. 2e section. Bibliographie de la contestation. Paris, 1899-1900, 267 p. F. 5.

3. P. M. Hetzenauer. *Thomæ a Kempis De Imitatione Christi tractatus quatuor.* Textum autographi Thomani accurate descripsit et novo modo distinxit, brevem introductionem et appendicem orationum addidit. Inspruck, Rauch, 1901, in-16, xvi-409 S., M. 1.

4. SCHMITTDIEL. *Betrachtender Kommentar zur Nachfolge Christi des gottseligen Thomas von Kempen.* Paderborn, Bonifatius' Druckerei, 1901, in-8, 1282 S., M. 6.

5. L. PETERS. *Musica ecclesiastica sine vocis signis; seu de forma poetica librorum qui inscribuntur De Imitatione Christi deque eorum concentu cum scriptis Thomæ a Kempis.* Ex utroque fonte locos parallelos collegit ac inter se comparavit. Leyden, van Leeuwen, in-8, 100 bl., G. 0.30.

6. L. PETERS. *Het laatste woord (?) over Thomas van Kempen.* Leyden, van Leeuwen, in-8, 38 bl. G. 0.30.

7. G. BUSCHBELL. *Bellarmin über den Autor der Imitatio Christi.* — Zs. f. katholische Theologie, 1902, t. XXVI, S. 404-405.

8. G. KENTENICH. *Die Handschriften der Imitatio Christi und die Autorschaft des Thomas.* — Zs. f. Kirchengeschichte. 1902, t. XXIII, S. 18-35. (ABelges. 1902, t. IV, p. 74).

9. J. POHL. *Die Handschriften und die Autorschaft der Imitatio Christi.* — Westdeutsche Zs. f. Geschichte und Kunst. 1902, t. XXI, S. 316-336. (ABelges. 1903, t. V, p. 107.)

10. F. R. CRUISE. *Qui est l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ?* Traduit par A. KENNEDY. Paris, Retaux, 1902, in-12, IV-107 p. (ABelges. 1902, t. IV, p. 164 = U. Berlière.)

11. W. G. A. J. RÖRING. *Thomas a Kempis, zijne voorgangers en zijne tijdgenooten.* Utrecht, Dekker en Van der Vegt. In-8, 12-269 bl., G. 1, 50.

12. C. G. N. DE VOOYS. *Bibliographische mededeelingen over de Dietsche vertalingen der « Imitatio Christi ».* — De Katholiek. 1902, bd. CXX, 357-381. (ABelges. 1902, t. IV, p. 227.)

13. J. POHL. *Thomæ Hemerken a Kempis, Canonici regularis ordinis S. Augustini, orationes et meditationes de vita Christi,* epilegomenis et apparatu critico instructas ad codicum manuscriptorum editionumque vetustorum fidem, recognoscebat emendabatque. Freiburg i. Br., Herder, 1902, in-16, x-463 S., M. 3.

14. G. KENTENICH. *Noch einmal « Die Handschriften der Imitatio Christi und die Autorschaft des Thomas ». Eine Entgegnung.* — Zs. f. Kirchengeschichte 1903, t. XXIV, S. 594-603. (ABelges. 1904, t. VI, p. 49.)

15. J. de BONNEFON. *Préface au livre de l'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, l'Art et l'Autel. 1903, in-8, 255 p., F. 5.

16. W. DUTHOIT. *Thomas Hamerken a Kempis prayers and meditations of the life of Christ.* London, P. Trübner, in-12, 358 p., Sh. 5. (Vertaling van den tekst uit de uitgave van J. Pohl.)

17. Thomas a Kempis. *De navolging van Christus.* Met oorspronkelijke teekeningen van J. von Führich. Doesburg, Van Schenk Brill. 1904, 8°, 225 bl., G. 1, 90.

18. Thomas von Kempen. *Gebete und Betrachtungen über das Leben Christi.* Cöln, Bachem, 1904, in-12, XVI-376 S., M. 2. (Vert. uit 't Latijn door H. Pohl. Uitg. met inleiding van J. Pohl.)

19. J. Pohl. *Thomae Hemerken a Kempis canonici regularis ordinis S. Augustini Opera omnia* voluminibus septem edidit, additoque volumine de vita et scriptis eius disputavit. (RHE. 1905, t. VI, p. 136-137 = A. Delvigne.)

— T. II. De Imitatione Christi quae dicitur libri IIII cum ceteris autographi Bruxellensis tractatibus. Adiectis epilegomenis adnotatione critica, indicibus, tabulis photographicis ex autographo. Freib. i. Br., Herder, 1904, in-8, XV-516 p. M. 4,40.

— T. III, Tractatuum asceticorum partem tertiam complectens. Meditatio de incarnatione Christi. Sermones de vita et passione Domini. Alphabetum monachi. Van goeden woerden te horen ende te spreken. Orationes de passione Domini et Beata Virgine et aliis Sanctis. Ibid. 1904, VIII-440 S., 5 phototyp. Taf., M. 3,60.

— T. V. Orationes et meditationes de Vita Christi cum Thomae effigie. Ibid. 1904, 466 p.

— T. VI, Tractatuum asceticorum partem sextam historicorum priorem complectens. Sermones ad novicios. Vita Lidewigis virginis. Ibid., 510 p., M. 4,40.

— T. VII, Idem complectens. Adiectis epilegomenis, adnotatione critica, indicibus, tabulis photographicis ex autographo. Ibid. 1905, V-511 p., M. 4.40.

20. A. Jeanniard du Dot. *Thomas a Kempis auteur certain de l'Imitation.* — Revue des sciences ecclésiastiques. 1905, t. XCI, p. 117-141; 248-257. 1905, 10ᵉ sér., t. I, 54-80; 323-345; 433-457. Ibid. t. II, 116-135.

21. G. Kentenich. *Zum Imitatio Christi-Streit.* — Zs. f. Kirchengeschichte. 1905, t. XXVI, S. 467-470. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 116).

22. G. Kentenich. *Zur Imitatio Christi-Kontroverse.* — Pastor Bonus. 1905, t. XVIII, S. 20-21. (Korte inhoud van 't voorgaande.)

23. — *De Imitatione Christi.* Catalogus XXXVIII bibliothecae complectentis codices manuscriptos, editiones traductionesque plus quam sexaginta linguarum hujus libri inter omnes medii oevi celeberrimi. Adjecta sunt opera Thomae a Kempis et Johannis Gerson atque in

extremo opuscula fere omnia quae agunt de controversia illa famosissima hodie post trium seculorum disputationes obscuriore quam antea, quis sit autor illius libri. München, Rosenthal, 1905, in-8, 100 S., M. 2.

24. B. Rosenberg. *Die älteste mittelenglische Uebersetzung der Imitatio Christi des Thomas von Kempen und ihr Verhältnis zum Original.* Münster, 1905, in-8, 68 S. (Dissert.)

25. D. A. Brinkerink. *Uit de kleinere ascetische geschriften van Thomas a Kempis.* — Kat. 1905, bd. CXXVIII, bl. 276-290. (Twee werkskens in 't Nederlandsch, naar een hs. uit de XVe eeuw.)

26. E. André. *Sul « De Imitatione Christi ». Note ed osservazioni. Appendice. Il « de Imitatione Christi » e la regola di S. Benedetto.* — RSB. 1906, t. I, p. 62-78 ; 226-233 ; 408-422 ; 508-520.

27. J. Pohl. *Die Glaubwürdigkeit des Johannes Busch in der Imitatio-Frage.* — Historisches Jahrbuch. 1906, t. XXVII, S. 322-333. (ABelges, 1906, t. VIII, p. 180.)

28. *Thomas a Kempis and the Brotherhood of the Common Life.* — The Church Quarterly Review. 1906, t. LXIII, p. 86-111 ; (ABelges. 1907, t. IX, p. 60.)

29. P. Le Goff. *L'Imitation de Jésus-Christ et ses traductions bretonnes.* Vannes, Lafolye, 1907, in-8, 16 p. (— Revue Morbihannaise. Extrait.)

Naar men uit het bovenstaande kan vernemen, is 't midden- en voortaan 't grondwerk van heel den twist dat van H. Jos. Pohl (19). Sedert een twaalftal jaren, nl. sedert 1894, is deze geleerde met geen ander vraagstuk meer bezig. Hij verblijft te Kempen zelf, als schoolbestuurder, en heeft er zijn levensdoening van gemaakt om het eindwerk over heel de « Imitatio » zaak uit te geven.

Of 't laatste woord over den Opsteller der Navolginge tot dan toe uitgesproken was, viel sterk te betwijfelen. En sterk zoo betwijfelde het Peters (6) nog in 1902 ; deze had bij zijn twijfel als een wanhoop nog ooit dat laatste woord te vernemen. Want ziet. Als een zee was het geworden alles wat tot dan toe voor en tegen gezeid geweest was. Dit ongemeen getal werken kan men nagaan b. v. bij Puyol (2), of ook b. v. reeds in Cruise's werk, nl. dat uit 1887, vervolledigd in 1897, en dan in 1902 vertaald door Kennedy (10) ; nog kan de uitgave van Rosenthal in 1905 (23) even meêhelpen om, uit de ongemeen talrijke « controversia trium seculorum », te laten verstaan waarom Peters met veel anderen niet klaar doorzag. Alleman bleef tellen aan de verschenen werken, alleman bleef ontleden en enkelmaar vernemen wat reeds gezeid geworden was. Gerlach's heruitgaaf in 1900 (1), Hetzenauer in

1901 (3) waren bij den tekst blijven stilhouden. Schmittdiel in 1901 (4), Peters in 1902 (5), André in 1906 (26) legden er temeesten eenen uitleg nevens. Anderen verhaalden lievermaar opnieuw Thomas'leven, lijk Röring deed in 1902 (11); of zijn betrekkingen met het Broederschap van 't Gemeene Leven, als in de Church Quarterly Review in 1906 (28). Anderen weêr stelden zijn werken wêerom voor als b. v. Duthoit in 1903 (16), H. Pohl in 1904 (18), en Brinkerink in 1905 (25). Anderen eindelijk bezorgden liever verklarende vertalingen der Navolginge. als de Bonnefon in 1903 (15) en als Schenk's uitgaaf in 1904 (17); of bespraken er de lotgevallen van lijk de Vooys in 1902 (12), Rosenberg in 1905 (24), en Le Goff in 1907 (29). Zelfs Buschbell (7), die oprecht meest over den Opsteller zelf bekommerd bleef, ging het ook niet aangaan om het beroemde vraagstuk in zijn algeheelheid in te schouwen.

Kentenich (8) was 't, in 1902, die opnieuw het leven in dit hoofdzakelijk deel van den strijd stak : Thomas was niet de Steller der Navolginge, meende hij ; nog was zelfs, volgens hem, het eigenlijk ooropstel derzelve Navolginge niet duidelijk gemaakt. J. Pohl (9), die erover aan 't werken was, trad 'tzelfde jaar vooruit, en streed tegen ! Kentenich, docht het hem, had te rap gesproken, en zijn redenen wikkelden, voegde hij erbij. Zij beide hielden in 't vervolg zoo tegen malkaar aan, zoodat de twist over 't hoofdvraagstuk vooral onder hen getween eigen gebleven is. Wel zou Jeanniard du Dot (20), in 1905, bijspringen, en niet meer twijfelen of Thomas inderdaad de beroemde Opsteller was. Maar de twee langstaanhoudende kampers, die met eigen wapens streden, zijn Kentenich en Pohl altijd voortgeweest. Kentenich in 1903 (14) bleef zijn meeninge gestand: hij voegde er zelfs nog bij in 't bezonder, dat het zeisel van Thomas van Kempen oorspronkelijk voortstamt aleenmaar uit het zeggen van Adriaan de But. Nog in 't bezonder bevool hij, in 1905 (21, 22), veel omzichtigheid aan in den omgang met Busch zijn Kronieke van Windesheim. Jan Busch is doorgaans weinig te betrouwen... in alle zijn zeggen ; dus ook weinig te betrouwen, besloot Kentenich, in de vermeldinge die hij doet ten voordeele van Thomas' Stellerschap. Echter zulke beweegredenen als deze laatste, 'n gingen bij nietveel geen geleerden goedgevonden worden. Noch 'n vond ze J. Pohl in 1902 (27) ook niet goed. En we meenen : met reden. Busch ten anderen, bewees Pohl, wordt nu ook eens tevele mistrouwd. Ondertusschen liet J. Pohl (19), sedert 1904, het gedenkmaal voort aan den dag komen, dat hij had willen opbouwen ter eere van

Thomas. 't Opstel en de bespreking daarvan, den Steller en de geboektheid over hem, Thomas' leven, zijn werken en dezer vertalingen, alles grijpt hij erin samen. Zeven deelen zal 't werk bevatten. 't Tweede deel, 't derde, 't vijfde, zesde en zevende zijn reeds uitgekomen. En meer en meer schijnt de strijd voortaan te zullen uitgestreden zijn... nl. ten voordeele van Thomas, zoo hem reeds voorheen Mgr. Malou zaliger hielp doordrijven.

L. De Wolf.

Nouvelles d'histoire locale.

— **Ardoye.** *Vondsten van oude oorkonden.*

In de AnÉm. LVI, bl. 174, wees Z. E. H. Callewaert op het nut de oude Cartularia, Necrologia, Obituaria en zelve de lokale kronieken op te zoeken.

Al zoeken in oude papieren van een bijzonder huis, vond ik, als begraven, eenige andere schriften die zekerlijk ook maar al te dikwijls met nut onderzocht worden : ik bedoele de oude leenboeken. Zoo de landboeken, ommeloopers of terriers voor den geschiedvorscher een hulpe zijn, de leenboeken zijn het ook, en zelve nog in meerdere mate voor dien tijd waar, dank aan het leentijdvak, de verbrokkeling steeds grooter en grooter wierd. Wat mij betreft, zij hebben mij reeds toegelaten verscheidene stellingen te staven in lokaal opzicht, die anders steeds twijfelachtig bleven. Wellicht kunnen ze nog anderen van dienste zijn. Daarom laat ik hier den titel volgen der twee oudste :

1° *Vermueghen van de heerlichede van Aeyshove in Hardoeye.*

Deze heerlijkheid behoorde toe aan Mr Georges van Thiennes, baron de Broucq, heer van Berten en Hardoeye. Dit leenboek bevat ook de goederen van den zelfden heer in andere leenen, zoo het leen te Steene en het Pauschen in Hardoeye, dat van Hardeloo en van Assemboke in Rumbecke. Heel het boek is gemaakt in verscheidene malen tusschen 1650 en 1657.

2° *Leenbouck ofte register van de leenen dewelcke verheffen ofte releveren van den Heere Marquis van Berthem,* heere van Hardoye, Bilcques, Vlyvynckhove, Claerhout etc. ende dat ter causen van synen leenhoven ende heerlichede van Mortaeinschen ende Ronssevaelschen, mitsgaeders van het Derde van het gemeene Heerschip in Hardoye.

Dit boek is van de laatste 15 jaar der XVIIe eeuw.

Nog verscheidene andere dergelijke werken lagen daar te rusten,

allen uit de XVIIIe eeuw. Vele oude papieren zijn er berustende. Wellicht kunnen wij er nog iets meldensweerdig in vinden.

In eene hofstede wierd, over eenigen tijd, door eenen vriend eene andere vondste gedaan : het waren vijf groote bundels koopakten, fondatietitels en inventarissen van sterfhuizen, allen uit de XVIIe eeuw en de eerste jaren der XVIIIe eeuw. Hij heeft hem natuurlijk gehaast om alles te bekomen : 't gene gebeurd is ; en Goddank, want wij hebben er verscheidene belangrijke gegevens in gevonden, onder andere over het kasteel van Autvyver, den prachtigen eigendom der familie de Nipho. Sanderus beschrijft dit kasteel en geeft er een afbeeldsel van in zijne *Flandria illustrata*. Meest allen die na hem er gewag van maken hebben hem afgekeken, en allen plaatsen het op eene verkeerde plaats. De stukken die wij zooeven bedoelden — de verkoopakt van de eigendommen van het huis de Nipho — vergeleken met andere stukken, die wij in eene derde plaats hebben aangetroffen, en die van dezelfde goederen gewag maken, die stukken, zeg ik, laten toe de plaats van die aloude burcht met zekerheid vast te stellen, doch het is eene heel andere plaats dan deze die door de schrijvers wordt opgegeven. Gelukkige vondste mogen wij ze dus heeten en belangensvol, zooveel te meer dat alles weldra voor goed zou verloren geweest zijn. Dat papier ging zoowel, zei de boerinne, om boter in te draaien ! ! !

Eindelijk willen wij hier nog eene reeks papieren aanstippen, die we hier op Ardoye gevonden hebben in een burgershuis. Zij betreffen het Laatschip van St-Amand, gezeid Oostren ter Capelle nevens Rousselare (op Hooghlede) : het oudste stuk is van 1699 en het jongste van 1795. Van die heerlijkheid staat er weinig of niets bekend bij Dr Laey, *Geschiedkundige aanteekeningen over Hooghlede*.

Hetgeen bij ons het geval geweest is wierd hier reeds voor andere plaatsen aangestipt, maar in hoevele kan men nog geene merkweerdigheden ontdekken ? Iedere liefhebber aan 't werk dus vooraleer het te laat weze ! Dat men ga vooreerst bij die familien die met oude heeren, burgemeesters of schepenen, greffiers verwant zijn of in betrekking waren en meest altijd zal men iets of wat uit den doodboek kunnen halen of zelve van eene zekere vernieling kunnen redden !

P. Allossery.

— **Fêtes de Bruges.**— Pendant la semaine historique de juillet 1907, les Brugeois ont revécu en idée le XVe siècle. Non seulement ils ont pu admirer à l'Exposition de la Toison d'or les portraits des ducs de

Bourgogne et des seigneurs de leur cour, leurs joyaux, les riches tapisseries qui ornaient leurs palais, mais ils ont revu les fêtes chevaleresques de cette époque se dérouler sur la Grand' place.

On peut se faire une idée de ce que devaient coûter ces solennités et du monde qu'elles attiraient en voyant la commande de viandes et victuailles, servies pendant les banquets donnés lors des fêtes nuptiales de Charles le Téméraire. Le texte suivant est extrait d'un manuscrit appartenant à S. M. le Roi d'Angleterre et contenant les constitutions de l'Ordre de la Toison d'or et de celui de la Jarretière (Cat. de l'Exposition de la Toison d'or, manuscrits, n° 51).

C'est l'ordonnance de la viande qui fut ordonnée à Bruges pour le mariage du très hault et puissant prince Charles, duc de Bourgoigne, à durer pour l'espace de quinze jours ayant par chacun jour ce qui après sensuit :

Et premierement XVIJ beufz gras ;
Item IIJ^{c} livres de lart ;
Item IIJ^{c}L veaulx ;
Item IJ^{c}LX moutons ;
Item IIIJ^{c} espaulles de mouton ;
Item II^{c}IIIJ^{xx} coichons ;
Item IJ^{c}L chevreaulx ;
Item OL lyevres ;
Item IIJ^{c} conyns ;
Item IJ^{c}L fesans de lymoge ;
Item IJ^{c}L heyrons ;
Item IJ^{c}L oysons ;
Item XIJ^{c} perdrix ;
Item deux mille V^{c} paires de pigeons ;
Item IJ^{c}LX signes ;
Item CL pans ;
Item IJ^{c} buttours ;
Item C lb. de moille ;
Item IIIJ^{c} corlus ;
Item IJ^{c} petitz oiseaulx ;
Item IJ^{c} chappons ;
Item IJ^{c}L chappons gras ;
Item IIJ^{c} chappons ;
Item V m^{l} C poussyns

Item plusieurs autres manières de viandes comme plusieurs sortes de poissons et aultres viandes non comprises ycy dedens.

A la suite de cette lecture, on ne s'étonnera pas que Jean de Haynin ait écrit dans sa chronique ([1]) que le rost « contenoit sur le point de 11 pies de hault ».

B[on] ALB. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

— **Ypres**. La Commission royale des monuments vient d'approuver le projet de l'architecte J. Coomans, comportant une restauration partielle de la halle, notamment une série de travaux à exécuter à l'hôtel-de-ville, au *nieuwwerk* et au beffroi.

Des projets concernant la restauration de la cathédrale S[t] Martin, ainsi que de l'abbaye adjacente ont été mis en élaboration. (RAC. 1907, 5[e] sér., t. III, p. 138.)

— **Bruges**. Il est décidé que le nouveau Musée sera édifié derrière l'hôtel Gruuthuuse, sur un terrain donnant rue de Groeninghe.

La Commission royale des monuments vient d'approuver les plans présentés par M. Dela Censerie pour la clôture de Gruuthuuse.

L'hôtel Arents, contigu à cette demeure seigneuriale sera exproprié par la ville. (RAC. 1907, 5[e] sér., t. III, p. 213.)

Les travaux de restauration de la façade de l'église Notre-Dame avancent régulièrement. Ne serait-ce pas le moment de reprendre l'étude — laissée inachevée par la mort de M. De Wulf — de l'histoire archéologique de cet important monument ?

— **Courtrai**. La Commission royale des monuments à approuvé dernièrement le projet de restauration de l'église Notre-Dame. Elle recommande de veiller à conserver le type actuel de l'ancienne tribune des comtes de Flandre et en tout cas de la rattacher au caractère même de la chapelle des comtes plutôt qu'à celui des nouvelles constructions projetées. La commission insiste vivement pour que l'on poursuive le dégagement complet de l'église Notre-Dame. (RAC. 1907, 5[e] Ser. t. III, p. 211.)

— **France**. Le deux-centième anniversaire de la mort de *Mabillon* exige un souvenir digne d'un tel maître. M. A. J. Corbierre, architecte sigillographe, demande des souscriptions pour frapper *la médaille de « l'auteur du Re diplomatica. »* Son appel trouvera sans doute de l'écho dans le monde savant.

([1]) Mémoire de Jean, Sire de Haynin et de Louvegnies. Édit. Brouwers, Liége 1896.

La souscription de dix francs donne droit à cette médaille et à la plaquette qui l'accompagnera. S'adresser Paris, rue Bonaparte, 61.

Question.

— Dans nos anciens missels manuscrits enluminés, le folio qui précède le commencement du canon porte généralement une grande miniature représentant le Christ en croix au Calvaire. D'ordinaire cependant, généralement dans le milieu de la bordure inférieure, on trouvera une seconde croix — souvent épatée — sans Christ.

Quelle est la raison et signification de cette seconde croix ?

C. CALLEWAERT.

Nécrologie.

— Le 24 février s'est éteint pieusement M. A. Van Assche, doyen des architectes gantois. Il naquit à Gand le 4 juillet 1826. Il fut l'auteur et le restaurateur d'une série d'églises dans les deux Flandres et le reste de la Belgique. (RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 143).

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (1)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

356 **E. Lefèvre-Pontalis.** ***Comment doit-on rédiger la monographie d'une église*** [au point de vue de l'histoire de l'art]. — Bulletin monumental. Paris, 1906, t. LXX, p. 453-482 et fig.

---

(1) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la *bibliographie* des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, nº 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des Annales, le chiffre *arabe* au nº de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

357 **Henri Stein.** *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France.* [Collection « Manuels de bibliographie historique », t. IV]. Paris, Picard, 1907, in-8°, 627 p. (AnÉm. t. LVII, p. 332 = C. Callewaert; ABelges. 1907, t. IX, p. 169-170 = J. Laenen.)

358 **H. Lonchay.** *Les archives de Simancas au point de vue de l'histoire des Pays-Bas au XVIIe siècle.* — CRHBull. 1907, t. LXXVI, p. XIII-LV. (ABelges. 1907, t. IX, p. 158.)

Envoyé en mission scientifique aux archives de Simancas M. H. Lonchay rappelle les recherches faites par M. Gachard en 1843-46; dresse l'inventaire des papiers de Flandre du XVIIe siècle conservés aux archives de Simancas et montre l'importance des documents conservés dans ces fonds: ils sont particulièrement intéressants pour le règne des archiducs et le gouvernement de Maximilien-Emmanuel de Bavière, c'est-à-dire pour les 21 premières et les 8 dernières années du XVIIe siècle (voir plus haut, p. 97). Ensuite il fait connaître de plus près la nature des dépêches diplomatiques et des consultes du conseil d'État et du conseil de Flandre. C. C.

359 **Archives de l'État** *en Belgique. Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas conservées aux Archives générales du Royaume à Bruxelles.* Bruxelles, Guyot, 1906, in-8°, 5 + 38 + 91 + 21 + 22 + 33 + 30 + 29 + 7 + 27 + 14 + 6 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 121-124 = E. van der Mynsbrugge.)

360 [LVII, 202] **H. Coppieters Stochove.** *Régestes de Philippe d'Alsace.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 134; RBAB. 1907, t. V, p. 266-267 = H. Nelis.)

361 [LVI, 232, 348; LVII, 5] **U. Berlière.** *Inventaire analytique des Diversa Cameralia des archives Vaticanes* (1389-1500). (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 325-326 = J. Besse.)

362 **Dehaisnes et Finot.** *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790.* Nord. Archives civiles. Série B. *Chambre des comptes de Lille*, art. 653 à 1560. T. I, 2e partie. Lille, Danel, 1906, in-4°, v-567 p. à 2 col.

363 **M. Gossart.** *Catalogue des incunables d'origine néerlandaise conservés à la bibliothèque communale de Lille.* Lille, Danel, 1907, in-8°, 83 p.

364 [LVI, 238; LVII, 11] **Th. Coopman en J. Broeckaert.** *Bibliographie van den vlaamschen taalstrijd* (CFFBull. 1907, p. 173-176 = C. Looten.)

365 **Ad. De Ceuleneer.** *Publications relatives à la ville de Gand.* — MBBull. 1907, t. XI, p. 230-235.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

366 [LVI, 143]. **L. Morillot.** *La question des restes de Jean-sans-Peur.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 130-131 = G. Doutrepont.)

Le squelette qui se trouve dans un *loculus* de la chapelle de la tour septentrionale de la cathédrale de Dijon n'est pas celui de Jean sans Peur, mais de Philippe le Hardi.

4. PALÉOGRAPHIE, CHRONOLOGIE.

367 **G. Mercati.** *Un lessico tironiano di Saint-Amand.* — Revue des bibliothèques, 1906, t. XVI, p. 349-350.

Ms. 521 (471) de Valenciennes.

368 **H. Nelis.** *Rapport sur les travaux de chronologie publiés en Belgique et en Hollande depuis 1830.*

Excellent aperçu bibliographique donnant un sommaire analytique et souvent critique de 47 publications belges et hollandaises sur la chronologie médiévale. Permet non seulement de voir ce qui a été fait, mais de saisir facilement ce qui reste à faire.

C. C.

369 **R. Fruin.** *Met welken dag beginnen Dionysius Exiguus en Beda Venerabilis de anni dominicae Incarnationis ?* — Extrait de NAB. 1906-1907, n. 4, 12 p.

L'auteur estime — mais ses arguments sont-ils bien décisifs? — que Denys le Petit et Bède le Vénérable ont pris pour début des années de l'ère chrétienne, des « anni Dominicae Incarnationis », la date du 1 Janvier, commencement de l'année romaine.

C. C.

370 **C. Callewaert.** *Le style de Noël et l'indiction impériale dans les chartes de Philippe d'Alsace.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 150-158.

Un examen détaillé des chartes de Philippe d'Alsace permet de reconnaitre qu'on suivait le style de Noël ou du 25 décembre et l'indiction impériale commençant au 24 septembre.

371 **P. Doppler.** *Bijdrage tot de geschiedenis der tijdrekenkunde te Maastricht in de middeleeuwen.* — PHAL. 1906, t. XLII, p. 211-230. (ABelges. 1907, t. IX, p. 161 = G. Simenon.)

Le style de Noël jusqu'en 1230. Vers ce temps on se conforme à la coutume de Liège en adoptant le style de Paques. Mais quand Liège rétablit, en 1333, le style de la Nativité, il semble que Maestricht ait continué à se servir du style pascal jusque vers 1385.

C. C.

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Sous cette rubrique viennent aussi les publications relatives à la *préhistoire*.

372 B[on] **van Ertborn**. *Les recherches houillères en Flandre*. (Extr. du *Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*. Bruxelles, 1907, t. XXI. Procès-Verbaux.) Bruxelles, Hayez, 1907, 6 p.

Il est question de sonder à Knocke-sur-mer pour trouver le houiller. M. van Ertborn examine à quelle cote approximative le sondage atteindra le houiller.

373 B[on] **de Maere d'Aertrijcke**. *Découvertes récentes permettant de préciser la date des invasions de la mer dans les plaines maritimes*. Congrès des sciences historiques en juillet 1907, à Dunkerque, 1[er] vol. Mémoires, p. 195-202. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Conclusions : Il faut reporter à l'aurore du v[e] siècle l'envahissement par les eaux de la plaine maritime. Le dépôt marin, dû à l'inondation, est foulé par l'homme dès le milieu du IX[e] siècle. Pour le X[e] siècle, trouvailles, cartulaires, annales attestent l'existence de nos villages dans la plaine maritime. Des inondations locales entrainent l'évacuation temporaire de plusieurs localités de 1100 jusque vers 1225.

374 J. **Claerhout**. *Le néolithique de la Flandre Occidentale*. — AnAB. 1907, t. XXI, p. 161-177.

Essai de synthèse sur le néolithique de la Flandre Occidentale. Dans une première partie, M. Claerhout étudie la nature des stations explorées, qu'il divise en trois groupes. Le premier groupe comprend les stations de la plaine maritime. On en est réduit à des conjectures pour déterminer la nature des stations de la plaine marécageuse. Le second groupe est formé par les nombreuses stations à ciel ouvert découvertes dans la zône sablonneuse. Elles sont situées sur les crêtes ou sur de légères éminences, à proximité d'une source ou d'un cours d'eau. M. Claerhout décrit plus dans le détail la station de la route de Wynghene et la palafitte de Denterghem. Le troisième groupe, comprend les stations de la zône limoneuse, qui sont situées au sommet des collines du Sud de la Flandre. Une seconde partie donne un aperçu, avec planche très clairement dessinée, des principales récoltes. Une esquisse ethnographique sur la culture, la race, la provenance ethnique des néolithiques termine cette savante dissertation. A. D. M.

375 K. **Brugmann**. *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes* d'après le « Précis de grammaire comparée » de K. Brugmann, et B. Delbrück, traduit par J. Bloch, A. Cuny et A. Ernout, sous la direction de A. Meillet et R. Gauthiot. Paris, Klincksieck, 1905, 856 p. F. 20. (RIPB. 1907, t. L, p. 32-34 = L. P.)

376 [LVII, 222]. **J. Vercoullie.** *Schets eener historische grammatica.* (RIPB. 1907, t. L, p. 110-111 = H. Logeman.)

377 **M. Schönfeld.** *Proeve eener kritische verzameling van germaansche volks- en persoonsnamen, voorkomende in de litteraire en monumentale overlevering der grieksche en romeinsche oudheid.* Groningen, M. de Waal, 1906, in-8°, xxviii-126 p. (MBBull. 1907, t. XI, p. 226 ss. = C. Lecoutere.)

Thèse doctorale.

Introduction, liste des sources. Noms commençant par les deux premières lettres de l'alphabet.

378 **B. Van Halteren.** *Het pronomen in het Nederlandsch der zestiende eeuw.* Wildervank, H. K. Van Halteren, 1906, in-8°, viii-82 p. Fl. 1,50. (MBBull. 1907, t. XI, p. 226 = C. Lecoutere.)

379 **E. Bouchet.** *Le parler dunkerquois.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 7-21. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Étude assez superficielle sur la persistance des éléments flamands dans le parler dunkerquois. A. D. M.

6. NUMISMATIQUE.

380 **Catalogue** *général illustré de monnaies françaises provinciales* (suite). Flandre, Brabant, Hollande. 2e édit. Paris, Boudeau, 1907, in-8, p. 279 à 308. F. 2.

381 **P. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 303-327 (suite, à suivre). Voir AnÉm. [LVII, 225].

Philippe le Bel chargea son frère Charles de Valois de conduire l'expédition contre la Flandre; celui-ci réduisit Douai, Ypres, Cassel, Béthune, Damme et enfin Gand. Le comte et ses enfants furent enfermés à Compiègne; à la fin de 1300 le roi déclara le comté confisqué et réuni à la couronne.

En 1302, la bataille de Courtrai affranchit la Flandre; Philippe de Thiette s'occupa aussitôt de la question monétaire qui avait été une des causes de la guerre; il fit accord avec les cinq bonnes villes de la Flandre pour empêcher la fonte des monnaies coursables partout ailleurs que dans leurs murs. La nature de ces monnaies coursables n'était pas spécifiée (21 octobre 1303).

Après la bataille de Mons-en-Pevelle et la mort de Guy en prison, Robert de Béthune, ayant signé le traité de paix d'Athies-sur-Orge, reçut l'investiture du comté. Avant ce traité, Philippe le Bel avait rendu un édit ayant pour but de faire racheter par ses hôtels des monnaies toutes les espèces percées. Dans des lettres patentes adressées au Prévôt de Paris, le roi énonçait de nouveau les principes que nous avons vus plus haut. La monnaie royale

aurait cours dans le domaine direct et dans les seigneuries dont le roi était suzerain ; les monnaies des seigneurs n'auraient cours que dans les seigneuries où elles étaient émises ; les monnaies étrangères n'auraient pas cours ; ceux qui en auraient les porteraient à la monnaie, percées ; enfin l'exportation de l'argent et du billon était interdite. Philippe se créait ainsi un droit exclusif au rachat du billon ; nous le verrons appliquer avec fermeté ces principes à la Flandre.

Un grand désordre régnait à ce moment dans le comté. Toutes sortes de numéraire y circulaient, y compris les espèces percées en vertu des ordonnances antérieures. Les ordonnances royales étaient peu observées ; la monnaie proscrite se dissimulait quand un édit était publié, et reparaissait quelques temps après.

Pour venir à bout de cet état de choses, le roi eut recours à la ruse : en 1309 il ordonna aux agents spéciaux qu'il avait désignés dans toutes les villes où il y avait des foires ou marchés, de percer les monnaies fausses ou contrefaites, et de les restituer ensuite à ceux qui les avaient apportées. Trois mois après, il réitéra l'ordre de percer les monnaies étrangères ; la marque commune imposée aux unes comme aux autres devait avoir pour effet de les envelopper dans un commun discrédit, et les porteurs d'espèces perforées avaient intérêt désormais à les vendre aux agents du roi.

Elles continuaient néanmoins à être admises comme billon. Philippe les proscrivit d'abord à Paris, où il était le maître, et où l'on était accoutumé à l'usage exclusif de la monnaie royale ; ensuite, pour augmenter encore en Flandre le discrédit des monnaies percées, déjà grand parce qu'elles ne pouvaient circuler dans le centre de la France, il se réserva de fixer le prix auquel ses agents de change pourraient les racheter, et défendit à toute autre personne d'en donner davantage. Il se créait ainsi un véritable privilège de rachat. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

382 **Em. Caron.** *Demi-plaque d'Édouard II Comte de Bar, aux armes de Bar et de Flandre.* — RBN. 1907. t. LXIII, p. 304-307.

La monnaie que publie Monsieur Caron porte les armes du Comte Édouard II, *écartelées de Bar et de Flandre.* Ce prince, dont le règne fut éphémère, était fils de Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel ; cela explique suffisamment, croyons-nous, cette particularité héraldique, dont on pourrait citer d'autres exemples.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

383 **Ch. Gilleman.** *Une médaille qui ne fut pas frappée.* — GN. 1907, p. 67-71.

Monsieur Gilleman fait connaître un projet de médaille destinée aux volontaires des quatre anciennes confréries militaires de Gand dont la vigilance et le courage avaient prévenu les troubles politiques qui menaçaient la ville en 1787 ; cette médaille devait porter l'inscription OB.C.S.S.P.Q.F (Ob cives servatos senatus

populusque Flandrensis). Le gouvernement, ayant eu vent du projet, s'y opposa par dépêche du 21 novembre 1787. La médaille ne fut jamais frappée. ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

7. GÉNÉALOGIE.

384 **Rob. de Beaucourt de Noortvelde.** *Notes historiques et généalogiques sur plusieurs familles du nom de « de Beaucourt, de Becourt, de Boncourt ». Preuves d'identité appellative. Essai de rattachement. Fixation d'origines diverses. Cambrai-Bouchout (Saint-Omer). Aubigny-en Artois. — Béthune. Becourt (canton d'Hucqueliers près Saint-Omer). Bapaume en Artois.* Ostende, A. Bouchery, [1907], in-8°, 12 p. Fr. 0,50.

Qu'on en juge par le titre !

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie, Histoire de l'art.*

385 **Épigraphie du Nord pour l'arrondissement de Lille,** éd. chan. LEURIDAN (Mémoires de la Société d'études de la province de Cambrai). Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1904-1907, 4 vol., in-8°, 1169 pp.

Œuvre considérable, menée rapidement à bonne fin, comprenant 5280 inscriptions.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

386 **V. Fris.** *Nieuwe oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede.* — AnGOG. 1906, t. VII, p. 179-219. (ABelges. 1907, t. IX, p. 131-135.)

387 **Ambassades en Angleterre** *de Jean du Bellay. — La première ambassade (septembre 1527 — février 1529).* Correspondance diplomatique, publiée par V.-L. BOURRILY et P. DE VAISSIÈRE. Paris, Picard, 1905, in-8°, XLII-562 p. F. 10. (RIPB. 1907, t. L, p. 51-53 = M. Huisman.)

(¹) La distinction que nous établissons entre sources et travaux n'est pas aussi stricte pour que nous ne classions pas, sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

L'échec de la politique française qui poussait Henri VIII à faire la guerre aux Pays-Bas, eut pour cause les intérêts économiques qui liaient les classes commerçantes anglaises aux marchands flamands.

388 [LVII, 37]. **Antonio Rodriguez Villa.** *Correspondencia de la infante archiduquessa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personages.* (RIPB. 1907, t. L, p. 53-55 = H. Lonchay.)

389 [LV, 280] **Cahiers** *des doléances de la Flandre maritime*, éd. Achte, (suite). — SEPCBull. 1905, t. VII, p. 61-83.

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

390 [LVII, 40] **Ph. Lauer.** *Les Annales de Flodoard* (RIPB. 1907. t. 1, p. 118-119 = A. Hansay.)

391 [LVI, 275, 391; LVII, 44] **Lodewyck van Velthem's** *voortzetting van den Spiegel Historiael* (*1248-1361*) uitgeg. door H. Van der Linden en W. De Vreese. (RIPB. 1907, t. L, p. 111-115 = J. Vercoullie).

Le compte rendu critique de M. V. est surtout important au point de vue philologique.

392 **Mémoires** *de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477*, éd. DD. Brouwers. (Publication de la Société des Bibliophiles liégeois.) Liége, Cormaux, 1906, t. II, in-8°, 268 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 125-126 = S. Balau; W. 1907, t. XV, p. 128-130 = J. Feller; RBAB. 1907, t. V, p. 264-266 = J. Cuvelier.)

On y trouve entr'autres la fameuse relation du tournoi de l'Arbre d'or. On peut utilement comparer celle-ci à la relation plus verbeuse faite du même événement par Olivier de la Marche. Cette chronique est spécialement importante pour les années 1465 à 1470. Édition soignée.

Voir AnÉm. [LVI, 175].

393 **Briefe** *an Desiderius Erasmus von Rotterdam*, éd. L. K. Enthoven Strassburg, Heitz, 1906, in-8, xvi-222 p., 1 pl. (ABelges. 1907, t. IX, p. 126 = P. Bergmans.)

Édition complète et des plus achevée du codex Rehdigeranus 254 de la bibliothèque de la ville de Breslau. 166 lettres, dont quelques unes écrites par Liévin Ammonius de Gand, Bacchusius de Bruges, Adrien Chilius de Maldeghem, Antoine Clava de Gand, Pierre Curtius de Bruges, Jean Fevynus de Bruges, Jacques Hesselius de Gand, Herman Lethmatius de Gand, etc.

394 **F. J. van den Branden.** *De spaansche Furie.* — AA. 1907, t. XXIV, p. 113-240.

Voir AnÉm. [LV, 30, 427; LVI, 269].

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

395 **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique. T. III.* Bruxelles, Lamertin, in-8°, VIII-489 p. F. 7,50. (RHE. 1907, t. VIII, p. 640-641 ; MBBull. 1907, t. XI, p. 272-274 = A. Dutron ; ABelges. 1907, t. IX. p. 170-174 = G. Kurth.)

« A la lecture de son bel ouvrage, on se laissera peut-être captiver par son art, mais surtout on sentira naitre le désir et le besoin de procéder à de nouvelles investigations et à de sérieuses réflexions pour s'assurer jusqu'à quel point il a réussi à *découvrir les causes profondes du développement de la civilisation nationale* ». (RHE. *l.c.*, p. 641).

Nous donnerons dans le fascicule prochain un compte rendu de cet important ouvrage.

396 [**LVI, 333, 499 ; LVII, 248**]. **A. Cartellieri.** *Philippe II August. II. Der Kreuzzug (1187-1191).* (RIPB. 1907, t. L, p. 187-189 = H. Pirenne.)

397 [**LVII, 62, 254**] **E. Gossart** *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II.* (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 327 = A. d'Herbomez ; RIPB. 1907, t. L, p. 197-199 = A. Dutron.)

398 **Fr. Van Kalken.** *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas. Etude d'histoire politique, économique et sociale.* Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1907, in-8, 291 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 148-150 = A. Dutron.)

En tous points nouveau et recommandable.

399 **Commandant Lévi.** *La bataille d'Hondschoote. Journées du 6, 7 et 8 septembre 1793.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 157-192. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Description détaillée des opérations militaires de ces journées.

400 **E. Soens.** *Bijdrage tot de geschiedenis der fransche overheersching in België.* — DWB. 1907, t. VIII, p. 164-170. (ABelges. 1907, t. IX. p. 137 = L. Goffin.)

Toont de roofzucht der *réquisiteurs*, en de ongehoorde geldafpersingen der Franschen. Ten bewijze eene reeks (bl. 166-170) onuitgegeven « kwijtschriften van zilversmeden die voor kerken, kloosters en bijzonderen kostbaar zilverwerk moesten smelten, tot dekking van de onkosten der republikeinsche oorlogen ».

C. C.

401 **Em. Van Cappel.** *Kerels en Blauvoeten.* — B. 1906, t. XVII, 209-217 : 401-409 ; 1907, t. XVIII, 157-166 ; 205-212.

Volgens KERVYN, in zijn *Hist. de Flandre*, zou er langs het westelijk deel van Vlaanderens kust een afzonderlijk volk geleefd hebben, Saksen, onedele doch vrije lieden, woest en altijd gereed zich met geweld te verzetten tegen al wie het waagde de hand te leggen op wat hun eigen was: tegen christen zendelingen, leenheeren, graven, fransche koningen. Ze waren *Kerels* genoemd : dit zijn afstammelingen der aloude saksische *Karls* uit Skandinavië gekomen. Deze zouden voort blijven bestaan hebben op onze westersche kust tot in de XIV[e] eeuw.

Hebben de *Kerels*, zoo ze door Kervijn opgevat en voorgesteld werden, bestaan? Het standpunt van waar hij is uitgegaan en dat aanleiding gaf tot zijn gezegde over het afstammen der Kerels uit de Karls heeft geen grond : de oorsprong van die dwaling ligt in het misverstaan van het woord *Kerel* : dit woord is niet uitsluitelijk eigen aan de Westvlaamsche gewestspraak en aan de Noordsche talen, en wijst niet op eenen bijzonderen maatschappelijken stand. Daardoor zelf verdwijnt de grond van gansch Kervyn's opvatting nopens de Kerels in Vlaanderen.

Doch door het *Kerelslied* uit de XIV[e] eeuw, weten we dat er Kerels bestaan hebben. Schijver meent dat men uit dit lied enkel kan besluiten dat er gedurende deze eeuw, zonder juist het tijdstip te kunnen bepalen, wederzijdsche vijandschap bestaan heeft tusschen edele grondbezitters en boeren.

De Blauvoeten. Gedurende de XII[e] en XIII[e] eeuw woedden, in dezelfde streek, bloedige burgertwisten tusschen de Blauvoeten en de Inghrekins of Isegrins. In 1201 streden de Blauvoeten tegen koningin Mathilde die door de Inghrekins ondersteund was. Beide voornoemde gezindheden streden daarna voort tegen elkander tot aan de vijfde kruisvaart. Die strijd was eerst eene plaatselijke veete tusschen de twee geslachten Blauvoet en Inghrekin ; daarna werd hij een burgerstrijd, niet een rassen-of klassenstrijd. In deze laatste tijden zouden Blauvoeten en Isegrins, een wisselwoord van Ingrekins, spotnamen geworden zijn, misschien, wel door spotliederen verspreid, en zouden zooveel beteekenen als roofzuchtige valken (niet een zeeroofvogel) en wraatzuchtige wolven, naar aanleiding der moord- en roofdaden van weerkanten gepleegd.

Zie AnEm. [LVI, 288, LVII, 73, 74, 261]. M. V.

402 [LVI, 284 ; LVII, 263]. **J. Mohr.** *Die Slacht bei Rosebeke.* (RIPB. 1907, t. L, p. 193-197 = V. Fris.)

Les défauts principaux de cette œuvre sont, d'après M. F., le manque d'information bibliographique, une connaissance insuffisante de la valeur des sources, et des personnalités de l'époque.

403 **A. de Cannart d'Hamale.** *Le chancelier de Bourgogne.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1[er] vol. Mémoires, p. 205-210. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Ce chancelier de Philippe le Hardi est Jean Cannart « peut-être la plus belle figure de l'histoire »... Article qui n'a rien à voir avec la science historique; tout à l'honneur des Cannart. A. D. M.

404 Bon **Albert van Zuylen van Nyevelt.** *Scenario du Tournoi de l'Arbre d'or, représenté sur la Grand' Place de Bruges le 24 et 28 Juillet 1907.* Bruges, De Haene-Bodart, 1907, in-8°, 55 p. avec dessins de Flori. Van Acker.

Très bonne introduction traitant de la Cour des ducs de Bourgogne, de la Cour des Princes à Bruges, des fêtes de chevalerie : pas d'armes, joutes, tournois. Le Pas et le Tournoi de *l'Arbre d'or* est l'objet d'une description détaillée, d'après les données des chroniqueurs Olivier de la Marche et Jean de Haynin.

405 **F. Fauchille.** *Une chouannerie flamande au temps de l'Empire (1813-1814).* (RIPB. 1907, t. L, p. 122-126 = F. Magnette.)

406 **Ern. Hosten.** *L'ancienne châtellenie de Furnes ou la Veurne-Ambacht.* — Revue des Flandres et des Provinces Françaises. Lille, 1907, p. 53-55.

L'auteur passe rapidement en revue les nombreuses modifications que les efforts combinés de l'homme et de la nature ont fait subir à cette région au cours des siècles. Ce pays qui se nommait autrefois Saltauawa ne fut à l'origine qu'un immense marécage, en retrait duquel s'étendait une forêt qui permit aux Ménapiens et aux Morins de braver les conquérants Romains.

Aujourd'hui, le Veurne-Ambacht est universellement connu comme une contrée opulente et fertile.

407 **E. Cortyl.** *Terres titrées et noblesse de la Flandre maritime.* — CFFBull. 1907, p. 157-165.

Les terres titrées, rares jusqu'au XVIIe siècle, se multiplièrent depuis cette époque. Nous signalons spécialement la terre de Berthen, qui comprenait la seigneurie de Houtambacht; celle-ci s'étendait dans les paroisses de Dranoutre et Westoutre. La plupart de ces fiefs et terres titrées étaient possédés par des familles nobles n'habitant pas la Flandre maritime. C'est que la noblesse y était peu nombreuse. Un petit nombre de nobles habitaient la West-Flandre conquise par Louis XIV. Le traité d'Utrecht divisa cette province en deux. Dans la partie restée française, les familles nobles s'éteignirent ou quittèrent la province et ne furent point remplacées par d'autres sorties de la bourgeoisie. Dans la Flandre devenue autrichienne, la noblesse de cloche se multiplia. A. D. M.

408 **E. Cortyl.** *Fiefs et arrière fiefs vicomtiers relevant de la Cour de Cassel.* — CFFBull. 1907, p. 166-172.

Les seigneuries vicomtières étaient fort nombreuses en Flandre. Elles se plaçaient dans la hiérarchie féodale immédiatement sous les terres titrées et avaient une importance spéciale, au point de

vue des droits justiciers. Les fiefs de Flandre relevaient de dix-sept cours féodales princières. Elles étaient généralement possédées par des bourgeois des villes flamandes. M. C. donne la liste des seigneuries relevant de la Cour de Cassel.

409 **Ch. Looten.** *Liste des fiefs de la Flandre maritime valant trois mille livres de revenus.* — CFFBull. 1907, p. 151-156.

Contribution à la statistique féodale de la Flandre maritime, d'après un document inédit qui doit se rapporter à l'année 1788. Cette pièce, dressée en vue de la constitution d'une assemblée provinciale commune aux deux Flandres, mentionne les noms des paroisses et des seigneuries, les noms des seigneurs, les lieux de de leur résidence. Nous mentionnons Caestre et la prévôté de St-Donat à M. l'Evesque de Bruges.

410 [**LVII, 268**] **Méresse.** *Histoire du Cateau.* (RHE. 1907, t. VIII, p. 649 = H. Dubrulle.)

411 [**LVII, 84**] **V. Fris.** *La maison de la rue de la Monnaie* [à Gand]. (ABelges. 1907, t. IX, p. 136 = H. Coppieters Stochove.)

2. HISTOIRE SPECIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

412 **Pr. Poullet.** *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des Institutions belges contemporaines.* Bruxelles, Dewit, 1907, in-8°, xi-975 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 129-130 = V. Brants.)

413 [**LVI, 432, LVII, 88**] **J. de Pas.** *L'échevinage de Saint-Omer (1144-1790).* (AnEN. 1907, t. III, p. 282-283 = A. de Saint-Léger.)

414 **Bon Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'or. Notes sur l'institution et l'histoire de l'Ordre* (depuis l'année 1429 jusqu'à l'année 1559). Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1907, in-4°, 102 p. Avec nombr. illustrations hors-texte. F. 5.

Il appartenait au Président de l'Exposition de la Toison d'or de faire connaître aux nombreux admirateurs de son œuvre, l'origine et les statuts de la Noble Toison d'or, les hauts faits de ses chevaliers et l'influence sociale de cette célèbre institution. Il l'a fait dans un ouvrage captivant et qui se recommande à la fois par l'intérêt de son objet, l'ampleur de son style, son caractère artistique et la perfection de ses nombreuses phototypies. Le livre de M. le Baron Kervyn ressemble à quelque brillante chronique de chevalerie, écrite sans grand apparat d'érudition ni grand souci de la critique, mais tout à la louange des souverains et chevaliers de la Toison d'or, de leur point d'honneur, de leur faste, de leur bravoure dans les joutes et les combats, de leur goût éclairé pour les arts.

On regrettera que ces notes s'arrêtent à l'année 1559 ; il aurait été plein d'intérêt de voir exposer par l'auteur le rôle des chevaliers de la Toison d'or pendant la révolution des Pays-Bas. Nous nous

permettons de relever aussi certains points de détail. Nous ne connaissons pas de Concile de Trente célébré en 1432. Le chancelier de la Toison d'or ne devait pas être évêque, mais comme disent les Constitutions, il devra être en prélature ecclésiastique comme archevesque ou dignité notable et cathédrale. Bruges comptait-elle sous Philippe le Bon 150,000 habitants?

A. D. M.

415 **D. Berten.** *Coutume de Scheldewindeke.* — Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Procès-verbaux des séances. 1906, t. VII, p. 249-277. (ABelges. 1907, t. IX, p. 160.)

Cette rédaction daterait du milieu du XIVe siècle. Lui attribuer cet âge, c'est en faire soupçonner toute l'importance, même au point de vue de l'histoire générale du droit flamand.

B. Histoire économique et sociale.

416 **G. Willemsen.** *Contribution à l'histoire de la lutte économique entre les villes et le plat-pays de Flandre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 67-93. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Cette étude, qui vise spécialement la Flandre flamingante et principalement Gand et les contrées qui environnent cette ville, expose la déchéance de l'industrie et du commerce des villes, causée en majeure partie par la concurrence du plat pays, et le triomphe de la liberté de travail et du commerce sur le monopole et un étroit protectionisme en faveur des villes.

Le travail très intéressant de M. W., basé sur les ordonnances et les placards de l'époque passe en revue, à ce point de vue spécial, les principales industries et les divers articles de commerce du pays.

A. D. M.

417 **G. Eeckhout.** *Le port de Bruges au moyen âge.* — RQS. 1906, t. LX, p. 110-126.

Chapitre d'une enquête générale sur « la fonction économique des ports ». Histoire. Relations commerciales. Législation et régime du commerce. Causes de décadence.

418 **J. Beck.** *Un intérieur flamand.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 23-33. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

Description idéale d'une ancienne maison villageoise de la Flandre française et de son mobilier. Les dénominations flamandes des objets sont souvent fautives.

419 **J. Beck.** *Le costume flamand.* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 37-55. Dunkerque, Minet-Tresca.

Notes sur les costumes locaux de la Flandre française.

C. Histoire des lettres et des sciences.

420 **G. Kalff.** *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde.* IIe Deel. Groningue, Wolters. Fl. 6,50.

S'étend jusqu'à la fin du XVIe siècle. Voir AnÉm. [LVI, 200].

421 **L. Lefevre.** *Histoire du théâtre de Lille, de ses origines à nos jours.* T. I, 1re partie. *Les origines jusqu'au XVIIe siècle.* 2e partie. *La salle de comédie (1702-1787).* Lille, Lefebvre-Ducrocq. 1907, in-8°, VI-424 p.

D. Histoire de l'art.

422 **Catalogue** *de l'Exposition de la Toison d'or à Bruges* (juin-octobre 1907). Bruxelles, G. Van Oest et Cie. 1907, 1e tirage, 1e partie, 200 p. Prix du catalogue complet: 2 francs.

Il est plus aisé de critiquer que de faire un catalogue. La disposition et l'éclairage des locaux, les dimensions des objets exposés, les retards apportés à l'envoi des pièces, les susceptibilités des exposants etc. sont autant de causes de difficultés. L'histoire du présent catalogue en fait foi.

Un catalogue constitue un guide pour les visiteurs et un document pour les spécialistes ; il doit conséquemment être facile à consulter et être objectif. La classification des objets doit être clairement indiquée ; les descriptions doivent être complètes, d'après la nature des pièces ; actuellement même on exige des introductions générales et spéciales ; des renseignements historiques, bibliographiques ; des éléments de comparaison avec des pièces analogues. C'est pourquoi tout catalogue doit être le travail d'un spécialiste. A différents points de vue, le présent catalogue n'est pas, dans toutes ses parties, un modèle du genre : bien que le tirage définitif ait été notablement corrigé : une seule preuve, les nos 1-3 du catalogue des tapisseries.

Au point de vue de la classification matérielle, l'indication des nos des *salles* aurait considérablement facilité l'orientation. Ensuite il manque une introduction générale, et deux parties seulement, celle des monnaies et médailles de MM. de Witte et van Zuylen — sont pourvues d'introductions spéciales. Enfin il reste encore dans le présent tirage de nombreuses fautes d'impression.

Nous signalons comme étant particulièrement bien faits : le catalogue des monnaies et médailles, celui des archives, des sceaux, des blasons, des tableaux héraldiques. Dans ce dernier, attribué à M. de Mont, nous relevons certaines indications bibliographiques écourtées. Le catalogue des miniatures, manuscrits, etc. nous semble un peu sommaire. Les portraits sont plus parfaitement catalogués que les tableaux. Quant à ces derniers, les références bibliographiques sont insuffisantes, les données chronologiques trop rares, les descriptions souvent incomplètes. A ce point de

vue le catalogue de l'Exposition des primitifs de 1902 était certainement supérieur. Les attributions d'auteurs sont celles données par les propriétaires, contrairement à ce qui s'était fait pour les premiers tirages.

Plus imparfait encore est le catalogue des splendides tapisseries exposées; souvent les dimensions des pièces ne sont pas indiquées, les descriptions et notices ne renseignent pas certains détails importants (nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14. 15 etc.); la date de la confection est omise, même lorsqu'elle est très apparente (no 15).

A. D. M.

423 **Ville de Tourcoing**. *Exposition d'art ancien, 1906*. Catalogue officiel. Lille, L. Danel, 1906, in-8°, 78 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 106 = E. Matthieu.)

424 [LVII, 120] **R. Lemaire**. *Les origines du style gothique en Brabant*. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 180-183 = C. Enlart.)

425 **J. Braun, S. J.** *Die belgischen Jesuitenkirchen*. Ein Beitrag zur geschichte des Kampfes zwischen Gotik und Renaissance. Freiburg-i-Breisgau, Herder, 1907, in-18°, VIII-208 p., mit 73 abbildungen. F. 5.

Nous donnerons prochainement un compte rendu de cet ouvrage. A. D. M.

426 **R. Lemaire**. *Le style « Jésuite » en Belgique*. — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 368-373.

Notes au sujet du livre précité du P. Braun, S. J.: *Die Belgischen Jesuitenkirchen*.

427 **G. Celis**. *De hoofdkerk van Sint-Baafs, gids voor de bezoeker. La cathédrale de Saint-Bavon, guide du visiteur*. Gent, A. Siffer, 1906, 51 bl. Fr. 0.75.

Petit guide sommaire bilingue.

L'auteur ne s'attarde pas à l'architecture du monument; il ne s'occupe que des multiples œuvres d'art que la cathédrale contient. Il ne mène pas le visiteur dans la chapelle du « Nood Gods » accolée à la cathédrale, et ne lui montre pas le cuivre funéraire gravé, se trouvant dans la chapelle des fonts. H. H.

428 **A. Heins**. *A Gand. Le château des Comtes de Flandre. Notice historique et description du monument. Ses aspects avant et après la restauration. Notes et croquis*. Gand, N. Heins, 1907, 49 p.

Reproduction de documents anciens ayant rapport au château des Comtes. — Description de l'état ancien et de l'état actuel du monument. Croquis pittoresques et sommaires de certains détails architecturaux. H. H.

429 **M. Schweisthal**. *La halle germanique et ses transformations*. — AnAB. 1907, t. XXI, p. 179-226.

Étude érudite, très intéressante et richement illustrée, comprenant deux chapitres. I. La halle germanique ou salle seigneuriale

décrite d'après les sources monumentales. II. La maison commune et la halle publique, qui emprunta ses éléments à la halle germanique. Nous trouvons ici certains de détails sur l'hôtel de ville, la poorterslogie, le beffroi de Bruges, sur la maison des échevins et les halles d'Ypres, les halles de Nieuport, sur nos beffrois, le dragon ou le St-Michel qui les surmontait, sur les carillons, et en outre des renseignements originaux sur l'origine et le développement des villes, l'étymologie, etc.

Nous enregistrons les conclusions du savant auteur, p. 226 :

« La halle germanique était une construction servant de salle « de conseil au roi ou au chef. Primitivement en bois, elle « comprenait un soubassement formé par des piliers, un escalier « et la salle proprement dite. Elle fut le prototype de la salle du « palais ou de château comprenant salle basse, perron et salle « haute, cette dernière mise en communication directe avec les « principaux ouvrages de défense et parfois reliée à une chapelle « à double étage.

« La ville construisit sa maison commune sur le même type, en « consacrant la salle basse au commerce, la salle haute aux « délibérations des échevins et le perron à la promulgation des « ordonnances ; elle y ajouta un beffroi, symbole de sa puissance « militaire. Plus tard, la halle et le beffroi furent parfois isolés et « constituaient des monuments à part. L'hôtel-de-ville suivit les « progrès de l'architecture et s'agrandit avec l'accroissement des « services. Modeste à l'époque romane, il arriva à son apogée au « XVe siècle.... »

A. D. M.

430 **Anciennes façades gantoises.** *Texte historique par* V. Vanderhaeghen, *reproductions lithographiques exécutées sous la direction de* Armand Heins. Gand, N. Heins, 1907, fol, 11 p. et 50 pl. Fr. 15.

Publication de la *Commission des monuments de Gand.* Planches empruntées aux dossiers des bâtisses conservés aux archives de la ville de Gand.

La plus ancienne façade reproduite est de 1671, la plus récente de 1787. Reproductions de quelques portes et cheminées.

431 **Catalogue** *sommaire de l'exposition rétrospective de l'habitation privée en Belgique.* Gand, A. Siffer, 1907.

432 **L. Cloquet.** *Les maisons anciennes en Belgique.* Gand, V. Van Doosselaere, 1907, 107 p., 78 fig.

Par suite de certaines circonstances, cette brochure qui aurait dû être écrite après l'exposition de l'habitation privée en Belgique, a dû être composée hâtivement avant. C'est la cause de certaines petites inexactitudes.

L'auteur passe d'abord en revue les habitations rurales flamandes et wallonnes, pour examiner ensuite l'habitation urbaine en bois et en maçonnerie. Il divise judicieusement les maisons con-

struites en matériaux durs, en maisons wallonnes, brabançonnes et flamandes.

Bon résumé d'une étude de synthèse, qui cependant ne peut être définitive, à cause du manque de monographies. H. H.

433 **A. Heins.** *Les steenen et les hoven en Flandre.* Gand, A. Siffer, 1907, 23 p. et fig. 8 pl. hors texte. Étude présentée au congrès historique et archéologique de Gand, août 1907.

« Les *steenen* étaient des sortes de forteresses orgueilleuses, appartenant à des patriciens ou à des bourgeois enrichis ». p. 1.

« Le plus souvent, une tour principale se dressait dans les cours ou les enceintes fortifiées. » p. 1.

L'auteur cite entre autres comme types de *steenen* à Bruges, la maison Noire, rue des Tonneliers, et l'hôtel Bladelin, rue des Aiguilles ! H. H.

434 **R. M(aere).** *Découverte de peintures décoratives à l'église Sainte-Walburge à Audenarde.* — RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 188-191.

Notes illustrées.

435 **Th. von Frimmel.** *Bemerkungen zu Marc-Anton Michiels « Notizia d'opere di disegno.* — BGem. (*Beilage II*), mai 1907. M. 4.

Elle est la bienvenue, cette édition revisée d'un document d'une importance reconnue pour l'histoire de nos grands primitifs. C'est le codex LXVII (classe XI, fonds italien) appartenant à la Bibliothèque Saint-Marc de Venise, et qui a surtout servi à éclairer les origines du fameux Bréviaire Grimani.

Le bibliothécaire Jacopo Morelli édita une première fois ce codex en 1800 : la seconde édition est celle de Frizzoni en 1884 ; deux versions, allemande et anglaise, parurent en 1888 et en 1903. Jacopo Morelli, modifia l'intitulé original *Pittori et pitture in diversi luoghi* en celui plus approprié de *Notizia d'opere di disegno.* Le manuscrit constitue, en effet, une sorte d'inventaire non pas uniquement des peintures, mais des monuments d'art en général conservés dans les collections publiques et privées de la Lombardie et de la Vénétie, vers 1525.

L'auteur, Marc-Antonio Michiel, y a réuni tout ce qui lui était connu en l'espèce par témoignage direct ou indirect. Il montre une compétence réelle à traiter des œuvres d'origine italienne, mais ne possède malheureusement plus la même sureté lorsqu'il renseigne les artistes flamands ou simplement néerlandais, les « Ponentini », comme il les appelle. Souvent il a confondu ou dénaturé leurs noms. Il appartient donc à une sage critique de fixer les attributions données, en même temps que de discuter l'identification des œuvres des Van Eyck, Memling, Van der Weyden, Bosch, Van Ouwater, Scorel, Patenier, etc., lesquelles apparaissent particulièrement nombreuses dans les collections vénitiennes.

Il faut savoir gré à M. Th. von Frimmel, qui déjà avait pris l'initiative de l'édition de 1888, de nous avoir fourni un texte méritant toute notre confiance et de l'avoir enrichi de commentaires empreints de la science avertie qui lui est coutumière.

G. CAULLET.

436 **Abbé Joseph Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (*Extrait de Leodium 1906 et 1907*). Liége, D. CORMAUX, 1907, in-8°, 27 p. (ABAnBull. 1907, p. 54 = F. Donnet.)

Le lieu d'origine des Van Eyck, la date de leur naissance, l'année et le motif de leur exode en Flandre, voilà les points obscurs que l'auteur entend discuter.

Produisant, touchant la première question, un faisceau serré d'arguments, il adopte l'opinion traditionnelle depuis Lucas de Heere, à savoir que les « illustres réformateurs de la peinture » sont originaires de Maeseyck. Soit dit en passant, le Limbourg fut loin d'être un pays où rien ne pouvait les préparer à cette haute mission (p. 5). Tegghe serait le vrai patronymique des Van Eyck ; l'hypothèse est déduite de l'immatriculation bourgeoise d'un certain Jan Tegghe, natif de Maeseyck, lequel était venu à Bruges et s'acquitta de la taxe le 9 septembre 1438. Appliqué à Jan Van Eyck, l'argument n'est-il pas trop isolé ?

Il en est des deux autres questions, comme de toutes celles auxquelles les données positives font défaut. Les portes sont large ouvertes aux hypothèses ; chacun peut partiellement défendre son appréciation subjective ; tout contradicteur s'expose lui-même à verser dans le problématique. Prenons donc simplement acte des conclusions de l'auteur, qui, il fallait s'y attendre, diffèrent aussi des diverses opinions émises jusqu'à ce jour. Jan Van Eyck, dont le décès survint le 9 juillet 1440, aurait vécu 45 ans et serait donc né en 1395 ; Hubert, que la tradition a constamment regardé comme l'aîné et qui mourut le 18 septembre 1426, aurait vu le jour vers 1390 plutôt que vers 1366 — notons l'écart — et aurait commencé l'immortel chef-d'œuvre de l'Agneau mystique vers 1425. Ce serait, d'autre part, la nomination de Jan Van Eyck en qualité de peintre et valet de chambre au service de Philippe le Bon, à la date du 19 mai 1425, qui aurait provoqué l'immigration de la famille Van Eyck en Flandre.

Pour finir, une interprétation nouvelle, basée sur des considérations philologiques, de l'inscription versifiée du fameux retable.

G. C.

437 **G. H. De Loo.** *L'exposition des primitifs français au point de vue de l'influence des frères Van Eyck sur la peinture française et provençale.* Bruxelles, Van Oest et Cie. F. 2,50.

Sommaire : L'art franco-flamand au début du XVe siècle et la révolution Eyckienne. — I. Région de la Loire : Les anges de

Bourges; Jehan Fouquet. — II. Provence et bassin du Rhône: Le maître du portrait de 1456, de la galerie du prince de Liechtenstein; le maître de l'Annonciation d'Aix et Conrad Witz; la résurrection de Lazare, de la collection R. von Kaufmann; Nicolas Froment; Enguerran Charenton; la Pietà de Villeneuve et l'art d'Avignon.

438 **E. Firmenich-Richartz.** *Passionsbilder des Quinten Massys.* — Zeitschrift für christliche Kunst, 1907, t. XX, col. 1-8 et pl.

439 [LVII, 332] **L. Maeterlinck.** *A propos de quelques tableaux curieux des XVe et XVIe siècles au Musée de Gand.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 135 = H. Coppieters Stochove.)

440 **de Wouters de Bouchout.** *La tapisserie de haute et de basse lisse.* — MABull. 1906-1907, t. VI, p. 353-364.

441 **L. Cloquet.** *Maître Jean Bethune.* — RAC. 1907, 5e sér., t. III, p. 175-183.

Appréciation du livre de J. Helbig : le Baron Bethune.

442 **Bon Jean de Béthune.** *Vie et Œuvres.* — ABelges. 1907, t. IX, p. 141-144.

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

443 **L. V. Goemans.** *Het Belgische Gezantschap te Rome onder de regeering der Aartshertogen Albrecht en Isabella (1600-1633).* — BGHB. bd. VI, bl. 70-82; 145-153; 228-239; 257-279 (Vervolg; te vervolgen).

I. De instellingen der Legatie.

1°/ De diplomatische voorbereiding :

1. Benoemingen. 2. Onderrichtingen. 3. Geloofsbrieven.

2°/ De reizen en de ontvangsten :

1. Reispassen. 2. Reizen. 3. Ontvangsten en bezoeken.

3°/ De briefwisseling en de post :

A. De briefwisseling : 1. Diplomatische talen. 2. Cijfer. 3. Berichten. 4. Verslagen en eindberichten.

B. De post : 1. Verzending. 2. Postweg.

Zie AnÉm. [LVII, 163].

444 **E. Wauer.** *Entstehung und Ausbreitung der Klarissenordens, besonders in den deutschen Minoritenprovinzen.* Leipzig, Hinrichs, 1906, in-8°, IV-179 p (ABelges. 1907, t. IX, p. 153-154 = U. Berlière.)

« Entstehung » en « Ausbreitung » zijn de twee deelen van 't werk. In beide is spraak van Clarissen, namentlijk van gemeenten uit onze streek : uit Brugge, uit Ieperen, Werken, Gent, eene van tegen S. Omaars. enz.

445 **Dom U. Berlière.** *Jean T'Serclaes, Évêque de Cambrai (1378-1388).* — BGHB. 1907, t. VI, p. 245-256.

Entre autres détails de sa vie qui peuvent nous intéresser : ses rapports d'un moment avec Jean de Hertsberge, professeur de droit, clerc et conseiller du comte de Flandre Louis de Male, chanoine de Courtrai, d'Harlebeke, de St-Donatien à Bruges.

446 **F. Desmons.** *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul 1671-1689. Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai, durant le règne de Louis XIV.* (Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. Nouv. sér., t. XI.) Tournai, Casterman, 1907, in-8°, xv-623 p.

Voir AnÉm. [LVII, 181.]

447 **E. Cortyl.** *Le collège Drieux à Louvain et ses fondations au XIXe siècle.* — CFFBull. 1907, p. 109-123.

Origine des diverses fondations du collège Drieux et le sort qui leur a été fait par la Révolution et l'Empire, puis par le gouvernement hollandais et belge.

448 **E. Cortyl.** *La vie d'un boursier du collège Drieux au XVIe siècle.* — CFFBull. 1907, p. 123-126.

D'après une copie du règlement donné par le chanoine Remi Drieux, arrière-neveu du fondateur Michel Drieux, et qui remplaça l'évêque Drieux, aux dernières années du XVIe siècle, dans la direction du collège. Document flamand du XVIIe siècle.

b) *Histoire religieuse spéciale.*

a) INSTITUTIONS, DROIT PUBLIC.

449 **Ch. Pergameni.** *Avouerie militaire et avouerie judiciaire.* — RUB. 1906, t. XI, p. 838-840.

Existe-t-il aux origines de l'institution de l'avouerie ecclésiastique, une séparation nettement établie entre l'avouerie militaire et l'avouerie judiciaire ? D'aucuns ont défendu cette thèse. M. Pergameni adopte les conclusions de MM. Leclère et Senn.

— CONSTANT LECLÈRE, *Les avoués de St. Trond* (Louvain. 1902), en est arrivé à constater que la coexistence effective des avoués militaires et judiciaires n'est pas prouvée ; que cette distinction des fonctions n'était pas indispensable pour assurer le fonctionnement normal de l'institution.—D'après M. SENN, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France* (Paris, 1902) : l'avoué de l'époque carolingienne est surtout un fonctionnaire, voire même un sujet de l'évêque ou de l'abbé, ou, si l'on préfère, un officier de l'immunité ecclésiastique. — L'avoué est souvent désigné comme « defensor ». Néanmoins il n'a pas exercé la charge de protecteur des immunités. Il est effectivement défenseur devant les tribunaux ; il est le représentant judiciaire de l'abbaye et de

l'église ; mais il n'est pas protecteur militaire. Le protecteur naturel du monastère était le comte. Au déclin du 9e siècle, nous voyons le protectorat de l'avoué s'étendre de plus en plus sur les abbayes. C'est l'avouerie carolingienne en décadence. M. Senn y voit l'indice d'une transformation très sensible, préparant l'avénement de l'avouerie féodale. L'autorité centrale s'étant affaiblie, les fonctionnaires publics en profitèrent au détriment de leurs administrés et l'avouerie ecclésiastique se double d'une mission protectrice. Voir AnÉm [LV, 157 ; LVII, 350]. I. Sorner.

450 **Règlement** *de l'association de N.-D. de Grâce à Comines, 20 octobre 1798.* — SEPCBull. 1907, t. X, p. 32-35.

451 **J. C. C. Joosting** et **S. Muller, Hzn.** *Bronnen voor de geschiedenis der kerkelijke rechtspraak in het bisdom Utrecht in de middeleeuwen.* (Maatschappij voor het uitgeven der bronnen van het oude nederlandsch recht. 2de reeks. fasc. 8-9.) La Haye, M. Nyhoff, 1907. in-8, VIII-452 et IV-106). Fl. 9,90.

β) CROYANCES ET DOGME.

452 **J. Zillich.** *Febronius* (Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte, herausgegeben von G. Droysen. Heft 44.). Halle, Niemeyer, 1906, in-8, 45 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 146-147 = F. Magnette.)

Küntziger avait traité d'une façon définitive le fait du Fébronianisme, Zillich montre avec la même maitrise, ce qui le rendit psychologiquement possible.

γ) CULTE, DISCIPLINE.

453 **C. Callewaert.** *La bénédiction et la procession des Rameaux.* — Collationes Brugenses, 1907, t. XII, p. 200-213.

Cette étude sur l'origine, l'évolution et la signification des cérémonies du dimanche des Rameaux nous fait connaitre les usages particuliers de plusieurs églises ou abbayes de notre Flandre.

454 **Frans De Potter.** *Huiselijke godsdienst onzer Voorvaderen.* Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1907, in-8, 104 bl.

Dit verdienstelijk boekje is nr 151 van de uitgaven van het Davidsfonds. Schrijver beoogt eene apologie te maken *voor het volk* van het godsdienstig leven onzer voorvaderen. Op het *huis*, in de *huiskamer*, in de *school* en *op 't werk*, bij het *dagelijksch verkeer*, op de *huwelijkskontracten*, *testamenten* en *familiebrieven* (dit zijn de titels der 5 kapitels), overal staat de stempel geslegen van den diepen godsdienstzin der Vlamingen uit de XVIIe en XVIIIe eeuw. 'K zegge XVIIe en XVIIIe eeuw : schrijver duidt

zelf dat tijdperk aan : 'k weet niet te goed waarom, te meer dat hij zelf hierentdaar bewijzen uit de XIIIe en XIVe ceuw aanhaalt. De bewijzen zijn ontleend aan de opschriften der huizen, meubels, memorie- en familieboeken, enz.: de geloofwaardigheid dier bronnen zal ongetwijfeld door niemand geloochend worden : het « simplex sigillum veri » is er gansch op toe te passen. 't Ware nuttig geweest wat meer en wat nauwkeuriger bibliographische aanteekeningen aan te duiden : zoo zou het werkje een soort handboekje geweest zijn voor verdere opzoekingen en gevolgtrekkingen van dien aard : dergelijke bijdragen tot de godsdienstige en sociale geschiedenis van ons volk blijven immers altijd even aantrekkelijk. ARTHUR DUMORTIER.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

455 [LVII, 192] **L. Van der Essen.** *Middeleeuwsche Heiligenlitteratuur.* II. De H. Amandus. (ABelges. 1907, t. IX, p. 137.)

456 **Alb. Croquez.** *Sainte Godelieve de Ghistelles, patronne de la Flandre.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1907, pet. in-8°, 156 p.

Nous reviendrons sur cet ouvrage.

ε) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

457 **G. Kentenich.** *Zum Imitatio Christi-Streit.* — Zs. f. Kirchengeschichte, 1905, t. XXVI, p. 467-470. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 116.)

Jean Busch, dans sa chronique, témoigne en faveur de Thomas de Kempen. L'auteur recommande beaucoup de circonspection dans l'usage *général* de cette source.

458 **G. Kentenich.** *Zur Imitatio Christi-kontroverse.* — Pastor Bonus. 1905, t. XVIII, p. 20-21.

Résumé d'un autre article du même auteur, paru dans la Zs. für Kirchengesch. 1905, t. XXVI, p. 467-470. En défaveur de Thomas de Kempen.

459 **J. Pohl.** *Die Glaubwürdigkeit des Johannes Busch in der Imitatio-Frage.* — HJ. 1906, t. XXVII, p. 322-333. (ABelges. 1906, t. VIII, p. 180.)

Contre ceux qui croyaient pouvoir tirer parti d'un texte de la chronique de Windesheim par J. Busch, en faveur de Thomas de Kempen, G. Kentenich avait mis en doute l'autorité de ce chroniqueur. (Voir les numéros précédents). A son tour J. Pohl s'élève ici contre les objections de Kentenich.

460 *Thomas a Kempis and the Brotherhood of the Common Life.* — The church quarterly Review, 1906, t. LXIII, p. 86-111. (ABelges. 1907, t. IX, p. 60.)

461 [LVII, 521]. J. **Malotaux**. *Histoire du catéchisme dans les Pays-Bas, à partir du concile de Trente jusqu'à nos jours.* (ABelges. 1907. t. IX, p. 145-146 = U. Berlière.)

Dom U. Berlière conseille de changer le titre en : Notes pour servir à l'histoire du catéchisme du diocèse de Namur.

462 **De katholieke** *Zondagscholen van Brugge. Beknopte geschiedenis. Doelwit. Werkzaamheden.* Brugge, Sint Augustinus' drukkerij. 1907, in-16, 48 p.

Dit boekje werd uitgegeven ter gelegenheid van den honderdjarigen Jubilé der stichting van het eerste schoollokaal in den Nieuwen Gentweg, door den Weled. en Z. Eerw. Heer de Schietere Capryck ten jare 1807. Het bevat nl. een korte schets over de geschiedenis der Zondagscholen binnen de stad Brugge (1570-1907). Deze schets is opgemaakt voor den gewonen man en mag, als dusdanig, tot voorbeeld dienen. J. M.

γ) HIÉRARCHIE.

463 [LVI, 228, 341, 516]. **E. Lesne**. *La hiérarchie épiscopale.* (BÉC 1906, t. LXVII, p. 497-498 = R. Poupardin.)

EMPLACEMENTS ET ITINÉRAIRES

DE LA

CHEVALERIE FRANÇAISE

LORS DES MOUVEMENTS OFFENSIFS

du 11 juillet 1302.

L'année 1907 nous a amené le soixantième anniversaire du mémorable volume où le Baron Kervyn de Lettenhove célèbre la gloire incomparable de nos vaillants ancêtres, les communiers flamands (¹). Rappelons à cette occasion le cachet d'authenticité dont est marqué, chez le grand historien, la narration qu'il fait des événements du commencement du XIVe siècle. Il est opportun d'insister là dessus. Car depuis le premier tiers du XIXe siècle, plusieurs écrivains ont travesti ces faits glorieux, au point que leur récit ne constitue plus qu'un exposé erroné ou énigmatique.

Sous le rapport de l'art de la Guerre, les descriptions que fait le Baron Kervyn de Lettenhove des batailles de Courtrai (11 juillet 1302), de l'Écluse (1340), de Bever-

---

(¹) Bon Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, Tome II, Bruxelles, A. Vandale, 1847.

houtsveld (1382), de Westroosebeke (1382), sont absolument conformes aux principes professionnels régissant la matière, et ses relations sont basées sur les exposés, en parfaite concordance d'ailleurs, des chroniqueurs contemporains dignes de foi (¹).

Dans les quelques notes qui suivent nous ne nous occuperons que de la Bataille des Eperons d'Or.

D'une manière aussi brève que précise, Kervyn détermine, pour le 11 juillet 1302, les emplacements des belligérants lors de la prise de l'ordre normal (de la formation, si l'on aime mieux) de combat, et cela après avoir rappelé les seuls itinéraires possibles, en l'occurence, pour les marches stratégiques et le mouvement tactique qui précédèrent les déplacements des adversaires en présence (²). L'historien de la Flandre s'est spécialement occupé des batailles de cavalerie françaises et des arbaletriers du Midi.

« *A modo d'una luna* » (³), nous voyons nos ancêtres se développant sur la pente opposée à l'ennemi, entre la Lys et le fossé oriental de Courtrai, par la route de Gand.

Entretemps « *rangée en bataille sur la route de Tournay,*

(¹) Pour Courtrai, à chaque page de la narration relative à l'engagement, on voit figurer en note des textes étayant la thèse. — Ils sont choisis surtout chez le MINORITE de Gand (source appelée maintenant « *Annales Gandenses* »), LOUIS DE VELTHEM, GIOV. VILLANI, GUILL. GUIART, G. DE PARIS, GILLES LI-MUISIS, LE CONTINUATEUR DE GUILLAUME DE NANGIS, etc., etc.

L'écrivain a encore puisé aux nombreuses sources des « *Comptes de la ville,* » archives, cartulaires : *Rolles des Bans et arrière-bans* (lettres du Roi, aux baillis de Senlis et de Vermandois, dans les « *comptes* » ordinaires et extraordinaires de Bruges, notamment aux folios 25 et 27), dans le *Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe.* Cfr. dans Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *o. c.*, livre IX, pages 460 et suivantes.

(²) Cfr. *op. cit.* du Bon KERVYN DE LETTENHOVE, pages 463 et 464, ainsi que page 461.

(³) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, page 461 : « en forme de croissant ». GIOV. VILLANI, *Ist. Fior.* (éd. MURATORI), cl. 385.

près du château de Mosschere „ (¹), l'armée française, après avoir longé suivant un parcours étendu, le « *fossé* „ de GUIART (le *fosso* de *Villani*), (²), détachait des arbalétriers et une partie de ses chevaliers vers le « *passage* „ de GUIART « *(Kapel ter Beden)* „ (³) pour s'y déployer dans la « *plainne* „ (⁴), en face du « *Couvent des Nonnes Grises* „ (⁵), point important des rassemblements adverses, dont aucun obstacle naturel ne séparait les Français.

Par cette région, en ce terrain idéal pour l'action de l'infanterie légère et de la cavalerie, se trouvait ce « *passage plus facile* „ (⁶) auquel fait allusion le Baron Kervyn de Lettenhove.

En opposition à cette thèse, et, par des confusions, regrettables tant au point de vue de la topographie (⁷)

(¹) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, pages 463 et 464.

(²) G. VILLANI, *Ist. Fior.* (MURATORI), cl. 385 : « corre uno fosso, che raccoglie l'acque della contrada et mette nella Liscia „. On peut encore en suivre, pas à pas, le thalweg dans la ville.

(³) Les cartes de l'I. C. M. belge au $^1/_{20000}$, donnent, dès le premier examen, les itinéraires à suivre ; l'indication du passage de « *Kapel ter Beden* „ y est mentionnée, immédiatement au Sud du chemin de fer Courtrai-Renaix, vers K².

(⁴) GUILL. GUIART, *Branche des Royaux lignages*. Vers 15046 èt suiv. : « Arbalestriers premiers s'esmurent ; / Sivant du fossé le rivage, / Treuvent bien loing d'ileuc passage : / Outre se mètent en la plainne. „ — Quant à ce fossé, le *fosso* cl. 385 de VILLANI, cfr. GUIART, *o. c.*, vers 15009 : « Et vindrent privés et estranges / Sur un long fossé plain de fanges. „

(⁵) LI-MUISIS, *Chronica* (éd. DE SMET), p. 194 et s. : « Quod totus exercitus in campo ante monasterium de Groninghes se adunaret „. — *Chr. Artésienne* (éd. F. FUNCK-BRENTANO), p. 48 : « si fu devisé qu'il yroient logier outre, au lès devers Grolinges, une abbie de nonnains grises. „

(⁶) Bon KERVYN DE LETTENHOVE, *op. cit.*, page 469.

(⁷) Il y a sept ans déjà, nous avons fait valoir les considérations topographiques précitées, et avons basé sur celles-ci la représentation hypsométrique et hydrographique des « *planches* „ accompagnant l'article des « *Questions controversées au sujet de la bataille de Courtrai* „ paru dans les « *Annales internationales d'histoire* „, lors du « *Congrès*

qu'à celui de la signification des termes employés par les chroniqueurs, certains historiens ont, au cours des dernières années, fait exécuter aux Français (aux arbalétriers et à la plupart des chevaliers) parallèlement à un insignifiant ruisselet qui court de l'Écluse n° 9 à la Lys, la marche processionnelle qu'on sait qu'ils avaient entreprise, en longeant le « *fosso* » de VILLANI, pour se déployer dans la « *plainne* », après la traversée du « *passage* » (1), et ces mêmes écrivains les font charger alors, *surtout* du S.-E. vers le N.-O. (2).

Or, le mouvement, que l'on a eu tort de prêter à ces fractions de l'armée de Robert d'Artois, eut été matériellement impossible à exécuter, vu d'un côté la longueur insuffisante du ruisselet, et de l'autre l'absence de passage et de plaine à cet endroit. Au surplus, ce mouvement, s'il avait pu se produire, aurait présenté le danger d'un enlisement général des troupes françaises engagées entre les deux branches du fossé et les deux grands marais. Enfin, l'espace pour s'y déployer, en ordre de combat, était plusieurs fois insuffisant.

---

de Paris » en 1900 (Section histoire). — Et, en 1902, nous y avons fait allusion dans les *Ann. Fédér. arch. et hist. de Belgique*. Bruges, L. De Plancke, 1903, Tome XVI, page 399.

(1) *Plainne, passage, fossé.* termes de GUIART, *o. c.*, vers 15047-48-49; « *fosso* » de « VILLANI », *o. c.*, cl. 385.

(2) L'exécution de *la plus grande partie* des mouvements de cavalerie française, suivant cette direction, dans un terrain favorable, et dépourvu d'obstacles naturels, paraît s'imposer à l'esprit; pareille manière de voir est partagée, d'après nous, par FRANTZ FUNCK-BRENTANO dans « *Philippe le Bel en Flandre* ». Paris, Champion, 1907, page 407; par H. FIERENS-GEVAERT, dans « *Psychologie d'une ville. Essai sur Bruges* ». Paris, Alcan, 1901, page 49; par le très compétent auteur de « *la Bataille des Eperons* », article paru le 11 juillet 1902, dans le « *Messager de Bruxelles* ». Nous ne contestons néanmoins pas l'exécution de quelques charges du S. au N. en franchissant certaines parties du « fosso ». — Les planchettes 1 et 2 de la feuille XXIX, I. C. M. Belge sont à consulter pour cette étude.

Examinons à présent la confusion qui s'est produite aux points de vue hydrographique, hypsométrique, etc.

Le « fossé » ([1]) de GUIART (ou le fosso de VILLANI) qui avait cinq branches, à sens différents ([2]), était si bien caché aux regards, même à courte distance, disait VILLANI, qu'on se rendait difficilement compte de son importance ([3]). Or, depuis la bataille en question, on a réuni le tronçon oriental Sud-Nord à l'insignifiant ruisselet qui de l'écluse n° 9, coule dans la Lys. La jonction a été également opérée entre la fraction Ouest-Est, appelée aujourd'hui « *Klakkaartsbeek* » avec un tout autre cours d'eau : « *les Gavers* », coulant vers le Nord-Est, et séparé du premier par une hauteur, l'éperon, qui, au Nord-Est de Courtrai, obligeait la Lys à changer de direction. Il en est résulté que les deux grands marais de 1302 ont disparu ; et il y a bouleversement complet entre les anciennes et les nouvelles dénominations hydrographiques à propos de ruisseaux ou de ruisselets, dont la direction n'est d'ailleurs plus la même qu'en 1302.

Au lieu d'une interruption entre le terminus de l'éperon précité et la croupe de même hauteur (soit la fraction adjacente du même éperon) immédiatement à l'Est de l'Écluse n° 9, il n'y avait pas de solution de continuité. — Dans ce *quaternaire* (probablement *supérieur*), la crête se profilait ininterrompue, ce qu'indique aussi bien la carte, vieille de deux siècles conservée à la bibliothèque de Courtrai, que la représentation de nos cartes de l'*Institut*

([1]) GUIART, *Branche etc.*, *o. c.*, vers 15010, vers 15022, vers 15047.

([2]) VILLANI, *Ist. Fior.*, *o. c.*, cl. 385 : « fosso che raccoglie ». — « il quale e largo.... » — « et è senza rilevato, che si paja da lungi, che prima v'è altri su », — « che fosso v'habbia ».

([3]) « In su quello fosso », — « come andava il fosso », etc. — Actuellement encore, il est fort aisé, par l'étude du relief hypsométrique, de constater l'encaissement de plusieurs parties du lit de ce « fosso » si minutieusement décrit par GIOVANNI VILLANI, (éd. MURATORI) dans *Ist. Fior.*, cl. 385.

cartographique militaire belge. Ni dépression, ni déblais [1] du canal pour la combler, ne peuvent justifier la théorie des partisans de deux éminences séparées.

Pour établir le bien fondé de la thèse qui conclut à l'existence d'une croupe unique, nous ferons appel à quelques éléments de connaissances auxquelles nous ne croyons pas que l'on ait eu recours jusqu'à présent. Mentionnons d'abord les constatations relatives à la nature du sous-sol, que l'on a pu faire très aisément 1° près de l'Ecluse n° 9 et du Kilomètre 42 du chemin de fer au Sud, ainsi que le long du pavé, longeant à cet endroit le canal de Bossuyt (Mars 1899), 2° autour du monument commémoratif (en Mai 1901). Ajoutons à cela les résultats concordants des calculs de « *plans cotés* » et des « *visées* » à la boussole nivelante. Au-dessus du plan de comparaison 15,50, on trouve environ 2m.70, pour la crête, soit la cote 18,20.

Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir le raccordement des 4 tronçons de courbes cotées 16, enserrant les thalwegs, qui, depuis plusieurs lieues, viennent converger, pour se réunir sur le champ de bataille, et y constituer *le seul système de fermeture possible:* soit deux courbes uniques, avec petit éperon insignifiant.

Ce système de fermeture concorde *mathématiquement* avec la description de VILLANI, et donne à son « *fosso* » une direction absolument identique à celle de l'affluent voisin de la Lys : le « *Plaatsbeek* » près de Bavichove.

Pour caractériser des portions de cette croupe, par le choix *d'une série de plans diamétraux*, dont un vertical S. N,, un horizontal coté 15,50 environ, éventuellement un troisième pour déterminer un sommet près de la crête, on

[1] Le volume de ceux-ci eût été insignifiant pour établir la balance du remblai et du déblai.

aboutit à la confusion des surfaces développables, ainsi engendrées, avec les fragments très voisins de courbes du second degré. Et dans ces dernières, les relations entre coordonnées du 2e degré se réduisent à celles entre coordonnées du 1er degré. En maint endroit, la ligne de plus grande pente se confond avec la génératrice. On trouve notamment pour abscisse 1, ordonnée de 77 environ; tangente *a* varie de 50'42 " à 55' etc... Terminons ici la coïncidence entre ces données.

Il nous paraît inutile de poursuivre l'énumération des arguments militant en faveur de l'exécution de la plupart des mouvements offensifs français du S-E vers le N-O.; alors que d'aucuns n'ont exclusivement admis pour la chevalerie que les évolutions du Sud au Nord.

Il va de soi que nous n'entendons pas ici aborder l'exposé de la relation, là, où à notre avis, certaines interventions en poliorcétique seraient en opposition avec l'emploi, de temps immémorial, des procédés classiques élémentaires, moyens d'action rappelés d'ailleurs par les chroniqueurs de 1302 et reproduits dans les « *Comptes de villes* ».

Nous ne songeons pas davantage à relever, en d'autres parties du domaine militaire, les discordances avec les faits, la technique militaire ou le sens des termes.

Pour conclure, nous admettons, dans son intégrité, le récit, fait il y a soixante ans, par le BARON KERVYN DE LETTENHOVE, ce grand savant, qui, après plusieurs lustres d'études, reste au point de vue militaire, un historien d'une rare clairvoyance et d'une rigoureuse exactitude.

C'est un pieux hommage que nous estimons devoir rendre à la mémoire de l'illustre chantre de nos gloires militaires.

BARON DE MAERE D'AERTRYCKE.

JOYEUSE ENTRÉE

DE

CHARLES LE TÉMÉRAIRE

à Bruges (1468).

Les chroniques du XV[e] siècle sont remplies de détails intéressants sur les joyeuses entrées de nos princes. Ces fêtes grandioses étaient célébrées avec un faste et un luxe dignes des richesses immenses accumulées à cette époque dans nos contrées, qui étaient devenues le centre du commerce Européen. Grands et humbles prenaient part à ces solennités, qui étaient de veritables réjouissances publiques. Les *Annales de la Société d'Émulation* (1) ont donné précédemment la description de l'arrivée dans nos murs de Philippe le Bon et de Maximilien, ainsi que la relation des noces somptueuses de Charles le Téméraire, dont tous les détails se trouvent dans les mémoires d'Olivier de la Marche et de Jean de Haynin. Les richesses, que l'on déploya en cette circonstance ont inspiré la plume des principaux historiens de cette époque et leur ont fait oublier en quelque sorte la joyeuse entrée de Charles le

(1) ASEB. 2e *série*, IX. Joyeuse entrée de Philippe le Bon, p. 265. Cfr. Oct. Delepierre, *Mélanges historiques et littéraires sur Bruges*. Bruges, 1839, pp. 109 ss. et 113 ss.

Téméraire, comme duc de Bourgogne, dans sa bonne ville de Bruges. Nicolas Despaers donne cependant des renseignements intéressants à ce sujet [1]; nous avons essayé de les compléter par les nombreux détails qui se trouvent dans les livres de résolutions et les registres de comptabilité de la ville et du Franc de Bruges. Coordonnées ensemble ces notes offriront la fidèle relation de ces solennités.

Après la mort de son père, décédé à Bruges le 25 juin 1467, Charles le Téméraire fut inauguré à Gand et à Malines [2] et partit immédiatement avec ses troupes, pour châtier les Liégeois révoltés. Après les différentes péripéties de cette expédition, le duc reprit la visite de ses bonnes villes.

Ayant quitté Bruxelles et gîté à Nivelles, il vint par Obourg à Mons, le 23 mars 1468 [3]. De là il partit pour Soignies, passa par Maubeuge, le Quesnoy et Valenciennes, resta coucher à Antoing et alla à Lille [4].

Dès que la nouvelle se fut répandue que le duc se disposait à venir à Bruges, la population de la ville fit des préparatifs pour le recevoir avec honneur et magnificence. Le 2 avril, le magistrat du Franc décida d'aller à sa rencontre jusqu'aux limites de la châtellenie, accompagné du bailli, du massier, des pensionnaires et des clercs du buffet. Tous devaient se trouver à cheval et être vêtus de manteaux noirs : seule la doublure était laissée à la fantaisie. Ceux qui se dérobaient à ces instructions s'exposaient à une amende. Les lettres de convocation furent préparées d'avance, de façon à pouvoir être remises à la

---

[1] N. Despaers, *Cronycke vanden lande ende graefschepe van Vlaenderen.* (Éd. J. de Jonghe). Bruges, 1840, t. IV, 16-18.

[2] *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies.* Édition DD. Brouwers, Liège 1906, t. I, 193.

[3] Eodem loco, II, 4.

[4] Eodem loco, II, 12.

première alerte à leurs destinataires. Outre le magistrat, les nobles et les notables du pays furent invités à honorer de leur présence l'entrée du souverain (¹).

Le magistrat de la ville comme celui du Franc avait décidé d'aller au devant du prince et de se rendre sur la route de Malo pour lui souhaiter la bienvenue. Cette mesure avait été adoptée également par les nations étrangères.

Charles le Téméraire arriva en grande pompe, le 9 avril, entouré de ses conseillers et de sa cour (²).

Dès le matin un nombreux cortège était sorti de la ville, à la tête duquel se trouvaient messire Robert de Lombise, seigneur de Castre, Jean van Stavele, Roland, seigneur de Poucques et Thierry van Halewyn, bourgmestres du Franc ; ils étaient suivis de Richard Uutenhove, Colard de Harlay, Roger van Overschelde, Florent Croesinck, Tristram Jansseune, Frank van Praet, seigneur de Moerkerke, Jean vande Kerchove, Guillaume de Gryspere, Jacques Joris, Matthieu vanden Bussche, Nicolas Fierens, Pierre Hornewedre, Jean Blanckaert, Jean de Brune et Jean Metteneye, échevins de cette juridiction, accompagnés de Paul van Overtvelde, bailli de Bruges et des nobles, notables et suppôts du Franc, tous richement montés. Au nombre de deux cents environ, ils se rendirent à la rencontre du souverain, du côté de Waerdamme.

Arrivés aux confins du village de Lophem à l'endroit dit *Langhenhaghe*, situé dans la bruyère (³), ils mirent pied à terre pour complimenter le duc, qui se trouvait là. Les

(¹) *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Feriebouck*, f° 79. Voir annexe.

(²) *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Feriebouck*, f° 81 r°. Voir annexe.

(³) Il existe encore aujourd'hui une ancienne ferme, qui a servi de distillerie, appelée *Langhenhaghe*, le long de la route, dite *Rysselweg*, qui va de Lophem à Waerdamme.

membres du magistrat lui adressèrent la parole en langue flamande et le supplièrent d'accorder sa bonne grâce aux habitants du pays. Le duc les remercia et se rendit avec eux vers Bruges, en passant par l'extrémité de la paroisse de St-Michel et par le pont de Steenbrugghe. Du lieu dit *Grooten Steenbrugghe* jusqu'aux *Drie Koninghen* ([1]) près de la porte de Sainte-Croix, une équipe d'ouvriers avait nivelé et amélioré la route pour la circonstance ([2]). Arrivé à *Sevecote* ([2]) Charles le Téméraire reçut la supplication des bannis de Bruges, venus pour obtenir leur pardon. Le duc leur accorda la permission de rentrer dans la ville et ils suivirent en foule la nombreuse et brillante cavalcade.

A proximité des *Drie Koninghen*, non loin de l'auberge *De Fortuin*, sur le chemin de Male, se trouvaient Martin Lem, bourgmestre de la courpse, et plusieurs magistrats qui souhaitèrent la bienvenue au prince. Ils lui présentèrent une statue équestre de Saint Georges, pesant environ 30 marcs, richement dorée et une statue de Sainte Barbe, du même poids, toutes deux en argent ([3]).

([1]) L'auberge *De drie Koninghen* a disparu ; elle se trouvait à proximité de la porte Ste-Croix entre l'auberge dite *Het Schaek* et celle appelée *De Fortune*, le long de la route de Male. *Archives de l'État à Bruges*. Collection de cartes et plans n° 454. DEN VIII^en^ PAELSTEEN omtrent L roeden zuidwest van daer ende wel II^c^ roeden bezuidoosten buytten de Cruyspoorte staende upde noordtzyde van de straete een luttel bewesten *de Drye Conynghen*, jeghens d'heerlickhede van Sysseele. (*Extrakt getrocken vuyt sekeren boek berustende onder mher Joseph grave van Schoore enz. a° 1562. Copie.*) Archives de l'État à Bruges. *Mélanges généraux. Triage du Franc* n° 650, f° 4 v°.

([2]) *Archives de la ville de Bruges.* Compte de la ville, année 1467-1468, f° 70. Item betaelt VII ghesellen aerbeyders die by laste vander wet de weghen maecten ende baken stelden tusschen de Groote steenbrugghe ende de Drie Cueninghen int incommene van Onzen Gheduchten Heere. II s. XI d.

([3]) Le compte de la ville de Bruges de 1467-68, f° 70, fixe la remise des deux statues au moment où Charles-le-Téméraire fit son entrée à l'hôtel-de-ville : elles étaient enveloppées dans des étuis en cuir, exécutés par Adrien Scut, et avaient été payées LXXI l.

Le magistrat du Franc lui offrit 12 setiers de vin de Rhin et 224 livres de cire [1].

Non loin de là, du côté de la ville, près de l'auberge *Het Schaeck* étaient groupés les Osterlins, arrivés en grand nombre pour féliciter le nouveau souverain. Ils étaient vêtus de drap violet et portaient sur le dos et sur la poitrine un écusson aux armes d'Autriche. Tous avaient à la main des torches allumées, auxquelles étaient appendues les mêmes armoiries. Ils étaient accompagnés de six chevaux, richement caparaçonnés de drap violet, aux armes de leur nation. Les pages, qui les montaient, étaient revêtus de manteaux de drap violet, fermés jusqu'aux genoux. Derrière eux suivaient deux pensionnaires ; puis venaient les anciens de la nation, les gentils hommes et les suppôts d'Allemagne, tous vêtus de riches manteaux de velours violet.

Les Espagnols aussi étaient présents à la réception. Tous étaient sortis, avec la foule, des portes de la ville, à cheval, et ils étaient placés en belle ordonnance devant les *Drie Koninghen*. Leurs manteaux étaient en velours doublé de drap violet Ils portaient des torches ainsi que leurs serviteurs [2].

Après les compliments d'usage, toute la cavalcade se mit en route et se dirigea vers la ville où les trompettes et les ménestrels annoncèrent l'arrivée du cortège. Aux sons des cloches se mêlaient les cris de joie du peuple qui acclamait son nouveau duc avec d'autant plus d'enthousiasme qu'il avait été élevé en Flandre.

Depuis la porte de Sainte-Croix jusqu'au palais ducal les rues de la ville étaient décorées avec une grande

---

[1] *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 203. Compte de 1467-68, f° 63.

[2] *Archives de l'État à Bruges.* Franc n° 16598. *Ferieboucк*, f° 81. Voir annexe.

magnificence, et aux principaux carrefours les habitants avaient élévé des échafauds représentant les scènes les plus pittoresques ([1]). Devant l'hospice Saint-Aubert, aujourd'hui la caserne de cavalerie, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, qui était accompagné par le clergé, au milieu duquel on voyait un évêque irlandais de l'ordre des Frères Prêcheurs, adressa une harangue au prince pour lui souhaiter la bienvenue. Le cortège se dirigea ensuite vers le Bourg où il entra par *l'Oostpoorte* ([2]). Le chapitre de Saint-Donatien vint processionnellement à sa rencontre et le duc, ayant mis pied à terre, fut reçu en grand honneur et grande révérence dans l'église collégiale. Le prevôt, maître Antoine Hanneron, lui donna la Sainte Croix à baiser et le doyen, maître Laurent de Schryvere, lui offrit l'eau bénite. Le duc les suivit jusqu'au maître-autel où il jura, d'après la coutume ancienne, de défendre tous les droits de l'église ([3]).

Au sortir de l'église de Saint-Donatien le prince se rendit dans la grande salle des échevins de la ville de Bruges, et à la semonce de maître Jean van Heurne, le duc se montra au balcon, donnant sur la place du Bourg, où, devant toute la bourgeoisie et le commun du peuple, il

---

([1]) *Archives de la ville de Bruges.* Compte de la ville, 1467-68, f° 70 : « Item betaelt Antheunis de Roovere vanden stallagen te doen betimmerene upden dach vander voorseyde incompste te wetene voor de Burchpoorte, voor d'Oude Halle ende vanden ramen ande Cruuspoorte met alle den cleedren, schilderien ende personnagien diere toebehoorden. Voor al VIII lb. XVIII s. V d.

([2]) L'*Oostpoorte* se trouvait à l'entrée de la Rue Haute. Le *Hofbrugge* était à l'entrée de la Rue Breydel.

([3]) *Archives de l'Évêché à Bruges.* Actes capitulaires de S[t]-Donat, f° 259 v°. Dès le 10 février, M[e] Victor Coolbrant, chantre, et le chanoine Dannens avaient été envoyés vers le duc à la nouvelle de son arrivée : « Ad componendum articulos doleanciarum ecclesie apud dominum ducem in suo adventu deputati sunt domini cantor magister Victor Coolbrant et Dannens. »

prêta le serment de respecter tous leurs privilèges. Les chefs hommes de quartiers, les doyens et les jurés des métiers, rangés devant l'hôtel de ville, jurèrent à leur tour foi et fidélité à leur souverain.

Une immense acclamation retentit alors et le peuple tout entier cria à tue-tète, rempli de joie et de bonheur: « Noël! Noël! » Le duc Charles en conçut un grand plaisir, et il le manifesta ouvertement à la foule lorsqu'il quitta l'hôtel-de-ville. Il se rendit par la rue de l'âne aveugle (*Blende Ezelstraetken*), la place des Tanneurs (*Huidevetter-plaetse*), le long de la rue aux laines (*Wollestraete*), à travers la grand' place et en passant devant l'église de Saint-Christophe, jusqu'à la Cour des princes, qui avait été aménagée somptueusement pour le recevoir avec sa suite. Cette solennité se termina par des feux de joie allumés sur la grand' place et le bourg (¹). Les jours suivants se passèrent en réjouissances et en fêtes publiques. Le prince ne manquait pas de prendre part à ces plaisirs, tout en vaquant aux affaires du gouvernement de ses états.

Le 19 avril, qui était le mardi de Pâques, Charles le Téméraire se rendit à la salle échevinale du Franc de Bruges. Là se trouvaient réunis messire Robert de Lombise, Jean van Stavele, Roland de Poucques et Thierry van Halewyn, bourgmestres, Philippe van Maldeghem, Frank van Praet, seigneur de Moerkerke, Ghislain Uuterswane, seigneur de Wacken, Colard de Harlay, Jean de Brune, Jean Blanckaert, Richard Uutenhove, Guillaume de Gryspere, Jacques Joris, Roger van Overschelde, Jean Metteneye, Jean Stagghe, Tristram Janssone, Florent Croesinc, Matthieu vanden Bussche,

---

(¹) *Archives de la ville de Bruges*. Compte de la ville, 1467-68, f° 70. « ... xi^c ghespleten facheelen omme tvier te makene upde marct ende inden burch snavens upden dach vander voorseide incompste, xxxiiij lb. x s.

Jean Ymer, Jean vande Kerchove, Nicolas Fierens et Pierre Hornewedre, tous échevins du Franc. Paul van Overtveld, bailli de Bruges, les officiers de justice, les nobles et les notables du plat pays étaient tous présents, ainsi que quelques magistrats des seigneuries appendantes et se trouvaient dans la salle du tribunal *(vierschaere)*. Le duc fit son entrée, entouré des hauts seigneurs de sa cour, parmi lesquels on distinguait Antoine de Bourgogne, seigneur de Beveren, Louis de Bruges, sire de Gruuthuuse, Pierre de Goux, chancelier de Bourgogne, Simon de Lalaing, Jean de Luxembourg le sire de Roussy, et Pierre Bladelin, seigneur de Middelbourg. Après les cérémonies d'usage, le duc s'assit sur un trône recouvert d'un dais et déclara, à cause de l'amitié particulière et de l'affection qu'il leur portait, confirmer dans leurs fonctions tous les échevins du Franc. Après qu'il eut procédé, par l'intermédiaire de Victor Spronckholf, aux formalités inhérentes à cette confirmation, ils prêtèrent le serment entre les mains du duc. Il usa du privilège qui lui appartenait, comme souverain, de changer quelques uns d'entr'eux à son avènement(1) ; et après un colloque avec le

(1) L. Gilliodts van Severen, *Origines et développement de la coutume du Franc de Bruges*, II, 45, 467, 474, III, 296. *Archives de l'État à Bruges*. Franc n° 16598. *Feriebouck*. f° 95. Sauf ce cas les échevins du Franc étaient inamovibles. Le 28 avril 1468, Michel Corens fut chargé de s'adresser à Jean de Gros pour lever les commissions des magistrats et donna de ce chef à l'audiencier 50 lb. gr. pour ses droits et ceux du prince (f° 96 v°). Pendant le cours du mois d'avril et des mois suivants plusieurs autres mutations eurent lieu. Pauwels van Overtveld résigna ses fonctions de bailli, qui furent conférées à Philippe de Chassa. Le 29 avril Pauwels van Overtveld devint lieutenant bailli (f° 97 v°). Le 27 mai Jean Boudens f. de Jacques prêta serment comme échevin entre les mains de Philippe de Chassa après avoir exhibé les lettres du prince (f° 108). Le 3 juin Willem van Halewyn f. de Willem remplaça Jean Knibbe (f° 109 v°). Le 11 juin Nicolas van den Ryne fut installé en qualité de clerc de la vierschaere en remplacement de Corneille van Boonem et Passchier

sire de Gruuthuuse, il fit appeler Jacques Joris qui résigna ses fonctions en faveur de son fils Corneille Joris. Celui-ci prêta également le serment. Le duc à son tour jura fidélité aux institutions du territoire du Franc. Le magistrat lui vôta XL marcs d'argent pour faire à son gré confectionner des joyaux ainsi qu'une queue de vin (¹).

Enfin le peuple promit obéissance à son souverain, et, aux cris de : Noël ! Noël ! Charles le Téméraire quitta le prétoire pour retourner à la Cour des Princes (²).

Le jeudi suivant, il se rendit à Damme et à l'Écluse. Il fit sa joyeuse entrée le matin dans la première ville et l'après-midi dans la seconde où il resta loger jusqu'au lendemain, pour se rendre en Zélande et recevoir le serment de ses sujets d'au-delà de l'Escaut.

B[on] A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT.

Weinssoone, clerc du receveur à la place de Nicolas van den Ryne (f° 111 v°). Enfin le 25 juin Stassin de Licques produisit les lettres du souverain lui conférant l'office de massier et Victor Spronckholf fut nommé son lieutenant (als zyn stedehoudere). Il prêta le serment entre les mains de Pauwels van Overtveld en présence de Philippe de Chassa, le nouveau bailli de Bruges.

(¹) *Eodem loco.* Une discussion s'éleva à la suite de ce don entre le magistrat et le duc. Voici la solution qui y fut donnée le 30 avril : « Het es ghesloten ende gheordonneert dat men Minen Gheduchten Heere gheven ende presenteren ter cause van zinen bliden incommene tot viertich marc zelvers Trois, niet jeghenstaende datter meer ghepresenteert waeren als hy ontfanghen was ten vryen ende aldaer zinen eed dede veertich marc vlaemsch ; ende es Michiel (*Corens*) ghelast dat hy die betale Jacques de Croisilles, garde des joyaulx van Onzen Gheduchten Heere, mids dat verstaen van Onzen voorseiden Gheduchten Heere was van Troische marken (f° 99).

(²) *Eodem loco.* Cfr. NIC. DESPARRS, *loc. cit.*, t. IV, p. 18.

ANNEXES.

—

I.

Saterdachs II dach van april a° LXVII.

Het es ghesloten te treckene jeghens Minen Gheduchten Heeren als hy commen zal in tland ende te Brugghe ende dat men zal trecken te paerde up de frontiere vanden lande vanden vryen, elc vanden wet, bailliu, crichouder, pensionarissen ende clercken an hebbende eenen zwarten kerel, wel ghevoedert ende anderssins toeghemaect alzo hy zine eere verwaren wille, ende dat hierof niemand in ghebreke en zy up zulke amende als men daer toe by den ghemeenen gheselschepe ordonneren zal ende die te innen zonder verdrach.

Item dat men dit slot zal beteecken den ghonen vander wet die nu absent zyn, ten hende dat zyre zyn ten daghe ende plaetse diemen hemlieden beteecken zal.

Item dat men de brieven hierof bereet maken zal omme die te zenden zeere haestelycke alzo varre als men zekerlic vernemen zal de comst van Onsen voorseiden Gheduchten Heere, ten hende dat niement hem excuseren mach. Item zo zal men vander wet weghe den tyt ende de plaetse van dese vergaderinghe omme mynen heere te willecommen laten weten den edelen ende notablen vanden vryen, ten hende dat zy daer naer zyn ghereden ende gheabillieert met zwarten cleederen alzo zy hure eere bewaren willen.

Het es ghesloten dat de wet vanden vryen haer cleederen zal jeghen de brulocht van Onsen Gheduchten Heere ende elc vander wet zal hebben vj ellen persch scarlakens ten coste vanden lande. Dies zullen zy ghehouden zyn te trecken te buten ende willecommen Minen Gheduchten Heere in zynen incommen ende commen ten incommen vander nieuwe princesse ende zyn ende gaen met mallicanderen alzoot danne gheordonneert wort, ende

d'ontfangher ende elc vanden pensionarissen ende de greffier zulc ooc vj ellen vande boventghenoemde laken hebben, doende elc dat hy sculdich es van doene.

Archives de l'État à Bruges, Franc n° 16598.
Feriebouck du Franc, fol. 79.

II.

Saterdachs IX april a° LXVII.

Caestre, Stavele, Poucke, Me Dieric, burchmeesters; Utenhove, Me Colaert, Overschelde, Fierins, Me Tristram, Moerkerke, Kerchove, Gryspere, Metteneye, Joris, Bussche, Florens, Hornewevre, Blanckaert, Brune.

Vergadert te Brugghe omme metsgaders den bailliu, edelen ende notablen ende eeneghen vande dienaeren vanden lande, te perde zynde te trecken jeghens Onzen Gheduchten Heere, commende van Ryssel omme zyne entree te doene te Brugghe, ende trocken jeghens hem in sconen ghetale ende wel verselschapt met IJ^c perden tot aen gheen zyde Lopphem up tvelt ter Langher Haghe, daer zy hem verbeidden ende wellecomden aldaer in vlaemssche, biddende dat hy tland, de wet ende supposten van dien wilde hebben in zine goede gracie ende specialic recommanderene; ende dat ghedaen zynde trocken met hem te Brugghe waert, al achter Ste Michiels, commende alzo neffens Zevecote, daer vele ballinghen laghen omme zine gracie in lande ende incommen vande stede van Brugghe te hebben; ende troc alzo voort toot den Drie coninghen te Brugghe in. Ende wat eer men ten Drien Coninghen quam zo stonden daer den burchmeester vanden coursse ende eeneghen vander wet van Brugghe, die Onsen Gheduchten Heere aldaer wellecomden, presenterende eenen beelde van St-Joris ende eene van St-Barbele zeere costelic ende scone ghewrocht van zelvere, elc weghende xxx maerc ende meer, ende was de beelde van St-Joris zeere costelic vergult. Ende wat naerder den Drie Coninghen stonden d'Oosterlinghen in sconen ghetale met vele tortsen, ende

die se hilden waren ghecleet in perschen laken ende zy hadden voren ende achter elc een schildeken verwapent mette wapenen vanden Keysere, ende an elke tortse ooc een schildeken; daer naer stonden VI grote perden verdect met perschen laken, behanghen ooc met scildekens, ende waren up elc pert een cleen pageken, ghecleet in perschen wel toeghemaect. Ende daer naer stonden IJ pensionnarissen, daer naer doudermannen, elc met eenen perschen kerel ghevoedert, ende naer hemliederen hure jonghers ende dienaeren, ooc met perschen kerels ghevoedert met laken. De spaegnaerden stonden te perde voor de Drie Coninghen, ghecleet met persche fluweele ende hadden ooc vele tortsen ende lieden die se hilden. Ende in zyn incommen te Brugghe waren vele personagien ghetoocht ende hy quam alzo up tghiselhuus daer hy zwoer.

Archives de l'État à Bruges. Franc n° 16598.
Feriebouck du Franc, fol. 81 verso.

III.

Sdisendachs XIX in april a° LXVIII.

Caestre, Stavele, Poucke, Mher Dieric, burchmeesters; Maldeghem, Moerkerke, Wackene, Mher Colaert, Brune Blanckaert, Utenhove, Gryspere, Joris, Overschelde, Metteneye, Stagghe, Janszone, Creusinc, Bussche, Ymmers, Kerchove, Fierins, Hornewedre.

Up den dach van hedent quam Onse Harde Gheduchte Here Charles, Hertoghe van Bourgoingnen, Grave van Vlaendren, binden camere vanden Vryen, aldaer de bailliu ende wet vanden Vryen vergadert waren in den ghetale boven verclaerst, ende de edele ende notable vanden Vryen metgaders eeneghe wethouders vanden appendanten waren voren inde vierscaere, verbeidende de compste van onsen verseiden gheduchten heere. — Ende quam Mine Gheduchte Heere verzelschipt met vele grote heeren, te weten myn heere Antheunins bastaert van Bourgoingnen, zine broeder, myn heere vanden Gruuthuuse, myn heere

de cancelier, messire Pietor le Goux, messire Symoen dela Laing, myn heere Jan van Luxemburch, myn heere van Roussy, myn heere van Middelburch ende vele andere grote heeren. — Ende Onzen vorseiden Gheduchten Heere ghezeten zynde onder eenen hemel, daer toe ghehaughen, so dede hy zegghen bide maninghe van minen heere de crickhouder, dat omme singuliere recommandatie ende jonste die hy hadde tot den boven benoemden wethouders, hy hemlieden ghecontinueert hadde in schependom ende dat hy te vreden was dat sy daertoe doen zouden hunnen eed ; ende naer dat hy wat ghesproken hadde met myn heere vanden Gruuthuuse, so riep men Jacob Joris, dien hy sprac ende hem gheboort, riep men zinen zone ende Jacob wiert verlaten ende zyn zone dede zinen eed metten anderen bovenghescreven, inde manieren hier naer verclaerst, etc. Den welcken eed ghedaen zynde Minen Heere ghedaen was eene corte proposicie also hier naer volcht, etc ; ende was hem ghepresenteert vanden wet weghe ende van slands weghe XL marc vlaemsch zelver, omme daarop te doene maken zulke juweelen als hem ghelieven zoude, eene keuwe beiane ende eenen boen was, biddende dat in danke te nemene etc. Ende dat ghedaen zynde, zo dede Onze Gheduchte Heere zynen eed also hier volcht etc.

Ende stappans zo las men den volke den eed hier naer volghende ende zylieden zeiden naer alzo men hemlieden voren zeide te weten also hier naer gheschreven staet, etc ; den welken eed ghedaen zynde riepen met luder stemmen: « Noêl, Noêl, » ende Myn Gheduchten Heere trac tzinen hove ut.

Archives de l'État à Bruges. Collection du Franc n° 16598. Feriebouck, fol. 95.

DE OUDSTE INVENTARIS

VAN HET

S[T] SEBASTIAANSGILD TE BRUGGE.

Sedert een jaar of twee zijn, in het *Handbogenhof*, te Brugge, zetelplaats van het S[t] Sebastiaansgild, de oude charters en registers, opklimmende tot de XV[e] eeuw, in een daartoe opzettelijk vervaardigd meubel neêrgelegd en tentoongesteld.

De inhoud is alleszins de belangstelling en de zorg, die de schotters ervoor toonden, overwaard en het bestuur verdient lof voor de goede bewaringsmaatregelen, die het genomen heeft.

Het archiersgild van Brugge, als ingerichte maatschappij, dagteekent van het begin der XIV[e] eeuw. Wijlen Doctor De Meyer boekte zeer nauwkeurig in 1859 al de heugelijke feiten van haar lang en schitterend bestaan. In zijn *Jaerboek* (1) nam hij al de charters in hun geheel over en zeer weinig is er aan zijne navorschingen ontsnapt. Het toeval bracht ons echter een voornaam en tot hiertoe onuitgegeven stuk in de hand : namelijk een omstandigen inven-

(1). Jaerboek der koninklijke gilde van Sint-Sebastiaen te Brugge, Brugge, 1859.

taris van al hetgeen het S[t] Sebastiaansgild van Brugge, in de tweede helft der XVI[e] eeuw, bezat aan zilveren, tinnen, koperen, ijzeren voorwerpen, kerkelijke juweelen en lijnwaden, — van schilderijen was er toen nog geen spraak. Deze inventaris herinnert aan al de bijzonderheden van het gildeleven binnen het schottershof van Brugge en komt ons nog belangrijker voor dan de Inventaris van 1437 van het S[t] Jorisgild (Oud Hof), destijds door W. H. James Weale, in *La Flandre* (Jaargang 1868-69), uitgegeven.

Hier volgt het hooger bedoelde stuk, berustende in het gildehof.

A. V. D. V.

Dit naervolghende zijn alle de juweelen van Ste Sebastiaen, te stucke toebehoorende de ghilde van den aerdchiers der stede van Brugghe, bij mij Adriaen de Cact overghenomen als clerck, vander hand van Corn. Everaerdt dHondt, clerck ende cnape van der ghilde te mijnen ancommene ende bleef clerck tot zijn overlijdene, alst hier naer volcht:

Tselver vander ghilde.

— Eerst eenen selveren verghulden halsebant (¹), met eenen papegaey daeran hanghende, met Sinte Sebastiaen staende in een pauwelyoen (²), al selver verghult, weghende vier marc troys en half.

— Item noch een selveren papegaey, staende up eenen selveren stock, die den conninck van heeren in de handt draecht, weghende ellevene onchen ende vyf hinghelschen.

— Item noch een selver verghult papegaey, staende up een brancxkin met opene vlercken, die den connync van eeren onder hem heeift ende daghelicx draecht, weghende vier onchen ende een half.

(¹) Deze halsband werd in 1467 gemaakt (D[r] De Meyer, *Jaerboek*, blz. 80-81).

(²). In het Fransch : *Pavillon*. (Edw. Gaillard, *Glossaire flamand*, blz. 483).

— Item noch een selvere roede, die den baluy draecht ten gaeydaghe van eeren, helich bloetdaghe ende andere daghen, weghende achtien onchen ende drie inghelschen.

— Item noch twee selvero schichten, die de rudders draghen in huerlieder handt, voor den connync, tsamen weghende derthien onchen ende vyf inghelschen.

— Item noch een hooft van zelvere, waerin dat rust van de relycque ende ghebeente van den hoofde van mynheere Sinte Sebastiaen [1], weghende neghen marc troys ende een half.

— Item noch twee monstranchen dat de Inghels, die men te hoochtyden ter outaer stelt, indo handt houdende, waerof in deen is een van de ysers van den schicht daer Sinte Sebastiaen mede gheschoten was ende in dandere van ander relycken ende helichdommen [2], weghende vichthien onchen.

— Item noch eenen selveren schicht, waerinne dat rust helichdom daer men de lieden mede seynt ter cappelle, weghende VIJ onchen IX inghelschen.

— Item noch een houten schicht met vlederen [3], die den hooftman in dhant draecht, met een selver verghulden thinne [4], ende een selver verghult ysere, met de wapene van Meer Joseph de Baenst [5]. (In handen, sonder ghewichte).

---

[1] Nog vermeld in den Inventaris van 1810: « Een swarte leeren custotte met diversche reliquien in van St Sebastiaen, Ste Margarite virginis et mart. en ander heyligen ».

[2] Gemaakt in 1468. Zie D^r De Meyer's *Jaerboek*, blz. 82. Ook vermeld in den Inventaris van 1810.

[3] *Vleder*, vlerk of vleugel. De vorm *vleder* is bewaard in vledermuis.

[4] Hier is blijkbaar de ingesneden punt, dienende voor het leggen van den pijl op de pees van den boog, bedoeld. Misschien moet men lezen *tinte*, uitdrukking door de schotters nog gebezigd en die gelijk staat met het Fransch *Encoche*.

[5] Twee personen van dezen naam hebben aan het hoofd der St Sebastiaansgilde gestaan : De eerste werd gekozen in 1512, de tweede in 1549. Waarschijnlijk is het de laatste die in den Inventaris bedoeld is. Hij stierf in 1563. De woorden « In handen, sonder ghewichte » doen veronderstellen dat de Inventaris onder zijn hoofdmanschap gemaakt werd.

— Item een selver verghulden kilct, daer men ter cappelle mede messe doet, weghende twee marck selvers.

— Item noch twee schoone selvere ampullen, ghegheven by Pieter Vander Muelene, de messenier (1), alst blyct by zyne marcke, tsamen weghende sestien onchen.

— Item noch een selvere paesbardt, waerin zyn dyversche helichdommen (2), weghende zeven onchen.

— Item noch eenen missaelbouck met twee selveren sloten, weghende vier onchen VIJ inghelschen.

Dit naervolghende es al thinnewerck de ghilde toebehoorende

— Eerst vier thinnen presentkannen, elck houdende twee stooppen.

— Item noch twee thinnen slooven (3), dienende inde cappelle om de toorssen uut te doene.

— Item noch thinnen ampullen, om daghelicx messe mede te doene.

Dit naervolghende is al tmotaelwerck de ghilde toebehoorende.

— Eerst twee groote houtaer candelaers, die men ter hoochtijde stelt up den houtaer.

— Noch twee mindere houtaer candelaers, die daghelicx ten houtaer staen.

— Item up de reesse (4), voor Sinte Sebastiaen, boven den houtaer, vyf candelaers, onder cleen ende groot.

— Noch voor Sinte Sebastiaens hooft, een motaelen reeskin met eender panne.

— Noch drie motaelen candelaers, voor de drie santen staende boven de siege (5).

---

(1) Vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

(2) In den Inventaris van 1810 staat te lezen : « Een paysbaert ofte been, waerop gegraveert is St Sebastiaen gebonden aen een boom, die door twee tiranen met schichten doorschoten wort, met tjaer 1409 daerop en waermede achter den dienst der messe gezegent wort »

(3) *Slooven*, hier in den zin van kaarsdompers.

(4) *Reesse* = lichtstander. Zie *Reeze*, in 't Westvlaamsch Idioticon van De Bo.

(5) Zetel, naar het Fransch *siège*.

— Noch een motaelen reeskin met drie pannen, staende voor den docxsael, ghegheven by Jan Forin.

— Noch derthien motaelen pannen, staende up de middelbalcke inde cappelle.

— Item noch een motaelen panne up de candelaer, die den Inghele hout, hanghende an de zelve reesse.

— Noch een motaelen beckene, dat men ten buffete stelt als men zeynt, daer men tghelt in worpt, ghegheven by Jan van Eetbeke, de scrinwerckere.

— Noch een motaelen roose beckene, dat men oorboort ten houtare, als men de priestere water gheift om te dwaene.

— Noch een motalen speorswatervat, hangende inde cappelle.

— Noch een motaelen candelaere, staende ten hove, in sconnincx camere, voor tcrucificx, staende voor tcafkoen, daer de concierge last of heeift.

Dit naervolghende es al thyser werck dat de ghilde angaet.

— Eerst twee yseren staken met de pranghen daertoe dienende, die men voor den doel stelt, ligghende int hof onder de consierge.

— Noch twee ronde yseren ringhen, daar de bommen an zijn, dat men buten stelt tusschen de wallen, oock int hof onder den consierge.

— Noch een yser roede, daer men de gaey up recht, met twee vysen daertoe dienende, zynde in clercx lade.

— Noch twee yseren vysen om de mastpeertse ande mast vast te makene, zynde in clercx lade.

— Noch eenen mast daer men de gaey uprecht, ligghende upt tcakebeen (1), onder de handen van den consierge.

— Noch een sparre, die men stelt boven de mast, daer men de yseren roede met den gaey up stelt, oock up tcakebeen, onder de handen van den consierge.

---

(1) Naam van eene tafel uit walvischgraat gemaakt. Zie Dr De Meyer's *Jaerboek*, blz. 134-135.

— Item een spanreep, daer men de gaey mede rechte stelt, in handen van den clerck, zynde int hof, in zyn lade, by de vysen.

— Item noch een steenen crucke int hof, inde handen van den consierge, om bier in te tappene inde dyseyne ([1]), groot van mate acht stoop en half.

Dit naervolghende zijn de kerckelicke juweelen van de ghilde.

Eerst een blaeuwe fluweelen houtaer cleet met eenen Sinte Sebastiaen van borduerwerck, ghegheven by dheer Jan Breydele, wylent hooftman van der gilde ([2]).

— Noch een ghulden laken houtaer cleet van leere gheschildert in de middele met Sinte Sebastiaen ende Sinte Willem, ghegheven bij Willem van Scooresse, de goutslaghere.

— Noch een roos zarcken houtaer cleet met een Sinte Sebastiaen van borduerwerck ende bloemmekens, dat men daghelicx voor den houtaer hanght.

— Item noch twee blaeuwe zyde gordynen met de rabatten daertoe dienende, die men hangt shooghedaechs over best.

— Noch twee gouden lakene cuskins, die men shooghedaechs stelt ten houtare.

— Noch twee blaeuwe zyde cuskins, die men shooghedaechs oock stelt ten houtare.

— Noch vier ghulden leere cuskins, met den marcke van W^m^ van Scooresse, by den selven ghegheven.

— Noch een root zyde stapeel cleet ([3]), ghevoert met blaeuwe toole.

— Noch een quade couverthure van blaeuwe fluweele, ghevoert met cameloote ([4]) van den messebouck.

([1]) Groep van tien man. *Dizaine.*

([2]) Hier is de eerste hoofdman van dien naam bedoeld. Hij trad op in 1466 en stierf op het schavot den 5 Maart 1484.

([3]) *Stapeel*, lessenaar waarop het misboek ligt (De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*).

([4]) Stoffe van kemelshaar gemaakt, soms met zijde doorwerkt; half zijde. *Mndl. Woordenboek* van Dr E. Verwys en Dr J. Verdam, bl. 1137. In het Fransch : *Camelot.*

— Noch eenen herautsrock van rooden ende blaeuwen damaste, met de wapene van Sinte Sebastiaen ende de wapene van Brugghe, gheoorboort iut groote schietspil.

— Noch twee tapytsche banckcleeren, om de sige inde cappelle, gheghevеn bij Bertram Haghe, dhoude (¹).

— Noch een groot tapytsche tanneel (²) cleet met een Sinte Sebastiaen inde middele ende de wapene van coninck Phelips ende de wapene van Brugghe, gheghеven bij Pieter vander Muelene, den messenier (³).

— Noch zes overdecksels van tapytsche cussens, twelck overschoot int schietspel ende by der ghilde betaelt was, al an een styck zynde.

— Item noch vyf corporael buersen, onder groot ende cleene, quaet ende goet, waerof een ghestoffeert is met zyn corpe(r)ael hooftcleet ende dander viere niet.

— Item een roode fluweele casule ghefigureirt met een trinité van borduerwerck, met de mannipele, stole en halve (⁴) ghestoffiert.

— Noch een zwaerte ossette (⁵) casule met stole, manipele ende halve.

— Noch een casule van boerde (⁶), met stole ende manipele, sonder halve.

— Noch een passiecleet, dat men inde vastene spant up een rame voor den houtaer, gheghevene ende ghemaect by Willem Walin, scildere (⁷).

(¹) De ledenrolle van 14..-1535 vermeldt een « Bertram Haghe, de jonge ».

(²) *Tanneel*. Misschien moet men *Tanneît* (rosbruin) verstaan. Zie Edw. Gailliard, *Glossaire flamand*, blz. 640.

(³) Dat koning Filips hier genoemd wordt, levert het bewijs op dat de Inventaris van de tweede helft (1565-1593) der XVI[e] eeuw dagteekent. De gever Pieter vander Muelene is vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

(⁴) *Halve* = albe, priesterlijk wit misgewaad.

(⁵) *Ossette* of orsette. Zeker stoffe, gebruikt voor kerkornamenten. Zie Edw. Gailliard, *Glossaire flamand*, blz. 468.

(⁶) Boerde, stoffe uit grof haar samengesteld; in het Fransch: *Bourate*. (Edw. Gailliard, *Glossaire flamand*, blz. 264.)

(⁷) Walkin, Walyns, Walinc of Wallyne. Vrijmeester geworden in 1506, vinder van het ambacht in 1524, 1532 en 1546.

— Noch twee roode sarcken gordiunen met groene fringhen, met de rabatten daertoe dienende, met de wapene van Sinte Sebastiaen, ghegheven by diversche ghildebroeders als Jan Bruneel (1), Jan van Overdyle (2), Lowys Damaerdt (3), Jan de Stercke(1),Pieter de Voocht (1) ende meer andere.

— Item noch een cleen tapyts tanneel cleet, waer in dat staet Sint Sebastiaen inde middele ende de wapene van Brugghe over dheen zyde ende de wapene van mynheere van Quesnoy (4) over dander zyde, ghegheven voor een amende by Jacob Stapere, den drapier, int jaer XV^{c} XLI.

— Item noch een casule van satin ghefigureirt gheleuwe ende blaeuwe met een roo satine crinire met de wapene van mynheere van Quesnoy, met stole en manipele ende halve, ghegheven by mynheere van Quesnoy int jaer XV^{c} XLIIII, als hooftman vande ghilde ende es tbeste abyt.

— Item noch een copere cruucefix, dat men shoochtyts up den houtaer stelt, met een Sint Jan ende Onse Vrouwe al copere, ghegheven by Cristiaen Ganbier der voornoemde ghilde.

— Item noch een vaenderlinck, met eenen leeren zack van roode stafta, met een crinire van Sinte Sebastiaen dweers daerduere loopende, rustendt in den handen van Adolf Vanden Baerze (5), vaendraghere.

Dit naervolghende es al de partien van den linwade de ghilde toebehoorende.

— Eerst twee lynen gordinnen met de rabatten, die men oorboort in den advent ende in de vastene.

— Twee lynnen gordinen met de rabatten voor den

(1) Vermeld in de ledenrolle van 14..-1535.

(2) Koning in 1541.

(3) Koning in 1538.

(4) François Doignies, heer van Quesnoy en van Marcke, hoofdman van 1537 tot 1549.

(5) In 1545 in de gilde getreden.

docxsael, die men oorboort ter voornoemde tyden, maer die zyn quaet.

— Een schoon houtaer dwale bewrocht met roode zyde, ghegheven by Pieter vander Muelene, de merssenier, ende gheteekent met zyne marcke (1).

— Noch twee houtare dwalen, waerof dheene goet es ende dander quaet.

Dit naervolgende zijn de brieven ende letteren die de ghilde van den aerdchiers der Stede van Brugghe angaen.

Deze stukken staan *in extenso* overgenomen in het *Jaerboek* van Doctor de Meyer (1859); onnoodig ze hier opnieuw op te sommen.

(1) Vermeld in de ledenrolle van 14 .-1535.

DE WILLEMIJNEN TE BRUGGE

Over de Orde van den H. Guilielmus hebben we twee heel belangrijke bijdragen van den weleerweerden Heer Juten : de eerste is verschenen in « Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, 1906. pp. 44-46. » en draagt als opschrift : « De Orde van den H. Guilielmus in Noord-en Zuid-Nederland door G. C. A. Juten, kapelaan te Sas van Gent. » ; de tweede bijdrage werd meêgedeeld in onze « Annales de la Société d'émulation de Bruges, 1907 pp. 63-73 », te weten : « Het klooster der Guilielmieten te Biervliet en Brugge ».

Volgens den geleerden schrijver is « de geschiedenis dezer Orde voor velen een gesloten boek gebleven », en weinig is er tot nog toe daarover geweten.

Het zal dus nuttig zijn, hier enkele bizonderheden te geven over het klooster der Willemijnen in Brugge. Dit klooster, eerst nabij Biervliet gevestigd en *Woestijn der H. Maagd* geheeten, werd naar Brugge overgebracht, en stond, zooals men weet, bij de Gentpoort.

Onze bronnen zijn uitsluitend oorkonden uit de H.-Magdalenakerk, die vóór 1800 de H.-Catharinakerk genaamd werd.

Wanneer de Willemijnen in Brugge gekomen zijn, weet men niet met zekerheid ; waarschijnlijk echter was't in de eerste helft der XVe eeuw. De eerste oorkonde uit de

H. Magdalenakerk, waarin er van deze Orde gesproken wordt, is van het jaar 1521 (n. s.).

Met goedkeuring van wege de Schepenen geven « broeder Symoen van Wyckhuus prioor ende broeder Cornelis Musschaert onderprioor van den clooster ende convente van den Willemijnen in Brugghe » aan de H.-Catharinakerk elf voet land liggende aan de noordzijde van den Nieuwen-Gentweg, en waarvoor de kerk een rente ten voordeele van hetzelfde klooster bezet. « Dat was ghedaen int jaer duust vijf hondert ende twintich, upden vive ende twintichsten dach van Sporcle ».

In een oorkonde van hetzelfde jaar lezen we, dat de provinciaal der orde, Nicolas Vanderbeke, zijn toestemming verleent voor het verdrag, in het hiervoorstaande stuk van 25 Febr. 1521 vermeld. De oorkonde begint als volgt :

« Wij Jan Ghyselin ende Joos de Roode, Scepenen in Brugghe. In dien tijden doen te wetene alle lieden dat camen voor ons als voor scepenen Broeder Symoen van Wychuus prioor ende broeder Cornelis Musschaert onderprioor van den cloostere ende convente vanden Willemijnen in Brugghe, over hemlieden ende inden name vanden zelven convente ende ghemeene broeders van dien ende als ten zaeken hier naer verclaerst consent ende octroy hebbende van broeder Nicolas Vanderbeke, religieux priestre vander oordene van Sinte Willem, provinciael vander province van Vranckryck van der zelver oordene, ende prioor van den convente tot Walincourt....,.

Dit was ghedaen int jaer duust vijfhondert een ende twintich upden zeventiensten dach van Wedemaendt. »

In 1527 werd tusschen de H.-Catharinakerk en het klooster der Willemijnen een verdrag gesloten tot verwisseling van twee huizen, staande in den Nieuwen-Gentweg. Dit werd gedaan met de goedkeuring van den weleerweerden provinciaal Dore, prioor van het klooster der Witte Mantels in Parijs.

« Nos humiles fratres Symon van Wychuus prior, Cornelius Musschaert supprior, Petrus Welle, Johannes Andriessens, alias Stalpaert, Anthonius Pistor, Jacobus Bryaerde, Paulus De la Dueze, Cornelius Rommont, religiosi ac sacerdotes, insuper omnes et singuli conventum ac domum vallis sancti Anthonii ordinis santi Guillelmi infra muros oppidi brugensis situati representantes....

Et ut omnia ac singula validiora forent... nos quoque reverendum nostrum patrem in Christo ac Dominum Johannem Dore priorem localem conventus parisiensis vulgariter dicti de blansmantiaulx ordinis sancti Guillelmi eiusdemque ordinis per provinciam Francie provincialem rogavimus quatenus predictum contractum pro rato ac grato haberet et approbaret...

Acta fuerunt hec anno Domini vicesimo septimo super millesimum quingentesimum die vero decima mensis Octobris. ».

Tijdens de godsdienstige beroerten der XVI° eeuw is ook het klooster der Willemijnen in Brugge niet gespaard gebleven. In dezen tijd staat de geschiedenis van het klooster in nauw verband met die van de H.-Catharinakerk [1].

In 1578 werd de H.-Catharinakerk, die dan buiten de Gentpoort stond, afgebroken, dewijl men vreesde, dat ze tot schuilplaats hadde kunnen dienen voor de geuzen, die op Brugge afkwamen. De parochianen, die dus geen eigene kerk meer hadden, lieten dan in de kerk der eerweerde Willemijnen hun goddelijke diensten verrichten. In het klooster brachten ze alles over, wat uit de oude kerk kon weggedragen worden : schaliën, tichels, het houtwerk als gestoelten, kruisen en menig ander voorwerp.

Het afbreken der kerken, die buiten de stad stonden,

[1]. Vgl. *Biekorf.* XII, bl. 225 en vgg. : De H.-Catharinakerk buiten Brugge.

kon echter niet baten, en in Lentemaand 1578 werd Brugge door de geuzen ingenomen.

Wat er gebeurde met het klooster weten we uit de « Tweeste Rekeninghe die doen es Zegher Bisscop als ontfanghere vander kerke van Ste Kathne was bij Brugghe. »

Daarin lezen we, « dat de wet van Brugghe — omme beter ghedaen dan ghelaten — benoodicht es gheweest te doen afzetten (omme de furie van eenighe quaetwillige te schuwen) alle de beelden ende chiraten van de voorn. kercke van de Willemijnen. » En korten tijd nadien werd er « gheordonneert bij die voorn. met tzelve clooster ghesloten te blijfven, zoo dat men der gheenen dienst meer doen en mochte. »

Zegher van Male, klagend in zijne « *Lamentatie* » (Uitgave van de Vlaamsche Bibliophilen, Gent 1859) over al de verwoestingen der beeldstormers, zegt ons: « De Willemyne Brooders by den Gendpoorte die letter waren, hebben hunlieden uytghesonden in de Godts gheleede, huerlieder kercke hebben die ghcheel ghespolieert, gherooft, gheruyneert ende gheprofaneert. »

De parochianen der H.-Catharinakerk waren teruggekeerd naar de oude Moederkerk van O. L. Vrouw, maar de voorwerpen, komende uit de afgebrokene kerk, waren in het klooster blijven liggen. Daar echter alle nachten het een of ander voorwerp gestolen werd, voornaamlijk door de soldaten, die bij de Gentpoort de wacht hielden, lieten Pastoor en kerkheeren alles verkoopen, omdat ze vreesden dat er weldra niets meer zou overgeschoten hebben.

Bij de heropening van het klooster, werd de kerk der Willemijnen nogmaals gebruikt tot parochiekerk der H. Catharina, totdat in 1588 de verlatene bidstede der wollewevers door de parochianen afgekocht werd.

Zooals we aanstonds zullen zien, zal de kerk der Willemijnen in 1765 nogmaals parochiekerk worden; eerst

toch zullen we een woord zeggen over twee oorkonden, waarin er van de Orde gesproken wordt.

Den 22 Juni 1647 deed Lieven Dont verscheidene giften aan den Disch der H.-Catharinaparochie ; de Willemijnen werden als toezienders aangesteld, en verzocht jaarlijks twee kloosterlingen naar het plechtig jaargetijde in de parochiekerk te zenden, om als Diaken en Subdiaken de Mis te helpen zingen. Daartoe was voor de Schepenen van Brugge « comparerende heere ende meester Theodorus Limnander, prior van de Wilhelmijnen binnen der voorseyder stede van Brugghe... »

« Dit was aldus ghedaen... in den jaeren ons heeren als men schreef een duyst zes hondert ende zeven veertich, up den tweentwyntichsten dagh vander maendt van Junius. »

De tweede oorkonde is van den 4 Februari 1729. De nering der bleekers had de kerkelijke diensten voor de gilde bij de Willemijnen laten verrichten, ofschoon naar alle recht die diensten in de H.-Catharinakerk moesten gedaan worden. Vandaar een geschil tusschen den E. H. Backhusius, pastoor van de H.-Catharinakerk, Michiel De Bruyne, afgaanden deken van de bleekers en den E. H. Duchenet, prioor van de Willemijnen. De Raad van Vlaanderen besliste de zaak ten voordeele van den E. H. Backhusius. Dit was : « ghedaen inde caemer vanden raede in Vlaenderen tot Ghendt den vierden februarii XVIJ^{c} neghenentwintigh. »

In 1765 dachten de kerkheeren der H.-Catharinaparochie eraan, om de kerk der Willemijnen af te koopen, daar hun eigen kerk zoo vervallen was. De Willemijnen zelf hadden hun klooster verlaten, wellicht ook omdat dit klooster bouwvallig werd, en ze waren naar het klooster van Nijvel overgegaan. De kerk der Willemijnen was inderdaad in deerlijken toestand ; bijna in alle oorkonden, uit dien tijd overgebleven, wordt er gesproken van herstellingen die

volstrekt noodig zijn, en 35 jaar later zal de Wet het bevel geven de kerk af te breken uit vrees voor ongelukken.

Van wege de Eerweerde Willemijnen kwam als afgeveerdigde « heer Charles de Maret, priester religieus van het ordre van den heylighen Guillielmus, in het clooster tot Nieuvelle in de qualiteyt als Commissaris van den Eerweerden heer prior van het selve clooster tot Nivelle ende diffinitor generael van het selve ordre. » Pastoor Vermeersch en de kerkheeren spraken voor de H.-Catharinaparochie.

Den 5 Juli 1765 werd de overeenkomst voor het afkoopen van de kerk gesloten, op voorwaarde dat de « Seer Eerw. heeren proost, capittel ende commuyn vande collegiale ende parochiale kercke van O. L. Vrauwe binnen de geseyde stadt Brugge, als thiendeheffers, consenteren in de reparatie van de selve kercke... »

Den 16 Juli waren de onderhandelingen voor de herstellingen vereffend en den 21 Oegst werd de koop vóór den notaris Suvée bekrachtigd.

De goedkeuring van 's lands bestuur was ook nog te bekomen. Den 22 Juli 1766 gaf H. M. Maria-Theresia de toelating om de oude H.-Catharinakerk te verkoopen, en om aan te koopen « de kercke van de heeren Guiellemijten, eertijds binnen de gesegde Stadt Brugghe ende als nu getransfereert binnen die van Nivelles ».

Den 29sten Juli bekent E. H. Demaret 400 pond grooten vlaamsch wisselgeld ontvangen te hebben, en pastoor en kerkheeren aanveerden « het last van exhonoratie der fondatien ende obiten waermede de ghesegde heeren Guiellemijten belast waren. »

Bij een besluit van 26 Juli 1766 had zijn D. H. de Bisschop toegestaan « de exhumatie der gebeenderen ende cadavers der christene geloovighe zoo binnen de kercke als op het kerckhof der alsnu verlatene parochiale

kerke van Sinte Catharine binnen Brugghe ende dat die benevens hunne respective sepulturen ende epitaphien zullen mogen werden getransfereert in hunne nieuwe parochiekerk, aan de Wilhelmijnen afgekocht ». Den 22 October vroegen de kerkheeren de daartoe noodige toelating aan den Raad van Vlaandren, en verkregen die den 6 December.

Herstellingen, zelfs groote herstellingen moesten er gedaan worden, en werden wellicht nooit heel en gansch volbracht. Daarbij, in 1772 gebeurde 't dat « door een onstuimige wind ten deele is gebroken en in gevallen een venster van de kercke van Ste Catharine, die komt op den pandthof van wylent dheeren Guilielmiten, recht over den doxael, boven de blaesbalcken van den orghel. »

Door een anderen stormwind zou in 1801 de kerk heelemaal onbruikbaar worden, en in 1804 was zij zoodanig bouwvallig geworden, dat ze moest afgebroken worden. Dit blijkt o. a. uit een « acte de résolution et vue de lieu de la Commission établie pour la police des batiments en cette Ville de Bruges en date 20 Nivose an douze séance du même jour.... Cette commission a résolu, comme elle résulte, d'interpeller de nouveau, par moyen de la copie authentique de notre présente vue de lieu, les dits marguilliers de l'église de Ste Catharine, actuellement les marguilliers de l'église succursale de la Magdalene, de faire prévenir et oter, incessament, et sans délai, les dites ruines et périls menacants par la démolition, ou renouvellement, prompt et nécessaire, du dit toit, charpentages, et autres batiments ruineux de la dite église de Ste Catharine, sous peine que de droit, et arrettés de police.... »

Kerk en Klooster werden afgebroken, maar nu nog draagt een straat, dichtbij de Gentpoort, den naam van Willemijnendreef.

L. GHYS.

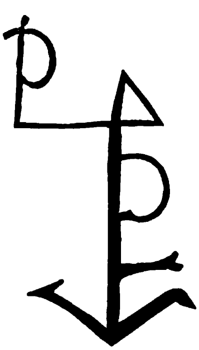
LA TAPISSERIE A BRUGES

UN DOCUMENT DE 1607

La rareté des renseignements positifs que l'on possède sur cet intéressant métier d'art à Bruges, donne de l'importance à cette pièce que nous avons trouvée aux Archives de l'État. Il semble en ressortir qu'au début du XVIIe siècle, l'industrie des tapis jouissait encore à Bruges d'une certaine prospérité : un maître-tapissier, Philippe Vander Helle et les neuf compagnons qui travaillent chez lui, transportent leur marchandise à Paris. Dans l'acte que nous publions et qui est passé devant les échevins de Bruges, un autre tapissier Brugeois, Adrien Godefroit, atteste la provenance brugeoise des tapis expédiés à Paris. Le magistrat garantit de plus que la circulation des Brugeois n'offre aucun danger au point de vue de l'hygiène, attendu que la « maladie contagieuse » ne règne à Bruges que dans une seule maison, située fort loin des habitations des tapissiers.

1607, février 9.

Compareert Adriaen, filius Jan Godefroit, poorter ende tapitsier deser stadt, oudt XLVII jaeren, dewelke comparant considerende etc., heeft tot versoucke etc., van Philips Vander Helle, ooc poorter ende tapytsier deser stede, gheattesteert etc., dat de sticken tapyts mitsghaeders 't pacscken vlecken, wel wesende tsaemen ghepact ende ghemarct met het maercq in margine van desen staende den requerant toebehoorende, dat hy bestaet



heeft te voeren met zyn persoons te waghen naer Parys by Michiel Coop, waghenaere, zyn ghemaect ende upghereet ten huyse vanden requerant, staende beneden de Vlaminckbrugghe binnen deser stede, ende dat zyne compaignons die met hem up de zelve waghene bestaet zyn tot negh en in ghetaele, zonder hem requerant ende de voors. waghenaere, zyn al ghecommen vande voors. stadt van Brugghe ende oock inwonende poorters derzelve, uytghenomen zeker fransman ende zyn dienaere; verclaerende voorts dat hy de voors. tapytsen 's voorn. requerants huyse heeft helpen maecken ende upreden, ende dat hy de voors. 's requerants compaignons daghelicx ghesien ende somtyts met hemlieden gheconverseert heeft, ende ome zulcx tghene voorscreven is hem ghenoech kennelick te zyne, attesteren voorts wy Burghemeesters ende Schepenen ende Raeden voorn., tot versouck alsvooren, ende ten fyne de voorn. persoonen ende haerliede goedynghe, naemelick de voorn. requerant ende zyne goedynghe, liberlick alomme vermeughen inghelaten werden, om dezelve aldaer te vercoopen ende onder hemlieden coophandel mitsgaders affairen te doene, dat binnen onzer voors. stadt van Brugghe maer een huys gheinficteert en es vande contagieuse siecte (Godelof), dat es staende over tgroot vleeschhuys, wesende dherberghe ghenaempt de Visch, zeere verre staende van thuys vanden voorn. requerant, mitsgaders van dhuysen vande voors. zyne compagnons respectivelick. In kennesse, etc.

Actum den IX[den] februari 1607.
De schepene (1).

Archives de l'État à Bruges. Liasse tapissiers.

C. VANDEN HAUTE.

(1) Le nom a été rogné par l'humidité.

COMPTES RENDUS

—

J. Finot. *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au Moyen-âge.* Paris, A. Picard, 1906, in-8°, 384 pp.

Le présent ouvrage de l'archiviste départemental du Nord fait suite à ceux du même genre qu'il a consacrés précédemment aux relations commerciales de la Flandre avec la France (1894) et avec l'Espagne (1899). Ces trois travaux sont extraits des *Annales du Comité flamand de France.*

Ce fut d'abord par les voies terrestres et de deux côtés à la fois, par la France, grâce aux foires de Bourgogne et de Champagne, et par l'Allemagne, Cologne et le Rhin, que se firent, au XIe et au XIIe siècles, les relations commerciales entre Gênes et la Flandre. Pendant les Croisades se formèrent les puissantes marines des Républiques maritimes de l'Italie ; à la fin du XIIIe siècle les navires génois commencèrent à apparaître dans les ports de Flandre et bientôt un service de navigation régulier s'établit entre Gênes et les villes d'Anvors, de Bergen-op-Zoom, et de Bruges. Cette dernière finit par l'emporter sur ses rivales. Mais les vicissitudes provoquées par la guerre de Cent ans et les sollicitations faites par les rois de France et d'Angleterre aux marchands génois amenèrent un ralentissement dans les relations commerciales entre la ville italienne et nos régions. Cependant, grâce aux priviléges octroyés par Philippe le Hardi et Jean sans Peur, les Génois retournèrent à Bruges et la Flandre redevint au XVe siècle le grand centre commercial de l'Europe occidentale. Plus que jamais, les navires de Gênes approvisionnèrent nos marchés de produits et de denrées exotiques, dont les riches bourgeois flamands étaient si avides. De leur côté, les Génois, établis en nombre considé-

rable à Bruges, rivalisaient de richesse et de crédit commercial avec les autres marchands étrangers, comme le prouvent les emprunts contractés auprès d'eux par la ville et les ducs de Bourgogne. En 1441, ils se firent construire un nouvel et élégant hôtel; en même temps, ils obtinrent des Frères-Prêcheurs le droit de sépulture et celui d'avoir un banc réservé dans le chœur de leur église. Toutefois, les difficultés politiques avec lesquelles la métropole génoise était aux prises pendant le XV[e] siècle, les différends avec la France et l'Angleterre, les guerres avec l'Aragon, la Catalogne et avec Venise portèrent un rude coup à sa puissance et un grand préjudice à sa situation commerciale en Flandre. Ses franchises étaient méconnues par les officiers des ducs de Bourgogne. La République comprit le danger de laisser abaisser le prestige de ses nationaux dans un pays dont le trafic était une de ses principales sources de richesse. Aussi, elle travailla et parvint à obtenir de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire non seulement la confirmation, mais même l'augmentation des priviléges, accordés jadis à la *Massarie*, c.-à-d. la corporation des marchands génois: priviléges stipulant des garanties pour leurs personnes et leurs biens; priviléges accordant le droit d'avoir une juridiction particulière et une administration de leurs affaires exercée par des consuls et *massiers* nommés par eux; priviléges comportant la tarification des droits dus par les marchandises importées ou exportées par eux avec les règlements maritimes que devront observer leurs vaisseaux.

De tout temps les marchands génois en Flandre restèrent en relation avec la métropole. Tous les actes importants, tous les règlements de la *massarie* de Bruges d'abord, de celle d'Anvers ensuite, devaient être approuvés par la Seigneurie de Gênes; en revanche, la Seigneurie témoignait une haute considération à la massarie, qui était chargée de la représenter dans les relations politiques avec les magistrats de Bruges, les souverains de la Flandre et même avec les rois d'Angleterre et de France.

Les Génois constituaient à Bruges une véritable colonie et, à l'encontre des Espagnols, ne se mêlaient jamais à la population flamande. Lorsque, à la fin du XV[e] et dans la première moitié du XVI[e] siècle, les marchands génois émigrèrent vers Anvers, où ils avaient depuis longtemps déjà des comptoirs, certaines familles, comme les Spinola, les Doria, continuèrent à résider à Bruges, tout en ayant des établissements et des représentants à Anvers.

Un chapitre spécial (chap. VIII). — et ce n'est pas le moins intéres-

sant — est consacré à l'étude du commerce de l'alun. La consommation de ce précieux métal était très considérable en Flandre au moyen âge. Il était indispensable pour la fixation des couleurs sur les étoffes. Outre les teinturiers, les enlumineurs, les peintres, les doreurs en faisaient grand usage, sans compter les tanneurs qui s'en servaient pour la préparation des cuirs. Or, le commerce de ce produit, de provenance orientale, était concentré en grande partie dans les mains des Génois, jusqu'à la découverte des mines d'alun dans les États Pontificaux (1462). Les Papes prétendaient au monopole de l'importation de cette marchandise dans tous les États de la chrétienté et même le Pape Jules II menaça d'excommunication les importateurs et les acheteurs d'alun oriental ; il dut s'incliner devant la résistance de la population et du gouvernement des Pays-Bas. Le conflit se termina par une transaction plus avantageuse pour les Flamands que pour la Chambre Apostolique. Les troubles politiques et religieux du XVI[e] siècle amenèrent la décadence de l'industrie drapière et conséquemment celle du commerce de l'alun.

Enfin, dans les derniers chapitres, l'auteur traite de l'Hôtel des Génois à Bruges et indique les principales marchandises qui faisaient l'objet du trafic entre Gênes et la Flandre.

Sans négliger les historiens, qui se sont occupés de l'histoire du commerce, M. Finot a fait un très grand usage des publications d'archives de M. Gilliodts-van Severen et de Desimoni e Belgrano; mais ce sont surtout les documents, la plupart inédits, extraits des archives de la ville de Bruges et du département du Nord, qui ont servi de base et lui ont permis de faire une étude neuve et originale. Un grand nombre de documents sont analysés et souvent reproduits *in extenso* dans l'ouvrage même ; treize des plus importants sont publiés en appendice.

L'ouvrage a ainsi un caractère plutôt analytique et partant manque un peu d'unité et de suite dans l'exposé. On serait tenté d'en faire un grief à l'auteur, si on ne tenait pas compte de la nature disparate de la matière traitée, de l'abondance et de la variété des documents utilisés et du désir qu'avait l'auteur d'être complet. Son but principal est de montrer, par la mise en lumière des documents, combien a été importante, du XII[e] au XVI[e] siècle, la prospérité de la Flandre. Or, voici un fait qui ressort de l'étude de ces documents et sur lequel M. F. aime à insister. Si cette prospérité fut l'œuvre collective de toute la population, presque toujours les efforts des bourgeois, marchands et ouvriers, ont été secondés énergiquement par leurs souve-

rains, qui ont sans cesse veillé à la protection et à l'extension des avantages que leurs sujets retiraient de leurs relations commerciales avec les nations étrangères. Enfin, ces documents permettent de pénétrer profondément dans la connaissance des institutions commerciales et des mœurs des marchands et des marins au moyen âge. C'est un point de l'histoire générale et sociale de l'Europe encore peu connu et sur lequel les ouvrages de M. Finot contribueront à jeter quelque clarté.

Nous terminons en souhaitant que le vœu, exprimé par l'auteur à la fin de sa préface (p. XII), se réalise : qu'il puisse poursuivre les recherches qu'il a déjà entreprises sur le commerce de la Flandre avec les autres nations italiennes, les Lombards, les Vénitiens, les Florentins, etc., et les mener bientôt à bonne fin.

E. VAN CAPPEL.

Henri Pirenne. *Histoire de Belgique. T. III. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1477-1567).* Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8° de VIII-489 p. Pr. 7 fr. 50.

Ce volume, qui comprend l'histoire de la Belgique depuis la crise provoquée par la mort de Charles le Téméraire et le désastre de Nancy (5 janvier 1477) jusqu'au début de la révolution contre l'Espagne, embrasse à peine un siècle, et peut donc paraître à première vue quelque peu disproportionné relativement aux deux volumes précédents. Mais qu'on le remarque bien, l'auteur est arrivé à une époque de vie intense sous tous les rapports, à une période où nous voyons s'accomplir les changements les plus profonds dans l'activité sociale sous toutes ses formes.

Au point de vue de l'histoire générale d'abord : quelles complications à l'avènement de la jeune Marie de Bourgogne et quels gros événements politiques précèdent et préparent ensuite la grande insurrection de l'État Bourguignon contre l'Espagne ! Le grand travail d'unification et de centralisation de Philippe le Bon, compromis par les témérités de son fils, semblait devoir être emporté d'abord sous le règne de Marie de Bourgogne par un retour violent de la politique médiévale de particularisme ; mais Maximilien non sans de grands

efforts et après bien des déboires parvient à vaincre la crise. Ses enfants, Philippe le Beau et la régente Marguérite, sont donc en état de restaurer l'ancien système ; mais ce n'est que sous Charles Quint que s'achève l'État Bourguignon malgré et contre les efforts du moyen âge finissant.

M. Pirenne fait admirablement ressortir l'enchaînement des divers événements et l'évolution de la politique des princes bourguignons. C'est surtout Philippe le Beau qui fait « l'étape » et c'est un des grands mérites de l'auteur d'avoir mis en lumière la signification d'un règne si peu connu et si mal jugé. C'est en effet Philippe le Beau, qui par un heureux retour à la politique nationale, gagne les grands à sa cause et rend ainsi possible la politique européenne que lui même se voit forcé d'embrasser plus tard, que sa sœur, la régente Marguérite, continue et que Charles Quint reprend, après une courte période de retour au nationalisme.

Cette crise, cette restauration et cet achèvement de l'État Bourguignon, que nous venons de signaler, avec tous les faits politiques militaires et diplomatiques, qui les ont accompagnés, font l'objet du livre I. L'auteur continue l'histoire générale au livre III jusq'uà l'explosion définitive de l'Insurrection.

Cette insurrection ne pouvait manquer d'arriver, selon M. Pirenne : l'État bourguignon différait trop par ses mœurs, ses traditions, ses idées et ses intérêts de l'État espagnol, auquel il était rivé malgré lui. Dès les premiers jours du règne de Philippe II, la lutte s'engage entre les 17 Provinces et l'Espagne, elle ne fait qu'entrer dans une phase nouvelle et décisive avec l'intervention du Calvinisme : de nationale qu'elle était d'abord, la lutte devient religieuse et seulement alors révolte ouverte. L'auteur a très bien montré, à notre avis, la part prise dans l'insurrection par l'opposition religieuse fomentée par le Calvinisme. Dans d'autres comptes rendus parus ici ([1]), nous avions exprimé le désir de voir mieux traiter dans les ouvrages d'un caractère général la nature et les progrès de la Réforme, qui constitue en somme le grand ennemi de Philippe II ; nous sommes heureux de constater que ce désir est satisfait dans le travail de M. Pirenne. L'auteur, en effet, ne se contente pas de nous exposer la part prise dans la lutte politico-religieuse par les Calvinistes et les Gueux, il a, au livre II, des chapitres intéressants sur le caractère et la première diffusion des nouvelles doctrines.

([1]) AnÉm. 1906, p. 214 et 446.

C'est dans ce livre II, où il fait l'histoire de la civilisation des Pays-Bas au XVI[e] siècle, que M. Pirenne révèle surtout son remarquable talent ; il y traite en quatre chapitres de l'organisation politique des Pays-Bas ou de la politique interne, du mouvement économique et social, de la Renaissance et de la Réforme. Les vues d'ensemble sur l'orientation économique de notre pays sont sans doute les plus neuves : nous les signalons spécialement ici parce qu'elles intéressent beaucoup l'histoire de la Flandre. On y trouvera heureusement condensé, tout ce que l'auteur est parvenu à savoir, par les dernières publications de sources et les plus récentes monographies, sur les causes et les conséquences du déclin de Bruges, sur la décadence de la vieille industrie drapière, compensée par les nouvelles industries, surtout celles du lin, et par le perfectionnement de l'agriculture.

M. Pirenne, on le sait, attache une importance toute spéciale aux phénomènes économiques, il y ramène tout, de telle façon, que le marché d'Anvers semble avoir fait la hausse et la baisse dans tous les domaines. Et il expose ses constatations avec tant d'assurance et de conviction, qu'on est entraîné malgré soi par la beauté et l'harmonie de ses théories. Ce n'est qu'après réflexion qu'on se demande si toutes ces belles pierres précieuses, que l'auteur a agencées et coordonnés dans un tableau d'ensemble, ne forment pas une mosaïque quelque peu fausse. Cette impression me vient surtout, en lisant p. 362, l'exposé de la situation au debut du règne de Philippe II et l'appréciation générale du grand conflit qui s'ouvre. M. Pirenne met bien dans l'ombre les deux protagonistes de la lutte, Philippe II et Guillaume d'Orange, que M. Gossart dans son étude récente ([1]), avait tant mis en avant; il considère plutôt l'insurrection comme un choc inévitable entre deux grandes forces collectives. Je suis loin de nier l'influence des facteurs économiques dans les événements du XVI[e] siècle: je ne parviens pas toutefois à les considérer comme des causes quasi nécessaires de la révolte. Je vois en effet, au-dessus et en dehors des faits collectifs, le Taciturne profitant des aspirations nouvelles et s'y accomodant, pour exciter et diriger un mouvement, voulu surtout par lui et pour lui. Je crois en d'autres termes que, dans ses appréciations au moins, M. Pirenne néglige trop *l'individu*.

De plus, l'auteur ne fausse-t-il pas un peu la mosaïque, en donnant par-ci par-là une teinte trop forte aux pierres qui la composent? Il

---

([1]) *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle.* 2 vol. Bruxelles, Lamertin. 1905 et 1906.

aime les généralisations; le but de son ouvrage l'exige d'ailleurs ; mais quelques-unes semblent bien risquées. Je crois, par exemple, que c'est beaucoup prétendre que d'admettre la laïcisation complète de la Bienfaisance, sur la foi des rares témoignages que nous avons: d'ailleurs je ne vois pas que les « mesures de police » de l'autorité civile aient transformé l'esprit de la Bienfaisance, j'opine qu'elle resta charité chrétienne et n'est devenu philantropie laïque et humanitarisme que grâce à Voltaire.

Mais M. Pirenne croit déjà trouver un Voltaire en Erasme, qui dans son livre a un peu le monopole de la « puissante efflorescence intellectuelle » du XVI[e] siècle. Ne manque-t-il pas une pierre ici dans la mosaïque? En dehors de l'humanisme, n'y avait il aucune manifestation de vie intellectuelle, digne d'être connue, dans le domaine du droit et de la théologie par exemple? M. Pirenne cite à peine les représentants de la science, alors qu'il consacre des pages admirables à l'art du XVI[e] siècle.

Ces remarques, ou plutôt ces impressions, ne nous empêchent pas de dire que le troisième volume de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne est comme les deux précédents ce que nous avons de mieux sur le sujet. Ce n'est pas seulement, à notre avis, un livre agréable à lire et utile à consulter, c'est un vrai « livre du maître » où nos professeurs d'histoire trouveront dans un beau tableau d'ensemble les dernières données des sources et quantité d'indications utiles (sur l'organisation politique entre autres) qu'on trouve difficilement ailleurs. Disons pour finir que le tome troisième de l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne est ce que l'auteur a voulu en faire (Cfr. p. VI.) : une synthèse qui présente le mérite, par les explications qu'elle donne des événements et par les rapports qu'elle établit entre les faits, d'éveiller l'attention de la critique et de poser au moins, sinon de résoudre, quantité de questions intéressantes.

R. Deschepper.

J. Braun, S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwisschen Gotik und Renaissance.* Freiburg-i-Breisgau, Herder, 1907, in-8, XII-208 p., 73 illustr. M. 4.

En étudiant les églises construites en Belgique aux XVI[e] et XVII[e] siècles par la Compagnie de Jésus, l'érudit archéologue qu'est le R. P. Braun

nous fait assister au déclin de l'architecture gothique, à l'éclosion et à l'épanouissement de la première renaissance aux Pays-Bas. L'auteur n'a négligé aucun moyen d'information pour traiter à fond son sujet: sa bibliographie est excellente; ses visites aux dépôts d'archives lui ont permis de mettre la main sur des sources inédites de première valeur, comme les collections de plans originaux, conservées à la bibliothèque nationale de Paris, aux archives du royaume, à la bibliothèque de Gand. La mise en œuvre de ces matériaux ne laisse rien à désirer: l'ordre suivi parcourt l'évolution de notre architecture nationale et montre d'une façon très suggestive comment les éléments de la renaissance ont modifié notre style traditionnel; la personnalité des architectes est l'objet de développements spéciaux; les descriptions des églises, précédées de l'historique du monument, sont précises et détaillées; la filiation et les accointances des édifices sont nettement établies; pour finir l'auteur établit très nettement ses conclusions, qui s'imposent du reste au lecteur.

Les églises gothiques, élevées ou projetées par les Pères Jésuites dans les Pays-Bas, à la fin du XVIe et surtout dans le premier quart du XVIIe siècle, peuvent se diviser en trois groupes. Les premières, œuvres du frère de la Compagnie Henri Hoeimaker, sont franchement gothiques et se rapprochent du type des églises de la Flandre maritime: c'est à peine si certains détails, le porche, le jubé, les corniches, sont traités dans le style nouveau; telles sont les églises des collèges de Tournai, Valenciennes, Mons, Lille, Gand, tel aussi le plan de l'église d'Ypres. Les églises et projets du frère Jean du Blocq, un architecte doué d'un sens artistique très développé et plus original que son contemporain Hoeimaker, forment le second groupe, dont les unités les plus remarquables sont les églises de Luxembourg, Arras et Saint-Omer. Celles-ci appartiennent encore au style gothique, mais elles accusent des infiltrations de la renaissance plus accentuées, imposées par le goût du temps. L'édifice le plus important du troisième groupe est l'église du collège des Pères Jésuites à Courtrai.

Avant de passer à la description des églises bâties au XVIIe siècle dans le style original de la première renaissance néerlandaise, le R. P. Braun consacre un certain nombre de pages à la biographie des architectes de la Compagnie. Le plus célèbre est sans contredit le frère Pierre Huyssens, Brugeois d'origine, l'émule de Francart et de Koeberger, le créateur de la superbe tour de St-Charles à Anvers, des églises de la Société de Jésus à Bruges et à Namur. Viennent ensuite le P. François Aguilon et le P. Hesius dont l'œuvre maîtresse est l'église de Louvain.

En mettant à part l'église aujourd'hui détruite des Pères de Douai, entièrement conçue d'après le type du Gesù de Rome, les autres églises bâties dans le style de la renaissance belge se classent assez aisément en trois catégories : les églises basilicales, les *Hallenkirchen* et les églises à une nef.

A la première catégorie appartiennent l'église de Bruxelles construite par Francart et démolie en 1812 ; l'église St-François-Xavier, actuellement S[te]-Walburge à Bruges, bâtie par Huyssens sur le modèle de la première et dont les dimensions dépassent celles de tous les autres édifices du culte élevés en Belgique par la Compagnie de Jésus. Le célèbre architecte ne se contenta pas de copier servilement le plan de l'église de Bruxelles, il le modifia et l'améliora ; il dressa aussi les plans non exécutés de la tour et du jubé, qui auraient donné encore plus d'intensité au caractère de joie religieuse qui se dégage de cet imposant édifice. L'église de Namur rappelle celle de Bruges ; elle s'en écarte toutefois en plusieurs détails, notamment par une plus grande richesse d'ornementation. Il faut mentionner enfin parmi les églises basilicales, celles des collèges de Louvain et de Liége.

L'église la plus remarquable construite sur le type des *Hallenkirchen* est l'église des Pères Jésuites d'Anvers — actuellement S[t]-Charles — création du Père Aguilon et du Frère Huyssens, qu'on a attribuée à faux à P.-P. Rubens. L'étude que lui consacre le R. P. Braun est pleine d'intérêt, tant au point de vue de l'histoire que de l'architecture du monument. Du même type était l'église d'Ypres, qui présentait beaucoup d'analogie avec celle de Bruges. Détruite en 1818 par les Hollandais, elle nous est rappelée par les églises de Malines et de Cambrai, qui en sont des copies.

Dans un dernier chapitre suivi d'un aperçu d'ensemble, le R. P. Braun établit les conclusions qui se dégagent de son étude.

Les églises de la renaissance construites en Belgique par la compagnie de Jésus ne sont pas des manifestations d'un art qui brise toute attache avec le passé ; mais elles sont le produit d'un compromis entre les anciennes traditions nationales et un style étranger qui s'imposait à tout le monde. Le plan et la disposition de ces édifices restent gothiques, leur revêtement seulement est en style de la renaissance. Elles sont « *ein gotischer Bau im Barockkleid* ». Ce style mixte n'est pas spécifiquement jésuite, ni dans ses origines, ni dans ses développements, il est belge. La compagnie n'a fait que suivre — tardivement — l'engouement de l'époque, qui se manifestait dans toutes les constructions civiles et religieuses. A preuve les douze églises gothiques que

les Jésuites construisirent dans le premier quart du XVII[e] siècle. Ces conclusions semblent inattaquables. Aussi est-ce à bon droit que l'auteur se moque des appréciations fantaisistes de SCHOY qui écrivait: « L'esthétique architecturale et décorative de l'architecture Loyolite « est par excellence celle du religieux d'abnégation résignée : *perinde* « *ac cadaver*, auquel il n'est plus permis de fixer la beauté idéale qu'à « travers le prisme de l'esprit particulier de la Société et des règles « établies par les institutions canoniques de l'ordre » (*Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas*, p. 244. Bruxelles, 1879). Si les Pères Jésuites ont exercé une certaine influence sur l'architecture dans les Pays-Bas, ce fut par la rapide extension de leur ordre et, par la construction simultanée d'un grand nombre de collèges et d'églises. Le R. P. Braun l'a prouvé péremptoirement.

A. DE MEESTER.

Paul Fauchille. *Une Chouannerie Flamande au temps de l'empire* (1813-1814). Louis Fruchart, dit Louis XVII. D'après des documents inédits. Paris, Pedone, 1905, 364 p. Fr. 7.50.

L'ouvrage de M. Fauchille vient apporter une contribution nouvelle à l'histoire de la chute de la domination française en Belgique. Il met en lumière des faits qui n'ont été qu'effleurés par Th. Juste et M. de Lanzac de Laborie, ou même totalement passés sous silence par M. Balau et le R. P. Delplace. L'ouvrage de M. Fauchille se divise en deux parties nettement distinctes : dans l'une, il raconte les révoltes des conscrits de la levée de 1813, qui ne voulaient plus se laisser enrégimenter ; l'autre jette un jour nouveau sur les intrigues de l'Angleterre et du prince d'Orange, pour faire éclater un mouvement populaire qui seconderait les opérations militaires des troupes alliées. Pour réussir dans cette tentative, on ne trouva rien de mieux que de soulever la Belgique en faveur du prince d'Orange ; la Flandre française, l'Artois et la Picardie en faveur de Louis XVIII.

M. Fauchille a mis surtout à contribution pour son étude les archives de l'époque ; sa documentation est abondante. Mais nous aurions voulu trouver à la fin de son volume la bibliographie de son sujet, ainsi qu'une table des abréviations employées pour désigner

les fonds d'archives consultés. M. Fauchille nous permettra aussi de faire remarquer l'orthographe défectueuse de plusieurs noms de localités et de personnes, cités dans son étude (1).

Les victoires de Jemappes et de Fleurus avaient forcé les Belges à subir la domination française; l'Europe, par le traité de Campo-Formio, avait ratifié cette conquête. La grande majorité de la population, surtout dans les Flandres, ne s'y résignait pas et ne regardait l'occupation étrangère que comme un fait transitoire.

A la fin de 1813, la retraite de Russie, la défaite de Leipzig, avaient déjà bien ébranlé le prestige de Napoléon. Les populations décimées par la conscription, ruinées par les droits réunis, étaient prêtes à la révolte.

En novembre 1813, l'insurrection paysanne éclate à Hazebrouck dans le département du Nord. Un conscrit réfractaire, Louis Fruchart, surnommé Louis XVII, né à Merville, prend la direction du mouvement, et déploie le drapeau blanc, disant: « Puisqu'il faut combattre, mieux vaut mourir pour le roi légitime, que pour l'empereur. »

De la Flandre française le mouvement insurrectionnel se communique au département de la Lys. Le 24 et le 25 novembre, les conscrits de l'arrondissement de Bruges, convoqués devant le conseil de recrutement, entrent dans la ville « armés de bâtons et montrant beaucoup d'audace. » Le 29 et le 30, le même fait se produit à Poperinghe. En décembre, l'insurrection est générale dans tous les anciens Pays-Bas. Partout les conscrits refusent de se rendre aux levées d'incorporation, et ceux qui viennent de se laisser incorporer désertent. A Gand 150 hommes du 65me de ligne quittent leur caserne avec armes et bagages aux cris de « Vive l'empereur d'Autriche ». A la fin de décembre, « l'insurrection se propage fortement dans le département de la Lys » mande le général Bernier au duc de Feltre. Les réfractaires soutenus par leurs familles exaspérées sont maîtres des campagnes; ils se donnent comme chefs De Coster et De Conink. A la demande de Soult, préfet de la Lys, Napoléon donne l'ordre au

(1) Citons p. 35, Wynghen au lieu de Wynghene; p. 59, Dyns = Deynze; p. 61, Cadzan = Cadzand; p. 62, Alweringhem = Alveringhem; p. 66, Ruisselde = Ruysselede; p. 103, le département de l'Ourte = Ourthe; p. 184, l'abbé de Maldeqhem = Maldeghem; p. 135, de Trazequier d'Ittre = Trazegnies d'Ittre. Nous nous permettons de faire remarquer que Hugues et Jean, barons de Zuylen de Nyevelt, n'étaient pas oncle et neveu, mais seulement des cousins éloignés. Voir Galliard, *Bruges et le Franc*, t. VI.

général Henry de se rendre à Bruges avec cinq cents gendarmes d'élite de la garde impériale, pour réprimer les conscrits insoumis.

En quelques jours le général Henry met en déroute les bandes de réfractaires ; De Coster est tué, et De Conink fait prisonnier dans les bois de Ruysselede, est fusillé à Bruges. Fruchart, venu des environs d'Hazebrouck pour leur prêter main forte, est rejeté par la colonne mobile dans le département du Nord. Il y est rejoint dans les premiers jours de février 1814, par le colonel de Geismar, commandant un détachement de l'armée du Prince de Saxe-Weimar, général, commandant en chef l'armée des Alliés en Belgique, et grâce à ce renfort, combat avec succès, sous le drapeau blanc, les troupes impériales.

Dans la Flandre française, le but des conscrits révoltés est bien déterminé : ils veulent renverser l'Empire et rétablir la royauté; en Belgique la désaffection pour le régime impérial est générale, tous voudraient le voir tomber. Le clergé, la noblesse désirent le retour du régime autrichien, mais avec une autonomie plus grande pour les provinces belgiques ; seuls quelques commerçants forment déjà des vœux pour que la Belgique soit réunie à la Hollande. — Les détails sur les intrigues et sur le complot tramé pour soulever les populations belges, au nom du prince d'Orange, forment la seconde et la plus intéressante partie de l'ouvrage de M. Fauchille.

Enlever à la France les anciens Pays-Bas autrichiens et surtout lui arracher Anvers « ce pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre » tel fut pendant vingt ans le but de la politique Anglaise. En 1809, lors de l'expédition de Walcheren, elle avait tâché de détruire ce port militaire, d'où en vingt quatre heures, par un vent favorable, une flotte française pouvait venir menacer Londres (1). Plus d'une fois à Francfort et à Châtillon, les Alliés voulurent conclure la paix avec Napoléon; mais chaque fois les négociations échouèrent, grâce à l'intervention des plénipotentiaires anglais. Ils avaient repris l'idée de Pitt, qui voulait par la réunion de la Belgique et de la Hollande, former une digue capable de résister aux envahissements de la France.

Guillaume d'Orange à peine rappelé en Hollande par le mouvement insurrectionnel de Novembre 1813, aspire de son côté à réunir sous son sceptre, en un seul royaume, la Hollande et la Belgique. Dans ce but, d'accord avec le chevalier de la Serre, représentant de Louis XVIII à la Haye, il veut à la fois soulever en son nom et à son profit les

(1) THIERS, *Histoire du Consulat et de l'Empire* t. III p. 178-195. Bruxelles, 1851.

anciennes provinces belgiques, et en faveur des Bourbons la Flandre française, l'Artois et la Picardie; Guillaume, informé que dans les premières familles aristocratiques de la Belgique, se trame une conspiration pour renverser le gouvernement impérial tâche de profiter de ce mouvement et de le faire tourner en sa faveur, Trois comités insurrectionnels sont constitués en Belgique : à Bruxelles, sous la direction du comte de Bylandt; à Gand sous celle de Liévin Bauwens; à Bruges, sous celle du baron Jean van Zuylen van Nyevelt, maire de cette ville; ceux-ci sont assistés par de nombreux émissaires, qui répandent dans les campagnes des proclamations en faveur du prince d'Orange.

Bauwens et Huyttens se rendent à la Haye où ils sont reçus en audience par de Hogendorp, ministre des affaires étrangères de Guillaume, et les dernières dispositions sont prises.

Tout souriait aux conjurés et le succès paraissait devoir couronner leurs intrigues, lorsqu'ils furent trahis par deux de leurs affiliés : Villars, ancien employé aux droits réunis et de Caluwe, ex-officier au régiment du Texel, révèlent les trames du complot au général Maison, qui charge le commissaire général de la police Bellemare d'instruire l'affaire. Déjà celui-ci avait fait arrêter à Bruxelles le comte de Bylandt et les autres conjurés n'allaient pas tarder à subir le même sort. Mais par suite des intrigues de l'ancien chef de la police en Hollande, Devilliers du Terrage, Bellemare, son rival, fut dessaisi, et les autres conjurés ne furent plus inquiétés.

Ce complot éventé, le mouvement insurrectionnel qui devait amener dans nos provinces la proclamation du prince d'Orange, n'éclata pas. D'ailleurs ce mouvement avait perdu sa raison d'être. Voici les armées alliées qui avancent à grands pas. Le prince de Saxe-Weimar occupe Bruxelles le 1 février 1814, les préfets et les fonctionnaires impériaux fuient; la domination française est finie dans les départements réunis. Le prince d'Orange va recevoir les anciens Pays-Bas autrichiens, non pas appelé par le vœu populaire, comme il l'avait désiré, mais par la décision de l'Europe, et surtout par la volonté de l'Angleterre. Celle-ci voit ainsi se réaliser, après vingt ans de guerre, le rêve de ses hommes d'État, la constitution, au Nord de la France, d'un royaume capable de résister à cette puissance (1).

PAUL VAN DE WALLE.

---

(1) Dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, M. Dollot a donné, de l'étude de M. Fauchille, un excellent compte-rendu, enrichi de nombreuses notes. V. AnÉm. (LVII, 79).

W. H. James Weale. *Hubert and John van Eyck; their live and work*, with 41 photogravure plates, 99 other illustrations, many reproduced for the first time. London : John Lane Company, MCMVIII, In-4°, CXIV-219 pp. (¹).

Nous avons annoncé, dans notre livraison du mois d'août, la publication prochaine d'une monographie consacrée à Hubert et Jean van Eyck et à laquelle M. James Weale mettait alors la dernière main. Au moment où la composition du présent fascicule était terminée, nous avons enfin reçu l'ouvrage de l'éminent archéologue anglais. Nous venons d'en prendre connaissance et nos lecteurs nous sauront gré de ne point remettre au mois de février l'analyse de ce magnifique travail qui est, à divers points de vue, un superbe chef-d'œuvre.

M. Weale n'a aucune prétention littéraire et il l'avoue ingénument dans son introduction. Ce qu'il veut dire, il le dit sans phrases, d'une manière claire, nette, précise. Pour lui la vérité est la vérité, et il l'exprime sans se préoccuper de chercher pour cela les mots les plus délicats. Quiconque l'a entendu, soit dans l'abandon d'une conversation familière, soit dans des discussions publiques à l'occasion de l'un ou de l'autre congrès, sait par expérience que, dans l'expression de sa pensée, M. Weale va droit au but, avec cette franchise d'allures que l'on attribue volontiers à son tempérament anglais, mais qui, en réalité, est la manifestation d'un esprit essentiellement clairvoyant et d'un caractère droit et ferme.

Quand M. Weale vint s'établir à Bruges, il y a plus de cinquante ans, et que feu Mgr Malou l'eût conduit dans le local où se trouvaient les archives de l'Evêché, la première pièce que le jeune Anglais prit par hasard en mains, contenait un renseignement sur Hans Memlinc. Ce document et beaucoup d'autres qu'il découvrit peu à peu dans nos riches dépôts d'archives permirent à M. Weale de substituer la vérité historique à quantité de légendes, et de donner en quelque sorte une

(¹) Le prix de l'ouvrage, par souscription avant sa publication, était 4 guinées (= 4 l. 4 sh.). Aujourd'hui il est porté à 5 guinées. Mais comme les prospectus n'ont guère été connus en Belgique, l'éditeur consent, jusqu'au 1ᵉʳ janvier prochain, à vendre ce beau volume au prix de 4 guinées, plus l'affranchissement postal qui est d'environ 1 fr. 50. Pour obtenir cette réduction, s'adresser à l'éditeur des *Annales de l'Émulation*, M. Deplancke, rue Sᵗᵉ Claire, 1, Bruges.

seconde vie à plusieurs des maitres les plus célèbres de l'ancienne école flamande, complètement oubliés depuis longtemps. A cette époque déjà lointaine, Memlinc n'existait plus pour ainsi dire : on lui avait substitué, sous le nom d'Hemlinc, un prétendu soldat des armées de Charles le Téméraire. Roger de la Pasture n'était guère qu'un nom. Gérard David, son élève Adrien Isenbrant, Albert Cornelis, etc., étaient totalement inconnus. Les frères van Eyck eux-mêmes étaient des personnages quasi légendaires. Or, voici que M. Weale, après plus d'un demi siècle de patientes recherches, élève à la gloire de ces derniers un vrai monument, digne de la grande place que ces Maitres occupent dans l'histoire de l'art et du génie humain.

C'est Laborde qui commença, en 1849, dans son ouvrage « Les Ducs de Bourgogne », à élucider la biographie des van Eyck. Pinchart trouva d'autres renseignements dans les comptes de Jean de Bavière, à la Haye, et M. Weale aussi, en divers endroits. Tous ces documents, les voici réunis à présent par M. Weale lui-même, qui signale, hélas, bien des lacunes. Il est utile d'indiquer celles-ci à ceux qui ne verront pas le volume qui fait l'objet de notre article. Résumons donc une partie de l'introduction de M. Weale :

« ... Il nous manque, parmi les comptes des Receveurs généraux des finances des Ducs de Bourgogne, ceux des années 1427, 1429, 1430 et 1438. Quant aux comptes annuels des Receveurs de Flandre, nous ne possédons, pour ce qui concerne la carrière de Jean van Eyck, que ceux de 1425, 1427, 1432 et 1441. Aucune note détaillée de Jean, aucun reçu n'a été retrouvé. Perdues également les lettres patentes du Duc (mai 1426), celles qui majorèrent les honoraires de Jean, ainsi que les comptes des payements d'une pension annuelle à la veuve du peintre, où nous aurions trouvé son nom de famille. Peut-être découvrira-t-on encore des renseignements nouveaux dans les comptes de certaines villes ayant fait partie des États des Ducs de Bourgogne, ou même en Espagne et Portugal ?... Des manuscrits, analogues à la description du Polyptique de *l'Agneau*, mise au jour par le Dr Voll, peuvent se découvrir. Il est probable que la « Leecken Philosophie » de Marc van Vaernewyck se trouve inconnue, dans l'une ou l'autre bibliothèque : or, on sait que le livre XX de cet ouvrage renferme tout ce que l'auteur a pu réunir au sujet des van Eyck... »

***

Maintenant, voici d'abord quelques détails sur le côté matériel de l'ouvrage.

Lors de son dernier séjour à Bruges, M. Weale nous disait que son éditeur tenait à faire grand. Et effectivement M. John Lane a rehaussé le texte, que lui a fourni M. Weale, des plus parfaites photogravures que l'on puisse faire de nos jours. *Quarante et une* reproductions de ce genre nous mettent sous les yeux les chefs-d'œuvre incontestés des van Eyck ou d'autres tableaux qu'on leur attribue avec une grande probabilité. Ensuite, *soixante neuf* planches, également hors texte, et dont quelques-unes comprennent deux ou trois sujets, nous représentent, en phototypies fort soignées, soit des œuvres originales des van Eyck, soit des copies, ou des tableaux apparentés, ou des illustrations, qui sont de nature à jeter un jour nouveau sur les deux illustres Maitres. Ces 110 planches forment à elles seules, on le conçoit, un splendide Album.

Toutefois, et malgré l'importance qu'il y avait à réunir, pour la première fois, pareille collection dans un même volume, nous mettons plus haut la valeur du texte fourni par M. Weale à son éditeur. En effet, si son livre est incontestablement un volume de luxe, il est avant tout un livre d'études, où se trouvent condensées les recherches personnelles de l'auteur, en même temps que les découvertes et les appréciations de tous ceux qui depuis plus de quatre siècles se sont occupés des frères van Eyck. Voici, du reste, le contenu sommaire de l'ouvrage :

Reprenons chacune de ces divisions.

Sous le titre de « Chronologie » M. Weale donne, en trois pages, les dates connues de tous les événements importants qui se rattachent à l'histoire des van Eyck. On y voit quand furent achevées leurs principales œuvres ; on y trouve renseignés les voyages entrepris par Jean van Eyck à la demande du Duc de Bourgogne ; etc.

Les « Documents » occupent 21 pages. Le premier est un compte de payements faits à Jean van Eyck, pendant qu'il était au service de Jean de Bavière, comte de Hollande (1422-1425). Quelques pièces se rapportent à Hubert ; mais la plupart sont des extraits des comptes de payements faits à Jean, au nom du duc Philippe le Bon. Il y a aussi quelques documents d'une autre nature. Tous sont cités dans la langue originale : en flamand, en français ou en latin.

La « Bibliographie » reproduit *in extenso* des extraits de manuscrits ou de livres anciens imprimés mais devenus rares et où il est question des van Eyck.

L'auteur commence par la narration (pp. LV-LXXII) du voyage fait en Portugal en 1430 et 31 par les ambassadeurs de Philippe le Bon parmi lesquels se trouvait Jean van Eyck. Ce récit, extrait des Registres de la Chambre des comptes de Bruxelles, a été fait par un contemporain et est d'un grand intérêt.

Parmi les autres citations, notons celle qui est tirée du *Liber de viris illustribus*, composé en 1454-55 par Barthélémy Facio. Ce texte latin est riche de détails extrêmement curieux. Nous pouvons en dire autant d'une page latine écrite par Münzer, médecin et humaniste, qui voyagea dans les Pays-Bas en 1495 ; des notes d'Albert Dürer qui visita Bruges en 1521 ; de l'ode flamande (28 str. de 4 vers) empruntée à l'ouvrage «Den Hof en Boomgaerd der Poësien» publié en 1565 par Lucas de Heere. Cette ode contient un éloge enthousiaste de l'*Adoration de l'Agneau*, écrit en 1559. C'est le premier ouvrage où il soit fait mention d'Hubert van Eyck et d'une sœur qu'auraient eue les deux frères. Selon M. Weale, cette ode, suspendue au mur de la chapelle de *l'Adoration de l'Agneau*, est la source principale de la « légende des van Eyck ».

Mentionnons encore plusieurs extraits de Marcus van Vaernewyck, de Guicchardin, de Vassari, Van Mander, Le Mire, etc. Pour ce qui concerne d'autres auteurs, M. Weale se borne à renvoyer à leurs ouvrages.

A partir de la p. XCIV jusqu'à la p. CXII, nous trouvons la liste bien longue de tous les écrivains qui, depuis le milieu du XVIII[e] siècle, se sont occupés de la « biographie et de l'art » des frères van Eyck.

Leurs ouvrages, brochures, articles de Revues ou d'Encyclopédies sont recensés avec la plus scrupuleuse exactitude. Nous avons compté 247 travaux (¹), y compris les traductions de plusieurs d'entre eux. Certains auteurs sont mentionnés à diverses reprises, pour avoir publié à différentes époques les résultats successifs de leurs études ou de leurs recherches. M. Weale y figure lui-même 13 fois, à partir de 1861, année où il publia le « Catalogue du Musée de l'Académie de Bruges ». Doué, comme on l'est rarement, d'un œil observateur auquel rien n'échappe, et pourvu d'une richesse de documentation provenant de toute une vie de recherches, l'éminent archéologue a démoli patiemment les légendes créées depuis le XVI[e] siècle autour de l'œuvre et de la personne des van Eyck, et il y a substitué la vérité historique, pour autant que d'irrécusables sources authentiques le lui ont permis. Une de ses filles, M[lle] Fr. Weale, l'a aidé dans ce laborieux travail de reconstitution et elle publiait naguère une belle monographie sur nos illustres Maîtres (²).

Enfin, les « découvertes » faites par les van Eyck et leur « technique » ont été l'objet de 33 études que mentionne M. Weale et dont 8 sont en anglais, 7 en allemand, 7 en français et 5 en italien.

Les CXIV pages que nous venons d'analyser indiquent les matériaux dont s'est servi le critique anglais pour faire son beau livre. Hâtons-nous cependant d'ajouter que ce livre ne ressemble en rien à une compilation. Ce qu'il a de plus caractéristique, c'est le cachet personnel, ce sont les remarques résultant d'une longue et patiente observation,

---

(¹) Il y a 105 travaux écrits en français, 71 en allemand, 55 en anglais, 13 en flamand, 1 en latin, 1 en italien et 1 en danois. Çà et là M. Weale émet, au sujet des écrivains mentionnés, une appréciation sommaire, qui en dit long, dans sa brièveté, sur le rôle joué par certaines imaginations dans la critique de l'œuvre des van Eyck. Voir notamment les noms de A. Michiels, C. Hasse, F. Gruyer, T. Freire, K. Voll, H. Bouchot, etc. Par contre M. Weale met ailleurs en relief la valeur spéciale de plusieurs critiques.

(²) Weale, Frances C. L. M. *Hubert and John van Eyck*. VIII and 32 pp. ; 1 photoeng. and 20 phototypes. London, 1903.

ce sont des aperçus originaux, qui font de cet ouvrage un admirable modèle de critique scientifique.

***

Etudions maintenant ou plutôt résumons, dans la mesure du possible, le corps de l'ouvrage.

Voici d'abord « la biographie des deux frères ». Ils naquirent probablement à Maaseyck, dans une région célèbre par ses monastères, qui étaient autant de centres d'art et de science. A partir du XIII[e] siècle, les villes voisines, à leur tour, commencèrent à compter des artistes. Ce fut le cas pour Cologne et Maastricht. Il paraît au moins probable que c'est dans cette dernière cité que Hubert et Jean reçurent leur première formation. On ne connaît ni les noms de leurs parents, ni la date de leur naissance. L'aîné serait né vers 1365, le plus jeune vers 1385; c'est possible.

Quant à Hubert, il est certain qu'il était établi à Gand avant 1425 et qu'il y mourut le 18 septembre 1426. On a pu reconstituer l'histoire de Jean à partir de 1422 jusqu'à sa mort en 1441. Leur frère Lambert, déjà au service de Philippe le Bon, en 1431, était certainement à Bruges en 1442. Une sœur, qui aurait répondu au nom de Marguerite, n'est mentionnée nulle part avant le milieu du XVI[e] siècle : M. Weale la croit une invention de l'imagination du poète Lucas De Heere. Enfin, un autre membre de la famille était Henri van Eyck; mais on ignore son degré de parenté avec les peintres.

Les premières années d'Hubert van Eyck se passèrent peut-être — on n'en est nullement sûr — en apprentissage à Maastricht; dans la suite il travailla probablement à Cologne, à Bâle et en Italie; et il est possible qu'avant son retour aux Pays-Bas il voyagea en France, en Espagne et en Angleterre.

Quand revint-il? On ne le sait. Où s'établit-il? A Maastricht, à Utrecht, à Harlem ou à la Haye? Car il y avait alors, dans cette région, des peintres et des miniaturistes habiles: témoin le fameux livre d'heures, détruit dans un incendie à Turin en 1903, et à la confection duquel Hubert paraît avoir eu sa part. Ce travail fut entrepris peut-être par ordre de Guillaume IV, comte de Hollande. Quoi qu'il en soit, fort peu de temps après le décès de ce dernier, Hubert doit s'être fixé à Gand, où il travailla pour le compte des magistrats de cette ville en 1425. Outre le polyptique de *l'Agneau*, Hubert peignit un autel érigé par Robert Poortier et sa femme dans l'Église S. Sauveur, et il polychroma une statue de S. Antoine. On sait qu'en 1425-26 les autorités civiles de Gand visitèrent son atelier. Il mourut le 18 sep-

tembre 1425 et fut enterré dans la chapelle à laquelle était destinée l'*Adoration de l'Agneau*. M. Weale complète par quelques particularités sur le tombeau les renseignements que nous venons de résumer.

Les détails connus sur Jean van Eyck se rapportent aux 19 dernières années de sa vie. En 1422, ou même plus tôt, il fut « varlet de chambre » au service de Jean de Bavière, qui usurpa le trône laissé vacant par la mort de son frère ainé Guillaume IV, comte de Hollande et de Zélande, décédé le 31 mai 1417. En août 1419, Jean de Bavière, établi à la Haye, employa Jean van Eyck à la décoration de son palais, depuis le mois d'octobre 1422 jusqu'en septembre 1424. Ayant quitté la Hollande, Jean entra le 19 mai 1425 au service de Philippe le Bon en qualité de peintre et avec le titre de « varlet de chambre » y compris les honneurs, privilèges, droits, profits et émoluments attachés à cette charge. Le duc s'engagea aussi à payer annuellement à Jean 100 lb. parisis (en monnaie anglaise actuelle cette somme vaudrait 5 lb. 11 s. 1 $^{1}/_{3}$ d.). La même année Jean séjourna à Lille. En 1426, il fut d'abord chargé de faire un pèlerinage pour le duc alors malade; et celui-ci lui confia, aussitôt après, une mission secrète, probablement en Espagne (voir p. 11 et p. 209) auprès du roi Alphonse V. Au retour, Jean van Eyck s'arrêta à Tournai, du 18 au 20 octobre.

En 1428, Philippe le Bon, devenu veuf pour la seconde fois, fit demander à Jean II la main de sa fille Isabelle. Jean van Eyck, un des 14 personnages de l'ambassade envoyée à cet effet en Portugal, était chargé de peindre le portrait de la princesse. Son absence dura depuis le 19 octobre 1428 jusqu'à la Noël de 1429. Parti de l'Écluse, c'est par ce même port qu'il rentra en Flandre.

L'ambassade fut reçue par le roi Jean II le 13 janvier et Jean van Eyck fit de la princesse Isabelle deux portraits, qui furent envoyés au Duc l'un par voie de terre et l'autre par mer.

Les détails concernant l'ambassade, le voyage de ses membres, leur séjour dans la péninsule et leur retour, sont extrêmement curieux.

En 1431-32 le peintre acheta à Bruges une maison dans la rue Main d'or (la 2e maison à droite, entre le Pont de la Tour et la rue de l'Église S. Gilles). Peu de temps après, les deux bourgmestres Jean Van der Buerse et Maurice van Varsenare y visitèrent ses ateliers.

C'est vers ce temps qu'il faut placer le mariage de Jean van Eyck avec une personne dont on ne connait point la famille mais dont le prénom était Marguerite.

Le duc Philippe fut le parrain du premier enfant qui naquit de cette

union et il donna un riche cadeau à cette occasion. Vers la même époque le salaire du peintre fut porté de 100 l. parisis à 4320 l. parisis : preuves évidentes de l'estime que portait Philippe le Bon à son « varlet de chambre ».

En 1434 on orna de huit statues la façade de l'hôtel-de-ville que l'on venait de construire à Bruges : six de ces statues, ainsi que leurs niches, furent polychromées par Jean van Eyck.

En 1436, nouvelle ambassade secrète, pour le compte du Duc.

Enfin, le 9 juillet 1441, Jean van Eyck mourut et fut inhumé dans l'église collégiale de S. Donatien, où son anniversaire fut régulièrement célébré jusqu'en 1792. Sa veuve reçut une pension de la part de Philippe le Bon, qui offrit également une dot à une fille de van Eyck, Livina, lors de son entrée au couvent de Ste Agnès à Maastricht, en 1450. Quant à la veuve du maître, après avoir vendu sa maison près du Pont de la Tour, elle alla en occuper une autre dans l'Oost-Meersch, alors paroisse de N. D., et elle y habitait encore en 1456.

***

Nous voici aux « tableaux » des van Eyck.

L'*Adoration de l'Agneau* orna la chapelle de la famille Vyt dans l'église actuelle de S. Bavon depuis l'année 1432 jusqu'à l'avant-veille des excès commis à Gand, en 1566, par les iconoclastes. Le polyptique fut remis en place au mois de septembre 1587. On prétend que Joseph II fit disparaître de l'église, les panneaux d'Adam et Eve en 1781. En 1794 les quatre panneaux, formant le centre de l'œuvre, furent transportés à Paris, au Musée central. Les 6 panneaux des volets furent cachés à l'hôtel-de-ville de Gand et restèrent dans cette ville grace à l'énergie de l'évêque Fallot de Beaumont. En 1816 les pièces volées par le gouvernement français revinrent en Belgique et reprirent leur place sur l'autel. Malheureusement les volets furent vendus en l'absence de l'Évêque, pour 3000 florins, à L. J. Nieuwenhuys, qui les revendit pour 100,000 fr. à M. Solly, auquel le gouvernement prussien les acheta pour la somme de 400.000 frs. Les panneaux représentant Adam et Eve furent cédés au Gouvernement en 1861 et placés au Musée de Bruxelles.

Après avoir fait l'historique de ce chef-d'œuvre, M. Weale en fait la description très détaillée et y entremêle une foule de particularités qui contribuent à l'intelligence de ce magnifique poème pictural (pp. 31-46).

Vient ensuite le problème si discuté de l'origine du polyptique.

Fut-il commandé par Judocus Vyt pour son église paroissiale, la cathédrale actuelle de S. Bavon ? M. Weale ne le croit point ; il admet plutôt que ce grand travail fut entrepris par Hubert à la demande de Guillaume IV de Bavière, comte de Hollande et de Zélande. Jean acheva les parties que la mort avait empêché Hubert de peindre. Les arguments que M. Weale invoque (pp. 47, 48) ne sont pas faciles à réfuter. Mais les restaurations successives que subit le polyptique (pp. 48, 49) rendent difficile la solution de cette question. Toutefois, il y a 6 ans, la découverte des miniatures de Turin et l'examen critique de certains tableaux ont fourni des preuves nouvelles en faveur de l'opinion de M. Weale.

Quelques renseignements concernant les copies, faites sur l'ordre de Philippe II, par Coxie (15-15) et plus tard par deux autres peintres, achèvent de faire connaître l'histoire de l'Adoration de l'Agneau.

Enfin, M. Weale, si au courant de la bibliographie, mentionne 42 ouvrages consacrés spécialement à l'étude du polyptique et qui ne se trouvent point renseignés dans la bibliographie générale dont nous avons rendu compte.

Quelle richesse d'informations précieuses ! Et comme il est vrai de dire que plus aucun critique ne pourra ignorer ce magistral ouvrage, qui aura nécessairement sa place dans toutes les bibliothèques publiques !

***

Les œuvres incontestablement authentiques de Jean van Eyck sont, en dehors de ce qu'il a fait pour achever le polyptique, au nombre de onze ; cela ne signifie nullement que M. Weale récuse les autres. Mais un savant qui veut arriver à des conclusions indiscutables, se défie avec raison de la critique où l'impression personnelle seule sert de guide pour trancher des doutes. Or, tout le monde sait par exemple combien de tableaux furent attribués à tort à Memlinc, jusqu'à ce que M. Weale eût fait sortir le glorieux Gérard David de la poussière de nos archives ! Depuis cette découverte, que d'autres panneaux, dont on ignore les auteurs, sont à leur tour attribués à G. David ! Et ainsi pour d'autres maîtres.

Enumérons d'abord les œuvres dont des documents positifs attestent la paternité de Jean van Eyck.

1. Pour commencer, voici précisément un portrait (1432), qui fut d'abord regardé comme celui de Judocus Vyt et plus tard comme celui du Cardinal de Sainte Croix : c'est celui du Cardinal le Bienheureux Nicolas Albergati. Ce portrait est au Musée de Vienne, 824.

— Albergati, né à Bologne en 1375, devint Chartreux et, plus tard, cardinal en 1426. Chargé 9 fois par le Saint-Siége d'ambassades extraordinaires, il vint en Belgique en 1431. Il fut solennellement reçu le 18 octobre à Bruxelles, par Philippe le Bon, qui envoya partout des lettres pour demander aux villes, qu'Albergati désirait visiter, de l'accueiller avec les honneurs dus à son rang. Son rapide passage à Bruges et à Gand empêcha le peintre du Duc de faire le portrait du Cardinal que son maître lui ordonnait de faire. Jean van Eyck dut se contenter de crayonner une esquisse, qui se trouve maintenant à Dresde, se réservant de peindre plus tard le tableau. Ce qu'il y de curieux, ce sont les notes, écrites en flamand par l'artiste, à côté de son dessin, pour se rappeler les nuances des couleurs à employer. Malgré qu'elles soient incomplètes, ces notes intéresseront les lecteurs flamands. En voici le texte exact : elles occupent 16 lignes, que nous indiquons par un trait (—). A la hauteur du front on lit : « Van den voorhoofde — vryssche vnd die nase sanguynachtich — » ; à côté des sourcils, «... ten hair clair bleicachtich... » ; à la hauteur de l'œil, etc., «... wratte purperachtich — ... — van den augen — swart um — bruyn geelachtich und witte blauwachtich — die vm seiden witten bleecachtich — hecheren... van seiden — ich en... lachtich — beym anziens... bruyn sanguynachtich — es of... lachtich — die lippen zeer witachtich — purper, die stuppele van den baerde — heel grysachtich ... brat door sachtich — roodachtich ».

M. Weale décrit ensuite le tableau et cite 16 travaux formant la bibliographie spéciale de ce sujet. Les notices sur chacun des tableaux suivants seront toujours accompagnées de ce précieux renseignement.

2. Portrait d'homme, 1432. Londres, Gallerie nationale, 290. —

3. La Sainte Vierge et l'Enfant, 1433. Ince Hull, Ince Blundell, Liverpool.

4. Portrait d'homme, 1433. Londres, Gallerie nationale, 222.

5. Portraits de Jean Arnolfini et de Jeanne Cenani, sa femme, 1434. Londres, Gall. nat., 186. Les personnages, qui sont représentés dans un intérieur flamand merveilleusement beau, habitèrent à Bruges une maison très pittoresque dans la « Coopers straet » sur l'emplacement du théâtre. Le mari mourut en 1472 ; sa femme vers la fin du XVe siècle. A lire, p. 74, la critique d'un texte de Laborde.

6. Tableau du chanoine George van der Paele, 1436. Musée communal, à Bruges. M. Weale donne sur ce tableau une fort belle notice. Citons l'extrait de Fromentin : « c'est une peinture qui fait oublier tout ce qui ni est pas elle et donnerait à penser que l'art de peindre a

dit son dernier mot, et cela dès la première heure. » Friedländer dit, de son côté : « De toutes les œuvres de Jean, c'est celle qui eut la plus grande influence sur le développement de la peinture à Bruges ».

7. Portrait de Jean De Leeuw, orfèvre, 1436. Vienne, Gallerie impériale, 825. Le cadre original porte :

> IAN DE (*représentation d'un lion*) OP SANT ORSELEN DACH.
> DAT CLAER ERST MET OGHEN SACH. 1401.
> GHECONTERFEIT NV HEEFT MY IAN
> VAN EYCK WEL BLYCT WANNERT BEGAN. 1436.

8. Sainte Barbe, 1437. Anvers, Musée, collection Ertborn.

9. Notre Dame et l'Enfant près d'une fontaine, 1439. Ibid.

10. Marguerite van Eyck, 1439. Bruges, Musée communal.

11. Notre Dame avec l'Enfant, et le donateur, 1441. Appartient à M. Georges Helleputte, Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à Kessel-Loo. Ce tryptique fut exposé à Bruges en 1902. Son authenticité est incontestable, comme le démontre M. Weale, qui résoud parfaitement toutes les objections invoquées par les critiques d'opinion contraire.

***

Après l'énumération des chefs-d'œuvre qui appartiennent sans le moindre doute possible aux frères van Eyck, vient, dans l'ouvrage de M. Weale, la liste des peintures qui leur semblent « attribuées » à juste titre. Leur recensement occupe, aux pp. 106-173, les n°s 12 à 37. Les voici :

12. Portrait d'un orfèvre. Hermannstadt.

13. Un donateur, protégé par S. Antoine. Copenhague.

14. La Sainte Vierge et son Enfant, avec Sainte Elisabeth de Hongrie, Sainte Barbe et un Chartreux. Paris, collection du Baron Gustave de Rothschild.— Le Chartreux représenté n'est autre que Dom Herman Steenken, de Zuutdorp. Il fut vicaire du couvent de *Sinte Anne ter Woestine*, à Vassenaere, de 1402 à 1404, et de 1406 jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1428. M. Weale croit que ce tableau aura été peint entre 1406 et 1420.

15. Notre Dame avec l'Enfant, et le chancelier Rolin. Paris, Louvre.

16. L'Annonciation. Saint Petersbourg, Gallerie de l'Ermitage.

17. Portrait d'un chevalier de l'ordre de S. Antoine. Berlin, Gallerie royale.

18. Notre Dame avec l'Enfant, Sainte Catherine, Saint Michel et le donateur. Dresde, Gallerie royale.

19. Vision de S. François. Philadelphie, à M. J. G. Johnson.

20. La Sainte Vierge et l'Enfant dans une église. Berlin, Gallerie royale.

21. Notre Dame et l'Enfant. Francfort, Institut Städel.

22. Portrait de Jean Arnolfini. Berlin, Gallerie royale.

23. Portrait de Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix. Ibid.

24. Notre Dame avec l'Enfant, Sainte Barbe et un Chartreux. Ibid.

25 et 26. Calvaire et Jugement dernier. Saint Petersbourg, Gallerie de l'Ermitage.

27. Le Christ en Croix, la Sainte Vierge et Saint Jean. Berlin, Gallerie royale.

28. Les trois Marie au Sépulchre. Richmond, sir Frédéric Cook.

29. Notre Dame et l'Enfant, près d'une fontaine. Berlin, Gallerie royale.

30. Notre Dame et l'Enfant Londres, Lord Northbrook.

31. Notre Dame et l'Enfant. New York, Musée métropolitain.

32. La Fontaine d'eau vive. Madrid, Gallerie du Prado.

33. La Sainte Face, original perdu. Copies à Munich, à Berlin, à Bruges (musée communal) et à Innsbruck.

34. Une tête d'homme. Berlin, Gallerie royale.

35. Un donateur. Leipzig, Musée de la ville.

36. Portrait d'un ecclésiastique. Grysloke Castle, Penrith : H. C. Howard.

37. Un vieillard, à M. Alfred Brown.

Les œuvres énumérées sont accompagnées, à deux ou trois exceptions près, de belles reproductions artistiques, et les articles qui les expliquent sont toujours suivis d'une bibliographie fort soignée, et parfois de la discussion de l'un ou de l'autre détail spécial.

Les pages 174-182 sont consacrées aux « œuvres perdues » des van Eyck qui ont peint, nous le savons, des tableaux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Selon Facio, qui écrivit en 1454, Alphonse V, roi de Naples, était en possession d'un tryptique des van Eyck. Le même auteur cite un autre tableau fait pour le compte de Philippe le Bon. Le cardinal Octavian, de Florence, avait, de son côté, des peintures remarquables dues au pinceau de Jean. Cornelius Van der Geest, d'Anvers, était propriétaire d'un panneau analogue à celui du cardinal Florentin. M. Weale en cite encore plusieurs autres, comme il cite également des portraits contemporains qui ont probablement la même origine.

Les « Observations » qui remplissent les pages 183-203 nous semblent être la partie la plus importante de la savante monographie de M. Weale. L'archéologue y fait preuve d'une science et d'une sagacité remarquables. Se basant sur ce qu'il a démontré, à savoir 1° que l'*Adoration de l'Agneau* est l'œuvre d'Hubert, complétée pour certaines parties en 1432 par Jean, 2° que nous possédons cinq portraits et six autres peintures qui sont l'œuvre incontestable de Jean, M Weale se demande quels détails, dans ces chefs-d'œuvres, sont de nature à permettre aux critiques d'art de se former une opinion probable quant au véritable auteur de chacun des autres tableaux qu'il a décrits dans son magistral ouvrage.

Il répond qu'il faut prendre comme points de repère pour trancher cette question 1° la composition et le jeu de la lumière ; 2° le paysage et la flore ; 3° l'architecture ; 4° la perspective linéaire, et 5° le costume.

M. Weale discute ensuite chacun de ces points et il le fait avec une habileté, avec un talent d'observation qui démontrent une fois de plus que dans ses longues et patientes études sur les peintres flamands, rien ne lui a échappé. De plus, il s'appuie sur une riche documentation: il n'y a pas moins d'une vingtaine d'illustrations qui servent, en même temps que les autres reproductions en photogravure et en phototypie, à approfondir le sujet et à justifier les conclusions.

Il faut lire d'un bout à l'autre et méditer ces pages si instructives qui échappent à l'analyse. On y verra que M. Weale place Hubert van Eyck au dessus de Jean. En même temps, on conclura qu'il serait difficile de faire un livre plus lumineux, plus logique, plus intéressant que la monographie consacrée par M. Weale à la vie et à l'œuvre des van Eyck.

Nous en félicitions vivement notre savant ami et son intelligent éditeur !

H. Rommel.

CHRONIQUE

Société d'Émulation.

— Dans le principe le nombre des membres était limité à 50. Il est arrivé assez souvent que certaines places sont restées vacantes, faute de candidats ; peu à peu cependant on vit s'accroître le nombre de ceux qui prennent intérêt aux études historiques ; et à partir de 1881 le Comité directeur décida qu'il n'y avait aucun motif pour s'en tenir au nombre de 50, qui, depuis lors, fut constamment dépassé. La dernière liste, publiée à la fin de 1906, accusait 70 membres. Malgré le décès de M. le baron de Bethune et de M. le chanoine Rembry, notre liste porte actuellement les noms de 74 membres.

On sait que les membres de la *Société d'Émulation* paient une cotisation de 25 francs par an et qu'ils ont droit à toutes les publications : aux *Annales*, aux volumes grand in-8° et aux in-4°.

Les membres nouveaux admis par le Comité directeur, en 1907, sont :

MM. Depauw, Alphonse, architecte, Bruges ;
Visart de Bocarmé, Albert, membre de la Société belge de numismatique, bourgmestre d'Uytbergen, ibid. ;
Viérin, Joseph, architecte-inspecteur provincial, ibid. ;
le baron Ruzette, gouverneur de la Flandre occidentale, ibid. ;
Van de Vyvere, Emile, échevin, Thielt ;
De Cuyper, juge de paix, Everghem ;
Coppieters, Charles, chanoine, Bruges.

Le *Comité directeur* est composé actuellement comme suit :

MM. le comte de Limburg Stirum, président ;
le chanoine Rommel, vice-président ;
Léon de Foere, secrétaire ;
Joseph Viérin, trésorier.
Ronse, A., ancien membre de la Chambre des Représentants, Bruges ;

MM. Chanoine De Schrevel, A., archiprêtre, ibid.
Robinson, Wilfrid, ibid.
Gilliodts-van Severen, archiviste de la ville de Bruges, ibid.;
Baron Gillès de Pélichy. Ch., membre de la Chambre des Représentants, ibid.;
Chanoine Callewaert, C., président du Grand Séminaire, ibid.;
Baron van Zuylen van Nyevelt, A., conservateur des Archives de l'Etat à Bruges, ibid.;
Abbé De Meester, A., professeur de droit canon au Grand Séminaire, ibid.;
Visart de Bocarmé, A., membre de la Société belge de numismatique, ibid.

Le Comité se réunit le premier jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre, dans le local de la Société, 22, rue Neuve, à 3 h. de relevée.

M. Wilfrid Robinson, qui a exercé pendant 16 ans les fonctions de trésorier avec un dévouement auquel nous sommes heureux de rendre hommage, est remplacé, comme on a pu le voir ci-dessus, par M. J. Viérin.

Voici les travaux qui, en dehors des *Annales*, sont en préparation et en partie déjà imprimés :

DE GHELLINCK, *Cartulaire de Sainte-Claire de Beaulieu*, à Petegbem (Audenarde).

Baron DE BETHUNE, *Supplément à l'Epitaphier de Corneille Gailliard*;

Chanoine CALLEWAERT, *Cartulaire de Zonnebeke*;

GILLIODTS-VAN SEVEREN, *le Tonlieu de la ville de Bruges*;

PAUL VERHAEGEN, conseiller à la Cour d'appel à Bruxelles, *Journal de Coppieters*.

Ce dernier volume, grand in-8° de xx-402 pages, est complètement achevé, sauf les tables; il pourra être distribué avant la fin de décembre. C'est un ouvrage hautement intéressant et dont un compte rendu paraitra dans les *Annales*.

Sociétés savantes et Congrès.

— **Académie royale de Bruxelles.** — Programme des concours. Pour l'année 1909 (avant le 1r juin). Prix : 800 fr.

— *Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.*

— *Écrire l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture au XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège.*

Pour 1910 (avant le 1^r novembre). Prix : 800 fr.

— *Les classes rurales et le régime agraire aux XIVe, XVe et XVIe siècles, dans l'une des principautés des Pays-Bas méridionaux.*

— *Étudier la légende de Godefroi de Bouillon, ses origines et son développement littéraire.*

— *On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant.*

— *On demande une étude sur Zuster Hadewyck.*

Prix Teirlinck. Littérature Flamande.

Faire l'histoire de la prose flamande avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Prix : 1000 fr. Terme 1^r novembre 1910.

— **Concours universitaire pour 1907-1909.** — Voici les questions proposées pour le groupe histoire.

1° *On demande une étude sur les châtelains dans le comté de Flandre avant le XIVe siècle ;*

2° *Faire l'histoire de S. Albert de Louvain, avec étude spéciale du Vita Alberti ;*

3° *Faire l'étude de l'origine et du développement des châtelains en Flandre ;*

4° *On demande une contribution à l'histoire de la Contre-Réforme dans les Pays-Bas catholiques.*

— **Koninklijke Vlaamsche Academie.** — Uitgeschreven prijsvragen (zie AnÉm., 1905, bd. LV, bl. 436 v).

Voor 1911 :

— *Topographische grens van het West- en Oostvlaamsch dialect.*

Prijs : 400 fr.

N. B. Deze vraag is de *eerste* van eene reeks die *alle* Nederlandsche dialecten zal omvatten. Bij gebleken belangstelling, is het de bedoeling der Academie eerst de *hoofddialecten*, daarna de *onderdialecten* in kaart te brengen.

— *Repertorium der Verhandelingen en bijdragen betreffende de Nederlandsche Letterkunde in de* 16de, 17de, 18de, 19de *en begin* 20^e *eeuw, hetzij afzonderlijk, hetzij in tijdschriften en mengelwerken tot op 1910 verschenen.*

Prijs : 600 fr

Als model voor de stoffelijke uitvoering kan dienen: LOUIS D. PETIT's *Repertorium der Verhandelingen en bijdragen van de geschiedenis des Vaderlands* (Leiden, Brill, 1905, vlgg.).

Voor 1912 :

— *Geschiedenis van de spelling der lange klinkers in het Middelnederlandsch.*

Prijs : 600 fr.

Voor 1913 :

— *De folklore bij Vondel.*

Prijs : 600 fr.

— *De geschiedenis van den invloed der Fransche pleiade op de Nederlandsche letterkunde.*

Prijs : 600 fr.

Voor 1914 :

— *Repertorium der werken, verhandelingen en bijdragen betreffende de Geschiedenis des Vaderlands, hetzij afzonderlijk, hetzij in tijdschriften, mengelwerken en uitgaven van geleerde genootschappen verschenen tot en met 1912.*

Prijs : 1000 fr.

— **Commission royale d'histoire.** — M. H. Pirenne est nommé secrétaire-trésorier.

— La Commission décide de confier à M. H. Lonchay une nouvelle mission pour compléter le rapport dont il a été chargé sur les archives de Simancas (voir AnEm., t. LVII, p. 97), et à M. l'abbé Laenen, une nouvelle mission aux archives impériales de Vienne.

— Elle décide l'impression, entre autres, des travaux suivants :

J. DES MAREZ et E. DE SAGHER. *Les plus anciens comptes de la ville d'Ypres.*

J. LAENEN. *Rapport sur les archives impériales de Vienne.*

— La Commission a décidé de commencer la publication de la *Collection des obituaires* sous la direction de Dom Ursmer Berlière. Le premier volume qui est sous presse, comprendra les obituaires de la cathédrale et des églises collégiales de l'ancien diocèse de Liège.

— **Société des antiquaires de la Morinie.** — A la séance du 5 novembre 1906, M. le Bon J. du Teil, a communiqué le résultat de ses recherches sur GUILLAUME FILLASTRE, abbé de St-Bertin (1451-1473), évêque de Toul et plus tard de Tournai.

Trois parties composent ce travail important :

1° La biographie de Fillastre depuis sa naissance illégitime jusqu'à son accession aux hautes dignités, son influence et son action politique comme conseiller du duc de Bourgogne et chancelier de la Toison d'Or.

2° Les œuvres littéraires du chancelier.

3° Les œuvres d'art exécutés sous ses ordres et par ses soins.

M. du Teil est d'avis que les volets conservés (1) du retable d'argent qui ornait autrefois l'église St-Bertin est une œuvre de Van der Weyden.

Espérons que ce travail paraîtra bientôt parmi les publications savantes de la Société des Antiquaires de la Morinie.

— On a publié dans ces derniers mois le compte-rendu de l'assemblée générale des **Commissions royales d'art et d'archéologie**, tenue à Bruxelles, le 8 octobre 1906. (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1906, p. 121 ss.)

Le rapport de la province de la Flandre occidentale, rédigé par M. van Ruymbeke et présenté par M. le chanoine Duclos, contient des détails intéressants sur la restauration de nos édifices du culte, notamment sur le projet de restauration de l'église Saint-Martin d'Ypres, sur les restaurations à effectuer à l'église Notre-Dame de Courtrai, sur les travaux projetés à l'église Sainte-Walburge de Furnes, sur l'intéressante polychromie qu'on y a découverte, sur les projets de vitraux à placer dans ce monument.

Dans le rapport de la province du Hainaut, nous trouvons une description du célèbre tableau d'Oendeghien, représentant la Sainte Trinité. Cette peinture qui rappelle le genre des Van Eyck et surtout celui de Quentin Metsys, est l'œuvre d'un contemporain de Jean Gossart ou de Jean van Coninxlo, ou d'un successeur immédiat.

Après la lecture des rapports, eut lieu la discussion des questions portées à l'ordre du jour. De très bonnes observations furent échangées, au sujet de l'opportunité de la création de musées diocésains ou d'un musée central d'archéologie religieuse, où seraient conservés les meubles et objets de tout genre, provenant des églises et ne servant plus au culte. Une seconde question, qui portait sur l'orientation des chapelles absidales rayonnantes des grandes églises, sera l'objet d'une discussion plus approfondie à la prochaine assemblée générale.

A. D. M.

---

(1) Au musée impérial de Berlin.

— **Le Cercle de Conférences** établi au local « La Concorde », à Bruges, vient de publier une partie de son programme pour l'hiver 1907-1908. Parmi les conférences annoncées, nous signalons avec plaisir à nos lecteurs celles qui rentrent directement dans le programme des *Annales* : *Bruges et la Flandre maritime* (particularités archéologiques) par M. Arm. Heins, artiste-peintre et archéologue.

Les Primitifs flamands par M. Georges Hulin (de Loo), critique d'art.

— **Gand.** — Beaucoup de Brugeois ont suivi assidûment le congrès d'archéologie de Gand. Plusieurs d'entre eux, connaissant imparfaitement la ville, ont été émerveillés devant les somptueux monuments anciens, le style lourd et puissant des maisons particulières, et surtout devant le sombre château des comtes. Ils ont admiré d'un côté l'harmonie existant entre de nouveaux monuments, tels que la poste et le pont St-Michel, et le cadre ancien dans lequel ils se trouvent; ils ont déploré d'un autre côté le malencontreux voisinage de la banque nationale et du château de Gérard le Diable.

En outre, ils ont eu l'occasion de voir de près l'admirable zèle avec lequel nos amis de Gand travaillent pour la cause de l'histoire et de l'archéologie; ce travail est en partie individuel, en partie collectif; les organisations où ce dernier s'élabore sont les suivantes :

Société d'histoire et d'archéologie. Elle se réunit mensuellement. Publie un bulletin, des annales et dirige la rédaction de l'excellent Inventaire des objets d'arts, que tout le monde connaît. La ville lui soumet les projets des changements à apporter aux monuments anciens, aux sites remarquables.

La Commission locale des monuments reprend les décisions de la société surnommée et les discute à son tour; pour le reste elle fonctionne comme sa consœur brugeoise; elle édite en outre des documents anciens, tels que vieux plans de maisons, etc.

La Société des amis du musée ayant servi de modèle à celle du même nom fondée récemment à Bruges, il est inutile d'en parler ici.

Enfin, il vient de se fonder cette année-ci une *Société des amis de la bibliothèque* qui compte déjà de nombreux membres.

Quand nous aurons indiqué la belle bibliothèque avec ses catalogues et ses fiches, les musées de peintures et d'antiquités, le château des comtes et les ruines de St-Bavon, ayant chacun son catalogue et son libretto descriptif, nos lecteurs pourront juger du résultat produit par les efforts COLLECTIFS de nos amis, résultat dont nous pouvons être jaloux, que nous pouvons prendre comme but à atteindre.

H. H.

Notes bibliographiques.

— **De Bibliotheca Neerlandica Manuscripta.** — Dr W. de Vreese zet zijn opzoekingen voort. In den laatsten tijd heeft hij eene reis ondernomen over Zuid-Duitschland, Oostenrijk en Hongarië, en 46 bibliotheken bezocht, alwaar hij een zeshonderd handschriften en incunabelen heeft aangetroffen. Vele handschriften zijn van hoog belang, niet alleen voor de taal- en letterkunde, maar ook en vooral voor de kunstgeschiedenis, daar talrijke daaronder prachtig verlucht zijn. Dr de Vreese heeft thans de zekerheid dat in Rusland en zelfs in Kaapstad, nog een aantal Nederlandsche handschriften en incunabelen bewaard worden. (Zie VKVA. 1907, bl. 412-414).

— Pour paraître prochainement à la librairie G. Van Oest et Cie, 16, Place de Musée, Bruxelles.

Les chefs-d'œuvre d'art ancien à l'Exposition de la Toison d'Or à Bruges en 1907. Ouvrage de grand luxe, in-4°, environ 100 planches hors texte ; publié sous les auspices du Comité de l'Exposition, sous la présidence de M. le Baron H. Kervyn de Lettenhove.

Prix de l'ouvrage, fourni en un élégant portefeuille, 100 frs.

— Un nouveau volume du *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique*, a paru cette année : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 2e série, 1506-1700. t. IV, contenant les ordonnances du 9 janvier 1536 (a. st.) au 24 décembre 1543, éd. J. Lameere et H. Simont. Bruxelles, J. Goemaere, 1907, in fol., 528 p. fr. 25.

— Nous signalons aux lecteurs des *Annales* la seconde édition de la savante histoire du droit allemand publiée en 1887, par M. H. Brunner. Ce manuel est évidemment très important au point de vue de notre ancien droit national. L'ouvrage sera complet en deux parties. Voici le titre complet de la première :

H. Brunner. *Deutsche Rechtsgeschichte.* 2e édit. (Systematischen Handbuches der deutschen Rechtsgeschichte, hrsg. von K. Binding, 2 section. T. I, 1re partie). Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8, XIV-630 p. M. 14.

Nos objets d'art.

— **Fragment d'un retable, peint par Hugo Van der Goes pour l'église S.-Jacques, à Bruges.** Résumons les notes que nous envoie à ce sujet M. James Weale :

Le fragment en question appartient actuellement à *Christ Church*, à Oxford, et faisait partie de la *Déposition de la Croix*, une des œuvres les plus célèbres de l'ancienne école flamande.

La composition primitive comprenait six figures, représentées aux trois quarts, sur fond d'or. Elle fut donnée à l'église Saint-Jacques par Jacques Biese (fils de Paul), qui mourut le 28 février 1528 et fut enterré sous le maître-autel, à côté de sa femme, laquelle était décédée au mois d'août 1506 (1).

Albert Dürer rapporte, dans son journal de voyage, qu'il vit ce retable, le 8 avril 1521; c'est, dit-il, une œuvre de grande valeur et son auteur, Hugo, est un grand maître.

En 1580, à l'approche des Calvinistes iconoclastes, on recouvrit rapidement le tableau d'une couche de détrempe noire, sur laquelle on inscrivit les dix Commandements. Van Mander dit dans son ouvrage (1604) qu'une « brute » avait osé défigurer cette œuvre, mais qu'heureusement la couche supérieure avait pu être enlevée et que le tableau fut trouvé intact. Il est, du reste, probable que Van Mander ne vit point le tableau : car il l'appelle un *Crucifiement*.

En 1641, Sanderus, chanoine Yprois, en parle à son tour, et Descamps aussi, en 1782. Ce dernier ne dit pas grand bien du retable; il ajoute cependant : « s'il a quelque mérite, c'est d'avoir quelques têtes où il y a bien de la vérité et même d'être belles ».

Peu de temps après, ce chef-d'œuvre disparut. Qui nous dira exactement quand et comment ?...

Il existe beaucoup de copies du panneau central. Il y en avait une à l'Exposition des primitifs, en 1902, mentionnée comme l'œuvre d'un « inconnu », et appartenant au Dr G. Jurié de Lavandal, Vienne. Le catalogue le décrit en ces termes : « A droite au pied de la Croix, « contre laquelle est placée une échelle, la Sainte Vierge reçoit sur ses « genoux le corps du Christ, soutenu par Nicodème debout à gauche. « Derrière la Vierge se trouve Saint Jean. Fond d'or ».

M. Weale nous fit remarquer en 1902 que ce tableau était identique à celui qui se trouve en l'église cathédrale de Saint-Sauveur, dans la chapelle de Sainte Barbe, à gauche de l'entrée. J'ignore, ajoutait

(1) Les *Annales* ont signalé et étudié autrefois (t. LVI, 1906, p. 97-100) un tableau, appartenant au Duc de Devonshire et représentant l'intérieur du chœur et le maître-autel de Saint-Jacques. Il doit avoir été peint vers 1525. Le retable de l'autel se compose de deux triptyques; dans le panneau du milieu du triptyque inférieur on semble distinguer une croix. « Serait-ce le tableau de Hugo van der Goes ? »

M. Weale, pourquoi on a fait venir de Vienne un tableau dont on a, à Bruges, un exemplaire tout aussi remarquable et même meilleur.

D'autres copies se trouvent à Termonde, à Badtendeldert (près Amsterdam), au musée épiscopal d'Haarlem, au musée Wallraf Richartz à Cologne, dans plusieurs églises au nord de la France et même à Naples et Lisbonne.

H. R.

P. S. Voici encore un extrait d'une récente lettre de M. Weale: « Mon travail sur les Van Eyck m'a beaucoup fatigué ; mais à présent je puis m'occuper déjà de .... et de la préparation de deux monographies sur Peter Christus et sur Hugo Van der Goes. Je vous ai envoyé une notice concernant le splendide fragment de son chef-d'œuvre.

Encore quelques nouvelles : Le beau tableau d'Antonello, n° 32 de l'Exposition brugeoise de 1902, vient d'être acheté par le Métropolitan Museum de New-York, et les plus belles pièces de la collection R. Kann, à savoir 5 Gérard David, 2 Roger de la Pasture et 2 Memlinc, ont été achetés par des Américains. Je le regrette ; mais il n'y a rien à faire. Les Américains ont de l'argent depuis longtemps; à présent, ils commencent à distinguer les beaux tableaux authentiques des médiocres et des faux ».

Nouvelles d'histoire locale.

— **Bruges.**— On a fait la toilette de la façade de la maison Polsenaere, rue Flamande, c.-à-d. qu'on l'a débadigeonnée. Ce travail a amené la découverte d'un chaînage d'angle en pierre bleue qu'on s'était mis à recouvrir d'une couche de ciment bleu de 2 cent. d'épaisseur. L'imitation de ce qui existe, quoi ! Mais un bon vent a soufflé et la pierre bleue a revu le jour. Le rez-de-chaussée est tout-à-fait en pierre bleue et on y a mis à nu les restes de l'ordonnance primitive. Ne la remettra-t-on pas en honneur un jour, et ne garnira-t-on de leurs croisillons les fenêtres des étages ? Espérons-le.

— **Nieuport.** — Nous avons remarqué à plusieurs reprises, au milieu d'autres débris abandonnés dans l'ancien cimetière, au sud de l'église, les restes de trois anciens chapiteaux ; grassement taillés en pierre blanche, ils sont décorés, l'un de feuilles de lierre, l'autre de feuilles de chicorée, le troisième d'une feuille d'eau lancéolée que nos tailleurs de pierres des 14me et 15me siècles aimaient à interpréter.

Les œuvres sculptées sont suffisamment rares en Flandre maritime, pour qu'on prenne soin de ces spécimens hautement intéressants; aussi nous espérons que lors de notre prochain voyage à Nieuport, nous ne les verrons plus exposés à toutes les intempéries, mais bien au musée local.

H. H.

Reliques.

— Sa Grandeur Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, a fait, le 12 août dernier, la reconnaissance solennelle des reliques de S. Godelive à Ghistelles, et le 13 octobre suivant, celle des reliques de Saint Donatien, à la cathédrale de Bruges. Les châsses contenaient les actes authentiques des reconnaissances antérieures. Nous avons fait photographier les documents les plus anciens:

1°) l'acte original de la translation, faite en 1096, des reliques de S. Donatien, contenant copie de la lettre qu'Ebbon, archevêque de Reims, adressa à Baudouin Bras de Fer en lui envoyant le corps de S. Donatien vers 841. (Voir AnÉm. t. LV, bibliogr. n. 52);

2°) l'acte original, très détérioré, de la première translation des reliques de S. Godelive, faite en 1380, et contenant copie de l'acte attestant la première exaltation de ces reliques, faite en 1084 par l'évêque de Tournai, Radbod.

Nous reproduirons prochainement ces actes dans les *Annales* et nous en examinerons l'authenticité et la valeur.

C. CALLEWAERT.

Question.

— J'ai vu, employés en guise de bornes sur le chemin de terre conduisant de Furnes à Steenkerke, une vingtaine de crochets en pierre bleue. Ces crochets proviennent vraisemblablement d'une flèche; la partie primitivement encastrée dans la maçonnerie est enfoncée dans le sol; la hauteur (en position normale) de la partie ornée des crochets est de 0m35, la longueur de 0m38, et l'épaisseur de 0m135.

D'où proviennent ces débris intéressants? On m'assure qu'ils ont reçu leur destination actuelle il y a peu de temps seulement.

H. HOSTE.

Réponse.

Dans son article: « Een Inventaris van 't jaar 1752 » paru dans le tome LVI (1r fascicule, février 1906) des Annales de la Société d'Ému-

lation de Bruges, Mr. De Poorter, parmi les notes au bas de la page 60, demande « Wat is een salve ? »

Ce mot « Salve » ne dériverait-il pas de l'Anglais « Salver » qui veut dire, *plateau, soucoupe ?*

Ce mot est encore en usage en Angleterre pour désigner un plateau riche en or, argent, ou ciselé ; ou bien encore pour des plateaux destinés à des usages spéciaux tels que « Butler's salver » qui veut dire ; « plateau de sommelier ».

Puis, comme en général les Anglais n'accentuent pas dans la prononciation la lettre *r* surtout lorsqu'elle se trouve à la fin d'un mot, il s'ensuit qu'ils prononcèrent le mot *Salver* simplement *Salve* comme s'il n'y avait pas de *r* à la fin.

Ainsi s'expliquerait que suivant cette prononciation on aura orthographié *Salve* en Flamand au lieu de *Salver*.

La confirmation de cette hypothèse se trouvera peut-être dans d'autres documents similaires à celui décrit par Mr. De Poorter.

JOS. VANDECASTEELE.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE FLANDRE. (¹)

I. SCIENCES AUXILIAIRES.

1. MÉTHODOLOGIE.

464 **K. Lamprecht.** *Les dessins d'enfants comme source historique.* — ARBBull. 1906, p. 457-476. (ABelges. 1907, t. IX, p. 186.)

« Un grand rôle est réservé à l'histoire dans les progrès ultérieurs « de la théorie de la connaissance ; elle y contribuera par l'histoire

---

(¹) La Bibliographie renseignera les lecteurs, le plus complètement possible, sur les ouvrages (*livres et articles de revues*) intéressant l'histoire et les antiquités de la Flandre.

L'indication bibliographique sera fréquemment accompagnée d'une notice objective et sommaire, avec renvoi (*entre parenthèses*) aux comptes rendus parus dans les périodiques dépouillés.

Tout ouvrage ou article de revue, rentrant dans le cadre de la Bibliographie des *Annales* et dont un exemplaire aura été envoyé aux Bureaux de la Revue (*Bruges, rue Neuve, nº 22*) sera l'objet d'un compte rendu ou d'une notice.

Les titres des revues sont indiqués par sigles, dont l'interprétation est donnée dans une liste imprimée sur la couverture des *Annales*. Un sigle précédé d'un trait indique un article ; mis entre parenthèses, il indique un compte rendu. Les comptes rendus d'ouvrages précédemment annoncés sont renseignés sous les diverses rubriques de notre bibliographie. Le nom d'auteur ou le premier mot du titre sera précédé d'un chiffre romain suivi d'un chiffre arabe, en caractères gras et mis entre *crochets*. Le chiffre *romain* renvoie au *tome* des *Annales*, le chiffre *arabe* au nº de la Bibliographie où l'ouvrage en question a été signalé.

Les ouvrages et articles qui pourraient trouver place sous plusieurs rubriques du cadre bibliographique, ne seront indiqués qu'une fois.

« de la civilisation, par l'ethnographie et enfin par la psychologie « des enfants. Celle-ci offre un précieux complément de l'ethno- « graphie, en nous montrant dans l'individu les mêmes phases de « développement que présente la société elle-même. Or, c'est « essentiellement par leurs dessins que les enfants trahissent leur « état mental ; de là la nécessité de l'étude de ces dessins. « M. Lamprecht, qui en possède déjà une collection de 40.000, « demande à la Belgique de l'aider à la compléter. » (ABelges.)

L'auteur indique quels dessins il convient de collectionner et comment il faut procéder.

465 **G. Durand et E. Lefèvre-Pontalis.** *Le plan d'une monographie d'église et le vocabulaire archéologique.* — Le Bulletin monumental, 1907, t. LXXI, p. 136-159.

466 **Em. Dony.** *Les inventaires des petites archives.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 57-66.

Instituée au Congrès de Mons (1904), la *Commission des inventaires des petites archives* a élaboré un plan type de ces inventaires, que nous avons reproduit autrefois (AnÉm. 1905, t. LV, p. 211 s.) ; elle possède en manuscrit une vingtaine d'inventaires déjà dressés ; d'autres sont en préparation ; la Commission désire commencer par les archives communales : ce sont d'ailleurs celles qui sont le plus exposées. M. D. rappelle ce qui a été fait pour pousser à la rédaction des *libri memoriales* et des monographies paroissiales. M. Cauchie voudrait à bon droit que la Commission se mette en rapport avec les organismes qui ont entrepris la préparation de ces monographies. Le rapport exprime des vœux au sujet des archives notariales : qu'une loi permette aux notaires de se dessaisir de leurs protocoles.

Quant aux archives de particuliers et d'institutions privées, « les collaborateurs de la Commission sauront mettre dans leurs démarches... tout le tact et la discrétion nécessaires ». Nous savons par expérience que la révision des anciennes lois qui confisquèrent les archives d'une foule d'institutions charitables et religieuses, et l'assurance *légale* que les propriétaires actuels ne seront pas troublés dans la possession de leurs archives, ouvriraient bien des portes et permettraient de rendre publics des inventaires et des documents importants, dont la connaissance est actuellement réservée à quelques intimes sous la condition expresse de n'en rien publier. Le rapport indique encore certains vœux émis dans le but très légitime de voir la Commission chercher à ne pas s'isoler, mais à s'associer partout des hommes compétents et de bonne volonté, et à travailler d'accord avec les autres administrations ou organismes qui poursuivent un but analogue. Voir le numéro suivant.

C. Callewaert.

467 **J. Cuvelier.** *Les petites archives.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 66-70.

Conformément au but indiqué dans la notice précédente, M. C. voudrait voir créer dans chaque province un bon comité, qui prendrait la direction de la confection des inventaires.

De ce comité feraient partie le conservateur des archives de l'État, l'archiviste diocésain, un délégué de chacune des sociétés d'histoire ou d'archéologie des diverses villes ou régions de la province, publiant un bulletin ou des annales.

L'auteur expose ensuite avec la compétence qu'on lui connaît les principales règles à suivre dans la confection des inventaires. Ces règles, nous les avons publiées autrefois (AnÉm. 1905, t. LV, p. 442-445), d'après un article antérieur du même auteur.

Nous sommes heureux de constater que M. C. est plus disposé qu'en 1905 à accorder, dans l'élaboration de ce travail gigantesque, une place plus large aux érudits qui, sans appartenir à la corporation des archivistes, se sont familiarisés depuis longtemps avec les archives, et même aux « jeunes gens, prêtres ou laïques, qui, ayant pris goût aux choses du passé, aux faits d'histoire locale, voudraient se mettre en rapport avec la commission provinciale et prendraient chez elle des instructions pour la bonne exécution du travail ». (Voir AnÉm. 1905, t. LV, p. 444). C'est « qu'il importe de courir au plus pressé, puisque chaque jour qui s'écoule peut être cause de la perte irrémédiable de documents précieux » comme notre *Chronique* en a déjà acté plus d'une preuve. C. C.

468 **L. Cloquet.** *Développement à donner au système des fiches archéologiques.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 94-100.

L'auteur insiste sur la nécessité « d'une enquête générale sur les richesses monumentales et artistiques publiques et privées. » Il conseille instamment le système des fiches archéologiques.

« Ce travail doit être préconisé par une large propagande ; qu'on fasse appel à tous les travailleurs particuliers »; « qu'on arrête *ne varietur* et qu'on vulgarise une formule à suivre, pour que les notices rentrent dans un cadre général et puissent un jour être réunies en un *corpus* unique. » Il faut en outre un format unique. Nous comptons revenir sur ce sujet important. H. H.

469 **Ch. Buls.** *Plan d'étude méthodique de l'habitation urbaine en Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 50-52.

Ce plan comporte : 1°) des études préliminaires comprenant la détermination des régions architecturales; l'étude de l'influence qu'ont eu sur le mode de construction, la géographie et l'histoire du pays;

2°) les monographies spéciales ;

3°) l'examen critique de ces documents :

a) quant à la disposition, la forme et le décor de la maison ;

b) quant à la façade : on peut y trouver des symboles de la direction, de la liaison et de l'espace. H. H.

2. BIBLIOGRAPHIES DES SOURCES ET DES TRAVAUX.

470 **A. Cauchie** et **L. Van der Essen.** *Les archives Farnésiennes de Naples au point de vue des Pays-Bas.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 486-507.

I. Historique des archives Farnésiennes de Naples et des premières recherches qui y furent faites au point de vue des Pays-Bas ; description des inventaires qui en existent. II. Quelques constatations générales sur les résultats des recherches faites par les auteurs. Les exemples concrets qu'ils fournissent suffisent pour nous donner une idée de l'importance de ces archives pour notre histoire du XVI[e] s. Nous souhaitons vivement de voir poursuivre et achever, sous les auspices du gouvernement, l'inventaire analytique des archives Farnésiennes, que MM. Cauchie et Van der Essen ont déjà en partie exécuté. R. D. S.

471 **H. Lonchay.** *Les sources de l'histoire du regne des Archiducs Albert et Isabelle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 87-93.

Il n'a paru sur le règne des Archiducs que des études fragmentaires, bien qu'à première vue la littérature historique de l'époque paraisse extrêmement riche ; mais cette littérature manque d'ampleur et d'impartialité, dénotant trop son origine catholique ou protestante. Seuls van Meteren et Bentivoglio s'élèvent au-dessus de leur sujet. Quant aux documents manuscrits, sources d'archives surtout, on connaît quelques papiers d'État conservés dans nos Archives générales ; mais les témoignages les plus précieux de l'histoire des Archiducs sont à l'étranger, à Vienne et à Simancas. M. Lonchay rappelle les informations données sur les archives de Vienne par M. Laenen et donne quelques détails sur les fonds d'Espagne, qu'il a eu l'avantage de voir lui-même. Grâce à ces informations nous aurons peut-être bientôt un ouvrage d'ensemble qui nous montrera, dans son vrai jour, la situation de notre pays sous le règne d'Albert et d'Isabelle. Voir AnÉm., [LVII, 358].
R. D. S.

472 **A. Cauchie.** *Inventaires des archives de Marguerite de Parme, dressés après la mort de cette princesse, précédés d'une liste d'anciens inventaires d'archivés et de joyaux, conservés aux archives farnésiennes à Naples.* — CRHBull. 1907, t. LXXII, p. 61-135.

Publie 1° une longue liste d'inventaires d'archives, de joyaux, d'orfèvrerie et d'argenterie, de meubles de Marguerite de Parme ; 2° publie *in extenso* trois inventaires des archives de cette princesse. Ces inventaires furent dressés en 1586, après la mort de Marguerite. L'éditeur a jugé inutile d'ajouter beaucoup de notes, laissant aux recherches ultérieures le soin d'identifier les documents et de mettre en lumière les personnages. C. C.

473 **[LVI, 10, 142, 355] Petit.** *Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands in tijdschriften*

en mengelwerken tot op 1900 verschenen. (Studien, 1907, t. LXVIII, p. 520-523 = L. v. M.)

In vermelde recensie wordt gewezen op het gebrek van Petit's Repertorium onder oogpunt van litteratuur der Nederlandsche Kerkgeschiedenis.

474 [LVII, 206] **V. Fris**. *Bibliographie de l'histoire de Gand.* (RIPB. 1907, t. L, p. 258-260 = P. Bergmans; ARBBull., 1907, p. 92-94 = H. Pirenne.)

475 **L. Goovaerts**. *Écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique.* T. II, fasc. 5. Bruxelles, Schepens et Cie, in-8, p. 385-470, à 2 col. F. 4.

V. AnÉm. [LVI, 360].

476 **L. Quarré-Reybourbon**. *Sa bibliographie historique.* — AnEN. 1907, t. III, p. 315-320.

Quelques-unes de ses études d'histoire locale nous concernent ou peuvent nous intéresser spécialement: Histoire de la ville de Béthune, éd. d'un manuscrit (1885); Procession de la Fête-Dieu en 1671 (1887); Les statues de la Sainte-Vierge dans les rues de Lille (1887); Bruges. Excursion archéologique (1888); Les gâteaux traditionnels, Flandre française et région du Nord (1889); La Défense nationale dans le Nord de 1792 à 1820 (1890); Dessèchement des wateringues et des moeres (1893); Les peintres Van Oost à Lille, à propos d'un tableau lillois de notre collection (1898); Voyage dans les Pays-Bas, Flandre, Hainaut et Artois en 1695 (1899); L'abbé Désiré Carnel. Esquisse biographique (1899); Hondschoote et Bergues (1901); Ordre de la Toison d'or (1902); Le « De Profundis » au repas des funérailles (1902).

477 **Fédération archéologique et historique de Belgique.** *Annales du XXe Congrès (Gand, 1907)* publiées par P. Bergmans. T. I, premier fascicule. T. II, Rapports et documents. Gand, Siffer, 1907, 92 et 542 p.

Le 1e volume comprend, entre autres documents et renseignements, le catalogue sommaire de l'exposition rétrospective de l'architecture privée en Belgique. Les notices des rapports et mémoires sont classées sous les diverses rubriques de la bibliographie. Sigle : AnAHB.

3. ARCHÉOLOGIE.

Voir la rubrique : *Histoire de l'art.*

4. PALÉOGRAPHIE, DIPLOMATIQUE, CHRONOLOGIE.

478 **R. P. Van den Gheyn**, S. J. *La confection d'un album belge de paléographie.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 23-31.

Préconise la confection d'un album qui comprendrait une collection choisie de reproductions de documents paléographiques

belges typiques, c.-à-d. de spécimens d'écritures anciennes exécutées par nos ancêtres au cours des âges, depuis le VIIe siècle jusqu'au milieu du XVIe siècle. Ces spécimens seront choisis non dans les chartes ou documents diplomatiques, mais dans les livres manuscrits, dont les scribes et copistes ont des procédés absolument distincts de ceux des notaires publics. Ils seront empruntés de préférence à des manuscrits de date précise et d'auteurs connus. Le but est de faire connaître les différents genres d'écritures en usage dans nos provinces. L'album donnera 32 reproductions en phototypie du format $0^{m}28 \times 0^{m}38$.

L'ouvrage vient d'être annoncé pour paraître en mars 1908 sous le titre: *Album belge de paléographie*, par J. VAN DEN GHEYN, S. J. On peut souscrire, au prix de 15 fr., chez L. Van Damme et C[ie], à Jette-Bruxelles. C. C.

479 *A propos de l'abbréviation g = S.* — BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 426-427.

V. AnÉm. [LVII, 14].

480 **H. Pirenne.** *Rapport sur le projet de publication d'un recueil de fac-similés pour servir à l'étude de la diplomatique des provinces belges.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 32-36.

On sait aujourd'hui que, durant les premiers siècles du moyen âge, la très grande majorité des actes auxquels on donne, faute de mieux, le nom d'actes privés (chartes d'évêques, d'abbés, de princes laïques, etc.) n'étaient pas écrits, à la différence des actes publics, dans les chancelleries des autorités (surtout laïques) d'où ils émanent; ils étaient mis en forme par les destinataires — le plus souvent des monastères ou des chapitres ecclésiastiques — et le prince se bornait à y faire apposer son sceau. De là, cette extrême variété dans les formules, l'écriture et la disposition générale des chartes privées. Il faudrait donc pouvoir établir la filiation des écritures monastiques et reconstituer les diverses écoles de calligraphie d'où sont sortis les actes. Dans ce but, il est nécessaire de pouvoir comparer soigneusement, au point de vue des caractères externes de l'acte, un nombre relativement considérable de chartes. L'album préconisé par M. Pirenne — et qui est en voie de préparation — fournira une série de reproductions phototypiques de chartes privées qui donneraient pour les diverses provinces beaucoup moins des spécimens *paléographiques* d'écritures différentes, que des modèles des caractères *diplomatiques* des chartes anciennes. Il ne ferait donc nullement double emploi avec l'album paléographique du R. P. Van den Gheyn. C. C.

481 [LVII, 370] **C. Callewaert.** *Le style... dans les chartes de Philippe d'Alsace.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 213 = J. Cuvelier.)

482 [LVII, 209] **P. Sheridan.** *Étude de chronologie brabançonne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 194 = E. Fairon.)

5. GÉOGRAPHIE, ETHNOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Sous cette rubrique viennent aussi les publications relatives à la *préhistoire*.

483 **H. Vander Linden.** *Les sources de la Géographie historique de la Flandre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 230-234.

Quand on dit Géographie historique, il faut entendre la géographie à tous les points de vue. Jusqu'ici les recherches ont porté presque exclusivement sur la géographie historique politique et religieuse, c'est-à-dire sur les fluctuations territoriales sous le rapport politique et religieux. A ce point de vue, nous possédons, dit M. Vander Linden, un ouvrage fondamental, et en bien des points définitif, dans *La formation territoriale des principautés belges au moyen-âge* de Vanderkindere. Cela est vrai pour ce qui concerne l'évolution des circonscriptions politiques. Encore faut-il excepter la partie, consacrée aux *pagi* de la Flandre, qui, à notre avis, serait susceptible de certaines rectifications. Quant aux circonscriptions ecclésiastiques : les diocèses, les archidiaconés, les doyennés, nous sommes loin d'être suffisamment renseignés.

La géographie historique de la Flandre n'a guère été étudiée au point de vue physique (configuration du sol, hydrographie, climat, etc), ni au point de vue humain (répartition et importance des agglomérations, fluctuations de la population, etc.), ni au point de vue économique (nature du sol : forêts, prairies, terres incultes et terres cultivées, défrichements et colonisations, distributions des différentes cultures et industries agricoles, etc.).

Certes, nous possédons depuis peu la belle étude d'ensemble sur la géographie de la Flandre de R. Blanchard. Mais, les sources auxquelles il a puisé n'ont pas été soumises à une critique approfondie ; en outre, il n'a utilisé que les sources publiées et celles-ci sont relativement rares. Elles se bornent à une série de cartulaires, de registres de donations, de chroniques. Mais les sources les plus précieuses restent inédites. Telles sont : les livres de cens, de rentes, de relevés de fiefs; les listes des prix des denrées, les comptes de toute sorte, les registres paroissiaux ; puis, spécialement pour la période moderne, les rapports d'ambassadeurs, de gouverneurs, de commissaires gouvernementaux; les récits de voyages, et enfin, les documents cartographiques.

M. Vander Linden propose de nommer une commission, chargée d'examiner les moyens pratiques de recueillir les sources relatives à la géographie historique de la Flandre et émet le vœu que le gouvernement fasse publier l'inventaire des documents cartographiques qui se trouvent à la Bibliothèque royale et aux Archives du royaume.

Nous voudrions, à notre tour, ajouter un vœu, dont l'exécution nous paraît aussi urgente que pratiquement utile: celui de dresser la

bibliographie des études publiées sur la géographie historique de la Flandre. Celles-ci sont éparpillées un peu partout, dans des ouvrages et des collections de caractères divers. Or, il est indispensable de connaître les résultats acquis et les matériaux dont on dispose, pour mieux se rendre compte de ce qui reste à faire et de ce qui est à refaire. É. VAN CAPPEL.

484 **A. Bayot.** *Les deux atlas manuscrits de Chrétien Sgrooten.* — RBAB. 1907, t. V, p. 183-204. (ABelges. 1907, t. IX, p. 216 = E. Fairon.)

Le premier atlas est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles et le second à Madrid. L'auteur identifie définitivement le premier, en le comparant au second qui l'était déjà.

Sgrooten, géographe de Philippe II et des Archiducs, natif de Calcar en Clèves a confectionné ces deux atlas dans le dernier tiers du XVIe siècle. Les deux atlas contiennent des cartes de presque tous les pays connus à cette époque: les préférences cependant sont pour l'Empire allemand et plus spécialement pour les Pays-Bas du Nord. Notons dans l'atlas de Bruxelles la carte du diocèse d'Utrecht et la description des bouches de l'Escaut « in qua descriptione præter aggeres, quibus adversus indomitum mare se tuentur indigenæ omnes viæ publicæ diligentissime expressæ sunt ». Intéressant peut-être pour l'histoire des digues et polders du Nord de la Flandre. R. D. S.

485 **J. Brassinne.** *Les paroisses primitives et les anciens domaines.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 235-239.

Les paroisses primitives ayant été naturellement établies, en dehors des villes et des bourgs, dans les *villæ*, il semble logique d'admettre que fixer les limites d'une paroisse primitive, ce sera dans bien des cas, déterminer du même coup les limites d'un ancien domaine. Tel est le principe — disons plutôt l'hypothèse — dont M. Brassine cherche à vérifier l'application à certaines paroisses du pays de Liége. C. C.

486 **M. Rothéa.** *La géologie et l'hydrologie de Saint-Omer.* Extrait de la Revue du service de l'intendance. Paris, Lavanzelle, 1905.

487 **Bon O. van Ertborn.** *Échelle stratigraphique des systèmes pleistocène (quaternaire) et pliocène de la Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 227-230.

Cette échelle est dressée avec la collaboration de MM. Dr Harmer, G. Dollfus et Dr E. Dubois; elle s'écarte considérablement de la *Légende de la Carte géologique de la Belgique à l'échelle du 40000e dressée par ordre du gouvernement* (édit. 1900).

488 **Michel Mourlon.** *Le campinien et l'âge du mammouth en Flandre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 53-57.

L'auteur a bon espoir d'avoir pu fixer définitivement la couche quaternaire dans laquelle ont été ensevelis les grands vertébrés,

qui parcouraient à l'époque campinienne les vallées de l'Escaut et de la Durme.

489 **E. Rahir.** *Les reconstitutions archéologiques de la section "Belgique ancienne" des Musées royaux du Cinquantenaire.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 71-78, une pl. hors-texte.

Le but instructif de ces reconstitutions n'échappera à personne. Des trois maquettes dont M. Rahir donne la description, l'une est la reproduction des stations protohistoriques et belgo-romaines de la Panne. La deuxième série de reconstitutions en voie d'exécution comprendra quatre types de marchets et trois maquettes de tumulus.

490 **A. Rutot.** *Résumé des connaissances acquises sur la préhistoire de la Flandre à l'époque de la pierre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 5-23.

M. Rutot expose, d'une façon claire et méthodique, la succession des diverses industries de l'âge de la pierre dans la Flandre. Ce furent les collines de la vallée de la Lys, qui furent les premières occupées ; on y retrouve sans aucun doute la peléolithique et le néolithique. Mais la thèse de M. Rutot soutenant l'existence d'un âge éolithique antèrieur au paléolithique et au néolithique, est-elle scientifiquement prouvée ? Nous nous permettons de croire à l'existence d'instruments éolithiques (pierre simplement utilisée) mais ceux-ci ne sont-ils pas contemporains du paléolithique et du néolithique. P. v. D. W.

491 **Bon de Maere d'Aertrycke.** *Quelques stations néolithiques découvertes dans la Frandre Occidentale.* — AnAHB. 1907, t. II. p. 145-152.

L'auteur fait connaître les principales (31) stations néolithiques découvertes dans la Flandre Occidentale et les principaux objets qu'on y a trouvés. Il y ajoute l'indication de certains emplacements isolés, où des trouvailles furent opérées.

Très utile article de récapitulation, dont voici la conclusion (p. 152): « Le relevé fait ci-dessus de différents types d'échantillons récoltés, nous permet, une fois de plus, de remarquer l'analogie, voire l'identité des modèles observés dans les cinq continents... Ce qui nous oblige en l'état actuel de nos connaissances, à être fort circonspects quant à tout essai de classification ».

P. v. D. W.

492 **Quelques stations** *tardenoisiennes et néolithiques découvertes aux environs de Gand* par le Dr Raeymaekers. — AnAHB. 1907, t. II, p. 411-426.

Récapitulation des trouvailles antérieures et recension des explorations faites par l'auteur, dans les environs de Gand. Ces recherches lui permettent de constater l'existence de stations préhistoriques proprement dites. C'est ainsi que les localités de Zeveren, Deynze, Saint-Denis-Westrem, Melle et Tronchiennes ont été habitées par des populations tardenoises et néolithiques.

La petitesse de l'outillage, l'utilisation des silex de Spiennes et d'Obourg et l'absence de quartzite de Wommerson les caractérisent. Les investigations devraient être continuées. A. D. M.

493 **A. Collet.** *Atelier néolithique découvert à Elnes (Pas-de-Calais).* — SAMBull. 1907, t. XI, p. 741 s.

494 **G. Willemsen.** *Relevé des stations belgo-romaines actuellement connues dans le Pays de Waes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 109-142 avec pl.

I. Relevé des objets romains découverts au Pays de Waes. L'auteur décrit plus en détail le cuvelage carré du puits romain, en bois, profond de 19 mètres, mis à nu à Thielrode. Le grand nombre de tessons de tuiles et de poteries, trouvés dans le puits et à l'entour, permet de conclure à l'existence d'une importante briqueterie et poterie. L'auteur fait également mention des particularités topographiques de l'endroit et des légendes populaires qui s'y rattachent. II. M. W. émet certaines considérations générales, dont plusieurs peuvent contribuer à la confection d'une carte des stations belgo-romaines de ce pays. Ces considérations ont pour objet : les routes, les sépultures, les légendes locales, l'industrie céramique qui occasionna la construction de ces puits à cuvelage quadrilatéral, sur lesquels l'auteur revient pour expliquer les planches qui accompagnent ce très bon article. A. D. M.

495 **Jules Dewert.** *Sépulture belgo-romaine à Flobecq.* — AnAM. 1907, t. XXXV, p. 25-27.

Description d'une tombe belgo-romaine trouvée à Flobecq en 1904, et dont le mobilier n'offrait aucune caractéristique bien remarquable. P. v. D. W.

496 **Bon A. de Loë.** *Note sur les objets barbares recueillis dans les stations de La Panne-Bray-Dunes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 212-214.

Il s'agit de quatre gisements archéologiques situés dans les pannes interdunales entre La Panne et Bray-Dunes, qui ont été fréquentés depuis l'âge de fer jusqu'au moyen âge.

On y trouve des sceattas anglo-saxons et des objets barbares. Faut-il attribuer ces objets aux Saxons et aux Frisons plutôt qu'aux Francs ?

Voir AnÉm. 1905, pp. 36 ss. et [LVII, 219, 218]. A. D. M.

497 **La bijouterie** *chez les Francs (V^e et VIe siècles).* — AnAN. 1907, t. XXVI, p. 186-188. (ABelges. 1907, t. IX, p. 155 = D. D. Brouwers.)

498 **B^on Ch. Gillès de Pelichy.** *Note sur des poteries recueillies dans la Flandre maritime.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 408-411, 3 pl. hors texte.

Ces poteries — recueillies lors du creusement du canal de Bruges à la mer — pourraient bien avoir appartenu aux descendants des Frisons ou Saxons, qui se fixèrent le long de nos côtes.

L'usage auquel ces objets étaient destinés est difficile à déterminer; peut-être servaient-ils à lisser ou à repasser les étoffes.

Ces poteries sont déposées au musée de Gruuthuuse à Bruges. M. le baron de Loë a trouvé des poteries semblables à Oostduinkerke. Voir n° suivant. A. D. M.

499 **Bon A. de Loë.** *Poteries trouvées dans les dunes d'Oostduinkerke.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 225-227.

En septembre 1906, le Bon de Loë a fait des recherches dans les dunes d'Oostduinkerke, en un endroit que lui avait signalé l'abbé Claerhout et où le sol était jonché de tessons de poteries, de morceaux de briques, de dents et d'ossements d'animaux. Des fouilles sommaires qui y ont été faites, on peut conclure, semble-t-il, à l'emplacement d'un ancien village de pêcheurs, que les caprices de la mer et des éléments ont aujourd'hui complètement ensablé. Ces débris se trouvent à environ 1500^m Nord de la tour de l'église d'Oostduinkerke et à 450^m de la laisse de marée haute. M. de Loë à trouvé là des tessons de vases des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, quelques méreaux et de nombreuses monnaies (XIII-XVI s.). P. v. d. W.

500 **V. Tourneur.** *Histoire et étymologie du nom de Gand.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 215-224.

Énumère les étymologies plus ou moins fantaisistes proposées jusqu'ici par les érudits ; retrace dans les grandes lignes l'histoire des origines de la ville, cite dans l'ordre chronologique les formes les plus anciennes du nom, étudie l'évolution phonétique qui a produit ces formes, arrive à la conclusion que, « selon toute apparence, le nom de *Gand* tire son origine du celtique latinisé *Gondate* dont le sens est confluent. » Ainsi, « l'origine de la ville devrait être rapportée à l'époque celtique. » É. V. C.

501 **[LVI, 373] de Loisne.** *Origine des communes et hameaux du Pas-de-Calais, d'après la forme primitive de leur nom.* — MASLAA. 1905, Volume du Congrès des sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 187-248. (AnEN. 1907, t. III, p. 291 = A. D.)

I. Les noms d'origine gauloise ou celtique. II. Les noms d'origine gauloise ou gallo-romaine. III. Les noms d'origine purement romaine. IV. Les noms d'origine gallo-franque (saxonne, germanique pure, francique romanisée). V. Les noms d'origine romane. VI. Les noms d'origine française.

502 **Edw. Gaillard.** *Het woord « imparat » uit de oorkonden van Vlaamschen oorsprong.* — VKVA. 1907, bl. 275-300.

Dit woord komt voor in een vlaamsche oorkonde van 1394, welke op het staatsarchief te Brugge berust, in het fonds van het Sint-Janshospitaal. *Imparat* beteekent verloren, in 't ongereede. Aldus wordt gezegd van gronden langs de zee dat ze « imparaet ende onghereet » zijn ; als ze zoek geraakt zijn, « verdonckert

ende overvloghen van den dunen „. Het in 't ongereede zijn van gronden werd wettelijk vastgesteld door een vonnis; daarop werd afslag van rente toegestaan, vandaar de uitdrukkingen, die in sommige oorkonden voorkomen : Setten ende stellen in de redeninghen van den hove Imparat, in 't fransch : Estre jugié à Imperat; ghewyst ten Imperat, licghende ten Imperat, hebben ofslach ende verlact van den Imperatte, enz. E. V. C.

503 **J. W. Enschedé.** *Vlaamsche drukkerswoorden in 1567.* — TBB. 1907, t. V. (ABelges. 1907, t. IX, p. 218 = L. Goffin.)

6. NUMISMATIQUE.

504 **P. Bordeaux.** *Un des plus anciens poinçonnages du moyen âge.* — RBN. 1907, t. LXIII, p. 421-443. (Suite et fin.)

Voir AnÉm. [LVII, 225, 381].

Le 28 janvier 1310 (n. s.) Philippe IV adresse une nouvelle ordonnance au comte de Flandre ; il y prescrit le taux du cours de certaines espèces royales dans le comté, et, pour le reste, réitère ses dispositions antérieures, mettant au billon les espèces étrangères, en interdisant l'exportation, ainsi que la vente à un prix supérieur à celui payé par ses hôtels des monnaies. Enfin, il nomme des prudhommes chargés d'exécuter l'ordonnance.

Il est à supposer, que Robert de Béthune n'obéit que partiellement à des ordres qui étaient si préjudiciables au commerce de ses états, et que l'éloignement aidant, le roi ne réussit pas à imposer sa volonté. Les ordonnances successives réitérant les mêmes prescriptions, en sont la preuve, tel le rescrit du 3 mars 1311, décrétant, entre autres, de percer les tournois d'argent de 21 deniers ; trois de ces pièces, ainsi perforées, ont été découvertes dans une trouvaille faite en Palestine — fait intéressant puisque les *pèlerins* étaient exceptés de l'interdiction d'exporter le billon.

Malgré tout, la Flandre opposait aux ordonnances royales la force d'inertie; aussi Philippe reprit-il les hostilités contre Robert de Béthune ; par un arrêt du Parlement de Paris du 14 avril 1313, il déclara le comte déchu de ses droits et confisqua le comté; en juin 1313 il rendit une ordonnance y interdisant de plus les espèces autres que celles de coin royal ; il enjoignit d'établir désormais tous les comptes en livres et sols suivant le mode français, proscrivant la monnaie flamande : il chercha à s'emparer des officines monétaires des arrière-vasseaux et des communes. Il n'est plus question dans ce document de *percer* les monnaies ; par contre l'obligation de *poinçonner* les objets d'orfèvrerie y apparait pour la première fois.

En édictant de semblables mesures, le roi de France avait énoncé le maximum de ses exigences ; il expirait le 29 novembre

1314, avant d'en avoir assuré l'exécution ; ses successeurs aux prises avec des difficultés différentes, cessèrent la rédaction et l'envoi en Flandre de ces ordonnances.

L'étude de M. Bordeaux jette un jour nouveau sur la circulation monétaire à la fin du XIIIe siècle, et explique ce que dit Ducange dans son *Glossarium* au mot *monetae perforatae : perforabantur monetae, cum earum cursus prohibebatur vel inveniebantur adulterae.*

L'auteur note, en terminant, que la perforation fut employée en Allemagne au milieu du XVIe siècle pour dénaturer le numéraire faux ou non admis. Beaucoup de pièces sur lesquelles se voient des emblèmes religieux furent perforées aussi, pour pouvoir être attachées soit à un chapelet, soit à un vêtement ; il ne faut pas les confondre avec celles percées en vertu d'une ordonnance.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

505 **H. Van Houtte.** *L'évaluation des monnaies anciennes en monnaies modernes.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 373-383.

Il s'agit d'évaluer en francs *la valeur intrinsèque* de nos monnaies anciennes. La difficulté de ce problème provient de ce que les termes monétaires (livre, sou, denier, etc.) n'ont pas de valeur concrète, mais désignent une monnaie de compte, un commun dénominateur, qui précisait le rapport existant entre les diverses monnaies réelles dont la valeur variait constamment d'après la loi de l'offre et de la demande.

Pour résoudre la question, il faut savoir 1° à quelles monnaies réelles correspondaient en telle année ces monnaies imaginaires ; 2° quel était le poids et le titre de ces monnaies réelles ; 3° dans quel rapport de valeur se trouvaient l'or et l'argent.

Pour répondre au premier point il faudrait faire l'histoire de la valeur des différentes monnaies de compte en usage dans nos provinces, en se basant non seulement sur le cours officiel, mais encore sur l'estimation commune de ces monnaies. Le poids et le titre des différentes monnaies réelles se constatent facilement par des moyens empiriques, corrigés au besoin par les indications des ordonnances monétaires. On pourrait publier au plus tôt un glossaire de toutes les anciennes monnaies réelles de nos provinces avec indication de leurs poids et titre. Enfin, pour solutionner le troisième point du problème, il faudrait faire l'histoire des variations de rapport survenues entre l'or et l'argent dans nos provinces. Ces rapports étant établis, il faudra enfin s'entendre sur l'emploi du métal régulateur. Il semble dès à présent prouvé qu'il faut déduire la valeur du gramme or de la valeur du gramme argent.

Très bon article, clair et substantiel. A. D. M.

506 **H. Lonchay.** *Recherches sur l'origine et la valeur des ducats et des écus espagnols. Les monnaies réelles et les monnaies de compte.*

Bruxelles, Lamertin, 1906, in-8, 102 p. (Extrait de ARBBull., 1906, p. 517-614.) (RIPB. 1907, t. L, p. 260-261 = A. Dutron ; RQH. 1907, t. LXXXII, p. 619 = C. Callewaert.)

Intéressante et suggestive étude sur l'histoire (I) et la valeur intrinsèque (II) des ducats et écus espagnols et sur les monnaies de compte qui en dérivent (III). Lorsqu'au XII[e] siècle on reprit le monnayage de l'or, le *florin* (de Florence) et le *ducat* (du *ducatus* de Venise), qui se valaient, furent adoptés dans tous les pays de l'Europe, excepté en France et en Castille. Celle-ci avait toujours continué à battre l'or et eut successivement comme équivalents du ducat, le *maravedis*, le *castellano* et l'*excelente de la granada*. Tous ces ducats portaient l'effigie du prince, avaient à peu près le même poids et étaient d'un or très pur, émis au titre de 24 carats. La France se sépara des autres pays en émettant ses *écus*, sur lesquels l'*écu* royal remplaçait l'effigie du prince. L'écu français n'avait pas de prime abord la même valeur intrinsèque que le florin-ducat ; mais bientôt la différence alla en augmentant parce qu'on diminua successivement la pureté de l'or en réduisant le titre de 24 à 23 et même à 22 carats. Cet avilissement des écus français était très préjudiciable aux divers états qui frappaient des ducats d'or pur à 24 carats. Non seulement les pièces les plus lourdes étaient rognées par les billonneurs, mais les ducats à 24 carats étaient fondus pour être convertis en écus français dont la valeur intrinsèque était notablement moindre. Les pays qui émettaient des ducats étaient ainsi après chaque émission, dépouillés d'une partie de leur bonne monnaie. Ils furent ainsi amenés à suivre l'exemple de la France et, au XVI[e] siècle, tous frappèrent des écus des mêmes titre et poids que l'écu français : celui-ci devint ainsi à son tour une monnaie internationale. Les Pays-Bas et notamment la Flandre, qui subissaient nécessairement l'influence de la France en matière commerciale, avaient d'assez bonne heure émis des écus du poids de ceux de France, tout en conservant dans leur monnayage quelque chose d'indépendant et d'original. Charles Quint qui tenait à maintenir la pureté du numéraire, fut cependant, lui aussi, quoique vainqueur de la France, forcé de frapper des écus à l'imitation de ceux de sa rivale.

Afin de déterminer la valeur intrinsèque des ducats et écus anciens et de les convertir en francs, l'auteur montre qu'il faut prendre comme base d'évaluation non pas l'or, mais l'argent, dont la valeur intrinsèque n'a pas varié de 1197 à 1642. Dans un tableau récapitulatif il indique les valeurs successives des principales monnaies espagnoles depuis 1497 jusqu'à 1686.

Enfin l'auteur étudie les ducats et écus de compte dérivés des ducats et écus réels, et expose, entre autres, le tarif des monnaies particulier à l'armée et la mutinerie militaire de 1589 provoquée

par le paiement en écus de 39 plaques, et fournit l'explication d'une série de termes et d'opérations : elle facilitera l'intelligence des textes de notre histoire financière. C. C.

II. PUBLICATIONS DE SOURCES ET CRITIQUE DES SOURCES.

1. SOURCES MONUMENTALES.

Textes épigraphiques.

Pour les autres sources monumentales, voir les rubriques : *Archéologie*, *Histoire de l'art*.

2. SOURCES D'ARCHIVES ET CRITIQUE DIPLOMATIQUE (¹).

507 [LVI, 380, LVII, 31, 33, 233]. **Cartulaire** *de la ville de Gand.* 1re série : *Comptes*, t. II. *Comptes de la ville et des baillis de Gand* (1280-1315). 2e série : *Chartes et documents*, t. I. *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, éd. A. Fayen. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 365-367 = A. d'Herbomez ; ARBBull. 1907, p. 5-8 = H. Pirenne.)

Édition de Fayen supérieure à toutes les éditions antérieures. Observations sur l'identification de certains noms de lieux, ainsi Melras = Mariakerke-lez-Gand. Note sur le *Pagus Turnacensis* et sa confusion avec le pagus *Gandensis-Curtracensis* (d'Herbomez).

508 **H. N[elis].** *Les deux chartes du comte de Flandre Charles pour S. Bavon (1122).* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 147-149. (ABelges. 1907, t. IX, p. 213 = J. Cuvelier.)

509 **J. de Pas.** *Les entrées et réceptions des souverains et gouverneurs d'Artois à Saint-Omer au XVe, XVIe, XVIIe siècles.* — SAMBull. 1907, t. XII, p. 15-56 (à suivre).

Publication de textes faisant connaître, d'après les registres des délibérations du magistrat et de l'argentier de Saint-Omer, quelle fut la participation de la ville aux réceptions publiques des souverains. Cette énumération de dépenses pour vins, poissons et volailles, pour dons et courtoisies pour l'honneur de la ville, pour joutes et divertissements est intéressante au double point de vue de l'histoire économique et sociale. En 1461, Philippe le Bon et sa cour séjourna à Saint-Omer, à l'occasion du deuxième chapitre de la Toison d'or, tenu à l'abbaye de Saint-Bertin. La ville fut le théâtre de fêtes magnifiques mais dispendieuses pour les finances

---

(¹) La distinction que nous établissons entre *sources et travaux* n'est pas aussi stricte, pour que nous ne classions pas, sous les diverses rubriques de l'histoire spéciale, des éditions de textes, qui s'y rapportent exclusivement.

communales. Un incident majora encore les dépenses. Le duc avait gracieusement offert un banquet en l'honneur des dames et demoiselles de la ville ; or, on ne sait pour quelle cause, celles-ci refusèrent l'invitation. La ville pour pallier les effets de cette abstention générale, offrit au duc et à sa suite un fastueux banquet auquel les dames assistèrent en grand nombre. Le lendemain, le duc pour remercier le Magistrat, lui fit offrir un bal par le bâtard de Bourgogne, auquel assistèrent la cour, les notables de St-Omer et leurs dames. A. D. M.

510 **V. Fris.** *Le testament autographe de Barthélémy Fini, frère du receveur de Flandre* (+ 1309). — GOGBull. t. XV, 1907, p. 193-194.

511 **O. Bled.** *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. II, premier fascicule, 1415-1558. (Société des antiquaires de la Morinie). Saint-Omer, H. D'Homont, 1907, in-4°, 150 p. Fr. 5.

Ces regestes comprennent 3262 numéros et vont des origines (500 ?) jusqu'au démembrement du diocèse de Thérouanne (1561-1567). Le présent fascicule clôture les regestes. Le dernier, qui est en préparation, donnera les tables qui seront de la plus grande utilité. M. l'abbé Bled n'analyse pas seulement toutes les chartes concernant les évêques de Morinie, il acte encore les principaux faits de leur histoire — surtout ancienne — racontés par les chroniqueurs. Il en indique la date, en style nouveau — sans fournir malheureusement les données originales qui permettraient de contrôler la solution de problèmes chronologiques souvent très difficiles. Il note soigneusement toutes ses sources, soit manuscrites, soit imprimées, mais sans distinguer entre les écrits qui contiennent tout le texte des pièces enregistrées et ceux qui n'en donnent qu'un résumé ou une attestation. Bon nombre de notes très utiles au bas des pages. Les catalogues d'actes étant fatalement incomplets, M. Bled donne, dans ce dernier fascicule, un supplément qui comprend les num. 2866-3262. En 1902, M. Bled avait dressé la liste des évêques suffragants et des dignitaires du chapitre de Thérouanne. Une nouvelle liste notablement plus complète et plus exacte, avec preuves à l'appui, est ajoutée en appendice au présent fascicule. On peut se la procurer séparément. Somme toute, un ouvrage qui, malgré ses inévitables lacunes, est de la plus grande utilité pour l'histoire de cette partie de la Flandre qui ressortissait avant 1561 de l'ancien évêché de Thérouanne. C. C.

512 [LVI, 265, 388.] **G. Doutrepont.** *Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon (1420).* (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 348-349 = Henri Prost.)

513 **G. Caullet.** *Les lettres patentes de noblesse octroyées par Charles-Quint à Jean Bruneau, en 1548. Miniature héraldique attribuée à Jean van Battel.* — BGOK. t. IV, 1906-1907, p. 252-260.

Ce diplôme porte, au bas, la signature autographe de Charles-Quint et, au centre, la figuration peinte du blason de Jean Bruneau.

Détails biographiques touchant Jean Bruneau, « vestier » de l'empereur, et touchant Jean van Battel, peintre héraldique.

514 **L. Gilliodts-van Severen.** *Trois dossiers judiciaires. — Armoiries de Bruges. Conflit avec le consul anglais. Droit de sépulture dans les églises.* — AnÉm. 1906, t. LVII, p. 159-175 ; 259-293. (ABelges. 1907, t. IX, p. 249-250 = J. Cuvelier.)

Le premier dossier se rapporte a une question de héraldique : La ville de Bruges a-t-elle le droit de timbrer ses armoiries d'une couronne à cinq fleurons (1686) ? — Le second à un point de droit international : David Whyte de nationalité anglaise était mort à Bruges en 1711 : sa succession doit-elle être réglée d'après le droit anglais ou le droit de Bruges ?

Le troisième procès soulève une question de droit ecclésiastique : une fabrique d'église a-t-elle le droit de faire enlever une lame funéraire malgré l'opposition des héritiers du fondateur ? On ne connaît l'arrêt final d'aucun des trois procès.

Comme appendice au premier dossier, M. Gilliodts donne des extraits du compte communal sur les préparatifs de la Joyeuse entrée (projetée) des Archiducs à Bruges (1600).

515 **G. Brom.** *Briefwisseling der vicarii apostolici* [hier van Phil. Rovenius, 1614-1651] *met den H. Stoel.* — Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht. 1906, t. XXXII, bl. 372-456. (ABelges. 1907, t. IX, p. 183 = U. Berlière.)

516 **G. Brom.** *Acta der Propaganda over de Hollandsche missie, van 1622 tot 1698.* — Archief voor de geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht, 1905, t. XXXI, bl. 298-422. (ABelges. 1907, t. IX, p. 182 = U. Berlière.)

517 **de Loisne.** *Table onomastique du cartulaire de Saint-Vaast.* — MASLAA. 1906, 2e série, t. XXXVII, p. 157-254.

Faite en vue de faciliter les recherches dans le cartulaire publié par l'abbé Van Drival. L'auteur a relevé tous les noms de personnes et de lieux, en renvoyant au texte ; il a aussi rectifié, entre parenthèses, les mauvaises lectures (AnEN. 1907, t. III, p. 228 = A. D.).

3. SOURCES LITTÉRAIRES ET CRITIQUE D'ÉRUDITION.

518 [LVII, 392] **Mémoires** *de Jean, sire de Haynin et de Louvignies, 1465-1477.* (RIPB. 1907, t. L, p. 256-258 = H. Pirenne.)

519 **P. Guerrini.** *Una tradizione bresciana sulla patria di Adriano VI.* — Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica, 1907, t. V, p. 365-380. (ABelges. 1907, t. IX, p. 216 = U. Berlière.)

Édition partielle d'une copie d'un manuscrit du XVIe s., relatant la fameuse légende: Adrien, ou mieux Louis de Rampinis, était né à Renzano sur le lac de Garde. Son père le faisant revenir de l'université de Pavie pour prendre femme, il obéit, prit femme, et devint père de famille; mais peu de temps après, il retourna aux études, passa à Paris, puis en Flandre, changea de nom et... devint l'Adrien de l'histoire (ABelges).

520 **V. Brants.** *La description des Pays-Bas de Don Jorge de Henin* (1628). — ARBBull. 1907, p. 57-72.

Fait connaître un volumineux rapport manuscrit, écrit en espagnol par de Henin, pour le ministre d'Espagne. L'auteur du mémoire se place résolument au point de vue espagnol; il est pessimiste au sujet de la situation financière de la Belgique; veut renforcer l'autorité royale; s'occupe beaucoup de l'organisation militaire. C'est, somme toute, une source d'un réel intérêt. C. C.

III. TRAVAUX HISTORIQUES PROPREMENT DITS.

1. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Histoire régionale, locale et corporative.

521 [**LVII, 395**] **H. Pirenne.** *Histoire de Belgique.* Tome III. (RUB. 1906-1907, t. XII, p. 813-816 = H. Lonchay; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 414-417 = R. De Schepper; De Gids, Amsterdam, 1907, t. III, p. 94-111 = H. P. Colenbrander.)

522 **A. Crapet.** *Petite histoire des provinces du Nord de la France* (*Flandres et Artois, Hainaut et Cambrésis*). Paris, F. Juven, 1907, in-8, 72 p. avec de nombreuses reproductions de monuments, tableaux, etc. (AnEN. 1907, t. III, p. 310 = A. de S.-L[éger].)

Manuel pour écoles primaires. En partie excellent. Quelques erreurs. (AnEN.)

523 **Camille Jullian.** *Histoire de la Gaule.* T. I. *Les invasions gauloises et la colonisation grecque.* T. II. *La gaule indépendante.* Paris, Hachette, 1907, 2 vol. in-8; chaque volume fr. 10.

Cette histoire de la Gaule s'étendra jusqu'aux invasions des barbares. « Le premier volume est consacré à la géographie de la Gaule ancienne, à l'étude des peuples qui ont précédé les celtes, à l'établissement des celtes en Gaule et en Europe, à la fondation et à l'empire de Marseille, au passage d'Hannibal. Le second volume est un tableau de la Gaule au point de vue politique, économique, moral et géographique » (MBBull. 1907, t. XI, p. 393).

524 **Ch. De Lannoy** et **Herm. Van der Linden.** *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens. Portugal et Espagne* (*jusqu'aux débuts du XIXe siècle*). Bruxelles, Lamertin, 1907, in-8, VI-451 p., 4 cartes. (ABelges. 1907, t. IX, p. 126-129 = H. Lonchay.)

525 **Prof. Dr Alexander Bugge.** *Die Wikingen, Bilder aus der Nordischen Vergangenheit.* Autorisierte Uebertragung aus dem Norwegischen von Dr Phil. Heinz Hungerland. Halle a. S., 1906, 282 bl.

Leerrijk en ernstig werk, nuttig voor al wie nader kennis wil maken met de Oude Germanen. Schrijver heeft hoofdzakelijk voor doel aan te toonen, welken diep ingrijpenden invloed de wikingentochten op de ontwikkeling der Noorsche volken uitgeoefend hebben. Eerst in den wikingentijd kwamen de volksstammen uit Denemarken, Zweden, Noorwegen en Ysland in voortdurende betrekkingen met Europa's christene volken, voornaamlijk met de Angelsaksen, met de bewoners van Frankrijk, en niet het minst, met die van Ierland, dat alsdan een middelpunt voor de hoogste beschaving was. Er bestond dus in dien tijd een Kultuurstrooming van 't Zuiden naar 't Noorden, maar ook toch een andere strooming van 't Noorden naar 't Zuiden, dewijl de Noormannen op hun wikingentochten zich over gansch Europa verspreid hebben, en dát veel meer dan in welken tijd ook. Schrijver toont ons de verscheidene wegen aan, die deze beide stroomingen gevolgd hebben, en zóo hebben we hier terzelfdertijd een overzicht van de eerste beschavingstoestanden in Noord- en voornaamlijk West-Europa. L. GHYS.

526 **J. Depoin.** *Wicman II, Comte du Hamaland, bienfaiteur de Saint-Pierre de Gand au Xe siècle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 315-351. (ABelges. 1907. t. IX, p. 225 = V. Fris.)

But : « établir qu'aucun comte du nom de Wicman n'a commandé en Flandre au Xe siècle et que le Wicman, bienfaiteur du monastère de Saint-Pierre de Gand, est Wicman II, comte du Hamaland et du pays forestier de Drenthe. Deux autres parties... consacrées l'une à déterminer l'origine, les alliances et le rôle social de Wicman II et de ses enfants ; l'autre à dégager sa personnalité de celle d'autres comtes homonymes contemporains. » (*Ibid.*, p. 315).

Au congrès même « M. L. Willems s'est montré peu satisfait, et avec raison, des conclusions [un peu fantaisistes] de M. Depoin ». (ABelges).

527 **H. Pirenne.** *A propos de la lettre d'Alexis Comnène à Robert le Frison, comte de Flandre.* — RIPB. 1907, t. L, p. 217-227.

Des historiens du moyen âge nous ont conservé le texte latin d'une lettre de l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, à Robert le Frison, le pressant vivement de venir au secours de Constantinople menacée par les Turcs. Dans sa forme actuelle, la lettre n'est pas authentique, mais tandis que plusieurs critiques la considèrent comme fabriquée de toutes pièces, d'autres y voient un remaniement d'une lettre réellement envoyée par Alexis à Robert, à la suite de l'entrevue des deux souverains à Constantinople, lors du retour de Robert le Frison de son voyage en Terre Sainte.

M. P. qui admet cette dernière opinion, établit que le pèlerinage de Robert ne peut être placé ni en 1083-1084, avec M. Riant; ni entre 1085 et la fin de 1087, comme le fait M. Hagenmeyer. Le voyage dura de la fin du printemps de 1087 au plus tôt, jusqu'au commencement de 1090 au plus tard.

Cette thèse nous paraît solidement établie. L'acte de Lambert, abbé de Hasnon, nous semble être de 1087 (25-31 décembre) plutôt que de 1088, mais cette légère rectification n'infirme en aucune façon la conclusion de M. P.

C'est donc en 1089 que Robert aurait rencontré Alexis Comnène à Constantinople et lui aurait promis des secours. Ce serait en 1090 que l'empereur aurait écrit à Robert pour lui rappeler sa promesse. Effectivement cinq cents chevaliers flamands arrivèrent à Constantinople entre le 10 février et le 20 avril 1091. L'original perdu de la missive impériale a servi de base au remaniement latin que nous possédons, et dont le but était de provoquer un mouvement général en faveur de la croisade de 1096. C'est donc, d'après toutes les probabilités, peu après le concile de Clermont, en 1095 ou 1096, que la lettre latine aura été composée.

Nous pouvons ajouter que le pèlerinage de Robert le Frison doit avoir eu un assez grand retentissement; car déjà des documents de 1093 (O. Bled, *Regestes des évêques de Thérouanne*, t. II (1907, p. 117, n. 3164 et compar. Wauters, *Table chronol.*, I, p. 579), de 1095 (Miræus et Foppens, *Oper. diplom.*, t. III, p. 20) et 1096 (acte de translation des reliques de S. Donatien) Robert le Frison est surnommé « *de Jérusalem* » un titre dont il sera bientôt dépossédé par son fils Robert II le Jeune. C. C.

528 **Chan. L. Salembier.** *Bouvines*. Lille, Lefebre, Ducrocq, 1907, pet. in-8°, 26 p.

Brève histoire de la lutte entre la France et ses ennemis coalisés, qui se termine par la défaite de ceux-ci à Bouvines en 1214; description des 21 grands vitraux de l'église paroissiale, représentant toute cette histoire. Cette église possède encore des reliques insignes et quelques souvenirs historiques. C. C.

529 **H. Obreen.** *Floris V, graaf van Holland, heer van Friesland, 1256-1296*. (Recueil des travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand. Fasc. 23.) Gand, E. Van Goethem, 1907, in-8, 180 p. F. 5.

530 [LVII, 250] **Th. Van Riemsdyk.** *De opdracht van het ruwaardschap van Holland en Zeeland aan Philips van Burgondie.* — Verhandelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam, nieuwe reeks, bd. VIII, 1. Amsterdam, Johs Müller, 82 p.

531 [LVII, 270] **E. Delignières.** *L'Hôtel de la Gruuthuuse à Abbeville*. (AnEN. 1907, t. III, p. 296-297 = H. Potez.)

532 **Henri Stein.** *Olivier le Dain était-il marié?* — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Fontainebleau, t. XXIV, 1906, p. 321-328. (RQH. 1907, t. LXXXII, p. 259 = A. Isnard).

M. Stein publie l'acte de mariage daté du 13 septembre 1467, et les lettres de Louis XI accordant à son insatiable courtisan la possession du château de Boutigny.

533 **O. Cartellieri.** *Ueber eine burgundische Gesandschaft an den kaiserlichen und päpstlichen Hof im Jahre 1460.* — Mittheilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung, Inspruck, 1907, t. XXVIII, p. 448-464.

534 **Ern. Richert.** *Die Schlacht bei Guinegate.* (*7 oct. 1479*). Dissertation. Berlin, G. Nauck, 1907, in-8, 103 p. et 2 cartes.

535 **Rachfahl.** *Wilhelm von Oranien und der niederländische Aufstand.* T. II, 1e section. Halle, Niemeyer, 1906, in-8, 512-42 p. M. 8.

Voir AnÉm. [LVII, 60].

536 **A. Hocquet.** *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1906, in-4°, 418 p. F. 10. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 389-390 = A. Dutron.)

537 **Alphonse Roersch.** *Les aventures d'un gentilhomme flamand.* — RG. 1907, 43e année. I, p. 813-822 (suite et fin).

Les menus détails accumulés dans la captivante étude de M. Roersch font revivre d'une façon intense « notre pauvre et grand XVIe siècle ». C'est l'époque où François de Maulde, gentilhomme de bonne trempe et philologue de valeur, vécut son existence d'odyssée, traînant de par le monde vingt ans de misères et de déceptions. Voir AnÉm. [LVII, 274]. J. V.

538 **J. Loridan.** *L'électeur de Cologne à Valenciennes 1708-1714.* — RL. 1907-1908, t. XVIII, p. 570-596.

Joseph Clément, fils de Ferdinand électeur de Bavière et allié de Louis XIV, électeur de Cologne et prince évêque de Cologne, Liége, Hildesheim et Bonn, sacré à Lille le 1er mai 1707, arriva à Valenciennes le 18 août de la même année. M. L. publie, d'après des sources inédites, une foule de renseignements originaux sur les offices pontificaux et autres cérémonies religieuses célébrées par le Prince, sur les plaisirs de son Altesse et les divertissements offerts au peuple valenciennois, sur ses revers et ses deuils, sur les suites heureuses de la victoire de Denain, sur le retour du Prince électeur dans ses États. A. D. M.

539 **H. Coutanceau** et **C. de la Jonquière.** *La Campagne de 1794 à l'armée du Nord.* 2e partie : *Opérations*, t. I. *Le plan de Campagne. Le Cateau-Landrecies.* Paris, Chapelot, 1907, in-8, XIV-819 p. en 2 vol., dont le second comprend les documents annexes et les cartes.

540 **R. Bazin.** *Le duc de Nemours.* Paris, Paul, 1907, in-8, x-562 p. (ABelges. 1907, t. IX, p. 179-181 = A. De Ridder.)

« Un chapitre... raconte l'existence du prince depuis la révolu-
« tion de juillet jusqu'à la prise de la citadelle d'Anvers... Les
« événements sont racontés d'une manière exacte... Moins vraies,
« moins admissibles sont les appréciations... (ABelges).

541 **L. Delplace, S. J.** *Léopold Ier et le prince de Metternich.* — RG. 1907, 43e année. II, p. 303-315.

En 1848, le prince de Metternich jugea sa présence compromettante pour la monarchie; il se retira successivement en Hollande et en Angleterre et vint bientôt se fixer dans la capitale de la Belgique, « le pays le plus tranquille du continent ».

Depuis le 11 octobre 1849 jusqu'au mois de juin 1851, il fut notre hôte et aussi le témoin attentif de notre politique intérieure. Comment l'a-t-il appréciée? Les judicieuses observations de l'illustre homme d'État sont consignées au huitième volume de ses mémoires, qui parut en 1884 mais n'a guère été utilisé, jusqu'ici, au point de vue de notre histoire nationale.

On y peut voir que Metternich apprécie sévèrement les tendances radicales du ministère Frère-Orban en matière d'enseignement et de culte, tandis qu'il trouve « excellent » le discours (24 avril 1850) où Deschamps rappelait, en termes élevés, les principes conservateurs et catholiques. — Dans une audience royale et dans une longue lettre au Roi, il insiste sur la nécessité pour la Belgique d'avoir une armée fortement organisée, en proportion avec ses ressources.

Rentré en Autriche, le prince garda de notre hospitalière patrie, un souvenir reconnaissant et sympathique — plein d'admiration pour la sagesse du peuple belge qui savait si bien concilier les aspirations démocratiques avec les principes de conservation sociale. J. Vermaut.

542 **M. Defourny.** *Les Congrès de Malines.* — Revue sociale catholique, 1907, t. XI, p. 353-374.

Les progrès croissants du libéralisme, dont les tendances radicales et sectaires ne pouvaient plus être douteuses, firent comprendre aux catholiques, au lendemain des élections de 1857, la nécessité de se donner une sérieuse organisation politique.

J. Malou, le chef reconnu du parti, fonda en 1858 l'*Association conservatrice catholique* — avec un programme d'une banalité désespérante et une structure qui en faisait la chose de quelques-uns, à savoir des dirigeants parlementaires. Il avait eu soin d'écarter par une fin de non-recevoir le plan, diamétralement opposé, de Jean Mœller, professeur à l'Université de Louvain : le programme était précis; la nomination du comité se faisait par une assemblée largement démocratique; tous les catholiques du royaume étaient conviés à des congrès annuels, qui constituaient

l'autorité souveraine. Il n'est guère étonnant que l'association fondée par Malou sur des bases trop étroites eut la vie brève : cinq ans à peine. Mais Mœller était tenace et il trouva en 1862 deux hommes qui eurent, après sa mort, l'honneur de réaliser l'œuvre des Congrès catholiques, fondée à Bruxelles le 31 janvier 1868. Ce furent Barthélemy Dumortier et Ed. Ducpétiaux. Ce dernier fut l'âme des congrès qui se tinrent à Malines en 1863, 1864 et 1867 — nobles et imposantes assemblées qui réveillèrent la conscience et activèrent la vie du pays catholique.

Ces pages, fortement pensées et enrichies de documents nouveaux, sont extraites d'une étude que M. Defourny publiera prochainement sur l'histoire des Congrès catholiques en Belgique.

J. Vermaut.

2. HISTOIRE SPÉCIALE.

A. Histoire des institutions et du droit.

543 **L. De Wolf.** *Eerstbewaarde brugsche keure van omstreeks 1190. Haar algemeen uitzicht en verspreiding van haren grondvorm.*— AnÉm. 1907, t. LVII, p. 298-318. (ABelges, 1907, t. IX, p. 250 = J. Cuvelier.)

Indique le caractère général de la charte et recherche les diverses villes auxquelles la même charte fut octroyée avec plus ou moins de variantes.

544 **H. Raviart.** *Le coutume de Saint-Amand-en-Pevèle.* Édition critique et commentaire. (Thèse.) Lille, Cam. Robbe, 1907, in-8, 216 p. (AnEN. 1907, t. III, p. 445-446 = P. Collinet.)

545 **P. Collinet.** *Les sources et l'auteur du coutumier d'Artois.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Arras en juillet 1904, p. 123-127. (AnEN. 1907, t. III, p. 290 = A. D.)

546 **Émile Chenon.** *L'ancien coutumier de Champagne.* — NRHD. 1907, t. 31, p. 285-344.

Le coutumier de Champagne et de Brie fut publié pour la première fois par Pierre Pithou en 1609. Dans les notes biographiques, que M. C. donne en un deuxième appendice, nous relevons le nom de Jacques de Boulogne, mentionné au coutumier chap. 18, 33, 43, 61, 62, évêque de Thérouanne, qui figure au Parlement dès 1278. On l'y retrouve en 1282, en 1286, (parmi les « clercs du conseil » « ayant 5 sols de gages par jour »), en 1287, année où il fut désigné pour aller aux Grands Jours de Troyes tenus à la Nativité, et enfin en 1289.

547 **H. Brunner.** *Deutsche Rechtsgeschichte.* 2e édit. (systematischen Handbuches der deutschen Rechtsgeschichte, hrsg. von K. Binding, 2e section, t. I, 1re partie.) Leipzig, Duncker et Humblot, 1906, in-8, XIV-630 p. (Litterarische Rundschau, Freiburg-i-B.

1907, t. XXXIII, c. 260-261 = E. Baumgartner; NRHD. 1907, t. XXXI, p. 544 s. = R. Caillemer.)

Ce 1er tome de la célèbre histoire du droit allemand contient l'étude de l'antiquité germanique et le début de l'étude de la période franque : état social des Germains au moment des invasions, et sources du droit. C'est un exposé dogmatique, rejetant en cours de route les opinions divergentes. Le critique expose avec références bibliographiques, les discussions sur le tarif des compositions judiciaires, dans les diverses lois barbares, sur le taux du *wergeld* en particulier, sur la question de la forme primitive de la famille germanique, sur les sources du droit germanique.

548 **R. Ledoux.** *Le tunginus et le centenarius dans la loi salique.* — RIPB. 1907, t. L, p. 145-162.

Contrairement à l'opinion défendue surtout par l'historien du droit allemand M. Brunner, M. L. prouve que *tunginus* est un mot germanique signifiant primitivement *juge*, *président du tribunal;* que le tunginus est *le* juge, *le* président, qui, par suite de ce fait que le tribunal de centène est le seul connu des Germains, devient l'équivalent de *juge de centène* ou *centenarius*. A. D. M.

549 **R. Janssens.** *Pierre Wielant et l'instruction criminelle.* Mercuriale prononcée à l'audience de rentrée de la Cour de Cassation, le 1er octobre 1907. — Pasicrisie, 1907, 9e et 10e livraison, 14 p. (B. 1907, t. XVIII, p. 388 = L. Ghys.)

Pierre Wielant (1410-1519), gantois d'origine, est l'auteur de la *Pratique criminelle* qu'on a attribuée à tort à Josse de Damhoudere. Il est le père de la procédure inquisitoriale criminelle. Son œuvre a eu une influence immense, notamment sur la *Caroline*. M. le procureur général fait le résumé des principaux chapitres de la *Pratique criminelle*, en appréciant cette œuvre à sa juste valeur.

La procédure criminelle systématisée par Wielant est reprise presque entièrement à la procédure inquisitoriale canonique. M. Janssens ne le fait point suffisamment remarquer. Et puis de temps en temps le souvenir de l'Inquisition inspire à l'auteur quelques exagérations. A. D. M.

550 **V. Fris.** *Les origines de la Réforme Constitutionnelle de Gand de 1360-1369.* — AnAHG. 1907, t. II, p. 427-459.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle fut inauguré à Gand un régime constitutionnel qui « persista, sauf une courte interruption, de 1455 à 1477, jusqu'en 1540 ». Ce régime était à tendances démocratiques et avait tous les rouages politiques, judiciaires, administratifs, militaires et philanthropiques, basés sur un système de représentation proportionnelle. On en a attribué l'organisation à Jacques van Artevelde ; mais à tort, dit l'auteur. Il faut en fixer l'origine et l'élaboration de 1360 à 1369. D'ailleurs ce même régime ne fut que le résultat final d'une série de luttes et de mani-

festations, faites par les tisserands d'une part et les patriciens de l'autre, autour du pouvoir communal. Le commune était divisée depuis 1302 en trois membres : les tisserands, les petits métiers et les foulons. Les tisserands et les foulons semblaient les partis extrêmes, et luttaient d'importance. De leur côté, les patriciens cherchaient à éliminer les tisserands comme étant l'élément démocratique le plus fort et le plus fougueux. En 1302 et 1311 ce furent les tisserands qui l'emportèrent sur les patriciens, tout en prédominant les foulons ; en 1319 les patriciens remontèrent, pour déchoir de nouveau en 1338 ; en 1349 une coalition avec les petits métiers et les foulons ramena encore les patriciens au pouvoir ; en 1359 enfin le métier de la laine reprit son ancien rang, et la lutte finit par la présence simultanée au pouvoir, bien qu'inégale, des tisserands et des bourgeois avec, comme troisième membre, les petits métiers, ... combinaison entièrement au détriment des foulons ! C'est alors qu'insensiblement on introduisit le régime démocratique dont il est question ci-dessus.

Étude documentée. L. D. W.

551 **Mottart.** *La Toison d'Or en Espagne.* Bruxelles, 1907, in 8°. F. 4, 5 grav. dont trois en couleurs.

552 [LVII, 414] **Bon Kervyn de Lettenhove.** *La Toison d'Or.* (MBBull. 1907, t. XI, p. 334.)

B. Histoire économique et sociale.

553 [LV, 272, 419 ; LVI, 273] **L. Gilliodts-van Severen.** *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges.* 4 vol. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 367-369 = H. Stein ; AnÉm. 1907, t. LVII, p. 334-336 = L. De Wolf.)

554 [LVII, 95] **Mémoire** *concernant la situation économique de la Flandre maritime en 1699*, éd. A. DE SAINT-LÉGER. — AnEN. 1907, t. III, p. 209-237. (Suite et fin.)

555 **A. de Saint-Léger.** *L'enquête industrielle de 1781-1782 dans l'intendance de Flandre et Artois.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 249-263.

« Après avoir indiqué à quelle occasion eut lieu cette enquête, M. de Saint-Léger retrace la situation de l'industrie dans la Flandre maritime et dans l'Artois, vers 1782, d'après les documents conservés aux Archives départementales du Nord, liasse 187 du fonds de l'Intendance de la Flandre Wallonne. » (AnEN. 1907, t. III, p. 291 = A. D.)

556 **G. Des Marez.** *L'évolution corporative en Flandre à la fin du XIIIe siècle.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 482-485.

Esquisse d'étude à faire.

Contrairement aux idées reçues, l'auteur est d'avis qu'à la fin du *XIII*e siècle la corporation autonome, avec règlement officiel et pouvoirs politiques, n'existait pas encore.

La corporation avait débuté en Flandre par n'être qu'un groupement économique; elle se développa en un organisme de combat tendant à faire reconnaître en politique l'autorité de ses chefs, comme à Bruges au XIIIe siècle, et à faire authentiquer la législation de son travail, comme à Ypres à la même époque. Ce n'est qu'au lendemain de la bataille de 1302 que la victoire démocratique pour les corporations provoqua définitivement le stade final de l'évolution, tel qu'il est décrit plus haut.

L. D. W.

557 [LV, 69.] **G. Des Marez.** *L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle.* (HVJS. 1907, t. X, p. 254-261 = A. Doren.)

558 **A. van Werveke.** *De oudst gekende Vrijmetselaarsloge te Gent en de kenteekens van haar bestaan.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 147-158.

De steenhouwers, naar Gent gekomen om voor het nieuw schepenhuis te werken, waren van den beginne (1517) in *loge* vereenigd. De loge was de gemeenzame werkplaats. De « Ordonnantie van 1527 » is gewis de oudst bestaande werkhuiswet. De leden der loge waren geen poorters, maar, de meeste althans, vreemdelingen. Ook waren al de loges tot één groote broederschap vereenigd. De broeders waren verdeeld in meesters, redenaars en gezellen. Aan het hoofd van ieder loods stond een vrijgekozen bouwmeester, de baljuw. Aan den steenhouwer werden, zoodra hij op zijn ambacht begon te reizen, de geheime herkenningsteekenen medegedeeld, waardoor hij overal waar hij kwam, kon bewijzen dat hij een broeder was en het recht had kosteloos onderwezen te worden. Bij de opname in de broederschap, werd den nieuwen gezel het teeken aangewezen, dat hij « up dupperste beghinsel van zynen steen » moest houwen, want elk was verantwoordelijk voor slecht werk. Wie ingewijd was verbond zich onder eed om geheim te houden wat hij gezien en gehoord had.

E. V. C.

559 **H. P.** *Une lettre de Michelet relative à la draperie flamande.* — RIPB. 1907, t. L, p. 162-163.

Lettre éditée et corrigée par M. H. Pirenne.

560 **A. Josson.** *Le vin à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 85-92, 110-115, 135-142, 156-159.

Étude originale faite principalement sur pièces d'archives.

I. Le vin à Tournai au moyen-âge. II. Le vignoble tournaisien. III. Vins étrangers consommés à Tournai. IV. Droits du chapitre, établissement de l'accise communale sur les vins. V. Perception de l'accise.

561 **J. De Brabandere.** *Les installations maritimes de Bruges et de Zeebrugge.* — La Belgique maritime et coloniale, 1907, 13e année, col. 31-72, avec illustr.

I. Les origines surtout d'après GILLIODTS-VAN SEVEREN. *Bruges ancienne et moderne* (1890). II. Le port de Bruges. III. Le port de Zeebrugge.

562 **Dr J. D. Muller.** *Cornelis Everaert's Spelen als spiegel der maatschappelijke toestanden zijns tijds.* — VKVA. 1907, bl. 433-491.

Corn. Everaert leefde te Brugge (1485-1556), was er lakenverver en voller, « clerc van den Aardchiers » en facteur van de Rederijkkamer, *De drie Santinnen*. Hij schreef 35 spelen, welke door Dr Muller in vereeniging met Prof. Scharpé uit Leuven uitgegeven worden. Twaalf dier spelen zijn belangrijk in maatschappelijk en huishoudelijk opzicht, en zijn als de spiegel van het volksleven in Brugge gedurende de eerste helft der 16de eeuw. Door enkele voorbeelden wordt aangetoond hoe Everaert de ellende van het Vlaamsche volk voorstelt : de slappe nering, de lage loonen, de werkloosheid, de hooge prijzen der levensmiddelen, de zorg voor het dagelijksch brood, het broodsgebrek. De oorzaken van deze kwijning zijn : de oorlogen van Keizer Karel met hunne gevolgen : beden, brandschatting van het platteland door de landsknechten, stilstand van den koophandel ; het verval van Brugge's haven door de mededinging van Engeland, de verzanding van het Zwin, de opkomst van Antwerpen ; de « nieuwe draperie » van het platteland en de kleine steden ; de ongelijkheid der munt.

En hoe luidt Everaert's oordeel over al die dingen ! Hij bepaalt zich bij een bittere critiek van de toestanden des tijds en hunne oorzaken ; verdere gevolgen trekt hij niet en denkt er niet aan oproer te prediken. Als middeleeuwsch christen aanveerdt en eerbiedigt hij de gestelde machten, geestelijke en wereldlijke ; hij berust in de ellende, welke hij noch verbeteren, noch afdoende verklaren kan : alles komt voort uit de zonde der menschen ; ten slotte maant hij aan tot geduld en vertrouwen op een betere toekomst, op God en den Keizer.

Tegenover hem staat zijn tijdgenoot Johannes Ludovicus Vives, spanjaard van geboorte, maar bruggeling door langdurige inwoning, een leerling van Erasmus. Hij ook schildert de maatschappelijke ellende en hare oorzaken, maar tevens doet hij het geneesmiddel aan de hand ; dit getuigt zijn heden nog vermaard plan van burgerlijke armverzorging en werkverschaffing. Met één woord : Vives is de christen-humanist, de man van den nieuwen tijd ; Everaert een middeleeuwsche christen-democraat.

E. V. C.

563 **Cte A. de Loisne.** *Superstitions, croyances et usages particuliers d'autrefois à Montreuil sur mer et dans le Bas-Ponthieu d'après des documents inédits.* Extrait du Bull. de la société des antiquaires de la Picardie, 1906.

564 **J. Dewert.** *Le tour de Saint-Hermès, à Renaix.* — W. 1907, t. XV, p. 161-171.
Données historiques et folkloristiques.

C. Histoire des lettres et des sciences.

565 **N. de Pauw.** *Les anciennes bibliothèques de Flandre.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 307-310.
Il importe de compléter et de réunir les titres et inventaires de livres, pour arriver à reconstituer nos anciennes bibliothèques, et pour fournir des données à l'histoire littéraire et à l'histoire des sciences

566 [LVII, 420] **G. Kalff.** *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde.* T. II. (MBBull. 1907, t. XI, p. 322 = C. Lecoutere.)

567 **Alb. Bielen.** *Leiddraad tot de studie van de geschiedenis der nederlandsche letterkunde,* met eene voorrede van prof. J. Vercoullie. Tongres, Demarteau-Thys, 3ᵉ éd. F. 2.50. (RIPB. 1906, t. XLIX, p. 381-382 = O. Van den Daele.)

568 **O. Wattez.** *De Sage van den Zwaanridder.* — VKVA. 1907, bl. 201-226.
Wijst op den oorsprong dier germaansch-frankische Sage, haar verband in de middeleeuwsche letteren, hare dichterlijke beteekenis.

569 **Bon Jules de St-Génois.** *De Vlamingen uit het verleden,* uit het fransch door L. Delpire. Alost, Deseyn, 1906, in-8.
Cinq petits contes légendaires, puisés dans l'histoire du comté de Flandre au XVᵉ et au XVIᵉ siècles.
1. *De Brugsche Metten.*
2. *Lodewijk van Nevers.* Un épisode de la politique des Leliaerts, tendant à mettre la discorde entre le vieux Robert de Bethune et son fils Louis de Nevers.
3. *De Witte Kaproenen.* Représailles d'une bande de Gantois contre les impôts injustifiés du prodigue Louis de Maele.
4. *Louis de Maele.* Nouvelle révolte des Gantois 1382.
5. *De Groententers.* Exploits de leur chef Blankenstein dans la révolte des Gantois contre Philippe le Bon.

570 [LVI. 97] **K. de Gheldere.** *Rijmwerken van Domien de Jonghe.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 210-211 = L. V. Goemans.)

571 **A. De Ridder.** *Stijn Streuvels.* (Kritische studie.) — Antwerpen, Jan Boucherij, 1907, 125 bl.
Stijn Streuvels was reeds vertaald, gebloemleesd, besproken in tal van artikels en opstellen Nu krijgt hij een boek, een heel boek, waarin hij door André De Ridder uit vier oogpunten beschouwd wordt : de man en zijn midden; de letterkundige en zijn midden; de werken; Streuvels tegenover de Vlaamsche kunst.

Het eindoordeel luidt als volgt : « Hij is de meest verfijnde woordkunstenaar, de krachtigste penschilder dien, tot nu toe, ons Vlaanderen teelde. — En toch voldoet hij ons ten volle niet, toch is hij niet de groote schrijver dien we allen verwachtend zijn... » De Ridder's boek levert ervan een beste bewijs op, dat wij eerst na lange jaren een degelijke « kritische studie » over Stijn Streuvels mogen verwachten. J. V.

572 **V. Brants.** *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles (1426-1906).* (ABelges. 1907, t. IX, p. 40-43 = P. Poullet; RG. 1907, t. LXXXV, p. 467-468 = A. De Ridder.)

573 **H. T. Oberman.** *Van Leiden naar Leuven :* de overgang van Justus Lipsius naar eene Roomsche Universiteit. — NAKG. 1907, nieuwe serie, bd. V, bl. 191-227.

Schrijver heeft het over de vrienden van Lipsius, Lernutius en Giselinus, die te Brugge gebleven waren en die Lipsius rond 1580 aanmoedigde zich in Leiden ook te gaan vestigen om er in die tijden van godsdienstberoerte meer rust en vrijheid te genieten.

574 **Tentoonstelling van het Vlaamsche Boek,** Juni-September 1907. — Brussel, Wed. Ferd. Larcier, 1907, gr. in-12, XII-104 bl.

Mooi uitgegeven kataloog waarin door Pol de Mont werd saamgelezen al het degelijkste en beste, wat in onze Vlaamsche gewesten gedurende de laatste zeven en twintig jaren aan Nederlandsche boeken van zuiver letterkundigen en artistieken inhoud het licht mocht zien. Aan de vier rubrieken waaronder de boekenuitgaven gerangschikt staan, wordt een lijst toegevoegd van de voornaamste in 1907 nog verschijnende letterkundige en kunsttijdschriften.

Het boek is flink opgemaakt en geeft een passend beeld van de Vlaamsche kultuurbeweging der laatste jaren. J. V.

D. Histoire de l'art.

575 **Joseph Casier.** *Faut-il encourager la création de musées locaux et régionaux ?* — AnAHB. 1907, t. II, p. 101-108.

« Les musées sont les prisons de l'art » a soutenu un critique estimé. M. Casier réfutant cette opinion, démontre l'utilité et la nécessité des musées locaux et régionaux. « Les musées ne sont pas des prisons », dit-il, mais des hospices où les restes du passé sont recueillis et conservés avec soin. Toute ville doit avoir son musée contenant les objets se rapportant à son passé historique et artistique. Les habitants y apprendront l'histoire de leur ville ; leurs goûts artistiques s'y éveilleront et s'y développeront. Tous les amis de l'art doivent travailler à l'accroissement des collections publiques. A Bruges, cette pensée a été bien comprise par un groupe d'hommes dévoués, sous la dénomination d' « Amis des

Musées„ et sous la présidence du Bon Henri Kervyn de Lettenhove. Ils ont pour but de provoquer des dons pour le musée communal et de l'enrichir par des achats judicieux.

P. v. d. W.

576 **Ch^ne G. Van den Gheyn.** *Les raisons à faire valoir contre l'envoi aux expositions d'art rétrospectif des objets appartenant aux dépôts publics.* — AnAIIB. 1907, t. II, p. 310-314.

M. Van den Gheyn trouve qu'on abuse des expositions d'art rétrospectif et que les commissions des musées publics devraient se montrer plus difficile dans le prêt des trésors artistiques confiés à leurs soins. L'auteur fait valoir comme arguments principaux en faveur de sa thèse : La détérioration possible à la suite d'un transport, qui, malgré tous les soins donnés, n'offre cependant aucune garantie contre d'éventuelles et irréparables avaries. De plus, les expositions d'art ancien ont perdu une partie de leur utilité, l'éducation artistique du public s'est développée, et les trésors de nos collections publiques ayant déjà été exposés dans différentes villes, sont connus de tous les artistes, et ceux-ci pourront les étudier plus à l'aise dans le calme du musée local, que dans l'encombrement d'une exposition.

Cette thèse a été vivement discutée à la troisième section du congrès et la grande utilité des expositions d'art rétrospectif y a été reconnue, à condition que celles-ci ne se renouvellent pas trop fréquemment, et que toutes les précautions soient prises pour assurer la bonne conservation des objets prêtés.

P. v. d. W.

577 [LVI, 457; LVII, 116] **J. Helbig.** *L'art mosan.* T. I. *Des origines à la fin du XVe siècle.* (W. 1907, t. XV, p. 222-224 = F. Mallieux; RHE. 1907, t. VIII, p. 790-792 = R. Maere.)

578 [LVI, 458.] **H. Parenty.** *La Renaissance d'Artois et Boullenois. Le château de Hesdin en Artois, berceau effectif des artistes et des arts de la Renaissance flamande.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 41-57.

C'est, dit l'auteur « l'esquisse très écourtée et malheureusement fort aride d'une étude importante en cours de publication : *Les origines de Monseigneur Thomas de Parenty, soixante-douzième abbé de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras* „. (AnEN. 1907, t. III, p. 288 = A. D.)

579 **G. Durand.** *Les Lannoy, Folleville et l'art italien dans le nord de la France.* Caen, in-8, 78 p. avec gr. et pl. — Extr. du Bulletin monumental.

580 [LVII, 119, 311] **J. Helbig.** *Le baron de Bethune.* (RHE. 1907, t. VIII, p. 841-844 = R. Lemaire.)

581 **Ch. Delvigne.** *Le baron de Bethune et l'art.* — RG. 1907, 43e année. I, p. 859-865.

M. le chanoine Delvigne rappelle, d'après la savante monographie de M. Helbig, quelles furent l'esthétique et la vie de Jean-Baptiste de Bethune, dont le nom tiendra « une des premières places dans l'histoire de l'art au XIXe siècle ». J. V.

582 **G. Claeys.** *Le baron de Bethune et son œuvre dans le Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 266-292.

Ajoute quelques détails locaux à la biographie du baron de Bethune par J. Helbig.

En annexe, quelques notes de M. G. Caullet, sur le mouvement artistique à Courtrai de 1830 à 1815 et sur le projet du reliquaire des SS. Cheveux à l'église Notre-Dame. Ce dessin est étranger à la main de Bethune; il est d'ailleurs signé L. V; peut-être s'agit-il du peintre Liévin Vermote. E. V. C.

583 [LVII, 131] **H. Kervyn de Lettenhove.** *L'exposition des Primitifs à Bruges.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 176-207 (suite et fin). (ABelges. 1907, t. IX, p. 213-214 = J. Cuvelier.)

584 **Arnold Goffin.** *L'exposition de la Toison d'or.* — RG. 1907, 43e année. II, p. 556-564.

Esthète et lettré, M. Arnold Goffin nous parle de l'Exposition de la Toison d'or, dans une langue chaude et colorée comme une peinture flamande. Ce fut une évocation prestigieuse de cette époque particulièrement brillante où rayonnait au loin l'art des Jean van Eyck, des Hans Memling et de tant d'autres, cet art imprégné à la fois de réalité précise et de ferveur profonde. L'auteur s'arrête devant quelques tableaux, pour en décrire le charme, et pour discuter avec sagacité leur attribution parfois douteuse. Mais « tout était à examiner soigneusement dans les trésors d'art accumulés » en cette merveilleuse Exposition de la Toison d'or, où se déroulaient, somptueux et nimbés de gloire, deux siècles de l'histoire de la Belgique. J. V.

585 **H. Hymans.** *L'exposition de la Toison d'or.* — L'art flamand et hollandais, 1907, t. IV, p. 73-96, avec 20 illustrations.

Ce savant article, artistiquement illustré, contient une suite d'observations critiques sur certains portraits et tableaux exposés à Bruges. *L'Annonciation* de van Eyck, *l'Annonciation* de Mérode et les deux volets de Madrid, *le Christ bénissant* attribué à van Eyck, etc. sont l'objet de remarques judicieuses, auxquelles la compétence de leur auteur donne de l'autorité. A. D. M.

586 **H. Rommel.** *L'exposition de la Toison d'or. — Notes à propos de quelques-uns des tableaux exposés.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 318-332.

A propos de l'*Annonciation* et des deux panneaux du Prado exposés à Bruges et attribués au Maitre de Mérode ou de Flémalle, M. R. s'occupe de l'œuvre peint de leur véritable auteur, Jacques Daret, dont il refait la biographie d'après l'étude de

Maurice Houtart, renseigné plus haut [LVII, 142, 322]. L'auteur communique aussi nombre de renseignements sur les peintres : Gérard David, Lucas de Heere (voir n°s 332, 606). Il annonce l'édition prochaine d'un ouvrage de J. Weale sur l'œuvre des van Eyck. Voir plus haut, p. 424 le compte rendu que M. Rommel consacre à cet ouvrage qui vient de paraître.

587 **André Girode.** *Exposition de la Toison d'or et l'art sous les ducs de Bourgogne.* — L'art et les artistes (Paris), 1907, t. XII, p. 285-290, avec pl.

Description de l'exposition.

588 **Jos. Boubée.** *Bruges et la Toison d'or.* — Études, 1907, t. CXII, p. 817-830.

Article descriptif et à allures plutôt littéraires.

589 **R. P. J. Van den Gheyn** S. J. *Encore l'iconographie de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York.* — ABAnBull. 1907, t. LIX, p. 275-294.

Dans ces mêmes Annales en 1904 (V. AnÉm. [LV, 94]), le R. P. Van den Gheyn a publié les résultats de ses premières recherches concernant les documents iconographiques de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York. Il a pu continuer son travail depuis, grâce entre autres à l'exposition de la Toison d'or. Dans le nouveau relevé qu'il fait, il arrive à un total de 93 documents iconographiques de Charles le Téméraire et de 9 de Marguerite d'York. L'auteur est persuadé que la liste n'est pas encore complète et ne la donne que comme point de départ de recherches ultérieures. R. D. S.

590 **E. Lefèvre-Pontalis.** *Les influences normandes au XIe et au XIIe siècle dans le Nord de la France.* — Bulletin monumental, Paris et Caen, 1906, t. LXX, p. 3-37 avec grav. et pl.

591 **G. Durand.** *L'architecture religieuse et civile en Picardie.* Cayeux, 1906, in-12, 47 p.

Conférence.

592 **A. Mulder.** *L'art flamand en Zélande.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 171-175. (Suite.)

M. Mulder, dans cet article, expose l'histoire de la construction et donne une courte description de la belle église de style gothique flamboyant que possède la petite ville de Goes. L'auteur signale aussi l'intérêt artistique et archéologique qu'offre la tour St-Liévin à Zierikzee. Voir AnÉm. [LVII, 314.) P. v. D. W.

593 [**LVII, 425**] **J. Braun,** S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen.* (AnÉm. 1907, t. LVII, p. 417 = A. De Meester.)

594 **A. De Pauw.** *Note historique sur l'église de Wenduyne.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 294-298.

Notes sur l'histoire et les modifications successives de l'église de Wenduyne, dont M. De Pauw achève la restauration. Planche

représentant divers plans de l'église aux XIIe, XIIIe, XVe siècles et le plan terrier de l'église en 1904.

595 **J. De Waele.** *Dispositions adoptées en Belgique dans la construction des donjons romans.* — AnAHB., 1907, t. II. p. 191-208.

« Le château féodal... ne parait qu'à la fin du douzième siècle ». L'auteur donne la disposition ordinaire des donjons romans de notre pays ; il décrit les donjons du château des comtes à Gand, celui des châteaux d'Ath, de Franchimont et de Bouillon ; et ajoute une liste de ruines où l'on pourrait découvrir des tracés, plans ou fragments de murs de l'époque romane ; la Flandre Occidentale y est représentée par les ruines d'un château fort à Vinckem (Furnes) et les vestiges d'un château féodal à Zandvoorde (Ypres) ; le savant architecte décrit pour finir l'enceinte du donjon du château des comtes à Gand. II. II.

596 **Armand Heins.** *A propos des restes d'un intérieur roman (ancien ouden sac et Borluutsteen) au marché-aux-grains à Gand.* (Tiré à part du GOGBull. 1907, t. XV, p. 176 ss.) Gand, Siffer, 1907, 13 p. 8 fig.

Description du bâtiment, dont la construction remonte peut-être à la fin du XIIe siècle. Les restes se composent du pignon à gradins postérieur, des fenêtres à banquettes, d'une baie ayant conservé son ancien volet, etc.

597 **E.-J. Soil de Moriamé.** *Un manoir du XIVe siècle, rue Barre-Saint-Brice, 26, à Tournai.* — RT. 1907, t. III, p. 107-110.

Reconstitution, description, histoire, croquis.

598 **Armand Heins.** *Coups d'œil et coups de plume.* — ABAnBull. 1907, p. 81-102.

Ce sont des notes et croquis d'archéologie pittoresque, selon l'expression de l'auteur. Elles sont prises un peu au hasard, sans grand ordre. Surtout dans la West-Flandre, Bruges, Damme, Dudzeele, Wulveringhem, Furnes, Thourout, Courtrai. Les croquis sont assez caractéristiques ; mais les notes explicatives n'apprennent rien de neuf.

599 **Chan. Van den Gheyn.** *Les peintures murales découvertes à Termonde.* — GOGBull. 1907. t. XV, p. 187-192.

Découvertes à l'église Notre-Dame, ces peintures datent peut-être du XIVe ou XVe siècle. Certains détails rappellent les peintures, trouvées jadis dans les tombeaux à Bruges.

600 **De Schilderkunst van 1400 tot 1800.** *De voornaamste schilderijen der groote meesters in de Musea en particuliere verzamelingen van Europa* uitgekozen, beschreven en van eene algemeene inleiding voorzien door Max Rooses. 450 à 500 photographische afbeeldingen in autotypie en kleurendruk in en buiten den tekst. Antwerpen, de Nederlandsche boekhandel, 1907, 1ste afl., 32 blz. en menigvuldige afbeeldingen. F. 0,90.

Volledig in 12 afleveringen. De eerste aflevering bevat, behalve eene algemeene inleiding, aanmerkingen en afbeeldingen over de Nederlandsche (meest de Vlaamsche) school.

601 **E. Durand-Gréville.** *Les primitifs flamands à l'exposition du Guildhall.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 176-196 (suite).

Le savant critique d'art continue, dans ce troisième article, l'étude des tableaux de l'école flamande, exposés au Guildhall à Londres. Il discute les attributions du catalogue, et, pour plusieurs tableaux, propose des attributions nouvelles. V. AnÉm. [LVII, 134, 317.] P. v. D. W.

602 [LVII, 436] **J. Coenen.** *Quelques points obscurs de la vie des frères Van Eyck.* (W. 1907, t. XV, p. 229-230.)

603 **P. Bergmans.** *Note sur la représentation du retable de l'Agneau mystique des van Eyck, en tableau vivant, à Gand en 1458.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 530-537.

Cette représentation est très minutieusement décrite dans la *Kronyk van Vlaenderen* (580-1467), édition des bibliophiles flamands. Elle eut lieu, place du Marais, à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bon à Gand, le 23 avril 1458.

604 **Jos. Destrée.** *Hugo Van der Goes. Notes pour servir à une communication accompagnée de projections lumineuses.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 510-529.

Appréciation de la manière du maître. Notices sur les tableaux attribués au peintre par les critiques les plus autorisés. Hugo Van der Goes a probablement fait des cartons pour les tapissiers ; il n'est pas prouvé qu'il ait fait des miniatures. Influence du maître flamand chez les enlumineurs. — Nous regrettons que cet article ait trop l'allure d'une conférence.

605 **M.-G. Gossart.** *La peinture des diableries à la fin du moyen-âge. Jérôme Bosch, le « faiseur de dyables » de Bois-le-duc.* Lille, impr. centrale du Nord, 1907, in-8°, 323 p. avec grav. F. 10.

606 **L. Maeterlinck.** *Faut-il considérer Lucas de Heere comme étant le maître de des demi-figures de femmes ?* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 93-105 ; 125-133.

Cette identification fut proposée une première fois par M. M. en 1906, dans le même *Bulletin*. V. AnÉm. [LVII, 332].

Les preuves qu'il fait valoir ici à l'appui de sa thèse, ont été exposées par lui dans la *Chronique des Arts* (n° du 26 août 1907) ; M. le chan. Rommel nous les a fait connaître dans son article sur l'*Exposition de la Toison d'or*. V. AnÉm. 1907, p. 329 s.

Mais la valeur des considérations avancées par M.M. est contestée par M.M. Boddaert (GOGBull. *ibidem*, p. 105-107), qui voit dans les œuvres du maître des demi-figures de femmes plutôt l'influence de Jean de Maubeuge et de Gérard David. M. G. Hulin (*Ibid.* p. 109-112) à son tour, conteste la plupart des faits apportés par

M.M. à l'appui de sa thèse « Les tableaux du Maître des demi-figures sont peints par un artiste inconnu entre 1520 et 1540; celui-ci a probablement travaillé à Anvers, à Malines ou à Bruxelles. Chez lui le paysage est absolument flamand. Enfin, il n'y a pas de portrait de Jane Corey peint par de Heere. »

607 [LVI. 111, 480] **Levé** *Caractères français de l'œuvre du peintre Jean Bellegambe.* — MASLAA. 1905, volume du Congrès des Sociétés savantes tenu à Arras en juillet 1904, p. 59-64. (AnEN. 1907, t. III, p. 289 = A. D.)

608 **Walther Cohen.** *Marinus van Roymerswaele.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 153-164.

Marinus van Roymerswaele est un maître secondaire de l'école des primitifs flamands, très intéressant à étudier. Il naquit en Zélande vers 1500, fut élève de Quentin Metsys, et mourut vers 1570. Son œuvre la plus connue, et dont de nombreuses répliques ont été faites, est un tableau du musée du Prado, représentant, en demi-figure, St-Jérôme, dans sa cellule. P. v. d. W.

609 **Chan. Van den Gheyn.** *Une lettre de Cornelissen relative au Martyre de Saint-Liévin de Rubens.* — GOGBull. 1907, t. XV, p. 123-124.

Détail sur l'histoire de ce tableau qui ornait jadis la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et qui se trouve aujourd'hui au Musée de Bruxelles.

610 **Valerius Maximus.** *Miniatures of the school of Jean Fouquet illustrating the french version by Symon de Hesdin and Nicholas de Gonesse contained in a ms. written about A. D. 1475 for Philippe de Comines*, reproduced in photogravure with frontispiece in colour for H. J. Thompson, with an introduction by G. T. Warner. Londres, B. Quarith, 1905, in-fol., 17 p. et 1 pl. en couleurs, 9 pl. en héliogr. et une héliogr. sur le titre. (Revue des bibliothèques. Paris, 1907, t. XVII, p. 59-73 = L. Dorez.)

611 [LVII, 151.] **A. Boinet.** *Un bibliophile du XVe siècle. Le grand bâtard de Bourgogne.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 183-184.)

612 **Henry Rousseau.** *L'art ancien Bruxellois.* — AAF. 1906-1907, t. II, p. 101-108; 165-170.

Étudie l'origine et donne une description détaillée de plusieurs retables de l'école flamande, qui ont figuré à l'exposition de l'art ancien bruxellois en 1905. P. v. d. W.

613 **Jos. Berthelé.** *Mélanges : Épigraphie gallo-romaine; Sculpture et architecture médiévales; Campanographie ancienne et moderne.* Montpellier, Louis Valat, 1906, in-8°, x-628 p. avec fig. (BÉC. 1907, t. LXVIII, p. 375-376 = E.-G. Ledos.)

Additions et corrections aux *Enquêtes campanaires* du même auteur, parues en 1904. Les fondeurs flamands sont mentionnés dans ce volume. V. AnÉm. [LVI, 331].

614 **F. Donnet.** *L'archéologie campanaire en Belgique.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 158-186.

Traite, en un résumé succint, de l'histoire de nos cloches et de nos carillons, de leur caractère artistique, des principaux fondeurs belges et étrangers, qui ont travaillé en Belgique ; de la liturgie et de l'usage des cloches, de la cloche dans l'héraldique et le folklore ; donne la bibliographie provisoire des études campanologiques publiées en Belgique ; termine en émettant entre autres les vœux que « l'on signale, en les décrivant, toutes les anciennes cloches existant encore dans notre pays » ; que « l'on recueille toutes les mentions faites dans les auteurs du moyen-âge, dans les comptes et autres documents de cette époque, dans lesquels il est question des cloches, de leur fabrication et de leur emploi. »

Voici une note intéressante, que je viens de relever en parcourant l'ouvrage de M. J. Finot. *Étude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et la République de Gênes au moyen âge.* Paris, 1906, (v. pl. haut p. 411-414) p. 226.

« Dans le courant de l'année 1536, la République de Gênes fit fondre à Malines une grosse cloche par le fondeur Pierre Vangurois. Son poids était de 10.347 livres et elle coûta 241 livres, 19 s., 2 d. On paya en outre : 5 sols les lettres, les quatre statues qui l'ornaient et dont un sculpteur avait fait la maquette en bois; 8 sols, 6 den. à maître Pierre de Vamberg, maître des cloches du beffroi en Malines, pour s'être assuré du bon état et du poids de la dite cloche et pour les frais de son transport de Malines à Middelbourg en Zélande. »

« En 1538-1542, une autre cloche fut fondue à Anvers pour être placée dans la tour du palais de Gênes. Elle fut commandée par Simon Spinola et coûta 1821 livres, 4 sols. Arrivée à Gênes, elle fut brisée parce qu'elle n'avait pas un son clair, et avec son bronze on fabriqua de l'artillerie. » (Voir Desimoni e Belgrano. *Documenti ed estratti inediti o poco noti riguardanti la storia del commercio et della marin ligure, Brabante, Flandra e Borgogna* ; dans les Atti della Societa ligure. Vol. V, fasc. III, p. 487-488). Nous nous rappelons aussi que les *Gesta abbatum Trudonensium*, lib. IX, 25 ; X, 18 contiennent des détails très importants sur l'histoire des cloches au commencement du XIIe siècle (t. X des *Scriptores* des *Monumenta Germaniæ historica* ..., p. 287 s. et 297 s.). L'archéologie campanaine est aussi l'objet de notes très intéressantes dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, 1908, p. 199 s. et p. 860. E. Van Cappel.

615 **Bon Joseph Bethune.** *A propos de cloches du Courtraisis.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 234-260.

Parle d'abord des cloches fournies par les fondeurs lorrains qui, au XVIIe et XVIIIe siècles et dans la première moitié du XIXe, vinrent exercer leur art dans nos régions. (Cf. Berthelé. *Archives campanaires belges et rhénanes.* Voir AnÉm. [LVI, 331].)

Puis s'occupe des fondeurs du Courtraisis. Deux familles de fondeurs sont connues : la première, originaire d'Harlebeke, vivait à la fin du XIVe siècle. Ces fondeurs ont placé des cloches à Damme, Furnes, Mons et dans la châtellenie d'Audenarde. La seconde famille est celle des De Cock, d'Heestert (XVIIIe siècle).
E. V. C.

616 **L. Leblanc.** *Meubles flamands du quatorzième au dix-septième siècle.* Paris, librairie de l'Art français, 1907, in-4, 2 albums, collection de 60 photographies.

617 **A. van Werveke.** *De vloer der Groote Zaal van het Stadhuis* (te Gent). — GOGBull. 1907, t. XV, p. 138-143.
Inlegwerk van witte steenen op blauw veld, in vorm van « labyrinthus oft doolhof », gelegd in 1533; waarschijnlijk naar de teekening van den vloer, welke vroeger te Sint-Omaars in den zuidelijken kruisbeuk van Sint-Bertinskerk bestond.

618 **G. Caullet.** *La lame commémorative des fondations Pollet en l'église Saint-Martin à Courtrai* (1561). — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 298-322.
Description de la lame. — Considération sur l'art des graveurs-tombiers en Flandre. — Notes sur la famille Pollet.

619 **Ch^{ne} A. Thiery.** *Les tapisseries historiées signées par Jean van Room, alias Jean de Bruxelles, peintre de Marguerite d'Autriche.* — AnAHB. 1907, t. II, p. 370-373.
Relevé des tapisseries qu'on peut attribuer à Jean van Room et fac-simile de sa signature. P. v. d. W.

620 **J.-B. D[ugardyn].** *La Chape de Messines.* — MABull. 1907-1908, t. VII, p. 41-44.
Description d'une chape ancienne et artistique conservée à l'église paroissiale. Elle paraît remonter au XVIe siècle.

621 **G. Caullet.** *Pierre Bouvel, premier typographe Courtraisien.* — BGOK. 1906-1907, t. IV, p. 293-294.
Note supplémentaire à l'étude parue dans BGOK. 1905-06, t. III, p. 274 ss. V. AnÉm. [LVI, 490].

E. Histoire religieuse.

a) *Histoire générale.*

HISTOIRE RÉGIONALE, LOCALE ET CORPORATIVE.

622 [LVII, 338] **P. Bliemetzrieder.** *Flandern und das grosse abendländische Schisma.* (ABelges. 1907, t. IX, p. 195.)

623 **Ph. Sagnac.** *Le serment à la constitution civile du clergé dans le Nord et le Pas-de-Calais (1791).* Congrès des sciences historiques en juillet 1907 à Dunkerque. 1er vol. Mémoires, p. 135-136. Dunkerque, Minet-Tresca, 1907.

b) *Histoire spéciale.*

α) INSTITUTIONS ET DROIT PUBLIC.

624 **Ch. Pergameni.** *L'avouerie ecclésiastique belge. Des origines à la période bourguignonne.* Étude d'histoire ecclésiastique. (Thèse). Gand, « Volksdrukkerij », 1907, in-8, IX-226 p.

625 **J. Laenen.** *Le patrimoine des églises paroissiales et les « provisores fabricae » avant le concordat.* — La vie diocésaine. Bulletin du diocèse de Malines, 1907, t. I, p. 91-97; 164-174. (ABelges. 1907, t. IX, p. 138.)

Cette contribution à l'histoire des paroisses et des fabriques intéresse surtout les anciens diocèses de Malines et d'Anvers.

Sommaire. — Droits primitifs des évêques. — Division tripartite des biens des églises rurales. — Les biens de la fabrique du VIII[e] au X[e] siècle. — Les biens de la fabrique du XI[e] au XIV[e] siècle. — Les droits des curés à cette époque. — Changement dans la situation matérielle et morale des populations rurales vers l'année 1300. — Le régime communal et l'église paroissiale. — Première apparition des *provisores fabricae.* — Leur compétence. — Les droits de l'évêque, du curé, du seigneur, du souverain dans l'administration des fabriques. — Nombre des *provisores.* — Mode de nomination. — Reddition des comptes. — Personnes autorisées à y intervenir. — Abus. — Conclusion.

Cet article toutefois, même dans l'état actuel de nos connaissances, n'épuise point le sujet, et ses conclusions nous semblent prématurées, surtout pour l'époque antérieure au XV[e] siècle. Il faudra attendre la publication des cartulaires et des petites archives avant d'être fixé définitivement sur l'histoire de nos anciennes fabriques. A. D. M.

δ) ASCÉTISME ET VIES DE SAINTS.

626 **L. Van der Essen.** *Études d'hagiographie médiévale. VII. L'hagiographie des Saints Omer, Winnoc et Bertin. VIII. La biographie de saint Silvin.* — AHEB, 1907, t. XXXIII, p. 329-347.

Suite et fin des études d'hagiographie qui ont été reprises et complétées dans le travail suivant. V. AnÉm. [LV, 342, LVI, 518].

627 **L. Van der Essen.** *Étude critique et littéraire sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* (Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain. Fasc. 17.) Louvain, Bureaux du recueil. 1907, in-8°, XX-446 p. F. 7,50. (RHE. 1907, t. VIII, p. 787-789 = J. Warichez.)

Nous reviendrons sur cet important ouvrage de critique d'érudition.

628 **J. Laenen.** *De Dienaar Gods Jan Van Ruysbroeck.* — La vie diocésaine. Bulletin du diocèse de Malines. 1907, t. I, p. 27-30, 65-69. (ABelges. 1907, t. IX, p. 138.)

Unique pour l'histoire de ses reliques.

c) HISTOIRE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES.

629 **P. Dudon.** *Le petit séminaire de Roulers. — Les Pères de la Foi et Maurice de Broglie.* — Études, 1907, t. CXII, p. 644-659.

Étude complémentaire au travail de M. le chanoine De Schrevel, *Histoire du Petit Séminaire de Roulers.* (Voir AnÉm. 1906, p. 452 ss.) M. D. s'attache de préférence aux pages de cette histoire où il est parlé des Pères de la Foi et de Mgr de Broglie, et publie à ce sujet plusieurs documents inédits. Il s'efforce d'atténuer la réfutation qu'a faite M. De Schrevel des allégations du P. Guidé sur les privations que les Pères de la Foi eurent à souffrir au début de leur installation à Roulers; il n'a réussi toutefois qu'à avancer certaines hypothèses plus ou moins plausibles. L'auteur fournit des renseignements nouveaux sur la fondation du Petit Séminaire, sur la suppression des Pères de la Foi, sur les fonctions que les Pères Bruson et Donche occupèrent dans le diocèse de Gand, sur les poursuites dirigées contre eux lors des troubles causés à Gand par la présence d'un évêque intrus, enfin sur la résistance du clergé flamand à l'Université. Quoiqu'en dise M. Dudon, il est regrettable que les efforts de Mgr de Broglie ne purent susciter chez les évêques français une résistance commune à l'Université, et que le clergé de France, trop facilement rassuré par des circulaires ministérielles, n'ait pas suivi ses confrères flamands dans leur lutte de principes contre les empiétements de l'Empereur. A. D. M.

630 **Dr L. Salembier.** *Les œuvres françaises du cardinal Pierre D'Ailly.* — RL. 1907-1908, t. XVIII, p. 350-360, 782-796, 866-883.

Cette seconde partie de l'étude du Dr Salembier pourrait s'intituler: Pierre D'Ailly et le Grand Schisme. Elle comprend 3 chapitres. 1° Le Concordat de 1403. M. Salembier en publie le texte. Si cet acte n'émane pas de la plume du cardinal, il exprime fidèlement ses idées. 2° La situation religieuse en France de 1403 à 1406. Il y est surtout question du 4e concile national de Paris, novembre 1406, où eut lieu la fameuse discussion entre les partisans du refus total d'obédience au pape d'Avignon Benoit XIII, représentés par Simon de Cramaud, patriarche de Constantinople, et les partisans du refus d'obéissance en matières temporelles, représentés par Pierre D'Ailly. Le chapitre VI publie le discours du cardinal, proposé pour la partie du Pape, le onzième jour de décembre. Voir AnÉm. [LVII, 198]. A. D. M

631 **Lod. De Wolf.** *Het „Imitatio" vraagstuk.* — AnÉm. 1907, t. LVII, p. 340-345.

Tijdvervolgende en omstandige voorstelling van de onlangs verschenen uitgaven over het vraagstuk: wie de opsteller was van « De imitatione Christi »?

632 **U. Berlière.** *Bibliophiles belges au service de Léon X et de Clément VII.* — RBAB. 1907, t. V, p. 255-258. (ABelges. 1907, t. IX, p. 217 = E. Fairon.)

Parmi eux Willem Vleeschouwer ou Carnifex, dominicain gantois.

TABLES

—

I. Sigles des principales revues dépouillées.

AA.	Antwerpsch Archievenblad, Anvers.
AAF.	Les anciens arts de Flandre, Bruges.
AB.	Analecta Bollandiana, Bruxelles.
ABAnBull.	Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
ABelges.	Archives belges, Liége.
AnAAu.	Annales du Cercle archéologique et historique d'Audenaerde, Audenaerde.
AHEB.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, Louvain.
AnAA.	Annales de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, Alost.
AnABAn.	Annales de l'Académie Royale d'archéologie de Belgique, Anvers.
AnAB.	Annales de la Société archéologique de Bruxelles, Bruxelles.
AnAHB.	Annales du XXe Congrès (Gand, 1907) de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
AnAM.	Annales du Cercle archéologique de Mons, Mons.
AnAN.	Annales de la Société d'archéologie de Namur, Namur.
AnÉm.	Annales de la Société d'Émulation de Bruges, Bruges.
AnEN.	Annales de l'Est et du Nord, Paris-Nancy.
AnGOG.	Annalen der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
AnSLF.	Annales de Saint-Louis des Français, Rome.
ARBBull.	Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts, Bruxelles.
AnSS.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles, Bruxelles.
B.	Biekorf, Bruges.
BEC.	Bibliothèque de l'École des chartes, Paris.

BGem.	Blätter für Gemäldekunde, Vienne.
BGHB.	Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het aloude hertogdom Brabant, Eekeren-Donck.
BGOK.	Bijdragen van den geschied- en oudheidskundigen Kring van Kortrijk, Courtrai.
BMHG.	Bijdragen en mededeelingen van het historisch Genootschap te Utrecht, La Haye.
BVG.	Bijdragen voor de vaderlandsche geschiedenis en oudheidskunde, La Haye.
CAMBull.	Bulletin du Cercle archéologique de Malines, Malines.
CFFBull.	Bulletin du Comité flamand de France, Hazebrouck.
CRHBull.	Bulletin de la Commission royale d'histoire, Bruxelles.
DWB.	Dietsche warande en belfort, Gand-Anvers-Haarlem.
EHR.	English historical Review, Londres.
GB.	Geschiedkundige bladen, Amsterdam.
GN.	La Gazette numismatique, Bruxelles.
GOGBull.	Bulletijn der Maatschappij van geschiedenis en oudheidskunde te Gent, Gand.
HJ.	Historisches Jahrbuch, Munich.
HVJS.	Historisches Vierteljahrschrift, Leipzig.
MA.	Le Moyen-âge, Paris.
MABull.	Bulletin des métiers d'art, Bruxelles.
MASLAA.	Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, Arras.
MBBull.	Bulletin bibliographique et pédagogique du Musée belge, Louvain.
NAB.	Nederlandsch archievenblad, Groningue.
NAKG.	Nederlandsch Archiev voor kerkgeschiedenis, La Haye.
NRHD.	Nouvelle revue historique de droit français et étranger, Paris.
OK.	Onze kunst, Anvers.
PAHL.	Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg, Maestricht.
RAC.	Revue de l'art chrétien, Lille.
RBAB.	Revue des bibliothèques et archives de la Belgique, Bruxelles.
RBB.	Revue belge de bibliographie, Bruxelles.
RBén.	Revue bénédictine, Maredsous.
RBN.	Revue belge de numismatique, Bruxelles.
RDM.	Revue des deux mondes, Paris.
RG.	La Revue générale, Bruxelles.
RHBBull.	Bulletin bibliographique de la Revue des humanités en Belgique, Malines.
RHE.	Revue d'histoire ecclésiastique, Louvain.
RHist.	Revue historique, Paris.
RIPB.	Revue de l'instruction publique en Belgique, Gand.

RPE.	Revue pratique de l'enseignement à l'usage des établissements d'éducation du diocèse de Bruges, Bruges.
RL.	Revue de Lille, Arras.
RQH.	Revue des questions historiques, Paris.
RQS.	Revue des questions scientifiques, Bruxelles.
RT.	Revue tournaisienne, Tournai.
RUB.	Revue de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
SAMBull.	Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
SEPCBull.	Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai, Lille.
TBB.	Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen, Anvers.
UFBull.	Bulletin de l'Union Faulconnier, Dunkerque.
VFSW.	Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte, Leipzig.
VK.	Volkskunde, Gand.
VKVA.	Verslagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie, Gand.
W.	Wallonia, Liége.

II. Table alphabétique des noms d'auteurs

cités dans la Chronique et la Bibliographie [1].

[1] Les derniers numéros, s'ils sont précédés de la lettre p. désignent la page de la *Chronique*, les autres renvoient au numéro de la *Bibliographie*: les chiffres en *italiques* indiquent un *compte rendu*, les autres, en caractères ordinaires, un *ouvrage* ou *article de revue*. Dans le classement alphabétique, nous avons tenu compte des particules *de*, *du*, *des*, *van*, *von*, etc.

III. Table générale des matières.

1. ARTICLES.

2. COMPTES RENDUS.

---

3. CHRONIQUE.

Société d'Émulation.

Expositions.

Sociétés savantes et Congrès.

Périodiques.

Notes bibliographiques.

Nos archives.

Nos objets d'art dispersés.

Nouvelles d'histoire locale.